This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 18.7

Harvard College Library

BOUGHT FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For Books relating to Politics and Fine Arts."

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. LXXII. 1er JUILLET 1902.

Digitized by Google

1016-40

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXVIII

(LXXIIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1902

Digitized by Google

~~VIII 113~~
Fr 1817
Summer fund

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

143e LIVRAISON

1er JUILLET 1902

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1902

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1902

Pages

I. — LA PROTECTION APOSTOLIQUE AU MOYEN AGE, par **M. l'abbé Camille Daux** 5

II. — LA CRISE MONTANISTE, par **M. V. Ermoni**, de la Congrégation de la Mission 61

III. — LE MARQUIS DE DANGEAU ET LE PALATIN, 1672-1673, par **M. F. des Robert** 97

IV. — LES ÉCOLES MILITAIRES EN FRANCE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE, par **M. Arthur de Ganniers** 157

V. — MÉLANGES : LES GESTES DES MARTYRS ROMAINS, par **M. Paul Allard** 222

LA BATAILLE DE DIVE, par **le comte de Neuville** . . 234

LE *JOURNAL* D'ANTONIO MOROSINI ET SA CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC, par **M. Marius Sepet**. 249

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **le P. Zimermann** 260

VII. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 273

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard**. 298

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 314

Digitized by Google

LA

PROTECTION APOSTOLIQUE

AU MOYEN AGE

Interrompue depuis plus de douze ans, la publication du *Liber censuum de l'Église romaine* vient d'être reprise. L'éminent directeur de l'École française de Rome, continuant l'œuvre de son « très regretté ami M. Paul Fabre, » a fait paraître le *deuxième fascicule* de cette importante compilation, et en prépare la suite d'après un plan plus complet [1].

En attendant que Mgr Duchesne ait mené cette entreprise à bonne fin, il est possible d'extraire, soit de la partie actuellement publiée, soit des études spéciales que le premier éditeur puisa dans ce *Codex vaticanus*, de précieux matériaux concernant l'histoire ecclésiastique. Là où M. Fabre a pu recueillir les données qui lui ont permis de mettre savamment en lumière l'institution, l'application et les vicissitudes du cens pontifical [2],

[1] Dans l'*Avis* qui ouvre ce deuxième fascicule, le nouvel éditeur indique les modifications qu'il se propose d'apporter au plan et à la marche suivis par M. Fabre, en publiant *intégralement* le manuscrit du Vatican. En tête de cette continuation sont placés, avec pagination spéciale, les documents qui, ajoutés au *Codex* sur des feuillets supplémentaires avant la table des cens, avaient été laissés de côté par le premier éditeur. — Faite sous les auspices du ministère de l'instruction publique, cette publication, la sixième de la seconde série de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, a pour titre : Le Liber censuum de l'Église romaine, *publié avec une préface et un commentaire par M. Paul Fabre, ancien membre de l'École française de Rome*, gr. in-8 raisin à deux colonnes. Fascicule 1er, pages 1 à 144. Paris, E. Thorin, 29 janvier 1889. Fascicule 2, pages 145 à 288. Paris, A. Fontemoing, juin 1901. Le troisième fascicule est en préparation ; l'ouvrage doit former deux volumes composés de 130 à 150 feuilles, dont 36 ont actuellement paru.

[2] Les ouvrages ici visés sont l'*Étude sur le Liber censuum de l'Église romaine*, thèse de doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris (Paris, E. Thorin, 1892) ; la thèse latine présentée à la même Faculté, sous ce titre : *De patrimoniis Romanae Ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum* (Insulae

Digitized by Google

d'autres érudits trouveront des documents et des renseignements fort précis, par exemple sur l'érection et les transformations des circonscriptions diocésaines dans les différents pays, sur la composition de la curie romaine et ses légations, sur l'état des monastères exempts, la numismatique, etc., etc.

Ici, comme l'indique le titre de cette étude, nous nous proposons de faire connaître l'institution qui donna lieu à l'établissement du *census*, et qu'on désigne communément sous l'appellation de « protection apostolique. » Cette tutelle si avantageusement exercée par le Saint-Siège, et qui fut pour une grande part dans l'influence des papes au moyen âge, est peu ou mal connue. Suivant l'opinion politique et religieuse qu'ils adoptent, les historiens l'ont blâmée ou louée ; ils ont exagéré ou nié la plupart des faits et leurs vrais résultats.

Au fond, peu importent les opinions et appréciations émises sur ce sujet. L'action de la papauté par « la protection » accordée à des particuliers, à des communautés, à des villes, voire même à des États, est un fait indéniable. Non moins incontestables sont, d'une part, le recours de la chrétienté au patronage du siège apostolique, d'autre part, les générosités des fidèles, des églises, des monastères, au chef suprême de la catholicité, soit pour subvenir à ses nécessités, soit comme reconnaissance et compensation de l'assistance qu'ils en recevaient. — Cet état de choses en dit bien long sur les sentiments et les besoins des générations qui se sont succédé jusqu'aux environs du XVIe siècle.

Toutefois ce n'est pas sous ce côté que nous voulons envisager la « protection apostolique ; » il suffit de constater le fait de cette institution et d'en donner une connaissance assez complète, pièces en main. Ce sera faire apprécier sous un point de vue nouveau la formation et le caractère du pouvoir pontifical durant la période qui s'écoula entre les temps anciens et les temps modernes. Les preuves du fait et de ses développe-

(Lille), ex typis L. Danel, 1892). Pour mémoire, nous signalerons du même auteur : *La bibliothèque du Vatican au XVe siècle*, en collaboration avec M. Müntz, dans l'œuvre collective *Le Vatican;* item : *La bibliothèque de Sixte IV;* dans cette *Revue*, deux articles sur *Les fausses décrétales de Cantacaro*, t. LIII et LIV. Enfin, voir pour son œuvre historique et la bibliographie complète de ses publications, le volume *Mélanges Paul Fabre*. Paris, Picard, in-8.

Digitized by Google

ments abondent : elles se trouvent dans les documents qu'on publie ou qu'on scrute de nos jours avec une ardeur justement récompensée par la satisfaction qu'il y a à mettre dans leur vrai jour des points d'histoire ignorés ou trop mal appréciés. Malheureusement ces documents tout spéciaux, ces publications fort étendues ne sont guère connus et mis à profit que par le petit nombre. Qui peut compulser les volumineuses collections de Muratori, de Mansi, Marculfe, Potthast, Jaffé et leurs continuateurs, ou bien encore les ouvrages plus récents de Theiner et les recueils édités par divers membres de l'École française de Rome? Cependant, là sont les sources sûres et fécondes où il faut puiser si l'on veut élucider nombre de ces questions dont fait partie celle que nous abordons [1].

Les limites restreintes d'un article de Revue ne peuvent permettre qu'une sorte de synthèse d'un sujet bien vaste et à aspects divers. Pour embrasser ce sujet dans son ensemble, il suffira de grouper, en les condensant, les faits qui établissent les origines et montrent les progrès et les effets de la *protection prêtée* par le Saint-Siège. Ce faisant, nous toucherons nécessairement aux obligations qu'entraînait ce patronage, comme à ses avantages et aux moyens mis en œuvre pour la garantie réciproque du patron et des clients. Ceux-ci sont inscrits dans le *Liber censuum* et groupés par nationalité à travers le monde catholique du temps de Cencius (1192) et durant les quatre siècles qui suivirent la confection première du registre officiel de la curie romaine. Monastères, églises, domaines, cités, États, individus grevés du cens apostolique, se trouvent énumérés dans ces pages avec le détail de leurs obligations, parfois même avec la transcription des actes originaux. Sans entrer dans la partie technique et statistique des charges afférentes à chacun des censitaires, nous relèverons la nomencla-

[1] Ces principales sources sont : *Antiquitates italicae medii aevi*, de Muratori ; *Regesta pontificum romanorum*, de Jaffé, avec les suppléments de Kaltenbrunner, Ewald et Lœwenfeld, ainsi que la partie antérieure par Potthast ; *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, de Theiner, ainsi que du même auteur : *Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum*, *Poloniae et Lithuaniae*, etc. ; les *Monumenta dominationis pontificae*, dans la Patrologie latine de Migne. Enfin, dans la Bibliothèque des Écoles d'Athènes et de Rome, le *Liber pontificalis* et les *Registres* des papes Innocent IV, Benoît XI, Boniface VIII, Nicolas IV, Grégoire IX, Honorius IV, Clément IV, Grégoire X et Jean XXI, Urbain IV, etc....

Digitized by Google

ture des diocèses selon les provinces ecclésiastiques, telle qu'on peut l'établir d'après les rédactions des camériers pontificaux. Dans ce dernier travail, nous donnerons une place spéciale à l'Église de France, sauf à mettre sa constitution actuelle en rapport avec sa composition à l'époque médiévale.

I.

LES PATRIMOINES PRIMORDIAUX DE L'ÉGLISE

Comme pour toute société, un des premiers soins de l'Église romaine fut de pourvoir au groupement de ses fidèles. Il fallait les réunir pour la prière, leur instruction et la célébration des saints mystères. Ces assemblées devaient mettre en contact et fusionner les membres des diverses classes que la civilisation romaine, non moins que la barbarie, avait si impitoyablement séparés les uns des autres et comme parqués en des castes à part. Désormais riches et pauvres, maîtres et serviteurs auront à vivre de la même vie, à participer aux mêmes droits, à tendre vers le même but, à s'entr'aider. Ils se visiteront, pareront aux nécessités des pauvres, des infirmes, des malades, des mourants ; ils disposeront une dernière demeure en rapport avec la dignité de l'être moral et surnaturel que la nouvelle dogmatique leur a fait connaître et apprécier.

Cette société spirituelle est aussi et fondamentalement humaine ; nul ne peut oublier (mais en y ajoutant un sentiment tout autre) l'aphorisme païen : *Homo sum et nil humanum a me alienum puto.* Ils ont un corps, une vie matérielle, des nécessités temporelles inhérentes à la nature humaine ; et si, en tant que membres de la grande société destinée à envelopper la terre entière, ils doivent remplacer le *romanus sum civis* par le *christianus sum*, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont sujets à tout ce que réclame le côté humain et que, pour entretenir les relations sociales, il leur faut les moyens matériels nécessaires à toute association.

A cette fin, les premiers chrétiens établirent des collectes et formèrent un trésor commun, destiné à l'acquisition de biens-fonds pour édifier des temples et assurer des *cœmeteria* [1] dis-

[1] Il est à remarquer que cette appellation est exclusivement chrétienne,

Digitized by Google

tincts des nécropoles païennes. Se trouver réunis pendant la vie dans des édifices en rapport avec leur culte, dormir côte à côte dans le dortoir *(dormitorium)* qu'ils se réservent après leur mort, furent les premières œuvres matérielles auxquelles ils employèrent leurs ressources. Les dogmes consolants de l'immortalité de l'âme, de la résurrection de la chair, de l'éternité heureuse, non moins que les liens de la vraie fraternité qui les unissait au vrai Dieu par le Christ incarné et mort pour leur rachat et leur salut, avaient inspiré, nécessité la construction de ces temples et le choix des sépultures spéciales. Ce dernier objet surtout leur tenait à cœur ; ils multiplièrent de telle sorte leurs cimetières que le grand explorateur et historien de la Rome souterraine, M. de Rossi, nous apprend que la nouvelle société établie dans la ville *(Urbs)* passa tout d'abord aux yeux des magistrats païens pour un *funeraticium collegium* [1]. — Cette impression n'était-elle pas comme une vision, un pressentiment du résultat à venir ? Le christianisme allait conduire les funérailles du paganisme ; la religion du Christ devait être le tombeau de la religion païenne.

Ce n'est pas en quelques jours qu'on pouvait espérer pareil triomphe ; il fallait auparavant s'organiser. Et si, dès le principe, les chrétiens avaient cimenté leur union par les moyens humains généreusement et patiemment mis en œuvre, ils n'avaient point tardé à récolter les fruits de leurs labeurs et de leurs générosités. Une lettre de saint Denys, évêque de Corinthe, adressée aux fidèles de Rome (167), les félicite de ce que, depuis l'origine même, *ab ipso religionis exordio*, ils aient vécu dans la véritable fraternité, *ut fratres*, se comblant mutuellement

tout comme le *dormitorium*, et plus tard les *arenariae*, les *cryptae* qui finirent par prendre le nom générique de *catacombes*, quand on y ensevelit les corps des martyrs, à commencer par saint Pierre et saint Paul. — De vrais temples, les chrétiens ne paraissent pas en avoir eu avant la fin du IIe siècle, puisque Minutius Felix écrivait dans ses *Dialogues : Cur multas aras habent, templa nulla ?* Ce fut le pape Calixte qui édifia la première église avec la catacombe qui porte son nom, sur la voie Appia. Pour les chrétiens des premiers jours, le vrai temple à élever à la divinité était dans le cœur, le vrai culte dans la ferveur de la prière : « Intra unam aediculam vim tantae majestatis includam ? Nonne melius in nostra dedicandus est mente ? In nostro imo consecrandus pectore ? » (*Min. Felix.*) C'était alors le moyen de se distinguer d'avec l'idolâtrie qui mettait toute sa religion à l'ornementation de ses sanctuaires.

[1] *Roma sotterranea cristiana*, del cav. G. B. de Rossi, t. III, p. 515. Cf. P. Fabre, *De patrimoniis R. Ecclesiae*, p. 53.

Digitized by Google

de toute sorte de prévenances, envoyant aux nombreuses églises formées dans chacune des villes d'Italie tout ce qui était nécessaire à la vie de leurs membres, *necessariis vitae subsidia transmittatis*. De telle sorte, continuait le vénérable pontife, qu'il n'y a plus parmi vous ni pauvreté ni indigence, *tum egentium inopiam sublevatis*, et qu'on a paré aux nécessités des plus misérables, des plus abandonnés, les condamnés aux mines et aux carrières, *tum fratribus qui in metallis opus faciunt necessaria suppeditatis*. En prodiguant les aumônes et les dons, ajoutait saint Denys, en donnant asile aux exilés et aux pèlerins, le bienheureux pape Soter a non seulement imité la charité de ses prédécesseurs, mais l'a dépassée [1].

Tous ces prodiges de piété chrétienne s'opéraient au plus fort de la troisième persécution générale, comme du reste ils s'étaient manifestés durant la seconde et *ab religionis exordio*, alors que la guerre, la peste, la famine, en sévissant à la fois sur le peuple romain, ranimaient contre les chrétiens la haine du peuple et les fureurs des persécuteurs. Du centre de la catholicité, ces bienfaits gagnèrent les régions les plus extrêmes. A preuve, c'est que si l'historien Eusèbe témoigne de ces faits concernant les chrétiens de Rome, sous le pontificat de saint Soter, une lettre de saint Basile nous apprend qu'au siècle suivant (259-269) le pape saint Denys portait secours « aux frères de Césarée, et non content de les consoler, de les encourager par ses écrits, leur envoyait des aides et des subsides pour le rachat de leurs captifs [2]. »

On le comprend, les collectes seules, faites durant des périodes de persécution et parmi les premiers chrétiens, sortis pour la plupart de la classe pauvre, ne suffisaient pas aux dépenses de tout genre et aux secours qu'on se prêtait sur les différents points de l'Église naissante. Des donations plus somptueuses, soit en argent, soit en terres et domaines, aidèrent surtout à ces divers besoins. On n'en connait ni les origines ni l'étendue pour les trois premiers siècles ; mais il est incontestable que « de très bonne heure l'Église romaine eut de grandes

[1] Cf. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. XXIII.

[2] « Dionysium papam per litteras ecclesiam Caesariensem invisisse et misisse qui fratres captivos redimerent. » S. Basilii *Epist.* 70.

Digitized by Google

propriétés foncières [1]. » Quelques auteurs ont bien avancé qu'elle eut pour principe de ne point posséder des biens fonciers et que, s'il lui en advenait par dons et héritages, elle les vendait aussitôt et en divisait le produit en trois parts, une pour l'Église, l'autre pour l'évêque et la troisième pour le clergé [2]. Mais cette opinion émise par Théodore le Lecteur ne pouvait viser que les propriétés qui étaient données en Orient. Pour cette partie, vu l'éloignement, qui aurait rendu trop difficile l'administration de ces terres et immeubles, il était plus sage et plus utile d'en réaliser le prix.

En Occident il n'en était pas ainsi. L'édit donné à Milan, en 314, par Licinius et Constantin, suffit à prouver que les chrétiens avaient d'autres possessions que les sanctuaires destinés à leurs assemblées. Les deux empereurs, réunis après la défaite de Maxence pour édicter cette fameuse charte de *liberté de conscience et des cultes* [3], entendent que non seulement soient restitués les temples et autres édifices affectés aux réunions des disciples du Christ, mais ils ajoutent : « Comme les chrétiens ont, à notre connaissance, perdu non seulement les lieux de leurs assemblées habituelles, mais encore *d'autres propriétés qui appartenaient non pas à chacun en particulier, mais à la corporation en général*, vous prendrez les mesures, aussitôt la promulgation de cette présente loi, pour faire restituer sans délai ces propriétés à chaque communauté chrétienne à qui il appartiendra [4]. » En 321, Constantin édictait que tout individu

[1] P. Fabre, *Étude sur le Liber censuum*. Avant-propos, p. I.

[2] « Affirmat enim Theodorus Lector, hunc esse morem Romanae Ecclesiae ut res immobiles non possideat, sed si forte possessiones ei obvenerint, confestim eas vendat et pretium in tres portiones deveniat, quarum una tradatur ecclesiae, altera episcopo, tertia vero clero. » *Theod. Lector*, II, 53; cf. P. Fabre, *De patrimoniis*, p. 54.

[3] Nous soulignons intentionnellement ces mots pour bien préciser que la célèbre charte de Constantin, en donnant droit de cité au christianisme, ne fut pas un acte de faveur préjudiciable aux autres religions, comme le veulent certains auteurs. L'empereur, en accordant « pleine et entière liberté au culte chrétien, » ajoutait formellement : « Votre sagesse comprendra facilement que cette concession faite aux chrétiens, absolument et simplement, s'étend aux autres cultes et rites particuliers ou publics. Car il convient à la gloire et à la tranquillité de notre règne que chacun de nos sujets jouisse de la liberté religieuse et qu'on ne puisse nous soupçonner de mettre des entraves au culte de la divinité. » Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. X, c. v. — Voilà, certes, une charte libérale.

[4] « Quoniam idem christiani non ea loca tantum ad quae convenire con-

Digitized by Google

pouvait, à sa mort, léguer en faveur de l'Église catholique tout ce qu'il jugeait à propos [1].

Bientôt après, le vainqueur de Maxence faisait à la catholicité ces immenses donations qui ont formé, à proprement parler, le premier fonds et comme le noyau de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Dans le territoire de la ville éternelle, tout comme sur divers points de l'Italie, s'élevèrent les fameuses basiliques constantiniennes, dont les richesses en vases sacrés, en statues, sculptures, joyaux, pierres précieuses et ornements de toute sorte surprennent l'imagination par leur nombre et leur valeur vénale et artistique. Chacune de ces basiliques eut sa dotation territoriale, dont le total des revenus, évalué à 31,062 solidi d'or, représentait près de trois millions de francs de notre monnaie [2].

Pareille richesse ne pouvait manquer d'attirer des critiques, dont parfois encore nous entendons les échos. Les récriminations d'Ammien Marcellin trouvent toujours des approbateurs : ces richesses de l'Église sont scandaleuses, le luxe et le faste de ses pontifes, de ses évêques, de son clergé ne sied pas à des ministres de Jésus-Christ; leurs vêtements de soie, de pourpre et d'or, leurs mitres, leurs anneaux, leurs croix, les molles litières ou les chars somptueux sur lesquels ils traversent la ville avec une pompe royale, sont faits pour exciter des animosités, des haines, des compétitions, des séditions, des luttes sanglantes, comme il advint pendant la rivalité de saint Damase et de l'antipape Urcisinus [3]. Or, en décrivant le luxe de la cour papale et la richesse des temples chrétiens, les grandes manières des évêques et des simples prêtres, l'historien du IVe siècle n'exagérait pas et il en parle de la manière la plus désintéressée et la moins suspecte ; car c'est la vérité.

suerunt sed alia etiam habuisse noscuntur ad jus corporis eorum, id est ecclesiarum, non hominum singulorum, pertinentia, ea omnia iisdem christianis, id est corpori et conventiculis eorum reddi jubebis. » Lactantius, *De mortibus persecutorum*, c. XLVIII.

[1] « Ut haberet unusquisque licentiam sanctissimo catholico venerabilique concilio decedens bonorum quod optaverit relinquere. » *Cod. Theod.*, XII, 2, 4.

[2] Voir les détails de ces dons et la description des objets dans le *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 170 et seq. Il. résumé assez complet sur les *Basiliques constantiniennes*, dans *Hist. gén. de l'Église*, par Darras, t. IX, p. 57-72.

[3] Ammien Marcellin, *Histor.*, l. XXVII.

Digitized by Google

Saint Jérôme, qui durant trois ans fut le secrétaire du pape Damase, affirme que, parce qu'il ne voulut rien changer à la simplicité de son vêtement, la foule le harcelait en criant : « A bas l'imposteur ! A bas le Grec ! » Les prêtres romains vêtus de soie lui faisaient un grief irrémissible. « Parce que, dit-il, je ne m'habille pas comme eux et refuse de participer à leurs festins, ils me traitent de hibou et me poursuivent de leurs sarcasmes. Libre à eux de digérer les turbots et les faisans dont on charge leurs tables : une poignée de fèves suffit à mon repas de chaque jour. A eux l'exquise senteur des parfums, l'élégance de la chaussure, l'impeccable correction des vêtements. Il leur faut les cheveux frisés avec art, des diamants aux doigts. A les voir renouveler à chaque heure les coursiers fringants de leur attelage, on les croirait cousins germains du roi de Thrace [1]. » Quand un Père de l'Église parlait de la sorte du bas clergé, rien de surprenant qu'un païen se soit ému de la richesse et du luxe des souverains pontifes et de leur cour. Aussi bien, on ne s'explique pas que certains historiens, suivant en cela Fleury, aient essayé de nier l'authenticité de l'écrit d'Ammien Marcellin, le traitent de mensonger, et ne veuillent avouer seulement que « la vie des papes avait alors un certain éclat extérieur [2]. »

Le grand luxe, l'apparat dont nous venons de donner une idée, était devenu, depuis Constantin, le privilège officiel des souverains pontifes et de leur cour. L'Église romaine, puissance sociale universellement reconnue dès le IVe siècle, avait et devait avoir la splendeur et l'éclat qui conviennent à toutes les grandes institutions. Elle n'était sortie des catacombes que pour s'asseoir sur un trône. « Tant qu'on lui laissera le grand air, ou le soleil, elle sera reine, » se sont plu à dire les saints Pères et les doc-

[1] « Nos, quia serica veste non utimur, monachi judicamur.... Si tunica non canduerit, statim illud e trivio : Impostor et Graecus est (Hieron., *Epist.* 38; *Patrol. lat.*, t. XXII, col. 465). Sunt alii qui ideo presbyteratum et diaconatum ambiunt. Omnis his cura de vestibus, si bene oleant, si pes, laxa pelle, non folleat. Crines calamistri vestigio notantur; digiti de annulis radiant.... Equi per horarum momenta mutantur tam nitidi, tamque feroces, ut Thracii regis illum putes esse germanum (*Epist.* 22, *ibid.*, col. 414, 415). Ego probrosus, ego versipellis, ego lubricus, ego mendax. Numquid me vestes sericae, nitentes gemmae, picta facies auri rapuit ambitio?.... Tu attagenem ructas, et de comeso acipensere gloriaris; ego faba ventrem impleo (*Epist.* 45, *ibid.*, col. 481, 482). »

[2] Fleury, *Hist. eccl.*, l. XVI, c. VIII.

Digitized by Google

teurs, lui appliquant le : *Nolite timere, pusillus grex; quia placuit Patri vestro dare vobis regnum* [1]. Loin donc de répudier le texte d'Ammien Marcellin, il faut l'accepter comme un renseignement précieux, qui confirme tout ce que la tradition de l'Église romaine nous avait déjà appris sur la situation honorifique faite aux souverains pontifes par les édits de Constantin le Grand.

Cet empereur, en comblant l'Église de dons et de présents d'une munificence inouïe, voulait substituer le pontificat de Jésus-Christ au culte païen dont les temples étaient plus richement dotés que les Césars eux-mêmes. Quant aux abus que les papes et les évêques furent les premiers à déplorer, à condamner, il ne faudrait rien comprendre aux choses de ce monde et à la faiblesse innée de la nature humaine, pour afficher un rigorisme exagéré, et surtout pour récriminer, comme le fait de nos jours un rationalisme non moins hostile qu'inconsidéré. Ces richesses, ces trésors, n'allaient-ils pas en grande partie aux malheureux, aux vieillards, aux déshérités de la fortune? Les opulentes basiliques constantiniennes avaient chacune leurs registres matricules où étaient inscrits tous les indigents, chacun pour la part qu'il recevait annuellement de l'église-mère. « Ce terme de *matricules* — c'est-à-dire *registres maternels* — adopté depuis dans notre langue officielle pour indiquer toute autre chose, signifiait dans son acception primitive la relation de celui qui reçoit avec l'église nourricière qui donnait [2]. » Ce fut par là, à l'aide de ces riches patrimoines, que l'Église prit dans le monde une si grande et si légitime influence entre la richesse et la pauvreté. Elle devint ainsi, grâce à ses vertus, à ses doctrines, à ses ressources temporelles, une puissance sociale. Son chef visible marchera désormais sur le rang, à la tête même des monarques ; peuples et individus vont lui demander assistance et protection.

[1] *Luc.*, XII, 32.
[2] Darras, *Hist. gén. de l'Église*, t. IX, p. 71.

Digitized by Google

II.

ORIGINE ET BUT DE LA PROTECTION APOSTOLIQUE

Destiné à procurer le salut de l'humanité tout entière, le christianisme n'a eu pour mission ni pour effet de rendre une vie durable à un corps épuisé, à une forme sociale expirante. Son œuvre véritable devait être de s'établir sur les ruines du monde romain et de recueillir ses débris pour les faire servir à une construction nouvelle. Mais, comme l'a dit excellemment M. de Montalembert, « malgré sa force et son origine divine, malgré l'humble et zélé dévouement des Pères et des pontifes à la majesté décrépite des Césars ; malgré ses hommes de génie et ses saints, le christianisme ne réussissait pas à transformer la vieille société.... Pour que l'Église pût sauver la société, il fallait dans la société un nouvel élément, et dans l'Église une force nouvelle. Il fallait deux invasions : celle des barbares, au nord ; celle des moines, au midi [1]. »

Peu réfléchis dans l'appréciation de ces faits, certains historiens ont accusé l'Église d'avoir attiré les barbares pour triompher du monde romain. Les attirer? Non. Mettre à profit ce qu'elle reconnut de bon dans ces hordes dont l'énergie virile contrastait avec la mollesse et l'insouciance des serfs efféminés, oui, l'Église le fit et, certes, avec succès. Elle utilisa les vertus naturelles qu'elle put découvrir dans les masses victorieuses, et les convertissant, les gagnant à elle, elle en fit un des principaux instruments, les ouvriers neufs et robustes de ce travail salutaire qui devait enfanter la société du moyen âge.

L'Église, en effet, n'avait pas à se reposer uniquement sur les générosités de ses bienfaiteurs et surtout sur la politique des empereurs devenus chrétiens. Elle avait au contraire à compter avec ces politiciens. « A bien prendre, a dit un critique de marque, et sans nier les services que Constantin rendit à l'Église, cette politique, si nous la jugeons dans son ensemble, est misérable et ridicule au dernier point. Les Césars ne peuvent oublier, même après le baptême, leur ancien titre de grands

[1] *L'empire romain après la paix de l'Église.* Cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1855, et liv. I des *Moines d'Occident*, 4e édit. in-12, p. 29-30.

Digitized by Google

pontifes, et ils sont possédés de la manie de gouverner l'Église, où ils veulent établir une police tyrannique, discipliner les consciences, juger les évêques, prononcer sur les dogmes, tout régler, tout brouiller [1]. » Cependant, après la dissolution de l'empire romain, qui avait été longtemps, pour les princes barbares, la source de toute légitimité, le Saint-Siège avait paru tout désigné pour succéder dans ce rôle aux empereurs. Malheureusement, au sein des monarchies barbares qui s'étaient partagé l'Empire, les nouvelles institutions apportaient des modifications qui, tout en voulant briser le despotisme ancien, tendent à créer, et créèrent fatalement un état de choses non moins effrayant et dangereux pour les faibles et les petits.

Or, il est un principe qu'il ne faut pas perdre de vue : dans l'histoire du monde, les mêmes causes amènent les mêmes effets. Dans n'importe quel état social, ce qui domine, c'est le besoin de sécurité pour le plus grand nombre. On a un besoin impérieux de tranquillité ; et, dans les sociétés en bas âge, cette tranquillité ne peut être assurée que par une individualité, par un chef qui ait assez de force pour faire respecter son autorité en garantissant les droits de chacun. Si cette garantie fait défaut, on y pourvoira autrement. Ne vit-on pas, au ve siècle, les individus, sentant leur sécurité compromise, chercher à pourvoir eux-mêmes à leur propre défense ? Les petits, nous dit Salvien dans son traité du *Gouvernement de Dieu*, se tournaient alors naturellement vers les grands et sollicitaient leur appui. Ils se donnaient à eux pour avoir leur protection, *tradiderunt se ad tuendum protegendumque majoribus*. Ils se faisaient sujets des riches, *deditities divitum*, et se plaçaient sous leur autorité et pouvoir, *quasi in jus eorum ditionemque transcendunt*. Ils allaient même jusqu'à abandonner à ces protecteurs la majeure partie de leur fortune, au détriment de leurs enfants, *defensoribus omnem fere substantiam suam priusquam defendantur addicunt, ac sic, ut patres habeant defensionem perdunt filii haereditatem* [2].

[1] Marius Sepet, dans une fort remarquable étude sur le *Vrai caractère de l'invasion des barbares ;* cf. *Revue des questions historiques*, an. 1869, t. VI, p. 239-240.

[2] *De gubernatione Dei*, l. V, c. VIII, p. 110, édit. Muguet, Paris, 1684. — Cf. Fustel de Coulanges, *Les origines du système féodal*, p. 244.

Digitized by Google

Cette pratique se généralisa. « Dans la monarchie wisigothe, comme dans le royaume lombard et la société mérovingienne, dit M. Fabre, nous voyons s'établir partout, entre les hommes, des rapports de patronage ou de subordination personnelle. Le puissant prend le faible sous sa protection, c'est-à-dire qu'il lui accorde ce que la langue latine appelle *tuitio* ou *defensio*, et ce que la langue germanique nomme *mundium* ou *mundeburdium* [1]. » Ce jour-là, selon l'expression du temps, le faible s'est *recommandé* lui-même ou a *recommandé* sa terre, *commendavit*, terme qui indique que la personne ou les biens sont entrés dans la dépendance d'autrui. La *protection* est à ce prix ; elle exige une véritable abdication entre les mains du protecteur [2].

Que si pour se mettre corps et biens à l'abri d'un coup de main, les individus s'adressaient à celui qu'on disait fort et dont on espérait obtenir *patronage*, combien plus ils seront empressés de se confier à une puissance qui portera avec elle les garanties de moralité et de sincérité indiscutables ! De là le *patronage* des saints, la *recommandation* à leur personne, à leurs reliques, à leur autel. Saint Grégoire rapporte le cas d'un paysan qui, menacé d'être dépouillé de sa terre par un Goth de Totila, pensa arrêter le barbare en déclarant qu'il avait *commandé* ses biens au saint homme Benoît [3]. La *Chronique de Saint-Bénigne* nous apprend aussi qu'au VIIe siècle, peu après la fondation du monastère de ce nom à Dijon, des hommes libres d'une localité du Jura se mirent, eux et leurs biens, sous le *patronage* du saint ; et, à partir de ce moment, ils payèrent un cens annuel fixé par eux : *se et sua commiserunt patrocinio hujus sancti Benigni, annisque singulis persolvebant ad ejus altare censum a semet constitutum* [4].

Or, entre tous les saints qui attiraient la confiance et le dévouement des fidèles et de la chrétienté entière, le chef des apôtres les primait tous. Autant on brûlait du désir de s'approcher de ses reliques, de posséder quelque objet ayant simplement tou-

[1] Fustel de Coulanges, *Les origines*, etc., p. 250. — Cf. *Étude sur le Liber censuum*, p. 29.

[2] Voir, sur cette intéressante question, *Revue des quest. hist.*, an. 1875, t. XVIII, p. 333-344, l'article de E. Boutaric, *Le régime féodal*.

[3] *Vita S. Benedicti*, c. XXXI ; *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 190.

[4] Dom Bouquet, t. III, p. 469.

Digitized by Google

ché à la Confession de l'apôtre [1], autant et plus encore les fidèles des premiers temps tinrent à se *recommander* à lui. Il est bon d'observer que, dès le principe, ce n'est pas au Saint-Siège qu'ils se recommandent, c'est à saint Pierre lui-même, ou, plus exactement, à ses reliques, à son tombeau : c'est donc dans sa basilique, dans la *Confession* même, qu'on lui offrira le cens récognitif de la propriété que son nom protège : *ad limina apostolorum, ad altare, ad urnam, ad arcam, ad sepulchrum beati Petri.* D'après les termes mêmes, il semble que le pape n'ait pas la libre disposition de ces offrandes ; les sommes remises doivent être employées au service même de l'apôtre, c'est-à-dire à l'entretien des lampes qui brûlent à son tombeau, *pro luminariis concinnandis.* En réalité, c'est bien pourtant le pape qui dispose à son gré des revenus de l'apôtre, car c'est bien lui qui accorde la protection ; et peu à peu la formule du cens et de l'offrande s'adressa au chef des apôtres dans la personne de ses successeurs, comme c'est à eux qu'était réclamée la recommandation. Sous quelque forme qu'ils se recommandassent, il y avait dans cet acte un fond de foi et de piété ; mais on ne saurait nier que l'intérêt temporel, la raison de sécurité, n'y fussent pour une bonne part. La situation faite par les invasions étrangères ne pouvait que développer ce sentiment, cet instinct de sauvegarde et de protection. Vers qui aller ; à qui confier ses biens, ses terres, si ce n'est à cette puissance supérieure à toutes celles qui jusque-là n'avaient laissé après elles qu'injustices, dévastations et ruines !

« L'invasion des moines » prouvait depuis longtemps déjà que l'Église, qui produisait de tels hommes, méritait toute confiance : les vertus, le désintéressement, la vie pénitente de ces cénobites, de ces ermites, étaient la pierre de touche de la conscience, de la haute moralité du catholicisme. Aussi, en butte aux déprédations ou à des tracasseries incessantes, les individualités et les corporations n'hésitaient pas à se tourner vers

[1] « Il suffit de rappeler, dit M. Fabre, quel prix on attachait à ces *reliquiae*, à ces *brandea* descendus dans la Confession de l'apôtre, à ces ampoules remplies de l'huile des lampes qui brûlaient autour du tombeau, à ces *claves de sepulcro b. Petri* que le pape envoyait aux rois et aux grands personnages comme une insigne faveur. » *Étude*, p. 31. Cf. *Lettres de saint Grégoire le Grand*, édit. des Bénédictins, l. I, *ep.* 26, 27, 31 ; l. IV, *ep.* 29.

Digitized by Google

une puissance religieuse qui offrait de telles garanties. En réalité, l'invasion des barbares créa la *protection apostolique*, cette sauvegarde, cette régénération de la société fondée sur les ruines du vieux monde romain, que rois et empereurs étaient devenus incapables de défendre. La force morale et spirituelle du suprême pontificat suppléait avantageusement aux puissances déchues. A leur tour, se mettant, eux et leurs biens, à l'abri de la houlette du suprême pasteur, les individus et les associations apportaient au Saint-Siège ces ressources qui, affirmant cette grande autorité sacro-sainte, établirent le pouvoir temporel et préparaient ainsi les papes à ériger les trônes, à dispenser les couronnes, à sacrer les rois.

Sans entrer dans ces dernières démonstrations qui dépasseraient notre cadre, voyons comment la protection pontificale se développa et s'accrut à travers les siècles.

III.

DÉVELOPPEMENT ET ÉTENDUE DE CETTE INSTITUTION JUSQU'AU Xe SIÈCLE

Par l'effet même de la situation faite à la société renouvelée, la mainbourg royale (*mundeburdium*) était passée au chef de l'Église romaine. Le pape apparaissait si naturellement comme le tuteur-né, comme le défenseur autorisé des intérêts menacés, que les rois eux-mêmes, renonçant soit à garantir ceux qui tentaient parfois encore de réclamer leur patronage (*tuitionem*), soit à se rendre responsables de leurs propres domaines temporairement confiés à des particuliers, sollicitaient l'intervention du Saint-Siège et lui passaient alors leurs droits.

Ainsi, au VIe siècle (v. 548), Childebert Ier fonde à Arles un monastère dédié aux saints apôtres Pierre et Paul. Afin d'assurer la perpétuité de son œuvre, il demande au pape Vigile de vouloir bien confirmer les dispositions qu'il a prises pour maintenir le sanctuaire dans l'état où il le constituait, laissant au souverain pontife la libre disposition des biens et des personnes, *tam in dispositione rerum quam in ordinatione abbatis*. Ni Childebert, qui cependant pouvait user du privilège royal, ni les évêques n'auront plus, comme par le passé, le choix et l'or-

Digitized by Google

dination de l'abbé; le pape seul avisera. Le diplôme de *patronat* passe au Saint-Siège, puisqu'il a la *dispositio rerum* avec la remise des franchises et immunités, — privilèges qui si souvent suscitaient de graves conflits entre monastères et évêques, fondateurs et seigneurs. Or, en agissant de la sorte, le roi des Francs déclare que « telle est la vénération des fidèles pour le siège apostolique qu'il n'est nullement à craindre que personne porte jamais la moindre atteinte à ce qu'il a une fois établi. »

Ce patronage accepté par le pape Vigile, son successeur saint Grégoire le maintint et le confirma à nouveau [1]. Celui-ci, à son tour, sollicité par la reine Brunehaut d'assurer les mêmes faveurs aux monastères et à l'hospice d'Autun, fondés par elle et son petit-fils Thierry, les accorde avec la *tuitio* du Saint-Siège. Comme garantie, il fulmine l'anathème contre quiconque, serait-ce le roi, porterait atteinte à ces fondations [2]. « Ce fut alors, écrit M. de Montalembert, que sur la demande expresse de la royauté franque, Grégoire rendit ce fameux diplôme où pour la première fois la subordination directe du pouvoir temporel au pouvoir spirituel est nettement formulée et reconnue [3]. » — Observons-le en passant : les termes fort clairs et la formule solennelle employés par ce saint pontife sont loin des théories de 1682. Mais qu'y faire? Avant 1682, l'histoire, la tradition, la théologie existaient au sein de l'Église catholique, et les rois mérovingiens sollicitaient des papes comme une faveur ce qu'on reproche aujourd'hui à la papauté comme une usurpation.

Ce qui se passait en France, au temps de Brunehaut, avait lieu également en Angleterre. Les rois saxons, lisons-nous dans l'*Histoire ecclésiastique* du vénérable Bède, réclament au pape des bulles *in munimentum libertatis* en faveur des monastères qui relevaient de leur autorité royale, tels que ceux de Wearmouth et de Saint-Pierre de Douvres. Ils voulaient par là que nul ne pût faire irruption sur ces terres et porter dommage aux religieux et à leurs temporalités, *ab omni extrinseca irrup-*

[1] Cf. S. Gregor. Magn., *Epistola* 111 *ad Vigilium*; item, *Gallia christ.*, t. I, col. 509, et *Regesta* de Jaffé-Ewald, n° 1745.

[2] S. Greg. M., *ibid.*; item, *Regesta*, Jaffé-E., n°s 1875-1877. Voir extrait du texte dans l'*Étude du Liber*, p. 45, note 1, et à la note 2, l'observation en faveur de l'authenticité de ce document.

[3] *Les moines d'Occident*, édit. cit., t. II, p. 148.

Digitized by Google

tione tuta et libera [1]. — Nous verrons en son temps ce que comportait le *munimentum libertatis* octroyé déjà au VIe siècle, et que les rois saxons réclamaient du Saint-Siège cent ans après ; et cela afin de supprimer l'ancienne *libertas Romana* et le *privilegium libertatis* revendiqués par la monarchie dès l'époque mérovingienne [2]. — Une lettre du pape Constantin (708-715) révèle encore un de ces privilèges concernant l'Angleterre et qui a échappé à M. Fabre. Il s'agit de l'abbaye d'Evesham, au diocèse de Worcester. Après que le saint évêque Egwin eut contrôlé par lui-même les dires du berger Evoës et assisté aux apparitions de la Vierge Marie dans la campagne d'Ethom, il se rendit auprès du pape pour lui confirmer la réalité du prodige, qui eut un grand retentissement dans la Grande-Bretagne et détermina la conversion des rois Offa et Céonred. Le monastère que la Vierge avait demandé de construire au lieu même de l'apparition, et dont le berger et l'évêque devinrent les premiers religieux, fut confié par le pape Constantin à l'ordre de Saint-Benoit, et immédiatement doté des privilèges de l'immunité apostolique, *regia libertate donata et apostolica auctoritate confirmata* [3].

Mais avant d'aller plus loin, observons que ces *recommandations* au siège apostolique ne touchent encore que des fonda-

[1] Beda, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XVIII; *Vitæ beat. abbatum Wiremuthensis*, III, 80. et IV, 388 ; item, *Regesta*, Jaffé-Lœwenfeld, nos 2104, 2106, 2139.

[2] Cf. Marculfe, *De privilegio; Monumenta German. Leges*, t. V, p. 39 et 41, a propos des monastères de Lérins, Luxeuil, Agaune, Saint-Marcel de Chalon, *et alia innumerabilia.*

[3] Voici les différents passages de ces lettres pontificales qui confirment le fait. « Denuntiamus quod duo reges Angliae Kenrodus et Offa, cum quibus jam dictus episcopus (Egwinus) ad limina apostolorum, in loco ostensae visionis, plurima de suis beneficiis in presentia nostra regia libertate donata, et apostolica auctoritate confirmata, contulerunt.... Ipsas autem donationes et beneficia praefati reges in ipsorum privilegio nominatim determinarunt, et a nobis corroborari fecerunt.... Ipsum ergo locum quem regia potestas regiae libertati donavit et nos auctoritate Dei et sanctorum apostolorum et nostra donamus, ut nullus cujuscumque ordinis homo hoc quod constituimus depravare et minuere praesumat. Qui hoc destruxerit aut male contaminaverit, sit ille maledictus. » (Cf. Constantini papae ad Britwaldum episc. Cantuariensem epistolae ; *Patrol. lat.*, t. LXXXIX, col. 335-336. — Item, *Charta* Egwini episc. Wigornensium ; et *Britannica sacra*, t. I, p. 20,. La charte royale ci-dessus visée portait donation de soixante-six *mansas*. Cet acte, qui est daté de l'année 709, a paru peu authentique à quelques historiens. Cf. Pagius, ad an. Christ. 709, n. 17. — Dans une seconde lettre du pape Constantin à l'évêque Egwin, il est dit : « Ne quis a nobis constituta privilegia subruat.... Si quis infringere voluerit, in perpetuum sit anathema. » *Patrol. lat.*, t. cit., col. 338-341.

Digitized by Google

tions monastiques ou hospitalières. A cela, rien de surprenant. Entre tous les biens, ceux des congrégations offraient une proie trop riche et trop facile pour que, dans une société violente et mal organisée (comme elle l'était à la suite des invasions), ces biens pussent échapper longtemps aux convoitises qu'ils excitaient [1]. Les barbares avaient bien accepté *théoriquement* le droit romain qui réservait aux associations le droit de posséder, mais pratiquement il n'en fut pas ainsi. D'autre part, ces biens n'étaient pas toujours la propriété des monastères; ici les évêques, là les rois, ailleurs des particuliers, trop souvent portés à abuser de leurs droits et parfois aussi ayant à s'opposer à des prétentions ou exactions étrangères, c'était plus qu'il n'en fallait pour mettre en danger la tranquillité des religieux, compromettre même leur existence. Aussi bien, soit que les chefs de ces communautés réclamassent directement, soit que le chef suprême de l'Église, informé par toute autre voie, proposât sa médiation, la protection apostolique s'imposait d'autant plus que ceux qui auraient dû suffire à donner des garanties avaient perdu la confiance de leurs clients.

S'il en fut ainsi depuis l'invasion barbare jusqu'au VIIIe siècle (période sur laquelle nous venons de jeter un rapide coup d'œil), que ne sera-ce pas sous la race carolingienne et surtout à sa décadence? Le pouvoir royal ayant déjà reconnu effectivement la protection du Saint-Siège comme plus efficace que la sienne propre, il était naturel qu'en présence de la désorganisation et de la faiblesse croissante de l'autorité civile, on songeât à substituer à la royauté, devenue inférieure à son office, le puissant apôtre Pierre, auquel les rois eux-mêmes avaient fait appel tous les premiers. « Dès le temps de Charlemagne, écrit M. Fabre, alors que le pape Hadrien Ier faisait grande figure dans l'Italie centrale, le fondateur d'un monastère de la Tuscie lombarde a recours au Saint-Siège pour mettre son institution à l'abri des convoitises, de la même façon que certains fondateurs de monastères au delà des monts s'adressaient au même moment à la royauté franque. Il transfère à saint Pierre la nue propriété de tous les biens qu'il affecte au service de sa fondation; de la sorte, nul n'aura intérêt à les détourner de leur

[1] Voir à ce sujet *Étude sur le Liber*, § II, p. 32 et suiv.

Digitized by Google

pieuse destination, et ils demeureront sous le puissant patronage de saint Pierre [1]. »

Le diacre Jacques Teutpert, qui rédigea lui-même (790) la charte de cette fondation faite à Lucques pour un monastère de femmes sous le vocable des saints Jacques et Philippe, veut que « pour reconnaître la protection de l'apôtre sur cet établissement, les abbesses qui s'y succéderont fournissent chaque année en l'église Saint-Pierre de Rome, pour l'entretien du luminaire, une quantité d'huile de la valeur de 10 sous d'or, ainsi qu'il l'a antérieurement stipulé par un acte spécial déposé dans l'église de Saint-Pierre [2]. » Entendant garantir à tout jamais sa fondation entre les mains du souverain pontife, le diacre Teutpert précise, en outre, que dans le cas où ledit monastère serait sans sujets ou sans appui, il rentre dans le domaine pontifical, *deveniat in potestatem sancti Petri*, pour que le légitime successeur de l'apôtre en fasse tel usage qu'il lui plaira, *vel pontificis qui in tempore papa ordinatus fuerit in omnibus ordinandum et gubernandum, sicut ei recto paruerit.* Voilà un droit de protection qui surajoutait éventuellement un droit de propriété *réelle* et garantissait à l'Église une rente (le *census*) que nous verrons se généraliser à travers les siècles.

Cette extension de tutelle et des droits transmis spontanément par les *commendés* s'affirmera davantage encore avec l'affaiblissement de l'autorité sous des rois comme Charles le Chauve ou Charles le Gros. Jadis patrons des églises et des monastères, ces monarques, par leur faiblesse et leur insouciance, ne sont plus en état de défendre la propriété ecclésiastique contre les usurpations des laïques. C'était aussi l'heure de l'invasion des Normands. Par contre, avec des papes comme Nicolas Ier ou Jean VIII, la situation pontificale devient de plus en plus prépondérante. Aussi vit-on grandir la vénération de la chrétienté occidentale pour l'apôtre à qui le Christ a donné le pouvoir de lier et de délier toutes choses au ciel et sur la terre. Sans doute, celui qui éclipsait ainsi les rois ne disposait que d'armes spirituelles, mais dans un temps où ces armes pouvaient produire d'incomparables effets, on comprend que les hommes

[1] Cf. *Étude sur le Liber*, p. 37-38.
[2] Charte publiée par Muratori, dans ses *Antiquitates italicae*, t. III, col. 561; en voir l'extrait dans P. Fabre, op. et p. citat.

Digitized by Google

aient reconnu dans le successeur de Pierre un protecteur plus puissant que le roi.

Les plus hauts fonctionnaires de l'époque carolingienne, les comtes représentants du souverain dans les provinces, donnèrent l'exemple de cette confiance. Tel Gérard, comte de Roussillon. Avec sa femme Berthe, il fonde deux monastères : l'un à Pothières, dans le diocèse de Langres, l'autre à Vézelay, au pays d'Avallon (863). Le comte en informe le pape Nicolas et le prie d'en accepter la protection. « Ces demeures des serviteurs de Dieu, écrivait Gérard, je les confie à perpétuité à vos soins, à vous et à vos successeurs, à cause de ma vénération pour les saints apôtres dont vous tenez la place dans l'Église de Dieu, pour que vous daigniez les gouverner, les protéger, les défendre (*ut ea.... gubernare, tueri et defensare dignamini*)..., de manière que les moines et religieuses de ces monastères, placés sous votre patronage (*de vestra benedictione semper pendens*), vivent en liberté, protégés et défendus par vous (*per vos tuti et defensati*)...., n'étant soumis à aucune redevance envers personne, si ce n'est envers le chef des apôtres et son vicaire (*nulli nisi principi apostolorum vicarioque ejus in servitio obnixi*). »

Ce *servitium*, terme « qui côtoie la féodalité, » comme le remarque M. Fabre, ce *servitium* annuel est fixé à 2 livres d'argent par chacun des monastères : *offerantur B. Pontifici Urbis ex utrisque monasteriis librae duae argenti.* Le pape accepte et s'engage à une protection telle que jamais, de son vivant et sous ses successeurs, « nul, ni roi, ni prêtre, ni dignitaire d'aucune sorte, *nulli regum, nulli antistitum, nulli quacumque praedito dignitate, vel cuiquam alii*, ne pourra contrevenir en quoi que ce soit à ces clauses, par lesquelles la sainte mère l'Église est établie héritière de ces monastères, *hanc sanctam matrem Ecclesiam ex eodem monasterio haeredem*, qu'elle couvre de sa sauvegarde, les préservant de toute atteinte, *suffragium contra omnes infestantes.* » La nue propriété est ainsi dévolue au pape, tandis que le domaine utile, la jouissance, appartient aux religieux ; à eux la libre disposition d'usufruitiers, au Saint-Siège le domaine éminent. C'est ainsi que l'établissent les chartes rédigées et consenties par les parties contractantes [1] ; ainsi le

[1] Les importants documents de fondation, acceptation et confirmation sont

Digitized by Google

reconnut quelques années plus tard le roi Charles le Chauve [1]; ainsi le déclarait au XIIe siècle le pape Eugène III, dans vingt-six lettres de protestation contre Guillaume, comte de Nevers, qui prétendait imposer à ces monastères *consuetudines atque indebitas exactiones*. Ces prétentions du comte, le pape les dénonce comme une vraie spoliation au roi de France, au duc de Bourgogne et à tous les prélats de la région [2].

Dix ans plus tard (878), un autre pape, Jean VIII, venait protester lui-même dans le concile d'Arles contre les empiétements de Gilbert, évêque de Nîmes, sur l'abbaye que saint Gilles avait fondée deux siècles auparavant et donnée absolument au Saint-Siège « donationem integriter Romanae Ecclesiae fecit. » Les rois de France avaient prêté l'appui de leur autorité à cette spoliation; Jean VIII examine à fond le différend, assisté des archevêques, des évêques, des ducs et seigneurs de la Provence et lieux circonvoisins. Dans les documents authentiques retrouvés, les clauses et conditions sont formelles : le monastère de Saint-Gilles relève légitimement de la juridiction du Saint-Siège. Celui-ci l'a reçu *ad regendum et tuendum;* la redevance consacrant la nue propriété est de 10 sous d'argent de 12 deniers : nul ne pourra y porter atteinte, les papes eux-mêmes ne toucheront en rien au domaine utile, qui est strictement réservé au monastère. Tout cela, le pape Jean VIII le confirme en des termes identiques à ceux que nous venons de lire dans la charte du comte Gérard pour le couvent de Vézelay [3]. Le commissaire pontifical, qu'il délègue pour aller signifier cette sentence à qui de droit, reprend, au nom du pontife, « possession réelle et corporelle dudit monastère de Saint-Gilles; » et cela, non seulement sans informer le pouvoir civil, mais avec excommunication entraînant « la perte de tous ses honneurs et dignités (*potestatis honorisque sui dignitate careat*) pour quiconque oserait porter atteinte en quoi que ce soit aux droits de l'Église constitués par la protection qu'elle garantit à tout jamais. »

conservés dans l'*Historia Vizeliacensis* au *Spicilegium* de d'Achery, t. II, p. 498-560; voir aussi Jaffé-Ewald, *Regesta*, n° 2831, et *Analecta juris pontificii*, t. X, 61.

[1] Dom Bouquet, t. VIII, p. 608.

[2] D'Achery, *Spicilegium*, t. cit., p. 507-512.

[3] Cf. Muratori, *Rer. ital. scriptor.*, t. III, et *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 647 et seq.

Digitized by Google

A preuve que ces affirmations du pouvoir pontifical produisaient leur effet au point de vue de l'institution qui nous occupe, c'est que deux ans après le décret fulminé par le concile d'Arles, l'empereur Charles le Gros tient à déclarer (15 fév. 882) que la protection papale dont jouissait le monastère de Brugnato depuis l'époque lombarde fut de nouveau sanctionnée par le pape Grégoire, établissant le cens de 12 deniers et 2 chandelles à payer annuellement à l'Église romaine [1]. Nouvelle confirmation de ce droit était donnée cent ans plus tard par l'empereur Othon III (24 mai 996), déclarant que ledit monastère « fut de tout temps sous la protection du Saint-Siège, *Ecclesiae R. sub cujus tuitione semper fuit*, » avec les redevances susmentionnées. Du reste, non contents de confirmer ainsi les donations faites en dehors de leur autorité, les rois et grands seigneurs, suivant les exemples de leurs devanciers que nous avons rapportés, avaient à cœur de confier leurs fondations au successeur de Pierre. Charlemagne avait ainsi offert le monastère qu'il construisit à Grasse, dans le Carcassonnais [2]. Le jour de leur couronnement à Rome, Charles le Gros et sa femme Richarde déposèrent sur la Confession de l'apôtre l'acte de donation de leur monastère d'Éléon, au bord de la rivière d'Andlau, en Alsace, avec un cens annuel et perpétuel pour reconnaissance de la protection apostolique; voulant que personne ne pût jamais léser en rien les droits qu'ils passaient à l'Église [3]. De la part de ces personnes royales, n'était-ce pas reconnaître plus d'efficacité et de sécurité au patronage pontifical qu'à toutes les sauvegardes impériales?

Aussi, marchant sur ces traces, saint Géraud, comte d'Aurillac, remet, en 884, au pape Hadrien IV, son vaste domaine avec toutes les dépendances nécessaires à l'entretien des moines qu'il veut y établir [4]. Quand le couvent fut bâti et peuplé de

[1] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, n° 1591.

[2] Certains discutent l'authenticité du diplôme de cette fondation, trouvé en 1118 dans les archives de Latran, par le pape Gélase II. Texte dans *Regesta* de Jaffé-Lœwenfeld, n° 6663.

[3] *Hist. de Strasbourg*, par Grandidier, t. II, et Jaffé-Ewald, *Regesta*, n° 3337, acte de Louis IV l'Enfant (v. 900), qui expose le fait d'après les diplômes authentiques, mais dont le texte n'a pas été retrouvé.

[4] *Bullar. Clun.*, p. 88, 89; item, Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église*, édit. Dr André, Bar-le-Duc, t. III, p. 65.

Digitized by Google

religieux, le fondateur « se fit une loi, nous disent les Bollandistes [1], d'aller tous les ans au tombeau des saints Pierre et Paul, portant suspendus à son cou les 10 sous de cens qu'il offrait en esclave suppliant à son seigneur et maître. » Toujours même abandon et même signe de la propriété concédée à l'Église. — Presque en même temps, Hermengarde, comtesse de Poitiers, partait pour Rome afin de transférer entre les mains du successeur de l'apôtre le monastère de femmes par elle fondé à Blesle, en Auvergne. Comme pour le fait précédent, le texte des chartes nous fait défaut, mais les annalistes en ont retenu les bases et clauses; et ici comme là, la protection est assurée, d'une part, avec fulmination d'anathèmes contre ceux qui inquiéteraient ce couvent; d'autre part, par la constitution d'une redevance annuelle de 5 sous poitevins. Puis, ajoute Baluze, d'après des actes postérieurs de deux cents ans à la donation, « Blesle connut de longues années de paix et de prospérité; mais dès que Rome, notre chef et notre appui, commença à être malheureuse et troublée, nos ennemis s'enhardirent [2]. » Précieux témoignage en faveur d'une garantie qui ne peut être compromise que par le brigandage, les révolutions sociales ou les prétentions despotiques du pouvoir civil. Nous allons constater quelques-uns de ces incidents plus ou moins graves dans le fonctionnement de cette institution à partir du xe siècle.

IV.

DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS DE LA PROTECTION

Tandis qu'au xiie siècle, les religieuses de Blesle se réjouissaient des bienfaits que la tutelle papale avait procurés à leurs devancières depuis leur fondation (v. 890), un grand pas avait été fait pour l'extension de ce patronat. En l'an 910, Guillaume d'Aquitaine fondait le célèbre monastère dont les vigoureux et innombrables rameaux devaient bientôt couvrir l'Europe, en disséminant sur ce vaste territoire jusqu'à deux mille établissements : c'était Cluny. Le duc opulent fait abandon aux apôtres Pierre et Paul

[1] *Acta SS.*, t. VI, octob., p. 316-320.
[2] *Miscellanea*, édit. Mansi, t. II, p. 181.

Digitized by Google

de tous ses droits de propriété, *de propria trado dominatione;* les moines auront le pontife romain pour défenseur, *habeantque tuitionem ipsam apostolorum atque R. pontificem defensorem*, et lui paieront en reconnaissance un cens annuel de 10 sous pour l'entretien du luminaire de Saint-Pierre. Afin de bien montrer qu'il s'agit d'une propriété inaliénable sans aucune réserve, le pieux fondateur ajoute : « Les moines de Cluny seront soustraits à toute domination temporelle, de notre part, de la part de nos parents, ou de la part du pouvoir royal; et personne, parmi les princes de la terre, aucun comte, aucun évêque, pas même le pontife du susdit siège romain, ne pourra, sous peine de malédiction divine, toucher aux propriétés de ces serviteurs de Dieu, les morceler, les diminuer, les échanger ou les donner à bénéfice à quiconque [1]. »

On le voit, la charte de Vézelay est de plus en plus confirmée et développée en des termes encore plus précis; et cela, en dehors de tout consentement ou même de consultation royale. Or, ce qui avait été établi à la fondation de cette importante maison mère fut confirmé de nouveau en 931, par le pape Jean XI, à la demande de l'abbé Odon; et ce diplôme apostolique consigna expressément que « le cens quinquennal de 10 sous est la reconnaissance de la protection et défense assurées par le Saint-Siège, *ad recognoscendum quod predictum coenobium S. apostolicae sedi ad tuendum ac fovendum pertineat, dentur per quinquennium X solidi* [2]. »

Après une longue analyse et de savantes discussions sur cet important document, au point de vue du cens qui fait l'objet de son *Étude*, M. Fabre ajoute : « Tout ce que nous venons de dire pour Cluny s'applique mot pour mot au monastère de Bourgdieu, établi au diocèse de Bourges en l'année 917. » On peut en dire autant de la fondation de Saint-Pons de Tomières, faite en 934, dans les mêmes conditions, par Raymond Pons d'Aquitaine. Celui-ci, comme Ebbon, fondateur du Bourgdieu, a puisé le texte dans la charte cluniste, et le pape Jean XI s'est contenté de rééditer les mêmes approbations que pour l'œuvre de Guillaume

[1] Cf. *Gallia christ.*, t. IV, col. 272-273; et les principaux extraits de ce diplôme, dans l'*Étude*, p. 54.
[2] *Bullarium Cluniacense*, p. 1.

Digitized by Google

d'Aquitaine [1]. Faut-il s'étonner qu'à ce moment-là et après cette série d'importantes *recommandations* si catégoriques, les pouvoirs civils aient pris ombrage de la tutelle apostolique? Les papes agissent en dehors des rois; les donateurs n'en réfèrent plus à l'autorité royale, soit immédiatement, soit par l'entremise des comtes et des ducs détenteurs de leur pouvoir dans les provinces. Cet état de choses peut-il durer? Où en arrivera-t-on si on continue à faire si bon marché de leur puissance? Voilà les questions qui se posent naturellement.

A la suite de ces diverses reconnaissances papales, Louis d'Outremer envisagea le fait et en pesa les conséquences. En lutte ouverte avec les comtes de Paris et de Vermandois, préoccupé des compétitions pour le siège archiépiscopal de Reims, il tente une réaction. La fondation faite à Saint-Pons de Tomières, il la prend sous sa protection (3 avril 939), en lui accordant la faveur de l'immunité, *sub nostrae immunitatis tuitione* [2]. Quant à Cluny, sans toucher à l'exemption donnée par le fondateur, il fait acte d'autorité en rappelant que le pape n'est qu'un protecteur et non un maître, car le duc d'Aquitaine a transmis ces droits *ad tuendum non ad dominandum* [3]. Qu'importe cette observation? Elle ne pouvait pas viser le *dominium utile;* nous savons qu'il était réservé aux religieux. Par suite, à nos yeux, ce prétendu diplôme *réactionnaire* devenait une confirmation de plus du droit pontifical et de l'institution qui réglementait les *recommandations* à la tutelle apostolique.

L'Allemagne suit cet exemple. Ainsi Othon le Grand, transférant à Lure (959) les religieux d'Analesberg, déclare que la propriété sera offerte au pape, *jus proprietatis permaneat Romam B. Petro principi apostolorum*, et que l'abbé paiera annuellement au Saint-Siège 10 sicles d'argent; mais l'abbaye sera désormais dans la mainbourg du roi de Germanie, *sub mundiburdio deinceps maneat regum Francorum* [4]. Le *deinceps*, que M. Fabre traduit par *toujours*, nous paraît préciser le régime

[1] Cf. *Gallia christ.*, t. II, col. 43; it. Labbe, *Mélanges curieux*, p. 505; Jaffé-Lœwenfeld, n° 3585; ms. 12820, fol. 16 v°, de la Bibl. nat. de Paris; Dom Bouquet, t. IX, p. 713. *Hist. de Languedoc*, t. V, *Preuves*, col. 176.

[2] *Hist. de Languedoc*, t. V, *Preuves*, col. 183; it. Dom Bouquet, t. IX, p. 596.

[3] Dom Bouquet, t. IX, p. 590; et *Bibl. Clun.*, p. 6 et 266.

[4] *Monumenta Germaniae, Diplomat.*, n. 199, p. 279.

Digitized by Google

nouveau, émanant de ce diplôme, en opposition aux clauses rédigées par Deicolus, fondateur des moines d'Analesberg. Celui-ci avait donné immédiatement son monastère au souverain pontife, lui en remettant l'entière possession : *Placet mihi.... apostolorum principi firma traditione delegare;* et le saint affectait pour chaque année 10 sous d'argent à titre de reconnaissance [1].

Après cet antécédent, les officiers de l'empire germanique oseront-ils désormais agir autrement que leur chef? Aussitôt, voilà le margrave Gero sollicitant la licence impériale pour remettre au Saint-Siège la garde de l'abbaye qu'il fonde sur ses terres des Gernrod, en 963, *accepta licentia imperatorum*. Pour lui, son acte n'est valable que parce qu'il a obtenu la double sanction du pape et de l'empereur; d'abord celle de Jean XII, puis celle d'Othon [2]. Celui-ci vient confirmer ce que le chef de l'Église a déjà approuvé. C'est le point de départ des formules qu'on lira désormais dans les privilèges pontificaux : *petente, praesente imperatore; interventu regis; pro voto, rogatu, jucunditate imperatoris* [3]. L'empereur prend, en effet, une part prépondérante au gouvernement de l'Église. La chancellerie romaine va introduire peu à peu dans ses diplômes la reconnaissance de la mainbourg impériale. Par suite, le cens attribué au Saint-Siège sera récognitif de la protection et non de son domaine éminent. Ceci n'aura lieu, il est vrai, que pour les pays d'Empire, comme l'observe M. Fabre [4]; mais n'y a-t-il pas là une corrélation de faits et de conséquences qui ont échappé au savant éditeur du *Liber censuum?* A l'exemple des empereurs, les officiers et petits seigneurs restreignent les droits de l'Église, en lui enlevant la nue propriété des fonds recommandés. Eh bien, peu à peu, les seigneuries frontières entre le royaume de France et l'empire d'Allemagne s'érigent en petites souverainetés; ce qui fut le démembrement du royaume d'Arles et de Bourgogne. L'empire récoltait ce qu'il avait semé.

En Bourgogne indépendante nous voyons, au contraire, la

[1] Acta SS. *Vita S. Deicoli*, 18 janv., p. 569.

[2] « Annuali censu ditioni Apostolorum in perpetuum subdidi, prius per pontificalis privilegii paginam, postmodum per imperatorum meorum seriem precepti. » Cf. Muratori, *Antiquit. ital.*, V, col. 807.

[3] Cf. Pitra, *Analecta novissima*, I, 134.

[4] *Étude sur le Liber*, p. 59.

Digitized by Google

reine Berthe remettant au Saint-Père (963) son monastère de Payerne, dans les mêmes conditions et presque avec les mêmes formules que nous avons lues pour les abbayes de Cluny et de Bourgdieu [1]. La même année et dans le même royaume, l'abbaye de Montmajour jouit de la protection apostolique avec la plénitude du domaine reconnue au Saint-Siège. Ainsi le stipule le pape Léon VIII, basant sa charte de privilège sur celle de la donation rédigée en 956 par Manassès, archevêque d'Arles, qui avait déclaré donner à saint Pierre *(ut darem S. Petro)* le lieu *Montis Majoris cum tota insula sibi adjacente* [2]. Sur les mêmes bases est établie la reconnaissance de Saint-André d'Avignon, *sub dicione S. R. Ecclesiae.... liceat vos possidere annuatim pensionem solvendo* [3].

Mais dans les autres parties de l'empire, l'impulsion donnée par l'empereur produit son effet. Les diplômes que la cour romaine délivre à ses *recommandés* ne visent plus que la stricte protection, ou du moins ne sont plus aussi explicites au sujet du domaine éminent. Par exemple, lorsque, en 963, le comte Hermann Billung met son abbaye de Bibra sous la sauvegarde du pape Jean XII et de ses successeurs, moyennant un cens annuel d'une livre d'argent à l'autel de Saint-Pierre, la nue propriété est réservée au roi. Bâti sur les terres impériales *(in praedio vel fisco nostri imperatorii juris)*, ce monastère était donné par Othon à Saint-Maurice de Magdebourg, pour que les évêques de cette Église en eussent l'usage et l'entier *dominium* [4]. Il en fut pareillement en 967, pour la célèbre abbaye de Queldimbourg. La pieuse impératrice Mathilde voulut faire sanctionner par le souverain pontife la protection dont son fils et son petit-fils avaient entouré sa fondation et les donations dont elle-même les avait enrichis. Jean XIII ratifie tout ce qui a été fait, ajoute sa tutelle, sous la réserve d'une livre d'argent offerte annuellement pour le luminaire de la Confession de Saint-Pierre, et se tait sur le domaine éminent, reconnaissant l'autonomie du monastère accordée par les rois [5].

[1] Dom Bouquet, t. IX, p. 667; et *Gallia christ.*, t. XV, col. 130-132.
[2] *Gallia christ.*, t. I, p. 104 *inst.*
[3] *Regesta*, Jaffé-L., n° 3898.
[4] *Monumenta German.*, Diplom. du 3 oct. 968, t. I, p. 499.
[5] Id., *ibid.*, p. 89, 142, 155, etc.; item Jaffé-L., *Regesta*, n° 3716.

Digitized by Google

Avec la dernière année du xe siècle se confirme encore cette modification. Un privilège du pape Silvestre II (en 999), tout en affirmant et consentant la protection qui lui a été demandée par le comte Aribo pour son monastère Saint-Lambert de Seeon, édifié entre l'Alz et l'Inn, prévoit le cas où la propriété ferait retour aux descendants du fondateur (*redeat in proprietatem proximo heredi de predicti comitis genere*). Même dans ce cas l'Église maintiendra la tutelle contre quiconque voudrait empiéter sur les droits du réel propriétaire; et pour cela le monastère offrira annuellement en la demeure des apôtres Pierre et Paul une rente de 12 deniers [1].

S'étant singularisée pendant environ soixante ans, l'Allemagne fut moralement forcée de revenir à l'ancienne tradition. En l'an 1020 nous voyons, en effet, le pape Benoît VIII accordant son privilège au monastère Saint-Maurice et Saint-André de Goss, près de Léoben, dont la donation a été préalablement faite au Saint-Siège [2]. Le sou d'or, à titre de cens annuel (*pensionis nomine*), que l'abbesse doit apporter, en est la reconnaissance, pour un bien dont elle a la propriété utile. Et les rois, comme les particuliers, étaient si réellement revenus à la conception première de la tutelle papale, que cette même année 1020, Henri II le Saint offre au Saint-Siège, *cum omni integritate episcopatus*, l'évêché de Bamberg qu'il venait de fonder [3]. Benoît VIII en accepte le domaine, et pour reconnaître sa protection, l'évêque fournira tous les ans au Saint-Père un cheval blanc tout harnaché, *album equum cum faleris*. Cette clause aussi bien que la tradition du domaine se trouvent pareillement consignées dans la *Vie* de saint Meinwerc : *Bavenbergensem fundum rex B. Petro contradens, apostolico praesuli jugiter defendendum commendavit* [4].

Du reste, dans les autres États l'institution apostolique n'avait cessé d'être reconnue dans toute son intégrité primitive. Nous avons vu qu'avant les incidents causés par les tentatives de Louis d'Outremer (en 939), on observa d'une manière uniforme et constante le principe sur lequel était basée la *recommanda-*

[1] Jaffé-L., *Regesta*, n° 3900.
[2] Id., *ibid.*, n° 4028.
[3] Id., *ibid.*, n° 4030.
[4] *Monum. German. script.*, t. XI. Vita Meinwerci, c. 24, p. 116.

Digitized by Google

tion. Les choses en allaient de la sorte, lorsque, en 979, dans la Marche d'Espagne, l'évêque de Girone, Miron, *recommanda* son église Saint-Pierre de Bésalu, en Catalogne, érigée en monastère. Par acte solennel il la transmet au chef des apôtres en alleu, *proprium alodium ;* propriété réelle que les abbés reconnaitront en payant chaque année un cens de 5 sous d'argent [1]. Le pape Benoît VII exprime fort clairement dans la charte d'acceptation et de tutelle qu'il a reçu ce couvent *in donum*, et que l'acte de l'évêque est *paginam donationis.* Au même diocèse et dans la même localité espagnole, le pape Grégoire V reconnait en 998 le monastère de Saint-Géniès, que le comte Bernard avait mis au domaine de l'Église pour en avoir la protection, *sub jure sancti Petri constituit;* et cela avec attribution perpétuelle de 2 sous de rente [2].

L'année d'après, une *recommandation* fut sollicitée et accordée dans des circonstances qui méritent d'être rapportées tout au long. Il s'agit du monastère de Langogne, en Aquitaine, fondé, vers 999, par Guillaume, vicomte de Gévaudan [3]. « Comme il n'avait point de fils et qu'il s'en désolait, il eut durant la nuit une vision qui lui ordonna d'élever une église en l'honneur de saint Gervais et de saint Protais, *in territorio Milacensi.* Avec sa femme il se mit en route pour Rome, où ils arrivèrent le 6 septembre. Là, ils commencèrent à prier et à veiller auprès du tombeau de l'apôtre. Vers le milieu d'octobre, une nuit qu'ils s'étaient endormis, succombant à la fatigue, auprès de la Confession, la même vision leur apparut à tous deux. Dès qu'il fit jour, Guillaume s'en alla trouver le pape et lui conta son aventure. Le pape assembla alors les *majores Romanae ecclesiae* pour leur faire part du prodige, et tous, d'un commun accord, jugèrent qu'il y avait là un ordre divin, et que Guillaume, de retour en France, devait s'empresser d'élever au lieu indiqué l'église que Dieu lui avait fait voir en

[1] *Marca Hispanica*, Appendice, p. 919; item Jaffé-L., n° 3800.
[2] *Regesta*, Jaffé-L., n° 3885.
[3] Nous maintenons le nom de *Guillaume* donné à ce comte par M. Fabre, alors que les historiens du Languedoc (t. V, p. 332) appellent le fondateur de ce prieuré *Étienne*, d'après le privilège pontifical écrit sur parchemin avec un roseau, *cum junco marino scriptum in pergameno.* Le récit ici rapporté le dit écrit *sur papyrus* (Cf. *Les éléments de la diplomatie pontificale*, par le comte de Mas Latrie, dans la *Revue des quest. hist.*, an. 1897, liv. d'avril, p. 399).

Digitized by Google

son sommeil. Le Saint-Père ajouta : « Si vous êtes encore de ce monde lorsque cette église sera terminée, vous reviendrez nous trouver. » Guillaume obéit et, l'édifice achevé, il se rendit de nouveau à Rome. Le pape alors lui prescrivit de donner à Saint-Pierre la nouvelle basilique et d'offrir sur la Confession de l'apôtre la charte de donation : « C'est ce que nous fîmes, dit Guillaume, et alors le souverain pontife promit solennellement qu'il n'aliénerait jamais notre église ; il retint seulement pardevers lui un cens triennal de 15 sous, et il nous donna le privilège suivant écrit sur papyrus. » Ce privilège, c'est la bulle de Silvestre II, qui accorde à l'église de Langogne cette même autonomie temporelle qu'on avait autrefois stipulée pour Vézelay et pour Cluny [1]. »

Le siècle qui suivit cette fondation typique ne dérogea en rien aux clauses et conditions constitutives de la protection apostolique sous les dix-sept papes qui se succédèrent dans ces cent ans [2] : les diplômes de sauvegarde et de reconnaissance abondent. Sans parler des États qui viennent tour à tour et pour divers motifs se placer sous la houlette protectrice, particuliers et congrégations continuent à user de cette tutelle. Pour éviter des redites fastidieuses, il suffit de citer : les monastères gascons de Saint-Sever, de Condom et d'Arles-sur-Tech (1008-1011) ; celui de Saint-Pierre de l'Esterp, en Limousin (1032) ; la Trinité de Vendôme, en Blaisois (1047) ; en Alsace, Ottmarsheim et Sainte-Croix de Woffenheim (1049); Saint-Barnard de Romans, en Dauphiné (1050) ; Saint-Vit d'Helten, sur le Rhin (1055) ; dans la Catalogne, Saint-Pierre d'Ager (1060) et Saint-Jean de Peña, en Aragon (1071) ; Sainte-Marie de Barjols, en Provence (1060) ; Saint-Nicolas de Poitiers (v. 1062) ; en Italie, Saint-Pierre de Crémone (1071) ; en Bavière, le monastère de Rott (1073). Pour tous et chacun de ces couvents, la tutelle pontificale est accordée aux termes si souvent répétés ici, impliquant la transmission de la nue propriété [3] (*alodium*, *dominium*, *in proprietatem*, *oblatum*, *traditum*, etc.), et l'obligation d'une redevance (*census*, *pensio*).

[1] *Étude sur le Liber*, p. 64-65.
[2] Depuis le pape Jean XVIII (1003) jusqu'à Urbain II (1099).
[3] Sur la protection de ces divers établissements, voir l'extrait des diplômes et analyse de leur recommandation dans l'*Étude*, p. 65-68.

Digitized by Google

A la dernière date que nous venons de citer (1073), la triste période connue sous la dénomination de *querelle des investitures* était ouverte. Vu les passions politico-religieuses, on pouvait craindre pour l'institution qui nous occupe. Il n'en fut rien cependant; non seulement les choses restèrent en l'état quant au fond, mais il y eut comme un regain de généralisation et d'extension. Au reste, si jadis, pendant les invasions et durant l'énervement du pouvoir royal, le faible s'était adressé au fort pour être sauvegardé, la crainte de voir tomber les fondations religieuses aux mains des laïques fut un stimulant pour la continuité de l'usage établi, et dont les avantages étaient justement appréciés. Le grand pape saint Grégoire VII, dont l'ardeur à défendre les droits de l'Église suffit à immortaliser ce champion des futures libertés communales, aida puissamment à refréner les tendances de l'esprit laïque. Sans innover (quoi qu'en ait dit certaine école), il s'en tint à la tradition que nous avons vue se développer depuis au moins le VIe siècle. Pour garantir les biens ecclésiastiques et les personnes, il usa simplement des armes que lui donnaient les droits de la *recommandation*. Aussi, soit que dans ses écrits il rapporte les témoignages du passé et des temps plus rapprochés de son époque, soit qu'il renouvelle les privilèges, il en précise soigneusement les conditions de redevances et l'origine du cens. Lorsque de nouveaux clients viennent à lui pour obtenir la tutelle du Saint-Siège, les obligations d'usage sont par lui formellement stipulées. Ainsi Saint-Sauveur de Schaffhouse, qu'il accepte, est déclaré *juris B. Petri;* Saint-Sauveur de Redon, *juris Ecclesiae Romanae dignoscitur;* Saint-Facond de Sahagun, en Espagne, *juri sanctae R. Ecclesiae mancipatum;* la Sauve-Majeure devient *Romanae Ecclesiae subjectum;* et Padolirone, comme divers autres monastères *recommandés* par la comtesse Mathilde, a été *traditum et in proprium jus collatum B. Petro et ejus apostolicae sedi* [1].

Vient le pape Urbain II (1088-1099). Ce pontife va clore le XIe siècle par une impulsion nouvelle donnée au développement de cette institution. Mais sous ce pontificat apparaissent de nouvelles formules de protocole qui, adoptées par la chancelle-

[1] Cf. *Regesta*, Jaffé-L., nos 5167, 5280, 5281, 5263, et pour la Sauve-Majeure, *Gallia christ.*, t. II, col. 315.

Digitized by Google

rie romaine, devinrent le point de départ d'une évolution considérable. Pour saisir toute la portée de cette innovation et se rendre compte des diverses transformations, il faut remonter au principe et résumer, en les précisant, l'objet et le fonctionnement jusqu'à cette nouvelle phase de la protection papale. Par là, tout en complétant certains détails qu'il a fallu négliger pour ne pas interrompre la série des faits, nous nous trouverons ramenés à l'époque où nous sommes arrivés.

V.

LIENS, EFFETS ET AVANTAGES DE LA PROTECTION

Se recommander au Saint-Siège, qui en retour assure sa tutelle, constitue un vrai contrat. D'une part, le client offre ses biens à garantir et paie une redevance; d'autre part, le tuteur s'engage à sauvegarder les intérêts de son protégé; et, de même que le premier veillera sur les droits du second, il tiendra la main à la conservation des terres, domaines et intérêts qui lui sont confiés par ce traité. Ce pacte oblige en conscience; il a force de loi; nul autre que les contractants ne peut le rompre.

Nous avons vu comment, pourquoi, dans quelle mesure la papauté s'est ainsi trouvée tout à la fois investie d'une véritable magistrature et dotée d'un domaine affirmant sa grande puissance au point de vue temporel et spirituel. Rois, seigneurs, communautés, particuliers ont offert au siège apostolique des biens-fonds, des églises, des monastères; ils lui en confient la garde morale, lui en octroient le domaine éminent et, parfois, la réelle propriété. Ce jour-là, un lien s'est formé entre les deux partis, et c'est le *cens* qui témoigne tout à la fois de la protection accordée et de la cession qui est faite. Le recommandé stipule lui-même la quotité de sa redevance, ainsi que le mode et l'époque du paiement. Pour l'un et pour l'autre, cette redevance est le *signe* de la protection et de la donation. Aussitôt le diplôme souscrit conjointement, les engagements réciproques sortent leur effet : la terre, le couvent, l'église est « la chose de saint Pierre, » et le pape en assure l'intégrité. Tel le but de la protection apostolique, et tel le moyen.

Mais cette protection ne sera-t-elle pas illusoire; autrement

Digitized by Google

dit : le Saint-Siège dispose-t-il des moyens suffisants pour la rendre effective ? Sans doute le pape n'a devers lui qu'une puissance morale, mais la sanction qu'il donne à son acte indique assez ce que vaut cette puissance. Il frappe d'excommunication et déclare déchu de tous honneurs et dignités quiconque oserait porter atteinte à ce contrat. Même les rois ne sont pas à l'abri ; la formule grégorienne les atteint tout les premiers. Que si cette mention ne se trouve pas dans tous les diplômes, c'est que parfois le privilège pontifical était précisément demandé par le roi lui-même pour sa propre protection ou pour la garantie des biens-fonds qu'il offrait à l'Église. Inutile, dans ce cas, de préciser l'anathème contre celui qui, faisant appel aux foudres pontificales, s'abritait derrière elles. Lorsqu'ils ne prennent pas le devant pour solliciter cet appui moral, princes, rois et empereurs connaissent la conduite de l'Église à cet égard, ils savent toute l'étendue de la protection, le prix auquel elle est accordée, l'importance des peines réservées aux coupables. Cependant ils se taisent, acceptent, souvent même ils contresignent les pièces officielles qui établissent des garanties supérieures à la leur, et affirment ainsi ostensiblement une puissance et un domaine d'un caractère particulier.

On comprend dès lors que la protection « de Pierre et de ses successeurs » constituât la meilleure des défenses. Le pape ne frappe pas seulement dans le monde spirituel ; son anathème porte sur la situation civile et temporelle du roi et du sujet, puisque les honneurs et dignités dont ils jouissent sont en jeu (*potestatis honorisve sui dignitate careat*). Nous n'avons pas à examiner ce côté bien curieux du droit public au moyen âge ; il suffit ici de constater que par la protection apostolique un lien puissant unissait le recommandé et le tuteur.

Cette union produisait les divers effets que nous avons relevés dans presque tous les diplômes passés sous nos yeux. Partout elle apporte au Saint-Siège la nue propriété des terres, monastères, églises mis en tutelle, alors que le domaine utile en demeure à la communauté ou au particulier qui les offre. Mais si la propriété usagère du client enlève au pape le droit d'aliéner, de morceler, d'user personnellement du bien-fonds, « la terre de saint Pierre ne doit rien à personne, » à l'évêque pas plus qu'à tout autre. Par suite, comme il est stipulé dans la

Digitized by Google

charte modèle de Vézelay, « il est interdit à quiconque d'exiger la moindre redevance pour le saint chrême, l'ordination de l'abbesse, des clercs et des prêtres, ni pour la consécration des basiliques. Nul ne pourra rien recevoir, en or ou autrement, à titre de présent ou d'offrande, ou comme équivalent pécuniaire d'un hommage, soit spirituel, soit temporel : *de quacumque commoditate spiritualis aut temporalis obsequii.* » C'est l'immunité foncière et fiscale, telle que la possédaient les rois, et comme la font connaître les textes mérovingiens et carolingiens. Elle s'étend même aux causes judiciaires, pour lesquelles nul droit ni redevance ne peuvent être perçus, *de quibuscumque causis ad monasterium pertinentibus.* Ceci ne porte nullement atteinte aux droits spirituels de l'évêque, pas plus qu'à la règle monacale. Ainsi les religieux éliront leur supérieur, sauf à faire ratifier l'élection par le Saint-Siège ; l'évêque, de son côté, donnera l'ordination et exercera les fonctions de son ministère. Ce n'est donc pas l'exemption canonique. A titre de propriétaire *éminent*, le pape accorde simplement franchise à ses clients; et c'est un des effets de la protection apostolique.

Jusqu'au pape Urbain II cet effet fut reconnu par le cens qui, d'après la formule officielle, était moins une marque de la propriété concédée à l'apôtre, qu'un signe de la protection qui en est la conséquence. Mais à partir de ce pontificat, une nouvelle forme protocolaire, précisant la corrélation directe entre le cens et la tutelle apostolique, fait ressortir les avantages que les églises et monastères avaient à devenir propriété du Saint-Siège. Car, il faut observer que plus d'une terre, plus d'un établissement étaient placés sous la sauvegarde de l'Église sans pour cela lui appartenir. Il en était ainsi de la mainbourg des rois francs ou des empereurs, laquelle ne présupposait aucune cession de propriété. Seulement, parmi tous les biens que l'Église protégeait, ceux qui jouissaient de la protection la plus étendue et qui entre tous méritaient d'être appelés *speciales beati Petri*, étaient les biens censiers : ils représentaient, comme le fait bien ressortir M. Fabre, « la forme la plus parfaite de la protection [1]. »

En adoptant la nouvelle formule de recommandation, le pape va-t-il accroître les privilèges et les avantages, ou du moins les

[1] *Étude sur le Liber*, p. 48, 49, 71 et *passim*.

Digitized by Google

unifier? Quand on lira en tête ou au bas de l'acte pontifical que telle quotité d'or, d'argent, de cire, telle offrande en nature est *ad indicium perceptae ab ecclesia R. libertatis*, faudra-t-il y voir autre chose que la reconnaissance de la protection dont le but est d'assurer l'intégrité de l'objet sur lequel elle s'exerce? Certainement non. C'est l'affirmation plus catégorique de l'*immunité* excluant toute intervention *du dehors*, qui voudrait disposer à un degré quelconque du bien censier, et assurant la place contre toute surprise *du dedans*, en laissant à qui de droit la liberté des élections, ordinations et cérémonies religieuses. Partant c'était la franchise, l'autonomie *temporelle* au profit de l'établissement protégé, et nul autre mot que celui de *libertas* ne pouvait mieux la préciser.

Ce mot n'était pas plus nouveau que la chose qu'il exprimait. Dès l'époque mérovingienne, grand nombre de monastères, comme ceux de Lérins, d'Agaune, de Saint-Marcel de Chalon, jouissaient au temporel d'un *privilegium libertatis* [1], à l'égard des évêques diocésains; et à la fin du VIIe siècle, diverses communautés reçurent, sur la demande des rois saxons, des bulles qui les rendaient *ab omni extrinseca irreptione tuta et libera* [2]. De là les formules non moins explicatives : *ab omni dominatu liberum.... libertatis arbitrio concedimus.... libertate condonatus;* ce qui avait fait dénommer *liberales abbatiae* les monastères protégés, et *jus liberale* le droit d'un établissement soumis à la mainbourg de l'apôtre. Mais afin qu'on ne confondît pas le genre de « liberté » dont il s'agissait, alors que les rois et les empereurs avaient, eux aussi, concédé des privilèges qualifiés *libertas imperatoris*, on précisa par l'épithète de *romana* l'immunité provenant du Saint-Siège. Toutefois la *carta libertatis* qui, à partir surtout d'Urbain II, se complétait et précisait par la formule de *carta traditionis*, entraînait la donation du bien, transfert de propriété, moyen le plus sûr d'affermir la tutelle pontificale et d'assurer la *liberté romaine*.

Par cette expression, qui depuis la fin du XIIe siècle tendait à rendre plus stricte et plus complète l'immunité des biens cen-

[1] Cf. Marculfe, I, 1, *De privilegio;* Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église.*

[2] Voir ci-avant à propos des monastères de Wearmouth et Saint-Pierre de Douvres; cf. Jaffé-E., nos 2104, 2106, 2109.

Digitized by Google

siers, voulait-on indiquer une extension du pouvoir pontifical sur les couvents et les églises qu'il protégait? Rien à ce sujet ne parait avoir été bien défini; et on ne peut constater que diverses variations dans l'exercice de cette tutelle en beaucoup de circonstances. Par exemple, quoique chargé des intérêts spirituels et temporels de ses clients, le pape n'était pas obligé à une intervention directe; aussi plus d'une fois le Saint-Siège concéda-t-il des établissements qui étaient *juris B. Petri*, à tel autre établissement de même condition. C'était comme un dépôt confié à des monastères recommandables par les vertus de leurs membres, leur régularité et l'importance de leur situation morale et matérielle. Ces dépositaires de la concession pontificale étaient d'autant mieux qualifiés et respectés dans la chrétienté qu'ils acquittaient avec plus d'exactitude le cens des maisons dont ils étaient chargés et veillaient à leur tranquillité et à leur défense. Tels furent, entre tous, les célèbres monastères de Cluny et de Saint-Victor de Marseille. A Cluny, par exemple, le pape Jean XI donnait, en 932, le monastère de Charlieu, *salva videlicet pensione Romanae ecclesiae.* Dans les bulles de Grégoire VII et d'Urbain II, on voit que Saint-Pierre de Bésalu, au diocèse de Girone, Sainte-Marie de Barjols, au diocèse de Fréjus, le monastère de Vabres, au diocèse de Rodez, Saint-Savin et Saint-Sever dans les diocèses de Tarbes et d'Aire, qui tous étaient *juris B. Petri* et censiers de l'Église romaine, relevaient néanmoins de l'abbé de Saint-Victor. Urbain concéda ainsi à ce dernier monastère le *coenobium Sancti Servandi apud Toletum, quod rex Ildefonsus Romanae ecclesiae specialiter tradidit*, en stipulant que l'abbé dudit Saint-Victor devra *fratres in eodem loco regulariter ordinare*, de plus *religionis fratribus disciplinam inculcare*, et comme ci-devant, *Romanae ecclesiae censum ex eodem coenobio quotannis decem mancusos solvere.* Le 14 décembre 1088, le même pape cédait à Bourgdieu une église *juris B. Petri*, avec la mention accoutumée : *ut ex ea quotannis censum* (*duos solidos*) *persolvatur.* Six ans plus tard (29 déc. 1095) il concédait à l'abbé de Saint-Jean-d'Angély le monastère de Bazac, *juris sanctae nostrae Romanae ecclesiae*, sous cette condition : *salvo etiam quinque solidorum annuo censu* [1].

[1] On pourrait multiplier les exemples, fort nombreux dans les *Regesta R.*

Digitized by Google

Comme le pape dont ils tenaient la place, ces tuteurs, ou pour mieux dire ces délégués pontificaux, n'exercèrent qu'au temporel ; les droits spirituels furent toujours réservés dans la mesure ci-dessus indiquée. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu des exceptions à cette règle ; mais ces cas fort rares étaient justifiés, imposés même par les circonstances. Ainsi, en 658, un fait considérable se produisit en Italie : le pape Honorius, pour soustraire le monastère de Bobbio à l'influence des ariens restés très puissants dans le diocèse de Pavie, l'exempta de toute autorité épiscopale et le rattacha directement au Saint-Siège [1]. » En Gaule, en Germanie, en Angleterre, semblables exceptions se présentèrent aussi, s'il faut s'en rapporter à des diplômes dont on conteste, non sans raison, l'authenticité : tels les privilèges de Saint-Martin de Tours, vers la fin du VIIe siècle ; de Fulda en 751 ; de Peterborough, etc. Mais vint un moment où la franchise accordée par la protection papale porta sur le *spirituel* comme sur le *temporel*. Des bulles formulèrent la double *exemption*, comme par exemple pour Sainte-Marie de Bagno, en 872. sous le pape Hadrien II ; pour l'abbaye de Lure, en 959; pour celle de Montmajour, au diocèse d'Arles, en 963; pour Bésalu, en 979, et surtout pour Cluny, dont l'indépendance absolue, tour à tour contestée et approuvée, fut définitivement confirmée par le pape Jean XIX, en 1027.

Le mot *libertas*, plus fréquemment employé à partir d'Urbain II, favorisa ces interprétations ou ces confusions dans la reconnaissance des droits et des privilèges. Le mouvement d'émancipation, qui au début ne visait que le joug laïque et les simoniaques, s'accentua progressivement contre la dépendance épiscopale. Les chancelleries elles-mêmes, ne distinguant pas toujours entre le sens à donner aux mots *libertas* et *protectio*, employèrent indifféremment ces expressions l'une pour l'autre. Que si les intéressés faisaient opposition, ou soulevaient des difficultés, les papes se contentaient de répondre : *praedecessorum vestigiis inhaerentes*, formule curiale qui, en bien des cas, donna lieu à discuter si le cens représentait purement la pro-

Pontificum ; ceux-ci suffisent, et on peut en voir les actes dans Jaffé-L., n°s 3796, 5134, 5214, 5392 et 5560.

[1] P. Fabre, *Étude*, p. 86; cf. Jaffé-E., n° 2017.

Digitized by Google

tection *temporelle* ou l'exemption vraiment canonique, c'est-à-dire *spirituelle*. Vainement on tenta de définir la portée de ces deux termes; soit abus, soit confusion plus ou moins intéressée, *liberté* et *exemption* finissent par devenir synonymes. L'idée originelle du cens est perdue de vue; cette redevance finit par être le signe de la franchise spirituelle, au lieu de constater le droit de propriété reconnu au Saint-Siège.

Fatalement la voie était ouverte, non seulement aux contestations et aux luttes, mais surtout aux abus. En face du mal qu'il voudrait enrayer, saint Bernard (1150) fait parvenir au pape Eugène III des considérations dans lesquelles le grand réformateur a soin de distinguer *quod largitur devotio* et *quod molitur ambitio impatiens subjectionis* [1]. Les tendances et les faits ne donnaient que trop raison aux avis du saint religieux. Et, quoique plus de vingt ans après ces sages réflexions [2], le pape Alexandre III réglementa que « tout monastère censier n'était pas exempt, » et qu'il fallait faire deux catégories dans le mode de protection : « celle qui touchait seulement au temporel et celle que ses prédécesseurs avaient étendue au spirituel; » malgré tout, les progrès de l'exemption n'en furent pas moins persévérants. A grands pas on marcha vers la formule qui deviendra générale au XIIIe siècle : *ad Romanam ecclesiam nullo medio*, ou *nullo mediante pertinens*. Alors plus de doute possible; l'affranchissement complet, la sujétion absolue au Saint-Siège était chose fort claire.

Pour en arriver là, les actes apostoliques avaient porté tour à tour le *salva episcopi diocesani canonica justitia* et le *salva apostolicae sedis auctoritate*. Ce qui résulta de cette évolution comme plaintes, diatribes et démêlés, nous n'avons pas à le dire ici. Quelques expressions, puisées dans un réquisitoire motivé par un grand conflit survenu à ce sujet entre l'épiscopat anglais et certains monastères, en donneront une idée. Le primat chargé d'exposer le cas au Saint-Siège rapporte que l'abbé de Malmes-

[1] S. Bernard, *De consideratione*, l. III, c. 4.

[2] On ignore la date exacte de ce document qui était adressé au nonce de Lombardie pour régler certaines questions soulevées dans l'évêché de Novare, à propos *de ecclesiis censualibus*. Ce document ne nous est connu que par la citation qu'on trouve dans un décret du pape Grégoire IX, *De privilegiis*, c. 8.

Digitized by Google

bury (1174) aurait laissé échapper ces paroles : « Combien sont vils et misérables les abbés qui ne savent point se débarrasser du pouvoir des évêques, alors que, par le paiement annuel d'une once d'or, ils pourraient se procurer à Rome une exemption complète [1]. » Déplorant cet état de choses, bien fait pour ruiner la hiérarchie et la vie religieuse, l'archevêque rapporteur déclare que « exempter les abbés de la juridiction des évêques était prêcher la révolte et la désobéissance, armer les fils contre leurs pères.... Sans doute, ajoutait-il, en concédant ces exemptions, les papes ont surtout songé à assurer le repos des monastères et à refréner la tyrannie de certains évêques; mais les choses ont le plus souvent tourné au rebours de leurs intentions [2]. »

Outre les divisions que font connaitre ces explications, il appert qu'au XIIe siècle il suffisait de payer un cens au siège apostolique pour obtenir, non seulement sa protection, mais un privilège d'exemption. Que si tous les censiers n'étaient pas *exempts*, le plus grand nombre (peut-être tous) tendaient à le devenir. Alexandre III confirme ce fait quand il écrit aux moines de Lagny que le Saint-Siège « n'a pas l'habitude de racoler des églises censières, mais qu'au contraire on sollicite comme une faveur l'avantage de devenir censitaire de l'Église romaine, *non consuevit exigere, sed potius rogari ut alias ecclesias sibi faceret censuales.* » Au XIIIe siècle, le pape Innocent III ira plus loin; il écrira que ce serait tromperie de la part du siège apostolique d'établir un cens et de ne pas donner l'exemption en échange : *Absit ut apostolica sedes voluisse monasterium circumvenire credatur* [3]. Encore un peu de temps, ajoute M. Fabre, et le cens apparaitra « comme la rançon de la liberté. »

Nous ne suivrons pas les longues et probantes démonstrations que donne de ce fait le savant historien médiéviste; le but pour-

[1] « Viles, inquit, sunt abbates et miseri, qui potestatem episcoporum prorsus non exterminant, cum pro annua auri uncia plenam a Sede Romana possint assequi libertatem. » Cf. *Patrol. lat.*, t. CC, col. 1457 (*Variorum ad Alexandrum III epistolae*).

[2] « Quid est eximere ab episcoporum jurisdictione abbates, nisi contumaciam ac rebellionem praecipere et armare filios in parentes?.... Scimus equidem, quod ob quietem monasteriorum et episcoporum tyrannidem has exemptiones plerumque Romani pontifices indulserunt; verumtamen in contrarium res versa est. » *Patrol. lat.*, t. cit., col. 1458-1459.

[3] Cf. Lœwenfeld, *Epist. pontif. Rom. ineditae*, p. 134.

Digitized by Google

suivi ici est tout différent. Que si nous avons touché à la question du cens, c'est qu'il fut de tout temps la preuve et le moyen de la protection papale, soit que cette protection restât limitée au temporel, soit qu'elle ait fini par englober l'indépendance spirituelle. Par cette analyse, nécessaire même au point de vue où nous nous sommes placé dans cette étude, nous avons constaté le fait de la tutelle, ses développements et aussi les effets et avantages qui en découlèrent.

Quelle fut l'étendue, ou pour mieux dire l'importance de cette tutelle à travers l'univers catholique? La liste des cens dressée dans le *Liber* de Cencius et ses appendices suffit amplement à élucider cette dernière question. Là, chaque diocèse et ses établissements censiers sont distribués par nation et suivant un tracé géographique à peu près régulier, en commençant par Rome et finissant par Jérusalem et Antioche. Aussi bien, quiconque voudra connaître la quotité des taxes et redevances de chacun de ces innombrables *protégés* n'a qu'à suivre pas à pas le recueil en publication. Ici, ayant simplement à constater l'étendue de la protection pontificale, plus particulièrement pour la France, nous nous contenterons de faire le relevé exact de chaque province ecclésiastique, en assignant, par un simple chiffre, le nombre de censiers taxés dans chacun des diocèses. Et comme ce *Liber* fut le registre officiel tant de la protection assurée par les souverains pontifes que des cens dus au siège apostolique, disons un mot sur ses origines et son emploi, avant de passer au dépouillement statistique.

VI.

LE CENS PONTIFICAL DANS LA CATHOLICITÉ ET PLUS SPÉCIALEMENT EN FRANCE

A la fin du ve siècle, le pape saint Gélase avait fait rédiger un *Polyptyque*, où étaient consignés les revenus de toutes les terres appartenant à l'Église romaine, *cunctorum praediorum patrimoniorumque redditus ex Gelasiano Polyptyco* [1]. Cet « état général du domaine apostolique » aida si bien à préciser et sauvegarder

[1] Jean Diacre, *Vita Gregorii Magni*, l. II, c. 24.

Digitized by Google

la situation foncière et censitaire de la curie pontificale, qu'il était encore d'un usage constant quatre cents ans plus tard. Et quoique saint Grégoire le Grand y eût fait quelque légère modification, son biographe Jean Diacre qualifiait encore au IXe siècle ce recueil de « gélasien. » A ce moment, commençait déjà, pour la papauté comme pour la chrétienté tout entière, ce qu'on a appelé « le siècle de fer. » Ce fut, en effet, une terrible tourmente à laquelle ont échappé bien peu d'épaves. Un véritable abîme se creusa entre les temps anciens et les temps nouveaux. Les vieilles archives, les vieux titres de l'Église romaine disparurent, et lorsque saint Grégoire VII entreprit de réorganiser toute chose, il eut grand'peine à rassembler les débris qui avaient surnagé.

« C'est de ce moment, écrit M. Fabre, que date à Rome le double mouvement qui pousse, d'une part, à recueillir et à coordonner des titres domaniaux, c'est-à-dire à former des cartulaires, et, d'autre part, à établir de nouveaux polyptyques, c'est-à-dire de nouveaux états de revenus. De là les différents essais auxquels le camérier Cencius, l'officier chargé des temporalités de l'Église, donna en 1192 leur forme définitive dans le *Liber censuum*.... Ce n'était pas le premier livre de ce genre; mais les recueils antérieurs étaient incomplets ou n'avaient pas un caractère suffisamment officiel. Aussi était-il difficile de déterminer exactement quels étaient, parmi « les églises, monastères, maisons hospitalières, villes, châteaux, domaines, rois ou princes [1], » ceux qui étaient censiers de l'Église romaine et quelle redevance chacun devait acquitter. Il en résultait pour le Saint-Siège des pertes assez considérables, *Romana ecclesia detrimentum incurrebat non modicum et jacturam;* et c'est à cela que le camérier (c'est le nom qu'on donnait alors au trésorier) résolut de porter remède. Il dépouilla dans les archives de l'Église romaine les

[1] C'est l'énumération donnée par Cencius lui-même quand, dès le début de son recueil, il expose le motif qui le lui a fait entreprendre ; « cur reordinare opus fuerit et necesse. » Il expose que : « quidam.... memoralia, semiplena tamen, nec autentice scripta, seu ordinata, in scriptis de censibus redegissent, et posteri, sive successores eorum, per memoralia ipsa, que ecclesie vel monasteria, hospitalia seu domus helemosinarie (quod ferme idem esse dignoscitur), que etiam civitates, castella, ville vel domus speciales, seu qui reges aut principes, in jus et proprietatem beati Petri et sancte Romane ecclesie persistentes, censuales esse, vel quantum deberent persolvere instrui plenarie non valerent. » Cf. *Le Liber censuum*, fasc. 1, p. 1-2.

Digitized by Google

diplômes et registres pontificaux, y releva tout ce qui intéressait le cens, et il put dresser ainsi une liste authentique des cens dus au Saint-Siège.... Dans ce livre, des blancs furent ménagés à chaque page pour qu'on pût toujours y introduire des mentions nouvelles et y noter, « jusqu'à la fin du monde, » les cens qui seraient successivement établis [1]. C'était donc une refonte complète de tous les travaux antérieurs [2], et, dans la pensée du camérier, l'introduction définitive à la Chambre pontificale d'un nouveau mode d'enregistrement du cens. L'événement a d'ailleurs donné raison aux prévisions du camérier. Si le registre formé par ses soins n'est plus aujourd'hui en usage, c'est parce que les cens ont disparu; mais tant que l'institution a subsisté, on a continué à se servir de son livre, en le tenant au courant ainsi qu'il l'avait souhaité [3]. »

« Le chef de la Trésorerie pontificale, ajoute plus loin le même auteur, n'avait pas à se préoccuper de l'origine ou de la signification particulière des redevances qu'il enregistrait : il lui suffisait que sa liste fût exacte et complète. Cencius pourtant a cru devoir sortir de la réserve qui lui était permise, et il nous apprend que toutes les inscriptions faites au livre censier ont une raison commune ; ceux qui en sont l'objet doivent tous être considérés comme *in jus et proprietatem B. Petri consistentes* [4]. » Pas plus que le rédacteur du livre censier, nous n'avons à nous préoccuper de l'origine ou de la signification propre à chacun des titres censitaires que nous allons relever selon l'ordre de leur inscription, tout en réservant un tableau synchronique au *Provincial*, qui forme actuellement l'Église de France. Il suffit de savoir que tous ceux qui sont couchés sur ces pages jouissaient des droits de tutelle; car toute l'institution se résumait

[1] « Successoribus meis prestans materiam universis, qualiter de cetero, usque ad exitum mundi, » écrit Cencius; cf. *Liber*, p. 4.

[2] Dans l'*Étude* de M. Fabre on trouvera la nomenclature des principaux recueils qui servirent de base à celui de Cencius, tels que le *Gesta pauperis scholaris Albini ;* le Polyptyque du chanoine Benoît, l'œuvre propre d'Albinus, le livre censier du pape Eugène III, celui du pape Hadrien IV, et énumération de divers recueils perdus; cf. *op. cit.*, p. 10-19. Également le dernier chapitre de cette *thèse* est consacré à la description, au classement et à l'histoire des divers manuscrits du *Liber censuum* conservés encore soit dans les bibliothèques de Rome et d'Italie, soit en Espagne et en France ; cf. p. 170-227.

[3] *Étude du Liber*, avant-propos, p. I et ch. I, p. 1, 2.

[4] *Id.*, ch. II, p. 26.

Digitized by Google

en ces trois termes : *donation*, *cens*, *protection :* la donation comme moyen, le cens à titre de reconnaissance, la protection pour but. Et comme le recueil de 1192, portant aussi les inscriptions antérieures, fut plus que triplé par les documents introduits jusqu'au XVIe siècle, époque où disparut la vieille institution du cens, c'est pour cette durée de temps que nous allons dépouiller la statistique officielle. Aussi bien, cette analyse sommaire des censives nous donnera-t-elle l'état de la catholicité pour l'époque qui nous intéresse.

C'est par la ville même de Rome (*ab* URBE, *tanquam a capite mundi*), que le rédacteur entre en matière et ouvre son catalogue :

IN CIVITATE ROMANA. Là étaient censitaires les églises de Saint-Gilles, Saint-Michel, Saint-Basile, Saint-Abbaciro, le Latran, le monastère de Saint-Eusèbe à l'Esquilin et le gardien de la tour située à l'entrée du pont des Juifs, dit des *Quattro Capi*. — Suivent immédiatement les sept évêchés suburbicaires [1] : Ostie, 2; Porto Ercole, 1; Albano, 2; Préneste, 1; Sabine, 2; Frascati, 1, et Tivoli, 2. Vient ensuite le *Provinciale* d'Italie en commençant par la Campanie.

CAMPANIA, *terra Domini Pape*. Comme propriété directe du souverain Pontife, cette province ne comporte pas de siège métropolitain. Sont seulement énumérés comme censiers les six diocèses de : Segni, 1; Anagni, 3; Ferentino, 1; Alatri, 1; Veroli, 2; Terracine, 1, et par intermittence Rieti, Sora, Fondi, 2, et Gaëte. — De la Campanie le recenseur passe en Sicile.

SICILIA. Ici trois provinces ecclésiastiques : celle de Palerme avec les évêchés suffragants d'Agrigente, de Mazzara et de Malte; celle de Monreale avec les suffragants de Syracuse, 1, et de Catane; celle de Messine (1) et ses suffragants de Cafalù et de Patti. Sous cette même rubrique, mais signalés comme exempts ou dépendances directes du pape *(qui est Domini Pape)* sont placés les évêchés de Saint-Marc et de Mileto, le premier avec 2 censiers et le second avec 3. — Suit la province de Calabre.

CALABRIA. Quatre sièges métropolitains : Reggio, 1; Cosenza, 1; Rossano, 2, et Santa Severina [2]. — Viennent ensuite les diocèses de l'Apulie (la Pouille).

APULIA, composée de treize métropoles : Conza, 1; Acerenza, 2; Ta-

[1] Comme nous l'avons dit ci-avant, les chiffres placés après les noms des diocèses, soit dans le texte, soit dans les notes, indiquent le nombre de censitaires inscrits sous chaque cote.

[2] Les suffragants respectifs de ces métropoles sont : Cassano, 2; Nicas-

Digitized by Google

rente, 3; Brindisi, 5; Otrante, 2; Bari, 1; Trani, 1; Siponto, 8; Bénévent, 7; Salerne, 1; Amalfi, Naples et Capoue [1]. D'ici on entre dans les Marses, région qui correspond à peu près aux provinces napolitaines des Abruzzes (citérieure et ultérieure).

Marsia. Ce pays des Marses relevait, sans doute, directement du Saint-Siège, puisqu'il n'est point fait mention de centre métropolitain. On y comptait six évêchés : Furconium, 1; Marsi, 3; Valva, 2; Chieti, 6; Città di Penna et Aprutium, 1. — La région suivante, Toscane, ou Tuscie, relevait également du siège romain pour la plus grande partie des diocèses, puisque vingt-deux sièges épiscopaux sont classés sans métropole, dans l'ordre suivant.

Tuscia. Nepi, 3; Sutri, 1; Cività Castellana, 4; Orte, 1; Amelia, 1; Narni, 21; Toscanella-Viterbe, 8; Bagnorea, Orvieto, 1; Chiusi, 3; Sovana, Castro, 2; Grosseto, 3; Masa, Volterra, 8; Sienne, 9; Arezzo, 9; Florence, 15; Fiesole, 1; Pistoie, 1; Lucques, 16; Luni, 3. — Deux sièges archiépiscopaux sont aussi désignés, l'un à Pise (7) et l'autre à Gênes (39), avec cinq suffragants chacun [2]. — De là on passe au duché de Spolète.

In ducato Spoletano, où on ne relève aussi que des sièges épiscopaux, au nombre de sept, qui sont : Foligno, 2; Assise, 6; Gubbio, 4; Todi, 3; Nocera, 2; Spolète, 11, et Pérouse, 9. Puis le recensement se poursuit par la Marche d'Ancône, aujourd'hui *les Marches*

Marchia, région divisée en quatre diocèses sans province métropolitaine. Ces évêchés étaient : Rimini, 15; Pesaro, 5; Fano, Sinigaglia, Ancône, Ascoli, 2; Feruxo, 5; Umana, 1; Iesi, 1; Osimo, 3; Fossombrone, 1; Urbino, 1; Cagli, 1, et Montefeltro, 2. — Vient après la province de Flaminie avec son exarchat.

tro, 2; Cantazaro, 1; Cotrone, Tropea, Oppido, Bova, Gerace, 1; Squillace, 1. — Martirano, Brisignano (*qui est domini pape*), 2. — Umbriatico, Strongoli et Belcastro.

[1] Comme suffragants : Muro-Lucano, 1; Satriano, Monteverde et Lacedonia. — Potenza, Tricarico, 1; Venosa, 2; Gravina et Anglona-Tursi, 1. — Mottola et Castellanetta. — Ostuni. — Castro, Gallipoli, Lecce, 1; Ugento et Leucca. — Bitonto, 1; Malfetta, Giovanizzo. Ruvo, Salpi, Cannes, Britetto, Conversano, 1; Minevino, Polignano, Cattaro et Lavello. — Bisceglie, 1; Andua, 2; Viesti, 2; Troia (*domini pape*), 4; Malfi (*domini pape*) 2; Monopoli, 1 et Rapolla (les deux *domini pape*). — Telese, 1; Santa Agata de Goti, 1; Alife, Monte-Marano, Monte-Corvino, Avellino, 1; Trevico, Ariano, Bojano, Ascoli, Lucerna, 1; Tertiveri, Dragonaria, Volturara, Lorino, 2; Civitate, 1; Termoli, Frigento, Bovino, Guardialferia et Limosano. — Capaccio, Policastro, Nusco, 1; Samo, Acerra, Marsico, 3; Ravello (*domini pape*). — Capri, Scala, Minori et Lettere. — Marsa, Lubrense, Vico Equense et Castellamare. — Averra, Nole, Pouzzoles, Cumes et Ischia. — Atina, Calvi, Carinola, 1; Caserte, Sesta, Verrafio, 1; Aquino et Sorano (*domini pape*).

[2] Ces suffragants sont : Città di Castello, 3; Massa-Marittima, 5: Ajaccio et Alesia. — Bobium, 5; (Terano ?), Marano, Todi, 1; Camenno, 4.

Digitized by Google

PROVINCIA FLAMINEA. EXARCHATUS RAVENNE. L'unique siège métropolitain de Ravenne, dans lequel sont inscrits sept censiers, groupait autour de lui treize suffragants : Adria, Comacchio, 5; Cervia, 2; Forli, 1; Forlimpopoli, 4; Cesena, 1; Sarsina, 2; Faenza, 1; Juvola, 1; Bologne, 13; Modène, 3; Reggio, 9; Parme, 7. — De ce dernier diocèse on passe en Ligurie ou Lombardie.

LIGURIA (*Lombardea*), qui ne forme qu'une seule province ecclésiastique, ayant Milan pour métropole et dix-huit diocèses suffragants [1]. Finissant cette nomenclature à l'évêché de Ferrare, le rédacteur entreprend la province d'Aquilée (*Aquileiensis*).

DALMATIA SUPRA MARE. Dans le patriarcat d'Aquilée, chef-lieu de l'unique province ecclésiastique de cette contrée maritime, on comptait : Mantoue, 10; Côme, 7; Trente, 2; Vérone, 10; Padoue, 4; Vicence, 6; Trévise, 5; Concordia, Ceneda, 1; Feltre, Bellune, Pola, 1; Parenzo, Trieste, Pedena, 1; Justinopolis, Marano et Emona. — De ce dernier évêché dénommé aussi *Capo d'Istria* et *Città Nova*, on arrive à la province ecclésiastique d'Istrie.

ISTRIA SUPRA MARE, dont le centre était le patriarcat de Grado (*in patriarchatu Gradensi*). Là sont signalés quatre censitaires, plus les évêchés suffragants de Castello, 2; Torello, Equilio, Cavule, Chioggia et Città Nova. Dans ce même ressort ecclésiastique est le siège métropolitain de Zara, ayant pour suffragants les évêques de Segna, Ossero, Viglia, Arbe et Nona. L'archevêché de Spalato [1], avec les diocèses de Traù, Segna, Scardona, Narona, Corbavia et Dumno. — Passant immédiatement à une autre partie de la Dalmatie, nous arrivons dans le *Provincial* qualifié de Sclavie ou Sclavonie.

SCLAVONIA, en partie le pays des Slaves. Le siège métropolitain est à Raguse, avec, pour suffragants, les diocèses de : Stagno, Bosnie, Trébinjé, Cattaro, Rhisano (ou Rosa), Budua, Antivari, Dulcigno, Scutari, Drivasto, Pulati et Sfacia. — Du pays des Croates on prend la direction d'une nouvelle province ecclésiastique, la Hongrie.

UNGARIA. Le centre métropolitain est à Gran (Esztergom), 2, comprenant dans son ressort les diocèses d'Erlau, 1; Neutra, Waitzen, Funfkirchen (quinque Ecclesiensi?) et Weszprim, 3. Un second centre provincial est à Kalosca, avec les évêchés de Transylvanie, 1; Agram, 1; Grossvardein et Csánad. — Après la Hongrie, la Pologne.

[1] Avec l'archidiocèse qui comptait 26 censitaires, étaient les diocèses de Bergame, 16; Brescia, 8; Crémone, 12; Lodi, 12; Novare, 3; Verceil, 7; Ivrée, 2; Turin, 6; Asti, 4; Acqui, 4; Alba, 5; Tortone, 5; Savone, 4; Albenga, 6; Vintimille, Plaisance (*domini pape*), 13; Pavie, 4, et Ferrare, 10 (ces deux *domini pape*).

Digitized by Google

Polonia, avec l'unique siège métropolitain de Gnessen, d'où dépendaient comme suffragants les diocèses de Breslau, Lebus, Cujavie, Plock, Cracovie, Kruschwitz et Poméranie, 1. — Suit régulièrement, en allant vers le nord, le *Provincial* d'Alémannie.

Alemannia (*Germanie*), dont le siège archiépiscopal de Mayence (8) groupait les suffragances de Prague, 4; Olmutz, 1; Erfurt, 1; Constance, 28; Eichstad, Alberstad, 4; Coïre, 1; Strasbourg, 4; Spire, 5; Worms, 1; Verden, Wurtzbourg, 1; Paderborn, 1; Bamberg (*qui est domini Pape*), 3; Augsbourg, 1. — Un second centre métropolitain est Cologne (1) avec les suffragants de : Liège, 5; Utrecht, 5; Munster, Minden et Osnabruck. — Une troisième province ecclésiastique ressortissant à la métropole de Brême (4), se composait des diocèses de : Bardewick, Schleswig, Ratzebourg, Mecklembourg et Lund. — Autour du siège archiépiscopal de Magdebourg (1) étaient groupés les suffragants de : Havelberg, Brandebourg, Meissen, 1; Merseburg, 3, et Zeitz, 2. — L'archevêché de Salzbourg (12) réunissait les suffragances de Passau, 11; Ratisbonne, 5; Freising, 7; Gurk, Brixen, 1; Trèves, 2; Metz, 3; Toul, 6; Verdun, 2.

— On le voit, avec ces derniers sièges, le recensement pénètre dans l'Église de France. Comme nous allons dresser un tableau spécial pour cette partie qui nous intéresse plus spécialement, franchissons la nomenclature de ces diverses provinces et arrivons à la nation suivante, dont une part aussi est rentrée dans nos provinces ecclésiastiques. C'est l'Espagne.

Ispania. Quatre provinces composent toute la division hiérarchique de ce pays qui embrasse aussi une partie du Portugal. Nous avons d'abord l'archidiocèse de Tarragone (3), avec les suffragances de : Barcelone, 7; Girone, 8; Valence, 1; Vic d'Osona, 4; Ilerda, 2; Huesca, 6; Tarazzona, 1; Calahorra, Urgel, 9; Saragosse, 1; Tortose, Pampelune, 2. — La seconde métropole est Tolède (4), ayant comme suffragants : Siguenza, 1; Osma, 2; Burgos, 3; Palentia, 1; Segrobiga, 1; Ségovie et Cuenca, 1. — Un troisième centre métropolitain était à Compostelle-Mérida (1) avec les suffragances de : Avila, Placencia, Ciudad-Rodrigo, 2; Salamanque, Evora, Coria, Lisbonne, 2; Léon, 5; Oviédo, 1; Zamora, 2; Idanha. — A Braga (1) était le siège de la quatrième province, avec les suffragants de Porto, 4; Coïmbre, 3; Viseu, Ceuta, Lamego, Orense, Tuy, Lugo, Astorga, 1; Mondoñedo. — Maintenant, franchissant les mers, le recenseur va nous conduire dans la Grande-Bretagne. Nous sommes d'abord en Angleterre.

Anglia, qui ne compte qu'une province ecclésiastique, avec Cantorbéry (1) pour métropole et treize sièges suffragants, à savoir : Londres, 1; Rochester, Sussex, 1; Exter, Winchester, 1; Bath et Wels,

Digitized by Google

Salisbury, 1; Worcester, Heresford, Coventry, 2; Lincoln, 4; Norwich, 1; Ely, 1. — De là nous pénétrons dans le pays de Galles.

Wallia, ancienne Cambrie, avec ses quatre sièges épiscopaux de : Menevia, Landaff, Bangor et Saint-Asaph. — Vient ensuite l'archevêché d'York (2) avec ses deux suffragants : Durham et Carlisle. — Du *Provincial* de Galles on arrive chez les Daces.

Dacia, dont les centres épiscopaux sont : Lund, 1; Roskilde, Odense, Slevig, Ribe, Viborg, Aarhuus, Börglum et Reval. — De ce dernier siège, le rédacteur passe en Norvége.

Norvegia. Une seule province métropolitaine, ayant Drontheim pour centre, groupe les évêchés de : Bergen, Stavanger, Hamar, Oslo (Christiania), des Orcades et des Hébrides. — En Islande, les diocèses de Skalholt et d'Hola. — Dans le Groënland, les évêchés de Pharos (Féroé) et de Gardar. — Après cette recension, nous entrons aussitôt en Suède.

Suethia. Là aussi est une seule province ecclésiastique avec siège métropolitain à Upsal (4). Les suffragants sont : Aarhuus, 1; Suderman, Linkœpin, 1; Scara, Vexio et Abo. C'est maintenant le tour de l'Écosse.

Scotia, où tous les sièges épiscopaux sont inscrits avec la mention plusieurs fois signalée déjà *domini Pape*. Aussi bien n'y a-t-il pas de siège métropolitain, chacun des diocèses relevant directement du souverain pontife. Ces sièges sont : Andrews, 5; Glascow, 2; Candida Casa, Dunkeld, Dumblane, Brechin, Aberdeen, 2; Muray, Rosmarken, Katanen et Argyle. — D'ici nous allons en Irlande.

Hybernia. Toute la hiérarchie ecclésiastique de ce pays est répartie en quatre provinces, dont la plus importante a pour siège Armagh, avec le titre de *primas totius Hyberniæ*. Autour de ce primat et métropolitain se rangent les diocèses de : Connor, Dundalk, 1; Louth, 1; Clomard, Kells, Ardagh, Raphoe, Rathlure, Duleek et Derry. — Vient ensuite l'archidiocèse de Dublin, avec les suffragants de : Glendalough, Ferns, Cairuck, Leighlin et Kildare. — Une troisième métropole est à Cashel, d'où relèvent les suffragances de : Killaloe, Limerick, Innisgathaig, 1; Kilferona, Emly, Roscrea, Waterford, Lismore, Cloyne, Cork, Ross et Ardfert. — Le quatrième siège métropolitain était à Tuam, groupant les diocèses suffragants de Mayo, Killala, Roscommon, Clonfert, Achomy, Clonmacnois et Kilmagduach. — La recension se porte ensuite sur l'île de Sardaigne.

Sardinia. Trois archevêchés composent les provinces ecclésiastiques de cette portion de la catholicité. Le premier siège métropolitain, situé à Cagliari (2), a pour suffragants les diocèses de : Sulci, 2; Daglia, 1; Suelli, 1. — La seconde métropole, fixée à Porto-Torres (2), comprend les évêchés de Sorra, 1; Ploaghe, 1; Ampurias, 1; Giracle, 1;

Digitized by Google

Castro, 1; Ottana, 1; Bossa, 5. — Enfin la métropole d'Arborea (2) groupait en province les diocèses de : Ales, 1; San-Justa, 1; Terralba. Deux autres sièges épiscopaux, relevant immédiatement du souverain pontife, étaient : Cività ou Terranova (1) et Gatelli, 2.

Là s'arrête la nomenclature concernant les divers pays d'Europe avec leurs provinces religieuses. Le recenseur passe à l'épiscopat latin de Syrie, qu'il catalogue sous le titre générique de ULTRA MARE. Ce sont « les deux patriarcats de Jérusalem et d'Antioche, avec les quelques archevêchés et évêchés que l'on avait réussi à établir depuis l'entrée des croisés dans le pays [1]. »

JEROSOLOMITANUS PATRIARCHATUS (1), dont les suffragants directs étaient alors les diocèses d'Hébron, de Lydda et d'Ascalon *qui etiam Betleemitensis est.* — Vient ensuite l'archidiocèse de Tyr, ayant dans son ressort les sièges suffragants de : Acre, 4; Sidon, Beyrouth et Pannas. — Autre siège métropolitain à Césarée, avec la seule suffragance de Sébaste ou Samarie. — L'archidiocèse de Nazareth ayant comme suffragant l'évêché de Tibériade. — Enfin l'archevêché de Petra, sans suffragances.

IN ANTIOCHENO PATRIARCHATU. A cette cote qui va embrasser toute cette seconde province maritime d'Asie, le rédacteur Cencius ajoute que dans ce patriarcat il y a cent cinquante églises cathédrales, *ad instar illius evangelici : « Impletum est rete magnis piscibus centum quinquaginta tribus.* » Sur ce nombre d'églises étaient seulement censiers de Rome les évêchés de : Laodicée, Gabala, Tortose, Tripoli et Byblos, qui dépendaient directement du patriarcat de Jérusalem. — Dans le patriarcat d'Antioche étaient les sièges archiépiscopaux de Tarse, d'Édesse et d'Apamée. A cette dernière métropole ressortissait le diocèse de Valanée. — Comme archevêchés on comptait aussi Tulupa ou Heliospolis, Cyr et Mamistra ou Mopsueste. A propos de ces trois derniers sièges métropolitains, le rédacteur observe qu'ils sont sans diocèses suffragants, *propter destructionem civitatum.*

Nous arrivons à la dernière cote censitaire du *Liber*, consacrée à Constantinople.

IN IMPERIO CONSTANTINOPOLITANO, sont censiers : à Thessalonique, le monastère d'Acapni ; à Constantinople, l'hôpital de Saint-Sanson et l'église de Saint-Marc de Crète.

Il ne reste plus qu'à recenser le *Provinciale* de France, laissé intentionnellement en arrière pour en dresser un tableau spé-

[1] Cf. *Liber censuum*, fasc. 2, p. 237, note 2.

Digitized by Google

cial avec l'identification française des dénominations employées par la chancellerie romaine et la situation actuelle des provinces et sièges de l'époque médiévale. D'un coup d'œil on verra que numériquement le nombre de ces provinces est encore le même, alors que leurs centres et leurs territoires ont bien changé, après avoir subi de nombreuses modifications depuis la rédaction commencée par Cencius. Ainsi, pour les deux époques qui nous intéressent — le point de départ et la période présente — l'Église de France compte dix-sept archevêchés ou métropoles [1]. Mais tandis que présentement nous trouvons soixante-sept évêchés suffragants [2], ils étaient alors au nombre de cent dix. Quant aux territoires et chefs-lieux des sièges archiépiscopaux et épiscopaux, les divergences sont encore plus marquantes; les circonscriptions diocésaines avaient marché de pair avec les modifications politiques opérées pendant l'ère mérovingienne, sous la féodalité, durant l'empire de Charlemagne, au temps des croisades et sous le Saint-Empire romain germanique.

Lorsque l'illustre camérier des papes Clément III et Célestin III rédigea le registre officiel de la Chambre apostolique, nos diocèses actuels faisaient partie de divers pays et royaumes. On les trouve en *Germanie* et *Belgique*, en *Burgondie*, dans le royaume de *France* proprement dit et en *Gascogne*. C'est sous ces cotes et dans cet ordre que nous disposons nos centres épiscopaux [3], groupant dans leur région respective et par provinces chacun des titres mentionnés au répertoire pontifical.

[1] Nous ne parlons pas des colonies actuelles qui donnent en plus Alger et Carthage.

[2] Actuellement il faut ajouter les évêchés de Constantine, Oran, la Basse-Terre, Saint-Denis et la Guadeloupe ou Saint-Pierre-Fort-de-France.

[3] Dans la colonne indiquant la situation présente des diocèses signalés au *Liber*, l'abréviation *suff.* signifie que le siège est suffragant de la métropole dont le nom suit immédiatement; et quand deux noms sont réunis par ce signe =, c'est l'indication d'un titre ancien rentré dans le diocèse actuel et sa métropole, v. g. *Toul*, *Nancy* = *Besançon* signifie que le diocèse de Toul est passé dans celui de Nancy, suffragance de Besançon. — Dans la première colonne les mots *métropole*, *supp.*, se rapportent à l'état actuel du siège qui est inscrit au-dessus et disent que ce siège est ou maintenant métropolitain ou bien supprimé et passé dans tel autre diocèse dont le nom accompagne le signe =. En rapprochant de notre tableau la liste actuelle des diocèses de France, on se rendra compte des nombreux sièges qui ont disparu et de ceux qui, par contre, ont été ou créés ou transférés.

Digitized by Google

I. — Alemania = *Alémannie* (*Germanie*)

MÉTROPOLES Archevêchés —	SUFFRAGANCES Évêchés —	SITUATION ACTUELLE —
Maguntinensis *Mayence*, 8 (Allemagne)	Constantiensis, *Constance*, 28.	Allemagne.
	Argentinensis, *Strasbourg*, 4.	Id. (Alsace).
	Spirensis, *Spire*, 5.	Id. (Bavière).
	Warmatrensis, *Worms*, 1.	Id.
Coloniensis *Cologne*, 1 (Allemagne)	Leodiensis, *Liège*, 5.	Belgique.
	Trajectensis, *Utrecht*, 5.	Hollande.
Treverensis *Trèves*, 2 (Allemagne)	Metensis, *Metz*, 3.	Allemagne (Als.-Lor.).
	Tullensis, *Toul*, 5.	Nancy = Besançon.
	Verdunensis, *Verdun*, 2.	*Suff.* Besançon.

II. — Burgundia = *Burgondie* (*Bourgogne*)

Tarantasiensis *Tarentaise* (*Suff.* Chambéry)	Sedunensis, *Sion*.	Suisse.
	Augustensis, *Aoste*.	*Suff.* Turin.
Bisuntinensis *Besançon*, 3 (Métropole)	Basiliensis, *Bâle*.	Suisse.
	Lausanensis, *Lausanne*.	Id.
	Belicensis, *Belley*.	*Suff.* Besançon.
Ebredunensis *Embrun* (*Supp.* Aix)	Dignensis, *Digne*.	*Suff.* Aix.
	Nitiensis, *Nice*.	Id.
	Crassensis, *Grasse*	*Supprimé*.
	Glandetensis, *Glandève*.	*Id.*
	Senecensis, *Senez*.	*Id.*
	Ventiencis, *Vence*.	*Id.*
Aquensis *Aix*, 1 (Metropole)	Aptensis, *Apt*, 1.	*Supprimé*.
	Regiensis, *Riez*.	*Id.*
	Forojuliensis, *Fréjus*, 2.	*Suff.* Aix.
	Vapencensis, *Gap*.	Id.
	Sistericensis, *Sisteron*.	*Supprimé*.
Arelatensis *Arles* (*Supp.* Aix)	Massiliensis, *Marseille*, 2.	*Suff.* Aix.
	Avenionensis, *Avignon*, 1.	Métropole.
	Aurasiensis, *Orange*, 1.	*Supprimé*.
	Vasionensis, *Vaison*.	*Id.*
	Cabellicensis, *Cavaillon*, 2.	*Id.*
	Tricastinensis, *S.-Paul-trois-Châl.*	*Id.*
	Tholonensis, *Toulon*.	Fréjus = Aix.
	Carpentoratensis, *Carpentras*.	*Supprimé*.
Viennensis *Vienne*, 2 (*Supp.* Grenoble)	Valentinensis, *Valence*, 2.	*Suff.* Avignon.
	Vivariensis, *Viviers*, 1.	Id.
	Diensis, *Die*.	*Supprimé*.
	Maurianensis, *Maurienne*, 1.	*Suff.* Chambéry.
	Gebennensis, *Genève*.	Suisse.

Digitized by Google

III. — Francia = *France* (*Royaume, duché*)

Lugdunensis *Lyon*, 3 (Métropole)	Eduensis, *Autun*, 2.	*Suff.* Lyon.
	Matisconensis, *Mâcon*, 1.	*Supprimé.*
	Cabillonensis, *Châlons*, 3.	*Id.*
	Lingonensis, *Langres*, 5.	*Suff.* Lyon.
Senonensis *Sens*, 3 (Métropole)	Parisiensis, *Paris*, 5.	Métropole.
	Carnotensis, *Chartres*.	*Suff.* Paris.
	Aurelianensis, *Orléans*, 2.	Id.
	Nivernensis, *Nevers*, 2.	*Suff.* Sens.
	Antissiodorensis, *Auxerre*, 2.	*Supprimé.*
	Trecensis, *Troyes*, 2.	*Suff.* Sens.
	Meldensis, *Meaux*.	*Suff.* Paris.
Remensis[1] *Reims* (Métropole)	Suessionensis, *Soissons*.	*Suff.* Reims.
	Laudunensis, *Laon*.	Soissons = Reims.
	Cameracensis, *Cambrai*, 1.	Métropole.
	Tornacensis, *Tournay*.	Belgique.
	Morinensis, *Saint-Omer*, 4,	*Supprimé.*
	Atrebatensis, *Arras*, 2.	*Suff.* Cambrai.
	Ambianensis, *Amiens*, 4.	*Suff.* Reims.
	Noviomensis, *Noyon*.	Beauvais = Reims.
	Silvanectensis, *Senlis*.	Beauvais = Reims.
	Belvacensis, *Beauvais*, 1.	*Suff.* Reims.
	Rothomagensis, *Rouen*, 1.	Métropole.
	Bajocensis, *Bayeux*, 2.	*Suff.* Rouen.
	Abrincensis, *Avranches*.	Coutances = Rouen.
	Ebroicensis, *Evreux*.	*Suff.* Rouen.
	Sagiensis, *Séez*, 1.	*Supprimé.*
	Lexoviensis, *Lisieux*.	Évreux = Rouen.
	Constantiensis, *Coutances*.	*Suff.* Rouen.
	Cenomanensis, *Le Mans*, 2.	*Suff.* Tours.
	Redonensis, *Rennes*, 1.	Métropole.
Turonensis *Tours*, 6 (Métropole)	Andegavensis, *Angers*, 3.	*Suff.* Tours.
	Nannetensis, *Nantes*, 1.	Id.
	Corisopitensis, *Cornouaille*.	*Supprimé.*
	Venetensis, *Vannes*, 1.	*Suff.* Rennes.
	Macloviensis, *Saint-Malo*.	*Supprimé.*
	Briocensis, *Saint-Brieuc*.	*Suff.* Rennes.
	Tregorensis, *Tréquier*.	Saint-Brieuc = Rennes.
	Leonensis, *Léon*.	Quimper = Rennes.
	Dolensis, *Dol*.	*Supprimé.*

[1] C'est certainement par erreur que les dix-huit évêchés ici compris sont portés par le *Liber* dans la province métropolitaine de Reims. Il faudrait arrêter la nomenclature à Rouen qui, de tout temps, fut archevêché. Nous maintenons néanmoins la division de Cencius, qui écrit : *Episcopatus Rothomagensis*, sans que les éditeurs fassent aucune observation.

Digitized by Google

III. — Francia = *France* (*Royaume, duché*) (suite)

Bituricensis *Bourges*, 5 (Métropole)	Claromontensis, *Clermont*, 8.	*Suff.* Bourges.
	Ruthenensis, *Rodez*, 7.	*Suff.* Albi.
	Cadurcensis, *Cahors*, 4.	Id.
	Lemovicensis, *Limoges*, 7.	*Suff.* Bourges.
	Mimatensis, *Mende*.	*Suff.* Albi.
	Albigensis, *Albi*, 6.	Métropole.
	Anitiensis, *Le Puy*, 2.	*Suff.* Bourges.
Burdegalensis *Bordeaux*, 5 (Métropole)	Pictaviensis, *Poitiers*, 8.	*Suff.* Bordeaux.
	Xanctonensis, *Saintes*, 8.	La Rochelle = Bordeaux.
	Engolismensis, *Angoulême*, 2.	*Suff.* Bordeaux.
	Petrogoricensis, *Périgueux*, 8.	Id.
	Agennensis, *Agen*, 3.	Id.

IV. — Guasconia = *Gascogne* (*Aquitaine*)

Auxitanensis *Auch* (Métropole)	Aquensis, *Dax*, 2.	*Supprimé.*
	Lectorensis, *Lectoure*.	*Id.*
	Covenarum, *Commenge*.	*Id.*
	Coseranensis, *Conserans*.	*Id.*
	Adurensis, *Aire*, 1.	*Suff.* Auch.
	Bigorritanus, *Tarbes*, 1.	Id.
	Olorensis, *Oloron*, 1.	*Supprimé.*
	Basatensis, *Bazas*, 1.	*Id.*
	Lascurrensis, *Lescar*.	*Id.*
	Baionensis, *Bayonne*.	*Suff.* Auch.
Narbonensis *Narbonne*, 5 (Supprimé)	Carcassonensis, *Carcassonne*.	*Suff.* Toulouse.
	Bitterensis, *Béziers*, 5.	*Supprimé.*
	Agatensis, *Agde*, 1.	*Id.*
	Lotevensis, *Lodève*.	*Id.*
	Tolosanus, *Toulouse*, 2.	Métropole.
	Magalonensis, *Maguelonne*, 6.	Montpellier = Avignon.
	Nemausensis, *Nimes*.	*Suff.* Avignon.
	Uticensis, *Uzès*, 3.	Nimes = Avignon.
	Elnensis, *Elne*, 2.	*Supprimé.*

* * *

Pour plusieurs des diocèses censiers répandus à travers le monde catholique jusqu'au XVIe siècle, le titre seul est inscrit au *Liber censuum* sans mention de protection ni de redevance [1];

[1] On n'a qu'à jeter un coup d'œil, tant sur les noms inscrits au tableau ci-

Digitized by Google

quelques autres, existant cependant au temps de Cencius ou érigés durant les trois siècles où son registre fut en usage, n'y paraissent pas [1]. Ces lacunes, — si lacunes il y a — seront peut-être comblées par la suite de la publication en cours. Mais telle qu'elle est présentement, l'œuvre de M. Fabre et de son continuateur suffit à bien préciser l'origine, l'utilité et le fonctionnement d'une institution peu connue ou parfois mal jugée.

Comme l'observe fort judicieusement l'éditeur du livre censier, « au sein du monde féodal le Saint-Siège devait nécessairement prendre l'apparence extérieure qui s'imposait alors à tous les membres de la société, aux personnes morales, comme aux individus : il devint une seigneurie. » Mais, vu la nature spéciale de cette puissance morale et universelle, cette seigneurie fut d'un genre particulier. « Ses vassaux, écrivait le pape Grégoire VII à Démétrius, roi de Hollande, sont pour elle des enfants et non des serfs, *quae subjectos non habet ut servos sed ut filios* [2]. » Un siècle plus tard, nous avons entendu un autre pape, Alexandre III, déclarer que ce n'est pas le Saint-Siège qui va chercher les clients, *non consuevit exigere*, mais ce sont les clients qui viennent le supplier de vouloir bien les prendre en tutelle et les compter parmi ses tributaires, *sed potius rogari*.

Cette protection se trouvait avoir assez de prix pour qu'on l'achetât; mieux encore : poussés par une politique coupable, des seigneurs, des rois même, comme les conquérants des Deux-Siciles, iront jusqu'à contraindre par les armes le successeur de Pierre à recevoir leurs hommages et à accepter pour chacune de leurs conquêtes un nouvel accroissement de cens. Faire consacrer par le droit ce qu'avait acquis la force est évidemment condamnable, mais le fait n'en prouve pas moins

dessus que sur la statistique du reste de la catholicité, pour voir les titres auxquels n'est joint aucun chiffre servant à indiquer le nombre de censiers.

[1] Entre autres diocèses non signalés et qui cependant existaient au temps de la confection du Livre censier, nous relèverons, pour la France seulement, ceux de *Malines*, qui dès le XIe siècle jusqu'en 1559 fit partie de la province de Cambrai; *Anvers*, suffragant de cette même métropole jusqu'à la fondation de celle de Malines.

[2] Lettre du 22 mars 1075; cf. Jaffé-L., 4944.

Digitized by Google

l'importance qu'on ajoutait à une garantie sanctionnée par la plus haute autorité qu'il y eût au monde. Le cens qui exprimait la reconnaissance effective de cette tutelle et le droit éminent du Saint-Siège sur les terres et biens qui lui sont confiés, était fort peu de chose en lui-même : quelques besants ou deniers ; quelques livres de cire ou un boisseau d'amandes ; une étole, de l'encens ou de l'huile pour le luminaire de la Confession ; quelques onces d'or pur, ou bien des harengs, quelques mesures de vin, une saumée de bois ou de poisson ; de l'orge, du blé, du lin, des tissus de soie pour vêtements sacerdotaux ; épistoliers, sacramentaires, évangéliaires ; un autour, un cheval caparaçonné offert à l'élection d'un pape ; pour les fêtes du couronnement, quelques étoffes, des nappes, des écuelles ; une échinée de porc, des gâteaux, un pain frais pour la table pontificale, c'est à peu près tout ce qu'on relève dans le registre des comptes. Bien minimes, ces redevances ont néanmoins une grande importance si on considère les idées auxquelles elles répondent et dont elles sont comme l'expression matérielle.

A ce prix, nul ne peut toucher aux monastères, églises, châteaux, domaines et États mis en tutelle apostolique. Rois et seigneurs, évêques et abbés tomberont sous le coup de l'anathème et seront dépouillés de leurs titres, honneurs et dignités, s'ils passent outre aux privilèges de sauvegarde et de liberté. Il est vrai que la plupart du temps ce sont ces chefs civils et religieux qui réclament eux-mêmes avec instance l'appui du pontife romain ; et si protection et cens devinrent insensiblement le signe de l'exemption ou immunité spirituelle, c'est que les circonstances l'avaient ainsi imposé ; et encore, dans ces cas le *salva sedis apostolicae auctoritate* n'excluait pas le *salva episcopi diocesani canonica reverentia* ou *justitia*. N'y avait-il pas lieu de sauvegarder les droits spirituels et temporels en face de pasteurs parfois indignes ou suspects, tout comme il fallut plus souvent encore les préserver des caprices ou de la rapacité du pouvoir laïque ? Grégoire VII fit entendre bien haut les protestations du siège apostolique et lança les foudres de l'excommunication. C'est au nom des mêmes droits et du même devoir que Léon XIII, après tous les ménagements et les conciliations possibles, répondant à une réglementation gouvernementale qui prétendait soustraire les ordres religieux à son

Digitized by Google

suprême domaine pour les mettre sous l'unique juridiction des évêques diocésains, a fait publier officiellement des *Instructions* portant que *le Saint-Siège veut absolument conserver l'exemption des réguliers* [1]. Les abus appellent les protestations ; le droit s'affirme quand on veut passer outre.

Il en fut ainsi au moyen âge pour cette protection que chacun recherchait et dont parfois on abusa dans un sens ou un autre. L'institution n'en fut pas moins avantageuse pour les faibles ; elle tenta aussi les puissants en consacrant leurs droits. Le gage de reconnaissance qu'on offrait spontanément était, selon l'expression même de Charlemagne, un témoignage de dévouement filial et de liberté, *signum devotionis et libertatis*. Les rois avaient offert au Saint-Siège l'*eleemosyna regalis ;* les États envoyaient leur censive volontaire, appelée *Danelaye* chez les Danois, *Romepenny* et *Peterspenny* (*sou de Rome* ou *de Pierre*) chez les Anglais, *aumônes* et *monnaie du Pape* chez les Saxons occidentaux. Parmi les fidèles, l'offrande devint le « Denier de saint Pierre, *denarius beati Petri* [2], » œuvre d'assistance filiale,

[1] Du grave conflit soulevé par la loi dite *des Associations*, ou plutôt *contre les congrégations religieuses*, promulguée le 2 juillet 1901 et aggravée par le règlement administratif sur l'application de ladite loi, nous ne signalons que les *Instructions de la Congrégation des évêques et réguliers*, adressées le 10 juillet aux supérieurs des congrégations françaises par S. Em. le cardinal Gotti, et la *Lettre* communiquant aux évêques de France lesdites *Instructions*. La loi gouvernementale voulant la soumission pure et simple des religieux à la juridiction de l'Ordinaire, le document romain informe les supérieurs qu'ils doivent « promettre seulement à l'Ordinaire du lieu cette soumission, qui est conforme au caractère de chaque Institut. » Aux évêques il est dit : « La lecture de ce document ne manquera pas d'attirer votre attention sur le point exceptionnellement grave de l'exemption des réguliers que le Saint-Siège veut absolument conserver. A la vérité, les réguliers, bien qu'exempts, dépendent des évêques en plusieurs points très importants. Mais, si d'une part le Saint-Siège veut maintenir leur soumission aux évêques, il ne saurait, d'autre part, tolérer que dans les autres cas on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les Ordres et Instituts auxquels il a accordé l'exemption. Je me plais à penser que vous n'aurez aucune peine à comprendre l'importance de cette déclaration au point de vue pratique; elle est, d'ailleurs, l'expression bien arrêtée de la volonté du Saint-Père. » Dans une lettre personnelle, datée du 29 juin précédent, et adressée aux supérieurs généraux d'Ordres, le souverain pontife « réprouve hautement ces lois parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique.... et au droit absolu que l'Église a de fonder des Instituts religieux exclusivement soumis à son autorité. »

[2] La question du *Denier de saint Pierre* serait un corollaire à la présente étude ; nous nous contentons de la signaler et d'apporter quelques textes touchant cet appellatif. — Matthieu de Westminster, à l'année 794 : « Ex his

Digitized by Google

éclose de la protection apostolique et lien de la chrétienté avec le pontife romain.

CAMILLE DAUX,

Missionnaire apostolique.

omnibus provinciis dedit rex prefatus (Offa) denarium B. Petri quod *Romescot* appellatur. » Dans les *Hist. Anglic. scriptores* de Twysden : « Illum censum qui Romepenny sive Peterspenny vocatur ; » cf. Brompton, col. 754. Bolland., *Act.* S. Ethelbert, 20 maii. Pour les Danois, cf. *Ms. vatican.* 8486, f. 253 : *De quadam lege in Anglia vocata Danelaye et loquitur de Denario B. Petri.* » Pour les Saxons occidentaux et leur roi Alfred : « *Alms of the West-Saxons and of King Alfred to Rome;* » cf. édit. Thrope, p. 68, pour les années 887-889. Voir les *Miscellanea* de Baluze, édit. Mansi, t. I, p. 441, sur la rente annuelle par maisons, rente désignée au temps du cardinal d'Aragon sous le nom de « denier de saint Pierre. »

Digitized by Google

LA CRISE MONTANISTE

Le montanisme constitue certainement un des plus importants mouvements d'idées qui se soient produits dans la primitive Église. Les motifs en sont nombreux : par les problèmes qu'il souleva, par le prestige de certains de ses défenseurs, par la révolution qu'il prétendait opérer dans le christianisme et la réforme des mœurs, il ne pouvait pas manquer de frapper vivement les esprits, de leur inspirer une certaine sympathie et de les forcer, pour ainsi dire, à prendre parti pour ou contre; il affectait une certaine grandeur, un détachement transcendant pour tout ce qui touche à la partie inférieure de l'homme, et une pareille attitude captive toujours plus ou moins les âmes enthousiastes qui ne voient des choses que le côté émotif. De fait, le montanisme réussit à tenir en alerte la société chrétienne. Les documents historiques qui nous en restent nous prouvent sans équivoque combien les esprits se passionnèrent pour le nouvel Évangile qui venait non plus des montagnes de la Judée, mais de celles de la Phrygie, qui était prêché, non par Jésus et ses incomparables Apôtres, mais par un exalté, aidé de deux femmes plus ou moins déséquilibrées. C'est là le grand fait historique. Il est pourtant difficile de se faire du montanisme une idée nette et adéquate, de le suivre à travers toutes les ondulations où il se plaisait à se mouvoir et à se développer; c'est là le défaut des systèmes qui vivent bien plus d'impressions que de raisonnement. Les faits historiques nous montrent dans l'erreur montaniste une très grande flexibilité; et lorsqu'on s'imagine avoir fixé sa physionomie propre, on la voit se transfigurer et apparaître sous un nouvel aspect. Dans les pages qui vont suivre, nous essaierons, à l'aide des documents, de reconstituer l'histoire du montanisme.

Digitized by Google

I.

LES ATTACHES DU MONTANISME

Nous avons dit dans une autre circonstance qu'il n'y a pas de commencement absolu pour les productions doctrinales; les idées, vraies ou fausses, suivent en général une filière logique, et ce que nous prenons parfois pour une innovation n'est que le résultat, l'aboutissant fatal d'un mouvement antérieur. Un système aime toujours se donner une généalogie et un point d'appui dans les temps qui l'ont précédé. A tort ou à raison, toute erreur se réclame du passé, et prétend continuer les idées ou les aspirations d'autrefois. Sans doute, dans la plupart des cas, on se trompe, et l'on se plait à voir une dérivation naturelle là où il n'y a qu'une simple déviation ou altération; mais il n'en est pas moins vrai qu'on s'appuie sur certaines équivoques qu'il appartient à l'historien de mettre en pleine lumière. Lorsque nous parlons des *attaches* dans le passé, ou des *sources* du montanisme, il faut entendre par là de simples *circonstances historiques*, mal utilisées. Nous ne prétendons nullement que le montanisme soit un produit naturel, un fruit spontané du christianisme, car dans ce cas il ne serait pas faux; nous prétendons uniquement que certains faits mal compris, mal interprétés, purent servir de cause occasionnelle à cette erreur. Or il n'est pas impossible que le montanisme se soit proposé de condenser, d'organiser en système certaines tendances qui existaient déjà dans la société chrétienne; il se pourrait qu'il se soit emparé de ces aspirations pour en faire la base d'un système plus ou moins cohérent et coordonné. Ces tendances, il est nécessaire de les rappeler.

Les premiers fidèles croyaient généralement que le Saint-Esprit gouvernerait directement, par des moyens mystérieux, et les Églises et les âmes auxquelles il octroie des dons extraordinaires; la variété et la richesse des dons sont clairement affirmées par saint Paul [1]. Les *charismes* étaient comme un ressort de la primitive Église : ils paraissent avoir été une partie

[1] *I. Cor.*, XII, 4-11.

Digitized by Google

intégrante de son fonctionnement; parmi ces *charismes* ou dons extraordinaires, celui de prophétie n'occupait pas la dernière place; il jouait un rôle assez considérable, et ceux qui en étaient favorisés constituaient un ministère à part dans l'Église [1]. Les montanistes se donnèrent comme les héritiers, les continuateurs de ceux qui avaient reçu ces dons extraordinaires, ces grâces de choix. A maintes reprises on surprend chez eux cette prétention. On était mal venu à critiquer l'originalité de leurs pratiques; ces dons avaient autrefois existé, et devaient se continuer. Ils affichaient aussi une autre prétention : à les entendre, ils continuaient les grands prophètes de l'Ancien Testament. Évidemment la grande prophétie ne pouvait pas avoir disparu à jamais; les montanistes en avaient recueilli le précieux héritage. En vain les orthodoxes objectaient-ils que la grande prophétie de l'Ancien Testament avait disparu avec saint Jean-Baptiste [2]. Tertullien leur répondait avec indignation et stupéfaction : « Vous posez des limites à la puissance de Dieu [3]. » Au dire d'Eusèbe, d'autres orthodoxes argumentaient d'une autre façon; ils disaient : « Maximille avait déclaré qu'avec elle se terminait la prophétie; l'Apôtre avait dit, au contraire, que le don de prophétie demeurerait dans toute l'Église jusqu'à la parfaite manifestation du Seigneur [4]. » Il semble cependant que les montanistes eux-mêmes n'attachaient pas grande importance à cette déclaration de la prophétesse, car au temps de Tertullien une autre prophétesse se démenait à Carthage [5]. Tillemont [6] pense, il est vrai, que cette prophétesse est Maximille elle-même; mais la chose n'est pas vraisemblable,

[1] *Ephes.*, IV, 11.

[2] Ut ab Joanne Paracletus obmutuisset, ipsi nobis Prophetae in hanc maxime caussam extitissemus. (Tertullien, *De jejun.*, c. 12, P. L., II, 970.)

[3] Sed rursus palos terminales figitis Deo, sicut de gratia, ita de disciplina; sicut de charismatibus, ita et de solemnibus; ut proinde officia cessaverint, quemadmodum et beneficia ejus, atque ita negetis usque adhuc eum munia imponere, quia et hic Lex et Prophetae usque ad Joannem : superest ut totum auferatis, quantum in vobis tam otiosum. (*Ibid.*, c. 11, P. L., II, 969.)

[4] *H. E.*, V, 17[4].

[5] Nam quia spiritalia charismata agnoscimus, post Joannem quoque prophetam meruimus consequi. Est hodie soror apud nos revelationum charismata sortita, quas in ecclesia inter dominica solemnia per ecstasin in spiritu patitur; conversatur cum angelis, aliquando etiam cum Domino, et videt et audit sacramenta, et quorumdam corda dignoscit, et medicinas desiderantibus submittit. (*De anima*, c. 9, P. L., II, 659, 660.)

[6] *Mém.*, II, 1696.

Digitized by Google

car les critiques sont portés à croire que Maximille était morte à l'époque où Tertullien écrivit le *De anima*. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'avec de pareilles prétentions on ne pouvait pas se dispenser de croire à de nouvelles effusions du Saint-Esprit.

Un autre phénomène, qui put servir de prétexte au montanisme, ce sont les extases de l'ascétisme. Il y en a toujours eu dans l'Église, et surtout aux époques de ferveur. Dieu se plait à en favoriser certaines âmes d'élite, qui vont plus loin que les autres dans les voies de la perfection et de l'amour. Les extases ne durent pas faire défaut dans la primitive Église. Certains auteurs contemporains pensent même que la *glossolalie* était un don de ce genre. Les montanistes exploitèrent ce phénomène extraordinaire, et en exagérèrent et la fréquence et la portée ; ils en firent comme une plate-forme pour agir sur les fidèles et les émerveiller. Leurs extases semblent pourtant avoir présenté un caractère de ridicule et d'extravagance qui les mettait aux antipodes des extases divines. Les fidèles protestèrent en effet que de pareilles extravagances ne s'étaient jamais vues dans l'Église. Miltiade écrivit même tout un livre pour démontrer qu'il ne faut pas parler dans l'extase [1]. Tertullien riposta à l'attaque et s'attacha à démontrer la légitimité de ces extases [2]. Saint Jérôme affirme même que Tertullien avait écrit six livres sur l'extase [3]. Tertullien lui-même parait faire allusion à cet ouvrage [4]. Les orthodoxes n'en persistaient pas moins à voir dans ces extatiques des possédés du démon [5]. Des évêques allèrent même jusqu'à admonester l'esprit qui était en Maximille [6]. Sotas, évêque d'Anchialis, voulut chasser le démon

[1] Περὶ τοῦ μὴ δεῖν προφήτην ἐν ἐκστάσει λαλεῖν, κ. τ. λ. (Eusèbe, *H. E.*, V, 17[1].)

[2] In spiritu enim homo constitutus, praesertim cum gloriam Dei conspicit ; vel cum per ipsum Deus loquitur, necesse est excidat sensu, obumbratus scilicet virtute divina ; de quo inter nos et psychichos quaestio est. Interim facile est amentiam Petri probare. Quomodo enim Moysen et Heliam cognovisset, nisi in spiritu ? Nec enim imagines eorum vel statuas populus habuisset et similitudines, nisi quia in spiritu viderat ; et ita quod dixisset, in spiritu, non in sensu constitutus, scire non poterat. (*Adv. Marc.*, IV, 22, P. L., II, 413, 414.)

[3] ....de ecstasi libros sex, etc. (*De vir. illustr.*, c. 53, P. L., XXIII, 663 ; cf. aussi c. 40, col. 655)

[4] Quomodo nesciens ? utrumne simplici errore, an ratione, quam defendimus in caussa novae prophetiae, gratiae ecstasin, id est, amentiam convenire ? (*Adv. Marc.*, IV, 22, P. L., II, 413.)

[5] .... καὶ τοῦ νόθου πνεύματος πληρῶσαι, κ. τ. λ. (Eusèbe, *H. E.*, V, 16[9].)

[6] .... ἱεροὺς ἐπισκόπους.... τὸ ἐν τῇ Μαξιμίλλῃ πνεῦμα διελέγξαι. (*Ibid.*, V, 16[16].)

Digitized by Google

de Priscille, mais il en fut empêché [1]. Tertullien se plaignait vivement de ce que les psychiques osaient dénaturer leurs extases [2].

Un dernier phénomène dut concourir à susciter le montanisme; nous voulons parler de l'*ascétisme* sous toutes ses formes. L'ascétisme a toujours eu ses adeptes. Dans la primitive Église, certaines âmes s'y adonnaient avec passion et enthousiasme. De plus, à cette époque de ferveur, on avait des tendances à une morale très rigoureuse. Les documents écrits nous ont conservé des traces de cet ascétisme farouche et morose. Au milieu du IIe siècle, l'*Évangile selon les Égyptiens* fait proférer au Sauveur des maximes d'une sévérité excessive. Salomé demande : « Jusques à quand dominera la mort? » — Le Seigneur répond : « Elle dominera tant que vous, femmes, vous enfanterez; je suis venu supprimer les œuvres de la femme. » — Salomé demande quand on connaîtra les choses touchant lesquelles elle avait questionné. Le Seigneur répond : « Lorsque le vêtement de honte [= le corps] sera foulé aux pieds, et lorsque le mâle et la femelle ne feront qu'un, et qu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle [3]. » Il est impossible de condamner d'une façon plus radicale et plus absolue les plaisirs de la chair. — Les *Actus Petri cum Simone* (IIe siècle) nous rapportent que la prédication de Pierre à Rome roulait sur la chasteté. Séduites par cette prédication, les femmes les plus dissolues se convertissaient, et les autres abandonnaient leurs maris; les maris en faisaient autant, car la conversion était à ce prix [4]. — Dans les *Acta Thomae*, le Christ tient à deux jeunes époux, au premier soir de leurs noces, le langage suivant : « Si vous vous abstenez de ce commerce de souillure, vous deviendrez des temples

[1] Σωτᾶς.... ἠθέλησε τὸν δαίμονα τὸν Πρισκίλλης ἐκβαλλεῖν, κ. τ. λ. (*Ibid.*, V, 19[9].)

[2] Spiritus diaboli est, dicis, o Psychice. Et quomodo Dei nostri officia indicit, nec alii offerenda quam Deo nostro. Aut contende diabolum cum Deo facere nostro, aut Satanas Paracletus habeatur. (*De jejun.*, c. 11, P. L., II, 969.)

[3] E. Nestle, *Novi Testamenti graeci supplementum*, p. 72, 73, d'après les *Agrapha* de Resch, dans *Texte und Untersuchungen*, V, 4.

[4] Multae autem complures et aliae honestae foeminae, audientes verbum de castitate, recedebant a viris suis, et viri a mulieribus, propter quod vellent caste et munde Deo servire. (Lipsius, *Acta Petri*, etc.; XXXIII, XXXIV, p, 85, 87.)

Digitized by Google

saints, purs.... Vous aurez préféré les noces pures et véritables. Vous serez les paranymphes [de l'Époux céleste], ceux qui entrent dans la chambre nuptiale. » Les deux jeunes époux sont convaincus, et le lendemain ils font part de leur joie à leurs parents : la jeune épouse s'écrie : « Bien loin de moi est l'œuvre de honte et de confusion ; je suis unie à un homme véritable. » Et l'époux : « Merci à toi, Seigneur, qui m'as éloigné de la souillure, qui as semé en moi la vie, qui m'as guéri de l'incurable, qui m'as donné la santé de la sagesse [1]. » Dans ces mêmes *Actes* nous lisons un autre épisode : Une femme de qualité, du nom de Mygdonia, se rend aux exhortations de l'Apôtre et forme le dessein de « demeurer dans une pureté perpétuelle. » Son mari, Charisius , se plaint au roi de saint Thomas, qui ose dire que, pour arriver à la vie éternelle, il faut que les maris renoncent à leurs droits sur leurs femmes, et réciproquement les femmes à leurs droits sur leurs maris. Thomas s'exprime ainsi devant le roi : « S'il faut obéir à un roi de ce monde, combien plus faut-il obéir au Roi céleste, avec gravité, avec pureté, hors de tous les plaisirs charnels, loin de toute fornication, de toute luxure, de tout larcin, de toute ivrognerie, de toute servitude du ventre et de toutes les mauvaises actions [2] ! » — Les *Acta Pauli et Theclae* nous rapportent que Paul, à Iconium, dans la maison d'Onésiphore, fit un discours sur la continence et sur la résurrection. Paul disait : « Heureux ceux qui sont purs de cœur, car ils verront Dieu ; heureux ceux qui gardent pure leur chair, car ils deviendront le temple de Dieu ; heureux les continents, car Dieu leur parlera ; heureux ceux qui ont femme comme s'ils n'en avaient point, car ils hériteront de Dieu ; heureux les corps des vierges, car ils plairont à Dieu et ne perdront pas le prix de leur pureté. » Entendant cette prédication, la vierge Thécla renonce au mariage promis. La doctrine de Paul est : « Il faut craindre un seul Dieu et vivre dans la pureté ; » et : « Il n'y a de résurrection que pour qui demeure pur [3]. » Ces mêmes idées sont exprimées dans la *II Clementis* : « Ceux qui n'auront pas gardé le sceau, leur ver ne mourra pas,

[1] M. Bonnet, *Acta Thomae*, p. 11-13.
[2] *Ibid.*, p. 55-73.
[3] Lipsius, *op. cit.*, n. 5-12, p. 238-244.

Digitized by Google

leur feu ne s'éteindra pas et ils seront en spectacle à toute chair [1]; » — le chrétien doit « garder sa chair pure et observer les commandements du Seigneur pour arriver à la vie éternelle; » .... il doit « garder pure sa chair et immaculé le sceau pour arriver à la vie éternelle [2]; » — il doit « garder sa chair comme un temple de Dieu [3]; » — l'auteur fait cette réflexion : « Je ne crois pas vous avoir donné un léger conseil sur la continence [4]. » — Plus tard, certains apologistes condamnèrent les secondes noces : Athénagore les appelle un « honnête adultère [5]. » Les montanistes s'emparèrent de ces tendances et les érigèrent en lois, en firent une obligation. — De même, dans certains milieux on s'était livré à des jeûnes et à des macérations très rigoureux; les montanistes firent aussi de ces jeûnes et de ces macérations une obligation. — Jésus-Christ [6] avait permis et même conseillé de fuir la persécution ; nonobstant cette recommandation du Sauveur, certains fidèles, par zèle et par dévouement, affrontaient la persécution, comme le phrygien Quintus [7]; les montanistes conclurent qu'il n'est pas permis de se soustraire à la persécution.

On peut donc conclure que le montanisme trouve, dans les antécédents que nous venons d'énumérer, une raison d'être historique, et même une certaine explication : c'est à la fois l'exaltation et la déviation d'un mouvement qui avait gagné certaines sphères de la société chrétienne. — Sera-t-il permis de chercher dans une autre direction? Quelques historiens l'ont pensé. Neander et Georgii ont cru apercevoir une origine du montanisme dans la Phrygie elle-même, sa religion, son culte, dans les rites et les extases des prêtres de Cybèle. On est même allé jusqu'à dire que Montan, avant sa conversion au christianisme, avait été prêtre de Cybèle. La chose n'est pas sûre, quoiqu'elle n'ait rien d'impossible. Ce qui paraît plus probable, c'est

[1] VII, 6.
[2] VIII, 4, 6.
[3] IX, 3.
[4] XV, 1. Cf. Os. de Gebhardt et A. Harnack, *Patrum Apostol. opera*, 3e édit., p. 38, 39, 42.
[5] Εὐπρεπὴς μοιχεία. (*Legatio*, n. 33, P. G., VI, 965.)
[6] *Matth.*, x, 23.
[7] Eusèbe, *H. E.*, IV, 15[7].

Digitized by Google

que les phénomènes extravagants de Montan et de ses deux acolytes avaient leur cause dans un état maladif, dans un tempérament névropathe [1].

II.

LES AUTEURS DU MONTANISME

Pour bien étudier ce point, il faut distinguer entre les auteurs principaux, les coryphées mêmes, qui tiennent la première place, et ceux qui sont au second rang, de simples comparses. Les coryphées du montanisme, nous les connaissons déjà; les moindres histoires de l'Église enregistrent leurs noms : Montan, Maximille et Priscille.

Que sait-on de Montan, et que nous apprend l'histoire sur son compte? Les renseignements, il faut l'avouer, ne sont pas bien riches. On a des certitudes et des conjectures. Le père du montanisme naquit au bourg d'Ardaba, en Mysie, non loin de la Phrygie [2]. Il commença par être païen; il était nouvellement converti lorsqu'il jeta les fondements de son système; il lui fallait des horizons nouveaux pour donner libre cours à son imagination de néophyte [3]; les chemins battus ne lui suffisaient pas. Il déclara tout d'abord, ce qui est le propre de presque tous les inventeurs de nouveautés, qu'il avait des révélations. Apollinaire d'Hiéropolis attribue au contraire ses prétentions à son ambition démesurée [4]; il tombait dans des extases, durant lesquelles il perdait conscience de lui-même [5]; il commença à parler et à émettre d'étranges propos [6]; il se mit à prophétiser contre la tradition et la succession [apostolique] [7]. C'est à peu près tout ce que nous savons de certain sur le fameux réformateur. — Deux femmes, Maximille et Prisca ou Priscille, abandonnèrent leurs

[1] Toutes nos données psychologiques actuelles portent à conclure que Montan, Maximille et Priscille étaient sujets à des attaques hystériques.

[2] Κώμη τις εἶναι λέγεται ἐν τῇ κατὰ τὴν Φρυγίαν Μυσίᾳ, καλουμένῃ Ἀρδαβοῦ. (Eusèbe, *H. E.*, V, 16[7].)

[3] ....τινα τῶν νεοπίστων πρώτως, Μοντανὸν τοὔνομα, κ. τ. λ. (*Ibid.*)

[4] ....ἐν ἐπιθυμίᾳ ψυχῆς ἀμέτρῳ φιλοπρωτείας, κ. τ. λ. (*Ibid.*)

[5] *Ibid.*

[6] ....λαλεῖν καὶ ξενοφωνεῖν. (*Ibid.*)

[7] Παρὰ τὸ κατὰ παράδοσιν καὶ κατὰ διαδοχὴν.... προφητεύοντα. (*Ibid.*)

Digitized by Google

maris pour suivre le nouveau prophète dont les enseignements les avaient séduites [1]. Remarquons pourtant que les montanistes disaient que Prisca était vierge [2]. Ces trois personnages furent comme la trinité qui présida à la formation de la nouvelle erreur, et la tint sur les fonts baptismaux. Quelques évêques, comme nous le montrerons plus loin, tâchaient de ramener dans le droit chemin ces égarés : ainsi Zoticus de Comanes, probablement en Pamphilie, Julien d'Apamée en Phrygie [3]; mais tout fut inutile : l'esprit qui animait et emportait le prophète et ses deux prophétesses résista victorieusement à tous les efforts, aux prières et aux exhortations des représentants de la hiérarchie; ils continuèrent à répandre leurs idées dans la société chrétienne, et à travailler à la réforme de l'Église.

Ce sont toutes les certitudes historiques qu'il nous soit possible d'avoir sur les chefs du mouvement montaniste. — Restent les conjectures dans lesquelles on peut toujours se donner libre cours; ces conjectures peuvent cependant indiquer une certaine orientation. Certains auteurs ont présumé que Montan avait été évêque de Pépuze, en Phrygie, parce que cette ville joua un grand rôle dans l'histoire du montanisme [4]. D'autres auteurs sont même allés jusqu'à prétendre que Montan est l'auteur des livres sibyllins; ils s'appuient sur saint Épiphane [5], Théodoret [6], et Caius de Rome, qui parlent des livres et des prophéties de Montan [7]; mais cette supposition n'est guère fondée; les deux hérésiologues grecs parlent, il est vrai, des écrits de Montan, mais ils ne disent rien qui permette de supposer que ces écrits soient les livres sibyllins. — Apollinaire d'Hiéropolis accuse Montan et les deux prophétesses d'avarice, de cupidité, d'usure, d'amour du luxe, et même d'avoir exploité leurs fidèles

[1] ....τοὺς ἄνδρας καταλιπούσας. (*Ibid.*, V, 18[4].)

[2] Πρίσκαν παρθένον αποκαλοῦντες. (*Ibid.*) Il est vrai qu'Apollinaire fait observer que c'est un mensonge : πῶς οὖν ἐψεύδοντο, κ. τ. λ. (*Ibid.*) Il est possible que Prisca ait trompé ses partisans et se soit donnée comme vierge.

[3] *Ibid.*, V, 16[17].

[4] Pour ce qui concerne cette ville, dont nous dirons un mot plus loin, voir Eusèbe, *H. E.*, V, 18[2,13].

[5] *Haeres.* XLVIII, n. 11, P. G., XLI, 872.

[6] *Haeres. Fab.*, III, 2, P. G., LXXXIII, 404.

[7] Cf. Schwegler, *Der Montanismus*, p. 297. — Je n'ai pas pu trouver le témoignage de Caius.

Digitized by Google

dans un but pécuniaire [1]. D'autres auteurs font de Montan un magicien, un eunuque; d'autres, comme nous l'avons déjà dit en passant, en font un prêtre des idoles. Les auteurs anonymes cités par Eusèbe avaient entendu dire que Montan et Maximille s'étaient pendus comme Judas [2].

Quoi qu'il faille penser de ces derniers détails, qui n'ont pas une assise historique assez solide, une chose est pourtant certaine : c'est que Montan, Maximille et Priscille sont des personnages réels. Schwegler a prétendu le contraire, et a voulu les volatiliser; pour lui, ces trois personnages ne sont autre chose que la personnification de la direction ébionite au IIe siècle. C'est là une de ces plaisanteries que peut se permettre un hypercritique audacieux, mais que s'interdit un historien sérieux. On peut émettre de pareilles vues quand on s'acharne, à la suite de Strauss, à transformer l'histoire en une vaste collection de mythes; on ne le peut pas quand on croit que l'histoire est une chaîne de réalités concrètes et d'événements humains. On ne voit pas en effet pourquoi, si l'on avait voulu personnifier la tendance ébionite du IIe siècle, on eût choisi trois personnages plutôt que quatre ou cinq, et pourquoi on eût appelé ces trois personnages Montan, Maximille et Priscille plutôt que Planien, Philomène et Sophie. Sans doute, dans le caractère, les faits et gestes de ces trois personnages il y a quelque chose qui choque une calme et saine raison; mais s'il fallait supprimer de l'histoire tout ce qui choque, je pense que son domaine serait considérablement amoindri.

Nous avons rapporté tout ce que l'on sait de la vie des trois coryphées du montanisme. Il nous reste à dire un mot des auteurs de moindre importance, qui jouèrent un rôle très effacé et très modeste. Ces auteurs sont assez nombreux. C'est d'abord Théodote [3]. Les auteurs anonymes utilisés par Eusèbe nous racontent un fait curieux sur ce Théodote : il eut une fin tragique; il voulut s'élever dans les airs, poussé par l'esprit de mensonge, mais la tentative ne réussit pas; il tomba et périt

[1] Eusèbe, *H. E.*, V, 18[2, 4].
[2] Ἰούδα προδότου δίκην. (*Ibid.*, V, 16[13].)
[3] Eusèbe, *H. E.*, V, 3[4].

Digitized by Google

misérablement [1] ; il est vrai que les narrateurs ajoutent qu'ils n'avaient pas été témoins de cet événement [2]. — Thémison fut un autre montaniste. Apollinaire d'Hiéropolis dit qu'il avait manqué de courage durant la persécution, et qu'il s'était racheté à prix d'argent ; il eut l'audace d'imiter l'Apôtre, et écrivit une *Épître catholique* pour faire des prosélytes ; dans cette pièce il déblatérait, et blasphémait le Seigneur, les Apôtres et la sainte Église [3] ; de fait il eut quelques partisans [4]. — Alexandre, autre montaniste, paraît n'avoir pas péché par excès de modestie ; lui-même se proclamait martyr [5] ; plusieurs le vénéraient et l'adoraient, probablement parce qu'ils le croyaient martyr ; son martyre ne l'empêcha pas cependant d'être châtié à cause de ses brigandages [6]. — Alcibiade est uni immédiatement à Montan, ainsi que Théodote [7], s'il est le même, ce qui paraît incontestable, que Miltiade, dont il est fait mention ailleurs [8] ; il devint un des chefs de la secte, dont les adhérents prirent parfois le nom. — Proclus présidait à l'opinion des Phrygiens [9] : il eut une discussion avec Caius, prêtre romain du temps de Zéphyrin [10]. Tertullien en parle en termes très élogieux [11]. — Ajoutons enfin que saint Épiphane mentionne une troisième prophétesse du nom de Quintilla [12].

III.

LE BERCEAU DU MONTANISME

Nous savons déjà que le berceau du montanisme fut la Mysie

[1] ....κακῶς τελευτῆσαι (*Ibid.*, V, 16[14].) — Y a-t-il quelque relation entre ce fait et la légende relative à Simon le magicien ?
[2] ....ἀλλὰ μὴ ἄνευ τοῦ ἰδεῖν ἡμᾶς, κ. τ. λ (*Ibid.*, V, 16[15].)
[3] *Ibid.*, V, 18[5].
[4] ....οἱ περὶ Θεμίσωνα, κ. τ. λ. (*Ibid.*, V, 16[17].)
[5] ....τὸν λέγοντα ἑαυτὸν μάρτυρα. (*Ibid.*, V, 18[6].)
[6] *Ibid.*
[7] *Ibid.*, V, 3[4].
[8] *Ibid.*, V, 16[9]. — Il doit y avoir une faute dans le texte d'Eusèbe : au lieu de Μιλτιάδην il faut probablement lire Ἀλκιβιάδην.
[9] *Ibid*, II, 25[6].
[10] *Ibid.*, III, 31[4] ; VI, 20[3].
[11] ....Proculus noster, virginis senectae, et christianae eloquentiae dignitas. (*Adv. Valent*, c. 5, P. L., II, 549.) — Il le met sur le même pied que Justin et Irénée.
[12] *Haeres.* XLIX, n. 1, 2. P. G., XLI, 880.

Digitized by Google

ou la Phrygie. Les Phrygiens, dont les Mysiens n'étaient qu'une branche, étaient une race de montagnards, forte, énergique et robuste, qui batailla assez souvent dans les temps antérieurs au christianisme. Elle eut même affaire aux terribles Héthéens, ce qui n'est pas peu dire. Mais ce n'est pas ici le lieu de faire l'ethnographie de cette race. C'est à cause de leur berceau que les montanistes sont aussi appelés *Phrygiens* ou *Cataphrygiens*, Φρύγες, οἱ κατὰ Φρύγας [1]. Ils avaient leur centre d'action dans certaines villes de la Phrygie, telles que Pépuze [2] et Thyatire, d'où le nom de *Pépuziens* qu'ils portent quelquefois [3]. De la Phrygie ils essaimèrent et se répandirent dans certaines provinces de l'Asie Mineure, notamment en Cappadoce, en Galatie et en Cilicie ; s'il faut en croire saint Épiphane, on en trouvait même à Constantinophe [4]. On pense même qu'ils allèrent jusqu'en Afrique, à Carthage. Au dire de saint Épiphane, la ville de Thyatire leur avait fourni l'occasion de faire une étrange application de l'*Apocalypse*, II, 18-21 [5]. Il faut dire cependant que le montanisme ne fit jamais de grands progrès, et ne parvint jamais à conquérir de vastes contrées. Il végéta plus ou moins, il s'agita dans les montagnes de la Phrygie, jusqu'au jour où il disparut définitivement de la scène de l'histoire. Eusèbe ne nous donne pas de renseignements sur ses développements. Tout ce que nous savons sous ce rapport, nous le devons à saint Épiphane. Le montanisme était au fond trop superficiel dans son enseignement pour entraîner une grande partie de la chrétienté ; il n'agita aucun de ces problèmes fondamentaux qui créent un courant irrésistible et passionnent l'esprit des masses. Sa dogmatique n'avait pas assez d'envergure pour faire de grandes conquêtes dans le royaume des esprits ; il fit des partisans zélés, enthousiastes, mais il fut impuissant à fonder une école.

[1] Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, n. 1, P. G., XLI, 856 ; n. 14, col. 877.
[2] Eusèbe, *H. E.*, V, 18[13].
[3] Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, n. 14, P. G., XLI, 877 ; *Haeres.* LI, n. 33, *ibid.*, col. 948.
[4] *Haeres.* XLVIII, n. 14, *ibid.*, col. 877.
[5] *Haeres.* LI, n. 33, *ibid.*, col. 948, 949. — Dans ce même passage, il mentionne les trois prophétesses, Priscille, Maximille et Quintilla. — Il est possible que cette Quintilla soit la femme du montaniste Quintus, qui avait affronté la persécution.

Digitized by Google

IV.

DATE DE L'APPARITION DU MONTANISME

On ne peut pas la préciser avec toute l'exactitude désirable; les données historiques ne le permettent pas. C'est pour cela que les auteurs ne sont pas d'accord. Nous avons pourtant un point de repère dans l'histoire : Apollinaire d'Hiéropolis nous dit que le montanisme fit son appariton sous Gratus, proconsul d'Asie [1]. Mais ce Gratus, à quelle époque vécut-il? Il parait impossible de fixer cette époque. Dans sa *Chronique*, Eusèbe assigne la onzième année de Marc-Aurèle, ce qui nous donnerait l'an 172. Saint Épiphane nous dit que l'hérésie montaniste fit son apparition la dix-neuvième année d'Antonin le Pieux, successeur d'Hadrien [2]; cette date correspond à l'année 146. Les auteurs modernes n'ont pas été plus heureux. Ainsi Blondel et Schwegler pensent que Montan commença à enseigner vers 140 ou 141 ; d'autres, Pearson, Dodwell, Neander, tiennent pour l'année 156 ou 157 ; Tillemont se prononce pour l'année 171. — On voit donc, par cette courte énumération, qu'il n'est pas possible d'assigner exactement l'année de l'apparition de l'erreur montaniste. Il convient dès lors de s'en tenir à une date approximative, et nous pouvons alors opter pour 170 [3].

V.

DOCTRINES DU MONTANISME

Ce qu'il y a de plus important, ce sont sans contredit ses doctrines aussi extravagantes que complexes. Comme toutes les erreurs qui se réclament d'une inspiration privée, du souffle du Saint-Esprit, et qui ne connaissent pas d'autre règle que celle des suggestions de la conscience individuelle, le montanisme devait fatalement aboutir à un amas confus et incohérent d'idées et de doctrines. Cela n'est pas fait naturellement

[1] ....κατὰ Γράτον Ἀσίας ἀνθύπατον, κ. τ. λ. (Eusèbe, *H. E.*, V, 16[7].)
[2] *Haeres.* XLVIII, n. 1, P. G., XLI, 856.
[3] Cf. Eck, *The Incarnation* (Londres, 1901), p. 259.

Digitized by Google

pour faciliter la tâche de l'historien et du critique. Il faut pourtant mettre un peu d'ordre dans cette matière chaotique.

§ I. — *L'eschatologie*

Les montanistes croyaient fermement à la fin prochaine du monde : c'est là du reste une opinion commune presque à tous les faux prophètes. Maximille disait, non probablement sans une pensée d'orgueil et d'amour-propre, qu'après elle il n'y aurait plus de prophétesse, mais qu'on verrait la fin [1]. L'anonyme d'Eusèbe nous dit également que Maximille, dans ses prophéties, parlait de la fin prochaine du monde, des guerres, des calamités et des fléaux qui en seraient les signes avant-coureurs ; il ajoute aussitôt que c'est un mensonge évident ; il y a plus de treize ans qu'elle est morte, observe-t-il, et aucune guerre, ni particulière, ni générale, n'a éclaté, mais au contraire la paix a été accordée aux chrétiens par la miséricorde de Dieu [2]. Le monde, pensaient-ils, serait renouvelé après le cataclysme final : il y aurait donc un nouveau monde, de nouveaux cieux, une nouvelle terre, une nouvelle lune ; les capitales du nouveau royaume, qui s'établirait sur les ruines du monde, seraient deux villes de Phrygie, Pépuze, que nous connaissons déjà, et Tymium, que Montan nommait Jérusalem [3]. Saint Épiphane déclare que les montanistes soutenaient que la Jérusalem céleste descendrait à Pépuze ; c'est pourquoi ils en avaient fait un lieu de pèlerinage ; ils s'y rendaient pour y célébrer les mystères et des cérémonies sacrées [4] ; il nous a même conservé une histoire comique. Les montanistes affirmaient que l'une des deux femmes, Quintilla ou Priscille, s'était endormie à Pépuze ; durant son sommeil, Jésus-Christ descendit auprès d'elle, et s'endormit au même endroit. La prophétesse disait :

[1] Μετ' ἐμὲ προφῆτις οὐκέτι ἔσται, ἀλλὰ συντέλεια. (Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, n. 2, P. G., XLI, 857) — Il est vrai qu'Épiphane la raille finement, *ibid.*, en faisant observer que la fin du monde n'est pas encore arrivée, bien que plusieurs empereurs se soient succédé l'un à l'autre, et qu'un long intervalle de temps se soit écoulé depuis la mort de la prophétesse.

[2] *H. E.*, V, 16, 18[19].

[3] Ἱερουσαλὴμ ὀνομάσας. (*Ibid.*, V, 18[3].)

[4] *Haeres.* XLVIII, n. 14, P. G., XLI, 877. — Apollinaire dit aussi que Montan voulait y attirer du monde de tout côté. (Dans Eusèbe, *ibid.*)

Digitized by Google

« Jésus-Christ est venu vers moi sous l'apparence d'une femme, dans un vêtement brillant ; il m'a infusé la sagesse, et m'a révélé que ce lieu est saint, et que la céleste Jérusalem y est descendue. » C'est pourquoi, même aujourd'hui, des hommes et des femmes y sont initiés à la contemplation du Christ. Les femmes sont donc appelées *prophétesses* chez eux [1].

§ II. — *La morale*

D'après ce que nous venons de dire, il est facile de supposer que les montanistes avaient une morale très sévère ; c'est en effet ce que l'histoire atteste ; c'est même là un des caractères particuliers, peut-être le plus saillant, du montanisme. L'homme est tenu de se préparer au jugement, ce qui n'est que juste et raisonnable. L'Église elle-même a toujours enseigné cette vérité de simple bon sens. Mais comment se préparer au jugement ? En menant, répondaient les montanistes, une vie plus sainte, plus mortifiée, plus pure, une vie complètement détachée de tous les plaisirs de ce monde. Tertullien est sévère sur ce point ; nous nous contenterons de citer un passage qui en dit long sur sa rigidité morale. « L'Esprit-Saint, partout où il lui plait de prêcher, et quels que soient ceux par qui il veut prêcher, par la providence des dangers imminents ou des tentations ecclésiastiques, ou des fléaux qui affligent le monde, envoyait, en tant que Paraclet, ces remèdes pour fléchir le juge. Il nous fait par exemple exercer la discipline de la sobriété et de l'abstinence [2]. » Ainsi toutes les calamités et les fléaux sont nécessaires pour apaiser la colère divine, et deviennent un moyen de sanctification et de perfection morale. Ces principes, poussés loin, aboutirent à un rigorisme excessif, qui ne tendait à rien moins qu'à rendre la vie impossible.

[1] *Haeres.* XLIX, n. 1, P. G., XLI, 880.

[2] Spiritus Sanctus, cum in quibus vellet terris, et per quos vellet, praedicaret, ex providentia imminentium, sive ecclesiasticarum tentationum, sive mundialium plagarum, quo Paracletus, id est advocatus, ad exorandum judicem, hujusmodi officiorum remedia mandabat. Puta nunc ad exercendam sobrietatis et abstinentiae disciplinam ; hunc qui recipimus, necessario etiam quae tunc constituit observamus. (*De jejun.*, c. 13, P. L., II, 972.)

Digitized by Google

§ III. — *La révélation*

La révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament ne suffisait plus. L'Esprit-Saint avait chargé les nouveaux Apôtres d'annoncer au monde ses volontés et ses desseins, les secrets de Dieu. Ces prophètes, lorsqu'ils remplissaient leurs fonctions, entraient dans des états furieux : c'étaient des espèces de crises épileptiques [1]. La chose allait même un peu trop loin : ils vivaient avec Dieu sur le pied d'une trop grande familiarité, d'une intimité excessive. Dieu parlait par leur bouche à la première personne, comme s'il se fût identifié avec eux. Montan disait : « L'homme est comme une lyre ; je plane au-dessus de lui comme un archet ; l'homme dort, mais je veille. Voici, c'est le Seigneur qui transforme les cœurs des hommes et donne des cœurs aux hommes [2] » ; ailleurs il se montre plus audacieux et plus confiant en sa destinée : « Je suis, disait-il, le Dieu tout-puissant, habitant dans un homme », et un peu plus loin : « Je ne suis ni un ange ni un envoyé, mais c'est moi Dieu le Père, qui suis venu [3] ». Maximille aimait mieux s'identifier avec l'Esprit ou le Logos. L'Esprit disait par sa bouche : « Je suis poursuivi comme le loup au milieu des brebis ; je ne suis pas le loup ; je suis la parole, l'Esprit et la vertu [4]. » Les prophètes du montanisme étaient ceux que le Seigneur avait promis d'envoyer à son peuple [5].

Ce Paraclet, dont ils se réclamaient avec tant d'insistance, en avaient-ils du moins une idée juste et exacte? On ne saurait le dire : saint Jérôme accuse, mais à tort, ce semble, tous les montanistes de sabellianisme ; ils n'auraient admis qu'une personne dans la sainte Trinité [6] ; Théodoret, au contraire, n'en accuse que quelques-uns [7], et cela parait être vrai. Pseudo-Tertullien

[1] Καταστρέφων δὲ εἰς ἀκούσιον μανίαν ψυχῆς. (Eusèbe, *H. E.*, V, 17[2].) — Tous les faux prophètes se ressemblent par leurs extravagances.

[2] Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, n. 4, P. G., XLI, 861. — Il est vrai qu'Épiphane ajoute immédiatement, *ibid.*, que de telles paroles sont le propre d'un homme furieux, ἐκταστικοῦ ῥήματα.

[3] Saint Épiphane, *ibid.*, n. 11, t. XLI, col. 872.

[4] Ῥῆμά εἰμι καὶ πνεῦμα καὶ δύναμις. (Eusèbe, *H. E.*, V, 16[17].)

[5] *Ibid.*, V, 16[12].

[6] *Epist. XLI ad Marc.*, n. 3, P. L., XXII, 475.

[7] Τινὲς δὲ αὐτῶν, κ. τ. λ. (*Haeres.* III, 2, P. G., LXXXIII, 404.)

Digitized by Google

est du même avis : « Parmi les montanistes, dit-il, Æschine et son école soutenaient une proposition blasphématoire, en identifiant le Fils avec le Père [1]. » Ce qui prouve avec certitude que tous les montanistes ne donnèrent pas dans le sabellianisme, c'est que Tertullien, devenu montaniste, combattit les antitrinitaires, et qu'Épiphane et Théodoret rendent un bon témoignage à Montan, en ce qui concerne sa doctrine trinitaire. Le premier déclare expressément que Montan, Maximille et Priscille pensent comme l'Église catholique, touchant le Père, le Fils et le Saint-Esprit [2]; le second affirme que Montan n'altéra pas la doctrine de la Trinité [3]. On peut donc admettre, comme conclusion, que le sabellianisme ne fut le fait que de quelques montanistes.

§ IV. — *L'évolution de la révélation*

Les montanistes admettaient aussi une évolution de la révélation, et, par voie de conséquence, de la justification et de la vie surnaturelle. Tertullien disait : « Tout a son temps. D'abord, c'est le temps de la semence; puis le germe pousse; ensuite vient la racine; enfin l'arbre apparait. Il en est de même de la justification. Son premier âge fut la période des patriarches, la crainte naturelle de Dieu; par la loi et les prophètes, elle parvint à l'enfance; par l'Évangile, elle s'épanouit dans sa jeunesse; mais par le Paraclet, elle atteint sa maturité [4]. » Cependant il est juste de dire que cette évolution, ils ne la regar-

[1] Privatim autem blasphemiam illi qui sunt κατὰ Aeschinen, hanc habent, qua adjiciunt etiam hoc ut dicant Christum ipsum esse Filium et Patrem. (*De praescript.*, c. 53, P. L., II, 72.)

[2] Περὶ δὲ Πατρὸς, καὶ Υἱοῦ, καὶ ἁγίου πνεύματος ὁμοίως φρονοῦσι τῇ ἁγίᾳ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ. (*Haeres.*, XLVIII, n. 1, P. G., XLI, 856.)

[3] Τὸν δὲ περὶ τῆς θείας Τριάδος οὐκ ἐλυμήνατο λόγον, κ. τ. λ. (*Haeres.*, III, 2. P. G., LXXXIII, 405.)

[4] Nihil sine aetate, et omnia tempus exspectant.... Aspice ipsam creaturam paulatim ad fructum promoveri. Granum est primo, et de grano frutex oritur, et de frutice arbuscula enititur ; deinde rami et frondes invalescunt, et totum arboris nomen expanditur, inde germinis tumor et flos de germine solvitur, et de flore fructus aperitur; is quoque rudis aliquandiu et informis, paulatim aetatem suam dirigens, eruditur in mansuetudinem saporis. Sic et justitia (nam idem Deus justitiae et creaturae) primo fuit in rudimentis, natura Deum metuens; dehinc per Legem et Prophetas promovit in infantiam ; dehinc per Evangelium efferbuit in juventutem : nunc per Paracletum componitur in maturitatem. (*De virg. veland.*, c. 1, P. L., II, 890.)

Digitized by Google

daient pas comme un changement proprement dit. C'était toujours le Saint-Esprit qui présidait à ces diverses étapes dans le développement de la révélation et de la justification. Maximille disait : « Ne m'écoutez pas, mais écoutez le Christ [1]. » Tertullien parle dans le même sens; il en appelle à l'Église apostolique pour justifier l'usage de voiler les vierges [2]; ailleurs il dit, avec beaucoup d'énergie : « La règle de la foi est absolument une, immuable et parfaite; la discipline, la conduite, peuvent être perfectionnées, et l'œuvre du Paraclet consiste uniquement en cela [3]. » Le Paraclet devait donner aux fidèles une intelligence parfaite des saintes Écritures; c'est une pensée qui revient souvent sous la plume de Tertullien. Ces données sont indiscutables. Toutefois, Pseudo-Tertullien a vraisemblablement exagéré lorsqu'il affirme que tous les montanistes proféraient le même blasphème en enseignant que le Paraclet a dit plus de choses en Montan que le Christ dans l'Évangile, non seulement plus de choses, mais aussi de meilleures et de plus grandes [4]. Théodoret partage le sentiment de Pseudo-Tertullien lorsqu'il nous dit que les montanistes faisaient bien plus de cas des prophéties de Priscille et de Maximille que de l'Évangile lui-même [5]. Quoi qu'il en soit de cette appréciation, une chose est plus probable, et même, pourrait-t-on dire, certaine : c'est que Pseudo-Tertullien se trompe lorsqu'il fait dire aux montanistes que les Apôtres avaient eu le Saint-Esprit, mais non le Paraclet [6]; ce jugement suppose, en effet, que les montanistes dis-

[1] Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, n. 12, P. G., XLI, 873.

[2] Una nobis et illis fides, unus Deus, idem Christus, eadem spes, eadem lavacri sacramenta. Semel dixerim, una Ecclesia sumus. (*De virg. veland.*, c. 2, P. L., II, 891.)

[3] Regula quidem fidei una omnino est, sola immobilis et irreformabilis.... Hac lege fidei manente, caetera jam disciplinae et conversationis admittunt novitatem correctionis, operante scilicet et perficiente usque in finem gratia Dei.... Quae est ergo Paracleti administratio, nisi haec, quod disciplina dirigitur, quod Scripturae revelantur, quod intellectus reformatur, quod ad meliora proficitur? (*De virg. veland.*, c. 1, P. L., II, 889, 890.)

[4] Hi habent aliam communem blasphemiam.... qua dicant Paracletum plura in Montano dixisse, quam Christum in Evangelium protulisse, nec tantum plura, sed etiam meliora atque majora. (*De praescript.*, c. 52, P. L., II, 72.)

[5] Αἱ δὲ τῆς Πρισκίλλης καὶ Μαξιμίλλης προφητεῖαι ὑπὲρ τὸ θεῖον Εὐαγγέλιον τετίμηνται παρ' αὐτοῖς. (*Haeres.* III, 2, P. G., LXXXIII, 404.)

[6] .... in Apostolis quidem dicant Spiritum Sanctum fuisse, Paracletum non fuisse. (*De praescript.*, c. 52, P. L., II, 72.)

Digitized by Google

tinguaient le Saint-Esprit du Paraclet; or, on sait, de façon indiscutable, que les montanistes enseignaient tout le contraire et identifiaient le Saint-Esprit et le Paraclet. Ces divergences d'appréciation doivent avoir leur origine dans le langage souple et quelque peu énigmatique des montanistes eux-mêmes; on sait qu'ils prétendaient être sujets à des ravissements et des extases; or, ceux qui sont favorisés d'extases et de ravissements parlent parfois un langage nuageux, difficilement intelligible à la masse du vulgaire, parce que leur psychologie n'est pas la psychologie ordinaire. Nous sommes encore heureux de pouvoir voir quelque chose de clair dans ce nuage de rêveries.

§ V. — *L'échelle de la perfection*

Le montanisme se donnait publiquement comme une école de morale; son but était de perfectionner de plus en plus la nature humaine par une thérapeutique continuelle et progressive. L'homme doit toujours travailler à devenir meilleur. La perfection chrétienne est un sommet auquel on n'arrive que par des étapes successives. C'est une échelle dont les degrés sont nombreux, mais également importants. C'est la série de ces degrés qu'il nous faut étudier.

I. — Défense des secondes noces

Le premier degré, celui qui est, pour ainsi dire, le plus vulgaire, consiste dans la défense des secondes noces. Tertullien a consacré tout un traité, le *De Monogamia*, à soutenir cette thèse quelque peu étrange, même pour le sens chrétien le plus délicat. Apollonius reproche vivement à Montan d'avoir condamné les secondes noces, de les avoir regardées comme illégitimes, et d'en avoir, par conséquent, demandé l'annulation [1]. Épiphane est d'accord avec Apollonius; il nous apprend, en effet, que les montanistes excluaient de leur communion quiconque

[1] Οὗτός ἐστιν ὁ διδάξας λύσεις γάμων, κ. τ. λ. (Eusèbe, *H. E.*, V, 18².) — Théodoret rapporte la même chose : Οὗτος καὶ γάμον διαλύειν ἐνομοθέτησε, κ. τ. λ. (*Haeres.* III, 2, P. G., LXXXIII, 404.) Ces passages ne peuvent s'entendre que des secondes noces, car Montan n'exigea jamais la dissolution du simple mariage.

Digitized by Google

contractait un second mariage [1]. Cette doctrine choquait et soulevait des protestations de la part des fidèles, parce qu'on la jugeait en opposition avec l'enseignement de l'Apôtre; saint Paul ne défend le second mariage qu'aux prêtres, et laisse aux veuves la liberté de se remarier [2]. Aussi les orthodoxes, pour légitimer les secondes noces, ne manquaient-ils pas d'alléguer l'autorité du grand Apôtre. Tertullien leur répondait : « De même que Moïse permit le divorce aux Juifs à cause de la dureté de leur cœur, de même l'Apôtre a accordé les secondes noces aux fidèles à cause de leur faiblesse. Mais comme la loi nouvelle a aboli le divorce, la nouvelle prophétie a aboli les secondes noces [3]. » Bien plus, il va jusqu'à prétendre que Jésus-Christ fit allusion à la défense des secondes noces lorsqu'il dit à ses Apôtres, *Joa.*, XVI, 12, 13 : « J'ai encore bien des choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter; lorsque l'Esprit de vérité viendra, il vous enseignera toute vérité [4]. » — Tout en rejetant les secondes noces comme illicites, le montanisme cependant admettait la légitimité du mariage contre les Gnostiques. Il sut éviter par là des excès qui, appliqués dans toute leur rigueur, eussent compromis l'existence et de l'Église et de la société. Tertullien revient assez souvent sur le sujet du mariage et se prononce toujours avec la même précision et la même énergie : « Ils vous uniront, dit-il en un endroit, dans l'Église vierge, épouse unique de Jésus-Christ [5]. » Bien plus, les

[1] *Haeres.* XLVIII, n. 9, P. G., XLI, 869.

[2] *I Cor.*, VII, 39.

[3] Sed ita res exigebant...., docendo quaedam per veniam, non per imperium, aliud est enim indulgere, aliud jubere : proinde temporalem licentiam permittens denuo nubendi propter infirmitatem carnis, quemadmodum Moyses repudiandi *propter duritiam cordis* (*Deuter.*, XXIV, 1.) ... Nova lex abstulit repudium, habuit quod auferret. Nova prophetia, secundum matrimonium, non minus repudium prioris. (*De Monog.*, c. 14, P. L., II, 949, 950). — Voir aussi c. 11, *ibid.*, col. 943-947, les arguties avec lesquelles il résout cette difficulté.

[4] *Ibid.*, c. 2, col. 931.

[5] Et conjungent vos in Ecclesia virgine, unius Christi unica sponsa. (*De Monog.*, c. 11, P. L., t. II, col. 943.) — Tout ce chapitre est à lire. Cf. aussi *De Pudic.*, c. 4, P. L., t. II, col. 986, 987. — Ce court chapitre est un modèle de précision. Il montre qu'il n'est permis d'user des plaisirs de la chair que dans le mariage : « ita et ubicumque, vel in quamcumque semetipsum adulterat et stuprat, qui aliter quam nuptiis utitur. » — *Adv. Marc.*, I, 29 : Sed et si nubendi jam motus ponitur, quem quidem apud nos spiritalis ratio, Paracleto auctore defendit, unum in fide matrimonium praescribens.... Sic et connubii res, non ut mala, securem et falcem admittit sanctitatis, sed ut

Digitized by Google

montanistes s'accordaient avec l'Église pour mettre la virginité au-dessus du mariage. Pour prouver que la virginité est préférable au mariage, Tertullien s'appuie sur les paroles mêmes de Jésus-Christ et du grand Apôtre [1]; il semble pourtant dépasser la mesure de la prudence, lorsqu'il affirme que le Paraclet n'a permis le mariage que pour l'infirmité de la chair, la faiblesse de la nature humaine [2]. Ce sont là de ces propositions qui semblent s'inspirer d'une haute mysticité et peuvent flatter une certaine sentimentalité, mais qui ne peuvent pas convenir à la nature des choses. Il déclare avec plus de raison que le célibat est l'ornement du clergé; néanmoins, il admet sans difficulté des prêtres mariés [3].

II. — Rigueur dans les jeûnes

Apollonius déclare que Montan fit des lois sur le jeûne [4]. Ce point est incontestable. Toute la vie des montanistes tendait d'ailleurs à ce but et était saturée de semblables pratiques. Mais quel était le but de ces jeûnes? Les auteurs ne sont pas d'accord. Saint Épiphane prétend que le motif de ces jeûnes était d'ordre physique et nullement moral; certaines hérésies et sectes, au nombre desquelles il place certainement le montanisme, s'abstenaient du mariage et de l'usage de certains mets, non pour mener un genre de vie plus saint, ni pour arriver à une plus haute vertu et acquérir ainsi les récompenses célestes et les couronnes, mais parce que, imbues d'une étrange philosophie, elles regardaient comme détestable ce qui a été créé par Dieu [5]. Cette appréciation de l'évêque de Salamine est

matura defungi, ut ipsi sanctitati reservata, cui caedendo praestat et esse. (P. L., t. II, col. 281.)

[1] *De Monog.*, c. 3, P. L., t. II, col. 932-934.

[2] In hoc quoque Paracletum agnoscere debes advocatum, quod a tota continentia infirmitatem tuam excusat. (*Ibid.*, col. 934.)

[3] Stabis ergo ad Dominum cum tot uxoribus, quot in oratione commemoras? et offeres pro duabus? et commendabis illas duas per sacerdotem de monogamia ordinatum, aut etiam de virginitate sancitum, circumdatum virginibus ac univiris, et ascendet sacrificium tuum libera fronte? et inter caeteras voluntates bonae mentis, postulabis tibi et uxori castitatem? (*De exhort. cast.*, c. 11, P. L., t. II, col. 926, 927.) — Cf. aussi *De Monog.*, c. 11, P. L., t. II, col. 943.

[4] Ὁ νηστείας νομοθετήσας. (Dans Eusèbe, *H. E.*, V, 18².)

[5] *Haeres.* XLVIII, n. 8, P. G., t. XLI, col. 868.

Digitized by Google

fausse; nous avons déjà vu, en effet, que les montanistes ne condamnaient pas le mariage; c'est là pourtant quelque chose de créé par Dieu et de conforme à la nature humaine; d'autre part, s'ils prescrivaient le jeûne sous prétexte que la création est mauvaise, ils devaient nécessairement arriver à rompre complètement avec les choses de ce monde; on ne s'arrête pas sur une pareille pente; il leur eût fallu sortir du monde, selon la remarque de saint Paul, et alors où seraient-ils allés? — Donc le motif de leurs jeûnes était d'ordre moral : d'un côté, la lutte contre les passions et les mauvaises tendances de la nature corrompue; de l'autre, la sanctification qui consiste dans le triomphe de l'esprit sur la chair. C'est Tertullien qui a raison [1]. Les montanistes exigeaient des jeûnes plus longs et plus sévères que ceux imposés par l'Église. Ces jeûnes n'étaient pas libres mais obligatoires; ils étaient très rigoureux, car, durant ces jeûnes, les montanistes ne prenaient que des aliments secs, ξηροφαγίαι : la viande, le vin, les fruits frais; les bains étaient rigoureusement interdits [2]. Quant à la durée du jeûne, elle embrassait deux semaines chaque année, le samedi et le dimanche exceptés; ces deux semaines étaient consacrées aux xérophagies [3]; de plus, les montanistes ne terminaient pas les jeûnes des stations à trois heures de l'après-midi, mais les continuaient jusqu'au soir. Nous sommes informés par Sozomène que les montanistes continuèrent de ne jeûner que deux semaines, même lorsque le jeûne quadragésimal eut été introduit presque partout, quoique avec des nuances diverses [4]. Saint Jérôme [5] prétend, il est vrai, que les montanistes avaient trois carêmes : l'un avant Pâques, l'autre après la Pentecôte; quant à l'époque

[1] Nam qui in istis servit, placabilis et propitiabilis Deo nostro est.... Nam etsi mavult opera justitiae, non tamen sine sacrificio. (*De jejun.*, c. 15, P. L., II, col. 975.)

[2] Arguunt nos, quod jejunia propria custodiamus; quod stationes plerumque in vesperam producamus ; quod etiam xerophagias observamus, siccantes ciborum ab omni carne, et omni jurulentia, et uvidioribus quibusque pomis, ne quid vinositatis vel edamus, vel potemus : lavacri quoque abstinentiam, congruentem arido victui. (*De jejun.*, c. 1, P. L., II, 954, 955.) — Cf. aussi c. 9 et 10, col. 964-968.

[3] Quantula est enim apud nos interdictio ciborum? Duas in anno hebdomadas xerophagiarum, nec totas, exceptis scilicet sabbatis et dominicis offerimus Deo. (*De jejun.*, c. 15, P. L., II, 974.)

[4] *H. E.*, VII, 19, P. G., LXVII, 1477.

[5] *In Matth.*, IX, P. L., XXVI, 57.

Digitized by Google

du troisième, elle n'est pas indiquée. Peut-être serait-il possible de concilier Sozomène et saint Jérôme en supposant que ces trois carêmes étaient admis uniquement par une fraction du montanisme. Quoi qu'il en soit de ce point secondaire, le jeûne et la défense des secondes noces étaient tellement essentiels au montanisme que Tertullien réduisit presque à ces deux pratiques toute la différence entre cette hérésie et l'Église orthodoxe [1].

III. — Sévérité envers les pécheurs

Pour les montanistes, quiconque, après le baptême, avait commis un péché mortel, ne pouvait plus être admis dans le sein de l'Église. Il est vrai qu'ils recevaient toujours les pécheurs à la pénitence, mais ils ne les admettaient jamais à la participation des sacrements. Tertullien reconnaît bien à l'Église le droit de remettre les péchés, mais son Église n'est pas celle de tout le monde, de la masse des fidèles; par Église, le prêtre de Carthage entend le Saint-Esprit résidant dans les Pneumatiques. Seuls les Pneumatiques, c'est-à-dire les montanistes, ont le pouvoir de remettre les péchés [2]. Un épisode historique nous montre l'intransigeance des montanistes sur ce point. Le pape Calliste ayant publié un décret disciplinaire d'après lequel l'Église admettait dans sa communion, après pénitence, même les plus grands pécheurs, tels que les adultères et les fornicateurs, Tertullien s'indigna et déclara ouvertement qu'une pareille Église, qui pratique jusqu'à ce point la miséricorde, n'est pas l'épouse du Christ [3]. On voit par là que ces nouveaux

[1] Hi [Psychichi] Paracleto controversiam faciunt; propter hoc novae prophetiae recusantur : non quod alium Deum praedicent Montanus et Priscilla et Maximilla, nec quod *Jesum Christum solvant* (*I Joan.*, iv, 3), nec quod aliquam fidei aut spei regulam evertant ; sed quod plane doceant saepius jejunare quam nubere. (*De jejun.*, c. 1, P. L., II, 954.)

[2] Et ideò Ecclesia quidem delicta donabit; sed Ecclesia Spiritus per spiritalem hominem, non ecclesia numerus episcoporum : Domini enim, non famuli est jus et arbitrium; Dei ipsius, non sacerdotis. (*De pudic.*, c. 21, P. L., II, 1026.)

[3] Audio etiam edictum esse propositum et quidem peremptorium, Pontifex scilicet maximus, quod est Episcopus Episcoporum, edicit : « Ego et moechiae et fornicationis delicta poenitentia functis demitto. » O edictum, cui adscribi non poterit, Bonum factum ! Et ubi proponetur liberalitas ista? Ibidem, opinor, in ipsis libidinum januis, sub ipsis libidinum titulis. Illic ejusmodi poenitentia promulganda est, ubi delinquentia ipsa versabitur;

Digitized by Google

moralistes, guidés, instruits par le Paraclet, n'étaient pas très enclins à la clémence, à la miséricorde. Les paroles du Sauveur : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs » (*Marc.*, II, 17), ne devaient avoir que très peu d'attraits pour eux.

IV. — Conduite à tenir dans les persécutions

Les disciples de Montan enseignaient, nonobstant le conseil du Sauveur, qu'il n'est pas permis de se soustraire par la fuite aux dangers de la persécution. Tertullien a composé tout un traité pour soutenir et faire prévaloir cette thèse [1]. Cependant, malgré cette sévérité, quelques montanistes faiblirent durant la persécution : un certain Themison [2] et quelques autres [3]. Les montanistes exaltaient tellement le martyre que, à les en croire, seuls les martyrs entraient immédiatement au ciel après la mort [4] ; ils n'admettaient pas toutefois que les martyrs pussent donner des lettres de paix; le martyr ne pouvait satisfaire que pour lui-même [5]. Cette défense faite aux martyrs d'intercéder pour leurs frères eut pour conséquence que les martyrs montanistes n'étaient pas honorés comme des saints [6]. Si sainte Perpétue et sainte Félicité appartenaient à la secte montaniste, ce qui n'est pas certain, on fit exception pour elles, car il est sûr que ces deux martyres furent toujours honorées, même par les orthodoxes; les montanistes aussi avaient la plus grande vénération pour ces deux saintes femmes [7].

illic legenda est venia, quo cum spe ejus intrabitur. Sed hoc in Ecclesia legitur, et in Ecclesia pronuntiatur, et virgo est? Absit, absit a sponsa Christi tale praeconium. (*De pudic.*, c. 1, P. L., II, 980, 981.)

[1] C'est le *De fuga in persecutione*, P. L., II, 103-120. — La conclusion de ce traité est : « Et ideo Paracletus necessarius deductor omnium veritatum, exhortator omnium tolerantiarum : quem qui receperunt, neque fugere persecutionem, neque redimere noverunt, habentes ipsum qui pro nobis erit, sicut locuturus in interrogatione, ita juvaturus in passione. » (C. 14, *ibid.*, col. 120.)

[2] Eusèbe, *H. E.*, V, 18[2] ; il ne put supporter l'épreuve de la confession : ὁ μὴ βαστάσας τῆς ὁμολογίας τὸ σημεῖον, κ. τ. λ.

[3] Cf. *Actes du martyre de sainte Agathe*, dans *Acta Sanctorum*, au 31 mars.

[4] Cf. Tertullien, *De anima*, c. 55, P. L., II, 744, 745.

[5] Sufficiat martyri propria delicta purgasse. (Tertullien, *De pudic.*, c. 55, P. L., II, 1027.

[6] Cf. Eusèbe, *H. E.*, V, 16[21,22]. On y voit que les vrais martyrs ne communiquaient pas avec les martyrs montanistes : μὴ κοινωνήσαντες αὐτοῖς τελειοῦνται, κ. τ. λ.

[7] Cf. Tertullien, *De anima*, c. 55, P. L., II, 745.

Digitized by Google

V. — L'austérité

Les montanistes avaient un grand penchant pour les macérations; ils menaient une vie très austère, et leur conduite ne laissait rien à désirer sous ce rapport. C'était là, si l'on peut ainsi parler, un de leurs caractères distinctifs. Il nous est impossible de mentionner, même sommairement, tous les exercices auxquels ils se livraient: la liste en serait trop longue. Qu'il nous suffise d'énumérer les points les plus importants.

A. Par rapport aux vierges. — Ils obligeaient les vierges à se voiler. Dans les premiers temps, l'Église n'obligeait en général à se voiler que les vierges consacrées à Dieu. Les montanistes étendirent cette obligation à toutes les vierges sans exception. Tertullien écrivit un traité pour défendre cette thèse [1]; il était d'une rigueur farouche sur ce point; il formulait sa doctrine sous forme d'axiomes et de sentences [2].

B. Par rapport aux ornements. — Ils condamnaient radicalement toutes les parures et toutes les pompes. Tertullien se montre d'une excessive sévérité. Il veut que les femmes, en fait de parures et d'ornements, n'aient que les vêtements peu élégants qu'avait Ève dans le paradis terrestre, après la chute [3]. Les

[1] C'est le *De virginibus velandis*, P. L., II, 888-914.

[2] Hunc [Paracletum] qui audierunt usque nunc non olim prophetantem, virgines contegunt. (*De virg. veland.*, c. 1, P. L., II, 890.) — Le motif donné par Tertullien au début de son traité, c'est le danger qui peut en résulter pour la vertu; voilà pourquoi ils demandent qu'on les voile lorsqu'elles ont dépassé l'âge puéril : « Proprium jam negotium passus meae opinionis, latine quoque ostendam, virgines nostras velari oportere, ex quo transitum aetatis suae fecerint. » (*Ibid.*, c. 1, col. 888.) Rappelons-nous d'ailleurs que chez les peuples orientaux les femmes furent toujours astreintes à des réserves qu'elles ne connaissent pas chez les Occidentaux.

[3] Si tanta in terris moraretur fides, quanta merces ejus exspectatur in coelis, nulla omnino vestrum, sorores dilectissimae, ex quo Deum vivum cognovisset, et de sua, id est de foeminae conditione didicisset, laetiorem habitum, ne dicam gloriosiorem appetiisset, ut non magis in sordibus ageret, et squalorem potius affectaret, ipsam se circumferens Evam lugentem et poenitentem; quo plenius id quod de Eva trahit (ignominiam dico primi delicti, et invidiam perditionis humanae) omni satisfactionis habitu expiraret (*Genes.*, III, 16). *In doloribus et anxietatibus paries, mulier, et ad virum tuum conversio tua; et ille dominabitur tui;* et Evam te esse nescis? Vivit sententia Dei super sexum istum, in hoc seculo; vivat et reatus necesse est. (*De cultu foem.*, c. 1, P. L., I, 1304, 1305.)

Digitized by Google

ornements et les parures sont les chaines d'une femme condamnée et morte, pour servir à la pompe des funérailles [1].

C. Par rapport à la peinture. — Les montanistes condamnaient aussi la peinture et la statuaire. Tertullien s'était élevé contre leur usage, même lorsqu'il était encore catholique; il avait vivement critiqué les images, et avait vu dans leur emploi par les fidèles une vraie idolâtrie [2]. Devenu montaniste, il se montre encore plus sévère et plus violent; c'est ainsi qu'il déclame contre l'image du bon Pasteur gravée sur les calices [3].

D. Par rapport au service militaire. — Le montanisme le condamnait également. C'est encore Tertullien qui nous renseigne sur ce point. Son traité, *De corona militis*, est particulièrement instructif; il y disserte avec une éloquence véhémente contre le service militaire. C'est une espèce de tribun qui ne connait aucun ménagement dans cette voie [4].

E. Par rapport aux spectacles. — Il faut absolument s'en abstenir, au dire des montanistes. Tertullien a composé tout un traité pour développer ce thème [5].

[1] Ideo omnia ista damnatae et mortuae mulieris impedimenta sunt, quasi ad pompam funeris constituta. (*Ibid.*, col. 1305.) — Remarquons que le *De cultu foeminarum* fut écrit alors que Tertullien était encore catholique.

[2] Cf. *De idololatria*, c. 3-5, 8, P. L., I, 664-668, 669-671. L'usage des statues, déclare-t-il, est de la pure idolâtrie : « Idolum aliquando retro non erat. Priusquam hujus monstri artifices ebullissent, sola templa et vacuae aedes erant, sicut in hodiernum quibusdam locis vetustatis vestigia permanent » (c. 3, col. 664).

[3] .... cui ille si forte patrocinabitur pastor, quem in calice depingis, prostitutorem et ipsum christiani sacramenti, merito et ebrietatis idolum, et moechiae asilum post calicem subsecuturae, de quo nihil libentius bibas, quam ovem poenitentiae secundae. (*De pudic.*, c. 10, P. L., II, 1000.)

[4] Credimusne humanum sacramentum divino superduci licere et in alium dominum respondere post Christum? et ejerare patrem ac matrem, et omnem proximum, quos et lex honorari et post Deum diligi (*Exod.*, xx; *Levit.*, xix) praecipit, quos et Evangelium (*Matth.*, xxvi, 11) solo Christo pluris non faciens, sic quoque honoravit? (*I Cor.*, vi; *Matth.*, v; *I Cor.*, viii.) Licebit in gladio conversari, Domino pronuntiante, gladio periturum qui gladio fuerit usus? Et praelio operabitur filius pacis, cui nec litigare conveniet? Et vincula et carcerem et tormenta et supplicia administrabit nec suarum ultor injuriarum? (*De cor. mil.*, c. 11, P. L., II, 91, 92.) — Tout ce chapitre est à lire.

[5] C'est le *De spectaculis*, P. L., I, 630-662. — Odisse debemus istos conventus et coetus ethnicorum, vel quod illic nomen Dei blasphematur, illic quotidiani in nos leones expostulantur, inde persecutiones decernuntur, inde tentationes emittuntur. Quid facies in illo suffragiorum impiorum aestuario deprehensus, non quasi aliquid illic pati possis ab hominibus, nemo te

Digitized by Google

F. Par rapport aux sciences profanes. — Ils les méprisaient, et n'en comprenaient ni l'utilité ni l'importance. Tertullien n'est pas tendre à leur égard ; il n'hésite pas à mettre sur le même pied les philosophes et les hérétiques [1].

§ VI. — *La division des hommes*

Les hommes, d'après les disciples de Montan, se divisaient en trois catégories : les *Pneumatiques* ou *spirituels*, les *Psychiques*, les *Hyliques* ou *matériels*. Il va sans dire qu'ils constituaient la catégorie la plus parfaite, l'aristocratie humaine ; les montanistes étaient les *Pneumatiques*, parce qu'ils se croyaient au-dessus des autres hommes, plus parfaits que le reste du genre humain. Tertullien n'a que du dédain pour ceux qui ne faisaient pas partie de son groupe [2]. Les catholiques étaient les *Psychiques*, parce que, à entendre les montanistes, ils n'admettaient pas ce qui vient de l'esprit de Dieu, selon *I Cor.*, II, 14 ; ils étaient aussi bornés d'esprit, parce qu'ils étaient incapables de comprendre les mystères de Dieu ; ils étaient encore plus bornés de volonté parce qu'ils étaient incapables de pratiquer les

cognoscit christianum, sed recogita quid de te fiat in coelo. Dubitas enim illo momento quo in diaboli Ecclesia fueris, omnes angelos prospicere de coelo, et singulos denotare, quis blasphemiam dixerit, quis audierit, quis linguam, quis aures diabolo adversus Deum administraverit ? (*Ps.* I.) Non ergo fugies sedilia hostium Christi, illam cathedram pestilentiarum, ipsumque aerem, qui desuper incubat, scelestis vocibus constupratum ? (c. 27, col. 658). — Remarquons que le *De spectaculis* appartient à la phase catholique de la vie de Tertullien.

[1] Hae sunt doctrinae hominum et daemoniorum, prurientibus auribus (*II Tim.*, IV, 3) natae de ingenio sapientiae saecularis, quam Dominus stultitiam vocans, *stulta mundi* in confusionem etiam philosophiae ipsius *elegit* (*I Cor.*, I, 27). Ea est enim materia sapientiae saecularis, temeraria interpres divinae naturae et dispositionis. Ipsae denique haereses a philosophia subornantur. (*De praescript.*, c. 7, P. L., II, 19.) — Eadem materia apud haereticos et philosophos volutatur, idem retractatus implicantur. (*Ibid.*) — Nobis curiositate opus non est, post Christum Jesum, nec inquisitione, post Evangelium. Cum credimus, nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non esse quod ultra credere debeamus. (*Ibid.*, col. 20, 21.) — Cf. aussi *Apol.*, c. 47, P. L., I, 515-520. — Le *De praescriptionibus*, dans sa plus grande partie, et l'*Apologeticus* sont de Tertullien catholique. Au fond, le prêtre de Carthage fut toujours montaniste par la tournure de son esprit ; le montanisme trouva en lui un terrain tout préparé ; la semence y germa facilement.

[2] Haeretici nuptias auferunt, Psychici ingerunt. Illi nec semel, isti non semel nubunt. (*De Monog.*, c. 1, P. L., II, 930.) — Cf. aussi *De jejun.*, c. 1, *ibid.*, col. 653, et c. 11, col. 968.

Digitized by Google

grandes vertus et de tendre à la perfection. Cette mission était réservée aux montanistes. La Providence, ou plutôt le Paraclet, les avait, paraît-il, choisis, séparés du reste des hommes, pour constituer une race privilégiée, une tribu sacrée, un troupeau de prédilection. Les vices qui souillent les pauvres enfants d'Adam leur étaient inconnus, et les tempêtes des passions humaines ne grondaient jamais dans la région qu'ils habitaient.

§ VII. — *La rénovation du baptême*

La plupart des historiens sont portés à croire que les montanistes rebaptisaient ceux qui sortaient de l'Église catholique pour embrasser leur secte. Toutefois cela n'est pas certain, car les documents et les auteurs eux-mêmes se contredisent. Dans cette incertitude, la critique historique ne peut pas prudemment se prononcer. Philastre affirme le fait [1], mais il paraît confondre les montanistes avec les donatistes. Si l'on consulte Tertullien, on devient hésitant. Le prêtre de Carthage, lorsqu'il était encore catholique, soutint, il est vrai, la nullité du baptême conféré par les hérétiques [2]; mais rien ne prouve que, devenu montaniste, il regardât aussi comme invalide le baptême des catholiques. Tout porte à croire le contraire : en premier lieu, Tertullien ne regarda jamais les catholiques comme hérétiques; en second lieu, un texte précis paraît trancher la question dans ce dernier sens ; Tertullien montaniste y déclare que les catholiques ont le même baptême que ses coreligionnaires [3].

[1] *Haeres.*, c. 83; P. L., XII, 1196.

[2] Haeretici autem nullum habent consortium nostrae disciplinae, quos extraneos utique testatur ipsa ademptio communicationis. Non debeo in illis agnoscere, quod mihi est praeceptum, quia non idem Deus est nobis et illis, nec unus Christus, id est idem. Ideoque nec baptismus unus, quia non idem. Quem cum rite non habeant, sine dubio non habent, nec capit numerari, quod non habetur : ita nec possunt accipere quia non habent. (*De bapt.*, c. 15, P. L., I, 1216.)

[3] Una nobis et illis fides, unus Deus, idem Christus, eadem spes, EADEM LAVACRI SACRAMENTA. (*De virg. veland.*, c. 2, P. L., II, 811.) — Philastre leur reproche aussi de baptiser les morts et de mêler au pain eucharistique le sang d'un enfant immolé durant les solennités pascales. (*Haeres.*, 49. *Ibid.*, col. 1166.)

Digitized by Google

VI.

LA CARACTÉRISTIQUE THÉOLOGIQUE DU MONTANISME

Avec les éléments dont on dispose, l'histoire peut-elle porter un jugement motivé sur la nature du montanisme, au point de vue théologique? Ces novateurs étaient-ils hérétiques ou simplement schismatiques? Il n'est guère facile, il faut le reconnaître, de trancher cette question. Épiphane leur est plutôt favorable ; il déclare qu'ils avaient la même doctrine que l'Église catholique, sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit [1]. Cependant, lorsqu'on lit leurs écrits, il est difficile de ne pas se convaincre qu'ils versent dans le sabellianisme, ou plutôt qu'ils lui fraient la voie. Au surplus, les paroles d'Épiphane prouvent tout au plus qu'ils ne furent pas hérétiques à l'endroit du dogme trinitaire ; mais qui ne sait qu'on peut être hérétique sur bien d'autres points. L'évêque de Salamine ne leur attribue-t-il pas immédiatement après des doctrines démoniaques [2]? Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : premièrement une fraction de montanistes, les Æschiniens, tombèrent dans l'erreur antitrinitaire [3] ; secondement, Tertullien défendit toujours, avec la plus grande énergie, le dogme trinitaire. — Certains historiens reprochent aux montanistes une hérésie à tendance naturaliste ; ils auraient identifié le Paraclet avec Montan [4]. La chose serait-elle certaine, qu'il ne faudrait pas s'en étonner ; c'est là, en somme, une tendance commune à tous les extravagants, à tous les visionnaires, qui prétendent réformer l'œuvre de Jésus-Christ ; il faut, pour cela, qu'ils exaltent leur héros et leur chef,

[1] .... ὁμοίως φρονοῦσι τῇ ἁγίᾳ καθολικῇ Ἐκκλησίᾳ. (*Haeres.* XLVIII, 1, P. G., XLI, 856.)

[2] Προσέχουσιν.... διδασκαλίαις δαιμόνων. (*Ibid.*)

[3] Privatam autem blasphemiam illi qui sunt κατὰ Aeschinen, hanc habent, qua adjiciant etiam hoc, ut dicant Christum ipsum esse Filium et Patrem. (Pseudo-Tertullien, *De praescript.*, c. 53, P. L., II, 72.) — On peut se demander quelle est la valeur de ce témoignage ; car on sait que le *De praescriptionibus*, à partir du chapitre XLV, n'est plus de Tertullien, mais d'un anonyme. A quelle époque ces chapitres ont-ils été écrits? On ne sait rien de précis ; il est certain qu'ils sont postérieurs au montanisme, comme on peut le voir par le chapitre LII, *ibid.*, col. 71, 72.

[4] Cf. Firmilien, qui, dans sa lettre à saint Cyprien, paraît être de cette opinion ; P. L., III, 1208.

Digitized by Google

et quoi de plus propre à l'exalter, à le poser et à lui gagner l'amour des cœurs et des âmes que de dire, de publier partout qu'il est mû, inspiré par le Saint-Esprit, plein du Saint-Esprit, bref qu'il est le Paraclet lui-même? Par là on coupe court à toutes les discussions, on sort des situations gênantes, car on se contente de répondre en se croisant les bras et en se drapant dans sa majestueuse dignité : « Je suis le Paraclet, et Jéhova parle par ma bouche. » Heureusement que l'humanité ne connait qu'un Paraclet : c'est celui qui est descendu, le jour de la Pentecôte, sur les Apôtres assemblés dans le Cénacle; deux n'auraient pas fait son affaire, car un suffit amplement à l'instruire, à la réchauffer, à la diriger dans les voies du salut. — De fait Tertullien lui-même donna dans ce travers; assez souvent il rapporte les paroles de Montan en les faisant précéder de cette formule : « Le Paraclet dit. » Si l'on en croit saint Basile, les montanistes auraient poussé l'audace plus loin; ils auraient troublé la Trinité elle-même, en baptisant au nom du Père, du Fils, de Montan et de Priscille [1]. Il faut pourtant noter que ce renseignement de saint Basile est sujet à caution, car il contredit le témoignage explicite de Tertullien et de saint Épiphane, d'après lequel, comme nous l'avons déjà vu, les montanistes étaient d'accord avec les catholiques en ce qui concerne la Trinité. Voilà pourquoi certains auteurs regardent comme probable que les montanistes employaient la formule catholique du baptême. Il ne faut pas cependant oublier qu'il existe contre cette interprétation un grand fait historique : c'est que le baptême des montanistes fut déclaré invalide dans trois conciles [2]; évidemment, si ces assemblées déclarèrent invalide le baptême montaniste, c'est qu'il manquait de quelque chose d'essentiel. Que faut-il donc conclure? C'est qu'il est bien difficile de savoir exactement si les montanistes furent oui ou non des hérétiques antitrinitaires.

Si l'hétérodoxie trinitaire des montanistes est douteuse, leur profonde vénération pour Montan et ses deux prophétesses ne l'est guère. Ce culte aveugle pour leurs trois coryphées les con-

[1] *Epist.* 188, *ad Amphil.*, 1, P. G., XXXII, 668.

[2] Concile d'Iconium (235), concile de Laodicée (entre 343 et 381), can. 8, et IIe concile œcuménique, Ier de Constantinople (381), can. 7. Cf. Héfélé, *Hist. des conciles*, trad. franç., t. II, p. 138, 212.

Digitized by Google

duisit à d'excessives exaltations. Nous savons par Théodoret que les montanistes mettaient les prophéties de Priscille et de Maximille au-dessus de l'Évangile lui-même [1]. Il faut avouer que les nouveaux prophètes avaient fait du chemin ; ils avaient supplanté l'Évangile de Jésus, et lui avaient substitué leurs propres rêveries et leurs propres inspirations. Si le propos était peut-être sincère, le progrès est plus que contestable. Mais que faire? L'entrainement était donné, et lorsqu'on est sur la pente de l'enthousiasme, on ne sait où l'on s'arrêtera, et il n'y a pas de raison pour que l'on s'arrête quelque part, parce que la Raison a perdu tous ses droits.

VII.

LES FRACTIONS DANS LE MONTANISME

Les montanistes, selon le sort de presque toutes les hérésies, ne tardèrent pas à se diviser en différentes fractions, dont il reste des traces dans l'histoire. Elles prirent des dénominations plus ou moins bizarres, mais qui expriment fort bien leur caractère et leurs tendances. On connait généralement les *Artotyrites* (de ἄρτος, pain, et τυρός, fromage). On les appela ainsi parce que, dans la confection de l'Eucharistie, ils se servaient de fromage à la place du pain ; il est possible que sur les montagnes de la Phrygie il leur fût plus facile de se procurer du fromage que du pain. Cependant, quelques auteurs pensent que le fromage qu'ils déposaient sur l'autel n'était pas destiné à la préparation de l'Eucharistie, mais était une offrande faite aux prêtres. — Viennent en second lieu les *Tascodrugites* (de τασκός, doigt indicateur, et δρῦγγος, nez, fosse nasale) ; ils s'appelaient ainsi parce que, en priant à l'église, pour indiquer leur tristesse et une sainteté affectée, ils posaient leur index sur le nez [2]. — Les *Quintilliens* étaient ainsi appelés de leur pro-

[1] Voir paroles citées plus haut.

[2] Saint Épiphane, *Haeres.* XLVIII, 14, P. G., XLI, 877. — Le même Père rapporte, *ibid.*, d'après la tradition (φασί) que les montanistes, dans une de leurs fêtes, piquaient le corps d'un enfant avec des aiguilles, et en recueillaient le sang pour leur sacrifice.

Digitized by Google

phétesse Quintilla [1]. — Les Procliniens étaient rangés sous la bannière d'un certain Proclus, contre lequel discuta Caius [2]. — Les *Æschiniens*, que nous avons déjà mentionnés, suivaient la direction d'un certain Æschine [3]. — Les *Tertullianistes*, plus particulièrement partisans de Tertullien, sont mentionnés par saint Augustin [4]. — L'auteur du *Praedestinatus* prétend que Tertullien, vers la fin de ses jours, s'efforça de rapprocher le montanisme du catholicisme et de le purifier ainsi de la *vanitas Phrygiae* [5]. Si ce détail était vrai, il faudrait en conclure que le brillant polémiste africain s'était aperçu qu'il était allé trop loin, et qu'il sentait le besoin de se remettre dans une position mieux équilibrée.

VIII.

LES ADVERSAIRES DU MONTANISME

Dès son apparition, le montanisme suscita des protestations et rencontra des adversaires résolus dans le camp des orthodoxes. Cette opposition se manifesta sous diverses formes, mais en suivant invariablement la marche ordinaire de l'Église en de pareilles circonstances. On tint plusieurs synodes, dont les principaux sont ceux d'Hiéropolis et d'Anchialos. Plusieurs papes, dont les plus célèbres sont Zéphyrin et Soter ; des évêques, entre autres Sotas Zoticus, Julien d'Apamée, se prononcèrent carrément et énergiquement contre la secte et firent tous leurs efforts pour en entraver les audacieux progrès. L'apologiste Miltiade entra également en scène et s'efforça de barrer la route à l'erreur et à l'agitation qu'elle entretenait. Eusèbe mentionne aussi, au nombre des adversaires, Apollinaire d'Hiéropolis, qui semble même s'être le plus distingué dans la bataille [6]. Le même Eusèbe nous a conservé des fragments des

[1] Cf. saint Épiphane, *Haeres.* XLIX, P. G., XLI, 880.
[2] Cf. Eusèbe, *H. E.*, VI, 20[3].
[3] Cf. Pseudo-Tertullien, *De praescript.*, c. 52, 53, P. L., II, 72.
[4] *Haeres.* 86, P. L., XLII, 46. — Il est possible qu'il n'y ait là que les diverses dénominations d'une même secte, envisagée sous divers aspects.
[5] 1, 86, P. L., LIII, 617.
[6] *H. E.*, IV, 27 ; il écrivit contre l'hérésie phrygienne.... συνέγραψε κατὰ τῆς τῶν Φρυγῶν αἱρέσεως, κ. τ. λ. : c'est au moment même où elle commençait d'é-

Digitized by Google

écrits d'auteurs anonymes contre le montanisme, qui sont une précieuse source historique pour l'étude de cette hérésie [1]. Apollonius écrivit aussi contre les montanistes [2]. Ce sont là les adversaires orthodoxes.

D'autres adversaires, en combattant le montanisme, ne surent pas se tenir dans les limites d'une juste modération; ils se laissèrent aller à des excès; et pour combattre une erreur, ils tombèrent dans une autre erreur. Les disciples de Montan avaient tant insisté sur le Paraclet, que cette classe d'adversaires s'en prit au Paraclet lui-même, et rejeta tout simplement l'Évangile de saint Jean, parce que précisément cet Évangile est rempli du Paraclet. Saint Irénée a certainement en vue cette classe de montanistes lorsqu'il dit : « D'autres, pour frustrer le don de l'Esprit, qui, dans les derniers temps, a été répandu sur le genre humain, rejettent l'Évangile de saint Jean, dans lequel le Seigneur promit d'envoyer le Saint-Esprit; mais ils rejettent en même temps et l'Évangile et l'esprit prophétique. Malheureux qui veulent être de faux prophètes et qui chassent de l'Église la grâce prophétique.... On comprend que ces auteurs rejettent aussi l'apôtre Paul [3]. » Il est aisé de voir que dans ce passage l'évêque de Lyon vise un parti d'antimontanistes. Il combat, en effet, ceux qui chassent de l'Église la grâce de la prophétie, *propheticam vero gratiam repellunt ab Ecclesia*, c'est-à-dire ceux qui ne veulent plus reconnaître de prophètes dans le Nouveau Testament; il combat ceux qui rejettent l'Évangile de saint Jean, parce qu'il contient la promesse formelle de l'envoi du Paraclet; ceux qui, logiquement, rejetaient les Épitres de saint Paul, parce qu'il y est assez souvent question du don de

clore : ἐκφύειν ἀρχομένης. Cf. aussi V, 16[1], où Apollinaire est dit une arme puissante et invincible contre l'hérésie des Phrygiens : ὅπλον ἰσχυρὸν καὶ ἀκαταγώνιστον.

[1] *H. E.*, V, 16, 17.

[2] Eusèbe, *H. E.*, V, 18[1].

[3] Alii vero ut donum Spiritus frustrentur quod in novissimis temporibus secundum placitum Patris effusum est in humanum genus, illam speciem non admittunt, quae est secundum Joannis Evangelium, in qua Paracletum se missurus Dominus promisit; sed simul et Evangelium, et propheticum repellunt Spiritum. Infelices vero, qui pseudoprophetae quidem esse volunt, propheticam vero gratiam repellunt ab Ecclesia : similia patientes his qui propter eos qui in hypocrisi veniunt, etiam a fratrum communicatione se abstinent. Datur autem intelligi, quod hujusmodi neque Apostolum Paulum recipiant. (*Adv. haeres.*, III, 11[9], P. G., VII, 890, 891.)

Digitized by Google

prophétie. Or, tout cela ne s'applique, quoi qu'on dise, qu'à des antimontanistes. Les montanistes ne méritaient pas de pareils reproches [1].

IX.

CONCLUSION GÉNÉRALE

J'ai intitulé ce travail *la Crise montaniste;* ce fut une véritable crise, en effet, que celle que traversa l'Église à cette époque. C'était le premier conflit entre l'organisation régulière, stable et visible et les mouvements spontanés et intermittents d'une foi mal éclairée; entre l'autorité extérieure et les prétendues revendications de la conscience; en un mot, entre la hiérarchie et

[1] C'est la conclusion qu'il faut embrasser contre Tillemont, d'après lequel saint Irénée vise dans ce passage les montanistes mêmes. Dom Massuet, éditeur des œuvres de saint Irénée, a fait sienne l'opinion de Tillemont : « Observat doctissimus Tillemontius, dit-il, Cataphryges, sive montanistas hic ab Irenaeo perstringi, qui, Augustino teste, haer. 26, Christi de mittendo Spiritu Sancto promissa in seipsis plenius atque uberius, quam in Apostolis adimpleta fuisse delirantes effutiebant. Isti itaque *prophetiae gratiam ab Ecclesia* repellebant, ut sibi solis, seu potius pseudoprophetis suis vindicarent. Hinc catholicorum coetum, quod novas prophetias rejiceret, Ecclesiam Psychicorum nuncupabant; suam vero sanctam *Ecclesiam Spiritus* dicebant, quod Spiritum sanctum in prophetis novis, Montano et Priscilla, loquentem haberet, *spiritalemque merito dici faceret agnitio spiritualium charismatum*, ut misere delusus scribit Tertullianus in libris *De Monogamia* et *De pudicitia*, quos jam Montanista factus edidit. Eo vero probabilius est, Irenaeum in Montanistas digitum intendere, quod jam, Eusebio teste, lib. V *Hist.*, cap. III, martyres Lugdunenses, quibuscum idem Irenaeus tum presbyter versabatur, epistolis e carceribus ad Ecclesias Asiae et Phrygiae, et ad Eleutherium papam scriptis, sententiam, utique damnationis, de novis prophetis tum emergentibus tulissent. Illi ergo dum tertium saltem adversus Valentinianos librum scribebat, ignoti esse non poterant Montanistarum errores; nec enim ante martyrum necem, id est ante annum M. Aurelii 17, Christi vero 176 aut 177, hunc elucubravit. At jam ab anno 171, ut tradit Eusebius in *Chronico*, orta erat Montanistarum haeresis. Quod vero asserit Grabius, velut ex Irenaeo, Montanistas Evangelium S. Joannis repudiasse; ad Irenaei verba haud satis attendit vir doctissimus. Neque enim Irenaeus totum ab iis repudiatum fuisse Evangelium secundum Joannem dicit (nisi ad summum eo sensu quo Marcionem totum rejecisse Evangelium paulo ante affirmavit), sed *illam* duntaxat *speciem* Evangelii Joannis ab illis *non admitti*, *in qua Paracletum se missurum Dominus dicit.* Quod ne quidem ad omnes montanistas extendi potest. Si quidem Tertullianus in suis contra catholicos libris non tantum Evangelium Joannis citat, sed et hunc ipsum locum cap. XVI, 7, allegat, in quo de Spiritu sancto a se mittendo Servator loquens ait : *Cum venerit Spiritus sanctus, ille vos ducet in omnem veritatem*, ut inde probet hoc Christi promissum in Montano adimpletum fuisse. » (*Ibid.*, col. 890, note (48) 891.) — Les paroles de saint Irénée ne peuvent convenir aux montanistes.

Digitized by Google

l'esprit d'initiative privée et indépendante. Ce conflit renaîtra bien des fois dans le cours des siècles ; le montanisme en fut le premier éclat, la première manifestation. Nous avons disséqué l'œuvre en historien ; il nous reste à montrer en quelques mots la gravité de la situation et les dangers qui menacèrent la société chrétienne. — Jésus-Christ a établi une Église régie par des principes fixes et des lois immuables, gouvernée par une autorité concrète ; les montanistes prétendaient se soustraire à cette autorité, sortir de ce cadre et se diriger uniquement d'après l'impulsion de leur propre conscience. Jésus-Christ a exigé qu'on se plie à la forme qu'il a établie dans son Église ; les montanistes soutenaient que les inspirations de la conscience sont en dehors et au-dessus de cette forme. C'était donc l'esprit d'émancipation qui soufflait pour la première fois, et cela dans le berceau même de la société naissante. Sous ce rapport, le montanisme peut être considéré comme un ancêtre du protestantisme ; avec cette différence pourtant que les protestants réclament le droit de libre examen au nom de la liberté laissée à tous les enfants de Dieu, tandis que les montanistes réclamaient ce même droit en vertu de certaines communications qu'ils croyaient avoir avec le Paraclet. Mais, en somme, c'étaient les mêmes principes ; ce devaient être aussi les mêmes conséquences, les mêmes résultats.

Une autre idée maîtresse du montanisme, c'est celle du progrès dans la révélation. Ils n'admettaient pas, ces nouveaux théoriciens, que le cycle des révélations divines fût clos avec la Pentecôte. Tout au contraire, ils le croyaient toujours ouvert, toujours élargissable, toujours perfectible. L'Église n'a jamais contesté la possibilité de révélations privées ; mais elle exige que ces révélations privées soient en tout et toujours soumises au contrôle de la grande révélation ; c'est à cette dernière qu'il appartient de diriger et de juger les premières. Pour les montanistes, au contraire, les révélations privées étaient absolument indépendantes de la révélation authentique confiée à la vigilance de l'Église ; bien plus, elles étaient un perfectionnement, un achèvement de la révélation évangélique. Dès lors, l'Église n'avait nullement le droit de les juger, de les contrôler ; au contraire, elle était tenue de se soumettre à leurs revendications, à leurs caprices, et de se laisser conduire par leurs

Digitized by Google

lumières ; les rôles étaient donc renversés : le maître devenait le serviteur, et le serviteur le maître.

Que chez les montanistes il y ait eu des âmes nobles, généreuses, enthousiastes et profondément convaincues de leurs principes, la chose ne paraît pas contestable : ils étaient au fond trop imbus d'idées chrétiennes pour ne pas laisser pénétrer dans leurs âmes des rayons de la céleste lumière ; il n'en est pas moins vrai cependant que les principes qu'ils posaient et défendaient étaient destructeurs de l'idée même d'Église, en tant que société gouvernée par une hiérarchie instituée par Jésus-Christ lui-même ; ils aboutissaient à la ruine même de l'édifice divin, animés peut-être de bonnes intentions. Si le montanisme eût triomphé, c'en eût été fait de l'Église ; nous n'aurions tout au plus que des foules plus ou moins chrétiennes, vivant d'entraînements, d'impressions et peut-être d'hypérestésie religieuse, quelque chose comme l'*Armée du salut*. Le Saint-Esprit, qui conduit la barque de Pierre, ne le permit pas ; l'astucieux et terrible ennemi fut définitivement vaincu. L'Église, délivrée de ce danger, reprit sa marche triomphante, et le montanisme ne demeura plus que comme souvenir d'un étrange phénomène dont il appartient à l'histoire d'étudier les péripéties, à la théologie d'indiquer le caractère et les tendances, et à la psychologie de chercher les origines dans les profondeurs de l'âme.

V. Ermoni.

Digitized by Google

LE MARQUIS DE DANGEAU

ET

LE PALATIN

1672-1673

I.

Au cours de la campagne de l'armée française dans les Flandres et en Hollande, quelque temps après la mort de Jean de Witt et l'élévation au stathoudérat du prince Guillaume d'Orange, qui avait déterminé Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, son oncle maternel, à s'allier avec lui contre la France, de concert avec l'empereur, Louis XIV voulut s'assurer de l'alliance offensive et défensive de Charles-Louis Ier, électeur palatin, dont la fille Charlotte-Élisabeth venait d'épouser le duc Philippe d'Orléans, son frère (1671).

Au moment où Turenne, investi du commandement de l'armée destinée à opérer en Allemagne, franchissait le Rhin et se postait à Mülheim, aux portes de Cologne, pour empêcher les Confédérés, qui s'étaient rassemblés à Halberstadt, sous le commandement du marquis de Brandebourg et de Montecuculli, d'envahir les États de Maximilien de Bavière, archevêque-électeur de Cologne, et de Van Galen, évêque de Munster, nos alliés, Louis XIV jeta les yeux sur le marquis de Dangeau, un de ses favoris et colonel dans son armée, pour l'envoyer, en qualité d'ambassadeur, à la cour du comte palatin (fin septembre 1672).

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, était né le 21 septembre 1638 et appartenait à une famille protestante. Il avait trente-quatre ans. Ce gentilhomme, beau et spirituel, avait

Digitized by Google

beaucoup d'esprit et était poète. En 1657 et en 1658, il avait servi en Flandre, sous Turenne, en qualité de capitaine de cavalerie, puis avait été se mettre au service du roi d'Espagne et avait combattu contre le Portugal.

Dangeau était très apprécié par Anne d'Autriche et par Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. Avec lui ces deux reines pouvaient s'entretenir de leur pays natal. Aussi l'admirent-elles à leur jeu. De là sa fortune. C'était un joueur habile, très heureux dans ses combinaisons. On le soupçonna même de fraudes. Colbert le dénonça au roi, mais celui-ci reconnut bientôt son innocence, l'admit, à son tour, à son propre jeu et lui donna un appartement à Saint-Germain.

Créé colonel du régiment du Roi, il retourna en Flandre en 1667, au début de la guerre de Hollande, y accompagna Louis XIV, en 1672, en qualité d'aide de camp, et refusa l'ambassade de Suède [1].

Charles-Louis Ier, électeur palatin, était né le 20 décembre 1617. Son père était ce fameux Frédéric V qui avait combattu l'élection de Ferdinand II à l'Empire, se fit élire roi de Bohême, se fit couronner à Prague, fut vaincu par l'empereur à la Montagne-Blanche et fut mis au ban de l'Empire. Il mourut abandonné par Gustave-Adolphe, à Mayence, le 19 septembre 1632.

La mère de Charles-Louis était la princesse Élisabeth, fille de Charles Ier d'Angleterre. Il était donc l'arrière-petit-fils de Henri IV et le cousin de Louis XIV.

Sa jeunesse s'écoula dans la tristesse.

Appuyé par son oncle, le roi d'Angleterre, il réclama en 1636, à la diète de Ratisbonne, son rétablissement dans les États et les dignités de son père dépouillé en faveur de l'électeur de Bavière (1636).

Évincé dans ses revendications, il protesta contre l'élection de Ferdinand III à l'Empire, et en 1638, quittant Nimègue où il s'était réfugié, il se dirigea vers la Westphalie à la tête d'un

[1] Dangeau devint, par la suite, un des principaux historiographes de Louis XIV, et nous a laissé un *Journal* qui retrace, au jour le jour, les moindres gestes du grand roi pendant une période de trente-six ans (1680-1720). Dangeau mourut cette année même. Il fut membre de l'Académie française.

Digitized by Google

corps d'armée levé avec l'argent de l'Angleterre et de la Hollande. Entré dans le comté de Lippe, à la tête de 4,000 hommes, il y assiégea la ville de Lemgo. Repoussé par Hatzfeld, général impérial, il leva le siège de cette ville et marcha sur Minden dans le but de traverser le Weser et de rejoindre Baner, qui avait obligé Gallas à reculer. Atteint par Hatzfeld, le 17 décembre 1638, à Vlotho, sur les bords du Weser, il fut battu par lui à plate couture et se réfugia à Minden, après avoir passé le fleuve à la nage.

Quelque temps après, apprenant la mort de Weimar à Brisach, il quitta l'Angleterre, où il s'était réfugié après sa défaite, espérant pouvoir se mettre à la tête des Weimariens, mais en passant par la France, il fut fait prisonnier à Moulins et enfermé à Vincennes, où il fut retenu pendant un an (14 octobre 1639).

En 1642, des conférences eurent lieu à Vienne au sujet du rétablissement de Charles-Louis dans ses États. Ferdinand III lui offrit la restitution du Bas-Palatinat, à condition de renoncer à son alliance avec les ennemis de l'Empire, et celle du Haut-Palatinat, à condition qu'il remboursât à l'électeur de Bavière les treize millions de florins qu'avait coûté à ce dernier son acquisition. Quant à la dignité électorale, l'empereur offrit d'en assurer la réversibilité à la maison palatine, à l'extinction de la branche électorale de Bavière.

La maison de Bavière était divisée en deux branches : la ligne ludovicienne ou de Bavière, et la ligne rodolphine ou palatine. Après la mort du fils de Charles-Louis (1716-1742), Charles-Théodore, de la branche ludovicienne, lui succéda dans le Palatinat.

Le traité de Westphalie restitua à Charles-Louis le Bas-Palatinat et érigea un huitième électorat en sa faveur. Son droit de succession à la couronne de Bavière lui fut reconnu, ainsi qu'à ses héritiers, en cas d'extinction de la branche ludovicienne de la maison de Bavière.

On lui conféra également la charge de grand trésorier de l'Empire, mais on refusa de lui en restituer le vicariat, pour en investir l'électeur de Bavière, à la diète de Francfort, lors du couronnement de Léopold Ier (1658). En 1665, le Palatin eut de sérieux démêlés avec le duc de Lorraine et l'archevêque de Mayence au sujet du droit de Wildfang. Ces démêlés donnèrent

Digitized by Google

lieu à une longue guerre qui se termina grâce à l'intervention de la France et de la Suède (1667).

Ce fut le 20 février 1650 que Charles-Louis épousa, à Cassel, la princesse Charlotte, fille de Charles V, landgrave de Hesse-Cassel, et d'Amélie-Élisabeth de Hanau.

C'est au château d'Heidelberg, dont il ne reste plus que des ruines, que résidait habituellement le Palatin.

Après la guerre de Trente ans, ce prince avait réparé les désastres causés, dans le Palatinat, par le choc des armées. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement du maréchal de Gramont et de Lionne, quand ils passèrent par Heidelberg, en 1658, pour se rendre à la diète de Francfort, où ils devaient représenter Louis XIV, de trouver le Palatinat bien cultivé, les villages rebâtis, le commerce renaissant, Mannheim reconstruit et le château d'Heidelberg entièrement restauré et rempli de fort beaux meubles [1]. Charles-Louis n'était pas seulement un prince attentif au bonheur et à la prospérité de ses États, il était également ami des lettres. Très instruit en théologie et en géographie, possédant plusieurs langues, il avait fondé une Université à Heidelberg, où il avait su attirer des étudiants de toutes les parties de l'Europe.

Le Palatin se piquait de connaître à fond toutes les Constitutions de l'Empire, et Dieu sait dans quel dédale il fallait pénétrer pour en aborder l'étude compliquée et ardue.

Charles-Louis aimait l'étude et avait une grande expérience des affaires, mais il manquait de décision dans le caractère et ne se décidait à prendre un parti qu'après avoir consulté ses ministres. Ce qui ne l'empêchait pas, spirituel et aimable, d'accueillir les plus humbles et d'écouter leurs plaintes et leurs réclamations, ne s'en rapportant pas exclusivement, sur ce chapitre, à ses ministres.

Cette bonhomie apparente n'empêchait pas Charles-Louis d'être soupçonneux et méfiant et il aurait été dangereux de se fier entièrement à sa bonne foi, quand il s'agissait d'affaires dans lesquelles ses intérêts pouvaient être compromis.

[1] *Mémoires du maréchal de Gramont.* Paris, 1715, t. II, p. 26 et suivantes. V. aussi la *Vie et les amours de Charles-Louis, électeur palatin.* Cologne, 1692. Ce livre est une apologie du Palatin, mais il renferme des détails curieux sur sa vie privée et sur son divorce, dont nous parlerons plus loin.

Digitized by Google

Après ces préliminaires nécessaires à la clarté de notre récit, nous allons essayer, d'après des documents inédits, de raconter les diverses péripéties de la mission donnée au marquis de Dangeau auprès du Palatin par Louis XIV au cours de l'année 1672. Qu'on nous pardonne, pour éclairer les phases diverses des rapports de l'ambassadeur de France avec le beau-père de Monsieur, d'entrer dans les détails des faits de guerre contemporains, car ils sont de grande importance pour comprendre toutes les difficultés éprouvées par le marquis de Dangeau dans des circonstances aussi critiques, surtout lorsqu'on connaîtra le caractère, soupçonneux et empreint de fausseté, de son partenaire, avec lequel il fut contraint, tout en jouant cartes sur table, d'user de la plus grande adresse et de la diplomatie la plus adroite.

Dans les derniers jours du mois de septembre 1672, le marquis de Dangeau, avant de se rendre à la cour du Palatin, passa par Trèves. Il y vit l'électeur-archevêque, Gaspard de Leyen. Ce prélat n'avait rien d'ascétique. C'était un grand buveur, auquel personne ne pouvait tenir tête à table. Le maréchal de Gramont, qui l'avait rencontré à Francfort, en 1658, lors du couronnement de l'empereur Léopold, nous en a laissé, dans ses *Mémoires*, un portrait peu flatteur. Il était brouillé, nous apprend-il, avec le sens commun et sans érudition. Il n'avait fait aucunes études et connaissait aussi peu les affaires de l'empire que les siennes propres. Il était grand et avait le nez camard [1].

Le coadjuteur de M. de Trèves et M. de Metternich, son grand maréchal, parurent à Dangeau bien disposés envers la France et ils ne souhaitaient que de vivre en repos.

Charles-Gaspard de Leyen reçut l'ambassadeur de France avec une affabilité inespérée. Il poussa la courtoisie jusqu'à lui prêter ses carrosses et le fit conduire jusqu'à Francfort. La semaine précédente, M. de Berghege, envoyé d'Espagne, avait quitté Trèves. Le but de sa mission était resté secret, mais il n'était pas douteux qu'il avait cherché à entraîner l'électeur dans l'orbite de l'empire, quoique ses intérêts dussent l'engager à rester fidèle à la France.

Quoi qu'il en soit, M. de Leyen assura à Dangeau que M. de

[1] *Mémoires de Gramont, passim*

Digitized by Google

Berghege ne lui avait parlé que de paix et lui avait assuré que l'Espagne ne s'allierait pas à la Hollande contre la France. Quant à l'empereur, avait-il affirmé, il n'avait d'autre dessein que de ménager le repos de l'Allemagne et il ne tirerait pas l'épée contre Louis XIV et ses alliés [1].

Si Leyen, comme ministre de Dieu, ne pouvait mentir, il se trompait certes ou se laissait tromper par M. de Metternich et son chancelier, autrichiens dans l'âme.

L'alliance de l'empereur avec l'électeur de Brandebourg n'était que trop certaine depuis qu'il avait signé avec le grand électeur un traité pour le maintien des traités de Munster et d'Aix-la-Chapelle, le 25 juin dernier, et un autre avec la Hollande, le 25 juillet, par lequel il s'engageait à joindre 24,000 hommes à l'armée brandebourgeoise. L'armée des confédérés ne s'était-elle pas rassemblée, le 12 septembre précédent, à Halberstadt, et le 26 septembre, quelques jours après le départ du marquis de Dangeau pour le Palatinat, Montecuculli, généralissime de l'armée impériale, composée de 16,000 hommes et de huit pièces de canon, n'avait-il pas établi son quartier général à Eisenach (Saxe-Weimar), pillant, rançonnant toutes les villes et tous les villages qui se trouvaient sur son passage ; puis ne s'était-il pas cantonné dans l'Évêché de Fulda, du côté de la Wetteravie, avant de se diriger vers les électorats rhénans, dans le but évident de traverser le Rhin à Coblence, si toutefois l'archevêque de Trèves consentait à lui livrer le pont de cette ville, et surtout si Turenne, après avoir quitté Steele (23 septembre) et s'être porté à Wittlaer, près de Kaiserswerth, puis à Mulheim, ne s'opposait pas aux efforts des confédérés [2]?

Quant à l'Espagne, sans avoir encore proclamé son alliance avec la Hollande, l'empereur et l'électeur de Brandebourg, ses sympathies pour les ennemis de la France étaient évidentes et

[1] Le marquis de Dangeau à Pomponne, de Coblence, le 1er octobre 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 113.

[2] Perso de à Gravel, de Francfort, ce 31 septembre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, 1668-1680. Supplément 5, f° 100. — Le marquis de Dangeau à Pomponne, ce 5 août 1672, de Francfort, *passim*, f° 131. — Jacques de Gravel, abbé de Boisgroland, seigneur de la Fredonnière, du Boisquichet, etc., était envoyé extraordinaire près de l'électeur de Mayence. Il mourut vers 1678.

Son portrait a été gravé par Ph. Kilian. Son frère Robert de Gravel représentait la France à la diète de Ratisbonne.

Digitized by Google

elle était déjà liée à la Hollande par un traité secret, signé le 17 décembre 1671. Charles-Gaspard de Leyen, ne sachant quel parti prendre, exposé qu'il était à l'invasion des armées belligérantes et à leurs représailles, venait de s'aboucher à Niederbreisich, avec Égon de Furstemberg, évêque de Strasbourg, aussi dévoué à la France que Guillaume de Furstemberg, son frère, premier ministre de Maximilien de Bavière, archevêque de Cologne [1].

Quittant bientôt Trèves, où il ne fit qu'un court séjour, le marquis de Dangeau se rendit à Francfort, ville impériale, jouissant d'une autonomie presque absolue et restée neutre dans le conflit qui allait s'engager entre la France et l'Empire.

En arrivant à Francfort, Dangeau y rendit visite à Pierre Persode de Maizery [2], notre agent à Francfort. Ce diplomate était né à Metz et s'occupait d'affaires commerciales, après avoir servi, en Angleterre, dans le régiment de la reine.

Il avait épousé en premières noces une demoiselle Jeanne Legrand, fille de Daniel Legrand et de Catherine de Pompierre, qui mourut le 23 juin 1657. Il se remaria et eut un procès en règlement de comptes de tutelle avec ses enfants du premier lit. Un de ses oncles, Michel Persode, capitaine-major de la ville de Verdun, fut anobli par lettres patentes enregistrées au parlement de Metz, le 21 mars 1663 [3].

Pierre Persode avait un frère, secrétaire du marquis de Feuquières, ambassadeur de France en Suède, et un autre frère échevin de Metz, dont la veuve, chargée de l'éducation de quatre enfants, demanda à Louis XIV, le 4 décembre 1672, une exemption de logements militaires. Persode avait été nommé résident à Francfort par brevet royal en date du 6 septembre 1672. Il venait donc d'entrer en charge.

Francfort servait de rendez-vous à tous nos agents en Allemagne. C'était un centre de renseignements. Aussi la correspondance entretenue par Persode avec Louis XIV, le marquis de Pomponne, secrétaire aux affaires étrangères, et le duc de

[1] Guillaume-Égon de Furstemberg, d'une ancienne famille d'Allemagne, était évêque et prince de Strasbourg. Il mourut cardinal en 1704.

[2] Maizery, Moselle, arr. Metz, c. Pange. Actuellement département de la Lorraine.

[3] V. *Biographie du Parlement de Metz*, par E. Michel.

Digitized by Google

Vitry [1], envoyé depuis peu, comme ambassadeur de France, à Munich, nous sera-t-elle d'un précieux secours au cours de notre récit. Cette correspondance volumineuse se trouve aux archives des Affaires étrangères, ainsi que celle du marquis de Dangeau et de son frère avec les mêmes personnages. Nous nous sommes servi également des lettres écrites de Mayence par le marquis de Vaubrun [2], accrédité par le roi de France auprès de M. de Schönborn, archevêque de cette ville, et par M. l'abbé de Gravel, également accrédité à cette cour.

Dangeau s'était fait accompagner dans son ambassade par son frère, l'abbé Louis de Dangeau, converti, comme lui, par Bossuet, après la lecture de la *Doctrine catholique*.

Cet abbé n'avait que vingt-neuf ans. Il était fort instruit et possédait plusieurs langues. L'histoire, la géographie, la grammaire, la philologie, n'avaient pas de secrets pour lui. Il s'occupait également de généalogies. Son goût pour les belles-lettres ne l'empêchait pas d'être fort ambitieux et de briguer les honneurs et les bénéfices. Il devint lecteur du roi et membre de l'Académie française.

Francfort comptait, en ce moment, un hôte de marque. C'était Philippe de Schönborn, archevêque de Mayence, qui s'y était arrêté pour quelques jours, avant de se rendre à Wurtzbourg, dont il était évêque, en compagnie du marquis de Vaubrun dont nous avons parlé plus haut. Le marquis de Dangeau et son frère purent prendre langue auprès de Persode et de Vaubrun et se mettre au courant des intrigues des cours voisines en faveur de la France ou contre son influence en Allemagne.

A Francfort, le marquis de Dangeau et son frère durent se rencontrer avec Charles IV, duc de Lorraine, qui avait été chassé de ses États par le maréchal de Créqui en 1670 et qui, reprenant le harnais de guerre, s'était jeté de nouveau dans le parti de l'empereur. Cet homme extraordinaire, dont ils avaient tant entendu parler à Paris et ailleurs, avait, à cette époque, soixante-huit ans. Vieux don Juan, il s'était remarié récemment avec une toute jeune fille, Marguerite d'Apremont, fille du comte

[1] François-Marie de l'Hospital, duc de Vitry.

[2] Nicolas de Bautru, marquis de Vaubrun et du Tremblay, lieutenant général des armées du Roi, fut tué en 1675, au combat d'Altenheim.

Digitized by Google

d'Apremont. Accablé par les années et les fatigues d'une vie aventureuse, ce prince fantasque et original était, au dire de Persode, affublé d'une perruque de mignon. En attendant les événements, avant de prendre part à la lutte qui allait commencer entre la France et l'Empire, Charles IV avait loué, à Francfort, pour six mois, une maison appartenant à M. Ochs et située sur la Zeil. C'était l'ancienne résidence de l'ambassadeur de Bavière, lors de la diète de 1658.

Le duc de Lorraine venait de contracter alliance avec le grand électeur, en lui promettant un secours de 12,000 hommes qu'il s'agissait de recruter. Avant qu'il pût y réussir, il traînait à sa suite vingt ou trente officiers réformés auxquels il ne donnait qu'un ducat par jour.

Le beau prince de Hombourg, qui avait autrefois servi en France, le caressait fort et lui avait proposé de servir sous ses ordres, en qualité de lieutenant général, ce qu'il avait accepté.

En attendant son entrée en campagne, le vieux duc occupait ses loisirs à acheter quelques méchants chevaux et à les équiper; mais, dépourvu d'argent, il ne voulait pas mettre plus de vingt-cinq écus à l'achat de chaque cheval [1].

II.

Le marquis de Dangeau arriva à Heidelberg le 7 octobre, le jour même de l'arrivée de Turenne à Mülheim. Il reçut audience du Palatin, auquel il exposa l'objet de sa mission. Charles-Louis, faisant preuve d'une exquise courtoisie, assura l'ambassadeur de France de son amitié pour Louis XIV.

Il était, affirma-t-il, tout disposé à entrer dans une ligue qui se formerait pour le repos de l'Allemagne et le maintien des clauses du traité de Westphalie, bien qu'il en eût été une des victimes. Il demanda à Dangeau de lui exposer par écrit les propositions qu'il était chargé par le roi de France de lui faire. A ce désir acquiesça l'ambassadeur, en suivant à la lettre le texte des instructions qui lui avaient été données par sa cour.

[1] Vaubrun à Pomponne, de Francfort, ce 4 octobre 1672. Aff. étr., *Allemagne* t. CCLXIV, f° 34. — Persode de Maizery à Gravel, de Francfort, 31 septembre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, 1668 à 1680. Supplément 5, f° 100.

Digitized by Google

Afin de s'en faire un allié et un ami dévoué, au début d'une conflagration générale, Louis XIV désirait que le Palatin entrât dans la ligue du Rhin, créée par Mazarin, et qu'il s'agissait de renouveler, si l'on voulait que la France, en faisant pénétrer une armée en Allemagne, y trouvât des alliés et pût compter sur leurs secours effectifs ou sur leur neutralité.

Cette ligue, déjà renouvelée à plusieurs reprises, avait été instituée par Mazarin pour le maintien et l'observance des clauses du traité de Westphalie. Elle puisait sa force dans le *particularisme*, qui, au lendemain de la guerre de Trente ans, animait les États de l'Allemagne, car elle lui garantissait les droits et les privilèges que leur avait accordés la capitulation de 1658.

Mais, par la suite, la conquête de la Franche-Comté avait inquiété et ému la plupart des électeurs, membres de cette ligue du Rhin. Aussi hésitèrent-ils à la renouveler, et se contentèrent-ils d'agir auprès de Louis XIV pour le disposer à la paix, en lui envoyant des députés dont les négociations furent suivies du traité de paix d'Aix-la-Chapelle (1668).

Depuis cette époque, l'état d'âme de l'Allemagne s'était métamorphosé. Les États catholiques et protestants avaient abdiqué leur haine réciproque, et l'ambition démesurée de Louis XIV, qu'on accusait de viser à la souveraineté universelle et même à l'empire, inquiétait les uns et les autres. Aussi, les anciens signataires de la ligue du Rhin, tout en maintenant leur neutralité, imposaient-ils leurs conditions, et, à la réserve de la Bavière, qui promettait à la France son amitié et son alliance, après l'engagement pris par Louis XIV de marier le Dauphin à la fille de l'électeur, les anciens ligueurs, mus par un nationalisme de nouvelle date, et souvent à la merci des assemblées de leurs États ou des cercles dont ils faisaient partie, tout en continuant à se liguer entre eux, affichaient la prétention de servir de modérateurs entre Louis XIV et l'empereur. L'Allemagne en était arrivée à une sorte de fédéralisme nécessité par les événements, dont la diète de Ratisbonne était le centre, chaque ville impériale y envoyant des représentants.

La guerre faite par Louis XIV à la Hollande avait mécontenté les États protestants, car cette guerre était représentée par les agents de l'empereur comme une guerre de religion et, sauf la

Digitized by Google

Suède, qui se maintenait dans notre alliance, par reconnaissance et surtout en haine des Brandebourgeois qui s'étaient partagé avec elle la Poméranie, ces États gardaient des sympathies, sinon avouées, comme Brandebourg, du moins secrètes, pour les Provinces-Unies injustement attaquées par nos armes. Voici quels étaient les sentiments de l'Allemagne pour ou contre la France, au moment où Charles-Louis Ier, comte palatin du Rhin, était sommé par le marquis de Dangeau de se prononcer.

Après avoir lu et relu les propositions écrites que l'ambassadeur de France avait soumises à son examen, le Palatin, quoique lié par ses anciens traités avec la France, exposa au marquis de Dangeau sa répugnance à se maintenir dans la ligue du Rhin. A l'instar de l'archevêque de Mayence, il consentait à faire cause commune avec la Suède, qui s'était portée médiatrice entre la France et les États-Généraux. C'était, affirmait-il, pour répondre aux désirs exprimés par un agent de la Suède, arrivé naguère à Heidelberg, qu'il acceptait le rôle de médiateur. C'était aussi dans l'intérêt de l'Allemagne.

En vérité, c'était, comme l'archevêque de Mayence, pour ne pas se compromettre et garder ses coudées franches, que Charles-Louis refusait l'alliance offensive et défensive que lui proposait le cabinet de Versailles.

Les démêlés de Charles-Louis avec son cousin de Bavière étaient une des causes de sa répugnance à complaire à la France et à marcher à sa remorque. Et cependant on parlait beaucoup, en ce moment, à Heidelberg, d'une entente intervenue depuis peu entre la Suède, les électeurs de Cologne et de Bavière, et le duc de Neubourg, pour essayer de réconcilier les deux cousins. Et même il s'agissait sérieusement de convoquer un congrès à Ulm où les représentants des princes, sauf celui de la Suède, essaieraient de trouver, avec l'agrément de Charles-Louis et du duc de Bavière, une solution amiable à la question épineuse du vicariat de l'Empire. Maximilien de Bavière, électeur-archevêque de Cologne, et le duc de Neubourg avaient été choisis pour arbitres.

Louis XIV comptait rester neutre dans ce débat si important pour l'Allemagne. Au fond du cœur, et le Palatin le comprenait fort bien, le roi de France désirait, dans l'intérêt de sa politique, que le vicariat de l'Empire restât entre les mains de celui

Digitized by Google

qui, sous peu, deviendrait le beau-père de son fils, le Dauphin. Louis XIV n'avait-il pas promis, en 1658, à M. de Bavière de le faire nommer roi des Romains, s'il s'engageait à le faire nommer empereur ? Ce beau rêve n'avait pu se réaliser, mais on pouvait encore en espérer la réalisation à la mort de l'empereur actuel. Au duc de Bavière, en qualité de vicaire de l'Empire, écherrait l'intérim du gouvernement, et alors le roi de France ne pourrait-il pas compter sur l'influence considérable qu'exercerait nécessairement son allié de la première heure sur les princes allemands pour obtenir la majorité des voix, au grand jour de l'élection, et ceindre la couronne de Charlemagne ? Ce rêve avait été celui de François Ier, peut-être aussi celui de Louis XIII. Pourquoi ne serait-il pas celui de leur successeur ?

Il fallait se hâter. Le moment était devenu critique pour Dangeau et le Palatin. Brandebourg approchait. Le 7 octobre, il était à Neusterling, près de Giessen, dans la Hesse-Darmstadt, et les Impériaux campaient à Merl, dans la Wetteravie, à quatre petites lieues de Francfort. Louis XIV ordonna à Turenne de se porter vers le Rhin et de se tenir prêt à envahir la Westphalie. Il se trouvait en ce moment à Mülheim, aux portes de Cologne. Les confédérés, n'osant pas venir l'y attaquer, veulent passer le Rhin, plus au sud. Mais ils se butent au refus des archevêques de Trèves et de Mayence, qui ne veulent pas leur livrer leurs ponts. Ils font halte dans la Bergstrass.

Si Louis XIV a donné l'ordre à Turenne d'entrer en Allemagne, ce n'est pas par esprit de conquête, assure-t-il, mais pour affermir le repos de cette Allemagne et le respect du traité de Westphalie qui interdit à l'empereur et à ses feudataires de se porter au secours des ennemis de la France et de ses alliés. Ce n'est donc qu'à l'empereur et à l'électeur de Brandebourg que Louis XIV a déclaré la guerre. Quant aux autres princes allemands, il ne vise qu'à les défendre et à les délivrer d'un joug qui leur pèse.

Le Palatin était perplexe, exposé qu'il était à l'invasion de ses États par les armées des deux partis. Il ne savait quelles résolutions prendre, et aux objurgations du marquis de Dangeau, qui le suppliait de donner son adhésion à la ligue du Rhin et de se préparer à l'offensive, il opposait mille objections. Son alliance avec nous était cependant de la plus grande importance pour la

Digitized by Google

France, car ses États confinaient à la fois au Neckar et au Rhin et avoisinaient Philippsbourg, notre poste d'observation. Que demandait Louis XIV au Palatin? C'était de mettre sur pied une armée de trois mille fantassins et de trois cents cavaliers, en outre des troupes dont il disposait déjà. Ses troupes, unies à celles des princes allemands, nos alliés, pouvaient arrêter le premier choc des Impériaux et les repousser du Rhin, car il fallait, à toute force, les empêcher de donner la main aux Hollandais. Si Charles-Louis consentait à souscrire aux volontés royales et à signaler, par la voix de ses agents, à la diète de Ratisbonne et à la cour de Vienne, les conséquences désastreuses pour l'Allemagne de la prise d'armes des confédérés, Louis XIV était prêt à signer avec lui un traité d'alliance offensive et défensive. A titre de compensation, lui serait versée la somme de 14,000 rixdalers, payable immédiatement après la signature du traité, et une autre somme de 3,600 rixdalers lui serait allouée chaque mois, pour l'entretien des troupes levées par lui, et cela deux mois après le versement de la somme nécessaire à la levée de ces troupes. Des commissaires français devaient venir constater si le Palatin s'était conformé à la teneur de ses engagements [1]. Les conditions imposées par Louis XIV ne plurent pas au Palatin. Faisant ressortir les dangers qui le menaçaient de la part des confédérés, s'ils apprenaient son alliance avec la France, il augmentait chaque jour le taux de ses exigences. Louis XIV voudrait-il s'engager à le dédommager de la perte de ses places que Turenne, bien éloigné de ses États, ne faisait pas mine de vouloir défendre ? S'il résistait aux confédérés, la France s'engageait-elle à l'indemniser de la ruine de son pays mis à feu et à flammes ?

Du reste, ajoutait-il, il lui était impossible de résister à l'invasion des alliés de l'empereur. Dangeau avait beau lui représenter que devant les périls qui le menaçaient son intérêt immédiat était de se jeter dans les bras de la France, qui le secourrait s'il faisait lui-même quelques efforts. Il répondait aux arguments de l'ambassadeur qu'il n'avait pas d'argent, qu'il lui était donc très difficile de lever des troupes et que, si les garnisons occupant ses places fortes étaient peu fournies, elles

[1] Dangeau au Roi, le 12 octobre 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 148.

Digitized by Google

étaient proportionnées à ses revenus. Il ne pouvait pressurer ses sujets davantage.

Cependant il éleva ses prétentions jusqu'à exiger de Louis XIV 50,000 écus de subsides par an, si l'on voulait qu'il augmentât ses garnisons et fît le plus de levées qu'il lui serait possible pour défendre ses États. Et toutes ces exigences n'aboutissaient qu'à nous promettre cinq cents fantassins et mille cavaliers pour renforcer la ligue du Rhin. Et encore il ne voulait pas s'engager à un nombre limité de recrues ! Il était évident que le Palatin se moquait de la France et ne cherchait qu'à vendre son alliance le plus cher possible. Comme un négociant habile, il exagérait ses prétentions, tout en se réservant de les amoindrir, s'il y était contraint par la force des choses.

Les troupes que le Palatin promettait à la ligue du Rhin n'étaient que le tiers de celles qu'il s'apprêtait à recruter si l'on se soumettait à ses conditions exorbitantes. Ne prétendait-il pas que chaque fantassin lui coûterait douze écus et un cavalier soixante écus ?

C'est d'après ce tarif qu'il exigeait qu'on les lui payât, si l'on désirait qu'il accédât aux désirs exprimés par le cabinet de Versailles.

Dangeau était muni des pouvoirs nécessaires pour conclure un nouveau traité d'alliance avec le Palatin, mais il ne pouvait pas aboutir si ce prince ne se contentait pas de subsides proportionnés à l'importance de ses levées, dont il destinait les deux tiers à la défense de ses places fortes.

Si le Palatin n'était pas le complice secret de l'empereur, pourquoi donc usait-il de lésinerie avec la France, puisqu'il avait beaucoup plus d'intérêt à défendre ses États que n'y avait la France ?

En somme, l'acquiescement de Charles-Louis à la ligue du Rhin n'était qu'un mensonge, puisqu'il refusait de souscrire à toutes les conditions que Louis XIV imposait à son alliance. Ce n'est pas qu'il refusât d'éclairer la diète de Ratisbonne sur la violation du traité de Westphalie dont il se déclarait le scrupuleux observateur.

Il était de toute évidence que le Palatin escomptait l'avenir et cherchait, tout en ménageant la France, dont les troupes pouvaient venir le mettre à la raison, à ne pas susciter contre lui

Digitized by Google

la colère de l'empereur qu'il supposait devoir récolter la majorité des voix à la diète de Ratisbonne, le jour où celle-ci se déciderait à donner son avis sur une levée en masse de l'Allemagne contre l'ennemi héréditaire. Charles-Louis avait déjà supputé le nombre de voix qui seraient acquises au puissant empereur, lorsqu'il ferait un appel suprême au patriotisme de ses feudataires.

Les confédérés, campés à Bergen, à moins d'une lieue de Francfort, attendaient avec impatience que le Palatin se décidât à embrasser leur cause. Ils venaient de jeter un pont entre Francfort et Hanau et leur intention semblait être de vouloir traverser le Mein, afin de se rapprocher des terres du Palatin et du duc de Wurtemberg, et les entraîner, de gré ou de force, dans le parti de l'empereur, et, en même temps, intimider les électeurs de Trèves et de Mayence.

L'électeur de Brandebourg pressait Charles-Louis de s'unir à lui « contre les infracteurs de la paix. » Il se plaignait des hostilités commises par l'armée royale dans le duché de Clèves, dont Louis XIV avait changé l'administration « tant pour la politique que pour le spirituel ». Il prétendait que nos garnisons y avaient commis plus de désordres que les Hollandais, « les seuls ennemis de la France [1]. »

Et cependant, quoique leur allié depuis le 26 avril dernier, n'avait-il pas laissé Louis XIV poursuivre contre eux ses projets de conquête sans s'opposer par les armes à l'ambition démesurée de ce monarque qui, pour toute récompense, venait de lui déclarer la guerre ?

Le grand électeur était injuste envers Louis XIV.

Qu'il redoutât pour l'Allemagne les suites de l'ambition démesurée du roi de France, rien de plus naturel, mais qu'il eût à se plaindre de ses procédés envers lui, rien de moins motivé. Le roi ne lui avait-il pas fait faire, à plusieurs reprises, des propositions avantageuses par les comtes de Saint-Géran et de la Vauguyon? Ne lui avait-il pas promis, s'il restait neutre ou s'il unissait ses armes aux siennes contre la Hollande, de lui restituer les places que lui avaient prises les Hollandais, dans le

[1] Dangeau au Roi, de Heidelberg, ce 10 oct. 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 138.

Digitized by Google

duché de Clèves, et qui étaient maintenant occupées par l'armée royale?

Aux propositions d'alliance faites par Frédéric-Guillaume au Palatin, celui-ci ne répondit que par le silence. Il lui envoya cependant M. Paul pour essayer de le détourner de ses projets belliqueux.

Les sages avis donnés par Charles-Louis au descendant des Hohenzollern devaient déplaire à l'âme orgueilleuse et dominatrice de ce prince, mais rassuraient Dangeau sur la conduite ultérieure du Palatin, malgré son indécision à se jeter loyalement et entièrement dans les bras de la France.

Pendant qu'il hésitait, usait de ruses pour ne pas prendre de résolutions fermes, les princes alliés de l'empereur employaient toute leur diplomatie pour le séduire. Hermann de Bade, fils du margrave Guillaume de Bade, chanoine de Cologne, feld-maréchal dans l'armée impériale et ministre de l'empereur Léopold, fut reçu en audience, le 11 octobre, par le Palatin. Il était à craindre que ce diplomate n'exerçât une influence fâcheuse sur l'âme perplexe du beau-père de Monsieur, malgré la présence à sa cour du marquis de Dangeau et celle de Steinkalefeld, son premier ministre, à celle de Versailles. Il n'en fut rien. Hermann de Bade échoua dans ses tentatives d'embauchage. Aussi se résigna-t-il à faire promettre à son hôte de ne pas tirer l'épée contre les confédérés. A cette condition, il lui affirma que ses États seraient respectés. La neutralité de Charles-Louis était assurément moins dangereuse pour les confédérés qu'une alliance offensive de ce prince avec la France. Le Palatin ne manqua pas de se prévaloir, auprès du marquis de Dangeau, auquel il rendit compte du résultat de ses entrevues avec Hermann de Bade, de son attitude correcte. Il espérait que Louis XIV lui en tiendrait compte [1].

A cette époque troublée, ce n'étaient pas seulement les hommes qui se mêlaient à la politique et aux intrigues qui déchiraient l'Europe. Comme au temps de la Fronde, les femmes y prenaient également part. Une jeune princesse allemande, Henriette-Catherine, fille de Henri-Frédéric, prince d'Orange, et sœur du

[1] Dangeau au Roi, d'Heidelberg, le 12 octobre 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 148.

Digitized by Google

stathouder, avait épousé Jean-Georges, prince d'Anhalt. Elle était sœur de la grande électrice, en ce moment enceinte. Toutes deux s'étaient établies temporairement à Francfort. La princesse d'Anhalt fit prévenir le marquis de Dangeau qu'elle désirait pouvoir s'entretenir avec lui, et que, s'il en manifestait le désir, elle ferait venir auprès d'elle son autre sœur, Marie d'Orange, mariée à Louis-Henri-Maurice de Simmern, que l'ambassadeur de France avait beaucoup connue en Hollande. Le marquis de Dangeau, quoique flatté de cette invitation, ne se hâta pas d'y répondre. Il attendit les instructions du marquis de Pomponne, secrétaire d'État aux affaires étrangères, pour connaître ce qu'il avait à faire en pareille occurrence. Nous ne savons s'il accepta l'invitation des deux princesses. En tout cas, son intention était, s'il se décidait à retourner à Francfort, de n'y passer qu'un jour et d'y garder l'incognito [1].

III.

Les confédérés, dont le quartier général est à Bergen, ont échelonné leurs troupes le long du Mein, sur lequel ils sont décidés à jeter un pont de bateaux, à Sindlingen, à quatre lieues au-dessous de Francfort. Le refus persistant des archevêques de Trèves et de Mayence de leur livrer leurs ponts les exaspérait, et ils s'en vengeaient en ravageant les terres de M. de Schœnborn.

L'entente ne régnait guère entre eux : « Il y a beaucoup de jalousie entre les troupes de l'empereur et de Brandebourg, écrivait Dangeau à Pomponne le 17 octobre 1672, et dans les autres beaucoup d'appréhension de la marche de M. de Turenne. »

Brandebourg, dans son ardeur guerrière, voulait, malgré le refus de MM. de Trèves et de Mayence de leur livrer leurs ponts, qu'on se portât vers le Rhin et qu'on en forçât le passage. Montecuculli, auquel l'empereur avait ordonné de temporiser et d'attendre, l'arme au bras, les événements, ne voulait pas faire un pas en avant.

Louvois s'émut en apprenant l'immobilité des deux armées.

[1] Dangeau à Pomponne, de Heidelberg, ce 17 octobre 1672, *passim*, f° 150.

Digitized by Google

Il voulait que Turenne se portât vers le Mein avec ses 20,000 hommes pour empêcher les confédérés, qui comptaient près de 25,000 hommes, de traverser le Mein. Le ministre, évidemment, ne se rendait pas compte de la situation. Turenne, en n'exposant pas ses troupes aux chances d'une rencontre dont le résultat lui paraissait incertain et persistant à ne pas quitter Mulheim, empêchait les confédérés de passer le Rhin à Cologne et d'essayer de rallier le prince d'Orange, qui avait rassemblé une armée de 20,000 hommes aux environs de Berg-op-Zoom.

Supérieurs en nombre à l'armée française, depuis que Charles IV leur avait amené 5,000 hommes, les confédérés auraient profité de la faute qu'aurait commise le maréchal en marchant droit vers eux, et, trompant sa vigilance, auraient pu remonter vers le nord, traverser le Rhin du côté d'Oppenheim et se jeter dans le pays qui se trouve entre ce fleuve et la Meuse. Brandebourg, sans se préoccuper des hésitations de Montecuculli, persistait à vouloir se porter en avant. Aussi prévint-il le Palatin qu'il allait fouler ses États, le suppliant de se résigner à cette invasion « pour établir la tranquillité qu'il voulait procurer à l'Empire. »

Dangeau avait grand'peine à calmer Charles-Louis, qui voyait déjà ses États ruinés, et qui avait appris que M. Paul avait été très mal reçu au camp des confédérés par Montecuculli et Brandebourg, qui accusaient le Palatin de complicité avec la France.

Louvois redoutait l'invasion de l'Alsace par les confédérés du côté de Strasbourg. A Metz se formait une armée de 6,000 hommes sous le commandement de Condé, et Turenne, malgré ses objections, reçut l'ordre de se tenir prêt à marcher vers l'Alsace.

Louis VI, landgrave de Hesse-Darmstadt [1], venait de quitter le camp des confédérés, fort mécontent, car on l'y avait reçu presque comme un ennemi. N'était-il pas le beau-frère de Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, l'allié de la France [2]?

[1] Louis VI, landgrave de Hesse-Darmstadt, né le 5 janvier 1630, mort le 24 avril 1678, à l'âge de quarante-huit ans. Il épousa : 1° Marie-Élisabeth, fille du duc de Holstein-Gottorp, le 24 novembre 1650, † 17 juin 1655; 2° Élisabeth-Dorothée, fille du duc Ernest de Saxe-Gotha, née le 8 janvier 1640, le 5 décembre 1666, † 24 août 1709. Il fut le père de seize enfants.

[2] Philippe-Guillaume, duc de Neubourg, né le 5 novembre 1615. Il succéda

Digitized by Google

Tout en attendant la réponse de Louis XIV à ses dernières propositions, le Palatin voulut faire à Dangeau les honneurs de Mannheim, sa capitale, qu'il essayait de relever de ses ruines, comme il l'avait fait pour Heidelberg, sa résidence d'été, et la plupart des autres villes de ses États.

Les bourgeois de Mannheim étaient bien résolus à se défendre contre toute attaque, mais les fortifications de cette ville étaient en bien mauvais état. On ne travaillait, en ce moment, qu'à la citadelle de Friedrichsburg. Cette citadelle parut fort bonne à Dangeau et capable de résister à un assaut, surtout à cette époque de l'année où tous les environs étaient inondés. Elle contenait, comme garnison, douze cents hommes de troupes régulières, bien vêtus et assez bien armés. C'étaient des soldats solides et de haute stature.

Friedrichsburg était la principale place forte du Bas-Palatinat.

Le Palatin en avait grand soin, mais il négligeait par trop la défense de Mannheim, dont il était cependant difficile de se rendre maître. Charles-Louis songeait bien plus à rebâtir et à repeupler sa capitale qu'à la fortifier. Il y avait attiré beaucoup d'étrangers de toutes les religions et de tous les pays.

Devant les périls qui le menaçaient, le Palatin assurait à Dangeau qu'il était toujours prêt à entrer dans la ligue du Rhin, mais qu'il ne pouvait se fier à aucun des princes qu'on voulait y incorporer. Il se méfiait surtout de l'archevêque de Mayence, dont le marquis de Vaubrun s'efforçait d'obtenir l'alliance. Ce prélat avait également à se plaindre des agissements du Palatin, qui venait de faire arrêter à Bacharach un bateau chargé de munitions de guerre et de troupes que l'archevêque faisait descendre à Oberlahnstein (Nassau). Les officiers commandant ce convoi avaient été faits prisonniers. Les soldats seuls avaient pu s'échapper.

Il n'avait pas, non plus, pu se réconcilier avec son cousin, le duc de Bavière, qu'il accusait d'avoir offensé l'électeur de Cologne et le duc de Neubourg, qu'ils avaient pris, tous deux, comme arbitres au sujet de leurs différends touchant le vicariat de

à son père en 1650 et mourut le 2 septembre 1690 à Vienne. Il avait épousé en deuxièmes noces Élisabeth-Marie, fille de Georges II, landgrave de Hesse-Darmstadt, née le 19 mars 1625, † août 1709.

Digitized by Google

l'Empire, qui devaient se vider à Ulm. Il ne pouvait compter davantage, assurait-il, sur le duc Eberhard de Wurtemberg [1], un autre allié de la France, auquel il prêtait un caractère faible et irrésolu.

Le Palatin semblait vouloir ménager le sang de ses sujets et ne compter, pour la défense de son pays, que sur les troupes du roi de France. Ses soldats, il ne voulait pas les prêter à la ligue du Rhin, et se réservait de les confiner dans ses places fortes et principalement à Mannheim, Frankenthal, Heidelberg, Bacharach, Neustadt, Alzey, Germersheim, Mosbach et Oppenheim.

C'était, suivant lui, un grand service qu'il rendrait à la France que de protéger ces places contre un coup de main des confédérés.

L'archevêque de Mayence, tout en ne pouvant se décider à entrer de nouveau dans la ligue du Rhin, persistait à vouloir se poser en médiateur entre l'empereur et le roi de France.

A la ligue du Rhin, malgré les objurgations du marquis de Vaubrun, qui le suivait comme son ombre et l'avait accompagné à Wurtzbourg, M. de Schœnborn essayait d'opposer une ligue des neutres, dont il serait le chef.

De retour à Wurtzbourg, il s'arrêta à Francfort, où il avait convoqué, dans ce but, les princes voisins «pour donner ordre aux affaires présentes»; M. de Vaubrun et l'abbé de Gravel l'accompagnaient. Tous trois logèrent chez Persode, notre agent à Francfort.

Princes et ministres se rendirent à l'appel de l'archevêque (20 octobre). L'archevêque de Trèves n'arriva que le lendemain et eut plusieurs entrevues avec le duc de Vitry, ambassadeur de France à Munich, qui n'avait pas cru devoir se dispenser de venir se rendre compte du résultat de cette cour plénière, en essayant d'obtenir de M. de Leyen de nouvelles assurances de neutralité. Le grand électeur, Charles IV, Montecuculli, accoururent à ce rendez-vous général et eurent plusieurs conférences avec M. de Schœnborn. Des colloques privés eurent lieu entre

[1] Eberhard-Louis de Wurtemberg-Stuttgard, dernier duc régnant de Stuttgard, né le 18 septembre 1676, renversé de son trône le 23 janvier 1693. Il épousa Jeanne-Élisabeth, fille de Frédéric le Grand, margrave de Bade-Durlach, le 18 mai 1697. Elle était née le 3 octobre 1680.

Digitized by Google

les représentants de la France et le général-major Goltz et M. de Blümenthal, ministres du grand électeur.

En convoquant les princes ses voisins, ainsi que les chefs des confédérés, l'archevêque de Mayence espérait pouvoir décider ces derniers à mettre bas les armes.

Malgré ses apparences belliqueuses, le grand électeur, inquiet des préparatifs faits par la Suède pour envahir la Poméranie, n'aurait pas demandé mieux que d'acquiescer au désir de M. de Schœnborn. L'attitude énergique des princes neutres aurait pu l'y forcer : « Je suis fort trompé, écrivit Dangeau au roi le lendemain de la conférence de Francfort, si ce n'est le plus grand plaisir qu'on puisse faire à M. de Brandebourg, qui a déjà engagé six de ses principaux bailliages dans la marche de Brandebourg pour soutenir les dépenses où cet armement l'engage [1]. »

La paix ne sortit pas de la conférence de Francfort. Ce ne fut qu'une accalmie de quelques jours, une sorte de trêve où l'on se fêta réciproquement, une halte avant la bataille : « Ce n'a été que bienvenues, bonnes chères et cérémonies ».

L'archevêque de Mayence donna à dîner au grand électeur et à sa suite, ainsi qu'à Montecuculli, le jour de son arrivée. Le lendemain, un vendredi, ce fut au tour du marquis de Brandebourg de régaler M. de Schœnborn. Dans ce repas, nous apprend Persode, « les buvettes ont été assez échauffées pour en venir aux santés de fraternité entre les deux électeurs [2]. » Tous deux étaient de grands buveurs.

Il ne semble pas que le Palatin se soit rendu à cette conférence de Francfort, à laquelle il fut convoqué, mais il en espéra, bien à tort, de bons résultats : « Je crois qu'il en sera bien aise, de la manière dont il m'en a parlé, écrivait Dangeau à Louis XIV. Il s'en dispensera pour peu qu'elle déplaise à Votre Majesté. Quoique je croie qu'en cas de rupture, il ne se séparera pas des intérêts de Sa Majesté, je m'imagine qu'il cherche les expédients qui feront l'oster de la nécessité de se déclarer [3]. »

[1] Dangeau au Roi, de Heidelberg, le 21 octobre 1672.
Persode à Pomponne, de Francfort, ce 23 octobre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, 1672. Supplément, t. CCLXII, f° 237.
[2] Persode à Pomponne, *passim*.
[3] Dangeau au Roi, de Heidelberg, le 21 oct. 1672. Déjà citée.

Digitized by Google

Si Louis XIV ne se hâtait pas de répondre aux conditions que le Palatin mettait à son alliance, c'est qu'il ne croyait pas que les confédérés accentuassent leur mouvement avant que la diète de Ratisbonne se fût prononcée en faveur de l'appel fait par l'empereur aux princes de l'Empire, en lui accordant les subsides et les corps de troupes demandés par lui à ses feudataires. Léopold recueillerait-il la majorité des voix au sein de la diète? C'est ce que l'on ne pouvait encore affirmer.

Le Palatin, réduit à ses faibles ressources et convaincu que son voisin l'archevêque de Mayence, malgré les supplications du marquis de Vaubrun, ne mettait pas ses places fortes en état de défense, ne pouvait montrer la même tranquillité d'esprit. Aussi paraissait-il fort inquiet. Le grand électeur ne venait-il pas de lui demander pour ses troupes le libre parcours de ses États?

Les confédérés avaient un prétexte tout trouvé pour en tenter l'invasion, s'il ne leur en livrait pas le passage de plein gré. Le Palatin avait intenté, il y avait longtemps déjà, un procès à l'archevêque de Mayence au sujet de Ladenbourg, ville sur laquelle il croyait avoir des droits. Aussi craignait-il que, sous prétexte de le forcer à se soumettre au jugement qui pourrait être prononcé contre lui par le conseil aulique [1], les troupes impériales, campées à Bergen, n'envahissent immédiatement ses États : « Il vaudrait bien mieux, disait-il à Dangeau, que le roi s'engageât à le défendre de toutes les injustices qui peuvent lui être faites à Vienne, afin qu'en prenant les mesures que Sa Majesté souhaitera, il puisse être à couvert des malheurs que cette déclaration lui peut attirer [2]. »

Dangeau, en se promenant dans les salles splendides du château de Heidelberg, sorti de ses ruines, pouvait entendre les gémissements d'une femme. C'étaient ceux de la femme légitime du Palatin qu'il avait répudiée au bout de sept ans de mariage, après l'avoir accablée d'outrages et exercé sur elle d'infâmes sévices (1657).

[1] Le conseil aulique était établi par l'empereur, qui en nommait les officiers, mais l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, avait droit de le visiter. Ce conseil était composé d'un président catholique, d'un vice-chancelier présenté par l'archevêque de Mayence et de dix-huit assesseurs ou conseillers, neuf catholiques et neuf protestants. Ils étaient divisés en deux bancs, dont l'un était occupé par les nobles et l'autre par les jurisconsultes.

[2] Dangeau à Pomponne, de Heidelberg, ce 21 oct. 1672. *Passim*, f° 165.

Digitized by Google

C'est en vain qu'étaient intervenus, en faveur de l'infortunée princesse, Charlotte de Hesse, l'empereur, le margrave de Bade-Durlach et le prince de Wurtemberg. Rien ne put ramener Charles-Louis à ses devoirs. Il relégua sa femme dans un appartement isolé du château de Heidelberg, et il épousa secrètement Marie-Louise, fille du comte de Degenfeld (14 avril 1657).

Cette seconde femme venait d'accoucher, le 19 octobre, d'un fils. C'était le quatrième, et elle avait autant de filles.

On appelait ses enfants les *comtes Raugraves*. Ce titre de *Raugraves* avait appartenu, il y avait plus de deux cents ans, à une ancienne famille d'Allemagne, éteinte depuis longtemps.

Dans les vieilles chartes nous trouvons : *Comes asper* ou *Comes hirsutus*. Les terres que possédaient les anciens comtes Raugraves étaient situées près d'Alzey, dans le Bas-Palatinat, et ils se paraient du titre d'échansons héréditaires des comtes palatins dans le bailliage d'Alzey.

Ce n'est qu'en 1666 que Charles-Louis Ier fit revivre le titre éteint de *comtes Raugraves* en faveur des fils de Louise de Degenfeld, que, depuis son mariage avec le Palatin, on appela Mme la Raugrave.

Comme une partie des terres qui appartenaient à l'ancienne famille des comtes Raugraves était entre les mains des comtes de Nassau, Charles-Louis donna aux quatorze enfants de son épouse morganatique d'autres terres en engagement, en attendant que le comte de Nassau actuel se fût décidé à leur restituer les terres dont il était détenteur.

Le titre de comtes ou princes Raugraves, conféré aux enfants de la comtesse de Degenfeld, fut confirmé par l'empereur Léopold, mais il n'avait pas encore été décidé si ceux qui le portaient auraient voix dans les diètes de l'Empire.

L'aîné des fils de l'épouse morganatique du Palatin avait dix-sept ans en 1672. « Il est très bien fait et a de bonnes inclinations, écrivait l'abbé de Dangeau à Pomponne. Je crois que « ses sœurs, qui sont belles, seront bien mariées [1]. »

Le Palatin chérissait ce bâtard de haute lignée. Il lui faisait prendre rang avant les comtes de l'empire, et tout faisait sup-

[1] M. l'abbé de Dangeau à Pomponne, de Heidelberg, ce 21 octobre 1672. Aff. étr., *passim*, f° 164. — *La vie et les amours de Charles-Louis, électeur palatin*. Cologne, chez Jérémie Plantre, 1692, p. 104.

Digitized by Google

poser qu'il laisserait aux enfants de la Degenfeld une fortune considérable.

Le second mariage de Charles-Louis était-il valable? Nous l'ignorons. En tout cas, il prétendait que l'Ancien et le Nouveau Testament lui permettaient d'avoir deux femmes. Il était, en fait de casuistique, de l'école de Charles IV, duc de Lorraine. Quoique luthérien convaincu, il n'aurait pas été éloigné de se faire catholique, si le pape avait consenti à annuler son premier mariage. Du reste, il était très libéral en fait de religion. N'avait-il pas accueilli dans ses États des étrangers de toute confession? Il n'avait été impitoyable qu'envers les sociniens [1], en confisquant toutes leurs maisons, sous prétexte qu'ils avaient continué à prêcher, malgré la défense qu'il leur en avait faite.

IV.

Les négociations du marquis de Dangeau avec le Palatin n'avançaient pas. Elles en étaient toujours au même point à la fin du mois d'octobre 1672. Charles-Louis attendait la réponse de Louis XIV à ses propositions. Et cependant le temps pressait. Jusqu'alors on aurait pu croire que les confédérés, en restant l'arme au bras, n'avaient eu qu'un but, celui d'intimider la France avant que la diète de Ratisbonne se fût prononcée en leur faveur, et de forcer le cabinet de Versailles à accorder des conditions avantageuses aux Provinces-Unies, d'autant plus que les archevêques de Mayence et de Trèves persistaient à vouloir se porter comme médiateurs entre la France et la Hollande et hésitaient à entrer dans la ligue du Rhin. Brandebourg, Charles IV et Montecuculli comptaient également sur la prochaine entrée en campagne de l'armée espagnole, qui occupait une partie des Flandres. Maintenant ils sont campés à Kostheim. Le pont qu'ils ont à Sindlingen, sur le Mein, est achevé (31 octobre). Il est à craindre qu'ils ne passent cette rivière dès le lendemain et n'aillent s'étendre dans le pays de Darmstadt, et ensuite jeter un pont sur le Rhin, du côté d'Oppenheim. Si Turenne ne les con-

[1] Secte de chrétiens antitrinitaires ou rationalistes, dont le chef était Lelio Sozini, né à Sienne en 1525 et mort en 1562. La secte des sociniens s'étendit en Pologne. Chassée de ce pays en 1652, elle se répandit surtout en Transylvanie, en Hollande et en Angleterre.

Digitized by Google

trarie pas dans leurs desseins, ils prendront leurs quartiers dans le Palatinat. L'archevêque de Mayence les laisse descendre leurs bateaux jusqu'à Mayence, malgré les objurgations du marquis de Vaubrun. Ils hésitent, avant de jeter leur pont sur le Rhin, entre Nieder-Walluf et Schierstein. Le Palatin arrête un de ces bateaux à Mannheim.

Mais la mésintelligence continue entre Brandebourg et Montecuculli.

Le grand électeur visait au commandement suprême, et son ambition ne pouvait que mécontenter Montecuculli, généralissime en chef des forces impériales. Des querelles incessantes avaient lieu entre les officiers et les soldats des deux armées confédérées. On se considérait comme de race différente, et les Brandebourgeois ne pouvaient s'entendre avec les soldats de toutes nations, Autrichiens, Hongrois, Bohémiens, Croates, Polonais, Italiens et Lorrains, que l'armée impériale comptait dans son sein. Persode écrivait à Pomponne : « L'armée impériale, qui compte plusieurs commandants italiens « qui sont à César, » considère les Brandebourgeois comme des Pygmées [1]. » Tout faisait donc prévoir que si quelque bataille venait à être livrée par l'armée des confédérés à l'armée française, il s'élèverait de violentes contestations au sujet du commandement, tant il y avait peu de cohésion dans ce rassemblement d'hommes de toutes nations et de toute provenance.

Turenne connaissait ce vice de l'armée ennemie et était amplement renseigné sur ce qui se passait au camp des confédérés par MM. Boterel et de Villeneuve, deux officiers français. Ils habitaient chez Persode, à Francfort, et avaient organisé un excellent service d'espionnage dans le camp ennemi. Mais Boterel ne connaissait pas l'allemand.

A ce sujet, Persode regrettait qu'on négligeât d'apprendre cette langue aux jeunes gentilshommes français qui se destinaient à la carrière diplomatique ou à la carrière militaire. « Je les ai trouvés, écrivait-il à son chef hiérarchique, en faisant allusion à Boterel et à Villeneuve, très capables de leurs fonctions, mais ils n'ont pas la langue allemande, et j'ai été

[1] Persode à Pomponne, de Francfort, ce 23 octobre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, 1672. — Supplément, t. CCLXII, f° 237.

Digitized by Google

obligé de leur donner des commis dans toutes les fonctions de leurs commissions et leur servir de truchemans. Cela leur fait avouer qu'il faut que la noblesse française se fasse instruire dans son bas âge en cette langue si nécessaire pour le service de Sa Majesté, puisqu'en en estant privé, quels *(sic)* lumières que l'on puisse avoir, il faut se servir d'étrangers pour réussir en sa commission [1]. »

Lorsque Turenne sut que les confédérés s'approchaient du Rhin, il jugea à propos, pour sauver l'Alsace, de quitter Mulheim et, longeant le Rhin, se dirigea, par Erpel, sur Neuwied, où il arriva le 5 novembre, après avoir passé par Linz, près de l'embouchure de l'Ahr dans le Rhin. Son avant-garde s'avança jusqu'à la Lahn, autre affluent du Rhin. A Neuwied, Turenne est à même d'empêcher les confédérés de traverser le Rhin et peut se porter au secours de Condé, campé sur la Moselle. Quelques escarmouches d'avant-postes, prélude des hostilités, eurent lieu sur les rives de la Lahn entre les deux armées. Turenne n'alla pas plus loin que Nassau.

Brandebourg, dont Montecuculli essayait en vain de ralentir l'ardeur, ainsi que le duc de Lorraine, dont l'âge ne refroidissait pas la fougue guerrière, brûlaient de surmonter tous les obstacles.

Les confédérés quittent Hœscht et campent à Hofheim, puis à Flœrsheim, se rapprochant de Mayence. Ils y traversent le Mein (7 novembre). Brandebourg s'installe à Grossgerau. Les échecs éprouvés par le prince d'Orange sous les murs de Naarden et de Wœrden étaient de bon augure pour nos armes.

L'intention du stathouder était de se porter du côté du Brabant et d'envahir le pays de Liège, mais Duras et Luxembourg faisaient bonne garde.

Les mauvaises nouvelles arrivées de Pologne et de Hongrie auraient dû jeter la consternation au camp des confédérés et les engager à battre en retraite, mais, d'un autre côté, les hésitations des électeurs de Trèves et de Mayence à entrer dans la ligue du Rhin, tout en désirant se porter comme médiateurs entre les belligérants, laissaient quelque espérance au cœur de Brandebourg, de Montecuculli et de Charles IV.

[1] *Passim.*

Digitized by Google

Revenons au Palatin. Lorsqu'il apprit l'échec subi par Guillaume d'Orange devant Wœrden, il manifesta une grande joie. Était-il sincère ou usait-il d'hypocrisie ? Mais le fait est que cet échec, suivi de l'impossibilité pour le stathouder de traverser la Meuse pour marcher au secours des confédérés, eut un grand retentissement en Allemagne et découragea les alliés de l'empereur. Ils savaient que Turenne était maître du Rhin, campé qu'il était à Neuwied, et ils venaient d'apprendre que l'archevêque de Mayence avait fait rompre son pont de Mayence (4 novembre). Découragés, les confédérés quittèrent Flœrsheim pour se camper à Ulerseim, sur le Mein, à trois heures de Mayence, et ils y jetèrent un pont. Le 8 novembre, ils étaient sur l'autre rive et établirent leur quartier général à Rüsselsheim. La cavalerie lorraine, de retour de Franche-Comté, était, disait-on, arrivée à Rheinfels, et l'on disait qu'elle allait y traverser le Rhin et rallier les confédérés. L'électorat de Darmstadt se trouvait envahi par eux, sans que l'électeur fût en état de leur résister.

Menacé par ce voisinage, le Palatin s'émut et fit arrêter les bateaux qui descendaient le Rhin, car il craignait que les confédérés n'essayassent de s'en servir pour tenter de nouveau de traverser ce fleuve ; il engagea Worms et Spire, villes fort bien disposées envers la France, à prendre les mêmes précautions. Les confédérés se montrèrent courroucés contre cette mesure, car ils n'avaient pas désespéré de jeter un pont sur le Rhin à Oppenheim, à Gernsheim ou à Nierstein.

Brandebourg était venu à Mayence ; il y eut une courte entrevue avec l'électeur, en présence de M. d'Amerongue, envoyé de Hollande (7 novembre), tandis que le général-major brandebourgeois Croneberg se portait vers la Lahn, à la tête de 2,000 cavaliers.

Blumenthal, ministre du grand électeur, se rendit également à la cour de M. de Schœnborn. Toutes ces allées et venues étaient faites pour inquiéter le Palatin, car les confédérés faisaient courir le bruit que l'Espagne allait bientôt se déclarer en faveur de la Hollande et de l'empereur, et que le prince d'Orange s'apprêtait à s'avancer vers Maestricht à la tête de 10,000 hommes. L'électeur de Mayence, terrifié, fit reconstruire son pont. Brandebourg, afin de rassurer le Palatin et de se le rendre favorable, lui envoya Grosek, un de ses colonels. Charles-Louis,

Digitized by Google

si insouciant jusque-là et si dédaigneux des avances que lui faisait la France, voulut donner un gage éclatant de confiance à son représentant. Il proposa à l'abbé de Dangeau, qui comprenait mieux l'allemand que son frère, d'assister secrètement à l'audience qu'il accorderait au colonel brandebourgeois [1].

Entre temps, Turenne, après avoir laissé des troupes sur la Lahn, conserva son poste de Neuwied, après avoir envoyé quelques soldats à Oppenheim dans le but de garder les rives du Rhin et de protéger Mayence. Il ne croyait pas, du reste, que, dans une saison aussi avancée, les confédérés passassent le Rhin et menaçassent la Lorraine (8 novembre). Il se trompait, car, dès le 13 novembre, les confédérés commencèrent à jeter un pont sur le Rhin, vis-à-vis de Weissenau, à une demi-heure de Mayence, sous la protection du fort de Gustavsbourg, tandis que Turenne établissait un pont volant à Andernach. L'Espagne venait de se déclarer contre nous.

Que va faire le Palatin ? Il refuse de s'armer, comptant sur les secours qu'il demande à Louis XIV. Celui-ci, faute de mieux, et s'apercevant que le prétexte invoqué par Charles-Louis pour se dispenser de toute initiative était la crainte qu'il éprouvait d'encourir la colère et la vengeance des confédérés, se contenta de la promesse faite par lui d'observer une neutralité absolue dans le conflit qui allait s'engager entre la France et l'empire [2].

Ce qui inquiétait au suprême degré le Palatin, c'était la marche de la cavalerie lorraine qui, quittant la Franche-Comté, au lieu de passer le Rhin à Rheinfels, avait traversé l'évêché de Bâle et avait demandé au duc de Wurtemberg l'autorisation de passer le Neckar à Rottenburg. De là elle comptait rallier les confédérés [3].

Enthousiasmés par l'entrée de l'Espagne dans la formidable coalition formée par la Hollande, l'Empereur, le Danemark, le Brandebourg, les ducs de Brunswick et de Lunebourg et le duc de Lorraine contre la France, les confédérés espéraient que

[1] Vaubrun au Roi, de Mayence, ce 7 novembre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, t. CCLXIV, f° 146. — Du même au même, ce 9 nov. 1672. *Passim*, f° 152.

[2] Dangeau au Roi, de Heidelberg, ce 7 novembre 1672. *Passim*, f° 192.

[3] Dangeau à Gravel, de Heidelberg, ce 1er novembre 1672. *Passim*. Aff. étr., *Palatin*, t. XIII, f° 187.

Digitized by Google

cette coalition « ferait trembler toute la terre » et « forcerait Louis XIV à demander grâce. »

Ils semblaient ignorer que Turenne les guettait et ne tarderait pas, aux premiers ordres du cabinet de Versailles, à leur offrir la bataille et à les tailler « morceaux par morceaux, » sans avoir besoin de faire appel à Condé, qui, campé sur la Moselle, à l'arrière-plan, pouvait se porter à son secours ou à celui de Duras et de Luxembourg, qui tenaient Guillaume d'Orange en échec [1].

En attendant les événements, Brandebourg et Montecuculli ne pensaient, en ce moment, qu'à se couvrir du Mein et à se tenir prêts à résister aux attaques possibles de Turenne, maître à la fois de la Lahn et du Rhin. Le maréchal n'était qu'à deux petites journées de l'ennemi, et, s'il en recevait l'ordre de Louis XIV, il était en mesure de le charger et d'accourir au secours de l'électeur de Mayence, du landgrave de Darmstadt et du Palatin menacés dans leur repos. Il fallait qu'il empêchât les confédérés d'envahir le Palatinat et d'assiéger Philippsbourg, occupé par une garnison française, ce qu'ils comptaient faire, afin de forcer notre armée d'occupation de Hollande à opérer une diversion et de permettre au stathouder, auquel le comte de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols, avait promis 10,000 hommes, de passer la Meuse, en dépit de Duras qui commandait, sous Maëstricht, un corps d'observation.

Si Turenne n'avait pas dépassé Nassau, en longeant les rives de la Lahn qu'il s'était contenté de faire reconnaître, c'est qu'il avait craint de s'aventurer dans la Wetteravie, pays boisé où son armée se serait ruinée.

Les confédérés venaient d'achever leur pont de Weissenau, mais ils hésitaient encore à se porter au delà du Rhin (21 novembre). Le stathouder a réussi à traverser la Meuse, après être entré à Maëstricht, en trompant Luxembourg, avec 7,000 chevaux et dragons, mais sans infanterie ni canon. Il s'apprête à s'avancer vers Stablo, Malmédy et Vianden, et l'on prétend que le prince Charles de Lorraine, neveu de Charles IV, va se détacher de l'armée des confédérés pour envahir la Lorraine et le pays messin à la tête de 6,000 cavaliers.

[1] Persode à Pomponne, de Francfort, 23 octobre 1672. Déjà citée.

Digitized by Google

Si les confédérés, dont l'armée s'étendait de Mayence à Darmstadt, avaient jeté un pont sur le Mein à Ulerseim, c'était pour se ménager une prompte retraite, car ils venaient d'apprendre que Condé avait envoyé son avant-garde du côté de Philippsbourg et de Mannheim. Maintenant tout faisait prévoir qu'ils allaient se rapprocher du Neckar, après avoir échoué dans leur tentative du passage du Rhin près de Mayence.

Turenne traversa le Rhin à Andernach, en aval de Neuwied, laissa 2,600 hommes à la garde de son pont volant, et se porta à Wittlich, sur la Liser (23 novembre), pour protéger le Hunsruck, le pays messin et la Lorraine.

Dangeau ne comptait pas réussir dans sa mission auprès du Palatin, tant que les confédérés resteraient cantonnés entre le Mein et le Neckar. Il établit des relais de Mannheim à Metz. En un jour il pouvait envoyer des nouvelles à Condé, qui se trouvait à Metz, où il rassemblait ses troupes, et devait se rapprocher de la Sarre en couvrant la Moselle, afin de se mettre à même de se rapprocher de Turenne et de régler sa marche vers le Rhin sur celle de l'électeur de Brandebourg et de ses alliés [1].

Le Palatin, de plus en plus indécis, hésitait toujours à entrer dans la ligue du Rhin, et, pour s'y décider, il attendait que quelque autre prince de l'Empire lui en donnât l'exemple. Malgré son antipathie pour l'électeur de Bavière, peut-être se résignerait-il à suivre son exemple et à calquer sa conduite sur la sienne, si ce prince se déterminait à lever des troupes. Une grande douleur venait de frapper le Palatin : les enfants jumeaux dont la Palatine, sa fille, venait d'accoucher, moururent presque aussitôt après leur naissance [2].

Cependant il sut dominer sa douleur, et il quitta son château d'Heidelberg le 7 novembre, pour se transporter à Mannheim et y prendre de sérieuses mesures de défense. Entre temps, le marquis de Dangeau visita Philippsbourg, où il s'aboucha avec le marquis de Vaubrun et M. Louvat, gouverneur de cette ville. La bonne impression que lui laissa l'inspection de la place et sa confiance dans la vigilance de M. Louvat et dans le courage de la garnison le laissèrent sans inquiétude. Puis il reprit le che-

[1] Dangeau au duc de Vitry, de Mannheim, ce 8 novembre 1672. Aff. étr., *passim*, f° 202.

[2] Dangeau à Pomponne, de Mannheim, ce 12 novembre 1672. *Passim*, f° 203.

Digitized by Google

min de Heidelberg, où était resté, pendant sa courte absence, son frère, afin d'y recevoir le courrier de France et l'avertir de son arrivée.

Nous sommes au 23 novembre. Le froid est intense. Turenne n'a pu faire passer son pont volant ni jeter un pont au-dessus de Coblence, comme le lui avait ordonné Louis XIV.

Caprara, après avoir passé le Rhin à Weissenau, avait traversé la Nahe et s'était approché de la Moselle, du côté de Simmern et de Castellaum (23-24 novembre). L'avant-garde de l'armée impériale atteignit Kaiserslautern, Deux-Ponts et Creuznach et quelques-uns de ses éclaireurs se risquèrent jusqu'aux portes de Sarrebrück. Turenne envoya immédiatement quelques escadrons au secours de Condé.

Les confédérés, qui s'attendaient à ce que Turenne marchât vers Francfort, firent demander au sénat de cette ville de prendre en quartiers 3,000 fantassins de leur armée et de n'accorder « nuls passages et nulles subsistances » à M. de Turenne s'il se présentait aux portes de leur ville. Le sénat refusa d'acquiescer à leurs désirs, alléguant que Francfort était ville neutre et ne pouvait favoriser aucun parti sans se perdre [1].

Caprara n'avait pas dépassé le Hunsrück. Le 29 novembre, il rentra dans ses quartier, ne laissant que quelques détachements le long de la Nahe, à tous les passages situés entre Bingen et Creuznach. Mais, dès le 30 novembre, 12,000 cavaliers allemands traversèrent le Rhin à Weissenau et reprirent le chemin déjà parcouru par Caprara.

Il était à craindre que ce dernier n'essayât de s'emparer du pont d'Andernach. Aussi Turenne envoya-t-il des dragons pour protéger ce pont. Mais il se rompit, entraîné par le pont volant dont s'était muni le maréchal. Il fallut tout refaire. Même aventure eut lieu pour les ponts de Weissenau et de Kostheim, construits par les confédérés (décembre).

Que faisait le Palatin? S'il avait été prudent et qu'il eût voulu ne pas affronter le courroux de Turenne, qui pouvait user envers lui de représailles, il aurait dû ne plus hésiter à mettre son pays en état de défense contre les confédérés, et ne pas se

[1] Persode à Pomponne, de Francfort, ce 13 nov. 1672. Aff. étr., *passim*, f° 262.

Digitized by Google

contenter d'arrêter les bateaux dont ils essayaient de se servir pour la réfection de leurs ponts. Les ravages commis par eux dans le landgraviat de Darmstadt et dans l'électorat de Mayence auraient dû lui ouvrir les yeux, lui faire activer ses levées de troupes. Il n'aurait pas dû attendre que Condé arrivât à son secours et que des garnisons françaises vinssent occuper ses places fortes.

Il aurait dû imiter l'exemple de la Suède. N'avait-elle pas promis à la France de lui fournir, dès le printemps suivant, une armée de vingt-deux mille hommes, et n'en avait-elle pas déjà mobilisé huit mille qui avaient débarqué en Poméranie? Les anciens membres de la ligue du Rhin ne devaient-ils pas suivre une impulsion aussi salutaire, secouer leur apathie et songer à s'armer dans l'intérêt du repos de l'Empire?

Louis XIV, afin de maintenir la Suède dans ses bonnes dispositions, avait envoyé à Stockholm Isaac de Feuquières, ancien gouverneur de Verdun. Il était parti de Metz et s'était dirigé par Cologne vers Hambourg et Stockholm. Le frère de Persode l'accompagnait en qualité de premier secrétaire [1].

Les Hollandais, encouragés par la conclusion du traité de la Haye et l'aide que devait leur apporter le cercle de la Basse-Saxe, qui avait tenu une assemblée à Brunswick le 22 septembre dernier, ne voulurent plus entendre parler de paix sans que leurs alliés y fussent compris. Vingt-quatre mille hommes, sous les ordres du comte de Waldeck, s'avançaient vers la Meuse, dont le prince d'Orange avait forcé le passage, malgré Duras, campé maintenant entre le Rhin et la Rhur et prêt, de concert avec Turenne, à lui barrer le chemin du Rhin. Il faut protéger Cologne.

Brandebourg, qu'on croyait vouloir battre en retraite, n'a pas désespéré de traverser le Rhin et d'envahir le Hunsrück, malgré Turenne.

En attendant, ses éclaireurs dévastent Lamperstein, ville appartenant au Palatin, sur la rive droite du Rhin, à deux lieues de Mannheim, où se trouvait le Palatin. Celui-ci s'émeut, fait monter ses gardes à cheval et, accompagné par le marquis de

[1] Persode à.... Francfort, ce 12 novembre 1672. Aff. étr. *Allemagne*. Supplément, t. CCLXII, f° 260.

Digitized by Google

Dangeau, il se met en campagne, met les pillards en fuite et s'en empare [1]. Brandebourg se saisit d'Oppenheim, appartenant au Palatin.

C'est en vain que Charles-Louis avait supplié le grand électeur de ne faire entrer aucunes de ses troupes dans ses États.

Sachant que le Palatin avait refusé l'offre de Condé de mettre une garnison française à Mannheim, Brandebourg abusait de la faiblesse et de l'incurie de celui qui, tout en refusant d'être son allié, négligeait de prendre les mesures nécessaires à sa défense.

Charles-Louis, furieux de cette violation du droit des gens commise par le grand électeur, promit à Dangeau de ne laisser entrer dans sa capitale les soldats ennemis qu'après les avoir fait désarmer, et encore ne leur en permit-il l'entrée que cinquante à la fois [2].

Avant l'arrivée de Turenne à Wittlich (25 novembre), une tentative hardie, accomplie par les soldats de M. de Liscouet, gouverneur de Brisach pour le roi de France, avait jeté l'alarme parmi les princes allemands des bords du Rhin.

Ces soldats étaient arrivés en bateaux, suivis de quelques brûlots, en vue du pont de bois de Kehl, et avaient mis le feu à ses arches. Cet acte courageux avait eu lieu le 15 novembre, à quatre heures du matin. Les magistrats de Strasbourg s'en étaient émus, et avaient adressé leurs plaintes à Louis XIV et à la diète de Ratisbonne, en avertissant tous les princes de l'Empire de cette violation du droit des gens.

Dangeau se trouva pris au dépouvu lorsqu'il entendit les récriminations du Palatin. Quelles raisons pouvait-il invoquer pour excuser le coup de main des soldats de Liscouet, avant d'avoir reçu, à ce sujet, les instructions de Louis XIV ? En attendant qu'on lui eût dicté sa réponse, il se contenta de rejeter le tout sur un malentendu possible, et prétendit qu'il attendait, pour se prononcer, qu'il eût reçu quelques explications du prince de Condé, qu'on accusait d'être l'instigateur de l'incendie du pont de Kehl.

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 13 novembre 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 210.

[2] Persode à.... sans date. Aff. étr. *Allemagne*, 1672. Supplément, t. CCLXII, f° 256.

Digitized by Google

La situation du Bas-Palatinat s'aggravait. Les confédérés absorbaient tout le blé et tous les vivres que fournissaient d'ordinaire à bon compte la Wetteravie et la Franconie [1].

Le Palatin perdait littéralement la tête. C'était un grand enfant que Dangeau aurait voulu conduire en lisière, mais qui se regimbait contre l'homme de mérite que Louis XIV lui avait envoyé pour le conseiller, le guider et lui faire honte de sa torpeur. Peine bien inutile jusqu'à présent. Cependant Dangeau ne se décourageait pas. Il essayait de dompter ce pupille récalcitrant, de lui faire peur, et de lui arracher ce qu'il pouvait en obtenir : « Je tâche à lui faire faire, écrivait-il au roi le 17 novembre, ce qui dépendra de lui et que je ne puis faire par moi-même [2]. »

Le Palatin, devant le danger, sortait de sa léthargie. Conseillé par Dangeau, expert dans l'art de la guerre, il prenait les mesures indispensables à sa sécurité ; mais que pouvait-il faire avec son armée minuscule et sa milice peu aguerrie?

Brandebourg, après avoir ruiné le landgraviat de Darmstadt et l'électorat de Mayence, voyait son armée dépérir.

Montecuculli, campé à Flœsheim, malade, avait demandé à Vienne son rappel et semblait indifférent à ce qui se passait.

Les soldats de l'armée impériale restaient souvent privés de pain pendant trois jours. Le généralissime avait bien accumulé des farines dans les magasins de Francfort, mais les boulangers ne suffisaient pas à la cuisson. Les paysans, effrayés, avaient fui leurs villages, et, des rives du Rhin, du Mein et du Neckar, étaient venus se réfugier dans les places fortes, au risque de les affamer [3].

Guerre singulière, campagne étrange que cette campagne d'automne ! Des deux côtés on piétine sur place, on s'impatiente, on pille, on brûle, et l'on meurt de froid et de faim, ou l'on dépérit dans la boue et sous la pluie.

[1] Les préteurs, consul et sénat de Strasbourg à Sa Majesté le Roi de France. Kentzinger, t. I, p. 326 et suiv. — Copia litterarum civitatis Argentoratensis ad Imperatorem. V. Strobel, t. V, p. 40, note 3. — Persode à.... sans date. Lettre déjà citée. — V. *Le peintre Walter et sa « Chronique strasbourgeoise »*, par Reuss. *Annales de l'Est*, 1895, p. 91.

[2] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 17 novembre 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 216.

[3] *Passim*.

Digitized by Google

L'Allemagne est surexcitée, et ses princes, petits et grands, semblent pris de folie. Le canon n'a pas encore grondé, et les lâches tremblent et les plus braves perdent la tête. Les électeurs favorables à la France ne peuvent s'entendre, et ceux qui veulent agir sentent leur impuissance.

Louis XIV a beau jeu. S'il ne trouve pas pour le seconder le concours de ses anciens alliés, si la peur les engourdit, si, à force de ruser, ils s'affaiblissent et se brouillent entre eux ou ne peuvent se concerter, il profitera de ce désarroi général.

L'empereur ne peut décider la diète de Francfort à se prononcer en sa faveur. Si le roi de France a sous ses ordres des généraux de premier ordre, tels que Turenne et Condé, Léopold n'a que Montecuculli, affaibli, usé par l'âge et la maladie, et soupirant après un repos bien mérité. Ses ministres se suspectent, diffèrent d'avis, et, à sa cour, plus d'un personnage influent s'est vendu à Louis XIV.

L'Empire est pourvu d'un mécanisme tellement compliqué que le nationalisme le plus ardent a grand'peine à le mettre en mouvement. Et la Hongrie, et la Turquie, qu'il faut tenir en bride !

Condé a quitté Sierck, après avoir démoli le pont qu'il y avait jeté sur la Moselle, et s'est campé entre Sarrebrück et Deux-Ponts. Son armée est peu nombreuse, mais celui qui la commande a un nom qui électrise les soldats. Turenne peut compter sur lui pour l'aider dans sa tâche et nous conserver la rive gauche du Rhin. En Hollande, Luxembourg tient en échec le prince d'Orange.

Si Brandebourg ne bougeait pas, malgré son impatience d'agir et son désir de se débarrasser de la surveillance gênante de Montecuculli, auquel l'empereur avait ordonné de rester inactif, c'est que ses regards se portaient bien plus vers ses États menacés par la Suède que vers le Rhin et Strasbourg, bien qu'il eût envoyé quelques éclaireurs aux portes de cette ville.

La Suède avait conclu, le 14 août dernier, une alliance offensive avec la France. Par un article secret, elle promettait de faire entrer une armée de 16,000 hommes dans les terres des princes de l'Empire qui se déclareraient contre la France.

Le Palatin semblait croire à la retraite de Brandebourg vers ses États ou la Franconie, où il imposerait sa volonté à l'électeur

Digitized by Google

de Bavière. Aussi refusa-t-il, au cours d'une audience qu'il accorda à Dangeau, le 19 novembre, pour écouter de sa bouche la réponse de Louis XIV à ses dernières propositions, de mettre son armée sur le pied de guerre. Il croyait, chose étonnante, Mannheim et Heidelberg imprenables, tandis que Dangeau jugeait que ces deux villes ne pouvaient résister à un siège. Quant à Frankenthal et à Kaiserslautern, autres villes de ses États, il les estimait suffisamment protégées par le voisinage de l'armée française. A Oppenheim, il se contenta de faire entrer trois cents hommes qu'il croyait invincibles.

Malgré sa quiétude apparente, le Palatin, dans son for intérieur, ne se croyait pas aussi en sûreté qu'il le disait, car il connaissait de vieille date la mauvaise foi de Brandebourg. Aussi lui écrivit-il que, s'il violait la neutralité de ses États, il était prêt à livrer le pont de Mannheim à l'armée française [1].

Le 21 novembre, M. de Schwerin, ministre du grand électeur, arriva à Mannheim et demanda audience au Palatin. Dangeau assista à cette audience. Le ministre protesta des bonnes intentions de son souverain. N'avait-il pas fait pendre l'officier qui avait ordonné le pillage de Lampertheim? Il s'engageait à épargner le Bas-Palatinat. Ce n'était qu'un mensonge. Les excès commis, depuis le commencement des hostilités, par les Impériaux et les Brandebourgeois dans les États de Charles-Louis en étaient une preuve convaincante.

Encouragé peut-être par la présence de Dangeau à sa cour, le Palatin s'enhardit jusqu'à reprocher au grand électeur son entrée à main armée dans les États de l'Empire, et déclara, ce qui était vrai, que c'était là une violation flagrante du traité de Westphalie, car le Palatinat, ajouta-t-il, n'était pas le chemin qui mène à la Hollande [2].

Schwerin répondit au Palatin que son maître était prêt à désarmer et à reprendre le chemin de ses États si Louis XIV s'engageait à ne pas faire approcher ses armées des rives du Rhin et à retirer ses troupes de Hollande.

Ce que demandait en ce moment Brandebourg, c'était que le Palatin lui fournit à crédit six cents malders de farine. Charles-

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, le 19 nov. 1672, *passim*, f° 218.
[2] Du même au même, 22 nov. 1672, *passim*, f°s 225 et 233.

Digitized by Google

Louis, qui craignait de n'être jamais remboursé, refusa de rendre le service demandé, prétextant qu'il ne lui en restait que le strict nécessaire pour nourrir ses garnisons (21 novembre).

Le pont jeté par les confédérés sur le Mein fut terminé le 6 décembre, et ils commencèrent à démolir celui de Weissenau.

La présence de Turenne à Wittlich et celle de Condé près de Sarrebrück les effrayaient. Une tentative faite par eux contre le pont d'Andernach avait echoué, grâce au courage de MM. de Reveillon et de Montbron, commis par Turenne à sa garde.

V.

Entre temps, Dangeau, qui avait envoyé à Louis XIV le plan, dessiné par lui, du pont de Weissenau, avec le croquis des forts qui le protégeaient, avait promis à M. de Riscousse, envoyé par Condé, de l'aider à brûler ce pont ; mais M. de Louvat, gouverneur de Philippsbourg, et le chevalier de Clerville, ainsi que le marquis de Vaubrun, avaient reconnu l'impossibilité de cette entreprise, vu les précautions prises par les confédérés (27 novembre [1]).

Le 28 novembre, Dangeau reçut une lettre de Charles Colbert, marquis de Croissy, frère du grand Colbert, et ambassadeur de France à Londres, qui lui ordonnait d'annoncer à tous les représentants du roi en Allemagne que le roi d'Angleterre continuait à être l'allié de la France. Le baron de Sparre et van Ehrenstein, ambassadeurs de Hollande en Angleterre, étaient revenus dans leur pays, et le comte de Tott était parti pour Vienne. La Suède, dont il était l'agent accrédité à la cour impériale, était prête à déclarer la guerre à la Hollande et à ses alliés, s'ils n'acceptaient pas sa médiation, et elle promettait de s'unir à nous contre tous nos ennemis coalisés [2].

Le prince Georges de Danemark, fils de Frédéric III, roi de Danemark, avait passé quinze jours à Heidelberg, chez le Palatin. En quittant cette ville, il alla rendre visite au grand électeur, dans son camp du Rüppelsheim. Il était le beau-frère du roi

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 28 novembre 1672. *Passim*, f° 21.
[2] Persode à.... Francfort, ce 29 novembre 1672, à une heure après midi. Déjà citée.

Digitized by Google

d'Angleterre et du fils aîné du Palatin. Il fut reçu avec pompe au quartier général du marquis de Brandebourg, qui avait envoyé au-devant de lui son fils aîné, ainsi qu'une partie de sa cour. On le logea chez le grand maréchal de la cour. Brandebourg vint l'y trouver et l'y saluer. Il s'était fait conduire dans une petite calèche traînée par deux chevaux, car il souffrait encore de la goutte et il avait été retenu « au chaud » pendant quinze jours à son quartier général. Un carrosse à six chevaux conduisit le prince de Danemark au quartier général du grand électeur, où un dîner fut servi. Ce repas ne dura qu'une demi-heure, car le prince électoral avait hâte de faire passer à son beau-frère la revue de l'armée brandebourgeoise rangée en bataille à quelques pas de là. Les deux princes montèrent à cheval. Après cette revue, Georges de Danemark prit le chemin de Francfort (1er décembre). De là il se rendit à Dresde pour y rendre visite à sa sœur, Anne-Sophie, princesse royale de Saxe [1].

On attendait en ce moment, avec impatience, à Mannheim, des nouvelles de la marche que Guillaume d'Orange avait entreprise dans le Limbourg. Les espérances de succès conçues par le stathouder avaient été partagées peut-être par le Palatin et avaient motivé ses dernières exigences. Maintenant, oubliant ses rancunes contre l'électeur de Bavière, il disait vouloir s'entendre avec lui et savoir s'il avait l'intention d'entrer dans la ligue du Rhin, comme l'en sollicitait le duc de Vitry. Chose étrange, Ferdinand-Marie, pour se décider à accéder aux désirs de Louis XIV, attendait d'être fixé sur les résolutions du Palatin. Il répugnait évidemment à ce dernier de se liguer contre les alliés de la Hollande avec l'électeur de Cologne et l'évêque de Munster. Et cependant, à la date du 3 décembre, il fit prévenir le marquis de Dangeau, par ses conseillers, après avoir refusé de le recevoir en audience, qu'il était prêt à négocier avec Louis XIV, sans toutefois se liguer avec ses alliés. En cas d'une attaque de l'Alsace par les confédérés, il consentait à fournir au roi deux mille fantassins et trois cents cavaliers, mais il maintenait ses précédentes exigences : 50,000 écus pour la levée de ces troupes et 5,000 écus par mois pour leur entretien, le tout payable à l'avance à Mannheim. Pour la réglementation de ces indemnités,

[1] Persode à Pomponne, ce 2 décembre 1672. Aff. étr., *passim*, f° 315.

Digitized by Google

le Palatin exigeait l'arbitrage des rois d'Angleterre, de Suède et de Danemark. Dangeau se garda bien de faire part de ces propositions à Louis XIV [1].

Les pertes éprouvées par les confédérés à Andernach les avaient exaspérés et découragés. Leur échec avait été suivi d'une déroute complète. Près de douze cents hommmes, officiers et soldats, avaient succombé dans cette escarmouche, qui serait devenue un véritable désastre si les dragons envoyés par Turenne, et que les Impériaux appréhendaient « comme des démons, » étaient arrivés à temps, ainsi que la cavalerie française, pour compléter la victoire remportée sur eux.

Il ne s'en serait pas échappé « la queue d'un, » selon l'expression pittoresque de Persode. Les fuyards frappèrent aux portes de Wiesbaden. C'est dans cette ville que le grand électeur leur envoya des renforts, de peur que la cavalerie française ne les écharpât (6 septembre) [2].

La colère de Brandebourg fut d'autant plus grande en apprenant l'échec subi par ses soldats que M. d'Amerongue, envoyé de Hollande, venait de lui signifier qu'il ne recevrait *plus une maille* de son gouvernement, s'il n'ouvrait pas immédiatement les hostilités contre la France et ses alliés. Aussi, malgré ses promesses, il n'épargna pas le Bas-Palatinat, se contentant d'adresser des excuses au Palatin après coup.

Il attendait, pour remettre flamberge au vent, le retour à Mayence de M. de Schœnborn, neveu de l'archevêque, qui l'avait envoyé à Paris et à Londres pour offrir à Louis XIV et au roi d'Angleterre sa médiation entre la France et la Hollande [3].

Le 2 décembre, Brandebourg convoqua un conseil de guerre. On y discuta le plan des opérations futures, car un courrier de Vienne était arrivé au quartier général.

Il apportait l'ordre de battre en retraite. On prétendait même que les Impériaux devaient se mettre en quête de quartiers d'hiver dans l'évêché de Munster, et que la cavalerie brandebourgeoise irait se cantonner dans l'évêché de Hildesheim ou dans l'électorat de Cologne. Mais Frédéric-Guillaume, dont la

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 3 décembre 1672. Aff. étr., *passim*, f° 251.
[2] Persode [au duc de Vitry], de Francfort, ce 10 décembre 1672. Aff. étr., *passim*, f° 341. Du même au même, le 13 décembre 1672. *Passim*, f° 343.
[3] Persode à Pomponne, de Mannheim, le 4 décembre 1672. *Passim*, f° 106.

Digitized by Google

femme, enceinte de huit mois, habitait à Francfort la maison louée par Charles IV chez M. Ochs, sur la Zeil, n'était pas d'avis de s'éloigner et tenait à rester dans les environs de cette ville pour surveiller, disait-il, la citadelle de Gustavsbourg et les postes établis par les confédérés, dès le commencement de novembre, à la tête des ponts de Weissenau et de Kostheim.

Le Palatin se rassura en apprenant l'ordre de retraite envoyé aux Impériaux, et il espéra qu'ils ne tarderaient pas, vu l'épuisement du pays où ils s'étaient cantonnés si longtemps, à reprendre le chemin du nord. Cependant Dangeau n'avançait pas d'un pas dans ses négociations. L'électeur ne voulait rien céder de ses exigences ; mais, pour pallier ce qu'il y avait d'étrange dans son attitude, il redoublait de prévenances envers le marquis et l'abbé, son frère.

Bavard et indiscret, il discutait à table avec les deux frères et mettait ses convives au courant de ce qui aurait dû être pour lui des secrets d'État ; lorsqu'il ne pouvait convaincre par ses arguments MM. de Dangeau, il prenait à partie M. Morin, secrétaire du prince de Condé, un de ses hôtes.

Aux moindres objections formulées par le marquis de Dangeau et son frère, Charles-Louis s'irritait, et souvent il essayait de leur faire dire ce qui était contraire à leur pensée.

La politique et la guerre n'étaient pas les seuls sujets qui intéressassent le Palatin et fissent le sujet de ses conversations.

Il se piquait d'esprit et de littérature et, de temps en temps, proposait des problèmes littéraires aux deux futurs académiciens. Il leur lisait des *Centuries* [2] de Nostradamus, ou leur débitait des théories interminables sur les constitutions de l'Empire qu'il avait étudiées avec le plus grand soin.

L'abbé de Dangeau, qui n'avait pas approfondi autant que le Palatin la législation germanique, mais qui le valait bien comme littérateur, lui donnait souvent la réplique.

Grand fureteur d'éditions rares, comme l'était l'abbé de Gravel, agent de France à Mayence, il était partout à l'affût des éditions princeps. Il avait déniché, écrivait-il un jour à Gravel, chez quelque bouquiniste de Heidelberg, un livre du chevalier Morland,

[1] Persode à Pomponne, ce 2 décembre 1672. Aff. étr. *Passim*, f° 315.
[2] *Centuries* de Nostradamus, prédictions rangées par centaines de quatrains ou de sixains, et aussi chacun de ces quatrains ou sixains.

Digitized by Google

intitulé : *Lettre sur la Tuba Stentorophonica* [1]. Il lui demanda un jour de lui dresser la liste des évêques, des ecclésiastiques et des séculiers qui avaient *Vota curiata* à la diète de Ratisbonne, ainsi que celle des comtes et des villes impériales qui y envoyaient des députés, car il n'était pas d'accord avec le Palatin sur leur nomenclature.

Une nouvelle historique intitulée *Don Carlos*, dont Saint-Réal était l'auteur [2], venait de paraître. Le marquis de Dangeau et son frère se délectèrent à sa lecture. Ils la firent lire au prince électoral, fils aîné du Palatin, pendant un voyage qu'ils faisaient ensemble de Heidelberg à Mannheim [3].

Ce fut le 6 décembre que le Palatin consentit à signer avec le marquis de Dangeau un projet de convention militaire dont nous allons donner la teneur : « Puisque M. le marquis de Dangeau a autrefois proposé que, pour la sûreté des États de M. l'électeur palatin, Sa Majesté pourrait être induite à lui offrir des troupes à certaines conditions, M. l'électeur palatin propose qu'en cas qu'elle voulût la favoriser de six compagnies de pied pour le moins, de cent trente têtes de chevaux à peu près, y compris les officiers de nationalité allemande ou suisse, cela se pourrait faire aux conditions suivantes, que lesdites six compagnies seraient livrées à l'électeur palatin ou à celui qui aurait pouvoir d'Elle de les recevoir dans tel lieu de son domaine où Elle le trouvera bon, et cela aux dépens de Sa Majesté.

« Quelques-unes ne seront commandées que par de simples capitaines, lesquels, aussi bien que les autres officiers et soldats, aussitôt qu'ils seront arrivés audit lieu, seront déchargés du serment qu'ils ont fait à la France et le prêteront entre les mains de celui qui sera autorisé pour le recevoir de la part de l'électeur palatin de lui obéir et servir fidèlement et, après sa

[1] Sir Manuel Morland, diplomate et mécanicien anglais (1629-1697). Il fit partie de l'ambassade envoyée à la reine de Suède pour lui proposer une alliance avec l'Angleterre et reçut la mission d'aller intercéder en faveur des Vaudois auprès du duc de Savoie. Il abandonna le parti de Cromwell et contribua à faire remonter Charles II sur le trône.

Il fut nommé par lui maître des mécaniques du roi.

[2] *Don Carlos*, nouvelle historique par Saint-Réal. Amsterdam, chez Gaspard Grommelin, 1672, in-12.

[3] Dangeau à Pomponne, le 4 décembre 1672, *passim*, f° 256. — L'abbé de Dangeau à M. de Gravel, à Ratisbonne, de Heidelberg, 4 février 1672. Aff. étr., *Palatin*, t. XII, f° 7.

Digitized by Google

mort, ses héritiers pour la défense de sa personne ou de ceux qui lui appartiennent, comme aussi des places, pays, sujets et dépendances contre tous, sans exception.

« L'électeur les traitera comme ses autres troupes, hors qu'il ne leur sera rien défalqué pour les casaques et bas, que l'électeur ne sera pas obligé de leur donner et que les officiers seront obligés de les livrer et de les entretenir bien chaussés et bien couverts contre les intempéries de la saison, et que Sa Majesté leur fera fournir les armes et les recrues sous la dépense de l'électeur palatin.

« Ils seront obligés de servir conjointement ou séparément dans tel lieu des États de l'électeur palatin qu'Elle trouvera bon six mois de suite, à compter du jour qu'ils entreront en serment de l'électeur palatin, et en se retirant du service de l'électeur palatin, les officiers demeureront caution en cas qu'ils eussent fait des dettes, et jusques à ce qu'ils soient sortis des États de l'électeur palatin comme aussi pour le dédommagement, en cas qu'ils fissent du désordre en leur retraite.

« Il plaira à Sa Majesté d'avancer à l'électeur palatin ou à celui qui en aura commission, dans la ville de Mannheim, de trois en trois mois, la somme de sept mille et cinq cents richedals en espèces, à compter du jour que lesdites troupes entreront en serment de l'électeur palatin, ce qui sera défalqué des deniers qui restent dus par Sa Majesté à l'électeur palatin (6 décembre 1672) [1]. »

Il était à présumer que Louis XIV accepterait, du moins en partie, les dernières propositions du Palatin, car l'occupation du Bas-Palatinat par des soldats français devait vivement impressionner les États voisins et accroître l'influence de la France en Allemagne, et l'exemple donné par Charles-Louis devait aviver l'amitié de l'électeur de Bavière et confirmer ses bonnes dispositions envers elle. Aussi le marquis de Dangeau, dont le devoir était d'agir de concert avec le duc de Vitry, le mettait-il au courant des négociations entamées par lui avec le Palatin. Tongres était en ce moment menacé par Guillaume d'Orange. Ce n'était qu'une simple démonstration. L'attitude énergique de Montal, gouverneur de Charleroi, qui s'était enfermé dans

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 5 décembre 1672. *Passim*, f° 257.

Digitized by Google

Tongres, fit échouer les projets du stathouder qui, dans son excursion dans le Limbourg et le duché de Juliers, n'avait pu se saisir que du château de Fauquemont (Walkenbourg) (7 décembre).

Louis XIV offrit une suspension d'armes aux Provinces-Unies, mais elles ne voulurent pas l'accepter [1].

Les confédérés, après avoir menacé de marcher à l'attaque du pont de Neuwied, se préparèrent à reprendre le chemin du nord. Leur armée, fort réduite, ne comptait plus que 20,000 hommes.

Le 13 décembre, le jour même où Guillaume d'Orange mettait le siège devant Charleroi, Brandebourg se hâta de faire passer les deux armées coalisées sur les deux ponts de bateaux qu'il avait fait construire à Kostheim et à Ulerseim. Turenne se trouvait encore à Wittlich et Condé à Sierck.

Le 20, les confédérés établirent leur quartier général à Wetzlar, ville impériale, sise au confluent de la Lahn et de la Dill.

Turenne, averti par Persode, transporta son quartier général à Altenahr, dans la vallée de l'Ahr, non loin de Remagen. Il se rapprochait donc du Rhin.

C'est dans ce poste que le maréchal apprit que le prince d'Orange avait été contraint de lever le siège de Charleroi, grâce au courage héroïque de Montal et à la marche hardie de Luxembourg dans la Hollande méridionale. Le stathouder ne songeait plus qu'à sauver la Haye (22 décembre).

Ce jour-là même, Brandebourg, apprenant que le pont de Neuwied avait été emporté par les glaces, fit avancer son aile gauche, sous le commandement de Montecuculli, du côté de Cologne et d'Hildesheim. Quant à lui, il prit le chemin direct de Bielefeld, après avoir laissé 1,500 fantassins et quelques pièces de canon de 12 à 20 livres de balles à Friedberg, ainsi qu'une garnison à Wetzlar et à Gelnhausen.

Épuisée par les fatigues d'une marche pénible et par les intempéries de la saison, réduite par la désertion, l'armée confédérée avait perdu plus d'un tiers de son effectif au cours de cette campagne d'automne.

[1] Dangeau au duc de Vitry, de Mannheim, ce samedi 10 décembre 1672. *Passim*, f° 264. — Dangeau au roi, de Mannheim, ce 11 décembre 1672. *Passim*, f° 269.

Digitized by Google

Les habitants des villages par lesquels Impériaux et Brandebourgeois passaient leur tuèrent plus de 10,000 hommes, tant ils étaient exaspérés par leur conduite infâme! Et dire que Brandebourg et Montecuculli se disaient les défenseurs du repos de l'Allemagne!

Si le Palatin se réjouissait plus que tout autre de leur départ, le vieux duc de Lorraine, resté à Francfort, « était tout triste et tout fâché de ce que les armées allemandes n'ont pas dépassé le Rhin et qu'ils ont fait épuiser sa bourse. » Il reprochait à ses alliés de n'avoir pas voulu prendre leurs quartiers d'hiver en Lorraine et dans le pays messin, comme ils le lui avaient promis.

Une partie de son armée suivit Brandebourg. Un seul de ses régiments, celui de Schonau, alla se cantonner à Fribourg-en-Brisgau, en passant par l'Odenwald, après en avoir demandé l'autorisation au Palatin [1].

VI.

Lorsque le Palatin eut appris le départ des confédérés, il s'apprêta à quitter Mannheim et à retourner à Heidelberg. Le marquis de Dangeau l'y suivit (24 décembre).

Le Palatin devait y séjourner jusqu'au 15 janvier.

Le duc de Bavière était sur le point de ratifier le traité d'alliance offensive et défensive avec la France que le duc de Vitry avait rédigé au mois d'octobre dernier. On n'attendait plus pour le signer que le retour du courrier envoyé à Louis XIV.

La conduite franche et loyale de Ferdinand-Marie était d'un bon exemple pour le Palatin.

Mais, tout en réfléchissant à sa conduite ultérieure et au rôle qu'il serait à même de jouer dans le drame sanglant qui se jouait dans les plaines de l'Allemagne et dont on n'avait vu encore que le premier acte, ou plutôt le prologue, et avant que les

[1] Persode à.... Francfort, ce 20 décembre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, 1668-1680. Supplément 5, f° 108. — Persode à Pomponne, de Francfort, ce 25 décembre 1672. *Passim*.

Le régiment de Schonau, qui se composait de 1,000 à 1,200 cavaliers, passa le Neckar à Heilbronn et traversa le Wurtemberg avant de se cantonner dans le Brisgau (Dangeau au Roi, de Heidelberg, ce 28 décembre 1672. *Passim*, f° 298).

Digitized by Google

acteurs principaux rentrassent en scène, Charles-Louis ne songeait qu'à se réjouir, au château d'Heidelberg, en insultant ainsi aux souffrances de l'infortunée princesse qui y était prisonnière.

En ce moment, on répétait le ballet dont on avait déjà donné la représentation en l'honneur du prince Georges de Danemark.

Ne fallait-il pas fêter les récentes relevailles de la comtesse de Degenfeld plus en faveur que jamais?

Ce n'était pas cependant une toute jeune femme, car son fils aîné avait déjà dix-sept ans et allait faire son entrée dans le monde. Il était de belle allure et avait de l'esprit. Cet enfant de l'amour était fort précoce. N'était-il pas temps de l'établir? C'est ce à quoi songeait le marquis de Dangeau, voulant, en s'occupant de cet adolescent, plaire à la fois à sa mère et au Palatin, afin de l'amener ainsi à ce qu'il espérait toujours de lui, à savoir son alliance ferme et sincère avec Louis XIV.

En faisant miroiter aux yeux de l'épouse morganatique du Palatin la possibilité des faveurs royales accordées à ses enfants, qu'elle savait, sans l'insigne protection du roi de France, devoir un jour, bientôt peut-être, encourir les ressentiments et la haine du prince électoral et de la princesse royale, et en lui faisant à elle-même « quelque honnêteté, » Dangeau pensait agir avec perspicacité et finesse, croyant ainsi « nourrir la négociation. » Il promit donc à la Degenfeld, au nom du roi, le commandement d'un régiment au service de France pour son fils aîné.

C'était connaître le cœur maternel et s'attirer, si cela était possible, en même temps que les bonnes grâces de la maîtresse, celles plus effectives de son amant. C'était, pour ainsi dire, reconnaître la légitimité du mariage, resté secret, du Palatin avec Mlle de Degenfeld [1].

Si le Palatin répugnait à devenir l'homme lige de la France,

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 28 décembre 1672. *Passim*, f° 298.
Le Palatin avait la conscience fort tranquille et croyait avoir le droit de convoler, du vivant même de sa femme légitime. Il prétendait que « n'ayant pas de chef dans sa religion, il n'en demanderait dispense à personne et qu'il croyait qu'un souverain pouvait se la donner en certaines occasions. » — S'il osait, écrivait Dangeau, il en ferait davantage et déclarerait le mariage de Mme la Raugrave, et toute la famille prétend qu'il s'est fait dans les formes » (*Passim*).

Digitized by Google

c'est qu'il était encouragé dans son attitude expectative, hypocrite et suspecte par tous ses ministres, et surtout par Steinkalefeld, son ambassadeur en France. Zeiler, son secrétaire d'État, qui avait toute sa confiance, le plus capable de tous ses ministres, son collaborateur assidu, qui, à force de le fréquenter, avait pris ses manières et sa tournure d'esprit, était le seul qui n'affichât pas d'une manière maladroite son dévouement envers l'empereur. Tous les autres ne dissimulaient pas leur loyalisme.

L'amour du Palatin pour ses enfants illégitimes n'était pas étranger à son désir de ne pas mécontenter l'empereur, car il comptait toujours obtenir de lui leur entrée à la diète.

La guerre ne durerait pas toujours. Peut-être la paix serait-elle signée l'hiver prochain entre la France et la Hollande : c'est ce que pensait le Palatin ; mais, d'un autre côté, la présence de Turenne à Altenahr l'effrayait, ainsi que le voisinage d'une garnison française à Philippsbourg. Il lui fallait donc ne se compromettre avec personne, leurrer tout le monde, et accueillir les propositions de tous sans se prononcer d'une façon définitive.

C'était là la politique du Palatin, et il essayait d'endormir la vigilance du marquis de Dangeau par un excès d'amabilité et par un verbiage souvent pénible pour notre ambassadeur. Les audiences que Charles-Louis lui accordait étaient fort longues, et la conversation ne tarissait pas : « Homme au monde n'aime tant à discourir et faire voir son esprit en toutes langues et en toutes sortes de choses. »

Depuis quatre mois que le marquis de Dangeau se trouvait à la cour palatine, il avait eu constamment à se heurter contre l'esprit perplexe, versatile et irrésolu du Palatin, homme capable, laborieux, se livrant quotidiennement, et cela pendant quatorze heures consécutives, à un travail opiniâtre, mais d'un caractère faible, impressionnable, sans initiative. Il n'écrivait pas une lettre qu'il n'en modifiât le texte dix fois de suite. Au cours des longs entretiens que Dangeau eut avec lui, il le voyait changer d'avis d'un quart d'heure à l'autre, qu'il s'agit de choses sérieuses ou de bagatelles. C'étaient sans cesse des difficultés nouvelles. Un long exil, une jeunesse exposée à tous les périls et les préoccupations de toute sorte qui suivent une restauration hâtive n'avaient pas mûri l'esprit de Charles-Louis, et malgré ses éminentes qualités financières et administratives, ce

Digitized by Google

prince n'était qu'un piètre politique, maladroit quoique retors.

Cette fois allait-il faire honneur à la dernière convention militaire dont il avait remis le canevas à Dangeau et que celui-ci avait envoyé à Louis XIV ? Il ne le savait pas lui-même.

En attendant, il croyait que Louis XIV serait satisfait des lettres qu'il avait adressés à la diète de Ratisbonne sur les questions pendantes. Il prétendait même qu'aucun prince de l'Empire n'avait osé parler aussi hardiment. Si cela était vrai, sa conduite passée et présente était en contradiction formelle avec le ton courageux de ces lettres, car ni Turenne ni Condé n'avaient trouvé, pendant la première période de la campagne qui ne faisait que commencer, aide et protection chez ce prince timoré. Et si, vu ses faibles ressources et le nombre restreint de son armée minuscule, il n'avait pu leur nuire, et si, par prudence, par crainte des représailles, il ne s'était pas déclaré leur ennemi, il s'était montré un allié suspect de la France et avait été aussi impuissant à garder une neutralité absolue qu'à défendre lui-même ses États contre toute invasion, que cette invasion provînt de l'armée française ou qu'elle fût le fait de celle des confédérés. La nouvelle qu'il venait de recevoir d'une seconde grossesse de sa fille, la Palatine, aurait dû inciter Charles-Louis à se rapprocher, plus qu'il ne le faisait, de la France et à répondre davantage à ses avances, intéressées, il est vrai, mais franches et sans ambages.

Maintenant que les confédérés étaient remontés vers le nord, que Turenne, quittant Althenar (27 décembre), se rapprochait de Werl, menacé par les Brandebourgeois, Dangeau ne désespérait pas encore d'obtenir du Palatin une neutralité absolue :

« Ce qu'on doit en espérer, écrivait Dangeau, au commencement de l'année 1673, c'est qu'il ne se déclarera point en faveur de ceux qui sont contraires aux intérêts du Roy, et que, s'il se voyait dans une nécessité indispensable de prendre un parti, apparemment ce serait celui de la France, mais il ne faut pas croire qu'il prenne une résolution à moins qu'il n'y soit forcé [1]. »

Malgré la patience dont Dangeau avait fait preuve jusqu'ici, il se sentait cependant découragé devant l'inutilité de ses efforts

[1] Dangeau à.... Heidelberg, ce 3 janvier 1673. *Passim*, f° 311.

Digitized by Google

et de sa diplomatie. Aussi, dès qu'il eut appris que Louis XIV manifestait l'intention de se mettre à la tête de son armée de Flandre et s'était transporté à Compiègne, le marquis demanda son rappel, car il brûlait de reprendre le métier des armes et d'aller acquérir une autre gloire, plus positive et plus efficace que celle, bien modeste et peut-être négative, qu'il aurait pu acquérir à la cour de Heidelberg, en tête à tête avec un prince bavard dont les arguties le laissaient souvent à court d'arguments et sans répliques, malgré tout son esprit et la souplesse de caractère qu'il avait acquise à la cour du grand roi.

A l'exemple du marquis de Vaubrun, le marquis de Dangeau demanda sa réintégration dans l'armée françaies, comme colonel. Pouvait-il rester oisif lorsque le roi s'acheminait vers la frontière? Il y allait, disait-il, de son honneur. L'abbé, son frère, pourrait, écrivait-il à Pomponne le 28 décembre 1672, le remplacer auprès du Palatin jusqu'à l'arrivée de son successeur. « Mon départ de cette cour ne gâterait rien ; mon frère y ferait ce qu'il y aurait à faire, et peut-être mieux que moi. » Son retour à Heidelberg serait toujours possible, dès que le roi l'exigerait.

Serviteur dévoué, le marquis de Dangeau était prêt à se soumettre aux ordres de la cour, si l'on trouvait sa présence nécessaire à Heidelberg ; quant à lui, il ne la jugeait pas indispensable [1].

La demande de rappel envoyée à Louis XIV par l'ambassadeur de France devint sans objet et inutile, car le roi était revenu au Louvre, le 22 décembre, en apprenant la prise de Charleroi. A la faveur de la gelée, le duc de Luxembourg avait pénétré dans la Hollande méridionale et marchait sur la Haye. Guillaume d'Orange reprit le chemin du nord. Malheureusement le dégel força Luxembourg à regagner Utrecht ; mais les tentatives, souvent renouvelées, du stathouder pour rallier les confédérés ou pénétrer en France avaient complètement échoué cette fois encore.

VII.

Le théâtre de la guerre est déplacé. Il faut que Turenne se porte au secours de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de

[1] Dangeau à Pomponne, de Heidelberg, ce 28 décembre 1672. *Passim*, f° 298.

Digitized by Google

Munster, nos alliés. Kœvorden, ville de l'évêché de Munster, avait été prise par les Hollandais. Il fallait que Turenne, en se rapprochant de ses États, remontât le moral de Van Galen et, accourant à son secours, l'empêchât, ainsi que l'électeur de Cologne, de dénoncer son alliance avec nous et de se jeter dans les bras de l'empereur.

Louvois avait cru la campagne terminée et avait prescrit à Turenne de mettre ses troupes en quartiers d'hiver. Tel n'était pas l'avis du maréchal. D'Altenahr, il s'était porté à Adenau (6 janvier 1673), de là à Rheinbach, au-dessus de Bonn, et le 7 à Brauweiler. Il fallait empêcher le général brandebourgeois Speen de s'emparer de Werl, ville appartenant à l'archevêque de Cologne. Il fallait purger la Westphalie et en chasser Brandebourg et ses alliés en les refoulant au delà du Weser. Telle était la tâche que Turenne s'était tracée dès le commencement de l'année 1673. A cette tâche il ne faillira pas et il l'accomplira jusqu'au bout, grâce à son génie et au courage indomptable de ses soldats, que ne rebutent ni le froid, ni la faim, ni les fatigues de marches incessantes.

Werl fut débloqué par le marquis de Resnel.

L'archevêque de Trèves venait d'écrire au Palatin pour le prier de se joindre à lui, afin d'obtenir de Louis XIV quelques dédommagements pécuniaires pour les pertes éprouvées par ses sujets : « Je ne sais, écrivait Dangeau au duc de Vitry, le 10 janvier 1673, si on y aura regard, mais il me semble que cela ferait un bon effet en Allemagne et dans tout ce qui m'a paru, la France n'a pas à se plaindre de cet archevêque, qui assurément pouvait nuire [1]. »

Steinkalefeld, ambassadeur du Palatin à Paris, était revenu à Heidelberg. Il ne restait plus en France que M. Paul, son résident ordinaire.

Le 11 janvier, Dangeau eut une longue conférence avec Charles-Louis. Elle fut orageuse. Cet électeur s'emporta contre la France. Il se dévoila tout entier et ne cacha pas sa répugnance à entrer dans la ligue du Rhin, ce que n'avait pas désespéré d'obtenir de lui le marquis. Il ne croyait pas, disait-il, « qu'aucun prince de l'empire pût entrer dans une ligue où l'on veut

[1] Dangeau au [duc de Vitry], à Heidelberg, 10 janvier 1673.

Digitized by Google

comprendre l'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster, qu'il était permis à l'empereur de leur faire la guerre sans infraction au traité de Westphalie [1]. »

Dangeau n'eut aucune peine à réfuter les arguments émis par le Palatin. Il n'eut qu'à lui rappeler une des clauses du traité invoqué, qui interdisait à l'empereur, sans le consentement de la diète impériale, de faire des lois ou de les interpréter, de faire la paix, déclarer la guerre, conclure des alliances, lever des impôts, construire des forteresses, enrôler ou loger des soldats sur le territoire de l'Allemagne.

Maintenant que le grand électeur s'était établi à Lippstadt, au milieu d'un pays ruiné par les troupes de Van Galen, évêque de Munster, et que Montecuculli se faisait soigner à Bergstadt, dans l'évêché de Paderborn, remplacé dans son commandement par le duc de Bournonville, pourquoi donc le Palatin craignait-il tant de déplaire à l'empereur? Quels ordres secrets et quelles menaces avait-il reçus de la cour de Vienne?

La prise de Werl par Resnel l'avait réjoui, prétendait-il. Était-ce vrai? Ne redoutait-il pas, après avoir cru la guerre terminée par l'échec de Guillaume d'Orange sous Charleroi, que Turenne traversât le Rhin et commençât sérieusement la campagne? Cela est probable.

Tant que les confédérés avaient foulé le sol de la Wetteravie et du Palatinat, les propositions d'accommodement faites par le Palatin à la cour de France ne lui avaient été dictées que par la crainte de voir son pays envahi, et par son désir d'en imposer aux Impériaux par ses coquetteries à notre adresse.

Maintenant qu'ils étaient bien loin du Palatinat et qu'il n'avait plus besoin, pour leur résister, du secours de nos armes, sans qu'il mit cartes sur table, on voyait plus clairement dans son jeu. Il craignait moins que jamais de manifester son désir de garder toute son indépendance.

Il refusait, tout en protestant de son dévouement à la personne de Louis XIV, de recevoir le mot d'ordre de Versailles et d'entrer dans la ligue du Rhin.

Ses rapports avec la France étaient cependant meilleurs que ceux qu'il entretenait avec les princes allemands, ses voisins.

[1] *Passim.*

Digitized by Google

C'est en vain que le duc de Neubourg le pressait d'envoyer un député à Ulm, où la question du vicariat de l'empire devait se vider ; il hésitait toujours à s'y faire représenter, et cela en haine de l'archevêque de Cologne, un des arbitres choisis pour trancher le différend qui, depuis la signature du traité de Westphalie, s'était élevé entre le Palatin et son cousin, Ferdinand-Marie de Bavière [1].

Tout faisait supposer que, dût le Palatin y envoyer un député, l'assemblée d'Ulm n'aurait aucun résultat et n'apporterait aucune solution au litige pendant, car, avant toute délibération, le Palatin exigeait « qu'on lui fasse quelque justice sur le Haut-Palatinat et sur le comté de Cham, disant que, dans la paix de Westphalie, on luy a tout osté pour donner à l'électeur de Bavière, qu'il ne peut se réconcilier avec lui qu'auparavant il ne luy en ait fait quelque restitution. »

Le Palatin, accusant bien haut sa rancune contre Ferdinand-Marie, disait qu'il élèverait le prince électoral (son fils) dans ses sentiments de haine contre celui qui l'avait dépouillé de ses États, et qu'il maudirait son fils s'il semblait oublier les malheurs que la maison de Bavière avait attirés sur la sienne [2].

Condé, qui, avant son retour en France, avait reçu l'ordre d'inspecter les places de l'Alsace et Philippsbourg, donna rendez-vous dans cette ville à Dangeau.

Entre temps, les fêtes continuaient à Heidelberg. Tantôt c'était un ballet fort réussi, dans lequel figuraient le prince électoral et sa femme. Ce ballet fut suivi d'un bal, où dansèrent le marquis de Dangeau et l'abbé, son frère lui-même, malgré son petit collet.

Tantôt c'était un *wirthschaft* auquel assistait le Palatin en costume de gala, et la princesse royale, quoique remplissant un rôle de femme de chambre, y étala une toilette splendide [3].

[1] Dangeau au Roi, de Heidelberg, ce 11 janvier 1673. *Passim*, f° 317.

[2] Dangeau au Roi, de Heidelberg, 17 janvier 1673. *Passim*, f° 379.

[3] Wirthschaft. En allemand, auberge, hôtellerie. On donnait aussi ce nom, au XVIIe siècle, à des fêtes données en Allemagne, dans les cours ou les maisons particulières. L'hôte était costumé en hôtelier. Chaque convive, vêtu à sa convenance, était accompagné d'une dame désignée par le sort. On faisait ensuite bonne chère et on dansait. Au commencement du mois d'août 1673, lors du congrès de Cologne, eut lieu, dans cette ville, une fête de ce genre donnée par Egon de Furstemberg, évêque de Strasbourg. Quatre-vingts personnes y assistaient, masquées. M. de Courtin était travesti en Vénitien et M. de Barillon en esclave.

Digitized by Google

Ce *wirthschaft* fut suivi d'une cavalcade qui parcourut la ville de Heidelberg, et le tout se termina par un grand festin auquel assistèrent cent convives. Ensuite on dansa jusqu'à trois heures du matin.

Dangeau avait lieu de se déclarer plus satisfait des sentiments exprimés par Charles-Louis, car en apprenant le retour à Mayence du neveu de M. de Schœnborn, qui avait été pour la seconde fois, au cours de l'année dernière, envoyé par son oncle à la cour de France, le Palatin avait paru approuver la réponse que lui avaient faite les ministres de Louis XIV, en alléguant qu'il ne fallait pas mêler les affaires de l'Empire à celles de la Hollande [1].

Brandebourg, après la levée du siège de Werl, se transporta d'Halberstadt à Bielefeld, en Westphalie, dans le comté de Ravensberg (16 janvier 1673). Dix jours plus tard, l'armée française traversa le Rhin à Nieder-Wesel (26 janvier).

Le marquis de Dangeau quitta Heidelberg pour quelques jours seulement et se rendit à Philippsbourg, où l'attendait le prince de Condé (21-23 janvier). Ce prince donna à M. Poncet de la Rivière, intendant d'Alsace, et à M. Louvat, maréchal de camp, lieutenant du roi à Philippsbourg, ainsi qu'à M. de Clerville, ingénieur de roi, les ordres nécessaires à l'amélioration de cette place. On devait en prolonger les fortifications jusqu'au Rhin, et « dans le dernier ouvrage qui gagne la rivière (la Lippe) on devait creuser un bassin où l'on tiendrait des bateaux en réserve pour construire, au besoin, un pont sur le Rhin. »

De Philippsbourg, Condé se rendit à Brisach. Le marquis de Dangeau l'accompagna jusqu'à Bischwiller [2], afin de pouvoir lui parler plus longuement d'affaires et rendre visite au duc d'Enghien, que la maladie retenait dans cette ville. M. le prince dina, le 23 janvier, au couvent des capucins de Waghœusel, à une demi-heure de Philippsbourg, avant d'entrer en Asace.

Le Palatin, qui tenait à se concilier les bonnes grâces de Condé, lui envoya l'aîné des fils qu'il avait eus de la Degenfeld, ainsi que Steinkalefeld, qui eut de longues conférences avec le cousin de Louis XIV. Elles n'eurent pas grands résultats.

[1] Vaubrun à Pomponne, de Mayence, ce 31 octobre 1672. Aff. étr., *Allemagne*, t. CCLXXIV, f° 117.

[2] Haut-Rhin, arr. Strasbourg. Atuellement Alsace-Lorraine.

Digitized by Google

Le Palatin se montrait fort inquiet de cette inspection de nos frontières faite par M. le prince. A peine remis de ses terreurs, il pouvait craindre le retour des hostilités dans le Bas-Palatinat. Mais bientôt il se rassura et conçut l'espoir d'une paix prochaine.

Il se croyait la conscience pure et ne redoutait plus les représailles des belligérants. Louis XIV et l'empereur, croyait-il, n'avaient nullement sujet de se plaindre de sa conduite si prudente : « Il craint toujours d'offenser quelqu'un, écrivait le marquis de Dangeau au roi, le 31 janvier 1673, mais quand il est réduit, il se résout à offenser le plus faible et souhaite, en même temps, que le plus fort se détruise. »

L'occupation de Philippsbourg par la France tenait le Palatin en bride. On pouvait compter sur sa neutralité absolue, mais Dangeau, malgré son habileté et toute sa diplomatie, ni par supplications ni par menaces, ne pouvait le décider, moins que jamais, à entrer dans la ligue du Rhin. Cependant le marquis persistait à croire que son vote à la diète de Ratisbonne, quand cette diète serait appelée à se prononcer sur l'appel fait par l'empereur aux princes de l'Allemagne, serait favorable à la France. Ce qui ne l'empêchait pas de se décourager et de demander, une seconde fois, son rappel.

Ce qui était le plus important, à cette heure, c'était de faire croire que sa mission à Heidelberg n'avait pas été inutile. Peut-être, après son départ, le Palatin accuserait-il une conduite plus franche, laissé à ses seules inspirations et surtout à ses terreurs. Maintenant rien à obtenir de lui : « Ce n'est pas un homme avec qui on puisse jamais terminer la moindre affaire. C'est un homme si incertain que je ne puis répondre, écrivait Dangeau à Vitry, qu'il fasse rien de ce qu'il promet. La moindre chose le fait changer de sentiment et je ne crois pas qu'on puis rien lui faire signer. » Et cependant la marche triomphante de Turenne à travers la Westphalie aurait dû ouvrir les yeux du Palatin et, après nos succès en Hollande, lui démontrer la puissance militaire de la France et lui apprendre que résister à son impulsion quand, comme lui, on était réduit à de faibles moyens de défense, n'était pas prudent.

Turenne s'empara tour à tour de Unna, Hamm, Minden et Hoexter et repoussa les confédérés jusqu'au Weser (25 février-

Digitized by Google

8 mars 1673). Le grand électeur, réfugié à Lippstadt, était prêt à s'accommoder avec la France.

Le Palatin retourna à Mannheim, le 7 février. Arrivé dans cette ville, quel ne fut pas son étonnement d'y recevoir la visite d'une jeune fille, Mlle de la Villanove, dont Monsieur, son gendre, avait été fort amoureux à Paris !

Charles-Louis reçut fort affablement, dans son château de Mannheim, cette aventurière ; mais dès le lendemain, il l'en fit brusquement expulser à onze heures du soir.

Que s'est-il passé entre eux et quelle est la mission dont était chargée cette femme auprès du Palatin ? Nous l'ignorons. Le fait est que le Palatin s'aperçut un peu tard qu'il avait eu affaire à une intrigante, et lorsqu'il eut appris que son gendre la courtisait, il la considéra aussitôt comme un obstacle à la bonne union de Philippe d'Orléans et de sa femme : « Il trouve fort étrange, écrivit Dangeau à Pomponne, que le roi n'ait pas chassé de sa cour une damoiselle dont on disait que Monsieur était amoureux. Cela dit, il lui fait voir clairement que Sa Majesté n'a guère de considération pour Madame, puisqu'il laisse une petite fille qui pourrait troubler la bonne union qui est entre Monsieur et Madame. »

Le Palatin fit interner Mlle de la Villanove [1] dans une maison de Mannheim, dont des gardes surveillèrent les issues. Il fit faire une enquête qui dura six jours sur ses agissements, et il fit part confidentiellement au marquis de Dangeau des renseignements recueillis par ses espions. Le conseil du Palatin examina à son tour cette affaire ténébreuse.

Ajoutons que Dangeau avait reçu également la visite de Mlle de Villanove. Que se passa-t-il entre eux et quel fut le but de leur entretien? Le marquis ne nous l'apprend pas. En tout cas, cette entrevue éveilla les soupçons de Charles-Louis, et il ne dissimula pas ses inquiétudes à notre ambassadeur, qu'il soupçonnait de connivence avec la belle intrigante [2].

[1] Mlle de la Villanove n'était-elle pas Thérèse de Toledo, fille de Frédéric de Toledo, duc de Ferrandina, comte de Montalvay, marquis de Villafranca et de la Villanueva, qui épousa, en 1696, Joseph, marquis de Melgar ? Thérèse de Tolède portait le titre de marquise de Villanueva.

[2] Dangeau à Pomponne, à Mannheim, ce 7 février 1672, aff. étr. *Passim*, f° 364.

Digitized by Google

A cette époque agitée par le bruit des armes, ce n'était pas le canon seul qui avait la parole. Comme au temps de Richelieu et de Mazarin, les pamphlétaires et les écrivains anonymes, politiques ou autres, gazetiers ou écrivains à la solde des rois et des partis, avaient beau jeu.

On répandait alors en Allemagne une brochure qui faisait sensation. On l'attribuait à tort au commandeur de Gremonville, ambassadeur de France à Vienne, qui n'avait pas encore reçu ses lettres de rappel. Dans cette brochure, on lui faisait dire que la guerre de Hollande était une guerre de religion, et que Louis XIV ne l'avait entreprise que pour exterminer l'hérésie. M. de Gremonville n'avait pas eu de peine à démentir ce dont on l'accusait. Mais le Palatin ne voulut pas croire à la véracité de ses dénégations : « Il est bien cruel, disait-il, qu'on ait voulu m'engager dans une ligue qui n'a pour but que la ruine de ma religion, et M. de Gremonville a eu grand tort de montrer si clairement les intentions de Sa Majesté [1]. » Dangeau lui répondit : « Mais, Monsieur, est-il possible que Votre Altesse Électorale fonde son raisonnement sur un livret désavoué et fait assurément par le plus grand ennemi de M. de Gremonville? » — Et le Palatin, qu'on ne prenait jamais sans vert, de répliquer : « Hé ! Monsieur, si vous faites semblant de douter des desseins de la France, j'ai de quoi vous en convaincre. » Et, comme preuve de ce qu'il affirmait, il se fit apporter et mit sous les yeux de Dangeau un almanach ayant pour titre : *Le triomphe de l'Église par les armes du Roi dans les nouveaux pays conquis sur les Hollandais.*

Cet almanach, quoique imprimé en France, ne disait pas toute la vérité, car Louis XIV, au cours de la campagne de Hollande, tout en rendant au culte catholique les églises confisquées par les protestants hollandais, fit montre envers eux d'une tolérance qui ne faisait pas prévoir la révocation de l'édit de Nantes, et il fut aidé, dans sa tâche d'humanité et de conciliation, par le cardinal de Bouillon.

La crédulité du Palatin surpassait tout ce qu'on pouvait ima-

[1] La brochure, attribuée à Lisola, ambassadeur d'Autriche à la Haye, et intitulée : *Remarque sur le discours du commandeur de Grémonville, fait au conseil d'Etat de Sa Majesté.* La Haye, 1673, in-4 de 84 pages, doit être une réponse à la brochure attribuée à tort à M. de Gremonville.

Digitized by Google

giner. Elle stupéfiait chaque jour le spirituel Dangeau. Il n'en revenait pas : « En vérité, Monsieur, écrivait-il à Vitry, je suis bien honteux en vous écrivant tout ceci. Je suis sûr que cela vous paraîtra incroyable, car, quoique je le voie tous les jours et que j'y doive être accoutumé, j'ai toujours peine à me l'imaginer. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il a de l'esprit et qu'il sait assez de choses différentes, mais il est vrai aussi qu'il raisonne de travers sur les moindres bagatelles de la conversation comme sur les affaires où il croit sa politique intéressée. Il nous a avancé une confidence à mon frère et à moi, que, quoiqu'il soit en apparence attaché à sa religion, si le pape voulait lui faire quelque grand avantage, il la quitterait volontiers ; que, pour être roi des Romains, il ferait des choses beaucoup plus difficiles ; mais, sans ce changement, il pouvait remettre à sa maison les États qu'il a perdus dans le traité de Munster [1]. »

VIII.

Le marquis de Dangeau croyait sa mission terminée et attendait avec impatience ses lettres de rappel, car plus il restait à la cour du Palatin, plus l'esprit de celui-ci semblait s'aigrir : « Plus mon frère demeure auprès de lui, écrivait l'abbé de Dangeau à Pomponne, plus il [le Palatin] devient difficile. Si j'osais, j'ajouterais un autre mot. Vous serez sans doute surpris de ce que mon frère vous mande. Si je n'étais témoin de la plupart des choses qu'il vous mande et d'autres de même nature, je crois que je pourrais être tenté de douter de la sincérité de mon frère et j'aurais peine de croire cela d'un prince que tant de gens avaient nommé le Salomon germanique. Il a de l'esprit et de la science superficiellement et sait assez de toutes choses pour les prendre du mauvais côté. Ces fausses lumières ont assurément imposé à ceux qui ne l'ont pas assez examiné. Sa conversation est plus fatigante que l'ennui d'une petite ville d'Allemagne, et les heures les plus douces que nous passons en ce pays-ci sont celles où nous nous promenons dans les rues de Mannheim ou de Heidelberg, éloignés de M. l'électeur et de toute sa cour, car

[1] Dangeau à Pomponne, de Mannheim, ce 7 février 1763. *Passim*, f° 374.

Digitized by Google

ses ministres sont aussi malintentionnés et ont l'esprit faux comme lui ou n'en ont point du tout.

« Avec tout cela, nous ne laissons pas d'être fort bien avec lui. Il est très content de mon frère, mais mon frère ne l'est guère de lui, quoiqu'il me semble que, s'accommodant et prenant patience, il lui a fait faire beaucoup de choses pendant le voisinage des armées allemandes [1]. »

Avant de quitter les rives du Neckar, le marquis de Dangeau alla visiter les places fortes appartenant au Palatin, comme Frankenthal et Oppenheim, et remonta le Rhin de Mannheim à Mayence. Ce petit voyage dura deux ou trois jours. Dangeau voulut se rendre compte, également par lui-même, des différentes positions que les confédérés avaient occupées pendant leur séjour près de Francfort et de Mayence.

Dangeau rendit compte à Louis XIV des impressions recueillies par lui au cours de son inspection : il ne considérait pas les villes fortifiées du Palatin comme bien formidables. Elles lui faisaient l'effet de véritables bicoques. Oppenheim et Alzey étaient de simples bourgs entourés d'une muraille sèche sans aucuns ouvrages extérieurs. Ces deux villes n'auraient pu résister à un parti de cinq cents hommes. Frankenthal était en très mauvais état malgré la réputation dont elle jouissait au loin, et n'aurait pu résister pendant deux jours à une *très médiocre* armée.

Dangeau, pendant son petit voyage, visita le fort de Gustavsbourg, près de Mayence, et les redoutes dont le marquis de Brandebourg avait flanqué le pont de Weissenau. On ne les avait pas encore abattus. Quelques soldats, à la solde de l'électeur-archevêque de Mayence, les occupaient, et défense était faite de combler les fossés des retranchements construits à Weissenau. Défense bien inutile, car ils étaient si mal faits « que l'on ne les remarquerait pas, écrivit Dangeau à Louis XIV, si l'on ne savait la peine et le temps qu'ils ont employés à les faire [2]. »

Le Palatin, non seulement ne semblait pas vouloir s'accorder avec le duc de Bavière, et les électeurs de Cologne et de Neubourg avaient lieu de se trouver très mécontents de ses procédés

[1] L'abbé de Dangeau à Pomponne, de Mannheim, ce 21 février 1672. *Passim*, f° 375.

[2] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 21 février 1672. *Passim*, f° 393.

Digitized by Google

et de l'obstruction faite par les délégués qu'il avait enfin envoyés à l'assemblée d'Ulm, mais il était encore en querelle avec ses voisins, l'archevêque de Mayence et l'évêque de Spire. « Il veut toujours négocier et jamais conclure, disait de lui le marquis de Dangeau. » Louis XIV pouvait seul, par son influence, trancher ces différends.

Son ambassadeur lui conseilla de n'en rien faire, car il était profitable à la politique française que le Palatin et M. de Schœnborn fussent toujours brouillés : « Quelque grandes que puissent être les affaires qui surviendront dans l'empire, rien ne sera si sensible à ces électeurs que les démêlés particuliers où beaucoup d'aigreur et de jalousie se joint à des intérêts considérables. L'un et l'autre ménageront davantage Votre Majesté et leur profonde inimitié est quasi une caution sûre qu'ils n'oseront prendre de parti qui lui soit désagréable. La situation de leur pays les met dans une grande dépendance de la France. Ils auront tous deux recours à Votre Majesté dans leurs prétentions et je crois qu'il est de son intérêt d'être toujours leur médiateur et jamais leur arbitre, car, quand Votre Majesté, par son autorité, ne réglera pas leurs disputes, ce que je crois qui serait très difficile, les conférences qu'ils auront, ou par eux-mêmes, ou par leurs ministres, ne feront qu'augmenter leurs différends et aigrir davantage leurs esprits [1]. »

Charles-Louis avait promis à Dangeau de lui remettre de nouvelles propositions dont Louis XIV serait très satisfait. Le 21 février, dès le matin, l'électeur fit dire à l'ambassadeur qu'il avait changé d'avis et n'avait rien à faire dire au roi. Mais le soir même, il changea encore d'avis et envoya à Dangeau un mémoire auquel il travaillait depuis longtemps. Pour manifester sa joie, il donna, en l'honneur du marquis, une grande fête de nuit « à la mode du pays. »

Tout faisait espérer que l'ambassadeur de France, satisfait de la nouvelle attitude du Palatin, pourrait bientôt quitter sa cour et retourner en France, après être passé par Coblence, où il devait se rencontrer avec l'électeur de Trèves.

Ce ne fut que le 5 mars que Charles-Louis remit à Dangeau des lettres à l'adresse de Louis XIV qu'il lui avait fait attendre

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce 21 février 1673. *Passim*, f° 393.

Digitized by Google

pendant huit jours, sous prétexte qu'il éprouvait de grandes difficultés à écrire en français et qu'il s'était trouvé indisposé. Cette indisposition dont il se plaignait n'était qu'une indisposition diplomatique, « dont je n'ai vu que cette seule marque, » écrivait Dangeau au roi [1].

Ce qui était vraisemblable, c'est que le Palatin, avant de fermer les lettres qu'il adressait à Louis XIV, avait tenu à en peser les moindres mots et à en référer à ses ministres.

Le marquis de Dangeau se hâta de quitter Mannheim. Le Palatin, afin de lui donner une dernière preuve de sympathie, l'accompagna, suivi du prince électoral et de toute sa cour, jusqu'au bateau en partance pour Coblence. Il lui renouvela, avant son départ, l'expression de son respect et de son amitié envers Louis XIV (5 mars 1673).

L'abbé de Dangeau ne devait quitter Mannheim que dix jours plus tard. Dangeau était pressé de se rendre à Coblence, car il savait l'archevêque de Trèves fort irrité du séjour de quelques régiments français dans ses États. Il craignait que cet électeur, poussé par de mauvais conseils et aigri contre la France par cette occupation de son électorat, ne songeât à rompre le traité d'alliance qui le liait au roi :

« Je crains fort que le séjour des troupes de France dans le pays de l'électeur de Trèves ne lui ait fait suivre de mauvais conseils, et c'est pour cela que je pressais l'électeur palatin de me laisser partir. Je ne m'arrêterai pas à Mayence, quand même je trouverais Sponheim [2] en chemin. Les affaires de Trèves me paraissent les plus pressées. »

L'abbé de Dangeau rejoignit son frère à Coblence. Il trouva l'esprit de M. de Trèves fort aigri, « mais je l'ai ramené et j'espère qu'il ne fera rien qui puisse déplaire au roi, pouvait-il écrire de Coblence à Gravel, notre représentant à la diète de Ratisbonne. »

Le prélat devait revoir MM. de Dangeau à Mayence : « J'attendrai son retour à Mayence, ajoutait l'abbé, et saurai s'il n'y a rien à faire de plus avec M. l'électeur de Trèves avant que je

[1] Dangeau au Roi, de Mannheim, ce dimanche au soir, 5 mars 1673. *Passim*, f° 414.

[2] Louis XIV avait envoyé au marquis de Dangeau Sponheim qui lui apportait l'ordre de se rendre à Mayence.

Digitized by Google

parte d'Allemagne. Il me paraît présentement en état que le roi n'a point à craindre qu'il prenne des liaisons contraires à son service. Je crois qu'il est bon de n'en rien dire [1]. »

Le marquis et l'abbé de Dangeau, quittant Coblence, se rendirent à Mayence pour s'y aboucher avec Sponheim qui devait leur apporter le courrier de la cour.

Après en avoir pris connaissance, ils se mirent en route pour la France.

Leur mission, sans être couronnée d'un plein succès, avait eu cependant un résultat appréciable. Ils avaient contraint, à force d'habileté et de menaces, le Palatin à prendre, sinon une attitude offensive, du moins une neutralité apparente.

La conduite de Charles-Louis peut se résumer en cette profession de foi qu'il avait faite un jour au marquis de Dangeau : « Qu'il fallait qu'un grand politique ne prît jamais aucune résolution fixe, parce qu'il n'en avait point de si bonne qui ne fût mauvaise par quelque endroit. »

En terminant, pour ne pas paraître avoir blâmé de parti pris la conduite politique du Palatin à la fin de l'année 1672 et au commencement de l'année 1673, admettons, en sa faveur, les circonstances atténuantes. Comme tous les princes de son époque, grands et petits, qu'ils fussent empereur, grand électeur ou duc de Lorraine, le Palatin, qui avait été la victime de Richelieu et de Mazarin, voulut jouer les Machiavel; s'il ne se laissa pas entièrement hypnotiser par la toute-puissance de Louis XIV et les succès de ses armées, s'il lui répugna de se mettre sous sa tutelle, sa conduite ambiguë et son refus de se mettre en état de défense et de s'inféoder à la ligue du Rhin eurent pour excuse l'état critique où se trouvait l'Allemagne. Lui qui avait été vaincu par Hatzfeld et avait été le prisonnier de Richelieu, il craignait de s'aliéner l'un et l'autre des belligérants au cours de cette lutte gigantesque qui ne faisait que commencer entre la France et l'empereur.

F. DES ROBERT.

[1] L'abbé de Dangeau à M. de Gravel, de Coblence, le 10 mars 1673. *Passim*, f° 410.

Digitized by Google

LES

ÉCOLES MILITAIRES EN FRANCE

SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

I.

Aux premiers jours de la Révolution, les établissements d'instruction militaire existant en France comprenaient : 1° douze écoles préparatoires [1], d'où l'on entrait comme cadet dans un régiment d'infanterie ou de cavalerie ; 2° une école du génie, à Mézières ; 3° différentes écoles d'artillerie, à Douai, La Fère, etc. ; enfin une école d'enfants de troupe organisée et entretenue à Liancourt par le duc de la Rochefoucault, le célèbre philanthrope [2]. Quant à l' « École militaire » proprement dite, l'école militaire de Paris, celle qu'avait fondée Louis XV, sur la proposition de Pâris-Duverney, l'école pour laquelle l'architecte Gabriel avait bâti l'élégant palais qui borne encore le Champ de Mars sur sa face sud-est, elle avait été, après des péripéties diverses, définitivement supprimée en 1787. A la même date, les cadets-gentilshommes qui la composaient avaient été répartis, soit dans les régiments, soit dans les collèges préparatoires. Il n'existait donc plus aucun établissement fournissant directement des officiers aux armées, pas même à l'artillerie ou au génie, étant donné que, depuis 1788, aucun examen d'entrée n'avait eu lieu [3], ni pour Mézières ni pour les écoles d'artillerie.

[1] Auxerre, Beaumont, Brienne, Dole, Effiat, Pont-à-Mousson, Pontlevoy, Rebais, Sorèze, Tiron, Tournon, Vendôme.

[2] Créée par ordonnance de 1783, l'école de Liancourt était destinée à recevoir cent enfants de sept ans, fils de militaires, hommes de troupe ou sous-officiers. Elle compta à un moment deux cent cinquante élèves.

[3] Marmont écrit, en parlant de la fin de l'année 1788 : « Comme je n'avais pas encore les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie, que,

Digitized by Google

En 1793, la Convention jugea à propos de supprimer encore les écoles préparatoires, l'école de Mézières [1] et même l'école des enfants de troupe de Liancourt, en dépit de son caractère éminemment populaire. Quant aux écoles d'artillerie, elles avaient été fondues dès 1791 en un établissement d'instruction unique établi à Châlons-sur-Marne. La nouvelle école ouvrit ses portes le 1er mars 1792, et comme depuis quatre ans aucune promotion n'avait eu lieu, le chiffre des candidats fut considérable [2]. Faute de place dans les locaux à peine aménagés, on ne put admettre que les quarante-deux premiers, mais dans ces quarante-deux on comptait des noms appelés à la célébrité, notamment d'Aboville (jeune), Foy, Duroc [3], Marmont. Les candidats, pour être admis à passer l'examen, avaient dû produire : 1° un acte de baptême témoignant qu'ils étaient âgés de plus de seize ans; 2° les pièces suivantes : un certificat de civisme; un certificat d'un professeur attestant qu'ils possédaient les principes de l'arithmétique, de la géométrie et de l'algèbre; une attestation de la commune portant qu'ils n'appartenaient point à la « caste des ci-devant et que leur père ou mère n'avait point émigré [4]. »

Installé à l'origine dans les bâtiments de l'ancien séminaire, dans l'abbaye de Toussaint et la maison Rebel [5], le nouvel éta-

d'ailleurs, il ne devait pas y avoir d'examen avant plusieurs années. » *Mémoires*, Marmont, I, p. 15. « Les difficultés du concours de 1792 venaient du nombre des concurrents; il était très considérable parce que, depuis plus de trois ans, il n'y avait pas eu d'examen. » *Ibid.*, p. 17.

[1] L'école de Mézières était cependant bien loin d'être une école aristocratique et sa roture même eût dû la sauver. « Pour être admis à l'école de Mézières, il fallait avoir quinze ans au moins, être né noble ou fils d'un officier ayant un grade supérieur : colonel, lieutenant-colonel, colonel ou capitaine avec la croix de Saint-Louis.... Mais sur cent jeunes gens qui se présentaient, quatre ou cinq au plus réunissaient la naissance à la capacité. On finissait le plus souvent par se contenter du témoignage de quatre notables qui attestaient que la famille vivait « noblement. » C'est par là, c'est par les « corps à talents » que l'élite intellectuelle du tiers état s'est poussée dans l'armée. » Léon Mention : *L'armée de l'ancien régime* (Paris, s. d., 1901), p. 208.

[2] Marmont nous dit quatre cents, *Mémoires*, t. I, p. 17.

[3] Duroc appartenait à une vieille famille de Lorraine, était royaliste et fut un des élèves qui émigrèrent. Il s'appelait en réalité du Roc, et son acte de naissance porte qu'il est né à Pont-à-Mousson, le 25 octobre 1772, de « Gérard-Pierre de Michel, seigneur du Roc, Alay, Le Mas Viala, etc., et de Claude de Cabiron-Currières.

[4] Archives manuscrites de la guerre, dans *Bonaparte et son temps*, du général Jung, III, p. 406.

[5] Archives manuscrites de la guerre, dans *Bonaparte et son temps*, III, p. 406.

Digitized by Google

blissement participa, en fait de police intérieure, du régime de liberté excessive, presque de licence, qui était en honneur dans les divers corps de l'armée. C'est ainsi, par exemple, qu'on laissait sortir les élèves « depuis le matin jusqu'à neuf heures et le soir, après la table, jusqu'à dix, » cela dans une tenue la plupart du temps négligée, « sans uniforme et sans épée », ou bien « en capote et bonnet de police [1]. »

Comme à La Flèche, comme plus tard à Fontainebleau ou à Saint-Cyr, le tambour donnait le signal du lever, mais les élèves sortaient du lit quand ils l'entendaient, et nombre d'entre eux ne le quittaient que pour aller à l'amphithéâtre. Le déjeuner n'était point pris en commun ; cependant les élèves se groupaient pour le repas du soir qui était servi à quatre tables ; mais cette réunion n'était présidée par aucun officier du cadre ; la décence et le bon ton qu'on y gardait laissaient fort à désirer. L'ordinaire était d'une médiocrité que beaucoup d'élèves trouvaient exagérée et qu'un petit nombre seulement pouvaient améliorer par des achats pratiqués en ville.

La nourriture, en réalité, ne différait pas de celle du soldat, sauf « qu'elle était apprêtée plus salement [2] » ; le pain, en particulier, était extrêmement mauvais et souvent si peu cuit, sans doute pour qu'il fût plus lourd, qu'en le lançant avec force contre les murs il y restait collé [3] » ; enfin, si les élèves n'eussent disposé de leur ration de viande et de pain, ils eussent, pour la plupart, « couru le risque de mourir de faim [4]. »

D'ailleurs les jeunes gens ne payaient point de pension, mais ils n'étaient entretenus en rien par l'École, et c'est avec leur solde de cinquante écus en assignats qu'ils devaient pourvoir à tous leurs besoins. Ces cinquante écus, qui représentaient nominalement cent cinquante francs, n'en valaient pas réellement cinquante au moment où Pion des Loches entra à Châlons, le 23 avril 1795. Trois mois plus tard, ils représentaient tout au plus dix-huit francs, et en septembre, ils étaient tombés à dix-huit sous, « l'assignat de cent livres allant de pair, à cette époque, avec la pièce de douze sous ». On peut estimer la misère de

[1] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 40.
[2] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 39.
[3] Colonel Noël : *Souvenirs militaires*, p. 4.
[4] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 39.

Digitized by Google

ceux de ces jeunes gens auxquels leur famille ne pouvait envoyer un petit supplément de solde.

Heureusement, dans les derniers jours de septembre, le gouvernement accorda huit francs par mois en numéraire aux officiers de tout grade, depuis le général en chef jusqu'au sous-lieutenant. Grande allégresse à Châlons, comme partout aux armées; seulement, à Châlons, le commissaire des guerres, chargé du service de la solde, souleva une difficulté. Il ne se refusait point à payer la gratification aux officiers du cadre, mais en ce qui concernait les élèves, il émit l'opinion que les lettres d'admission ne constituaient point un brevet. D'où refus de traiter les titulaires comme des sous-lieutenants. La question était pendante, quand le général Dulauloy vint à Châlons pour inspecter l'École. Il assista à quelques cours, il assista même à un bal que lui offrirent les élèves, se déclara satisfait de tout ce qu'il avait vu, reçut la réclamation qui lui fut adressée contre la manière de voir du commissaire des guerres, porta la réclamation devant la Convention et fut assez heureux pour obtenir gain de cause. En conséquence, dans les derniers jours de nivôse an IV, les élèves de Châlons reçurent en une fois chacun la somme de vingt-quatre francs, et l'aubaine parut telle à ces jeunes gens que l'un d'entre eux déclarait, dix ans après, en 1804, qu'une gratification de trois mille francs lui aurait fait, à cette dernière époque, moins de plaisir.

D'ailleurs, les bons offices du général Dulauloy ne devaient pas se borner à cet acte de justice. Grâce à lui, d'autres faveurs furent réservées à nos indigents. Par les soins du ministère de la guerre, chacun d'eux reçut trois aunes de drap, « des caisses de chandelles et des barils d'huile ». « Chaque décade, écrit le colonel Pion, on nous distribuait une livre de chandelle et une bouteille d'huile, enfin on nous donna la ration de bois, comme aux officiers employés à l'armée. Le bon Ravier venait travailler dans ma chambre, de sorte que chaque mois nous vendions la portion de l'un de nous, ce qui doublait notre petit traitement [1]. »

Ces améliorations ayant garni quelque peu les poches de nos sous-lieutenants, le jeu, qui n'avait point eu d'amateurs faute de fonds pour l'alimenter, le jeu, c'est-à-dire, suivant le goût de

[1] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 38, 39.

Digitized by Google

l'époque, le reversis, la bouillotte, le piquet, commença à s'introduire dans l'École et s'y développa tout d'un coup avec fureur. On jouait pendant la nuit, on jouait dans les salles de cours et pendant le cours, à la barbe des surveillants, qui ne voyaient point ou ne voulaient point voir.

Les études ne pouvaient manquer de souffrir de cette situation ; toutefois, la cause principale du médiocre résultat obtenu au point de vue de l'enseignement tenait, davantage qu'au jeu, au choix irrationnel des matières enseignées, à celui plus défectueux encore des méthodes didactiques employées. « A neuf heures du matin, commençait la salle des moins instruits ; elle durait jusqu'à dix heures et demie ; suivait, jusqu'à midi, celle des plus instruits.... De deux heures à trois heures et demie en hiver, de trois heures à quatre heures et demie en été, les élèves allaient moitié à la salle des fortifications, moitié aux manœuvres d'artillerie [1]. » Toutefois, on ne sait trop ce que les professeurs pouvaient apprendre à leurs élèves dans ces séances de fortifications ou de manœuvres d'artillerie, étant donné ce qu'en écrit le colonel Pion des Loches : « En fortification, dit-il, nous étions tous parfaitement ignorants, car on ne nous faisait point de cours, on nous donnait les plans à copier, puis c'était à nous de les étudier, si nous le trouvions convenable, à l'aide des éléments de Leblond [2], qu'on ne nous obligeait même pas de nous procurer. J'ai commencé cinquante copies de plans, j'ai eu beaucoup de peine à achever celle de Neuf-Brisach ; presque tous mes camarades étaient dans le même cas que moi. »

Et effectivement, Boulart, le futur général, le camarade de promotion de Drouot, entré à Châlons une année avant Pion, nous raconte qu'à sa sortie de l'École il eut l'occasion d'aller visiter Landau et de prendre là, en compagnie du lieutenant du génie Haxo, « sa première leçon de fortification [3]. » En ce qui concerne les manœuvres d'artillerie, même insuffisance dans les connaissances. « En sortant de l'École, dit encore ici l'auteur de *Mes campagnes*, nous n'aurions pas su faire une redoute ni

[1] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*.

[2] *Éléments de fortification*, etc. Paris, 1739 ; — *Éléments de la guerre de siège*, Paris, 1743 ; 3 vol. in-8. — *Castramétation*, Paris, 1748, in-4, 1754 ; — *Éléments de tactique*, Paris, 1758, in-4, etc., etc.

[3] Général baron Boulart : *Mémoires*, p. 5.

Digitized by Google

une batterie [1].... Je suis convaincu que le grand nombre des élèves sortant de l'École n'avait pas une idée juste du but en blanc d'un canon. » Et sur le même sujet, le général Boulart nous avoue également qu'ayant été chargé, en 1793, de construire une batterie vis-à-vis du village d'Otterbach, « son inexpérience lui rendit le travail plus pénible encore au moral qu'au physique [2]. »

Quant aux manœuvres d'infanterie ou de cavalerie dont ces jeunes gens eussent eu besoin, puisqu'on les envoyait directement aux armées, ils n'en reçurent pas la moindre notion, et la lacune qui résultait de cette ignorance ne laissait pas que de les mettre souvent dans un cruel embarras. « Un jour, raconte encore ici Pion en parlant de son arrivée à Strasbourg quelque temps après sa sortie de Châlons, j'étais de garde à la porte Dauphine et je fus inspecté par l'officier supérieur de ronde. La troupe étant sortie et s'étant mise en ligne, l'officier me commanda de faire l'inspection des armes. C'était de l'hébreu pour moi. Je m'approchai de lui en lui disant que, sortant de l'école, je n'entendais rien au service de l'infanterie, dont on ne m'avait jamais parlé. C'est ainsi que, dans ma deuxième année de service, je n'étais pas en état de commander un poste d'infanterie, tant était grande l'insouciance de nos chefs [3]. » Insouciance, non sans doute, mais ignorance de la pratique des choses et des matières véritables dont leurs élèves devaient avoir besoin à bref délai. Cette ignorance est d'ailleurs compréhensible, étant donné que les professeurs en général n'appartenaient pas à l'armée, et qu'ils ne comprenaient point l'inconvénient d'attribuer à leur enseignement un caractère purement spéculatif. C'est ainsi, par exemple, que l'on voyait un certain M. Hallez, le professeur de balistique, parler à ses élèves « d'astronomie, de navigation, d'architecture, très rarement d'artillerie; » de même le colonel Saint-Vincent, « absolument étranger à la tenue des troupes, à leur police, à leur discipline [4], » s'occupait seulement

[1] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 41.
[2] Général baron Boulart : *Mémoires*, p. 6.
[3] Pion ajoute ici : « Aujourd'hui que j'écris ces notes (1804), je gagerais bien qu'il y a dans le corps (d'artillerie) quelques cents lieutenants qui n'en sauraient pas plus que moi et que tous les élèves des promotions antérieures. » *Mes campagnes*, p. 68.
[4] *Mes campagnes*, p. 42.

Digitized by Google

de sections coniques, de calcul intégral et différentiel, et de mécanique, » incapable de dire un mot sur des sujets pratiques dont le développement eût eu cependant son utilité pour des jeunes gens appelés à diriger à bref délai des hommes sur le champ de bataille.

L'École, à son début, avait cependant à sa tête des hommes de valeur, notamment le colonel d'Agout, dont Marmont nous parle avec éloges, et le colonel Tardy de Montravel. Mais, après ce dernier, le colonel Galle, « vieillard respectable, ayant les connaissances pratiques de son état, probe et honnête, ferme et sévère sans grossièreté, mais n'ayant pas assez de moyens pour diriger une école aussi importante [1], » n'avait pas su tenir la main à ce que l'enseignement ne s'envolât point dans le domaine des abstractions pures. L'on se demande véritablement avec anxiété ce qu'avaient pu apprendre à Châlons qui pût leur servir, des jeunes gens comme Marmont et Foy, demeurés six mois à peine à l'école ; comme Drouot et Boulart, qui n'y séjournèrent pas quatre semaines. Évidemment il fallut que ces jeunes gens produisissent plus tard un travail personnel considérable ; il leur fallut beaucoup de bon sens et de jugement pour devenir, sur le champ de bataille, les officiers éminemment pratiques qu'ils furent.

Le colonel Saint-Vincent, qui remplaça le colonel Galle et dont nous avons parlé déjà, semble avoir été un officier inférieur à son prédécesseur. « Saint-Vincent était l'homme le plus inepte et le plus nul qu'il y eût dans le corps, à le prendre depuis les généraux jusqu'aux caporaux, n'ayant aucune connaissance théorique ni pratique, sans moyen, sans vertu militaire, ne sachant pas même parler français, étant le sujet ordinaire des conversations badines des élèves ; de plus, intrigant, ambitieux, rampant, homme des circonstances, tour à tour jacobin ou modéré [2] ....» Que devint Saint-Vincent ? il ne nous a pas été possible de le découvrir ; il semble d'ailleurs avoir été des gens dont la mémoire gagne à être oubliée.

A une époque où les passions politiques jouaient un rôle éminemment actif dans le pays, toute réunion d'hommes ne

[1] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 35.
[2] Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 36.

Digitized by Google

pouvait manquer de présenter, plus ou moins diminuée, une image réfléchie de ces dissensions, et l'école de Châlons ne constituait pas une exception à cet égard.

Déjà Marmont nous apprend [1] qu'en 1792 l'on rencontrait parmi ses camarades trois partis distincts : les royalistes purs, prêts à émigrer, les royalistes constitutionnels, les républicains, ou, comme on les appelait à cette époque, les jacobins. Le colonel Pion des Loches nous fait connaître que de son temps « il y avait encore à Châlons des drapeaux bien différents ; » mais en 1795 la constitution de 1791 n'était plus qu'un souvenir, de telle sorte que les camps étaient nécessairement réduits à deux : les royalistes, les jacobins. Toutefois, bien que ces divisions intestines donnassent vraisemblablement lieu à des controverses, elles ne paraissent pas avoir produit de véritables querelles parmi les élèves. D'ailleurs, le temps des excès était passé ; l'anarchie qui avait régné dans le gouvernement comme dans l'armée tendait de plus en plus à disparaître, et l'heure n'était pas éloignée où des jacobins comme Foy et Demarçay allaient solliciter la faveur d'un nouveau César.

II.

Nous avons dit déjà que, comme les collèges préparatoires, l'école du génie de Mézières avait été supprimée par la Convention. Cet établissement, où les études étaient plus fortes et plus judicieusement réglées [2] que dans les écoles d'artillerie, datait de 1758, époque à laquelle « Châtillon et du Vignau avaient fondé l'institution sur un plan justement admiré [3]. »

Mézières supprimé, il ne restait plus, pour doter l'armée des officiers du génie dont elle avait besoin, que des établissements civils où la préparation aux fonctions d'ingénieur militaire demeurait nécessairement boiteuse. C'était là une des

[1] Marmont : *Mémoires*, p. 23.

[2] Les examens d'entrée étaient également plus difficiles. « Les études devaient être plus longues pour me présenter à l'examen de Mézières qu'à celui de l'artillerie et l'on estimait qu'il y avait un an de différence entre les deux. » Général Boulart : *Mémoires*, p. 2.

[3] *Encyclopédie des gens du monde*. Art. Génie. Voir aussi *Sur les régiments du génie*, par le général de Lamarre, *Spectateur militaire*, 2e série, I, 1851, et Augoyat, Paris, Tanera, 1860-1864.

Digitized by Google

nombreuses lacunes que présentait notre organisation militaire à cette époque, et Carnot, un professionnel, aperçut ce point faible avant d'autres. Ce fut à son influence que la création de Châtillon et de du Vignau dut de réapparaître; toutefois, on craignit, pour des motifs enfantins, de lui rendre son premier berceau de Mézières, et on la transféra à Metz, où le colonel Bizot du Coudray [1], un des meilleurs officiers de l'arme, fut chargé de la réorganiser.

Bizot, homme de travail, d'ordre et de méthode, était heureusement choisi pour mener à bien cette tâche. Mais les circonstances étaient contre lui. Il était malaisé de faire rien de stable, de durable, avec les changements perpétuels qui modifiaient sans cesse le pouvoir central, au milieu des révolutions qui éclataient sans cesse à Paris. De plus, les événements militaires qui se déroulaient à la frontière ou dans son voisinage demeuraient une cause de trouble, de distractions, très préjudiciable au travail des élèves, au calme nécessaire à des études profitables.

L'école du génie vécut donc cahin-caha jusqu'à la paix d'Amiens, assez peu populaire, assez peu fréquentée, comme une institution qu'on sentait incertaine, éphémère.

La situation méritait l'attention des pouvoirs publics : une réorganisation s'imposait. Après bien des projets, bien des études, sur lesquelles le Premier Consul porta avec intérêt son attention, l'on crut avoir trouvé le remède en réunissant, à Metz, l'école de Châlons à l'école du génie, en élevant cet établissement unique au rang d'école d'application pour les deux armes, en décidant enfin qu'on n'entrerait plus à Metz directement, comme cela s'était fait jusque-là, mais seulement après avoir passé deux ans à l'École polytechnique, établissement de fondation récente, dont l'idée originelle appartenait à la Convention.

L'École polytechnique, dont nous parlerons seulement ici à titre d'institution préparatoire, bien que sous l'Empire ses élèves aient été appelés à différentes reprises à entrer directement dans les régiments d'artillerie ou du génie sans passer par Metz, l'École polytechnique avait été instituée uniquement, à

[1] Père du colonel Bizot qui mourut général de division du génie, en 1815, et grand-père du général du génie Bizot qui fut tué devant Sébastopol, en 1855. *Spectateur militaire*, 1855. Note biographique sur le général Bizot (10e vol., 3e série, p. 312).

Digitized by Google

son début, pour former des ingénieurs civils, ainsi que l'indique son premier titre d' « École des travaux publics. »

Par la nature même de son recrutement, ce centre intellectuel apparaissait comme l'opposé, l'antithèse de l'élément militaire; et dès cette époque le *cedant arma togae* des anciens eût pu être inscrit au fronton de l'édifice, encore que, sous l'Empire, la toge fit bien modeste figure à côté de l'épée. « Au moment de leur présentation à l'école, écrit à cet égard un élève de la promotion de 1801, les postulants avaient à déclarer celui des services publics auquel ils se destinaient, et comme la plupart des candidats demandaient les services civils, il en résultait que la majorité des élèves classés dans l'artillerie ou le génie n'acceptaient cette situation que comme un pis aller [1]. »

Sous ce dernier rapport, les choses, comme on sait, n'ont pas changé aujourd'hui; on peut affirmer qu'elles n'ont jamais varié.

Quoi qu'il en soit, l'examen d'entrée à l'École polytechnique en 1801 comportait l'arithmétique, l'algèbre, y compris la composition des équations et le binôme de Newton, la géométrie élémentaire, y compris la trigonométrie et l'usage des tables de logarithmes, les propriétés principales des sections coniques, la mécanique statique.

A l'école même, les matières enseignées embrassaient :

1° En mathématiques transcendantes, des cours d'analyse comprenant le calcul différentiel et intégral, des leçons de mécanique et d'hydrodynamique, d'application de l'analyse à la géométrie descriptive;

2° Des cours de la géométrie descriptive récemment créée par Monge, avec application à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective, aux ombres, à la géométrie, au lavis, à la géographie et à la gnomonique;

3° Des cours de fortification, de travaux publics, d'architecture et de mines considérés tous les quatre comme des applications de la géométrie descriptive;

4° Des cours d'éléments de chimie, de chimie appliquée aux arts, de chimie expérimentale et de manipulation, et enfin des cours de physique [2].

[1] *Sentinelle de l'armée*, 1836, n° 47, p. 156. Voir la note suivante.

[2] Dans un travail intitulé : *De l'École polytechnique*, publié en 1836 par le

Digitized by Google

Dans le principe, les élèves étaient externes; ils entraient à l'École à huit heures du matin, en sortaient à deux heures, revenaient à cinq heures de l'après-midi et étaient libres à huit heures du soir; en 1808, à la suite d'un scandale causé par eux au Théâtre-Français, ils furent internés.

Le seul uniforme qui leur fût imposé était une redingote bleu foncé, à boutons de cuivre portant en exergue : « École polytechnique » ; les autres parties de l'habillement étaient à leur choix.

Comme nous le disions un peu plus haut, l'École polytechnique, en dépit de son esprit pacifique, n'échappa point à l'obligation qui incombait alors à tous les établissements d'instruction de France, celle d'entretenir l'antre du lion, de fournir directement des officiers aux régiments toujours à court. Elle le fit sans rechigner, joyeusement même, glorieusement. Cependant, cette contribution frappée à différentes reprises par Napoléon, sur l'École polytechnique, ne saurait la faire comprendre parmi les écoles militaires de l'Empire, et nous ne nous étendrons pas davantage à son sujet.

Il est temps que nous nous occupions des maisons d'éducation et d'instruction spéciales créées en vue de fournir à l'armée la masse principale et la plus nombreuse des sous-lieutenants dont elle avait incessamment besoin, celle des officiers d'infanterie et de cavalerie. Nous allons le faire en commençant par la première en date, la plus curieuse, la plus éphémère, par l'École de Mars. Nous étudierons ensuite l'école de Fontainebleau, puis celle de Saint-Cyr, enfin l'école de cavalerie de Saint-Germain.

général marquis de Chambray, travail auquel nous empruntons ces détails, l'écrivain s'élève avec raison, paraît-il, contre le fatras de mathématiques transcendantes enseigné à l'école. Chambray déclare que « dans sa carrière d'officier d'artillerie, il n'a jamais eu occasion de s'en servir. » « Je les ai si complètement oubliées, ajoute-t-il, que j'ai été obligé de consulter un de mes anciens camarades, livré à l'enseignement, pour qu'il me rappelât les noms de ces parties des mathématiques qu'on nous avait enseignées. » Le général rappelle encore à ce sujet que dans une séance du conseil de perfectionnement de l'École, sous la Restauration, Laplace, s'étant élevé contre la profusion des sciences mathématiques à l'École polytechnique, avait été soutenu dans son observation par un officier général du génie et successivement par tous les généraux et chefs de service qui siégeaient avec lui. « Il semblerait qu'une unanimité aussi imposante aurait dû avoir quelques résultats, mais il n'en fut rien; on continua à bourrer les élèves de mathématiques transcendantes comme par le passé. » *La Sentinelle de l'armée*, 1836, p. 157. Analyse du livre du marquis de Chambray.

Digitized by Google

Nous avons dit un peu plus haut que la Convention avait jugé à propos de supprimer les collèges préparatoires, au nombre de douze, d'où les élèves entraient comme cadets dans les régiments.

L'expression « supprimer » est, à la vérité, impropre et inexacte : la Convention, sans fermer ces écoles, qui étaient des institutions privées, se borna à en éliminer ce qu'on appelait alors « les élèves du Roi [1], » c'est-à-dire les élèves qu'y entretenait le trésor royal et qui formaient, dans ces établissements, une catégorie à part, suivant des cours militaires spéciaux et se destinant à l'armée.

Les collèges préparatoires continuèrent donc à subsister comme institutions d'instruction civile, et beaucoup, la plupart, conservèrent à leurs risques et à leurs frais, non seulement les classes d'enseignement littéraire et scientifique qu'elles possédaient avant le décret de la Convention, mais même leurs cours militaires. C'est ce qui advint par exemple pour Sorèze, dirigé par les Oratoriens, où précisément les études — grâce à une direction intelligente — se maintenaient à un niveau qui eût rendu infiniment regrettable la fermeture de l'établissement.

Bourrienne prétend qu'à Brienne « les moines auxquels était confiée l'éducation de la jeunesse ne savaient rien, et qu'ils étaient trop pauvres pour payer des maîtres étrangers [2]. » Le faite st possible pour certaines écoles, encore que les allégations de Bourrienne demandent le plus souvent à être vérifiées [3]; mais si les moines de Brienne étaient ignorants, s'ils n'avaient pas le moyen de payer de bons maîtres étrangers, il n'en était pas de même de Sorèze, où nous savons pertinemment que deux maîtres laïques au moins, deux maîtres éminents à plus d'un titre, étaient chargés des cours de science militaire. Ces deux professeurs de Sorèze, au début de la Révolution, étaient, l'un, Nicolas Sanson, qui tenait avec éclat la chaire de construction et de tactique;

[1] On les mit sur le pavé avec un assignat de 300 livres qui valait bien 25 fr., dit l'un d'eux, avec quelques hardes et un « certificat de civisme ! » Ils avaient en moyenne douze ans à peine. *Mémoires du capitaine de vaisseau baron de Bonnefoux* (Paris, Plon, 1900, in-8), p. 25.

[2] Bourrienne, t. I, p. 19, 21.

[3] « J'ai entendu critiquer les écoles militaires tenues avant la Révolution par des moines; elles valaient mieux que la nôtre. » Colonel Pion des Loches : *Mes campagnes*, p. 41.

Digitized by Google

l'autre, Remi Paulin, son beau-frère, le professeur de géométrie, celui-là même dont un travail encore inédit : *Essai sur le dessin géométral*, devançait la géométrie descriptive de Monge.

Paulin, appelé un moment à l'armée des Pyrénées-Orientales, revint reprendre sa place à Sorèze dès le printemps de 1791, et continua là « des cours que nul, en son absence, n'avait cru pouvoir faire à sa place [1]. »

Quant à Sanson, qui s'en fut remplacer son beau-frère à l'armée, il devint successivement directeur du dépôt de la guerre sous le Consulat, aide-major général de la grande armée, chef des ingénieurs géographes en 1806, et dirigea personnellement, comme général de division, les travaux de plusieurs sièges difficiles, notamment ceux de Rosas et de Girone, en 1811.

A Sorèze, les cours militaires continuèrent donc tout comme avant la suppression par la Convention des élèves du Roi, et cet établissement put fournir comme par le passé, à l'armée, des recrues d'une capacité et d'une science plus que suffisantes.

Pour vivre, plutôt que par conviction, le collège s'était mis, comme nous l'avons dit, entièrement à l'unisson des idées nouvelles. Le prieur des Oratoriens, Dom Fergus, était devenu le citoyen Fergus ; « les murs de l'école s'étaient couverts d'inscriptions républicaines ; les élèves n'allaient au réfectoire ou à la promenade qu'en chantant la *Marseillaise* ou autre hymne républicain [2]. » Le repas terminé, on se mettait à genoux pour rendre grâce à l'Être suprême et on chantait encore : « Amour sacré de la patrie ! »

D'autre part, la tenue des enfants participait du sans-façon qui, en fait de toilette, était à l'ordre du jour. « Les élèves avaient de gros souliers qu'on ne nettoyait que le décadi, des chaussettes

[1] Remi Paulin, fils d'un officier de dragons, qui avait servi avec distinction sous le maréchal de Saxe, était un mathématicien apprécié. Après avoir professé quelque temps au collège militaire d'Avila, en Espagne, il avait été rappelé en France par le prieur des Oratoriens, dom Despaul, qui lui avait confié, à Sorèze, la chaire de géométrie, d'histoire et d'art militaire. Il servit un moment à l'armée des Pyrénées-Orientales, comme nous le disons plus haut ; mais, davantage homme d'étude qu'homme d'action, cédant d'ailleurs au souci que lui donnait l'éducation de ses neuf enfants, il demanda à quitter l'armée, en offrant de s'y faire remplacer par son beau-frère, Sanson. Sa mutation fut prononcée par Mazurier, adjoint au ministre de la guerre, à la date du 15 germinal an II (4 avril 1794). Voir les *Souvenirs du général Paulin*, fils de Remi, et élève de son père à Sorèze. Paris, Plon, 1892.

[2] Général baron de Marbot : *Mémoires*, t. I, p. 26, 27.

Digitized by Google

de fil gris, pantalon et veste de couleur brune, des chemises débraillées et couvertes de taches d'encre ou de crayon rouge, pas de cravate, des cheveux en queue souvent défaite et des mains !.... de vraies mains de charbonniers [1]. »

Parfois les représentants en mission allaient inspecter ces établissements, et ils y étaient toujours reçus — à Sorèze du moins — comme de véritables souverains. « A leur arrivée, tous les élèves revêtaient leurs habits d'uniforme militaire; le bataillon manœuvrait devant les représentants. On montait la garde à toutes les portes comme dans une place d'armes, on jouait des pièces de circonstance dans lesquelles régnait le patriotisme le plus pur, on chantait des hymnes nationaux [2]. »

Pour peu que les autres écoles ressemblassent à celle de Sorèze, il y avait là de quoi rassurer les terroristes les plus exigeants ; toutefois, la province seule avait l'avantage de posséder ces établissements régénérés, et il paraissait utile que, sous ce rapport, la capitale ne fût pas moins favorisée que les départements. Ce fut sans doute dans ce but que Barrère, porte-parole, en cette circonstance, de plusieurs de ses collègues, notamment de Robespierre, proposa à la Convention de créer à Paris une école militaire, et vit sa motion votée à l'unanimité. Il fallait un nom de circonstance. On décida que la nouvelle institution s'appellerait l' « École de Mars » (ce qui, à vrai dire, n'était pas une nouveauté, puisqu'un établissement du même genre avait déjà existé sous la monarchie [3]), et on l'installa dans la plaine des Sablons, c'est-à-dire sur le terrain actuellement compris à peu près entre le Trocadéro et l'avenue de la Grande-Armée.

On alla chercher pour commander l'École un vieux soldat nommé Bertèche, parvenu à cinquante ans au grade de lieutenant, bombardé général pour la circonstance, et dont le seul mérite — rare à la vérité — était d'avoir reçu quarante et un coups de sabre à la bataille de Jemappes. On adjoignit à Bertèche quelques lieutenants moins blessés, mais aussi médiocres, et l'on décida que chaque district, c'est-à-dire chaque arrondissement, enverrait six élèves à l'école nouvelle.

[1] *Mémoires* de Marbot, t. I, p. 26.
[2] *Mémoires* de Marbot, t. I, p. 27.
[3] La première École de Mars avait été créée par le chevalier de Lussan.

Digitized by Google

Pour être jadis admis à l'École militaire de Pâris-Duverney, avait dit Barrère, il fallait être descendant « soit d'un baron féodal, soit d'un fripon privilégié, soit d'un marquis ridicule » ; au contraire, les élèves de l'École de Mars devaient être pris parmi les fils des « sans-culottes éprouvés. »

Instituée par décret du 1er juin 1794, l'École fut inaugurée le 8 juillet. Son organisation ne laissait pas que d'être originale. Comme la répartition en bataillons ou compagnies n'eût pas été en rapport avec le titre mythologique de l'institution, on adopta une formation plus en rapport avec l'enseigne et l'on créa quatre *milleries* (ou cohortes), divisées chacune en dix centuries, et chacune de celles-ci en autant de *décuries*. A la tête de chaque millerie (bataillon) il y eut un *millérion ;* la centurie fut commandée nécessairement par un centurion (capitaine), la décurie par un décurion (sergent). Dans chaque décurie (tente et escouade), les élèves remplissaient à leur tour les fonctions de décurion ; quant aux autres unités, milleries et centuries, elles furent placées sous le commandement de « vieux soudards [1] » dont le mérite, en tant qu'instructeurs de maniement d'armes, pouvait être suffisant, mais qui, en dehors de là, étaient notoirement insuffisants [2].

L'accoutrement de tous ces jeunes gens, quand ils arrivèrent à l'École, était des plus variés, et pour remédier dans une certaine mesure à cette tenue trop bigarrée, on distribua tout d'abord aux nouveaux arrivés un bonnet de police en drap, un sarrau de coutil bleu, un gilet de drap ou de velours, un pantalon de même étoffe, garni de boutons de corne sur toute la longueur, en attendant que David dessinât l'uniforme définitif. Ce costume, le dessinateur attitré de la Convention, le régicide qui, sous Napoléon, devait devenir le « peintre ordinaire de Sa Majesté, » mit un tel temps à le composer qu'on put seulement le distribuer aux jeunes « séides de Mars » à la fin du mois d'août. Il comprenait une tunique courte ouverte, en drap bleu, dite à la polonaise, c'est-à-dire garnie sur le devant de brandebourgs, et couverte aux épaules de pattes en buffle blanc. La

[1] Bardin, Art. ÉCOLE DE MARS. Des cinq chefs de millerie, trois : Devaux, Blanc et Cudey, étaient d'anciens sergents aux gardes-françaises, Chappuis avait été gardien de prison et Constantin, casernier.

[2] Le millérion Devaux écrivait « santurion » pour centurion.

Digitized by Google

tunique ouverte laissait voir un gilet de drap rouge et un fichu de même couleur noué à la Colin. La culotte, collante, était munie entre les jambes d'une basane blanche dentelée qui couvrait les coutures et entrait dans les guêtres; comme équipement, un baudrier en cuir bleu portant en avant une plaque à la devise : Liberté, égalité, fraternité ; comme arme, un sabre court, à la romaine, à fourreau de bois garni de cuivre ; comme coiffure, un bonnet de feutre noir. La tunique, nous l'avons dit, était bleue ; nous aurions dû dire : « devait être bleue » ; effectivement, les draps nécessaires à la confection ayant été réquisitionnés chez des fournisseurs différents, sans tenir compte ni de la couleur ni du genre d'étoffe, il arriva qu'on eut des uniformes de même coupe, mais des nuances les plus diverses. Cette coupe elle-même était plus qu'originale, ne répondant en rien aux exigences qu'elle eût dû remplir ; l'uniforme demeurait, dans son ensemble, bizarre, incommode et, suivant l'expression des habitants de Neuilly qui le virent pour la première fois, « mieux fait pour figurer sur les planches de l'Opéra-Comique que dans un camp [1]. »

Quoi qu'il en fût de ces disparates, l'École de Mars fut inaugurée le 8 juillet. Parqués dans un vaste enclos dont toutes les issues étaient soigneusement barricadées par des palissades renforcées de chevaux de frise, les élèves furent campés sous la tente et y dormirent sur la paille. C'est là qu'à cinq heures du matin le tambour venait les convier à commencer la série de leurs occupations journalières. Il y avait un service de garde qui employait, toutes les vingt-quatre heures, *trois à quatre cents* jeunes gens tant pour les patrouilles et les rondes que pour les visites de jour et de nuit, le service dans les postes proprement dits. Le camp était assurément bien gardé. Le reste de l'enseignement pratique comprenait le maniement du fusil, les manœuvres du règlement de 1791, c'est-à-dire l'école du soldat, de peloton et de bataillon, plus les évolutions de ligne. Cet enseignement devait être donné par les officiers ; seulement il se présenta ici une difficulté imprévue. Il advint que nombre des décurions, même des centurions, qui n'avaient jamais été militaires, ou peu s'en faut, se trouvèrent incapables d'enseigner ce

[1] Bellanger, *Histoire de Neuilly*, dans Chuquet, p. 79.

Digitized by Google

qu'ils ignoraient eux-mêmes. Il fallut donc pourvoir tout d'abord à l'instruction des instructeurs. « Quotidiennement, à une heure précise de l'après-midi, centurions et décurions s'assemblaient pour prendre une sorte de leçon particulière et s'exercer à tous les emplois de l'école de bataillon. Cette leçon leur était donnée en présence du général et de son adjoint, par un chef de millerie qui les faisait sortir alternativement du rang pour s'assurer de leur façon d'enseigner [1]. » La leçon ainsi journellement apprise était répétée le soir aux élèves, et comme le langage de ces instructeurs n'était pas toujours académique, Bertèche lui-même, qui cependant n'était pas un puriste, dut leur signifier qu'ils eussent à châtier leur langage, « la fermeté ne se caractérisant pas nécessairement par des propos orduriers. » Les cours théoriques comprirent l'art militaire et la fortification, professés par le capitaine du génie Bizot-Charnay ; l'administration et l'organisation des armées, professées par Hassenfratz, le jacobin acharné que l'on sait [2] ; des notions d'hygiène, données par le médecin Chausier.

Tous ces cours furent « déclamés », suivant l'esprit politique et le goût littéraire de l'époque, c'est-à-dire que les notions techniques y étaient entremêlées des dithyrambes et des phrases olympiennes si fort à la mode sous la Révolution [3]. Les élèves auraient pu néanmoins profiter de ces leçons dans une certaine mesure, s'ils les avaient écoutées ; mais, en 1793, la discipline militaire recevait partout de trop fortes entorses pour que les jeunes élèves de Mars jugeassent à propos de s'y conformer, et ils manifestèrent tout d'abord des velléités d'indépendance contre lesquelles toutes les protestations du brave Bertèche demeurèrent impuissantes.

[1] Chuquet, *l'École de Mars*, p. 149.

[2] « Hassenfratz prenait le cynisme pour du civisme et ne reconnaissait pour républicain que le sans-culotte aux bas déchirés et aux mains crasseuses. On lisait sur la porte de son bureau les mots : « Ici l'on se tutoie. » « C'est un rustre qui veut faire le Diogène, » disait une fois Sauveur Chénier. Prudhomme le nommait un charlatan, et un contemporain le regarde comme un esprit confus qui ne sait que mettre ses idées en peloton sans pouvoir les dévider. » Chuquet, *Jemapes*, p. 140-141. *Minerva*, V, 361-362; *Revue de Paris*, n° 187, p. 307; S. Chenier à la Constitution nationale, p. 10.

[3] Voici la fin de la leçon sur la confection de la poudre : « Tremblez, tyrans ! fuyez, esclaves ! Les républicains savent aussi bien fabriquer la poudre qu'ils savent la diriger contre vous et vous détruire ! » Dans Chuquet, *l'École de Mars*, p. 146.

Digitized by Google

Si nous disons que Robespierre, Barrère, Moreau, venaient souvent aux Sablons pour pérorer devant cette jeunesse turbulente et développer dans ces têtes déjà exaltées le germe d'effervescence qui ne demandait qu'à éclore, l'on comprendra sans peine que ces gamins indociles fissent le désespoir de leur vieux soudard de chef. Mais au fond l'école avait été créée moins pour donner à quelques centaines de jeunes gens une instruction militaire sérieuse, que pour produire en public, en certaines circonstances, un élément militaire dont on fût politiquement sûr. « Le service extérieur de l'école, écrit à cet égard un contemporain compétent — le général Bardin [1] — consistait à figurer dans les fêtes républicaines dont elle devait être le principal ornement. » Et très certainement, dans l'esprit de ses créateurs, elle devait remplir, le cas échéant, un autre rôle que celui de simples figurants, elle pouvait être appelée à entrer effectivement en scène dans la lutte sourde encore des comités contre le reste de la représentation nationale, de Robespierre en particulier contre la Convention [2].

Le 9 thermidor (dimanche 27 juillet 1794) vint déjouer brutalement tous ces calculs. Grâce à l'arrestation de Bertèche [3], opérée sur l'ordre de Le Bas aussitôt après le vote du décret d'accusation contre Robespierre, l'École décapitée, privée du chef qui aurait pu l'entraîner, ne constituait plus un danger. Et quand les députés Bentabole et Brival se rendirent dans la nuit aux Sablons pour sonder les dispositions des élèves, ils n'eurent aucune peine à gagner ces écervelés à la Convention. L'arrestation de Bertèche, qui, en sa double qualité de général et de directeur de l'École, était « l'ennemi », fut accueillie avec des cris de joie significatifs. On cria : « A mort Bertèche ! » et certains élèves s'en furent garder les portes, déclarant que le général ne sortirait pas vivant du camp. Heureusement pour lui, il l'avait quitté déjà, entre deux gendarmes.

Bentabole et Brival firent armer immédiatement les élèves de

[1] Général Bardin : *Dictionnaire des armées de terre*. Art. École de Mars.

[2] C'était l'opinion de beaucoup de gens, notamment de Fréron. Voir l'*Orateur du peuple* des 15 et 16 septembre 1794.

[3] Bertèche, à tort ou à raison, passait pour robespierriste. Il ne reparut plus aux Sablons, où il fut remplacé d'abord par Alexandre Dumas, « le puissant mulâtre, » père du romancier fameux, puis par Chanez ; toutefois, il sauva sa tête grâce à Peyssard.

Digitized by Google

Robespierre [1] et les amenèrent à la Convention, devant laquelle ils défilèrent ; puis un élève lut une adresse d'adhésion où les sentiments les plus favorables à l'assemblée étaient exprimés en termes non équivoques.

Cette conduite et cette harangue semblaient de nature à rassurer entièrement les députés sur l'appui qu'ils pouvaient attendre de l'École des Sablons. Toutefois, s'il en faut croire le général Bardin [2], la Convention, en dépit des protestations de fidélité qu'elle venait d'entendre, conservait quelques doutes sur le parti que pouvaient prendre les « jeunes patriotes. » Déjà elle se demandait, non sans une certaine angoisse, de quelle façon elle pourrait honnêtement se débarrasser d'eux, les renvoyer à leurs études et à leurs tentes, lorsque la perspicacité d'un représentant vint sauver la situation.

Descendu de son banc pour voir de plus près les jeunes défenseurs de la patrie, ce député apprit incidemment de quelques-uns d'entre eux qu'ils n'avaient rien mangé depuis de longues heures. Et soudain, cet homme eut l'intuition de génie qu'il y avait là un moyen infaillible de s'attacher étroitement ces jeunes affamés, qu'une façon irrésistible de conquérir à jamais leur cœur était de garnir convenablement leur estomac. Il n'y avait pas un moment à perdre. Sur-le-champ, l'idée est lancée à voix basse et circule sur les bancs de l'assemblée, où elle est accueillie avec faveur ; une collecte est aussitôt faite, on réquisitionne chez Véry et dans les cabarets voisins toutes les bouteilles, les pâtés, les jambons sur lesquels on peut mettre la main ; des charrettes amènent incontinent ces victuailles aux portes de la salle des séances ; sur-le-champ la distribution commence, et bientôt, l'École, largement rassasiée et repue, ne songe plus qu'à crier, et bien du fond du cœur, cette fois : « Vive la Convention ! »

En racontant cet épisode peu connu de l'histoire de la Révolution, le général Bardin se demande ce qui fût advenu de la France et de l'Europe si ces vivres eussent été fournis par les soins et la bourse de Robespierre. La question ne laisse pas que d'être embarrassante [3].

[1] Les armes distribuées aux élèves pour les exercices leur étaient retirées immédiatement après chaque séance et enfermées dans un magasin.

[2] *Dictionnaire des armées de terre*, art. ÉCOLE DE MARS.

[3] M. Chuquet assure que le récit du général Bardin ne « mérite pas la

Digitized by Google

Cependant, en dépit de la conduite louable qu'avait tenue l'École de Mars au 9 thermidor, cet événement devait lui porter un coup funeste. En vain certains députés comme Peyssard, comme Moreau et Bouillerot, élevaient-ils aux nues les progrès effectués chaque jour par les élèves, publiaient-ils qu' « en neuf décades ces trois mille quatre cents jeunes républicains étaient devenus supérieurs aux plus vieilles troupes de la coalition [1], » la plupart des hommes compétents ne se montraient plus aussi enthousiastes et, parmi eux, Chanez lui-même, le commandant de l'école [2], le successeur de Bertèche, constatait que ces jeunes gens « se relâchaient des principes qu'on leur avait donnés. »

Les principaux intéressés, d'ailleurs, les élèves eux-mêmes, ne désiraient qu'une chose : rentrer dans leurs foyers. Tous se souvenaient d'un article du décret du 1er juin qui avait institué l'École et aux termes duquel celle-ci devait être licenciée à l'entrée de l'hiver. Ils demandaient impérativement qu'on les renvoyât dans leur village « donner, comme disait l'article précité, l'exemple des vertus civiques. »

La mauvaise saison avançait; la vie sous la tente, les pieds dans la boue, n'était plus possible; il fallait qu'on prît un parti à l'égard de ces jeunes gens. Certains, et parmi eux les instructeurs de l'École, qui craignaient de voir coïncider le licenciement avec leur mise en non-activité ou en retraite, qui se souciaient encore moins de troquer l'existence agréable qu'ils menaient aux

moindre créance ; » toutefois, il n'étaie cette affirmation d'aucune preuve ni d'aucun document. Quelque regret que nous éprouvions à nous séparer ici de l'éminent auteur des *Guerres de la Révolution*, nous n'hésitons pas à penser et à dire que l'autorité de Bardin, écrivain contemporain qui avait certainement connu nombre d'anciens élèves de l'*École de Mars*, nous paraît, en cette circonstance, inattaquable. Bardin est non pas seulement un puits de science, c'est un auteur essentiellement consciencieux. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons donc raisonnable de tenir son allégation pour véridique. D'autre part, le décret rendu par la Convention pour inviter le député Peyssard à ne renvoyer les élèves de Mars aux Sablons qu'après « avoir pourvu à leurs besoins, » décret cité par M. Chuquet, p. 162, nous paraît une preuve non équivoque de cet embauchage gastronomique. C'est encore une raison d'accepter le dire de Bardin.

[1] « Les progrès de cette jeunesse guerrière paraîtront un jour des fables à la postérité, puisqu'ils étonnent même les contemporains. » *Moniteur*, compte rendu de la fête du 21 octobre.

[2] Chanez, né en 1746, était entré aux gardes-françaises en 1762, et, après vingt-sept ans de service, était devenu adjudant surnuméraire en 1789. Il mourut en 1825, à Paris, général de brigade.

Digitized by Google

portes de Paris avec la vie misérable des régiments aux armées, mettaient en avant l'idée du maintien de l'institution à Paris, en faisant entrer leurs pensionnaires dans des casernes. Mais les jeunes patriotes protestaient vivement et unanimement contre cette proposition. En vain Peyssard, qui s'était rallié à cette idée, les convoqua-t-il, dans les premiers jours de septembre, pour faire appel à leurs sentiments civiques, leur demander de renoncer à aller voir leur famille, de sacrifier ce sentiment vulgaire sur les autels de la patrie et de la république. Son discours fut accueilli avec une froideur glaciale. Quand, après une péroraison chaleureuse, il posa la question : « Généreux enfants de la patrie, dites-moi ce que vous préférez : rentrer dans vos foyers ou demeurer ici pour le salut de la république ? » ils s'écrièrent d'une voix : « Nous préférons rentrer dans nos foyers ! » « Décontenancé, tremblant de colère, Peyssard leur ordonne de se taire et agite avec violence sa sonnette; les tambours battent, les clairons sonnent. Enfin le calme se rétablit, et Peyssard, promenant sur la salle des regards irrités : « S'il y a dans cette enceinte, reprend-il, de mauvais citoyens qui renoncent à la tâche glorieuse que la Convention leur impose, qu'ils se montrent, qu'ils parlent, qu'ils [1]... ! » Mais le député n'a pas le temps de terminer. De nouveau toute la salle est debout, un cri formidable lui répond : « Nous voulons rentrer dans nos foyers ! »

Cette unanimité ne pouvait laisser de doute à personne sur l'issue d'une troisième tentative. Néanmoins Peyssard la tenta. Il fit d'abord sonder individuellement chacun des élèves par leur centurion, puis il chargea Liégeard de renouveler dans une réunion plénière la proposition qu'il avait faite lui-même sans succès. Tous ces efforts demeurèrent inutiles. D'ailleurs, eussent-ils été couronnés de succès, ils n'eussent point empêché l'École de disparaître. Cette institution avait le vice principal d'avoir été créée par Robespierre; c'était là, après le 9 thermidor, un défaut qui devait entraîner sa ruine. Il faut reconnaître, au surplus, que les opinions professées au camp des Sablons justifiaient amplement les craintes qu'émettaient à cet égard nombre de conventionnels; l'exaltation fanatique et l'esprit franchement jacobin dont firent preuve, après la suppression, une grande

[1] Chuquet : *L'École de Mars*, p. 200.

Digitized by Google

quantité de ses membres, laisse à penser que les élèves de Mars eussent pu être à Paris des sectaires implacables, prêts à toutes les besognes [1].

Ainsi donc, l'idée de se débarrasser de cette institution encombrante, d'une utilité problématique, était admise en principe par un nombre important de membres de la Convention, quand, le 23 octobre, Guyton de Morveau vint demander à la tribune l'exécution du décret du 1er juin, le renvoi des élèves de l'École de Mars à leurs familles.

Tous les députés se rallièrent à cette motion, les uns parce qu'elle était une disposition déjà approuvée par la représentation nationale, la plupart avec l'espoir que l'École, une fois licenciée, ne rouvrirait plus ses portes : la levée du camp des Sablons fut votée à l'unanimité.

Dès le 26 octobre, les premiers départs d'élèves avaient lieu ; ils continuèrent sans interruption les jours suivants et, le 8 novembre, la plaine des Sablons n'avait plus une tente dressée.

L'École de Mars, inaugurée le 8 juillet [2], avait duré moins de quatre mois ; elle ne devait laisser en France que le souvenir d'une entreprise avortée, d'une expérience coûteuse, presque d'une bouffonnerie militaire.

III.

L'essai tenté par la Convention n'avait pas été heureux ; elle ne le renouvela pas. Pendant les années qui suivirent, et en dépit du nombre extraordinaire d'officiers dont avaient besoin des armées toujours en campagne, le recrutement des cadres se fit uniquement dans les régiments et par les régiments. Au premier abord, il semble qu'un tel système de recrutement ne dût fournir que des éléments nécessairement insuffisants, tout au moins d'un niveau intellectuel, d'une culture forcément médio-

[1] Des trois mille cinq cents élèves de l'école de Mars, trois ou quatre à peine sont arrivés à une demi-notoriété, le peintre Langlois, le général Lemarrois et le général Berge ; on ne rencontre dans cette longue liste que des noms absolument inconnus.

[2] Encore tous les élèves n'étaient-ils pas rendus à leur poste à cette date ; quatre jours avant l'ouverture, il n'y en avait encore que quinze cents à l'École. Les derniers arrivèrent le 12 septembre, plus de deux mois après l'inauguration.

Digitized by Google

cres. Sans aucun doute jamais l'armée française n'avait vu d'officiers aussi peu lettrés qu'un Macquard, un Carlenc, un Jardon [1]; à aucune époque, on n'avait eu à décréter que personne ne pourrait être nommé général en chef « s'il ne savait lire et écrire [2]. » Toutefois, à côté de gens pourvus de grades militaires, qui ne semblaient guère faits pour commander à leurs semblables, on en vit bientôt nombre d'autres qui, tout sortis des rangs qu'ils fussent, remplissaient leur rôle, tenaient leur place avec des connaissances suffisantes et avec dignité.

L'explication de ce dernier fait ne laisse pas que d'être très rationnelle. Si l'on veut bien se souvenir que l'armée, en 1792, 1793 et année suivante, demeura, en dépit des pertes qu'elle subissait sur le champ de bataille, en dépit même de la guillotine qui suivait Saint-Just à l'armée du Rhin, l'endroit de France où l'on jouissait du maximum de sécurité, on ne s'étonne plus de voir autant de gens quitter leurs foyers pour « voler à la frontière. » Pour beaucoup, c'était la seule chance d'éviter la proscription, d'y faire échapper leur famille; « c'était pour les âmes honnêtes, les gens de cœur, le seul moyen de se soustraire au spectacle odieux de turpitudes et de crimes que présentait l'intérieur de la France [3]. » Si l'on songe encore qu'au temps dont nous parlons, l'intelligence, le savoir, l'éducation, demeurèrent, plus encore que la naissance, des motifs pour être envoyé à l'échafaud, on comprend de plus en plus que quiconque tenait à sa tête n'hésitait pas à signer ce que, par euphémisme, on appelait un engagement « volontaire [4]. »

Mais quel que fût le motif qui produisit cet exode de toutes les parties de la France vers la frontière, il est certain qu'il favorisa le recrutement des officiers dans des conditions exceptionnelles. Grâce à ces « enrôlements volontaires » le couteau sous la gorge, nos armées reçurent, en quelques mois, un nombre inaccoutumé, extraordinaire de sujets d'élite, de jeunes

[1] Pour Macquard, voir Marbot et Thiébault; pour Carlenc ou Carlin, v. *Mém. de Soult*, I, 62 et 63, *Mém. de Gouvion-Saint-Cyr* : camp. du Rhin, t. I, p. 109 à 122; pour Jardon, voir *Mém. du général Bigarré*, 241; *Souvenirs du général Fantin des Odards*, p. 218.

[2] Décret du 15 février 1794. Dans Titeux : *Saint-Cyr*, etc., p. 41.

[3] *Mémoires du général Auguste Colbert* (Paris, Didot, 1863, in-8), t. I, p. 2-3.

[4] Voyez notamment l'engagement des trois généraux Colbert, ceux de Pion des Loches, du général Thiébault, etc.

Digitized by Google

gens possédant une instruction solide, complète ; d'éphèbes à peine formés, comme Auguste Colbert, que leurs familles ou leur goût personnel n'avaient pas destinés tout d'abord à la carrière militaire, mais qui, y étant entrés malgré eux, y demeurèrent et constituèrent un faisceau d'éléments solides. Si l'on considère le mince bagage scientifique et technique qui était nécessaire à cette époque à un chef de peloton ou de section, même de compagnie et de bataillon, on peut facilement admettre qu'un bon élève de rhétorique, déjà habitué au travail et à l'étude, était en mesure de se l'assimiler en quelques semaines. Et comme une pratique de tous les jours permettait d'appliquer d'une façon continue cette théorie, comme les circonstances critiques au milieu desquelles vivaient ces jeunes gens développaient singulièrement leur moral et leur initiative, des esprits judicieux et droits ne pouvaient manquer d'acquérir, en un temps fort court, une expérience et un savoir technique dont ils n'avaient aucune notion la veille.

Cependant, quand l'élan patriotique dont nous avons parlé se fut apaisé, lorsque les circonstances qui l'avaient produit se furent modifiées, à l'heure où il fut permis d'entrevoir un autre horizon que celui d'un peuple abandonnant toute vie sociale, commerciale, artistique, scientifique, littéraire, pour vivre sac au dos, à la frontière, les carrières libérales ou industrielles reprirent peu à peu la place à laquelle elles avaient droit, et une partie de la jeunesse intelligente, de la jeunesse lettrée, se disposa à les suivre. Ce fut autant de perdu, non pas sans doute pour le niveau général intellectuel du pays, mais pour le niveau moral et scientifique de l'armée, à laquelle échappa le contingent supérieur dont elle avait bénéficié dans les années précédentes. D'autre part, nombre de jeunes gens qui jadis eussent assez volontiers choisi la carrière militaire avec la pensée de faire campagne, y renonçaient de prime abord, ne se sentant pas la force d'affronter les misères de la chambrée, l'apprentissage fort rude, à cette époque, de la vie du simple soldat en garnison.

Pour ces différents motifs, le recrutement des officiers, à la fin du Directoire et sous le Consulat, devint plus difficile qu'il ne l'avait été jusque-là, et il suffit de remarquer, pour se rendre compte de cette vérité, le nombre relativement restreint de

Digitized by Google

sujets d'élite dont l'entrée dans l'armée date de cette époque.

Cette défaillance était sensible au moins perspicace, elle était apparue grosse de périls à Jourdan, qui demandait, en 1797, le rétablissement des écoles militaires [1] ; elle ne pouvait manquer de frapper un esprit aussi observateur que celui de Bonaparte. Et précisément elle se produisait à l'heure où, plus que jamais, nos armées avaient besoin de cadres solides. Jusque-là, les soldats de la république avaient combattu pour un idéal, pour la défense, la glorification des principes de 1789, et quelle que fût la valeur de ces principes, le fait de lutter pour une idée donnait à ces combattants un caractère élevé qui les grandissait, qui les ennoblissait à leur insu. Mais la situation allait bien changer en 1800 et surtout en 1804. Les soldats de la république allaient devenir les soldats de l'Empereur ; ils allaient combattre désormais pour la gloire d'un homme, et en dépit du prestige, de l'auréole qui entouraient le front de César, il devenait indispensable que des étais solides soutinssent un édifice dont toutes les parties avaient besoin de se renouveler sans cesse.

Dans ces conditions, l'idée de revenir aux écoles militaires de l'ancienne monarchie, en les adaptant au nouveau régime, devait nécessairement se présenter à la pensée de Bonaparte. Dès que la nation commençait à deviner l'effroyable consommation d'hommes qu'allait faire l'Empire, du jour où elle prévoyait qu'en entrant dans un régiment, la nouvelle recrue, officier ou soldat, devait, comme dans l'enfer du Dante, « abandonner toute espérance, » il fallait couvrir de fleurs ce seuil redoutable, enguirlander cette porte fatale. Et l'école militaire, en aplanissant la route qui amenait le jeune homme au régiment, en lui évitant la promiscuité de la chambrée, constituait un appât qui devait séduire plus encore les familles que les véritables intéressés eux-mêmes.

L'idée de ressusciter l'institution due à l'initiative de Pâris-Duverney était donc de celles qui devaient séduire le futur empereur. Cette idée, on la voit germer chez lui dès le Consulat.

[1] Jourdan, qui fit partie du Conseil des Cinq-Cents en l'an VI (1797), aurait voulu établir cinq écoles militaires dont les cours eussent duré trois ans. Voir sa lettre au commissaire des guerres Blanchard, citée par M. Chuquet, dans son *École de Mars*, p. 237 et 238.

Digitized by Google

Elle mûrit dans sa tête en 1801, et, en 1802, elle aboutit à la loi du 1er mai [1] sur la réorganisation de l'instruction publique en France, et plus particulièrement à l'article 6 de ladite loi, portant création d'une école militaire dans une des places fortes de la république.

Dès l'année précédente, Napoléon avait fondé, sous la dénomination de Prytanée français, un établissement d'instruction destiné à recevoir « les fils des militaires tués au champ d'honneur » ou de fonctionnaires civils morts dans leur emploi. Ce prytanée, qui comptait à l'origine quatre collèges — Paris, Saint-Cyr, Compiègne et Saint-Germain — fut réduit en 1803 à la seule maison de Saint-Cyr et fut transféré en 1808 à la Flèche, où il est encore aujourd'hui.

A Saint-Cyr ou à la Flèche, le Prytanée demeura, sous l'Empire, un établissement d'un niveau intellectuel au-dessous du médiocre, un « collège » décoré du titre d'école militaire, « dans lequel, comme l'a dit un écrivain anonyme [2], l'on faisait simplement les études en uniforme et où le tambour remplaçait la cloche. » « Lorsque j'entrai à Saint-Cyr en 1804, à l'âge de sept ans, écrit à cet égard un de ses anciens élèves [3], le Prytanée français comptait de sept à huit cents élèves qui n'avaient pour les surveiller que deux vieux capitaines retraités et quelques maîtres de quartier. Mais si les grands profitaient avec avantage des leçons que leur donnaient leurs savants professeurs, il n'en était pas de même des petits, car ils manquaient des soins que réclamait leur jeune âge. Battus par leurs maîtres et, de plus, obligés, chaque jour, n'importe le temps, de faire l'exercice avec des fusils appropriés à leur taille, c'est à peine s'il leur restait assez de forces pour suivre leur leçon avec fruit. Le seul moment où ils eussent pu espérer quelque repos dans la cour des jeux, qui était alors garnie de jardins, était empoisonné par les mauvais traitements que leur faisaient endurer les élèves âgés, en les contraignant à soigner la portion de jardin attribuée à chacun d'eux. »

[1] 11 floréal an XI.

[2] M. de Cappe (d'après Bardin), dans son opuscule *De l'instruction dans l'armée et des moyens de l'y répandre* (Paris, 1828, in-8).

[3] Lefol : *Souvenirs sur le Prytanée.* Versailles, Montalant-Bougleux, 1854, in-8.

Digitized by Google

Comme on le voit, la situation n'était pas celle qu'on eût pu souhaiter ni au point de vue de l'instruction ni sous le rapport de la surveillance et de l'hygiène. Cependant, quand Napoléon visita l'école en 1805, son attention ne sembla pas attirée par ces points intéressants. Ce que remarqua surtout l'Empereur, c'est que, pendant la revue, « les croisées étaient remplies de femmes, » que les élèves faisaient mal l'exercice et l'exécutaient avec des fusils « dégoûtants de rouille, » que l'habillement des élèves était « sans uniformité, les uns mal chaussés, les autres avec des bas de soie [1]. »

L'unique résultat de la visite impériale fut de militariser un peu plus une école qui affectait déjà trop les allures d'une caserne. Les élèves y portaient un uniforme ressemblant à celui de l'armée, ils étaient répartis en compagnies, se levaient, prenaient leur repas, allaient à leurs jeux, aux exercices, au dortoir, au son du tambour, comme l'indique M. de Cappe, et se préoccupaient beaucoup plus de marcher au pas que d'apprendre l'orthographe. Avec une préparation de ce genre, grâce à une suggestion qu'on rendait aussi intense que possible, cette jeunesse, à la fois ardente et naïve, n'apercevait, arrivait peu à peu à n'apercevoir qu'un but dans la vie : l'épaulette de sous-lieutenant; qu'un débouché à son activité : la carrière militaire.

L'Empereur était, d'ailleurs, peu exigeant sur l'éducation première donnée à ces pupilles, chez lesquels était déjà en honneur le proverbe dont parle J.-F. Martin dans ses *Souvenirs d'un ex-officier*, et aux termes duquel on « en savait toujours assez pour se faire tuer. » Et il les prenait là, encore imberbes, ayant dépassé à peine l'âge de puberté, les expédiant dans les régiments, directement, en qualité de caporaux, de fourriers, même parfois de sergents-majors, sans s'inquiéter d'autre chose que de savoir « s'ils pourraient porter le sac et le fusil. » Nombre de ces jeunes gens, avec l'impatience et l'inexpérience de leur âge, se montraient satisfaits de passer ainsi, même dans un grade très modeste, de la vie cloîtrée qu'on menait à la Flèche, à l'existence au grand air, à la vie libre du régiment. Cependant la plupart, si on les eût consultés, eussent préféré ne point aller si vite et n'entrer dans la carrière qu'en passant par un échelon

[1] *Correspondance militaire de Napoléon.* Lettre à Champagny, juin 1805.

Digitized by Google

intermédiaire, c'est-à-dire par la nouvelle école spéciale dont nous avons parlé plus haut à propos de la loi du 1er mai 1802.

IV.

Cette école, un arrêté organique du 28 janvier 1803 [1] venait de l'établir à Fontainebleau dans le château de François Ier [2]. Le même document stipulait que les candidats y seraient admis de seize à dix-huit ans; que, pour être agréés, ils devaient témoigner « avoir fait leur troisième, connaître les éléments de l'arithmétique et de la géométrie, parler et écrire correctement le français; » que la pension, pour les élèves non boursiers, serait de 1,200 fr. par an, non compris le trousseau. Les élèves devaient former deux bataillons divisés chacun en compagnies, dont une d'élite [3], celles-ci scindées elles-mêmes en sections et les sections en chambrées. A la tête de chaque compagnie, un sergent-major (élève) était chef d'unité, ayant sous ses ordres deux sergents de section, un caporal fourrier, quatre caporaux et un nombre variable d'élèves. Quant au programme d'études, il embrassait la littérature française, l'histoire et la géographie, l'arithmétique, la géométrie, les deux trigonométries, la statique, les éléments d'algèbre nécessaires pour l'intelligence de ces sciences, l'admininistration, les manœuvres d'infanterie et de cavalerie, le tir du fusil et du canon, la topographie, la fortification permanente et passagère.

Comme il a été dit quelques lignes plus haut, les élèves, pour être admis, devaient avoir fait leur troisième. Mais il est vraisemblable, et nous l'avons vu à propos de Sorèze, que le séjour dans les écoles préparatoires pendant la période révolutionnaire ou même consulaire s'était ressenti du trouble qui régnait alors dans les différentes institutions du pays. La vérité est qu'au moment où le commandant de Fontainebleau, le général Bellavène, rendit compte, le 29 juin 1803, du niveau scientifique des pre-

[1] 3 pluviôse an XI.

[2] Le décret affectait à l'École militaire la cour du Cheval blanc et les bâtiments entourant la cour (moins la chapelle et une partie de la galerie de François Ier), la partie du parc comprise entre la chaussée, l'aile neuve et le Carrousel.

[3] Le bataillon français comprenait alors neuf compagnies, dont une d'élite (grenadiers).

Digitized by Google

miers élèves incorporés, il dut constater que, sur quarante-six, « cinq, au plus, *approchaient* du degré d'instruction exigé par l'arrêté des consuls. » Les connaissances des autres en mathématiques étaient « presque nulles, » le plus grand nombre ne connaissait « même pas les chiffres. » Le 23 octobre suivant, mêmes plaintes. « Les élèves, dit Bellavène, arrivent toujours sans aucune instruction, ou avec une instruction très éloignée de celle qu'ils devraient posséder ; » les professeurs sont obligés de revenir aux premiers éléments ; « certains élèves n'ont aucune notion de la numération [1] ; » il y en avait trente de cette force !

En dépit de cette situation peu brillante, les différents cours s'étaient ouverts cahin-caha au commencement de 1803, et dès les premiers jours de 1804, le général Bellavène annonçait à l'Empereur que l'École « avait le pied à l'étrier. » Elle ne fit que « s'affermir en selle, » pour continuer une métaphore hardie, et sans atteindre jamais l'effectif qu'avait rêvé Napoléon, elle eut pendant les dix ans que dura l'Empire une vogue qu'arrêtèrent à peine les désastres de 1812 et de 1813 [2].

En 1808, l'Empereur, jugeant que le voisinage de la cour, quand elle se transportait à Fontainebleau, pouvait être une cause de distraction et de trouble pour les élèves de l'École militaire, transféra cette école à Saint-Cyr [3], après avoir décrété que le Prytanée irait, de son côté, s'installer à la Flèche. Mais ni le régime intérieur, ni le système et la matière des cours, ni la discipline, rien enfin, ne fut modifié par ce changement d'emplacement, et l'école militaire installée à Saint-Cyr fut ce qu'elle avait été à Fontainebleau, un établissement où la vie était rude, la discipline sévère, l'enseignement médiocre [4].

[1] Même en 1808, le colonel Combes avoue que les examens d'entrée étaient peu sévères. *Mémoires*, p. 12.

[2] « L'école militaire de Fontainebleau montrait ses portes ouvertes pour 1,200 fr. par an; mais la foule des jeunes gens les encombrait; tout le monde ne pouvait pas les franchir. Elzéar Blaze, *La vie militaire sous le premier Empire*, 2e éd., p. 1.

[3] Décret du 24 mars.

[4] Le palais de François Ier devait être utilisé encore une fois comme école militaire, quelques années plus tard, mais dans des conditions plus modestes : « En 1810, écrit le baron de Bourgoing, quand Napoléon constitua plusieurs régiments nouveaux de jeunes gardes, il lui fallut d'un jour à l'autre un nombre considérable tant de sergents que de caporaux, et il décida de les

Digitized by Google

L'uniforme, à Fontainebleau ou à Saint-Cyr, fut celui de l'infanterie : habit à la française en drap bleu national, à collet droit, revers de drap blanc passepoilé de rouge, parements écarlates lisérés de blanc ; gilet et culotte de drap blanc ; guêtres noires pour l'hiver, guêtres en toile blanche pour l'été, chapeau de feutre avec pompon de couleur différente suivant les compagnies. Ce costume subit quelques modifications en 1808, notamment lors du remplacement du chapeau par le shako, mais l'École se borna à adopter les changements apportés dans la tenue de l'infanterie, notamment les bonnets à poil des compagnies d'élite, qui figuraient d'une façon souvent comique sur ces têtes de seize ans.

En dehors de la tenue que nous venons de dire, il existait pour le travail journalier un uniforme spécial comprenant un bonnet de police, un habit et une culotte bleue ; comme équipement, le le sac en veau et la giberne des troupes ; comme armement, un fusil modèle 1777, en état tellement défectueux qu'il ne partait presque jamais, même par le beau temps, et, ce qui était le comble de l'indiscipline, même dans les feux de bataillon exécutés devant l'Empereur.

Nous possédons sur le séjour à Fontainebleau ou à Saint-Cyr sous le premier Empire des détails circonstanciés, la plupart curieux, qui ont été légués à notre curiosité par un petit nombre d'anciens élèves, dont on peut dire, en toute vérité, qu'ils ma-

prendre parmi les soldats les mieux doués des régiments de jeune garde qui combattaient depuis trois ans en Espagne. Ces hommes de vingt-quatre à vingt-cinq ans, réunis en bataillons provisoires, prirent par anticipation le nom de fusiliers sergents et de caporaux tirailleurs. On les dirigea sur Fontainebleau, où les attendaient cinquante sous-lieutenants sortant de Saint-Cyr et devant, pendant six mois, devenir les instructeurs d'infanterie et d'artillerie de ces futurs sous-officiers. Ce n'est que lorsque les sous-lieutenants, au nombre desquels je me trouvais, eurent terminé l'instruction de ces hommes déjà initiés à la pratique de la guerre, que les cadres furent considérés comme complètement organisés. » — *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing* (Paris, Plon, 1897, in-12), p. 62.

Telle fut l'origine de l'école des sous-officiers de Fontainebleau, qui dura jusqu'en 1814 et sur laquelle nous n'avons pas à nous étendre ici. Cet établissement élémentaire d'instruction continua à se recruter parmi les soldats de la jeune garde qu'on faisait passer, de là, soit comme soldats dans la vieille garde, soit comme sergents ou caporaux dans la ligne. On n'y étudia jamais, comme au temps où y était le baron de Bourgoing, que le règlement de manœuvres et la fortification passagère. — Voir le général Bardin, art. ÉCOLE DE SOUS-OFFICIERS, p. 2029.

Digitized by Google

niaient la plume au moins aussi bien que le sabre. Le premier document en ce genre que nous connaissons, le plus complet pour la question qui nous intéresse dans ce chapitre, est le recueil des lettres écrites à sa mère par le capitaine Faré de 1803 à 1815 [1], recueil qui a été publié récemment par sa famille. Faré, cœur excellent et dévoué, fils respectueux et tendre, d'un esprit fin, lettré, observateur, d'un caractère sérieux, d'un enthousiasme modéré, est une figure éminemment sympathique de cette armée du camp de Boulogne dont il fut un des héros les plus méritants. Sa carrière, glorieuse et pénible, démontre qu'au milieu des avancements fantastiques qu'on voyait se produire dans les armées impériales, nombre de sujets d'élite n'obtenaient pas la justice due à leurs mérites. Capitaine en 1815, bien que, depuis douze ans, il eût assisté à toutes les campagnes de l'Empire, arpenté toutes les plaines de l'Europe et eût été grièvement blessé à Waterloo, laissé pour mort sur le champ de bataille, il dut prendre dans son grade sa retraite définitive, en 1816.

Son cadet de deux ans, Elzéar Blaze, dont *La vie militaire sous l'Empire* [2] constitue également pour nous une précieuse source d'informations, est une nature plus exubérante et plus familière. Plus troupier que Faré, plus *cocardier*, E. Blaze a, comme son aîné, le don d'observation, et d'une observation à la fois très plaisante et très juste. Mais sa palette est plus riche en couleurs, et ses tableaux pittoresques présentent presque toujours une note claire, joyeuse, qu'on chercherait en vain dans les lettres de Faré. Ajoutons, pour tout dire, que Blaze a composé, à tête reposée, un livre destiné au public, tandis que ce qui nous reste de Faré, ce sont des lettres familières et familiales, des lettres écrites au jour le jour, adressées à sa mère, sans aucune pensée que ces pages pussent un jour être publiées. Elzéar Blaze ne devait pas être, au point de vue militaire, beaucoup plus heureux que son ancien, et la remarque que nous avons faite à propos du premier peut être rappelée tout aussi justement pour le second : sorti de Fontainebleau un peu avant Eylau, Blaze fit vaillamment les campagnes de 1806 à 1815, et néanmoins il

[1] Charles-A. Faré : *Lettres d'un jeune officier à sa mère* (1803 à 1814), avec une préface et des notes par H. Faré (Paris, Delagrave, 1889, in-8).

[2] Elzéar Blaze : *La vie militaire sous le premier Empire*, 2e édition (Paris, librairie illustrée, s. d., in-12). — La première édition est de 1837.

Digitized by Google

n'était encore que capitaine au moment de la première abdication. Dévoué aux Bourbons par tradition de famille et par sentiment personnel, il ne reprit pas de service pendant les Cent-jours ; toutefois ce loyalisme ne parait pas lui avoir profité, car après avoir servi fidèlement la Restauration pendant quinze années, il fut admis à la retraite en 1830 avec le grade de chef de bataillon. Son livre, écrit avec une extrême facilité, plein d'anecdotes et de traits piquants, nous a été, pour Fontainebleau, d'un très grand secours [1].

Les *Souvenirs* du baron Girod [2], de l'Ain, le troisième témoin oculaire que nous puissions invoquer à propos de l'école militaire au temps de l'Empire, constituent, comme ceux de Blaze et comme les lettres de Faré, un document vécu ; ils contiennent quelques renseignements pris sur le vif. Girod est le seul des cinq élèves de Fontainebleau ou de Saint-Cyr (nous ayant fait part de leur séjour à l'école) qui soit devenu officier général. Il était frère, croyons-nous, du baron Girod, qui, après avoir acclamé le retour des Bourbons en 1814, accepta à nouveau un poste des mains de Napoléon pendant les Cent-jours, et devint, sous la monarchie de juillet, préfet de police, président de la Chambre des députés, enfin ministre de l'instruction publique.

Après les souvenirs du général Girod, nous avons à citer ceux du colonel Combes [3], élève de Fontainebleau, puis de Saint-Cyr en 1808, sous-lieutenant au 8e chasseurs en 1810, qui débuta par la campagne de Russie en 1812, fut fait prisonnier en 1813, parvint à s'évader en 1814, commanda pendant les Cent-jours un corps franc de cavalerie dans les Vosges et se retira, en 1838, lieutenant-colonel à l'état-major des places. Jovial, le cœur sur la main, mais querelleur et duelliste, bonapartiste exalté et conspirateur sous la Restauration, Combes est une figure très différente de Girod, de Blaze et surtout de Faré. C'est le véritable « casseur d'assiettes » des armées d'il y a cent ans, le type

[1] En dehors de *La vie militaire sous l'Empire*, Elzéar Blaze a publié sur la chasse cinq ou six volumes, dans lesquels il apparaît à la fois comme un chasseur expérimenté et un écrivain plein d'humour.

[2] Général baron Girod, de l'Ain : *Dix ans de nos souvenirs militaires, 1805 à 1815*. L'exemplaire de cet ouvrage que possède la Bibliothèque nationale porte la mention au crayon que le livre, tiré à 200 exemplaires, a été retiré du commerce.

[3] *Mémoires du colonel Combes*, 2e édition (Paris, Plon, 1896, in-12).

Digitized by Google

joyeux et fanfaron des officiers de cavalerie du premier Empire, qui met pour un oui ou pour un non sa vie à la pointe de son sabre, tout en hésitant à battre son chien ou à tuer une mouche. Son ouvrage n'a pas le mérite littéraire des trois ouvrages précédents, tout au moins des lettres de Faré et du livre de Blaze, cependant il dépeint bien l'homme, paraît véridique et contient, notamment à propos de Saint-Cyr, quelques anecdotes amusantes.

Enfin, le dernier témoin oculaire auquel nous ayons fait des emprunts dans ce tableau de la vie dans les écoles militaires sous l'Empire est.... un pasteur protestant.

Jacques-François Martin, qui a publié en 1867, à Genève, ses *Souvenirs d'un ex-officier* [1], avait été, lui aussi, séduit, à l'aube de sa vie, par l'auréole de gloire qui ceignait le front des soldats d'Austerlitz. Cédant à l'exemple de plus d'un de ses compatriotes arrivés comme Laharpe, comme Régnier, comme Jomini, à la notoriété et presque à la gloire, il s'était présenté à Saint-Cyr et y avait été reçu à l'heure où le désastre de Russie venait montrer à la France que Napoléon n'était pas invincible. Mais cette catastrophe sans exemple ne devait pas suffire à dessiller les yeux de certaines gens qui, comme ceux de l'Écriture, ne voulaient pas voir. Et d'ailleurs ce n'était point à des jeunes gens comme François Martin qu'il fallait demander une prescience au-dessus de leur âge.

Ce fut donc avec une confiance intacte en l'avenir que François Martin, admis à Saint-Cyr par décret du 9 août 1812, se présenta à l'École le 1er septembre suivant. Après les désastres de l'hiver, il était à penser qu'il n'y demeurerait pas longtemps, et effectivement, après cinq mois de séjour, le 14 février 1813, il fut nommé sous-lieutenant au 154e, alors en garnison à Magdebourg. Ce fut dans ce régiment que François Martin fit la campagne de Saxe et qu'il assista à la ruine de notre influence militaire en Europe. Après les rêves de gloire qu'il avait pu ébaucher dans sa jeune tête, c'était un réveil rude et pénible. En dépit de l'héroïsme des jeunes conscrits qu'il avait eu à conduire au feu, il n'avait pour ainsi dire assisté qu'à des défaites, et il nous

[1] J.-F. Martin : *Souvenirs d'un ex-officier* (Genève, Cherbuliez, 1867, in-12). Voir sur le pasteur Martin et ses souvenirs une note du *Spectateur militaire*, liv. de mai 1868.

Digitized by Google

raconte que la nature, avec ses pluies glaciales, ses ciels brumeux et déprimants, ses champs de boue où s'embourbaient les canons, semblait s'associer au deuil de notre patrie. François Martin, après avoir fait dans une place de guerre la campagne de 1814, reprit les armes en 1815 et assista à l'écrasement de Waterloo. Mais le lendemain de cette journée fatale, il comprit que les temps belliqueux étaient clos, que le canon allait se taire pour longtemps; il rentra chez lui et, frappé sans doute profondément de la catastrophe inouïe à laquelle il venait d'assister, il chercha ailleurs des consolations moins éphémères. Dans le nombre considérable des publications sur le premier Empire que nos études nous ont amené à lire, un petit nombre nous ont attaché davantage que les *Souvenirs d'un ex-officier;* peu nous ont paru écrites avec un caractère aussi net de véracité, de valeur littéraire et morale. Les deux chapitres consacrés l'un à la campagne de 1813, l'autre à Waterloo, constituent l'un et l'autre un tableau saisissant, et si, dans les pages qu'il consacre à Saint-Cyr, l'écrivain genevois n'arrive pas à produire ce même intérêt poignant, il n'a pas moins tracé, sur ce sujet, quelques scènes documentées, très variées et parfois très humoristiques.

Grâce aux renseignements de tout genre que nous fournissent avec abondance les différentes sources dont nous venons de parler, il nous est permis de nous représenter très exactement ce que furent Fontainebleau et Saint-Cyr il y a près d'un siècle, de bien comprendre, de saisir sur le vif la vie qu'y menait cette exubérante jeunesse, d'apprécier nettement l'esprit, les tendances de ces généraux en perspective.

Faré, le doyen d'âge et l'ancien à l'École de ceux dont nous avons donné un peu plus haut les noms, était entré à Fontainebleau le 28 octobre 1803. Dès le lendemain il écrivait à sa mère, et dans cette première lettre, déjà, nous trouvons des indications qui sont bonnes à noter. Nous voyons là, par exemple, que les élèves avaient la faculté d'user, dans l'École, les effets bourgeois, tout au moins une partie des effets bourgeois dont ils étaient porteurs en entrant. Le jeune homme demande qu'on lui envoie « tous ses livres et papiers d'étude » et qu'on y joigne « sa grosse redingote de Calmouk; » il dit qu'il ne renvoie pas « son habit, sa culotte et ses bottes, » car il n'est pas encore habillé et il « ne

Digitized by Google

le sera pas peut-être dans un mois. » Au reste, ajoute-t-il, « je ne crois pas pouvoir rien vous envoyer, car ma culotte de velours est fort usée et j'ai été obligé d'emprunter la culotte d'un de mes camarades pour la donner à raccommoder au tailleur de l'École. Mon habit est susceptible d'être arrangé en uniforme ; j'ai proposé de l'y faire mettre et de n'en point fournir d'autre, mais le général n'a pas voulu, sous prétexte qu'il était trop usé ; il m'a néanmoins engagé à le faire arranger, afin d'en avoir deux et d'être plus propre, ce qui est ici une des premières conditions pour l'avancement [1]. »

La lettre du 23 brumaire [2] contient en post-scriptum les détails les plus précieux et les plus circonstanciés sur l'*ordinaire*, la discipline intérieure, les punitions, le régime au dortoir, à l'étude, en récréation : c'est un tableau complet et méthodique de l'existence scolaire à Fontainebleau en 1803.

Nous sommes environ deux cents. Je suis le cent cinquantième. Nous sommes divisés en quatre compagnies ; je suis dans la seconde. Chaque compagnie a pour sous-officiers élèves un sergent-major commandant la compagnie, un sergent, un caporal fourrier et trois autres caporaux [3] ; chaque compagnie est divisée en six chambrées de onze personnes chacune ; je suis dans la troisième et j'ai pour chef de chambrée le sergent de la compagnie ; mon sergent-major est le fils du sénateur Roger Ducos. A la tête de chaque lit est une cassette scellée dans le mur, dans laquelle on met ses habillements et, au-dessus, une planche où est le sac dans lequel on met son linge. Il est expressément défendu de faire aucune dégradation aux murailles, et un simple clou dans le mur serait puni de quinze jours de salle de police. C'est ici le cas de parler des punitions : la plus forte est la prison, qui se divise en trois plus ou moins rigoureuses : la première se nomme salle de police, et est peu de chose ; la deuxième se nomme prison et la troisième cachot. Ce ne sont là que les punitions extraordinaires, auxquelles on est condamné principalement quand on manque à ses chefs. Les punitions habituelles, auxquelles on est exposé à tout propos, comme pour n'avoir pas brossé son habit, nettoyé ses souliers, etc., sont les corvées et les arrêts. On appelle corvées : balayer la chambre, les corridors, les escaliers, aller chercher et reporter les

[1] Capitaine Faré, *Lettres*, etc., p. 64.
[2] Mardi 15 novembre 1803.
[3] On remarquera la différence du cadre réel avec le cadre qu'avait prescrit l'arrêté organique des consuls cité plus haut.

Digitized by Google

gamelles, etc.; les arrêts consistent simplement à ne pas sortir de la chambre pendant les récréations, ce qui n'est pas une grande privation en hiver. Tous les officiers et sous-officiers ont le droit de vous soumettre à ces punitions.

Maintenant, je vais suivre l'ordre de la journée. A cinq heures du matin, le tambour bat ce qu'on appelle la diane. On n'est pas obligé de se lever à cette heure; pourvu que les lits soient faits et la chambre balayée à six heures et demie, cela suffit. A sept heures et demie, on passe, dans les corridors, la revue du sergent-major, qui examine si nous avons brossé notre chapeau, battu nos habits, nettoyé nos souliers et, lorsqu'on a manqué à quelques-unes de ces obligations, on est de corvée. A huit heures moins un quart, le tambour nous appelle aux classes de mathématiques; il y en a trois, suivant la force des élèves; je suis dans la seconde; cette partie de l'instruction est la plus soignée. On sort de la classe de mathématiques à dix heures. Alors le tambour bat la breloque, et ceux qui sont de corvée vont chercher les gamelles; ce sont des paniers d'osier dans lesquels sont la soupe grasse, du bouilli et un plat de légumes. Je vous nomme les mets parce qu'ils ne changent pas, et qu'on serait à l'école pendant dix ans qu'on verrait toujours la même chose. A dix heures et demie, on reporte les gamelles à l'économat. Ainsi vous voyez bien qu'on ne fait pas sa cuisine soi-même. J'avais oublié de vous dire qu'on avait chacun, par jour, environ une bouteille de vin un peu trempé.

On a le pain tous les deux jours; il est assez beau et d'un peu plus de trois livres; ceux qui ont reporté les gamelles l'apportent après la soupe de dix heures. A dix heures et demie, le tambour bat pour l'exercice, que l'on fait dans la cour lorsque le temps est beau et dans les galeries et les salles lorsqu'il est mauvais. J'ai marché pendant une quinzaine, et depuis quelques jours j'ai un fusil. On m'a donné un des plus rouillés et des plus délabrés de l'école, tellement qu'après m'être donné bien de la peine, j'ai été obligé de le faire arranger par l'armurier. L'exercice dure deux heures et est très fatigant. A une heure je me rends, avec notre compagnie, à la classe de dessin, qui dure une heure et demie; pendant ce temps, tous les élèves gradés apprennent la manœuvre du canon.... Ma compagnie se rend ensuite à la classe d'histoire, qui dure jusqu'à quatre heures un quart; à quatre heures et demie, on va chercher les gamelles pour la soupe. C'est toujours une soupe et un haricot de mouton, avec des pommes de terre ou des carottes; toutes ces choses se mangent dans le même plat et sans assiette[1]; après qu'on a reporté les gamelles, ce qui se fait à cinq heures, on a tout le reste de la soirée libre, jusqu'à sept heures qu'on bat

[1] C'est-à-dire à la gamelle commune.

Digitized by Google

la retraite. Il faut alors rentrer dans ses chambrées et l'on étudie jusqu'à neuf heures, où un roulement de tambour fait éteindre toutes les lumières. Voilà l'ordre invariable de nos journées, ordre qui ne change que le dimanche. On ne dit point la messe au château; on prétend qu'on va avoir un aumônier, mais en attendant on va à la messe le dimanche matin à la chapelle de l'hôpital; du reste, on ne fait aucune prière le matin ni le soir. On revient de la messe à neuf heures, on dîne comme à l'ordinaire; à midi, grande parade, où l'on est passé en revue par le général, qui examine si on est bien tenu, si on a nettoyé son fusil; il monte ensuite dans les chambrées, où il fait la visite des sacs pour le linge, regarde si la chambre est propre, la table cirée, etc. On va ensuite en promenade à une heure, et on revient pour la soupe de quatre heures et demie; le reste de la journée est le même que pour les autres jours [1].

Les principaux traits à retenir dans les lignes qui précèdent, c'est que le réveil à cinq heures n'était pas rigoureusement obligatoire comme il le devint depuis, probablement du seul fait des anciens; que les élèves vivaient à la gamelle commune comme les soldats dans l'armée; que le régime alimentaire, supérieur à celui de la caserne, paraissait, au début, suffisant. Il est vraisemblable que la rapacité d'un officier d'administration peu scrupuleux ne tarda pas à trouver à rogner sur cette maigre pitance, car, dès 1805, les plaintes commencent à se faire entendre. « Notre ordinaire, dit Blaze, ressemblait à celui du soldat à la caserne : le pain de munition, la soupe et les haricots alternant avec les lentilles [2]. » Le général Girod n'est pas moins affirmatif : « Nous étions, dit-il, soumis au même régime que les soldats casernés, mangeant comme eux à la gamelle, mais avec cette différence que nous ne faisions pas nous-mêmes notre soupe.... ; les pommes de terre, les lentilles et les haricots étaient, avec de la viande de médiocre qualité, notre nourriture habituelle; le pain de munition était souvent moins bon que celui qu'on donne à la troupe; jamais la Brie n'a fourni d'aussi mauvais vin que celui que nous buvions [3]. »

Cette unanimité de trois témoins oculaires semble concluante et l'on pourrait la corroborer par d'autres affirmations encore.

[1] Capitaine Faré, *Lettres*, etc., p. 66.
[2] Elzéar Blaze : *La vie militaire sous l'Empire*, p. 25.
[3] *Souvenirs du général Girod.*

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il faut noter que les détails culinaires qu'on vient de lire ont trait au régime alimentaire suivi à Fontainebleau ; cependant, quand l'école fut transférée à Saint-Cyr, l'ordinaire ne paraît pas avoir été amélioré, à cette différence près, que les élèves, au lieu de manger dans leur chambre, prirent leur repas en commun au réfectoire, où « une foule de tables, grandes comme des cibles et fixées chacune sur ses pieds, » étaient destinées à recevoir les gamelles. Ces tables étaient les seuls meubles qu'on aperçût dans la vaste pièce : pas de chaises, pas de nappe, pas de serviette, « aucune de ces vaines superfluités qu'inventa le luxe, et qui ne servent qu'à corrompre les bonnes mœurs, » nous dit avec une joviale humeur le pasteur Martin.

Rendus en ordre au réfectoire, chaque escouade envoyait aux cuisines les hommes de corvée chargés de rapporter les gamelles réglementaires, qu'on plaçait, la première sur la table, les deux autres dessous, attendant leur tour. « Une dizaine de jeunes gaillards, de grand appétit, déjà rangés en rond autour de la gamelle et armés chacun d'une cuiller, attendent en silence le signal du caporal, c'est-à-dire qu'il plonge sa propre cuiller dans le potage. Tous l'imitent alors successivement et par rang d'ancienneté, jusqu'à ce que cette espèce de feu de file recommence par le caporal et finisse faute de munitions. La soupe expédiée, on sert la seconde gamelle contenant de la viande, mais quelle viande! Coupée en larges tranches, elle offrait l'aspect d'un tissu filandreux, traversé en tous sens par de vigoureux tendons qui annonçaient que l'animal, quel qu'il fût (bœuf ou cheval, on ne l'a jamais su), avait dû être très fort ou avoir beaucoup travaillé. On appelait ces tranches des couvre-gibernes, ce qui exprimait assez bien quel peu de suc en pouvait extraire la mastication la plus obstinée. A l'apparition de cette viande, le plus conscrit se disposait à en faire autant de parts qu'il y avait d'hommes dans l'escouade. C'était sa fonction et son droit, car là comme ailleurs il y avait des morceaux à préférer, et comme il ne pouvait avoir que le dernier restant, c'était à lui de les rendre aussi égaux que possible. « Il s'y employait de son mieux, non sans tâcher parfois de se ménager une aubaine, en dissimulant adroitement un joli morceau de graisse sous une tranche de pauvre apparence ; mais il ne pouvait échap-

Digitized by Google

per à l'œil de faucon du caporal, qui plantait bientôt sa fourchette dans la portion convoitée. Les autres choisissaient après lui et ne laissaient, naturellement, au conscrit que la part la plus délabrée. Je les ai vus parfois ricaner encore du malheureux qui, faute d'avoir compté juste, les regardait manger d'un air stupéfait.

« Après la viande, apparaissait la dernière gamelle, la fameuse gamelle de haricots, tantôt à la sauce blanche, tantôt à l'huile ; ce dernier mode destiné, j'imagine, à marquer les jours maigres. Quant au vin, les nouveaux venus s'en passaient le plus souvent, à moins que, par extraordinaire, les anciens n'eussent bien peu soif ce jour-là. Du reste, partout ailleurs, ce n'aurait pas été une boisson enviable ; quoiqu'elle fût faite à Paris, elle ne venait pas évidemment du bon faiseur [1]. »

Ces jeunes gens, affamés par un régime physique qui développait singulièrement l'appétit naturel à des garçons de dix-huit ans, usaient de tous les stratagèmes pour bonifier clandestinement leur maigre pitance. Mais la consigne, qui interdisait d'introduire la moindre victuaille non réglementaire, était rigoureusement observée ; et le portier d'abord, puis les officiers de semaine, veillaient, en gardiens inflexibles, à l'exécution des prescriptions sévères édictées par le général à cet égard. Celui-ci avait pris un moyen très efficace pour tenir en haleine le zèle de ces argus : c'était celui de les gratifier de leurs prises. Trouvant ainsi le moyen d'améliorer à peu de frais leur propre ordinaire, ces modernes cerbères faisaient main basse sans vergogne sur cette contrebande appétissante, et ils étaient aussi ingénieux dans leur méthode de flairer une ruse nouvelle que les élèves à en inventer d'inédites. Il en est une cependant qui eut pendant longtemps le mérite d'échapper à toutes les investigations ; elle était due à l'imagination d'Elzéar Blaze et fit placer quelque temps son nom parmi celui des bienfaiteurs de l'école.

Suivant une façon d'agir qui est demeurée de tradition à Saint-Cyr et que nous avons vu pratiquer nous-même à la fin du second empire, les *professeurs*, officiers ou civils, chargés des cours, affectaient d'user, vis-à-vis des élèves, d'une rigueur

[1] J.-F. Martin, *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 48-49.

Digitized by Google

moindre que les *instructeurs*, c'est-à-dire des officiers investis du commandement militaire des unités, de la pratique des manœuvres et du service intérieur. C'étaient ces professeurs qui, à cette époque, conduisaient les jeunes gens aux séances pratiques de topographie et des levers de plans, construction de batterie ou de travaux de fortification passagère, séances dont l'exécution n'était possible qu'à l'extérieur de l'École, et ces messieurs fermaient volontairement les yeux sur ce que pouvaient faire les jeunes topographes entre deux « tours d'horizon. » Avertis à l'avance et d'une façon précise de ces sorties — on devine par qui — quantité de pâtissiers et de charcutiers de Fontainebleau, plus tard de Versailles, munis de mannettes bourrées de victuailles, se dirigeaient, à l'heure dite, vers le lieu du rendez-vous et voyaient toujours, en un clin d'œil, leurs marchandises enlevées et dévorées.

Ce fut dans ces circonstances qu'Elzéar Blaze inventa ce qu'on appela à cette époque les « pâtés de giberne. » Pour comprendre ce qui va suivre, il faut savoir que la giberne ou poche à cartouches, dont était alors muni le fantassin, était une boite de cuir rigide, présentant intérieurement la forme d'un parallélipipède rectangle, long de vingt centimètres environ, haut de dix, large de cinq à six. En sortant de l'École pour leur séance de topographie, les élèves emportaient toujours avec eux, on ne sait pas pourquoi, car ce devait être bien gênant, leur fusil et leur giberne. « Un jour, écrit ici Elzéar Blaze, un jour que, dans la forêt de Fontainebleau, je traitais avec tout le sérieux convenable certaine affaire avec un garçon pâtissier, une idée lumineuse traversa mon cerveau ; l'homme le plus ordinaire a quelquefois des éclairs de génie. J'ôtai de ma giberne la carcasse de bois mobile destinée à recevoir les cartouches et, la présentant au gâte-sauce, je lui dis de nous faire des pâtés ayant précisément cette forme. Je prévins tous mes camarades ; huit jours après, chacun, avant de partir, laissa le bois percé de trous sur son lit, et nous rentrâmes, tambour battant, avec un pâté de contrebande, que nous eûmes le plaisir de dérober aux regards de tous les douaniers de l'école. Nous recommencions toutes les semaines. Pendant le temps de mon séjour à Fontainebleau, le secret fut bien gardé. Je ne sais ce qui s'est passé plus tard ; mais comme tout prend fin dans le meilleur des mondes possible,

Digitized by Google

même les choses les plus utiles, les pâtés de giberne doivent avoir eu leur jour néfaste [1]. »

Le seul endroit de Fontainebleau ou de Saint-Cyr où l'on trouvât un bien-être, nous ne dirons pas relatif mais très réel, était l'infirmerie; aussi, quand on y pénétrait pour des maux plus ou moins authentiques, l'on prolongeait le plus qu'on pouvait une convalescence toujours infiniment douce. Les sœurs de charité qui présidaient, sous la direction du médecin militaire Moreau, à la tenue de ce soi-disant lieu de douleur, n'ignoraient pas combien était rude la vie ordinaire de leurs pensionnaires d'occasion, et elles s'ingéniaient à leur rendre agréable leur séjour dans le petit hôpital. Avec une gravité que leur tempérament de femme excellait à rendre affectueuse, elles avaient l'air de croire à l'authenticité des maux qu'elles savaient pertinemment imaginaires, et le médecin lui-même formulait les diagnostics les plus redoutables sur des affections qu'il traitait par le repos, le vin de Bordeaux et la viande saignante.

Une écorchure reçue au genou, et entretenue avec un soin que seul Dieu sait, permit un jour à l'élève Martin d'entrer dans ce « lieu de promission, » comme il l'appelle. « Nous nous y traînâmes comme des agonisants, raconte-t-il, car nous étions sept ou huit, tous aussi malades que moi. A notre arrivée nous nous jetâmes sur des lits, et, pendant tout le pansement, on entendait des soupirs à briser le cœur d'un frater allemand. Mais le chirurgien parti, crac !.... Vous eussiez pris plaisir à voir ceux qui avaient mal aux jambes, courir après ceux qui avaient mal aux bras. Bientôt après, les infirmiers nous apportèrent la large capote et le pantalon de flanelle blanche, les pantoufles vertes, le large bonnet de coton, et avec cela nous avions l'air d'une chambrée de milords. L'hospice, exclusivement destiné aux élèves, était dirigé par trois sœurs de charité qui nous entouraient de soins vraiment maternels. La cuisine était excellente, on mangeait du pain blanc à discrétion, on buvait du vin assez honnêtement et de la tisane pectorale tant qu'on voulait. Il y avait même des confitures pour le soir, en sorte que nous prenions là des faces de prédestinés [2]. »

[1] Elzéar Blaze : *La vie militaire*, etc., p. 26.
[2] J.-F. Martin, *Souvenirs d'un ex-officier*, p. 51.

Digitized by Google

Une autre manière de se donner quelques distractions, notamment de rompre par un repas substantiel la maigre chère de l'ordinaire quotidien, était de sortir clandestinement de l'École et d'aller à Versailles, nuitamment, s'installer à une table de l'hôtel des Réservoirs ou des Chasses impériales [1]. Combes, qui toute sa vie fut d'une nature entreprenante, nous raconte une de ces équipées, dans laquelle, avec son sergent d'Hauzen et ses camarades de Basseville, Coudroy et Devérine, il parvint, à dix heures du soir, tout d'abord à descendre, au moyen d'une cordre à nœuds, d'une chambre située au deuxième ou troisième étage, à franchir le mur d'enceinte et à se rendre à Versailles « pour y faire un bon souper. » Basseville, leste et adroit, descendit le premier et parvint à terre sans accident, mais d'Hauzen, qui venait ensuite, « gros Allemand peu propre aux exercices gymnastiques, » manqua un des nœuds, et, lâchant la corde, fut précipité à terre. La chute eût pu être mortelle; elle demeura heureusement sans gravité, si bénigne même qu'elle n'empêcha pas la partie : deux heures après, nos cinq évadés s'installaient à l'hôtel des Réservoirs devant un plantureux repas, commandé et servi d'avance [2]. La rentrée, grâce aux intelligences de l'intérieur et à la complicité des caporaux de planton, s'effectua sans incident. D'ailleurs, avant de réintégrer la chambrée par le chemin périlleux suivi pour la quitter, les expéditionnaires avaient eu soin de faire hisser avec précaution « le sac à munitions bien garni de bouteilles et de comestibles, » destiné aux camarades. Tant que duraient les provisions, dit encore ici Combes, on prenait patience, « mais le fond du sac amenait ordinairement les préparatifs d'une nouvelle excursion [3]. »

S'il en faut croire le colonel Combes, le général Bellavène aurait été tenu au courant, par sa police intérieure, de ces infractions à la discipline; mais sachant qu'en sévissant, il eût brisé la carrière de ces affamés, satisfait peut-être intérieurement de l'audace de ces entreprises, il fermait les yeux.

Ce général Bellavène, en dépit de la sévérité de ses prescriptions, paraît avoir été un chef plus paternel qu'il n'en avait

[1] Aujourd'hui hôtel des Chasses.... et d'Elbeuf (!)

[2] Devérine, neveu du propriétaire de l'hôtel des Réservoirs, avait facilement des intelligences dans la place.

[3] *Mémoires du colonel Combes*, p. 31.

Digitized by Google

l'air, et il n'y a aucun doute que son habile direction ne fût pour beaucoup dans la réputation qu'obtinrent Fontainebleau et Saint-Cyr pendant tout le premier Empire. Né à Verdun le 20 octobre 1770, fils d'un capitaine de Royal-Cavalerie, il s'était engagé en 1791 dans le 2e régiment de même arme, était devenu général de brigade cinq ans après, et avait eu une jambe enlevée à la bataille de Rastadt le 5 juillet 1796. Grand, pâle, d'une attitude correcte, noble même, l'air froid, l'œil sévère, il inspirait le respect mais non la crainte. Une légère difficulté dans la parole eût pu donner prise aux railleries de cette jeunesse portée à saisir, avec une malignité enfantine, le côté faible de leur chef. Heureusement, disait Bellavène lui-même, il avait sa jambe de bois, pour rappeler à ces écervelés qu'il avait le droit de les guider et parfois d'être sévère.

Son lieutenant et son adjoint, le commandant Kuhmann, était un brave Alsacien qui parlait plus distinctement que son chef, mais dans un jargon moitié français, moitié allemand, parfois difficile à comprendre. C'est à lui qu'on doit le mot célèbre : « L'immobilité est le plus beau mouvement de l'exercice. » Il prononçait : « mufement ». L'antiquaire qui contemple le Panthéon ou les ruines de Baalbeck, — écrit, au sujet de Kuhmann, Elzéar Blaze, — « le peintre placé devant le chef-d'œuvre de Raphaël ou de Michel-Ange, le dilettante assis au parterre du théâtre italien, le chasseur en face de son chien en arrêt, éprouvent un plaisir moins vif que le brave Kuhmann voyant manœuvrer un peloton suivant les principes. Quand un mouvement était bien exécuté, quand une conversion s'opérait d'une manière exacte et précise, des larmes s'échappaient de ses yeux, venaient couvrir sa figure noircie par la poudre à canon ; il ne pouvait trouver une parole pour exprimer sa satisfaction, il contemplait son ouvrage et s'admirait lui-même. Rien n'est beau, disait-il quelquefois, comme un soldat au port d'armes. Immobile, la tête droite, le haut du corps en avant, c'est superbe ! c'est magnifique ! c'est touchant [1] ! »

Les autres officiers du cadre étaient tous de braves soldats, plus ou moins blessés et impropres au service actif, mais plus faits pour dresser des recrues au maniement d'armes que pour initier

[1] Elzéar Blaze : *La vie militaire*, etc , p. 21.

Digitized by Google

à la haute mission morale de l'officier des jeunes gens d'une éducation généralement soignée, la plupart délicats sous leur apparence enthousiaste et guerrière. Tels étaient le capitaine Fanart, l'aide de camp de Bellavène, le capitaine d'artillerie Hulot, le capitaine du génie Leclerc, l'adjudant-major Dornier, le capitaine-écuyer Dutertre. S'il en faut croire Blaze, le fonds littéraire de ces instructeurs était médiocre. L'un prohibait Virgile comme un livre défendu.

« De quoi parle-t-il, votre Virgile?

— « Du siège de Troie, de guerres, de batailles.

— « Troie! Troie! c'est fabuleux. Encore un roman. Je le disais bien. Lisez l'école du peloton; voilà le meilleur livre pour former la jeunesse. »

Tel autre, à la vue des tables de Callet, s'écriait avec une amusante indignation : « Voyez comme ces élèves sont malins! Pour me dérouter, ils font imprimer des romans en chiffres [1]. » Et il confisquait impitoyablement la table de logarithmes.

Les *brimades*, dont il n'est pas permis de ne pas dire un mot quand on parle d'école militaire, atteignirent, sous le premier Empire, une intensité que nos générations actuelles n'ont pas connue. Toutefois elles ne paraissent pas avoir pris naissance à l'origine même de Fontainebleau. Faré, si précis dans les détails de la vie intérieure de l'École, n'en dit pas un mot. Blaze est également muet à cet égard. Le général Girod, qui fut le condisciple de Blaze, indique à peine que les nouveaux subissaient quelques plaisanteries de la part des anciens au moment de leur arrivée. Mais, en 1808, les brimades avaient revêtu un caractère de vexation qui les rendait cruelles, parfois mortelles. Le colonel Combes nous parle de la « traversinade » et de la « presse » qui attendaient toute recrue au moment où elle pénétrait pour la première fois dans une chambrée. Le malheureux nouveau avait à passer entre une haie formée par ses camarades munis de leur traversin de crin, et finissait par tomber à demi assommé sous les décharges répétées de cette arme d'un nouveau genre. A peine relevé, il était soumis à la *presse*, c'est-à-dire acculé dans un coin de la chambre et serré dans cet étau de toute la vigueur de huit

[1] Elzéar Blaze : *La vie militaire*, etc., p. 24.

Digitized by Google

à dix corps l'aplatissant de toute leur force contre la paroi. Il y eut souvent des côtes enfoncées à ce manège.

Si le conscrit se rebiffait, on tombait sur lui à bras raccourcis, on le forçait à s'accroupir sur les jambes, et après lui avoir lié les mains derrière le dos, on les attachait à un bâton glissé sous les jarrets. Dans cette posture, on hissait le patient sur la planche à pain fixée au milieu de la chambre, et on le laissait là, dans un équilibre très instable, exposé à culbuter et à se briser la tête ou un membre quelconque, jusqu'à ce qu'il demandât grâce.

Les brimades ne revêtaient pas toujours ce caractère de brutalité stupide; il en existait un certain nombre qui, toutes pénibles qu'elles fussent pour un jeune homme tombant, à moitié ahuri déjà, dans cet antre de bêtes fauves, avaient un côté comique en faveur duquel on leur pardonnait. C'est ainsi, par exemple, qu'un moment après l'arrivée d'un conscrit dans une escouade, un soi-disant barbier, compère appartenant à une chambrée voisine, se présentait de la part du général, avec mission de tondre et de raser le nouveau venu à l'ordonnance. Quand celui-ci, qui s'y était pris la plupart du temps à l'avance, protestait que l'opération était déjà faite, ses bourreaux lui persuadaient qu'il possédait encore une mèche récalcitrante dont il fallait absolument qu'il se séparât, quelques poils de barbe que le rasoir devait nécessairement faire tomber. Bon gré, mal gré, le patient devait se soumettre à cette exigence, dont il ignorait encore le caractère. On l'asseyait sur la sellette, puis le pseudo-barbier tirait gravement ses instruments, procédait au savonnage préalable de la figure. Seulement le compère, au lieu de se servir de la mousse immaculée qu'emploient généralement ses soi-disant confrères, avait soin de tremper son blaireau dans du cirage liquide et, opérant avec adresse, de façon que son client, nécessairement un peu méfiant, ne vit pas la supercherie, il en faisait en trois minutes un nègre d'un ébène superbe. Prétextant alors un oubli quelconque, l'envoyé du général disparaissait avec ses instruments et laissait la victime exposée à des lazzis qui généralement ne se faisaient point attendre.

Ces taquineries, et surtout les brimades véritables, n'étaient pas reçues par tout le monde avec la même égalité d'âme, et il en résultait des rencontres qui furent plus d'une fois mortelles. Pour remédier à cette situation, le général Bellavène avait

Digitized by Google

d'abord fait couper l'extrémité des baïonnettes données aux élèves avec le fusil; mais ceux-ci étaient parvenus à les appointir de nouveau, et on dut les leur enlever complètement.

Le colonel Titeux raconte que, dans une visite à Fontainebleau, l'Empereur, sur une affirmation.... un peu risquée du général Bellavène, que le duel n'existait pas à l'École, aurait répondu imprudemment, et pas assez bas pour que les élèves ne l'entendissent point : « De mon temps, à l'École militaire, nous nous battions [1]. »

Il n'en fallut pas davantage, paraît-il, pour donner au duel un développement qu'il n'avait point atteint jusque-là. Dès que l'Empereur s'était battu, comment eût-on pu empêcher d'aller sur le terrain des jeunes gens qui mettaient un soin particulier à le prendre pour modèle? En dépit de tous les efforts, les rencontres reprirent de plus belle : on emmancha des compas; on monta sur des tiges de bois des tringles qu'on affila; finalement, et malgré les prescriptions les plus sévères, malgré le renvoi des coupables comme soldats dans un régiment, les duels continuèrent à être la plaie la plus dangereuse de Saint-Cyr.

Une circonstance qui permettait d'éviter les brimades, tout au moins les brimades revêtant un caractère de brutalité parfois dangereuse, était que le hasard vous eût mis en relation, avant l'entrée à l'École, avec un ancien, grâce à la protection duquel vous étiez admis sans trop d'avanies. Mais le moyen le plus sûr était de payer largement sa bienvenue, soit en argent, soit en nature, et, si c'était possible, en argent et en nature. Le colonel Combes, dont la famille connaissait particulièrement le général Bellavène, qui avait dîné chez lui le jour même de son arrivée à Fontainebleau et qui avait en outre pour ancien le sergent de son escouade, n'eût pas évité son cap des tempêtes, si, averti charitablement par son ami, il n'avait connu le moyen de doubler victorieusement l'écueil.

A peine Combes avait-il pénétré dans la chambrée où l'attendaient ses nouveaux camarades, qu'en dépit de tous les motifs qu'avaient ces derniers de le bien recevoir, il ne tarda pas à entendre le cri redoutable: « A la traversinade! » et vit brandir

[1] Colonel Titeux : *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France* (Paris, Didot, 1899), p. 72.

Digitized by Google

sur sa tête les fameux traversins de crin dont il n'ignorait pas le rôle. Mais le jeune homme savait aussi comment on détournait l'orage, et, demandant la parole avec le plus grand calme : « Je sais, Messieurs, dit-il, que je ne puis me dispenser de subir les épreuves de l'école ; mais je dois vous avertir, avant que vous commenciez l'exécution, que vous allez sans doute casser une bouteille d'eau-de-vie que j'ai dans la poche de mon habit et briser un excellent pâté enfermé dans mon shako. Avant que je me livre à vos coups, permettez-moi aussi de me débarrasser d'une somme de quarante-cinq francs que j'ai l'intention de verser à la masse pour ma bienvenue [1]. »

L'effet de ce discours, bref, mais rempli d'arguments solides et liquides, ne se fit pas attendre. Il fut même instantané. En un moment, Combes est déchargé de sa bouteille, de son pâté et de ses quarante-cinq francs. Son ami et ancien Emmanuel Le Coulteux vide à son tour ses poches, emplies par les soins de Mme Combes, et joint son offrande à celle du nouveau venu ; les traversins sont réintégrés au chevet des lits, et Combes, immédiatement déclaré « ancien », ne compte plus dans la chambrée que des camarades, de chauds amis.

V.

Comme on vient de le voir, Fontainebleau, et plus tard Saint-Cyr, demeuraient, en dépit des pâtés de giberne où des escapades du futur colonel Combes, en dépit aussi de quelques bons moments passés à l'infirmerie et des confitures des sœurs, un séjour où les fleurs se mêlaient étroitement aux épines. Une des plus pénibles obligations était la claustration dans laquelle vivaient les élèves ; car, à cette époque, une fois entré à l'école, on n'en sortait plus, ou plutôt on n'en sortait qu'une fois...., le jour où on la quittait définitivement avec le brevet d'officier dans sa poche. Sans doute il y avait à cette règle sévère des exceptions, mais si accidentelles, si peu fréquentes ! Il fallait une maladie très grave, le besoin urgent d'une convalescence au grand air, celui d'une saison dans un établissement thermal, pour voir s'ouvrir avant l'heure les portes de cette bastille du nouveau

[1] *Mémoires du colonel Combes*, p. 15.

Digitized by Google

régime. Ou bien encore il fallait le cas d'une revue passée à Paris par l'Empereur et à laquelle l'École avait été convoquée ; mais le cas était rare, infiniment rare, rare à ce point qu'il ne se présenta, croyons-nous, qu'une ou deux fois dans les dix années que dura l'Empire [1].

L'événement le plus important en ce genre se passa au commencement de 1809, et constitue une des pages, non pas les plus glorieuses, mais tout au moins les plus curieuses de l'histoire saint-cyrienne.

Appelé à prendre part à une inspection de la vieille et de la jeune Garde que devait passer Napoléon dans la cour des Tuileries, le bataillon, fort des cinq cents élèves les mieux rompus au maniement d'armes, alla coucher la veille à la caserne de l'*Ave Maria*, et vint se masser, le lendemain, le dos à la grande façade du palais, ayant vis-à-vis de lui la jeune Garde en première ligne, en deuxième ligne la vieille Garde. Après qu'on eut manœuvré quelque temps au commandement du général Mouton, le futur comte de Lobau, puis du sergent-major Conrad, de l'École, l'Empereur fit désigner un certain nombre de Saint-Cyriens pour remplir les fonctions de chefs de peloton, de guides généraux et de sous-officiers de remplacement [2] dans les troupes de la garde, et un autre, pris au hasard, pour commander les mouvements préparatoires du défilé. Le général Bellavène désigna pour ce dernier emploi le sergent-major Demouchy, et celui-ci s'en tira fort bien, au grand contentement de l'Empereur, et surtout à la stupéfaction des grognards de la vieille Garde, un peu humiliés d'avoir à obéir, même pour quelques instants, à « un blanc-bec de cette espèce. »

Napoléon, fort satisfait de son École, donna des ordres pour que le bataillon fût conduit chez Véry, le cabaret à la mode, où un banquet somptueux avait été commandé. Nous n'avons pas à insister sur la façon dont nos jeunes gens firent honneur aux excellentes préparations du premier cuisinier de France ; nous

[1] Effectivement, le général Girod dit qu'au printemps de 1806, cent vingt élèves furent menés à Paris pour y passer la revue de l'Empereur, et que le souverain fut si content de leur tenue, qu'il les nomma tous sous-lieutenants. *Souvenirs du général Girod*, p. 9.

[2] C'étaient des fonctions prescrites par le règlement de 1791 pour l'école de bataillon et les évolutions de ligne.

Digitized by Google

dirons seulement que le menu servi par Véry en cette circonstance laissa loin celui qu'il avait préparé quinze ans auparavant, d'après les injonctions de la Convention, pour les élèves de l'École de Mars. En vain le général Bellavène, instruit que l'ordre de Napoléon était de fournir aux élèves tout ce qu'il leur prendrait fantaisie de demander, avait supplié Véry de taire cette prescription dangereuse. Véry ne sut pas ou ne voulut pas garder le secret. Dès la fin du premier service, les intentions de l'impérial amphitryon étaient connues de tous les convives, et aussitôt les bouteilles de champagne, réclamées de tous les côtés, commencèrent à affluer avec la menaçante profusion qu'avait redoutée Bellavène. Grâce à cet adjuvant, l'enthousiasme, déjà bruyant, monta rapidement à son paroxysme. Le maréchal Duroc, qui présidait au nom de l'Empereur, avait peine à garder son sérieux dans ce tumulte, et il s'amusait fort de cette explosion de jeunesse, de cette exubérante gaieté si éloignée de la gravité des banquets officiels. Toutefois, le vacarme prit bientôt des proportions telles que la sécurité du matériel devint problématique, et le général Bellavène, craignant que quelque catastrophe ne vint assombrir cette belle journée, préoccupé, seul au milieu de tous ces fous, du bon renom de son école, obtint du grand-maréchal que la séance fût levée.

Il n'était pas aisé de faire reprendre les rangs à une bande de cinq cents gaillards aussi bien lestés, et, en dépit de son ascendant, le général comprit bientôt que l'entreprise demeurait au-dessus de ses forces. En homme habitué à résoudre rapidement les problèmes du champ de bataille, nous voulons dire à prendre instantanément son parti, il mit en réquisition tous les fiacres disponibles entre le Palais-Royal et la place de la Concorde, et quelques instants après, ce cortège inusité de véhicules de tout genre, où s'étaient engouffrés pêle-mêle hommes, équipements, fusils, shakos, ceinturons, etc., se dirigeait à toute allure vers la caserne de l'*Ave Maria*.

Le lendemain, le bataillon, frais et dispos, rentrait dans l'après-midi à Saint-Cyr, et apprenait, avec une émotion que nous n'essaierons pas de peindre, que l'Empereur, en raison de la brillante tenue de l'École à la revue, nommait sous-lieutenants les élèves classés les trois cents premiers.

Cette promotion au grade d'officier d'un nombre inusité de

Digitized by Google

Saint-Cyriens avait l'air d'une faveur spontanée du souverain. En réalité, elle demeurait, comme la revue, un acte réfléchi, arrêté d'avance et était dictée à Napoléon par une impérieuse nécessité. Dès cette époque, la campagne méditée depuis la fin de 1808 contre l'Autriche était dans sa période d'ultime préparation, et il fallait absolument combler *in extremis* les vides nombreux dont souffraient la plupart des régiments de l'armée [1]. Saint-Cyr allait en partie pourvoir aux vacances signalées dans l'infanterie ; mais comment agirait-on pour combler les lacunes que présentaient les régiments à cheval? Napoléon crut rencontrer le moyen en nommant sous-lieutenants cinquante-cinq vélites tirés des dragons, des chasseurs et des grenadiers à cheval. Mais si ces jeunes gens, qui, pour être promus officiers, devaient « avoir assisté à Austerlitz, à Iéna ou au moins à Friedland [2], » ne pouvaient manquer d'avoir, de ce chef, une précieuse expérience, l'Empereur redoutait qu'ils ne possédassent point la science, les qualités d'instructeurs nécessaires pour dresser les recrues qui emplissaient alors nos régiments. Avec l'étonnante facilité que possédait cet homme extraordinaire pour mener de front les questions parfois les plus divergentes, il saisit ce moment pour mettre à exécution une idée qu'il caressait depuis longtemps: celle de créer une école particulière qui lui fournit, pour les troupes à cheval, les éléments précieux qu'il tirait de Saint-Cyr pour l'infanterie [3]. Organisée sur un pied plus luxueux, plus confortable que la précédente, de façon à y attirer les fils de famille les plus riches de la nation, cette école permettrait d'envoyer chaque année cent à cent dix jeunes officiers dans la cavalerie, relèverait le niveau d'une arme qui tendait à baisser de plus en plus comme instruction générale, attirerait dans l'armée l'élite d'une jeunesse opulente qui mettait un empressement chaque année moindre à embrasser la carrière militaire.

Il existait bien à cette époque, à Versailles, dans le bâtiment

[1] Saski : *Campagne de 1809* (Paris, Chapelot, 1898), t. I, p. 226. Publication de l'état-major de l'armée.

[2] Archives historiques de la guerre. Napoléon à Clarke, 11 mars 1809. — Dans Saski, *ibid.*

[3] A la vérité, Saint-Cyr fournissait des officiers à toutes les armes; mais la proportion des jeunes gens envoyés dans la cavalerie était environ du onzième, demeurant tout à fait insuffisante pour les besoins.

Digitized by Google

dit les Vieilles Écuries, une école de cavalerie qu'on eût pu se borner à réorganiser ; mais cet établissement était une école d'application, de perfectionnement, destinée à former des instructeurs plutôt que des élèves proprement dits. On se préoccupait davantage, à Versailles, d'enseigner les préceptes de La Beaume et de Pluvinel que de former des officiers de cavalerie ; or, c'étaient surtout ceux-ci qu'entendait obtenir Napoléon, et non point des écuyers corrects, élégants, experts en questions hippiques.

Cette école de Versailles, quelques officiers du premier Empire nous en ont parlé dans leurs *Mémoires*, et l'on voit par leur récit qu'on n'y faisait pas grand'chose, pour ne pas dire rien. Chaque régiment d'artillerie ou de cavalerie y détachait, à des intervalles irréguliers, un officier et un sous-officier, dont l'ensemble formait deux classes d'environ cent élèves chacune. On suivait trois fois par semaine un cours de manège civil, dirigé par les célèbres écuyers Jardin et Coupé ; mais les élèves n'assistaient à ce cours qu'autant « que cela leur convenait. » L'après-midi, un « excellent vétérinaire, M. Vallois, » professait une leçon d'hippiatrique, mais, là encore, personne ne contraignait les éleves à l'assiduité ni à l'étude.

« Les trois autres jours, nous dit Marbot, étaient consacrés à la partie militaire. Le matin, manège réglementaire tenu par les deux seuls capitaines de l'école, et l'après-midi, théorie faite par eux. Une fois les exercices terminés, les capitaines disparaissaient, et chaque élève allait où bon lui semblait [1]. »

Le colonel d'artillerie Noël, un autre élève de l'École de Versailles, nous a donné sur la liberté qui y régnait des renseignements à peu près identiques. « En dehors des exercices et des heures d'études, dit-il, nous étions libres. Le manège, les promenades et les exercices de cavalerie, le cours d'hippiatrique, n'absorbaient pas tout notre temps, et nous pouvions faire souvent le voyage de Paris, ce dont nous ne nous faisions pas faute [2]. » Marbot partait tous les samedis matin pour la capitale, et ne rentrait à Versailles que dans la matinée du mardi.

Comme on le voit, il y avait là des traditions de liberté et de

[1] Marbot : *Mémoires*, t. I, p. 170-171.
[2] Colonel Noël : *Souvenirs militaires*, p. 17.

Digitized by Google

farniente qu'il eût été peut-être malaisé de déraciner, et Napoléon préféra à un replâtrage difficile une création nouvelle qui portât entièrement son empreinte.

Le 8 mars 1809, c'est-à-dire trois jours avant celui où Napoléon, faute de Saint-Cyriens, se résignait à signer la promotion de cinquante-cinq vélites dont nous avons parlé, il lançait un décret portant création d'une École spéciale de cavalerie, et fixant au château de Saint-Germain la résidence de ce nouvel établissement militaire. Un autre décret, daté de Schönbrunn, 17 mai 1809, quatre jours après l'occupation de Vienne, déterminait la composition du personnel de l'école, réglait les matières qu'on y enseignerait (c'était exactement le programme de Saint-Cyr, avec des notions d'hippologie et d'hippiatrique en plus); fixait à 2,400 francs, plus 700 francs de trousseau, le prix de la pension ; disait enfin que *provisoirement* le régime intérieur, la police et la discipline seraient en tout semblables à ceux de Saint-Cyr.

Après la campagne de 1809, l'Empereur songea à parfaire son œuvre ; un décret du 8 août nomma commandant de l'École le général Clément de la Roncière [1] ; commandant en second, le colonel Brunet, amputés, l'un du bras gauche et l'autre du bras droit ; désigna l'aumônier, le quartier-maître [2], la plupart des professeurs, parmi lesquels se trouvèrent les capitaines Simon et Dutertre, du cadre de Saint-Cyr, désignés pour introduire à Saint-Germain la tradition de l'École mère.

L'uniforme des élèves, réglementé par une décision ministérielle du 6 septembre, comprit à l'origine un manteau de drap blanc, un habit bleu à revers blancs, veste et gilet de drap blanc, un shako, culotte de peau blanche, bottes à l'écuyère avec éperons bronzés. Mais Clarke trouva bientôt que cette tenue ne se rapprochait pas assez de celle de la cavalerie, et, à la date du 10 février 1810, il la changea presque complètement. Le shako fut remplacé par le casque de dragons ; on substitua à l'habit bleu un habit vert avec collet, revers et parements de la même nuance, poches en long lisérées de rouge. La petite tenue, qui

[1] Clément de la Roncière (François-Marie), né le 2 février 1773, fils de Clément de la Roncière, directeur des Aides à Amiens. Général de brigade le 31 décembre 1806, de division le 11 janvier 1809, mort à Incarville (Eure), le 28 juillet 1854.

[2] Capitaine trésorier.

Digitized by Google

se composait d'un sarrau et d'un bonnet de police, fut verte également.

L'École de Saint-Germain devait être aménagée pour recevoir six cents élèves, quatre cents chevaux de carrière et cent chevaux d'armes; mais il s'en fallut qu'elle atteignit jamais à ces chiffres. Et la faute de cet insuccès incombait bien à ses organisateurs, notamment au duc de Feltre. On avait eu, tout d'abord, la pensée — nous l'avons dit — de faire de Saint-Germain une sorte d'école de luxe, un établissement privilégié où le régime alimentaire, en particulier, devait être organisé avec un confort rappelant à des jeunes gens riches le bien-être de la maison paternelle. Telles avaient été la pensée de l'Empereur et la raison qui avait fait fixer à plus de 3,000 fr. [1] — chiffre énorme pour l'époque — le prix de la pension. Mais la pensée impériale n'avait pas été traduite, tout au moins elle l'avait été mal. Pressé par la nécessité, harcelé par le besoin d'avoir au plus vite des recrues, on avait bâclé une école à la hâte, telle qu'on pouvait l'ouvrir sur-le-champ, c'est-à-dire en l'installant dans un château délabré, en en prenant le modèle sur Saint-Cyr, et se réservant de lui donner plus tard la physionomie spéciale qu'elle devait avoir. Mais ce provisoire était devenu définitif, et cette annexe de Saint-Cyr — Saint-Germain ne fut jamais autre chose — demeura, comme la plupart des annexes, plus mal organisée, plus mal administrée que la maison principale. Et il n'était point étonnant que des familles qui hésitaient à envoyer leurs enfants dans la première école renonçassent à les faire entrer dans la seconde.

En dépit d'une surveillance rigoureuse, la tenue des élèves, leur vie privée, leur application, tout se ressentait de cette négligence. Quant à l'existence matérielle qu'on offrait à ces fils de famille, elle demeurait un objet permanent de plaintes de la part des intéressés.

Dans une lettre écrite au commandant de l'École par le général Clarke, en décembre 1811, le ministre se plaignait des doléances nombreuses qu'il recevait au sujet de Saint-Germain, où on laissait les élèves, disait-il, « boire du matin au soir, fumer, chiquer, se battre à tout propos. » En même temps, il

[1] Avec le trousseau.

Digitized by Google

signalait au commissaire des guerres Damesme la mauvaise qualité de la nourriture et lui enjoignait impérativement de prendre ses dispositions pour qu'à l'avenir les « aliments fussent sains et en quantité suffisante, que les assaisonnements fussent frais et de bonne qualité. »

Au général, le duc de Feltre disait encore sur le même sujet : « Je reçois des plaintes sur la mauvaise qualité de la nourriture des élèves ; ces récriminations sont trop multiples pour qu'il me soit possible de ne pas les croire fondées ; occupez-vous sur-le-champ de les faire cesser. La viande surtout et le vin ont donné lieu aux critiques.... Les parents se plaignent encore de la facilité que les élèves ont de dépenser de l'argent.... J'écris aux préfets pour qu'ils renouvellent à leurs administrés les annonces qui leur ont déjà été faites au sujet de l'École de Saint-Germain et pour qu'ils fassent connaître que la volonté de l'Empereur est que les jeunes gens qui ne seraient pas au service depuis huit ans ne puissent obtenir de sous-lieutenance s'ils n'ont pas passé par les écoles militaires. Je les charge même d'écrire aux familles les plus marquantes. Mais cette mesure ne produira que de faibles résultats si les parents qui ont des enfants à l'École peuvent encore se plaindre avec raison, et éloignent, par ces motifs de plainte (qu'elles ne manquent pas d'exagérer), les familles dont les enfants seraient disposés à demander leur admission [1]. »

L'Empereur, en dépit de sa volonté d'être informé de tout, ne connaissait point cette situation, et il fût demeuré longtemps encore dans cette ignorance, si un petit événement n'était venu le mettre fortuitement au courant des griefs formulés contre Saint-Germain.

Un jour, aux Tuileries, la comtesse de la Rochefoucauld, dame d'honneur de Marie-Louise, demanda à l'Impératrice d'obtenir pour son fils une place de sous-lieutenant dans un régiment de cavalerie. Napoléon, qui était présent, agréa la demande, à condition que le jeune homme allât passer quelques jours à l'école de Saint-Germain.

— « Alors, Sire, j'y renonce, s'écria Mme de la Rochefoucauld.

— « Vous y renoncez. Et pourquoi donc ?

[1] Colonel Titeux : *Saint-Cyr et l'École spéciale militaire en France*, p. 239.

Digitized by Google

— « Parce que, Sire, les élèves y sont trop mal tenus.
— « Comment ! mais c'est une erreur.
— « Sire, je crois être bien informée.
— « Je m'en assurerai [1]. »

Cette scène se passait le 3 avril 1812, et le lendemain même l'Empereur écrivait à Clarke :

Monsieur le duc de Feltre,

Il me revient toutes sortes de plaintes de l'École de Saint-Germain. Ces plaintes ont le très mauvais effet de dissuader les familles riches d'y envoyer leurs enfants. On m'assure que le pain est très mauvais, la nourriture insuffisante, l'éducation très dure, l'instruction nulle, hormis pour le militaire. Faites-moi un rapport sur le régime de cette école. Le pain doit y être bon, la nourriture abondante, l'éducation supérieure à celle de la Flèche et paternelle, l'instruction variée. On doit y enseigner le dessin, les mathématiques, l'histoire, la géographie, la littérature. Cette École ne remplit pas mon attente ; elle est destinée à recevoir les enfants des familles les plus riches de France et on les en éloigne. Cette École jouit du plus mauvais renom dans le public [2].

Cette lettre ne pouvait pas surprendre le ministre ; toutefois, craignant quelque prochain orage, il dépêcha incontinent le général Dejean à Saint-Germain, avec mission de faire une enquête sur place et de proposer les améliorations convenables.

Le rapport du général Dejean, dans lequel le rédacteur appuie à diverses reprises sur la mauvaise qualité des aliments, sur leur insuffisance, sur la nécessité où sont les élèves de se procurer au dehors, à tout prix, le supplément de nourriture qui leur est indispensable, sur la qualité du pain, qui est malsain et mal fabriqué, à ce point « que dans les moments les plus pressés on s'en plaindrait à la guerre, » parvint au ministre le 15 avril.

C'était trop tard de vingt-quatre heures.

La veille, 14 avril, l'empereur, profitant d'une chasse dans la forêt de Saint-Germain, était entré sans se faire annoncer à l'École de cavalerie, et s'était rendu compte immédiatement du bien fondé des critiques dont Mme de la Rochefoucauld s'était faite devant lui l'écho.

[1] Rilliet de Constant : *Journal d'un sous-lieutenant de cuirassiers* (*Bibliothèque universelle* de Genève, t. IV, avril 1859.)
[2] Colonel Titeux : *Saint-Cyr, etc.*, p. 240.

Digitized by Google

Un témoin oculaire, Rilliet de Constant, qui nous a laissé comme son compatriote, J.-François Martin, un livre intéressant sur les dernières campagnes de l'Empire, nous a raconté, dans son *Journal d'un sous-lieutenant de cuirassiers*, cette visite de Napoléon à Saint-Germain, et c'est d'après son récit [1] que nous en parlons à notre tour.

Le souverain entra, comme il a été dit, à l'improviste, et après avoir passé en revue les élèves qui avaient eu à peine le temps de courir sur les rangs, il s'était dirigé vers les cuisines, où l'on préparait le repas du soir. « C'était, dit ici Rilliet de Constant, un bon jour pour nous ; » effectivement le pain noirâtre, à peine cuit, était bien de nature à fixer le jugement de l'impérial visiteur. Napoléon saisit celui qu'on lui présentait, en arracha un morceau, l'examina un instant, puis le lança violemment contre le mur. Le *projectile*, humide, gluant, resta adhérent à la paroi. Les autres aliments de l'ordinaire parurent au souverain insuffisants et de mauvaise qualité. Il s'étonna que les élèves mangeassent à la gamelle dans leurs chambres, et ordonna qu'on installât dès le lendemain des réfectoires au rez-de-chaussée ; toutefois sa mauvaise humeur grandit au dernier point quand il aperçut les mauvaises gamelles d'étain qui servaient de plats et d'assiettes. Il dit que l'aspect seul de ces ustensiles était de nature à dégoûter ceux qui étaient obligés d'en user, que le plus modeste ouvrier avait aujourd'hui une vaisselle plus décente sur sa table, qu'immédiatement on eût à remplacer cette misérable ferblanterie par une faïence convenable. D'une façon générale, l'Empereur trouva tout mauvais, et cette situation le choqua d'autant plus qu'ancien élève de l'École militaire de Paris, c'est-à-dire d'un établissement qui avait surtout péché par le luxe et la profusion, il était à même de sentir davantage la mesquinerie dont il était témoin aujourd'hui [2].

[1] Voir également une intéressante étude de Ferdinand de Lacombe sur l'école de Saint-Germain dans le *Spectateur militaire*.

[2] Voilà, à titre de curiosité, le menu des cadets de l'École militaire de Paris en 1780. Chaque repas comprenait cinq services, ainsi qu'il suit :

Menu en gras — Diner : La soupe, le bouilli, deux plats de viande et trois assiettes de dessert.

Souper : Deux entrées viandes et légumes, un rôti, une salade, trois desserts.

Menu en maigre — Diner : La soupe, deux plats de légumes, un plat de graines (pois, haricots, etc.), un plat de poisson, un plat d'œufs, trois desserts.

Digitized by Google

Il rentra donc aux Tuileries, mécontent de ce qu'il avait vu, fort monté contre Clarke, encore plus irrité contre le général La Roncière, auquel il imputait uniquement et iniquement la responsabilité de la situation. En réalité, il n'eût dû s'en prendre qu'à lui-même, à ce provisoire qui durait depuis trois ans par sa faute, tout au moins par la négligence de son ministre, à cette disposition non changée du décret du 17 mai 1809, aux termes de laquelle l'École de Saint-Germain devait, jusqu'à décision contraire, étudier, manger, dormir comme Saint-Cyr.

Il était injuste, nous venons de le dire, de s'en prendre au commandant de l'École d'une situation matérielle qu'il n'avait pas le droit de modifier ; mais, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, l'innocent paya pour le coupable. Deux jours après la visite de l'Empereur, le général La Roncière était brutalement relevé de ses fonctions, et sans qu'on lui donnât la faculté d'attendre l'arrivée de son successeur [1] (à cette époque en Espagne), on l'invita à remettre l'intérim au général Bellavène.

Bellavène, peu satisfait d'être chargé, même temporairement, d'une restauration comme celle qu'on lui imposait, se mit néanmoins à l'œuvre avec l'habileté et l'intelligence dont il avait donné des preuves répétées à Saint-Cyr; toutefois, il est vraisemblable qu'avec les fonds dont le ministre le crédita à ces soins, La Roncière eût réussi tout aussi heureusement que lui.

Quoi qu'il en soit, le premier soin de Bellavène fut d'organiser immédiatement un réfectoire, d'acheter de la vaisselle, d'améliorer notablement le régime alimentaire, de donner aux élèves des chambres séparées avec lits garnis de rideaux, d'autoriser les familles à communiquer chaque jour avec leurs enfants, et grâce à ces améliorations, l'École sembla s'acheminer vers une prospérité qu'elle n'avait jamais connue. Les premières réformes effectuées à Saint-Germain dataient des derniers jours d'avril 1812 : au 1er janvier 1813, l'effectif des élèves s'était élevé à 212, chiffre qui n'avait été atteint à aucune époque de son existence.

Souper : un potage au riz, deux plats de légumes, un plat de graines, un plat de poisson, un plat d'œufs, une salade, trois desserts.

A chaque repas, pain blanc à discrétion et une bouteille de vin de Bourgogne par tête. (État militaire des dépenses pour l'école militaire.)

[1] Le général Maupoint de Vandeuil.

Digitized by Google

Malheureusement, le temps n'était plus aux ardents enthousiasmes qu'avaient suscités les journées de Marengo ou d'Austerlitz. Le désastre de 1812, la mort de plus de quatre cent mille hommes ensevelis sous les neiges de Russie, avaient jeté sur la France entière un voile de deuil. Pas une famille qui ne fût atteinte, pas un foyer où une place ne fût vide pour toujours. C'était le commencement de la fin. 1813, aussi fatale que l'année précédente, allait aboutir à Leipzig. Nous avons dit ailleurs que des 1,300,000 appelés dans cette année désastreuse, cent mille à peine avaient repassé le Rhin en novembre : cette statistique en dit plus que toutes les démonstrations. Il y avait de quoi refroidir les cœurs les mieux placés, les courages les plus virils. En vain l'Empereur essayait-il de lutter encore, en vain tentait-il d'associer indissolublement son nom à celui de la France, la France séparait sa cause de celle de Napoléon. Dans l'armée même, l'enthousiasme avait fait place à une morne résignation; on luttait sans ardeur, sans conviction, sans espoir, mû par cette force de l'habitude contractée en dix années de guerres incessantes; mais on avait hâte de voir la fin du drame. Et les Écoles militaires se ressentaient nécessairement de cet état d'âme général, de ce malaise moral, de ce découragement. On sentait qu'il était trop tard pour entrer dans une carrière où il n'y avait plus que déboires à subir, que désenchantements à attendre ; en tout cas, l'heure n'était pas aux leçons professées *ex cathedrâ*, dans le calme d'un amphithéâtre.

Au 1er avril 1814, l'École de Saint-Germain ne comptait plus que dix élèves. Ils y restèrent pendant les premiers jours de la Restauration, et furent licenciés définitivement le 1er juillet.

VI.

Pas plus à Saint-Germain qu'à Fontainebleau ou à Saint-Cyr, Napoléon n'avait adopté, pour l'entrée ou la sortie, le système des promotions globales ; on entrait à toute date, à tous moments et l'on s'en allait de même, suivant les besoins, par dix, par trente, au fur et à mesure que des places se présentaient dans les régiments [1]. D'ailleurs, le séjour réglementaire de deux ans

[1] On comprend, sans y insister, combien ce système était vicieux. Les élèves

Digitized by Google

à Fontainebleau ou à Saint-Cyr, celui de trois ans à l'École de Saint-Germain, ne fut jamais atteint, il s'en fallut de beaucoup. On partait au bout de quelques mois, souvent de quelques semaines, quand on savait tenir un fusil et commander l'école de peloton. Et Fontainebleau puis Saint-Cyr ne suffisant plus, on puisa, comme nous l'avons dit, dans les lycées et à La Flèche, prenant là des enfants à peine formés, « pourvu qu'ils eussent cinq pieds un pouce, » écrivait Napoléon. Suivant le mot du général Trochu, ce n'étaient pas des promotions, c'étaient des « fournées. »

Je désire, citoyen ministre, écrivait déjà, le 25 novembre 1803, le Premier Consul à Berthier, que vous donniez l'ordre au commandant de Fontainebleau de faire dresser un état de quarante jeunes gens de dix-huit ans, les plus instruits, sachant parfaitement le maniement d'armes et capables d'occuper une place de sous-lieutenant dans les corps. Vous me proposerez de les nommer sous-lieutenants dans chacun des quarante bataillons faisant partie des camps de Saint-Omer, Montreuil et Bruges. Je désire également que vous fassiez dresser dans le prytanée de Saint-Cyr un état de soixante jeunes gens âgés de plus de seize ans, ayant plus de cinq pieds, et qui seraient propres à être attachés à chacun de ces quarante bataillons en qualité de caporaux fourriers.... Je désire accélérer le temps où cette jeunesse devra entrer dans l'armée.

Du 26 août 1805, l'Empereur à Berthier :

Mon cousin, il sera fourni cette année cent élèves ou pensionnaires de l'École de Fontainebleau destinés à remplir des places dans l'infanterie ou dans la cavalerie. Ils doivent être âgés de plus de dix-neuf ans, être de la taille de cinq pieds un pouce, savoir parfaitement toutes les manœuvres d'artillerie et d'infanterie.... Les prytanées de Paris et de Saint-Cyr fourniront cette année deux cents jeunes gens qui seront envoyés dans les corps comme caporaux, fourriers ou même sergents-majors.... Ils devront avoir plus de cinq pieds et être âgés de plus de dix-sept ans.... Vous me ferez un rapport sur le nombre des jeunes gens qui doivent sortir de l'École polytechnique; mon intention est de les utiliser pour l'armée.

entrant après le 1er octobre trouvaient naturellement les cours commencés et, ne pouvant les suivre qu'imparfaitement, au point de vue manœuvre, en étaient encore à l'école du soldat quand d'autres finissaient les évolutions de ligne. Le général Berthezène s'était plaint au ministre à diverses reprises de cette situation, très préjudiciable à la bonne préparation de ses candidats; mais Napoléon n'avait jamais tenu compte de ces observations.

Digitized by Google

Après Iéna, Napoléon apprend par Lacuée que trente élèves de l'École polytechnique demandent à entrer dans un corps de troupes; le même jour, il écrit au comte Dejean : « Envoyez ces trente jeunes gens droit ici; nous avons besoin d'officiers, nous les placerons dans les corps. »

Autre lettre datée de Berlin, le 17 novembre 1806 : « Mon cousin, écrit l'Empereur au ministre de la guerre, j'ai dans l'armée cent trente régiments de cavalerie; mon intention est que vous attachiez à chacun de ces régiments un élève de Fontainebleau. Ces cent trente jeunes gens employés, vous prendrez mes ordres pour le reste.... »

Un peu plus loin, l'Empereur prescrit d'attacher à chacun des maréchaux de France quatre élèves, « ce qui en emploiera encore quarante-quatre, » et on en placera « vingt autres à l'état-major général. »

Puis Napoléon continue : « Si le ministre Dejean avait encore deux cents élèves, on trouverait à les employer; car je serais bien aise d'en attacher un à chacun de mes dépôts en France, et comme j'en ai cent soixante-dix-huit, cela m'en emploierait encore deux cents. »

Il demeurait entendu que ces jeunes gens ne devaient pas rester plus d'un an dans les états-majors, et qu'ils seraient ensuite renvoyés à leur corps « au fur et à mesure qu'il s'y produirait des vacances. » Jamais on n'avait vu une pareille consommation de vies humaines, jamais souverain n'avait exploité à ce point les illusions d'une jeunesse généreuse jusqu'à la folie.

De 1804 à 1807, treize cent quarante-huit élèves étaient entrés à Fontainebleau, dont les deux tiers furent tués dans les campagnes de 1805, 1806 et 1807.

En 1809, au moment de la guerre contre l'Autriche, l'Empereur demande au général Clarke :

64 élèves de Saint-Cyr pour être placés dans les seize cohortes de la jeune Garde, à raison de quatre par cohorte.

104 élèves de Saint-Cyr, pour les cinquièmes bataillons;

400 élèves de la Flèche et des lycées pour les fonctions de caporaux fourriers dans l'infanterie;

50 élèves de l'École polytechnique, destinés à l'artillerie;

50 élèves des arts et métiers pour les compagnies d'ouvriers.

Total : 668 jeunes gens de seize à dix-huit ans.

Digitized by Google

La lettre à Clarke est du 9 mars ; les 13 et 29 mars, nouveaux ordres pour hâter le départ des élèves demandés ; de plus, le chiffre des officiers exigés de Saint-Cyr était porté de cent soixante-huit à trois cents, et en outre encore, on devait en choisir « dix dans chaque lycée parmi ceux qui, malgré leur âge, seraient assez forts pour supporter les fatigues de la guerre. »

Avec un tel système, les écoles militaires n'étaient jamais assez remplies pour suffire aux besoins, le séjour n'y était qu'un éphémère passage, et comme, cependant, le maître exigeait que ces sources fussent toujours alimentées, il en vint à cet effet aux moyens les plus violents. Il écrivait à Fouché, de Benavente (Espagne), le 31 décembre 1808 :

....Les familles anciennes et riches qui ne sont pas dans le système sont évidemment contre. Je désire que vous fassiez une liste de dix principales familles par département, et de cinquante pour Paris, en faisant connaître l'âge, la qualité de chaque membre. Mon intention est de prendre un décret pour envoyer à Saint-Cyr les jeunes gens âgés de seize ans et de moins de dix-huit ans appartenant aux familles nobles qui me sont opposées. *Si l'on fait quelques objections, il n'y a pas d'autre réponse à faire que c'est* MON BON PLAISIR [1].

Entre temps et jusqu'à la publication du décret précité, on recrutait des sujets un peu partout.

A Fouché, de Burgos, 18 novembre 1808 :

Faites mettre à l'École militaire de Saint-Cyr le jeune Saint-Aignan. Vous ferez connaître que C'EST MA VOLONTÉ. Vous l'y ferez effectivement conduire. Cette méthode, il faut la prendre pour plusieurs de même espèce [2]....

A Fouché, de Paris, 9 avril 1809 :

Il faut faire venir La Rochejaquelein à Paris. Quand vous l'aurez vu, vous lui ferez connaître que mon intention est qu'il prenne du service [3].

A Fouché, de Schönbrun, 26 septembre 1809 :

Vingt-quatre heures après avoir reçu le présent ordre, vous ferez partir le jeune Alexis de Noailles.... pour se rendre à Vienne et servir

[1] Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*. Paris, Plon, 1897. 2 vol. in-8, I, 259.
[2] Léon Lecestre, *Lettres inédites*, I, 253.
[3] Léon Lecestre, *Lettres inédites*, I, 305.

Digitized by Google

comme sous-lieutenant. Vous témoignerez à ses parents que l'air du régiment lui fera du bien [1].

On a vu tout à l'heure (lettre à Fouché, de Benavente, 31 décembre 1808) que Napoléon n'avait parlé d'envoyer d'office, à l'École spéciale militaire, que les jeunes gens au-dessus de seize ans. Mais il se produisait parfois, à propos de l'âge des enfants nommés ainsi d'office, des quiproquos qui eussent été comiques, s'il eût été possible de rire en un pareil sujet. Telle fut, par exemple, l'erreur dont parle le baron Mounier à propos du duc de Brézé qui reçut, un beau jour, un *ordre d'admission* à Saint-Cyr pour son fils âgé de *treize ans*. Le duc protesta et réclama en vain ; « le ministre de la guerre Clarke lui répondit qu'il n'en fallait pas moins se soumettre aux ordres de Sa Majesté [2] ! »

Cette façon d'agir constituait la conduite tenue, en France, vis-à-vis des Français ; mais les étrangers ne devaient point échapper à ces mesures extrabienveillantes : les pays annexés étaient admis à en bénéficier au même titre : « Il me parait qu'on se plaint que la Belgique a un mauvais esprit.... Il faut purger les autorités, faire arrêter les mauvais sujets et obliger cinq à six cents personnes suspectes à vivre en Bourgogne et en Champagne. Il faut me présenter un travail pour mettre les jeunes gens de ces départements dans les écoles ou les régiments [3]. »

Fouché donna immédiatement des ordres en conséquence, et Réal fut chargé de dresser la liste des fils de famille étrangers sur lesquels tomberait la faveur d'être admis, malgré eux, dans un de nos établissements d'instruction militaire de France.

A Bruxelles — pour ne citer qu'un des points de l'Empire où fut pratiqué ce racolage d'un nouveau genre — quatre familles opposantes furent ainsi désignées pour envoyer leurs enfants à la Flèche ; ce furent celles du comte de Ribeaucourt, Cornet de Grez, Van der Dilft et Van der Meere. Par un procédé qui rendait la mesure plus vexatoire encore, les lettres de nomination furent

[1] Léon Lecestre, *Lettres inédites*, I, 368.
[2] Baron Mounier, secrétaire de Napoléon Ier. *Souvenirs intimes et notes*. Paris, Ollendorf, 1896, in-8, p. 199.
[3] Léon Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. I, p. 339. Napoléon à Fouché, de Schönbrunn, 21 août 1809.

Digitized by Google

adressées directement aux enfants, à des enfants de douze ans, l'Empereur affectant de ne pas consulter les parents, dans une circonstance où cependant leur avis eût pu être demandé.

Le jeune Van der Meere, qui savait alors tout juste lire, reçut ainsi un beau jour un pli officiel l'avisant que Napoléon venait de le nommer élève du Prytanée; et comme son père, consterné d'une telle faveur, écrivait le jour même au préfet du département de la Dyle pour expliquer qu'il n'avait pas l'intention de faire de son fils un militaire, il reçut dans les quarante-huit heures, de la préfecture, la réponse suivante :

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA DYLE A M. VAN DER MEERE, RUE NEUVE, BRUXELLES.

Bruxelles, le 12 février 1810.

Monsieur,

J'ai soumis à Son Excellence le ministre de la police générale de l'Empire la réclamation que vous m'avez fait parvenir relativement à M. votre fils.

Son Excellence me charge de vous dire *que vous ne pouvez être juge de l'aptitude de M. votre fils; celui-ci étant nommé, rien ne peut le dispenser d'obéir.*

En vous transmettant la décision de Son Excellence, je ne puis me dispenser de vous faire observer que les ordres que j'ai reçus sont précis et que le moindre retard de votre part serait considéré par Sa Majesté comme une opposition formelle à exécuter sa volonté.

Je vous invite à m'accuser réception de la présente et à m'informer en même temps du jour que vous avez fixé pour le départ de M. votre fils.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le préfet : Le conseiller de préfecture,

D'ANETHAN[1].

C'est par de tels moyens que l'Empereur arrivait à remplir ses écoles militaires, et que l'on parvenait à compter à La Flèche, par exemple, les huit cents élèves dont parle M. Lefol. Sur ces huit cents élèves, écrivait à ce propos le *Constitutionnel* du 11 septembre 1833, à peine en trouvait-on trois cents qui fussent Français. « Véritable maison d'otages, elle enfermait dans ses murs les enfants des premières familles d'Italie : les Doria, les

[1] Général Van der Meere : *Mémoires* (Bruxelles, Muquardt, 1880, in-8), p. 17.

Digitized by Google

Brignoli, etc., etc., auxquels avaient été adressées des lettres de nomination avec injonction de se rendre à La Flèche sous peine d'y être conduits par la gendarmerie. On y voyait également des Hollandais, des Belges [1], dont les parents étaient venus s'établir dans la petite ville, pour être moins séparés de leurs enfants. »

Ajoutons ici, par parenthèse, que Napoléon, non content d'enlever aux pères de famille le choix de la carrière à donner à leurs fils, étendait sa prérogative à disposer également de leurs filles. En recevant, des mains de Fouché, la liste des familles de Belgique et d'Italie qu'on *invitait* à venir habiter la France et dont on plaçait de force les garçons dans nos écoles militaires, Napoléon écrivait encore au ministre de la police : « J'approuve vos propositions à l'égard des individus des départements de la Belgique et d'au delà des Alpes dont vous m'avez envoyé la statistique. Vous ferez connaître à ceux qui ont des filles à marier qu'ils ne pourront en disposer qu'avec mon consentement, mon intention étant de les marier à des Français qui se sont distingués dans mes armées [2]. »

Comme on le voit, la pensée de l'Empereur s'étendait aux deux sexes : on n'avait vu, sous aucun régime, une telle sollicitude du souverain pour son peuple.

VII.

Mais il nous faut revenir à notre sujet, au recrutement de nos écoles militaires, et nous le ferons en rappelant que, grâce aux procédés dont nous venons de parler un peu plus haut, Fontainebleau ou Saint-Cyr fournirent à l'armée :

De 1804 à 1807,	1,348	sous-lieutenants.
En 1809,	458	—
1810,	299	—
1811,	145	—

[1] « Napoléon étendit la mesure à tous les pays et parmi les compagnons qu'il nous donna, il y avait des Italiens, des Valaques, des Illyriens, des Allemands, des Hollandais. » Général Van der Meere, *Mémoires*, p. 17. — Sur les 200 Croates envoyés d'office à la Flèche, Saint-Cyr et Châlons par ordres des 27 octobre et 14 décembre 1810, voir commandant Boppe, *La Croatie militaire* (1809-1813). Paris, Berger-Levrault, 1900, p. 53-54, note 1.

[2] L. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, II, p. 86.

Digitized by Google

En 1812,	603	sous-lieutenants.
1813,	751	—
1814 (trois mois),	252	—

Quant à l'école de Saint-Germain, elle donna :

Du 29 juin 1810 à la fin de l'année,	6	sous-lieutenants.
En 1811,	13	—
1812,	59	—
1813,	134	—
1814,	99	—

Total pour Fontainebleau et Saint-Cyr,	3,856
— Saint-Germain,	311
Total général pour les écoles de cavalerie et d'infanterie seulement,	4,167

Quatre mille cent soixante-sept officiers — quatre cent seize par an, sans compter les élèves de Châlons, de Metz, de l'École polytechnique, de l'École des arts et métiers, les enfants pris à La Flèche, dans les lycées, sur les bancs du collège, qu'on peut évaluer également au minimum de quatre mille.

Et malgré cette conscription acharnée, les régiments ne comptaient point, à la fin de l'Empire, le quart, la moitié des officiers qui leur eussent été nécessaires, n'avaient pas le dixième de l'effectif normal. Dans certains corps, le chiffre des sous-officiers et des caporaux était dérisoire. C'est ainsi, par exemple, qu'un bataillon du 85e de ligne n'avait, au commencement de la campagne de 1813, d'autres sous-officiers que deux adjudants et quatre sergents [1]. La même année, huit régiments du corps de Davoust avaient ensemble 42 officiers, et seulement 27 sous-officiers et caporaux. Et c'est avec des cadres aussiin suffisants que nos imberbes Marie-Louise, nos héroïques conscrits de 1813, battirent à Lutzen, à Bautzen, à Dresde, les armées, doubles en nombre, de la coalition. En vérité, on est en droit de se demander, en constatant de tels faits, si, plus solidement encadrées, nos jeunes troupes n'auraient pas mieux fait encore, si Leipzig, par exemple, au lieu de demeurer un sanglant échec, ne se fût pas changé en une éclatante victoire.

ARTHUR DE GANNIERS.

[1] Général Thoumas : *Les transformations de l'armée française*, t. I, p. 374 et 403.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LES GESTES DES MARTYRS ROMAINS [1]

Par Gestes ou Passions des martyrs, on entend les relations de leur procès et de leur supplice, écrites à une époque plus ou moins éloignée des faits, en tout cas non contemporaine. A Rome moins qu'ailleurs se rencontrent de véritables *Acta*, c'est-à-dire des relations authentiques, sous forme de procès-verbaux officiels ou de mémoires rédigés par des témoins. On ne pourrait en citer de tout à fait sûrs, ou au moins d'admis par tous les critiques, que les actes du sénateur Apollonius, récemment découverts, ou ceux, beaucoup plus anciennement connus, du philosophe saint Justin. La rareté de telles pièces a probablement pour cause la destruction des archives ecclésiastiques au commencement de la persécution de Dioclétien : cette destruction semble avoir été à Rome plus complète qu'ailleurs. La presque totalité de la littérature martyrologique romaine est donc composée de pièces de seconde main. Quelle en est la valeur historique? C'est ce que se propose de déterminer M. Dufourq, dans le livre qu'il intitule : *Étude sur les Gesta martyrum romains*.

Il n'est pas le premier, assurément, à poser une telle question : d'après lui, on y a fait trois réponses. L'une, rejetée unanimement aujourd'hui, consistait à accepter comme véridiques tous les récits des *Gesta*. L'autre reconnaissait en eux l'existence ou au moins la possibilité d'un fond historique primitif, défiguré par des additions postérieures. La troisième les considère tous en bloc comme apocryphes. A celle-ci se rallie M. Dufourq.

[1] A. Dufourq : *Étude sur les Gesta martyrum romains*. Paris, Fontemoing, 1900, in-8 de VIII-441 pages (formant le fascicule LXXXIII de la « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome »).

Digitized by Google

Je crois la question mal posée, ou au moins l'une de ces théories inexactement reproduite. C'est la seconde, celle que M. Dufourq appelle « la théorie de l'interpolation. » Il l'attribue à des maîtres illustres, comme M. de Rossi et M. Edmond Le Blant. Il range parmi ses partisans M. Aubé (ce qui est vrai pour la seule Passion de sainte Félicité) et M. Neumann (ce qui est une erreur). Il la retrouve enfin dans mon *Histoire des persécutions*. « Parmi les catholiques comme parmi les non catholiques, dit-il, en Allemagne comme en France, on s'accorde donc à voir dans nos textes une rédaction primitivement authentique, et plus tard interpolée [1]. » On me permettra de dire que ce n'est pas tout à fait cela. Les critiques qui croient reconnaître, non dans tous, mais dans quelques-uns des Gestes romains, un fond historique, ne prétendent pas que le rédacteur ait toujours eu sous les yeux une rédaction primitive, qu'il a dénaturée en l'amplifiant : ils pensent que cela est arrivé quelquefois, mais plus souvent encore ils accordent de la valeur aux Gestes parce que, visiblement, ceux-ci s'inspirent de souvenirs locaux, ont été écrits par des hommes ayant sous les yeux des monuments aujourd'hui disparus. C'est dans ce sens que M. de Rossi, qui s'en est si utilement servi pour l'étude des cimetières romains, dit, avec l'autorité d'une longue et fructueuse expérience : « Au fond des légendes les plus dépréciées il y a quelque réminiscence de faits vrais et de traditions antiques [2]. » Il ne dit pas que ces légendes ont été toutes « interpolées, » c'est-à-dire qu'elles contiennent toutes des lambeaux d'une rédaction plus ancienne ; il ne professe pas cette opinion, que M. Dufourq prête arbitrairement à ceux dont il combat les idées, à savoir qu'on pourrait « découvrir un texte primitif, à toutes les époques, dans toutes les Passions [3] : » il dit qu'on peut y trouver des réminiscences exactes, y rencontrer d'anciennes traditions, ce qui est fort différent.

Je ne puis m'empêcher de croire que, dans ses affirmations trop précises, M. Dufourq se montre beaucoup moins prudent. Voici, en effet, comment, à son tour, il formule sa théorie :

« Les Gestes romains sont apocryphes : nous entendons par là, prenant le mot dans sa signification courante, qu'ils se donnent pour ce qu'ils ne sont pas. Ils ne sont pas un document authentique sur l'histoire des persécutions, parce qu'ils ont été rédigés, non sur des documents autorisés, mais d'après des traditions orales incomplètes et déformées, par des clercs de faible culture intellectuelle et morale écrivant à l'époque ostrogothique [4]. »

[1] Dufourq, *Étude*, p. 12.
[2] *Roma sotterranea*, t. II, p. XXXIII.
[3] Dufourq, *Étude*, p. 12.
[4] P. 359.

Digitized by Google

Si M. Dufourq entendait dire que les Gestes ou Passions des martyrs romains sont presque tous de basse époque, très éloignés, par conséquent, des événements qu'ils prétendent raconter, l'entente serait faite aisément. Pour ma part, il est un petit nombre de Passions romaines desquelles je n'aie dit la même chose. Mais son affirmation va beaucoup plus loin : les Gestes romains, dit-il, n'ont aucune autorité, parce qu'ils ont été composés à l'époque ostrogothique, c'est-à-dire entre 493 et 553. On trouvera sans doute que c'est trop préciser.

De quels Gestes, d'abord, parle M. Dufourq ? Il donne deux listes des *Gesta* romains, comprenant l'une soixante-dix-sept, l'autre quarante-trois textes [1]. Si je comprends bien son intention, qui est assez peu clairement exprimée, à ces derniers s'applique sa théorie de rédaction ostrogothique. Voici leur énumération : Passions de Processus et Martinien, de Césaire, de Clément, de Praxède et Potentienne, d'Alexandre, de Félicité, de Sabine, d'Eusèbe et Pontien, de Symphorose, de Getulius, de Montanus, de Cécile, de Protus et Hyacinthe, d'Urbain, de Calliste, d'Étienne, de Laurent, de Corneille, des « Martyrs grecs, » de Calocerus et Partenius, de Rufine et Seconde, de Basilide, d'Aurea, de Marius et Marthe, de Chrysanthe et Daria, de Sébastien, d'Agnès, d'Abundius, de Pancrace, de Restitutus, de Félix et Adauctus, d'Anthimius, de Simplicius et Viatrix, de Marcel, de Suzanne, d'Anastasie, de Genès, de Pierre et Marcellin, des Quatre Couronnés, d'Eusèbe, de Jean et Paul, de Bibiane, de Gordien. Cette liste limitative suffirait à montrer ce qu'il y a d'excessif dans les affirmations de M. Dufourq, puisque, après avoir donné l'époque ostrogothique pour date de la composition de la presque totalité des *Gesta* romains, il excepte tout à coup, sans dire pourquoi, et sans leur assigner une autre date, trente-quatre textes, n'en conservant plus que quarante-trois sur soixante-dix-sept. Mais ces quarante-trois eux-mêmes n'appartiennent pas tous, manifestement, à la date indiquée. Il en est que M. Dufourq ne saurait faire descendre à l'époque ostrogothique. Tels sont les *Gesta* de Nérée et d'Achillée, qui paraissent être du ve siècle, « et plutôt du commencement [2]; » ceux de sainte Agnès, qui appartiennent au même temps [3]; ceux des saintes Potentienne et Praxède, qui remontent aussi au ve siècle, au moins pour leur partie principale [4]; peut-être ceux de sainte Cécile, car les analogies invoquées par M. Dufourq pour les mettre après Victor de Vite

[1] P. 34-37 et 45.
[2] Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1er juillet 1894, p. 256.
[3] Pio Franchi dei Cavalieri, *S. Agnese nella tradizione e nella legenda*, Rome, 1899.
[4] Lipsius, *Die Quellen der römischen Petrussage*, p. 153.

Digitized by Google

avaient déjà été indiquées en sens inverse par M. de Rossi pour les placer avant lui, et les reporter par conséquent avant le milieu du ve siècle[1]; peut-être ceux de saint Sébastien, que Tillemont croit de la fin du IVe ou du commencement du ve[2]; peut-être ceux des « Quatre Couronnés, » que leurs éditeurs allemands, MM. Wattenbach, Otto Bendorf et Max Büdinger, ont jugés appartenir au même temps[3]. On voit que le bloc — même réduit aux quarante-trois textes — est fragile, et s'effrite aisément[4].

M. Dufourq croit néanmoins ces textes unis par une « parenté littéraire » et une « parenté psychologique, » et s'appuie sur ce double lien pour les attribuer au temps de Théodoric et de ses successeurs. Ici encore, l'argument, si je ne me trompe, paraîtra de faible valeur. La parenté « psychologique » consiste dans certains caractères communs que le critique croit apercevoir entre les diverses Passions qu'il a énumérées : forme romanesque des récits, abondance des miracles, apologie systématique de la virginité, etc. Mais si quelques-unes des Passions qu'il étudie offrent en effet ces caractères, il s'en faut que ceux-ci soient un indice évident de la date uniforme qu'il attribue à leur rédaction[5]. Prenons pour exemple la satire du mariage, l'apologie de la virginité, qui forment une partie considérable des *Gesta* de Nérée et Achillée. M. Dufourq y reconnaît l'influence, au moins indirecte, du néo-manichéisme florissant à Rome au VIe siècle[6]. Il y a

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. XLII. — M. Dufourq me paraît tirer trop d'arguments de Victor de Vite. C'est ainsi que, trouvant dans plusieurs *Gesta* la légende de martyrs ayant parlé après avoir eu la langue coupée, il en conclut que ces *Gesta* ont copié Victor de Vite, qui raconte un miracle semblable, et par conséquent sont postérieurs à la fin du ve siècle. Pourquoi n'auraient-ils pas aussi bien copié Eusèbe (*De resurrectione*, II) et Prudence (*Peri Stephanon*, X, 928), qui racontent au sujet du martyr Romain le même prodige, écrivant l'un au commencement, l'autre à la fin du IVe siècle ?

[2] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, note 2 sur saint Sébastien.

[3] Cf. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1879, p. 46.

[4] Je dois ajouter que M. Dufourq est allé au-devant de cette objection : « Lorsque je date, dit-il (p. 291), les Gestes romains de l'époque ostrogothique, je ne prétends nullement exclure par là quelques rédactions antérieures. » Cette concession fait honneur au sens critique comme à la bonne foi de l'auteur, mais affaiblit singulièrement sa thèse, d'autant que les Gestes ainsi rédigés en dehors des autres sont peut-être les plus importants.

[5] Il s'en faut même que les caractères signalés ainsi soient toujours légendaires. A propos de sainte Agnès, M. Dufourq dit (p. 214) que le motif du martyre, c'est-à-dire le refus de se marier, est « non pas un souvenir historique, mais un incident traditionnel et quasi nécessaire de ces sortes d'histoires. » Cependant saint Ambroise, dans un livre écrit vers 377, c'est-à-dire près de cent cinquante ans avant l'époque où, selon M. Dufourq, furent composées « ces sortes d'histoires », rapporte (*De Virginibus*, I, 2) le même refus d'Agnès.

[6] Cf. la thèse de M. Dufourq, *De manicheismo apud Latinos quinto sextoque saeculo atque de latinis apocryphis libris*. Paris, Fontemoing, 1900.

Digitized by Google

longtemps que Tillemont avait écrit au sujet de cette Passion : « Il serait très aisé de montrer par le détail que c'est une très méchante pièce, digne des manichéens ennemis du mariage[1]. » Cependant la tendance si marquée à l'ascétisme, qu'offre cette « méchante pièce, » a existé à Rome bien avant le VIe siècle et la recrudescence du manichéisme. Saint Jérôme, qui vivait au IVe, et n'était pas manichéen, ne parle pas très différemment ; et la charmante lettre de saint Hilaire à sa fille Abra tend au même but. L'esprit ascétique dont sont empreints les *Gesta* de Nérée et d'Achillée est précisément un des arguments dont se servent d'autres critiques pour en reporter la rédaction au Ve siècle. Rendant compte d'une étude de M. Schaefer sur cette Passion[2], Mgr Duchesne s'exprime ainsi : « M. Schaefer arrive à prouver que ces Actes sont vraiment du Ve siècle, et plutôt du commencement. Ils trahissent une vive préoccupation de défendre la profession virginale contre des hérétiques assez écoutés. Ceux-ci ne peuvent guère être que des partisans d'Helvidius et de Jovinien, condamnés à la fin du IVe siècle[3]. » On voit que la tendance ascétique d'une légende n'est pas un sûr criterium pour la faire descendre au VIe siècle. Du reste, la « parenté psychologique » invoquée par M. Dufourq pour déclarer contemporaines les Passions qu'il a groupées n'est pas très sensible. Il en est qui se détachent tout à fait du groupe. Si les *Gesta* de saint Sébastien, par exemple, ou de saint Laurent, ont les allures de « romans pieux, » aux personnages multiples, aux nombreux épisodes, aux longs discours, aux péripéties dramatiques, rien n'y ressemble aussi peu que les Actes de sainte Félicité ou ceux de sainte Symphorose. Quelque parti que l'on prenne sur les controverses que ces dernières pièces ont soulevées, leurs récits courts, secs, aux allures de procès-verbal, sans épisodes, sans miracles, sans tendances ascétiques ou doctrinales[4], sont aussi peu que possible « parents » des *Gesta* parmi lesquels les range M. Dufourq.

[1] Tillemont, *Mémoires*, t. II, art. sur sainte Flavie Domitille.

[2] Schaefer, *Die Acten der heiligen Nereus und Achilleus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1894, p. 89.

[3] *Bulletin critique*, 1894, p. 256.

[4] Méritant d'autant moins peut-être le jugement sévère que M. Dufourq porte de l'un d'eux, quand il appelle (p. 15) les Gestes de sainte Félicité « le texte le plus insignifiant qui se puisse voir. » A rapprocher de ce jugement celui d'un homme qui n'était nullement esclave des traditions, M. Aubé. Reconnaissant dans l'interrogatoire de Félicité et de ses fils un débris ancien, il s'écrie : « Tout cela est à la fois grand, vrai, pur, authentique, recueilli, on peut le dire, des lèvres mêmes des martyrs. » *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, p. 458. Il faut avouer que l'élément « subjectif » joue souvent un grand rôle dans notre manière d'apprécier le plus ou moins d'antiquité ou d'authenticité d'une pièce.

Digitized by Google

La « parenté littéraire » est-elle plus sûrement établie que la « parenté psychologique ? » M. Dufourq croit remarquer, dans les diverses Passions qu'il étudie, des similitudes de vocabulaire, de syntaxe et de style : et comme ces similitudes lui révèlent un grand nombre de « termes nouveaux, » d' « acceptions nouvelles de termes anciens, » ou d' « alliances encore inusitées de termes déjà connus, » il y voit un second ordre de preuves de l'époque tardive où les Gestes romains furent rédigés. Mais je crains que cette excursion sur le terrain de la philologie ne soit pas toujours heureuse. Les exemples[1] sont empruntés pêle-mêle à toute espèce de Passions[2], aussi bien à celle de saint Pierre, qui est du IVe siècle, ou à celle de Nérée et Achillée, qui est du Ve, qu'à d'autres plus rapprochées de l'époque assignée par l'auteur à la composition des *Gesta*. Dans ces vagues limites flottent beaucoup de mots, dont les uns sont vraiment nouveaux, mais dont, au contraire, plusieurs ont une excellente saveur d'antiquité. Certes. c'est par inadvertance que M. Dufourq donne (p. 46) *Jovis* pour *Jupiter* comme une nouveauté[3]. C'est par une autre distraction qu'il indique (p. 47) *praetorium* avec le sens de « propriété à la campagne » comme une expression récente : on la rencontre au IIIe siècle dans le jurisconsulte Ulpien[4] comme dans la Passion africaine de sainte Perpétue[5], et l'on en peut citer divers exemples dans l'épigraphie profane du même temps[6]. On s'étonne de voir M. Dufourq souligner comme mots nouveaux ou rares *eremus*, qui est employé par saint Jérôme[7], *consobrinus*, qui se trouve dans Cicéron[8], ou noter comme des « locutions particulières » aux Gestes *duri ad credendum*, *contristari cœpit*, dont se sert aussi saint Jérôme dans sa traduction des Évangiles[9]. Plus encore est-on surpris de le voir indiquer comme des « particularités phonétiques ou morphologiques, » dénotant une tardive rédaction, des détails d'orthographe (cités d'ailleurs d'après un

[1] Pages 48-51.

[2] Quelquefois M. Dufourq cite le titre de la Passion, quelquefois il renvoie simplement à un manuscrit de Vienne (*Codex Vindobonensis Palatinus latinus* 357) ; ce qui rend, pour le lecteur, toute vérification impossible.

[3] Tous les écrivains classiques, prosateurs aussi bien que poètes, emploient indifféremment *Jupiter* ou *Jovis*. Dans le langage populaire et dans les inscriptions *Jovis* est même plus fréquent que *Jupiter*.

[4] Ulpien, au *Digeste*, L, XVI, 198. — Voir encore Symmaque, *Ep.* I, 10 ; VI, 9, 11.

[5] Ruinart, *Acta sincera*, éd. 1689, p. 87.

[6] Voir *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1873, p. 54 et pl. IV, 3 ; 1889, p. 125.

[7] « O eremus familiarius Deo gaudens ! » Saint Jérôme, *Ep.* 14, 10.

[8] Cicéron, *De Officiis*, I, 17.

[9] « Tardi corde ad credendum. » Saint Luc, XXIV, 25. « Coepit contristari. » Saint Matthieu, XXVI, 39.

Digitized by Google

manuscrit du xe siècle), tels que l'emploi de l'*i* pour l'*e* dans des mots comme *imperatores*, *virgines* : semblable emploi se rencontre dans les inscriptions les plus archaïques, est fréquent dans celles des catacombes romaines, et paraît d'ailleurs à toutes les époques [1]. On serait quelquefois tenté de retourner l'argumentation de M. Dufourq, et de voir dans plusieurs des particularités qu'il signale comme dénotant une rédaction récente des vestiges, au contraire, d'antiquité. Ailleurs, les expressions soulignées par M. Dufourq semblent indiquer seulement que les pièces où elles se rencontrent ont été traduites d'un original grec : par exemple *rex* pour *imperator* dans la Passion de sainte Félicité [2]. Ces inadvertances, dont on pourrait multiplier les exemples, mettent en défiance le lecteur instruit et lui font craindre que la méthode employée par M. Dufourq ne soit pas toujours sûre [3].

En tout cas, on est en droit de dire que la partie chronologique de

[1] Un seul exemple, entre mille, de l'emploi indifférent, dans les inscriptions, de l'*i* pour l'*e* : sur un même verre chrétien *tris* est écrit pour *tres*, et à côté *egne* pour *igni*. Voir *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 113. — Une remarque analogue peut se faire au sujet de l'orthographe *domnus*, *domna*, signalée également par M. Dufourq, et qui se rencontre fréquemment dans les inscriptions chrétiennes depuis le iveᵉ siècle : *domnus Ippolitus; domnes Sitiretis; domni Asteri; ad domnum Siterotem*, etc. De Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. I, p. 212; *Bull. di arch. crist*, 1882, p. 45; 1884-1885, p. 145.

[2] Les Actes de saint Justin, rédigés en grec, et dont l'antiquité n'est contestée par personne, emploient la même expression : le préfet Publius somme le martyr d'obéir τοῖς Βασιλεῦσιν. — Dans une étude d'ensemble sur les Passions des martyrs romains, il y aurait eu un grand intérêt à rechercher celles d'entre elles qui peuvent avoir été traduites ou imitées d'un original grec : pour quelques-unes, cela eût peut-être permis de remonter à une date ancienne, au temps où le grec était la langue habituelle de l'Église de Rome; pour d'autres, cela eût fait vraisemblablement descendre à l'époque de la domination byzantine en Italie; en tout cas, des recherches poussées dans ce sens étaient nécessaires pour un travail tel que celui que nous analysons, et leur omission y fait une grande lacune.

[3] Autre exemple d'un vice de méthode. M. Dufourq dresse (p. 279-283), d'après la *Notitia dignitatum*, la liste de toutes les expressions de la langue administrative du Bas-Empire qui se rencontrent dans les Passions romaines. Mais il néglige de faire observer que beaucoup de ces expressions se rencontrent aussi bien dans la langue du Haut-Empire, et sont communes au temps de Trajan ou au moins de Septime Sévère et à celui d'Honorius : c'est assurément le cas pour *praefectus*, *praeses*, *tribunus*, *magister officiorum*, *protector*, *officialis*, *campidoctor*, *amicus principum*, etc., etc., que cite M. Dufourq pour établir que « les Gestes romains sont postérieurs à l'établissement du Bas-Empire » et nous reportent, par leur vocabulaire politique, « à l'époque de la *Notitia dignitatum*. » — Par un raisonnement en sens inverse, M. Dufourq (p. 150) enlève à la persécution de Julien, pour les donner à celle de Dioclétien, les martyrs Jean et Paul, parce que dans leur Passion sont nommés les *Joviani*, légion palatine contemporaine de Dioclétien; mais il oublie qu'il est aussi question de cette légion sous Julien (Ammien Marcellin, XXII, 3; Sozomène, VI, 6), et qu'elle se retrouve bien après lui dans la *Notitia dignitatum*.

Digitized by Google

sa thèse n'est pas démontrée. Rien n'établit que les Passions des martyrs romains aient été presque toutes écrites au VIe siècle. La vraisemblance est au contraire que ce travail hagiographique a occupé un espace de temps beaucoup plus vaste, et s'est poursuivi entre le IVe et le VIIe ou VIIIe siècle [1]. La critique devra faire effort pour dater chaque Passion ; elle n'a pas le droit de conclure pour toutes à la fois, de leur reconnaître un caractère commun et de leur assigner, en bloc, une même date.

Si cette conclusion est fondée, elle en doit entraîner une autre. Il paraîtra téméraire d'englober toutes les Passions romaines dans une même réprobation. On jugera plus prudent de faire, pour l'appréciation de leur valeur historique, ce qu'on aura fait pour l'établissement de leur date, c'est-à-dire soumettre chacune d'elles à un examen séparé. Et l'on pensera aussi qu'il y aurait quelquefois danger à faire dépendre de la date la sentence à porter sur leur valeur, un texte même de rédaction très basse pouvant avoir conservé par exception des lambeaux de tradition exacte. Il ne semble pas qu'il y ait de motif valable pour mettre les Passions romaines en dehors de la loi commune. On a vu, hors de Rome, cet événement se produire, d'une pièce d'allure légendaire ayant conservé quelque trait authentique et même de grand prix. N'est-ce pas l'histoire de la Passion d'Abercius, œuvre de très basse époque, où avait été copiée une inscription du IIe siècle, dont le marbre original a été retrouvé de nos jours ? A Rome même, la Passion très médiocre de Pierre et Marcellin ne citait-elle pas les vers d'une inscription damasienne qui a la valeur d'un document original, puisque le pape Damase y déclare avoir, encore enfant, entendu le récit du martyre de la bouche du bourreau, *percussor mihi Damaso retulit cum puer essem?* Que de telles infiltrations, encore que moins apparentes, aient pu se produire dans d'autres pièces, c'est ce qu'il me paraît impossible de nier *a priori*. La grande loyauté scientifique de M. Dufourq permet même d'en trouver plus d'une fois la preuve dans son livre.

Prenons pour exemple la Passion de sainte Cécile. M. Dufourq (p. 119) se rallie à l'opinion de M. de Rossi sur la date du martyre. « Cette date est suggérée par une indication précieuse du martyrologe d'Adon. Le compilateur du IXe siècle termine un résumé des Actes de la sainte par ces mots : *Passa est beata virgo Marco Aurelio et Commodo imperatoribus*. Cette phrase ne saurait être de l'invention d'Adon, car elle contredit d'autres passages de son récit. Ainsi, il croit que l'évêque Urbain est le pape de ce nom, contemporain d'Alexandre

[1] M. de Rossi attribue au VIIe ou VIIIe siècle la Passion des saints Simplicius, Faustinus et Viatrix.

Digitized by Google

Sévère. Pour être logique, il eût dû reporter au règne de cet empereur le martyre de la sainte. Il ne le fait pas, mais reproduit, au contraire, une formule chronologique incompatible avec cette date. Cette formule provient évidemment d'un document qu'Adon eut sous les yeux, et ce document est indépendant des Actes [1]. » « Ce qui nous autorise à y ajouter foi, conclut M. Dufourq après avoir reproduit ce passage de mon *Histoire des persécutions*, c'est qu'il est en harmonie parfaite avec certains faits bien établis. Le trône occupé par deux empereurs, la sépulture refusée aux martyrs, la citation presque textuelle des rescrits d'Hadrien et de Marc Aurèle, ces traits réunis conviennent à la fin du règne de ce dernier souverain [2]. » Mais ces traits réunis, c'est seulement dans la Passion que nous pouvons aujourd'hui les lire, et, s'ils sont vrais, la Passion doit les avoir empruntés à un document plus ancien. Que ce document ait existé, qu'il en ait même subsisté un lambeau au temps d'Adon, c'est-à-dire au IXe siècle, c'est ce qui résulte de la date reproduite par celui-ci, comme le reconnaît M. Dufourq : et si l'existence de ce document primitif est ainsi constatée, on admettra volontiers, avec M. de Rossi [3], que les phrases d'aspect vraiment juridique qui se rencontrent dans l'interrogatoire de sainte Cécile, et semblent y surnager d'elles-mêmes sur le flot d'une rhétorique plus récente, lui ont aussi été empruntées.

Un autre exemple : je le trouve dans les pages intéressantes que M. Dufourq consacre aux quatre marbriers de Pannonie, Simpronianus, Nicostratus, Claudius, Castorius, dont la Passion a été, en 1879, l'objet d'une si remarquable étude de M. de Rossi. M. Dufourq suppose que l'histoire de ces martyrs, dans la forme où nous la possédons, a été rédigée à Rome, vers la fin du Ve siècle, par quelque disciple de saint Séverin, apôtre de la Pannonie. « Il contait des choses admirables ; on l'écoutait avec faveur; ses auditeurs ne se fatiguaient pas de l'entendre ; comment ne l'auraient-ils pas interrogé sur les martyrs de ces lointains pays ? Qui sait même s'il ne montra pas aux clercs romains un acte authentique, rédigé jadis par un contemporain des marbriers? L'emploi d'un document de ce genre expliquerait fort bien l'emploi étrange du mot *philosophus* et du mot *actuarius a gleba* dans notre texte et l'accord bien remarquable qu'il présente avec les canons d'Hippolyte [4]. » Cette conjecture est conforme à l'opi-

[1] *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, 2e éd., p. 427.

[2] Dufourq, p. 120.

[3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. XXXVII.

[4] Dufourq, p. 158. — Je ne puis expliquer ici les détails auxquels M. Dufourq fait allusion dans ce passage : on en trouvera le commentaire dans mon livre sur la *Persécution de Dioclétien*, 2e éd., t. II, p. 25-28.

Digitized by Google

nion de ceux qui pensent que dans plusieurs au moins des *Gesta* romains, il peut y avoir un souvenir reconnaissable de quelque document plus ancien.

Des souvenirs, des traditions de diverse sorte, peuvent être signalés en d'autres de ces pièces : soit des synchronismes trop exacts pour être dus à l'imagination ou au hasard, comme la mention des « treize années » reliant la persécution de Valérien à celle de Claude, dans les Gestes des « martyrs grecs ; » soit des dates consulaires précises, comme celle qui se trouve, mêlée à d'autres détails visiblement historiques, dans la Passion de Calocerus et Partenius; soit surtout des indications topographiques, des mentions de monuments, de sépultures, comme en présentent un si grand nombre de pièces. On trouvera réunies, dans plusieurs des meilleurs chapitres du livre de M. Dufourq, relatifs aux traditions locales romaines, beaucoup d'indications de ce genre. Mais il peut être utile de rappeler ici une observation de M. de Rossi, faisant remarquer, à propos de la sépulture hâtivement donnée aux martyrs Simplicius et Faustinus dans un arénaire abandonné près de l'ancien bois des Arvales, l'accord existant souvent entre des détails de ce genre fournis par les Passions et les données de l'histoire générale.

« Cette exacte concordance des lieux et des faits, vérifiés par les récentes découvertes, avec les renseignements enregistrés dans les légendes des martyrs, est une nouvelle preuve que celles-ci ont, comme je l'ai souvent dit, pour fondement une première couche historique et monumentale, digne d'estime et de respect. En effet, ni l'examen des monuments souterrains n'a pu fournir aux auteurs de ces légendes la matière d'un ingénieux roman, ni le hasard ne saurait être considéré comme l'auteur de ces concordances de lieux, d'histoire, de chronologie. Je dis d'abord que ce n'est pas l'examen des souterrains et des tombeaux : ceux-ci eurent leur forme primitive transformée ou défigurée dans les siècles de la paix et des pèlerinages, souvent même l'entrée des galeries intérieures fut alors bouchée. Il aurait été nécessaire de faire, au VIe et au VIIe siècle, des fouilles et des recherches archéologiques comme nous en faisons aujourd'hui, si l'on avait voulu puiser dans les monuments la matière de légendes, donner par eux à celles-ci la crédibilité, la vraisemblance chronologique, éviter de mettre au temps de Dioclétien les martyrs de Néron ou *vice versa*, et de confondre les conditions de la sépulture chrétienne, qui varièrent selon les diverses persécutions. Certes, les rédacteurs des légendes auxquelles je fais allusion ne furent pas hommes d'une mentalité ainsi faite et d'une pareille prévoyance critique. Le hasard pourrait, sans doute, amener quelquefois de ces concordances, que plus tard l'archéologie découvrirait et mettrait en lumière. Mais trop

Digitized by Google

nombreux en sont les exemples, qui se multiplient chaque jour ; et sûrement il serait impossible de les attribuer tous à des coïncidences fortuites. C'est pourquoi ne cesse de croître en moi la persuasion que les monuments suburbains sont ces pierres de touche qui manquèrent aux critiques du siècle passé pour discerner la substance historique de traditions anciennes et vraies, venues à nous sous le grossier vêtement de légendes dont la valeur ne saurait être définie par des principes généraux, mais ne doit pas être enveloppée dans un mépris uniforme [1]. »

Bien qu'écrites il y a plus de trente ans, ces paroles du grand archéologue ne me paraissent pas avoir perdu leur autorité [2]. On n'entend point ici le critique de cabinet, habitué à compulser seulement des manuscrits et des livres, mais l'homme auquel la manipulation quotidienne du sol romain a montré, par la plus personnelle des expériences, ce qu'on peut retenir, ce qu'il faut rejeter, de ces légendes qu'il serait sans doute aussi téméraire de canoniser que d'anathématiser d'un trait de plume. Je ne pense pas me tromper en persistant à croire, avec lui, qu'il est impossible d'établir ici « des principes généraux, » qu'il y aurait injustice à confondre toutes les Passions romaines « dans un même mépris, » que si les unes peuvent avoir été, comme le pense M. Dufourq, imaginées de toutes pièces, d'autres peuvent être, comme le dit M. de Rossi, « la paraphrase d'une antique et exacte narration [3], » ou au moins l'écho d'un « souvenir véridique [4]. » Il semble donc qu'elles aient droit de comparaître, tour à tour, devant leur juge et d'être chacune l'objet d'une enquête spéciale, au lieu d'être condamnées toutes ensemble par la même sentence.

M. Dufourq fait une remarque intéressante, qu'il est à propos de rapporter ici. « Les Gestes romains, dit-il, ont été rédigés à une époque où les traditions martyrologiques étaient encore vivantes, multiples, souvent contradictoires, à tout le moins d'une exubérance que nous pouvons à peine soupçonner [5]. » Il serait étrange que d'un flot si abondant quelque chose de bon et de vrai n'ait pas, de temps en temps, débordé dans les Gestes. Il est possible, dans certains cas, de surprendre ces traditions dans leur mouvement initial, avant qu'elles aient été plus ou moins heureusement canalisées par les rédacteurs des légendes. Pour sainte Agnès, par exemple, ou pour saint

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 15.
[2] Voir ce qu'il écrit, en 1879, à propos de la même Passion de Simplicius, Faustinus et Viatrix, dans *Roma sotterranea*, t. III, p. 666.
[3] *Roma sotterranea*, t. III, p. 666.
[4] *Ibid.*
[5] Dufourq, p. 43.

Digitized by Google

Hippolyte, elles apparaissent, coulant, en quelque sorte, au IVe siècle, de diverses sources : à tel point que l'on peut reconstituer amplement (avec plus ou moins de certitude) l'histoire de ces deux martyrs par les seuls documents de cette époque, sans ouvrir les pages où des passionnaires de temps beaucoup plus bas les ont appauvries en les amplifiant.

J'ai dit, en toute franchise, quelles réserves me paraît appeler la thèse principale de M. Dufourq. Je ne m'arrêterai pas à l'une de ses conclusions accessoires, qui a été contestée avec raison par les meilleurs critiques [1] ; rien n'établit que le manuscrit du xe siècle de la bibliothèque impériale de Vienne, étudié par M. Dufourq, ait une relation quelconque avec le « recueil de quelques Passions, », *pauca quaedam in unius codicis volumine collecta*, qui existait dans la bibliothèque de l'Église romaine au temps de saint Grégoire le Grand, et dont parle celui-ci dans sa célèbre épître au patriarche Euloge. Mais je me reprocherais, en finissant, de ne pas dire ce que le livre de M. Dufourq contient de recherches ingénieuses et patientes, et ce que ceux mêmes qui ne partagent pas toutes ses idées y trouveront de renseignements utiles. Ainsi, il dépeint de la manière la plus heureuse, dans un chapitre spécial, les différences entre les Gestes légendaires et les Actes authentiques, analysant avec un sens critique et littéraire très délicat, comme type de ces derniers, la Passion africaine des saints Jacques et Marien [2]. Dans le chapitre, déjà signalé avec éloge, sur les traditions locales urbaines, on remarquera des pages excellentes consacrées au martyre de saint Pierre et de saint Paul [3], auxquelles il faut ajouter un remarquable appendice sur la prison de saint Pierre [4]. Puisque la langue de l'érudition parle quelquefois aujourd'hui le langage de la politique, je dirai d'une manière générale que, malgré les apparences un peu révolutionnaires de sa thèse, M. Dufourq, sur les questions vraiment fondamentales de l'histoire des martyrs, professe, au fond, des opinions plutôt « conservatrices. » Il la dérange souvent dans les détails : il laisse subsister ses grandes lignes. Il admet (et il l'a montré en maint endroit de

[1] Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XIX, 1900, p. 415; *Revue historique*, mars-avril 1902, p. 376.

[2] Dufourq, p. 66-77. — La même pièce a été récemment l'objet d'un important travail de M. Pio Franchi dei Cavalieri, *la Passio SS. Mariani et Jacobi*, Rome, 1900 (3e fascicule de la nouvelle collection *Studi e Testi*).

[3] P. 201-215. — On me permettra cependant d'y relever une bien mauvaise traduction du fameux passage de Tacite, *Ann.*, XV, 44 : « Primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum *multitudo ingens*, » « on saisit d'abord ceux qui avouent, puis, sur leurs indications, *on arrête les autres en masse*. »

[4] P. 425-429.

Digitized by Google

son livre) que « la critique extrinsèque et intrinsèque permet parfois d'apprécier la valeur de tel ou tel détail rapporté par les Gestes [1]. » Il reconnaît que, dans leurs récits trop souvent coulés dans le même moule, « la singularité d'un fait peut être une garantie de son exactitude [2]. » Il ne se refuse pas à y chercher « le noyau de vérité qui se cache sous une enveloppe trompeuse et révélatrice tout ensemble [3]. » Me tromperai-je tout à fait en disant qu'il est moins loin qu'on ne croirait à première vue de ceux-là mêmes dont il s'est proposé de combattre les théories [4] ?

PAUL ALLARD.

II.

LA BATAILLE DE DIVE [5]

(858)

L'histoire des successeurs de Charlemagne est, à beaucoup d'égards, entourée de ténèbres. Il y a surtout un ordre de faits sur lequel nous

[1] P. 363.
[2] P. 361.
[3] P. 363.
[4] M. Dufourq a fait suivre son livre d'un copieux *erratum :* on y pourrait beaucoup ajouter. — Fautes de grammaire : *quia*, *quod*, rangés parmi les prépositions (p. 49). — Fautes d'impression : « théorie de l'interprétation » pour « théorie de l'interpolation » (p. 12); « martyrisé sous Numérien par le duc Cerinus, 1er mai 41 » (p. 212); « Constantina, femme de Gallus, puis d'Hannibalien » (p. 215). — Il est question (p. 214) de l'association de sainte Émérentienne à sainte Agnès, qui s'explique, selon M. Dufourq, par « l'influence des traditions du IVe siècle : les sœurs de lait chères à saint Jérôme. » M. Dufourq renvoie aux épîtres 54, 13, et 79, 9, de saint Jérôme, où je ne trouve nulle mention de sœurs de lait. — Enfin, on me permettra de regretter des locutions étranges : paragraphes ou chapitres portant des titres comme ceux-ci : « la théorie de l'apocryphicité », « déformation des traditions contemporaines des rédactions », « les ascétisations de traditions »; expressions telles que « une idée moyenageuse » (p. 5), « tendance historiciste » (p. 66), « l'orientalisation de Pygménius » (p. 242), « la julianisation du personnage » (p. 242), « le développement en bleu de Gallus appelait un développement parallèle et contradictoire en noir de Julien » (p. 149). Où est le temps où la sobre langue de Port-Royal suffisait à Tillemont pour exprimer les nuances les plus délicates de la critique ?
[5] L'orthographe officielle est aujourd'hui Dives, par suite d'une altération introduite au XVIIIe siècle. Elle n'a d'autres origine que l'inattention ou le caprice d'un plumitif ignorant.

Digitized by Google

ne possédons que les notions les plus incomplètes et souvent même les plus incohérentes. Ce sont les terribles incursions des hommes du Nord, qui, sous Charles le Chauve et ses premiers successeurs, couvrirent de sang et de ruines une grande partie du sol français. Devant la rareté des indications historiques qui nous ont été transmises à ce sujet, il est permis de penser qu'aucune ne mériterait d'être négligée quand elle présente un caractère suffisant de vraisemblance. C'est pourquoi il est surprenant et peut-être regrettable qu'on n'ait jusqu'à présent accordé aucune espèce d'attention à un récit publié pour la première fois en 1840 par un savant illustre, M. Benjamin Guérard, dans les premières pages de la partie la plus ancienne du Cartulaire de Saint-Père de Chartres désignée sous le titre de *Vetus Agano*.

Aganon fut évêque de Chartres de 923 à 941. Il avait rédigé ou fait compulser un recueil des documents les plus intéressants pour son église épiscopale, qui malheureusement n'est point parvenu jusqu'à nous. Il ne nous est connu que par les emprunts que lui a faits, un siècle et demi plus tard, un moine de Saint-Père de Chartres nommé Paul, en rédigeant le Cartulaire de ce monastère. Nous ne pouvons distinguer facilement ce qui, dans son texte, a été puisé dans celui d'Aganon, et ce qu'il a pu y ajouter d'après d'autres sources. En ce qui concerne le sujet dont nous avons à nous occuper, les motifs de doute sont d'autant plus grands que le rédacteur revient trois fois sur le même récit en y mêlant des circonstances notablement différentes. Qu'il l'ait inventé de toutes pièces, c'est ce que l'on ne peut raisonnablement admettre. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a connu d'autres documents que l'ancien recueil d'Aganon, entre lesquels une ancienne chronique neustrienne qu'il avait lue, mais qu'il ne pouvait plus consulter au moment où il tenait la plume [1]. Ce serait bien inutilement que nous nous demanderions ce qu'elle était devenue.

Quoi qu'il en soit, d'après la première narration contenue dans le préambule du Cartulaire de Saint-Père, les hommes du Nord, après avoir exercé les plus affreux ravages dans les environs de Chartres, avaient assiégé cette ville. Fiers de la force de leurs remparts, les habitants se flattaient de résister à leurs attaques. Mais une nuit, leur vigilance fut en défaut, et ils tombèrent entre les mains de leurs barbares ennemis, qui mirent la cité à feu et à sang, et n'y laissèrent qu'un monceau de ruines. La justice divine ne devait pas permettre que de telles atrocités restassent sans être vengées. Les Francs,

[1] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 8. « Non legisse memini quempiam evasisse.... »

Digitized by Google

accourant de toutes parts, poursuivirent dans leur retraite les barbares, tandis que, chargés de dépouilles, ils cherchaient à regagner leur flotte; attaqués avec fureur auprès de leurs vaisseaux, ils furent taillés en pièces dès le premier choc. Les uns, se précipitant dans la rivière de Dive, y trouvèrent la mort. Les autres, en fuyant vers leurs vaisseaux, furent renversés et sabrés par la cavalerie franque. De toute cette multitude, il ne survécut qu'un petit nombre de guerriers réduits en captivité [1].

Le chef de cette armée, ajoute l'auteur chartrain, se nommait Hasting. Et aussitôt il passe au récit d'une expédition lointaine qui, plus que toute autre circonstance, paraît avoir frappé l'esprit des générations qui suivirent cette désastreuse époque. Après avoir exercé les plus horribles ravages sur le sol neustrien, Hasting pénètre avec sa flotte dans la Méditerranée; par une ruse perfide, il s'empare de la ville de Luna et la réduit en cendres, après en avoir égorgé tous les habitants. Puis il revient porter la dévastation dans l'Aquitaine, et parvenu sur les rivages armoricains, il aborde enfin à Pont-de-Dive, où, sans crainte, il accorde du repos à ses troupes fatiguées d'une longue navigation. Son armée y est surprise et entourée par les Francs, qui la passent au fil de l'épée. Un seul homme, pour plus de vraisemblance mettons un seul chef, est épargné pour la captivité, suivant que le moine de Chartres se souvient d'avoir lu. Le rivage, arrosé de sang, rend au fleuve les flots qu'il ne peut plus absorber, et la mer voisine est souillée à distance de ces traces hideuses [2].

Ce second récit s'accorde avec le premier, tant sur le fait principal que sur la désignation précise des lieux. Il en diffère en ce que la défaite des hommes du Nord est placée au moment de leur débarquement, et non à celui de leur retraite. En cela cette seconde version

[1] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 6. « Dei patientia.... impiissimae gentis crudelitatem ad propria redire non permisit inultum. Nam Franci, undecumque conglobati, ad stationem navium pervenire maturantes, revertentibus illis cum spoliis multis, ad rates occurrunt, illico audacter cum eis confligunt; quorum primo impetu ita cesi cadere coeperunt.... Videres eos denique, prisca ferocitate deposita, alios quidem ad necandum sese in flumine, vocabulo Diva, precipitare, alios eorum incassum ad rates confugere et pedibus equorum miserabiliter conculcari, gladiis persequentium confodiri; ita ut ex tanta multitudine vix pauci evasisse invenirentur in captivitate ducendi. Dux eorum Astingus vocabatur.... »

[2] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 8. « Itaque cum in finibus Armoricanorum remigio pervenisset, apud Pontum Divae fluminis applicans, laxa corpora recreare a tanto labore sine ullo pavore coepit. Tunc a Deo derelicta.... a Francis inibi undique circumdata et.... ita gladiis depasta, ut ex tanta multitudine non legisse memini quempiam evasisse, neque aliquem, praeter unum, in captivitate ductum. De quorum sanguine madidae bibulae arenae per undas sui fluminis, quasi pertusum habentes, ipsum sanguinem evomentes, longo ordine mare contiguum immundo cruore inficiunt. »

Digitized by Google

s'écarte absolument de la vraisemblance : une armée franque réunie de toutes parts ne pouvait se trouver en force dans les environs de Dive juste à point pour le débarquement. La troisième version concourt à établir que la bataille ne fut livrée qu'après la prise et le sac de Chartres.

Les païens d'outre-mer, dit-elle, naviguant sur les côtes de Neustrie, abordèrent au port formé par l'embouchure de la Dive [1]. Elle raconte ensuite le désastre de la ville de Chartres et la mort tragique de son évêque Fradbold, indication importante pour la date de ces événements. Les Francs accourent de toutes parts, poursuivant les féroces déprédateurs, les atteignent et les taillent en pièces. Le lieu de la bataille reste vaguement désigné [2].

L'intérêt de ce triple récit ne pouvait échapper à l'attention de M. Benjamin Guérard. Il s'empressa d'en donner connaissance à M. A. Le Prévost, et lui demanda son avis sur la vérité des faits. Assurément il ne pouvait mieux s'adresser. M. Le Prévost est le savant de la première moitié du XIXe siècle qui a le mieux connu l'histoire de la Normandie. Dirigeant ses recherches avec méthode et dans un esprit vraiment scientifique, il n'adopta jamais les théories capricieuses et les assertions hasardées que se permettaient trop volontiers plusieurs de ses illustres contemporains. En cette occasion, il donna à M. B. Guérard une réponse fort décourageante : les assertions du vieil Aganon lui semblaient en contradiction avec toutes les données historiques, et, à son avis, il n'y avait lieu d'en tenir aucun compte. M. Guérard s'inclina devant une autorité si imposante, et personne depuis n'a cherché à en appeler de ce jugement.

Pour en apprécier la valeur, il serait cependant bon de se rendre compte des raisons qui ont guidé la décision de M. Auguste Le Prévost. Était-ce le silence des historiens normands, ou celui des chroniqueurs de l'époque carolingienne? Assurément non : les premiers ne nous fournissent aucun renseignement dont il soit possible de tirer parti, sur les invasions du IXe siècle ; les autres n'en parlent jamais que de la manière la plus succincte et quand ils y sont amenés par la nécessité d'expliquer d'autres événements politiques. Il est infiniment plus probable qu'il a paru impossible à M. Le Prévost de concilier le récit chartrain avec les autres notions que l'on possède sur le célèbre roi de mer Hasting.

Le nom de Hasting figure dans l'histoire d'une manière authen-

[1] *Ibid.*, p. 45. « Pagani transmarini.... infra partes Neustriae navigantes, in portum fluminis Divae applicuerunt. »

[2] *Ibid.*, p. 48. « Franci, antequam ad rates suas potuissent pervenire, congressi cum eis, per campos cadavera eorum trucidata avibus et feris corrodenda reliquerunt. »

Digitized by Google

tique depuis le milieu du IXe siècle jusque dans les premières années du Xe ; c'est une bien longue carrière pour un chef militaire à la tête de troupes faisant une guerre de sauvages. Du moins s'y montre-t-il toujours sous les mêmes traits, avec le même caractère ? Nullement. Hasting apparaît d'abord à la tête d'une armée formidable ; rien ne lui résiste ; il prend des villes et les réduit en cendres, après en avoir massacré tous les habitants ; partout où il passe, il ne laisse que des ruines et semble ne connaître d'autre plan que l'extermination. Tout à coup, à partir du sac de Chartres, le silence se fait autour de ce nom. Il n'est plus cité pendant une dizaine d'années. Puis nous voyons de nouveau apparaître Hasting vers 867 : c'est un adversaire redoutable, mais à la tête d'un petit nombre de guerriers. Il infeste les bords de la Loire, où il se trouve encore quinze ans après (882). Est-ce le même égorgeur impitoyable ? Nous pouvons en douter, car le roi Louis III, voulant à tout prix éloigner de ses États les dévastateurs du Nord, s'adresse à Hasting pour traiter avec eux ; ceux-ci s'éloignent et Hasting devient l'allié du roi [1]. Toutefois, huit ans plus tard, nous trouvons l'Artois ravagé par les hommes du Nord sous le commandement de Hasting (890). Est-ce encore le même chef ? Cela n'est pas certain, car à une date postérieure, vers 904, on voit encore Hasting passé au service des Francs, et employé par eux pour négocier avec ses anciens compatriotes. Il n'y a donc aucune vraisemblance à supposer que le nom de Hasting désigne toujours le même personnage. Il y a eu pour le moins deux Hasting, et probablement trois. Le nom d'Eystein ou Halstan était loin d'être rare dans la Scandinavie, et dans ce siècle les historiens du Nord en reconnaissent fort bien deux qui ont pu figurer parmi les envahisseurs de la France. L'un était le chef maritime de la Gothie occidentale, contrée populeuse qui pouvait lui fournir une puissante armée : c'est sans doute le premier Hasting. Un autre Viking de ce nom était fils du iarl de Sogne, à l'ouest de la Norvège, territoire où d'énormes montagnes venant baigner dans la mer ne laissaient de place qu'à un nombre restreint d'habitants. Enfin il y a eu la légende d'un Hasting, paysan champenois enrôlé parmi les pirates du Nord, et qui, sans doute, n'avait adopté ce nom qu'en raison de la terreur qu'il inspirait.

Devant un problème aussi compliqué et aussi obscur, il était dans la nature d'esprit essentiellement prudente de M. A. Le Prévost de se réfugier dans l'abstention. Mais il est permis de croire qu'il n'aurait pas rejeté aussi résolument le récit du Cartulaire chartrain s'il

[1] *Annales Vedastinae*, anno 882. « Hludowicus rex Ligerum petiit, Nortmannos volens e regno suo ejicere atque Alstingum in amicitiam recipere ; quod et fecit. »

Digitized by Google

avait connu personnellement les lieux qui furent le théâtre de l'événement raconté par lui. Si la topographie des environs de Dive lui avait été familière, il aurait été frappé de la correspondance étrange de ce récit avec les circonstances locales, et aurait compris que l'imagination populaire n'avait pu en faire les frais.

Pour ceux qui ne connaissent point les conditions où se trouvait anciennement l'embouchure de la Dive, l'idée qu'elle ait pu servir de quartier général aux envahisseurs du Nord frappe au premier abord comme invraisemblable. Il est cependant facile d'établir qu'aucun point des côtes normandes ne leur offrait les mêmes avantages. Ils avaient besoin d'un port vaste et sûr, où leurs plus gros navires, non ces embarcations légères avec lesquelles ils remontaient le cours des fleuves, mais ceux qui bravaient les tempêtes des mers du Nord, et qui, chargés de butin, devaient les ramener dans leur lointaine patrie, pussent les attendre à l'abri de toute cause de destruction. Il leur fallait aussi un poste facile à défendre du côté des terres. C'est ce qu'ils ne pouvaient trouver aisément sur les côtes de Normandie. L'enceinte du Hague-Dyke, à l'extrémité du Cotentin, offrait bien un point propre à la défense[1]; mais la mer qui le baigne ne laissait aucun abri capable de préserver une flotte. Les bords de la Seine, partout dominés de près par des plateaux élevés, ne donnaient guère de sécurité contre une attaque imprévue. La presqu'île de Jumièges seule était favorable à la défense; encore l'étendue des bois qui l'avoisinent pouvait-elle faire craindre une surprise. Le plus souvent la flotte des pirates s'amarrait autour d'une île de la Seine, comme à Oissel, et c'étaient leurs vaisseaux qui en faisaient toute la force. Mais un espace aussi resserré ne leur était presque d'aucune ressource. Ils avaient besoin d'abri pour leurs vivres, pour leur butin, pour leurs blessés, et celui que pouvait leur fournir un simple campement devait leur paraître souvent fort insuffisant.

A Dive, au contraire, tout se trouvait réuni. On ne pouvait désirer pour la flotte un meilleur ancrage. Une petite ville, dont on avait sans doute eu soin de conserver les édifices, se prêtait à loger tout ce qui ne restait pas à bord des navires. Pont-de-Dive, c'est ainsi que le nomme le moine de Saint-Père, ainsi que le fait encore Guillaume le Conquérant, dans ses chartes en faveur de Saint-Étienne de Caen[2],

[1] Il est fort douteux que le Hague-Dyke, malgré le nom qu'il porte, soit l'œuvre des Normands. Il remonte probablement à une époque beaucoup plus ancienne. Sa destination réelle a été de servir de refuge aux populations voisines. Il y a lieu de remarquer que si les habitants de la moitié orientale de la presqu'île du Cotentin offrent l'apparence physique des races du Nord, ceux de la Hague montrent plutôt des traces du type celtique.

[2] *Cartulaire normand* de M. Léopold Delisle, p. 192, n° 825.

Digitized by Google

fut, jusqu'après la mort de ce monarque, le chef-lieu de la vicomté d'Auge[1]; le siège en fut transféré à Pont-l'Évêque sous le règne de son successeur, qui acquit cette place des évêques de Lisieux, en leur cédant les droits ducaux sur la cité épiscopale. Dive fut le rendez-vous de la flotte avec laquelle Guillaume fit la conquête de l'Angleterre. C'était encore un lieu de notable importance au XVIe siècle, malgré l'incendie dont il avait souffert le 11 septembre 1443, quand une troupe française commandée par Robert de Floques en avait chassé les Anglais[2]. Mais Saint-Sauveur de Dive, comme on l'appelait alors, subit une longue période de décadence; son port, par lequel la ville de Lisieux recevait, jusque sous le règne de Louis XVI, les denrées d'importation, fut abandonné quand l'ouverture d'une bonne route donna des communications plus faciles avec Honfleur.

Dans la première moitié du XIXe siècle, le bourg de Dive n'était plus qu'un village à moitié désert, dont la vaste et curieuse église paroissiale rappelait seule l'ancienne importance.

Ce qu'il est surtout nécessaire d'exposer, c'est la situation exceptionnellement avantageuse que présentait Dive au point de vue militaire. A voir ce bourg dominé de fort près par des collines élevées, on serait tenté de supposer le contraire. Mais sur un plus ample examen, il est facile de reconnaître que ces collines présentaient en réalité un moyen de défense formidable. A l'extrémité de la crête étroite qui domine Dive de si près, s'élevait une motte ou monticule fortifié qu'on ne pouvait aborder que par le long et étroit sommet qui le rattachait aux hauteurs les plus voisines[3]. Il ne se trouve point de plateau de quelque importance à proximité. Depuis une distance de quatre kilomètres de Dive, les collines du pays d'Auge se sont ramifiées en deux chaînes, dont le sommet n'offre qu'un espace resserré entre des pentes rapides et prolongées. L'une, se dirigeant au nord-ouest, aboutissait au fort de Caumont, dont nous venons de décrire le site difficilement accessible. L'autre, tendant vers le sud-ouest, se terminait à Bassebourg par une enceinte fortifiée, dont la situation avantageuse n'avait peut-être pas d'égale dans la Normandie entière. A moitié chemin entre Caumont et Bassebourg, un éperon détaché de la crête nord-ouest, nommé le mont de Grengues, offrait sur

[1] Dans le Cartulaire de Préaux, aux Archives de l'Eure, les vicomtes d'Auge sont désignés sous le titre de vicomtes de Dive. V. chartes relatives au prieuré de Rouville.

[2] Bibliothèque nationale. Mss. fr. 26071. Quittances du règne de Charles VII.

[3] Le monticule fortifié a disparu par suite des travaux auxquels a donné lieu la création du château de M. Foucher de Careil et des promenades qui l'entourent, mais il se voit très clairement indiqué sur la carte de l'état-major.

Digitized by Google

une moindre échelle les mêmes avantages, et a pu donner place à un troisième fort. Une troupe ennemie, se portant à l'attaque d'un de ces postes, qui n'étaient abordables que par une crête étroite, ne pouvait manquer de se trouver dans une situation fort périlleuse, étant exposée à être prise en queue par la garnison des autres forts, et privée de son unique voie de retraite.

Le principal appui de ce système de défense, la clé de la position, était ce qu'on a appelé longtemps la montagne de Bassebourg. C'est un cône tronqué de quatre cents pieds d'élévation, faisant fortement saillie vers la vallée de la Dive. On jouit du point le plus élevé, à l'extrémité ouest, d'une vue merveilleuse. Au nord on domine l'embouchure de la Dive et une vaste étendue de mer; à l'ouest et au sud, les regards embrassent des plaines immenses et ne s'arrêtent qu'aux collines du Bocage, d'un côté, et à la forêt d'Argentan, de l'autre; à l'est, se déploie la fraîche et riante vallée de Dozulé. Bassebourg ne se relie aux hauteurs voisines que par un étroit espace de terrain situé au nord-est; encore s'y trouve-t-il une forte dépression, en sorte que la place ne pouvait être attaquée que dans les conditions les plus défavorables. De tout autre côté, il ne fallait pas songer à en approcher : les pentes hautes et rapides se prolongeaient avec tant de régularité que des assaillants n'auraient pu y trouver le moindre abri, ou se dérober un instant aux yeux des défenseurs de la forteresse. Quoique le cours de la Dive fût éloignée de 2,500 mètres à l'ouest, il n'y avait pas à craindre qu'un ennemi pût pénétrer par cette large ouverture. Elle était alors complètement interceptée par les marais de Brucourt situés au sud de l'église de ce nom, qu'alimentait la petite rivière d'Ancre. Aujourd'hui remplacés par des prairies qu'un alluvionnement prolongé y a formées, ils ne présentaient encore au XVe siècle qu'une surface improductive[1]; il n'est pas douteux qu'au IXe siècle ils n'aient constitué un obstacle infranchissable.

Une situation aussi avantageuse, telle que la Normandie n'en présente peut-être point de pareille, a dû être utilisée comme place de défense dès les temps les plus reculés. On ne peut guère douter qu'un *oppidum* gaulois n'ait occupé le sommet de Bassebourg. Ce nom, en si parfait contraste avec le site, est une désignation moderne, résultat d'une profonde altération. Au moyen âge on disait Bastembourg, et ce serait encore un vocable d'une étymologie embarrassante[2], si un document de la plus grande autorité, le plus ancien Pouillé du

[1] Leur étendue était de trois cents acres (245 hectares). Archives nationales, P 278², n° 314; et P 307, n° 181.

[2] Dans la France méridionale on pourrait hasarder comme étymologie : *Vastum burgum*. Mais au nord de la Loire, cette dérivation n'est pas vraisemblable.

Digitized by Google

diocèse de Lisieux, ne nous apprenait qu'au XIVe siècle on écrivait encore quelquefois Hastembourg. Nous sommes donc autorisés à y voir la forteresse d'Hasting. La tradition locale se trouvait donc d'accord avec les assertions de l'annaliste chartrain.

Au Xe siècle, ce lieu était la résidence d'un puissant baron normand, Thurstan de Bastembourg, ancêtre des seigneurs de Montfort-sur-Rille, et des Bertran, seigneurs de Briquebec, de Roncheville et de Fauguernon. Ce haut personnage préféra toutefois le séjour de son château de Montfort, et céda Bastembourg à un chapitre de chanoines qu'il y fonda en 996 [1]. La place continua cependant à être comptée parmi les principales forteresses de Normandie : Guillaume de Malmesbury la cite parmi celles que les partisans de la maison d'Anjou conquirent sur le roi Étienne en 1142. Mais en 1255 les Chartreux, qui avaient remplacé les chanoines à Bastembourg, obtinrent l'autorisation de quitter un sommet qu'ils considéraient comme inhabitable, et grâce aux générosités de saint Louis, élevèrent, au fond de la vallée et à l'autre extrémité de la paroisse d'Angoville, le monastère de Royal-Pré [2]. L'ancienne citadelle d'Hasting tomba dans l'abandon; il n'y resta plus qu'une chapelle dite de Saint-Michel, ruinée depuis longtemps, et un corps de ferme qui subsiste encore aujourd'hui.

Il nous reste à examiner les moyens de défense de Dive du côté de l'ouest, au delà de la rivière qui porte ce nom. Ils n'offraient pas une protection moins efficace dans le cas d'une attaque venant de ce côté.

A l'extrémité du pont de Dive, pont fort ancien puisqu'il avait donné son nom à la petite ville qui en était voisine, se trouvaient le village et le territoire de Cabourg. Ce nom indique un lieu fortifié, car c'est là le sens propre du mot germanique *burg;* il y a donc lieu d'admettre qu'il y avait un fort sur la rive gauche de la rivière. Mais ce qui formait le meilleur moyen de défense pour Cabourg, c'était sa situation à peu près insulaire; on ne pouvait y venir du côté de l'ouest qu'en suivant les sables de la mer, qui n'étaient peut-être praticables qu'à marée basse. De la plage jusqu'au village de Varaville s'étendaient de vastes marécages, où une troupe armée n'aurait pu s'engager impunément. Ils étaient alimentés par la Divette, sorte de bras ou de dérivation de la Dive. Les marais de Varaville ne devinrent utilisables qu'à la suite de travaux d'endiguement de grande

[1] Suivant une inscription trouvée en 1841 dans les ruines de Royal-Pré, d'après une note de M. Le Métayer des Planches. Archives de la Société historique de Lisieux.

[2] *Cartulaire normand* de M. Léopold Delisle, p. 93, n° 529, et p. 97, n° 538.

Digitized by Google

importance qui furent exécutés à plusieurs reprises du XIIe au XIVe siècle [1]; on en reconnaît encore facilement les traces.

Varaville était un lieu fréquenté dès l'époque romaine. Son nom rappelle la forêt de Wavera, où les sujets de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Villers-sur-Mer, venaient faire des corvées [2]; les bois de Bures et de Bavent en représentent les restes. Une très ancienne chaussée, longue et étroite, franchissant la Dive et la Divette, donnait accès, sur ce point, au pays d'Auge, et aboutissait à peu de distance de la forteresse d'Hastembourg. Cette voie n'était pas inquiétante pour sa sûreté : une poignée d'hommes pouvait en défendre le passage; d'ailleurs rien n'était plus facile que de l'intercepter au moyen d'une coupure.

De cet exposé topographique nous pouvons conclure qu'en établissant, à l'embouchure de la Dive, la station de sa flotte et son quartier général, Hasting n'avait pas été mal inspiré, et que ce choix était une preuve de plus de l'habileté qui l'avait rendu si redoutable. Comment une position si avantageuse allait-elle devenir pour lui le théâtre du plus affreux désastre? Comment allait-il se laisser forcer dans un asile qu'il devait croire inexpugnable? C'est ce que nous ne pouvons comprendre, à moins de reconstituer la campagne qui allait avoir pour son armée une si fatale issue.

Nous ne suivrons Hasting ni dans ses premiers ravages sur les côtes de la Neustrie, où il dévasta si cruellement le littoral de la presqu'île cotentinoise, selon les traditions recueillies par Wace [3], ni dans sa lointaine expédition vers la Méditerranée. Ce fut très probablement quand il en fut revenu chargé de butin, qu'il sentit la nécessité de s'établir solidement dans une forte position de facile défense, où, en entreprenant de nouvelles campagnes, il pût laisser en sûreté ses plus grands vaisseaux et les riches dépouilles dont ils étaient déjà surchargés. Après s'être ainsi créé une formidable base

[1] *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, par Léopold Delisle, p. 292-293.

[2] *Polyptyque d'Irminon*, éd. A. Longnon, p. 272. On est en droit de s'étonner de ce que ni B. Guérard ni M. Longnon n'aient reconnu dans *Villa supra mare* du Polyptyque le *Villare supra mare* de la charte de Wandemir et d'Ercamberte, et qu'ils aient préféré se jeter dans des assimilations conjecturales, dont l'une est de toute invraisemblance, et l'autre purement gratuite.

[3] Il est devenu de style d'affirmer que l'auteur du *Roman de Rose* portait comme nom personnel celui de Wace, qu'on regarde comme une forme abrégée de Huistace ou Eustache. Cette dérivation est théoriquement admissible. Mais comme le poète était natif de Jersey où existait alors une famille notable nommée Wace, il y a tout lieu de croire que c'était là son nom de famille, son nom de baptême restant d'ailleurs fort incertain : Robert Wace selon Daniel Huet, Matthieu Wace selon Du Cange.

Digitized by Google

d'opérations, il se dirigea vers la Seine où, suivant un récit qui nous est parvenu de divers côtés, et qu'il n'y a aucun motif sérieux de révoquer en doute, il se joignit à Biorn, chef d'une puissante armée, et fils, à ce que l'on assure, d'un des principaux rois du Nord. Ils remontèrent ensemble la Seine sans trouver de résistance, répandant partout le carnage et la ruine. Ce fut peut-être alors que furent détruits les quartiers de la ville de Paris situés sur les deux rives de la Seine, l'île de la Cité ayant seule pu résister aux attaques des barbares : les données chronologiques sur ce désastre sont trop incertaines pour permettre de l'affirmer.

Hasting et Biorn étaient sur le pied de la confiance et de l'amitié ; du moins on nous l'affirme [1]. Mais l'union qui régnait entre eux n'allait pas au point de leur faire mettre en commun les fruits de leurs déprédations. Ce fut sans doute dans le but d'éviter toute dissension à ce sujet qu'ils prirent le parti de diriger leurs rapines de différents côtés. Biorn se réserva la rive droite de la Seine et sans doute les bords de ce fleuve ; il allait se trouver en présence d'une armée que le roi Charles le Chauve réunissait pour lui résister. Hasting s'attribua la région de l'ouest et marcha sur Chartres, dont il entreprit le siège, après avoir répandu la désolation sur la contrée environnante. Nous avons vu que les défenseurs de cette ville, se fiant trop à la force de ses murailles, se laissèrent surprendre ; un massacre général et la destruction de la malheureuse cité furent la suite de ce défaut de vigilance. On peut croire qu'avant de succomber, Chartres avait invoqué le secours des provinces voisines, qui ne pouvaient la laisser périr sans se vouer au même sort. Les contingents de l'Orléanais, de la Touraine, du Maine et de l'Anjou accouraient donc avec ardeur, quand la nouvelle de la catastrophe de leurs compatriotes, en leur faisant perdre l'espoir de les sauver, les anima du désir de venger leur sort.

Les soldats de Hasting n'étaient pas disposés à les attendre; ils voulaient avant tout mettre en lieu de sûreté les richesses dont ils s'étaient emparés. Ils se dirigèrent, à marches forcées, vers Dive et vers leur flotte. L'armée franque se précipita à leur poursuite, sentant, on

[1] Il y a lieu de croire que Biorn, de même que Hasting, régnait dans la Gothie qui forme aujourd'hui la moitié méridionale du royaume de Suède, dont les limites étaient alors beaucoup plus étroites. Au IXe siècle, comme nous l'apprend Eginhard, la Gothie, la Norvège et le Jutland étaient regardés comme faisant partie du Danemark, quoique les rois danois n'exerçassent sur les nombreuses principautés qui s'y trouvaient qu'une suprématie fort précaire. Il ne faut chercher de renseignements à cet égard ni dans Dudon, ni dans les chroniques des moines, également étrangers à toute notion géographique. Ne consultant que leurs auteurs latins, ils voulaient voir dans le Danemark la Dacie, et dans la Norvège la Norique de l'époque romaine.

Digitized by Google

peut le croire, redoubler sa fureur à la vue des traces sanglantes que ces barbares ne manquaient jamais de laisser derrière eux. S'il n'était pas impossible de les rejoindre, forcés comme ils l'étaient de suivre la marche d'un lourd convoi de bagages, il n'était pas aisé de les arrêter. A l'approche de l'avant-garde ennemie, les hommes du Nord savaient l'arrêter, pendant que leur butin gagnait du terrain, en faisant usage de cette redoutable formation circulaire devant laquelle venaient se briser les charges de la cavalerie franque. Bref, il fallut bientôt constater qu'on chercherait inutilement à prévenir leur retour dans leur camp retranché. N'y avait-il plus de ressources? Il s'en trouva une dans l'inspiration d'un chef franc, digne des plus grands capitaines; il comprit que la victoire pouvait encore être obtenue en surprenant l'adversaire dès les premiers moments où il se croirait en sûreté. Au lieu de le poursuivre jusqu'à l'approche des positions fortifiées, l'armée des Francs dut s'arrêter à longue distance, comme découragée de sa poursuite inutile, tandis que les compagnons de Hasting rejoignaient triomphants les leurs, restés à la garde de la flotte et des forts. Cependant, s'étant accordé le repos nécessaire, les colonnes franques, par une marche de nuit, purent arriver à l'improviste sur les retranchements de l'armée danoise. En les attaquant vivement dès le point du jour, elles purent s'en emparer presque sans résistance. En effet, les soldats de Hasting, épuisés par une longue marche, fêtés sans doute le soir par leurs compatriotes avides d'entendre le récit de leur succès, ne pouvaient manquer de se livrer aux douceurs d'un repos trop nécessaire; et quant aux gardes habituels des forts, qui avaient sûrement veillé sur eux jusque-là avec une exacte vigilance, comment ne l'auraient-ils pas regardée comme superflue alors qu'ils venaient d'être renforcés par une armée entière?

Ces forts sur lesquels reposait leur sûreté ayant été enlevés, Hasting et ses soldats se trouvèrent dans une situation critique. L'armée franque se précipita comme un torrent sur la ville de Dive, où ne pouvait manquer de régner une confusion indescriptible. A l'approche subite d'un danger si imprévu, aucune disposition de défense ne pouvait s'exécuter avec ensemble. Si la valeur du guerrier le portait à faire face à l'ennemi, l'instinct du pillard l'excitait à courir aux vaisseaux avec les objets les plus précieux tombés en son pouvoir. Il était impossible que quelque poste nécessaire à la défense ne restât pas à la merci des Francs, et aussitôt qu'ils purent pénétrer d'un côté, ils rendirent la résistance impuissante en la prenant à revers. Tout fut bientôt entraîné dans une affreuse déroute. La ville de Dive est à une certaine distance de la rivière de ce nom qui la contourne d'abord à l'ouest, puis au nord. A quatre cents mètres à l'ouest, se trouve le pont communiquant avec Cabourg: ce fut la première

Digitized by Google

issue que les Francs durent intercepter. A huit cents mètres au nord est le port où étaient amarrés les navires scandinaves : ce fut à coup sûr de ce côté que se dirigea le principal flot des fuyards. Mais déjà les charges de la cavalerie franque balayaient ce terrain, soit qu'elle s'y fût portée en faisant le tour de la ville, soit qu'un corps eût été dirigé d'avance vers les vaisseaux en contournant la butte de Caumont par la vallée de Beuzeval. Bientôt le sol fut jonché de morts; les Francs avaient trop de motifs de vengeance pour épargner cette masse de barbares qui leur était livrée; la plupart furent taillés en pièces sans pouvoir se défendre; ceux qui parvinrent jusqu'au bord de la Dive s'y précipitèrent et y trouvèrent la mort. Dans cet affreux massacre, il y eut assez de sang versé pour qu'on ne puisse soupçonner d'exagération les paroles du chroniqueur disant que les eaux de la rivière en portèrent les traces jusque dans le lit de la mer ; la distance en est trop faible pour qu'il y ait à cela la moindre invraisemblance.

On fit fort peu de prisonniers, et il ne paraît pas qu'aucun des compagnons de Hasting ait réussi à s'échapper par la fuite. De cette circonstance on peut conclure que tous leurs vaisseaux tombèrent entre les mains des Francs, ce qui n'a guère pu se faire que si la marée était basse à l'heure de la bataille. Mais en ce cas, pour qu'une notable partie de l'armée danoise n'ait pu réussir à traverser la rivière et à trouver un refuge sur la rive gauche, il faut supposer que ce bord de la Dive était déjà occupé par des troupes franques, soit qu'elles eussent franchi le pont de Cabourg, soit que, venant de Beuzeval, elles eussent passé à gué dans le lit de la mer. On ne peut admettre qu'elles soient venues de l'ouest, car ce mouvement aurait dû être préparé de beaucoup trop longue main.

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de constater que jamais les Francs ne remportèrent sur les dévastateurs vomis par le Nord une victoire plus complète. Louis III les écrasa à la bataille de Saucourt, et le roi Eudes à celle de Montpensier, mais au prix de pertes sévères, tandis que les vainqueurs de Dive n'eurent sans doute que fort peu des leurs à regretter. Les Francs regardaient d'ordinaire comme un brillant succès de contraindre à la retraite les pirates normands. Là ils les anéantirent au moment où ils semblaient à l'abri de toute atteinte. Ne nous étonnons point si la renommée de Hasting n'a pas laissé de traces dans les traditions scandinaves : aucun des siens n'est retourné dans le Nord pour vanter ses exploits.

On se demandera comment un événement de pareille importance a pu passer inaperçu pour nos historiens. Après que Paris avait été presque totalement réduit en cendres, la destruction de Chartres ne semblait plus qu'une calamité secondaire. Ensuite l'attention publi-

Digitized by Google

que, se portant sur la campagne que le roi Charles le Chauve venait d'entreprendre contre la redoutable armée de Biorn, attachait nécessairement un bien moindre intérêt aux combats livrés par les contingents de trois ou quatre provinces à la horde des destructeurs de Chartres. C'est ainsi que les chroniqueurs des contrées situées à l'est de la Seine et au midi de la Loire ont gardé le silence sur les événements militaires qui se passaient à cette date dans la Neustrie occidentale, sur lesquels ils avaient d'ailleurs fort peu de moyens d'information. Un chroniqueur neustrien nous eût mieux renseignés, mais la Neustrie n'avait point alors de chroniqueurs, ou du moins s'il en a existé, leurs œuvres sont depuis longtemps perdues. L'unique manuscrit, qu'on a pu lire à Chartres dans le cours du XIe siècle, et dont un reflet indirect est notre seule lumière sur le glorieux épisode de Dive, avait probablement péri avant l'époque de la première croisade.

Ce serait une erreur de croire que la défaite de Hasting n'a été qu'un incident de peu d'importance, sans résultat sur la suite des événements. Après le désastre survenu à ce chef redouté, la forte position où il s'était établi fut pour longtemps abandonnée par les envahisseurs scandinaves, à qui elle rappelait des souvenirs de trop mauvais augure. Si le littoral de la Neustrie, exposé à des pirateries incessantes, resta dépeuplé, les cités les plus voisines, Bayeux, Saint-Lô, Lisieux, retrouvèrent un peu de repos, et vécurent encore trente années sous l'autorité des lois franques et dans le domaine de la civilisation chrétienne. Vers la fin du IXe siècle, elles tombèrent définitivement au pouvoir des Normands ; mais ceux-ci ne montraient déjà plus l'impitoyable férocité des compagnons de Hasting ; ils n'allaient pas tarder à devenir les concitoyens de ceux dont trop longtemps ils avaient été les bourreaux.

Il nous reste à signaler les traits de haute capacité militaire dont fit preuve le commandant de l'armée des Francs dans l'affaire de Dive. On peut admirer également la justesse de ses prévisions, la rapidité de sa marche, l'exacte concordance de ses mouvements, la vigueur et la foudroyante énergie de son attaque. A tous ces éléments de succès, il était indispensable qu'il vînt s'en joindre un, sans lequel tous les autres seraient restés impuissants. Si ce chef n'avait pas possédé au plus haut degré la confiance de ses compagnons d'armes, il n'aurait pu remporter une si brillante victoire. Sans elle, devant un ennemi justement redouté, chacune des colonnes de l'armée des Francs ne se serait avancée qu'en hésitant, et par suite, le mouvement concentrique auquel elles devaient aboutir ne se serait pas opéré avec ensemble, et n'aurait point eu ses heureux résultats. Nous suivons donc, sans crainte de nous tromper à cet égard, les

Digitized by Google

traces d'un grand homme de guerre, tel que la France n'en a point possédé de pareil depuis les jours de Charles Martel jusqu'au temps de Guillaume le Conquérant. Son nom doit-il nous rester inconnu? S'il n'est pas prononcé, il n'est pas cependant impossible à reconnaître. Si Robert le Fort a été, très peu après, appelé, d'un poste secondaire, au commandement général de la Neustrie, entre la Loire et la Seine, par le roi Charles le Chauve, dont il était loin d'être un favori, il faut que ce choix ait été dicté à ce monarque par une victoire hors ligne, ou imposé par le cri de l'opinion publique surexcitée par les plus brillants exploits. La bataille de Dive, la défaite et la chute de Hasting, n'était-ce pas l'occasion qui, plus que toute autre, pouvait conduire à un pareil résultat? Quand l'annaliste de Metz assure que les hauts faits de Robert, s'ils étaient racontés, pourraient être mis en parallèle avec ceux de Judas Macchabée, ne devait-il pas reporter surtout sa pensée sur le merveilleux combat livré aux bords de la Dive[1]?

Il ne suffisait pas que le roi eût appelé Robert le Fort aux fonctions de commandant général de la Neustrie, ou, si l'on veut, à celles de duc de France, pour qu'il lui fût possible de les exercer d'une manière efficace. Dans ce pays déjà parcouru en tous sens par les armées barbares, couvert de ruines et épuisé d'hommes et de richesses, toutes les ressources normales ne pouvaient manquer de faire défaut. Ces malheureuses provinces n'avaient guère d'éléments de force à fournir au chef suprême chargé de leur défense; loin de là, c'était de lui qu'elles attendaient leurs plus indispensables moyens de résistance. Il était nécessaire à Robert d'entretenir autour de lui, d'une manière permanente, un noyau de guerriers éprouvés, capables de faire respecter son autorité et de grouper autour d'eux, à l'approche du danger, les contingents locaux des divers comtés. Étaient-ce les ressources réduites de la marche d'Anjou, ou celles des biens patrimoniaux de Robert, qui pouvaient subvenir à une pareille charge? Ce n'est point à croire. Avait-il des subsides à espérer du roi Charles le Chauve, si péniblement occupé à préserver quelques lambeaux de son manteau royal? Encore moins. Mais nous pouvons présumer que Robert le Fort avait à sa disposition tout ce qui lui était nécessaire, dans la part des riches dépouilles de Hasting qui avait dû lui échoir. Ainsi le pouvoir ducal, au lieu d'un vain titre et d'une autorité illusoire, put-il lui apporter une solide grandeur et un haut degré de puissance.

[1] La topographie des environs de Dive ne pouvait manquer d'être parfaitement connue de Robert, envoyé en mission dans ce quartier quelques années auparavant.

Digitized by Google

Il resterait à fixer la date de cette grande victoire de Dive, si féconde en conséquences du plus haut intérêt. Par malheur, la chronologie de cette époque est entourée de tant d'incertitudes qu'il y aurait imprudence à désigner une date précise comme assurée. On peut affirmer que cet événement n'a pu être antérieur à l'an 857, ni postérieur à 860. L'année 858 est celle qui paraît réunir le plus de probabilités : c'est celle que semble désigner B. Guérard, et que le savant M. J. Lair a adoptée dans une récente étude sur le siège de Chartres.

L. Rioult de Neuville.

III.

LE *JOURNAL* D'ANTONIO MOROSINI

ET

SA CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE JEANNE D'ARC

La récente publication par MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez des extraits relatifs à l'histoire de France, contenus dans la chronique d'Antonio Morosini, tâche à eux confiée par la Société de l'histoire de France, avec M. le marquis de Beaucourt pour commissaire responsable[1], mérite à plusieurs titres d'attirer tout spécialement l'attention des lecteurs de la *Revue*, mais ce qui doit exciter surtout leur intérêt, comme ce qui constitue principalement la valeur de ce précieux document aux yeux du public français, c'est le rapport longtemps négligé qu'il présente avec l'histoire de Jeanne d'Arc.

Le texte dont il s'agit, et dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque impériale de Vienne, avait pourtant été, dès 1843, l'objet d'une description par Tommaso Gar, dans le tome V de l'*Archivio storico italiano*, où cet érudit avait publié le catalogue des manuscrits historiques de la collection Foscarini, avec laquelle l'œuvre de Morosini avait passé, en 1801, de Venise à Vienne. Cette

[1] *Chronique d'Antonio Morosini*. Extraits relatifs à l'histoire de France publiés pour la Société de l'histoire de France. Introduction et commentaire par Germain Lefèvre-Pontalis, texte établi et traduit par Léon Dorez. Paris, H. Laurens, 1898-1902, 4 vol. in-8 de 319, 355, 392 et 460 pages.

Digitized by Google

description était la transcription pure et simple d'une notice annexée aux feuillets de garde du manuscrit même, pièce rédigée au temps de Foscarini, c'est-à-dire au XVIIIe siècle, et fournissant sur l'ouvrage en question, sur son auteur et sur son contenu, une série de renseignements assez précis et suffisamment circonstanciés.

Ces indications avaient passé inaperçues, du moins en France. On n'y remarqua point non plus d'abord, malgré la mention qui en fut faite dans un recueil périodique, une étude publiée à Trieste, en 1892, par Mme Adèle Butti : *Di Giovanna d'Arco resuscitata dagli studi storici e del vecchio poema di Giovanni Chapelain*, dans laquelle elle signalait les renseignements fournis sur la Pucelle par l'ouvrage de Morosini, dont une copie, exécutée en 1888, sur le manuscrit de Vienne, existait à la bibliothèque Marcienne de Venise.

C'est au zèle ardent du R. P. Ayroles pour la gloire de l'héroïque vierge que revient l'honneur d'avoir mis en mouvement la science française. Averti par son confrère, le R. P. Rivière, de l'existence du livre de Mme Butti et de l'indication, dans cet ouvrage, d'une source historique nouvelle, le docte religieux s'efforça de se procurer la transcription des passages relatifs à Jeanne d'Arc dans le manuscrit de Venise. Les difficultés qu'il éprouva le décidèrent à demander, pour en triompher, le bienveillant appui de M. Léopold Delisle, de qui, en effet, il obtint une assistance efficace. Une première traduction des pages dont il s'agit a été publiée par le R. P. Ayroles, dans les *Études religieuses* (octobre 1895 à février 1896), puis une seconde, revue et accompagnée d'intéressantes remarques, et suivie du texte correspondant de Morosini, au tome III (p. 567-608, 644-660) de son grand ouvrage intitulé : *La vraie Jeanne d'Arc*.

Cependant la perspective ouverte au regard vigilant de M. Léopold Delisle par la communication du P. Ayroles ne pouvait manquer d'exciter l'activité scientifique de l'illustre académicien. « Une révélation aussi inattendue, dit M. G. Lefèvre-Pontalis[1], appelait une enquête approfondie. Aussitôt entreprise, une suite de recherches, conduites avec cette sûreté et cette décision dont chacune de ses œuvres quotidiennes porte si personnellement l'empreinte, fournissait en peu de temps à M. Léopold Delisle la solution définitive d'un problème posé de façon si soudaine, et lui permettait d'en divulguer promptement au public les résultats les plus essentiels et les plus convaincants. Bientôt, en effet, une communication faite au conseil de la Société de l'histoire de France, dès sa séance du 4 juin 1895, puis une étude plus complète, parue dans le *Journal des Savants* du

[1] *Étude sur Antonio Morosini et son œuvre*, p. 6. (Tome IV de la publication faite pour la Société de l'histoire de France.)

Digitized by Google

mois d'août suivant, venaient coordonner et préciser les notions les plus intéressantes et les plus inattendues sur la source historique en question, son identité, son auteur et sa portée. »

C'est à la suite de cette communication que le Conseil de la Société de l'histoire de France décida de confier à MM. Germain Lefèvre-Pontalis et Léon Dorez la mission d'extraire et de publier tous les extraits de l'œuvre d'Antonio Morosini relatifs à l'histoire française, c'est-à-dire non pas seulement les passages relatifs à la Pucelle, mais tous ceux qui, depuis le début original de la composition dont il s'agit, peuvent, à un degré quelconque, intéresser nos annales. Tout en se prêtant un mutuel appui dans leur tâche respective, les deux collaborateurs se partagèrent la besogne selon leurs connaissances particulières. M. Léon Dorez demeura spécialement chargé de l'établissement et de la traduction du texte, traduction dont la difficulté n'était pas petite, puisque l'ouvrage est rédigé dans le dialecte vénitien du moyen âge; M. Lefèvre-Pontalis prit à son compte l'ample et nécessaire commentaire historique et critique dont le texte devait être accompagné, et l'étude destinée à mettre en aussi pleine lumière que possible le caractère et la valeur de l'ouvrage et la personnalité de son auteur.

Nous ne pouvons que renvoyer sur ces deux points à l'excellent travail où sont exposés les résultats de cette étude. Disons seulement, pour ce qui regarde l'auteur vénitien, qu'Antonio Morosini, né dans la seconde moitié du XIVe siècle et qui certainement vivait encore en 1434, appartenait à l'une des plus anciennes et plus illustres maisons de Venise. Toutefois, s'il fut de bonne heure membre du conseil d'État, il ne paraît avoir rempli aucune des grandes fonctions auxquelles aurait pu l'appeler sa naissance. On a des raisons de croire qu'il se consacra aux affaires de banque et de commerce maritime, puis, arrivé à un certain âge, outre les œuvres de piété et de charité, donna une part notable de son temps à la constitution de l'œuvre historique qui, utilisée à son époque, puis si longtemps oubliée, jette aujourd'hui de nouveau une assez vive lueur sur son nom.

Commencée en forme de *chronique*, où les sources consultées, les documents recueillis par l'auteur sont fondus et condensés en une rédaction suivie, personnelle et littéraire, l'ouvrage de Morosini se transforme, à dater de l'année 1404, en un *journal*, c'est-à-dire en une série successive de notations, d'informations, de transcriptions immédiates et, pour ainsi dire, instantanées, qui se poursuit, dans l'état présent du texte, jusqu'à la fin de l'année 1433. On voit d'abord le prix pour nous de ces renseignements, de ces documents recueillis au jour le jour sur les événements contemporains et, eu égard à la

Digitized by Google

situation politique et commerciale de Venise, affluant dans les mains de l'auteur du *journal* de tous les points de l'univers.

L'édition due aux soins de MM. Lefèvre-Pontalis et Dorez se borne, nous l'avons dit, aux parties de l'ouvrage d'Antonio Morosini qui sont relatives à l'histoire de France. Mais, à partir du moment où cette œuvre prend un caractère original, soit comme *chronique* suivie, soit comme *journal* successif, elle nous donne de ces parties une publication intégrale, quelle que soit leur importance relative, même minime, et en excluant par méthode toute exception préconçue.

Le premier volume s'étend de l'année 1396 à l'année 1413. Il est principalement occupé par les diverses entreprises soit en Italie, soit en Orient, du célèbre maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, devenue possession française. On y remarque quelques curieux récits, anecdotes ou rumeurs, au sujet du pape d'Avignon Benoît XIII, notamment cette singulière entrevue, d'ailleurs manifestement légendaire, entre Benoît et le duc d'Orléans, frère de Charles VI (p. 190-193) :

« Au cours du même millésime (1405), nous apprîmes encore.... comment, avant le temps où messire le pape d'Avignon avait quitté Avignon pour venir à Gênes, messire le duc d'Orléans en personne s'avança en sa présence, et le trouvant prêt à se vêtir pour dire sa messe, le pape fit dire à messire le duc qu'aussitôt après la messe il lui donnerait audience; à ces paroles, messire le duc se disposa à y assister, et lorsque le pape en fut à élever le *Corpus Domini*, messire le duc le prit dans ses bras, et le Fils de Dieu étant déjà entre ses mains dans l'hostie consacrée, le duc tenait le pape, le sommant, par le Christ tout-puissant qu'il avait en ses mains, de lui dire sur sa foi s'il était ou non le vrai pape. Se voyant alors pris en telle sommation, le pape se mit à lui dire qu'il ne se regardait ni ne se tenait pour le vrai pape, mais bien que c'était celui de Rome. Puis le duc le quitta une fois sa messe dite, partit et s'en vint au roi de France, auquel il raconta les susdites choses et déclara qu'il était en état de péché mortel en favorisant ce pape et en lui prêtant aide et secours pendant si longtemps; et de la sorte, avec d'autres discours encore, il lui déclara qu'il était l'ennemi du Christ, que jamais il ne connaîtrait la prospérité tant qu'il persévérerait dans ce schisme, que toujours, dans toutes ses guerres, il perdrait de sa gent et qu'il s'en pouvait déjà bien aviser. »

C'est dans le second volume (1414-1428) que se multiplient, jusqu'à devenir l'intérêt principal de l'édition française du *journal* de Morosini, les nouvelles reçues à Venise sur les terribles péripéties de la guerre décidément rallumée entre la France et l'Angleterre, et sur les discordes civiles qui en accrurent si affreusement les désastres pour

Digitized by Google

notre malheureux pays. Notons, à titre d'échantillons de ces renseignements, qui ne sont pas tous également exacts, la relation de la bataille d'Azincourt, contenue dans la « copie d'une lettre écrite de Paris le 30 octobre (1415), et reçue à Venise le 1er décembre, » et suivie de la liste des principaux seigneurs français tués ou faits prisonniers dans ce désastre (p. 70 et suiv.), et le récit envoyé de Flandre « par messer Andrea de Molino, capitaine des quatre galères » formant le convoi vénitien de cette région [1], de la grande bataille navale livrée devant Harfleur le 15 août 1416 (p. 106 et suiv.). Voici enfin en quels termes Morosini consigna dans son *journal* la nouvelle du honteux traité de Troyes : « Le 9 juillet 1420, par lettres reçues de Bruges et datées du 15 juin, nous apprîmes que le roi d'Angleterre était arrivé à Troyes en Champagne depuis plusieurs jours déjà, et qu'ensuite il avait épousé la fille du roi de France et conclu l'accord, lequel, dit-on, a été fait en cette forme, que le susdit roi doit être gouverneur de France et succéder à la couronne après la mort du roi, et ils doivent tous partir de bref pour venir à Paris » (p. 188-191).

Le troisième volume (1429-1433) est hors de pair avec les deux autres, puisque c'est lui qui renferme, « de 1429 à 1431, les inappréciables correspondances relatives à la Pucelle et aux merveilles de son œuvre [2]. » Ces lettres ont été non pas toutes, mais pour la plupart, envoyées de Bruges par un membre d'une vieille et importante famille vénitienne [3], Pancrazio Giustiniani, temporairement fixé dans la cité flamande, à son père Marco, qui résidait à Venise et donnait au fur et à mesure communication de ces pièces à l'auteur du *journal*. Elles forment vingt-cinq groupes de documents successifs, tout à fait contemporains, et reflétant fidèlement les informations et les impressions vraies, fausses ou exagérées, qui, parties de France sous l'action même des faits auxquels elles se rapportent, se répandaient de proche en proche en Europe au sujet de l'héroïque vierge et de son étonnante carrière.

Ainsi qu'il est naturel, la première mention de la Pucelle est un peu confuse et comme accessoire. On y remarque l'écho des doutes et des dissidences que souleva d'abord cette intervention extraordinaire. « Il y a quinze jours, et depuis encore, écrit Pancrazio Giustiniani au cours de sa lettre du 10 mai 1429 [4], on n'a cessé de parler de

[1] Sur le caractère de ces convois ou « voyages de marchandise, » voyez les intéressantes explications de M. G. Lefèvre-Portalis, t. IV, p. 88 et suiv.

[2] T. IV, p. 88.

[3] M. G. Lefèvre-Pontalis a consacré (Annexe XII, t. IV, p. 300-305) une notice spéciale aux Giustiniani.

[4] Au sujet de la date de cette lettre, cf. la note de M. Lefèvre-Pontalis, t. III, p. 36, note 2.

Digitized by Google

beaucoup de prophéties trouvées à Paris et d'autres choses qui s'accordent pour annoncer que le dauphin doit grandement prospérer; et, en vérité, j'étais d'une même opinion avec un Italien sur l'état des choses, et beaucoup en faisaient les plus belles moqueries du monde, surtout d'une gardeuse de moutons, née devers la Lorraine, venue il y a un mois et demi vers le dauphin, et qui voulut parler à lui seul et non à autre personne; et, en résumé, elle lui exposa que Dieu l'envoyait vers lui, et lui dit que sûrement d'ici à la Saint-Jean du mois de juin il entrerait dans Paris et y serait couronné, qu'ensuite il devrait faire effort de sa gent et porter vivres à Orléans et livrer bataille aux Anglais, que sûrement il serait vainqueur et leur ferait lever le siège avec grande confusion. Et clairement d'ailleurs je vous pourrais mentionner que celui-ci a eu révélation de grands faits et cela me tint en suspens comme tous les autres.... N'était la lettre que j'ai reçue à ce sujet de Bourgogne, je ne vous en dirais rien; car aux oreilles des auditeurs, tout cela paraît être plutôt fables qu'autres choses; comme je les ai achetées je vous les vends » (p. 38-49, 52-53).

Toutefois, dès lors Pancrazio est manifestement sympathique à Jeanne d'Arc, dont les belles réponses à l'examen de Poitiers sont, dans leur ensemble, arrivées d'une façon juste à sa connaissance : « Rien ne se voit clairement comme sa victoire sans conteste dans la discussion avec les maîtres en théologie, si bien qu'il semble qu'elle soit une autre sainte Catherine venue sur la terre, car à beaucoup de chevaliers, l'entendant parler et dire tant de merveilleuses choses et de nouvelles chaque jour, il semble que c'est grande merveille, après l'avoir entendue parler de tant de notables choses. » Et il termine ainsi cette même lettre : « Il fut dit ensuite que ladite damoiselle doit accomplir deux autres grands faits et qu'ensuite elle doit mourir. Que Dieu lui prête aide, comme tous disent, et qu'il ne nous oublie pas, et nous donne longue et bonne vie avec allégresse ! *Amen* » (p. 52-55).

Ce n'est plus seulement une sympathie tempérée par l'hésitation et le doute, c'est l'enthousiasme qui se montre, qui éclate dans une lettre envoyée d'Avignon à Venise, le 30 juin 1429, par « messer Giovanni da Molino » et consignée par Morosini dans son *journal* : « Toutes ces choses me paraissent grandmerveille, qu'en deux mois une fillette ait conquis tant de pays sans gens d'armes; et on peut facilement connaître que cela ne peut venir d'humaine vertu, mais que tel a été le plaisir de Dieu, considérant la longue tribulation subie par le plus gentil pays du monde, et ceux-ci qui sont plus chrétiens que personne au monde croient que Dieu, ayant purgé leurs péchés et leur orgueil, a voulu, sur le point de leur finale destruction, les aider de sa main, ce qui n'était point possible à d'autres.

Digitized by Google

Et je vous promets que, s'il n'en eût pas été ainsi, deux mois ne passaient pas sans que le dauphin dût fuir et tout abandonner, lui qui n'avait pas de quoi manger et n'avait pas même un gros pour vivre avec cinq cents hommes d'armes. Et voyez de quelle manière Dieu l'a aidé : de même que par une femme, c'est-à-dire Notre-Dame sainte Marie, il sauva la race humaine; ainsi, par cette jeune fille pure et sans tache, il a sauvé la plus belle partie de la chrétienté, ce qui est bien une grande preuve de notre foi ; et si me semble-t-il que ce fait soit le plus solennel qui ait été et sera (crois-je) jamais, tel que tous verront et viendront l'adorer avec tous les miracles » (p. 78-83).

Les correspondants vénitiens dont les témoignages sont venus se grouper dans le *journal* de Morosini sont de plus en plus confiants, à mesure des succès de la Pucelle, dans le plein accomplissement d'une mission dont, avec l'opinion publique en France, ils étendent l'objet au delà même de la conquête de Paris et de Rouen et de l'expulsion totale des Anglais du royaume de France. Il y a là de précieuses indications à recueillir et à rapprocher d'autres textes relatifs à l'héroïque vierge ou même directement émanés d'elle [1]. « La glorieuse damoiselle, écrit Giovanni da Molino dans la lettre précitée, a promis au dauphin de lui donner, après la couronne de France, un autre don qui vaudra plus que le royaume de France, et ensuite lui a déclaré qu'elle lui donnerait la conquête de la Terre sainte et qu'elle serait de sa compagnie, comme l'on dit » (p. 82-85). — Dans une autre lettre du même correspondant, résumée antérieurement par Morosini, Rouen et Paris étaient déjà donnés comme occupés par les Français, la paix comme faite et la réconciliation comme opérée par Jeanne entre les deux peuples. « Ladite damoiselle fit cette réconciliation en cette manière, que pendant un ou deux ans les Français et les Anglais avec leur seigneur devraient se vêtir d'étoffe grise avec la petite croix cousue dessus, ne prendre toute cette année, le vendredi de chaque semaine, que du pain et de l'eau pour chaque semaine; être tous en bonne union avec leurs femmes et ne plus dormir charnellement avec d'autres femmes, et faire promesse à Dieu, sauf pour la défense de leur patrimoine, de ne vouloir user, en nulle manière, d'aucune discorde de guerre » (p. 64-65) [2].

Dans une lettre du mois de juillet 1429, contenant elle-même l'ana-

[1] Notamment la célèbre *lettre aux Anglais*.

[2] En ce qui concerne les termes précis de la mission de Jeanne et ses intentions, ainsi que l'instinct général de l'opinion, relativement à la marche sur Paris après le sacre de Reims, on consultera très utilement les correspondances utilisées par Morosini (t. III, p. 94, 97, 172-175) et les notes de M. Lefèvre-Pontalis qui y sont jointes.

Digitized by Google

lyse de lettres de Bretagne du 4 juin, et reçue à Venise le 2 août, on remarque une belle peinture du caractère et des mœurs de Jeanne d'Arc, de ses sentiments religieux et, dans une certaine mesure, de ses dispositions politiques :

« Sa nourriture ne consiste qu'en deux onces de pain par jour ; elle boit de l'eau, et si pourtant elle boit du vin, elle y met trois quarts d'eau ; chaque dimanche, elle se confesse, très dévote, très pieuse et très simple, toute pleine de l'Esprit saint. Elle fait à chacun des recommandations telles en substance : elle veut qu'elle-même avec tous ses capitaines et seigneurs de la cour aillent à confesse et qu'ils se confessent du péché de fornication, ainsi que toutes les damoiselles ; car ceux et celles qui vont contre Dieu avec leurs corps et qui sont les gens les plus cruels et les plus mauvais qu'il y eut jamais en toute espèce de vice, elle les a tous réduits avec les autres à sa volonté, en sorte qu'ils ne sont plus en péril (et je ne m'étends pas à tout raconter) et viennent à la miséricorde de Dieu et à leur salut.

« Dès qu'elle a été faite capitaine et gouverneur de tout l'ost du dauphin, elle commanda que personne ne fût si hardi que de prendre par force sur ses sujets aucune chose qu'elle ne fût payée, qu'autrement il encourrait la peine de la vie ; et elle fit beaucoup d'autres commandements tous honnêtes et que je ne m'étends à raconter.

« Ensuite elle voulut qu'en faisant la communion, le dauphin avec tous ses sujets, tout en larmes, se missent à l'épreuve et promissent librement et de bon cœur de pardonner à tout homme qui fût contre eux et leur ennemi et rebelle, et que toutes les terres où ils entreraient fussent pacifiquement traitées, sans faire vengeance contre aucun, ni sur les personnes ni sur les biens, leur expliquant que s'ils promettaient de bouche et qu'ils fissent le contraire de cœur et de fait, tout le dam serait leur, et que sûrement en très peu de temps le dauphin, avec toute sa gent de France, serait perdu sans plus de remède ; mais que s'il faisait selon ses ordres, en bref espace de temps Dieu lui donnerait bonne grâce dans sa miséricorde et le ferait seigneur de tout son pays » (p. 100-105).

L'intérêt historique du *journal* de Morosini, en ce qui concerne Jeanne d'Arc, réside plutôt, croyons-nous, dans les impressions d'ensemble que dans les détails, très souvent inexacts, qu'il renferme. Néanmoins, ces détails mêmes, dans tel et tel cas, ne devront pas être négligés. Par exemple, dans la lettre du 9 juillet précitée, nous relevons un témoignage de plus au sujet de la prédiction par Jeanne, avant l'événement, de la blessure qu'elle reçut à l'assaut des Tourelles, prédiction si bien attestée d'ailleurs et si capitale au point de vue de l'existence positive d'un élément surnaturel dans la vie et dans la mission de la Pucelle. « Je note, dit le correspondant véni-

Digitized by Google

tien, que ladite Pucelle fut blessée d'un vireton à la gorge, et on dit que ce jour-là, elle dit aux capitaines qu'elle serait blessée, mais qu'elle n'en aurait pas mal dangereux, grâce à la bonté de Dieu » (p. 120-121)[1]. Nous trouvons dans la même lettre (p. 110-111) une description du fameux étendard de Jeanne qui, de l'avis de M. Lefèvre-Pontalis, est sur certains points « la plus complète et la plus précise qui existe[2]. »

Le caractère même, non seulement religieux, mais surnaturel, de l'intervention de la Pucelle dans la lutte engagée entre la France et l'Angleterre, rend vraisemblable que des démarches aient été faites à son sujet auprès du Saint-Siège dans un sens opposé, selon les dispositions contraires des autorités des deux partis. Il faut donc prendre bonne note de la double indication fournie à cet égard par le *journal* de Morosini. Il y est question (p. 54-55, 58-59) d'une lettre écrite par Charles VII au pape Martin V. D'autre part, dans une lettre de Pancrazio Giustiniani, datée du 20 novembre 1429, nous lisons ce curieux passage : « On conte de nouveau, depuis quelques jours, tant de choses des actions de celle-là (Jeanne), que si c'est la vérité, elle est capable d'émerveiller tout le monde; il y en a qui croient et il y en a qui ne croient pas; chacun, à mon avis, selon sa volonté, dresse et arrange, augmente et diminue comme il lui semble; mais toujours est-il que tout le monde tombe d'accord qu'elle est toujours avec le roi, et il se voit clairement, aux choses faites sous son ombre, qu'elle a été envoyée par Dieu, que ce qui a été accompli l'a été en faveur du roi, qu'elle a fait la conquête du pays, et que tout ce qu'elle fait, je le répète, n'est que dans ce but. Croire n'est pas une faute, et ceux qui ne croient pas ne pèchent pourtant pas contre la foi. — Me trouvant, ces jours passés, avec quelques religieux à parler de cette affaire, il m'a paru que l'Université de Paris ou, pour mieux dire, les ennemis du roi ont envoyé à Rome près du pape, pour accuser la Pucelle d'hérésie, elle et ceux qui croient en elle; ils prétendent qu'elle pèche contre la foi en voulant être crue et savoir dire les choses qui doivent advenir » (p. 230-235). — Bien que, jusqu'ici, les recherches faites aux archives du Vatican aient été vaines, il ne faut donc pas désespérer de découvrir quelque jour, soit dans ce célèbre dépôt, soit ailleurs quelque part, des documents diplomatiques sur Jeanne d'Arc, nouveaux et de haute importance.

[1] M. Lefèvre-Pontalis a relevé en note (p. 120, note 3) les témoignages déjà connus relatifs à cette prédiction. — Nous avons insisté sur l'importance philosophique de ce fait dans notre article intitulé : *Jeanne d'Arc et le surnaturel* (*Revue catholique de Bordeaux*, livraison du 10-25 mai 1894).

[2] T. III, p. 110, note 1. — Cf. t. IV, p. 313, l'*annexe* XV intitulée : *Étendards de Jeanne d'Arc*.

Digitized by Google

C'est une chose bien remarquable que, en dépit du revirement que la capture de Jeanne à Compiègne dut naturellement produire dans un certain nombre d'esprits, et qui se manifesta, hélas! surtout dans l'entourage de Charles VII, ce terrible revers et ses douloureuses conséquences n'ébranlèrent point l'admiration de Pancrazio Giustiniani pour la Pucelle ni non plus sa confiance dans le triomphe final de la cause française. « Il est certain, écrivait-il le 24 novembre 1430, que la Pucelle a été envoyée à Rouen au roi d'Angleterre, et en cette occurrence messire Jean de Luxembourg, qui l'a faite prisonnière, a touché 10,000 couronnes pour la livrer aux Anglais. Ce qui s'ensuivra d'elle, on ne le sait; mais on redoute que les Anglais ne la fassent mourir, et vraiment ce sont là grandes et étranges choses. » — « Des faits de la Pucelle, ajoute Morosini, il (Pancrazio) écrit qu'il en a parlé avec plusieurs personnes depuis qu'elle a été faite prisonnière, et qu'universellement tout le monde dit qu'elle est vraiment de bonne vie et très honnête et très sage. Ce qui s'ensuivra, il faudra qu'on le voie d'ici à peu, parce que, de l'avis de tous, il faut que ces affaires prennent fin et que l'on voie à qui restera le dessus. Les fers sont très chauds d'une part et de l'autre, et chaque jour la gent du roi de France augmente et prospère, et sagement se gouverne. Que Dieu pourvoie au bien des chrétiens! Nous n'avons pour le moment rien d'autre de nouveau » (p. 332-337).

Les mêmes sentiments se manifestent dans une correspondance ultérieure de Bruges, celle où est relaté le supplice de la Pucelle. « 1431. Par plusieurs lettres venues de Bruges à Venise en plusieurs fois, une du fils de ser Giovanni Giorgi, fils de feu messer Bernardo de San Moïse, datée du 22 juin, et une autre, dit-on, arrivée à ser Andrea Corner, gendre de feu ser Luca Micheli de la Maddalena, on écrit de là que l'honnête damoiselle était tenue par les Anglais dans les parties de Rouen, et que sa personne était très étroitement gardée. On a dit par deux ou trois fois que les Anglais avaient voulu la faire brûler comme hérétique, n'eût été le dauphin de France qui fit parvenir force menaces aux Anglais [1]. Mais ce nonobstant, à la troisième fois, les Anglais, comme par dépit et n'ayant pas bon conseil, à la troisième fois ils la firent brûler à Rouen, et l'on dit qu'avant

[1] Cf. le passage suivant, d'une date antérieure, du journal de Morosini, résumant des nouvelles orales apportées de Bruges à Venise (décembre 1430-janvier 1431) : « On entendit d'abord dire que la damoiselle était aux mains du duc de Bourgogne, et beaucoup de gens de là répétaient que les Anglais l'auraient pour de l'argent; qu'à cette nouvelle le dauphin leur manda (aux Bourguignons) une ambassade pour leur dire qu'à aucune condition du monde ils ne devaient consentir à telle affaire; qu'autrement il ferait pareil traitement à ceux des leurs qu'il a entre les mains » (p. 336-339).

Digitized by Google

ce martyre, comme elle était très contrite et extrêmement bien disposée à la mort, avant qu'elle n'allât au martyre, madame sainte Catherine vierge lui apparut, la réconfortant et lui disant : « Fille de « Dieu, sois assurée en ta foi, car tu seras au nombre des vierges en « la gloire du paradis ! » Et il paraît qu'elle mourut dans la contrition. Messire le dauphin, roi de France, en ressentit très amère douleur, se promettant d'en tirer terrible vengeance sur les Anglais et femmes d'Angleterre, selon sa juste puissance, déclarant que Dieu en montrera aussi très grande vengeance, et dès maintenant et jusqu'aujourd'hui il paraît qu'il en sera ainsi; la ville de Paris est mal en point, elle tombera d'un jour à l'autre, ne pouvant plus tenir ni résister; tout le monde s'en échappe et en sort, chassé par la disette et la faim. On est convaincu que les Anglais l'ont fait brûler à cause de ses grands succès, parce que les Français prospèrent et vont prospérant de tout temps ; « car, — disaient toujours les Anglais, — une fois morte cette damoiselle, la fortune ne sera plus favorable au dauphin. » Qu'il plaise au Christ qu'advienne le contraire, si, comme on l'a dit, les choses sont ainsi en vérité ! » (p. 348-357).

On ne doit pas négliger, sans vouloir en tirer un argument décisif dans une question obscure et complexe, de noter l'opinion des Vénitiens de Bruges sur les sentiments et l'attitude de Charles VII à l'égard de Jeanne d'Arc pendant et immédiatement après son martyre. Ce sont textes et indications à rapprocher d'autres indications et d'autres textes relatifs à ce grave problème.

Au reste, d'une façon générale, l'importance du *journal* de Morosini pour l'histoire de Jeanne d'Arc est surtout confirmative et indicative. Cette importance, il n'est que juste de le remarquer en terminant, est singulièrement augmentée par le commentaire critique, encore plus abondant et plus précis pour cette partie que pour toutes les autres, joint par M. Germain Lefèvre-Pontalis au texte si bien établi et traduit par M. Léon Dorez. On voit se manifester dans cette belle annotation, avec une connaissance approfondie des événements de cette époque, toutes les qualités d'un esprit actif, patient, net, judicieux et perspicace, qui fait déjà beaucoup d'honneur à la science française et qui lui en promet plus encore.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

STATE PAPERS. — Le livre des *Patent rolls* [1] comprend l'histoire de l'Angleterre entre 1216 et 1224; il est très important pour la connaissance de l'histoire intérieure de l'Angleterre sous le règne de Henri III. A cette époque, on favorisait le départ pour l'étranger par la délivrance de sauf-conduits et l'exportation des produits anglais. Les étrangers venus en Angleterre recevaient des lettres de recommandation. Beaucoup de documents ont trait aux affaires du royaume; ils établissent, entre autres choses, que les dons faits aux rois ne constituaient pas de préjudice.

— La première partie du tome XVIII des Documents du règne de Henri VIII contient les pièces de janvier à la fin de juillet 1543 [2]. Henri VIII chercha à profiter des désordres créés en Écosse par la mort subite de Jacques V et y envoya Sadler dans ce but. Arrau et la reine douairière réussirent à retenir l'ambassadeur par toute sorte de promesses. Les lords écossais mis en liberté par Henri VIII ne s'empressèrent pas non plus de mettre à exécution leurs promesses. Arrau refusa de livrer le cardinal Beton et démontra qu'il était impossible d'introduire la Réforme et de supprimer les couvents. En Angleterre, les hérétiques se remuèrent plus que jamais, malgré le livre : *Doctrine et conseils indispensables au chrétien*, publié par le roi lui-même. Le décret des *Six articles*, qui avait pour but de restreindre la doctrine de l'Église, exception faite de la suprématie du pape, ne fut pas accepté et tomba en désuétude.

— L'époque d'octobre 1672 à février 1673 ne produisit aucun fait saillant. Dans les archives de ce temps [3] on trouve des rapports

[1] *Patent Rolls of the Reign of Henry III, preserved in the Public Record Office A. D. 1216-1225.* London, H. M. Stationery Office, 1901, in-4 de III-696 p.

[2] *Letters and Papers Foreing and Domestic of the Reign of Henry VIII, preserved in the Public Record Office, in the British Museum and elsewhere in England*, by James GAIRDNER and H. R. BRODIE. Vol. XVIII, part I, 1543. London, H. M. Stationery Office, 1900-1901, 2 vol. in-4 de LXI-981 p., LIII-558 p.

[3] *Calendar of State Papers, Domestic Series, Oct. 1672 to febr. 1673 preserved in the Public Record Office.* Edited by F. H. B. DANIELL. Norwich, H. M. Stationery Office, 1901, in-4 de LXXXVI-775 p.

Digitized by Google

sur les combats livrés entre des marchands anglais et des pirates, on trouve aussi des plaintes des marins retraités de ne recevoir que 18 sh. par mois, alors que la pension convenue était fixée à 23 sh. Les anglicans fanatiques protestèrent contre l'indulgence témoignée à l'égard des non-conformistes et réclamèrent l'application sévère du Code pénal. Les relations entre le roi et son neveu, le prince d'Orange, deviennent plus tendues : plusieurs Hollandais arrivant en Angleterre sont arrêtés; on poursuit les journaux qui écrivent contre le gouvernement; on donne le poste de censeur à Roger l'Estrange. En Irlande, il fallait prendre des mesures pour réprimer une rébellion éventuelle des partisans de Cromwell.

— Les documents relatifs au mouvement de la Trésorerie [1] ne donnent pas toujours des éclaircissements satisfaisants; des sommes importantes étaient retenues par les employés subalternes qui avaient ordre de verser les pensions. D'autres pensions furent versées par les ambassadeurs, qui les faisaient figurer alors comme dépenses extraordinaires et les inscrivaient sur la liste civile. Quelquefois les ambassadeurs avaient pleins pouvoirs pour toucher l'argent et envoyer leur rapport à la trésorerie. Par suite de tels abus, on ne connaît pas bien les noms des pensionnaires, et l'on ne sait quelles sommes ils touchaient.

— La correspondance de sir Richard Fanshawe [2], ambassadeur anglais à Madrid sous Charles Ier et Charles II, jette un grand jour sur les négociations entre Charles Ier et le roi d'Espagne; le dernier refuse toujours de se mêler des affaires anglaises. Dans les difficultés entre l'Espagne et le Portugal, Charles II envoya des troupes auxiliaires anglaises (1661). Les Anglais étaient détestés des Portugais; mais les victoires sur les Espagnols furent dues à la bravoure de ceux-ci. Fanshawe fut remplacé en 1665 par le comte de Sandwich.

— Les archives des villes de Shrewsbury et de Coventry [3] renferment un grand nombre de lettres de franchise, de privilèges et de registres. La collection de M. Fillard contient les *Mémoires* de Guillaume Fillard, qui partit pour le Masulipatam en 1699 et revint en 1705. Les descriptions géographiques sont assez intéressantes. Les manuscrits de Carr-Ellisson nous renseignent sur le commerce de

[1] *Calendar of Treasury Books and Papers, 1739-1741, preserved in the Public Record Office.* Prepared by W. A. Shaw. London, H. M. Stationery Office, 1901, in-4 de xiv-742 p.

[2] *The Manuscripts of J. M. Heathcote-Connington Castle.* Norwich, H. M. Stationery Office. 1899, in-4 de xxvi-298 p.

[3] *The Manuscripts of Shrewsbury and Coventry Corporations, of the Earl of Radnor, Sir Walter Corbett.* London, H. M. Stationery Office, 1899, in-4 de 213 p.

Digitized by Google

la ville de Newcastle on Tyne avec les colonies de l'Amérique septentrionale.

— Le document le plus précieux des manuscrits de Leyborne-Popham [1] est les notes autobiographiques du docteur Clarke, qui fut secrétaire de Guillaume III et de la reine Anne. Il fournit quelques détails jusqu'ici inconnus sur Jacques II et sur Guillaume III. Le dernier dédaignait le maréchal Schomberg et favorisait les généraux hollandais. Clarke est d'accord avec les sources irlandaises, qui nous disent que la capitulation de Limerick fut causée par le dégoût des officiers français et irlandais, et par l'ambition de Sarsfield, qui désirait jouer un grand rôle en France. L'ennemi était sur le point de se mettre en marche quand les officiers irlandais offrirent de capituler.

Histoire ecclésiastique. — Macpherson, dans son Histoire de l'Église de l'Écosse [2], dépeint avant tout le mouvement religieux; il donne aussi une place aux relations de l'Église avec l'État. On peut dire qu'il est allé trop loin dans ses thèses, et qu'il a laissé de côté des points tout à fait importants. Vouloir faire entrer l'histoire de la période écoulée avant la Réforme dans un cadre de soixante pages est chose impossible. L'index est très imparfait; la bibliographie laisse beaucoup à désirer. Les Calendars de Masson, Bain, etc., n'ont même pas été mentionnés. Les histoires de l'Église par Grub et par Story sont plus complètes; les mouvements religieux modernes sont assez bien traités.

Histoire universelle. — La tentative de M. Bury pour accommoder au goût du lecteur moderne l'œuvre de Gibbon [3], vieillie en grande partie et gâtée par les tendances du siècle philosophique, n'a pas été heureuse. La préface ne parle pas des précédents éditeurs du livre; Gibbon y est trop favorablement apprécié; les compléments sont pour la plupart des bibliographies, qu'on aurait pu passer sans inconvénient sous silence. La discussion des assertions des écrivains modernes aurait été plus à propos. On aurait dû supprimer certains passages de Gibbon. Ce qu'il dit sur le mahométisme et sur son auteur est puéril. Il fallait renvoyer le lecteur à Sprenger, Grimme, etc.

— Dans le livre de M. Guggenberger [4], destiné aux élèves des col-

[1] *Report on the Manuscripts of F. W. Leyborne-Popham of Littlecote.* Norwich, H. M. Stationery Office, 1899, in-4 de xxxi-336 p.

[2] *History of the Church in Scotland from the earliest times down to the present day*, by John Macpherson. Paisley, Gardner, 1901, in-8 de viii-458 p.

[3] *A History of the Decline and Fall of the Roman Empire, by Edward Gibbon, with introduction, notes, appendices and index*, by J.-B. Bury. London, Methuen, 1896-1900, 7 vol. in-8.

[4] *General History of the Christian Era.* T. II. *The Protestant Revolution.* T. III. *The Social Revolution*, by A. Guggenberger, S. J. Saint-Louis, Herder, 1899-1901. 2 vol. in-8 de 432 et 000 p.

Digitized by Google

lèges américains, on donne beaucoup plus d'importance à l'histoire de l'Église qu'on ne le fait dans les livres d'histoire français ou allemands. Il est même plus que probable que l'auteur a dépassé la mesure en traitant les questions controversées. En tout cas, il a atteint ce but que l'homme mûr trouvera plaisir à la lecture de ce livre. Nous ne voulons pas entrer dans le détail, mais nous tenons à recommander, en cas d'une nouvelle édition, d'y introduire un langage plus modéré et de supprimer toutes les personnalités. La partie bibliographique gagnerait à être abrégée. Il serait à souhaiter qu'on ne fît mention des articles de revues que dans le cas où ils apportent quelque chose de nouveau.

Histoire de la Grande-Bretagne. — Le petit volume de M. Stephens[1] contient une description aussi intéressante qu'exacte de l'état de l'Église anglaise dans les XIIe et XIIIe siècles; elle eut rarement autant d'évêques de mérite qu'à cette époque. Lanfranc, Anselme, Thomas Becket, Hugo d'Avallon, Langton, sont appréciés d'après leur mérite; Guillaume Ier et Henri II ne sont point exempts de traits de dureté, mais ils se sont acquis de grands mérites en établissant l'ordre et en réformant les mœurs. Le beau livre de Boehmer, *L'Eglise anglo-normande*, n'a pas été consulté. L'histoire française de cette époque, par Luchaire, est un complément important, qui n'a pas été utilisé par M. Stephens.

— Miss Stone a eu l'heureuse idée d'appuyer sa biographie de Marie Tudor[2] sur les témoignages des contemporains anglais et étrangers. Elle est trop sévère en critiquant la soumission de la princesse aux menaces de son père. Comme fille, elle ne pouvait pas agir autrement : elle fut contrainte. Ce ne furent ni Marie, ni le cardinal Pole, ni les évêques, mais les conseillers laïques qui tournaient au protestantisme sous le règne d'Élisabeth, qui dressèrent les bûchers. Les réformateurs de son temps excitaient les ignorants aux outrages. La vie est incomplète : l'auteur ne dit rien de la contre-réforme catholique ni du rôle joué par Marie.

— Le livre de M. Robertson[3] est non seulement une introduction à la politique anglaise, un examen des lois fondamentales, mais encore un recueil d'essais historiques parsemés d'emprunts à des historiens

[1] *The English Church from the Norman Conquest to the Accession of Edward I, 1066-1272*, by W. R. W. Stephens. London, Macmillan, 1901, in-8 de XIII-351 p.

[2] *The History of Mary the First Queen of England*, as found in the Public Records, Despatches of Ambassadors and other contemporary Documents. London, Sandz, 1901, in-8 de XI-546 p.

[3] *An Introduction to English politics*, by J. Robertson. London, Grant Richards, 1900, in-8 de XXVII-515 p.

Digitized by Google

modernes comme Freeman, Stubbs, Round, Macaulay, Gardiner. La défense de Jacques Ier est assez remarquable; l'auteur préfère sa politique à celle d'Élisabeth et de Cromwell. Malgré quelques exagérations, les thèses sont justes. Le style est coulant, le livre contient beaucoup d'idées nouvelles.

— Ce qu'il y a de meilleur dans le livre de M. Ashton [1], ce sont les illustrations. L'auteur est parfois trivial et violent; on peut critiquer certaines remarques visant l'actualité. Celui qui veut être au courant de l'histoire du XIXe siècle préférera le livre de Spencer Walpole.

— Le titre du livre de M. Ingram [2] donne à réfléchir. Partisan acharné de la politique anglaise suivie en Irlande, il soutient son rôle de défenseur jusqu'au bout, et déchire à belles dents tous les écrivains irlandais et anglais, catholiques et protestants, tous les hommes d'État comme Burke, Grattan, Gladstone; tous ont méconnu la sagesse, la bienveillance des rois d'Angleterre et de leurs ministres. Puisque la conquête du nord n'a eu lieu qu'après la mort d'Élisabeth, le titre de l'ouvrage contient une erreur. M. Ingram est daltonien, ses jugements sont vraiment étranges. D'après lui, il n'y eut en Irlande ni persécutions des catholiques, ni haines de race, ni dureté et injustice de la part des conquérants. Ce sont les prêtres catholiques qui ont excité les peuples et troublé la paix. Toutes ses données sont appuyées par des preuves de première source. Pourtant, il n'est pas question d'une critique, d'un examen ou de la qualité de ces preuves. De plus, l'auteur ne paraît pas se douter qu'on ne puisse trouver nombre de cas à opposer à ceux établis par lui. Son livre n'est qu'un pamphlet : Les « Calendars of State Papers » pour le XVIe siècle, les livres de Gardiner pour le XVIIe, de Lecky pour le XVIIIe, de Barry O'Brien pour le XIXe siècle, contiennent les renseignements les plus complets sur l'histoire de l'Irlande. M. Ingram les a méconnus.

— L'intéressante figure de Marie Stuart, son malheureux sort, qui, malgré toutes les recherches, est encore enveloppé de nuages, ont attiré, depuis longtemps, les historiens. Dans ces derniers temps, trois importants historiens, MM. Cowan, Lang, Pollen, ont essayé de démontrer soit son innocence, soit sa complicité dans l'assassinat de Darnley et dans ses rapports avec Bothwell. Tous trois ont réussi à réfuter les erreurs de leurs prédécesseurs, Stevenson, Bain, Hendorson, Philippsohn; mais leurs solutions des difficultés soulèvent

[1] *England hundred years ago*, with fourteen Illustrations from contemporary engravings, by J. Ashton. London, Methuen, 1901, in-8 de xx-476 p.

[2] *A critical examination of Irish history, being a replacement of the false by the true from the Elizabethan conquest to the legislative union, of 1800*, by F. D. Ingram. London, Longmans, 1900, 2 vol. in-8 de xi-354 et 350 p.

Digitized by Google

de nouvelles énigmes. Pour M. Cowan[1], l'innocence de la reine est un fait acquis; il démontre, par des exemples frappants, la fausseté et la perfidie de ses adversaires, et insiste sur les chemins détournés de la politique anglaise. Élisabeth veut humilier sa rivale et la faire périr. Elle se sert de Cecil, Randolphe, Bedford (du côté anglais); de Moray, Maitland, Knox, Morton (du côté écossais), pour arriver à ses fins. Leurs témoignages sont nuls, par ce fait même qu'ils cherchent à écarter les soupçons qui pèsent sur eux. M. Cowan est pourtant tombé dans certaines erreurs. Il a mal compris les rapports de la reine avec Darnley et les presbytériens, mais il est presque toujours guidé par un instinct sûr et il trouve la note juste.

— M. Lang[2] est un excellent écrivain; il connaît à fond le pays et ses habitants, et c'est pourquoi il a bien réussi dans les premiers chapitres qui traitent les premières années du règne de Marie; les chapitres suivants, par contre, laissent au lecteur un sentiment de défiance que la perspicacité de l'auteur n'arrive pas à dissiper. Quelques hypothèses semblent dépourvues de bases solides, par exemple celle que Marie aimait éperdument Bothwell, qu'elle était jalouse de sa femme légitime, et encore que Bothwell, tout grossier et brutal qu'il fût, avait été l'ami des sciences et avait exercé une influence mystérieuse sur les femmes. C'est en vain qu'il cherche à prouver l'authenticité des lettres de la cassette, à mettre d'accord les accusations contre Marie et à les expliquer par des interpolations et des modifications pour établir une suite naturelle dans des dépositions contradictoires. Le faussaire se trahit lui-même par quelques détails erronés qui s'insinuent malgré la vigilance déployée. Comme M. Lang ne veut pas être un juge, mais plutôt un rapporteur s'appliquant à faire dire la vérité aux témoins, il passe à côté du but à atteindre. Il rejette les adversaires de la reine, sans acquitter celle-ci. Il suppose comme probable que la reine était au courant de la conspiration contre Darnley, et qu'elle avait concerté avec Bothwell la fuite à Dunbar.

— M. Pollen[3] a bien mérité de l'histoire ecclésiastique de cette époque par la publication des documents copiés par le P. Stevenson et par ses excellents commentaires des lettres jusqu'alors inconnues; mais, malgré ses efforts pour être impartial, il met trop de confiance dans

[1] *Mary Queen of Scots, and who wrote the Casket Letters*, by S. Cowan. London, Sampson Low, in-8 de XIII-378 p.

[2] *The Mystery of Mary Stuart*, with 20 illustrations, by A. Lang. London, Longmans, 1901, in-8 de XXII-452 p.

[3] *Papal Negotiations with Mary Queen of Scots during her reign in Scotland 1561-67, edited from the original documents in the Vatican Archives*, by J.-H. Pollen. Edinburgh, Scottish Society, 1901, in-8.

Digitized by Google

les rapports des envoyés pontificaux et des ambassadeurs catholiques, et il ajoute trop d'importance à leurs jugements. On sent qu'ils furent très souvent mal renseignés et dupés par les ministres d'Élisabeth ou par des catholiques mécontents. En effet, il y avait assez de catholiques écossais qui désapprouvaient la modération de Marie Stuart et son manque de zèle. Il est prouvé cependant que la reine a fait pour l'Église catholique beaucoup plus qu'on n'aime à l'avouer. Elle allait même jusqu'à vouloir rétablir l'Église catholique. Plus tard, l'opinion à l'égard de la reine se modifia en sa faveur dans les milieux catholiques. Ce n'est ni M. Pollen ni M. Lang qui ont expliqué pourquoi une femme aussi profondément religieuse et admirable, avant et après le coup de Bothwell, ait pu tellement s'égarer. Les contemporains expliquaient ce fait par un philtre servi à la reine; de nos jours, nous n'avons pas à nous expliquer là-dessus.

— M. Hume, l'éditeur des *Calendars of Spanish State Papers* et auteur d'un grand nombre de livres sur les hommes d'État durant le règne d'Élisabeth, est un écrivain très fertile, mais superficiel. Il est parfaitement au courant de l'histoire espagnole et anglaise, moins de celle des autres pays. Il a pour ainsi dire réussi à démontrer que les conspirations postérieures contre Élisabeth avaient été fomentées par des espions, et mises par eux au compte des ministres et des favoris. Il est regrettable que M. Hume n'ait pu se débarrasser de certains préjugés. Trop de penchant à montrer sa perspicacité l'a entraîné à établir des hypothèses presque ridicules. M. Hume a bien prouvé qu'il ne faut pas ajouter foi aux dépositions de Squire, qui prétendit qu'il avait été commandé par le Jésuite Walpole pour empoisonner la reine. Il ajoute cependant que Walpole l'avait chargé d'une lettre au docteur Bagshaw, pour impliquer ce dernier dans le complot. Ne suppose-t-il pas par là une méchanceté et une simplicité inconcevables dans la personne de Walpole? Bagshaw, qui était en parfait accord avec le gouvernement, lui aurait sans doute communiqué cette lettre. L'aversion qu'éprouvait Walpole à l'égard de Bagshaw n'aurait jamais permis de faire entrer en jeu un pareil coup. L'histoire des dernières années d'Élisabeth reste à écrire; l'œuvre de M. Hume pourra être utile pour cela. M. Pollen nous promet une biographie de Perrons, le plus célèbre Jésuite anglais, d'après de nouveaux documents.

— La magnifique illustration de la biographie de Charles II [2], la seule parue dans ces dernières années, contraste singulièrement avec les

[1] *Treason and Plot struggles to catholic supremacy in the last years of Queen Elizabeth*, by M. A.-S. Hume. London, Nisbet, 1901, in-8 de xvi-519 p.

[2] *Charles II*, by O'Airy. Illustrations from contemporary works of art. Paris, Manzi Joyant, 1901, in-fol. de v-282 p.

Digitized by Google

commentaires. M. O'Airy ne nous a pas donné un portrait, mais une caricature. Il attribue à ce roi trop méconnu et qui avait le faible d'être trop indulgent, tous les vices et toutes les maladresses du peuple anglais et des courtisans. Le roi eut raison de regretter son indulgence envers Clarendon, Shatesbury, Russell, et a bien mérité de sa patrie par sa conduite durant les dernières années de son règne.

— La biographie de Bolingbroke par M. Sichel[1] est écrite dans le sens des tories, et a sa raison d'être. Il est assez facile de réfuter les accusations contre la conclusion de la paix d'Utrecht. La paix a été nécessaire au pays épuisé et lui a procuré des biens appréciables. On chercherait vainement des raisons pour justifier les intrigues de Bolingbroke dans le but de faire arriver au trône le prétendant et ses attaques contre Walpole. Ces mesures étaient plutôt de nature à déchaîner la guerre civile. Pourtant M. Sichel n'est pas parvenu à mettre en pleine lumière les actes de Bolingbroke. Son exposé est trop étendu. Un autre tome décrira Bolingbroke écrivain.

Histoire constitutionnelle et sociale. — M. Thorpe a fait suivre son Histoire de la constitution du peuple américain[2] de celle des États-Unis. Dans cet ouvrage, l'auteur nous raconte l'origine, le progrès et le développement de la Constitution. Il montre quels ont été les fondements et les principes du système créé aux États-Unis ou, pour parler comme lui, il nous donne la biographie du système national. M. Thorpe se répète quelquefois dans ses deux ouvrages. La méthode de considérer les mêmes faits sous des points de vue différents n'offre pas les avantages qu'il en attend.

— M. Landon a écrit une histoire des conflits entre les partis politiques[3] plutôt qu'une histoire constitutionnelle. Les chapitres iv, vi, vii, xiii-xvi, traitent des questions constitutionnelles. L'auteur est un optimiste incorrigible, et exagère les bonnes qualités du peuple américain. Le livre est un abrégé utile pour les débutants.

— Le *Cœur de l'Empire*[4], qui a déjà eu trois éditions, est écrit par de jeunes savants qui, après leurs études universitaires, se sont particulièrement voués à la cause des ouvriers des plus pauvres quartiers de Londres. Ils dénoncent les ravages de la société moderne et indi-

[1] *Bolingbroke and his times*, by Walter Sichel. London, Nisbet, 1901, in-8 de v-550 p.

[2] *The Constitutional History of the United States, 1768-1895*, by F.-N. Thorpe. Chicago, Callaghan, 1901, 3 vol. in-8 de xi-595, xix-685, xvi-718 p.

[3] *The Constitutional History of the Government of the United States*, by J.-L. Landon. Boston, Houghton, 1900, in-8 de vii-447 p.

[4] *The Heart of the Empire. Discussions and Problems of Modern City Life, with an essay on Imperialism*. London, Fisher Unwin, 1901, in-8 de xxxviii-415 p.

Digitized by Google

quent les remèdes. Ils en veulent à l'impérialisme, à l'ambition gouvernementale qui ne rêve que l'expansion et la conquête de marchés nouveaux, et laisse périr les classes pauvres. Ce qu'ils recommandent spécialement, entre autres choses, c'est la décentralisation, la création d'habitations à la campagne et un culte plus respectueux de la religion, une simplicité plus grande des sermons et du catéchisme. Les auteurs n'ont pas toujours des idées justes. Plusieurs de leurs conseils sont discutables, mais il est incontestable qu'ils exercent une salutaire influence.

— Le livre de M. Rowntree sur *la Pauvreté*[1] est une admirable statistique, qui vient compléter le grand ouvrage de Charles Booth : *La vie et le travail de la population londonienne.* Les minutieuses recherches de l'auteur sur l'état matériel et social de la ville d'York font voir que le manque d'habitations a diminué, mais que 25 °/₀ de la population ouvrière se trouvent privés des moyens nécessaires à l'existence; que, par ce fait, ils sont plus sujets aux maladies et y succombent plus facilement ; d'autres, sans tomber malades, deviennent incapables de travailler. Le laisser faire du gouvernement a amené la dégradation de la population ouvrière. Une diminution des débits de boissons s'impose.

— M. Ashley, économiste et historien distingué, a recueilli[2] cinquante-quatre de ses essais et critiques, publiés dans diverses revues ; ils méritaient d'être conservés. Les jugements de l'auteur sont modérés ; il ne se contente pas de donner un résumé des livres critiqués, mais il développe très souvent ses principes et signale les erreurs. Le livre contient des appréciations des bonnes qualités et des défauts de Stubbs, Freeman, Green, etc.

— Les études historico-juridiques de M. Bryce[3], juriste d'Oxford, ancien ministre, ont une importance si grande qu'il suffit de signaler les chapitres de son ouvrage : 1. L'empire romain et l'empire anglais aux Indes. — 2. L'extension de la loi romaine et anglaise à travers le monde. — 3. Constitutions rigides et flexibles. — 4. L'action des forces centrifuges et centripètes sur les constitutions politiques. — 5. L'Islande primitive. - 6. Constitution des États-Unis considérée dans le passé. — 7. Deux constitutions sud-africaines. — 8. La constitution des États australiens. — 9. Obéissance. — 10. La nature de la souveraineté. — 11. La loi de nature. — 12. Les méthodes de science légale.

[1] *Poverty.* A Study of Town Life, by B. Seebohm Rowntree. London, Macmillan, 1901, in-8 de xviii-437 p.

[2] *Surveys Historic and Economic*, by W.-C. Ashley. London, Longmans, 1900, in-8 de 476 p.

[3] *Studies in History and Jurisprudence*, by J. Bryce. Oxford, Clarendon Press, 2 vol. in-8 de xii-553, xvi 543 p.

Digitized by Google

— 13. Les relations de la loi avec la religion. — 14. Méthodes de législation à Rome et en Angleterre. — 15. Histoire du développement des lois à Rome et en Angleterre. — 16. Mariage et divorce dans les législations romaines et anglaises.

— M. Courtney, le célèbre parlementaire, traite dans la première partie de son livre[1] du développement de la Chambre des communes, de ses querelles avec la Chambre des lords et avec le roi, discordes aboutissant à une augmentation du pouvoir des communes, telle que ni les lords ni le roi n'eussent pu l'abolir. Les rois, et surtout la reine Victoria, se conduisirent de telle sorte qu'ils perdirent peu à peu leurs droits. La seconde partie traite des institutions et des organes dépendant de la Chambre des communes : jurisprudence, clergé, administration locale. Les rapports des colonies avec les communes ne sont pas les mêmes partout. Dans les colonies où se sont cantonnés les Anglais, le pouvoir des communes est très limité.

— La mémoire de Gladstone[2] restera plutôt comme ministre des finances que comme premier ministre. Les finances étaient son élément, et il leur a consacré les meilleures années de sa vie. Il était merveilleusement doué pour les questions financières. Avec un courage indomptable, il avait une mémoire fidèle, une incomparable puissance de travail; il possédait l'art de faire parler les chiffres. Ses discours sur le budget étaient admirables. L'amour de la religion et les questions financières le captivaient tellement qu'il brillait moins dans d'autres matières, telles que la politique extérieure, et qu'il s'égarait parfois.

— La connaissance approfondie des choses militaires sous Cromwell qu'a M. Firth[3] se manifeste en chaque page des cours publics qu'il fait à Oxford. L'auteur peut renvoyer le lecteur à ses travaux antérieurs et à ses publications de sources contemporaines. Les chapitres sur le nouveau modèle de l'armée actuelle, sur les commissaires des vivres, sur la discipline de l'armée, sur la religion, sont excellents.

— Le tome V de l'*Histoire de la marine anglaise*[4] est dû à M. Clowes seul, et est écrit comme d'un jet ; pourtant le plan est resté le même. M. Clowes a consulté les œuvres magistrales de Mahan Laughton

[1] *The Working of the United Kingdom and its Outgrowth*, by L Courtney. London, Dent, 1901, in-8 de viii-338 p.

[2] *Mr. Gladstone as Chancellor of the Exchequer, a Study* by Sydney Buxton. London, Murray, 1901, in-8 de viii-197 p.

[3] *Cromwells Army. A history of the English soldier during the civil Wars and Commonwealth, and the Protectorate*, being the Ford Lectures, 1900-1901, by C. H. Firth. London, 1902, in-12 de xii-444 p.

[4] *The Royal Navy, a history from the earliest time to the present*. Vol. V, by W.-L. Clowes. London, Sampson Low, 1900, in-4 de xix-623 p.

Digitized by Google

et les écrivains français et espagnols. Le ton est modéré; l'auteur est plus impartial que la plupart de ses prédécesseurs. Ni Nelson n'est comblé de louanges exagérées, ni Napoléon accablé de réprimandes injustes; un juste hommage est rendu au génie de Napoléon, dont les plans étaient très bien tracés, mais non suivis par ses amiraux. Les Anglais se voyaient aidés dans leurs entreprises par la discorde qui régnait parmi les officiers de la marine française et par la jalousie entre Espagnols et Français.

Biographies. — Le « Dictionary of National Biography [1] » vient d'être terminé, quoiqu'il n'ait été commencé que dix ans après les biographies allemandes des « Deutsche Biographien. » Chaque trimestre paraissait un volume; plus le travail avançait, plus il devenait complet et solide. Les éditeurs, MM. Leslie Stephen et Sidney Lee, ont été secondés par d'excellents collaborateurs, tels que MM. Gardiner, Firth, A. W. Ward, Lescombe, Pollard, Langhton, Cooper, K. Norgate, Hunt, Hutton, etc. Les articles sur Shakespeare, Bacon, Walter Scott, Titus Oates, et plusieurs rois d'Angleterre, sont de véritables monographies. Cette entreprise a beaucoup profité à la science par la biographie minutieuse d'hommes jusqu'ici presque inconnus. Dans les trois volumes des suppléments on trouve tous les personnages qui sont morts dans les dernières années. Le principe d'admettre à la coopération de l'œuvre et les anglicans, et les catholiques, et les non-conformistes, prouve l'impartialité qui a présidé à la rédaction. Les articles sont conçus dans une juste moyenne entre l'éloge et le blâme. Les volumes complémentaires sont particulièrement intéressants. Signalons en particulier les articles sur la reine Victoria, sur Gladstone, Coventry-Patmore, W. Morris, Ruskin, Huseley. Les auteurs principaux ont coopéré à cette entreprise nationale.

— L'ouvrage du prince Emmanuel de Broglie, *Fénelon à Cambrai d'après sa correspondance* [2], est sûrement ce qu'il y a de mieux qu'on ait jamais écrit sur Fénelon. Le vicomte Saint-Cyr aurait dû suivre un guide aussi compétent. On s'étonne de la prétention d'un protestant laïque de se faire juge et arbitre des questions théologiques, si délicates, comme l'amour parfait. L'auteur a lu avec soin les œuvres de Fénelon, mais il n'a pas su les comprendre.

L'autobiographie de Thomas Arnold [3], second fils du célèbre docteur

[1] *Dictionary of National Biography*, edited by Sidney Lee. London, Smith Elder, 1900-1901. Vol. LXIII. Wordsworth-Zuylestein, Supplement. Vol. I. Abbott-Childers. Vol. II. Chippendale-Horte. Vol. III. Howard-Woodward. 4 vol. in-8 de xliv-436; lii-430; vi-452 et vi-522 p.

[2] *François de Fénelon*, by viscount Saint-Cyr. London, Methuen, 1901, in-8 de ix-301 p.

[3] *Passages in a Wandering Life*, by Thomas Arnold. London, Arnold, 1900, in-8 de ix-268 p.

Digitized by Google

Arnold et père de la célèbre romancière Mme Humpfrey Ward, nous donne de curieux détails sur la vie des colons en Australie et sur l'enseignement qu'on y pratiquait. Par suite de sa conversion au catholicisme, il perdit sa place d'inspecteur des écoles en Australie. Plus tard, sur la recommandation de Newman, il fut nommé successivement professeur à l'Université catholique de Dublin et au collège d'Edgebaston (Birmingham). Arnold était un homme compétent en matière d'enseignement. Son histoire de la littérature anglaise, inférieure à celle du professeur Brink de Strasbourg, a été fort goûtée en Angleterre. Avec lui et Lake disparurent les derniers des hommes qui prirent part au mouvement d'Oxford.

— Les *Mémoires* de Lake, doyen de Durham [1], n'ont pas le mérite littéraire qu'on attendait; il les appelle *Recollections*. La correspondance est de plus grande valeur que les chapitres autobiographiques. Lake, l'élève et l'ami du docteur Arnold, de Fait, archevêque de Canterbury et grand admirateur de Newman, fut le grand défenseur des ritualistes, des évêques anglicans. Il était toujours prêt à se battre pour ses opinions anglo-catholiques, et combattait les essais des protestants anglais et irlandais pour introduire leurs erreurs en Italie, en Espagne et en Portugal, et soutenir les apostats catholiques. De nombreux articles dans le *Times* et dans le *Guardian* remuèrent l'opinion publique en sa faveur. Lake était grand éducateur à Balliol College, à Oxford, et fut nommé membre de la commission sur l'éducation supérieure ; il devint le restaurateur de l'Université de Durham.

— James Martineau [2], moins connu du public que sa sœur Harriet, a été l'un des hommes les plus éminents de son temps. Il était bon prédicateur, philosophe et théologien original, et son influence sur les gens instruits fut grande. Malgré son unitarisme libéral, il gagna l'estime des anglicans et des catholiques par la pureté de son caractère et par son énergique résistance aux poursuites contre les catholiques irlandais. M. Jackson aurait mieux fait de s'étendre davantage sur les détails de la vie que sur les questions philosophiques et théologiques qui préoccupaient son héros.

— Dans la biographie de Henri-Georges Liddell [3], nous pénétrons dans la vie intime du célèbre doyen de Christ Church à Oxford. Liddell fait partie de cette élite des rares Anglais qui concentrèrent toutes leurs forces sur un seul objet : c'est le dictionnaire grec qui eut la faveur

[1] *Recollections of William Charles Lake, Dean of Durham*, by his widow K. Lake, with a preface by G. Rawlinson. London, Arnold, 1901, in-8 de xxii-342 p.

[2] *James Martineau, a Biography and a Study*, by A.-W. Jackson. London, Longmans, 1900, in-8 de x-459 p.

[3] *Henry George Liddell, Denn of Christ Church, a Memoir*, by H.-L. Thompson. London, Murray, 1899, in-8 de vii-288 p.

Digitized by Google

de toute sa puissance. Les lexiques antérieurs au sien n'étaient ni complets ni pratiques. Liddell était grand admirateur des sermons de Newman et de Liddon, et donne une bonne description du caractère de ces orateurs. Comme doyen, il se distingua par les travaux d'embellissement de Christ Church. Son ami, le célèbre Ruskin, regretta que Liddell n'eût pas développé ses goûts artistiques.

PÉDAGOGIE. — Le collège jésuite anglais de Stonyhurst a célébré en 1894 son centenaire. MM. Gruggen et Keating[1] ont ajouté au récit de leur prédécesseur J. Gerard des détails intéressants. Ils y exposent très exactement la méthode d'enseignement et les différents moyens d'exciter l'émulation parmi les élèves. Depuis que les liens de l'établissement avec l'université de Londres ont été dissous, le collège fait des progrès incontestables dans les études classiques. Il a gagné aussi en importance et a repris avec plus d'ardeur la préparation des élèves aux examens d'Oxford. Les études scientifiques continuent d'être très suivies. Le collège a des maîtres distingués, qui ont exploré la flore, la faune et la géologie du district, et ont rendu leur établissement un rendez-vous scientifique. Stonyhurst contient une bibliothèque, un observatoire et des laboratoires bien fournis.

— Les universités d'Oxford et de Cambridge ont perdu quelques-uns de leurs privilèges, mais ont préservé le *self government*. Le grand conflit entre les professeurs des collèges (tutors) et les professeurs de l'université n'a pas été accommodé. Les présidents des collèges les plus distingués, comme Jowett, ont paralysé et mis hors d'activité les professeurs universitaires. L'auteur, un des philologues les plus distingués, propose des remèdes. Il cite très souvent les livres pédagogiques du cardinal Newman, et tâche de combiner les avantages de l'enseignement public et privé.

— Paris est le rendez-vous du monde entier et spécialement, pourrait-on dire, des Anglais. Le plan du livre de M. Hilaire Belloc[2] est bien tracé, et il sera très goûté du public, puisqu'il traite avec plus de détails que les livres de Bædeker de l'histoire de Paris jusqu'à la grande Révolution, de ses monuments, des usages. L'ouvrage, cependant, ne contient rien de nouveau ; mais il sera beaucoup lu, en raison du charme que M. Belloc, peintre excellent et beau conteur, a réussi à lui donner.

A. ZIMMERMANN.

[1] *Stonyhurst College, its part History and Life in the Present*, by G. GRUGGEN and J. KEATING. London, Kegan Paul, 1901, in-8 de VII-280 p.

[2] *Paris*, by Hilaire BELLOC. London, Arnold, 1900, in-8 de X-476 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions. Communications de MM. Clédat (l'art copte), le comte de Lasteyrie, Ch. Joret, Jules Lair, Léon Heuzey, Eugène Müntz (les peintures de Notre-Dame des Doms et du palais des papes à Avignon; Simone Memmi), l'abbé Gayet, le R P. Séjourné, Dr Vercoutre (le lai d'Aristote à Issoudun), le capitaine Espérandieu, le capitaine L. Abet, Foucart, Leger. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. Albert Sorel (la paix d'Amiens), G. Fagniez, René Stourm (les interventions à la Bourse sous le Consulat), Albert Waddington, Achille Luchaire (l'avènement d'Innocent III), F. de Crue (le grand dessein de Henri IV). — Élections à l'Institut. — Concours et prix. — Congrès des Sociétés savantes et réunion des Sociétés des beaux-arts. — Congrès international d'histoire et autres congrès. — École des chartes. — Société de l'histoire de France. Cinquantenaire de M. Léopold Delisle. — Société d'études franciscaines. — Autres sociétés savantes. — Revues et livres nouveaux. — Nécrologie : MM. René de Maulde et Cesare Paoli.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous noterons les communications suivantes. M. Clédat a exposé, le 7 mars, le résultat de ses recherches sur l'art copte, art véritable et qui ne mérite pas, selon lui, le dédain où on l'a tenu jusqu'ici. Dans un mémoire sur le portail Sainte-Anne à Notre-Dame de Paris, M. le comte de Lasteyrie établit que les deux figures sculptées au tympan sont celles de Maurice de Sully et de Louis VII, mais l'exécution lui semble postérieure à la mort du roi et il la fixe aux vingt dernières années du XIIe siècle.

Dans les séances du 14 et du 21 mars, M. Charles Joret a lu une notice fort importante sur la vie et les œuvres d'Arthur de La Borderie, l'éminent érudit qui a été enlevé prématurément à la science, au moment où il se préparait à doter la Bretagne d'une histoire définitive.

Le 11 avril, M. Jules Lair a fait une lecture semblable sur Célestin Port, le savant auteur du *Dictionnnaire de Maine-et-Loire*. M. Léon Heuzey a étudié un bas-relief syrien d'époque gréco-romaine, qui représente un dieu solaire, Gennaios, qu'il rapproche de la divinité de même nom adorée à Émèse sous forme de bétyle.

Le 18 avril, M Eugène Müntz a fait une communication fort intéressante sur les peintures du XIVe siècle qui ornent Notre-Dame des Doms et le palais des papes à Avignon. Des documents siennois lui ont fourni de précieux détails sur le principal des artistes fixés à Avignon, Simone Memmi, ami de Pétrarque, et le rival de Giotto. Simone, qui pei-

Digitized by Google

gnait des fresques monumentales, comme la Vierge et le Christ du portail de Notre-Dame des Doms, ne réussissait pas moins dans l'exécution de retables presque microscopiques, finis comme des miniatures. En s'appuyant sur un tableau authentique et signé, daté de 1342, conservé au musée de Liverpool, M. Müntz revendique pour l'artiste siennois les scènes de la Passion conservées aux musées du Louvre, d'Anvers et de Berlin, et qu'il signale comme des chefs-d'œuvre de fini et de sentiment. Mais il refuse de lui attribuer, comme indignes de lui, les peintures de la chapelle Saint-Jean au palais des papes. Le seul ouvrage authentique de Memmi que conserve Avignon serait donc les fresques du fronton de Notre-Dame. M. Müntz signale l'intérêt qu'il y aurait à faire exécuter un fac-similé de ce précieux travail, dont les jours sont comptés [1].

Cette communication a valu à M. Müntz une lettre de M. l'abbé Gayet, curé d'Andeville (Oise), dont lecture a été donnée à l'Académie dans la séance du 25 avril. M. Gayet signale au presbytère de Montfavet, près d'Avignon, des fresques contemporaines de celles de Simone Memmi, fresques purement ornementales, exécutées sur les ordres du cardinal de Montfavet. Le R. P. Séjourné a communiqué des inscriptions sémitiques et grecques recueillies par les dominicains de l'école du Sinaï et une nouvelle mosaïque découverte à Madaba par le curé catholique du lieu, dom Manfredi.

Le 9 mai, M. Eugène Müntz a donné lecture d'une lettre où M. le docteur Vercoutre signale dans la chapelle de l'ancien hôtel-Dieu d'Issoudun une représentation du lai d'Aristote, qui diffère des représentations ordinaires. On connaît la légende, mise à la mode par un lai attribué à Jean d'Andeli, qui nous montre le philosophe grec s'abaissant à servir de monture à la belle Campaspe. Les sculpteurs du moyen âge se sont plu à nous représenter Campaspe chevauchant sur Aristote. L'un des motifs de la frise intérieure de l'hôtel-Dieu d'Issoudun nous représente la scène d'une manière légèrement différente : Campaspe, assise sur un escabeau, est en train de se peigner, tandis qu'Aristote, à quelques pas de là, s'est mis à quatre pattes, attendant le moment d'être chevauché. La frise d'Issoudun offre encore un autre intérêt : c'est de nous montrer l'emploi à une époque tardive — la chapelle où elle se trouve date de 1494-1510 — du lai d'Aristote comme motif d'ornementation dans une église. Une bague de bronze, découverte à Néris dans un puits romain et communiquée à l'Institut par M. le capitaine Espérandieu, porte une légende poinçonnée lettre par lettre et permet,

[1] Faisant droit à cette requête, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a chargé M. Ypermann, peintre attaché à la Commission des monuments historiques, de relever cette fresque.

Digitized by Google

par suite, de confirmer l'opinion que les Romains se sont servis de caractères mobiles.

A la séance du 16 mai, M. Eugène Müntz a encore attiré l'attention de la compagnie sur des fresques du XIVe siècle ou du commencement du XVe, conservées à Lans-le-Villars, au pied du col du Mont-Cenis, où les a découvertes M. le capitaine d'état-major L. Abet, qui les croit inédites et les juge l'œuvre d'un artiste italien.

Les 23 et 30 mai, M. Foucart a lu un mémoire sur les premières années de la province d'Asie, discutant l'authenticité du testament d'Attale II et recherchant les raisons qui ont pu le conduire à instituer le peuple romain comme héritier. Le 30 mai également, M. Leger, d'après un fragment d'une chronique tchèque rimée, nous a fait connaître quelques guerriers allemands ou tchèques qui accompagnaient à Crécy Jean l'Aveugle.

A l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances du 15 et du 22 mars, M. Albert Sorel a fait une lecture sur la paix d'Amiens, exposant surtout la façon dont la paix a été comprise en France et en Angleterre.

Les 5, 12 et 19 avril, M. G. Fagniez a lu une notice sur la vie et les travaux de M. le duc de Broglie[1].

Le 26 avril, M. René Stourm a exposé les interventions à la Bourse sous le Consulat. Mollien aurait procédé, de sa propre initiative, à des opérations d'achats et de ventes de rentes sur la place pour influencer le cours. Aux approches de la rupture de la paix d'Amiens, Bonaparte lui-même aurait ordonné une intervention.

Le 10 mai, M. Waddington a communiqué un mémoire sur Énisidème et les nouveaux pyrrhoniens. M. Luchaire a fait une lecture sur l'avènement du pape Innocent III, qu'il a terminée dans la séance du 17 mai. L'objet de son travail est d'établir que, dès les premiers temps de son pontificat, Innocent III se serait considéré comme étant à la fois le pape et l'empereur.

Le 24 mai, M. Albert Waddington a retracé la biographie d'Abraham de Wicquefort, ministre de Brandebourg en France de 1646 à 1659, jeté à la Bastille par Mazarin à la suite d'indélicatesses, retiré en Hollande, où ses intrigues le firent condamner à la prison perpétuelle, d'où il s'échappa pour aller mourir en 1682 à Celle.

Le 31 mai, M. Francis de Crue a donné, comme nouvel argument contre la réalité du « grand dessein » prêté à Henri IV par Sully, les dépêches inédites de Jacob Anjorrant, député de Genève auprès de Henri IV, qui nous fournissent les détails les plus précis sur les derniers projets

[1] On en rapprochera le beau discours prononcé le 12 juin, à l'Académie française, par M. le marquis de Vogüé.

Digitized by Google

du roi, mais qui gardent un silence absolu sur le prétendu « grand dessein. » La correspondance du député genevois est encore précieuse par les renseignements que l'on y puise sur les partis à la cour de France.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a donné le fauteuil vacant par la mort de M. Jules Girard à M. Noël Valois, auteur de travaux considérables qui lui ont valu à deux reprises le grand prix Gobert et dont le plus important est cette histoire de *la France et du grand schisme d'Occident* dont les deux derniers volumes ont paru tout récemment.

L'Académie des sciences morales et politiques a élu correspondants français : M. Charles Pfister, professeur à l'Université de Nancy, honorablement connu par son histoire de Robert le Pieux et par ses beaux travaux sur l'histoire de Lorraine et d'Alsace ; M. Rodolphe Reuss, lui aussi connu par ses recherches alsaciennes, et notre collaborateur M. le comte Baguenault de Puchesse.

Elle a choisi comme correspondants étrangers MM. Pasquale Villari, dont les recherches sur Savonarole et sur Machiavel font autorité ; Brunner, auteur de travaux universellement appréciés sur l'histoire du droit.

L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. Camille Jullian, pour son *Vercingétorix*, et le second à M. Prosper Cultru pour son ouvrage sur *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. — Sur la fondation Thérouanne, elle a donné trois prix de 1,000 fr. à Mme de Beaulaincourt (*Journal du maréchal de Castellane*), à MM. Prentout (*L'Ile-de-France sous Decaen*, 1803-1810) et Jusserand (*Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*), et deux de 500 fr. à MM. Couzard (*Une ambassade à Rome sous Henri IV*) et Gachon (*Quelques préliminaires de la révocation de l'édit de Nantes en Languedoc*, 1681-1685). — Le prix Halphen a été partagé entre M. P. Monceaux, *Histoire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe* (1,000 fr.), et Marion, *L'impôt sur le revenu au XVIIe siècle, principalement en Guyenne* (500 fr.). — Le prix Guizot a été partagé en un prix de 1,500 fr. (*Le duc d'Aiguillon et La Chalotais*, par M. Pocquet) et trois de 500 fr. : *Le P. Gratry*, par P. Cauvin ; *L'Église et les origines de la Renaissance*, par M. Guiraud ; *Jeanne d'Arc écuyère*, par M. Champion. — La fondation Marcellin Guérin a servi à récompenser six ouvrages : *Les colonies françaises*, par MM. Dubois et Terrier (1,500 fr.) ; *Quinze mois dans l'Antarctique, la Belgica*, par M. de Gerlache (1,000 fr.) ; *Histoire de la littérature romaine*, par M. Lamarre (1,000 fr.) ; *Histoire de la littérature allemande*, par M. Bossert (500 fr.) ; *Cicéron orateur*, par M. Cucheval (500 fr.) ; *Alfred de Vigny et son temps*, par M. Léon Séché (500 fr.). — Le prix Kastner Boursault a été attribué à M. G. Roidet, pour son *Histoire et œuvre de l'École fran-*

Digitized by Google

çaise d'Athènes. — Les 15,000 fr. de la fondation J. Berger ont été répartis comme suit : 6,000 fr. à M. Ducoudray, *le Parlement de Paris ;* 4,000 fr. à M. Lenôtre, pour ses travaux sur le vieux Paris ; 2,000 fr. à M. Franklin, *Paris au moyen âge ;* 2,000 fr. à M. Chevalier, *L'Hôtel-Dieu de Paris,* et 1,000 fr. à M. Gautereau, *Le Fort d'Ivry.* — Sur les arrérages de la fondation Juteau-Duvigneaux, M. Bernard a obtenu 1,000 fr. *(Le sermon au XVIIe siècle),* MM. Horn *(Sainte Élisabeth de Hongrie),* l'abbé Griselle *(Bourdaloue)* et M. Nicolaï *(Histoire des croyances),* chacun 500 fr. — Le prix Fabien a été attribué pour une moitié à M. Martin de Saint-Léon *(Histoire des corporations de métiers* et *Le Compagnonnage).* — Sur le prix Charles Blanc, MM. Victorien Champier et Sandoz, d'une part, pour leur étude sur *Le Palais-Royal (1629-1900),* M. Louis Dimier, de l'autre, pour sa thèse sur le *Primatice,* ont obtenu des récompenses.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. Paul Guilhiermoz, pour son *Essai sur l'histoire de la noblesse française,* et le second prix à M. Poupardin, pour son ouvrage sur *Le royaume de Provence.* — Le prix Fould a été partagé entre MM. Georges Durand, *Monographie de l'église Notre-Dame d'Amiens,* t. Ier, d'une part ; Kœchlin et Marquet de Vasselot, *La sculpture à Troyes et dans la Champagne méridionale au XVIe siècle,* de l'autre. — Sur le prix Bordin, 1,000 fr. ont été accordés à chacun des éditeurs de la chronique d'Antonio Morosini : MM. Léon Dorez et Germain Lefèvre-Pontalis. Le prix Duchalais n'a pas été décerné ; mais une mention honorable a été décernée à M. le comte Charles de Beaumont. — Le prix Estrade Delcros a été attribué à M. le chanoine Ulysse Chevalier pour l'ensemble de ses travaux. — Le prix Stanislas Julien a été donné pour les deux tiers au IVe volume de *The religious system of China,* de M. de Groot, et pour un tiers à M. le capitaine Lacroix, pour ses études sur la numismatique annamite. — Sur la fondation Lafons Mélicocq, M. Levillain a obtenu 1,200 fr. *(Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie),* et M. Depoin, 600 fr. pour ses travaux sur l'abbaye Saint-Martin de Pontoise. — Au concours des antiquités nationales l'Académie a décerné quatre médailles : 1° M. Pallu de Lessert *(Fastes des provinces africaines sous la domination romaine);* 2° M. le chanoine Porée *(Histoire de l'abbaye du Bec);* 3° M. Calmette *(La Diplomatie carolingienne);* 4° M. Charles de Lasteyrie *(L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges);* et six mentions : 1° M. l'abbé Chomton *(Histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon);* 2° MM. Jules Gauthier et de Sainte-Agathe *(Obituaire du chapitre métropolitain de Besançon);* 3° M. l'abbé Dubarat *(Missel de Bayonne de 1543);* 4° M. Cazalis de Fondonce *(L'Hérault aux temps préhistoriques);* 5° M. Roger Redière *(Les Corps saints de Montreuil);* 6° M. le chanoine Auvergne *(Histoire de Morestel).*

Digitized by Google

L'Académie des sciences morales et politiques a accordé, sur la fondation Audiffred, des prix de 500 fr. aux ouvrages suivants qui rentrent dans le cadre de nos études : *L'Égypte de 1798 à 1900*, par M. Louis Bréhier ; *Les Classes rurales et le régime domanial au moyen âge*, par M. Henri Sée ; *Le Parti républicain sous la monarchie de Juillet*, par M. Tchernoff ; *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, par M. Georges Weill.

La Société royale de Naples met au concours une étude sur la destruction de la féodalité dans le royaume de Naples (5,000 fr., 5 janvier 1907).

Le Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert en Sorbonne le mardi 1er avril, sous la présidence de M. Bouquet de la Grye, à deux heures de l'après-midi. Nous relevons, suivant notre habitude, les communications de nature à intéresser nos lecteurs.

Section d'histoire et de philologie. — Séance du mardi soir 1er avril. M. le chanoine Ulysse Chevalier a soumis à l'examen de sa critique pénétrante l'authenticité de la formule d'abjuration attribuée à Jeanne d'Arc dans la version latine du procès de condamnation. L'étude des témoignages du procès de réhabilitation lui a permis de poser comme acquis les points suivants : la formule n'est, ni comme longueur ni comme contenu, celle qu'on a lue à Jeanne et qu'elle a signée ; la formule authentique ne constituait pas une abjuration canonique en matière de foi ; en s'y soumettant, la Pucelle a contrevenu à ses voix, mais son acte a manqué des conditions essentielles de connaissance et de volonté. L'auteur a de même révoqué en doute l'exactitude de la rétractation de la Pucelle *in extremis*. — Dans un mémoire sur l'impression de la liturgie gasconne, M. A. Degert a notamment signalé un bréviaire de Tarbes imprimé à Toulouse en 1519 et un bréviaire de Lectoure imprimé en 1540 par Claude Garnier, qui étaient demeurés jusqu'ici tout à fait inconnus. — M. Lapeyre, professeur au lycée d'Albi, a étudié, d'après les manuscrits de la bibliothèque de cette ville, les origines de la notation musicale moderne. — M. le chanoine Morel a dressé la liste des livres liturgiques des anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis au XVe et au XVIe siècle. — M. Esnault-Peltier a présenté le tableau des publications faites dans les premiers ateliers typographiques. — M. Germain Lefèvre-Pontalis a renouvelé la *Question d'Olivier Basselin*. La part prise par le maître foulon de Vire à la résistance contre l'Angleterre est aujourd'hui hors de doute. L'examen attentif des chansons du poète et de son groupe conduit M. Lefèvre-Pontalis à penser qu'il coopéra vigoureusement avec ses amis à l'insurrection de Jean Boschier, et notamment à une démonstration armée vers Saint-Lô, et que contrairement à l'opinion courante, Olivier survécut au moins au soulèvement de 1436. En signalant l'existence à Vire, en 1453, d'un maître des œuvres

Digitized by Google

du roi nommé Olivier Basselin, M. Lefèvre-Pontalis ne s'est pas prononcé d'une manière certaine sur l'identité des deux personnages. — M. Roger Grand, archiviste du Cantal, a retrouvé et signalé au Congrès deux chartes de franchises accordées en 1281-1282 à la Roquebron et en 1317 à Conros, communautés rurales de la haute Auvergne ; ces chartes sont particulièrement intéressantes par les renseignements que l'on y trouve sur l'état économique et social du pays à cette époque. — M. l'abbé Eug. Muller a signalé la présence dans l'évangéliaire de Noyon de sigles qui indiquent que l'usage avait lieu, dès le IXe siècle, d'une lecture dialoguée des Évangiles qui a pu donner naissance au drame liturgique. — M. Jacques Soyer, archiviste du Cher, a résolu de publier *in extenso* les actes des souverains conservés dans son dépôt. Il a recueilli, dans le seul fonds de Saint-Satur, cinquante-trois actes (1107-1361) tant de rois que de papes, dont cinq seulement avaient été publiés.

2 *avril. Séance du matin.* — M. Jules Gauthier a fait revivre l'intéressante figure du diplomate Antoine Brun, qui fut, au congrès de Münster, l'un des deux représentants de l'Espagne ; né en 1599 à Dole, où il déploya une grande activité au siège de 1636, mort en 1654. — Le livre de comptes de Marguerite de Valois a permis à M. Ph. Lauzun de restituer avec précision un voyage de la reine de Navarre aux eaux d'Encausse à Comminges en 1584. — M. Borrel a étudié les petites écoles en Savoie : le premier établissement en est dû à des legs généreux ; les instituteurs étaient nommés par le procureur qui soumettait ses choix au curé ; l'on n'exigeait de l'instituteur que les connaissances élémentaires qu'il devait enseigner à ses élèves pendant les quatre mois d'hiver. — M. Maury a fait une étude analogue sur les écoles de Bar-sur-Aube fort anciennes et fondées par les chanoines de Saint-Maclou. L'instituteur, dont le choix fait par la municipalité devait être confirmé par les habitants, recevait des élèves une rétribution variable ; il avait en outre une subvention de la ville et jouissait de diverses exemptions. — M. Jeanroy a recherché l'écho du soulèvement méridional de 1242 dans la poésie des troubadours. Il est parvenu à dater avec quelque précision trois pièces, l'une de Peire del Vilar (*Sendatz vermelhs*) écrite entre l'embarquement du roi d'Angleterre (15 mai) et les journées de Taillebourg et de Saintes (20-22 juillet), la seconde de G. Montanhagol (*Bel m'es quan d'armas*) écrite entre la soumission du comte de Foix (5 octobre) et celle du comte de Toulouse (20 octobre), la troisième de Peire Duran (*En talest ai qu'un sirventes*) écrite quand la partie était irrémédiablement perdue. — Le missel de Chartres de 1482 a fait l'objet d'une communication de M. l'abbé Langlois, qui conclut à l'incertitude de son impression à Chartres. — M. H. Jadart a recherché les livres liturgiques du diocèse de Reims imprimés avant le XVIIe siècle.

Séance du soir. — M. le docteur Bombart confirme par l'examen to-

Digitized by Google

pographique l'opinion, émise en 1898 par M. de Marneffe, que la *Sabis* des *Commentaires* de César, où eut lieu la bataille de l'an 57 avant l'ère chrétienne, est bien la Selle. — M. Depoin a lu une note sur l'extension des empêchements de consanguinité au moyen âge jusqu'au concile de Latran en 1215, qui fixa la limite à la parenté entre petits-enfants de cousins germains. — M. Paul Flobert a tenté la curieuse histoire des billets d'enterrement depuis le milieu du XVIIe siècle où ils se substituèrent aux crieurs publics. — Le verso du dernier feuillet d'un mystère provençal a fourni à M. Blancard quelques renseignements sur la vie intime des comédiens au début du XVe siècle. — M. Guesnon a fait une enquête sur les trouvères artésiens du XIIIe siècle, dont beaucoup appartiennent au clergé, voire au chapitre d'Arras. — M. Massereau a dressé une notice de vingt-six registres paroissiaux, dont la plupart (dix-neuf) du canton de la Châtre (Indre), faisant connaître la date à laquelle ils remontent, leur état de conservation, leur mode de rédaction, les renseignements historiques qu'ils renferment, etc.

Jeudi 3 avril. Séance du matin. — M. l'abbé Degert a retracé l'histoire du collège de Dax, qui remonte au milieu du XVIe siècle, mais qui ne fit que végéter jusqu'en 1631, date à laquelle il fut confié aux Barnabites, qui surent le maintenir prospère jusqu'au début du XVIIIe siècle. — M. Eug. Thoison a donné des indications assez précises sur l'instruction primaire à Larchant de 1465 à la fin de l'ancien régime. Il a relevé les noms de vingt-six maîtres d'école, dont il fait connaître le *cursus vitae*, les honoraires, le programme fort simple. La statistique des illettrés aboutit à ce curieux résultat que leur nombre, au lieu de diminuer, s'est accru dans le cours du XVIIIe siècle. — M. Depoin a fait une intéressante étude sur les prénoms à l'époque carolingienne et au début de la période capétienne; ils ne sont pas donnés au hasard, mais, rappelant ceux des ancêtres, ils sont une sorte de constatation d'hérédité; il croit qu'il faut distinguer entre les prénoms de chevalerie et les prénoms de clergé : on aurait donné aux enfants destinés à l'état militaire des prénoms d'ancêtres paternels, tandis que ceux que l'on destinait à l'état ecclésiastique avaient des noms pris du côté maternel. — M. Jules Finot a envoyé une communication sur le commerce de l'alun dans les Pays-Bas; lorsque des mines d'alun eurent été découvertes dans les États pontificaux, le pape interdit, sous peine d'excommunication, l'importation dans les États chrétiens de l'alun du Levant; mais l'augmentation successive des prix de l'alun pontifical amena la transgression de la prohibition pontificale, ce qui détermina Jules II à la renouveler par bulle du 17 mai 1506; le mécontentement fut tel que le pape dut transiger et, tout en maintenant momentanément le monopole, abaisser le prix de l'alun. — MM. Ravenet et Jeanton ont retracé l'évolution de quatre communautés rurales de la paroisse de Préty en Mâconnais. — M. le

Digitized by Google

chanoine Pottier a donné lecture d'un mémoire de M. l'abbé Taillefer sur une révolte paysanne de 1637 à 1639, qui débuta dans le Périgord pour se continuer dans le Rouergue et gagner de proche en proche jusqu'à la Normandie. — M. Alain Ledieu a étudié la constitution de l'échevinage d'Abbeville de 1130 à 1790. — M. Brière nous a fait connaitre les authentiques des reliques de saint Éloi conservées à Noyon, dont la plus ancienne remonte à 882.

Séance du soir. — M. Blossier a exposé les difficultés que rencontra le tiers état de Honfleur en 1789, pour exprimer librement ses revendications. — M. Galland a étudié les fêtes célébrées à Cossé-le-Vivien (Mayenne) sous le Directoire. — M. Léon Plancouard a recherché ce que furent les débuts de la Révolution à Cléry en Vexin. — M. Poupé a tracé le tableau des opérations de l'assemblée électorale du Var, élue au mois d'août 1792. — M. Souchon a consacré une note analogue à l'assemblée électorale de l'Aisne, en septembre 1791.

Vendredi 4 avril. Séance du matin. — Un mémoire de M. R. Astier, professeur au lycée de Toulouse, tend à restituer à Jean Scot Érigène un traité *De Corpore et Sanguine Domini* attribué à Gerbert par dom Pez, sur la foi du manuscrit unique. Par des rapprochements avec les œuvres connues du philosophe irlandais, M. Astier s'est efforcé de rendre son hypothèse vraisemblable; le *De Corpore* serait la clef de la philosophie de Jean Scot et éclairerait d'une vive lumière la doctrine de Bérenger. — M. Chavanon a étudié la charte de commune de Marck (1253), apparentée à celle de Calais et de Bourbourg. — D'une étude sur les familles de lépreux aux XVIIe et XVIIIe siècles dans le Périgord, la basse Marche, le Limousin, le Berry et l'Angoumois, M. Roger Drouault a tiré la conclusion que les colonies de lépreux survécurent à la disparition de la lèpre et se transformèrent en familles de mendiants, mais que leur mélange à la population n'eut lieu que fort tard. — M. Gauthier a étudié les registres paroissiaux du Nivernais. — M. Guesnon a signalé le *Registrum kartarum et privilegiorum ad episcopatum Atrebatensem pertinentium.* Ce cartulaire offre une première partie antérieure à 1280, puis après des additions du XIVe siècle, un nouveau travail dressé en 1391, enfin de nouvelles additions jusqu'en 1536. Entre autres actes intéressants, le cartulaire offre quarante et une bulles pontificales dont dix-huit du XIIe siècle, un diplôme de Charles le Simple, une lettre missive de Louis VII, une charte inconnue de Philippe Auguste. — M. André Lesort a présenté un mémoire sur la juridiction gracieuse des curés en Lorraine et en Barrois au XIIIe siècle, d'où il résulte que pendant la seconde moitié de ce siècle les dignitaires ecclésiastiques inférieurs authentiquèrent par l'apposition de leurs sceaux les actes privés. — M. Pasquier a communiqué un règlement intervenu en 1491 entre Bernard du Pac, seigneur de Galac, et la commune d'Antras, au

Digitized by Google

sujet de pâturages dans les hautes vallées du Couserans, dont la jouissance avait donné lieu à quelques difficultés. — M. le chanoine Pottier a étudié la justice seigneuriale au XIVe siècle à Escazeaux (Tarn-et-Garonne).

Séance du soir. — M. Bruchet s'est efforcé de prouver que le plébiscite des habitants du département du Mont-Blanc, favorable à la maison de Savoie et produit au congrès de Vienne pour impressionner la décision de cette assemblée, a été obtenu d'une manière frauduleuse. — C'est à Napoléon, d'après M. Coquelle, qu'incomberait entièrement la responsabilité de la rupture des négociations entre la France et l'Angleterre en 1806. — M. F. Mourlot a recherché les mesures prises en Normandie avant la Révolution pour l'abolition de la mendicité. — M. Louis de Sarran d'Allard a lu un mémoire fait en collaboration avec M. Raoul Pinheiro Chagas sur la légion portugaise au premier siège de Saragosse.

Section d'archéologie. — Séance du 1er avril. — M. l'abbé Gérard, pour concilier les deux opinions qui se partagent les érudits sur l'âge du mur romain au nord de l'Angleterre, suppose que le rempart d'Hadrien était en terre et que le mur de pierre a été établi par Septime Sévère, au temps duquel nous reportent deux inscriptions trouvées aux environs. — M. Montier a présenté une étude fort développée sur la fabrication des carreaux de terre cuite au pré d'Auge et dans les environs de Lisieux; il s'est étendu surtout sur les pavés Joachim, ainsi appelés du nom de l'inventeur, Joachim Vattier (XVIIe siècle), dont la famille a continué les traditions jusqu'au début du XIXe siècle.

Séance du 2 avril. Matin. — M. l'abbé Arnauld d'Agnel a fait connaître dix stations préhistoriques de l'époque robenhaurienne (période néolithique) explorées par lui aux environs d'Apt. — M. Louis Blancard a signalé une découverte, faite au Brusq près Toulon, de monnaies, notamment de monnaies marseillaises fort rares, et quelques sceaux attachés à des registres de comptes des archives départementales des Bouches-du-Rhône. Il a commenté un contrat monétaire de 1365, relatif aux monnaies frappées à Tarascon par ordre de la reine Jeanne. — M. Léon Coutil a passé en revue les armes, instruments et bijoux gaulois trouvés en Normandie et il s'est particulièrement étendu sur les casques de Falaise et sur les casques d'Amfreville. — M. Mater a fait passer sous les yeux du congrès une série de photographies de sceaux berrichons. — *Séance du soir.* — M. Bizot a retracé l'histoire monumentale de l'église Saint-Pierre à Vienne (Isère), qui remonte au XIe siècle, et qui conserverait, au dire de l'auteur, quelques parties plus anciennes. — M. Gabriel Carrière a donné des renseignements précis sur les sépultures antiques de Pouzilhac (Gard) et de diverses autres localités avoisinantes[1]. — M. l'abbé

[1] A propos d'une de ces sépultures découverte en 1878 à Arpaillargues et

Digitized by Google

Chartraire a communiqué l'inventaire après décès du mobilier de l'archidiacre Jacques Orsini, à Sens, mort en 1312. — M. Coquelle a fait une étude comparative des clochers romans du comté de Meulan, dont il signale quarante et un dans un bon état de conservation. — M. Jules Gauthier a entretenu l'assemblée de l'église prieurale de Romain-Môtier, dans le canton de Vaud, qui date dans son ensemble du XIIe siècle et qui est un type intéressant de l'architecture clunisienne dans la comté de Bourgogne. — M. Plancouard a relevé dans un registre de Saint-Martin de Pontoise des évaluations de gros tournois dans la première moitié du XIVe siècle. — M. Noël Thiollier a attiré l'attention du congrès sur l'église romane de Ternay (Isère), fort curieuse par l'usage exceptionnel des bandes alternées de pierre et de brique dans la construction.

Jeudi 3 avril. Séance du matin. — M. Louis Blancard a émis l'hypothèse que la célèbre inscription phénicienne de Marseille provenait non point d'un vaisseau africain qui, après s'en être servi comme lest, l'aurait laissée sur le rivage, mais d'un temple de Baal élevé à Marseille par une colonie phénicienne. — MM. Chauvet et Vauvillé ont tour à tour présenté des fibules gallo-romaines, dont l'étude a poussé le premier de ces érudits à cette hypothèse que les émailleurs qui ont fabriqué les fibules des deux premiers siècles de notre ère étaient des ouvriers sédentaires, et non pas, comme on l'a supposé, des nomades venus d'Orient. — A ces communications, il faut rattacher celle de M. Fourdrignier sur l'histoire de la fibule. — M. le baron Guillibert a signalé à Aix deux statuettes en bois polychromées du XVe siècle, dont l'une représente un saint franciscain, Louis de Provence, évêque de Toulouse, et l'autre sainte Consorce. — Une autre statuette en bois de saint Louis, également polychromée, est signalée au musée de Pontoise, par Mme Tavet. — M. le baron de Larnage a retracé l'histoire de Sinope et exposé les antiquités qui y ont été découvertes. — Le P. Delattre a présenté un mémoire, lu par M. le capitaine Espérandieu, sur les marques céramiques grecques et romaines trouvées en 1901 à Carthage. — *Séance du soir.* — M. Anquetil a signalé une série d'objets d'art peu connus, provenant de fouilles opérées à diverses époques dans la cathédrale de Bayeux : on y remarque notamment un saint Christophe et une tapisserie flamande de basse lice. — M. Théophile Eck a exploré deux cimetières gallo-romains du IVe siècle, à Sissy et à Berthenicourt (Aisne) ;

où se trouvait un crâne avec deux clous enfoncés aux oreilles et un autre au milieu du crâne, M. Demaison a fait une observation qu'il est bon de noter pour mettre en garde ceux qui font des fouilles contre les dangers de l'imagination : ces clous ne sont pas des instruments de supplice, mais proviennent simplement des cercueils qui se sont pourris; c'est le poids des terres qui les a fait pénétrer dans les orbites ou les oreilles.

Digitized by Google

il en tire des conclusions sur l'extrême confusion et l'incertitude qui régnaient à cette époque dans notre pays au point de vue religieux. — M. Léon Galle a donné une description, qui n'avait point été faite jusqu'ici, d'une ancienne chapelle, seul vestige à peu près intact de l'ancienne abbaye de Savigny en Lyonnais. — Dans un curieux mémoire dont M. René Fage a donné lecture, M. Alfred Leroux a montré la fausseté de l'attribution à l'année 1564 du fameux vitrail dit de Jeanne d'Albret, à Limoges. Il date le vitrail des années 1490 à 1513. — M. Charles Magne a rendu compte de ses fouilles au milieu de l'ancien clos de Garlande, rue Dante. — M. Plancouard a communiqué l'inventaire de la librairie et des tapisseries du prévôt des marchands de Paris en 1524. — M. le chanoine Pottier a attiré l'attention sur divers objets d'orfèvrerie et sur des tissus du diocèse de Montauban, au moyen âge.

A la *Section des sciences économiques et sociales*, nous signalerons d'abord, le mercredi soir, la lecture de M. Camille Bloch sur le budget de la ville d'Orléans à la fin de l'ancien régime. Dès 1778, la municipalité se trouvait gênée et embarrassée par les moindres dépenses imprévues. En 1787, les recettes l'emportaient à peine de 997 l. 8 sols sur les dépenses. L'accroissement des dépenses était hors de proportion avec celui des recettes. Le même érudit a recherché les origines de la taxe du pain à Orléans. C'est au XIVe siècle que se manifeste la première idée de cette taxe ; lorsque l'ordonnance royale du 19 septembre 1439 eut réglé la taxe pour Paris, Orléans en calqua les dispositions. — M. le docteur Coulon a parlé ensuite sur la vente des charges et les corps de métiers à Cambrai en 1697 ; le rachat des charges par les corporations obéra tellement les finances municipales que beaucoup d'habitants quittèrent leur métier ou cherchèrent ailleurs un établissement. — M. Louis Morin, surtout à l'aide de documents troyens, a montré la part prise aux affaires publiques par les artisans avant la Révolution ; c'est au XVIe siècle qu'on se préoccupa de les éliminer. — M. de Lhomel a établi qu'à Montreuil et à Tournay, à la fin du XIVe siècle, les heures de travail des tisserands avaient été réglementées ; elles étaient en raison directe de la longueur des jours ; la journée d'hiver était de huit heures, celle d'été de douze.

Le vendredi matin, M. des Cilleuls a traité de la vente des biens nationaux dans la commune rurale de Vuillafans (Doubs). Sa communication a des conclusions qui nous semblent justes et qu'il importe par conséquent de signaler : c'est que l'on ne saurait rien induire des faits accomplis dans une localité au point de vue des adjudications de domaines nationaux ; tout dépend du choix de la commune prise pour type, et il serait arbitraire d'étendre par voie d'hypothèse les résultats obtenus. — M. F. Mourlot a étudié les relations de l'intendant de Caen, Cordier de Launay, et de l'administration provinciale de Basse-Nor-

Digitized by Google

mandie de 1787 à 1790, relations fort tendues, l'intendant opposant une mauvaise volonté systématique aux décisions de l'assemblée ou de sa commission intermédiaire. — M. des Cilleuls a recherché le mouvement de la population de 1792 à 1801 dans la commune de Vuillafans (Doubs). — M. Durand Lapie a présenté un travail analogue pour la commune de Montauban.

Le vendredi soir, M. Arthur Boudin a retracé l'histoire du collège de Honfleur ; — M. Paul Boulogne, celle du collège de Semur, antérieur à 1556 ; — M. Catelain, celle du collège de la Fère ; — M. J. Pillet, celle du collège de Saint-Maixent, où il signale des écoles de grammaire dès 1431. — M. Charles Lucas a parlé de l'école centrale d'Évreux. — M. Didier Rebut s'est occupé des distributions de prix au collège-séminaire de l'Oratoire du Mans de 1754 à 1791.

Section de géographie. — Séance du mardi soir. — M. Lejeal a lu un mémoire sur les ruines de Mitla, capitale politique de la Zapotèque, jusqu'à la fondation de Teozapotlan, et qui en est demeurée la capitale religieuse jusqu'à l'invasion aztèque de 1494-1507. — M. Saint-Yves s'est occupé de la colonisation anglaise à Saint-Christophe, aux îles Bermudes, aux îles Bahama, à la Barbade ; il a montré que les procédés de colonisation de l'Angleterre au XVIIe siècle étaient sensiblement analogues à ceux dont usait la France. — Il a retracé ensuite, à l'aide d'un journal inédit, les épisodes du siège de Trinquemale en 1782 et les débuts de l'occupation de cette place jusqu'au 20 juillet 1783.

Séance du mercredi matin 2 avril. — M. Auguste Pawlowski a retracé l'histoire du littoral du pays d'Arvert et de Vaux (Charente-Inférieure) depuis les temps préhistoriques. — *Séance du soir.* — M. Saint-Yves a communiqué deux documents (instructions au marquis de Vaudreuil et à Bégon), d'où il ressort que le régent ne voulait point capituler devant l'Angleterre au sujet des frontières, mal délimitées par le traité d'Utrecht, de nos possessions canadiennes.

Séance du jeudi matin 3 avril. — M. Plancouard a retracé l'histoire de la forêt de Cléry en Vexin. — M. Georges Musset a tiré de l'oubli Jean-Baptiste Le Moyne de Brenville, fondateur de la Nouvelle-Orléans (1718), né en 1680 à Montréal, lieutenant du roi pour la Louisiane (1713), commandant général (1717), gouverneur de la province (1738), mort à Paris en 1767, le 7 mars.

Séance du jeudi soir. — M. Joseph Fournier a retrouvé dans les archives de la chambre des comptes de Provence d'intéressants documents, qui avaient échappé à Jal, pour servir à l'histoire de la marine des galères au XVIe siècle. Il fournit notamment des renseignements sur l'entrée de Léon Strozzi au service de la France. Le capitaine des galères pouvait les conduire où bon lui semblait et en faire son profit tant que le roi n'en avait pas besoin ; la subsistance des forçats qui

Digitized by Google

composaient la chiourme de la galère incombait au capitaine, qui devait se rendre à la première réquisition au service du roi : il touchait alors quatre cents livres par galère et par mois. — Un document commenté par M. Henri Froidevaux et relatif à un arbitrage en Guyane entre des tribus localisées aux sources de l'Oyapok, du Maroni et du Yari, montre la France exerçant dès le XVIIIe siècle des droits de suzeraineté sur des points dont la possession lui a été contestée. — M. Gabriel Marcel a attiré l'attention sur une carte inconnue de la Picardie, dressée entre 1559 et 1566 par Jean Jolivet, prêtre berrichon, et gravée par Olivier Conches. — M. Pelletier, professeur au lycée de Chartres, a retracé la tentative de pénétration dans l'ouest de l'Amérique du chevalier de la Verendrye et de son frère en 1742-1743.

Séance du vendredi matin 4 avril. — M. le marquis J. de Dampierre a présenté des notes critiques sur l'histoire de l'île de Saint-Domingue du P. de Charlevoix, qu'il défend contre les attaques de M. H. Lorin.

La réunion des Sociétés des beaux-arts des départements a eu lieu aussi à la Sorbonne, à la même époque. Nous y relèverons quelques communications. Le mardi, M. Grave a lu une notice sur deux architectes, Antoine et son élève Vivenel. — M. de Berluc-Pérussis a retracé l'histoire de la démolition du palais d'Aix par l'architecte Le Doux et de ses efforts, rendus vains par la Révolution, pour le reconstruire. — M. L. Quarré-Reybourbon a esquissé la biographie d'un peintre anversois, André Corneille-Pons, né en 1739, dont il a étudié les œuvres conservées à Lille. — M. Louis de Grandmaison a fait l'histoire de l'arc de triomphe élevé à Tours en l'honneur de Louis XIV (1683-1692), qui fut détruit sous Louis XVI. — M. Georges Guigue nous a fait connaître sous un jour inédit un artiste célèbre dans une étude sur Van Loo, négociant. — M. Jules Gauthier a pu écrire une biographie définitive du portraitiste bisontin Nonnotte (1708-1785).

Le mercredi, M. Albert Jacquot a communiqué le chapitre de son répertoire des artistes lorrains, relatif aux luthiers. — M. le chanoine Pottier a fait connaître une curieuse enseigne de débit de tabac au XVIIIe siècle, à Montauban, et quelques râpes à tabac recueillies par lui. — M. H. Herluison a retracé les débuts de la lithographie à Orléans. — M. l'abbé Bossebœuf a fourni une note sur les relations du peintre Jouvenet avec le duc de Mazarin. — M. Eugène Thoison a recueilli des renseignements sur quelques artistes se rattachant au Gâtinais et entre autres sur le peintre Fréminet.

Le jeudi, M. Louis Morin a relevé dans les archives des notaires troyens des contrats passés aux XVIIe et XVIIIe siècles, entre des sculpteurs locaux et diverses personnes pour la confection de tombeaux, d'autels, etc. Augustin Paupelier, les Vaulthier, Claude Baugé, les Chabouillet, défilent tour à tour. — M. Charles Braquehaye a présenté deux mémoires, l'un

Digitized by Google

sur les monuments funèbres des ducs d'Épernon au XVIe siècle, l'autre sur les peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux. — M. Octave Teissier a retracé un côté peu connu de la vie de Mignard dans sa notice sur Pierre Mignard en Provence.

Les actes du congrès international d'histoire tenu à Paris en 1900 se poursuivent régulièrement dans les *Annales internationales d'histoire* (Paris, Armand Colin, 1902, in-8). Trois nouveaux fascicules nous donnent les travaux de la deuxième section (*Histoire comparée des institutions et du droit*, 229 p.), de la troisième (*Histoire comparée de l'économie sociale*, 59 p.) et de la quatrième (*Histoire des affaires religieuses*, 49 p.). La deuxième section nous offre douze mémoires : *Le droit arménien depuis l'origine*, par M. K.-J. Basmadjean ; — *La question de l'émancipation des serfs sous Catherine II*, par le prince Galitzine ; — *Les formes des contrats dans les papyrus*, par M. O. Gradenwitz ; — *Le servage en Catalogne*, par M. E. de Hinojosa ; — *Le jus primae noctis a-t-il existé en Catalogne?* par le même ; — *Les tablettes magiques dans le droit romain*, par M. P. Huvelin ; — *L'histoire comparée du droit et l'expansion coloniale de la France*, par M. Jobbé-Duval ; — *La législation ouvrière aux XIIIe et XIVe siècles*, par M. Kowalewsky ; — *La continuité du droit naturel*, par sir F. Pollock ; — *L'origine de la propriété dans l'ancien droit de la Suède*, par W. Sjögren ; — *Les gloses d'Irnerius dans la glose préaccursienne*, par M. P. de Tourtoulon ; — *L'influence française sur la codification russe sous Nicolas Ier*, par M. M. Winavert. — Cinq mémoires composent la troisième section : *Les corporations de métiers*, par M. Hubert-Valleroux ; — *Considérations historiques sur les bienfaits du régime corporatif*, par M. de Marolles ; — *Les corporations d'arts et métiers ont-elles créé et maintenu la paix sociale?* par M. Justin Godart ; — *De la répartition de la propriété en Guyenne sous l'ancien régime*, par M. M. Marion ; — *Les sociétés coopératives helléniques avant la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe*, par M. D. Georgiadès. — La quatrième section comporte également cinq mémoires : *Un tsar de Moscou devant l'Inquisition*, par M. l'abbé Pierling ; — *Napoléon et le concile de 1811*, par M. Henri Welschinger ; — *Monasticon benedictinum gallicanum*, par dom A. Dubourg [1] ; — *Aperçu comparatif des missions catholiques romaines, catholiques grecques et protestantes évangéliques chez les païens*, par M. Gaston Bonet-Maury [2] ; — *Les Églises d'Orient*, par M. le baron d'Avril.

[1] Le R. P. prieur de Sainte-Marie a exposé dans ce mémoire le plan de l'entreprise que poursuivent avec tant de zèle les Bénédictins de ce prieuré.

[2] Ce mémoire se termine par une singulière proposition de l'auteur, qui voudrait « que les trois grandes confessions chrétiennes se partageassent à l'amiable le champ missionnaire, de manière à éviter des conflits! » Comme si l'Église, sûre de détenir la vérité, pouvait donner les mains à la propagation de l'erreur!

Digitized by Google

Un ensemble de considérations diverses auxquelles se mêlent des questions personnelles ont amené le renvoi à une date indéterminée du congrès international des sciences historiques qui devait se tenir à Rome en avril dernier.

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra son prochain congrès à Montauban, du 7 au 14 août prochain. Le congrès comporte une section d'archéologie dont la présidence est dévolue cette année au savant et sympathique président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. le chanoine Fernand Pottier. La visite de la salle d'armes de Montauban qui remonte à 1350, celle de la fameuse abbaye de Moissac, une excursion dans l'Aveyron et dans les Causses, où les curiosités naturelles ajoutent leur beauté à celle des souvenirs archéologiques, seront un attrait nouveau pour les archéologues désireux de prendre part aux travaux du congrès (adhésions au président de la section, à Montauban, ou au secrétaire de l'Association, à l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris).

La soutenance des thèses à l'École des chartes a eu lieu du 27 au 29 janvier dernier. Voici, dans l'ordre de mérite, les noms des nouveaux archivistes paléographes et les titres des mémoires présentés par eux à l'appréciation du jury : Georges Périnelle, *Étude sur les relations de Louis XI avec l'Angleterre ;* Henri Levallois, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine* (1329-1346) ; Édouard Giard, *Jean Canard, avocat du roi au Parlement, chancelier de Bourgogne et évêque d'Arras* (....-1407) ; Robert Lavollée, *Un collaborateur de Richelieu, Abel Servien* (1591-1636) ; Michel Prévost, *Étude sur la forêt de Roumare ;* Fernand Guignard, *Étude sur la condition des classes agricoles en Franche-Comté du XIIe au XIVe siècle ;* Louis Le Pelletier, *Étude sur la forêt de Villers-Cotterets (forêt de Retz)*; Robert Huard, *La Régence du duc de Bedford à Paris de 1422 à 1435.* Trois thèses n'ont pas été classées, parce que leurs auteurs appartenaient à des promotions antérieures : celles de MM. Augustin Cochin, *Le conseil et les réformés en 1652 ;* Jacques de Dampierre, *Les Antilles françaises avant Colbert, les sources, les origines ;* Jean Knight, *La diplomatie française et l'indépendance du Portugal au XVIIe siècle.* Une quatrième, qui aurait été classée dans les premier rangs, d'après les déclarations du jury, n'a pu être soutenue par suite de la mort prématurée de l'auteur, M. Henri Gravier : *Les prévôtés royales au moyen âge.*

Cette année, l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France a emprunté un éclat tout particulier à la cérémonie qui l'a terminée. C'était l'expiration des pouvoirs de M. Léopold Delisle comme président, et la Société, en l'appelant l'année dernière une nouvelle fois à cet honneur, s'était proposé de célébrer le cinquantième anniversaire de l'admission parmi ses membres de l'illustre savant. Comme ce cin-

Digitized by Google

quantenaire coïncidait avec celui de l'entrée de M. Delisle dans la commission de publication de la Société de l'École des chartes, dont il est devenu l'âme et la personnification, cette compagnie avait voulu s'unir dans cette fête à la Société de l'histoire de France. D'autres associations savantes, dont plusieurs s'honorent d'avoir eu pour président M. Delisle, s'étaient fait représenter par des délégués : la Société des antiquaires de France, la Société de l'histoire de Paris, la Société des antiquaires de Normandie, la Société de l'histoire de Normandie, la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, la Société historique et archéologique de l'Orléanais, la Société historique et archéologique de la Charente, etc. L'on a offert à M. Delisle la reproduction en phototypie de deux manuscrits précieux à différents titres : l'un, qui se trouve à la Bibliothèque vaticane, contient le texte le plus ancien des livres VII et VIII d'Orderic Vital, et se rattache, comme on sait, étroitement aux travaux de M. Delisle pour la Société de l'histoire de France; l'autre, conservé à Turin, est un livre d'heures à miniatures du duc Jean de Berry, le prince bibliophile du XIVe siècle dont M. Delisle s'est occupé avec prédilection. M. Himly, camarade de promotion de M. L. Delisle à l'École des chartes, avait été chargé de prendre la parole au nom des deux Sociétés de l'histoire de France et de l'École des chartes. Il a rappelé en quelques traits la carrière scientifique de M. Delisle. MM. Louis Passy, Travers et Lair ont ajouté quelques mots. En signalant cette fête à ses lecteurs, la *Revue des questions historiques* tient à joindre ses hommages à ceux qui ont été adressés au savant aussi modeste qu'érudit dont la vie, toute de labeur scientifique, est un des honneurs de la France [1].

Saint François d'Assise et l'ordre qu'il a fondé attirent plus que jamais l'attention du public et celle des érudits. L'Institut de France l'a bien senti quand il a décidé l'attribution d'un prix considérable aux meilleures études franciscaines. Le moment semble donc bien choisi pour essayer de grouper dans une société — nécessairement internationale — tous ceux qui ont à cœur d'aider à ce mouvement d'études. Et quel lieu s'impose plus naturellement comme le siège de cette société, comme le centre de ces études, que la cité même qui a donné naissance au saint, qui a été le berceau de son ordre? La Société internationale

[1] On va fêter en automne un autre cinquantenaire de M. Léopold Delisle : celui de son entrée à la Bibliothèque nationale. A cette occasion le bureau du congrès des bibliothécaires, tenu à Paris en 1900, a résolu de publier une bibliographie générale des ouvrages et articles de M. Delisle. La rédaction en a été confiée à M. Paul Lacombe. Tous ceux qui désirent s'associer à l'hommage rendu à l'administrateur de la Bibliothèque nationale peuvent souscrire à ce volume, au prix de 5 fr., entre les mains de M. Henry Martin, à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

Digitized by Google

d'études franciscaines à Assise, qui vient de se fonder, ne peut donc manquer de recevoir un bon accueil. Dans les statuts provisoires que j'ai sous les yeux et qui ont dû devenir définitifs, sauf peut-être quelques modifications dans la première assemblée générale convoquée à Assise pour le 1er juin, le but de la Société se trouve caractérisé en ces termes : « 1° Fonder à Assise une bibliothèque où toutes les publications ayant un caractère franciscain seront conservées, et où seront collectionnées non seulement les œuvres importantes, mais aussi les brochures, articles, journaux, que les grandes bibliothèques ne peuvent pas avoir et qui ont cependant leur utilité; 2° offrir aux écrivains et aux érudits franciscanisants des instruments de travail, dans la cité qui est le centre naturel des études franciscaines; 3° mettre immédiatement les érudits étrangers qui viennent à Assise en relations avec les personnes qu'ils ont le plus intérêt à connaître, et qui peuvent le plus efficacement les aider dans leurs recherches; 4° travailler à la confection d'un catalogue spécial des manuscrits franciscains des divers pays de l'Europe. La Société est donc essentiellement scientifique et s'interdit toute incursion dans les questions étrangères à son objet. »

La Société comporte des membres d'honneur qui versent une cotisation annuelle de 10 fr. ou qui auront mérité ce titre par une générosité (envoi de livres, gravures, etc.) vis-à-vis de l'œuvre, et des membres actifs qui versent un droit d'entrée de 5 fr., une cotisation annuelle de 5 fr. et s'engagent à envoyer à la bibliothèque de la Société deux exemplaires de leurs travaux ayant un caractère franciscain. Les livres de la bibliothèque sont sur place à la disposition des membres en résidence ou de passage à Assise; les doubles sont prêtés au dehors à tous les membres qui en font la demande.

La Société d'histoire contemporaine a tenu son assemblée générale le jeudi 5 juin, sous la présidence de M. Victor Pierre, président. Après l'allocution du président, les rapports du secrétaire et du comité des comptes, l'on a entendu trois communications, l'une de M. Paul Verhaegen sur Estienne, commandant des sans-culottes de Bruxelles en 1792; la seconde, de M. Alfred Bégis, sur la poudrière de Grenelle au 30 mars 1814; la dernière, du P. A. Roussel sur Le Coz au Mont Saint-Michel en novembre 1793. La seconde communication a prêté matière à une fort intéressante discussion entre M. Bégis et M. Malet, ce dernier contestant formellement que l'ordre de faire sauter la poudrière ait été donné ou ait même pu être donné par Napoléon Ier.

La R. Deputazione di storia patria per le antiche provincie e la Lombardia a résolu de célébrer le second centenaire de la libération de Turin en 1706 par une publication solennelle. Sans se borner strictement à l'histoire du siège, la publication comprendra l'histoire de toute la période de la guerre de la succession d'Espagne dont ce siège est le

Digitized by Google

point culminant (1703-1707). L'œuvre sera divisée en deux séries : l'une documentaire ; l'autre de mélanges où trouveront place des chroniques, des anecdotes, des mémoires sur des événements particuliers, sur la situation économique du Piémont et de Turin à cette époque, enfin la bibliographie et l'iconographie de la période. C'est à M. le baron Antonio Manno qu'a été confiée la direction de cette entreprise.

Deux revues d'histoire provinciale, l'une et l'autre honorablement connues, mais qui avaient le tort d'exploiter concurremment à peu près le même domaine, et de nuire ainsi à leur prospérité réciproque, la *Revue de Bretagne et de Vendée* et la *Revue historique de l'Ouest*, ont eu l'heureuse pensée de fusionner. Le nouveau périodique, issu de cette union, est né au commencement de l'année et a pris le nom de *Revue de Bretagne*. M. le marquis de l'Estourbeillon, qui en a assumé la direction, s'est assuré le concours de collaborateurs distingués (Vannes, Lafolye, mensuelle, 12 fr. par an).

M. S. Puglisi Marino, à Catane, a entrepris la publication d'une *Rivista di storia e geografia*.

La *Revue augustinienne*, bulletin mensuel des maisons d'études des Augustins de l'Assomption, dont le premier fascicule a paru sous la date du 15 mars 1902 (Paris, 5, rue Bayard, 10 fr. par an), n'a pas, à proprement parler, un caractère historique ; la théologie surtout y sera représentée ; cependant l'histoire et surtout l'histoire littéraire n'en seront pas bannies.

La vente qui a eu lieu en juin 1901, à Londres, des manuscrits Barrois, dernier reste de la fameuse collection rassemblée à Asburnham Place par un bibliophile anglais, a fourni l'occasion à la Bibliothèque nationale de rentrer en possession de soixante-neuf manuscrits, volés jadis à des bibliothèques françaises, et qui s'ajoutent aux soixante-six volumes que l'habileté de M. Delisle avait acquis pour notre grand dépôt en 1888. M. Henri Omont, à qui l'on doit les nouvelles acquisitions, vient d'en publier le catalogue [1]. Il y a joint l'indication des manuscrits acquis pour d'autres bibliothèques françaises, la concordance des anciens numéros du fonds Barrois avec ceux du catalogue de vente et la mention, quand il est possible, des acquéreurs, enfin une table alphabétique. Parmi les articles les plus intéressants au point de vue historique, nous signalerons les numéros suivants : 7. *Liber excellentium*, de Marzio Galeotti, avec une dédicace à Charles VIII, reproduite par M. Omont ; 12. Premier registre des censures de la Faculté de théologie de Paris ; 13. Privilèges de la Sainte-Chapelle de Dijon (1351-1356) ; 15.

[1] *Bibliothèque nationale. Catalogue des manuscrits Asburnham-Barrois acquis en 1901.* (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.* Paris, Ernest Leroux, 1902, in-8 de 124 p.)

Digitized by Google

Coutumier de la vicomté de l'eau de Rouen (xve siècle); 24. Voyage en France d'Oberlin (1776); 33. Mélanges historiques (1419-1535); 34. Fleur des histoires d'Orient, de Hayton, texte différent de ceux que l'on connaissait; 42. Testaments de bourgeois de Tournai et voyages à Jérusalem de Coppart de Velaine; 48. Comptes du comte de Montpensier (1396-1397); 51. Comptes de l'exécution du testament de Jean de Champigny, chanoine de Troyes, Rennes et Cambrai (1399-1405); 52-59. Pièces originales sur l'histoire de France du xiiie au xviiie siècle; Appendice 3. Comptes du bailliage de Béthune (1372) et des comtes d'Artois de 1297 à 1335; 5. Inventaire des joyaux de l'église de Tours (1539).

Le fascicule consacré à l'*Histoire de l'Artois*, dont nous annoncions la prochaine publication dans la *Bibliothèque de bibliographies critiques* éditée par la Société des études historiques, a été mis récemment en distribution (Paris, Alphonse Picard et fils, 1902, in-8 de 64 p.). M. Jules Chavanon, qui s'en était chargé, a exclu de son répertoire le xixe siècle; il n'y a fait entrer que les ouvrages intéressant directement l'Artois, renvoyant, pour ceux qui n'y touchent que d'une manière secondaire, à la bibliographie de l'histoire de Belgique, de M. Pirenne. Le travail de M. Chavanon comprend cinq cent vingt articles répartis en neuf chapitres sous les rubriques suivantes : I. Généralités; II. Histoires générales; III. Villes principales et lieux historiques; IV. Histoire civile, politique et militaire par époques; V. Noblesse, généalogies et biographies; VI. Histoire religieuse et ecclésiastique; VII. Histoire économique, des institutions et du droit, des mœurs et traditions; VIII. Histoire de la langue, de la littérature et de l'enseignement; IX. Archéologie et histoire de l'art.

Les belles études de notre savant collaborateur et ami M. Godefroid Kurth sur *les Comtes d'Auvergne au VIe siècle* et sur *les Nationalités en Auvergne* à la même époque ont trouvé en Auvergne un sympathique accueil. M. Marcellin Boudet, que ne laisse indifférent rien de ce qui touche sa province, a pris à tâche de les faire connaître dans une brochure, où d'ailleurs il discute quelques-unes des conclusions du savant belge. Il a joint à cette dissertation une intéressante notice sur le palais d'un de ces comtes, Victorius, dont il croit retrouver l'emplacement à Brioude : *Comtes d'Auvergne aux Ve et VIe siècles et le palais de Victorius* (Paris, Champion, s. d., in-8 de 46 p.).

Le nom de la ville de Reggio ne figure pas sur l'inscription du monument élevé à Legnano en l'honneur de la Ligue lombarde. La sous-section de la *Deputazione di storia patria per le provincie modenesi* de Reggio s'est émue de cette exclusion et elle fait entendre sa protestation dans un mémoire où elle esquisse la part de Reggio dans l'œuvre de la Ligue lombarde : *Contro la esclusione del nome di Reggio nell' Emilia dalla iscrizione posta sul monumento della Lega lombarda eretto in Le-*

Digitized by Google

gnano (Modena, tipi di G. T. Vincenzi e nepote, 1902, in-8 de 12 p. Extrait des *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi*).

Un personnage cité par Dante avec honneur est toujours assez intéressant pour que l'on sache gré à Mme Luisa Atti Astolfi du document nouveau qu'elle nous apporte sur Raniero da Calboli : *Una pergamena del 1280 contenente un codicillo al testamento di Raniero da Calboli* (Roma, Ermanno Loescher, 1901, in-4 de 22 p., avec fac-similé). Les quelques lignes de ce codicille du 23 avril 1280, qui complètent un testament, aujourd'hui perdu, du 29 mars précédent, ont du moins l'avantage de nous donner le nom, inconnu jusqu'à présent, de la femme du testateur.

L'examen du curieux ouvrage de M. Marcellin Boudet sur *Thomas de la Marche* a conduit M. Gaston Paris à exprimer, sur l'origine de ce mystérieux personnage, des conclusions assez différentes de celles de l'auteur. Refusant de lui reconnaître pour père Philippe de Valois, il le considère comme le fils de Charles IV le Bel et de sa femme Blanche ; si Thomas a été considéré comme bâtard, c'est que l'annulation du mariage en 1322 l'avait rétroactivement annihilé et avait frappé d'illégitimité les enfants nés pendant sa durée. M. Marcellin Boudet ne croit pas devoir accepter cette hypothèse ; il la combat d'une manière assez solide dans un article de *Moyen âge* qui vient d'être tiré à part : *Charles le Bel et Thomas de la Marche* (Paris, Émile Bouillon, 1901, in-8 de 44 p.).

Nous avons signalé les communications faites à diverses reprises par M. Leger à l'Académie des inscriptions sur la mort, à Crécy, de Jean de Luxembourg, et sur la croix de Bohême qui garde encore le souvenir de cet événement. M. Leger a pensé que la France s'honorerait en élevant un monument destiné à garder la mémoire du prince héroïque et des guerriers qui sont morts pour elle dans cette douloureuse bataille. Pour recueillir des souscriptions à cet effet, il a constitué un comité, dont il est naturellement le président et qui compte parmi ses membres MM. Émile Picot, Jules Lair, Chéradame, Chuquet, Eug. Lefèvre-Pontalis, Moranvillé, Gaston Raynaud, etc. Deux comités locaux existent à Amiens et à Abbeville. On peut souscrire chez M. Lair, 11, rue Croix des Petits-Champs, à Paris.

La découverte de la bulle par laquelle Eugène IV s'engage à investir René d'Anjou du royaume de Naples, moyennant le concours du roi de France au concile de Bâle, et de quelques autres documents qui se réfèrent au même objet a permis à M. J. Haller de jeter un jour nouveau sur la question : *Die Belehnung Renés von Anjou mit dem Kœnigreich Neapel (1436)* (Extrait des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken* (Rom, E. Loescher, 1901, in-8 de 26 p.).

Digitized by Google

Dans un ouvrage récemment publié, M. Henri Vignaud, premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris, s'est efforcé de prouver l'inauthenticité de *La lettre et la carte de Toscanelli sur la route des Indes par l'ouest* (Paris, E. Leroux, 1901, in-8). M. Gustavo Uzielli soumet à une vive critique et combat énergiquement la thèse de M. Vignaud dans un article de la *Rivista geografica italiana*, qui vient d'être tiré à part : *Toscanelli, Colombo e la leggenda del Pilota* (Firenze, tip. M. Ricci, 1902, in-8 de 38 p.).

M. J. Chavanon a cru devoir extraire de l'inventaire des archives hospitalières de Saint-Omer, pour la publier à part, l'introduction qu'il a écrite pour ce volume, et il a bien fait, car il y donne des détails intéressants sur une institution charitable de l'ancien régime, *les Tables des pauvres en Artois* (Arras, impr. Répessé-Crepel et fils, 1902, in-8 de 7 p.). Les « Tables des pauvres, » appelées ailleurs « pauvretés, » « bourses communes des pauvres, » « carités, » « fabriques des communs pauvres, » sont les ancêtres éloignés des modernes bureaux de bienfaisance, en même temps que de ces œuvres secondaires nées il y a peu d'années et qui se développent constamment, crèches, fourneaux, dispensaires, etc., dont elles réunissaient toutes les attributions.

Nous avons signalé l'an dernier [1] la communication faite à la réunion des société des beaux-arts, par M. Louis de Grandmaison, d'un mémoire qui rétablissait la vraie date d'exécution et le nom de l'auteur des peintures de la chapelle du château de Véretz. Ce curieux mémoire vient d'être publié sous ce titre : *Les Peintures de la chapelle du château de Véretz (Indre-et-Loire) et le peintre Louis Courant* (Paris, impr. Plon, Tours, 1902, in-8 de 15 p.). Il est accompagné d'une reproduction en photographie de deux de ces peintures (Jonas et l'apparition du Christ à Marie-Madeleine).

Poursuivant un travail que nous avons eu occasion déjà de signaler à diverses reprises, M. E. Sageret nous donne une excellente *Étude sur la situation du parti royaliste dans le Morbihan au début de l'an VIII* (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*. Vannes, impr. Galles, 1901, in-8 de 39 p.). Il fait défiler sous nos yeux les principaux chefs des insurrections royalistes, il nous expose l'organisation du parti, la composition des troupes, les intelligences et les moyens d'action des insurgés.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *L'Empire carolingien. Ses origines et ses transformations*, par A. Kleinclausz (Hachette, in-8) ; — *Quomodo*

[1] *Revue des questions historiques*, t. LXX, p. 290.

Digitized by Google

orimi Duces capetianae stirpis Burgundiae res gesserint 1032-1162, thesim Facultati litterarum parisiensi proponebat A. Kleinclausz (Divione, Barbier-Marilier, in-8); — *Weltgeschichte Westeuropa im Zeitalter*, par J. Helmolt. VIII Band (Leipzig, Verlag des Bibliographisches Institut, in-8); — *Les Aryas de Galilée*, par le comte G. de Lafont (Leroux, in-8); — *Togail bruidne dá derga*, par W. Stokes (Bouillon, in-8); — *L'Église catholique*, par J.-M.-J. Bouillat (Maison de la Bonne Presse, in-12); — *Conférences de Saint-Roch*, par L. Poulin et E. Loutil. T. IV. *Les Religions diverses* (Maison de la Bonne Presse, pet. in-8); — *La Diplomazia pontifica nel secolo XIX*, par P. J. Rineri (Roma, Ufficio della Civiltà cattolica, in-8); — *Saint Hilaire*, par le R. P. Largent (Lecoffre, in-12); — *Saint Boniface*, par G. Kurth (Lecoffre, in-12); — *Actus beati Francisci et sociorum ejus*, par P. Sabatier. T. IV (Fischbacher, in-8); — *Les Établissements gallo-romains*, par L. Joulin (C. Klincksieck, in-4); — *La France et le grand schisme d'Occident*, par N. Valois. T. III et IV (Picard, 2 vol. in-8); — *Chroniques de Perceval de Gagny*, publiées par H. Moranvillé (Laurens, in-8); — *Chronique d'Antonio Morosini*, par Lefèvre-Pontalis et L. Dorez. T. IV (Laurens, in-8); — *Journal de Jean Vallier*, publié par H. Courteault et P. de Vaissière. T. I (Laurens, in-8); — *Souvenirs sur Mme de Maintenon*, par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux. *Mémoires et lettres inédites de Mlle d'Aumale*, avec une introd. par le comte d'Haussonville (Paris, Calmann-Lévy, in-8); — *Une Sorcière au XVIIIe siècle*, par C. de Coynart (Hachette, in-12); — *Une Ambassade turque sous le Directoire*, par Maurice Herbette (Perrin, in-16); — *La Rivoluzione Francese nel Carteggio di un osservatore italiano* (Paolo Greppi), publié par le comte G. Greppi (Milan, Hoepli, in-16); — *Le Régime de la presse pendant la Révolution française*, par A. Söderhjelm (Welter, in-8); — *Rome, Naples et le Directoire*, par Joseph du Teil (Plon-Nourrit, in-8); — *Mémoires du lieutenant général de Suremain*, publiés par un de ses petits-neveux (Plon-Nourrit, in-8); — *Un allié de Napoléon : Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, par André Bonnefons (Perrin, in-8); — *Les Guerres d'Espagne sous Napoléon*, par E. Guillon (Plon-Nourrit, in-18); — *Campagne de Russie (1812)*, par G. Fabry. T. III. *Opérations militaires (1er-10 août). Smolensk* (Gougy, in-8); — *Le Prince Eugène et Murat*, par M. H. Weil. T. III (Fontemoing, in-8); — *Le Portefeuille de la comtesse d'Albany (1806-1824)*, lettres mises en ordre et publiées par L.-G. Pélissier (Fontemoing, in-8); — *Reims en 1814 pendant l'invasion*, par A. Dry. Préface de Henry Houssaye (Plon-Nourrit, gr. in-8); — *Souvenirs du lieutenant général vicomte de Reiset, 1814-1836*, publiés par son petit-fils le vicomte de Reiset. T. III (Calmann-Lévy, gr. in-8); — *Un Séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le second Empire*, par la baronne Durand de Fontmagne (Plon-

Digitized by Google

Nourrit, in-18); — *Carnet de campagne d'un aide-major. 15 juillet 1870 au 1er mars 1871*, par le docteur Challan de Belval (Plon-Nourrit, in-18); — *Le Charme de l'histoire. Études diverses*, par E. Marbeau (Picard et fils, in-8); — *L'Armée à travers les âges. Les Mémoires*, par Sorel, Guiraud, Lehugeur, etc. (Chapelot, in-12); — *La Société française du XVIe siècle au XXe siècle*, par Victor du Bled. 3e série : XVIIe siècle (Perrin, in-16); — *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs augustines (650 à 1810)*, par A. Chevalier (Champion, in-8); — *Les Origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles*, par G. Ducoudray (Hachette, in-8); — *Les Fondateurs du collège de Dainville à Paris*, par le comte Brandt de Galametz (Arras, Laroche, in-4); — *L'Abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de Saint-Benoît, en Lorraine*, par L. Jérome (Beauchesne, in-8); — *La Description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin*, par Louis Stouff (Larose, in-8); — *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières et marchandes de la ville de Rennes*, par Armand Rébillon (Alph. Picard, gr. in-8); — *Les Gens du roi au Parlement de Bretagne*, par Saulnier de la Pinelais (A. Picard et fils, gr. in-8); — *Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, par Dast le Vacher de Boisville et A. Ducaunnès-Duval. T. II (Bordeaux, impr. F. Pech et Cie, in-4); — *La Vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par R. Fage (Picard et fils, in-8); — *Versailles, ses eaux, leur quantité, leur qualité*, par M. Gavin (Société d'éditions scientifiques, in-8); — *Monaco, la Corse et Sainte-Dévote*, par M. de Trenqualéon (Amat, in-12); — *Jakob Wimpfeling (1450-1528)*, par J. Knepper. III Band, 2-4 Heft (Fribourg, Herder, in-8); — *La Giovine Italia*, nuova ed. a cura di M. Menghini. Fasc. II (Roma, Società editrice Dante Alighieri, in-12); — *Les Magyars*, par A. Lefaivre (Perrin, 2 vol. gr. in-8); — *Situation de l'Indo-Chine (1897-1901)*, par P. Doumer (Hanoï, Schneider, gr. in-8); — *Égypte*, par A.-P. de Sande e Castro (Popelin, in-8); — *Augustin Potier, évêque et comte de Beauvais, pair de France*, par Fernand Potier de la Morandière (impr. Féron-Vrau, in-8); — *Un Prélat janséniste. Choart de Buzenval*, par J. Gaillard (Picard, in-8); — *Jean-Louis d'Erlach*, par E. Charvériat (Lyon, Rey, in-12); — *Le Maréchal Moncey, duc de Conegliano*, par le duc de Conegliano (Calmann-Lévy, in-8); — *Les Contemporains, vingtième série* (Maison de la Bonne Presse, gr. in-8); — *A. Paris. Sa vie, ses œuvres, ses collections*, par A. Estignard (Floury, gr. in-8).

L'Italie a perdu l'un de ses maitres les plus distingués en M. Cesare Paoli. Né à Florence en 1840, entré à dix-huit ans dans l'administration des archives, il y fit presque toute sa carrière (1858-1886) et y acquit cette compétence spéciale qui le fit désigner dès 1871 comme

Digitized by Google

chargé d'un cours de paléographie et de diplomatique à l'Institut des études supérieures, et en 1886 comme professeur ordinaire du même cours. L'enseignement solide qu'il y a donné à de nombreuses générations d'étudiants, il a voulu en faire profiter un plus grand nombre encore par la publication de ce cours sous un titre modeste (*Programma scolastico di paleografia latina e di diplomatica*) et son ouvrage n'a pas été apprécié seulement en Italie, mais a reçu à l'étranger, notamment en Allemagne, où il a été traduit, l'accueil le plus flatteur. M. Paoli s'est encore acquis des titres à notre reconnaissance par d'autres travaux, notamment par des publications fort soignées de textes importants (*Il Libro de Montaperti*, *Lettere volgari del secolo XIII scritte da Senesi*, etc.) et par le zèle éclairé qu'il a mis à remplir depuis 1887 les doubles fonctions de secrétaire de la R. Deputazione toscana di storia patria et de directeur de l'*Archivio storico italiano*.

La mort de M. René de Maulde la Clavière est pour nos études une perte sensible. Né à Nibelle (Loiret) en 1848, sorti de l'École des chartes en 1870, le second d'une promotion qui renfermait des esprits aussi distingués que MM. Jules Gauthier, Bernard Prost et Arthur Giry, M. de Maulde, après avoir passé quelques années dans la carrière administrative, s'était exclusivement adonné aux études historiques. On sait qu'il était arrivé à tenir l'un des premiers rangs parmi les érudits qui s'occupent des premières années du XVIe siècle, et l'on ne peut que regretter que la mort ne lui ait pas permis d'achever la considérable Histoire de Louis XII qu'il avait entreprise. Il avait été le fondateur et il demeura longtemps le secrétaire de la Société d'histoire diplomatique. C'est aussi à son initiative que sont dus les congrès internationaux d'histoire, dont le premier s'est réuni à la Haye sous sa présidence.

E.-G. Ledos.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

De ce que Tacite, portant la lumière sur les turpitudes et les crimes des Césars, a tracé du despotisme la plus vigoureuse peinture qui en ait été faite, faut-il conclure qu'il fut un républicain convaincu, et, s'il l'a été, n'a-t-il fait, là comme sur d'autres points, que subir les impressions de ceux avec lesquels il vivait? Telle est la double question que traite M. Gaston Boissier en cherchant à déterminer *les opinions politiques de Tacite* [1]. Il établit tout d'abord que s'il y eut, sous les Césars, des mécontents, qui se transformaient à l'occasion en conspirateurs, aucun d'eux n'eut jamais dessein de rétablir l'ancienne république. Les abus de pouvoir, l'absence de toute liberté, la perte de son prestige, inspiraient à l'aristocratie la haine du prince et le désir d'améliorer l'état de choses existant, non de le changer. Le principat et la liberté ne lui semblaient pas incompatibles. Est-ce donc dans son cœur que Tacite aurait puisé une haine de l'empire que ne ressentait point la société de son temps? A son début dans les fonctions publiques, il n'est pas l'adversaire du régime impérial et jouit de la faveur du prince. Dans le *Dialogue des orateurs*, écrit vraisemblablement avant la mort de Domitien, Tacite, qui a débuté au barreau avec éclat, se console cependant de la décadence de l'art oratoire, conséquence naturelle de l'établissement de l'Empire, en rappelant l'état d'anarchie qu'avait engendré la République et que le gouvernement d'un seul a fait cesser. Sous un autre régime, sans doute, son éloquence se serait élevée plus haut, mais il n'avait pas connu les douceurs d'un tranquille repos. Cette suprême sagesse, qui consiste à s'accommoder de son époque, se retrouve dans la vie d'Agricola, dictée sans doute par l'affection, mais aussi par le désir de calmer les exaltés, qui, au sortir du règne affreux de Domitien, ne rêvaient que vengeance, en leur proposant comme modèle cet Agricola « soumis aux lois, dévoué à son pays, faisant son devoir sans ostentation.... ennemi des oppositions radicales et des témérités inutiles.... heureux de vivre sous de bons princes et supportant les mauvais. » Lorsque Tacite écrivit les *Histoires* et les *Annales*,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1902.

Digitized by Google

ses opinions politiques n'avaient point changé. Avec les philosophes grecs, il reconnait trois formes de gouvernement — la démocratie, l'aristocratie, la monarchie, à laquelle, sans aucun doute, il rattachait le principat, — sans d'ailleurs nous indiquer nettement ses préférences. Plein de dédain pour le peuple, il ne songe pas un instant qu'on pourrait lui réserver une part quelconque dans la conduite des affaires. La lâcheté de l'aristocratie l'empêche d'avoir pour elle aucune sympathie et de souhaiter qu'elle concentre le pouvoir entre ses mains. Reste donc le principat : s'il ne lui apparait pas comme le gouvernement idéal, il estime qu'il faut s'y résigner et s'y rallier comme étant celui qui convient le mieux à une société « qui ne peut supporter ni la pleine liberté ni la pleine servitude. » Tacite n'était animé d'aucune haine contre les Césars et nous a tracé de chacun d'eux un portrait exact, quoique souvent inachevé. Si, en effet, il s'est plus attaché à rappeler les crimes des Césars que les services rendus par eux à l'Empire, c'est que, comme les autres historiens latins, il se préoccupait avant tout de son rôle de moraliste et ne pensait point faire la leçon aux hommes politiques futurs. Cette idée que le despotisme fit de la plupart des Césars des tyrans corrompus et persécuteurs amène M. Boissier à établir un parallèle plein de vérité entre eux et les jacobins de la Révolution, que l'abus du pouvoir conduisit aux mêmes excès et aux mêmes crimes.

— M. Maurice Dumoulin recherche, principalement d'après les œuvres d'Ennodius et de Cassiodore, ce que furent le *gouvernement de Théodoric et la domination des Ostrogoths en Italie* [1]. Selon lui, les meurtres d'Odoacre et de Boëce, qui marquent d'une tache de sang le début et la fin de son règne, ont empêché les historiens de lui rendre justice. Il estime que, grâce à Théodoric, « la domination des Ostrogoths en Italie fut heureuse et féconde en bons résultats. » Il permit aux Italiens de jouir d'une prospérité et d'un repos qu'ils ne connaissaient plus depuis un siècle, et sut, en face des barbares, établir « un gouvernement fort et réparateur. »

— M. Gabriel Hanotaux [2] nous montre Luynes, après son succès des Ponts-de-Cé, n'osant point abattre Richelieu d'un seul coup, feignant même de souhaiter un rapprochement et lui faisant espérer le chapeau de cardinal, mais prenant soin, tandis que notre ambassadeur auprès du Saint-Siège sollicite en faveur de l'évêque de Luçon, d'instruire le pape de ses véritables intentions, conformes d'ailleurs à celles du roi. Quand Richelieu a compris qu'on le joue, il sort de la réserve où il s'était renfermé et se décide à en appeler à l'opinion; il se charge d'inspirer les pamphlets qui, au nom des intérêts supérieurs de la France, s'attaquent

[1] *Revue historique*, mars-avril et mai-juin 1902.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1902.

Digitized by Google

à la politique de Luynes. A l'époque où il faut choisir entre la guerre extérieure et la guerre intérieure, Richelieu se prononce en faveur de la première et se montre comme un partisan déclaré de la tolérance religieuse. Dans cette lutte contre le connétable, il est aidé par un homme actif et plein de ressources, le sieur de Faucan, chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois. Ce singulier personnage favorise le parti protestant, avec lequel il entretient des relations en France comme en Allemagne. Admis dans l'intimité de l'évêque, il ne se gêne point pour lui donner des conseils. Plus tard, lorsqu'il a tiré de Faucan tous les services et tous les renseignements qu'il en peut attendre, Richelieu, qui a en mains des preuves certaines de sa trahison, le fait disparaître à la Bastille. Le P. Joseph contre-balance heureusement l'influence de Faucan ; il représente auprès de l'évêque le parti catholique. Sa seule ambition est de servir Richelieu, qu'il aime de toutes les forces de son cœur et avec une telle abnégation qu'il est heureux de laisser « sa propre intelligence et sa propre volonté, si belles pourtant, se perdre, en quelque sorte, dans l'intelligence et dans la volonté de son ami. » C'est dans cette attente de la reprise définitive du pouvoir que se mûrirent les idées politiques de Richelieu. La France est alors personnifiée dans son roi ; on ne peut donc travailler à la grandeur de la France qu'en fortifiant l'autorité du Roi. Or quel autre moyen de diriger les affaires de l'État que de se rendre maître de la faveur royale? Répugnant à la pensée d'employer pour atteindre ce résultat les petits moyens dont usent les courtisans, Richelieu devait s'imposer à Louis XIII et lui apparaître comme « la raison d'État incarnée. » Des trois grands desseins de Richelieu : réduire les grands, détruire la puissance politique des protestants, abattre la maison d'Autriche, les deux derniers étaient en contradiction formelle et il fallait toute sa vigueur pour les réaliser. C'est en effet sur le concours des puissances protestantes, en relations constantes avec les protestants de France, qu'il doit s'appuyer pour combattre la maison d'Autriche. Il comprend que, par sa situation, la France est tenue de ne s'attacher à aucun système général de politique européenne, mais de favoriser l'équilibre entre les différentes puissances. Il ne fera jamais servir sa politique à une œuvre de religion et ne sera le champion ni de la cause catholique ni de la cause protestante, les destinées du pays l'exigent. Il combattra d'abord les Espagnols, qui rêvent de domination universelle ; si plus tard les protestants essaient de troubler la paix intérieure du royaume, il les réduira avec l'aide des catholiques. Sa politique sera faite avant tout « de souplesse, de finesse, de pondération. »

— Dans un second article : *Richelieu cardinal et premier ministre* [1], M. G. Hanotaux nous retrace la lutte de l'évêque de Luçon contre toutes

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1902.

Digitized by Google

les médiocrités qui s'étaient unies pour lui barrer la route du pouvoir, et nous fait assister à sa victoire finale. Sans songer aux difficultés de l'entreprise, sans aucune connaissance militaire, Luynes s'est engagé dans la guerre contre les protestants : sa fortune y sombre et le prestige du roi est atteint. A sa mort, survenue à temps pour le préserver d'une disgrâce, les Sillery se poussent à la première place et cherchent dans Condé un appui contre l'évêque, dont la seule pensée les affole. Ils ne peuvent empêcher l'entrée de Marie de Médicis au conseil, où elle est le porte-parole de Richelieu, et la mort dans l'âme, se voient obligés de demander sans réticence la nomination de Richelieu comme cardinal de couronne, enfin promu le 5 septembre 1622. L'heure du nouveau cardinal était proche; il prenait définitivement pied à la cour, venait remercier Louis XIII et invitait à un magnifique festin la reine, les princes et les seigneurs. Louis XIII sent confusément que les Sillery ne sont point de taille à diriger les affaires; il prête l'oreille aux attaques que la plume de pamphlétaires inspirés par Richelieu dirige contre eux, il les trouve encombrants et se décide à leur signifier brusquement leur congé (février 1624). Tandis que La Vieuville remplace officiellement les Sillery, le Roi subit chaque jour davantage l'influence de sa mère et, sans oser se l'avouer, se sent fasciné par le génie de Richelieu. Les affaires extérieures se compliquent : Richelieu apparaît de plus en plus comme le ministre indispensable. La Vieuville essaie en vain de l'écarter encore : il lui offre la direction d'un conseil des dépêches chargé des affaires étrangères, il songe à l'envoyer à Madrid ou à Rome; enfin, cédant aux instances sans cesse renouvelées de Marie de Médicis, il propose au Roi son entrée au conseil « pour donner son avis. » Richelieu prend séance au conseil (29 avril 1624) et aussitôt, en sa qualité de cardinal, réclame la préséance. Cependant les pamphlets font rage et démolissent La Vieuville. Louis XIII se persuade enfin que les affaires de l'État continueront d'aller à la dérive tant que Richelieu n'en prendra pas la direction : La Vieuville est expédié à Amboise, le conseil est reconstitué et le cardinal devient premier ministre (13 août 1624).

— Après Roese et Molitor, aveuglés par le parti pris, M. E. Reybel entreprend à son tour[1] l'étude de *la question d'Alsace et de Brisach depuis le traité de Saint-Germain de 1635 jusqu'au traité de Brisach de 1639*, se proposant de montrer par quelles étapes successives passa l'Alsace avant son annexion à la France et d'expliquer la politique respective de Richelieu et de Bernard de Weimar. Dans sa lutte contre la maison d'Autriche, Richelieu avait en vue non seulement de couper court aux projets de domination universelle caressés par les Habsbourg, mais encore de donner à la France ses frontières naturelles du

[1] *Annales de l'Est*, avril 1902.

Digitized by Google

côté de l'est, afin de la préserver à l'avenir de tout retour offensif de l'Allemagne. La victoire des troupes impériales à Nördlingen (5-6 septembre 1634), en mettant à sa merci les Suédois et les confédérés de Heilbronn vaincus, lui permit de faire un premier pas vers la réalisation d'une des parties les plus importantes de son programme politique : l'occupation de l'Alsace. Les armées françaises couvrirent l'Alsace et arrêtèrent l'invasion ; mais comme elles n'auraient pu longtemps tenir tête à celles dont disposaient les Impériaux et les Espagnols, Richelieu prit à sa solde des condottieri allemands et offrit aussi des subsides au duc de Saxe-Weimar, généralissime des confédérés de Heilbronn. Avec celui-ci les négociations furent longues, elles aboutirent enfin au traité de Saint-Germain, signé le 27 octobre 1635. Quoique ardent luthérien et champion des libertés germaniques, Bernard était avant tout dominé par son ambition personnelle et par sa haine de la maison d'Autriche. Conquérir un royaume pour sa famille, et détruire la puissance impériale, tel était le but de ses efforts ; mais pour y parvenir, il lui fallait une armée, et la sienne, en complet désarroi, ne pouvait être réorganisée qu'avec l'argent de la France. C'était l'alliance forcée. Le traité de Saint-Germain contint des articles publics communiqués aux Weimariens et qui, mettant l'armée de Bernard au service de la France, lui imposaient des obligations humiliantes pour son orgueil, et des articles qui demeurèrent secrets parce que ni l'une ni l'autre des parties contractantes n'étaient en droit de les signer. Ces derniers donnaient à Bernard l'administration financière des possessions autrichiennes en Alsace et lui promettaient, à la paix, la cession de la Haute-Alsace ou d'une autre province de l'empire. En se soumettant à la France, le généralissime des confédérés de Heilbronn comptait sur ses succès militaires pour reconquérir sa pleine indépendance dans un avenir prochain. Maître d'une armée victorieuse, il obtiendrait la revision à son profit du traité de Saint-Germain, deviendrait le chef d'un grand parti protestant et allemand, l'intermédiaire entre ce parti et la France, enfin l'arbitre de la guerre.

— A l'aide des documents d'archives, M. Marcel Marion étudie l'*état des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux*[1]. Ce travail offre d'autant plus d'intérêt que la Guyenne, comprenant des régions très différentes au point de vue physique, et, par suite, la richesse y étant très inégalement répartie, représente assez exactement ce qu'était dans l'ensemble l'état social et économique de la France sous l'ancien régime. De la minutieuse enquête de l'auteur, il ressort que la propriété était extrêmement morcelée, et que la petite propriété formait une part importante de l'exploitation générale. Cette diffusion de la

[1] *Revue des études historiques*, mars-avril 1902.

Digitized by Google

propriété parmi les populations rurales offrait de grands avantages au double point de vue social et économique : le paysan propriétaire n'est pas tenté d'émigrer dans les villes, se trouve encouragé au travail et vit à peu près à l'abri de l'extrême misère. D'ailleurs le paysan paie chèrement cet avantage, et il est soumis à des charges écrasantes. Le plus lourd des impôts royaux est la taille, que le mode arbitraire de sa répartition, l'abus des privilèges, les formes vexatoires de sa perception, rendent odieux aux populations. Il semble qu'il oscillait entre le dixième et le cinquième du revenu net. La capitation, pas plus que la taille, n'était équitablement répartie. Bien que l'on remarque aussi une très grande disproportion dans les rôles des vingtièmes, cet impôt était encore le moins mauvais et celui qui présentait les anomalies les moins choquantes. Il est impossible d'évaluer exactement la somme que l'ensemble des impôts directs prélevait sur les revenus des contribuables; toutefois, M. Marion estime que, pour la généralité de Bordeaux, elle atteignait un peu plus du tiers. Bien que favorisée au point de vue des impôts indirects, la généralité n'en croyait pas moins avoir à se plaindre de ceux qui pesaient sur elle, et les cahiers de 1789 s'élèvent avec violence contre les péages, les traites, le contrôle, et en réclament la suppression ou « le reculement des barrières aux frontières. »

— La dernière partie des *Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau* [1], offre un moindre intérêt que le début. Si en effet, après le procès de Pontarlier, Legrain conserve à son maître le même dévouement, les circonstances ne lui permettent plus de lui rendre d'importants services. Comme par le passé, Mirabeau dépense sans compter, et, sans se soucier des amicales remontrances de son fidèle serviteur, multiplie le nombre de ses créanciers. Legrain ne touche pas ses gages et doit souvent se priver du nécessaire; non seulement il ne réclame rien, mais encore il s'efforce de rassurer les créanciers moins complaisants que lui, et de leur inspirer une confiance qu'il n'a peut-être pas lui-même. Ce qui l'a surtout frappé dans la vie politique de Mirabeau, c'est le grand nombre de lettres et de visiteurs qu'il reçoit. Il cite également quelques phrases, prononcées par le grand orateur pendant les derniers mois de sa vie, qui sembleraient indiquer une sympathie réelle pour Louis XVI et le désir bien arrêté de sauver son trône. On lira également avec intérêt le récit des derniers moments de Mirabeau.

— La *Nouvelle Revue rétrospective* commence [2] la publication des souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante (1789-1807). Le récit des années 1789-1790 montre l'abbé Vallet plus porté

[1] *Le Carnet*, 10 avril et 10 mai 1902.
[2] 10 avril et 10 mai 1902.

Digitized by Google

à rappeler exactement ce qu'il a vu et le rôle qu'il a joué, qu'à donner son appréciation des événements ou à exposer ses idées politiques. Il apprit sans enthousiasme que le clergé, à l'exception des moines, le nommait aux États généraux, et il quitta avec peine sa cure de Saint-Louis de Gien pour aller siéger à Versailles. Lorsque, le 16 juin, les députés du clergé délibérèrent sur la question de savoir s'ils se réuniraient ou non au tiers, il déclara que, fidèle aux intentions de ses commettants, il resterait dans la salle du clergé aussi longtemps que la majorité de cet ordre s'y trouverait. Le 25, en effet, il se joignit à la majorité du clergé qui s'était réuni au tiers. Dans la journée du 5 octobre, il fut poursuivi, ainsi que l'évêque d'Auxonne, par la populace qui manqua les mettre à mort. Vallet semble s'être inquiété sans cesse de ce qui se disait ou se passait à Gien, répondant par des mémoires aux calomnies que l'on faisait courir sur son compte, et obtenant de l'Assemblée qu'elle rétablit l'ordre à Gien où des émeutes avaient éclaté.

— M. Ch. Baille s'est appliqué [1] à fixer certains points de la vie du baron et de la baronne de Staël, les historiens ne s'étant jamais beaucoup préoccupés du premier et ayant jugé la seconde avec plus de passion que d'équité. Au retour de la guerre d'Amérique, le jeune baron de Staël était venu s'établir à Paris, décidé à mettre en œuvre toutes les ressources de son esprit pour arriver rapidement à la fortune. A peine avait-il obtenu, grâce à l'appui de Marie-Antoinette, le poste de secrétaire de l'ambassade de Suède à Paris, qu'il rêvait déjà celui d'ambassadeur et songeait à demander la main de la fille de Necker, l'un des plus brillants partis de l'Europe. Les pourparlers durèrent longtemps ; Necker ne voulait accorder sa fille qu'à Staël pourvu du titre d'ambassadeur et ayant la promesse de Gustave III d'être maintenu dans ces fonctions sa vie durant. Mme de Boufflers obtint la réalisation des conditions imposées à son protégé et, après une attente de plusieurs années, le mariage fut enfin célébré le 14 janvier 1786. Le salon de la nouvelle ambassadrice ne tarda pas à devenir le rendez-vous des illustrations du nom et de l'intelligence ; en même temps Mme de Staël collaborait activement aux rapports politiques que son mari adressait à Gustave III. Lorsque le roi de Suède comprit que les principes de la Révolution ne menaçaient pas seulement Louis XVI, mais qu'ils mettaient partout en péril l'édifice monarchique, il lut avec défiance l'apologie continue des idées de Necker qui revenait à propos de tout sous la plume de sa fille et prit ombrage de son amour de la liberté. Staël, de son côté, avait commis l'imprudence d'entretenir des relations avec une secte d'illuminés suédois, ennemis personnels du roi. Malgré la promesse qui lui avait été faite d'être toujours maintenu à son poste, il était à la veille

[1] *La Revue de Paris*, 1er avril 1902 : *Notes sur le baron et la baronne de Staël.*

Digitized by Google

d'une disgrâce lorsque l'assassinat de Gustave et l'avènement de son successeur sauvèrent sa situation, et lui permirent de rester en France jusqu'à la dictature de Robespierre. Contrairement à ce qu'affirme M. Geoffroy, M. et Mme de Staël ne passèrent pas la période de la Terreur en Suède, mais à Coppet. De même, M. de Staël ne donna pas sa démission d'ambassadeur en 1797, comme le croit le même érudit; mais il fut rappelé par son gouvernement, à la demande du premier consul, qui ne pouvait supporter que la femme d'un ambassadeur accrédité auprès de sa personne accueillît chez elle les vaincus de brumaire pour y censurer avec eux les actes de son gouvernement et y déplorer la perte d'une liberté, d'ailleurs problématique. M. de Staël destitué, Bonaparte chargea Fouché d'inviter Mme de Staël à quitter Paris. M. Ch. Baille nous rappelle les causes de la mésintelligence qui régnait entre M. et Mme de Staël et qui aboutit à une séparation. Cependant, lorsqu'elle sut que la santé de son mari était irrémédiablement perdue, elle se rapprocha de lui, et elle l'accompagnait en Savoie lorsqu'il mourut dans une auberge de Poligny, après quelques jours de maladie, le 9 mai 1802.

— Le général Cafarelli, chargé par Bonaparte de faire subir un interrogatoire à Toussaint-Louverture, pendant son internement au fort de Joux, a laissé un journal où il a noté ses conversations avec le prisonnier [1]. Cafarelli aurait voulu obtenir de lui des renseignements sur ses relations avec l'Angleterre. Mais, décidé à s'en tenir aux explications plus ou moins fantaisistes fournies par lui dans un mémoire où il prétendait expliquer sa conduite, celui-ci se contentait de protester avec vivacité et force grimaces de sa franchise et de sa bonne foi, et ne s'écartait point de son premier récit. Quant à la constitution qu'il avait promulguée, il assurait l'avoir faite « pour le bien » et sans songer à se soustraire à l'obéissance qu'il devait à la République française.

— *De Vitebsk à la Bérésina*, tel est le titre que M. Art Roë donne à un fragment inédit des souvenirs d'Amédée de Pastoret, intendant de la Russie-Blanche en 1812 [2]. Ce fut à Smolensk que Pastoret rencontra Napoléon. Il était porteur d'une mauvaise nouvelle : la prise de Vitebsk, que le régiment de Berg avait été impuissant à défendre. Napoléon ne fut pas surpris de ce message; en quelques jours il avait appris successivement la défaite de Gouvion Saint-Cyr à Polotsk et la perte de Minsk, et de plus en plus il acquérait la certitude qu'abandonnés à eux-mêmes, ses généraux, vieillis avant l'âge, étaient incapables d'initiative. Après tant d'autres, Pastoret a noté les souffrances de cette armée en déroute, manquant de tout, harcelée par les cosaques et affaiblie par son in-

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 avril 1902.
[2] *La Revue de Paris*, 1er avril 1902.

Digitized by Google

discipline. L'Empereur seul ne s'abandonne point et fait des efforts désespérés pour obtenir quelque cohésion de ces débris d'armée. Après Krasnoë, il réussit un moment à rétablir l'ordre dans l'armée : officiers et soldats marchent à leurs rangs et défilent en bel ordre sur la grande route de Smolensk à Minsk; mais c'était trop demander à des hommes épuisés et les scènes de désordre se reproduisent bientôt. Indigné de voir une multitude de fantassins et de traînards s'emparer des chevaux qui auraient dû servir au transport des pièces et des caissons, l'Empereur, au passage du Dniéper à Orcha, se mit à la tête du pont et, la canne à la main, remplit pendant deux heures les fonctions de vaguemestre général. « Les voitures arrivaient en file sur le pont; il demandait à qui elles appartenaient, retenait avec son incomparable mémoire le nombre de celles de chacun, en laissait aller une partie, faisait brûler les autres, et donnait les chevaux à l'artillerie.... Tous les hommes montés et qui n'avaient pas le droit de l'être furent mis à pied. » Avec les officiers qui remplacèrent successivement Napoléon à ce poste le désordre recommença et tout le monde put passer. Le récit du passage de la Bérésina ne semble pas avoir laissé à Pastoret une impression très vive et, en tout cas, ne renferme aucun renseignement nouveau.

— L'obligation d'arborer la cocarde blanche, la perspective d'un prochain licenciement de l'armée, le bruit qui s'était répandu que le général Rapp, d'accord avec les Autrichiens, allait leur livrer Strasbourg et renvoyer les soldats isolément et sans armes dans leurs foyers, avaient fait naître le soupçon et l'inquiétude dans la garnison de cette ville. Lorsqu'ils surent qu'ils ne toucheraient pas l'arriéré de leur solde, officiers et soldats déclarèrent bien haut qu'ils ne quitteraient pas la place avant d'avoir été payés intégralement. Le manque d'initiative de Rapp, joint à ses brusqueries à l'égard des officiers qui venaient le prier de faire droit aux réclamations de l'armée, rendirent l'insurrection inévitable; sous-officiers et soldats délibéraient en tumulte sur la place d'armes et les plus graves désordres étaient à craindre, lorsqu'un jeune sergent aux voltigeurs du 7e régiment d'infanterie légère, du nom de Dalousi, harangue ses camarades et s'engage, s'ils veulent lui obéir, à les faire payer dans les vingt-quatre heures. Dalousi est proclamé sergent-général et se met aussitôt à l'œuvre avec une décision et une intelligence que l'on aurait pu attendre d'un général en chef. Il constitue son état-major, nomme un gouverneur de la place, fait garder les portes de la ville, assure la sécurité des personnes et des biens et établit une discipline rigoureuse. Rapp et les officiers supérieurs essayèrent sans succès d'arrêter le mouvement : une telle entente régnait parmi les rebelles qu'ils durent céder et se laisser consigner chez eux. Pendant ce temps, Dalousi ne perdait pas de vue le but de l'insurrection; il dé-

Digitized by Google

cidait le maire et le conseil municipal à faire un emprunt et à obliger les propriétaires et les commerçants à payer leur quote-part dans les vingt-quatre heures. Les 608,800 fr. recueillis par la municipalité ne suffisant pas au paiement de l'armée, le 4 septembre au matin, Dalousi mit en demeure le maire de se procurer avant midi les 220,000 fr. qui manquaient encore, et la terreur qu'inspiraient les troupes était telle qu'avant midi, capitalistes, banquiers et négociants avaient apporté les fonds qu'on leur demandait. A trois heures, la garnison avait reçu l'arriéré de sa solde et défilait devant Dalousi entouré de son état-major. La cérémonie se termina par la lecture d'une proclamation du sergent-général invitant les soldats à obéir à leurs chefs comme par le passé et à se soumettre aux ordres du Roi. M. Arthur Chuquet, à qui nous devons [1] le récit de cette pacifique insurrection, nous retrace la fin de la carrière de celui qu'en souvenir de son éphémère commandement on appelait dans l'armée : *le général Strasbourg*. Ses chefs successifs se méfièrent toujours de lui et, malgré sa conduite exemplaire, il parvint avec peine au grade de capitaine. Outragé un jour par un officier de son régiment, Dalousi refusa de demander réparation à son insulteur, et pour ce fait, tenu à l'écart par ses camarades, se vit obligé de démissionner (1835).

— Le roi Louis de Hollande et la reine Hortense empruntèrent à la terre de Saint-Leu, qu'ils possédaient en Seine-et-Oise, le premier, le titre de comte, la seconde, celui de duchesse. Mlle d'Arjuzon explique [2] l'origine de ces titres différents. Lorsque ses ministres lui eurent fait comprendre qu'ils ne le suivraient pas dans la résistance qu'il voulait opposer à l'empereur, Louis résolut d'abdiquer et de quitter le pays. Tandis que, le 3 juillet 1810, les Hollandais lisaient sur les murs sa proclamation, celui-ci, depuis douze heures, roulait sur les routes, dans la direction de l'Allemagne. En arrivant le 7 juillet à Dresde, il fit viser ses passeports sous le nom de comte de Saint-Leu, qu'il garda dans la suite après se l'être octroyé lui-même. Ce fut dans des circonstances non moins tristes pour elle, au lendemain de l'abdication de l'Empereur, qu'Hortense reçut le titre de duchesse. Elle songeait à prendre sa part des malheurs de sa famille et à s'en aller vivre à la Martinique, mais Joséphine et son entourage ne l'entendaient pas ainsi. Alexandre, qui avait déployé auprès d'elle toutes ses séductions, réussit à capter sa confiance et, joignant ses instances à celles de sa famille, lui persuada qu'il était de l'intérêt de ses enfants qu'elle demeurât en France. A sa demande, Louis XVIII consentit à établir un duché à Saint-Leu et à en assurer la possession à Hortense; mais il prétendait

[1] *La Revue de Paris*, 15 avril 1902.
[2] *Ibid.*, 1er mars 1902 : *Le comte et la duchesse de Saint-Leu.*

Digitized by Google

donner le titre de duchesse à « Mademoiselle de Beauharnais. » La reine déchue ne voulait point d'une libéralité achetée au prix d'un pareil affront. Le duc de Vicence s'avisa d'un expédient qui satisfit tout le monde. Les lettres patentes du 3 mai 1814 portèrent : « Madame Eugénie-Hortense de Beauharnais, désignée dans une convention faite le 11 avril dernier ; » or, comme ce traité lui donnait son titre de reine, c'était lui reconnaître implicitement ce titre que d'y faire allusion et d'y rattacher en quelque sorte l'établissement du duché. Pendant les Cent-jours, Napoléon reprocha si vivement à Hortense d'avoir accepté un titre des Bourbons, qu'après la chute définitive de l'Empire, elle n'hésita pas à quitter la France sous le nom de duchesse de Saint-Leu, qu'elle garda jusqu'à sa mort, en dépit des observations du roi Louis, lui reprochant de prendre un titre différent de celui qu'il portait lui-même.

— M. le vicomte de Reiset nous a laissé un très touchant récit de *la naissance du duc de Bordeaux*[1]. Dix jours avant l'événement, il note les craintes de la famille royale que, seule, la duchesse de Berry, pleine de courage et d'espoir, ne partageait pas. Malgré les émotions qu'elle a traversées pendant sa grossesse, elle ne doute point que l'enfant qu'elle porte dans son sein n'arrive à terme, et que cet enfant ne soit un garçon. Cependant, Monsieur, décidé à demeurer fidèle au souvenir de Mme de Polastron, a refusé de contracter une nouvelle union, et déjà s'agite la question de savoir si, en cas d'extinction d'héritiers directs, la couronne reviendra au duc d'Orléans ou au roi d'Espagne. Le roi, qui sait que l'avenir de sa dynastie repose tout entier sur la duchesse de Berry, la fait entourer de soins minutieux : médecins, gardes, nourrice, témoins même, chacun est à son poste. Ce fut peine perdue; presque sans souffrance, le 29 septembre, vers deux heures du matin, la duchesse mit au monde un fils que sa seconde femme de chambre reçut seule, tant les choses se passèrent rapidement. La joie du roi et de toute la cour fut immense et largement partagée par la France entière. Chacun se précipita vers la chambre de la duchesse pour lui offrir des compliments et contempler le futur soutien de la monarchie : grands seigneurs et hommes du peuple se coudoyaient et partageaient le même enthousiasme. Ceux qui n'ont pu pénétrer aux Tuileries se massent devant le palais et acclament sans fin le roi et la famille royale. A plusieurs reprises, Louis XVIII se montre à la fenêtre, remercie des vœux qu'on lui adresse, et, comme un père bénit ses enfants, étend les mains sur la foule agenouillée. La duchesse de Berry, qui entend les joyeuses clameurs qui résonnent aux alentours du pavillon de Marsan, fait approcher son lit de la fenêtre et, à travers les glaces,

[1] *La Revue de Paris*, 15 mars 1902.

Digitized by Google

montre au peuple le jeune duc de Bordeaux. Au milieu de l'allégresse générale, une voix discordante se fit entendre et vint attrister la famille royale : un pamphlétaire, empruntant le nom du duc d'Orléans et très au courant d'ailleurs des moindres particularités qui avaient accompagné la naissance de l'héritier du trône, publia un indigne libelle dans lequel il accusait la duchesse de Berry d'avoir simulé sa grossesse, et prétendait que l'enfant que l'on faisait passer pour le duc de Bordeaux était celui d'une pauvre revendeuse au marché du Temple.

— S'aidant principalement des lettres de M. de Barante, envoyé en Russie en qualité d'ambassadeur en 1835, M. Émile Haumant trace à grands traits l'histoire des relations qu'entretinrent, sous la monarchie de juillet, *l'empereur Nicolas Ier et la France* [1]. Nicolas avait fait à Louis-Philippe un accueil si froid que le gouvernement français, bien loin de désirer un rapprochement avec la Russie, ne demandait à son représentant que de ne pas nous aliéner définitivement cette puissance et de se contenter d'une bienveillance apparente de rapports. Contrairement à son attente, Barante reçut un accueil presque cordial. Les Russes n'avaient gardé nulle rancune de l'invasion de 1812 et conservaient une grande admiration pour Napoléon, dont on voyait partout les portraits. Nicolas partageait les sentiments de son peuple et témoignait une vive admiration pour notre armée. Il aime une France idéale, « toute monarchique et militaire. » Il ne regrette guère les Bourbons, qui n'ont pas su profiter de ses avis et se sont montrés trop pacifiques; mais, par contre, il a une aversion extrême contre Louis-Philippe, car, légitimiste déterminé, nul gouvernement n'est pire à ses yeux que celui qui tire son origine d'une usurpation. Son premier grief contre la France, c'est le roi qu'elle a reconnu; le second, ce sont les sympathies qu'elle témoigne à l'égard des Polonais et enfin les efforts de ses journaux pour monter l'opinion européenne contre le despotisme et l'avidité des tsars. Il n'est pas éloigné de croire que, pour affermir sa situation, Louis-Philippe encourage sous mains manifestations populaires et campagne de presse. A son tour, il nous dénonce à l'Europe comme les ennemis de la paix et nous prête le dessein de reconquérir par les armes les territoires perdus à la fin de l'Empire. L'Allemagne et l'Autriche faisant la sourde oreille à ses avances et ne le suivant pas dans ses démonstrations guerrières, Nicolas, qui avait surtout à cœur de ne pas s'isoler en Europe, témoigna moins de malveillance au gouvernement français à partir de 1836, tandis que, de son côté, vers la même époque, celui-ci prenait soin de ménager la Russie et cherchait un rapprochement. La réouverture de la question d'Orient en 1839, mettant aux prises la diplomatie russe avec

[1] *La Revue de Paris*, 15 avril 1902.

Digitized by Google

la diplomatie française, recula pour de longues années le moment où une entente entre les deux pays deviendrait de nouveau possible.

— L'Assemblée nationale, élue au lendemain de la guerre de 1870, a joué un rôle considérable dans notre histoire ; aussi les souvenirs qui s'y rattachent, surtout lorsqu'ils émanent d'un homme activement mêlé, comme M. le vicomte de Meaux, aux événements de cette époque, présentent-ils un réel intérêt. En racontant ce qu'il a vu [1], il entend, non pas écrire une histoire complète de cette assemblée, mais faire ressortir les services qu'elle a rendus et expliquer pourquoi elle n'a pu achever sa tâche et fixer le sort de la France. Sous le coup de ses désastres, le pays avait choisi les hommes qui, exempts de ses préjugés et de ses passions, lui semblaient les plus capables de porter un remède immédiat à ses maux. Sans être royaliste ni très attaché à la religion catholique, il était représenté en majorité par des royalistes et des catholiques ; il eût d'ailleurs accepté la royauté si on l'eût établie. L'élection de M. Thiers dans vingt-six départements, son opposition constante à la politique extérieure de l'Empire et au gouvernement personnel, ses patriotiques efforts pour chercher à la France vaincue des appuis en Europe, son expérience des affaires, tout le désignait pour être le chef du pouvoir exécutif. Ce choix inévitable n'empêchait point d'ailleurs, dans un avenir prochain, un retour à la monarchie. Après une période, durant laquelle il aurait gardé le pouvoir, Thiers estimait que le rétablissement de la royauté s'imposait. Les républicains, qui étaient en minorité, flattèrent habilement l'ambition de Thiers. Ils le savaient seul capable d'établir la république et se montraient souples et patients avec lui. Dès le 4 septembre ils lui avaient fait des avances et s'étaient efforcés de le gagner à leurs doctrines en lui promettant la présidence. Aussitôt après la signature des préliminaires de la paix, l'Assemblée quittait Bordeaux et se dirigeait sur Versailles, où devait siéger le gouvernement, lorsque la Commune de Paris s'insurgea. Thiers aurait sans doute consenti à traiter avec la Commune ; s'il dut y renoncer devant l'attitude de la Chambre, il s'entendit du moins avec les délégués des villes républicaines du Midi et leur promit de maintenir la république. L'insurrection vaincue, le peuple attribua au seul chef de l'État le mérite d'avoir rétabli la paix au dedans comme il l'avait rétablie au dehors ; il sut que M. Thiers voulait la république, ce lui fut une raison suffisante pour voter en faveur des candidats républicains aux élections complémentaires de juillet. A côté du chef de l'État, sans l'avoir ni voulu ni prévu, les évêques eurent une part de responsabilité dans ces élections, en adressant à l'Assemblée une protestation contre la confiscation de l'État pontifical et en accrédi-

[1] *Le Correspondant*, 10 avril, 10 mai, 25 mai 1902 : *Souvenirs politiques.*

Digitized by Google

tant cette idée que les catholiques et les royalistes voulaient la guerre. Tandis que les républicains répandaient ce préjugé, les catholiques intransigeants les aidaient inconsciemment dans cette tâche par leurs imprudences. Le comte de Chambord ne déclarait-il pas dans une lettre rendue publique que, s'il remontait sur le trône, il rétablirait le pouvoir temporel? Après avoir rappelé comment l'Assemblée avait pu, en quelques mois, réorganiser les finances et nous donner une nouvelle armée, M. de Meaux retrace les péripéties de la lutte qui s'engagea entre l'Assemblée et le président. Du jour où Thiers eut dénoncé le pacte de Bordeaux, il s'aliéna les députés conservateurs qui l'avaient soutenu au pouvoir, et se vit contraint de chercher un appui à gauche. C'était aller au-devant de sa chute; cette chute, malheureusement, devait avoir les plus funestes conséquences pour le pays. M. de Meaux estime que si Thiers ne s'était pas séparé des conservateurs, il eût été amené à tenter une restauration monarchique, et que, échouant devant l'obstination du comte de Chambord, il eût pu établir sur de fortes assises une république conservatrice.

— De l'étude de M. A. Caus sur *la Caisse du clergé de France et les protestants convertis* (1598-1790), il ressort que le clergé de France, surtout à la fin du XVIIe siècle, a largement contribué de ses deniers à rétablir l'unité religieuse du royaume [1].

— M. J.-M. Suchet analyse les renseignements de toutes sortes que l'on peut trouver dans les almanachs historiques de Besançon et de la Franche-Comté (1743-1793) [2].

— Dans un nouveau chapitre de son *Étude sur la criminalité en Lorraine, d'après les lettres de rémission* (1473-1737), M. Souhesmes passe en revue les attentats contre les personnes : assassinat, diffamation, duel [3]. A propos de ce dernier délit en particulier, l'auteur nous donne de curieux détails sur les mœurs de la noblesse lorraine à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, et nous montre l'inanité des mesures de rigueur prises contre les duellistes par les ducs de Lorraine.

— Le château de Fontirou, situé au pied de la Truffe, dans la commune de Castelle, tenait le milieu entre le château fort et la maison de campagne. La monographie de M. J.-R. Marboutin nous révèle les noms de ses principaux seigneurs : les de Cours à la fin du XVe siècle, les de Godailh, Diane de Poitiers et de nouveau les Godailh au XVIe siècle, au XVIIe siècle les de Latour qui le possédèrent jusqu'en 1753 [4].

[1] *Société de l'histoire du protestantisme français. Bulletin historique et littéraire*, 15 mai 1902.
[2] *Les Annales franc-comtoises*, mars-avril 1902.
[3] *Annales de l'Est*, avril 1902.
[4] *Revue de l'Agenais*, mars-avril 1902.

Digitized by Google

— *Une note sur les maîtres d'école graylois avant 1789*, de M. Ch. Godard, nous apprend de quelles ressources les fils de bourgeois disposaient pour leur instruction, et de quelle situation pécuniaire jouissaient les maîtres grammairiens sous l'ancien régime [1].

— M. le marquis de Beauchesne nous retrace l'histoire du *Bois du Maine* depuis l'époque de la guerre de Cent ans, où cette localité joua un rôle de quelque importance, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [2].

— *Le rôle du commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale du canton rural de Mamers*, que M. Gabriel Fleury nous expose d'après des pièces des archives de la Sarthe, avait une réelle importance; la surveillance de cet agent s'étendait sur tous les hommes et sur toutes les questions d'administration, de police et de finance, et ses pouvoirs pouvaient contre-balancer et dans une certaine mesure dominer l'influence et l'action de la municipalité [3].

— Le village de Rigny, situé à quatre kilomètres en amont de Gray, sur la rive droite de la Saône, remonte à l'époque gallo-romaine. En 1290, Foulques de Rigny, sénéchal de Bourgogne, y fit commencer la reconstruction d'un château dont M. Fournier-Sarlovèze, le possesseur actuel, nous décrit les destinées depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours, nous rappelant avec quelques détails comment, malgré l'énergique défense de Longueval, Pétrey de Champvans, à la tête d'une troupe de Graylois, s'en empara en 1636, et pendant quelques années le maintint en la possession de l'Espagne [4].

— *Une ville de la Basse-Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans : Wœrth*, tel est le titre de la monographie consacrée par M. E. Muntz à cette localité célèbre dans les fastes de l'histoire militaire, et dont les éléments lui ont été fournis en grande partie par les registres paroissiaux, rédigés par les pasteurs et conservés aujourd'hui à la mairie [5].

— *Les Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles originaires du Gâtinais* entreprises par M. H. Stein [6] lui ont permis de nous fournir la biographie exacte de : Henri de Grandevilliers, bailli de Bourges, sénéchal d'Agenais et Quercy, bailli d'Auvergne; Galeran d'Escrennes, bailli de Dourdan et du Gâtinais; Jean d'Escrennes, sénéchal de Béziers et Carcassonne, bailli de Mâcon, sénéchal de Quercy; Guillaume de Pontchevron, sénéchal de Nimes et Beaucaire; Philippe de Landreville, sénéchal de Quercy et d'Agenais; Pierre

[1] *Les Annales franc-comtoises*, janvier-février 1902.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1re livraison de 1902.
[3] *Ibid.*
[4] *Le Carnet*, mars 1902 : *Le château de Rigny.*
[5] *Revue d'Alsace*, mai-juin 1902.
[6] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre de 1902.

Digitized by Google

de Landreville, sénéchal de Rouergue et Albigeois et de Toulouse; Arnoul de Courfraud, bailli de Caen, sénéchal de Beaucaire, panetier du Roi; Geoffroy de Courfraud, sénéchal de Beaucaire.

— Dans une sérieuse étude, le P. Marc Debreul cherche à mettre en lumière les éminents services que rendit à l'Église et au pays de France *Fulrad, archichapelain des premiers rois carolingiens et abbé de Saint-Denis en France* [1].

— Nous devons à M. A. Hanauer une courte biographie de l'imprimeur Pierre Brubach [2], d'abord associé puis successeur en 1534 de son beau-père Setzer, dont il continua les traditions en s'attachant particulièrement à la publication des ouvrages de théologie, à Haguenau jusqu'en 1536, puis à Hall en Souabe, et enfin à Francfort, de 1540 à 1567, époque de sa mort.

— Le rapport de messire Jacques-Joseph de Couloussac, seigneur de Campagnac et dernier prieur de Saint Caprais que publie la *Revue de l'Agenais* [3], nous fait connaître la *Réception de Mgr Jean IX Louis d'Usson de Bonnac, évêque et comte d'Agen, dans l'église collégiale de Saint-Caprais*, où il vint selon l'usage prêter serment et recevoir la mitre et le bâton pastoral de la main du prieur (1768).

— M. Eugène Lefèvre-Pontalis nous donne une savante description de l'*Église de Fresnay-sur-Sarthe*, bâtie dans le troisième quart du XIIe siècle [4].

— Dans le dernier chapitre de son étude sur *les graveurs* de l'école de Fontainebleau, M. Félix Herbet complète le catalogue des estampes de cette école donné par Bartsch [5].

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue d'Alsace*, janvier-février et mai-juin 1902.
[2] *Ibid.*, mai-juin 1902 : *Les imprimeurs de Haguenau : Pierre Brubach.*
[3] Mars-avril 1902.
[4] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e livraison de 1902.
[5] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre de 1902.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Œuvres complètes de Flavius Josèphe, traduites en français sous la direction de M. Théodore Reinach. Tome Ier : *Antiquités judaïques*, livres I-V. Traduction de M. Julien Weil. Paris, Ernest Leroux, 1900, gr. in-8 de VIII-369 p.

La société des études juives a entrepris une série de publications relatives au judaïsme ; deux volumes ont déjà été publiés. Le premier, œuvre de M. Th. Reinach, a pour titre : *Textes d'auteurs grecs et romains relatifs au judaïsme, réunis, traduits et annotés*. Aujourd'hui, elle commence la traduction de l'œuvre de Flavius Josèphe, et nous ne pouvons que nous en féliciter. C'est qu'en effet cette traduction, absolument nouvelle, ne saurait être mise en parallèle avec aucune de celles qui l'ont précédée. Pour la première fois elle nous donne un travail vraiment complet, pour la confection duquel le savant auteur a su mettre à contribution les meilleures éditions du texte original.

Le style de l'interprétation frappe, dès l'abord, par sa simplicité et son naturel. M. Weill a eu le trop rare mérite de faire, en quelque sorte, parler en Français l'écrivain judéo-grec, et le talent de nous livrer ainsi son caractère authentique.

Quant à l'annotation, est-il besoin de dire qu'elle ne laisse rien à désirer ? Josèphe, on le sait, suit fidèlement le texte de la Bible, auquel il lui est arrivé, à plus d'une reprise, de faire des additions, soit qu'il les demande aux historiens ses devanciers, soit qu'il les emprunte aux traditions dont des livres postérieurs au sien contiennent encore la trace. L'érudit traducteur et M. Th. Reinach ont pris à tâche de relater en note tous les rapprochements possibles avec l'Écriture sainte et avec les traditions que ces livres nous ont conservées. Ils ont eu le soin de signaler également les passages qui leur ont paru être la propriété personnelle de leur auteur. Ajoutons qu'ils ont poussé le scrupule jusqu'à donner, presque toujours, la forme hébraïque des noms propres mentionnés par Josèphe. Enfin, les lois, les rites, les dispositions juridiques font l'objet d'explications dont la sobriété ne compromet ni la précision ni la netteté, toutes les fois qu'une divergence se rencontre entre l'historien du premier siècle de notre ère et le Talmud ou quelque texte rabbinique.

Ce premier volume est trop plein de promesses d'avenir pour que nous n'appelions pas de nos vœux le rapide achèvement d'un travail destiné à rendre de signalés services, et dont le début fait déjà le plus grand honneur à ceux qui s'y sont livrés.

P. L.-L.

Digitized by Google

EDOUARD WINKELLMANN'S **Allgemeine verfassungs Geschichte als Handbuch für Studierende und Lehrer**, herausgegeben von Alfred WINKELMANN. Leipsig, Dyschke Buchhandlung, 1901, in-12 de xv-404 p.

Il a paru, sous ce titre, l'an dernier, à Leipsig, un petit *Manuel d'histoire générale des institutions*. L'auteur (faut-il dire l'éditeur?), M. Alfred Winkelmann, a voulu livrer ainsi au public un cours professé par feu son père. Le titre promet trop, la préface l'avoue d'ailleurs. A vrai dire, il ne s'agit ici que des institutions de l'Europe, et même de l'Europe au moyen âge : le XVIIe siècle y tient beaucoup moins de place que la législation des Barbares, et l'on ne rencontre plus au delà que des aperçus très sommaires.

Si modeste qu'il puisse être, un manuel spécial aux institutions a le grand avantage de grouper des matières ordinairement éparpillées dans de fort gros volumes. Cela permet à la fois au lecteur de mieux saisir, dans ses transformations successives, la vie sociale d'un peuple déterminé, et de comparer le développement parallèle ou la marche inverse suivie par les différents peuples dans leur évolution historique.

Le Manuel Winkelmann est divisé en vingt-sept petits chapitres, dont le plus grand nombre se rattache, comme il faut bien s'y attendre, au régime intérieur de l'Allemagne. Une longue table des matières facilite beaucoup les recherches.

S'il fallait adresser quelque critique à l'auteur, on pourrait lui reprocher de ne pas mettre assez en relief le rôle tutélaire de l'Eglise dans la si grave question du droit de guerre privée, et les conséquences aussi variées qu'importantes de la *Treuza Dei*. Il ne suffit pas de citer Kluckhohn sur ce point; il faut lire aussi Semichon.

G. D.

—

Alexander der Grosse und die Idee der Weltimperiums in Prophetie und Sage. *Grundlinien, Materialien und Forschungen, Studien und Darstellungen aus dem Gebiete des Geschichte*, von F. KAMPERS. I Band, 2 und 3 Helft. Freiburg, Herder, 1901, in-8 de XI-192 p.

Poursuivant ses études sur l'Idée de l'empire au moyen âge, M. Kampers constate que ce ne fut pas une idée nouvelle que les Grecs et les Hébreux aient glorifié Alexandre le Grand : les uns l'avaient représenté comme un être surhumain dans le roman attribué à Kallisthenes; les autres croyaient voir chez lui les traits de l'empereur messianique, tandis que d'autres le considéraient comme l'Antéchrist. Quand son retour glorieux et le relèvement de son empire ne s'opéra pas, on voulut trouver le grand empereur en Jules César, en Auguste, en Néron, et chez les empereurs romains Frédéric Ier et Frédéric II. Suivent des chapitres qui appuient la thèse de l'auteur. M. Kampers étudie la tradition des Pseudo-Kallisthènes, les livres apocalyptiques, et s'efforce d'indiquer les sources de ces mythes.

A. ZIMMERMANN.

—

L'Apollinarisme. *Étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IVe siècle*, par G. VOISIN. Paris, Louvain, 1901, in-8.

On commence enfin à pouvoir se

Digitized by Google

faire une idée exacte de l'Apollinarisme et de son histoire. Après les travaux remarquables à des titres divers de Caspari, Dräseke, Funk, etc., voici sur cette question embrouillée une thèse un peu confuse, mais très suggestive, d'un nouveau docteur de Louvain, M. Voisin. L'auteur se sépare nettement de Dräseke pour la plupart des restitutions à Apollinaire de traités pseudépigraphiques essayées par celui-ci. Il va sans dire que sur les traités trinitaires, spécialement, la critique de M. Voisin est impitoyable. Il refuse, avec raison, au fondateur malheureux de la christologie systématique la paternité des Dialogues sur la Trinité du pseudo-Athanase (*P. G.*, t. XXXVIII). Il faut en dire autant des deux derniers livres du traité de saint Basile contre Eunomius (*P. G.*, t. XXIX). Il en serait de même de la recension brève de l'*Expositio fidei* du pseudo-Justin. M. Voisin estime péremptoire l'argumentation de M. Funk sur le texte favorable de la première lettre à Cledonius de saint Grégoire de Nazianze. Peut-être eût-il dû faire plus que d'y renvoyer simplement le lecteur ; car c'est là le nœud de la question. Pour le reste, il admet en général les identifications de Lequien et de Caspari. L'étude des fragments conservés de l'œuvre d'Apollinaire ne laisse pas grand'chose à reprendre.

La fin de non-recevoir opposée par M. Voisin aux traités trinitaires pseudépigraphiques dont nous venons de parler le met en bonne position pour établir, contrairement à Harnack et à la majorité des critiques libéraux depuis Dorner, que l'Apollinarisme ne fut pas une réaction indiscrète contre l'arianisme triomphant. Son monophysisme radical, Apollinaire ne l'opposait point aux conséquences christologiques qu'il ne vit pas, sans doute, du système arien, mais bien à la christologie dualiste de Paul de Samosate, dégagée de ses erreurs trinitaires, telle que la professa longtemps l'école d'Antioche. Ce serait là la première phase de la pensée d'Apollinaire, dont M. Voisin fait remonter la manifestation jusqu'au concile d'Alexandrie en 362. Enfin chez Apollinaire, qui fut toujours strictement péripatéticien, le trichotomisme n'était point une conclusion philosophique impliquant une adhésion quelconque au platonisme. C'est peu à peu, et pour les besoins de son système, qu'il fut amené à professer cette opinion particulière. On regrettera que, dans l'exposé consciencieux où est résumée l'histoire de la secte, l'auteur n'ait pas osé aborder la question de l'interpolateur des épîtres ignatiennes.

M. Voisin termine son ouvrage par une étude dogmatique très délicate, car le terrain est à peine frayé. Là, surtout, les idées courantes se ressentent de l'incertitude où l'on est sur les opinions précises d'Apollinaire. « Il n'est pas exact, conclut l'auteur (p. 28), de dire que l'Église a résolu le problème christologique dans le sens indiqué par lui ; et si son hérésie imprima une orientation nouvelle aux controverses religieuses, il est loin cependant d'avoir exercé sur le développement de la doctrine l'influence que d'aucuns lui assignent. » Cependant il faut reconnaître que, malgré ses erreurs si dangereuses, il est bien souvent une sorte de précurseur de saint Cyrille d'Alexandrie, et si celui-ci accepta si facilement les ouvrages de l'hérésiarque qui couraient sous les noms vénérables de Jules de Rome, Grégoire le Thaumaturge, Athanase, etc.,

Digitized by Google

ce fut sans doute parce qu'il y trouva des œuvres sérieuses dans sa lutte définitive contre l'école d'Antioche. M. Voisin laisse de côté les travaux exégétiques d'Apollinaire. Les préoccupations purement morales qui les inspirèrent sont entièrement étrangères au problème christologique. Une petite querelle pour finir. Dans l'excellente bibliographie qui termine l'ouvrage, nous avons cherché en vain les « Églises séparées » de Mgr Duchesne.

A. L.

—

Studi e documenti di storia del diritto, par Gino Arias. Florence, Le Monnier, 1901, in-12 de 167 p.

Cet intéressant petit livre apporte de nouvelles études et de nouveaux documents sur l'histoire des relations juridiques et économiques entre le Saint Siège et les banquiers italiens, qui touchent aussi accessoirement des questions d'histoire du droit public florentin. C'est, dans la pensée de l'auteur, un chapitre d'un travail en préparation sur l'histoire du commerce et du droit commercial italien et surtout florentin au XIIIe et au XIVe siècle. La première étude est relative à la compagnie de banque des Bonsignori (p. 1-29), et aux réclamations adressées par Clément VI aux héritiers de ces banquiers en 1344, environ quarante ans après sa faillite. L'auteur y explique et les motifs de ce long sursis à la réclamation, et le choix du moment où elle se produisit ; dans une seconde partie, sans grand souci de la chronologie, on revient sur les causes mêmes de la chute des Bonsignori et du commerce des banquiers siennois; d'importants documents tirés des registres de Clément VI sont joints à ce mémoire. La seconde dissertation donne les grandes lignes d'une histoire externe des relations entre les banquiers italiens et le Saint-Siège au XIIIe siècle, avec un document sur la soumission au Saint-Siège des banquiers florentins (1263, Arch. Vatic. Miscellanée). La troisième dissertation sur le fondement économique des factions florentines des Guelfes blancs et des Guelfes noirs et les origines de l'Uffizio della mercanzia à Florence a une importance historique peut-être plus considérable. Enfin ce volume est complété par une étude sur les Contrats des banquiers avec l'Église de Rome et avec les ecclésiastiques, que corrobore, à titre d'exemple, un contrat de dépôt, passé entre le Saint-Siège et la compagnie Lucquoise de Riccardi. — Dans ces divers travaux, l'auteur fait preuve d'une finesse remarquable d'aperçus et d'une sagacité parfois pénétrante, mais il ne se soucie pas assez de mettre de l'ordre et de la clarté dans ses dissertations, dont la lecture est difficile.

L. G. P.

—

L'Église et les origines de la Renaissance, par Jean Guiraud. Paris, V. Lecoffre, 1902, in-12 de 341 p. (*Bibliothèque de l'enseignement ecclésiastique.*)

M. Jean Guiraud, professeur à la faculté des lettres de Besançon, vient de publier, sur les origines de la Renaissance et sur le rôle que joua l'Église dans ce mouvement, un ouvrage aussi remarquable par son fond que par sa forme, aussi attachant par les tableaux historiques qu'il fait passer sous nos yeux que par les aperçus philosophiques dont

Digitized by Google

il les accompagne, et paraissant avec un exceptionnel à propos à l'époque actuelle. Le spectacle de ces princes de l'Église, de ces papes, de ces cardinaux, qui, séduits par les beautés de l'art et de la littérature antiques, et croyant les accaparer pour la gloire de Dieu, favorisèrent de tout leur pouvoir ce mouvement de la Renaissance et en préparèrent inconsciemment toutes les lamentables conséquences religieuses, est très instructif. Puissent ces leçons du passé éclairer le présent, et mettre en garde certains esprits contre la hardiesse de leurs conclusions, de leurs doctrines sociales et de leur exégèse — en leur faisant apercevoir, sous les dehors flatteurs de l'érudition et de la largeur des vues, l'infiltration du rationalisme et du protestantisme, tout comme à l'époque de la Renaissance, pour laquelle beaucoup d'entre eux professent une trop complaisante admiration!

En histoire, rien ne se produit par à-coups, mais dans de progressives évolutions de l'esprit humain, auxquelles parfois les événements extérieurs donnent une allure plus précipitée. La période qu'étudie M. Guiraud est essentiellement une ère de transition. Le moyen âge, avec sa sève chrétienne, sa vie catholique, son idéal surnaturel, n'existait plus; mais son influence subsistait encore et, à mesure que l'évolution vers le paganisme antique s'accentuait, elle s'affaiblissait pour laisser la place de plus en plus complète aux remarquables productions des artistes et des littérateurs, mais surtout aux sentiments d'indépendance et de révolte de l'esprit humain qui se manifestaient dans toutes les branches de son activité, et constituaient l'essence de l'histoire moderne. Aussi rien n'est plus varié que la série de tableaux que nous présente l'auteur, en nous faisant contempler l'action si féconde et si variée de Boniface VIII avec Giotto, et cette pléiade d'artistes formés à son école ou sous son influence, en nous décrivant la cour pontificale d'Avignon et les épanouissements des arts et de la littérature humaniste autour de ce centre. — Puis nous rentrons à Rome avec le Saint-Siège; après un ralentissement causé par ce transfert, le mouvement humaniste se développe avec rapidité : nous voyons défiler sous nos yeux les papes Martin V, Eugène IV et surtout Nicolas V, entourés de leur nombreux cortège d'architectes, de peintres, de sculpteurs et d'humanistes, et tous ces cardinaux qui avaient suivi les papes dans leur action littéraire et artistique, et, quelquefois sans attraits personnels, s'étaient faits humanistes ou protecteurs d'humanistes.

Dans un dernier chapitre M. Guiraud expose éloquemment la situation de l'Église au milieu du xve siècle, la lutte entre l'humanisme emporté vers le paganisme et le christianisme avec son idéal de foi, de charité et de mortification. « Le christianisme allait-il arrêter la marche ascendante du naturalisme païen et ramener à lui ce monde artistique et lettré qui paraissait lui échapper? ou bien, poursuivant ses conquêtes, le flot montant de la Renaissance allait-il pénétrer au sein même de l'Église, corrompre ses papes et ses cardinaux et porter sur le trône même de saint Pierre ses passions et ses vices? Tel est le problème qui se posait à Rome vers 1450, problème grave entre tous et que la seconde moitié du xve siècle allait résoudre. »

Cette intéressante étude est suivie

Digitized by Google

d'une bibliographie étendue, qui atteste la sérieuse conscience du travail, et d'un index des noms de personnes qui facilite les recherches. Nous souhaitons un légitime succès à cet ouvrage, aussi important pour l'histoire des lettres et des arts que pour celle de l'Église.

Dom du Bourg.

—

La politica di Papa Paolo III e l'Italia, per Carlo Capasso. Volume Ier. Camerino, tipografia Savini, 1901, in-8.

Si nous en jugeons par ce premier volume, l'œuvre que M. Carlo Capasso consacre à l'étude de la politique italienne de Paul III sera considérable; elle sera aussi richement documentée. Les archives de l'Italie, notamment celles du Vatican, se sont ouvertes aux recherches des érudits, et, comme le dit justement M. Capasso, les histoires écrites autrefois ont toutes besoin d'être refaites, — si le mot effraie, disons corrigées et complétées, — à la lumière que projettent tous ces foyers nouveaux d'informations.

Paul III aurait-il à se plaindre de son nouvel historien ? Je ne le pense pas. Certes, M. Capasso ne dissimule pas les défauts et les fautes de ce pontife. Alexandre Farnèse portait le poids d'un passé regrettable, et, trop docile aux idées de son époque, il ne le secoua point. L'homme qui, sans voir peut-être tous les périls de son temps, sentait la nécessité d'une réforme, et qui ouvrit le sacré collège à Contarini, à Réginald Pole, à Sadolet, y avait cependant introduit deux jouvenceaux, le fils de Pierre-Louis et celui de Constance Farnèse.

Grâce à Dieu, le népotisme a dès longtemps disparu de la cour romaine, et aucun pape du XVIIIe ou du XIXe siècle n'a imité les faiblesses de Paul III, et n'a été contraint aux justes et nécessaires rigueurs de Paul IV.

A part ces faiblesses, Paul III a été un pape éminent. Sa politique italienne, par cela même qu'elle voulait garantir l'indépendance du Saint-Siège, favorisait celle de la péninsule (non pas sans doute au sens où on l'entend aujourd'hui); elle s'attachait à écarter, autant que possible, l'influence prépondérante des deux grandes puissances d'alors, personnifiées dans François Ier et dans Charles-Quint. Elle était bienveillante à Venise, république purement italienne, mais trop préoccupée de son intérêt propre, trop oublieuse parfois des grands intérêts de la chrétienté.

J'ai nommé les grands intérêts de la chrétienté : Paul III les servit; et, dans sa pensée comme dans celle de Pie II qui l'avait précédé, comme dans celle de saint Pie V qui devait le suivre, ces intérêts majeurs exigeaient la guerre contre le Turc. Malheureusement, l'esprit des croisades, qui devait éclairer Lépante d'un dernier rayon, n'animait pas les contemporains de Paul III.

Des fautes, Alexandre Farnèse en commit. Tenace dans ses résolutions, il hésitait sur les moyens à prendre; des préoccupations familiales venaient se mêler aux grandes pensées qui auraient dû remplir son âme tout entière. Paul III n'en a pas moins laissé un nom honoré; et les catholiques n'oublieront jamais qu'il eut l'insigne honneur d'ouvrir le concile de Trente.

A. Largent.

—

Digitized by Google

Les danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien, par L. Dimier, docteur ès lettres. Paris, Bloud, 1902, in-12 de 64 p.

L'Église et le rachat des captifs, par Paul Deslandres, archiviste paléographe. Même éditeur, in-12 de 64 p.

La propriété foncière du clergé sous l'ancien régime et la vente des biens ecclésiastiques, par Lecarpentier, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures d'histoire. Même éditeur, in-12 de 64 p.

Ces trois brochures appartiennent à la série historique de la collection *Science et Religion* publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Elles témoignent du soin que met cette Société à choisir ses collaborateurs et à utiliser leurs connaissances. L'étude de M. Dimier suit les diverses manifestations de la pensée de la mort dans l'art chrétien. La bibliographie qu'il donne montre qu'il n'a négligé aucune source d'informations. Son travail est très instructif. — M. Deslandres connait à fond l'histoire de l'ordre de la Trinité, ce qui lui a permis de nous donner un aperçu complet et intéressant de l'action antiesclavagiste de l'Église au moyen âge. C'est l'une des formes les plus belles qu'ait revêtues sa charité. — Il y aurait plusieurs points curieux à signaler dans le travail de M. Lecarpentier. Je n'en dis rien, pour appeler l'attention du lecteur sur le programme qu'il trace. Les hommes qui, en province, cherchent un sujet d'étude, pourront à sa suite aborder cette question de la vente des biens d'Église dans leur département Les prêtres qui s'occupent de monographies paroissiales y trouveront des indications précieuses. Ces trois opuscules continuent dignement cette série et promettent pour la suite des études très utiles. Nous les recommandons aux lecteurs de la *Revue* comme une entreprise heureuse, qui mérite leur confiance et leurs encouragements.

Dom J.-M. Besse.

—

Annuaire pontifical catholique, par Mgr Albert Battandier. V^e^ année. Année 1902. Paris, maison de la Bonne Presse, in 8 de 645 p.

Nous avons signalé à nos lecteurs (t. LXX, p. 316) cette utile publication, qui donne sur la cour pontificale les plus amples renseignements. La Ve année, qui vient de paraître, n'est pas moins intéressante. L'*Annuaire pontifical* est divisé en cinq parties. I. Calendriers (Église romaine ; Rite syro-malabar ; Ordre des Cisterciens réformés ; Réforme du calendrier grégorien ; Stations de Rome). — II. Souverains pontifes (Liste par ordre alphabétique ; Liste par ordre chronologique ; Notices sur les papes du XIIe siècle, avec portraits ; le Souverain Pontife ; Consistoires secrets ; Documents et actes pontificaux ; Vêtements du Souverain Pontife ; la *Portantina papale* (avec planches) ; Souvenirs du jubilé de 1900 ; Domaine temporel du Saint-Siège aux diverses époques (avec plans) ; Timbres-poste pontificaux ; la Prophétie de saint Malachie). — III. Sacré collège et Évêchés (Nouveaux cardinaux (avec portraits) ; Noms latins des évêchés résidentiels ; Table alphabétique des dignitaires épiscopaux ; Patriarcats ; Archevêques et évêques résidentiels ; Archevêques et évêques titulaires ; Vicariats apostoliques ; Préfectures apostoliques ; Sièges résidentiels

Digitized by Google

par pays et par provinces, etc.) — IV. Notes de statistique catholique (Église russe ; Évêchés portugais supprimés ; Armoiries ecclésiastiques (avec gravures); le Surhuméral (*idem*); Liste des ordres religieux, etc.). — V. Famille pontificale (Prélats palatins ; Prélats domestiques; Camériers secrets de cape et d'épée ; Gardes-nobles pontificaux; Camériers secrets surnuméraires ; Camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires ; Camériers d'honneur en habit violet ; Camériers d'honneur *extra urbem ;* Camériers d'honneur de cape et d'épée surnuméraires ; Chapelains secrets d'honneur; Chapelle pontificale ; Administrations palatines ; Congrégations romaines; Chancellerie et daterie ; Corps diplomatique ; Découverte de *Santa Maria Antiqua*, etc.). — L'*Annuaire* se termine par les adresses de tous les personnages, cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, prélats, prêtres séculiers et réguliers, enfin laïques de la cour pontificale résidant à Rome, et par une table des matières par ordre alphabétique.

—

Sainte Agnès dans la légende et l'histoire, par L. de Kerval. Paris, Vic et Amat, 1902, in-8 de xxviii-473 p.

Sainte Agnès est l'une des plus radieuses et des plus populaires figures que compte dans son sein l'immortelle phalange des martyrs romains. C'est aussi l'une des plus suggestives, l'une de celles en qui se personnifient et s'affirment davantage, aux siècles des persécutions, la faiblesse apparente et la puissance réelle de l'idée chrétienne.

Aussi devons-nous féliciter l'auteur d'avoir choisi « cette fleur des catacombes, » de l'avoir fait connaître à nos contemporains dans toute sa pureté et l'éclat de son parfum virginal. Deux parties bien distinctes dans cet ouvrage : c'est d'abord la courte mais resplendissante épopée du martyre de sainte Agnès, telle que la tradition et la légende l'ont tissée, puis l'auteur s'est efforcé de distinguer, de préciser les traits qui peuvent sans témérité être considérés plus particulièrement comme des éléments historiques; c'est ce que M. de Kerval a fait dans ses appendices, avec un esprit critique des plus fins et une perspicacité d'autant plus méritoire qu'elle s'exerçait sur une matière très obscure et très controversée.

Cet ouvrage aura certainement de nombreux lecteurs, désireux d'avoir un pendant à la *Sainte Cécile* de Dom Guéranger, qui est un modèle du genre.

Dom Y. L.

—

Saint Hilaire, par le R. P. Largent. Paris, V. Lecoffre, 1902, in-12 de 186 p. (*Les Saints*).

Il est certes peu de figures plus intéressantes à étudier, il en est peu qui soient plus instructives et plus réconfortantes à considérer que celle de saint Hilaire, de ce grand docteur, de cet évêque incomparable, de ce défenseur irréductible de la foi. Dans nos temps troublés, « où les vérités sont diminuées parmi les fils des hommes, » où l'on est attristé et quelquefois déconcerté à la vue des politiques concessions à l'erreur triomphante, des silences honteux devant les assauts de l'enfer contre le règne du Christ et contre les âmes des petits, il fait bon reposer ses regards sur cet homme suscité par Dieu pour confondre l'hérésie et dé-

Digitized by Google

livrer l'Église de Dieu d'un des plus grands dangers qui l'aient menacée, et accomplissant son devoir d'évêque, aussi bien en face des violences de l'empereur que des arguties et de la mauvaise foi des ariens, aussi bien sur son siège de Poitiers qu'au fond de son exil.

Pour traiter un pareil sujet, il fallait unir à l'érudition de l'historien la science du théologien. Nul n'était mieux en situation de le faire que le R. P. Largent. L'éminent professeur à la Faculté de théologie de Paris nous présente un tableau intéressant et complet des luttes que saint Hilaire soutint sans interruption pendant tout son pontificat pour défendre contre les ennemis de l'Église, contre les ariens et les semi-ariens, les bases de la religion, le mystère de l'adorable Trinité et la divinité du Christ, le Fils consubstantiel du Pére. Il le fait avec tant d'art et de clarté que, malgré le caractère ardu du sujet, malgré les termes théologiques employés, ce tableau de l'histoire de l'Église au IVe siècle est d'une lecture attrayante et facile. On s'attache à ce caractère ferme et doux, intraitable envers l'erreur, plein de charité envers les errants revenus de leurs erreurs. On le suit dans l'unité de son action à travers toutes les péripéties de sa vie agitée, à Poitiers, au concile de Béziers, dans les tristes solitudes de la Phrygie, terre de son exil, à Séleucie, à Constantinople ; on l'accompagne à son retour de l'exil dans sa ville de Poitiers, où il continue ses luttes et meurt après avoir assisté au triomphe de la foi.

D. A. DU B.

—

Saint Boniface, par G. KURTH. Paris, V. Lecoffre, 1902, in-12 de IV-196 p. (*Les Saints.*)

M. Kurth a bien voulu apporter son concours à la collection *Les Saints*, et chacune des études hagiographiques dues à la plume du savant professeur à l'Université de Liège se distingue entre toutes par la richesse du fond et par le charme de la forme. Ici l'auteur traite son sujet avec une profonde admiration pour son héros et pour l'œuvre accomplie par lui. La phrase qu'il écrit en tête de sa préface nous dit les caractères et l'intérêt de cette vie de saint : « Voici un des plus grands saints de l'Église et un des plus grands hommes de l'histoire, et je suis le premier à raconter sa vie aux lecteurs de langue française. »

M. Kurth, qui connait si bien son époque mérovingienne, s'identifie avec son héros. On peut dire que ces pages, que l'auteur a voulu écrire à Fulda, dans ce milieu tout imprégné du souvenir de saint Boniface et auprès de son tombeau, sont vécues. C'est une personnalité bien attachante que ce moine du VIIIe siècle, tour à tour adonné à l'étude des lettres sacrées dans le monastère anglo-saxon de Nursling ; puis, poussé par une vocation irrésistible, passant sur le continent pour aller porter les lumières de la foi aux peuples païens de la Frise. Nous le suivons dans ses voyages à Rome, où le pape lui conféra sa mission d'apôtre et plus tard le créa évêque de ce diocèse immense qui comprenait toute l'Allemagne transrhénane, n'avait pas de siège épiscopal, et dont le troupeau était à créer. Nous assistons aux travaux admirablement féconds de l'évêque missionnaire, plantant la croix dans les peuplades païennes, organi-

Digitized by Google

sant et disciplinant les églises de ces immenses territoires; puis, entre deux périodes d'apostolat, saint Boniface se livre, en qualité de légat du pape, à la réforme de l'Église franque, que les désordres dynastiques de cette période avaient réduite à une dégradation lamentable et, grâce à l'appui des fils de Charles Martel, il conduit son œuvre d'épuration à bonne fin. Quel charmant tableau nous présente la fondation de l'abbaye de Fulda par le vieil évêque missionnaire venant se reposer de ses travaux apostoliques dans les sauvages et pittoresques solitudes de la forêt de Thuringe et dans les calmes austérités de la vie monastique! Puis, enfin, nous voyons le vieillard, recueillant les dernières énergies de son être, épuisé par l'âge et les travaux, s'élancer vers cette Frise, champ de ses premiers efforts d'apôtre, qui allait devenir le théâtre de son glorieux martyre.

La vie si féconde et si variée de saint Boniface nous montre comment l'Ordre Bénédictin, dont il fut une des gloires, trouva, dans les enseignements de la sainte règle, le secret de transformer, suivant les besoins de l'Église, son action extérieure, sans rien perdre de son esprit, et comment les moines, contrairement à l'opinion de ceux qui ne veulent les voir que dans le silence de leurs cellules ou dans la poussière des manuscrits, savent devenir, quand la gloire de Dieu et le bien des âmes le réclament, des missionnaires, des pontifes, des martyrs, des agriculteurs, des savants, en restant toujours les disciples fidèles de saint Benoît.

DOM A. DU BOURG.

—

Actus beati Francisci et sociorum ejus, edidit Paul SABATIER. Paris, Fischbacher, 1902, in-8 de LXIV-271 p. (*Collection d'études et de documents*, t. IV.)

M. Paul Sabatier vient d'ajouter à ses nombreux travaux sur saint François le texte, soigneusement collationné sur de nombreux manuscrits, de ces *Actus* qu'il présente comme constituant, en somme, l'original des *Fioretti*, ces petites fleurs charmantes écloses dès les premiers jours dans le jardin franciscain. Il n'est pas sans intérêt de voir un homme tel que M. Sabatier, et, à sa suite, un groupe d'érudits protestants, consacrer leurs travaux à un saint dont la vie est la plus complète antithèse du protestantisme et du rationalisme qui en est la logique et inévitable conséquence. Il est vrai que M Sabatier, tout en professant pour son héros une très grande admiration, fait ses efforts pour moderniser et naturaliser cette vie qui est une efflorescence si surnaturelle de la foi et de l'idéal chrétien du moyen âge, et que la grâce et la toute-puissance de Dieu a tellement élevée au-dessus des vulgaires conceptions terrestres. L'Église a déjà frappé de ses censures la *Vie de saint François*, par M. Sabatier.

Dans sa préface, l'auteur, après avoir dit avec quelle patiente investigation il a recueilli les éléments de sa publication actuelle, qu'il déclare lui-même n'être que provisoire, et nous avoir montré quel titre elle lui acquiert à la reconnaissance des érudits, nous avertit que toutes ces manifestations de la vie franciscaine indiquent les transformations successives de la légende et permettent d'étudier les lois d'évolution de cette dernière. C'est une manière commode et ingé-

Digitized by Google

nieuse de se débarrasser de ce que le *Speculum perfectionis*, les *Fioretti*, les *Actus* nous rapportent de ces merveilles dont la science rationaliste moderne fait si volontiers litière. M. Sabatier appuie sa thèse sur des considérations que nous nous permettrons de trouver plus ingénieuses et fantaisistes que vraiment critiques. Tout en constatant que, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, l'identité du style tendrait à prouver l'unité de rédaction, l'auteur découvre dans cette dernière deux couches superposées : dans la première, suivant lui, « l'intensité de la vie circule ; les saints sont en route pour le ciel, mais ils sont encore sur la terre ; » dans la seconde, « ils ne sont plus là, à côté de nous, sur la terre, nous les apercevons baignés de lumière mystérieuse, sans cesse perdus dans la contemplation. » Il en conclut que le frère Hugolin, l'auteur des *Actus*, qui a « vu, connu et fréquenté » ses personnages, a bien eu « l'intention de faire des portraits, il a cru et voulu être très véridique. » Mais M. Sabatier conclut que « son œil était inapte à saisir l'humble réalité, le détail précis, » et il croit « pouvoir dénier à ses peintures toute valeur historique. » Il en arrive à cette conclusion étrange et neuve à tout le moins, « que l'œuvre du frère Hugolin a plus de valeur lorsqu'elle nous raconte des faits qui se sont passés soixante ou quatre-vingts ans avant le moment où il écrivait, que quand elle nous raconte ceux dont il a été le témoin. » Pour nous apprendre les motifs de ses sentiments personnels, et à l'appui de sa thèse, M. Sabatier ajoute que, dans la première partie, « c'est la pauvreté qui illumine tout ; » dans la seconde, « la joie parfaite, c'est le miracle, l'extase, la connaissance du secret des choses. » Malgré sa réprobation de la conclusion absolue de l'école rationaliste, prétendant que les chapitres se rapportant à saint François et à ses compagnons sont légendaires et, partant, indignes d'être étudiés, M. Sabatier pense que ces récits ont une partie réelle, ou bien sont des apologues, dans lesquels « le merveilleux n'est qu'une forme littéraire. »

C'est donc une thèse que soutient M. Sabatier en rejetant dans le domaine de la légende, c'est-à-dire de la fiction, tous les faits qui sortent un peu trop du domaine des forces de la nature ou des puissances de l'être humain. Il éprouve une grande admiration et un profond respect pour le *poverello* d'Assise ; il a déployé beaucoup de zèle, de patience et d'érudition pour rassembler et publier tous les documents qui se rapportent à cette humble et sublime existence. Espérons qu'en retour il obtiendra un jour de son héros la grâce de contempler et de comprendre un saint François, non tel que le lui ont montré ses conceptions protestantes, mais tel qu'il était en réalité : l'homme de tous les dépouillements, de tous les anéantissements humains, et par suite, de tous les trésors de la grâce, de toutes les puissances surnaturelles.

DOM A. DU BOURG.

Les Fioretti, par le baron CHAULIN. Paris, Ch. Poussielgue, 1901, in-12 de x-400 p.

Ce livre n'est qu'une nouvelle édition de l'ouvrage italien qui fut publié en 1889 par M. l'abbé Amoni. Ce n'est pas la première fois, du reste, que ce recueil si populaire a été publié ; mais l'édition de l'abbé Riche étant épuisée et, d'un autre côté, celle d'Ozanam

Digitized by Google

devenant introuvable, on a été bien inspiré en rééditant ces charmants récits qui feront le bonheur de tous ceux qui les liront. Une foi naïve, beaucoup de poésie, une délicieuse fraîcheur d'imagination, animent et colorent toutes ces histoires, d'où s'exhale, comme des fleurs embaumées du soir, un parfum délicieux qui fera du bien aux âmes des fidèles que le souffle rationaliste n'a pas encore desséchées.

Y. L.

—

Vie de saint François d'Assise, par le R. P. Bernard D'ANDERMATT, *général des Capucins*. Paris. Ch. Poussielgue, 1901, 2 vol. in-12 de VIII-324 et 324 p.

Encore une vie de saint François, dira-t-on. Après les ouvrages si remarquables du R. P. Léopold de Chérancé, de M. Paul Sabatier et de tant d'autres, avions-nous vraiment besoin d'une nouvelle biographie du saint patriarche d'Assise ? Oui, répondrons-nous, car ces livres ont une allure trop savante pour être mis dans les mains de tous. Il nous manquait une vie populaire du saint populaire par excellence que fut le pauvre d'Assise. Or, cette lacune a été comblée, il y a quelques années, par un éminent capucin allemand. L'accueil si sympathique qui a été fait par le public à une première édition française est la meilleure preuve de son opportunité. Aussi c'est avec confiance que le traducteur français, tertiaire de Saint-François lui-même, nous présente aujourd'hui une seconde édition considérablement augmentée et revue avec soin.

Faire connaître et aimer saint François dans les milieux populaires, voilà, en deux mots, le but visé par l'auteur. Il a voulu nous donner une biographie édifiante et il y a pleinement réussi, car il se dégage de ses deux volumes un parfum de piété qui embaume l'âme et la porte doucement à l'imitation des vertus chrétiennes qui furent pratiquées d'une manière si prodigieuse par le saint fondateur de l'ordre franciscain. Il convient surtout de louer l'habileté de l'auteur, qui a su faire ressortir pleinement les traits caractéristiques de cette physionomie si originale et si attachante à la fois par sa simplicité, son amour de la pauvreté et son dévouement pour les âmes. On y retrouve le contemplatif aux ailes de séraphin, dont l'âme tombait en extase et s'envolait au ciel au seul nom de Jésus prononcé devant lui ; on n'a pas de peine non plus à le reconnaître à sa charité enflammée pour le prochain, et dans tout l'ouvrage circule une discrète admiration pour l'illustre fondateur d'un grand ordre qui, aujourd'hui encore, rend à l'Église les services les plus signalés.

Cet ouvrage, malheureusement, n'est qu'une simple traduction. De temps à autre, quelques réflexions morales, très justes et très saisissantes, jettent une vive lumière sur l'état d'esprit des contemporains de notre saint.

Nous eussions désiré de la part de l'auteur une réfutation plus claire et plus complète de la thèse si fausse et si dangereuse de M. Paul Sabatier. Mais n'oublions pas qu'il n'a voulu faire qu'une biographie édifiante, et qu'il s'est tenu à dessein à l'écart de la polémique. C'est bien dommage, car l'ouvrage de M. Paul Sabatier continuera à distiller son venin rationaliste dans les âmes de nombreux lecteurs, séduits par la magie romanesque du style et des images de l'éminent au-

Digitized by Google

teur. Avis à M. Cochin pour sa future biographie dans la collection *Les Saints* de Lecoffre.

Dom Y. L.

—

Vie de sainte Claire d'Assise, par le R. P. Léopold de Chérancé. Paris, Ch. Poussielgue, 1901, in-12 de xiv-252 p.

Après avoir élevé, il y a quelques années, un beau monument de piété filiale à la mémoire de son séraphique Père saint François, voici que le R. P. Léopold de Chérancé prend de nouveau la plume, j'allais dire son pinceau, pour dessiner la noble et ravissante figure de sainte Claire, et la présenter à nos contemporains. Excellente idée assurément, et combien opportune ! N'est-ce pas l'heure, en effet, où, pour protester contre les turpitudes du roman actuel, il convient de proclamer hautement les attraits et l'impérissable beauté de la vertu et de la faire resplendir dans une de ces grandes âmes qui sont l'honneur du genre humain ? Aussi devons-nous féliciter l'auteur de ce charmant opuscule, et nous lui souhaitons le plus grand succès. Il se présente à nous dépourvu de cet appareil scientifique si prétentieux qui souvent déflore les plus belles pages de nos modernes hagiographes. Ce n'est donc pas une vie définitive qu'il nous donne de la vierge d'Assise. C'est avant tout « un ouvrage composé par un croyant qui s'adresse à d'autres croyants, sans autre but que de les édifier. »

La modestie est une belle vertu assurément, d'autant plus belle qu'elle sert surtout à relever les autres, mais, comme la violette, son parfum la trahit. Il en va ainsi de notre auteur. Aussi, au risque d'effaroucher sa modestie, nous dirons que son travail est sérieux, documenté, et écrit dans un style charmant, de cette simplicité qui plaisait tant chez son Père saint François. Tout serait à louer ; mais nous attirons spécialement l'attention des lecteurs sur le chapitre xix, où l'écrivain établit un parallèle entre le grand saint François et la fidèle compagne de ses travaux. Il est tracé de main de maître et dénote chez le Révérend Père une étude approfondie de ces deux caractères si grands et si beaux qui ont enfanté à l'Église une nombreuse lignée de fils et de filles, lesquels sont et seront toujours son ornement et sa gloire.

Dom Y. L.

—

La Légende dorée *du bienheureux Jacques de Voragine,* traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits par Teodor de Wyzewa. Paris, Perrin 1092, in-8 de xxviii-748 p.

C'est avec une grande satisfaction que nous saluons cette traduction, aussi exacte qu'élégante, que vient de nous donner M. Teodor de Wyzewa, et qui nous permet de respirer, dans notre temps de sèches et desséchantes études critiques et hypercritiques de textes, une atmosphère réconfortante pour la foi, la piété et la poésie. L'auteur de cette traduction et de cette publication, dans une introduction aussi remarquable par le fond que par la forme, nous donne la biographie du savant et saint religieux qui fut forcé, malgré les défenses de son humilité, de monter sur le siège archiépiscopal de Gênes, et qui l'illustra par ses vertus et ses bienfaits. Il nous présente ensuite l'histoire de cette « Légende

Digitized by Google

dorée » qui jouit d'un si immense renom au moyen âge et eut un si grand nombre d'éditions, soit manuscrites, soit imprimées; il la défend, avec beaucoup de verve et de vérité, contre l'accusation d'être une « rapsodie », ou une « compilation », ou un « simple recueil de légendes », comme l'ont prétendu de modernes critiques : le bienheureux, qui avait surtout pour but de toucher les cœurs et de vulgariser la science religieuse en la mettant à la portée des fidèles, a composé cet ouvrage avec les ardeurs de sa foi et la conscience de son érudition. M. de Wyzewa fait remarquer avec esprit et bon sens que la « Légende dorée » peut bien contenir des affirmations inexactes, comme en renferment tous les ouvrages historiques de son temps, comme ceux de tous les temps, même comme ceux de ses adversaires les plus acharnés, Vivès, l'ami d'Erasme et Launoi, « le grand dénicheur de saints, » jugeant et écrivant sous les influences du protestantisme et du jansénisme. Il conclut en disant que « quelque opinion que l'on ait de l'exactitude documentaire de chacun de ses récits, personne ne pourra s'empêcher de sentir l'exquise douceur poétique de cette *Légende*, son charme ingénu, par-dessus tout la pureté et la beauté incomparable de l'esprit chrétien dont elle est imprégnée. »

Ces quelques mots sur l'introduction de la publication de M. de Wizewa nous dispensent d'en dire plus long sur l'œuvre qu'il présente aujourd'hui au public, et sur le service qu'il vient de rendre à l'histoire littéraire de l'Église et à la piété catholique.

DOM A. DU BOURG.

—

Vie du bienheureux Crispin de Viterbe, par le R. P. PIE DE LANGOGNE. Paris, Ch. Poussielgue, 1901, in-12 de XIV-307 p.

Le saint joyeux, tel est le vrai titre de l'ouvrage, et qu'il est bien choisi! C'est qu'en effet la joie est le soleil qui illumine toute la vie du bienheureux Crispin. Qu'il fait bon pénétrer dans cette atmosphère céleste qu'est l'élément surnaturel! Les actes les plus vulgaires deviennent pour nous une source de mérites, dès que nous pensons à les relever en les offrant à Dieu. L'action divine apparaît à chaque pas dans cette biographie du bienheureux, le miracle éclôt et se multiplie, indiqué par une affirmation simple; car l'ouvrage est destiné au public pieux et croyant, particulièrement aux membres de la grande famille franciscaine.

Y. L.

—

Saint Gaëtan (1480-1547), par R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE. Paris, Lecoffre, 1902, in-12 de VIII-203 p. (*Les Saints*).

M. de Maulde a déjà publié un grand nombre d'études historiques. Il a concentré ses efforts et ses travaux sur la période de la Renaissance, qu'il connaît à fond, et pour laquelle il a des prédilections marquées. La Renaissance est devenue son domaine; peut-être cette spécialité inspire-t-elle à l'auteur pour le terrain qu'il exploite certaines illusions et des enthousiasmes qui peuvent paraître peu justifiés. A l'heure actuelle, sans doute à cause de la similitude du courant des idées, il règne pour cette période de notre histoire un engouement qui fait oublier ses excès et ses erreurs et la pare de vertus qu'on ne s'attendait guère à lui voir

Digitized by Google

attribuer. Ces remarques générales ont leur application pour l'ouvrage intéressant et très soigné dans sa forme dont nous avons à rendre compte. Ce n'est guère une vie de saint que nous avons sous les yeux, et saint Gaëtan ne semble intervenir que pour fournir la matière au plaidoyer en faveur de la Renaissance. L'auteur exalte les papes qui favorisèrent cette renaissance artistique et littéraire, et firent de la cour romaine le centre de ce mouvement intellectuel dont l'Église ne devait pas tarder à subir les lamentables conséquences. Dans son admiration pour le XVIe siècle, M. de Maulde ne nous semble pas juste envers les temps du passé, en voulant lui attribuer le monopole de vertus et de sentiments dont on a pu trouver alors des exemples chez des individualités isolées, mais qui ne pouvaient pas passer pour des caractéristiques de l'époque. Ainsi, prétendre que la charité envers les pauvres a pris alors, sinon sa naissance, du moins son extension, c'est oublier ces hôpitaux, ces léproseries, ces maisons de Dieu qui surgissaient de tous côtés sous le souffle chrétien du moyen âge, et qui, s'ils étaient moins remarquables par rapport à leurs lignes architecturales que certains établissements hospitaliers de la Renaissance, n'en proclament pas moins par leur nombre que la compassion et la respectueuse affection pour « Nosseigneurs les pauvres de Jésus-Christ » n'était pas à naître dans ces siècles de foi. — Un autre caractère qu'on ne peut voir sans une certaine surprise revendiqué pour la Renaissance est l'*amour de Dieu*. A la vue des saintes ardeurs de l'âme du fondateur de l'ordre des Théatins, l'auteur a généralisé ces sentiments et les a appliqués à une période qui semble plutôt caractérisée par l'orgeuil, c'est-à-dire par l'amour du moi humain se substituant à l'amour de Dieu. Pour les saints, si les milieux dans lesquels ils vivent peuvent influer sur certains contours extérieurs de leurs personnalités, ils sont formés surtout par la grâce de Dieu, et suscités en général pour réagir par leurs exemples et leur influence contre les vices de leurs contemporains. Aussi me permettrais-je de trouver empreinte d'un sentiment trop naturaliste la phrase qui termine la vie de saint Gaëtan et veut la résumer : « Il a poussé l'amour du beau jusqu'à la sainteté. » L'auteur publie, à la fin du volume, un certain nombre de pièces justificatives intéressantes, notamment des lettres de spiritualité du saint.

D. A. DU B.

Saint Fidèle de Sigmaringen, par le P. FIDÈLE DE LA MOTTE SERVOLEX. Paris, Ch. Poussielgue, 1901, in-12 de VIII-268 p.

L'auteur fait très justement remarquer dans sa préface que, dans les époques où ses droits sont méconnus ou reniés, Dieu suscite ses saints pour ramener les hommes dans la voie de la justice et les détourner des péché et que, malgré ses diversités, la vocation providentielle chez les saints a toujours une fin commune : la régénération individuelle et sociale. Ces remarques très justes trouvent leur application remarquable pour saint Fidèle de Sigmaringen, que Dieu choisit et prépara pour être un de ces lutteurs admirables qui opposèrent à l'envahissement formidable de la Réforme la barrière de leur sainteté, de leur zèle et de leur apostolat. La Providence, qui le destinait à son rôle

Digitized by Google

d'apôtre et de martyr, le guida dans les chemins divers de son existence vers le but qu'il ne devait connaître que plus tard. L'auteur le suit dans sa jeunesse, dans sa vie d'étudiant, de voyageur, d'avocat; il nous raconte en termes émus son entrée dans l'ordre franciscain. Il nous expose sa vie religieuse, ses vertus, son zèle, nous dépeint son action sur ses contemporains, comme prédicateur, comme aumônier militaire, nous redit son apostolat contre les protestants, et enfin le martyre qui vint couronner cette existence si remplie et si féconde. Biographie simple, mais sérieusement documentée et écrite avec piété et amour par un religieux plein d'une sainte admiration pour son patron et son modèle.

D. A. DU B.

—

L'Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle. *Jean Ogilvie, Écossais, jésuite, torturé et mis à mort pour la foi à Glascow le 10 mars 1615, déclaré vénérable; d'après les documents contemporains presque tous peu connus ou inédits,* par le R. P. James FORBES, S. J. Paris, Ern. Leroux, 1901, in-8 de XL-281 p.

Nous sommes heureux d'adresser à la seconde édition de l'œuvre du P. Forbes le témoignage de nos félicitations et de notre reconnaissance qui, pour être un peu retardé, n'en est pas moins sincère. Il vient bien à son heure, ce récit de la fière et noble attitude du jésuite du XVIe siècle devant les persécuteurs de l'Église du Christ et de son glorieux martyre. Nul mieux que l'auteur ne pouvait traiter ce sujet, par suite de sa connaissance spéciale des milieux, de l'histoire écossaise et des documents, et à cause aussi des affinités très remarquables existant entre lui et son héros. Tous deux sortis de cette vieille noblesse écossaise qui conservait dans ses clans la fierté et l'indépendance de leur race, avec leur croyance et leurs traditions, tous deux appartenant à cette Compagnie de Jésus qui, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, a le privilège d'une haine spéciale et des premiers coups de la part des ennemis de Dieu, — tous deux persécutés. Ces circonstances particulières donnent à cet ouvrage une vie et un intérêt tout à fait spéciaux. On peut répéter avec une grande vérité, pour la vie du vénérable Jean Ogilvie, ce que M. Aubineau écrivait au sujet des *Mémoires du P. John Gérard*, par le même P. Forbes: « Il n'y a pas de document plus rigoureusement historique, et il n'y a pas de roman d'aventures plus émouvant. » Le P. Forbes appuie son travail sur les documents les plus incontestables, et il sait les mettre en œuvre avec un grand art et un charme de style remarquable. Heureusement pour lui et pour nous, l'école hypercritique dédaigne d'étendre au XVIe siècle ses savantes investigations, et d'y pratiquer ses implacables et soi-disant infaillibles démolitions. Nous avons donc ici des actes de martyrs qui joignent à leur certitude historique le charme de leur spontanéité. Car, de même que sainte Perpétue à Carthage, le vénérable Jean Ogilvie rédigeait, dans les loisirs de sa prison, les interrogatoires subis et les réponses faites: c'est ce journal de captivité qui, contrôlé et complété par le récit du procès dû à la plume hostile de Spottiswood, archevêque protestant de Glascow et président du tribunal, forme la source principale où a puisé le P. Forbes. On ne peut s'empêcher d'être frappé des traits de famille qui existent, malgré

Digitized by Google

les différences d'époque et de milieux, entre les martyrs chrétiens de tous les âges. Il était bien de la même race que saint Laurent qui, sur son gril incandescent, jetait ses ironies à la face de son juge, ce jésuite qui, à l'évêque de Raphoë lui proposant, à cause de son esprit, de le prendre à son service et de le combler de biens et d'honneurs, répondit : « Je préfère cent fois suivre « l'exécuteur à la potence, car vous « allez droit au diable. » Nous voyons successivement le saint religieux réfuter les arguties des évêques protestants avec la même aisance que s'il se fût trouvé dans une salle d'université, soutenant une thèse spéculative contre de courtois contradicteurs, supporter avec un mâle courage les horreurs de sa longue et cruelle torture, et mourir enfin avec le surnaturel courage d'un martyr et la mansuétude d'un disciple de Jésus-Christ. Si le martyr de la Renaissance reproduit les traits des martyrs de tous les âges, nous pouvons constater que, de leur côté, les persécuteurs se ressemblent tous. Julien l'Apostat, avec ses finesses de légiste aboutissant à verser le sang tout comme un vulgaire Néron, se reconnaîtrait dans ce pédant, ergoteur et cruel Jacques Ier, ce fils de Marie Stuart, qui trouva moyen de faire regretter la sanglante reine Élisabeth, comme il se reconnaîtrait encore aujourd'hui dans tous ceux qui continuent son œuvre d'hypocrisie et de haine.

L'auteur qui, dans son introduction, nous donne un intéressant et remarquable tableau de l'Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle, reproduit à la fin de son ouvrage le texte des pièces justificatives qui en certifient la valeur historique. Le P. Forbes a fait là une œuvre belle et bonne, glorieuse pour l'Église de Dieu par l'exaltation de ses saints, utile pour les fidèles, surtout à l'heure actuelle, pour leur montrer comment on doit combattre, souffrir, et au besoin mourir pour sa foi.

DOM A. DU BOURG.

Morts ou vivants ? *Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus*, par J. CLAVÉ. Paris, Oudin, 1902, in-16 de XIV-258 p.

L'auteur, dans une spirituelle préface, se plait à constater que ces gens si souvent tués — les Jésuites — continuent de se porter assez bien. Après de multiples persécutions et une formidable suppression, ils sont aujourd'hui aussi nombreux que jamais.

S'ils succombèrent au XVIIIe siècle, ce fut, ainsi qu'il le démontre d'après les travaux du P. Deschamps, écrasés par la coalition des philosophes, des protestants et des jansénistes, tous conduits par l'état-major des loges maçonniques.

La question qui préoccupe le plus M. Clavé est celle de la pression exercée par les puissances — les Couronnes, comme l'on disait alors — sur Clément XIV, soit avant, soit après son élection. Appuyé sur *l'Histoire de Bernis* de M. Masson, et sur la correspondance de Moñino conservée à Simancas, il réfute victorieusement de nombreuses allégations inexactes de Theiner. C'est ainsi qu'il démontre, en reprenant la thèse de Boero, dans ses *Osservazioni*, que la rédaction du fameux bref *Dominus ac redemptor* trahit une main étrangère. L'ambassade d'Espagne paraît bien avoir été l'officine où il fut élaboré.

Digitized by Google

Somme toute, c'est un bon ouvrage d'ensemble, au point de vue historique et critique, de la suppression de la Compagnie en 1773, puis de son rétablissement en 1814. A la bulle de Pie VII, *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, fait écho le bref de Léon XIII (13 juillet 1886) sur l'Institut et les privilèges de la Compagnie. L'auteur a eu l'heureuse idée de l'insérer, en français, à la suite de ses pièces justificatives, peu nombreuses mais bien choisies.

La correction des épreuves aurait dû être plus soignée. On ne lirait pas (p. 12) *Proyard* pour *Proyart*, et *Louis XV* pour *Louis XVI* (p. 17); *1859* pour *1759;* enfin le texte latin de la page 156 ne demanderait pas un vrai travail de restitution.

HENRI CHÉROT.

—

Les grands mystères d'Éleusis. *Personnel, Cérémonies*, par M. FOUCART. Paris, Klincksieck, 1900, in-4 de 156 p.

C'est un livre de haute valeur scientifique que celui que nous donne M. Foucart, sur les grands mystères d'Éleusis, et au surplus c'est un livre des plus intéressants. Uniquement écrit d'après des sources de première main, surtout d'après les inscriptions, ce volume est assurément un modèle achevé d'érudition exacte et informée. Les textes, toujours cités au bas des pages, permettent d'en discuter la valeur et de se rendre compte de l'usage qu'en a fait l'auteur ; méthode éminemment utile parce qu'elle permet au lecteur de faire double profit: d'abord d'avoir sous la main tous les textes importants sur la question, et ensuite de tirer parfois de ces mêmes textes d'autres détails intéressants.

L'étude de M. Foucart se divise en deux parties. Dans la première il étudie le personnel composant les mystères. Deux familles en étaient maîtresses: les Eumolpides et les Kéryces; mais elles n'étaient pas égales. La plus haute des dignités *éleusiniennes*, celle d'hiérophante, appartenait aux Eumolpides. Les objets sacrés étaient en leur possession. Seuls ils connaissaient les lois non écrites et seuls ils pouvaient les interpréter. Ils gardèrent leurs privilèges et leur éclat jusqu'au IIIe siècle après J.-C. De leur côté, les Keryces avaient des privilèges et des fonctions: le dadouque, l'hiérocéryx, etc., étaient toujours choisis parmi eux. Au-dessous de ces deux grandes familles, il y en avait d'autres, attachées, elles aussi, au service de la déesse. C'étaient les « τὰ γένη τὰ περὶ τοῦ θεοῦ. » Ces familles remplissaient des fonctions sacrées, mais n'avaient pas le privilège d'initier aux mystères.

Après l'étude des familles vient celle des dignités. L'auteur étudie chacune d'elles en détail, fait connaître les qualités requises pour l'admission et les charges qu'elles conféraient, comme les devoirs qu'elles exigeaient, toutes choses réglées avec beaucoup de précision et que M. Foucart a pu décrire, grâce à une étude aussi attentive que fouillée des divers textes qui nous sont parvenus.

La seconde partie du travail de M. Foucart a pour objet les cérémonies éleusiniennes et d'abord l'initiation, dont le but était d'inspirer aux initiés l'assurance certaine d'une existence bienheureuse après la vie. L'auteur cherche à reconstituer les différentes phases des solennités qui, chaque année, se célébraient en l'honneur de la déesse et à les faire cadrer avec les diverses parties du temple,

Digitized by Google

tel que nous le connaissons. Sans doute nous sommes très mal renseignés sur toutes ces cérémonies; c'est à peine si nous savons exactement ce qu'étaient les ἱερά que les initiés pouvaient un instant contempler dans une partie du temple où personne n'entrait, si ce n'est l'hiérophante. Et cependant, malgré toutes ces obscurités et ces lacunes, M. Foucart a pu, par d'ingénieuses hypothèses et d'heureux rapprochements de textes, nous donner une idée assez précise de tout cet ensemble de cérémonies qui comptaient parmi les plus importantes de l'année religieuse en Grèce.

A. Vogt.

—

Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter, par Joseph Hansen. Bonn, Georgi, 1901, in-8 de xii-703 p.

Le nouvel ouvrage de M. Hansen, qui forme le complément naturel de son livre *Zauberwahn, Inquisition und Hexenprozess im Mittelalter*, dont il a été rendu compte dans cette *Revue*, comprend : 1° un catalogue de lettres pontificales, relatives à la sorcellerie, d'Alexandre IV à Clément VII; 2° une série d'extraits ou d'analyses des écrits du moyen âge où le même sujet est traité *ex professo* ou accidentellement. Le plus ancien traité cité est le *Canon episcopi* inséré dans les *Libri de synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis* de Réginon de Prüm, des environs de l'an 900; le plus récent est les *Relationes XII theologicae* de François de Vittoria, des environs de 1540; 3° des recherches sur la date, le mode de composition et les sources du fameux *Malleus Maleficorum*. Contrairement à l'opinion la plus ordinaire, M. Hansen croit que la part pincipale dans cet ouvrage revient à Henri Institoris; 4° une étude sur le sens du mot *Vauderie* au xv° siècle et sur l'évolution par suite de laquelle ce nom d'une ancienne secte hérétique devint synonyme de sorcellerie. L'évolution est d'origine populaire. La croyance que dans les conventicules secrets d'hérétiques il se commettait toutes sortes d'abominations, et l'habitude prise en conséquence d'appeler *vauderie* les crimes contre nature, servirent naturellement de transition ; 5° un examen des raisons qui conduisirent à considérer la sorcellerie comme étant plus spécialement un crime féminin; 6° un catalogue (qui n'a pas d'ailleurs la prétention d'être complet, mais surtout celle de fournir la justification des vues d'ensemble développées par M. Hansen dans son premier ouvage) des procès de sorcellerie qui se sont déroulés soit devant l'Inquisition, soit devant les tribunaux séculiers; 7° une étude philologique, due à un collaborateur, M. J. Franck, sur l'historique du mot *Hexe*. Extrêmement important, et indispensable, par la masse des renseignements recueillis et classés, à quiconque voudrait s'occuper de la question, ce livre appellerait les mêmes réserves que celui auquel il succède. L'exclusion des écrits de la fin du moyen âge qui combattent une bonne partie au moins des croyances relatives à la sorcellerie continue à me paraître malaisée à justifier, de même que le parti qu'a pris M. Hansen de s'arrêter à la Réforme. Le chapitre v est particulièrement tendancieux et témoigne d'une injustice, d'une étroitesse, d'une inintelligence de la question qui étonnent dans un ouvrage scientifique. Il n'est assuré

Digitized by Google

ment pas difficile de trouver chez des écrivains d'Église des éloges de la virginité qui peuvent paraître exclusifs et exagérés, et ressemblent trop à une condamnation du mariage. Mais dans l'ensemble, l'exaltation de la virginité a-t-elle nui, en fait, ou, au contraire, servi à la dignité du mariage? Là est la question essentielle. De même il est aisé de recueillir, chez les prédicateurs du moyen âge, des déclamations naïves ou déplaisantes sur la fragilité de la femme et sa perversité d'éternelle tentatrice. Mais oui ou non, en fait, le christianisme a-t-il relevé la condition de la femme? Encore une fois tout est là, et la comparaison avec les sociétés qui n'ont pas subi l'influence chrétienne parle assez haut. Enfin, on est toujours sûr de produire son petit effet en publiant des choses dans le genre des fragments du *De morali lepra* de Jean Nider que donne M. Hansen. Mais, au lieu de profiter perfidement de l'impression fâcheuse et irraisonnée que ne peut manquer de provoquer au premier abord l'application d'une casuistique forcément pédantesque au sujet délicat des rapports entre époux, il vaudrait mieux se demander si, oui ou non, ces rapports relèvent de la morale, si toute morale ne conduit pas à une casuistique, et ce que valent les solutions données par les théologiens catholiques à des problèmes qu'on semble parfois leur reprocher d'avoir inventés pour le plaisir, mais qui, en réalité, se posent tous les jours. Que M. Hansen veuille bien dégager et formuler en propositions les idées de Jean Nider; il sera, j'en suis persuadé, très éloigné de vouloir souscrire aux propositions contradictoires.

E. Jordan.

Vercingétorix, par M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux. Paris, Hachette, 1901, in-16 de 406 p., contenant 5 reproductions de monnaies de Vercingétorix et 7 cartes et plans des champs de bataille.

C'est une bonne fortune pour la Gaule d'avoir été choisie comme objet d'étude par quelques-uns de ces brillants érudits qui ont emporté de l'École normale non seulement la méthode de la critique, mais aussi l'art de bien dire : et c'est une véritable triade gauloise que forment aujourd'hui les noms de MM. G. Bloch, C. Jullian et S. Reinach. M. Jullian descend aujourd'hui des *templa serena* de l'érudition pure pour raconter au grand public la triste histoire de la défaite de la Gaule avec son chef passager Vercingétorix. Non pas que les érudits et historiens de profession n'aient à s'instruire à cette lecture : on sent sous chaque ligne des recherches approfondies, de longues études non seulement dans les textes et les monuments, mais aussi sur le terrain où M. Jullian a étudié la physionomie des pays décrits et les péripéties des batailles. Nous voulons dire que M. Jullian n'a pas, de notes, encombré son texte, et qu'il s'est débarrassé de tout appareil critique, sauf dans un appendice formé de quelques études spéciales. Reprenant sa liberté d'allures pour faire œuvre propre d'historien et pour reconstituer une époque, M. Jullian a réuni les fragments isolés de nos vieilles annales, suppléé aux lacunes, recouru à une sorte de divination psychologique pour évoquer les personnages, dévoiler leurs pensées et les faire vivre dans l'action. Nous nous rappelions les reproches que certains critiques ont

Digitized by Google

adressés à la *Vie de Jésus* de M. Renan, en voyant si souvent revenir des expressions comme « peut-être.... on pourrait supposer.... je le suppose du moins.... ont dû.... a dû.... soyons sûr que...., etc. »

Nous ne disons pas cela pour déprécier l'œuvre de M. Jullian. Il connaît si bien le pays, le temps et les hommes dont il parle, qu'il en a revécu l'histoire, et le tableau qu'il trace est si vivant qu'en lisant les péripéties de cette lutte où a changé le cours des événements, nous ne pouvions pas ne pas éprouver des émotions vieilles de trente ans ; et pourtant, qu'on dise « débâcle » ou « désastre, » la France a moins souffert et moins perdu que la Gaule, car nous sommes restés Français et les Gaulois sont devenus Romains. La Gaule divisée en peuples ou cités, qui se divisaient elles-mêmes en clans et en partis, la Gaule, qui ne connaissait pas même l'unité formée par un fédéralisme traditionnel et stable, et qui, encore barbare, était arriérée au point de vue de la discipline, de l'armement et de l'artillerie (machines de guerre et poliorcétique), s'est trouvée dans une situation inférieure, malgré le génie du chef arverne que les peuples confédérés avaient élu comme chef, et malgré les illusions de la levée en masse. Il faut pourtant ajouter, pour justifier l'effort désespéré de nos ancêtres, que si César, dépourvu de cavalerie, n'avait pris à sa solde de vaillants cavaliers germains qui défirent, annihilèrent et anéantirent la cavalerie gauloise, l'armée des conquérants romains aurait pu trouver son tombeau en Gaule.

Ce n'est pas le lieu d'analyser un livre qui raconte toute une période historique, ni de discuter quelques points de caractère plus ou moins secondaire ; mais il convient de dire l'ordre suivi par M. Jullian. D'abord la description du pays d'Auvergne, puisque c'est le peuple arverne, sous la main de son chef Vercingétorix, qui a dirigé la défense en créant une unité gauloise ; et du reste, « l'Auvergne est la citadelle au pied de laquelle se forment les routes naturelles et nationales du sol français. » En décrivant le pays et le peuple, M. Jullian n'oublie pas les dieux de l'Arvernie, et il croit avec raison que les pensées et les actes religieux ont dû jouer un grand rôle dans cette guerre de l'indépendance, puisque les dieux de l'antiquité ont toujours eu un caractère éminemment national : M. Jullian sait même que dans les bois sacrés « les conjurés profitaient des fêtes d'hiver pour haranguer les hommes, et c'étaient des prêtres qui présidaient à ces fêtes » ; et il a appris encore que dans ces réunions au fond des bois, « plus près de la divinité, on avait apporté les étendards militaires des tribus.... » Ce prologue achevé, M. Jullian fait l'histoire de la royauté arverne, du clan dont Vercingétorix était le chef héréditaire ; il décrit le soulèvement de la Gaule, les tâtonnements d'un régime fédératif, ou mieux d'une fédération de défense nationale, les campagnes de César, les sièges d'Avaricum (Bourges) et de Gergovie, enfin la chute tragique d'Alesia (Alise-Sainte-Reine en Bourgogne), la soumission de la Gaule, puis sa transformation en pays romain, romain de nationalité comme de mœurs. Ni la langue ni la religion ne créaient là de barrière entre conquérants et conquis ; les quelques patriotes auxquels restait de la fierté gauloise au cœur ne furent pas suivis quand, plus tard, il essayèrent de refaire une Gaule ; et leurs visées

Digitized by Google

taient peut-être plus politiques que nationales au sens moderne du mot.

Est-ce parce que le sujet nous intéressait de près, ou bien parce que nous avons été entraîné par le drame rapide que M. Jullian a raconté — et plus dramatique que bien des drames en vers sur Vercingétorix — mais il nous semble bien que ce livre restera comme une des plus belles œuvres historiques de notre époque et que, pendant bien longtemps, on verra Vercingétorix avec les yeux de M. Jullian. L'historien raconte une épopée et dans une prose brillante et sévère tout à la fois. Le livre est d'un maître écrivain ; mais nous croyons rendre assez justice à son mérite pour regretter que l'auteur — lui, professeur dans une Faculté des Lettres ! — ait donné le mauvais exemple de quelques rares (très rares) modernismes d'expression ou de syntaxe : *emballer*, p. 187, et *s'emballer*, p. 189; *gêneur*, p. 323 ; *émigraient* pour *émigrassent*, p. 103, et *préféra* pour *préférât*, p. 130.

Signalons aussi une lacune facile à réparer dans la prochaine édition pour remplir la demi-page blanche qui ferme le volume : M. Jullian n'a rien dit de la population probable de la Gaule au temps de César. C'est un renseignement utile pour le lecteur de son livre, et les historiens aimeraient savoir s'il accepte comme probable le chiffre d'environ six millions proposé par l'écrivain allemand M. Beloch. H. Gaidoz.

—

Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. T. XII. Paris, A. Fontemoing, 1902, in-8 de 344 p.

Ce volume est composé des leçons professées par M. d'Arbois de Jubainville pendant l'année scolaire de 1900-1901 ; il offre un intérêt tout particulier parce qu'il est un guide sûr pour ceux qui veulent, avec discernement, recourir aux sources de l'histoire nationale. Trop souvent il arrive que l'on s'appuie sur un texte sans faire assez attention à la date à laquelle il remonte : si on essaie de le savoir, on peut avoir recours à des ouvrages où cette date est erronée. M. d'Arbois s'est imposé la tâche de classer tous les auteurs dans leur véritable ordre chronologique, depuis le IXe siècle avant l'ère chrétienne, représenté par quelques passages de l'Iliade et de l'Odyssée, jusqu'à Ausone et Marcellus Empiricus, qui écrivaient à la fin du IVe siècle après Jésus-Christ. Sur ces cent vingt-deux auteurs, dont les uns ont laissé des ouvrages que l'on a encore sous les yeux, et les autres ne sont connus que par les extraits conservés par des compilateurs postérieurs, M. d'Arbois donne des indications précises ; il rectifie les erreurs quelquefois grossières de ses devanciers, et fait connaître brièvement, mais avec une grande précision, les indications fournies par chacun de ces antiques chroniqueurs, et ce que l'on peut savoir de leurs personnalités.

Le cours de M. d'Arbois n'est pas une sèche et monotone énumération, une série de dates. Le savant professeur, dans le cours de ses leçons relatives à l'histoire de la Gaule, ne cache pas qu'il est Gaulois dans le sens moderne du mot ; il y eut des heures où il dut faire sourire ses auditeurs, ce qui est la bonne manière de faire accepter et aimer l'érudition.

Nous signalons principalement les pages consacrées à l'œuvre de Polybe et aux fragments que l'on a de Timo-

Digitized by Google

gène ; à propos de celui-ci, M. d'Arbois revient sur la thèse qu'il a déjà soutenue à propos de l'empire d'Amligut et de l'expédition de Bellovèse en Italie. Polybe a fourni à M. d'Arbois plusieurs leçons ; il lui reconnaît une grande valeur, parce qu'il estime que ce polygraphe rédigea son ouvrage avant l'époque où les légendes populaires et les amplifications ou fables, multipliées dans les éloges funèbres, se glissèrent dans l'histoire romaine ; à cette occasion, le savant professeur fait bonne justice de fables nationales que nous apprenons encore, dans les ouvrages classiques, comme des faits historiques. Ne rions pas des Romains, car notre histoire mérovingienne et nos annales carolingiennes ne sont pas sans analogie avec celles des Romains. Nous pourrions facilement retrouver la légende transformée en histoire dans des temps très voisins de ceux où nous vivons.

En résumé, le livre dont nous parlons en ce moment est du nombre de ceux que l'on peut consulter avec confiance et qui doit être toujours à la portée de la main de l'érudit.

A. DE BARTHÉLEMY.

—

La famille à l'époque mérovingienne. *Étude faite principalement d'après les récits de Grégoire de Tours*, par Ch. GALY. Paris, Larose, 1901, in-8 de 429 p.

Voici la première fois qu'à ma connaissance une monographie traite dans son ensemble l'intéressant sujet dont je viens de transcrire le titre. L'auteur s'est acquitté de sa tâche d'une manière consciencieuse, et ses conclusions sont en général bien déduites ; son exposé, clair et même élégant, se lit avec facilité et non sans agrément. Il me permettra toutefois de lui adresser un double reproche.

Le premier est relatif à l'insuffisance de ses informations. Je vois notamment qu'il n'a tenu compte que de la bibliographie française. Or, le moyen, je vous le demande, de traiter une question mérovingienne sans connaître ni Watz, ni Sohm, ni Löning, ni Brunner, ni beaucoup d'autres? Et est-il admissible que, dans une dissertation juridique, on se borne à citer les canons d'après l'*Histoire des Conciles* d'Héfelé traduite par M. Delarc ?

Le second reproche est plus grave. M. Galy est convaincu qu'il étudie dans les Francs un peuple barbare et que, partant, le mariage tel qu'il lui apparait dans les récits de Grégoire de Tours est une institution germanique. La première supposition est une erreur, ainsi que je l'ai démontré ici même ; la seconde en est une également : Grégoire de Tours, dans la très grande majorité des cas, n'a peint et mis en scène que des Gallo-Romains et une société gallo-romaine. Les personnages que M. Galy prend pour des barbares sont des civilisés, dont le milieu et les institutions, ainsi que les mœurs, n'ont rien de barbare. Son erreur provient en grande partie de ce que, comme tant d'autres, il a été victime de la « piperie des noms, » et qu'il a pris pour un barbare tout porteur de nom germanique. On voit d'ici combien de rectifications nécessitera cette erreur primordiale.

Pour finir, je relève un certain nombre d'inexactitudes que j'ai rencontrées au cours de ma lecture.

P. 27, parlant du canon 10 du IVe concile d'Orléans suspendant pour un an l'évêque qui aura ordonné un

Digitized by Google

homme marié deux fois, l'auteur prend le mot *bigame*, employé par le concile, dans un sens moderne, et en tire une conclusion bizarre; erreur d'autant plus étonnante que, p. 61, citant le même canon, mais probablement d'après autrui, il l'interprète d'après le sens obvie.

P. 108, je ne crois pas que le mari eût le droit de répudier sa femme; les exemples cités sont tous relatifs à des souverains, lesquels se mettaient volontiers au-dessus des lois.

P. 179, invoque, dans une controverse relative aux enfants naturels, un cas où il s'agit d'enfants adultérins (Grégoire de Tours, *H. F.*, X, 8).

P. 211, les vengeances de Clotilde, prises à tort pour historiques, fournissent un mauvais argument à l'auteur.

P. 264, contrairement à ce que dit l'auteur, Grégoire de Tours connaît l'ordalie de l'eau bouillante (*Glor. Mart.*, c. 80) et celle du feu (*Glor. Conf.*, 14, 75; *H. F.*, II, 1).

P. 260. Le passage de Grégoire de Tours, *H. F.*, VIII, 40, aurait pu fournir à M. Galy un cas bien instructif de la rencontre du droit romain avec le code germanique. Pelagius, Gallo-Romain de Tours, accusé d'un délit, offre de se purger par le serment de douze cojurateurs: l'évêque refuse le serment de ceux-ci, et accepte finalement celui de Pelagius seul. Tout s'explique si on se représente que pour Grégoire de Tours, qui était Gallo-Romain, le serment prêté par les cojurateurs, dans les conditions qu'on sait, ne pouvait être qu'un parjure, comme il le dit lui-même : il refuse donc de l'accepter, et il reste sur le terrain du droit indigène, alors que Pelagius, pour de bons motifs sans doute, avait recours à la procédure plus commode des barbares.

P. 329, en affirmant que les barbares, dans le royaume franc, usurpaient la qualité de Gallo-romains pour se soustraire à la règle du *nullum testamentum*, M. Galy renverse les situations: jamais barbare, dans le royaume mérovingien, n'a usurpé la qualité de Gallo-romain, mais on a d'innombrables exemples du contraire.

GODEFROID KURTH.

ERNEST LAVISSE : **Histoire de France**, *depuis les origines jusqu'à la Révolution*. Tome III : *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII* (1137-1226), par Achille LUCHAIRE (fasc. 1-4); *Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs* (1226-1328), par Ch.-V. LANGLOIS (fasc. 5-8). Tome IV : *Les premiers Valois et la guerre de Cent ans* (1328-1422), par A. COVILLE (fasc. 1-4); *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII* (1422-1492), par Ch. PETIT-DUTAILLIS (fasc. 5-7). Paris, Hachette, 1901-1902, in-8.

Les deux nouveaux volumes de l'*Histoire de France* de M. Lavisse que nous avons à annoncer confirment le jugement que nous avons porté sur les précédents. C'est encore à M. Luchaire qu'est due la partie relative aux règnes de Louis VII, de Philippe Auguste et de Louis VIII, c'est-à-dire à peu près un siècle de notre histoire, de 1137 à 1226. M. Victor Langlois a eu pour tâche de nous raconter le siècle suivant, le règne si considérable de saint Louis, ceux de Philippe III et de Philippe le Bel et de ses fils (1226-1328). Les premiers Valois et la première partie de la guerre de Cent ans ont eu pour nar-

Digitized by Google

rateur M. A. Coville. A M. C. Petit-Dutaillis ont été réservées la seconde partie de la guerre de Cent ans et la fin du xve siècle, qui termine le moyen âge.

Chacun de ces auteurs était trop bien préparé par ses études antérieures pour qu'on ne s'attende pas à trouver ici une riche et large information. Chacun d'eux s'est efforcé de nous donner, en même temps qu'une œuvre au courant de l'érudition, un tableau original de la période qu'il racontait. Sans doute, ici encore, nous avons des réserves à faire sur l'esprit dans lequel sont conçus certains chapitres, et le lecteur chrétien doit être mis en garde contre des appréciations qui ne nous paraissent point équitables. Mais, cette réserve faite, la nouvelle Histoire, ici comme dans les livres précédents, nous apparaît bien supérieure à ce qui avait été fait jusqu'ici. C'est surtout par l'effort tenté pour retracer non seulement le mouvement politique et les faits extérieurs de la vie nationale, mais le mouvement économique, intellectuel et social, et les faits internes de cette même vie que l'ouvrage répond aux besoins de l'époque actuelle. A. I.

L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, *d'après les textes. Étude critique précédée d'une lettre à Mgr Touchet, évêque d'Orléans*, par M. l'abbé Ph.-H. Dunand. Paris, Ch. Poussielgue; Toulouse, Édouard Privat, in-8 de x-189 p.

En complément à sa récente et très complète *Histoire de Jeanne d'Arc*, M. l'abbé Dunand vient de consacrer une étude approfondie au plus obscur et au plus troublant épisode du procès de Rouen, à savoir la scène du cimetière Saint-Ouen, où la Pucelle, comme on sait, se trouva amenée à signer une formule de rétractation sur la valeur et le sens réel de laquelle les éléments connus de la cause sont loin de nous fixer.

Sur l'intérêt que le pouvoir anglo-bourguignon pouvait avoir à arracher à Jeanne une abjuration destinée à ternir la maison de France et à servir de base prochaine au procès de rechute en hérésie, tous les historiens sont d'accord. Les divergences ne portent que sur la forme où cette abjuration se trouva signée. Plus d'un a déjà été amené à penser qu'il y eut substitution d'une formule à une autre, et que le texte incontestablement signé par Jeanne ne représente en rien l'acte inséré dans les pièces posthumes du procès.

Une connaissance entière et sûre de tous les points de procédure et de personnes se rattachant à la question permet à M. l'abbé Dunand de serrer de très près le récit de la scène. Vraie ou prétendue, une abjuration apparente quelconque entrait dans le plan des directeurs du procès. Certains de pouvoir faire passer cette rétractation atténuée pour une rétractation en forme, ceux-ci devaient tenir cette abjuration quelconque pour suffisante à leurs desseins. D'autre part, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la précision de certains témoignages (Guillaume Érard, Jean Massieu, Aimond de Macy) qui mentionnent l'existence de deux cédules, préparées à l'avance, signalent la lecture à Jeanne d'un seul de ces deux textes, indiquent la teneur très courte de ce document et en fournissent même les mots de début, mots qui ne concordent nullement avec ceux du long texte inséré dans les pièces posthumes du procès.

Digitized by Google

M. l'abbé Dunand est ainsi conduit à admettre qu'on ne donna connaissance à Jeanne que d'une simple et très courte formule de soumission générale à l'Église, comportant peut-être renonciation au port de l'habit masculin. Cette formule devrait être tenue pour la seule authentique dont Jeanne d'Arc puisse être considérée comme responsable. Elle ne contenait, en aucun cas, une abjuration canonique. On lira avec le plus grand fruit, sous ce rapport, le chapitre III (Le Prêche du cimetière Saint-Ouen), les chapitres IV et V (Les deux cédules de l'abjuration ; la fausse cédule, la cédule authentique), ainsi que les dissertations annexes 4 à 6 (Restitution intégrale de la vraie cédule; Des prétendus éclaircissements donnés à la Pucelle; Que la cédule d'abjuration ne lui fut pas appliquée). Récit, commentaire et reconstitution de scène dont ce résumé succinct ne peut que signaler trop sommairement le réel et puissant intérêt.

GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS.

—

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, par Édouard ROTT. T. II : 1559-1610. Berne, impr. Benteli; Paris, Félix Alcan, 1902, gr. in-8 jésus de VI-724 p.

M. Édouard Rott poursuit la publication du grand ouvrage publié sous les auspices et aux frais des Archives fédérales suisses, dont nous avons parlé au moment de l'apparition du premier volume (t. LXIX, p. 648). Le tome II comprend les règnes de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Il s'ouvre par un bref avant-propos, où M. Édouard Rott caractérise l'attitude des cantons suisses à l'égard de la royauté durant cette période. Après avoir donné, année par année, la liste des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires envoyés en Suisse et chez les Grisons, soit à titre ordinaire, soit à titre extraordinaire, avec l'indication de tous les documents relatifs à ces ambassades, les dates et itinéraires, les sources, ce qui forme, pour chaque règne, un tableau très habilement disposé, l'auteur reprend en détail chacune des ambassades, énumérant les ambassadeurs ordinaires, donnant l'exposé de leur mission d'après les documents originaux soigneusement indiqués dans de copieuses notes, écrivant, en un mot, l'histoire de ces ambassades : c'est la partie la plus considérable de l'ouvrage, où les appréciations de l'auteur pourraient faire l'objet d'observations auxquelles ce n'est point ici le lieu de nous arrêter. Après les ambassadeurs ordinaires, viennent les chargés d'affaires, les ambassadeurs et chargés d'affaires aux Ligues grises, puis les ambassadeurs extraordinaires. Ce qu'il faut louer, indépendamment de la méthode, de l'abondance des informations, c'est le talent déployé par l'auteur dans l'exposé historique où il a fondu tant de correspondances puisées aux sources les plus diverses. Comme aucun labeur ne lui est étranger, M. Édouard Rott donne, à la fin de chaque volume, une ample table des matières, une table des noms de personnes et une table des noms de lieux.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Relations diplomatiques de Genève avec la France. *Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge*, par Francis DE CRUE, professeur à l'Université de Genève. Paris, Alph. Picard et fils, 1901, in-8 de 454 p.

M. Francis de Crue a une compétence toute spéciale pour parler de Genève et du XVIe siècle. Très documentée, d'après les sources les meilleures, sa nouvelle étude se recommande, comme celles qui ont précédé, par la netteté du récit et l'exactitude de l'information.

Paul Chevalier et François Chapeaurouge remplirent, pour la République de Genève, quatorze missions diplomatiques auprès de Henri IV, entre 1592 et 1609. C'est donc toute l'histoire du règne que, sous un point de vue particulier, reflète la correspondance de leurs ambassades. C'est l'histoire aussi de leur propre cité, qui sortit alors victorieuse d'une lutte décisive, grâce à la vigueur de gouvernement, à la sagesse et à la stabilité politique de son oligarchie patricienne.

Genève avait à sauver son indépendance des attaques perpétuelles du duc de Savoie. Contre cet ambitieux voisin, elle eut recours à l'appui du roi de France. Mais, après les hostilités, en vain Henri IV voulut-il étendre aux Genevois le bénéfice de la paix de Vervins, puis de la paix de Lyon; en vain débarrassa-t-il leur ville de ce fort Sainte-Catherine qui la tenait bridée; Charles-Emmanuel ne renonça pas à ses projets, et tenta l'inqualifiable surprise nocturne du 22 décembre 1602, qui a été nommée l'*Escalade*. Repoussé honteusement, et, de plus, en butte aux représailles de Genève soutenue par la France et les cantons suisses, le duc de Savoie dut céder enfin. Il signait, le 21 juillet 1603, la paix de Saint-Julien, où, traitant avec l'État genevois sur un pied d'égalité, il reconnaissait équivalemment la pleine souveraineté de la ville. Désormais, le fait est capital dans son histoire, Genève figure, aux yeux de tous en Europe, comme une seigneurie indépendante, à l'instar des libres républiques urbaines d'Allemagne et d'Italie.

Outre l'appui matériel et moral de la France contre la Savoie, les envoyés de Genève obtinrent à Paris de grands avantages : le Roi se reconnut débiteur des frais de guerre supportés par la ville durant cinq ans; il fournit, de plus, un subside mensuel pour l'entretien d'une forte garnison ; il reconnut des privilèges seigneuriaux aux Genevois propriétaires dans le pays de Gex, et dispensa du droit d'aubaine tous ceux qui séjourneraient en France. Mais parfois, notamment en 1607, l'ombrageuse aristocratie vint à soupçonner Henri IV de vouloir transformer son alliance en protectorat, et fit sentir qu'elle ne s'y résignerait pas. Afin d'être pleinement à l'abri de tout péril de ce genre, la cité de Genève aurait souhaité d'entrer, dès cette époque, dans la Fédération helvétique, mais elle dut y renoncer devant l'opposition des cantons catholiques.

Bien plus réellement que la France, l'Espagne avait intérêt à s'emparer de la Rome protestante. Aussi le remuant gouverneur du Milanais, Fuentès, préparait-il, en 1609, une répétition de l'*Escalade*. De même que, par la Valteline, il entendait faire communiquer avec les États allemands des Habsbourg les domaines italiens de Philippe III, il voulait, par Genève, unir la Savoie et Milan à la Franche-Comté, aux

Digitized by Google

Pays-Bas espagnols. Cette importance stratégique de Genève explique la grande place qu'elle tint de plus en plus dans le système d'alliances de Henri IV.

Docteur de Sorbonne et connu à Paris presque à titre de concitoyen, l'auteur de cet intéressant tableau d'histoire diplomatique nous en voudrait de le considérer comme un étranger. Nous lui reprocherons donc, sans trop l'en excuser, quelques incorrections de style et de langage. Il écrit, par exemple, des phrases telles que celle-ci: La famille de Chapeaurouge tenait à Genève une « place *autrement plus* considérable » que celle de Chevalier (p. 147); ou encore: « *Possible que* le choix de Chapeaurouge ne satisfit pas le populaire » (p. 171). La seconde de ces locutions n'est plus guère française et la première ne l'a jamais été.

Il faut regretter que le savant historien ait montré une confiance *parfois* trop entière au témoignage nécessairement partial des envoyés genevois. Ainsi les meilleurs travaux nous ont prouvé quels sentiments de respectueuse estime et de sincère amitié Henri IV conçut et manifesta hautement envers saint François de Sales. Or, dans l'ouvrage de M. de Crue, « le prévôt François de Sales, qui s'intitulait évêque de Genève, » semble jouer à Paris un rôle peu brillant, et fut même renvoyé de la cour « avec sa courte honte, » selon l'expression du diplomate Anjorrant (p. 279). D'autre part, le délégué Chapeaurouge, ayant constaté que Henri IV « n'a aucun sentiment de nostre relligion, mais croit que la catholique romaine est la vraie Église » (p. 378), déplore que le Roi se laisse « par trop coiffer aux jésuites » (p. 418); et il dénonce perpétuellement, sans trop prendre garde aux vraisemblances, les complots antifrançais de ces impénitents ligueurs espagnols que furent toujours les jésuites. M. de Crue paraît adopter sur ce point les opinions de Chapeaurouge; et lui-même va jusqu'à signaler (p. 115) « l'attentat du *jésuite Chastel.* » Nous sommes convaincu que c'est là une erreur commise en toute bonne foi et devant être attribuée au préjugé confessionnel : mais, au point de vue historique, disons-le franchement, c'est une énormité.

L'extrême liberté de cette critique nous préserve de tout soupçon de complaisance lorsque nous louons la méthode excellente avec laquelle le docte professeur de Genève a enrichi d'une nouvelle et très notable page l'histoire de la diplomatie européenne au temps de Henri IV.

YVES DE LA BRIÈRE.

La France au milieu du XVIIe siècle (*1648-1661*), *d'après la correspondance de Gui Patin.* Extraits publiés avec notice bibliographique par Armand BRETTE et précédés d'une introduction par Edme CHAMPION. Paris, A. Colin, 1901, in-12 de XXXI-384 p.

Les lettres de Gui Patin qui eurent si longtemps, auprès de nos pères, un succès d'esprit et de curiosité, sont presque inconnues maintenant du grand public. Les motifs de cet injuste oubli se trouvent de toute évidence, selon M. A. Brette, dans la part excessive donnée par l'auteur à de longues dissertations sur des sujets de médecine, qui n'ont plus d'intérêt que pour l'histoire de cette science, et à des discussions plus ou moins intéressantes sur les livres anciens ou nouveaux qui furent, après

Digitized by Google

la médecine, la passion dominante de Gui Patin. Cependant la correspondance de Gui Patin contient beaucoup de détails curieux et amusants sur les événements du jour : pourquoi ne pas les publier à part et en faire comme une sorte de tableau de l'époque ? Tableau partiel et partial, cela va sans dire, mais tableau très vivant. Telle a été l'idée de M. Brette ; il a extrait des *Lettres de Gui Patin*, édition de 1846, ce qui se rattachait à ce programme ; il a classé ces extraits par ordre chronologique et nous a fait revoir ainsi, à travers Gui Patin, toute notre histoire de France de 1648 à 1661. C'est, dira-t-on, un prisme qui la déforme. L'auteur de l'*Introduction*, M. Edme Champion, en tombe d'accord, et même, pour parler argot, c'est un *éreintement* du personnage de Gui Patin qu'il présente au lecteur. Mais cet *éreintement* même est une recommandation ; car il inspire à tout esprit curieux le désir de savoir ce que pouvait bien écrire cet homme si dénigrant, si affligé et si honteux de vivre au siècle de Louis XIV. Comme le dit fort bien M. Edme Champion, les brillants aspects du XVIIe siècle ne nous échapperont jamais : ils sont trop vrais, et trop de voix immortelles les ont célébrés ; mais on ne doit pas non plus ravir à notre mémoire « cette indigne moitié d'une si belle histoire. » Voilà pourquoi nous pensons que cette publication, d'une lecture agréable, ne sera pas d'une lecture inutile.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence, par Georges DOUBLET. Paris, Picard, 1902, in-8 de 340 p.

Un prélat janséniste. Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, 1651-1679, par Jean GAILLARD. Paris, Picard, 1902, in-8 de XIX-287 p.

Un fait assez curieux d'histoire ecclésiastique locale encadré dans quelques pages d'histoire générale, tel est le livre de M. Georges Doublet. Ce qui en fait le fond, c'est le procès passablement scandaleux d'un certain prêtre nommé de Guigues, *secondaire* ou vicaire de la paroisse de Tourettes, qui n'eut de janséniste que la doctrine, et dont les Philothées villageoises ne ressemblent que de très loin à la Mère Angélique. Peut-être l'épisode ne valait-il pas un aussi gros volume. Quand il touche à l'histoire générale, M. Doublet prend un peu trop facilement pour parole d'Évangile tout ce qu'affirment les auteurs jansénistes, et en particulier M. Albert Le Roy, de qui pourtant la partialité saute aux yeux. Indépendamment même des appréciations, on pourrait aisément relever quelques erreurs, qui ne sont point capitales, il est vrai. Cependant le travail de M. Doublet est digne d'attention ; il apporte quelques documents et quelques faits nouveaux ; il est bien écrit et mené avec une certaine vivacité, là où le document cède la place au récit.

— Choart de Buzenval est un évêque de mœurs fort édifiantes, qui eut le malheur et le tort de se laisser séduire par ce qu'il y avait d'austère dans le jansénisme au point d'en adopter les erreurs ; si bien qu'il est surtout connu par la résistance qu'il opposa au formulaire d'Alexan-

Digitized by Google

dre VII. Il méritait mieux, et M. Jean Gaillard a bien fait de tirer sa figure de l'ombre où elle était quelque peu entrée. L'historien n'a pas prétendu faire une étude approfondie des doctrines jansénistes et de leur développement, dans le diocèse de Beauvais, entre les années 1651 et 1679. Il lui eût fallu d'ailleurs, pour l'écrire, posséder un ensemble de connaissances théologiques et historiques qui lui eussent permis de rattacher les événements de Beauvais à ce qui se passait dans le reste de l'Église de France; c'eût été l'affaire de plusieurs années de travail. M. Gaillard, au surplus, a, de l'histoire générale, une science suffisante pour se guider lui-même et guider ses lecteurs au cours de la monographie qu'il a entreprise. Peut-être ne se rend-il pas un compte tout à fait exact de la portée de l'erreur janséniste, et tient-il la balance trop égale entre les partisans de l'évêque d'Ypres et leurs adversaires. Ce qu'il voit bien, c'est le lien qui existe entre ce qu'il appelle l'état *préjansénisme* de certains diocèses, de certaines communautés et de certains hommes, et le développement insensible des idées jansénistes dans ces diocèses, ces communautés, ces individus. Il est certain que, là où fut embrassé avec ardeur l'esprit de réforme ecclésiastique et religieuse qui signala les débuts du XVIIe siècle, on fut comme naturellement porté à l'indulgence, voire à la sympathie pour les doctrines et les pratiques de Saint-Cyran et de ses disciples. C'est ce qu'il y a de pur dans les origines du jansénisme; il fallut à la fois une grande fermeté d'esprit et un sens surnaturel très élevé pour démêler l'alliage du premier coup, comme le fit saint Vincent de Paul.

En dehors de la question janséniste, M. Jean Gaillard nous donne des détails intéressants et puisés aux sources sur la réforme du diocèse de Beauvais; c'est un chapitre intéressant de la grande œuvre accomplie simultanément sur tant de points du territoire. La monographie de M. Gaillard est simple, bien conduite et agréable à lire.

ALFRED BAUDRILLART.

—

La Société française du XVIe siècle au XXe siècle, par Victor DU BLED. 2e série, XVIIe siècle. *Les Prédicateurs, le Cardinal de Retz, la Famille de Mazarin, le Salon de Mlle de Scudéry, les Amis de Mme de Sévigné, Modes et costumes.* Paris, Perrin, 1902, in-16 de XII-331 p.

Ces conférences méritaient d'être publiées, soit à raison des sujets traités, soit pour le talent de l'auteur, qui semble avoir grandi au contact du grand siècle. Elles sont et plus intéressantes et mieux documentées que celles de la première série. Assurément elles pèchent un peu, comme Bossuet lui-même, par le manque d'*ossature*, — le mot est du fameux Tréville (p. 86); mais, par contre, quelle souplesse et que de *jointures!* M. du Bled possède à fond son domaine à lui, et, sur ce terrain où il s'est établi maître, des rapprochements piquants, des anecdotes amenées à point, des bons mots pas très contrôlés, mais bien mis en relief, on rivaliserait difficilement avec lui de bonne grâce et d'esprit.

Ses meilleurs chapitres sont précisément les plus sérieux par leur objet, ceux consacrés aux prédicateurs et au cardinal de Retz. Pour Bossuet, il n'en est encore, comme Narbonne pour Napoléon, « qu'à l'ad-

Digitized by Google

miration », mais il le juge avec impartialité et bienveillance. Bourdaloue a sa bonne place parmi les portraitistes, ce qui n'était pourtant qu'un côté secondaire de son talent supérieur avant tout par la dialectique. Retz est réduit au rôle des comédiens. et M. du Bled ne serait pas éloigné de croire que jusque dans le damoiseau de Commercy, fréquentant chez les moines, administrant ses bénéfices en prélat modèle, toujours prêt à rendre son chapeau de cardinal, il soit resté quelque chose du libertin d'autrefois ou du metteur en scène de la Fronde. Depuis l'étude de Victor Fournel sur le même personnage, où le Coadjuteur était plutôt représenté comme un *joueur*, il n'en a guère paru de plus exacte.

M. du Bled, dont les bibliographies sont très abondantes, aurait pu citer encore *la Maison de Gondi à Saint-Cloud*, du vicomte de Grouchy, et la *Tombe du cardinal de Retz à Saint-Denis*, de M. Gazier. J'ignore s'il a connu la magnifique collection des *Papiers de Chantelauze* sur le cardinal, acquise en 1889 par la Bibliothèque de l'Institut. Mais le propre d'un conférencier est de papillonner sur les fleurs et non de s'embourber dans les *fonds*.

HENRI CHÉROT.

Louis XV et Marie Leczinska, *d'après de nouveaux documents*, par Pierre DE NOLHAC. Paris, Calmann-Lévy, 1902, gr. in-18 de 365 p.

« Ce livre, nous dit M. de Nolhac, raconte la jeunesse de Louis XV et de la reine Marie Leczinska, et en conduit le récit jusqu'au moment où les incidents du voyage de Metz amènent la définitive séparation du ménage royal. Il n'était peut-être pas sans nouveauté d'essayer de présenter le tableau de la cour de France à cette époque, en mettant au centre la figure un peu effacée de la femme de Louis XV et en recherchant, à la lumière des documents inédits, les véritables traits de son caractère. » Ce tableau est fait, comme les deux portraits de *Marie-Antoinette dauphine* et de *Marie-Antoinette reine*, de main de maitre, et l'on a grand plaisir à suivre l'habile auteur dans ces « Études sur la cour de France, » où le savant conservateur du palais de Versailles fait à la fois œuvre d'historien et œuvre d'artiste. Il a eu, pour nous peindre la fille du roi Stanislas, une grande quantité de lettres de ce prince à la jeune reine, et une centaine de lettres de celle-ci au cardinal de Fleury. Mais il n'a négligé aucune source, et l'énumération qu'il donne à la fin du livre nous montre quelle a été l'étendue de ses investigations. Dire avec quel talent M. de Nolhac a su fondre toutes ces informations serait chose superflue, car les nombreux lecteurs de ses précédents ouvrages savent à quoi s'en tenir sur ses éminentes qualités.

L'auteur nous conduit d'abord à Wissembourg, à la petite cour du roi détrôné ; il peint la situation de ce prince « devenu roi et chef d'armée, banni maintenant et réduit à mendier sa vie, » mais auquel l'avenir ménage des retours extraordinaires et finalement « une espèce de trône honoraire et les studieux loisirs d'un philosophe couronné ; » il nous montre la princesse Marie, tenant de son père, qui l'avait élevée lui-même, « son humeur enjouée, son cœur passionné et son goût des occupations de l'esprit; » il raconte le projet de mariage de la princesse avec le

Digitized by Google

duc de Bourbon ; la substitution inopinée du jeune roi à son premier ministre ; les cérémonies de Strasbourg, la rencontre avec Louis XV, le mariage à Fontainebleau. Le second chapitre porte ce titre : *Les années heureuses ;* puis vient *L'abandon.* L'auteur formule ici un jugement sur Louis XV : « Tout trompe dans le caractère de Louis XV.... Loin d'être flottant comme on le croit, il est au contraire très résolu mais caché.... S'il est d'aspect patient et écouteur, s'il parle peu et ne formule presque jamais ses ordres, le fond reste dominateur et violent.... Qu'adviendrait-il du roi s'il n'y avait en lui, oubliée sans doute mais ineffacée, la règle chrétienne du devoir? » Le dernier chapitre est intitulé : *La bonne Reine*, et conduit le lecteur, après l'étude des portraits et du caractère de Marie Leczinska, au voyage de Metz, à la maladie du roi, à la réconciliation espérée, enfin au retour triomphant et à la mort de Mme de Châteauroux.

M. de Nolhac poursuivra ses intéressantes « Études sur la cour de France » dans un nouveau volume : *Louis XV et Mme de Pompadour.*

G. DE B.

—

Dubois, cardinal et premier ministre, par le P. P. BLIARD, de la Compagnie de Jésus. Paris, Lethielleux, s. d. (1901), 2 vol. in-8 de VI-428 p. et 488 p.

Le P. Bliard s'est donné la tâche de réhabiliter la mémoire du cardinal Dubois. Comme il y a en ce célèbre personnage deux faces bien distinctes à considérer, celle du politique et celle de l'homme, il est préférable d'envisager séparément son apologie à ces deux points de vue, bien que le P. Bliard n'ait pas cherché à en faire la distinction.

Le trait saillant du rôle de Dubois comme homme d'État a été le changement complet qu'il a introduit dans la politique extérieure de la France. Jusqu'à lui, cette politique tendait uniquement à servir les intérêts nationaux ; à ce titre, elle recherchait surtout l'alliance des puissances secondaires, qui n'étaient jamais un danger pour eux ; dans les grands États, elle cultivait l'amitié des partis ou des hommes dont les vues pouvaient se concilier avec la grandeur de la France. Dubois a changé tout cela : désormais il n'y avait plus à se préoccuper des États de second ordre ; c'était des grandes puissances qu'il fallait gagner l'amitié, et cela dans la proportion où elles nous étaient le plus nécessairement hostiles. Avant tout l'Angleterre, et parmi les Anglais, quel parti ? Était-ce celui qui, cinq ans auparavant, venait de préserver notre patrie du plus imminent danger, qui conservait de l'attachement pour une dynastie nationale, catholique, et amie de la France, qui représentait l'intérêt foncier avec lequel nous n'avions aucune occasion de démêlés? Non ! Le parti qu'il fallait servir, c'était le parti whig, qui avait toujours professé pour la France une haine furieuse, qui à ce titre ne voulait supporter qu'un souverain allemand, enfin qui s'identifiait aux intérêts maritimes et commerciaux, dont l'exclusivisme jaloux ne pouvait accepter de bonnes relations avec les Français qu'autant que ceux-ci feraient bon marché de leur commerce, de leur marine, de leurs colonies. Voilà ceux auxquels Dubois s'attacha avant tout à complaire : et avec quelle abjecte servilité ! Il suffit de lire les dépêches échangées entre

Digitized by Google

les ministres anglais, où ils le vantent comme le plus dévoué de leurs agents, éloges que le P. Bliard répète avec satisfaction, sans se douter qu'ils renferment la plus écrasante des accusations. Quelles ont été les conséquences de cette politique ? La nation anglaise, dont une bonne moitié nous avait été sympathique, devint unanime dans son inimitié, et comme, pour lui être agréables, nous nous étions désarmés, allant jusqu'à ruiner les marines espagnole et hollandaise, nous sommes restés en face d'elle dans l'impuissance. Tous les désastres du règne de Louis XV n'ont été que la conséquence forcée de la politique de Dubois : l'anéantissement de notre commerce, la ruine de notre marine, la perte de nos colonies, la détresse économique, les guerres épuisantes et sans profit. Mais, dit le P. Bliard, Dubois n'a pas courtisé les seuls Anglais ; il a su se faire des amis de l'Autriche et de l'Espagne. Évidemment : tant qu'il n'était question d'immoler que l'intérêt national, il veillait avec un soin jaloux à entrer dans les vues de toutes les puissances. Il a fait malheureusement école, et pendant tout le règne de Louis XV, la France n'a cessé de se sacrifier à des combinaisons sans profit pour elle.

Par quel sentiment Dubois était-il inspiré ? Le P. Bliard réfute avec assez de force l'imputation de vénalité. On a souvent prétendu qu'une parité de situation entre le roi Georges en Angleterre et le Régent en France leur imposait le besoin d'une garantie réciproque : c'est un point de vue illusoire. Ce qui rendait l'autorité du Régent très solide, même quand il n'était pas soutenu par l'opinion publique, c'est qu'il disposait d'une armée dévouée ; s'il avait appelé des troupes anglaises à son aide, il n'aurait abouti qu'à la ruine de sa cause. L'opinion du P. Bliard est tout autre ; selon lui, il fallait se jeter dans les bras de l'Angleterre pour éviter une guerre européenne, car cette puissance aurait pu sans cela favoriser les prétentions de Philippe V à gouverner la France. Quoi ! au lendemain d'une longue guerre soutenue pour empêcher les deux États voisins des Pyrénées de tomber sous le même sceptre ! Il est difficile de pousser plus loin l'invraisemblance.

Ce qui semble infiniment plus probable, c'est que Dubois, dévoré par une ambition sans bornes, avait compris qu'il ne pouvait la satisfaire qu'en inaugurant un système nouveau. En restant dans la voie de la politique traditionnelle, il était forcément éclipsé par la haute réputation et l'habileté reconnue de Torcy et de plusieurs autres diplomates éprouvés. Il se trouvait au contraire le seul soutien d'une nouvelle combinaison d'alliances ; en la faisant prévaloir, il s'assurait de régner en maître sur toutes les relations extérieures. Il savait d'ailleurs que le Régent, très jaloux de se soustraire à toute influence intérieure, était disposé à écouter sans méfiance toutes les insinuations émanant des ministres étrangers. Enfin il n'ignorait pas que le prince serait charmé de suivre une politique absolument opposée à celle de Louis XIV. C'est ainsi que Dubois devint ministre des affaires étrangères, de là premier ministre, et parvint à ce degré d'omnipotence qui, en dernier lieu, réduisait le Régent à un rôle de mannequin.

Du politique passons à l'homme. Dubois a toujours passé pour le modèle le plus achevé de la fourberie, de l'hypocrisie, de la corruption. Le P. Bliard s'inscrit en faux contre ce

Digitized by Google

jugement. Sur quoi se fonde-t-il ? Sur la manifestation de bons sentiments émanée de Dubois lui-même, ce qui est résoudre la question par ce qui est en question. Sur le témoignage favorable de quelques contemporains : mais où est l'homme assuré de n'être jamais la dupe d'un fourbe ? Fénelon a pris Dubois pour un homme de bien : mais ses rares vertus et son mérite éminent étaient-ils joints au don du discernement des esprits ? Il avait trop de candeur pour soupçonner la duplicité. Le P. Bliard cite des phrases de Dubois, où l'on est fort tenté de deviner le fourbe ; il n'y voit que de la naïveté. Dubois naïf ? Il nous demande des preuves formelles de l'immoralité de ce personnage, comme si après deux siècles on pouvait ouvrir une enquête sur un pareil sujet. Nous ne connaissons que l'opinion générale des contemporains : elle est suffisamment significative. En vain cite-t-il des lettres plus que très élogieuses adressées à Dubois lui même. On ne peut ignorer combien l'obséquiosité la plus outrée était alors regardée comme une obligation essentielle de politesse, surtout envers un homme parvenu si haut. Pourquoi Dubois passait-il pour un impie ? Parce que son habitude de blasphémer dans ses accès de colère était notoire. Pourquoi le regardait-on comme également corrompu et corrupteur ? On le jugeait d'après son influence sur son élève. Assurément, comme le P. Bliard le soutient, le duc d'Orléans aurait pu être fort bien élevé et perverti ensuite par un entourage déplorable. Mais il y a une circonstance qui frappait tous les yeux : c'est que jamais le duc d'Orléans ne s'est montré sous un jour meilleur que quand il a été loin de Dubois, à savoir pendant ses campagnes ; c'est que les époques où l'influence de Dubois a été la plus puissante sont justement celles où ce prince s'est plongé avec le moins de retenue dans tous les désordres.

Le P. Bliard se donne une tâche facile quand il relève la légèreté et la médiocre moralité dont le marquis d'Argenson fait preuve dans ses *Mémoires*, les contradictions et les injustices passionnées du duc de Saint-Simon. De tels témoignages peuvent non sans motif être regardés comme suspects. Mais ce ne sont point ces écrits qui ont jeté l'opprobre sur la mémoire de Dubois ; elle n'avait rien à perdre longtemps avant que personne en eût lu une seule ligne. Ceux qui le jugeaient avec le plus de sévérité étaient ceux-là mêmes qui avaient assisté avec stupeur à sa rapide et prodigieuse élévation, et qui, devant sa fin soudaine, n'avaient pu s'empêcher de redire les beaux vers du poète :

J'ai vu l'impie....
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

L. DE N.

L'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-1788), d'après les documents inédits des Archives du ministère des affaires étrangères, par P. COQUELLE. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-8 de 383 p.

Personne n'ignore la place importante que la Hollande tint longtemps dans l'Europe occidentale ; on connaît notamment ses luttes intrépides contre Louis XIV. Des ouvrages récents (Bliard : *Dubois cardinal et premier ministre* ; Wiesener : *Le Régent, Dubois et les Anglais*) ont raconté les premiers efforts tentés par notre gouvernement pour arracher à l'influence anglaise et nous attacher ces

Digitized by Google

redoutables commerçants. M. P. Coquelle vient de continuer pour ainsi dire sur ce point l'œuvre de ces deux historiens.

Le spectacle qui se déroule devant nous en ces pages est vraiment superbe et réconfortant. Nous voyons Louis XV, ce qui ne laisse pas d'étonner tout d'abord, noblement occupé de ses devoirs de souverain, les yeux toujours ouverts sur les pays étrangers, en rapports constants avec nos ambassadeurs, qu'il suit dans toutes leurs démarches, soutient de ses conseils prudents et avisés, dirige par une correspondance secrète, encourage et gourmande quand il le faut. Nous le voyons devinant les avantages d'une alliance avec les Provinces-Unies, s'acharnant avec une rare dextérité et souvent un succès complet à déjouer les calculs égoïstes de l'Angleterre ; enfin se souvenant toujours qu'il est roi de France, et le rappelant à l'occasion à ceux qui l'oubliaient. Et qu'on veuille bien le remarquer, M. Coquelle n'avance rien, en tout ceci, qu'il n'appuie sur des documents officiels, authentiques.

A côté du monarque, nous apercevons une longue suite de représentants, tous passionnés pour la grandeur de la France, habiles, désintéressés, toujours sur la brèche, toujours en mouvement, aussi fermes que prudents, aussi souples que tenaces, luttant, eux aussi, et triomphant pour la gloire et la prospérité de leur pays, parvenant, à travers des difficultés de toutes sortes et après cinquante ans d'efforts, à faire pour nous de la Hollande une puissance amie.

Quelle large place notre patrie occupait alors dans le monde, et comme elle devait paraître redoutable aux autres peuples, unie à ses rois, valeureuse, chevaleresque et fière comme elle était !

M. Coquelle, en nous découvant un coin de ce magnifique tableau, a donc fait une belle et bonne œuvre. Son récit est d'ailleurs rapide et agréable ; sa diction, à part quelques expressions un peu vulgaires, correcte et distinguée ; ses arguments solides, ses aperçus élevés, ses informations sûres. Parfois il avoue ne pas savoir répondre à quelques questions qui se posent d'elles-mêmes. N'est-ce pas qu'il eût pu s'aider davantage des ouvrages précedemment parus, et recourir plus fréquemment aux pièces des *Mémoires et Documents* sans se contenter, comme il le fait presque toujours, de celles de la *Correspondance ?*

P. Darbly.

—

Le duc d'Aiguillon et la Chalotais, par Barthélemy Pocquet. T. III : *La Réhabilitation*. Paris, Perrin, 1902, in-12 de 656 p.

M. B. Pocquet termine l'ouvrage considérable qu'il avait entrepris sur la grande affaire du Parlement de Bretagne à la fin du XVIIIe siècle, (V. la *Revue* du 1er octobre 1900, t. LXVIII, p. 638.) L'auteur a mis en œuvre, pour mener à bonne fin son travail, un nombre de documents manuscrits et imprimés dont la seule bibliographie ne remplit pas moins d'une trentaine de pages. Il y a ajouté des souvenirs personnels qui expliquent l'ardeur qu'il apporte à la défense des libertés de la province. C'était un Pocquet qui, notaire royal à Rennes, rédigea ou plutôt signifia les protestations des états de 1767 dont les pièces authentiques sont restées dans les minutes de l'étude.

Il fallut une singulière énergie et

Digitized by Google

une indomptable persévérance aux représentants de la noblesse bretonne pour résister jusqu'au bout à la despotique insolence du duc d'Aiguillon, soutenu par son oncle le ministre Saint-Florentin, par le chancelier Maupeou, par le roi lui-même. Dès qu'ils eurent renversé son lieutenant Audouard, ils furent maîtres de la situation. La nomination du duc de Duras ne pouvait qu'être accueillie avec enthousiasme. Les Bretons lui facilitèrent sa tâche d'apaisement, et obtinrent ainsi, après une longue lutte, le rappel des anciens magistrats. De vraies fêtes publiques célébrèrent la rentrée du Parlement le 15 juillet 1769. Mais l'influence politique du duc d'Aiguillon subsistait toujours; elle se renforça même par son alliance avec Terray et Maupeou, et dura jusqu'à la mort de Louis XV.

Il fut besoin du ministère de Maurepas pour réparer toutes les injustices passées; et c'est alors seulement que le procureur général La Chalotais put sortir de son exil de Saintes et venir reprendre sa place au Parlement de Bretagne. Son retour fut un triomphe, que M. B. Pocquet a le droit d'appeler une réhabilitation. Il en jouit presque dix ans, et mourut dans toute sa gloire, laissant le nom de Caradeuc en honneur et plus illustré peut-être par la persécution qu'il ne l'aurait été de lui-même.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Mémoires du lieutenant général de Suremain (1794-1815), publiés par un de ses petits-neveux. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-8 de vi-392 p.

M. de Suremain, qui était officier d'artillerie avant la Révolution, émigra. Il servit à l'armée des princes, passa en Prusse, et enfin se fixa, en 1794, en Suède. Sa valeur et son mérite lui attirèrent la faveur du duc de Sudermanie, régent du royaume, et il fit là-bas une fort belle carrière. Il était commandant en chef de l'artillerie suédoise lors de la coalition de 1813; après Leipzig, par un scrupule qui l'honore, il demande et obtient de ne point entrer en France les armes à la main. Reconnu par Louis XVIII dans son grade de lieutenant général, il prend sa retraite en 1817. Il vit désormais dans le silence et le repos jusqu'au 24 septembre 1835, où il meurt à Dijon, âgé de soixante-treize ans, respecté de tous.

Le sous-titre que l'on a mis au volume des *Mémoires* qu'il a laissés en dit très bien la portée et le principal intérêt : « La Suède sous la République et le premier Empire. » Les notes que M. de Suremain prenait chaque jour avec soin, heureux de relater tout aussitôt les événements, les conversations qui le frappaient, apportent à son récit — écrit pendant sa vieillesse — une fraîcheur d'impression très agréable. On sent un honnête homme parlant simplement des choses qu'il sait et qu'il a vues. En histoire, c'est une garantie que rien ne remplace.

Aussi bien, son témoignage devient précieux et désormais s'impose pour toutes les affaires de Suède du temps de Napoléon, sur son organisation militaire ou politique, et la conduite de Charles XIII (peut-être bien avec trop d'indulgence) et Bernadotte, ses intrigues, ses habiletés. L'expérience autorisée de M. Pingaud en pareille matière n'a pas été étrangère à cette publication; c'est une bonne fortune pour les éditeurs. Des notes, des appendices avec des pièces importantes, une table nominative,

Digitized by Google

complètent très bien ce livre qui, sur cette période et ce sujet très curieux, apparait et restera comme un témoignage de premier ordre.

G. DE G.

—

J.-B. Carrier, par Alfred LALLIÉ. Paris, Perrin, 1901, in-8 de XIV-462 p.

Depuis de longues années, M. Lallié étudie sur place l'histoire de la Révolution à Nantes; il a publié diverses études de détail se rapportant plus ou moins à l'homme qui représenta si bien la Terreur dans sa ville natale, Carrier. Toutefois, il n'avait pas encore fait connaitre dans un travail d'ensemble le résultat de ses travaux, lorsque M. le comte Fleury entreprit les recherches qui devaient aboutir au livre sur *Carrier à Nantes* (1897) (Cf. t. LXIII de cette *Revue*, p. 301). M. Lallié lui donna obligeamment son concours, semblant abandonner ainsi le bénéfice définitif de l'œuvre qu'il avait commencée; seulement, après avoir pris connaissance de l'ouvrage de M. Fleury, il pensa pouvoir encore ajouter quelques traits à la physionomie du terroriste par excellence : de là le volume qu'il vient de faire paraître.

Les pires scélérats ont leur légende, et c'est empêcher d'avance toute réhabilitation paradoxale que de constater jusqu'à quel point ils ont mérité condamnation. M. Fleury a prouvé le premier qu'il serait injuste de rendre Carrier seul responsable des excès commis en son nom. Il ne faut pas, pour le juger, le séparer de la Convention, dont il tenait ses pouvoirs, ni du comité révolutionnaire local, dont il servit souvent les fureurs. Les thermidoriens trouvèrent commode, pour assurer l'impunité à beaucoup d'entre eux, d'offrir à l'opinion surexcitée les têtes de Fouquier-Tinville, de Joseph Lebon et de Carrier. Ce dernier eut beau rappeler comment il avait été poussé par les uns et entraîné par les autres. Parmi ses complices, les uns avaient déjà péri le 9 thermidor, les autres étaient trop haut placés pour qu'on pût les atteindre; d'autres enfin, accusés avec lui, furent acquittés comme ayant agi « sans intentions contre-révolutionnaires. » Quant à lui, déclaré coupable d'avoir cherché à « avilir la représentation nationale, » il paya pour tous.

Telle est la thèse soutenue par M. Fleury, qui vient d'être reprise par M. Lallié avec une compétence toute particulière. Celui-ci nous montre Carrier d'abord à la Convention, puis en Normandie, enfin et surtout dans la Loire-Inférieure. Il nous dit comment, pendant quatre mois, secondé ou dominé par l'action des clubs et des bandes révolutionnaires, étourdi par les exemples de certains de ses collègues (Jeanbon Saint-André et Fouché entre autres, qui, depuis, firent fortune sous l'Empire), ce proconsul commanda ou autorisa, contre les Vendéens, contre les prêtres et les riches, les exécutions individuelles, les fusillades en masse et surtout les noyades. Le système de la Terreur n'a jamais trouvé ailleurs qu'à Nantes un champ d'action aussi favorable et un plus complet développement.

Un tiers du volume est consacré à la dernière partie de la vie de Carrier, c'est-à-dire aux accusations dont il fut l'objet, à son procès et à sa condamnation. Cette étude spéciale, où nous voyons Carrier se débattre contre les « lâches » qui le « sacrifient, » suivant son expression, est particulièrement intéressante pour la caractéristique de l'esprit révolution-

Digitized by Google

naire. M. Lallié a compulsé tous les documents imprimés, interrogé les traditions locales et conduit avec l'impartialité du juge une instruction qui ne peut guère être, vu l'indignité unanimement reconnue de l'accusé et de ses complices plus ou moins avoués, qu'un long réquisitoire.

L. P.

—

Les Accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires, par P. Montarlot. — Autun, librairie Dejussieu, 1901, in-8 de 592 p.

Quel est le lecteur qui, en parcourant dans les meilleurs ouvrages la nomenclature des accusés ou plutôt des condamnés des tribunaux révolutionnaires, n'a regretté de n'y trouver sur chacun d'eux que de trop rares renseignements biographiques? Eh! comment l'auteur d'une étude générale pourrait-il les donner? Sa science personnelle et ses moyens d'information n'y suffiraient pas. L'œuvre a besoin d'être divisée, et c'est presque à chaque département intéressé qu'il appartiendrait de recruter sur place les documents qui doivent éclairer l'histoire générale. C'est à cette si juste inspiration qu'a obéi M. Montarlot en nous donnant, pour Saône-et-Loire, de précieuses notices sur les accusés originaires de ce département qui ont comparu devant les tribunaux révolutionnaires.

Ce livre a cinq parties. Dans la première, il s'agit du personnel du tribunal révolutionnaire de Paris, juges, accusateurs, jurés, défenseurs officieux : l'auteur nous révèle sur ces personnages, bien qu'ils ne rentrent pas tous, loin de là, dans son cadre, des renseignements nouveaux. La seconde, la troisième et la quatrième partie sont consacrées aux soixante-sept accusés de Saône-et-Loire jugés par le tribunal de Paris sous ses diverses formes (28 septembre 1793, 22 prairial et 23 thermidor an II); résumé : trente-huit condamnations à mort, quatre jugements de non-accusation et vingt-cinq acquittements (p. 361). Nous recommandons ici au lecteur les justes distinctions que fait l'auteur, et qui témoignent autant de son impartialité que de l'étude approfondie qu'il a faite de son sujet.

Dans la cinquième partie, l'auteur passe en revue les autres tribunaux révolutionnaires autres que celui de Paris : tribunaux de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Marne; commissions militaires ou révolutionnaires de l'armée du Rhin, de Nantes, de Valenciennes, de Vannes; enfin les commissions révolutionnaires de Lyon : ces dernières ont, à elles seules, compris soixante-neuf accusés de Saône-et-Loire. Cette partie du livre n'en est ni la moins importante ni la moins nouvelle : on peut deviner quelle variété d'investigations il a fallu à l'auteur pour découvrir et identifier devant ces juridictions si nombreuses la classe d'accusés qu'il recherchait.

En somme, cent quatre-vingt-quatre personnes, se rattachant à Saône-et-Loire, ont été renvoyées devant les juridictions révolutionnaires, dont quatre-vingt-huit ont été condamnées à mort, chiffre relativement faible, remarque M. Montarlot, si l'on songe aux hécatombes de l'Anjou, de la Vendée et du Midi, mais que nous estimerons très élevé si l'on tient compte de la douceur des mœurs que l'auteur attribue aux habitants de son département. Mais les comités

Digitized by Google

de Paris n'avaient-ils pas la plus grande part dans ces hécatombes ? — « A mesure qu'on tourne les feuillets jaunis des procédures, écrit M. Montarlot, à mesure qu'on analyse les mobiles de ces assassinats décorés d'une apparence de légalité, on éprouve une horreur croissante pour les scélérats qui prétendirent façonner avec le couperet de la guillotine une société nouvelle dont ils auraient été les maîtres. Et ce sentiment se double d'une indicible confusion à la pensée que cette tourbe de misérables, où l'escroc fait pendant au concussionnaire, l'imbécile au goujat, l'ivrogne au dément, le moine défroqué au cabotin sifflé, a tenu pendant seize mois la France courbée sous son joug avilissant. » (P. 572.)

Que de noms d'accusés pourrions-nous citer sur lesquels M. Montarlot a fait la lumière : Laligant, complice, espion et dénonciateur de La Rouërie, le comte de Montrevel, la famille de Lamartine, Desvignes de la Ferté, abbé de la Cerve, les Mac-Mahon ! Il faudrait plus d'espace que n'en comporte ce bulletin pour entrer dans quelque détail et faire apprécier la somme non seulement de travail, mais de sagacité et de bonheur dans les recherches que ce livre a nécessitée : souhaitons que, dans d'autres départements, il s'en fasse d'analogues et qui méritent autant d'éloges.

VICTOR PIERRE.

Mémoires de la comtesse de la Villirouët, *née de Lambilly*, par le comte DE BELLEVUE. Paris, J. Poisson, 1902, in-8 de XVI-360 p.

Marie-Victoire de Lambilly, née en 1767, morte en 1813, était une toute jeune femme au début de la Révolution, qui lui réservait de cruelles épreuves. Mariée à un ancien officier qui crut devoir se joindre à l'émigration, elle resta, avec des enfants en bas âge, exposée à toutes les persécutions qui attendaient ses pareilles, et fut incarcérée pendant quinze mois dans les prisons de Lamballe. Malgré les instances les plus pressantes, elle ne recouvra la liberté qu'en janvier 1795. Deux ans après, son mari se hasarda à la rejoindre sous un nom d'emprunt, et malgré la peine capitale à laquelle il était exposé, put vivre en paix pendant quelque temps. Mais ayant été dénoncé, il fut arrêté le 14 janvier 1799 ; il ne tarda pas à avouer son identité, et fut, comme émigré, traduit devant une commission militaire dont il ne pouvait attendre que la mort. Dans cette cruelle extrémité, Mme de la Villirouët conçut le projet de lui sauver la vie en lui servant d'avocat. Elle obtint d'être entendue. Cette situation si nouvelle gagna les plus chaleureuses sympathies du public et exerça une influence favorable sur les juges eux-mêmes. La jeune femme s'exprima avec tant de cœur, tant de présence d'esprit et tant d'adresse, qu'elle obtint, au milieu des applaudissements universels, un acquittement jusque-là sans exemple.

Mme de la Villirouët a laissé un court récit de son emprisonnement, et une narration un peu plus étendue du procès de son mari ; le plaidoyer qu'elle prononça en sa faveur y a trouvé place. Le comte Xavier de Bellevue, son arrière-petit-fils, y a joint de copieuses notes biographiques et généalogiques. Le tout sera lu avec intérêt : mais peut-être sera-t-on tenté de trouver le titre de *Mémoires* un peu trop ambitieux pour une publication de ce genre. L. DE N.

Digitized by Google

Charette et la guerre de Vendée, par René Bittard des Portes. Paris, Émile-Paul, 1902, in-8 de IX-616 p.

Voici un des meilleurs ouvrages historiques qui aient paru sur les guerres de la Vendée ; il a d'autant plus d'importance qu'il comble une grande lacune. Tandis que tous les faits qui concernent la grande armée vendéenne ont été souvent racontés, étudiés et discutés, les événements dont le Bas-Poitou et le pays de Retz ont été le théâtre n'avaient été, jusqu'à présent, exposés que d'une manière si peu suivie et si incomplète qu'ils restaient, à bien des égards, peu intelligibles. Ils méritaient cependant d'être mieux connus, ne fût-ce qu'en raison du contraste que présente la marche de l'insurrection royaliste dans la région voisine de la mer avec celle de la grande Vendée : celle-ci déployant dès les premiers jours une vigueur sans égale, et la développant de plus en plus à force de victoires ; celle-là se montrant très inférieure en qualités morales, luttant contre des adversaires moins nombreux, mais mieux organisés, et s'aguerrissant toutefois au milieu d'une série d'échecs qui ne purent abattre sa persévérance.

M. Bittard des Portes n'a négligé aucune recherche pour parvenir à la connaissance la plus complète de son sujet. Il a été, de plus, favorisé par d'heureuses circonstances, ayant pu puiser largement à des sources qui n'avaient pas, jusqu'à présent, été suffisamment explorées. Ce sont d'abord les très intéressants *Mémoires* de Lucas-Championnière, un des principaux officiers de Charette, restés encore inédits ; puis les Souvenirs, également inédits, de l'abbé Remaud, aumônier du général.

M. Bittard des Portes a parfaitement mis en œuvre sa matière. Son ton est toujours celui de l'historien, jamais celui de l'apologiste ou de l'accusateur. Il s'est donné la tâche unique d'exposer les faits, et le plus souvent il s'abstient de les apprécier. En mettant dans un jour complet les rares qualités du général vendéen, il ne cherche à dissimuler ni les travers de l'homme ni les fautes militaires dans lesquelles il lui est souvent arrivé de tomber. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter que cette sage réserve ait été parfois mise en oubli, notamment quand l'auteur s'attache à justifier l'odieuse sentence de mort portée contre Bernard de Marigny, dont l'assassinat de cet infortuné général fut la conséquence. On ne peut en laver la mémoire de Charette en alléguant qu'il ne voulait pas que l'arrêt fût exécuté, car présumer de bonnes intentions ne suffit pas pour les démontrer. Si l'on ne voulait pas faire périr Marigny, quel but se proposait-on en prétendant le dégrader ? Le mot de Talleyrand, sur les événements de 1808, ne peut manquer de revenir à la mémoire. Aucun raisonnement n'effacera la tache que la fin tragique de Marigny a laissée sur tous ceux qui ont eu le malheur d'y contribuer. Elle a d'ailleurs été pour beaucoup dans leur perte, en privant la Vendée du quart des forces sur lesquelles elle devait compter. Ne pouvait-on pas le prévoir ? Les soldats de Charette ou ceux de Stofflet auraient-ils suivi des chefs dont les mains se seraient teintes du sang de ces généraux ?

Mais c'est trop reprocher à l'historien du héros de la Basse-Vendée une erreur dans laquelle il lui est si peu ordinaire de tomber. Réjouissons-nous plutôt de la lumière qu'il a si

Digitized by Google

abondamment portée sur tout ce qui concerne l'armée de Charette, sur les causes qui ont amené ses succès, sur celles qui l'ont conduite à la défaite. Son livre restera un élément désormais indispensable à la connaissance exacte des guerres de l'ouest.

L. DE N.

—

Mémoires du général baron DESVERNOIS, publiés sous les auspices de sa nièce, Mme Boussu-Desvernois, d'après les manuscrits originaux, avec une Introduction et des notes par Albert Dufourcq. *1789-1815. L'Expédition d'Égypte. Le Royaume de Naples.* Paris, Plon-Nourrit, in-8 de XXVII-563 p., avec un portrait.

Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel BIOT, **aide de camp du général Pajol,** publiés d'après le manuscrit de M. G. Froberger, son petit-neveu, avec une introduction et des notes, par le comte FLEURY. Paris, Vivien, 1901, in-8 de XII-554 p., avec un portrait du général comte Pajol.

Le général baron Desvernois appartient à la catégorie historique des « grands cavaliers. » On peut dire même que ce fut un brillant « sabreur, » qui s'illustra principalement sur les champs de bataille d'Égypte et d'Italie. L'Introduction dont M. Albert Dufourcq, petit-neveu du général, a fait précéder les présents *Mémoires*, débute de la façon imagée que voici : « Au mois de septembre 1791, la bourse légère, le cœur chargé d'espérances, un jeune homme faisait à pied la route de Lons-le-Saunier à Paris ; il comptait entrer à la Ferme générale et mener, dans la capitale, la même vie active, intelligente, honorée, qu'avait menée son père en province ; il se croyait sûr du succès : son frère n'était-il pas dans la place ? N'avait-il pas reçu lui-même des directeurs de la Ferme des assurances presque formelles ? Il chantait ; l'avenir souriait à sa chanson. — En 1815, au mois de décembre, le même homme revenait de Paris à Lons, la bourse allégée, l'âme accablée ; il avait couru le monde du Rhin au Pô, du Nil au Tage ; la Révolution avait emporté la Ferme générale à laquelle il songeait jadis ; elle avait détruit, à peine ébauchés, ses rêves de vie bourgeoise ; elle l'avait jeté aux armées....; elle avait fait sa gloire ; elle amena sa ruine. »

Voilà bien l'histoire de la vie militaire active de Desvernois résumée en ces quelques lignes.

Nicolas-Philibert Desvernois est né à Lons-le-Saunier le 23 septembre 1771. A seize ans, il entre comme surnuméraire à la direction des salines de Montmorot, sans avoir même terminé ses études au collège de sa ville natale. En 1791, il vient à Paris et s'engage dans le régiment de Penthièvre infanterie. Mais un capitaine qui s'intéresse à lui fait annuler cet engagement afin de lui permettre d'accepter l'emploi de vérificateur des contributions publiques de la ville de Paris. Après avoir été témoin indigné des horreurs du 10 août 1792, il s'engage à nouveau — cette fois définitivement — dans le premier corps des hussards de la Liberté qui allait partir pour le Palatinat. Il se signale si bien à l'armée du Rhin que, le 8 fructidor an II, il est promu sous-lieutenant. En 1795 et 1796, Desvernois guerroie en Italie, où il accomplit des actes de bravoure peu ordinaires. Il est à Lodi ; il prend Crémone avec deux cavaliers ; blessé ensuite

Digitized by Google

et fait prisonnier dans une rencontre avec les Autrichiens, il est emmené à Trente, dont les Français ne tardent pas à s'emparer, ce qui lui rend la liberté. Aux batailles de la Favorite, de Faënza, de Crocebianca, il se conduit en héros. Enfin l'heure arrive où il doit s'embarquer pour l'Égypte. C'est là qu'il faut suivre Desvernois pour lui voir déployer toute son heureuse audace. Quand il revient en France, il est capitaine. De 1805 à 1815, c'est-à-dire jusqu'au jour où, désemparé, il se retire à Lons-le-Saunier, il passe tout son temps, en paix comme en guerre, dans le royaume de Naples. Tour à tour soldat ou administrateur de province, il se fait remarquer, dans ces rôles si différents, par des qualités de premier ordre. Mais quand vint la mauvaise fortune, comme il n'était lieutenant général qu'au service particulier du roi Murat, il dut, en France, sous la Restauration, se contenter du grade inférieur de colonel. En 1823, toutefois, on lui reconnut la qualité de maréchal de camp honoraire. Sa ruine, alors, était à peu près complète. Admis à la retraite en 1834, après avoir été gouverneur de Rochefort depuis 1830, il mourut en 1859. Telle fut, dans les grandes lignes, cette existence mouvementée de l'un des plus audacieux cavaliers des grandes guerres de la Révolution et de l'Empire.

— Sans avoir parcouru une aussi brillante carrière que Desvernois, le colonel Biot n'en fut pas moins, lui aussi, une figure militaire intéressante de la même époque. Né à Lille le 3 février 1778, Hubert-François Biot s'engageait au 11e chasseurs à cheval, à l'âge de vingt ans. Son avancement n'eut rien de rapide ; cependant, en l'année 1809, il devait conquérir successivement les deux grades de sous-lieutenant et de lieutenant. C'est alors que Pajol se l'attacha comme aide de camp. Biot voua bientôt à son général une affection sans bornes dont il lui donna des preuves multiples. Son admiration pour Pajol était telle qu'il en parle quelque part comme d'un « homme surnaturel. » L'expression est amusante. Les *Souvenirs* qu'il a laissés et que publie M. le comte Fleury se bornent au récit attachant, émaillé de nombreuses anecdotes, de la campagne de 1812 en Russie, des campagnes de 1813, de 1814 et des Cent-jours. Biot est un chaud partisan de Napoléon, ce qui ne l'empêche pas, après la chute définitive de celui-ci, de solliciter son maintien dans les cadres de l'armée. Non sans quelques difficultés, satisfaction lui fut donnée. A partir de ce moment, les *Souvenirs* de Biot ne nous parlent plus que d'une seule guerre, celle d'Espagne, en 1823. Tout le reste du volume est consacré à des faits et gestes de garnison qui ne sont pas sans intérêt, car ils donnent une idée de ce qu'était la vie militaire en France entre 1815 et 1832. Biot, alors colonel, fut mis à la retraite, malgré lui, en 1832, et il en témoigne une très naturelle mauvaise humeur dans son chapitre final. Il mourut dix ans après, à l'âge de soixante-quatre ans.

Avant de finir, il convient de noter que les *Mémoires* de Desvernois sont ornés d'une jolie héliogravure représentant le futur général baron en sous-lieutenant (1796). Quant aux *Souvenirs* de Biot, ils ne nous donnent pas le portrait de l'auteur, M. le comte Fleury n'ayant pu se le procurer ; ce portrait, qui eût été si utile, a été remplacé par celui du général Pajol, très belle eau-forte,

Digitized by Google

d'ailleurs. — Ces ouvrages sont pourvus, l'un et l'autre, d'un index alphabétique des noms de personnes et de lieux ; mais il faut reconnaître que le volume, sortant des presses de la maison Plon, est de beaucoup supérieur, comme exécution, à celui qui porte la marque du libraire Vivien, et qui a été imprimé, non sans fautes de plus d'une sorte, à la Roche-sur-Yon.

E.-C. Gaudot.

—

Souvenirs du Congrès de Vienne (*1814-1815*), *du comte* de la Garde-Chambonas, publiés avec une introduction et des notes par le comte Fleury. Paris, H. Vivien, 1901, in-8 de xv-461 p.

En 1820, le comte de la Garde qui, aux côtés du prince de Ligne, avait vécu en amateur et en curieux à Vienne pendant que s'y tenait le Congrès célèbre, publia ses impressions sous le titre : *Fêtes et souvenirs*. Le livre n'était pas sans mérite, il ne demeura pas sans succès. Il abondait en anecdotes, contenait d'agréables portraits, et gardait ce ton de bonne compagnie dont la société d'alors paraissait plus capable de goûter l'agrément que la nôtre. Il y avait même abus dans les éloges, et ce n'étaient que fêtes charmantes, femmes brillantes, diplomates distingués, princes aimables. Nous sommes aujourd'hui devenus plus sceptiques sur tous ces mérites, comme aussi la nouveauté des détails n'existe pas pour des lecteurs qui connaissent tant d'autres Mémoires publiés depuis lors.

Malgré tout, M. le comte Fleury a bien fait de rééditer ce volume devenu rare et même introuvable ; il l'accompagne de trois portraits, d'une introduction un peu trop brève, de notes un peu trop clairsemées, et d'une table alphabétique bien complète. Pourquoi ne profite-t-il pas de la circonstance heureuse de son rôle d'éditeur pour rectifier des erreurs historiques de M. de la Garde ? Par exemple, il y a (p. 243) sur Cyrille Razumowski des anecdotes au moins controuvables. Le mot si clairvoyant de Napoléon : « Dans cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque » est reproduit de façon si inexacte (p. 300) qu'il perd tout son mérite, tout son sens. Des rectifications s'imposaient ici. Egalement (p. 56), il eût fallu citer au premier rang des ouvrages relatifs au duc de Richelieu le livre de M. de Crousaz-Crétet.

Les récits de M. de la Garde sont brillants, fort amusants, seulement un peu fastidieux par le panégyrique à outrance ; ne s'en va-t-il pas parler du « cœur » excellent de Talleyrand ! L'excès en tout, même en indulgence, est un défaut.

G.

—

Mes souvenirs. La guerre de Crimée et la cour de Napoléon III, par le comte de Reiset. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1902, in-8 de iv-453 p.

Le nouveau volume du comte de Reiset conduit le lecteur en Russie et l'amène ensuite en Italie. Le chapitre iii contient des informations sur la situation faite, sous Nicolas Ier, aux catholiques, presque tous Polonais. La paroisse catholique de la capitale était dirigée par des dominicains, dont le prieur fut alors persécuté par la police pour avoir communiqué directement avec le pape sur une canonisation. « Nicolas Ier avait une aversion marquée pour le catholicisme »

Digitized by Google

(p. 90). L'archevêque de Mohilev disait à M. de Reiset : « On nous persécute aujourd'hui plus que jamais, non plus ouvertement comme par le passé, mais d'une manière plus continue et par conséquent plus douloureuse » (p. 91). M. de Reiset appuyait le métropolitain catholique autant que le permettaient ses fonctions (p. 92).

M. de Reiset raconte l'assassinat de Paul Ier et la mort du duc de Leuchtenberg. A la page 97, il présente un portrait intéressant du caractère de Nicolas Ier.

A propos de l'Italie, l'auteur expose avec détails plusieurs faits contemporains de Napoléon III. Voici, à la page 289, le mariage de la duchesse de Berry. A la page 294, indiquons un rapport adressé à l'Empereur sur la situation de la ville de Turin. Le chapitre XI est relatif aux événements de Neuchatel. Vous trouverez à la page 369 un rapport sur la princesse Clotilde et le mariage du prince Napoléon. Je signalerai aussi une étude sur les affaires d'Italie (p. 385). « L'unité de l'Italie, dit M. de Reiset, produirait du même coup l'unité de l'Allemagne. » Le dernier document à indiquer est une lettre de M. d'Azeglio du mois de mars 1859 (p. 400).

A l'appendice, l'auteur a inséré : 1° le cérémonial pour la prestation de serment du grand-duc Michel; 2° l'état de la haute noblesse de Russie sous le règne de Nicolas Ier; 3° le règlement pour la paroisse catholique française à Moscou.

A. D'AVRIL.

—

Souvenirs de Sainte-Hélène, par la comtesse DE MONTHOLON, *1815-1816*, publiés sous les auspices du vicomte de Couëdic de Kergoualer, son petit-fils, par le comte FLEURY. Paris, Émile-Paul, 1901, in-12 de 247 p.

Le général de Montholon, célèbre par l'attachement qui le fit le compagnon d'exil de Napoléon, avait emmené avec lui, à Sainte-Hélène, sa première femme, Mlle Albine de Vassal. Ce sont les *Souvenirs* de cette dame pendant le commencement de leur séjour à Longwood qui nous sont donnés aujourd'hui.

La comtesse de Montholon avait un passé très aimable, trop aimable même si on en croit la chronique et si on constate qu'elle était déjà deux fois divorcée.

Rien, dans ses *Souvenirs*, ne rappelle le ton léger de sa conduite; rien non plus n'offre un intérêt de premier ordre. Depuis le départ de la Malmaison jusqu'au commencement de 1816, elle note ce qu'elle a vu autour de l'empereur et pendant leur installation à Sainte-Hélène. Quelques détails, peu d'anecdotes, moins encore de faits saillants; mais un récit agréable parce qu'il est simple et d'apparence sincère dans son admiration pour Napoléon.

On n'ignorait pas ce que narre Mme de Montholon, et cette « contribution » à la vie de Sainte-Hélène n'apporte rien de plus précis, de plus décisif, après tant d'autres Mémoriaux, surtout après le *Journal* de Gourgaud. Il faut cependant placer ce petit volume (écrit en 1840) à côté de tous ceux qui ont trait à cet exil fameux.

Les éditeurs ont ajouté au texte, un peu mince, seize gravures d'assez d'intérêt; en appendice, quelques

Digitized by Google

lettres et une généalogie précise et exacte de la maison de Montholon. Le tout est intéressant, sans devoir captiver le lecteur.

G. G.

—

Mes Souvenirs. — Les débuts de l'indépendance italienne, par le comte DE REISET. Paris, Plon-Nourrit, 1901, in-8 de 479 p., avec une héliogravure.

Après un court séjour à Rome, le comte de Reiset était envoyé à la légation de France au Piémont, où se préparaient de grands événements, auxquels le jeune secrétaire fut mêlé activement. Le volume que nous annonçons est rempli d'informations et d'appréciations dignes d'intérêt, tant sur les événements que sur les personnes. Voici d'abord Charles-Albert, alors héritier de la couronne, et dont le marquis Costa de Beauregard avait dit : « Pour ses familiers mêmes, Charles-Albert demeurait une énigme. Son regard sans cesse contredisait sa parole, sa parole démentait son sourire, son sourire déguisait sa pensée.... Tout était complexe, indécis, fuyant dans ce prince toujours dissonant » (p. 47). — Tel est le personnage auprès duquel le comte de Reiset, chargé souvent de la légation, devait se trouver pendant les plus graves complications du conflit austro-sarde.

« Au commencement de 1848, un mouvement tout-puissant se produisit en Italie. Le nouveau pape Pie IX était entré dans la voie des réformes. Les princes italiens, malgré les traités secrets qui les liaient à l'Autriche, s'étaient vus forcés de suivre cet exemple. Charles-Albert.... se décida assez brusquement à donner à son royaume une constitution libérale. Quelques semaines après, les Milanais chassaient les Autrichiens (p.88). » Le roi part de Turin : c'est sur les champs de bataille que va se décider le sort de l'Italie. M. de Reiset rejoint le roi à Milan. Il faut lire dans son livre le récit de ce qui se passa en ce moment terrible.

Le gouvernement piémontais avait demandé à la France d'intervenir. M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères, écrivait, le 4 août 1848, au comte de Reiset : « Le gouvernement de la République accordera l'intervention lorsqu'elle lui sera demandée; il l'accordera loyalement, avec désintéressement, sans aucune vue d'ambition ni de conquête » (p.161). Le 8 août, une nouvelle dépêche donnait à l'intervention le caractère d'une médiation offerte par la France d'accord avec l'Angleterre. Les chapitres suivants exposent les faits de cette médiation.

« En France, l'élection du 10 décembre avait eu lieu, et Louis-Napoléon était devenu Président de la République. Il n'était pas moins favorable à l'Italie que le général Cavaignac; mais M. Bastide avait été remplacé par M. Drouyn de Lhuys, et une politique plus conservatrice allait prévaloir. Gioberti fut prévenu par le ministre de France que les puissances catholiques ne souffriraient pas qu'il fût porté la moindre atteinte à la puissance spirituelle du Pape, et que même elles pèseraient de tout leur poids pour faire rétablir son autorité temporelle; que la France, quoique républicaine, agirait en ce sens; que le gouvernement précédent y était résolu, et qu'*à fortiori*, le gouvernement nouveau protégerait le Pape d'une manière efficace » (p.241).

Viennent ensuite la bataille de Novare (avec des détails nouveaux),

Digitized by Google

l'abdication, la mort de Charles-Albert, l'avènement de Cavour, le coup d'État du 2 décembre, etc.

On lira aussi quelques pages intéressantes sur Silvio Pellico (451 et 469).

A la fin de ce volume, rempli de détails précis et d'impressions intéressantes, le comte de Reiset annonce qu'il est transféré à Saint-Pétersbourg ; nous l'y suivrons.

A. D'AVRIL.

—

Les Problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle, par E. DRIAULT. Paris, Alcan, 1900, in-8 de 388 p.

Parmi les problèmes ayant surgi à la fin du XIXe siècle, l'auteur aborde d'abord celui de l'Alsace-Lorraine. C'est l'ère de paix armée. Les deux provinces s'étaient annexées à la France pacifiquement, naturellement (p. 6). Henri II en prit possession sans coup férir. Aux traités de Westphalie, l'Alsace demeura française : nul n'y protesta. La revendication de l'Alsace-Lorraine est une invention de la Prusse : ce pays ne se donna pas volontairement à l'Allemagne : il fallut le prendre. En 1860, la France avait consulté la Savoie et Nice avant de les annexer. Le roi de Prusse voudrait-il courir le risque d'une consultation nationale en Alsace-Lorraine (p. 11) ? Les Allemands n'ont pas réussi à désaffectionner de la France les Alsaciens-Lorrains (p. 12). L'Allemagne pourrait nous les rendre en échange d'une grosse colonie (p. 17); encore si nous consentions, à lui laisser les provinces allemandes de l'Autriche en dissolution (p. 18).

Dans le chapitre consacré au royaume d'Italie, l'auteur juge ainsi la dynastie régnante : « Qu'est-ce que la dynastie de Savoie a fait de ce peuple qui s'est donné à elle si loyalement ?.... Elle l'a usé ; elle a renversé ses plus nobles illusions ; elle a flétri ses plus mâles vertus ; elle l'a abattu dans le découragement et la misère. Elle a perdu son affection. L'unité n'a pas apporté la gloire » (p. 33).

En ce qui concerne le pontificat de Léon XIII, M. Driault dit : « L'édifice de la puissance pontificale est plus imposant que jamais. Retranchée au Vatican, la papauté en a restauré le prestige » (p. 34).

Les perspectives sont alarmantes : « Il paraît difficile, dit l'auteur, que la maison de Savoie échappe à la banqueroule, où elle s'est elle-même réduite. Elle a épuisé le pays ; mais surtout elle a épuisé sa propre popularité » (p. 40). Le remède préconisé par M. Driault était inattendu : « Il faut, dit-il, achever l'organisation du parti républicain dans la péninsule » (p. 42). Est-ce donc un remède contre la banqueroute ? Ce n'est pas prouvé par l'histoire.

« L'Autriche-Hongrie est menacée de dissolution parce qu'elle est composée d'éléments trop différents pour s'associer » (p. 43). Dès que les nationalités purent parler, « ce fut, de l'Elbe aux Portes de fer, une effroyable cacophonie » (p. 44). Quant à la Hongrie, « dès qu'elle fut libre, elle montra ce qu'elle était : elle ne voulait de la liberté que pour elle-même : elle la refuse aux Transylvains et aux Croates » (p. 45). Puis surviennent l'intervention russe et plus tard le compromis qui régit encore la monarchie. Le chapitre suivant est consacré aux races et aux nationalités. Suivent des prévisions naturellement hasardées sur ce qui pourrait succéder à une destruction de l'empire austro-hongrois. Je ne suis pas persuadé

Digitized by Google

que les Ruthènes tendent généralement vers l'empire russe, où il existe même, à l'état latent, une question ruthène, comme il y a une question polonaise entre les copartageants (p. 65). — Un *lapsus calami* (à la page 63) place la Roumanie dans une confédération slave.

« Presque toutes les époques de l'histoire ottomane se ressemblent: elles commencent par des insurrections spontanées ou préparées: elles se continuent par des interventions étrangères; mais c'est toujours l'empire du Sultan qui paie les frais » (p. 68). En 1877 et 1878, des mouvements éclatent en Bosnie, en Serbie, en Bulgarie: émotion de l'Europe. La guerre est déclarée entre la Russie et la Turquie, qui fut vaincue. Au traité de Berlin, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro deviennent indépendants; les Bulgares obtiennent une administration séparée. Les Albanais ne sont pas tous musulmans (p. 76). Suivent des considérations sur le sort futur de Constantinople et de la Macédoine. Les Allemands et les Anglais soutiennent le Sultan (p. 81). Le nouveau Sultan abandonne la tradition de la réforme (p. 84). L'auteur parle ensuite des populations chrétiennes.

Voici l'intitulé des chapitres suivants: Méditerranée, Mer Rouge, Égypte et Abyssinie, Partage de l'Afrique, Problème de l'Asie centrale, Question chinoise, États-Unis, Triple alliance, Alliance franco-russe, Grandes puissances et partage du monde, Conflits et paix, Société, Église et Science.

Ces indications suffiront à renseigner le lecteur sur le contenu du livre de M. Driault, écrit dans un esprit très démocratique et antichrétien, mais qui pourra être consulté avec fruit par les gens éclairés.

A. D'AVRIL.

La France catholique en Orient, par le R. P. Hilaire DE BARENTON. Paris, Ch. Poussielgue, 1902, in-8 de XXI-318 p. avec cartes.

Étude documentée et très intéressante, où l'on suit pas à pas la marche progressive des missions franciscaines en Orient depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'à la Révolution de 1793, époque à laquelle les missions reçurent un coup si terrible. Mais elles ne tardent pas à reprendre un nouvel essor dans notre siècle en embrassant tous les genres d'apostolat et d'œuvres charitables.

Des statistiques très bien faites permettent d'embrasser d'un coup d'œil le développement non seulement des œuvres franciscaines, mais aussi des établissements, en Orient, des autres ordres religieux, tels que les Jésuites, les Lazaristes et les Assomptionnistes.

Ces pages sont une démonstration très frappante des services inappréciables rendus par eux à l'influence française, partout où il leur a été permis de s'établir; mais notre gouvernement continuera-t-il à les appuyer au dehors alors qu'il les persécute au dedans? L'ouvrage, très bien écrit, se lit avec plaisir et est de nature à instruire tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Église catholique en Orient.

Dom Y. L.

Digitized by Google

La congrégation du Grand Orient et les congrégations à la Chambre française en 1901, par un patriote. Paris, 5, rue Bayard, in-16 de IX-334 p.

Tous les catholiques connaissent la loi de proscription que le ministère Waldeck-Rousseau a fait voter l'année dernière contre les congrégations religieuses, sous le fallacieux prétexte de réglementer le « contrat d'association. » Ce que l'on sait beaucoup moins, et ce que le présent livre démontre sous une forme très claire, c'est que toutes les dispositions de cette loi sont calculées en vue d'assurer une existence régulière à la franc-maçonnerie. Abrogés non seulement l'article 291 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834 qui subordonnaient à l'autorisation du gouvernement la naissance de toute association de plus de vingt personnes, mais encore la loi de 1848 qui frappait de peines exceptionnellement rigoureuses les sociétés secrètes, et la loi de 1872 qui édictait une prohibition particulière contre les associations internationales. En sorte qu'aujourd'hui, les francs-maçons peuvent à leur gré faire impunément, et sans se heurter à aucun texte, tout ce qu'ils reprochaient avec une si belle indignation aux congrégations religieuses : posséder des biens de mainmorte, exercer une action politique, s'affilier aux loges étrangères. En réalité, ce qu'on appelle officiellement le gouvernement de la république n'est que le gouvernement de la franc-maçonnerie. La seule force organisée que la maçonnerie trouve encore en face d'elle, dans ce pays dissous par les doctrines de la Révolution, c'est l'Eglise catholique. Désespérant d'en finir avec elle d'un seul coup, la franc-maçonnerie s'est efforcée de lui porter une terrible atteinte en détruisant les congrégations. Tel est, au fond, l'esprit de la loi du 1er juillet 1901.

L'ouvrage se termine par un tableau complet donnant, pour chaque département, le nom des sénateurs et des députés qui ont voté cette loi. Si l'on additionne les suffrages qui ont envoyé ceux-ci au Parlement, on constate qu'ils représentent moins du quart des électeurs français : 2,500,000 sur 11 millions. Ce qui n'empêche pas les sectaires, dans leur hypocrisie, de se donner comme les exécuteurs de la volonté du peuple souverain !

H. Rubat du Mérac.

—

De l'union dans la société française, par L. Crouslé, professeur honoraire de l'Université de Paris. Paris, Champion, 1901, in-12 de XXIII-267 p.

« Le mal manifeste et le plus général de la société présente, dit M. Crouslé, au début de son introduction, est la multiplication des haines. » Ému de l'acuité du fléau, il s'est avisé d'en rechercher les causes, d'en étudier les effets et d'en indiquer le remède. De la cause générale des haines, ainsi est intitulé le premier chapitre de l'ouvrage. La question est traitée de main de maître, avec autant de pénétration que de charme. C'est l'esprit même et le style du XVIIe siècle — du grand siècle — qui semble revivre dans ces pages exquises. « Les hommes sont naturellement amis et ennemis les uns des autres ; amis par un instinct primitif qui les porte à se rapprocher et à s'unir avant même de se connaître ; ennemis par l'effet des passions qui naissent dans la société, mais qui prennent leur origine dans les mouvements de l'amour de soi. »

Digitized by Google

L'égoïsme, telle est donc, au fond, la cause psychologique du mal.

M. Crouslé en observe les ravages, et analyse tour à tour les principaux mouvements d'opinion qui agitent la société contemporaine: le féminisme, qui dresse la femme contre l'homme; l'antimilitarisme, qui prêche aux citoyens la haine de l'armée ; l'anticléricalisme, qui soulève une nation catholique contre les prêtres; le collectivisme, qui excite l'ouvrier contre le patron. Un chapitre est consacré à définir le rôle de la presse et un autre à préciser celui de la république, dans le développement des mauvaises passions. M. Crouslé se montre aussi sévère que juste pour le triste gouvernement qui nous opprime, dont le néant est la foi officielle, dit-il, et l'instrument de règne la corruption. A une époque où tant de gens considèrent comme une bonne tactique de hurler avec les loups, d'insulter le passé pour se concilier les bonnes grâces du présent, de déclamer contre le capital pour gagner la confiance des prolétaires, on est heureux de rencontrer un homme de cœur et de talent, qui reste fidèle à la vieille méthode, la seule bonne, c'est-à-dire qui regarde l'ennemi en face, le dénonce sans détour et fond sur lui sans faiblesse.

Quant au remède, il est signalé avec une sincérité aussi courageuse que le mal. M. Crouslé le voit dans le retour au christianisme. Cette religion a pour fondement essentiel l'amour de Dieu et du prochain; accepter ses enseignements comme règle de conduite, ce serait donc détruire la haine dans sa source. Sage conseil que l'éminent historien de Fénelon et de Bossuet était bien qualifié pour faire entendre.

H. Rubat du Mérac.

Les traités internationaux devant les Chambres, par Louis Michon. Paris, Chevalier-Marescq, 1901, in-8 de 520 p.

Ce travail a trait à une question internationale très importante. La ratification des conventions internationales par le pouvoir législatif est-elle, doit-elle être exigée ? L'auteur expose d'abord compendieusement l'histoire et l'état des choses : voici les divisions : Rôle des assemblées en France en matière de traités, d'après nos constitutions successives de 1791 à 1875 ; — Constitution n'exigeant l'approbation du pouvoir législatif pour aucun traité ; — Constitution exigeant l'approbation du pouvoir législatif pour certains traités, en Belgique, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, aux Pays-Bas ; — Constitutions exigeant l'approbation du pouvoir législatif pour tous les traités, au Portugal, en Suisse. Enfin, une constitution n'exigeant l'approbation que d'une seule des deux Chambres pour tous les traités, aux États-Unis.

Il était absolument nécessaire de rappeler et de préciser cet état des choses avant de formuler une opinion sur le système qui pourrait être signalé comme le préférable : c'est ce que M. Milon s'est proposé d'examiner dans un dernier chapitre intitulé : « Ce que doit être le rôle des Chambres en matière de traités. » Sur ce terrain, l'auteur présente d'abord l'avantage qu'il y aurait à ce que le pouvoir exécutif pût rendre exécutives certaines conventions sans l'intervention législative, par exemple les traités de paix. Il se prononce pour un système qui ferait intervenir les Chambres pour certains traités seulement. A ses yeux, il y aurait avantage à ne considérer le vote

Digitized by Google

parlementaire que comme une condition d'exécution. Il faudrait proclamer la compétence de l'État pour conclure, mais ne pas ratifier avant d'avoir obtenu le vote parlementaire sur les conventions pour lesquelles le vote serait nécessaire.

L'espace ne nous permet pas de présenter toutes les considérations qui ont amené M. Milon à ces conclusions; mais nous devons recommander l'étude approfondie de son livre aux hommes d'État et aux publicistes qui auront à se prononcer sur une matière aussi importante et aussi compliquée.

A. A.

—

Les chiffres secrets dévoilés. *Étude historique sur les chiffres*, appuyée de documents inédits tirés des différents dépôts d'archives, par le commandant Bazeries. Paris, Fasquelle, 1901, in-12 de 282 p.

Ce livre contient une étude historique sur certains chiffres en usage de nos jours et quelques déchiffrements intéressants. L'auteur estime que les chiffres militaires français offrent peu de résistance au déchiffrement et, par suite, peu de sécurité. Dans son opinion, les chiffres employés par les anarchistes français et par Mgr le duc d'Orléans étaient mieux établis.

La première partie contient des renseignements historiques sur cette matière peu connue et qui mérite de l'être. Vient ensuite une étude sur le chiffre carré et sur les dictionnaires chiffrés. La troisième partie est spécialement consacrée aux chiffres militaires français. On y trouvera des informations sur le règne de Napoléon Ier, ainsi que des dépêches chiffrées de Berthier, d'Augereau, du général Rapp. A la page 185, vous lirez *in extenso* le rapport du commandant Marnier sur une mission des plus dangereuses que cet officier supérieur accomplit en 1813, et dont il s'acquitta avec un entrain, une adresse, une persévérance vraiment héroïques, dans les conditions les plus imprévues.

La dernière partie est consacrée à la présentation d'un système cryptographique qui ne fut pas accepté au ministère de la guerre.

L'appendice contient, outre quelques pièces relatives au célèbre déchiffreur Viète, au service cryptographique de Venise, l'exposition d'un système « n'exigeant qu'un crayon et du papier. »

A. A.

—

Essais de critique sur l'histoire militaire des Gaulois et des Français, par Théodore Duret. Paris, éditions de la *Revue blanche*, 1901, in-12 de 329 p.

M. Théodore Duret, dans ces *Essais* d'histoire militaire, a tour à tour étudié le tempérament combatif et la tactique des Gaulois et des Français. Les faits à l'appui de la thèse qu'il soutient sont empruntés aux annales de l'empire romain, aux croisades, aux guerres d'Italie sous Louis XII et François Ier, aux campagnes de Louis XIV, à celles de Napoléon, à la guerre franco-allemande de 1870-1871. Ils témoignent d'un atavisme incontestable.

L'activité guerrière, l'audacieuse bravoure des Gaulois se manifestèrent toujours en pure perte; leurs conquêtes furent désordonnées et stériles. L'action militaire de Rome fut, au contraire, progressive et méthodique.

Les Gaulois du temps de César, les

Digitized by Google

chevaliers du roi Jean, n'ont qu'un même mode de combat : l'effort individuel et l'élan. Les légions romaines et les archers anglais en viennent aisément à bout.

La campagne de Russie de 1812, abstraction faite du mobile déterminant, n'est pas sans analogie avec une croisade. C'est une migration de peuples armés vers des régions inconnues.

La popularité de Napoléon tient surtout à ce que l'amour de la guerre pour la guerre qu'il met en pratique pendant plus de quinze ans correspond au caractère français.

Il fallut le génie de Richelieu et celui de Louis XIV pour corriger ce défaut du tempérament national, pour faire rentrer les campagnes militaires dans le cadre des conceptions préparées et mûries. Aux guerres aventureuses qui finissent par des désastres et des mutilations de territoire, ils préférèrent des guerres politiques s'harmonisant avec un système d'alliances rationnelles et pouvant se terminer par des traités durables.

L'ouvrage de M. Théodore Duret contient de judicieux rapprochements, d'intéressants aperçus. Les considérations relatives à l'œuvre sociale de la Révolution paraissent seules de nature à provoquer des controverses et des contradictions.

ROGER LAMBELIN.

—

Les Noms de lieux romans en France et à l'étranger, par le docteur J. MEYNIER. Besançon, Dodivers, 1901, in-8 de 431 p.

L'étymologie est une science qui expose à beaucoup de déceptions : de trop nombreuses expériences en ont fourni la preuve. Ce n'est cependant pas une raison pour la proscrire. Il faut même reconnaître qu'elle repose, de nos jours, sur un terrain plus solide que par le passé, grâce aux profondes études dont la linguistique a été l'objet. Le docteur Meynier n'a rien négligé pour mettre à profit tous les résultats sérieux auxquels on est parvenu. Il en fait l'application aux noms de localités en quantité incalculable, et nous donne ainsi un livre que l'on consultera avec intérêt et profit. Il dépasse même les promesses de son programme, et aux étymologies puisées dans les langues romanes, il en joint un assez grand nombre empruntées aux idiomes germaniques et même à la terminologie gauloise. Il faut avouer que celles-ci sont les moins sûres : nous savons si peu ce qu'était le langage des anciens Gaulois. Formés du mélange opéré pendant des milliers d'années entre diverses populations, dont nous ignorerons toujours jusqu'au nom, ils joignaient probablement à un fond de langue celtique un vocabulaire emprunté à d'autres sources de nature à échapper à toute investigation.

Les étymologies données par le docteur Meynier méritent, pour la plupart, d'être prises en sérieuse considération. Mais parmi tant de milliers que renferme son volume, il faut avouer qu'il s'en trouve quelques-unes d'absolument inadmissibles. Ainsi, faire dériver la première syllabe du nom de la ville d'Honfleur d'un Hun, compagnon d'Attila, c'est s'écarter tellement de toute vraisemblance, qu'à grand'peine le lecteur peut-il réprimer un sourire. Ce n'est pas sur un pareil exemple qu'il faudrait juger de la valeur d'un volume où l'auteur a déployé les ressources d'une vaste érudition.

L. DE N.

Digitized by Google

Les vraies origines de la langue française. *Ses rapports avec l'anthropologie et la physique du globe*, par MARSILLAC. Paris, Reinwald, 1901, gr. in-8 de 195 p.

Ce livre est une plaisanterie un peu longue, comme le montrent le format et le nombre des pages. L'auteur s'attache à démontrer que la langue française se compose d'un certain nombre de radicaux primitifs, qu'il y découvre sans le concours de la linguistique et avec des procédés d'intuition plus dignes d'être admirés qu'imités. Je voudrais citer des exemples, ne fût-ce que pour mettre le lecteur en gaieté; mais je crains de lui faire perdre son temps et, franchement, je suis obligé de ménager le mien. M. Marsillac me pardonnera de m'en tenir là.

JUDEX.

—

Histoire de Saint-Calais, par l'abbé FROGER. Mayenne, imp. Poirier-Beulu, 1901, in-8 de VI-567 p.

A Saint-Calais, on trouve une abbaye, une seigneurie et une paroisse. De là, dans le livre de M. Froger, trois parties. L'abbaye a été le berceau de la paroisse; sans elle, la seigneurie n'existerait probablement pas. Le monastère remonte au VIe siècle. Les premières chartes et ses luttes, trois siècles plus tard, avec les évêques du Mans, ne sont pas l'un des points les moins intéressants de l'histoire monastique. L'auteur ne pouvait guère s'y attarder. Cette partie de son travail n'est pas, au reste, celle qui mérite le plus d'attention. Il ne donne rien que l'on ne sût déjà. Il n'éclaire pas non plus les difficultés que soulève l'étude des sources de l'histoire de Saint-Calais. Mais quand M. Froger aborde la période qui a laissé dans les archives des traces nombreuses, il devient très instructif.

Les deux chapitres qu'il consacre à l'administration de l'abbaye, du XVIe au XVIIIe siècle, seront lus avec satisfaction. Nous avons peu de travaux où l'on voie se refléter l'état exact des communautés monastiques. Leur vie intime, leur organisation, l'état de leurs ressources, l'emploi qu'elles en font, présentent plus d'intérêt que le récit de faits sans importance et revenant avec une monotonie fatigante.

L'abbaye de Saint-Calais n'est pas l'un de ces monastères dont l'action s'est fait sentir au loin. Elle a exercé une influence toute locale. Aussi aime-t-on à lire en même temps l'histoire de la seigneurie, qui commença dans la première moitié du XIe siècle et fut plus tard unie à la vicomté de Châteaudun. Les ruines du château féodal sont le seul souvenir qui en reste. La prédilection de M. Froger pour l'histoire économique se retrouve dans les pages qu'il consacre à la paroisse Notre-Dame et à la communauté des habitants. Il ne néglige rien de ce qui peut faire connaître les ressources dont disposaient la fabrique et les confréries, et l'emploi qui en était fait. On y a l'histoire des établissements religieux qui existaient à Saint-Calais, et ils étaient nombreux. Le récit des événements qui se passèrent dans la ville au cours de la Révolution et les éphémérides de Saint-Calais pendant le XIXe siècle terminent le volume de la manière la plus utile. Cette dernière partie est une monographie paroissiale très documentée.

DOM J. BESSE.

—

Digitized by Google

Histoire de l'enseignement secondaire dans le [département du] Rhône de 1789 à 1900, par M. Chabot, professeur de science de l'éducation à l'Université de Lyon [et] M. S. Charléty, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Paris, A. Picard et fils; Lyon, A. Rey, 1901, in-8 de vi-238 pages, un tableau in-folio.

Dans une courte introduction, les auteurs tracent le tableau de l'enseignement secondaire à Lyon et dans la région avoisinante tel qu'il existait en 1789. Ces pages sont intéressantes et en général exactes. J'y relève cependant une erreur : contrairement à ce qui est dit (p. 7), les archives communales de Villefranche contiennent des documents relatifs au collège de cette ville. (Rolle, *Inventaire sommaire des archives communales de Villefranche*. Paris, 1865, in-4 ; BB 1, 4, 5, 7,9 ; CC 6, 7, 15. Cf. le ms. 152 du fonds de France aux archives du ministère des affaires étrangères).

Peut-être, avec quelques recherches supplémentaires, aurait-on pu ajouter un quatrième établissement aux trois qui sont mentionnés. Il est probable, en effet, qu'à la veille de la Révolution, la congrégation lyonnaise des missionnaires de Saint-Joseph, ou *Joséphites*, tenait toujours à Saint-Rambert-l'Isle-Barbe le pensionnat dont parle le conseiller Laverdy dans son compte rendu au parlement du 26 août 1763.

Après la suppression des congrégations, en exécution de la loi du 18 août 1792, qui chassa les Oratoriens de l'antique maison de la Trinité, occupée par eux depuis l'expulsion des Jésuites, le collège fut remplacé par un *Institut pour l'instruction publique*, puis par une École centrale éphémère. En un mot, toute trace d'enseignement secondaire disparut bientôt.

Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1803, époque où fut ouvert le lycée. Comment, au dire du « parti dévot » qui, en parlant ainsi, ne se rendait sans doute pas coupable du péché de calomnie, l'établissement fut à ses débuts « un foyer d'esprit révolutionnaire et irréligieux », on nous l'apprend dans un récit imagé et bien vivant, qui fait en même temps connaître le fonctionnement de la maison. Notons au passage qu' « à Lyon l'opinion générale n'aurait pas vu disparaître sans regret toute trace d'enseignement public municipal ». Les institutions particulières continuèrent donc à vivre comme par le passé ; et, à côté du lycée, établissement de l'État, la ville organisa son école secondaire.

Aux premiers jours de la Restauration, le lycée perdit son nom pour s'appeler *collège*. La réforme la plus importante, après le changement de nom, paraît avoir consisté d'abord dans la substitution de la cloche au tambour. Au bout de peu de temps, cependant, le personnel subit des modifications qui en modifièrent profondément l'esprit.

« La révolution de juillet rétablit le drapeau tricolore en France et le tambour dans les collèges; tous deux, disent les auteurs, étaient symboliques. » Le rétablissement du tambour était un premier pas vers le retour au régime napoléonien, le second pas fut fait, grâce à la république de 1848, qui rendit au collège son nom de lycée.

Jusque-là, c'est à peu près uniquement du collège de Lyon qu'il s'agit, avec quelques mots seulement consacrés au collège de Villefranche, qui, d'ailleurs, ne faisait que végéter.

Digitized by Google

Mais, avec la loi Falloux, une ère nouvelle s'ouvre pour l'enseignement secondaire. Les établissements libres croissent en nombre et en importance. On nous en donne des monographies et une statistique intéressante. Les auteurs nous présentent aussi un historique très complet et très détaillé de la vie du lycée de Lyon sous le second empire, sans oublier sa maison des champs, le petit lycée de Saint-Rambert, ouvert en 1865. Quant au collège de Villefranche, il ne ressuscita qu'en décembre 1886.

Cet ouvrage a été préparé pour l'Exposition universelle de 1900. « C'est, dit la préface, une étude historique, et rien autre chose ; qu'on n'y cherche pas l'exposé d'une doctrine ou d'une théorie : on n'y trouvera que des faits. » Cependant, on rencontre çà et là l'expression de pensées qui sortent du calme de l'histoire. « La liberté, affirment les auteurs à propos de la loi de 1850, était réclamée et fut organisée, non pas dans l'intérêt du principe, comme le voulait le projet J. Simon de 1849, mais surtout au profit de l'Église, contre la démocratie ou le socialisme. » Et ils en concluent que la loi était faite pour supprimer l'Université. Il faut avouer que, si tel était le but, les moyens étaient bien mal choisis, car l'Université fait encore parler d'elle, et, par surcroît, la démocratie et le socialisme ont assez bien fait leur chemin. Au fond, ces messieurs ne paraissent pas éloignés de regarder, inconsciemment peut-être, l'existence de l'enseignement libre comme un attentat aux droits de l'État, maître suprême des intelligences.

En résumé, réserve faite des points ci-dessus signalés, si, pour une seconde édition, on se donnait la peine de revoir avec soin les notices consacrées aux établissements libres et aussi de corriger de nombreuses négligences de style, cette histoire pourrait prendre une place très honorable parmi les monographies consacrées aux maisons d'enseignement secondaire, officielles ou libres, qui ont fleuri en France depuis la Révolution.

GABRIEL MARTIN.

—

La Condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes, à la veille de la Révolution, par E. DUPONT. Paris, Champion, 1901, in-8 de 215 p.

L'auteur a compulsé avec soin les cahiers de vœux et de doléances rédigés dans les paroisses du ressort de Rennes au printemps de 1789. Il s'est tenu scrupuleusement sur le terrain de l'investigation scientifique, et n'emprunte jamais le langage des passions politiques. Il discerne avec justesse les cahiers rédigés sous l'influence d'une bourgeoisie éprise des théories du jour, et ceux où de simples habitants des campagnes ont exposé avec candeur, et sans ambages, les griefs dont ils avaient à se plaindre.

Il résulte de cet examen qu'à la différence de plusieurs provinces voisines, la Bretagne avait sérieusement à souffrir de l'existence des droits féodaux encore en vigueur. Loin d'en voir modérer l'application, ainsi qu'il arrivait ordinairement dans la région vendéenne et en Normandie, on avait à supporter sans cesse de nouvelles et injustes exigences. On n'en imputait pas en général le tort aux seigneurs de fiefs, dont le grand défaut était de rester beaucoup trop étrangers à leurs propres affaires, mais

Digitized by Google

bien à leurs agents et feudistes, dont l'avidité s'exerçait sans scrupule sur des campagnards hors d'état de soutenir contre eux de longs et dispendieux procès. Ajoutons que ces mêmes hommes dont les manœuvres excitaient l'animadversion du peuple contre les patrons dont ils prétendaient servir les intérêts, furent trop souvent les plus ardents à les attaquer, en se mettant à la tête des révolutionnaires, à travailler à leur ruine, et surtout à en profiter.

L. DE N.

Cenni storici sulle imprese scientifiche, marittime e coloniali di Ferdinando I, granduca di Toscana (*1587-1609*), par Gustavo UZIELLI. Florence, imp. G. Spinelli et Cie, 1901, in-8 de 85 p., pl.

La gracieuse coutume italienne qui consiste à commémorer, par des essais littéraires ou par des travaux scientifiques, spécialement composés pour la circonstance, le mariage de parents ou d'amis, a valu à la littérature historique un certain nombre de précieux mémoires. M. Gustavo Uzielli, dont les conclusions sur les relations de Toscanilli et de Christophe Colomb sont actuellement si discutées, s'est conformé à l'usage en publiant, à l'occasion du mariage de sa fille, un essai historique sur les entreprises scientifiques, maritimes et coloniales du grand-duc Ferdinand Ier de Toscane.

Si les premières de ces entreprises ont porté des fruits, on ne peut pas dire des dernières, semble-t-il, qu'elles aient eu même un commencement d'exécution. Différents documents, publiés par M. Uzielli (p. 73-82) prouvent que le grand-duc Ferdinand Ier a fait effort pour être renseigné sur plusieurs pays du nouveau monde et de l'Afrique, et s'est intéressé à plusieurs personnages qui y avaient servi; ce qu'il faudrait trouver et éditer, pour faire la preuve complète des assertions de Galluzzi (v. p. 36), ce serait quelque mémoire relatif à une expédition coloniale soumis au grand-duc et approuvé par lui.

Il est possible, on le voit, de discuter certains points du nouveau travail de M. Uzielli; mais il est juste de reconnaître que sa liste des ouvrages imprimés à l'imprimerie médicéenne aux XVIe et XVIIe siècles, sa réimpression de la *Relazione del Viaggio e della Presa della città di Bona*, présentent un réel intérêt, et que ce nouveau livre de l'auteur italien, admirablement imprimé, accompagné de planches intéressantes et d'une bonne bibliographie, est une précieuse contribution à l'histoire du grand-duc de Toscane Ferdinand Ier.

H. F.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La *partie technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de plus de cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (boulevard Saint-Germain). — Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Brisgau, B. Herder; à Vienne, Girold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie), 16, rue Trenrenberg; à Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 20-21, via Santa Chiara; à Madrid, José Ruiz y Ce, 13, plaza Santa Ana; à Montréal, Alphonse Leclaire, directeur de la *Revue canadienne,* 290, rue de l'Université.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

144e LIVRAISON

1er OCTOBRE 1902

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

1902

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1902

Pages

I. — LE MARQUIS DE BEAUCOURT, par **E.-G. Ledos** 369

II. — LA LITURGIE BAPTISMALE EN GAULE AVANT CHARLEMAGNE, par **dom de Puniet** 382

III. — LE POUVOIR ROYAL EN GASCOGNE SOUS LES DERNIERS CAROLINGIENS ET LES PREMIERS CAPÉTIENS, par **M. A. Degert** 424

IV. — LA PARTICIPATION DE L'ESPAGNE A LA GUERRE D'AMÉRIQUE, par **M. François Rousseau** 444

V. — UN CLUB EN PROVINCE AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION (1791-1793), par **M. P. Bliard** 490

VI. — NAPOLÉON EN RUSSIE, 1812, D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES ESPAGNOLES, par **M. Geoffroy de Grandmaison** 538

VII. — MÉLANGES : LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE CENT ANS, par **M. J. Viard** 567

SAINT ANTOINE DE PADOUE ET L'ART ITALIEN, par **M. Pierre de Vaissière** 570

NOEL BÉDIER, D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS, par **M. Albert Hyrvoix** 578

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LES PROTESTANTS APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, par **dom J. Besse**. 592

MONUMENTA ECCLESIAE LITURGICA, par **M. Léonce Celier** 603

VIII. — CHRONIQUE, par **M. E.-G. Ledos** 607

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard**. 622

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 639

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 13 1902
CAMBRIDGE, MASS.

LE MARQUIS DE BEAUCOURT

1833-1902.

Ce numéro était à l'impression et en grande partie composé, quand la mort, par un coup aussi inattendu que prématuré, est venue, le 12 août, nous ravir notre cher et vénéré directeur, celui qui, depuis l'origine, était l'âme de cette revue. Sans doute M. de Beaucourt était parvenu à un âge où trop souvent les glaces de la vieillesse paralysent tout ensemble les forces du corps et celles de l'esprit; mais bien que l'an dernier sa vue eût subi une crise dont il se ressentait encore, bien que depuis quelques mois l'on pût constater dans sa démarche des signes caractéristiques de fatigue, il avait, par la grâce de Dieu, conservé une force de santé, une robustesse de corps et une vigueur intellectuelle qui ne permettaient pas aux étrangers de soupçonner son âge, le faisaient oublier à ceux qui le connaissaient, et laissaient à sa famille, à ses amis, à ses collaborateurs, l'espoir ou plutôt l'assurance de le conserver encore de longues années.

Cette mort, dont nous étions si peu préparés à recevoir la nouvelle, creuse un vide profond dans les œuvres qu'il avait marquées de l'empreinte de sa forte personnalité. Nous n'avons pas ici à retracer sa vie si pleine, si féconde pour le bien. Nous voudrions seulement rappeler en quelques pages ce qu'il a fait pour les études historiques et indiquer la place qui lui revient dans le mouvement historique contemporain.

Digitized by Google

Gaston-Louis-Emmanuel Du Fresne, marquis de Beaucourt, est né à Paris le 7 juin 1833. Laissé orphelin de bonne heure et maître d'une fortune assez considérable, au lieu de s'abandonner, comme auraient fait beaucoup d'autres, aux vanités du siècle et aux plaisirs mondains, il se trempa dans le goût des fortes études. Il le dut sans doute non pas seulement aux solides qualités et à la ferme volonté dont l'avait doué le Créateur, mais aussi à l'heureuse influence du vénérable ecclésiastique auquel avait été confié le soin de son éducation.

C'est à l'École des chartes, dont il suivit les cours en qualité d'auditeur libre, qu'il se forma aux sévères méthodes de la critique historique et qu'il commença sur le moyen âge ces études qui, sans l'absorber complètement, devaient tenir dans sa vie une place si considérable. Les vastes lectures auxquelles il se livra donnèrent à ses connaissances autant d'étendue que de solidité, en sorte qu'à dix-huit ans, il pouvait être membre de compagnies savantes, comme la Société française d'archéologie, et il y tenait sa place. A vingt-trois ans, il paraissait avec éclat sur la scène littéraire par la publication d'une vigoureuse attaque contre l'*Histoire de France* de Henri Martin, dont il prenait en défaut l'érudition et la critique et dont il jugeait sévèrement le parti pris de dénigrement systématique [1]. La vivacité de cette attaque ne pouvait manquer d'exciter contre le jeune critique les mécontentements et les colères des nombreux amis et admirateurs d'un historien alors fort à la mode. Ils s'efforcèrent de trouver à la conduite du marquis de Beaucourt des mobiles « ultramontains » et « légitimistes » ; ils prétendaient, comme Bordier par exemple dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, relever ses « fureurs ». Henri Martin affecta, dans un article de la *Revue de Paris*, de le prendre de très

[1] *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines.* Paris, Durand, 1856, in-8 de 115 p.

Digitized by Google

haut avec un adversaire à peine sorti des bancs de l'école. Il s'attira une verte réplique [1], où le marquis de Beaucourt, sans se laisser émouvoir par ce qu'il y avait dans le langage de Henri Martin et de sa clientèle de violent ou de désobligeant à son endroit, se contenta de préciser ses critiques contre un ouvrage auquel il ne déniait par certaines qualités, mais trop surfait pour que ses défauts n'appelassent pas des réserves formelles. Cette polémique le mit en vue avantageusement. Ceux mêmes qui étaient le plus portés pour Henri Martin ne purent s'empêcher de reconnaître chez son critique une « véritable érudition » (Henri Bordier). Au surplus, il trouva de chauds et éloquents défenseurs, comme Émile Chasles, dans la *Revue contemporaine*, et Alfred Nettement, dans l'*Union*, qui mirent en relief les qualités de sa brochure et les promesses qu'elle laissait concevoir et le firent connaître au grand public.

Dès lors il eut sa place marquée parmi les amis de l'histoire. C'est de cette année 1856 (le 28 avril) que date son admission dans la Société de l'histoire de France. Le 10 août 1860, c'était la Société des antiquaires de Normandie qui lui ouvrait ses portes.

C'était de Charles VII que parlait le tome VI de Henri Martin qui avait provoqué cette critique du marquis de Beaucourt. C'est surtout de là que datent ses recherches sur ce prince. Il avait pu constater combien le xve siècle était encore mal connu, combien Charles VII était mal jugé; il voyait que, pour porter la lumière dans ces obscurités, il était besoin d'une étude minutieuse et approfondie des documents originaux. « L'histoire, disait-il dans sa réplique à Henri Martin, n'est pour moi ni un plaidoyer ni une apologie, c'est un jugement. » Mais pour porter un jugement équitable il faut s'efforcer de réunir toutes les pièces du

[1] *Un dernier mot à M. Henri Martin.* Paris, Durand, 1857, in-8 de 60 p.

Digitized by Google

procès, les soumettre à un sévère examen, en peser scrupuleusement la valeur. Cette tâche lourde et délicate tout ensemble, il se résolut à l'entreprendre lui-même pour le règne de Charles VII. Pour asseoir son œuvre sur des bases sûres et solides, il ne voulut négliger aucune source d'information, il prit à cœur de lire tous les ouvrages des modernes où il pouvait rencontrer quelque lumière sur son sujet, il soumit à un examen scrupuleux les assertions des chroniqueurs, il porta ses investigations dans tous les dépôts d'archives où il avait chance de recueillir des renseignements nouveaux.

Le premier fruit de ces recherches fut la publication en trois volumes, sous les auspices de la Société de l'histoire de France, de la *Chronique* de Matthieu d'Escouchy, l'un des écrivains les mieux informés pour une partie du règne de Charles VII [1]. Une solide introduction, une annotation abondante et soignée, un volume entier de pièces justificatives, donnaient à ce travail une valeur particulière.

Quant à l'histoire de Charles VII, elle se fit longtemps attendre. Pour avancer à pas sûrs, l'auteur ne craignait pas de n'avancer que lentement. Ses amis le plaisantaient parfois là-dessus [2]. Lorsque, à la fin de l'année 1881 [3], parut enfin le premier volume de l'*Histoire de Charles VII* (Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1881, in-8 de LXXXVII-479 p.), nul ne se plaignit plus du temps considérable que l'auteur avait consacré à la recherche, à l'étude et à la mise en œuvre de l'énorme masse de matériaux accumulés pendant ces longues années. Une introduction développée, où l'auteur passait en revue les travaux de ses

[1] *Chronique de Matthieu d'Escouchy*. Nouvelle édition.... publiée pour la Société de l'histoire de France. Paris, Jules Renouard, 1863-1864, 3 vol. in-8.

[2] Lorsque l'ouvrage fut achevé, M. Barbeau, dans une pièce de vers lue à un banquet de la Société bibliographique, rappela plaisamment cette longue attente :

Beaucourt a fini Charles VII,
Tout arrive.

[3] L'introduction est datée du 10 novembre 1881.

Digitized by Google

devanciers et les diverses sources où il avait dû puiser, une annotation précise et abondante, un choix judicieux de pièces justificatives, — il n'y en avait pas moins de trente-trois, — témoignaient du soin et du souci d'exactitude avec lesquels avait été composé ce volume, entièrement consacré à la jeunesse du roi et à son premier rôle comme dauphin (1403-1422).

Les espérances que faisait concevoir ce tome Ier furent assez promptement réalisées par l'apparition successive des tomes II (*Le roi de Bourges*, 1422-1435) [1] et III (*Le Réveil du roi*, 1435-1444) [2], qui furent publiés de deux ans en deux ans, avec un nouvel appoint de quarante-deux pièces justificatives.

Ce travail était suffisamment avancé pour permettre d'apprécier la méthode du marquis de Beaucourt et les résultats auxquels il était arrivé. La critique n'avait pas ménagé ses éloges au laborieux et consciencieux écrivain. L'Académie des inscriptions et belles-lettres les consacra de sa haute autorité, en attribuant, en 1886, le premier prix Gobert à ce qui avait paru de l'*Histoire de Charles VII*. En annonçant, dans la séance annuelle, les résultats du concours, M. Gaston Paris s'exprimait ainsi : « Nous avons sans hésitation attribué le premier prix à M. Du Fresne de Beaucourt pour les trois premiers volumes de sa belle *Histoire de Charles VII*. M. de Beaucourt a consacré sa vie entière à cette œuvre, et pour l'exécuter comme il l'avait conçue, il n'a épargné ni temps ni peine. Il a fouillé toutes les archives et toutes les bibliothèques, interrogé tous les historiens français et étrangers, pesé tous les témoignages, étudié de près toutes les questions. Le résultat auquel il est arrivé est digne de tant d'efforts et le sujet auquel il les a appliqués en valait la peine. La période qu'il a fait revivre dans une forme simple, claire, attachante par la plénitude et la précision des ren-

[1] Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1883, in-8 de 667 p.
[2] Ibid., 1885, in-8 de 543 p.

Digitized by Google

seignements, est une des plus importantes de nos annales. »

Il ne fallut pas au marquis de Beaucourt moins de six nouvelles années pour mener à terme la publication de ce vaste ouvrage par la distribution des tomes IV (*L'Expansion de la royauté*, 1444-1449) [1], V (*Le Roi victorieux*, 1449-1453) [2] et VI (*La Fin du règne*, 1454-1461) [3], et d'un album de portraits, cartes et fac-similés. Ces derniers volumes ne firent qu'accentuer l'impression favorable qu'avaient causée les premiers. Assurément l'on put contester certains des jugements portés par le nouvel historien de Charles VII ; l'on put par exemple apprécier autrement et plus sévèrement que lui la conduite du roi vis-à-vis de Jeanne d'Arc, mais l'on ne put mettre en doute sa sincérité et sa conscience d'historien, l'on ne put nier la solidité de sa critique et la justice de sa méthode; l'on ne put méconnaître la puissance de son labeur et l'incontestable mérite de son œuvre ; et l'on fut unanime à regarder cette histoire de Charles VII comme un ouvrage définitif et comme l'un des beaux monuments de l'érudition française contemporaine. C'est ce que constatait l'Académie des inscriptions et belles-lettres en renouvelant à l'ouvrage terminé la haute distinction du grand prix Gobert dont elle avait honoré les trois premiers volumes. « Le long effort et l'admirable persévérance dont a fait preuve M. de Beaucourt ont été récompensés, disait M. Bertrand à la séance publique annuelle de 1892. Le prix Gobert est le digne couronnement de cette œuvre qui paraît définitive. »

L'*Histoire de Charles VII* est l'œuvre de prédilection du marquis de Beaucourt ; elle est son œuvre capitale, celle qui l'a occupé pendant les meilleures années de sa vie, qui lui a pris le meilleur de son temps et le meilleur de son âme, qui lui marque sa place d'écrivain et d'historien. Ce

[1] Libr. de la Soc. bibl., 1888, in-8 de 463 p., avec 15 pièces justific.
[2] Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8 de 476 p., avec 21 pièces justificatives.
[3] Ibid., 1891, in-8 de 595 p., avec 30 pièces justificatives.

Digitized by Google

n'est pas celle pourtant par laquelle il a le mieux mérité des études historiques.

Cette enquête qu'il avait entreprise personnellement sur une des périodes de notre histoire nationale, il sentait qu'elle était nécessaire pour bien d'autres; qu'il y avait une foule de problèmes historiques à élucider, des jugements à réformer, des légendes et des préjugés à faire tomber. Le mouvement de rénovation historique qui s'était dessiné avec tant d'éclat depuis quelques années, il fallait l'accentuer, il fallait aussi le répandre dans les masses.

Déjà le marquis de Beaucourt avait donné l'appui de sa critique à des revues destinées à un nombreux public, à la *Revue indépendante* notamment, dans laquelle il publiait, à côté d'articles de fonds [1], des comptes rendus des nouveaux ouvrages d'histoire. Plusieurs de ces articles critiques ont été tirés à part. Nous ne signalerons ici que celui qu'il consacrait aux derniers ouvrages d'ensemble parus sur notre histoire [2], et dans lequel il signalait avec une remarquable justesse d'appréciation les défauts et les qualités de ces travaux. Un supplément à ce travail parut dans une autre revue, la *Revue bibliographique et littéraire* [3], à laquelle il avait d'autant plus aisément promis son concours qu'elle était l'organe d'une œuvre répondant à ses aspirations : la Société des agrégations, fondée en 1865 pour la propagation des bons ouvrages.

Mais ce n'était toujours là qu'une œuvre personnelle. Ce qu'il voulait, c'était grouper dans une œuvre commune des hommes aussi solidement établis dans la foi que dans la science, des hommes qui ne fussent pas aveuglés par des préjugés sectaires dans leur appréciation des choses d'au-

[1] Nous signalerons simplement les suivants dans la première année: *Étienne Marcel et la révolution de 1356-1358*, p. 140-146, 172-179, 204-209; *Bonaparte et Sieyès*, p. 279 et suiv.; *Madame Élisabeth peinte par elle-même*, p. 472-478, 531-537, 557-565.

[2] *Les récentes histoires de France*. Lille, impr. de Béhague, 1865, in-8 de 27 p.

[3] Sous le même titre, Paris, impr. de Divry, 1866, in-8 de 15 p.

Digitized by Google

trefois. Pour faire sérieusement de l'histoire, il lui a toujours semblé que « à l'étude du passé.... il faut joindre l'amour du passé [1] », sans que cet amour empêchât de reconnaître les défauts et de condamner les vices. C'est de cette pensée que naquit en 1866 la *Revue des questions historiques*. Bien qu'il n'eût pas trente-quatre ans, bien qu'il eût encore relativement peu écrit, le marquis de Beaucourt avait acquis assez d'autorité pour pouvoir prendre la direction de ce recueil, pour grouper autour de lui une phalange d'érudits, dont plusieurs étaient déjà des maîtres : Anatole de Barthélemy, d'Arbois de Jubainville, Baguenault de Puchesse, Boutaric, Léon Gautier, Lecoy de la Marche, etc.

La raison d'être de son entreprise, le but qu'il se proposait, il les a exposés dans des pages excellentes qui ouvrent la première livraison de la *Revue des questions historiques* [2]. Qu'il nous soit permis d'en extraire quelques lignes pour ceux de nos lecteurs qui ne possèdent pas la collection de la *Revue:* « L'utilité d'un travail de revision historique, disait-il, n'a pas besoin, croyons-nous, d'être démontrée ; à quelque point de vue qu'on se place, on est d'accord pour en reconnaître l'opportunité. Un historien de nos jours, plus habitué longtemps aux éloges et aux couronnes académiques qu'aux traits de la critique, dans une lettre où il reconnaissait loyalement une erreur de son *Histoire de France*, faisait, il y a dix ans, cette déclaration remarquable : « Il serait fort heureux pour l'histoire générale que « tous les points controversables donnassent lieu à des dis« sertations spéciales écrites par des hommes conscien« cieux.... » (Henri Martin.) Nous dirons plus : un semblable travail n'est pas seulement utile, il est devenu nécessaire. » Il faisait remarquer combien ce travail était conforme à « l'esprit de notre temps, » qui « est essentiellement un esprit critique. » Il insistait sur la nécessité particulière de

[1] Discours à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, en 1882.
[2] P. 5 et suivantes.

Digitized by Google

cette revision pour l'histoire de l'Église et pour l'histoire de France, et il ajoutait, pour bien marquer l'esprit dans lequel était conçu le recueil : « Nous ne sommes pas de ceux qui recherchent le nouveau plutôt que la vérité dans l'histoire. Nous nous engageons dans l'étude des questions historiques sans passion, sans parti pris, avec le seul désir de chercher la vérité et de la dire.... Nous n'oublierons pas que nous ne faisons pas seulement une œuvre de science, mais encore une œuvre de vulgarisation.... Il faut que ceux qui ont peur des gros livres et des lourdes dissertations, ceux qui n'ouvrent que les revues ou les journaux et qui s'en tiennent à des abrégés d'histoire inexacts...., tous ces hommes de bonne foi qui tombent d'autant plus facilement dans le piège de l'erreur qu'ils sont sans défiance, puissent venir à nous et trouver dans ces pages une instruction solide et une solution consciencieusement motivée.

« Mais surtout l'œuvre que nous entreprenons est une œuvre de vérité. En se prenant corps à corps avec les calomnies, on doit savoir avouer le mal avec une franchise égale à l'imperturbable courage qu'on met à défendre le bien. »

Ce programme, pendant plus de trente-cinq ans qu'il a dirigé la *Revue des questions historiques*, le marquis de Beaucourt s'est efforcé de le maintenir dans toute son intégrité. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'éloge de la *Revue des questions historiques ;* mais il nous est permis de constater que la fidélité et la sympathie de nos lecteurs nous sont un garant qu'elle n'a pas trahi ses origines ni menti à ses traditions. Il nous sera permis aussi de constater qu'à tous les moments, le marquis de Beaucourt a su grouper autour de lui des collaborateurs d'élite.

Outre les services généraux, incontestables, je crois, que la *Revue* a rendus aux études historiques, — il ne faut pas oublier qu'elle est en France la première tentative sérieuse de ce genre, et si je ne me trompe, la seconde en Europe [1],

[1] Son ainée est l'*Historische Zeitschrift*, fondée quelque dix ans auparavant par M. H. von Sybel.

Digitized by Google

— il en est deux plus particuliers que nous voulons rappeler ici. La *Revue des questions historiques* et M. le marquis de Beaucourt tout spécialement ont contribué à donner une vive impulsion aux études dans le clergé français. Et d'autre part, ils ont travaillé non sans succès à développer le goût des fortes études chez des hommes que leur situation sociale destinait à exercer quelque influence et à jouer un rôle, mais qui n'y avaient pas toujours la préparation intellectuelle nécessaire.

Pour contribuer encore à développer ce goût des choses sérieuses dans les hautes classes et même dans les classes moyennes, pour les amener à prendre au moins une certaine part dans le développement intellectuel intense de notre époque, le marquis de Beaucourt ne comptait pas uniquement sur la *Revue des questions historiques*. Il songeait à un groupement des forces catholiques qui donnerait satisfaction à l'un des besoins de notre temps. Il avait adhéré avec joie, en 1865, à la Société des agrégations catholiques pour la propagation des bons ouvrages. Mais elle ne répondait pas pleinement à ce qu'il voulait, et elle ne présentait pas les garanties de vitalité nécessaires. C'est ce qui l'amena à fonder, avec quelques amis dont plusieurs étaient déjà ses collaborateurs à la *Revue des questions historiques*, la Société bibliographique (6 février 1868), « réunion des hommes de foi et des hommes de science, des hommes de bonnes œuvres et des hommes de travail sur un terrain assez solide et assez large pour inspirer confiance à tous. » « La Société ne craint pas de faire hautement sa profession de foi, disait encore le marquis de Beaucourt dans un programme reproduit en tête du premier numéro du *Bulletin* de la Société paru en 1870 [1]. Elle est catholique.... Nous sommes des chrétiens également dévoués à la vérité et à la science. Nous cherchons ce qui unit et non ce qui divise. » La devise de la Société

[1] P. 5-6.

Digitized by Google

pouvait être : « Propager la science par la foi et la foi par la science. »

La création de la Société bibliographique fut, elle aussi, — et c'est pourquoi nous en parlons ici, — un service rendu aux études historiques. Il ne faut pas oublier, en effet, que dès l'origine l'histoire tint une large part dans ses programmes. Dès sa création, elle entreprenait la publication d'une revue bibliographique universelle, la seule de ce genre qui existe, le *Polybiblion,* et y faisait naturellement une part à l'histoire; revue accueillie à l'époque par les clameurs de la critique rationaliste, ce qui ne l'a pas empêchée de faire son chemin et de tenir vaillamment sa place. Dès l'origine aussi, ou du moins dès avant 1870, la Société avait conçu le projet de publier un *Répertoire des sources historiques du moyen âge ;* on sait avec quel admirable dévouement, avec quelle vaste érudition, M. le chanoine Ulysse Chevalier a consacré son temps à ce travail colossal, dont la première partie, la seule achevée jusqu'ici, la *Bio-bibliographie*, a paru sous les auspices de la Société bibliographique. Dès l'origine encore, la Société se proposait la publication d'ouvrages historiques soit originaux, soit traduits de l'allemand ; elle formait le projet d'une collection de documents originaux sur l'histoire de France. Si les circonstances et la nécessité de consacrer une partie de ses forces et de ses ressources aux bibliothèques populaires, après qu'elle se fut adjoint la Société des bibliothèques populaires, n'ont pas permis à la Société bibliographique de remplir ce programme dans toute sa plénitude, elle n'a cependant pas cessé de témoigner, sous l'impulsion efficace de son président, le marquis de Beaucourt, une sollicitude de tous les instants pour les études historiques. Elle a commencé jadis une collection fort bien entendue de petits mémoires sur l'histoire de France, restée malheureusement interrompue ; et tout récemment elle a entrepris, dans la collection *Science et religion*, une série d'opuscules historiques (librairie Bloud et Barral).

Digitized by Google

Elle a fait dans ses congrès bibliographiques internationaux, qui se sont tenus en 1878, 1888 et 1898, une part fort large à l'histoire et aux sciences auxiliaires de l'histoire. Elle l'a faite plus large encore peut-être dans ses Congrès provinciaux, par lesquels, entre autres objets qu'elle se propose, elle cherche à ranimer dans nos diverses provinces le mouvement intellectuel. Au sein même de la Société, elle a créé une conférence d'études historiques, destinée en grande partie à faciliter le travail en commun et à créer des relations d'amitié aux jeunes élèves de l'École des chartes. Enfin c'est sous le patronage de la Société, c'est en quelque sorte de son sein que sont sorties deux sociétés historiques : la Société d'histoire diplomatique et la Société d'histoire contemporaine.

Si le marquis de Beaucourt a été l'un des fondateurs de la première, il a été vraiment l'initiateur, le créateur de la seconde.

Lorsque l'on se préparait de divers côtés à célébrer le centenaire de 1789, il lui parut, et à quelques amis groupés autour de lui, que le moment était venu de faire pour l'histoire des cent dernières années ce que la Société de l'histoire de France fait pour tous les siècles antérieurs. Il fonda donc une société ayant pour but la publication de mémoires et autres documents originaux sur l'histoire de la France et de l'Europe postérieurement à 1789. Que la Société d'histoire contemporaine répondît à un besoin, c'est ce que prouve l'accueil favorable qu'elle a reçu du public et la vitalité dont elle a fait preuve en dépit des difficultés spéciales qu'elle a eu à surmonter. Là encore, dans cette Société dont il est resté constamment le vice-président, à laquelle il a donné un précieux concours, soit comme éditeur de textes importants [1], soit comme com-

[1] *Captivité et derniers moments de Louis XVI.* Récits originaux et documents officiels. Paris, Picard, 1892, 2 vol. in-8. — *Lettres de Marie-Antoinette* (en collaboration avec M. de la Rocheterie). Ibid., 1895-1896, 2 vol. in-8.

Digitized by Google

missaire responsable, il a rendu d'importants services à la cause de l'histoire.

Ils méritaient une récompense. Directeur de la *Revue des questions historiques*, président depuis l'origine de la Société bibliographique, membre du conseil et vice-président de la Société d'histoire contemporaine, membre du conseil de la Société d'histoire diplomatique, membre du conseil de la Société de l'histoire de France, qui l'avait même un moment élevé aux honneurs de la présidence; appelé par la Société de l'histoire de Normandie, à laquelle il appartenait depuis l'origine, à une présidence d'honneur, il paraissait à beaucoup de personnes désigné pour faire partie de l'Académie des inscriptions. Ce corps savant lui-même, par les éloges qu'il avait décernés à ses travaux, avait semblé l'inviter à présenter sa candidature. Tout porte à croire qu'il n'aurait point rencontré d'obstacles s'il avait sollicité une place de membre libre. Il se présenta comme membre ordinaire; des considérations qui ne devraient point dicter les votes dans de semblables compagnies le firent repousser.

Pas plus qu'il ne diminua le mérite du marquis de Beaucourt, cet échec ne porta atteinte à l'estime et à la considération dont il jouissait auprès de tous les amis de l'histoire. Cette estime, le Congrès scientifique international des catholiques, dont il avait été l'un des organisateurs, la lui témoigna en l'appelant, au quatrième congrès qui se tint à Fribourg, à une des vice-présidences générales et à la présidence de la section d'histoire.

Le marquis de Beaucourt demeura donc, parmi les catholiques, l'un des représentants les plus autorisés de la science historique. Les services qu'il a rendus à nos études sont de ceux qu'on ne saurait oublier, et sa mort est pour nous une perte immense. Il nous reste l'exemple de sa noble vie, tout entière consacrée au bien et au travail. Nos lecteurs ne l'oublieront pas et se rappelleront que le meilleur hommage à lui rendre est de l'imiter. E.-G. Ledos.

Digitized by Google

LA

LITURGIE BAPTISMALE EN GAULE

AVANT CHARLEMAGNE

Les maitres autorisés de la critique moderne sont unanimes à reconnaitre, dans l'historien de la monarchie franque, le plus véridique des témoins : le livre de Grégoire de Tours restera toujours le chef-d'œuvre des annales de l'ancienne France. Grâce au tableau très vivant que nous offre l'*Historia Francorum*, nous n'ignorons rien de l'époque troublée qu'a connue son auteur. Mais, il faut l'avouer, pour les temps qui l'ont précédé, nous ne saurions nous vanter d'être aussi sûrement renseignés. Non content en effet de raconter les faits et gestes de ses contemporains, Grégoire de Tours voulut retracer dans son ouvrage tout le passé de sa nation. Par malheur, les Francs n'avaient pas eu d'annaliste au début de leur histoire; moins heureux que certains pieux personnages de son temps, Clovis en était toujours à attendre un biographe. La tradition populaire, qu'obscurcissait déjà la légende, quelques sèches chroniques, et deux ou trois *Vitae sanctorum* furent donc les uniques sources où Grégoire put puiser quelques traits épars. De là le décousu, l'inégalité de style que l'on remarque à regret dans les premiers livres de l'*Historia Francorum*.

Cependant, grâce à ces documents écrits que Grégoire a été à même de consulter, et que d'ailleurs il a pris soin de nous faire connaitre, certains épisodes, se rapportant aux origines mêmes de la nation franque, sont racontés avec tous les détails que l'on peut attendre d'un témoin oculaire ou d'un contemporain.

Digitized by Google

C'est le cas pour le baptême de Clovis. La des[illegible]saier[illegible] de cette solennité ne laisse rien à désirer; aussi est-il [illegible]is de croire que Grégoire en a emprunté au moins la su[illegible]ce au document écrit qu'il cite précisément à cette occas[illegible]une antique *Vita Remigii*, dont il atteste avoir pris connaissance. Les détails circonstanciés qui accompagnent cette description ont même porté M. Kurth à penser que Grégoire de Tours a peu modifié le récit que lui fournissait le biographe de saint Remi [1]. Quoi qu'il en soit, ce texte offre, au point de vue liturgique, le plus vif intérêt; étudié à la lumière des documents connus, il se révèle comme un témoin fidèle de nos vieux rites gallicans.

L'ancien rituel baptismal des Églises franques nous a été conservé dans trois documents datant de la fin du VIIe siècle : le *Missale Gallicanum vetus*, le *Missale Gothicum* et le Sacramentaire gallican, ou plus exactement *Sacramentarium Bobiense*, du nom du fameux monastère colombanien où Mabillon eut la bonne fortune de le découvrir. Si ces trois missels n'offrent pas une harmonie parfaite sur le *texte* des formules baptismales, du moins s'accordent-ils généralement sur les *rites*. Aussi est-il possible de reconstituer, d'après eux seuls, le schéma de la liturgie baptismale, telle qu'elle se pratiquait en Gaule à la fin du VIIe siècle, date de leur rédaction.

Pour les siècles antérieurs, nous en sommes réduits aux renseignements épars que nous pouvons recueillir dans les œuvres des écrivains ecclésiastiques. C'est ainsi que nous sommes rede-

[1] M. God. Kurth a suffisamment démontré, me semble-t-il, la valeur historique de cette *Vita Remigii* (*Clovis*, 2e édit., t. II, p. 236, 262; et aussi *Sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XLIV, 1888, p. 405 et suiv.). Le R. P. Tournier, S. J., a cru, lui aussi, pouvoir en soutenir l'authenticité (*Clovis et la France au baptistère de Reims*, 1896, p. 185-189). Les Bollandistes ont suivi M. Krusch dans l'opinion contraire, qui veut voir dans cette *Vita* le poème attribué à Fortunat (*Anal. Bollandiana*, XV, 1896, p. 348; XVI, 1897, p. 341). Hincmar de Reims prétend avoir lu plusieurs feuillets de cette *Vita antiqua*, dont il déplore la perte. M. Krusch voit là un pur mensonge historique. Mais ce jugement sévère aurait besoin d'être appuyé sur des raisons sérieuses, et non pas seulement sur le préjugé qu'Hincmar est un « faussaire avéré. » Nous accordons volontiers que cet auteur a pu embellir le récit de la destruction de la *Vita*; mais nous trouvons excessif de l'accuser d'avoir inventé de toutes pièces le fait même de l'existence d'une *Vita antiqua*.

Digitized by Google

vables à s[illegible]ermain de Paris de quelques détails précis sur les cérémo[illegible]u catéchuménat. La relation du baptême de Clovis, telle [illegible]ous l'a transmise saint Grégoire de Tours, a, sur ces deri[illegible]documents, l'avantage d'embrasser à peu près tous les rites [illegible] baptême. Il ne sera donc pas sans intérêt d'établir, d'après ce témoin du VIe siècle et en nous aidant des autres documents, quels étaient, dès cette époque, les points caractéristiques du rituel baptismal gallican. Rechercher autant que possible l'origine de ces rites, les suivre dans leur développement à travers les âges, noter enfin ce qui les rapprochait ou les distinguait des us romains, tel sera l'objet de notre modeste enquête.

Comme, au cours de cette dissertation, nous aurons constamment l'occasion de nous référer à l'usage romain, il est bon d'avertir dès maintenant les lecteurs peu au courant de cette question que nous ne possédons pas l'*ancien* rituel baptismal romain. Il faut, en effet, bien se garder de croire que les sacramentaires, tels que le Gélasien et les Grégoriens (le Léonien a malheureusement perdu son rituel du baptême), représentent *l'usage romain primitif*. Celui-ci devait différer notablement du Gélasien, le plus ancien que nous ayons : car au VIe siècle plusieurs pratiques anciennes dont parlent les Pères avaient disparu, d'autres avaient été introduites, sans que l'on sache toujours quand s'opérèrent ces changements successifs. Aussi nous garderons-nous de donner aucune date précise quand nous parlerons de « l'ancienne liturgie baptismale » de Rome. Sous ce nom, nous désignerons tout ce qui a précédé l'*Ordo* dit Gélasien.

Le rituel gallican du baptême fut aboli, dans tout l'empire franc, par un décret de Charlemagne de l'an 789 [1]. Ce sera donc là le terme extrême de nos recherches. Mais il ne faut pas s'étonner si, bien avant cette époque, l'on rencontre en Gaule des rituels purement romains, et d'autres composés d'éléments gallicans et romains. Dès le VIIe siècle, en effet, les rites romains étaient admis dans certaines églises de Gaule (le sacramentaire gélasien en est la preuve). Mais quand et comment

[1] Baluze, *Capitularia Regum Francorum*, éd. 1780, t. I, 243. Cf. *Concile de Mayence*, 813.

Digitized by Google

s'effectua cette révolution liturgique? Nous n'essaierons même pas de le dire [1].

Le passage de Grégoire de Tours doit être reproduit en entier : nous ne supprimons que les détails ne se rapportant pas directement au baptême [2]. — Après avoir entendu, de la bouche même de Clovis, le récit de la victoire et du vœu dont elle avait été la conséquence, « la reine manda secrètement le saint évêque de Reims, Remi, et le pria de faire entrer dans l'âme du roi la parole du salut. L'évêque fit alors venir le prince en son palais, et commença, dans le plus grand secret, à lui insinuer la foi au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et le renoncement aux idoles.... La nouvelle que les soldats de Clovis étaient prêts à imiter leur chef combla de joie le saint pontife, qui donna aussitôt l'ordre de préparer la fontaine sacrée. Des tentures peintes, des voiles éclatants de blancheur ornent alors les alentours de la basilique; le baptistère est disposé pour la cérémonie, le baume y est répandu à profusion; les cierges

[1] Cf. E. Bishop, *The earliest Roman Mass Book*, dans la *Dublin Review*, oct. 1894, p. 266-269.

[2] Je reproduis ici le texte publié par les Bénédictins (imprimé dans la *Patrologia latina* de Migne au t. LXXI, col. 226-227), comme plus correct que celui des *Monumenta Germaniae :* j'ajoute d'ailleurs, entre crochets, les quelques variantes que présente cette dernière édition de MM. Arndt et Krusch. « Tunc Regina accessiri [Arndt, plus exactement, arcessire] clam Sanctum Remigium [Remedium] Rhemensis urbis episcopum jubet, deprecans ut Regi verbum salutis insinuaret. Quem sacerdos accersitum [arcessitum] secretius coepit ei *insinuare ut Deum verum factorem coeli et* [ac] *terrae crederet*, idola negligeret.... Nuntiantur haec antistiti qui, gaudio magno repletus, jussit lavacrum praeparari. Velis depictis adumbrantur plateae ecclesiae, cortinis albentibus adornantur, baptisterium componitur, balsama diffunduntur, micant flagrantes odore cerei, totumque templum baptisterii divino respergitur ab odore; talemque ibi [sibi] gratiam astantibus Deus tribuit, ut aestimarent se paradisi odoribus collocari.

Rex ergo prior poposcit se a pontifice baptizari. Procedit novus Constantinus ad lavacrum.... cui ingresso ad baptismum, *Sanctus Dei sic infit* ore facundo : *Mitis depone colla, Sicamber, adora quod incendisti, incende quod adorasti*.... Igitur *Rex omnipotentem Deum in Trinitate confessus, baptizatus est in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, delibutusque sacro chrismate cum signaculo crucis Christi.* » Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. II, cap. XXXI (*Patr. lat.*, LXXI, 226-227. Arndt-Krusch, dans les *Monumenta Germ. SS.*, I, 1883, p. 92-93). L'édition de M. H. Omont n'offre aucune variante importante (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Grégoire de Tours : Histoire des Francs*, livres I à VI, 1886, p. 59).

Digitized by Google

exhalent en se consumant une odeur délicieuse, et l'intérieur du baptistère se remplit d'un parfum tout céleste : les assistants se croiraient volontiers transportés au milieu des délices du paradis, tant est douce la grâce que verse en leur cœur la vertu divine.

« Le roi le premier demanda le baptême au saint pontife. On le vit alors, nouveau Constantin, s'avancer vers la piscine sacrée.... Il franchit le seuil du baptistère, et tout aussitôt le saint lui adressa cette parole éloquente : Incline humblement la tête, Sicambre, adore ce que tu as brûlé, et brûle ce que tu as adoré.... Puis le roi confessa le Dieu tout-puissant dans la Trinité sainte, et reçut le baptême au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; enfin l'onction avec le saint chrême imprima (sur son front) le signe de la croix du Christ. »

I.

CÉRÉMONIES PRÉPARATOIRES AU BAPTÊME

La première allusion à noter dans ce texte vise une fonction liturgique du catéchuménat, la tradition du symbole. La formule sacrée était lue aux *competentes* (ou candidats au baptême), afin que, l'apprenant par cœur, ils pussent la réciter publiquement quelques jours après. La cérémonie s'accomplissait, à Rome, dans la semaine qui précédait le quatrième dimanche du carême, à Milan et en Gaule, le dimanche des Rameaux [1]. Mais nous n'avons pas lieu d'insister ici sur ces divergences; le texte de Grégoire ne nous fournit en effet aucun renseignement à ce

[1] *Ordo Romanus* VII. *P. L.*, LXXVIII, 996-997. *Sacramentaire Gélasien*, I, 35, dans Thomasi, *Opp.*, VI, 44 et n. (1). — Pour Milan, saint Ambroise, *Epist.* XX. Cette fonction fut, plus tard, affectée au samedi, veille des Rameaux, comme en témoignent unanimement les plus anciens manuscrits liturgiques : *Sacr. de Bergame*, IXe s., n° 79, fol. 259 (Éd. Solesmes, p. 57). *Sacr. de Biasca*, IXe-Xe s., fol. 103. Cf. Ebner, *Quellen d. Missale Romanum*, 1896, p. 74. — *Antiphon. Ambrosien* (Londres, B. M. add. 34209, fol. 218), *Pal. Music.* de Solesmes, t. V. — Pour la Gaule, saint Germain de Paris, *Epist.* II (*P. L.*, LXXII, 96). Concile d'Agde de 506, can. 13 (Mansi, VIII, 327). *Sacramentarium Bobiense*, *Missale Gallicanum vetus*, *Missale Gothicum* (*P. L.*, LXXII, 487, 348, 263).

Digitized by Google

sujet, Clovis ayant reçu le baptême à une date extraliturgique, comme il sera prouvé dans la suite.

La formule qu'emploie Grégoire de Tours doit cependant fixer notre attention : « Sacerdos.... coepit ei insinuare ut *Deum verum factorem coeli et terrae* crederet. » Avons-nous là une portion du symbole alors en usage à Reims? Je le croirais volontiers, encore que le *factorem c. et t.* rappelle plutôt le symbole de Nicée-Constantinople que celui des Apôtres [1] (et ce dernier, on le sait, était d'un usage constant pour la *Traditio Symboli* [2]). Mais il faut se rappeler qu'au VIe siècle la teneur du Symbole des Apôtres était loin d'être absolument fixée [3]; et précisément la leçon *creatorem coeli et terrae* de ce symbole, dont on attribue généralement la paternité à Nicétas de Rémésiana [4], était inconnue des auteurs de ce siècle, Fauste de Riez, saint Cyprien de Toulon († 533), saint Césaire d'Arles († 542).

Le *factorem coeli et terrae* de Reims ne devait donc pas être une corruption de l'autre leçon *creatorem*...., adoptée seulement plus tard en Gaule. Il pouvait cependant fort bien appartenir au Symbole des Apôtres usité en cette Église et être dû à une antique influence de la métropole de Lyon; en effet, le martyr saint Irénée cite plusieurs fois le *factorem c.*

[1] Cf. J. Kattenbusch, *Das Apostolische Symbol*, t. II, 1900, p. 877.

[2] Du moins dans l'antiquité : car dès les VIIe et VIIIe s., on voit s'établir en Gaule l'usage de « livrer » aux *Competentes* le Symbole de Nicée-Constantinople : *Sacram. Gélasien*, écrit en Gaule à la fin du VIIe s. (Cod. 316, Vatican. Regin.); *Sacram. de Gellone*, *d'Angoulême* (Paris, Bibl. nat., codd. 12048, 816), et *de Reims*, VIIIe s. (ib. 9493, copie de J. de Voisin, éditée par le chan. Chevalier, *Biblioth. liturg.*, t. VII, 1900); *Pontifical de Poitiers* du IXe s. (Martène, *De antiquis Eccl. Ritibus*, éd. 1788, t. I, 38). Était-ce là une institution romaine ou gallicane? (Les Sacram. gallicans ne l'ont pas.) Dans tous les cas, c'était une modification postérieure à la formule même de la *Traditio Symboli*, dont la préface et la conclusion, dans le Gélasien, se rapportent au Symbole des apôtres, non à celui de Nicée (Kattenbusch, *op. cit.*, II, 803). En Espagne, l'usage en serait constaté, selon Harnack, dès le VIe s., mais Kattenbusch le conteste (*op. cit.*, II, 802 (67). Cf. 796 et suiv.). L'Orient l'observait dès le Ve s. (Zénon, *Henoticon*, c. XIV. — Concile de Chalcédoine. Cf. Kunze, *D. Nicän.-Konstant. Symbol.* Leipzig, 1898).

[3] Bien que l'on considère le *Textus receptus* comme une formule arrêtée dès le Ve s. et connue à cette époque en Bourgogne (Cf. Kattenb., *op. cit.*, II, 790 et suiv. — D. Morin, dans la *Revue Bénédictine*, 1895, 199; 1901, 98).

[4] Kattenbusch, *op. cit.*, I, 112 et suiv., 403-407.

Digitized by Google

et t. [1]. A moins qu'on ne préfère voir dans le *Deum verum factorem....* une trace des symboles semi-ariens répandus un peu partout aux ve et vi^e^ siècles, contre lesquels luttèrent avec énergie saint Hilaire de Poitiers et saint Phébade d'Agen [2]. L'un des plus connus, celui de Rimini, portait *Credo in unum verum Deum*, formule dangereuse à cause de l'interprétation arienne dont elle était susceptible, mais que la suppression du mot *unum* rendait de tout point orthodoxe. Il faut avouer pourtant que nous ne connaissons pas d'autre exemple d'une pareille modification.

L'éducation du catéchumène ne se bornait pas à la *Tradition* pure et simple du Symbole : on y joignait l'Explication de ce formulaire de la foi. Nous lisons cette *Explanatio symboli* dans les trois sacramentaires gallicans que nous avons déjà cités [3].

[1] Saint Irénée, *Adv. Haereses*, l. I, c. xvi; l. III, c. iii (*P. Gr.*, VII, 635, 850. Cf. Kattenb., *op. cit.*, II, 49, 877, 5). Saint Hilaire connaît aussi *omnium visibilium factorem* (*de Synodis*, n. 84). Il est possible qu'on en trouve d'autres exemples dans les auteurs gallicans. Je lis dans un article publié l'an dernier dans cette revue (1901, p. 374) que « dans quelques églises (de Gaule), on rencontre de bonne heure l'addition *factorem coeli et terrae.* » Mais il doit y avoir là ou inadvertance du savant auteur, ou bien erreur dans les références : car les Sacramentaires gallicans, cités en note à l'appui de ce dire, ont tous la leçon *creatorem c. et t.*, mais non pas *factorem c. et t.* — Je dois faire remarquer aussi, après le docteur Kattenbusch (*op. cit.*, I, 175), que Grégoire de Tours n'inscrit dans la formule de foi mise en tête de son *Historia Francorum* ni l'une ni l'autre leçon : il aura respecté dans le récit du baptême la teneur de la *Vita Remigii* qui lui servait de source.

[2] Cf. D. Chamard, *Les origines du symbole des apôtres*, dans la *Revue des questions historiques*, 1901, p. 352, 362 et suiv.

[3] L'un d'eux offre à ce propos une particularité qu'il est bon de relever, parce que les divers éditeurs n'en ont pas tenu compte. Le *Missale Gallicanum vetus* (*Patr. lat.*, LXXII, 348-356) contient, dans l'édition du cardinal Thomasi, reproduite par Mabillon et puis par Migne, deux *Traditiones Symboli*. Cette anomalie s'explique par le fait que toute la portion soudée à la *Missa in symboli Tradit.* (*P. L.*, l. c., 354 D) appartient en réalité à un autre sacramentaire : la signature des cahiers et le nombre des lignes de chaque feuillet le prouvent jusqu'à l'évidence (*cod. Vatican. Palatin.*, 493. — M. Delisle, *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires*, 1886, p. 74-79, l'a démontré péremptoirement). Dom Martène n'avait pu le remarquer, aussi s'est-il livré à toutes sortes de conjectures pour expliquer la présence insolite de ces deux cérémonies identiques (*De ant. Eccl. rit.*, I, c. i, art. XII. *Ordo I*, xvi. *Nota*, p. 35). MM. Neale et Forbes, derniers éditeurs de ces documents, sont moins excusables d'avoir passé à pieds joints par-dessus la difficulté (*The ancient liturgies of the Gallican Church*, 1855, p. 161-174). Ajoutons de plus que le texte du symbole diffère dans les deux pièces. Nous avons donc là deux documents distincts, qui présentent de part et d'autre la *Traditio* et l'*Explanatio Symboli*.

La littérature des *Explanationes Symboli* a été très étudiée en ces derniers temps, surtout par le docteur Kattenbusch (*D. Apost. Symbol*, II, 433-471), et

Digitized by Google

Il est un fait curieux auquel on ne semble pas avoir pris garde, c'est qu'aucun des documents romains connus jusqu'à ce jour ne contient cette *Explanatio*. Nous savons pourtant bien que l'ancien usage romain était d'expliquer *chaque article* du Symbole après qu'on avait « livré » la formule elle-même. Les sermons des Pères en fournissent la preuve : tels les sermons 56 à 59, 212, 213 et 214 de saint Augustin, les Homélies de saint Ambroise [1], de Rufin, de saint Maxime de Turin, de Nicétas de Rémésiana. Il faut voir ici une preuve de l'esprit conservateur des gallicans, qui observaient encore aux VIIe et VIIIe siècles une pratique qui, à Rome, était depuis longtemps tombée en désuétude.

On livrait en même temps aux *Competentes* les quatre Évangiles et l'Oraison dominicale, que l'on accompagnait aussi d'un court commentaire; cette coutume se rencontre en Gaule au VIIe siècle, puisque le *Missale Gallicanum vetus* nous l'a conservée [2]. Était-ce là un rite emprunté depuis peu à Rome, ou bien un vestige de l'ancienne discipline latine dont le document gallican se serait fait le fidèle gardien ?

La *tradition* du Pater, suivie de son explication, était certainement pratiquée dans l'antiquité. Saint Augustin le dit positivement, et quatre de ses sermons sont consacrés à l'exposition de

le docteur Wiegand, *D. Stellung des Apostolischen Symbols im kirchlichen Leben d. Mittelalters*, 1899 (*St. f. Gesch. d. Theol. u. d. Kirche*, IV, 2), § 2, p. 42-145; 250-251, n. 3. Quelques-unes de ces pièces sont purement gallicanes (comme le sermon 244 du Suppl. de saint Augustin). Mais la plupart de celles qui nous sont parvenues ne sont que des compilations de fragments empruntés à tel ou tel Père, à saint Augustin en particulier. Témoin le sermon 242 du Suppl. augustinien (d'origine espagnole, si l'on en croit le docteur Künstle, *Eine Bibliothek d. Symbole*, 1900, p. 58), dont la finale tout entière est empruntée mot pour mot au sermon 212 nommé plus haut. — Dans le manuscrit de *Saint-Victor de Paris* (Cf. *P. L.*, XXXVIII, 1058, B), ce sermon 212 porte, au lieu de la mention originale : *feria IIa post Dominicam quintam Quadragesimae*. la formule suivante : *Dominica in Ramis Palmarum*, ce qui pourrait bien être une preuve que ce sermon était employé tel quel dans quelque Église des Gaules (je suppose que le manuscrit est gallican), pour la cérémonie de la *Traditio Symboli*. — Le sermon 242 du supplément, tributaire du 212, a fourni à son tour de nombreux éléments au *Gallicanum vetus* (le second) et au *Bobiense*. Ce dernier (*P. L.*, LXXII, 489) ne lui a emprunté que deux phrases : « Repetendus.... recensendus est. » Le *Gallicanum vetus*, au contraire, l'a reproduit presque en entier, sauf justement ce que le *Bobiense* s'était approprié (*P. L.*, ibid., 355). Cette particularité ne laisse pas d'être curieuse au point de vue de l'état où pouvait se trouver le texte de ce sermon dans les manuscrits du VIIe siècle.

[1] *P. L.*, XVII, 1193 : l'authenticité en est contestée.

[2] *P. L.*, LXXII, 348-354.

Digitized by Google

cette formule aux *Competentes* (sermons 56 à 59. Cf. saint Ambroise, *De Caïn et Abel*, l. IX, § 37). Les livres romains du VIIe siècle, le Gélasien, l'Ordo VII, l'ont bien conservée, mais non pas selon l'ordre primitif. Jadis, en effet, saint Augustin l'affirme à plusieurs reprises, la tradition du Symbole précédait celle du *Pater*, tandis que, dans le Gélasien et l'Ordo VII, l'ordre est interverti. Or, le *Gallicanum vetus* a conservé la disposition première, ce qui semble bien indiquer que ce n'était pas là un emprunt récent (pourquoi aurait-on interverti l'ordre en usage alors à Rome), mais la vieille coutume romaine conservée intacte en Gaule depuis l'origine [1]. Mais le fait de son absence dans trois de nos sacramentaires gallicans nous empêche de rien décider sur ce point.

Nous n'avons dans Grégoire de Tours, au sujet du baptême de Clovis, aucune trace des cérémonies du catéchuménat en dehors de la tradition du symbole mentionnée plus haut; aucune indication des exorcismes, de l'onction et de l'*Apertio aurium*, qui se pratiquaient en Gaule au VIe siècle. Les Sacra-

[1] Autre point à noter dans le même ordre d'idées : l'allocution qui termine la cérémonie renferme des éléments caracteristiques. « Patefactum vobis Orationem et Symbolum.... cognovistis : *Nunc autem habetis magistros Primicerium et Secundum ejus illum qui vos edoceant* nullo mutato sermone. » Ce n'est pas au Gélasien que le Gallican a emprunté la mention du *Primicier:* car on ne l'y trouve pas. Le *Primicier* (des lecteurs), auquel incombe la charge de faire répéter les formules sacrées, se rencontre en Pannonie dès le IIIe siècle (*Actes de saint Pollion. Acta SS.* April, III, 3e éd., 572 D; *Monumenta liturgica*, t. I, 1902, n. 3802-3804). Rome l'avait-elle supprimé dans la suite? Toujours est-il qu'il ne paraît que très tard dans le *Liber Pontificalis*. La Gaule au contraire, qui avait reçu de Rome sa hiérarchie, en même temps que sa foi, conserva le *Primicier;* nous en avons pour preuve le témoignage de saint Remi de Reims (*Epist. IV, P. L.*, LXV, 969), celui d'une inscription de Lyon de l'année 555 (Edm. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 142), et enfin la conclusion de l'*expositio Symboli* du document gallican. Ce n'est pas au VIIe siècle qu'on aura conféré au Primicier l'office de répéter le Symbole aux catéchumènes, ce devait être une institution fort ancienne; aussi bien, saint Cyprien parle déjà de celui qui est *inter lectores Doctor audientium : Epist.* XXIV ad clerum, *P. L.*, IV, 294; cf. canons d'Hippolyte, 68, 91, 92. Saint Isidore, *Epistola I* (*Patr. lat.*, LXXXIII, 896-897), énumère tout au long ses fonctions importantes, et le *Liber ordinum* wisigothique, que publiera incessamment notre savant confrère dom Férotin, donne les formules pour sa *consécration*, entre celles de l'archidiacre et celles du prêtre (f° 44); nous retrouvons ce dignitaire en Gaule, au IXe siècle, au témoignage d'Amalaire, *de Ecclesiast. Officiis*, l. I, c. XIX (*P. L.*, CV, 1035 A). Cela nous prouve que la tradition des formules sacrées est très ancienne en Gaule. Mais nous avons trop peu de données pour hasarder quelque chose de plus décisif.

Digitized by Google

mentaires gallicans gardent, il est vrai, un silence à peu près complet sur les deux premières cérémonies; seul le *Missale Gallicanum vetus* possède un exorcisme [1]; aucun ne mentionne l'onction. Mais Gennade de Marseille, au ve siècle, en parle positivement [2]; le concile de Mâcon, de 585, en fait une obligation [3]; déjà même, vers le début du ive siècle, les Pères d'un concile romain avaient répondu à une consultation d'évêques gaulois qu'il suffisait de « l'onction du troisième scrutin [4] » avant le baptême; ce fut là, sans doute, pour la Gaule, l'origine de ce rite, que d'ailleurs l'Église de Rome avait adopté depuis peu; les canons d'Hippolyte sont en effet les premiers à le mentionner [5]. Pour la troisième fonction, l'*apertio aurium*, les Gallicans l'unissent comme préambule à la *Traditio symboli* [6]. Qu'elle soit le correspondant exact de l'*Effeta* romain [7], comme on le dit quelquefois, c'est ce qu'il est difficile d'admettre, étant donné que les documents romains ont les deux fonctions fort distinctes, l'une assignée, comme en Gaule, à la *Traditio symboli*, l'autre à la cérémonie du baptême, le samedi saint.

On aura remarqué que, pour toutes ces cérémonies du catéchuménat, nous n'avons pas prononcé le nom de *scrutins*. C'est qu'en effet les anciens livres gallicans ignorent cette dénomination. Seul le *Missale Gallicanum vetus* contient, sous le

[1] *P. L.*, LXXII, 348.

[2] *De ecclesiasticis Dogmatibus*, cap. xxxi (*P. L.*, LVIII, 989). Il mentionne même les *exsufflations* qui accompagnaient l'exorcisme, et qu'on retrouve dans le *Bobiense*.

[3] *Conc. Matisconense*, can. III (Mansi, IX, 951. — Maassen, *Monum. Germ. — Conc.*, I, 166).

[4] *Canones ad Gallos*, can. VIII (D. Coustant. *Romanorum Pontificum Epistolae*, I, 693, n. xi. Mansi, III, 1137) Saint Germain de Paris, *Epistola II*, et saint Césaire d'Arles, *Sermons* 37 et 42 de l'appendice à saint Augustin (*P. L.*, XXXIX, 1821, 1828), font aussi allusion à cette onction.

[5] M. le docteur Funk en a même conclu que ces canons ne peuvent être antérieurs au ive siècle, par ce fait seul que l'onction des catéchumènes est inconnue dans les trois premiers siècles, il y a là un cercle vicieux évident (cf. Batiffol, *Revue biblique*, t. X, 1901, p. 256. — Duchesne, *Orig.*, 322).

[6] *Mss. Gallicanum vetus*, *Sacr. Bobiense* (*P. L*, LXXII, 351 et 487). Cf. *Sacr. Gélasien*, l, I, 34 (Thomasi, *Opp.*, t. VI, p. 41 et la n. 4). *Ord. Roman. VII.* (*P. L.*, LXXVIII, 997 A.)

[7] Mgr Duchesne croit pouvoir s'appuyer, pour le dire, sur le témoignage des Espagnols, qui, en effet, joignent l'idée de l'Effeta à l'onction; mais peut-on en conclure que les Gallicans faisaient de même? M. le docteur Wiegand se refuse, lui aussi, à admettre cette identité (*Odilbert v. Mailand, Zu der Taufe*, dans les *Studien z. Gesch. d. Theologie u. d. Kirche*. B. IV, 1, 1899, p. 49).

Digitized by Google

titre de *Praemissiones ad scrutamen*, deux oraisons qui font corps avec la tradition des Évangiles et du *Pater*. D'autre part, les rares textes gallicans qui font allusion à ces fonctions préparatoires au baptême (cités plus haut, p. 391, notes 2, 3 et 4), ne nomment jamais non plus les scrutins. Leur origine est d'ailleurs assez obscure. Si les fonctions sont très anciennes, l'appellation ne l'est pas autant : Tertullien, saint Cyprien, les canons d'Hippolyte l'ignorent encore ; il faut descendre jusqu'à saint Augustin pour entendre parler des candidats au baptême, « qui catechizantur, exorcizantur, *scrutantur*, » *de Fide et operibus*, cap. VI [1]. Un texte curieux de Victor de Vite, relatant un fait contemporain de saint Augustin, fait aussi mention de cette discipline. Il s'agit du comte Sébastien, qui se compare au pain de froment : « Ita et ego mola catholicae matris commolitus ET CRIBRO EXAMINATIONIS ut simila munda PURGATUS, rigatus sum aqua baptismatis et igne sancti spiritus coctus [2]. » Nous voyons ensuite attestée la coutume des *trois* scrutins, dans les *canones ad Gallos* (document romain de la fin du IVe siècle), dans la lettre du diacre romain Jean à Sénarius [3], les *Capitula Neapolitana* des VIe-VIIe siècles [4], l'Évangéliaire d'Aquilée [5] et le sacram. Gélasien (Vat. 316). L'*Ordo Romanus VII* en a sept ; mais les sacramentaires Gélasiens de Rheinau et de Saint-Gall (cod. 348) n'en ont *plus* aucun. D'ailleurs, à Rome même, depuis le VIIe siècle, c'est-à-dire à partir de la réforme grégorienne, ils n'étaient plus en usage : on avait, en effet, condensé toutes les cérémonies du catéchuménat et du baptême en un seul *ordo baptizandi :* le baptême n'étant plus, à l'ordinaire, administré qu'à des enfants, la longue préparation du catéchuménat n'avait plus de raison d'être [6]. En Gaule, les scrutins semblent bien avoir été usités, au moins dans les contrées où le Gélasien avait été adopté. Mais c'était là une importation romaine toute récente ; les anciens sacramentaires gallicans n'en portent pas trace ; ils ignorent

[1] *P. L.*, XL, col. 202. Cf. aussi Sermon CCXVI, 6, 10.
[2] *Historia persecutionis Africanae Provinciae*, lib. I, cap. VI. Édit. M. Petschenig, *C. SS. Vindob.*, vol. VII, 1881, p. 10, et *Patr. lat.*, LVIII, 189.
[3] *P. L.*, LIX, 401-402.
[4] Morin, *Liber Comicus*, 432.
[5] *Rev. bénédictine*, 1902, p. 6.
[6] Cf. Probst, *D. äll. Römischen Sacramentarien u. Ordines*, 1892, p. 398 et suiv. — Wiegand, *Odilbert v. Mailand. Zu d. Taufe*, p. 38 et suiv.

Digitized by Google

même les *Missae pro scrutiniis*, que M. le docteur Wiegand (p. 38) croit pouvoir reconnaître dans leur *Missa in traditione Symboli;* cette dernière, en effet, diffère essentiellement des messes de scrutin gélasiennes (aux IIIe, IVe et Ve dimanches de carême) qui, dans chacune de leurs oraisons et dans leur *Hanc igitur* propre, font toujours mention des candidats au baptême; la *Missa in traditione symboli* ne contient au contraire aucune allusion à cette fonction, que tantôt elle suit (*Gallicanum vetus*, 2e fragm.), tantôt elle précède (*Gallicanum vetus*, 1er fragm., *Bobiense*). L'usage primitif gallican est donc d'accord avec le romain pré-gélasien, c'est-à-dire avec l'usage qui a précédé l'organisation des scrutins.

Tous ces rites appartiennent au catéchuménat et s'accomplissent en Gaule le dimanche des Rameaux [1]. Le silence de Grégoire de Tours à leur sujet s'explique par le fait de la date extraliturgique du baptême de Clovis ; il ne suffit donc pas pour nous induire à penser qu'ils n'étaient pas en usage, à Reims, à la fin du Ve siècle. Quoi qu'il en soit, nous devions les signaler, ne fût-ce qu'en passant.

II.

LE BAPTÊME

La cérémonie même du baptême est décrite avec plus de détails par l'annaliste franc. Le jour précis n'est pourtant pas indiqué. Hincmar, suivant Frédégaire, s'est cru obligé, pour se conformer aux règles canoniques, de raconter que Clovis avait

[1] A la cérémonie de la *Traditio Symboli* était unie primitivement chez les Gallicans la consécration solennelle du saint chrême qui, à Rome, se faisait le jeudi saint; saint Germain de Paris, *Epist. II*, le dit assez clairement. Venance Fortunat (début du VIe siècle) fait aussi allusion à cette coutume, dans ses *Carmina Misc.*, l. I, c. IX, *in laudem Chrismatis*, v. 4 et suiv. (*P. L.*, LXXXVIII, 97 et la note). Mais elle paraît avoir été abolie à la fin du VIIe siècle, car, à cette époque, saint Éloi de Noyon dit, dans son Homélie IX *in Coena Domini*, qu'*en ce jour* (le jeudi saint), *dans le monde entier, on consacre le chrême*.... Cf. aussi son *Homélie* VIII (*P. L.*, LXXXVII, 623, 629); de plus, aucun des sacramentaires gallicans, qui sont aussi de cette époque, ne mentionne la consécration du saint chrême à la *Missa in trad. Symboli.*

Digitized by Google

été baptisé la nuit même de Pâques. Mais un contemporain de saint Remi de Reims, Avit de Vienne, nous apprend que la vraie date fut la fête de Noël [1]. Nous savons par ailleurs qu'il n'y avait rien là d'absolument irrégulier, car depuis longtemps la coutume s'était introduite en Gaule de baptiser en dehors du temps de Pâques [2].

Il convient d'attirer l'attention sur ce mot de Grégoire de Tours : « Rex ergo *prior* poposcit se a pontifice baptizari, » parce que l'historien de Clovis, M. God. Kurth, y a attaché, je crois, une trop grande importance. « Ce *prior*, fait-il remarquer, semble trahir une liturgie un peu différente de l'actuelle : *Sacerdos interrogat:* Quo nomine vocaris? *Catechumenus respondet :* N. — *Sacerdos :* Quid petis ab ecclesia Dei? ℟. Fidem.... etc. Voyez le rituel romain, *ordo baptismi adultorum*. Ou bien a-t-on voulu marquer que, dans son impatience, Clovis n'a pas attendu la *question liturgique*, mais, qu'en vrai barbare, il a passé par-dessus les formalités [3] ? »

Cette difficulté ne me paraît pas bien sérieuse, et il était facile de la résoudre, étant donné que la *question* adressée par le prêtre au catéchumène ne se rencontre dans aucun document avant les XIIe et XIIIe siècles [4]. Aussi le mot de Grégoire ne me semble-t-il pas se rapporter directement à la cérémonie du baptême.

L'allusion contenue dans les célèbres paroles de saint Remi : « Adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré, » est plus intéressante, parce qu'elle souligne une particularité gallicane. Nous avons ici, en effet, à n'en pas douter, la mention de la *renonciation au démon*. En pays d'usage romain, la triple renonciation appartenait à la cérémonie de la *reddition du symbole*. A Rome, les catéchumènes se réunissaient à l'église le

[1] « In Rege non novo novi jubaris lumen effulgurat *cujus splendorem congrue Redemptoris nostri nativitas inchoavit* : ut consequenter *eo die ad salutem regenerari ex unda vos pareat* (Peiper et Chevalier lisent « regeneratrix unda vos pareret ») *quo natum redemptionis suae coeli Dominum mundus accepit.* » Epist. 41 (al. 46) ad Clodovoeum, *P. L.*, LXXI, 1154. — Peiper, *S. Aviti opp.* dans les *Mon. Germ. Hist.*, 1883, t. VI, pars post., p. 75. Ul. Chevalier, *Œuvres de saint Avit*, 1890, p. 191.

[2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VIII, 9. *Conc. de Mâcon*, 585, can. III. *Conc. d'Auxerre*, fin du VIe siècle, can. XVIII (Maassen, *op. cit.*, p. 166, 181).

[3] *Clovis*, 2e édition, 1901, p. 330, note 3.

[4] Cf. Catalani, *Rituale Romanum commentariis exornatum*, édit. 1757, t. I, p. 85.

Digitized by Google

samedi saint, à l'heure de tierce [1]; après les derniers exorcismes prononcés sur eux par les prêtres, après l'accomplissement du rite de l'*Effeta* et des onctions (de la poitrine et des épaules), ils devaient par trois fois renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres; puis ils rendaient le symbole en le récitant en entier. C'était, on le voit (du moins au VIIe siècle), une cérémonie à part, qui n'entrait pas dans la fonction solennelle de la *Vigilia Paschae*. Le rite gallican, au contraire, renvoyait son *unique* renonciation à la solennité même du baptême [2]. Il ignorait, en outre, non seulement l'*Effeta*, mais encore les onctions préliminaires et la récitation ou *reddition* du symbole, qui accompagnaient, à Rome et à Milan, la renonciation au démon.

Nous avons déjà fait observer, en effet, que l'*Apertio aurium* gallicane, pratiquée lors de la *Traditio symboli*, c'est-à-dire le dimanche des Rameaux, ne répond pas à l'*Effeta* romain. En tout cas, l'onction qui, à Rome, à Milan et en Espagne, accompagnait l'Effeta, ne se rencontre pas, à ce moment précis des cérémonies baptismales, dans les sacramentaires gallicans : seul le *Missale Gothicum* a conservé une *consignatio* des yeux,

[1] *Sacr. Gélasien*, l. I, 42, *Ordo Romanus VII*, 9 (Cf. *Canons* d'Hippolyte, 116-121, dans Duchesne, *Orig.*, 2e éd., p. 512). A Milan, on suivait à cet endroit le *même* ordre de cérémonies *qu'à Rome*, mais la fonction s'accomplissait immédiatement avant le baptême : Saint Ambroise, *de Mysteriis*, c. I. Anon., *de Sacramentis*, c. I. Ce devait aussi d'ailleurs être, anciennement, l'usage à Rome (conservé à Milan et en Gaule), comme l'attestent Tertullien, *de Spectaculis*, c. IV; *de Corona*, c. III, et les *Canons* d'Hippolyte cités plus haut (Cf. Origène, *Hom. XII in Numeros*, n° 4).

[2] Salvien, *de Gubernatione Dei*, l. VI, 6 (*P. L.*, LIII, 114. — Ed. Pauly, *C. SS. Vind.*, VIII. — S. Césaire, *Expositio fidei*, § 3, 4. (Sermon 264 du Supplém. à saint Augustin, *P. L.*, XXXIX, 2235). Saint Éloi de Noyon, *De rectit. catholicae convers. tractatus* (dans le Suppl. à saint Aug., *P. L.*, XL, 1170); *Missale Gallicanum vetus* (*P. L.*. LXXII, 369); saint Pirmin, *De singulis libris canon. Scarapsus* (*P. L.*, LXXXIX, 1035 C). A Rome, la renonciation se faisait sous forme de trois réponses : *Sacr. Gelas.*, I, 42 : « *Abrenuntias Satanae?* — ℟. *Abrenuntio.* — *Et omnibus operibus ejus?* — ℟. *Abrenuntio.* — *Et omnibus pompis ejus?* — ℟. *Abrenuntio*, » tandis qu'en Gaule, il n'y avait qu'une seule demande et une seule réponse : « *Quando interrogatus est : Abrenuntias diabolo, pompis et operibus ejus? respondit : Abrenuntio.* » (Saint Césaire, *l. cit.* Cf. les autres textes mentionnés ci-dessus.) Le sacram. de Bobbio a déjà adopté les onctions, l'*Effeta* et la *triple* renonciation, mais il les unit à la fonction du baptême, selon l'usage antique. Notons d'ailleurs ici, une fois de plus, que l'unique renonciation conservée en Gaule (Milan en a deux, Rome, au VIIe siècle, trois) est attestée comme primitive par Tertullien, *de Corona*, c. III, par le canon 119 d'Hippolyte, par le sermon *contra Judaeos, paganos et Arianos* attribué à saint Augustin (*P. L.*, XLII, 1117), où l'on retrouve une formule identique à celle de Tertullien.

Digitized by Google

des oreilles, de la bouche et de la poitrine, empruntée sans doute à l'Espagne [1].

Il n'y avait pas non plus en Gaule, disons-nous, de reddition du symbole : cela est exact si on l'entend de la récitation du symbole *in extenso*, comme elle se pratiquait à Rome au VIIe siècle [2]. Pour les Gallicans, en effet, la profession de foi consistait uniquement dans les réponses du catéchumène (ou de son parrain) à la triple question : *Credis* (ou *credit*) *in Deum Patrem.... Credis et in Jesum Christum.... Credis et in Spiritum sanctum.* Les Romains, au contraire, avaient de fait deux professions de foi : la première consistait dans la récitation du symbole qui avait lieu le samedi saint, au matin, comme nous l'avons dit plus haut ; la seconde, comme chez les Gallicans, était liée au baptême et se faisait aussi sous la forme d'une triple réponse aux questions du prêtre. Mais ces deux rites avaient-ils la même antiquité ? La reddition du symbole, sous forme de récitation de la formule par le catéchumène, avait-elle toujours été pratiquée dans l'Église ? A s'en tenir au témoignage de Rufin d'Aquilée, il faudrait la considérer à Rome comme une coutume ancienne [3]. Elle y était certainement en usage au temps de saint Augustin [4]. Mais à comparer les textes anciens, on soupçonne que la seule profession de foi usitée dans les premiers siècles consistait, pour le catéchumène, à répondre aux questions *de fide* que lui posait le prêtre. Ces questions reproduisaient les termes mêmes du symbole, non pas sous une forme abrégée, mais en leur totalité, comme on peut le constater dans le sacramentaire de Bobbio et dans le *Testament de Notre-Seigneur* [5]. Or, dans les écrits des trois premiers siècles, en vain chercherait-on des allusions à une profession de foi baptismale autre que celle que nous venons de décrire. On parle d'*interrogation*, de *promesses*, de *confession*, mais jamais de récitation. Les textes sont nombreux et il serait trop long de les reproduire ici ; qu'il nous suffise d'indiquer quelques références : Tertullien, *de Baptismo*, VI ; *de Co-*

[1] Cf. Duchesne, *Origines*, p. 205-206.
[2] *Gélasien*, *Ordo Rom. VII*. Cf. Duchesne, *op. cit.*, 293, 308.
[3] « *Mos antiquus.* » *Comm. in Symbolum Apost.*, 3. *P. L.*, XXI, 339.
[4] Sermo LVIII. *Confess.*, lib. VIII, c. II.
[5] Ed. Rahmani, p. 129-217. — Cf. aussi Actes de saint Savin d'Assise (*Monumenta liturgica* de D. Cabrol et D. Leclercq, I, 1902, n° 4080).

Digitized by Google

rona, III [1]. — Origène, *in Exodum hom.*, VIII. — Saint Cyprien, *Epist.* LXXV, 10; LXXVI, 7. — Canons d'Hippolyte, 124 à 132. — *Passion de saint Genès* (IIIe siècle) dans les *Acta SS. Aug.*, V, p. 122, c. — *Testamentum D. N. J. C.*, l. II, c. VIII, etc.

Si les trois premiers siècles n'ont pas connu d'autre forme de la reddition du symbole, il semble bien aussi que les anciens Gallicans n'ont jamais pratiqué que celle-là. Les sacramentaires, nous l'avons vu, omettent de mentionner la récitation de la formule sacrée, non seulement dans la fonction baptismale elle-même, mais aussi dans les cérémonies préparatoires au baptême. La conclusion de l'*Explanatio symboli* du *Missale Gallicanum vetus*, dont nous avons noté plus haut (p. 377, note 1) les indications très circonstanciées, ne fait aucune allusion à une récitation quelconque du symbole. Les sermons de saint Césaire d'Arles (en particulier le S. CCLXIV du supplément de saint Augustin) parlent constamment des *promesses* faites au baptême, rien de plus [2].

Enfin, le témoignage du prêtre Salvien me paraît concluant : « Quelle est, dit-il, dans le baptême salutaire la *première* confession de foi chrétienne? N'est-ce pas notre protestation de renoncement au démon.... Vous dites : Je renonce au démon, à ses pompes.... Et immédiatement après : Je crois en Dieu le Père tout-puissant [3]. »

C'est donc bien là l'unique profession de foi gallicane; elle fait suite à la renonciation au démon, et précède l'administration du baptême. Nous trouvons exactement la même disposition dans le récit de Grégoire de Tours. Après avoir mentionné la renonciation au démon sous la forme poétique que l'on connaît, il nous dit : « Le roi *confessa* donc le Dieu tout-puissant dans la Trinité sainte, et reçut le baptême au nom du Père, du

[1] Je relève dans le livre de M. Burn, *An introduction to the Creeds*, London, 1899, p. 52, la remarque suivante à propos de Tertullien : « The construction *in Sacramenti verba respondimus* (*ad Mart.*, 3) not *verbis*, *Christianam fidem in legis verba profitemur* (*de Spect.*, 4), not *verbis*, seems to imply that the baptizer recited the whole creed to which the baptized only replied with *Credo*. » Le Dr Kattenbusch avait déjà exprimé la même idée. *D. Ap. S.*, II, 62-63.

[2] De même, saint Éloi de Noyon : « *Promisistis* credere vos in Deum omnipotentem.... Promisistis deinde credere vos et in Spiritum Sanctum.... » *de Rectitudine cathol. convers. Tractatus*, dans Burn, *op. cit.*, p. 227.

[3] *De gubernatione Dei*, l. VI, 6.

Digitized by Google

Fils et du Saint-Esprit. » Nous retrouvons ici le terme consacré, *confessus*, que l'on rencontre souvent chez les auteurs des premiers siècles pour désigner la profession de foi baptismale. Grégoire ne nous donne que les premiers mots de cette *confession*, *omnipotentem Deum*, mais nul doute que la formule du symbole ne fût alors récitée tout entière [1]. Dans le terme qui suit, *in Trinitate*, on peut voir, outre l'allusion à la triple profession de foi en chacune des trois personnes divines, une trace de protestation contre l'arianisme, dont les adeptes étaient fort nombreux en Gaule à cette époque. Le *Missale Gallicanum vetus* a conservé une formule de profession de foi où se trahit aussi cette préoccupation [2].

Du baptême lui-même nous n'avons rien à dire de plus que Grégoire de Tours : *baptizatus est in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*. Le baptême par immersion et la formule sacramentelle datent de l'institution même du sacrement. L'immersion doit du reste, comme l'on sait, être entendue largement : on plongeait rarement le corps entier dans la piscine baptismale ; le plus souvent, l'on versait l'eau sainte sur la tête du catéchumène, celui-ci se tenant debout dans la piscine; de là le nom d'*infusion* que l'on rencontre souvent pour immersion [3]. La triple immersion était aussi d'un usage universel tant en Orient qu'en Occident, à part les deux exceptions bien connues, chez les Eunomiens et en Espagne. Les documents gallicans ne nous en disent rien, il est vrai ; on serait même tenté de croire, à lire leurs formules, que l'on pratiquait aussi en Gaule l'immersion unique. Mais une telle particularité aurait laissé des traces après elle. Et les Espagnols n'auraient pas été en peine de répondre aux sanglantes invectives d'Alcuin [4] à ce sujet, s'ils

[1] Cf. ce qui a été dit plus haut, p. 397. Salvien de Marseille atteste aussi ce fait dans le passage déjà cité (*de Gubernatione Dei*, l. VI, 6. *P. L.*, LIII, col. 115).

[2] *P. L.*, LXXII, 369. Cf. Duchesne, *Origines*, p. 312, note (5).

[3] Le rite de la simple *infusion* ou aspersion est prévu dans la *Didaché* (VII, 3. Ed. Harnack, *T. u. U. II. I.*, 1884, p. 22-23), et attesté par les peintures des Catacombes (cf. Rossi, *Roma sotter.*, II, 334). Pour les Gallicans, en particulier, cf. Gennade : *de Eccles. dogmatibus*, 74. *Missale Gothicum : collectio ad fontes benedicendos :* Deus...., descendat super aquas has angelus benedictionis tuae, ut quibus *perfusi* famuli tui accipiant remissionem peccatorum.... *P. L.*, LXXII, 274 c.

[4] Alcuin, *Epist.* 90 *ad fratres Lugdunenses. Epist.* 113 *ad Paulinum. P. L.*, C. 290, 342.

Digitized by Google

avaient pu lui prouver que la Gaule avait observé jadis le même usage tant incriminé par lui. Quant à la formule sacramentelle, on retrouve partout sensiblement la même : « Ego te baptizo [1]... » Toutefois les Gallicans s'accordaient à y ajouter les mots *ut habeas vitam aeternam.*

III.

LA CONFIRMATION

Le baptême terminé, suit, chez les Gallicans, l'onction avec le saint chrême. Le fait que, sur ce point, l'on constate dans les documents anciens de nombreuses divergences, nous obligera à quelques développements : il s'agit, en effet, de préciser, autant que possible, quand et comment l'on administrait, en Gaule en particulier, le sacrement de confirmation. Avec tous les sacramentaires gallicans, Grégoire de Tours mentionne, de suite après le baptême, l'onction en forme de croix : « *delibutusque* (est rex) *sacro chrismate cum signaculo crucis Christi.* » Avons-nous ici la vraie confirmation, ou une simple cérémonie, semblable à l'onction qui suit aujourd'hui l'administration du baptême? C'est la question que nous nous proposons d'élucider.

De tout temps, la réception de l'Esprit-Saint a été considérée, dans l'Église, comme le complément naturel de la rénovation, ou, pour mieux dire, de la seconde naissance opérée en l'homme par le baptême. En dehors du témoignage formel que nous en fournit le livre des Actes, nous avons dans l'Évangile la preuve suffisante de l'institution par Notre-Seigneur d'un sacrement *différent du baptême*, et conférant l'Esprit-Saint d'une façon toute spéciale. *Après* son baptême dans le Jourdain, Notre-Seigneur reçoit l'Esprit-Saint sous la forme d'une colombe ; du haut du ciel, une voix le proclame *le Fils bien-aimé du Père*, première figure du sacrement destiné à parfaire en nous le caractère de fils adoptifs de Dieu [2]. A la fin de sa mission sur la terre, le

[1] Nous laissons de côté les diverses formules tronquées dont se servaient les hérétiques. Nous n'avons non plus rien à dire du baptême *in nomine Christi*, que les Gallicans semblent n'avoir jamais pratiqué (cf. saint Hilaire, *de Synodis*, n. 85).

[2] Les Pères se serviront plus tard de cet argument pour prouver l'institu-

Digitized by Google

Christ promet à ses disciples de leur envoyer un autre consolateur, *alium Paraclitum*, qui achèvera, dans leurs âmes *déjà régénérées* par le baptême, l'œuvre de leur sanctification, et leur communiquera une force toute nouvelle (docebit vos omnem veritatem [1], accipietis virtutem advenientis Spiritus [2]).

La première confirmation a lieu, en accomplissement de cette promesse, le jour de la Pentecôte. Dès lors les apôtres ne peuvent garder pour eux seuls le *don* qu'ils ont reçu d'en haut. Ce qu'ils proposent à tous, c'est la rémission des péchés par le baptême et le don du Saint-Esprit (*Actes*, II, 38). Aussi l'un ne va-t-il plus sans l'autre. Lorsque la confirmation n'a pu suivre l'administration du baptême, parce que le ministre de ce sacrement n'était qu'un diacre, les apôtres s'empressent d'*imposer les mains*, afin que les néophytes participent aussi au divin Esprit (*Actes*, VIII, 15-17; XIX, 5-6). Pour l'apôtre saint Paul, la seconde naissance opérée par le baptême ne va pas non plus sans la *participation* de l'esprit de Dieu (participes facti Spiritus sancti [3]).

La confirmation est donc aussi ancienne que le baptême et elle a, dès l'origine, été considérée comme son complément naturel. Aussi la coutume primitive de l'administrer immédiatement après ce sacrement s'est-elle conservée longtemps dans l'Église (les Grecs l'ont même gardée jusqu'à nos jours). Ce fait ne souffre pas difficulté et ne soulève aucune contestation. Il n'en va pas de même de la question du rite : dans l'antiquité, en effet, on parle tantôt d'*imposition des mains*, tantôt d'*onction*, tantôt de *consignation*. Que penser de ces divergences ?

tion divine du sacrement de confirmation : Tertullien, *de Baptismo*, VII; *Epistola Patrum Carthagin. ad Stephanum Papam* (Ep. 70 de saint Cyprien); saint Hilaire, *in Matthaeum*, II, 6, etc. — Qu'on se rappelle aussi le texte d'Isaïe : « Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet; et requiescet super eum Spiritus Domini, Spiritus sapientiae et intellectus, Spiritus consilii et fortitudinis, Spiritus scientiae et pietatis et replebit eum Spiritus timoris Domini » (*Is.*, IX, 1-3), que les Pères appliquent au baptême du Christ (Saint Irénée, *adv. Haeres.*, l. III, IX, XVII. *P. gr.*, VII, 871, 929-930. Saint Cyrille d'Alexandrie, *in Isaiam*, l. II, I. *P. gr.*, LXX, 309-316. Saint Ephrem, *in Esaiam proph.* Edit. de 1740, p. 40) et souvent aussi à la sanctification du chrétien (Saint Irénée, *adv. Haer.*, III, XVII. Origène, *In Ieremiam*, X, 13. *P. gr.*, XIII, 549; *In Matth.*, XIII, *ibid.*, 1093-1096. Saint Cyrille, *l. cit.* Saint Jérôme, *In Isaiam.*, l. IV, XI. *P. L.*, XXIV, 147-149).

[1] *Joan.*, XVI, 13.

[2] *Act.*, I, 8. Cf. *Luc.*, XXIV, 49.

[3] *I. Corinth.*, VI, 11 ; *Eph.*, IV, 30 ; *Tit.*, III, 5 ; *Hebr.*, VI, 2-4.

Digitized by Google

Dès les temps apostoliques apparaît le rite de l'*imposition des mains*, ce qui nous autorise à le considérer comme d'institution divine. C'est en effet, nous l'avons déjà vu, en imposant les mains aux néophytes que les apôtres leur communiquaient l'Esprit-Saint. Cette coutume dut certainement être conservée par les disciples des apôtres, bien que les auteurs du temps négligent de la mentionner [1]; nous la voyons reparaître dès le second siècle en Afrique, plus tard seulement à Rome. Tertullien [2] et saint Cyprien [3] en parlent comme d'une institution connue de tous; les conciles d'Elvire [4] et d'Arles (314) [5], les canons d'Hippolyte [6], en font une obligation; saint Augustin, saint Jérôme, saint Léon, saint Grégoire, en constatent l'usage courant [7].

Mais, à côté de ce rite de l'imposition des mains, se rencontre de bonne heure celui de l'*onction*. Le Nouveau Testament ne le mentionne pas, il est vrai, du moins expressément, comme rite collateur du Saint-Esprit, au même titre que l'imposition des mains. Toutefois certains passages du texte sacré semblent bien y faire allusion : j'indique les plus explicites [8]. Nous lisons, par exemple, dans la première Épître de saint Jean : « *Vos habetis unctionem a sancto* », et un peu plus loin : « *Unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis* » (I Joann., II, 20, 27). Saint Paul écrit de son côté : « Qui autem *confirmat nos vobiscum* in Christo,

[1] L'*Épître* de saint Barnabé, c. XI, II, la *Didaché*, c. VII, l'*Apologie I* de saint Justin, 61, 65, n'en offrent pas trace dans les descriptions qu'elles donnent des rites baptismaux.

[2] *De Baptismo*, c. VIII. « Dehinc (post baptismum) *manus imponitur, per benedictionem advocans et invitans Spiritum Sanctum.* » (*P. L.*, I, 1316. — Ed. Reifferscheid et Wissowa. *C. SS. Vind.*, t. XX, 1890, p. 207.)

[3] *Epistola LXXIII* (72) *ad Jubaianum*, c. IX : « *Nunc quoque apud nos geritur*, ut qui in Ecclesia baptizantur praepositis Ecclesiae offerantur, *et per nostram orationem et manus impositionem Spiritum sanctum consequantur* et signaculo Dominico consummentur. » (*P. L.*, III, 1160. — Ed. Hartel, *C. SS. Vind.*, III, I, p. 785).

[4] *Conc. Eliberitanum*, can. 38. (Mansi, *Conc.*, t. II, 12.)

[5] *Conc. Arelatense*, can. 8. (Mansi, t. II, 472.)

[6] Canons 136 et suiv. (Duchesne, *Orig.*, 2e éd., p. 513.)

[7] Saint Augustin, *Sermon* CCCXXIV; *De baptismo*, l. III, c. 16. — Saint Jérôme, *Dial. adv. Luciferianos.* — Saint Léon, *Epist. ad Nicetam Aquileiensem* (*Ep.* 129, al. 79), c. VII. — Saint Grégoire, *Homil. XVII in Evangel.*, 13.

[8] Les auteurs ne s'accordent pas sur la valeur historique de ces allusions, que nous prétendons découvrir dans les épîtres de saint Paul : les uns l'admettent, les autres la repoussent catégoriquement. Nous nous bornerons à citer les passages; le lecteur se formera lui-même son opinion sur un point, qui, du reste, ne touche en rien à l'autorité du texte.

Digitized by Google

et *qui unxit nos Deus, qui et signavit nos* et dedit *pignus Spiritus* in cordibus nostris [1]. » Saint Ambroise (*De initiandis*, c. VII), saint Cyrille de Jérusalem (*Catéchèse*, III), saint Augustin (*in Psalmos, tract.* 3) s'accordent à y voir l'onction de la confirmation.

Quoi qu'il en soit, dès le second siècle, on en trouve la mention plus explicite dans Théophile d'Alexandrie, et surtout chez saint Irénée (vers 180) [2]; à partir de Tertullien [3], il n'y a plus de doute possible, encore que les protestants aient prétendu que l'onction et le sacrement même de confirmation fussent une invention de saint Cyrille de Jérusalem. Depuis l'époque de Tertullien, en effet, les témoignages abondent; les termes d'ailleurs varient quelquefois : l'on parle d'onction, ou bien de consignation, ou encore des deux simultanément. C'est que l'onction, que l'on nomme aussi *chrismation*, se fait sous la forme du *signe* de croix, d'où son nom de consignation, de σφραγίς chez les Grecs.

Le IIIe siècle nous fournit, entre autres, deux témoignages précieux, sur l'importance desquels nous aurons l'occasion de revenir dans la suite; ils nous viennent de deux Romains, saint Hippolyte et le pape saint Corneille [4]. Nous devons encore

[1] *II. Cor.*, I, 21-22. « Il s'agit dans ce passage de la vocation apostolique, symboliquement désignée par une onction, par un sceau, » nous le reconnaissons volontiers avec Mgr Batiffol (Cf. *Bulletin de littérature relig.* Toulouse, 1901, n° 8, p. 226). Mais rien ne dit que la comparaison ne soit précisément empruntée à l'usage de la consignation (*signavit nos*) avec l'huile sainte (*unxit nos*); la mention même de l'Esprit-Saint communiqué à l'Apôtre par ce sceau ne peut que corroborer l'exactitude de cette interprétation. Cf. aussi *Eph.*, I, 13, et surtout IV, 30, où il s'agit bien cette fois des fidèles : « Nolite contristare Spiritum sanctum Dei *in quo signati estis* in diem redemptionis. »

[2] Théophile *ad Autolycum*, I, 12. « Nos enim ideo Christiani vocamur *quod Dei oleo ungamur* » ; *P. Gr.*, VI, 1042. Ed. Otto, p. 37. Cf. Duchesne, *Orig.*, 321, note (3). — Saint Irénée, *Adversus Haereses*, l. III, c. IX, XVII, XVIII; et surtout lib. I, c. XXXI, où l'auteur décrit les rites sacrilèges dont se servaient les Gnostiques et les Valentiniens pour parodier les rites chrétiens : « Tunc *eum qui initiatus est, opobalsamo inungunt* (*P. Gr.*, VII, 663 et la note 18). Cf. Baronius, *Annal.*, ad ann. 35, n° 18.

[3] Tertullien, *De baptismo*, VII (*P. L.*, I, 1315. Reifferscheid, *op. cit.*, 206); *de Resurrectione carnis*, VIII. (*P. L.*, II, 852.)

[4] Saint Hippolyte, *De Christo et Antichristo*, 59 : « Linum quod fert, lavacrum est regenerationis.... ; *venti loco adest Spiritus ille de coelis quo fideles consignantur Deo.* » — *In Susannam*, v. 17. *P. Gr.*, X, 777-780. 694. — *In Danielem*, l. I, c. XVI : « *Quid sit oleum, nisi Spiritus sancti virtus ?* Qua post *lavacrum tanquam unguento unguntur illi qui credunt.* » Edit. Bonwetsch-Ache-

Digitized by Google

mentionner, pour ne citer que les noms les plus illustres, Origène [1], saint Cyprien de Carthage, et les Pères du concile africain de 255 [2]; les Constitutions apostoliques; saint Cyrille de Jérusalem et saint Ambroise [3] à la fin du IVe siècle, saint Innocent et saint Léon [4] au Ve, etc. De tous ces textes il résulte clairement que, dès une haute antiquité, la consignation, ou onction en forme de croix, entrait comme partie essentielle dans la *matière* du sacrement de confirmation. Nous sommes donc en présence de deux rites distincts, qui apparaissent, chacun de leur côté, comme matière prochaine du sacrement.

Il n'est, du reste, pas jusqu'à la *forme* même qui n'ait subi quelque changement dans la suite des siècles : elle a été modifiée dans sa teneur propre, nous le verrons tout à l'heure; elle a aussi varié de place, accompagnant tantôt l'imposition des mains, tantôt l'onction. On ne voit pas dans les livres du Nouveau Testament quelle était cette *forme* du sacrement au temps des apôtres : elle nous est seulement désignée comme étant une prière : « *Oraverunt pro eis ut acciperent Spiritum sanctum* » (Act., VIII, 15). Tertullien ne nous donne pas, il est vrai, les termes mêmes dans lesquels était conçue cette prière (saint Innocent, au Ve siècle, ne se croira pas encore autorisé à la divulguer); au moins indique-t-il clairement son objet : « Manus imponitur, *per benedictionem advocans et invitans Spiritum sanctum* » (*De baptismo*, VIII). Saint Cyprien (*Ep. ad Jubaianum*, 9, citée plus

lis, 1897, p. 26-27. — Saint Corneille, *Epist ad Fabium Antiochensem Episcopum :* « Neque ab episcopo *signatus est* (Novatianus). *Hoc autem signaculo minime percepto, quo tandem modo Spiritum sanctum potuit accipere ?* » cité par Eusèbe, *H. E.*, l. VI, 43 (*P. Gr.*, XX, 623-624. — *P. L.*, III, 772-774).

[1] *Selecta in Exodum; In Leviticum Homil.* VI, 5; *Selecta in Ezechielem*, XVI (*P. Gr.*, XII, 283 D, 472 D; XIII, 811). Le *tractatus XVII* (Batiffol, p. 187) ne fait que citer mot à mot Tertullien, *De resurrectione carnis*, VIII, ce qui ne peut être le fait que d'un rédacteur, sinon d'un auteur, latin.

[2] Saint Cyprien, *ad Jubaianum*, 9, cité plus haut. *Epistola synodalis Conc. Carthagin. V :* « Ungi quoque necesse est eum qui baptizatus sit (*P. L.*, III, 1078. Hartel, *C. SS. Vind.*, III, I, 768).

[3] *C. A.*, II, 32; III, 16; VII, 22. — Saint Cyrille, *Catech. XVIII*, 33 : « Signaculum communicationis Spiritus Sancti; » — *Catech. XXI, pass.; Catech. XXII*, 7 (*P. Gr.*, XXXIII, 1055, 1087, 1102). — Saint Ambroise, *de Mysteriis*, I, 7; anon., *de Sacramentis*, III, 2.

[4] Saint Innocent, *Epist. ad Decentium*, c. III. Non licet (presbyteris) *frontem oleo signare* quod solis debetur episcopis *cum tradunt Spiritum Paraclitum.* — Saint Léon, *Serm. IV de Nativitate.*

Digitized by Google

haut, p. 401, n. 3), et le canon 136 d'Hippolyte unissent aussi la formule d'*invocation* à l'imposition des mains. Par contre, saint Ambroise la joint à la consignation : « Sequitur *spiritale signaculum*.... quia post fontem superest ut perfectio fiat *quando ad invocationem sacerdotis* Spiritus sanctus *infunditur* » (*De sacramentis*, l. III, c. II). Mais un peu plus tard saint Jérôme fera dire à son interlocuteur luciférien que la coutume *des Églises* est d'invoquer l'Esprit-Saint en imposant les mains, « ut baptizatis *manus imponantur et ita invocetur Spiritus sanctus.* » (*Dial. adv. Luciferianos*, 8.)

Nous pourrions multiplier les exemples qui soulignent ces divergences. Il en ressort évidemment que, sur le point de l'union de la forme à ce qu'elle regardait comme la vraie matière, l'Église était assez large et admettait la succession dans les actes. Mais du fait que l'*invocation* accompagnait tantôt l'imposition des mains, tantôt l'onction sainte, on ne saurait conclure que l'on a changé plusieurs fois la matière même du sacrement de confirmation. Et cette remarque nous amène à penser, pour notre compte, que, malgré la prépondérance dont, à partir d'un moment donné, semble avoir joui l'onction (les textes cités en témoignent), ce ne fut jamais *en fait* au détriment de l'imposition des mains. Cette dernière était d'institution divine et de pratique apostolique constante. Il y a donc au moins une raison de convenance de croire que l'Église ne l'a pas échangée contre un autre rite, dont l'autorité apostolique était moins manifeste. D'ailleurs la manière dont certains auteurs, comme saint Cyprien, parlent indifféremment d'onction et d'imposition des mains, sans avoir souci de les distinguer au point de vue de l'effet produit, prouve assez que l'une et l'autre étaient également employées, alors même que l'on ne parlait que de l'une ou de l'autre. Le fait d'être plus visible et de mieux signifier la grâce conférée valut sans doute à l'onction de jouir, aux yeux des fidèles, d'une certaine prépondérance, qui se traduisit souvent dans l'expression.

Mais à côté de ce sentiment populaire, n'y aurait-il pas eu, chez le clergé, une tendance analogue? En effet, plusieurs théologiens, et non des moins célèbres, Alexandre de Halès, saint Bonaventure, saint Thomas, pour ne citer qu'eux, ont vu dans l'onction la matière essentielle du sacrement de confirmation.

Digitized by Google

Qu'ils aient, ou non, basé leur manière de voir sur l'autorité des Pères, c'est un fait, en tout cas, que cette opinion théologique semble avoir été en honneur dès l'antiquité, à Rome en particulier. Nous en avons pour indices nombre de textes, dont les deux premiers ont une rare valeur : ils témoignent en effet l'un et l'autre pour Rome et pour le IIIe siècle. Le prêtre Hippolyte écrit (en l'an 202) dans son commentaire sur Daniel : « *Quid sit oleum nisi Spiritus Sancti virtus? qua post lavacrum tanquam unguento unguntur illi qui credunt* » (l. I, c. XVI). Plus tard le pape saint Corneille († 253), écrivant à Fabius d'Antioche, se demande comment Novatien aurait pu recevoir l'Esprit-Saint, puisque après son baptême il avait esquivé la *consignation* de l'évêque (*op. cit.*). Le texte original emploie le terme consacré de σφραγίς. Rufin l'a rendu à bon droit par son correspondant exact, le *signaculum chrismatis* [1]. Il était difficile d'indiquer plus clairement, et la confirmation, et la matière essentielle du sacrement. Peut-être le texte de saint Cyprien, déjà transcrit, fait-il allusion à cette conception *romaine* de l'importance donnée à l'onction : « *Nunc quoque apud nos geritur*, ut qui in Ecclesia baptizantur.... *per manus impositionem Spiritum sanctum consequantur* et signaculo Dominico consummentur » (*Ep. ad Jubaianum*, c. IX).

Nous pouvons aller plus loin, et remarquer que tous les textes *romains* (antérieurs à saint Grégoire), qui parlent de la confirmation *après le baptême*, sont unanimes à ne mentionner que l'onction ou la consignation. Les exemples sont nombreux et méritent d'être reproduits ici. Saint Innocent dit à Décentius d'Eugubium que les évêques seuls peuvent faire l'onction d'huile sur le front, *cum tradunt Spiritum Paraclitum* (texte cité plus haut). Saint Léon parle à la fois, et seulement, du *chrisma salutis* et du *signaculum vitae aeternae* [2]. Une inscription du IVe siècle, découverte à Spolète, est ainsi conçue :

[1] Cf. *P. L.*, III, 774, note de Dom Coustant.

[2] *Sermo IV de Nativitate Domini*, c. VI (*P. L.*, LIV, 207). Deux écrits anonymes du IVe siècle, *probablement romains* et d'un même auteur, emploient des termes analogues pour désigner la confirmation : Anonyme, *Quaestiones veteris et novi Testamenti*, c. CI ; *P. L.*, XXXV, 2302 ; Ambrosiaster, *Comm. in Ephes.*, IV (*P. L.*, XVII, 410 C.). Cf. *Rev. d'hist. et litt. rel.*, IV, 97 et ss.

Digitized by Google

D. P.
PICENTIAE
LEGITIMAE
NEOPHYTAE
DIE V. KAL. SEP.
CONSIGNATAE
A LIBERIO PAPA.... [1].

(Libère occupa le trône pontifical de 352 à 366.) Le professeur O. Marucchi propose de lire ainsi qu'il suit un fragment qui se rapporte au même pontificat de Libère : il a été trouvé dans l'endroit qui servait probablement de *consignatorium*, dans le baptistère de Priscille [2].

. . . TIAE A . . .
con STANTI a (?)
signu M CRISTI accepit (?)
vixi T AN. VIIII menses. . .
dep. . . (I) ULIANO ET Sallustio conss.

Une autre inscription du IVe siècle conserve la mémoire de Catervius et de Severina,

QUOS DEI SACERDOS PROBIANVS LAVIT ET VNXIT [3].

Prudence met sur les lèvres d'un prêtre de Julien l'Apostat cette imprécation à l'adresse d'un chrétien :

Lotus procul absit *et unctus* [4].

Il n'est pas jusqu'aux représentations symboliques des catacombes qui ne viennent confirmer ce que nous avançons ici. Les innombrables croix symétriquement tracées sur les murs de l'abside d'un très ancien baptistère situé dans le cimetière de Priscille (selon toute vraisemblance, celui-là même où saint Pierre et ses successeurs avaient coutume de baptiser) ne représentent sans doute pas autre chose que la *consignatio* ou confirmation. C'est l'opinion du professeur O. Marucchi, dans le mémoire cité plus haut.

[1] Citée par de Rossi, d'après G. Marini, dans le *Bulletino di Archeol. cristiana*, 1869, p. 22.
[2] *Nuovo Bulletino di Arch. cristiana*, VII, 1901, I, p. 75, 98-99.
[3] Baronius, *Annal.*, ad ann., 367, n. 5, et de Rossi, *op. cit.*, p. 23.
[4] *Apothéose*, vers 459. — Cf. Grégoire de Tours, *de Gloria Martyrum*, I, 41.

Digitized by Google

Le poète sous-diacre, Arator, qui écrit à Rome dans la première moitié du VIe siècle, représente l'apôtre saint Pierre administrant les sacrements, au cours de ses voyages :

> Samariae vicina petens *baptismatis undis*
> *Ablutas signavit* oves, quibus affuit almus
> Spiritus.... [1].

A côté de tous ces textes antérieurs à la seconde moitié du VIe siècle, je n'en ai pas trouvé un seul, *romain*, qui mentionnât l'imposition des mains pour la confirmation, *après le baptême* (je m'arrête à cette date, parce que saint Grégoire en parle). Je dis *après le baptême*, et avec intention ; car l'imposition des mains est toujours exclusivement prescrite pour la réconciliation des hérétiques [2], à qui l'on administrait non le baptême, mais la confirmation seule.

Là ne se borne pas l'intérêt de la constatation que nous venons de faire. Comme en tant d'autres points, la Gaule semble avoir conservé la très ancienne discipline romaine. Du moins est-il bien difficile de ne pas faire le rapprochement, lorsque l'on remarque que, jusqu'au VIIIe siècle, parmi les auteurs gallicans ayant fait allusion à la confirmation (nous aurons plus loin l'occasion de les citer), un seul, Gennade de Marseille, parle de l'imposition des mains [3]. On mentionne, il est vrai, l'imposition des mains, mais comme à Rome, seulement pour la réconciliation des hérétiques [4]. Ainsi la coutume des Gallicans de n'indi-

[1] *In Actibus Apostolorum*, l. I, vers. 626. *P. L.*, LXVIII, 147. — Cf. aussi l. I, v. 30-33 ; *ibid.*, 90.

[2] Voir toute la controverse soulevée entre le pape saint Étienne et saint Cyprien au sujet de la confirmation à donner aux hérétiques convertis (les documents se trouvent dans la *Patr. lat.*, t. III et IV). *Concile d'Agde* de 314 (présidé par les délégués du Pape), c. VIII (Mansi, II, 472) ; saint Sirice, pape de 384 à 399, *Epist. ad Himerium Tarraconensem* (Coustant, *Roman. Pontif. Epistolae*, I, 625. *P. L.*, XIII, 1133. — Cf. *Liber Pontificalis*, éd. Duchesne, t. I, CXXXI et suiv. ; 216, 8 et la note 4). — Saint Innocent, *Epist. ad Victricium Rotomagensem Episc.*, c. VIII (*P. L.*, XX, 475 B, d'après Coustant, *ibid.*). — Saint Léon, *Epist. CLIX ad Nicetam*, c. VI (*P. L.*, LIV, 1139). Saint Grégoire, *Epist. XI*, 67 (52).

[3] *De ecclesiasticis dogmatibus*, c. LXXIV. *P. L.*, LVIII, 997. Saint Hilaire, *in Matth.*, XIX, 3, parle aussi du « *Munus et donum Spiritus Sancti* (quod) PER MANUS IMPOSITIONEM ET PRECATIONEM, *cessante legis opere, erat gentibus largiendum*, » mais il parle ici des temps apostoliques (cf. *Act. Apost.*, VIII, 15).

[4] Conc. d'Agde déjà cité. — Saint Eucher de Lyon († 450), *Instruct. ad Salonium*, l. I, *In Act. apost.* (*P. L.*, L, 810. — Edit. Wotke, *C. SS. Vind.*, t. XXXI, 136). — Gennade, *de Eccles. dogmatibus*, c. LII. (*P. L.*, LVIII, 993.) — *Conc.*

Digitized by Google

quer que l'onction comme matière de la confirmation pourrait bien trahir une étroite parenté romaine.

Mais ici encore, au moment où nous transportent nos documents liturgiques gallicans, au VIIe siècle, Rome est conservatrice moins fidèle que la Gaule de son ancienne pratique. Dès une époque reculée, à Rome comme à Milan, s'était introduite une modification dans les rites postbaptismaux : selon cette nouvelle économie, le néophyte recevait, au sortir de la piscine baptismale, deux onctions d'huile, l'une sur l'occiput pratiquée par le prêtre, l'autre sur le front, strictement réservée à l'évêque. Le *Liber Pontificalis* attribue cette institution de l'onction *presbytérale* au pape saint Silvestre (314-335); il est sûr, en tout cas, qu'elle était en usage au temps de saint Innocent (401-417) à Rome, et de saint Ambroise († 397) à Milan [1]. Cette nouveauté fut admise plus tard dans tout l'Occident : aujourd'hui encore, l'onction avec le saint chrême est pratiquée par le prêtre aussitôt après le baptême, sans préjudice de l'onction avec la même huile, qui fait partie essentielle du sacrement de confirmation. Alors, comme aujourd'hui, la seconde onction seule, celle que les documents réservent à l'évêque, était collatrice de l'Esprit-Saint, la première, celle d'institution plus récente, étant regardée comme une pure cérémonie.

d'Orléans de 511, can. X. (Maassen, dans *Mon. Germ. Conc.*, I, 5.) — Il est bon de noter que l'on trouve aussi le saint chrême employé pour la réconciliation des hérétiques : *Conc. d'Épaone* de 517, can. XVI (Maassen, p. 23); Fauste de Riez, *de Gratia*, lib. I, c. XVI. Éd. Engelbrecht, *C. SS. Vind.*, XXI, 47. — Grégoire de Tours, *Historia Franc.*, II, 31, 34; IV, 27, 28; V, 38; IX, 15.

[1] *Lib. Pontif.* Notice de saint Silvestre : « Hic constituit *ut baptizatum liniret* PRESBYTER *chrisma levatum de aqua* PROPTER OCCASIONEM TRANSITUS MORTIS. » Éd. Duchesne, I, p. 171. — Saint Innocent, *ad Decentium*, c. III : « De consignandis vero infantibus, manifestum est non ab alio quam ab episcopo fieri licere.... *Presbyteris sive extra episcopum sive praesente episcopo cum baptizant, chrismate baptizatos ungere licet, sed quod ab episcopo fuerit consecratum*, NON TAMEN FRONTEM EX EODEM OLEO SIGNARE, QUOD SOLIS DEBETUR EPISCOPIS CUM TRADUNT SPIRITUM PARACLITUM. » (Coustant, *Rom. Pont. Ep.*, I, 858. *P. L.*, XX, 554-555.) Saint Grégoire, *Ep.*, l. III, 6; l. IV, 9, 26. Pour Milan, saint Ambroise, *de Mysteriis*, l. I, IV, 29; *de Sacram.*, l. II, VII, 22; l. III, II, 8. — Le décret de saint Silvestre (que Mgr Duchesne soupçonne être une addition postérieure, du VIe siècle probablement (Duch., *Lib. Pont.*, I, 189, 19), ne vise encore que le cas du baptême administré en l'absence de l'évêque, c'est-à-dire séparément de la confirmation : ce dut être là l'origine de ce dédoublement de l'onction confirmatrice (j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus loin). Saint Innocent constate, lui, que l'usage s'en est déjà introduit jusque dans le baptême administré en présence de l'évêque, et par conséquent suivi de la confirmation ; et depuis, cette coutume a prévalu.

Digitized by Google

La Gaule, au contraire, conserva jusqu'à la fin du VIIIe siècle l'unité d'onction postbaptismale, de nombreux documents en font foi [1]. Cette onction, on le voit bien aussi par de fréquentes allusions, était, sauf les cas d'extrême nécessité, réservée à l'évêque. Elle suivait immédiatement l'infusion baptismale, de même que, chez les Romains, la première onction concédée aux prêtres.

Une seule question se pose alors : cette unique onction gallicane était-elle bien considérée comme la véritable onction confirmatrice? Les rubriques des sacramentaires gallicans sont, il est vrai, assez peu explicites sur ce point. « Chrisma eum tangis, » dit le *Missale Gothicum:* « Suffundis chrisma *in fronte* ejus, » dit en précisant un peu le sacramentaire de Bobbio; Grégoire de Tours ajoute un trait de plus : « Delibutus est chrismate *cum signaculo crucis Christi.* » Mais un secours précieux nous est fourni par les auteurs gallicans qui ont parlé de la confirmation. On voit bien que, dans leur esprit, la grâce du baptême demandait, comme suite naturelle, la réception de l'Esprit-Saint. « *Après le baptême d'eau*, nous dit saint Hilaire de Poitiers, du haut du ciel l'Esprit-Saint prend vers nous son vol, nous recevons l'onction de la gloire céleste [2]. » En termes plus voilés, saint Germain de Paris parle ainsi des deux sacrements, à propos du catéchumène « qui non est *purgatus baptismo*, vel non monitus (*munitus*) *crucis signaculum* [3]. » Une prière *pro fidelibus* du *Missale Gothicum* demande à Dieu de sanctifier

[1] Salvien de Marseille (Ve s.), *de Gubernatione Dei*, l. III, 2 (*P. L.*, LIII, 58 B. — Éd. Pauly, *C. SS. Vind.*, t. VIII, 44). Saint Avit, *Epist. ad Clodovoeum; Homilia XVII* (Éd. Chevalier, p. 192, 319). Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, II, 31 ; V, 11. — Venance Fortunat, *Carm. Misc.*, l. I, c. IX. *In laudem chrismatis* (*P. L.*, LXXXVIII, 97-98) ; *de Judaeis ab Avito baptizatis carmen*, v. 111-112 (*ib.*, 189-190). — Saint Éloi de Noyon, *Homilia VIII* (*P. L.*, LXXXVII, 624). — *Sacram. de Bobbio, Missale Gallicanum vetus, Missale Gothicum.* — Conciles d'Épaone (517), c. XVI, et de Paris (569) (Maassen, p. 23 et 148). Nous étudierons en appendice le canon II du concile d'Orange, qui semble dire le contraire. — L'Église d'Espagne ne connaissait également, après le baptême, que cette seule onction, *in fronte* (*Liber Ordinum*, déjà cité, f° 30).

[2] « *Post aquae lavacrum*, et de coelestibus portis *sanctum in nos Spiritum involare* et coelestis nos *gloriae unctione perfundi.* » *In Matthaeum*, II, 6 (*P. L.*, IX, 927). — Cf. Gennade, *de Eccl. dogm.*, c. LXXIV. — Saint Prosper d'Aquitaine, *Exposit. in Psalmo 132* (*P. L.*, LI, 382). — Paulin de Périgueux, *de Vita S. Martini* (*P. L.*, LXI, 1012 D-1013 A). Saint Éloi de Noyon, *Hom. VIII* (*P. L.*, LXXXVII, 624). Fauste de Riez, *de Spiritu Sancto*, l. II, 4. Ed. Engelbrecht, *C. SS. Vind.*, XXI, 143.

[3] *Epist. I.* Cf. *Revue d'hist. et litt. relig.*, VII, 1902, p. 17.

Digitized by Google

« plebem tuam praemonitam signo crucis, *baptismate purificatam, chrismate delibutam* [1]. »

Le lien est si intime entre le baptême et la confirmation, que souvent l'expression ne les distingue pas clairement l'un de l'autre. C'est ainsi que le même saint Germain nous apprend que le fidèle n'est pas apte à recevoir l'enseignement de tous les mystères « avant qu'il ait été confirmé en grâce par le baptême de l'Esprit-Saint [2]. » Saint Hilaire parle « du sacrement du baptême et de l'Esprit [3]. »

Or, c'est en vain que l'on chercherait, dans leurs sacramentaires, un autre rituel de la confirmation que celui inclus implicitement dans le baptême sous le nom de chrismation. Il en faut donc conclure que cette onction donnée sur le front par l'évêque immédiatement après le baptême était l'onction confirmatrice, telle d'ailleurs que Rome la pratiquait à l'origine.

Il nous reste cependant à lever une dernière difficulté : celle qu'offre la formule dont est accompagnée l'onction dans les sacramentaires gallicans. Représente-t-elle bien la *forme* indispensable à la validité du sacrement? On serait porté à en douter quand l'on constate que les documents romains appliquent cette même formule à l'onction postbaptismale.

Il est prouvé par les témoignages des Pères que la vraie *forme* du sacrement de confirmation dans la liturgie primitive était l'*invocation du Saint-Esprit* que mentionnent souvent les textes anciens (cf. ceux de Tertullien, de saint Cyprien, etc., cités plus haut), c'est-à-dire une prière adressée à Dieu, lui demandant d'envoyer son Esprit. Aucun écrivain ecclésiastique ne nous en a transmis la teneur exacte. Cependant, grâce aux documents liturgiques, il est facile de s'en faire une idée. Nous lisons, en effet, dans le sacramentaire Gélasien, sous la rubrique : « Ab Episcopo datur eis *Spiritus septiformis : ad consignandum* imponit eis manum in his verbis, » l'oraison suivante : *Deus omnipotens, Pater Domini N. J. C., qui regenerasti famulos tuos*

[1] *P. L.*, LXXII, 271 A.

[2] «.... antequam per baptismum Spiritus Sancti *confirmetur* in gratia. » Ep. II. Cf. Salvien de Marseille, *de Gubernatione Dei*, l. III, 2. (*P. L.*, LIII, 58 B.)

[3] *In Matthaeum*, IV, 27. (*P. L.*, IX, 942.) Les manuscrits donnent, il est vrai, tantôt *Sacramento*, tantôt *Sacramentis*.

Digitized by Google

ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, tu Domine immitte in eos Spiritum sanctum Paraclitum: et da eis Spiritum sapientiae et intellectus [1].... » On reconnaît bien là l'*invocation* dans laquelle on supplie le Seigneur d'envoyer son Esprit. Mais déjà l'onction est accompagnée d'une formule distincte, *signum Christi in vitam aeternam;* un peu plus tard, les Grégoriens diront : *Consigna eos signo crucis Christi in vitam propitiatus aeternam;* et le temps n'est pas éloigné où cette prière de l'onction finira par supplanter complètement l'ancienne invocation sous la forme suivante : « Consigno te signo crucis et *confirmo te chrismate salutis* [2], » ou bien : « *Confirmo et consigno te in signum crucis....* » Dans plusieurs Pontificaux même, l'antique formule d'invocation a complètement disparu et a laissé place à la nouvelle [3].

Nous ne remarquons rien de pareil chez les anciens Gallicans. La formule que nous lisons dans le sacramentaire de Bobbio est ainsi conçue : *Deus Pater D. N. I. C., qui te regeneravit per aquam et Spiritum sanctum quicquid* (pour *quique*) *tibi dedit remissionem peccatorum*, per lavacrum regenerationis et sanguinem, *ipse te liniat chrismate suo sancto* in vitam aeternam. » Qui ne voit de suite l'étroite parenté de cette oraison avec la formule d'invocation telle que nous l'avons citée d'après le Gélasien ? La parfaite identité qui existe entre les premiers membres laisse aisément deviner que nous avons là deux variantes d'une même formule. Mais laquelle des deux paraît être la plus rapprochée de la forme primitive? A ne considérer que les documents romains, la leçon *Deus Pater.... ipse te liniat....* (presque identique à la formule gallicane citée plus haut)

[1] Thomasi, *Opp.*, VI, 76. On la retrouve à peu près identique dans *la plupart* des Sacramentaires et Pontificaux latins ; on la récite encore de nos jours pendant la grande imposition des mains. Les formules des Sacramentaires grégoriens se distinguent d'ordinaire par l'addition du terme *septiformis* avant l'énumération des sept dons. Le *Testament de Notre-Seigneur* (édit. de Mgr Rahmani, 1899, p. 131) donne à cette formule le titre d'*Invocatio Spiritus Sancti*.

[2] Cod. *San Blasianus*, IXe siècle. Gerbert, *Mon. Lit. al.*, II, 11. Voyez plusieurs formules de ce genre réunies, d'après Martène, *de ant. Eccl. rit.*, I, c. II, art. IV, dans Daniel, *Codex liturgicus*, I, 200-202. La *forme* actuelle est identique à celle du *San Blasianus* citée ici. Cf. *Conc. Florentinum*, ann. 1439. Denzinger, *Enchiridion*, 1900, n° 592.

[3] Martène, *op. cit.*, I, c. II, art. III, 3-8. Cf. Witasse, *de Sacr. Confirmat.*, I, q. III, 3 (Migne, *Theol. Cursus*, XXI, 888 et seq.).

Digitized by Google

semblerait être une simple adaptation de l'autre, *Deus Pater....*, *immitte in eos*, puisqu'elle est affectée à l'onction postbaptismale, laquelle n'est, comme nous l'avons montré, qu'un dédoublement de l'onction confirmatrice. Mais, si nous tentons de rapprocher les divers formulaires anciens, qui nous ont conservé plus ou moins intacte cette formule d'invocation, nous serons peut-être surpris de constater que la forme la plus ancienne est la plus courte, c'est-à-dire la leçon gallicane. Que l'on examine plutôt les deux tableaux que nous mettons sous les yeux du lecteur : on pourra se convaincre de la vérité de ce que nous avançons. En premier lieu, nous transcrivons le texte gallican d'après le *Sacramentarium Bobiense* (*P. L.*, LXXII, 502. D); la leçon du *Missale Gallicanum vetus* est sensiblement la même (*ibid.*, 369. D); puis, deux oraisons de type romain, dont l'une nous est conservée dans les canons d'Hippolyte; l'autre nous est fournie par un écrit de la fin du IVe siècle, appartenant à l'Italie du nord. Il s'agit du VIIe fragment arien découvert par le cardinal Mai [1], et récemment mis en lumière par le docteur Mercati, dans ses *Antiche reliquie liturgiche* [2]. Nous y lisons ce qui suit : « In *benedictionibus* dicunt (catholici) : Deus et Pater Domini N. J. C. *qui te regeneravit ex aqua, ipse te linet Spiritu sancto;* et caetera. » Ce *linet Spiritu sancto* est significatif, il ne laisse aucun doute sur la destination de cette *bénédiction*. La *Constitution égyptienne* [3] nous fournit le texte de type alexandrin, que le rituel copte a conservé sous une forme analogue. Enfin, nous empruntons à l'Euchologe grec la leçon byzantine : elle fait partie d'une oraison qui suit immédiatement le baptême, mais ne fait plus fonction de *forme* du sacrement [4]. Nous mettrons aussi en parallèle, mais à part dans un second tableau, les deux formules de type gélasien et de type grégorien. Ainsi apparaîtront plus manifestes les amplifications successives qui sont venues s'ajouter au thème primitif.

[1] *Scriptorum vet. nova Collectio*, III (1827), II, p. 208; Migne, *P. L.*, XIII, 611.

[2] Roma, 1902, p. 47, 52.

[3] Ou *Canons ecclésiastiques :* Achelis, dans les *Texte u. Unters.*, VI. Leipzig, 1891.

[4] Goar, édit. de 1730, p. 290, 291. Cf. Daniel, *Codex liturgicus*, IV, 506. Neale, *A History of the Holy Eastern Church*, 1850, II, 1006-1007. — Les Syriens l'ont conservée dans le rituel de la confirmation (Denzinger, *Rit. Orient.*, I, 278).

Digitized by Google

A

Type Gallican	Type Romain		Type Alexandrin	Type Byzantin
Sacram. Bobiense. Cod. latin. Paris., 13246, fol. 118.	*Fragment* de Mai. *P. L.*, XIII, 611.	*Canon 136* d'Hippolyte. Achelis et Duchesne *f*.	*Constit. Égyptienne*, c. 46. Achelis, *T. u. U.*, VI, 4, 98.	Euchologe. Goar, p. 290.
Deus Pater Dñi ñri Jesu Christi, *qui te regeneravit*	Deus et Pater Dñi ñri Jesu Christi, *qui te regeneravit*	Benedicimus tibi Omnipotens Domine Deus, quia hos dignos reddidisti qui iterum *nascerentur*	Domine Deus, sicut tu hos dignos reddidisti	Benedictus es Domine Deus, qui *regenerare dignatus es* famulum tuum
per aquam [a]	*ex aqua*			*ex aqua*
et Spiritu Sancto [b]	. . . . .	et super quos *Spiritum tuum Sanctum* effundis,		*et Spiritu Sancto*
quicquid [c] *tibi dedit*	. . . . .	*quibus jam dedisti*	qui reciperent	*quique dedisti ei*
remissionem pec-	. . . . .	*remissionem pecca-*	*remissionem pec-*	*remissionem pec-*
catorum.	. . . . .	*torum*,	*catorum*,	*catorum*,
[per lavacrum regenerationis et sanguinem [d]],				
ipse te liniat [e] crismate	ipse te linet	da potius etiam	sic dignos eos fac qui sint repleti	tu ipse Domine largire signaculum doni
suo sancto.	Spiritu Sancto.	ἀρραβῶνα regni tui [g].	Spiritu Sancto tuo.	Sancti tui Spiritus.

a. *Per aquam*. Le Gallic. Vetus porte *ex aqua*.
b. Ms. f. 118, l. 16. — L'édition porte *Spiritum Sanctum*.
c. Pour *quique*.
d. Addition gallicane qui ne se trouve pas dans le Gallic. Vetus.
e. Gall. V., *ipse te lenit*. La formule gélasienne porte simplement : *ipse te linit chrismate salutis*.
f. L'édition de M. Riedel (1900) ne donne pour cette formule aucune variante notable.
g. Cf. *II. Cor.*, I, 22; *Eph.*, I, 13-14.

Digitized by Google

B

Type Gélasien	Type Grégorien
Sacr. Gélasien. — Thomasi. *Opp.*, VI, 76.	*Sacram.* de dom H. Ménard, *P. L.*, 78, 90. *Pontifical romain* actuel.
Deus omnipotens Pater D. N. J. C.,	Omnipotens sempiterne Deus,
qui regenerasti famulos tuos	*qui regenerare dignatus es hos famulos*
ex aqua et Spiritu Sancto	*ex aqua et Spiritu Sancto*
quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum,	*quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum,*
tu, Domine, *immitte in eos*	*emitte in eos*
	septiformem
Spiritum Sanctum tuum	Spiritum Sanctum tuum
Paraclitum, et da eis	Paraclitum, de coelis,
Spiritum sapientiae et intellectus	Spiritum sapientiae et intellectus
Spiritum consilii et fortitudinis	Spiritum consilii et fortitudinis
Spiritum scientiae et pietatis,	Spiritum scientiae et pietatis,
adimple eos Spiritu timoris Dei	adimple eos Spiritu timoris Dei
	et consigna eos signo crucis
	in vitam propitiatus aeternam.

Le fond commun de tous ces types est aisément reconnaissable. Mais avant d'en relever les différentes altérations, nous croyons bon de signaler une autre adaptation que l'on en a faite dans la liturgie baptismale : nous voulons parler de l'*Hanc igitur* propre aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte : « Hanc igitur oblationem servit. nostrae, sed et c. f. t. quam tibi offerimus pro his quoque *quos regenerare dignatus es ex aqua et Spiritu sancto, tribuens eis remissionem omnium peccatorum*, quaesumus Domine.... » (*Missel romain* actuel.) Mais à quelle époque reporter l'origine des *Hanc igitur* propres? L'auteur du *De Sacramentis* semble bien les ignorer. En revanche, il est probable que ce sont précisément ces formules que visait le pape Vigile (537-554), lorsqu'il écrivait à Profuturus de Braga : « Semper eodem tenore Deo munera [consecramus]. Quoties vero Pascalis aut Ascensionis Domini vel Pentecostes.... fuerit agenda festivitas *singula capitula* diebus apta subjungimus quibus commemorationem sanctae solemnitatis facimus [1]. » En tout cas, le plus

[1] *P. L.*, LXIX, 18.

Digitized by Google

ancien des sacramentaires *connus*, le *Léonien*, l'a déjà sous une forme à peu près identique : « Hanc igitur oblationem quam tibi offerimus *pro his quos ex aqua et Spiritu sancto regenerare dignatus es tribuens eis remissionem omnium peccatorum* [1].... » La forme actuelle se trouve dès le VIIe siècle dans le *Sacr. Gélasien (Vatican. Reg. 316)* et depuis dans tous les Grégoriens; les Ambrosiens ont une leçon quelque peu différente [2]. Par contre, les Gallicans et les Mozarabes n'ont jamais rien connu de semblable, en vertu même de la disposition de leur canon.

Le fonds commun que l'on rencontre partout est donc certainement primitif; il y a eu, comme on peut s'en rendre compte, des additions successives. Il nous reste à examiner si l'on peut *dater* quelques-unes de ces additions, et démontrer ainsi l'antiquité de la formule gallicane, la plus courte des deux.

Nous relevons, dans les formules Gélasienne et Grégorienne, en dehors de quelques variantes insignifiantes, deux ou trois éléments qui ne se rencontrent pas dans les autres. Notons d'abord qu'au lieu de la leçon *remissionem peccatorum* que portent les formules du tableau A, nous trouvons, en B, *remissionem omnium peccatorum*. L'*Hanc igitur* Léonien l'a, lui aussi, mais la formule pour l'onction postbaptismale, que nous a conservée le *De sacramentis* (fin du IVe siècle), l'ignore encore. La leçon *remissionem peccatorum* est d'ailleurs celle que nous lisons dans les textes du Nouveau Testament [3], auxquels, sans aucun doute, l'on a emprunté ces paroles. Les premiers Pères disent de même, notamment Origène dans un passage de son *Exhortatio ad martyrium* qu'il est intéressant de citer : « Nos autem.... iterum non possumus baptizari *aqua et Spiritu in remissionem peccatorum* [4]. » Le Symbole des apôtres romain s'en est toujours tenu, lui aussi, à la leçon évangélique : seule

[1] *Sacr. Léonien :* In Pentecosten ascendentibus a fonte. — Ed. Feltoe, 1896, p. 24.

[2] *Sacr. de Bergame*, fol. 308. Ed. Solesmes, p. 69. — *Sacr. Triplex :* In nocte Sabbati sancti in Eccl. Majore. Gerbert, *Mon.*, I, 91. Cf. *Paléogr. music.*, t. V, p. 60-62, où l'on donne un tableau comparatif des différents types de cette formule chez les Ambrosiens. Il est bon d'ajouter un point curieux, c'est qu'à la *Vigilia Pentecostes* ils ont admis tout bonnement l'*Hanc igitur* romain. *Sacr. de Bergame.* Ed. p. 87.

[3] *Luc.*, XXIV, 47. *Actes*, II, 38.

[4] *Exhort. ad Mart.*, 30. (*P. Gr.*, XI, 600.) Cf. saint Justin, *Apol. I*, n. 66 ; Théophile *ad Autolycum*, l. II, c. XVI. Saint Augustin, *In Joannem tract. XI.*

Digitized by Google

l'Église d'Espagne a cru devoir adopter le mot *omnium* dans son *Credo* baptismal, vers le VIIe siècle [1], sans doute pour combattre des hérétiques du temps. Ce dut être un motif analogue qui détermina l'Église de Rome à le faire entrer, sinon dans son symbole, du moins dans sa formule de la confirmation. D'aucuns voient dans ce fait la nécessité de réfuter l'erreur novatienne [2]. Ne serait-ce pas plutôt une conséquence des menées pélagiennes?

Dans les premières années du Ve siècle, en effet, vers 419, les pélagiens firent circuler en Italie des lettres diffamatoires contre les catholiques, où ils les accusaient entre autres de professer « *que le baptême ne remet pas tous les péchés* ». Ces documents tombèrent par hasard entre les mains du pape saint Boniface (418-422), qui s'empressa de les transmettre à saint Augustin, avec prière de les réfuter. Nous conservons encore les quatre livres *contra duas epistolas Pelagianorum*, que le saint docteur écrivit à ce sujet. Par trois fois il y proclame la foi catholique et romaine touchant la *rémission de tous les péchés* [3]. N'aurions-nous pas là précisément l'occasion de cette addition du mot *omnium* à la formule ancienne *remissionem peccatorum?* Et serait-il trop téméraire d'avancer que saint Boniface lui-même fut l'auteur de cette modification, devenue nécessaire pour imposer silence aux hérétiques?

La divergence la plus notable entre les formules A et les formules B consiste en ce que celles-ci mentionnent les dons du Saint-Esprit : nouvel indice chronologique que nous tenterons de mettre à profit. La thèse des sept dons du Saint-Esprit ne se trouve pas *nettement formulée* avant le IVe siècle, au moins en Occident. Saint Jérôme serait le premier à avoir « remarqué d'une façon précise le nombre des attributs de l'Esprit de Dieu [4]. » Saint Hilaire, il est vrai, parle déjà du « *Spiritus cujus septiforme, ut Isaias dicit, munus est* » (*In Matthaeum*, XV, 10) ; mais ce n'est guère avant la fin de ce IVe siècle que la théorie se répand un peu partout en Occident. Saint Ambroise (*de Mysteriis*, l. VII), saint Augustin (*In psalm.* CL. — *Serm.* CXLVIII-CCCXLVII), saint

[1] Saint Hildephonse ne l'a pas encore (*De baptismi cognitione*).
[2] Cf. *Rev. des quest. hist.*, 1901, p. 404.
[3] Lib. I, XIII, 26 ; XXIII, 41 ; lib. III, III, 5. *P. L.*, XLIV.
[4] Touzard, *Les sept dons du Saint-Esprit* (*Revue biblique*, VIII, 1899, p. 261).

Digitized by Google

Jérôme (*In Isaiam*, IV, XI), Eugyppe (*Thesaurus*, c. CXV), s'attachent tous à interpréter le *septenarius numerus;* mais, par contre, ils semblent ignorer le terme *septiformis*, qu'ils n'auraient pas manqué d'employer s'ils l'avaient trouvé dans une pièce liturgique aussi usuelle que l'était la formule de la confirmation. Après eux, l'usage de ce mot se répand peu à peu [1], si bien qu'à la fin il finit par s'introduire dans la liturgie, au temps de la réforme grégorienne.

Il est à présent manifeste, grâce à ces quelques données historiques, que les diverses formules que nous avons étudiées sont des transformations successives d'un même texte; les formules les plus courtes sont beaucoup plus rapprochées que les autres du texte primitif de l'*invocation confirmatrice*. Par suite, la formule gallicane est bien destinée à la confirmation. Les termes *ipse te liniat chrismate sancto suo* désignent d'ailleurs parfaitement, d'après l'enseignement de saint Germain (*Epist. II*) et des Pères, « la grâce du Saint-Esprit », et sont l'équivalent parfait des mots *ipse te linet Spiritu sancto* du fragment de Mai.

Cette digression ne nous a pas fait perdre de vue l'objet de notre étude : il était nécessaire que nous constations l'importance de l'onction mentionnée par Grégoire de Tours et par les documents gallicans : il s'agissait bien là de la confirmation. Une tradition relative à Clovis, dont Flodoard s'est fait l'écho, vient corroborer cette thèse ; elle est consignée dans un diplôme de Louis le Pieux en faveur de la basilique de Reims : « Là, y est-il dit, notre nation franque et son roi, notre homonyme, méritèrent d'être lavés dans l'eau sainte *et enrichis de la grâce de l'Esprit septiforme* [2]. »

Nous ne saurions mieux clore cette discussion que par la description très poétique d'un contemporain de Clovis, où nous trouvons une fois de plus affirmée l'unité de l'onction. « Nous

[1] Apocryphe hiéronymien, *de Solemnitate Paschae*, dans la *P. L.*, XXII, 1220, 1224 ; saint Léon, *Sermo LXXV ;* Cassien, *Coll. XI*, 13 ; Orose, *De libertate arbitrii* ; ps.-Virgile, *de Trinitate*, VII.

[2] Flodoard. *Historia Eccl. Remensis*, l. II, 19 (*P. L.*, CXXXV, 130 D. — *Monum. German. hist.*, t. XIII, p. 469). — Le testament de saint Remi reproduit par le même Flodoard, *ibid.*, l. I, 18, mentionne aussi expressément la confirmation de Clovis : mais la pièce parait bien, en partie, apocryphe, notamment pour le passage qui nous intéresse; aussi nous dispensons-nous de le reproduire ici (le diplôme authentique se trouve dans *P. L.*, LXV, 969 et seq. Cf. *Analecta Bolland.*, t. XV, 1896, p. 349, note 2. — *Biblioth. hagiogr. lat.* des Bollandistes, fasc. V, 1901, p. 1040).

Digitized by Google

voyons, avec les yeux de l'esprit, ce grand spectacle : une multitude de pontifes réunis autour de vous, et, dans l'ardeur de leur saint ministère, versant sur vos membres royaux les eaux de la résurrection ; votre tête redoutée des peuples se courbant à la voix des prêtres de Dieu ; votre chevelure royale, intacte sous le casque du guerrier, se couvrant du casque salutaire de l'onction sainte; votre poitrine sans tache débarrassée de la cuirasse et brillant de la même blancheur que votre robe de catéchumène [1]. »

Ce dernier détail, qu'a omis de mentionner Grégoire, est intéressant à noter, d'autant qu'il renferme une particularité gallicane. A Rome, les vêtements blancs étaient solennellement donnés par l'évêque au néophyte, immédiatement après le baptême, avant la consignation. En Gaule, au contraire, la consignation suit le baptême, et la tradition du vêtement n'a lieu qu'après l'onction [2]. Quant au rite lui-même de la tradition du vêtement blanc, nous en trouvons en Gaule de fréquents exemples, notamment dans Grégoire de Tours [3], Venance Fortunat [4], etc. ; plusieurs inscriptions mentionnent des néophytes décédés *in albis* [5]. Enfin une curieuse lettre de Trojanus, évêque de Saintes au VIe siècle, nous montre que l'usage du *linteum*, destiné à garantir le saint chrême de tout contact profane, était déjà connu de son temps [6].

Il nous reste une dernière remarque à faire au sujet de la cérémonie qui clôt chez les Gallicans les rites du baptême, le lavement des pieds. Nous savons positivement, par le témoignage de saint Ambroise, qu'il n'était pas en usage à Rome [7]. Saint

[1] Saint Avit de Vienne, *Epist. 46* (41) *ad regem Clodovoeum* (*P. L.*, LXXI, 1134. Peiper, *Mon. Germ. hist.*, 1884, VI, I, 75. Chevalier, *Œuvres de saint Avit*, 1890, p. 190-192, n° 38). — La traduction donnée ici est de M. Kurth, *Clovis*, 2e éd., t. I, 336.

[2] Cf. *Sacram. Bobiense*, *Missale Gothicum*. Saint Pirmin, au VIIIe siècle, indique encore le même ordre des cérémonies : *de singulis libris can. Scarapsus* (*P. L.*, LXXXIX, 1035 C).

[3] *De Gloria Confessorum*, c. XX, XXXV, LIV, LX, XCII).

[4] *Carmen de S. Avito. P. L.*, LXXXVIII, 189.

[5] Edm. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, nos 355, 644 ; *Nouveau recueil*, n° 112.

[6] Les auteurs du IXe siècle parlent tous de ce voile qu'ils nomment *chrismale* (Martène, *op. cit.*, l. I, art. XV, 6 ; II, art. II, 5). On y voit aussi une allusion dans saint Grégoire, *Epist. ad Januarium*, lib. VII, 5. Cf. aussi le *linteolum* en usage à Milan (Wiegand, *op. cit.*, p. 56-57).

[7] *De Sacramentis*, l. III, 1, 4. — *De Mysteriis*, l. I, 31.

Digitized by Google

Ambroise cependant l'admettait, lui qui sur tous les autres points se vantait d'imiter Rome, « cujus typum in omnibus sequimur et formam. » — Mgr Duchesne considère cette coutume comme originaire de la Haute Italie ou du midi de la Gaule. — L'Espagne, de son côté, l'avait connue dès avant le IVe siècle, puisqu'elle est mentionnée au concile d'Elvire, can. XLVIII [1]. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle était usitée, au moins dans le midi de la Gaule, au VIe siècle : saint Césaire d'Arles la mentionne; bien plus, il fait allusion à la formule même qui accompagnait le lavement des pieds, formule que nous lisons dans les trois sacramentaires gallicans [2]. Le *Missale gothicum*, écrit pour le diocèse d'Autun [3], nous la montre aussi en usage dans le nord de la Gaule à la fin du VIIe siècle. Mais le silence de Grégoire de Tours et de saint Avit nous permet de conclure qu'il n'en était pas de même aux Ve et VIe siècles.

Tel était, dans ses grandes lignes, le rituel que, jusqu'au VIIIe siècle, les Églises de Gaule employèrent dans l'administration du baptême. Dans cet ensemble de rites on aura pu saisir, au cours du rapide exposé que nous en avons fait, toutes les particularités qui distinguaient l'*Ordo* gallican de l'usage romain, tel que nous le représente le Sacramentaire gélasien. Pour plus de clarté, nous les rappelons ici sommairement :

1° L'absence de répartition des cérémonies préalables au baptême en une série fixe de scrutins ;

2° La réunion, en une même fonction liturgique, de la renonciation au démon, de la profession de foi et du baptême lui-même ; à Rome, la renonciation se fait à part ; de plus, elle est jointe à la reddition du symbole et à l'Effeta, deux choses inconnues en pays gallican ;

3° L'unité d'onction postbaptismale ; à Rome, on pratique deux onctions, l'une purement rituelle, l'autre appartenant, comme en Gaule, au sacrement de confirmation ;

4° La cérémonie du lavement des pieds.

Relativement aux usages liturgiques observés à Rome au

[1] Cf. Mansi, II, 14, 34, 305-306.
[2] Sermon CCLVII du suppl. de saint Augustin. *P. L.*, XXXIX, 2220. — Sermon CLXVIII, *de tempore*, ibid., 2071.
[3] Cf. Delisle, *Mém. sur d'anc. sacram.*, p. 69.

Digitized by Google

VIIe siècle, ces pratiques constituaient, nous le répétons, de véritables particularités. C'est là un fait indéniable. Mais cette divergence entre les deux rituels avait-elle toujours existé? Nous avons été amené à soupçonner le contraire. Pour peu, en effet, que l'on considère l'état primordial du rituel baptismal romain, on doit convenir que, le lavement des pieds excepté, les particularités gallicanes se rapprochent singulièrement des rites latins primitifs. Or c'est en vain que l'on chercherait, du côté des rituels orientaux, de tels liens de parenté. Loin de s'accorder avec le gallican sur les points où celui-ci diffère du romain, c'est sur certaines de ces particularités mêmes que, dès une haute antiquité, les rituels orientaux accusent des divergences notables : telle est la forme toute spéciale de la confession de foi, ou encore l'onction avec l'huile exorcisée aussitôt avant l'immersion baptismale. Il me semble difficile de méconnaître l'importance de cette double constatation pour la question toujours pendante des origines de la liturgie gallicane. Je n'insiste pas sur ma dernière remarque, car la confrontation des rites gallicans et des rites orientaux sera faite, je l'espère, en son temps. Il me suffit, pour l'instant, d'avoir attiré l'attention sur les rapports étroits qui unissent le rituel gallican à l'ancien rituel romain.

D. P. DE PUNIET,
Moine de Solesmes.

NOTE ADDITIONNELLE

SUR

LE DEUXIÈME CANON DU CONCILE D'ORANGE (441)

Nous avons établi plus haut que, dans la célébration solennelle du baptême et de la confirmation, l'usage avait été, en Gaule, de ne pratiquer qu'une onction après le baptême, tandis qu'à Rome, depuis le Ve siècle au moins, on en pratiquait deux (cf. plus haut, p. 409). Un seul document semble contredire cette thèse, c'est le 2e canon du concile d'Orange de 441. Malheureusement le texte a subi tant de corrections, qu'on ne peut aujourd'hui savoir au juste ce qu'il a voulu prescrire. Le voici tel que Gratien l'a donné dans son Décret, et que

Digitized by Google

Mansi l'a reproduit dans sa collection (en premier lieu, car il n'en donne pas moins de trois leçons. T. VI, col. 435-436) : « Nullum ministrorum, qui baptizandi recepit officium, sine chrismate usquam debere progredi quia inter nos placuit semel chrismari. De eo autem qui in baptismate, quacumque necessitate faciente, non chrismatus fuerit, in confirmatione sacerdos commonebitur. Nam inter quoslibet [*al.* inter nos] chrismatis ipsius nonnisi una benedictio est : non ut praejudicans quidquam, *sed ut necessaria* [al. : *ut* NON *necessaria*] habeatur repetita chrismatio. »

Ce texte est fort obscur, il ne faut donc guère s'étonner s'il a fourni matière à mainte discussion parmi les éditeurs de conciles. L'une des grosses difficultés était de savoir s'il fallait admettre, ou non, la négation dans le dernier membre de phrase. Les premiers éditeurs, au XVIe siècle, Merlin, Crabbe, Surius, avaient imprimé le texte du canon, *sans la négation* ; pourtant Crabbe avait donné, en marge, la leçon *avec la négation*, d'après divers manuscrits, ce que ne remarquèrent pas Surius et Bini, car ils reproduisirent le texte de Crabbe, sans la négation. Mais le jésuite Sirmond fut plus attentif et il introduisit la négation dans son édition du concile franc. Ceci parut une nouveauté au docte abbé de Saint-Cyran, qui récrimina bien haut contre ce qui n'était au fond que la restitution d'un texte oublié. Ce fut là le commencement d'une lutte acharnée, qui partagea, pour longtemps, les théologiens de la Compagnie et les docteurs de la faculté de Paris.

L'édition du P. Sirmond était de 1629. La *Spongia Loemelii* (du jésuite anglais Floyd) fournit à Saint-Cyran l'occasion d'attaquer la lecture de Sirmond. Celui-ci répondit d'abord par une simple lettre. Saint-Cyran ne trouva pas l'explication suffisante, et, sous le pseudonyme de Petrus Aurelius, il publia une première réponse au P. Sirmond. La bataille ainsi engagée, les têtes s'échauffèrent, les gros mots ne furent plus épargnés. En quelques mois, plusieurs infolio se succédèrent sans répit : l'*Antirrheticus* du Jésuite, puis l'*Anoerheticus* de la partie adverse ; un second *Antirrheticus*, qui se vit réfuté par l'*Orthodoxus* de Pierre Aurelius, etc...

Toute cette érudition, d'ailleurs, ne servit guère qu'à embrouiller la question, et on n'arriva pas à s'entendre ; chacun s'en tint à son opinion, la Compagnie embrassant le parti du jésuite, l'Université, celui de l'abbé. Somme toute, la leçon de Sirmond, qu'ont adoptée plus tard les PP. Labbe et Cossart, me semble préférable à celle de Saint-Cyran ; avec la négation le texte s'explique assez bien ; il est entendu que le prêtre fait l'onction sur les baptisés ; mais si, pour une raison ou pour une autre, il n'a pu pratiquer l'onction, il en avertira l'évêque ; non pas, ajoutent les Pères du concile, que nous

Digitized by Google

déclarions nécessaire de réitérer, à la confirmation, cette onction baptismale, qui n'est pas essentielle.

Quant à l'explication du canon, les avis ont varié à l'infini. Sirmond, se basant sur cette opinion inexacte, que l'onction faite par l'évêque sur le front, pour la confirmation, est purement rituelle, a prétendu que c'était elle que visait le canon en question, que, par suite, on n'était pas tenu de pratiquer l'onction à la confirmation, quand le néophyte l'avait reçue après le baptême.

Le célèbre professeur de Sorbonne Charles Witasse a tenté de donner une autre explication qui ne nous satisfait pas plus que celle de Sirmond. (Cf. C. Witasse, *de Confirmatione*, dans Migne, *Theologiae Cursus completus*, t. XXI, col. 849-850. Toute la portion qui précède, col. 803-849, est consacrée à l'exposé de la querelle Sirmond-Saint-Cyran, et à la discussion des différents systèmes.)

Le cardinal Bellarmin (*de Confirmatione*, c. XII. Cf. Witasse, *op. cit.*, 842-843) a proposé une solution qui sourit au premier abord. Comme Sirmond, il voit dans l'onction, désignée par le concile d'Orange, l'onction confirmatrice; mais il en fait une autre application. Tout ministre, prêtre ou diacre (cf. *conc. de Vaison* de 442, c. III, dans Mansi, VI, 453), muni du pouvoir d'administrer le baptême, aurait eu aussi, d'une façon permanente, celui de confirmer aussitôt après le baptême; si par hasard il ne pouvait le faire, ex quacumque necessitate, il devait le dire à l'évêque lorsque celui-ci serait présent.

Nous savons bien, en fait, que saint Grégoire accorda aux prêtres de Sardaigne le pouvoir de pratiquer l'onction *sur le front* (*Epist.*, l. IV, 9); la même coutume était aussi en vigueur en Égypte. (Cf. anonyme, *Quaestiones ex utroque Testam.*, c. CI. *P. L.*, XXXV, 2302 et note 1. Ambrosiaster, *in Ephes.*, IV. *P. L.*, XVII, 410 C.) Mais ce sont là des cas isolés, bien que saint Jérôme ait pu dire : « Quid facit *excepta ordinatione* episcopus, *quod presbyter non faciat* » *(Ep. ad Evang.)*; pour la Gaule, en particulier, une telle coutume aurait laissé des traces, si elle y avait été utilisée; nous n'avons, en sa faveur, qu'un témoignage fort sujet à caution, celui de ce gallican du ve siècle, auteur du *De septem ordinibus Ecclesiae* (longtemps attribué à saint Jérôme, *P. L.*, XXX, 152 et suiv. Cf. D. Morin, *Revue bénédictine*, 1891, 97-104; 1892, 425), d'après lequel, partout, « à Rome, en Italie, en Orient, en Afrique, en Espagne et *dans une partie des Gaules*, le prêtre a les mêmes pouvoirs que l'évêque, » mais personne n'attache de valeur historique à cette affirmation. Mgr Duchesne voit, il est vrai, dans la lettre de saint Innocent à Décentius, la réprobation de l'usage qui autorise, en Gaule, « les prêtres à donner la confirmation. » *Revue d'hist. et de littér. rel.*, V., 1900, p. 43,

Digitized by Google

n. 1. Mais je ne pense pas qu'il ait en vue le canon du concile d'Orange, il doit viser plutôt ceux qui, comme le canon XVI du concile d'Épaone, permettent aux prêtres de confirmer les moribonds.

L'opinion de Bellarmin nous paraît donc trop peu confirmée par les faits pour nous satisfaire. Depuis le siècle dernier, aucun canoniste n'a tenté de donner une explication nouvelle. Mansi, dans sa collection, Dom Labat, dans ses *Conc. Galliae*, t. I, 449-450, 455, n'ont fait que rappeler la discussion entre Sirmond et Saint-Cyran. Mgr Héfelé, *Conciliengeschichte*, t. II, 274-275, et le docteur Maassen, *Gesch. d. Quellen d. canon. Rechts*, I, 193, se sont tenus sur la même réserve.

Somme toute, je crois que Saint-Cyran, malgré son erreur dans la lecture du texte, avait vu juste dans son explication. (Cf. Witasse, *l. c.*, p. 823.) L'onction visée par le décret du concile d'Orange est bien celle qu'à Rome l'on concédait aux prêtres, immédiatement après le baptême (voyez plus haut) ; mais en Gaule (comme à Rome, dans le principe, si l'on se rappelle ce que nous avons dit précédemment), elle n'était pratiquée que dans les cas où le baptême était administré séparément par les prêtres ou les diacres. Quand, au contraire, le baptême était solennellement conféré par l'évêque (ce qui était encore de règle en Gaule au ve siècle, cf. conc. de Mâcon de 485, can. III, Maassen, p. 166; conc. d'Auxerre, can. XVIII, Maassen, p. 181. *Vita S. Caesarii Arel.*, lib. II, c. II. *P. L.*, LXXVII, 1032 A), cette première onction n'avait plus raison d'être. Il ne restait que l'onction confirmatrice, celle que l'évêque pratiquait au sortir même de la piscine. Les Sacramentaires Gallicans, qui sont en même temps de véritables Pontificaux, présentent cette dernière combinaison. Quant à celle de l'onction rituelle, faite par le prêtre dans les baptêmes isolés, peut-être en aurons-nous un exemple lorsque l'on retrouvera l'un de ces *Libelli Missae* où, dès le ve siècle, l'on condensait tout ce dont les prêtres et diacres pouvaient avoir besoin dans leur ministère paroissial. (Cf. Ebner, *Quellen u. Forschungen.... des Missale Romanum*, 1896, p. 359-360 et note.)

Digitized by Google

LE

POUVOIR ROYAL EN GASCOGNE

SOUS

LES DERNIERS CAROLINGIENS ET LES PREMIERS CAPÉTIENS

La période marquée par l'avènement de la dynastie capétienne compte à bon droit parmi les plus obscures de notre histoire. Des historiens récents, qu'il est superflu d'énumérer ici [1], ont bien pu montrer, par leurs travaux critiques ou narratifs, tout le parti qu'il était possible de tirer des sèches chroniques et des rares sources documentaires de ce temps. Mais si vives qu'aient été les lumières projetées par eux sur certains des événements les plus importants de cette époque, il s'en faut que toutes les obscurités soient dissipées. Il reste encore bien des questions dont la solution dernière ne nous sera livrée que par l'étude complète des textes inédits ou peu connus encore dispersés à travers nos dépôts ou nos histoires de provinces. Dans le nombre de ces questions à résoudre figure assurément celle de la véritable extension du pouvoir royal sous les derniers Carolingiens et sous les premiers Capétiens. Jusqu'à quelle époque et à quel degré les uns gardèrent-ils ici ou là l'autorité effective ou simplement l'influence nominale attachée au titre de roi? A quel moment précis et dans quelles limites exactes les autres les supplantèrent-ils dans le respect des

[1] Bornons-nous à citer, en France, Marius Sepet : *Gerbert et le changement de dynastie*, dans *Revue des quest. hist.*, t. VII, 440-523; VIII, 122-169; G. Monod, *Études sur l'histoire d'Hugues Capet*, dans *Rev. hist.*, t. XXVIII, p. 240-272; A. Luchaire, *Hist. des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. 2 vol., 1883; F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, t. I, et Ph. Lauer, *Louis IV d'Outre-mer*; dans la « Bibliothèque de l'École des hautes études ».

Digitized by Google

esprits éclairés ou dans l'opinion des masses placées en dehors de leur action immédiate? C'est là ce que nous voudrions rechercher ici pour une des provinces les plus éloignées du centre de la France, et où une étude de ce genre a d'autant plus de chance d'aboutir, si nous ne nous abusons, à des résultats nouveaux et importants.

S'il est une province qu'on dût s'attendre à voir profiter au plus vite de la faiblesse des derniers Carolingiens et du défaut de prestige traditionnel chez les premiers Capétiens pour leur dénier toute obéissance, c'est bien la Gascogne. Aussi bien les habitants des pays compris entre la Garonne et les Pyrénées n'avaient-ils pas attendu ce moment pour travailler à conquérir leur pleine indépendance. Subjugués un moment plutôt que soumis par la forte main de Charles Martel et de Charlemagne, ils n'avaient prêté à leurs successeurs immédiats qu'une obéissance précaire et, pourrait-on dire, conditionnelle, puisque Louis le Débonnaire et Charles le Chauve ne parvinrent à s'assurer de la fidélité de ces peuples qu'en mettant à leur tête [1] des comtes de leur race.

Il ne faut pas, en effet, l'ignorer, entre les Francs et les Gascons, il n'y avait pas seulement éloignement géographique, mais véritable antipathie de race. Descendants de ces peuplades montagnardes que les armées romaines n'avaient jamais pu bien soumettre, les Gascons, répandus dès la fin du VIe siècle sur les deux versants des Pyrénées, gardaient encore au Xe siècle un très vif sentiment de leur nationalité. Aussi, dès la dislocation du royaume éphémère d'Aquitaine, avant même que chacun des autres peuples de France eût songé, selon le mot bien connu de Réginon, à se choisir « un roi tiré de ses propres entrailles [2] », les Gascons avaient appelé d'Espagne le rejeton d'un de leurs anciens ducs bannis par Louis le Débonnaire [3]. Sanche Mendilarre, tel est son nom, fit souche de princes gascons. Les uns, en général par ordre de primogéniture, se trans-

[1] Astronom. *Vita Ludov. Pii*, dans D. Bouquet, *Hist. de France*, VI, 90, 92, 94, 102, 106. Eginh., *Annal.*, id., 177, 185. *Annales Aniani*, dans *Hist. de Languedoc* (éd. Privat), t. II, c. 12.

[2] Réginon, *Chronique*, a. 888, p. 129 (éd. Kurze).

[3] Cartulaire de Saint-Vincent de Lucq, cité chez Marca, *Histoire de Béarn*, p. 202, n. VIII.

Digitized by Google

mirent de père en fils l'autorité et le titre de duc de Gascogne. Le développement du régime féodal fit aux autres, aux cadets pour la plupart, une part plus ou moins importante dans le système politique et le morcellement territorial appliqué à la Gascogne cispyrénéenne. Les comtés de Fézensac, de Bigorre, de Gascogne, les vicomtés de Béarn, de Marsan, etc., marquent les étapes successives de ce morcellement et les titres divers de cette hiérarchie. Comme nous le montrent les longues séries généalogiques que des documents gascons ont permis de dresser [1], titres et terres passent à l'époque qui va nous occuper des pères aux fils; l'hérédité des fiefs est donc ici depuis longtemps passée en usage. En est-il de même de l'indépendance politique, au moins en ce qui concerne leur suzerain à tous, le duc de Gascogne; c'est ce que nous allons voir.

Retranchés entre l'Océan, les Pyrénées et deux grands fleuves, la Garonne et la Dordogne, d'un passage alors assez difficile, les ducs de Gascogne n'avaient rien à espérer ni à craindre des Carolingiens dégénérés. N'étaient-ils pas d'ailleurs séparés d'eux encore moins par l'éloignement que par les États de feudataires à fidélité chancelante, tels que les ducs d'Aquitaine et les comtes de Toulouse? Ils en viendront, du reste, à réunir à leur duché de Gascogne le comté de Bordeaux, vers le milieu du xe siècle [2]. Dès lors, sinon auparavant, ils prennent tous les attributs de la royauté. Ils battent monnaie [3], donnent à leur duché le titre de royaume [4], ils disposent en maîtres des évêchés de leurs États [5], convoquent les archevêques et évêques autour d'eux [6] et usent à l'égard des abbayes d'une munificence

[1] Voir Jean de Jaurgain, *La Vasconie*, t. I, p. 177, 192, 392, et t. II (sous presse), tout rempli par des généalogies de ce genre.

[2] Aimoin appelle l'un d'eux, Guillaume Sanche, « Burdegalensium comes ac totius Gasconiae dux ». *Vita Abbonis*, Migne, *P. L.*, t. CXXXIX, col. 410.

[3] Il existe une monnaie des Sanche à la Bibliothèque nationale. Il en a été donné une reproduction chez C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 108.

[4] Propter stabilitatem pacemque totius nostri regni, dit l'un d'eux vers la fin du xe siècle. Charte de la fondation de l'abbaye de Saint-Sever dans Dom du Buisson, *Historiae monasterii S. Severi libri X* (Aire, 1876), I, p. 152.

[5] Cf. A. Degert, *L'Évêché de Gascogne*, dans la *Revue de Gascogne*, 1900, p. 5, 125, 277.

[6] Charte de la fondation de Saint-Sever. Du Buisson, *loc. cit.* : Convocavi episcopos Ausciensis seu Burdegalensis seu cunctos episcopos qui mese ditionis erant.

Digitized by Google

vraiment royale [1]. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les chroniqueurs de leur temps et de leur pays s'y soient quelquefois trompés et leur aient donné le titre de roi [2].

Si étrange que cela puisse paraître, la souveraineté des ducs de Gascogne n'y fait pas cependant oublier les rois de France. Alors même que l'affaiblissement du pouvoir royal atteint, avec Charles le Simple, à son extrême limite, le souvenir de ce prince se conserve encore vivant dans ce pays. Non seulement son monogramme orne les monnaies des Sanche [3], mais son nom figure dans la charte d'une donation faite par Guillaume Garsie [4], comte de Fézensac, au chapitre d'Auch vers 930.

C'est bien le roi de France, et non, comme on pourrait le supposer, le descendant de Charlemagne qui est visé dans cette mention honorifique. On le voit par l'exemple de son successeur, le roi Raoul, qui obtiendra, environ vingt ans plus tard, d'un seigneur de Gascogne un hommage plus significatif encore qu'une mention nominale. Parmi les seigneurs qui en 932, comme nous l'apprennent Flodoard [5] et son continuateur Richer [6], se reconnurent vassaux de ce roi allié à la famille des Robertiniens, figure un Gascon nommé Loup-Asnar. Ce Loup-Asnar, que d'autres chroniqueurs [7] donnent pour un comte des Gascons, était en réalité comte de Comminges, et comme il vient combattre sous la bannière du roi en même temps que le comte de Toulouse, il se peut qu'il ait été entraîné par l'autorité et l'exemple de son puissant voisin, peut-être son suzerain immédiat [8]. Cette supposition fût-elle fondée, et aucun texte ne la fonde, rien encore n'autoriserait à croire que la connaissance

[1] Charte de la fondation de Saint-Sever.

[2] Qui quidem rex, est-il dit dans le cartulaire de Saint-Vincent de Lucq, à propos de Guillaume Sanche. Marca, *Hist. de Béarn*, p. 202.

[3] Cf. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, *loc. cit.*

[4] « Facta donatio ista in mense madio, regnante rege Carolo, comite Guillelmo Garsia de Fidentiaco qui cartam istam rogavit scribere. » *Cartulaires de Sainte-Marie d'Auch* (Auch, 1899), p. 54. Le Guillaume Garcie, dont le nom sert à dater la pièce du règne de Charles le Simple, était fils de Sanche IV Garsie, duc et comte de Gascogne vers 930.

[5] Flodoard, *Annal.*, ad an. 932. Migne, *P. L.*, t. CXXXV, c. 443.

[6] Richer, *Historiarum* libri IV. Migne, *P. L.*, t. CXXXVIII, I, c. 64.

[7] D. Bouquet, *Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 304 et 319.

[8] Ceci n'est qu'une supposition suggérée par le rapprochement de ces deux noms dans les deux chroniqueurs cités plus haut. La situation féodale de Loup-Asnar n'est pas connue.

Digitized by Google

ou la reconnaissance de l'autorité du roi de France s'arrêtait aux marches de Gascogne. Elle pénètre bien plus avant, à une date même postérieure. Dans deux chartes, l'une de 945 et l'autre de 947, où il est fait appel à des faits de notoriété publique en Gascogne [1], le comte de Bigorre mentionne Louis comme roi de France. Sans doute, cette mention furtive ne donne pas le droit de s'inscrire en faux contre l'assertion du dernier historien de Louis IV, pour qui « la Gascogne semble avoir échappé à la suzeraineté de Louis, sous Sanche-Garcie, Sanche-Sanchez et Guillaume Sanche [2], » mais elle en atténue cependant la tendance affirmative.

Être mis à peu près sur le même pied et mentionné au même titre que le roi d'Aragon, dans une charte de deçà les Pyrénées, c'est peu pour le roi de France, mais ce n'est pas encore l'oubli total. Or, tel aurait été en Gascogne le sort de Lothaire, le successeur de Louis IV, s'il fallait en croire son plus récent annaliste : « En Gascogne, écrit M. Ferdinand Lot, on ne reconnaissait même pas au roi cette souveraineté vague qui consistait à dater des années de son règne. Les véritables et seuls maîtres du pays étaient le duc Guilhem-Sanche et son frère Gombaud, évêque de Gascogne [3]. » Si considérable qu'ait pu être l'autorité de ces deux derniers personnages, il est certain néanmoins que le roi Lothaire n'a pas été aussi ignoré en Gascogne qu'on vient de le lire. Il s'est conservé de ce prince une monnaie frappée à Bordeaux [4]; ce qui supposerait déjà plus qu'une suzeraineté nominale. Or, Bordeaux, à cette époque, faisait bien partie de la Gascogne et était compris sûrement dans les États de Guillaume Sanche, puisque Aimoin, son contemporain, l'appelle, un peu plus tard, il est vrai, comte des Bor-

[1] « Manifesta res est et pene omnibus totius Guasconiae incolis certissime notum quod ego Raimondus Bigorritanus comes.... Regnante in Francia Lodoico rege et in Aragonia Garcia rege. Anno ab Incarnatione Domini nongentesimo quadragesimo quinto. » Il a été publié deux textes de cette charte dans *Hist. de Languedoc*, t. V, 202 et 2217. La seconde a été publiée d'après le cartulaire de Saint-Savin de Bigorre, par M. de Jaurgain (*La Vasconie*, t. II, p. 364), qui en a défendu l'authenticité contre diverses attaques.

[2] P. Lauer, *op. cit.*, p. 249.

[3] F. Lot, *op. cit.*, p. 170.

[4] Elle se trouve à la Bibliothèque nationale. On peut en voir une reproduction chez C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 108.

Digitized by Google

delais, en même temps que duc de toute la Gascogne [1]; l'archevêque est d'ailleurs un de ceux qu'il appelle à authentiquer ses actes importants [2], et les seigneurs du comté de Bordeaux nous sont présentés comme ses vassaux. Nous ne savons pas le moment précis où le comté de Bordeaux entra ainsi dans la mouvance ou sous la suzeraineté immédiate des ducs de Gascogne. Marca, le docte historien de Béarn, croit que « ce comté fut réuni au duché après le décès du comte Guillaume le Bon, qui fonda vers 900 l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux et dont la vie ne dut guère s'étendre au delà de 940 [3]. » On peut déplacer de quelques années cette date, il n'en restera pas moins hors de doute que Guillaume Sanche était déjà comte de Bordeaux alors qu'il s'y frappait des monnaies à l'effigie de Lothaire. La suzeraineté de ce prince, de quelque nom qu'on l'appelle, s'étendait même à d'autres parties incontestées de la Gascogne. Du moins, son nom y était cité et accompagné de son titre de roi. Au chef-lieu religieux de la province, à Auch, il est fait mention de Lothaire dans une charte des premières années de son règne [4].

Ailleurs [5], dans le même cartulaire, son titre de roi des Français le distingue nettement des comtes de la région qui y sont énumérés. C'est avec ce titre encore que Lothaire figure dans un autre cartulaire [6], celui de Pessan. C'en est assez, croyons-nous, pour montrer que jusqu'à la dernière heure les Carolingiens gardèrent en Gascogne quelque ombre de pouvoir royal. Car si nous ne citons pas de mention de Louis V [7], la courte du-

[1] « Guillelmus, Sanctionis filius, Burdegalensium comes ac totius Gasconiae dux. » *Vita Abbonis*, Migne, *P. L.*, t. CXXXIX, col. 406.

[2] « Cupiens itaque.... famosissimum monasterium construere convocavi episcopos Ausciensis seu Burdegalensis : charte de fondation de Saint-Sever, *loc. cit.*

[3] *Hist. de Béarn*, l. III, ch. IV, V.

[4] « Hec donatio fuit XVI kalendas julii, feria II, anno nongentesimo quinquagesimo sexto ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi, tempore Leutarii regis. » *Cartul. d'Auch*, p. 25.

[5] « Facta cartula ista in mense madio. Regnante tres fratres germanos Oddone comite, Bernardo comite, Fredelone comite, rege Lothario Francorum. » *Cartul. d'Auch*, p. 53.

[6] « Factum est hoc mense martio, regnante Leotario rege Francorum, Arnaldo de Aura Estaracensi comite, anni Verbi Incarnati 975. » Dom Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch*; preuves de la deuxième partie, p. 36.

[7] On signale bien, comme frappée à Bordeaux, une monnaie qui pourrait

Digitized by Google

rée du règne de ce prince suffit, à elle seule, à expliquer le silence de nos chroniqueurs gascons.

On sait que cet attachement suprême à la race de Charlemagne survécut à la disparition de cette famille. Il se traduisit même dans les chartes par de véritables protestations contre l'avènement des Capétiens [1]. Cette attitude d'opposition se manifesta surtout dans le Midi. C'est là que des légitimistes irréductibles s'obstinèrent à qualifier de régime d'attente ou même d'usurpation la royauté de Hugues Capet [2].

La Gascogne n'éprouva jamais pour la dynastie éteinte ces regrets inconsolables, pas plus que ces répulsions intransigeantes pour la nouvelle. La royauté de Hugues y fut aussi vite acceptée que connue, au moins par les rédacteurs des chartes seigneuriales ou monastiques. Ainsi, il s'est conservé du monastère de Saint-Sever une charte où le nom de Hugues figure avec le titre de roi. La pièce n'est pas rigoureusement datée; mais comme on ne saurait rien relever dans son texte qui puisse en faire suspecter l'authenticité, tout nous autorise à adopter pour sa date celle qui ressort des indications chronologiques qu'elle contient pour le règne de Hugues Capet [3]. Nous voyons ainsi qu'elle fut rédigée le 14 septembre 988 [4], c'est-à-dire un an environ après l'élection de Hugues à Senlis. Une autre charte de la même abbaye porte encore même mention du roi Hugues [5]. Il est impossible de la dater, mais nous savons qu'elle

être de ce prince, mais l'attribution n'est pas assez sûre pour que nous en fassions état ici (cf. C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 109, où cette monnaie est reproduite). Pour le même motif, nous renonçons à nous prévaloir des raisonnements par lesquels M. de Jaurgain (*La Vasconie*, t. I, p. 316) essaie d'établir que, dans une charte de Simorre, Ludovico imperatore ou imperante doit s'entendre non de Louis le Débonnaire, mais de Louis V.

[1] Cf. Paul Viollet, *La question de la légitimité à l'avènement de Hugues Capet*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXIV, p. 257 et suiv.

[2] « Facta est haec carta.... Deo regnante regeque sperante. Actum est hoc, regnante Domino et absente rege terreno. Facta est inde carta.... anno ab Incarnatione Domni DCCCCXCI, regnante Domino nostro Jesu Christo, Francis autem contra jus regnum usurpante Ugone rege. » *Hist. de Languedoc*, t. V, col. 327, 328.

[3] « Haec carta facta est decimo octavo calendas octobris, Luna XXVIIII.... regnante rege Hugone et comite Willelmo Sancione. » Du Buisson, *op. cit.*, t. I, p. 149.

[4] Pour ce calcul, voir de Jaurgain, *op. cit.*, I, p. 188.

[5] « Facta est hec carta, 13 calendas octobris, regnante rege Hugone. » Du Buisson, *op. cit.*, t. II, p. 132.

Digitized by Google

est postérieure à la précédente [1]. Cela nous suffit au moins pour établir que le changement opéré dans la succession des rois ne resta pas inconnu en Gascogne. Dans l'opinion des peuples d'au delà de la Garonne, la révolution de 987 n'a rien changé aux prérogatives qu'ils reconnaissent encore au roi de France. Sans qu'ils en aient peut-être conscience, ce roi, qu'il s'appelle Lothaire ou Hugues, reste toujours, sinon le dépositaire d'une autorité effective, du moins le symbole vivant d'une suzeraineté nominale ou idéale, le représentant éponyme de l'unité nationale, dont l'idée saura bien germer à son heure.

Ce qui donne une importance significative au fait que nous constatons ici, c'est que cet état d'esprit se produit au moment même où le roi de France a perdu tout pouvoir réel en Gascogne. C'est un contemporain qui en fait la remarque : un abbé de Fleury, qui possède une maison dans ce pays, y est plus puissant que le roi de France, dont personne ne redoute la souveraineté [2]. Entre Gascons et Francs, l'antipathie est aussi vive que jamais. La Dordogne sert de frontière à deux peuples non seulement étrangers, mais hostiles. Un homme du nord qui la traversait y courait les plus grands dangers [3]. Les sentiments religieux ne parvenaient même pas à tempérer cette hostilité entre moines du même ordre. Le bon abbé Abbon de Fleury, invité à aller porter la réforme dans le prieuré de la Réole, répondait en plaisantant qu'il s'y rendrait quand il serait las de vivre [4]. Et les événements devaient justifier sa parole bien plus tôt qu'il ne pensait. Venu à la Réole pour tenter de faire refleurir un peu de discipline au milieu de ces religieux déréglés, il trouva la mort (1004) dans une de ces rixes sanglantes qui éclataient tous les jours entre les moines gascons et ceux de son entourage.

Et cependant, dans ce milieu qui semble si obstinément fermé à toute influence française, aucun nom ne sera bientôt aussi populaire que celui de Hugues. Comme ailleurs Charles le Grand

[1] A l'époque de la première, l'abbaye n'était pas encore fondée, puisqu'il s'agissait là d'acheter le terrain où elle allait s'élever.

[2] « Potentior, inquiens [Abbo], nunc sum domino nostro rege Francorum intra hos fines, ubi nullus ejus veretur dominium, talem possidens domum. » Aimoin, *Vita S. Abbonis*, Migne, *P. L.*, t. CXXXIX, col. 411.

[3] « Ferebatur denique nulli praedecessorum ejus post iter Guasconiae diu vivere licuisse. *Vita Abbonis, loc. cit.*

[4] *Vita Abbonis, loc. cit.*

Digitized by Google

pour les Carolingiens, Hugues le Grand en viendra, dans l'imagination gasconne, à personnifier tous les rois de la famille capétienne. A l'inverse de ce qui se pratique dans l'extrémité du Languedoc, où la royauté des Carolingiens est prolongée en dépit des faits, en Gascogne celle des Capétiens est, en quelque sorte, antidatée en faveur de Hugues le Grand. Ce n'est pas seulement la dignité royale de Hugues Capet, de Robert, de Henri Ier, de Philippe Ier qui, par une sorte de bizarre choc en retour, rejaillit pour ainsi dire sur leur grand ancêtre, c'est leur personnalité même qui est absorbée dans la sienne. Pendant plus d'un siècle, c'est du nom de Hugues le Grand que se réclament, comme du plus puissant des patronages, les faussaires plus ou moins conscients qui s'essaient, au fond des abbayes ou des chancelleries épiscopales, à combler les lacunes ou à réparer les pertes de leurs chartriers. Pour n'avoir pas, comme celle qui s'abrite sous le nom de Charlemagne, inspiré des chansons de gestes, cette confusion n'en a pas moins trouvé son expression naïve dans bon nombre de chartes gasconnes du XIe et du XIIe siècle. Le fait n'a pas encore été signalé, il me semble cependant mériter d'être mis en lumière.

L'abbaye de Saint-Sever fut, à n'en pas douter, le principal foyer où s'élabora, peut-on dire, cette exploitation plus ou moins réfléchie de la popularité posthume de Hugues le Grand. Sans être la plus ancienne de Gascogne, elle n'en prit pas moins assez vite le pas sur toutes les autres. Aucune ne pouvait s'autoriser de plus puissants patronages. Fondée sur le théâtre même du martyre de saint Sever, elle gardait sa tombe et bien d'autres reliques vénérées. Les ducs de Gascogne la relevèrent, vers la fin du Xe siècle, du milieu des ruines entassées par les Normands, et leurs libéralités, grossies de celles des pieux fidèles, en eurent bientôt fait la plus riche abbaye de leurs États. Ses possessions s'étendaient sur cinq diocèses de Gascogne. De bonne heure, ses moines nous apparaissent doués de quelque culture. Il nous est resté de leur saint patron trois vies [1] où il est difficile de ne pas voir le fruit de leur activité littéraire; l'une d'elles est même écrite en vers qui ne manquent ni d'ai-

[1] Publiées en tête de l'œuvre de dom du Buisson, *op. cit.*, p. 3, 6, 45 et suiv.

Digitized by Google

sance métrique ni de recherche rythmique. Le goût des arts ne leur fut pas étranger. Leur église abbatiale nous a conservé quelques-uns des plus beaux spécimens de l'art architectural du XIe siècle [1]. C'est pour eux, enfin, que fut écrit et orné le manuscrit de Beatus qui, avec ses curieuses peintures, est encore aujourd'hui un des joyaux de notre Bibliothèque nationale [2].

Dans les plus anciens documents que nous ont laissés ces moines sur la restauration et les premiers temps de leur abbaye, il n'y a pas de nom qui vienne plus souvent, après celui des Sanche, que celui de Hugues, roi des Francs. Malheureusement, il n'est pas toujours possible de distinguer de quel Hugues il s'agit. Les interprètes de ces chartes n'y parviennent souvent qu'au prix de conjectures plus subtiles que convaincantes [3].

Une des chartes où se révèle avec le plus de candeur cette espèce d'hypnotisme exercé sur quelques esprits gascons par le nom de Hugues nous a été conservée justement dans le fameux manuscrit de Beatus sur les feuillets restés blancs à la suite du commentaire de l'Apocalypse. En elle-même, la pièce n'offre qu'un médiocre intérêt. Elle est censée reproduire le texte d'une donation faite au monastère par une femme du nom d'Eustorgie. Celle-ci entre en même temps au monastère en qualité de converse et y amène un sien neveu, Arnaud d'Estios, dont elle veut faire un moine.

Ce nom et cette donation d'Eustorgie ne nous sont pas autrement connus. Il est hors de doute cependant que l'usage de recevoir des femmes à titre de converses a existé de bonne heure dans l'abbaye de Saint-Sever. Plusieurs d'entre elles sont mentionnées dans le nécrologe de ce monastère, dont il nous a été conservé des fragments importants [4]. Arnaud d'Estios a bien appartenu, lui aussi, comme moine à l'abbaye de Saint-Sever; il en a été même abbé de 1072 à 1092. Jusque-là donc il n'y a

[1] Cf. J.-A. Brutails, *L'Église abbatiale de Saint-Sever*, dans *Bull. de la Société de Borda*, 1900, p. 241-269.

[2] F. lat. 8878. On peut en voir la description chez Léopold Delisle, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 129 et suiv.

[3] Voir notamment Marca, *Hist. de Béarn*, l. III, ch. IX. Dom du Buisson, I, 141 et suiv.; de Jaurgain, I, p. 186 et suiv.; Bladé, *L'Évêché des Gascons*, p. 39 et suiv.

[4] Notamment dans Dom du Buisson, *op. cit.*, I, 162, et surtout chez Dom Estiennot, *Antiquitates in Vasconia benedictinae*. Bibl. nat., f. lat. 12751, p. 58-64.

Digitized by Google

rien qui trahisse la fraude. Où elle éclate dans toute son évidence, c'est dans la date et les étranges synchronismes qui l'accompagnent [1]. Il n'est pas besoin d'une longue discussion pour l'établir. La pièce est datée du jeudi 28 septembre 1030, mais en 1030 la lettre dominicale étant D, le 28 septembre fut un lundi. Par une confusion assez étrange, on rattache à cette année 1030 le pontificat de Grégoire VII, qui ne sera pape qu'en 1073, et l'épiscopat d'Austinde, qui ne montera sur le siège d'Auch qu'en 1050. Inutile d'insister plus longtemps sur ces erreurs grossières; bornons-nous à constater que Hugues le Grand reçoit ici le titre de roi qu'il ne porta jamais et qui, en tout cas, constitue en 1030 un choquant anachronisme.

Mais il y a plus fort encore dans le cartulaire de Saint-Sever. D'un arrangement conclu entre l'abbé du monastère et un seigneur voisin, au sujet d'une terre longtemps disputée, on nous apprend qu'il eut lieu en 1072, toujours sous le règne de Hugues le Grand [2].

La même mention de Hugues le Grand se retrouve encore dans la charte [3] où un Arsius, évêque de Bayonne, retrace les limites de son évêché. Là aussi ce nom est accompagné d'un titre qui ne fut jamais le sien et associé à des noms de personnages dont il ne fut pas contemporain. Ce que nous voulons retenir de cette dernière charte, aussi apocryphe que les précédentes, c'est qu'elle sortait d'une officine différente. Les deux chartes de Saint-Sever ne peuvent avoir pour auteurs que des moines de cette abbaye. Elle a été, comme nous le verrons, transcrite sur

[1] Nous nous bornons donc à transcrire la clausule finale : « Factum est hoc anno millesimo trigesimo ab incarnatione Domini IIII kal. oct. feria V, regnante *Ugone magno rege in Francia*, Sancione comite in Guasconia, Gregorio VII in papatu romano, Austindo archiepiscopo in Auxia, Petro episcopo in Aturi.... Bibl. nat., f. lat. 8878, fol. 287 r°.

[2] « Factum est autem hoc anno dominicae incarnationis 1072, Epacta VII, cum bissexto, indictione quoque X, luna XXVIII, feria III, IIII kalend. Julii apud Sanctum Geruntium, Gregorio VII residente in papatu romano, *Ugone magno rege in Francia*, Uuil. Bernardo in Auxia, Petro episcopo in Aduro. Du Buisson, *op. cit.*, t. II, p. 164.

[3] Nous en donnons les dernières lignes : « Haec adstipulatio vel affirmatio facta est in presentia domni archiepiscopi Auxiensis Odonis, necnon aliis viris religiosis clericis monachis, vigente domno apostolico Romano Benedicto, regnante *Hugone magno rege Francorum*, imperante duce Gasconie Willelmo Sancio. Publiée à plusieurs reprises et plus récemment par M. l'abbé Dubarat avec fac-similé dans *Le Missel de Bayonne de 1543* (Pau, 1901), p. xxx.

Digitized by Google

un de leurs livres à une époque où ils étaient seuls à en disposer, et nous sommes ici dans un cas où l'application de l'adage *is fecit cui prodest* est de toute rigueur. Pour la charte d'Arsius, le principal intéressé, c'est l'évêque de Bayonne; le manuscrit qui nous l'a conservée a appartenu d'ailleurs au chapitre de Bayonne dès son origine même; c'est donc là qu'elle a dû être fabriquée. En quelles circonstances et dans quel but? La question a été longuement étudiée par d'autres [1]; elle est sans importance pour nous; la seule chose qui nous intéresse ici, c'est que les textes de Saint-Sever et la charte d'Arsius sont réciproquement indépendants. Il est établi ainsi que sur deux points différents de la Gascogne, aux extrémités de la France méridionale, il fut un temps où le nom et le souvenir du fondateur de la dynastie capétienne furent entourés d'un prestige et d'une autorité incomparables. Mieux que celui du duc d'Aquitaine et de Gascogne, aussi puissamment que celui des papes ou des évêques, son nom garantit l'authenticité des titres de propriété, et son titre imaginaire de roi est considéré comme le plus propre à imposer silence aux réclamations éventuelles d'adversaires présents ou futurs. Quel est ce temps? C'est ce qui nous reste à déterminer, en recherchant l'âge de nos divers actes.

Pour la première pièce ici rapportée, on ne peut évidemment la faire remonter plus haut que la date de 1030 qu'elle porte, ni guère la faire descendre plus bas que le premier tiers du XIIe siècle. A en juger par ses caractères paléographiques, sa transcription sur le registre de Beatus ne saurait être reculée à une époque plus récente [2]. Pour celle qui est datée de 1072, elle ne nous est connue que par Du Buisson, qui assure l'avoir trouvée transcrite au dos d'un diplôme de Sanche, écrite du temps et sur l'ordre de l'abbé Grégoire [3].

Reste la charte dite d'Arsius. Sur le vu d'une photographie, de bons juges en paléographie [4] ont déclaré que le manuscrit

[1] Cf. de Jaurgain, t. I, p. 209; J.-F. Bladé, *Mémoire sur l'évêché de Bayonne*, dans *Études historiques et religieuses du diocèse de Bayonne*, 1896, p. 484 et suiv.

[2] M. Léopold Delisle écrit (*op. cit.*, p. 138) : « Différentes mains ont ajouté, sur les folios 284-290, une dizaine de pièces, la plupart du XIe siècle. » Or, notre texte est un de ceux qui présentent les caractères les plus archaïques.

[3] Grégoire fut abbé de 1028 à 1072.

[4] MM. Omont et Prou, consultés par M. Bladé, qui rapporte leur réponse dans son *Mémoire sur l'évêché de Bayonne*, dans Revue citée, p. 484.

Digitized by Google

qui nous la conserve remontait au milieu du XIe siècle. Nous pouvons donc nous en tenir à ce résultat et croire que nos textes s'échelonnent entre la moitié du XIe siècle et la moitié du XIIe. Sûrement ils sont antérieurs à l'établissement de la domination anglaise en Gascogne, à la suite du mariage d'Éléonore de Guyenne et de Henri Plantagenet (1152), devenu trois ans plus tard roi d'Angleterre. Dès ce moment, une fraude de ce genre n'avait aucun intérêt à s'autoriser du chef de la dynastie française.

Ainsi donc, moins de cinquante ans après son avènement, la dynastie capétienne avait conquis, peut-on dire, l'opinion de la province la plus réfractaire à l'influence française, et le nom de Hugues le Grand était plus populaire peut-être au pied des Pyrénées qu'au cœur même de la France. Le singulier amalgame historique auquel les clercs de Gascogne associent ce nom montre bien que personne en ce pays ne connaissait plus rien d'un passé à peine vieux d'un siècle. La persistance de ce nom, qui surnage à tous les autres oublis, n'en fait que mieux voir combien les débuts de la famille capétienne ont frappé tous les esprits jusqu'aux extrémités du territoire français. Ce n'est pas par pure fantaisie d'archéologue qu'un moine si ignorant de l'histoire se serait avisé, au XIIe siècle, de créer à Hugues le Grand une pareille célébrité. S'il s'est couvert si souvent de son patronage, c'est, à n'en pas douter, qu'il a vu très nettement qu'autour de lui aucun nom n'était plus propre à inspirer respect. Il ne faudrait pas s'imaginer, en effet, que la présence si fréquente du nom de Hugues sous sa plume soit dû à un pur hasard ou à une grossière ignorance. Quand on regarde de près ces clausules finales d'une chronologie si déconcertante, on ne tarde pas à s'apercevoir que la plupart des éléments [1] en sont empruntés à d'autres chartes d'une authenticité indiscutable. Seul le nom de Hugues le Grand, roi des Français, ne figure sur aucun document antérieur; il a donc été ajouté après coup sous l'influence des idées ambiantes et dans les intentions que nous avons indiquées. Cette addition artificielle se présente ainsi

[1] Ainsi sept noms des témoins qui figurent dans la charte d'Eustorgie ont été pris à l'acte d'achat du terrain où l'abbaye fut bâtie; il en a été ajouté quelques autres, mais sous une forme un peu rajeunie, empruntés à la charte de fondation. Cf. du Buisson, I, p. 159.

Digitized by Google

comme le résultat d'un calcul bien conscient et très réfléchi, et c'est là, nous semble-t-il, ce qui ne laisse aucun doute sur la signification que nous lui attribuons.

Tout le prestige du nom de Hugues le Grand ne pouvait cependant dérober aux yeux des Gascons la faiblesse réelle de sa descendance immédiate. Après la mort de Hugues Capet, son fils Robert hérita bien sans difficulté de ses États, mais son caractère, qui a fait l'admiration de ses pieux historiens, était peu fait pour inspirer respect à ses grands vassaux, qui ne se gênent guère pour laisser percer, jusque dans des écrits officiels, leur mépris pour « l'humble [1] roi Robert ». Aussi a-t-on pu écrire [2] que si on considère les rapports de Robert avec les grands vassaux de la France centrale, jamais l'impuissance du gouvernement capétien ne paraît avoir été si complète. Ceci n'est pas vrai seulement de la France centrale, mais bien aussi de la France méridionale et, en particulier, de la Gascogne. En réalité, nous l'avons vu par le mot d'Abbon qui avait trait à Robert, au commencement du XIe siècle, le pouvoir effectif de ce prince ne dépassait pas la Dordogne. Le duc de Gascogne, au moins le second fils et successeur de Guillaume, Sanche-Guillaume, eut occasion de connaître personnellement le roi Robert. Il se rencontra avec lui (1010) à Saint-Jean-d'Angély, quand les y eut attirés une invitation du duc d'Aquitaine, Guillaume V, lors de la découverte d'une prétendue tête de saint Jean-Baptiste. Il ne dut pas garder de cette entrevue une impression bien profonde de la puissance du roi de France. Quelques années plus tard, à la suite d'événements dont la nature nous est mal connue, ce duc fut amené à renoncer plus ou moins complètement à son indépendance et à se placer sous la protection d'un suzerain. On [3] a supposé qu'il y fut amené par des démêlés avec son puissant voisin le comte de Toulouse, Guillaume Taillefer, contre lequel il dut chercher au dehors aide et secours. La supposition n'est pas dénuée de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, dans ces conjonctures critiques, ce n'est pas vers le roi de France

[1] Cartulaire de Saint-Vincent du Mans. Bibl. nat. Ch. et Dipl., t. XIX, fol. 48 : « regnante Roberto humili rege, » lit-on dans une charte de Hugues, comte du Mans.

[2] Luchaire, *op. cit.*, t. I, p. 209.

[3] Cf. de Jaurgain, *op. cit.*, I, 206.

Digitized by Google

que se tournèrent ses regards. C'est au delà des Pyrénées, auprès du roi de Navarre, qu'il alla porter ses supplications et offrir ses hommages. Et ainsi Sanche le Grand joignit à ses divers titres celui de roi de toute la Gascogne. Le fait a été contesté [1], mais bien à tort; il n'y en a pas de mieux établi [2] en histoire.

Quant au roi de France, il sera toujours pour Sanche-Guillaume comme s'il n'existait pas. On le vit bien quand, vers 1027, il fallut donner un successeur à l'archevêque de Bordeaux, dont l'autorité épiscopale ou métropolitaine s'étendait à la fois sur les États du duc d'Aquitaine et sur ceux du duc de Gascogne; ces deux princes se réunirent à Blaye et élurent un candidat de leur choix, du nom de Godefroy, d'origine française [3]. Du roi de France et de son assentiment il n'est pas plus ici question que dans les chartes de Sanche, où son nom ne vient jamais.

Les chroniqueurs ou les rédacteurs de chartes gasconnes auraient imité l'attitude du duc qu'on n'aurait lieu d'en être nullement surpris. Il n'en est rien cependant. Sur tous les points du territoire, la pensée du roi de France est présente à leur esprit. Ce n'est pas seulement l'abbaye de Saint-Sever [4] qui consigne le nom de Robert avec son titre; c'est un seigneur de Saint-Béat [5] dans le Comminges qui ne semble pas connaître d'autre suzerain. Au nord-est de la Gascogne, à Bassoues, un

[1] Par Marca, notamment (*Hist. de Béarn*, l. III, ch. XIV, V-VII), et par Pfister (*Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 290), pour qui « ce sont là de simples hypothèses qu'aucun fait ne justifie ».

[2] On connaît au moins quatre chartes ou diplômes où Sanche est dit régner dans toute la Gascogne : « Regnante clarissimo rege praefato (Sancio) in Castella, in Astorca, in Aragone.... in cuncta Gascunia. » Archives de Leyre. Moret, *Investigaciones*, p. 570; *Annales*, t. I, p. 589. « Facta carta et confirmata in presentia episcoporum.... in Pampilonensi concilio currente aera MLXI post I die III Kalend. oct. regnante supradicto Sancio serenissimo Rege in Pampilona.... in omni Gasconia. Mansi, *Concilia*, t. XIX, col. 412. Cf. Moret, *Investigaciones*, p. 570; *Annales*, t. I, p. 604, 649 et 660. Sanche était même désigné sur son épitaphe comme *Rex Pyreneorum montium et Tolosae*. Ant. de Yepes, *Cronica de la Orden de San Benito*, t. V, p. 131.

[3] Adem. de Chabanais, *Histor. libri III*. Migne, *P. L.*, t. CXLI, col. 80.

[4] Actum est opido Palestrion annis ab incarnato Domino mille decem et septem *regnante rege Rotberto*, Sancio comite in Vuasconia. » Bibl. nat., f. lat. 8878, f° 288 v°.

[5] Ego.... de Sancio.... locum sancti Beati..., in Convenarum episcopatu.... dono.... Facta est carta ista anno ab Incarnatione Domini 1018, *regnante Rotberto rege Francorum*.

Digitized by Google

autre seigneur qui, dans une charte de donation, nomme tous les suzerains des environs, n'a garde d'oublier le roi Robert [1]. La même mention se retrouve à Lombez [2], à Pessan [3], à Condom [4], à la Réole [5]. On aurait dit que plus le duc semblait oublier le roi de France, plus ses sujets s'ingéniaient à rappeler son souvenir.

Le duc Sanche survécut un an à peine au roi Robert. Sa mort ouvre pour notre Gascogne une période d'obscurité, de troubles, d'instabilité et de compétitions, où il n'est pas toujours aisé de se reconnaître. Autant qu'on en peut juger par les maigres renseignements fournis par les chartes gasconnes de cette époque, Sanche n'eut pas de successeur en ligne directe. Un fils de sa sœur Brisque, mariée à Guillaume V, duc d'Aquitaine, Eudes, hérita de ses États [6]. Quoi qu'on en ait dit [7], Eudes fut certainement reconnu à Bordeaux ; il y prit possession du duché dans les formes usitées [8], il y battit monnaie [9], et les chroniqueurs d'Aquitaine [10] ne manquent pas de lui donner le titre de duc de Gascogne. Peut-être est-ce même lui qui affranchit la Gascogne de la suzeraineté de Sanche le Grand [11]. Cependant, à voir le silence que gardent sur lui toutes les chartes de la Gascogne centrale, on est en droit de se demander si son autorité a été

[1] Ego Raymondus de Bassone.. . dono.... alodum meae proprietatis.... Facta est haec donatio et cartae conscriptio anno XXX, *regnante rege Rotberto*, in mense novembri anno Incarnat. Dom. MXX regnante Sancio comite Vasconiae, S. Emeri comite, S. Arnaldo comite. S. Oddo archiepiscopi. Bibl. nat., fol. 12751, p. 629, et dom Brugèles, *op. cit.* Pr. de la 2e partie, p. 37.

[2] Scripta autem haec donatio.... in mense Augusto sub die feria V *regnante Rotberto rege*. Bibl. nat., f. lat. 12752, p. 505.

[3] Bibl. nat., fol. 12751, p. 363.

[4] V. Marca, *Hist. de Béarn*, l. III, ch. XII, I, et de Jaurgain, *La Vasconie*, I, p. 362, 367, 377.

[5] Cartulaire de la Réole, fol. 65.

[6] Quo (Sanche) defuncto successit ejus nepos clarissimus Odo. *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, publié par J.-A. Brutails (Bordeaux, 1897), p. 10.

[7] Cf. Bladé, *L'Évêché des Gascons*, p. 63 et suiv.

[8] *Cartulaire de Saint-Seurin*, p. 10.

[9] C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 120, reproduit une de ces monnaies.

[10] D. Bouquet, *Hist. de Fr.*, X, p. 232. Besly, *Preuves de l'histoire des comtes de Poitou*, p. 302.

[11] Le chroniqueur espagnol Zurita dit, en effet, de Sanche : « Magnam Vasconiae partem imperio subjicit quam *Pictonum comiti* pretio, uti ferunt, addixit. » *Hisp. illustr.*, t. III, ad an. 1026; *Annales*, t. II, p. 126, et Marca, *Hist. de Béarn*, l. III, ch. XIV, I; Eudes est le seul comte de Poitiers à qui Sanche ait pu consentir cette vente.

Digitized by Google

reconnue sur toute l'étendue de ce pays. Mais il est à remarquer que si les rédacteurs de ces chartes ignorent quelquefois quel est au juste le duc de Gascogne, ils savent très bien que le roi de France a nom Henri et ils ne manquent pas de le faire figurer en cette qualité dans leurs titres de propriété. Ainsi font par exemple les moines de Simorre lors de la fondation de leur monastère de Sainte Dode [1]. D'autres, au besoin, l'ajouteront même après coup à une charte qui ne peut être évidemment de cette époque [2].

Eudes, déjà duc de Gascogne, héritait, en 1037, du duché d'Aquitaine, par la mort de son frère Guillaume VII. Mais sa mort devant le château de Mauzé en Aunis (10 mars 1040) délivra le roi de France du danger que faisait courir à son autorité la réunion sur une même tête de deux duchés aussi importants que celui d'Aquitaine et celui de Gascogne. Après lui, l'Aquitaine échut à son frère consanguin Guy Geoffroy dit Guillaume VIII, et la Gascogne à Bernard Tumapaler, comte d'Armagnac. Il semble bien que celui-ci garda près de douze ans ses nouveaux États, mais qu'en 1052 il les vendit de gré ou de force à Guy Geoffroy [3]. Ce qui ne l'empêcha pas, quelques années plus tard, de revenir sur cette cession et de se ressaisir de la Gascogne. De là de nouvelles compétitions et hostilités où les historiens locaux qui ont fait de ces événements l'étude la plus approfondie [4] ont peine à se retrouver. Tout ce qu'il y a de plus clair dans ce chaos, c'est que finalement la victoire et la Gascogne restèrent à Guy Geoffroy dans la bataille livrée, vers 1060, sur les bords de l'Adour, entre Aire et Saint-Sever. Au milieu de ce chassé-croisé de prétentions, de successions et d'hostilités qui déroutent les rédacteurs des chartes gasconnes de cette époque, il est aisé de constater que l'idée du pouvoir royal n'en reste pas moins toujours et partout présente à leur esprit. A Soulac comme à

[1] « Hoc donum factum est regnante Henrico Francorum rege in diebus Benedicti Papae. D. Brugèles, *op. cit.* Preuves de la 2e partie, p. 12.

[2] Voir dans la *Gall. christ.*, t. I, *Instr.*, p. 166, une charte terminée par : regnante Henrico Francorum rege, que les bénédictins datent de 1035, et qui, en réalité, est bien postérieure. Cf. de Jaurgain, *La Vasconie*, I, p. 250.

[3] D'après le « Testamentum comitis Tumapalerii » conservé dans les papiers d'Oihénart. Bib. nat., col. Duchesne, n° 118, fol. 35.

[4] Cf. A. Breuils, *Saint Austinde, archevêque d'Auch*, p. 216 et suiv.; de Jaurgain, *La Vasconie*, I, 245 et suiv.

Digitized by Google

Saint-Mont [1], à Auch [2] comme à Simorre [3], Henri est connu et désigné comme roi de France, quelquefois même avec une qualification laudative, — de style, il est vrai, — comme on le voit pour le cartulaire d'Auch.

Mais ce n'est pas seulement par la bouche des moines, c'est par les déclarations mêmes de leurs ducs que les Gascons sont rappelés au respect du roi de France. Le comte Bernard Tumapaler nomme le prince en tête ou en queue de ses diplômes [4]. Guy Geoffroy fera plus encore : il mettra les Gascons en contact direct avec le roi de France le jour où il les mènera à ses côtés contre le duc de Normandie Guillaume le Conquérant [5].

Si, comme on l'a dit récemment [6], il semble bien que l'autorité générale du roi de France n'ait jamais été si restreinte que sous Henri II, il ne paraît pas, à lire les textes de cette époque, que cela doive s'entendre de la Gascogne.

Ici, au contraire, la tradition est fondée et l'attention des esprits tellement habituée à se porter du côté du roi de France que rien ne pourra plus l'en détourner. Ce roi a beau s'isoler, avec Philippe Ier, des grands mouvements qui, comme la première croisade, entraînent tous les esprits de son temps; il peut se laisser séparer de l'Église, le grand lien social d'alors, les clercs gascons n'en viennent pas moins à ne plus savoir rédiger de charte sans la dater du nom du roi Philippe. Mieux encore, à la distance où ils se trouvent du centre de la France, dans l'ignorance où ils sont des vrais rapports de la royauté et de ses vassaux, ils sont mal défendus contre l'impression que doit

[1] Une charte rapportée par Lopès (*L'Église Saint-André de Bourdeaux* (rééd. Callen), t. II, p. 182, porte : « Haec donatio facta in anno MXLIII Incarn. Dom. Francorum Henrico rege regnante.... » Voir *Gallia christiana*, t. I; *Instrum.*, p. 166.

[2] « Constituta sunt hec IIe none novembris. Regnante Henrico nobilissimo Francorum rege. » *Cartul. cité*, p. 24.

[3] V. *Gall. christ*, I. *Instrum.*, p. 168.

[4] Voir la « Notitia fundationis » de Saint-Mont, dans Bibl. nat., col. Duchesne, 118, fol. 33, et le *Testamentum Bernardi comitis Tumapalerii*, fol. 35. Cf. Dom Brugèles, *op. cit.* Preuves de la 2e partie, p. 53, et *Gall. christ.*, I, *Instrum.*, p. 166.

[5] « Burgundiam, Arverniam atque *Wasconiam* properare videres horribiles ferro. » *Vilhelmi Conquestoris gesta.* Migne, *P. L.*, 149, col. 1230. Cf. Freeman, *Norman Conquest*, t. III, p. 143, note 3. Luchaire, *op. cit.*, t. II, p. 46.

[6] Ernest Lavisse, *Histoire de France*, t. II. *Les premiers Capétiens*, par A. Luchaire, p. 164.

Digitized by Google

produire sur eux la formidable puissance de ce duc d'Aquitaine dont les États s'étendent désormais de la Loire aux Pyrénées. Et de fait, les moines de Saint-Sever eux-mêmes s'y sont quelquefois trompés; ils n'ont guère vu de différence entre l'autorité de Guy Geoffroy et celle de Philippe [1]. Mais ce n'est là chez eux qu'inadvertance pure ou erreur passagère. En général, ils savent très bien distinguer l'autorité des deux princes et attribuer à chacun [2] le titre et le rôle qui lui conviennent.

Autour d'eux, il ne se formera plus d'ailleurs une abbaye, il ne sera plus fait ou reçu de donation, il ne se rédigera pas une charte un peu importante que le roi de France n'y soit désigné par son nom, son titre, et quelquefois par les années de son règne. Ce n'est plus çà et là, c'est sur toute la surface du territoire gascon qu'apparaissent maintenant ces mentions. Et elles sont si nombreuses qu'à vouloir recueillir toutes celles [3] qui figurent dans des chartes de Bordeaux, d'Auch, de Lectoure, de Dax, de Saint-Sever, de Bigorre, on aurait bientôt atteint la centaine. Pour couronner le tout, on pourrait étudier, si c'était encore nécessaire, les rapports de Philippe Ier avec Guy Geoffroy ou avec Guillaume IX, son successeur. On les verrait assez bien résumés par l'attitude que prit ce dernier et par les paroles qu'il fit entendre aux légats de Pascal II et aux évêques réunis au concile de Poitiers pour excommunier Philippe Ier [4].

Loin de nous la pensée d'affirmer que toutes les mentions du roi de France que nous avons relevées jusqu'ici aient pareille signification. Non, certes, les citations des noms de Hugues, de Robert, de Henri Ier ou de Philippe Ier ne sauraient être prises pour autant de preuves d'une souveraineté reconnue ou même d'une autorité effective. Mais, ou nous nous trompons fort, ou

[1] « Anno Dominicae Incarnationis MLXI, IIII kal. novemb., principibus regnantibus in Vasconia et Pictavis Gaufredo, in Francia Philippo, in Hispania Fredelando. » Du Buisson, t. II, p. 180.

[2] Cf. du Buisson, t. I, 160, 174, 189, 194.

[3] Bornons-nous à signaler celles qui se trouvent dans le *Cartulaire de Saint-Seurin*, cité p. 13, 14, 17, 21, 28; *Cartulaire d'Auch*, p. 30, 32, 36, 38, 43, 45; Mansi, *Concil.*, t. XX, 551; *Gall. christ.*, I, *Instr.*, p. 160, 161, 166, 167, 171, 173. Une douzaine d'autres inédites se trouvent dans les *Antiquitates in Vasconia benedictinae* de dom Estiennot. Bibl. nat., f. nat. 12751 et 12752.

[4] « Comes.... in haec verba prerupit : « *Dominus meus* Rex mandavit mihi vos ad dedecus ipsius et meum in hac urbe quam *ab ipso habeo* velle excommunicare cum et prohibuit mihi *in fidelitate quam ipsi debeo* ne hoc patiar fieri. Dico igitur; immo interdico vobis. *Rec. des Hist. de Fr.*, t. XIV, p. 108.

Digitized by Google

de la fréquence et de la succession de ces mentions dans cette période de deux siècles où le pouvoir royal subit en France une si forte éclipse, une conclusion se dégage qui mérite d'être retenue. Si l'action de ce pouvoir ne parvient plus aux extrémités de la France méridionale, il semble bien que le souvenir ne s'en soit jamais complètement éteint. De Charles le Simple à Louis le Gros, il se transmet de génération en génération, sans lacune sensible et sans solution de continuité. La catastrophe où sombre la dynastie carolingienne n'en interrompt même pas le cours. Ce souvenir, je le veux bien, ne tient plus qu'à un nom et à un titre. Mais par leur simple présence au bas des chartes de Gascogne, ce nom et ce titre prouvent pour le moment combien se sont trompés les historiens qui ont écrit que « le midi de la France ne savait presque rien de l'existence de la royauté capétienne [1]. » Au milieu de l'émiettement féodal, ce nom et ce titre conservaient au fond des cerveaux, en Gascogne comme ailleurs, le principe fécond dont les successeurs de Philippe Ier tireront peu à peu l'idée de la souveraineté et de l'unité nationale. Un principe dont les développements graduels devaient aboutir à un si heureux épanouissement ne doit-il pas nous intéresser jusque dans ses premiers linéaments ?

A. Degert.

[1] Hirsch, *Heinrich II*, t. I, p. 399, dans les *Jahrbücher des deutschen Reichs*.

Digitized by Google

LA

PARTICIPATION DE L'ESPAGNE

A LA GUERRE D'AMÉRIQUE

1779-1783

Ce ne fut qu'après de longs atermoiements et des hésitations sans nombre que l'Espagne consentit enfin à joindre ses forces à celles de la France pour coopérer à l'indépendance des États-Unis. Les mobiles qui déterminèrent Louis XVI et ses ministres n'avaient pas la même valeur aux yeux de Charles III. Sans doute, il détestait les Anglais et leur gardait rancune de l'affront que ceux-ci lui infligèrent lorsqu'il régnait encore à Naples [1]. Mais des raisons politiques atténuaient ses rancunes personnelles. Engagé dans la précédente guerre, il n'avait pas, comme notre souverain, à déplorer des pertes aussi importantes que le Canada. Il recouvra au traité de Paris la Havane et les Philippines, reçut comme indemnité de Louis XV la portion de la Louisiane qui appartenait encore à ce prince. Fallait-il de nouveau compromettre son empire d'outre-mer en faveur d'hérétiques, d'ennemis de la veille, pour lesquels il ne ressentait aucune sympathie, qu'il considérait comme de simples rebelles dont l'exemple serait dangereux, contagieux peut-être pour ses propres colonies? Le roi Catholique ne voyait donc dans une nouvelle guerre que dangers, aventures, risques, dépenses, et en compensation, peu de profits. Appesanti par l'âge, il n'é-

[1] En 1742, une escadre anglaise commandée par le capitaine Martin somma le roi des Deux-Siciles de rappeler ses troupes de l'armée espagnole, menaçant de bombarder la ville de Naples au bout d'une heure si le prince n'obéissait pas à cette injonction.

Digitized by Google

prouvait pas, dans sa vieillesse, des sentiments belliqueux qu'il ignora plus jeune. Il répugnait à verser le sang, et si sa loyauté lui commandait de ne pas abandonner la France à elle-même, il pensait servir utilement ses intérêts et ceux de ses alliés par d'autres voies que celles des armes. Aussi fallut-il toute l'arrogance anglaise pour blesser son légitime orgueil et le forcer à la guerre. Mais Charles III n'adopta pas ce parti sans esprit de retour, il semblait toujours disposé à un accommodement, et sans doute, si Georges III eût consenti à sacrifier Gibraltar et Minorque, à fermer ces plaies toujours saignantes au flanc de l'Espagne, l'Angleterre aurait acheté à ce prix la paix et la médiation du roi Catholique.

I.

Lorsque Georges III voulut, après la paix de Paris, amortir les dettes accumulées par la guerre de Sept ans, en taxant les colonies américaines, le ministre des affaires étrangères de Louis XVI, Vergennes, se garda bien d'intervenir dans la querelle, car une ingérence intempestive, avant que les parties exaspérées l'une contre l'autre eussent perdu toute hésitation, risquait de provoquer une réconciliation dangereuse, conclue aux dépens de la France. La Grande-Bretagne se serait ainsi indemnisée des taxes du papier timbré et du thé qu'elle aurait abolies. Cette politique d'expectative convenait à Charles III. Il profita des délais qu'elle lui laissait pour se débarrasser des dangers que les Anglais pourraient lui susciter dans la péninsule. Les alliés naturels de Londres, les Portugais, débattaient, en effet, avec l'Espagne une vieille querelle au sujet de la colonie du Saint-Sacrement, située sur les bords de la rivière la Plata. Ce litige, étouffé au traité d'Utrecht, renaissait toujours. En 1750, les contestations reprirent, suivies d'une guerre qu'interrompit la paix de Paris. Pombal accusa les Espagnols d'avoir violé les articles 21 et 23 de ce dernier traité ; ceux-ci, au contraire, réclamaient contre la mauvaise foi des Portugais. La lutte reprit, mais, évitée en Europe, se concentra dans l'Amérique du sud. Au mois de novembre 1776, M. de Ceballos partit de Cadix avec une flotte et chassa les Portugais de l'île Sainte-Catherine. Cet acte de vigueur amena un armistice ; la paix suivit bientôt

Digitized by Google

la mort du roi Très Fidèle et l'exil de Pombal. Avant qu'elle fût définitivement conclue, le 24 février 1778, dès le mois de novembre 1777, la reine douairière se rendit à l'Escurial. Sœur de Charles III, élevée avec lui, elle l'avait quitté depuis quarante-huit ans. Les deux souverains se rencontrèrent à trois lieues de la résidence royale, ils restèrent embrassés plusieurs minutes sans parler. Tout le temps que la reine demeura en Espagne, Charles III passait ses journées en sa compagnie, il l'emmenait à la chasse, où elle se montrait aussi adroite et aussi intrépide que lui [1].

Libéré d'un danger immédiat du côté du Portugal, le roi Catholique avait à triompher de l'antipathie que témoignaient les Espagnols à l'égard des Français. Ni la race, ni la religion, ni les intérêts économiques n'expliquaient cette haine dont les nôtres se trouvaient trop souvent l'objet. Les marchandises de première nécessité ou de luxe venaient de France ou par notre intermédiaire. Nous fournissions la Galice de blés et de légumes, nous importions dans les autres provinces des bêtes à cornes, des moutons, des mules de selle ou d'attelage, des vins de Bordeaux, des jambons, des draps fins de Louviers et de Sedan, des draps d'Elbeuf, des pannes, des camelots, des étamines, des articles de mode, des bas de soie, des chapeaux, des toiles de Bretagne, de Normandie et de Flandre. L'antipathie provient souvent d'un défaut de contact, mais les petits artisans, sortis de l'Auvergne ou du Limousin, se rendaient annuellement dans la péninsule et accomplissaient les gros ouvrages dédaignés par la paresse espagnole. Les manufactures ne marchaient que grâce au concours d'ouvriers français. Cependant les préjugés les plus forts subsistaient contre nos nationaux, non seulement parmi les gens ignorants et grossiers, incapables de raisonnement, mais aussi à la cour. Il existait un parti désigné sous le nom d'*Aragonais*, dont le duc d'Albe et le comte de Fuentès avaient été les chefs, qui comptait dans son sein l'ambassadeur du roi d'Espagne en France, le comte d'Aranda, et le propre fils de Charles III, le prince des Asturies. La correspondance de nos représentants mentionne à chaque instant les rixes qui éclataient pour les motifs les plus futiles entre les matelots des

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 587, fol. 15, 6 novembre 1777.

Digitized by Google

deux nations, les récriminations qu'élevaient des marchands français contre des agents de l'autorité, qui, sous prétexte de police, pillaient leurs magasins, violaient leur domicile particulier, forçaient la caisse et garrottaient leur personnel [1]. La situation privilégiée en Espagne appartenait aux Anglais. Sans doute ils fournissaient ce pays d'articles considérables et de première nécessité pour la nourriture ou le vêtement, comme le poisson et les viandes salés, les beurres, ainsi que les lainages, mais l'énumération des denrées introduites par nos nationaux prouve que notre situation commerciale égalait tout au moins l'importance britannique. Sans entrer dans le détail de cette question économique, qu'il suffise de constater l'état d'infériorité où nous plaçait le *pacte de famille*, de remarquer l'habileté avec laquelle les consuls anglais savaient tourner à leur profit les lois de douane, leur générosité envers les employés subalternes, dont ils corrompaient l'honnêteté. L'accumulation de tous ces petits faits expliquera en partie cet attachement qui semblerait un paradoxe pour qui se rappelle les préjugés nourris par les Espagnols contre les étrangers et les hérétiques. Enfin, la situation de nos compatriotes eût peut-être été moins précaire s'il se fût trouvé à la cour de Charles III un personnage plus habile et surtout plus énergique que le marquis d'Ossun. Mais il ne fallait guère compter sur son activité ou sur son initiative. Ses collègues du monde diplomatique le jugeaient en secret avec la plus grande irrévérence. « Cet homme est absolument une non-valeur (écrivait le représentant du roi de Prusse à Paris), borné de tout temps, une surdité depuis quelques années le rend presque imbécile [2]. » Sans le taxer d'incapacité absolue, il est plus juste de considérer d'Ossun comme un médiocre, devenu, à la suite d'un long séjour dans la péninsule, plus Espagnol que Français, soucieux avant tout de son repos, craignant les affaires et leurs tracas, désireux de plaire à une cour où il comptait finir ses jours. Il montrait, par suite, une réserve,

[1] Ces différents détails se trouvent disséminés : aff. étr., *Espagne*, t. 574, 3 octobre 1774; t. 577, 11 septembre 1775; t. 579, 1er février 1776. Voir également à la Bibl. nat., f. fr. 10766, Béliardi, *Commentaires sur l'article 24 du Pacte de famille*.

[2] Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis*, t. II, p. 581.

Digitized by Google

une timidité qui ne s'accordait pas toujours avec l'importance et la dignité de sa charge [1].

Le chef du ministère espagnol avec lequel le marquis d'Ossun se trouvait en rapport était un étranger, Génois de naissance. Le marquis de Grimaldi ne soutenait sa faveur auprès de son maître que par les égards et les déférences les plus marquées pour tous les Espagnols qui approchaient le roi Catholique, pour les moindres employés et surtout pour les autres ministres ses collègues, toujours tout prêts à lui reprocher son origine italienne, à le desservir et à interpréter au plus mal ce qu'il proposerait ou ferait sans leur participation [2].

Avec deux hommes aussi mous, aussi usés, une coopération active de l'Espagne ne pouvait être obtenue. Elle se réduisait, au mois d'août 1776, à une contribution d'un million, destinée aux prétendues opérations commerciales entreprises par Beaumarchais avec les Américains. Encore le secret de cette subvention fut-il entouré des plus grandes précautions, pour ne pas blesser la susceptibilité anglaise. L'ambassadeur Aranda versa au trésor public de France la somme convenue, il en retira un reçu du caissier, qu'il remit à Vergennes, et ce dernier le transmit à Beaumarchais [3].

Tant qu'il ne s'agissait que de fournir de médiocres subsides aux *insurgents*, les deux cours de Versailles et de Madrid vivaient en bonne harmonie. Vergennes déplorait seulement de voir l'Espagne gaspiller ses ressources dans une expédition aussi dispendieuse et aussi stérile que celle dirigée contre Alger, où l'on perdit sans résultat un millier d'hommes, où l'on gâcha douze à quinze cent mille livres, quand un simple vaisseau de ligne, établi en croisière devant ce port, suffisait pour en mettre à la raison les corsaires. La mésintelligence éclata entre les alliés lorsque Louis XVI, sur les conseils de Vergennes, crut devoir abandonner sa politique d'expectative pour se lier avec les Américains.

Un des généraux anglais, Burgoyne, s'était trouvé bloqué à Saratoga par les milices ennemies. Dépourvu de vivres, il mit bas

[1] Id., t. I, p. 44.
[2] Aff. étr., *Espagne*, 574, fol. 247, mémoire confidentiel, sans nom d'auteur, adressé à Vergennes.
[3] M. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, t. II, p. 111.

Digitized by Google

les armes. Vergennes, lorsque cette nouvelle parvint en Europe, calcula avec justesse le contre-coup de cette défaite à Londres et les conséquences qu'elle entrainerait. Il craignit la prédominance du parti de l'opposition sur celui du roi, représenté par lord North. Lord Chatham s'élevait en effet avec vigueur contre le démembrement de l'empire britannique, il souhaitait la réconciliation de la métropole et de ses colonies. A cette heure critique, si les Anglais, éclairés par leur disgrâce, cédaient à la nécessité et renonçaient à recouvrer l'Amérique, comment éviter une paix qui se scellerait à nos dépens? Il fallait que la France prévînt ces tentatives d'accommodement, gagnât de vitesse le cabinet de Londres et s'engageât avec les Américains, non plus secrètement comme jadis, mais ostensiblement, au risque de se compromettre. Mieux valait une guerre avec ceux-ci pour amis que pour ennemis [1].

Secouer l'apathie de Charles III et vaincre ses répugnances à l'égard des *insurgents*, telle était la tâche difficile qui incombait à notre nouvel ambassadeur auprès du roi d'Espagne, le comte de Montmorin, appelé par Louis XVI à remplacer le marquis d'Ossun. Ce diplomate rencontrait, pour ses débuts, un adversaire plus redoutable que Grimaldi, dans son successeur le comte Florida Blanca.

II.

Don José Moniño, né à Murcie le 21 octobre 1728, comptait environ cinquante ans. Fiscal [2] du conseil de Castille en 1766, il fut envoyé à Rome, en qualité de ministre, auprès de Clément XIV, et termina la longue négociation, entamée par Charles III avec ce pontife, pour obtenir la suppression de la Compagnie de Jésus. Nommé, en récompense de son zèle, comte de Florida Blanca, il revint à Madrid au commencement de 1777. Instruit dans la connaissance des lois, rompu aux affaires, gâté même par le succès, cet homme maladif, d'apparence froide et impénétrable, pouvait intimider et paralyser les moyens d'un personnage aussi novice

[1] Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 632.

[2] Le conseil de Castille était à la fois un comité de législation, un conseil politique et un haut tribunal administratif, civil et criminel. Le fiscal y remplissait les fonctions de procureur.

Digitized by Google

que le comte de Montmorin, peu préparé par son éducation ou par les places déjà occupées aux devoirs du poste diplomatique le plus marquant après celui de Vienne. Armand-Marc de Montmorin Saint-Hérem [1], âgé à peine de trente ans, petit de taille, sans avantages extérieurs, devait sa place plus à la faveur qu'à l'importance de ses services. Ancien menin du dauphin, devenu Louis XVI, il n'avait rempli qu'une mission auprès de l'électeur de Trèves. Aussi Maurepas s'éleva-t-il contre cette nomination, mais ses arguments échouèrent devant l'entêtement du roi, qui rompit l'entretien et s'enferma brusquement dans son cabinet. Fort heureusement, les qualités naturelles de Montmorin suppléèrent au défaut d'expérience. Laborieux, appliqué, cachant sous une apparence de bonhomie une réelle habileté, l'ambassadeur de France pénétra le caractère de Florida Blanca et en discerna le point vulnérable. Moniño [2] était un violent qui ne souffrait pas la contradiction et s'abandonnait à de terribles emportements. Honteux de sa colère, il cherchait ensuite à regagner son interlocuteur par des repentirs et des avances. Montmorin ne se déconcerta pas devant la brusquerie de ces algarades, aussi conserva-t-il avec son sang-froid tous ses avantages, mais il eut de rudes assauts à soutenir.

L'ambassadeur Aranda rencontra un jour Franklin, Silas Deane et Arthur Lee qui sortaient de chez le ministre des affaires étrangères. Il reçut confidence des projets de Versailles et rédigea sur-le-champ une dépêche pour Madrid. A peine le courrier arrivé, Montmorin fut mandé chez Florida Blanca. La lettre reçue prêtait à équivoque et l'on pouvait l'interpréter comme si le traité d'alliance était déjà signé. Montmorin ne releva pas cette erreur et laissa parler sans l'interrompre le ministre espagnol. Celui-ci s'exprima avec aigreur : on compromettait le roi Catholique; conclure avec les Américains, mais autant déclarer la guerre à Georges III, au moment où la flotte espagnole de la Vera-Cruz était sans doute en chemin. Vergennes, par une démarche aussi inconsidérée, la livrait à la merci des Anglais. L'escadre de Buenos-Ayres courait les mêmes dangers. Son feu un peu calmé par cette explosion, Montmorin prit à son tour la parole et se plai-

[1] Bardoux, *La comtesse de Beaumont*, p. 15.
[2] Morel-Fatio et Léonardon, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, etc. *Espagne*, t. III, p. 360 et seq.

Digitized by Google

gnit avec calme de la promptitude avec laquelle on nous jugeait. Vous serez bien étonné, ajouta-t-il, lorsque vous saurez que bien loin d'avoir rien entamé avec les députés américains, malgré l'urgence, mon maître attend pour se décider l'aveu du roi son oncle. Cette déclaration laissa un instant Florida Blanca tout interdit, il se saisit bien vite d'autres mauvais arguments, d'après lesquels, si les hostilités n'avaient pas été commencées plus tôt contre les Anglais, c'était que l'Espagne avait attendu que la France fût prête. Sans perdre son temps à le réfuter, Montmorin coupa court à ces arguties. Il ne s'agit plus de récriminer, mais d'agir, dit-il à son interlocuteur. Ainsi pressé de prendre une décision aussi importante, Moniño devint glacial et répondit évasivement : Je ne puis me persuader que les circonstances soient aussi pressantes qu'on le pense en France. Les députés américains jouent leur jeu en essayant de nous compromettre. Le ministère britannique n'osera jamais prendre sur lui l'odieux de proclamer l'indépendance, ce serait sa chute. S'il change, nous aurons le temps de nous précautionner [1].

En présence de la mauvaise volonté du gouvernement espagnol, le cabinet de Versailles passa outre. Il crut aussi conserver tous les égards dus à Charles III en stipulant que les engagements contractés s'étendraient au roi d'Espagne dès que ce prince voudrait y adhérer. Rien ne put vaincre l'obstination de nos alliés, ni les démarches occultes faites par l'Angleterre auprès de Franklin et dont la France surprend le secret qu'elle communique à Madrid, ni le départ précipité de certaines familles britanniques, résidant à Paris et dont le brusque retour à Londres présage de prochaines hostilités [2]. L'amour-propre de Charles III se sent blessé, il trouve que par cette décision son neveu manque à la déférence qu'il doit à l'aîné de la famille. « Si nous sommes dans l'erreur, répond modestement le comte « de Vergennes, ce n'est pas sans avoir fait ce qui était humai- « nement possible pour éviter d'y tomber. M. le marquis d'Ossun, « qui est arrivé très à propos, peut dire avec quel soin cette « affaire a été pesée et discutée. Nous l'avons d'abord digérée

[1] Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 632 ; *id.*, p. 695, Vergennes à Montmorin, 11 décembre 1777, et Montmorin à Vergennes, 23 décembre 1777.

[2] Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 706 et 717. Lord Gower rappelle sa sœur de Paris, 23 janvier 1778, Aff. étr., *Espagne*, 588.

Digitized by Google

« ensemble; ensuite avec M. le comte de Maurepas. Le roi, après « cela, a entendu mon rapport particulier, a gardé les pièces, a « examiné le pour et le contre. M. le comte de Maurepas ayant « eu dans ces entrefaites une attaque de goutte, Sa Majesté « s'est rendue hier chez lui. M. d'Ossun et moi (nous) nous y « sommes trouvés. La matière a été reprise de nouveau en con- « sidération, elle a été longuement débattue, l'opinion sur le « fond a été constamment uniforme [1]. »

Ce langage si pondéré provoqua à Madrid de violentes et stériles colères. La dépêche de Vergennes communiquée à Florida Blanca, tous les sentiments dont il était affecté se peignirent sur son visage, malgré les efforts qu'il faisait inutilement pour se contraindre. Il tremblait de tout son corps et s'exprimait difficilement à cause de son émotion. « Vous croyez, dit-il enfin « à Montmorin, que les circonstances actuelles sont les plus « heureuses pour les deux couronnes, et moi, je les regarde « comme les plus fatales pour l'Espagne. Le jour me paraîtrait « le plus beau de ma vie, si Sa Majesté Catholique me permettait « de me retirer et d'aller finir tranquillement mes jours. M. d'A- « randa est de votre avis, il a contribué pour beaucoup à vous « faire adopter la détermination à laquelle vous vous êtes dé- « cidés. Eh bien ! qu'il vienne prendre ma place, je la lui céderai « de grand cœur [2]. »

Cette pointe lancée contre l'ambassadeur espagnol faisait allusion à la mésintelligence qui régnait entre le cabinet de Madrid et son représentant. Le libertinage du comte d'Aranda goûtait les plaisirs faciles de Paris et son impiété se plaisait aux entretiens des encyclopédistes, mais il affectait de se plaindre et de considérer son poste comme un exil. Il eût volontiers échangé son rôle diplomatique contre celui d'un général en chef, concevait des plans belliqueux et reprochait à son gouvernement de ne pas saisir avec empressement l'occasion qui se présentait de ruiner l'Angleterre [3].

Les mauvais procédés correspondirent aux paroles irritées de Florida Blanca. Une flotte, partie de Toulon au mois d'avril 1778 et commandée par d'Estaing, devait porter aux États-Unis

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 588, Versailles, 8 janvier 1778.
[2] Doniol, t. II, p. 750. Madrid, 28 janvier 1778.
[3] Ferrer del Rio, *Historia de Carlos III*, t. III, p. 272.

Digitized by Google

M. Gérard, notre chargé d'affaires. Lorsque Montmorin demanda que les vaisseaux français fussent autorisés à relâcher à Cadix, il s'attira cette réponse : « On trouvait extraordinaire que la France, après avoir agi d'une manière contraire aux avis de l'Espagne, vînt à présent demander des secours. Prenait-on Sa Majesté Catholique pour un *vice-roi* que l'on consulte et auquel on envoie des ordres ? Les sacrifices accomplis par Charles III, avant la paix de Paris, méritaient mieux, car, ajoutait Florida Blanca, nous vous avons alors tirés du *bourbier* [1]. »

Le ministre espagnol ne manquait pas de raisons pour protester contre ce qu'il appelait notre *don quichottisme*. Les trésors des Indes occidentales étaient en route ; tant qu'ils ne seraient pas en sûreté, on ne voulait rien se permettre qui pût les exposer aux pillages des corsaires britanniques ; d'ailleurs Charles III, avant d'entreprendre une guerre, désirait épuiser tous les moyens de conciliation et son amour-propre eût été flatté de voir sa médiation acceptée par le cabinet de Saint-James. Il se promettait également d'obtenir ainsi, pour prix de ses bons offices, Gibraltar et Minorque [2].

Les avances de l'Espagne auprès de Georges III furent accueillies d'abord avec assez d'empressement tant qu'il ne s'agit que d'échanger de vagues protestations amicales, mais les difficultés surgirent dès que cette bienveillance fut mise à l'épreuve. Lord Weymouth demanda tout d'abord que la France déchirât son traité avec les Américains, sinon pas d'entente possible. Quant à Charles III, il n'obtenait qu'un remerciement assez bref, avec la prière de rester neutre. Florida Blanca se montra blessé du sans-gêne britannique. « Nous ressemblons à des mendiants qui demandent l'aumône [3], » écrivait-il au marquis d'Almodovar, ambassadeur à Londres. Cependant, il espéra que les embarras de l'Angleterre lui inspireraient des allures moins intransigeantes. Si les navires ne manquaient pas à cette nation, les hommes destinés à la composition des équipages faisaient défaut. La

[1] Doniol, *op. cit.*, t. III, p. 20. Lettre de Montmorin à Vergennes, 10 avril 1778.

[2] Pour le développement de cette négociation voir Danvila y Collado, *Reinado de Carlos III*, t. V, chap. Ier.

[3] Danvila y Collado, *op. cit.*, t. V, p. 20, Florida Blanca à Almadovar, 25 août 1778.

Digitized by Google

prudence de Vergennes déjouait également les projets d'une alliance anglo-prussienne, à l'occasion de la succession de Bavière, ouverte par la mort de l'électeur Maximilien-Joseph. Pas de conflit entre la Prusse et l'Autriche, pas de diversion continentale dans laquelle les liens de famille avec Marie-Thérèse pourraient entraîner la France. Les conversations privées d'Almodovar avec le secrétaire d'État de la guerre, milord Barrington, confident de lord Weymouth, déterminèrent l'Espagne à transmettre les conditions que la France lui avait communiquées au mois d'octobre 1778. Louis XVI exigeait l'indépendance des treize provinces unies, ainsi que le rappel des forces de terre et de mer envoyées pour les soumettre, il réclamait en outre des conditions particulières pour Dunkerque et les pêcheries de Terre-Neuve. L'orgueil anglais se révolta. Il rejeta à la fois les prétentions françaises et les palliatifs de l'Espagne qui s'efforçait d'obtenir des trêves à longs termes d'une durée de vingt-cinq ou trente ans, pendant lesquelles les ressentiments s'assoupiraient. Mais le cabinet de Londres, satisfait de la prise de Sainte-Lucie, fier de la victoire de Campbell dans la Géorgie, plein d'espoir dans les succès partiels de ses quatre cents corsaires, n'entendait plus rien ménager. Charles III tenta cependant une nouvelle démarche. Sans consulter Louis XVI, il offrit à lord Weymouth une suspension d'armes indéfinie avec la France, garantie par un désarmement général, effectué dans le délai d'un mois, pour l'Europe, et de quatre pour l'Amérique. Vergennes ne désavoua pas le roi Catholique, bien que celui-ci agît sans prendre son avis. Il voulait le regagner par ces procédés, mais tremblait que les Anglais fussent assez sages pour accepter ces propositions. Combien ces gens sont durs à manier, s'écriait Montmorin exaspéré par ces lenteurs. Enfin, l'arrogance anglaise mit un terme à nos anxiétés.

Avant de quitter Londres, Almodovar laissa à lord Weymouth un long mémoire qui contenait l'exposé de tous les griefs de Charles III. Le roi Georges chargea l'historien Gibbon de réfuter cet écrit.

III.

Notre patience eut donc raison de tous ces délais. Le P. Osma, confesseur de Charles III, fit taire les scrupules de son pénitent,

Digitized by Google

et celui-ci se détermina à la guerre. Mais avant d'y participer, il voulut conclure un traité secret avec la France. Le pacte de famille lui semblait devenu caduc et il nourrissait contre notre pays des griefs qu'il ne cessait de répéter lorsque notre conduite excitait son mécontentement. L'examen de ce contrat, signé au mois d'avril 1779, porte la trace de la défiance qui animait encore le cabinet de Madrid contre celui de Versailles. On y remarque la crainte d'une politique égoïste qui compromettrait le roi d'Espagne pour l'abandonner, après s'en être servi comme d'un épouvantail contre les Anglais. Le théâtre des prochaines hostilités était désigné. Le roi Catholique voulait combattre en Europe et envahir la Grande-Bretagne. Les territoires convoités par l'Espagne étaient énumérés; quant à l'indépendance américaine, on ne la mentionnait qu'accessoirement, sans la reconnaître, on s'engageait seulement à unir les forces espagnoles à celles de la France [1].

Ces négociations se poursuivaient dans le plus grand secret. L'ambassadeur Aranda ne les connaissait même pas et Almodovar n'avait pas encore quitté Londres. La cour de Vienne voulut interposer sa médiation ; le refus qu'elle essuya éveilla l'attention de l'Europe, qui ne soupçonnait pas une aussi prochaine rupture. On s'en doutait si peu, même à Paris, que le public se permettait des propos assez libres contre le roi d'Espagne, lui reprochant l'abandon où il nous laissait, au moment même où s'échangeaient, entre les ministres des deux cours, des projets sur une attaque contre Spithead et Torbay. Ce plan, rédigé par un habile marin, nommé Hamilton, passé du service de l'Angleterre à celui de la France, ne fut pas adopté. Les deux puissances convinrent d'un débarquement dans l'île de Wight.

Cet endroit présentait l'avantage d'être presque sans défense. Sa fertilité, l'abondance des comestibles permettaient de nourrir les troupes qui s'y concentreraient pendant que la flotte combinée contiendrait les vaisseaux anglais dans le port de Spithead ou les forcerait à rentrer dans Portsmouth. Il serait alors facile d'amener l'armée du côté de Gosport. Rien ne couvrait de ce

[1] Aff. étr., *Mém. et doc.*, n° 188. *Espagne :* Histoire des négociat. entre la France et l'Espagne relat. à la guerre d'Amérique ; année 1779.

Digitized by Google

côté la ville et l'arsenal de Portsmouth. Avec des boulets rouges ou des bombes on incendierait cette place. En admettant même qu'on n'obtint qu'un demi-succès, cette attaque répandrait la consternation en Angleterre. Son commerce souffrirait nécessairement de notre domination dans la Manche, et, les moyens lui manquant pour continuer la guerre, elle devrait ou recevoir la paix aux conditions qu'il nous plairait de lui imposer, ou se résoudre à une banqueroute.

Quarante mille Français attendaient en Bretagne et à Dunkerque l'ordre de s'embarquer. Trois cents bâtiments étaient frétés pour les transporter. La flotte combinée consistait en soixante-six vaisseaux de ligne, sans compter un grand nombre de frégates et de navires plus légers. Celle des Anglais ne possédait que trente-six vaisseaux. Le chef de l'expédition était le comte d'Orvilliers, tout illustré encore du récent combat d'Ouessant.

Les imaginations se grisèrent par l'espérance d'un succès. La publication de l'ultimatum de Charles III contre l'Angleterre excita dans la péninsule un enthousiasme que partagèrent toutes les classes de la société. On vit non seulement le clergé et les laïques apporter des dons en nature ou en argent, mais les mendiants eux-mêmes sacrifièrent les quelques réaux reçus en aumône et firent célébrer des messes pour appeler la bénédiction du ciel sur les armes espagnoles [1]. Il eût fallu pour réussir plus d'accord entre les amiraux et plus de célérité.

Le chef de l'escadre espagnole était don Louis de Cordova, marin vieilli et usé. D'Orvilliers arriva le 20 juin à l'île de Sizarga, point indiqué pour la jonction des deux flottes, il attendit en vain pendant six semaines. Pendant ce temps les Anglais mettaient à profit ce délai pour fortifier l'île de Wight ainsi que Gosport. L'invasion devenait chaque jour plus difficile et l'on commençait à Versailles à douter du succès. Cette défiance inspirait aux esprits de nouveaux plans de campagne. L'un d'eux, suggéré par d'Aranda, fut transmis à Montmorin, qui le soumit à Charles III, mais se garda bien d'en révéler l'auteur. Il s'agissait d'attaquer Falmouth, et de l'occuper pendant l'hiver. L'escadre du comte d'Orvilliers croiserait des Sorlingues à

[1] Ferrer del Rio, *op. cit.*, t. III, p. 277.

Digitized by Google

Ouessant, celle de Cordova du cap Clear aux Sorlingues, fermant ainsi aux flottes attendues par l'Angleterre la Manche, le canal de Bristol et celui de Saint-Georges. La mer ainsi dégagée de tout ennemi, M. de Vaux, général des troupes de terre, aurait tenté une entreprise contre la citadelle, l'arsenal et le port de Plymouth. Le roi d'Espagne étudia en conscience le nouveau plan et se tourna ensuite vers Montmorin : « Si ces idées viennent de vos officiers, dit-il, je n'ai rien à en dire, mais écrivez à M. de Vergennes, de ma part, qu'il prenne bien garde de se livrer à celles d'Aranda. Celui-ci a la tête pleine de projets et ne vient à bout de rien, à force d'en changer. C'est ce qui est arrivé en Portugal lorsqu'il commandait mon armée. Que ceci reste entre le roi, votre maître, M. de Vergennes et vous, continua Charles III, mais soyez-en persuadé, d'Aranda est capable, par amour-propre, de vouloir tout changer, pour pouvoir dire ensuite que tout allait de travers lorsqu'il n'était pas consulté, et qu'il n'a été conçu de plan raisonnable que depuis que le sien est adopté [1]. »

Le roi Catholique se défiait, on le voit, de son ambassadeur qu'il jugeait avec assez de clairvoyance. Celui-ci, du reste, par son insolence à l'égard de Florida Blanca, par le ton tranchant de ses dépêches, ne réussissait qu'à irriter son maître et à se l'aliéner davantage. Orgueilleux, comme Saint-Simon, plein de préjugés comme ce duc et pair, mécontent d'obéir à un secrétaire d'État, ancien robin, Aranda se comporta avec si peu de mesure que Florida Blanca n'osait plus montrer ses lettres à Charles III, dans la crainte d'un éclat, et parce qu'il entendait vider seul la querelle, d'homme à homme. Le beau rôle resta au ministre, un jour il prit la plume et dans un billet particulier, adressé à l'ambassadeur, se déchargea de tout ce qu'il gardait sur le cœur. Il terminait par ces paroles qui mirent fin aux taquineries : « Laissons aux femmes et à ceux qui ont moins d'esprit que nous toutes ces petites picoteries, qui ne servent qu'à nous aigrir, tandis que nous devons nous occuper uniquement de la gloire et du service de notre maître [2]. »

Ce qui surtout fit échouer l'entreprise contre l'Angleterre fut

[1] Aff. étr., *Espagne*, 188. Mémoire sur la guerre d'Amérique déjà cité, année 1779.

[2] Aff. étr., *Espagne*, 595, fol. 164.

Digitized by Google

l'habileté de l'amiral Hardy. Malgré l'infériorité de ses forces, il n'adopta pas le parti désespéré de se retirer dans quelque port. Il sortit au contraire de la Manche. Tandis qu'il naviguait au large, libre de ses mouvements, d'Orvilliers le croyait enfermé à Plymouth et dirigeait toute sa manœuvre pour l'y bloquer. Pendant trois jours, l'armée combinée resta en vue de ce port, au grand effroi des habitants, car, par une négligence inconcevable de la part des Anglais, la place n'était pas en état de défense. Le 31 août, Hardy parut avec sa flotte près des Sorlingues et gagna l'entrée de la Manche. M. d'Orvilliers se mit à sa poursuite, mais les vents changèrent, il abandonna la chasse et rentra à Brest.

En France on blâma très haut la conduite de cet officier, on accusa sa timidité, on expliqua son manque de résolution par l'abattement qui suivit la mort de son fils, enlevé par la maladie dans le courant de la campagne. D'Orvilliers se justifia par la disette d'eau, le manque de vivres, la mauvaise santé des équipages. A peine dans la rade, dès le 14 septembre il donna sa démission et fut remplacé par du Chaffault.

D'Orvilliers passait pour un très bon manœuvrier, qui excellait à faire évoluer ses navires et à les aligner [1]. Mais sa stratégie de parade répondait mal au coup d'audace que l'on attendait de lui. Peut-être un marin, moins homme du métier, un téméraire comme d'Estaing eût-il mieux réussi, en risquant la chance d'un débarquement devant Plymouth, qui par hasard, se trouvait dégarnie. Le chagrin, la fatigue d'une longue croisière, et les soucis d'une armada aussi formidable que difficile à manier furent cause de l'échec final. Les navires espagnols marchaient mal, beaucoup de leurs officiers laissaient à désirer. Il avait fallu remplir les cadres de jeunes gens sans instruction, sans application, parvenus en très peu de temps de l'état de garde-marine au grade d'enseigne [2]. Quant aux équipages, pour les compléter, on fut obligé d'y incorporer des forçats. L'ensemble ne valait pas grand'chose, les bons marins, en général, se dérobaient au service de l'État et s'engageaient sur des bâtiments

[1] Lacour-Gayet, *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, p. 405.

[2] Bourgoing, *Tableau de l'Espagne*, t. II, p. 126 et seq.; Aff. étr., *Espagne*, 593, fol. 73.

Digitized by Google

de commerce ou de pêche. L'inscription maritime dans la péninsule présentait une source d'abus, car elle comprenait beaucoup de gens complètement étrangers à la navigation, qui se faisaient porter sur les registres pour jouir des prérogatives attachées au titre de matelot *classé*.

Enfin, les états-majors des deux nations s'accordaient mal entre eux. Le ministre de la marine espagnole, M. de Castejon, devenant l'écho de ses subordonnés, représenta à Montmorin que la tactique française lui paraissait bien compliquée. Don Louis de Arce, chargé de la division du Ferrol, feignit de ne pas comprendre ses instructions et ne voulut pas rallier le pavillon du comte d'Orvilliers. Il fallut le destituer et le remplacer par Solano.

Le seul trophée ramené à Brest fut un vaisseau anglais, l'*Ardent*, qui se fourvoya dans la division de Latouche-Tréville. Les équipages, ravagés par le scorbut, perdirent beaucoup de monde, et trois convois anglais venus des Indes orientales et occidentales rentrèrent sans obstacle.

La cour d'Espagne insistait pour que l'expédition fût reprise sur-le-champ. Le roi Catholique se déclarait prêt à sacrifier jusqu'à sa dernière chaloupe pour l'exécution de ce plan, plus avantageux aux Espagnols qu'aux Français; la guerre, en effet, portée dans la Manche, libérait de tout danger les côtes de la péninsule, et si l'expédition était onéreuse, la France, chargée de réunir les troupes de débarquement, supportait la plus grosse part des frais et des périls.

Aussi montrait-on à Brest une grande répugnance à sortir de nouveau avec des vaisseaux fatigués d'une longue croisière et des équipages décimés par le scorbut. Aranda assistait à une conférence d'officiers généraux qui repoussèrent l'idée d'une tentative contre l'Angleterre en cette saison avancée. Il alla trouver Vergennes et l'importuna de son opiniâtreté. Celui-ci, las de répéter des arguments qui ne portaient pas, de faire valoir l'épidémie qui sévissait en Bretagne et empêchait le recrutement, éconduisit l'ambassadeur par une boutade d'assez mauvais goût, eu égard surtout au caractère pointilleux du personnage : « Ne faut-il pas, lui dit-il en le congédiant, que nos matelots aillent faire des enfants chez eux [1] ? » Aranda prit mal

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 204.

Digitized by Google

la plaisanterie et la présenta sous un mauvais jour à son souverain. Charles III manquait d'esprit; ce fut pour lui une occasion de s'élever avec humeur contre ces Français qui ne pouvaient jamais rien traiter sérieusement.

Cordova fut rappelé à Cadix et laissa à Brest une douzaine de navires, sous le commandement de don Miguel Gaston. Aigries par l'insuccès, les deux cours soutenaient des projets différents pour les armements futurs : l'Espagne, toujours entêtée d'un débarquement en Angleterre, la France inclinant pour une expédition en Amérique. Les rapports se compliquaient de questions d'argent. Il fallait régler les frais de la dernière campagne, et le roi Charles III, mal dans ses finances, se dérobait. Florida Blanca, pour payer le moins possible, présentait les arguments les plus retors à l'appui de ses prétentions [1]. D'après lui, nos provinces de l'ouest s'enrichissaient aux dépens de ses compatriotes, qui hivernaient à Brest. Il oubliait dans son calcul toutes les fournitures de nos arsenaux, en agrès et munitions, aux vaisseaux espagnols, fort mal pourvus, malgré la lenteur apportée jadis à leur armement. Il consentait à grand'peine à verser dix millions de réaux, somme qui se réduisait, en monnaie française, à deux millions cinq cent mille livres, sous la condition expresse d'un débarquement en Angleterre.

Tandis que les deux alliés avaient tant de peine à se mettre d'accord, les Anglais prenaient les plus vigoureuses résolutions. Instruits que Gibraltar, bloqué par don Alvarès de Sotomayor et don Antoine Barcelo, manquait de vivres, ils équipèrent vingt-quatre vaissaux de ligne, qu'ils confièrent à Rodney.

Notre ministre de la marine [2], M. de Sartines, fut averti de ces préparatifs dans les premiers jours de janvier. A Versailles, on ordonna de faire sortir de Brest tous les vaisseaux en armement, de prévenir les ennemis et d'engager un combat qui, même défavorable, empêcherait le ravitaillement de Gibraltar. Un obstacle insurmontable s'opposait à cette mesure : le renvoi des matelots dans leurs familles, à l'entrée de l'hiver. M. de Sartines déclara donc que d'après les recensements, l'appareillage de la flotte était impraticable, et l'on fut obligé de mettre en mer

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 596, fol. 49.
[2] Aff. étr., *Espagne*, n° 188, rapport déjà cité, année 1780.

Digitized by Google

les vaisseaux espagnols, escortés de quatre navires français, sous les ordres de M. de Beausset. Vergennes essaya officiellement de justifier notre inaction ; mais, en confidence, il avouait sa confusion lorsqu'il apprit que rien n'était prêt. Aussi, don Miguel Gaston et d'Aranda, témoins de la faiblesse de M. de Sartines, qui ne parvenait pas à se faire obéir, ne l'épargnaient guère dans leurs écrits, et leurs accusations se répétaient devant Montmorin, tout frémissant de ne pas pouvoir les réfuter [1].

Les Anglais eurent donc assez de témérité et de bonheur pour affronter avec succès les dangers d'une longue navigation pendant une saison défavorable. Ils ne furent inquiétés ni devant Brest ni devant Cadix. Le mauvais temps, funeste aux Espagnols et aux Français, secondait la hardiesse de Rodney. Cordova avait voulu joindre don Juan de Langara, qui protégeait avec sa flotte le blocus de Gibraltar, mais il ne put l'atteindre, Langara ayant été chassé dans la Méditerranée par une tempête. Au lieu de rentrer promptement à Cadix, pour se refaire, Cordova resta au large, aux environs du détroit, et faillit être jeté à la côte. Fort maltraité, il fut obligé de se rendre aux conseils de Florida Blanca, et tandis qu'il se réparait, Langara, qui venait à sa rencontre, se trouva subitement en face de Rodney.

Un temps sombre, une brume épaisse qui fermait l'horizon, facilitèrent la surprise. La bataille s'engagea entre les caps Spartel et Trafalgar. L'ennemi s'avançait sur deux ailes, pour entourer les Espagnols. Langara fit signe à ses capitaines de gagner le port le plus voisin [2].

Le mouvement de retraite s'effectua, mais pas assez promptement pour que le *Saint-Dominique* évitât l'abordage d'un vaisseau anglais. Le navire espagnol sauta. Les meilleurs voiliers s'échappèrent. Langara montait le *Phénix*, qui avait porté Charles III de Naples en Espagne, lorsqu'il succéda à Ferdinand VI. L'amiral, blessé à la tête et à la cuisse, s'évanouit. Il était sans connaissance lorsque Rodney le captura.

Malgré le pompeux récit des Espagnols, Montmorin dépeignit cette action comme peu glorieuse pour leurs armes. De huit vaisseaux sous les ordres de Langara, six furent pris ; un seul

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 597, fol. 28.
[2] Ferrer del Rio, *op. cit.*, t. III, p. 294 et seq.

Digitized by Google

d'entre eux se battit avec quelque valeur, encore ne fut-il pas trop maltraité, puisque les Anglais trouvèrent à Gibraltar, malgré la pénurie des ressources, de quoi le remettre en état. Charles III récompensa tous les officiers présents à cette action. Notre ambassadeur se moqua de cette promotion en bloc. « Je ne sais, disait-il, ce que Sa Majesté Catholique fera pour ceux qui lui gagneront des batailles, s'il traite ainsi ceux qui les perdent [1]. »

La nouvelle de cette catastrophe répandit la consternation dans la péninsule. Le peuple se déchaina avec violence contre le ministère et contre la France. Son humeur se manifesta par des propos et des placards fort insolents. Le roi interpella un jour Montmorin et lui reprocha publiquement notre conduite [2].

Restait la ressource d'arrêter Rodney lorsqu'il quitterait Gibraltar. Dès les premiers jours de février 1780, Gaston et de Beausset entraient à Cadix, assez mécontents l'un de l'autre; ce dernier, en particulier, ne tarissait pas contre l'incurie de nos alliés. Ce défaut, naturel aux Espagnols, s'augmentait encore par le manque de surveillance et la décrépitude du chef suprême. On accusait Cordova de sénilité. Il passait, paraît-il, son temps d'une manière qui convenait plus à un moine qu'à un amiral, entendant plusieurs fois la messe par jour, dévidant des rosaires et répétant avec une douceur angélique : « Patience, les Anglais sont heureux aujourd'hui, demain ce sera notre tour [3]. » Ce portrait ressemble trop à une caricature pour être exact. Mais plus d'énergie de la part de ce personnage aurait démenti les anecdotes, plus ou moins controuvées, répandues par ses ennemis. Il fallait ne pas laisser Rodney sortir tranquillement de Gibraltar avec ses prises et douze bâtiments de transport, tandis que cinquante navires de guerre restaient à Cadix, impotents et inutiles. L'amiral espagnol n'ordonna même pas à une frégate de suivre à distance le convoi britannique, pour observer sa route.

Un des collègues de Florida Blanca, le ministre des Indes, M. de Galvez, désirait fournir à son neveu, gouverneur de la

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 597, 20 février 1780.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 597, fol. 68, 26 janvier 1780.
[3] Ferrer del Rio, *op. cit.*, t. III, p. 302, note.

Digitized by Google

Louisiane, l'occasion de se distinguer. Aussi soutenait-il seul à la cour de Madrid qu'il valait mieux combattre les Anglais en Amérique que dans la Manche. A force d'intrigues, il parvint à obtenir de Charles III qu'une escadre, commandée par Solano, irait rejoindre aux Antilles une flotte française, sous les ordres de Guichen. Le but essentiel de l'expédition était de recouvrer la Floride. De Guichen arriva à la Martinique quelques jours après un glorieux combat de la Mothe Picquet contre Hyde Parker. Avec un seul vaisseau, l'*Annibal*, il avait sauvé la plus grande partie d'un convoi poursuivi par les Anglais jusque sous les batteries du Fort-Royal. La venue de Guichen coïncida avec celle de Rodney, les forces des deux partis se balançaient et trois batailles opiniâtres, livrées au milieu d'avril et de mai, restèrent sans résultat. Solano apparut le 19 juin et sa jonction nous assurait une supériorité qui jeta l'alarme parmi les négociants britanniques. Fort heureusement pour eux, l'accord ne régnait pas entre les deux chefs, qui ne s'entendaient pas sur l'exécution du plan commun. M. de Guichen voulait qu'on se dirigeât sur Saint-Christophe, pour s'emparer de nombreux navires anglais qui s'y trouvaient réunis. Mais Solano refusa de se prêter à cette opération ; il prétexta la maladie de ses équipages et le défaut de vivres pour gagner la Havane. Ce que signalait l'amiral espagnol n'était pas dépourvu d'exactitude, mais la responsabilité de cette disette incombait à ses officiers qui, mal payés par leur gouvernement, encombraient leurs vaisseaux de pacotilles, qu'ils vendaient à leur profit [1].

Les Espagnols menaient grand bruit des succès remportés par don Bernard Galvez [2], gouverneur de la Louisiane, actions glorieuses, eu égard au peu de ressources dont il disposait, mais d'une importance relativement secondaire. Il remonta le Mississipi, parvint au pays des Natchez. Au printemps de 1780, il se dirigea vers la baie de Mobile. Après un mois d'une lutte continuelle contre les éléments, huit cents des siens jetés à la côte, à peu près nus, il fabriquait des échelles avec les épaves de ses bâtiments et montait à l'assaut du fort de Mobile. Des renforts, venus de la Havane, lui apportèrent de l'artillerie et les défen-

[1] Aff. étr., *Mém. et doc.*, n° 188. *Espagne*, année 1780.
[2] Ferrer del Rio, *op. cit.*, t. III, p. 309 et seq.

Digitized by Google

seurs de la place, moins énergiques que Galvez, capitulèrent au moment où ils allaient être secourus.

En 1781, Galvez tourna ses efforts contre Pensacola, une première tentative échoua. Il revint à la Havane et repartit avec cinq mille hommes qui l'aidèrent efficacement.

Le gouverneur du Yucatan attaqua de son côté les établissements anglais de Honduras. Il s'empara d'abord de Saint-Georges, l'une des stations les plus importantes de cette région, mais des troupes britanniques, envoyées de la Jamaïque, mirent obstacle à ses progrès. Les revers remplacèrent les succès; Saint-Fernand-de-Omoa tomba au pouvoir des ennemis, perte d'autant plus préjudiciable qne des navires espagnols chargés de mercure et de piastres s'y trouvaient réfugiés.

Ces différentes actions, accomplies loin de la métropole, variées quant au succès et assez espacées, n'impressionnaient pas autant l'opinion que des défaites subies en Europe ou sur les côtes de l'Espagne. Aussi le peuple espagnol, mécontent de l'échec qu'éprouva le projet de débarquement en Angleterre, humilié de la déroute de Langara, s'abandonnait-il au découragement, réaction ordinaire d'un excès d'enthousiasme et de confiance.

IV.

Dans les revers, la foule cherche toujours une victime sur laquelle elle se venge des malheurs publics. L'importance et la capacité de Florida Blanca le désignaient tout naturellement aux colères de ses compatriotes. Son crédit auprès de Charles III éclipsait des collègues jaloux ou incapables. Ils unirent tous leurs efforts pour détourner sur sa tête l'orage dont ils se croyaient menacés. Un de ceux que la reconnaissance liait à Florida Blanca, le ministre de la marine, se montra parmi les plus acharnés [1]. A ceux qui reprochaient à Castejon une économie absurde qui laissait les arsenaux sans matériaux de ravitaillement, bois de construction, fers, cordages, ou toiles, il soutenait avec impudence que la faute en retombait sur le chef du cabinet [2]. Il se représentait auprès de lui comme un agent su-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 603, 24 avril 1781. Montmorin à Vergennes.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 597, fol. 122.

Digitized by Google

balterne, obéissant dans son ressort aux instructione données, exécuteur partiel d'un plan combiné à son insu. Mais cette défense ne l'excusait pas d'états de situation mensongers d'après lesquels la flotte espagnole semblait compter un nombre considérable de vaisseaux de guerre, tandis que beaucoup d'entre eux n'existaient que sur le papier, ou encombraient les ports de carènes à moitié pourries. Parmi ses collègues, Florida Blanca aurait vainement cherché un allié. Ce n'était pas le ministre des finances, Musquiz, qui songeait à lui prêter secours, homme médiocre, ne soufflant mot, agissant par routine, gouverné par ses commis. A côté des ingrats comme Castejon, ou des nullités comme Musquiz, intriguaient les jaloux comme Galvez. Oncle de don Bernard, qui s'illustrait dans le golfe du Mexique, ministre du département des Indes, grand travailleur, au courant de tous les détails de son administration, initiateur de Florida Blanca dans la carrière des bureaux [1], il recherchait toutes les occasions de se faire valoir et avait aspiré sans doute à la succession de Grimaldi. Le mauvais succès de la dernière campagne lui donnait beau jeu pour laisser entendre ouvertement qu'il avait toujours blâmé la concentration de forces immenses dans la Manche, que les grands coups devaient être portés aux Anglais dans les Indes orientales et occidentales. Outre ses collègues, Florida Blanca avait à redouter le crédit du P. Osma [2], confesseur du roi, moine grossier, brouillon et violent. Ce dernier, jadis partisan de la guerre contre l'Angleterre, oubliait les opinions qu'il professait quelques mois plus tôt avec tant d'ardeur, pour se retourner maintenant contre le premier ministre et le traiter de *criminel d'État*.

Au milieu de ce croisement d'intrigues, n'était-il pas à craindre que la confiance de Charles III en la personne de Moniño ne fût ébranlée? Le roi se laissait difficilement pénétrer, perdu lui-même au milieu de ses hésitations, mais Montmorin, qui le connaissait routinier, ombrageux et entêté, en même temps que fort jaloux de son autorité, ne prévoyait pas une disgrâce. Un homme, diminué par l'insuccès, blesserait moins la vanité du souverain, une émeute seule provoquerait un ren-

[1] Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 27 ; t. III, p. 34 et p. 39.
[2] Doniol, *op. cit.*, t. II, p. 691 ; Aff. étr., *Espagne*, t. 597, fol. 122.

Digitized by Google

voi. Comme il ne s'attendait pas à un pareil événement, notre ambassadeur se rassurait sur le sort d'un personnage qu'il estimait et aimait, malgré la vivacité de leurs altercations, mais d'autres dangers le préoccupaient. Il craignait que le gouvernement espagnol, dégoûté d'une politique active, ne revînt aux négociations et n'abandonnât finalement l'alliance française.

Malgré le rappel de l'ambassadeur Almodovar, les rapports ne restaient pas totalement interrompus entre Londres et Madrid. Au mois de novembre 1779, le commodore Johnstone entrait en relations, à Lisbonne, avec l'ambassadeur espagnol don Fernand Nuñez et se disait autorisé par lord North à traiter de la neutralité du roi Catholique. Il parla de la cession de Gibraltar. Ses avances ne furent guère prises au sérieux. On le considéra comme un brouillon. Une autre démarche d'un nommé Dalrymple avorta également. Toutes ces intrigues en précédèrent une autre plus importante à laquelle furent mêlés un ancien chapelain d'Almodovar, l'abbé Hussey, et un homme de lettres anglais, Richard Cumberland.

Hussey [1], qui réclamait la liberté de cinq prêtres catholiques, fut introduit auprès de lord Germaine, secrétaire d'État et confident de Georges III. Celui-ci, faisant droit à sa requête, lui demanda de passer en Espagne et de se charger d'une mission officieuse. Le comte Pignatelli, envoyé extraordinaire de Sa Mateste Sicilienne auprès du roi d'Angleterre, conseilla au chapelain, qui le consulta, d'accepter ce rôle. Le 2 janvier 1780, Hussey arrivait à Madrid et trouvait le ministre, que les imprudences de Johnstone avaient aigri, peu disposé à écouter de nouvelles propositions. On prévoyait une plus étroite union avec les Américains, deux envoyés de ce pays étaient à la cour, M. Jay, ministre du Congrès, et son secrétaire, M. de Carmichael.

Quelles étaient les intentions de l'Angleterre? Voulait-elle sérieusement négocier ou seulement brouiller les alliés en excitant leurs mutuelles défiances? On se rend difficilement compte de ce que les ministres britanniques projetaient. Au fond le savaient-ils nettement eux-mêmes lorsqu'ils envoyèrent en Espagne des gens d'aussi mince importance que Hussey et Cumberland, faciles à désavouer ou à rappeler? Ces pourparlers

[1] Danvila y Collado, *op. cit.*, t. V, p. 147.

Digitized by Google

s'engagent avant la nouvelle de la défaite de Langara, quand le danger d'une descente est écarté provisoirement, mais peut renaître, puisque des forces considérables existent encore à Brest. La guerre coûte fort cher [1], les emprunts deviennent difficiles. Dans l'incertitude d'une expédition aussi hardie que celle de Rodney, les ministres débattent, dans quatre conseils consécutifs, le parti à prendre, si la fortune est contraire à l'Angleterre. Ils prévoient la cession possible de Gibraltar, au prix, il est vrai, de compensations comme Porto-Rico et Saint-Fernand-de-Omoa. Trop habiles pour révéler ce qu'un parti désespéré leur dicterait peut-être, ils affectent une assurance derrière laquelle se cache leur inquiétude. Un homme plus fin que Hussey eût démêlé ce qu'il y avait de factice dans l'attitude prise par lord North et ses collègues et ne se serait pas laissé déconcerter comme ce négociateur improvisé, à son retour de Madrid. Introduit en effet chez lord Hillsborough, Hussey entend avec surprise lord Stormont, secrétaire du département du nord, déclarer avec véhémence que l'Angleterre n'accepterait jamais de livrer Gibraltar, à n'importe quel prix, quand même l'Espagne étalerait une carte de ses États et laisserait un délai de trois semaines pour choisir ce qui conviendrait. Ce personnage parla ensuite avec dérision des promesses de Johnstone, comme si on pouvait ajouter foi aux paroles inconsidérées d'un commandant de croisière. Ces sarcasmes fermèrent la bouche au malheureux prêtre, qui sortit tout penaud et courut chez un ami, le sieur Cumberland, secrétaire de lord Germaine, auquel il ouvrit son cœur. L'air égaré, il parlait d'écrire aussitôt à Sa Majesté Catholique, de lui demander pardon ainsi qu'à Florida Blanca. Ah ! s'il avait écouté les sages conseils de ce ministre qui le mettait en garde contre la perfidie anglaise !

Les succès de Rodney rendirent le cabinet de Saint-James moins conciliant que jamais. Il crut sans doute à la dissolution de l'alliance franco-espagnole et à la conclusion d'un traité particulier entre Madrid et Londres. Mais il éleva trop haut les conditions du marché, sans tenir compte ni de l'obstination de Charles III ni de ses scrupules. Pour déchirer le pacte de 1779,

[1] Aff. étr., *Angleterre*, t. 539, fol. 39 : Mémoire sur la situation des finances d'Angleterre 1776-1782. En 1780, la dette s'élevait à 3 milliards 313 millions.

Digitized by Google

il fallait à la fois satisfaire les convoitises du roi Catholique et ménager sa loyauté. Mais la brutalité anglaise allait droit son chemin et ne s'embarrassait pas de pareilles délicatesses. On étouffa tant bien que mal le chagrin de Hussey, Cumberland se substitua à lui comme négociateur, et le rôle du prêtre irlandais se borna à guider les premiers pas de cet homme de lettres à la cour de Charles III [1].

Quelques bruits vagues de toutes ces machinations parvenaient à notre ambassadeur [2]. On lui signala des dépêches mystérieuses, venues de Lisbonne ; les précautions prises éveillèrent sa curiosité. Il profita d'une audience accordée à Gérard, notre envoyé aux États-Unis, pour glisser quelques allusions. Florida Blanca les comprit et les prit très mal. Montmorin entendit de nouveau ces éternelles récriminations sur la campagne de 1779. Mais le ministre sentit bien vite qu'il faisait fausse route et que sa colère, loin de détruire les soupçons, les confirmait au contraire. Il changea alors de tactique, et, par un de ces brusques retours qui lui étaient habituels, d'impénétrable devint communicatif, confiant à Montmorin les ennuis de Charles III, les intrigues du confesseur et du ministre de la marine. Il protesta de sa franchise et sembla tenir parole, car il adressa à notre représentant plusieurs communications, mais les nouvelles qui lui parvenaient ainsi augmentaient l'inquiétude de l'ambassadeur.

Un mois plus tard, Montmorin recevait, le 15 avril, une lettre qu'il devait transmettre à Vergennes. Florida Blanca y mentionnait les ouvertures de l'Angleterre [3]. En mai [4], un billet du ministre annonçait l'entrée à Lisbonne de l'émissaire britannique.

Cumberland s'installa très ostensiblement à Madrid avec sa femme et ses filles [5]. Admise dans toutes les sociétés, cette famille y faisait singulière figure. Ne sachant ni le français ni l'espagnol, elle recourait sans cesse à la complaisance de Hussey,

[1] British Museum, *Addit. manuscripts*, n° 28851 : *Particulars of the secret negotiation between Great Britain and Spain, carried on at Madrid in the years 1780 and 1781*. Voir également Cone, *Hist. de la maison de Bourbon en Espagne*, trad. Muriel, t. V, p. 238, et aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 84.

[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 598, fol. 102.

[3] Aff. étr., *Espagne*, t. 598, fol. 162.

[4] Aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 84.

[5] Aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 197.

Digitized by Google

qui remplissait l'office d'interprète. Les commis des affaires étrangères fréquentaient la maison et escortaient les jeunes Anglaises à la promenade. Ces gens paraissaient obéir à un mot d'ordre, car toutes leurs manières tendaient à braver Montmorin, à le pousser à bout et à l'entraîner à quelque imprudence. Le gouvernement espagnol semblait le mystifier en le chargeant, malgré l'anxiété qui le dévorait, de rassurer et de calmer les délégués américains, fort ennuyés de se rencontrer avec Cumberland [1]. L'ambassadeur dévorait en silence son mécontentement et se soulageait par les plaintes dont il remplissait ses lettres à Vergennes. Nul moyen pour lui de connaître le fond de cette intrigue. Des espions venaient offrir leurs services, mais il s'en défiait [2]. Quant à corrompre les employés de Florida Blanca, il n'y fallait pas songer. Seul, M. de Campo, premier commis des affaires étrangères, possédait le secret, et sa fidélité était à l'épreuve. Dès que Montmorin tentait, lorsqu'il entretenait Charles III, au retour de la chasse ou pendant le repas du souverain, auquel il assistait, d'aborder l'affaire Cumberland, la figure du roi se rembrunissait, il répondait avec embarras par monosyllabes ou par des phrases évasives comme celle-ci : « Monsieur l'ambassadeur, vous connaissez par Florida Blanca tout ce qui se passe en fait de négociations, vous en savez autant que moi. » Montmorin ne pouvait, comme son prédécesseur, le marquis d'Ossun, s'autoriser d'une longue amitié pour insister davantage. Rien de précis ne se révélait. Nôtre représentant restait la proie de vagues appréhensions. Que voulait au juste l'Espagne : la paix avec l'Angleterre, au prix d'un honteux marché, la continuation de la guerre, ou la médiation des cours d'Autriche et de Russie? Toutes ces éventualités se présentent à la fois, se croisent et se contrarient. Perdu dans ce dédale, Montmorin signale à son ministre les écueils qu'il soupçonne, mais il ne peut se reconnaître et indiquer une orientation. Il s'abandonne ou reprend courage suivant l'accueil plus ou moins gracieux qui attend Cumberland à la cour du roi Catholique, suivant les fêtes qui saluent l'arrivée de d'Estaing à Madrid, ou les réjouissances que provoque un succès inespéré remporté par Cordova aux Açores.

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 95.
[2] Un sieur Montagu, Aff. étr., *Espagne*, t. 600, fol. 160.

Digitized by Google

Jusqu'au mois de juin, rien de remarquable entre l'émissaire anglais et le gouvernement espagnol. Le 29, Cumberland se transporte à Aranjuez, où réside la cour. Dans une conférence il parle beaucoup, avec éloge, de l'esprit conciliateur de Charles III. Le roi d'Angleterre, dit-il à Florida Blanca, s'adresse à votre souverain plutôt qu'à Louis XVI, parce que Sa Majesté Britannique veut éviter une démarche fausse et humiliante. Il répugne à Georges III de faire les premières avances à la France, qui s'est déclarée en faveur des Américains, mais il se tourne vers le roi Catholique, dont il a apprécié l'attitude pleine de modération [1].

Ces flatteries frappaient désagréablement par ricochet le roi de France, on avait soin de les communiquer à Montmorin. Florida Blanca insistait, non sans malice, sur la bonne impression que lui avait laissée Cumberland, « homme doux, honnête et assez franc. »

Cet émissaire rédigea un mémoire que lut notre ambassadeur. Tous les arguments du rédacteur tendaient à réveiller les rancunes de l'Espagne contre la France et à effacer les sentiments d'honneur et d'attachement qui retenaient encore Charles III. On prétendait que, à la fin de la guerre de Sept ans, le roi Très Chrétien avait violé les promesses faites à ses alliés, l'Impératrice, le roi d'Espagne et de Suède, en négociant le traité de paix sans leur concours, sous prétexte de la difficulté d'un congrès. Sa Majesté Catholique, ajoutait le mémoire, n'a rien contracté avec les Américains; en cessant les hostilités, elle ne manque pas à sa foi, mais cède à sa bonté naturelle qui lui interdit de verser le sang.

Florida Blanca se contenta d'inscrire en marge : « L'Angleterre ne devrait faire aucun cas de l'amitié de l'Espagne ni la désirer, si celle-ci était capable de manquer à la cour de France. » Montmorin s'exaspéra du « langage indécent » de l'envoyé anglais et s'irrita de l'attitude ambiguë de Charles III, de sa conduite contradictoire. Le roi Catholique, en effet, suivant l'occasion, professait le zèle le plus dévoué pour sa famille, et quand on voulait profiter de son attendrissement bénisseur pour obtenir le châtiment mérité par les impertinences de Cumber-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 599, fol. 141.

Digitized by Google

land, le souverain se dérobait et usait de ménagements envers cet aventurier. Gêné par la conduite de son maître, Florida Blanca opposait aux récriminations de Montmorin un flegme impassible. Vous me prêtez, répondait-il en substance, une influence exagérée. Charles III, fort entêté de ses opinions, est un vieillard qu'il faut ménager, car sa santé s'altère [1]. Sa Majesté a eu une syncope et un homme qui avait éprouvé en même temps un accident semblable vient de mourir. Cet événement impressionne péniblement le prince. Notre malheureux représentant recourait à sa consolation ordinaire; il adressait lettres sur lettres à Vergennes. « La présence de ce Cumberland me pèse, écrivait-il, il est nécessaire d'avoir une grande provision de patience avec ces gens-ci. J'en suis quelquefois bien excédé. »

La lecture des papiers anglais [2] accroissait sa mauvaise humeur; à la date du 5 août 1780, les gazettes britanniques publiaient les affirmations suivantes : « Selon toutes les apparences, la paix ne tardera pas à se conclure entre l'Angleterre et l'Espagne. Il y a déjà quelques jours qu'il est question de cette nouvelle, on n'en parle plus aujourd'hui comme d'un simple ouï-dire, mais comme d'un fait réel et constaté. Une lettre de Paris porte ce qui suit : il est aisé de voir que les nouvelles de l'Amérique sont très défavorables et que celles de l'Inde ne sont pas meilleures. Les Espagnols cherchent à se tirer de la querelle et la France ne peut rien faire toute seule. »

Les rédacteurs de pareilles affirmations mentaient avec effronterie. L'Espagne ne se décidait pas aussi vite et d'autres influences combattaient les tentatives du cabinet de Saint-James. La venue du comte d'Estaing à Madrid réchauffait les courages abattus. Le vainqueur de la Grenade apparaissait à la cour tout sanglant d'une blessure reçue dans les Landes; elle ne résultait que d'un accident de voiture, mais le roi lui savait gré de la négligence apportée à se soigner, pour accourir plus vite. Lui et son fils, le prince des Asturies, comblaient cet officier des plus délicates attentions. Montmorin se réjouissait de ces prévenances; d'Estaing faisait oublier l'aventurier anglais. Des nouvelles de victoires ranimaient les idées belliqueuses, soixante-sept bâ-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 605, fol. 113.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 600, fol. 31.

Digitized by Google

timents anglais, escortés par le *Ramillies* de 74 et par deux frégates, se trouvèrent engagés aux Açores, pendant la nuit, au milieu de la flotte de Cordova, qui les enveloppa. Les vaisseaux de guerre échappèrent, grâce à la supériorité de leur marche. Parmi ces navires, il y en avait cinq très riches de la compagnie des Indes. Ce convoi, chargé de mâtures, d'agrès, de munitions de toutes espèces, fut conduit à Cadix [1]. L'ambassadeur espérait que cet heureux événement déterminerait l'Espagne à renoncer aux négociations. Mais il n'était pas au bout de ses contretemps. Les difficultés survinrent avec la discussion d'un plan de campagne. L'éternel projet de descente en Angleterre fut de nouveau représenté. D'Estaing opinait au contraire pour une campagne en Amérique [2]. Quand il eut réussi enfin à imposer cette idée, il dut lutter contre de nouveaux obstacles. Le roi d'Espagne ne voulait pas que M. de Guichen, à son retour des îles, retournât à Brest et prétendait qu'il passât l'hiver à Cadix. D'Estaing et notre ministre de la marine, M. de Sartines, rédigèrent force mémoires pour prouver combien ce dessein était peu pratique. D'Estaing, ennuyé de toutes ces contestations, voulait quitter l'Espagne ; Montmorin regrettait sa venue et craignait le mauvais effet d'un départ précipité. A l'enthousiasme passager, provoqué dans la péninsule par des succès inaccoutumés, succédait la lassitude et le désir de conclure promptement la paix. Une des raisons qui plaidaient le plus victorieusement en faveur de cette solution était la détresse financière du pays [3]; pour amortir sa dette, Sa Majesté Catholique s'adressa à deux banquiers de Madrid, MM. Drouillet et Cabarrus. Ceux-ci eurent recours à des prêteurs français. Dans cette opération, des moyens furent employés que Necker, emporté par l'indignation de sa probité, condamna avec un excès de rigidité, blessante pour Charles III. Montmorin s'irrita de tant de rudesse, qui lui parut déplacée et peu habile. Énervé de la situation tendue dans laquelle il vivait, il se plaignit avec amertume des nouvelles difficultés qu'on lui suscitait en France [4]. Il s'agissait d'un emprunt

[1] Aff. étr., *Mémoire et docum.*, *Espagne*, n° 188, année 1780, et *Espagne*, t. 600, fol. 93.

[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 600, fol. 104 et 105.

[3] Aff. étr., *Espagne*, t. 600, fol. 107.

[4] Aff. étr., *Espagne*, t. 601, fol. 51 ; t. 600, Necker à Vergennes, 25 août 1780 et 10 septembre 1780.

Digitized by Google

de trente-six millions de livres remboursables au bout de vingt ans par des billets du Trésor espagnol, avec un intérêt de 4 °/₀. Ces billets eurent cours forcé. Mais le décret de Charles III ne fut rendu qu'après le versement des espèces par les créanciers français. Ce papier ne devenait négociable qu'à perte, et quatre maisons de Paris se trouvaient exposées à des faillites qui en auraient entraîné d'autres. Montmorin termina l'affaire grâce à sa dextérité, sans démarches ministérielles, après une simple conversation avec l'un des banquiers de Madrid. Notre ambassadeur redoutait un éclat de la part du ministre des affaires étrangères, très monté contre Necker. Il est dur, écrivait-il, d'être sans cesse exposé à des scènes dans lesquelles il faut également se garantir et d'une vivacité qui gâterait tout, et d'une patience apathique, qui annoncerait aussi par trop de nullité et qui d'ailleurs s'accorderait mal avec la dignité du caractère dont je suis revêtu.

Tout en discutant des plans de campagne avec d'Estaing et M. de Sartines, Florida Blanca n'avait pas congédié Cumberland. Il paraissait l'oublier. Il lui semblait en effet peu opportun de presser une négociation que les successeurs de lord North et de ses collègues désavoueraient peut-être, car la chute du ministère anglais était possible à la suite des insurrections qui éclatèrent à Londres et qui furent dirigées par un nommé Gordon. L'Espagne, suivant sa méthode habituelle, attendait une solution des événements et gagnait du temps. L'arrivée à Cadix de la flotte de Guichen occupait les esprits. D'Estaing allait en prendre le commandement. Les navires espagnols devaient escorter les nôtres. Mais le mauvais temps empêcha l'exécution complète de ce projet et l'amiral regagna Brest sans l'assistance de nos alliés. La présence dans les eaux anglaises de forces aussi importantes pouvait provoquer plus de souplesse de la part du ministère britannique. L'inquiétude de Cumberland justifiait ce calcul ; aussi, lorsqu'il demanda l'autorisation de se rendre à Saint-Ildephonse, où résidait la cour, sa démarche fut-elle favorablement accueillie. L'envoyé anglais eût voulu, pour obéir à des ordres récents, recueillir des renseignements sur des propositions de médiation, faites par la Russie à l'Espagne. Jusqu'alors Catherine II, bien qu'elle fût entrée dans la ligue des neutres, avec la Suède et le Danemark, ne parlait qu'en haussant les épaules de

Digitized by Google

cette *nullité armée*. Si elle se prévalait des règlements arrêtés en 1778, par la cour de Versailles, en faveur de la liberté des mers, c'était pour adresser une note menaçante aux Espagnols qui, dans leur désir d'affamer Gibraltar, ne ménageaient pas assez les bâtiments russes. La czarine multipliait les avances et les coquetteries à l'égard de Harris [1], ambassadeur anglais à Pétersbourg. Elle promettait aux pauvres de cette ville une distribution d'argent le jour où elle apprendrait une victoire de Rodney dans les Antilles. Un soir elle donnait un bal au représentant de Georges III, lui disant avec grâce que c'était un acompte sur les succès de Rodney. Une petite table fut dressée, on y plaça deux couverts et Harris soupa en tête à tête avec l'impératrice [2]. Le cabinet de Saint-James entretenait tant de bonne volonté en proposant à la Russie Minorque, comme prix de son alliance, mais par un revirement soudain, cette princesse déjouait son attente et abandonnait les Anglais quand ils croyaient la gagner.

Lorsque Cumberland [3] parvint à Saint-Ildephonse, on le séquestra de toute société et il attendit plusieurs jours l'audience de Florida Blanca. L'air peu encourageant du ministre interdisait toute question, il paraissait à peine reconnaître l'envoyé anglais, à peine se souvenir des paroles échangées précédemment. Il parla de Gibraltar, mais Cumberland n'ayant aucun pouvoir, proposa d'en référer à Londres et d'y envoyer Hussey. La rapidité de ce voyage et les frais de poste occasionnés par les relais, ainsi que l'histoire absurde d'une brouille survenue entre l'homme de lettres anglais et le chapelain, intriguèrent notre ambassadeur. Il s'alarma bien à tort, car soudain Cumberland regagnait Madrid, où on le traitait presque en prisonnier ou tout au moins en suspect. La présence d'un sergent des gardes wallonnes, posté de planton devant la porte de ce personnage, indiquait à Montmorin que la négociation se brouillait avec les Anglais. Mais il ne démêlait pas la cause de cette rupture qu'il présageait : était-ce la réussite d'un emprunt plusieurs fois couvert qui avait ranimé l'arrogance anglaise en lui fournissant des ressources, ou le patriotisme britannique qui s'offensait des termes d'un ultima-

[1] Plus tard, lord Malmesbury.
[2] Waliszewski, *Le Roman d'une impératrice*, p. 378.
[3] British Museum, *Addit. mss.*, 28851, fol. 96 et 98.

Digitized by Google

tum, apporté par Hussey [1]? Une conversation avec Florida Blanca provoquait seulement une sortie contre Cumberland, qualifié d'imbécile par le ministre espagnol. L'ambassadeur ne découvrit la clef de l'énigme qu'au mois de février 1781. Une lettre du 20 janvier, adressée par Florida Blanca à Hussey et dont il eut communication, lui prouva la loyauté de Charles III. Ce souverain, s'il avait la prétention d'imposer sa loi à son neveu et de diriger à son gré la guerre, n'entendait pas cependant déchirer le traité qui l'unissait à la France. Comme la cour de Londres se montrait intraitable sur la question des colonies américaines et de Gibraltar, bien que peu zélée en faveur des *insurgents*, l'Espagne voulait trouver un moyen de sauver l'honneur de la France, engagée avec le Congrès. Quant au rocher dont les deux nations se disputaient avec âpreté la possession, Florida Blanca déclarait considérer la paix comme impossible tant qu'existerait entre Londres et Madrid « cette pomme de discorde. » Il demandait en conséquence le rappel de Cumberland, ne jugeant pas convenable de conserver à Madrid un tel personnage dont la présence laissait croire qu'on nourrissait impunément son maître de promesses vagues, puisque les Anglais s'imaginaient que Sa Majesté Catholique fût à vendre et ne tentaient aucun effort pour l'acheter.

Si Montmorin rendait justice à Florida Blanca, tout en lui reprochant un goût trop prononcé pour le mystère, il ne gardait pas la même estime à tous les membres du cabinet espagnol. Castejon [2], le ministre de la marine, s'était fort avancé dans les intrigues anglaises, comme le découvrit le comte de Vergennes qui communiqua les originaux de cette correspondance. Montmorin eût voulu le perdre, car il voyait en lui un ennemi mortel de la France. Florida Blanca, d'abord assez disposé à favoriser cette vengeance, se ravisa, quand il soupçonna les hautes influences qui protégeaient son collègue, notamment celle du confesseur, le P. Osma.

La négociation directe, qui venait d'échouer, se poursuivait en même temps que la médiation des puissances du nord, l'Autriche et la Russie. Comment prévoir une heureuse issue à ces

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 601, fol. 99.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 603, fol. 43.

Digitized by Google

débats qui se compliquaient de la multiplicité des parties engagées et des difficultés provoquées par la procédure ou les susceptibilités diplomatiques? La czarine abandonnait l'alliance anglaise et ne voulait pas, même au prix de Minorque, se laisser entrainer dans une guerre occidentale quand ses intérêts l'attiraient du côté de la Turquie. Mais les sentiments qu'elle avait manifestés jadis lui imposaient une attitude plus réservée qu'à l'Autriche, aussi abandonnait-elle le rôle principal au prince de Kaunitz [1], premier ministre de Marie-Thérèse. L'Espagne, qui se souvenait des coquetteries déployées en faveur d'Harris, se défiait et laissait aux Anglais le démérite de blesser par leur rudesse la susceptibilité de Catherine II. Avec sa fatuité ordinaire, Kaunitz prétendait triompher de tous les obstacles. Il parlait même de convoquer le congrès à Vienne, en raison de convenances personnelles. Ce beau zèle était accueilli froidement à Versailles; on connaissait la partialité autrichienne, qui se réjouissait avec scandale des succès britanniques. Fixé de ce côté, Kaunitz voulut pressentir le cabinet de Madrid et chargea son fils de cette mission. Celui-ci s'en acquitta gauchement et ne réussit à tirer de Florida Blanca que des réponses courtoises mais évasives. Nous sommes persuadés, lui disait en substance le ministre espagnol, de votre bonne volonté, mais rendez-nous un véritable service d'ami en pénétrant les intentions des Anglais et faites-nous part de vos découvertes. Le cabinet de Saint-James, qui avait reçu une insinuation écrite de Pétersbourg au mois de janvier 1781, répondait qu'il n'entendrait aucune négociation avant que la France eût cessé de soutenir ses sujets rebelles. C'était une fin de non-recevoir, un refus net de discuter, la conduite de l'Angleterre correspondait d'ailleurs à son langage hautain, puisque, peu de jours après, elle attaquait la Hollande.

Cumberland résidait encore à Madrid qu'il quitta seulement à la fin de mars 1781. Florida Blanca, qui était fixé sur le sort de cette négociation secrète, mit Kaunitz au courant des manœuvres occultes de l'Angleterre et lui déclara qu'il ne pouvait poursuivre à la fois deux pacifications, l'une par le congrès, l'autre par l'émissaire anglais. Surpris par l'étalage de ces confidences, le ministre autrichien, qui s'étonnait avec candeur qu'on ne se

[1] Sur cette négociation, Aff. étr., *Espagne*, t. 602, fol. 45, 67 et 74.

Digitized by Google

laissât pas convaincre par la supériorité de ses lumières et la fertilité de ses expédients, se remit bientôt, et le rappel de Cumberland lui sembla présager la nécessité de son concours, puisque Florida Blanca ne pourrait plus invoquer le prétexte d'une double négociation. Son fils revint donc à la charge, avec son importunité ordinaire. Mais les Anglais s'étudiaient à multiplier les obstacles, aussi le ministre espagnol se borna-t-il à répondre qu'il lui paraissait inutile de se rompre la tête à chercher des moyens pour seconder le zèle de l'Autriche, qu'il n'en voyait qu'un seul, ajouta-t-il en raillant : ce serait de transporter soixante mille hommes en Angleterre. Peut-être alors Georges III se prêterait-il à quelque accommodement [1].

Le congé signifié ainsi aux médiateurs marque une époque nouvelle dans la conduite de l'Espagne. Jusqu'alors, elle s'est traînée à la remorque de la France, toujours avec l'arrière-pensée de négocier. Du jour où elle voit qu'elle ne saurait atteindre par la voie diplomatique le but autour duquel gravite toute sa politique, elle s'acharnera à combattre avec une obstination que les échecs ne parviendront pas à décourager. Ce n'est pas que son dévouement grandisse pour les États-Unis. Le mobile de ses actions restera toujours étroit et égoïste; ses campagnes dans les Indes occidentales se borneront à des opérations dans les îles et elle ne consentira jamais à se porter sur le continent américain.

V.

La guerre languissait, pendant les négociations; Madrid et Versailles discutaient des plans de campagne sans réussir à s'entendre. L'amiral Darby ravitaillait Gibraltar, les navires français exécutaient avec Guichen une inutile croisière à la hauteur des Sorlingues. Mais l'Espagne ne voulait plus entendre parler de projet de descente en Angleterre; elle gardait toutes ses forces à Cadix, à portée de Gibraltar, et rêvait d'une expédition dont elle cachait la destination. Il s'agissait de débarquer à Minorque une troupe confiée au duc de Crillon.

Ce général s'était surtout fait remarquer en France par ses

[1] Aff. étr., *Mém. et docum.*, n° 188, année 1781.

Digitized by Google

excentricités et par ses dettes. Ancien amuseur de Louis XV et de Mme de Pompadour, il dépensa sans compter, servit sans grand éclat pendant la guerre de Sept ans, sous le duc de Richelieu, le vainqueur de Mahon. Ruiné en 1763, il obtint de Choiseul la permission de fuir ses créanciers en passant au service de l'Espagne. Charles III le nomma lieutenant général. D'une bravoure légendaire et digne de ses ancêtres, actif, infatigable, humain, il se conciliait l'affection de ses subordonnés, mais ne savait pas s'attirer leur respect, se compromettant par des allures trop familières [1], et possédait en somme des qualités plus convenables à un officier secondaire qu'à un chef d'armée. Le principal ouvrage de Minorque, le fort Saint-Philippe, passait pour imprenable. Richelieu s'en était jadis emparé par un coup de main. Il ne semblait pas que le hasard dût se montrer aussi favorable une seconde fois.

L'île était gouvernée par le général Murray, qui s'aliéna les habitants, en butte à de maladroites vexations, comme la suppression de leurs anciens droits et privilèges. Une de ses victimes, le marquis de Sollerhic, entretint une correspondance active avec Florida Blanca et lui fournit des renseignements précis sur l'état de l'île, l'entretien et la situation des ouvrages fortifiés, les dispositions de la population. Elle comprenait deux sortes d'individus : les natifs et les étrangers; parmi ces derniers se trouvaient des protestants, des schismatiques et des juifs. Les troupes de la garnison étaient hanovriennes et professaient la religion catholique. Le gouverneur qui, pour ce motif, s'en défiait, ordonna d'enlever les sabres aux soldats ; cette mesure humilia fort ceux qui en furent l'objet. En outre des troupes étrangères, se trouvait un régiment composé de recrues prises parmi les habitants.

L'Espagne sollicita le concours de la France, qui ne lui fut pas refusé. Louis XVI pensait que son oncle lui saurait gré de ce procédé et l'aiderait à son tour dans ses entreprises d'outre-

[1] Sur le duc de Crillon, voir Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, t. II, p. 79, édition de 1803. L'auteur parlant des Mémoires laissés par le duc écrit : « On y retrouve sa franche loyauté, sa bonté sans apprêts et jusqu'à l'aimable désordre de ses pensées. » Voir également *Mémoires du duc Des Cars*, t. Ier, p. 262 et seq.; Danvila y Collado, *op. cit.*, t. V, p. 165, 197 et seq.

Digitized by Google

mer. Le comte de Falkenhayn et le marquis de Bouzols furent chargés de conduire à Minorque, au mois d'octobre 1781, les régiments de Lyonnais, de Bretagne, de Royal-Suédois et de Bouillon. Leur effectif total s'élevait à environ 4,000 hommes.

Les troupes espagnoles débarquèrent au mois d'août. Les Anglais étaient dans une telle sécurité contre toute attaque, qu'une partie de la garnison du fort vivait cantonnée dans les villages de l'île. L'alarme subite qui se répandit causa un tel désordre, que peu s'en fallut que les envahisseurs n'entrassent dans le fort pêle-mêle avec les Anglais qui s'y repliaient.

On essaya de corrompre Murray. Crillon lui offrit, de la part de Charles III, 500,000 livres et un grade élevé; ces avances furent repoussées très dignement, et le général anglais insinua à son adversaire qu'il se déshonorait en se chargeant de pareilles commissions. « Lorsqu'il fut proposé, écrivit-il à Crillon, à votre brave ancêtre, par son souverain, d'assassiner le duc de Guise, il rendit la réponse que vous auriez dû faire quand le roi d'Espagne vous chargea d'assassiner le caractère d'un homme dont la naissance est aussi illustre que la vôtre ou celle du duc de Guise [1]. »

Les Espagnols s'emparèrent aisément de tous les magasins, abondamment garnis de munitions; ils prirent également environ soixante bâtiments marchands et commencèrent le blocus du fort Saint-Philippe. Crillon distribua autour de la place cent vingt canons et quarante mortiers. On débuta même par une telle consommation de poudre, de bombes et de boulets, que le général s'aperçut bien vite de l'épuisement de ses provisions. De jour en jour on économisa les coups, tandis que des courriers allaient à Toulon ou dans les ports espagnols pour hâter des convois retardés par les vents contraires. La pénurie devint telle que les artilleurs ne tiraient plus que deux coups par pièce en vingt-quatre heures. Crillon se désespérait et voulait rembarquer ses troupes. Il rédigea même une dépêche pour annoncer à Madrid la levée du siège et l'envoya à une frégate, qui devait partir le lendemain avec la brise de terre. Mais un auxiliaire sur lequel il ne comptait pas lui apporta la victoire. A l'aube, il vit le fort Saint-Philippe arborer le drapeau blanc. La garnison, tra-

[1] Danvila y Collado, t. V, p. 199.

Digitized by Google

vaillée par la dysenterie, mettait bas les armes. Crillon, plein de joie, se préoccupait de sa dépêche ; il craignait que la frégate ne fût déjà partie ; mais, par une chance inouïe, la brise n'avait pas soufflé, le navire était encore à l'ancre et la nouvelle d'un échec fut remplacée par un bulletin de victoire [1].

Louis XVI espérait que l'Espagne, pour reconnaître nos services dans la Méditerranée, consentirait à effectuer une descente à la Jamaïque, de concert avec les Français.

Depuis longtemps [2] il était question de cette expédition, mais ce qui refroidit considérablement le cabinet de Madrid, ce fut la nouvelle que nous ne voulions plus, comme à Minorque, nous contenter du rôle d'auxiliaires et que nous entendions partager également le gain et les dépenses. Florida Blanca se montra fort mécontent quand Montmorin lui parla de l'établissement dans l'île d'une garnison combinée, entretenue par les contributions des habitants. Il laissa comprendre que la défiance seule dictait de pareilles clauses. Trompé ainsi dans ses vues, le gouvernement espagnol retombe encore une fois dans son incertitude et son apathie. L'insurrection suscitée au Pérou par les manœuvres secrètes des Anglais servit de prétexte et d'excuses. Le ministre affecta de vouloir être rassuré de ce côté avant de se déterminer à envoyer des forces aux Antilles. La nouvelle de l'apaisement des troubles survenue, il semblait qu'il n'existât plus d'obstacle, et l'on remit le projet en délibération. Florida Blanca opinait pour la négative, Castejon, ministre de la marine, abondait dans son sens et traitait l'entreprise de chimère. Seul Galvez, ministre des Indes, qui espérait en confier l'exécution à son neveu don Bernard, se débattait contre ses collègues et s'attachait à convaincre le roi. De Grasse devait joindre ses forces à celles de Solano. Il avait, dans la baie de Chesapeake, contribué à la défaite de Cornwallis, bloqué par la Fayette, Rochambeau, Washington et une troupe française, sous les ordres du marquis de Saint-Simon. Sept mille hommes, l'élite des troupes anglaises d'Amérique, venaient de mettre bas les armes, après une résistance de treize jours. Notre escadre se dirigeait sur Saint-Domingue, rendez-vous des flottes com-

[1] Duc Des Cars, *Mémoires*, t. I, p. 267.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 606, fol. 13 et 50 ; voir également t. 605, fol. 49.

Digitized by Google

binées, lorsque Rodney atteignit de Grasse près des Saintes, le battit et le captura.

L'expédition de la Jamaïque rendue impossible par cette défaite, tout fut sacrifié en Europe à une tentative contre Gibraltar.

Charles III, impatienté de voir une armée immobile au camp de Saint-Roch, et occupée de travaux qui n'aboutissaient pas, accueillit les plans d'un ingénieur français, nommé d'Arçon [1]. Son projet, absolument nouveau, séduisit le comité technique, chargé de l'examiner. Crillon, qui venait de prendre le fort Saint-Philippe, fut nommé général en chef, et l'on se flatta qu'il réussirait comme à Minorque.

Jusqu'alors on s'était borné à menacer Gibraltar par le nord, du côté de l'isthme. Cette place présentait de ce côté un rocher à pic, hérissé de batteries, et un front de fortifications avec un fossé taillé dans le roc. A l'est nul accès, excepté un sentier, appelé le *pas du berger*. Les escarpements de l'ouest avaient trois étages de batteries. La ville, située au nord-ouest, était protégée à la fois par les défenses du côté de Saint-Roch et par une enceinte flanquée de bastions, vers la baie d'Algésiras.

D'Arçon se flattait de brûler la ville au moyen de batteries flottantes, rendues incombustibles. Il avait demandé à cet effet dix carcasses de vieux vaisseaux de guerre. Toute la partie qui, dans l'embossement, serait exposée au feu de l'ennemi, recevait un revêtement intérieur et extérieur et on calculait qu'aucun boulet rouge ne pouvait percer ces trois épaisseurs. Le pont du bâtiment était recouvert d'un toit sur le sommet duquel se trouvait pratiqué un petit canal d'irrigation, alimenté par une pompe et destiné à éteindre les boulets rouges engagés dans l'épaisseur du bois.

Ces dix batteries, placées sur deux lignes, seraient escortées de cinq ou six bombardes. Entre les lignes circuleraient des chaloupes canonnières.

[1] Mémoire du capitaine Amabert sur le siège de Gibraltar. Cet officier fut le compagnon et le disciple de d'Arçon, ainsi qu'il le déclare dans une lettre adressée à Napoléon (Arch. de la guerre, pas de date précise, année 1807). Le Michaud d'Arçon, général et membre de l'Institut, naquit à Pontarlier en 1733 et mourut à Besançon le 1er juillet 1800. Il travailla sous la direction de Carnot au bureau topographique du Comité de salut public.

Digitized by Google

L'escadre franco-espagnole jetterait quatre mille hommes de débarquement dans la ville, auxquels se joindraient les grenadiers du camp de Saint-Roch. Il ne semblait pas que Gibraltar dût résister à tant de moyens accumulés : cent soixante-dix pièces de canon du côté de l'isthme, dix batteries flottantes, quarante à cinquante bombardes, sans compter la flotte et les chaloupes canonnières. Aussi se préparait-on à cette attaque comme à une fête. D'illustres personnalités y étaient conviées : le comte d'Artois, accompagné du duc de Maillé, du prince d'Hénin, du chevalier de Crussol, du comte des Cars et du comte de Vaudreuil ; le duc de Bourbon, suivi du comte de Puységur et du marquis de Vibraye. Ils arrivèrent au camp de Saint-Roch peu de jours avant la flotte combinée de Guichen et de Cordova et assistèrent au beau spectacle maritime qui se déroula devant eux. Le défenseur de Gibraltar, Eliot, avec la courtoisie chevaleresque alors en usage, manifesta combien il était flatté de l'honneur que lui faisaient les princes du sang et il les salua de son artillerie lorsqu'il les reconnut dans les tranchées.

Dans ses *Mémoires*, le duc des Cars s'est fort étendu sur l'incapacité du major général de Crillon, le prince de Nassau-Siegen. Toute la responsabilité de la défaite ne lui incombe pas. Malgré le temps qui s'écoula entre la discussion du projet de l'ingénieur français et l'exécution de son dessein, rien ne se trouva prêt. Les batteries, par suite de mauvaises volontés subalternes, fonctionnaient mal et n'étaient pas pourvues du système d'irrigation destiné à prévenir les incendies. Devant l'impatience de ses chefs, il n'osa se risquer à réclamer un sursis. Le motif secret de cette précipitation venait de ce qu'on craignait la paix. On voulait devoir Gibraltar moins aux négociations qu'à la force, qui dispenserait de toute compensation. On se flattait de réussir en quelques heures, au moyen d'un embossage hardi, exécuté à la voile, en plein jour.

D'Arçon avait relevé soigneusement les positions à occuper dans la rade. Ce travail, confié à Crillon, fut égaré. Le loisir manquait pour recommencer les sondages. Aussi le 13 septembre 1782, jour de l'attaque, le désordre le plus grand ne put être évité. Les dix batteries ou *prames*, mises en mouvement dès huit heures du matin, s'éparpillèrent. Deux seulement, celles de Moréno et de Nassau-Siegen, occupèrent une place

Digitized by Google

près du vieux môle, à deux cent cinquante toises environ. Les autres restèrent inutiles, trop éloignées pour faire brèche ou recevoir aucun dommage. Par suite d'une incurie inconcevable, les munitions manquèrent aux tranchées du camp de Saint-Roch. Les cent soixante-dix pièces de canon se turent, faute de gargousses. Le bâtiment monté par Nassau, la *Talla piedra*, devenu la cible des Anglais, eut vingt-cinq hommes tués ou blessés par les projectiles, qui pénétrèrent dans les embrasures. Mais les boulets rouges s'éteignaient sur les bordages, lorsque l'un d'eux, contrairement aux prévisions, pénétra et brûla lentement. Le voisinage des poudres fit craindre l'explosion, on les noya précipitamment. Nassau se rendit au camp de Saint-Roch demander des chaloupes pour sauver ses matelots. Il y retrouva Moréno qui venait pour le même objet. Après leur rapport, ordre fut envoyé à chacune des *prames* de mettre le feu et de quitter le bâtiment, injonction insensée et inutile qui détruisit en peu d'heures le travail de plusieurs mois. Dans le désarroi de la panique, on commença par incendier, sans se préoccuper des matelots, qui auraient péri sans l'assistance des Anglais.

Quant à la flotte, elle resta immobile et les chaloupes canonnières ne fonctionnèrent pas.

Tout n'était pas cependant encore désespéré, si les Anglais ne parvenaient pas à ravitailler Gibraltar.

Leur flotte ne parut qu'un mois après la destruction des batteries flottantes. L'amiral Howe possédait onze vaisseaux de moins que ses adversaires, et sa marche était gênée par un convoi de trente voiles et par le mauvais temps. Jeté le 11 octobre dans la Méditerranée, par la tempête, il parvenait à regagner le dessus du vent, à faire filer ses transports dans la place et à se retirer, le 19 octobre, ayant à sa suite la flotte franco-espagnole, qu'il ne songeait pas à combattre.

VI.

Tandis qu'Espagnols et Français s'acharnaient autour de Gibraltar, les négociations se poursuivaient; mais les Anglais, d'abord découragés par leurs revers en Amérique, sentirent renaître leur confiance et parurent décidés à de nouveaux sacrifices. La capitulation de Cornwallis, la perte de son armée, celle des

Digitized by Google

îles de Tabago, de Saint-Eustache et de Saint-Christophe, excitèrent l'opposition contre lord North [1]. On présenta plusieurs motions au Parlement pour demander au roi de congédier ses ministres. Le cabinet, après plusieurs votes où il ne triompha qu'à une faible majorité, donna sa démission, le 20 mars 1782. Georges III dut prendre pour gouverner ceux qui avaient combattu avec le plus de chaleur ses mesures contre les Américains. Rockingham devint premier lord de la Trésorerie et eut pour adjoints Charles Fox et Shelburne. Cette satisfaction accordée au peuple anglais ne modifiait guère la politique extérieure. Déjà lord North se résignait à l'indépendance américaine, mais il travaillait à isoler la France. Rockingham, son successeur, essaya d'établir une négociation séparée avec les anciennes colonies, tentative que Vergennes déjoua en fournissant au Congrès un subside de six millions. Un M. Oswald [2], ami de Franklin, vint trouver le docteur à Paris, où il remplissait les fonctions de ministre plénipotentiaire. Celui-ci ne voulut rien entendre et conduisit cet émissaire chez Vergennes. Celui-ci représenta que la France comptait d'autres alliés que les Américains. Oswald, dépourvu d'instructions, retourna en Angleterre, d'où il revint avec lord Grenville. Des conférences s'ouvrirent, auxquelles assista le comte d'Aranda. Dans cette circonstance, l'ambassadeur espagnol se conduisit avec beaucoup de réserve et de dignité. Affirmatif sur les intentions pacifiques de son maître, il allégua la nécessité de prendre ses ordres et l'on se sépara provisoirement. Quinze jours après, la nouvelle de la victoire de Rodney aux Saintes et de la capture de l'amiral de Grasse se répandit. Cette défaite relevait le courage anglais, mais ne changeait rien au sort de l'Amérique. Aussi, le courrier expédié par Grenville lui apporta, le 24 mai 1782, l'autorisation de continuer ses pourparlers avec la France.

Mais, à cette époque, la cour d'Espagne s'abandonnait à toute l'ivresse de ses espérances au sujet de Gibraltar [3]. La dépêche

[1] Green, *Hist. du peuple anglais*, t. II, p. 367.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 606, fol. 252.
[3] Aff. étr., *Espagne*, t. 607, fol. 30. Florida Blanca déclarait à Montmorin que si l'Espagne n'obtenait pas Gibraltar, il préférait se faire moine, « parti, ajoutait-il, qui me paraît le plus méprisable que puisse prendre un homme sensé.

Digitized by Google

de d'Aranda, qui annonçait la démarche des Anglais, trouva Charles III peu disposé à une prompte pacification. Les instructions fournies se bornèrent à la recommandation de gagner du temps et de ne pas se départir de la convention de 1779. Par cet acte secret, la France s'était engagée, en effet, à continuer la guerre jusqu'à la restitution de Gibraltar au roi Catholique.

Malgré la ponctualité de Versailles à instruire Madrid, les intentions de cette cour nous demeuraient secrètes. Florida Blanca se taisait devant Montmorin et d'Aranda ne communiquait pas à Vergennes les dépêches qu'il recevait. Le 21 juin seulement, lorsque le ministre de Louis XVI eut accepté, comme base des négociations, l'ancien traité de Paris, Aranda sortit de son mutisme et indiqua les points sur lesquels Charles III transigerait et ceux auxquels il tenait irrévocablement. Florida Blanca se plaignait de notre précipitation [1]. Le seul point sur lequel on demeurait d'accord, c'était d'écarter les médiateurs russes ou autrichiens ; mais le parti adopté par le cabinet de Saint-James d'accepter le principe de l'indépendance inquiétait l'Espagne. Cette difficulté aplanie, elle prévoyait que les autres contestations s'arrangeraient au moyen de restitutions réciproques et craignait d'être sacrifiée. En effet, elle ne possédait même pas ce qu'elle voulait obtenir. A supposer que Gibraltar fût pris, Charles III prétendait garder cette place sans rien donner en échange. L'alliance avec l'Espagne rendait donc la paix aussi difficile que la guerre. Mais tous les obstacles ne venaient pas de ce côté. Des complications surgissaient en Angleterre [2], un conflit se produisait dans le nouveau ministère entre Rockingham, soutenu par Fox, et Shelburne, étayé par Cambden et Grafton. Il prit fin par la mort de Rockingham et la démission de Fox. Shelburne s'empara de la direction du cabinet, mais le ministre français se défiait de lui et le soupçonnait de duplicité. Lord Grenville fut remplacé à Paris par M. de Fitz-Herbert et M. de Grasse arriva en France chargé d'une mission officieuse de la part du gouvernement britannique. A ce moment, Florida Blanca énumérait les prétentions du roi Catholique, qui voulait conserver ses conquêtes du golfe du Mexique, Pensacola, Mo-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 608, f° 15.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 608, fol. 28.

Digitized by Google

bile, la Floride occidentale, récriminait contre la violation des clauses du traité d'Utrecht par l'Angleterre, rappelait qu'au mépris de cette convention, des Maures et des juifs avaient été introduits à Minorque, renouvelait son opposition à la cession de cette île, ainsi que de Gibraltar. Cependant, pour marquer quelque condescendance, Charles III consentait, pour conserver Gibraltar et Mahon, à céder Oran et Mazalquivir.

Le désastre des batteries flottantes, en rendant les Anglais plus arrogants [1], n'éclaira pas le roi Catholique. Il restait aussi entêté de ses conditions que s'il eût remporté la victoire. Shelburne désavouait la mission pacifique confiée à de Grasse, repoussait avec dédain l'offre d'Oran et de Mazalquivir. M. de Vergennes voyait avec inquiétude le temps se consumer et approcher le 5 décembre, date de la convocation du Parlement. Il souhaitait que les bases du traité fussent arrêtées avant ce jour, sinon il prévoyait une nouvelle campagne et doutait qu'on fût capable de la soutenir. L'espérance de prendre Gibraltar étant perdue, l'Espagne offrit comme expédient de céder à la France la possession entière de Saint-Domingue, qui, à son tour, remettrait la Corse aux Anglais. Cette combisaison lui permettrait de garder Gibraltar. Le conseil de Louis XVI repoussa bien haut cette conception et représenta que ce serait ruiner le commerce du Levant en même temps qu'intercepter toute communication maritime entre les Bourbons des deux Siciles, de France et d'Espagne.

Rayneval revenait de Londres [2]. Introduit chez Vergennes, il dépeignit, en présence du comte d'Aranda, la situation de l'Angleterre; il montra le ministère britannique partagé en deux factions, celle de Shelburne et celle de Keppel, l'une souhaitant la paix, l'autre la guerre; la cité de Londres, tout enorgueillie des récents succès, prête à souscrire des emprunts, flattée de l'espoir que la continuation des hostilités l'indemniserait de ses pertes. Aranda souffrait la torture pendant cette conférence, qui dura depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Il pesait à la fois les arguments qu'il entendait et les instructions reçues de sa cour. Enfin, un mot de Vergennes le dé-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 609, fol. 137.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 609, fol. 139 et 137.

Digitized by Google

cida. Le ministre de Louis XVI lui fit entrevoir que l'Angleterre céderait peut-être Gibraltar, fléchie par les compensations que fournirait la France. Comme on était à la fin de novembre et que le Parlement se réunissait le 5 décembre, il n'y avait pas le temps d'écrire à Madrid. Ébranlé par ces instances, d'Aranda se détermina et dicta à Vergennes les articles qu'il autorisait Rayneval à communiquer. Louis XVI s'engageait à céder, à la décharge de l'Espagne, la Dominique et la Guadeloupe.

A Madrid, où l'on ignorait ces événements, on se montrait très belliqueux et plein de froideur envers Montmorin lorsqu'il parlait de la nécessité de faire la paix. On lui répondait avec insolence que si la France était si dépourvue de moyens pour continuer à se battre, elle devait tendre le dos et recevoir les étrivières; quant à l'Espagne elle ne se décourageait pas si aisément : n'avait-elle pas lutté pendant huit cents ans pour chasser les Maures de la péninsule [1] ? Fort heureusement, le comte d'Estaing fut reçu par Charles III, et ses arguments impressionnèrent davantage que ceux de Montmorin.

Cependant les Anglais, forts de leurs succès, exigeaient Porto-Rico, la Trinité, et Sainte-Lucie en échange de Gibraltar. La cession de Sainte-Lucie compromettait la situation de la Martinique, isolée, cernée de toutes parts, foyer de contrebande pendant la paix, proie des envahisseurs en cas de guerre. Louis XVI, pour prouver combien il désirait en finir, se déclara prêt à livrer ces deux îles contre un équivalent juste et raisonnable de la part de l'Angleterre.

Vergennes lisait au comte d'Aranda la dépêche où cette réponse était consignée. L'ambassadeur l'écouta en silence et mit sous les yeux du ministre une lettre de Florida Blanca, datée du 23 novembre et contenant ces lignes : « Il paraît que toute la difficulté de la paix est Gibraltar. Je ne cacherai pas à Votre Excellence que le roi veut soutenir cet engagement de toutes ses forces, le plus longtemps qu'il le pourra, mais, malgré cela, Sa Majesté désirerait savoir quel avantage considérable l'Espagne pourrait tirer du traité, si, par quelque motif, elle faisait le sacrifice de se désister d'un tel engagement [2] ? » Après un instant

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 609, n° 147.
[2] Aff. étr., *Espagne*, *Mém. et doc.*, n° 188, année 1782.

Digitized by Google

d'hésitation, Vergennes demanda : « Puis-je me servir de cette « dépêche ? — Ma cour, répondit d'Aranda, en vous la com- « muniquant la remet sans doute à votre disposition. » Sans perdre un instant, Vergennes écrivit à Rayneval, offrant l'abandon de Gibraltar si l'Espagne conservait Minorque et la Floride tout entière. L'entrevue de Vergennes avec d'Aranda eut lieu le 5 décembre ; le 15, on recevait la réponse affirmative de Rayneval. Restait à savoir si d'Aranda accepterait cette combinaison. Le ministre n'était pas sans anxiété. Qu'on juge de sa surprise et de sa joie lorsque d'Aranda, après une lecture attentive du rapport de Rayneval et de la note de Grantham qui y était jointe, déclara adhérer à ces conditions.

Dans son ivresse, Vergennes s'écriait : « Je m'humilie devant « l'Être souverain, et je lui rends les grâces les plus vives et les « plus ferventes, c'est sa sagesse infinie qui a disposé le cœur et « l'esprit du roi Catholique à se désister de la cession de Gibral- « tar [1]. » Il ignorait encore que, par une hardiesse inconcevable, l'ambassadeur espagnol agissait sans instructions [2]. On peut se figurer la violente colère à laquelle s'abandonna Florida Blanca, lorsqu'il apprit ces nouvelles. L'amertume de Charles III se dissimule mal dans la lettre qu'il adressa à son neveu Louis XVI, le 2 janvier 1783 ; on y relève des expressions de colère contre d'Aranda, qui s'est prêté à des négociations « au delà de ses ordres, » en même temps qu'une condescendance dédaigneuse pour une alliée épuisée [3].

Vergennes, tout étourdi d'une telle conduite, félicita chaudement le comte d'Aranda. Il avoua secrètement qu'il tolérerait peu volontiers l'établissement de semblables usages diplomatiques, mais, écrivait-il à Montmorin, « le parti qu'il a pris peut être blâmé, il n'en est pas moins vrai que c'est à sa courageuse résolution que nous devons la paix [4]. »

Tout en affectant un profond dépit, l'Espagne était-elle si fâchée de terminer par le gain de la Floride et de Minorque une lutte dispendieuse où elle n'éprouva que des échecs, à l'excep-

[1] Aff. étr., *Espagne*, t. 609, fol. 176, 17 décembre 1782.
[2] Aff. étr., *Espagne*, t. 609, fol. 204.
[3] Aff. étr., *Espagne*, t. 610, fol. 2.
[4] Aff. étr., *Espagne*, t. 610, fol. 19.

Digitized by Google

tion des victoires secondaires de Galvez, dans le golfe du Mexique? Elle échoua en effet et dans ses opérations militaires et dans ses négociations diplomatiques qui précédèrent ou suspendirent les hostilités. Abandonnée à elle-même, que pouvait-elle contre l'Angleterre, si la France, lassée de toutes ces lenteurs, se contentait d'obtenir l'indépendance américaine et ne songeait plus à acheter par des sacrifices la bonne volonté de Georges III en faveur de l'Espagne? Grâce à d'Aranda, elle évita cette extrémité et, malgré le service que la France lui rendit, l'orgueil de notre alliée resta sauf. Il sut parer des couleurs de la générosité une conduite mesquine, égoïste et hargneuse. Fourvoyé, malgré lui, dans cette guerre de *magnificence*, qui aboutit à la reconnaissance des États-Unis par le cabinet de Saint-James, c'est par condescendance pour son neveu Louis XVI que Charles III commence les hostilités en 1779, c'est également par condescendance pour lui, par pitié pour la France épuisée, qu'il daigne les terminer.

FRANÇOIS ROUSSEAU.

Digitized by Google

UN CLUB EN PROVINCE

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

1791-1793

Pour peu que l'on soit familiarisé avec l'histoire de la Révolution, l'on ne saurait ignorer quelle influence prépondérante eurent sur la marche des événements certains clubs de la capitale. Or l'on s'expliquerait moins facilement cette domination fréquemment tyrannique d'hommes sans mandat sur les représentants de la nation, si l'on ne remarquait que ces associations malfaisantes avaient leurs ramifications jusque dans les coins les plus reculés du pays. La France était couverte de sociétés parfois nombreuses, étroitement rattachées les unes aux autres, correspondant les unes avec les autres [1], prêtes à tous les sacrifices pour obéir à l'impulsion qui leur serait donnée de Paris. On devine quelle puissance acquérait une pareille coalition d'énergie et d'audace [2]. Comme il se sentait fort devant des collègues plus ou moins isolés, le membre du club des jacobins, qui voyait derrière lui une armée bien disciplinée de partisans et de défenseurs inconfusibles ! Comme, par contre, il devait être paralysé, timide, souple à toutes les capitulations, le petit député de province qui, en se refusant aux violences de ce montagnard, savait attirer sur lui l'animadversion et l'hostilité de la partie la plus remuante de ses commettants !

[1] Cf. Procès-verbaux de la *Société des Amis de la Constitution* établie à Vannes ; séance du 15 mai 1792.

[2] « Les sociétés populaires ont été le berceau de la Révolution ; elles en sont le soutien et en seront toujours les colonnes inébranlables. » La Planche (représentant du peuple en mission dans le Calvados). Archives nationales, AFII, 175, plaquette 1400, pièce 42.

Digitized by Google

C'est sur l'une de ces mille associations locales que nous nous proposons de donner quelques détails fort instructifs. Il nous sera d'autant plus aisé de le faire que nous avons entre les mains les procès-verbaux de ses séances [1] et que ce que nous dirons sera presque entièrement tiré de ces documents de première valeur. Le lecteur voudra donc bien nous suivre dans le Morbihan, à Vannes.

Nous sommes au commencement de février 1791. La région est inquiète, agitée. Des bruits alarmants se répandent dans les campagnes qui environnent le chef-lieu du département : on se répète que la religion est menacée, que l'évêque même, Mgr Amelot [2], court risque d'être arrêté, emprisonné. Les autorités effrayées ne se rassuraient qu'en voyant les secours leur arriver des cités avoisinantes. Lorient se distingua entre toutes. Au nombre des volontaires de cette dernière ville se trouvaient quelques membres de son club, *les Amis de la Constitution*. Ceux-ci, le 10 février 1791, se réunirent en séance publique et invitèrent leurs hôtes à prendre part à leurs travaux. On venait d'entendre un discours ampoulé du sergent Picard, des dragons de Lorient, quand M. Poussin [3], de Vannes, se leva. Il témoigna à l'assemblée « combien les bons citoyens de cette ville (Vannes) désiraient former dans leurs murs une société d'*Amis de la Constitution*, associée à celle de Lorient. (Il ajouta) que des obstacles sans nombre avaient jusqu'à ce jour éloigné l'exécution de ce projet, mais que, sentant plus que jamais la nécessité de cet établissement, ils allaient mettre tout en œuvre pour fonder leur société sous les auspices de celle séant actuellement [4]. » On devine si les Lorientais se réjouirent fraternellement d'une décision qu'ils avaient provoquée.

Le lendemain, « 11 février, l'an deuxième de la liberté, les

[1] On doit regretter quelques lacunes, tenant à la négligence des secrétaires ; cf. séance du 10 mai 1791 ; ajoutons que le style de ces comptes rendus est peu soigné pour l'ordinaire.

[2] Sébastien-Michel Amelot, né le 5 septembre 1741 à Angers, sacré à Passy le 23 avril 1775, mort à Paris le 2 avril 1829.

[3] Ce citoyen ne fut guère récompensé de son zèle. Deux ans plus tard, il fut destitué de ses fonctions de juge au tribunal civil de Vannes, mis en état d'arrestation et enfermé au Petit-Couvent par ordre de Prieur (de la Marne). Cf. Archives dép. du Morbihan, L. 253 ; Archives nat., AFII, 125, plaq. 259, pièce 39.

[4] Séance du jeudi 10 février 1791 ; procès-verbaux.

Digitized by Google

citoyens de Vannes, amis de la constitution, se rassemblèrent aux applaudissements de la municipalité de ladite ville, dans la principale salle du tribunal du district, et là, sous les auspices de la loi constitutionnelle de l'État, se constituèrent en société des *Amis de la Constitution*, à l'instar de celle des jacobins de Paris, de celle de la ville de Lorient et de toutes les autres sociétés établies (dans le royaume), qui existaient sous le même régime [1]. »

La réunion nomma sans tarder un président honoraire [2], lequel pria de suite les assistants de désigner par voie de scrutin celui qu'ils choisissaient pour mettre à leur tête. M. Poussin obtint la majorité absolue des suffrages et fut proclamé. Prenant aussitôt la parole, le nouveau président fit remarquer « qu'aucune société des *Amis de la Constitution* ne s'était formée sans avoir prêté le serment de notre glorieuse régénération ; » il le proposa donc en ces termes :

Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi; de remplir avec zèle et exactitude les fonctions qui me seront confiées par la société ; de ne jamais participer directement ou indirectement à aucune espèce de duel, et de venir, de tout mon pouvoir, au secours de tout citoyen opprimé pour avoir eu le courage de dénoncer les réfractaires à la loi [3].

Les assistants adoptèrent d'enthousiasme cette formule, et tous, à la suite de Poussin et après appel nominal, répondirent successivement par un « je le jure » bien accentué à la lecture qui leur en fut faite de nouveau [4].

Le club de Vannes était fondé.

Rien, semble-t-il, ne nous permettra mieux d'en pénétrer le vrai caractère que d'étudier son ingérence dans l'administration départementale, sa tyrannie vis-à-vis du clergé fidèle et de la noblesse.

I.

Quelque temps après l'organisation du club de Lorient, un

[1] Séance du vendredi 11 février 1791, *ibid.*
[2] Il se nommait Roysard.
[3] Séance du 11 février 1791.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

citoyen, légèrement indiscret, en le voyant à l'œuvre, se permettait d'en parler dans les termes suivants, virulents et spirituels tout à la fois. Qu'est-ce que la société des *Amis de la Constitution?* écrivait-il. Que veut-elle? que cherche-t-elle? Et se répondant aussitôt à lui-même, il disait : « C'est un rendez-vous, une cabale, une coterie enfin, dont les membres sont sans caractère quelconque, qu'aucune loi n'a créée.... Là se rassemblent des hommes, la plupart à grandes passions, qui, sous les dehors d'un patriotisme désintéressé et tolérant, ne s'attachent qu'à subjuguer les opinions, s'en emparent et finissent par les diriger.... Leur occupation quotidienne est à la fois de surveiller le corps exécutif et de faire une scrupuleuse revision des décrets du corps législatif.... De quel droit (pourtant) ces hommes, à qui leurs concitoyens n'ont nullement accordé leurs suffrages, s'érigent-ils donc en fonctionnaires publics? Ne valait-il pas mieux que ces chauds amis de l'humanité et de l'ordre se fussent tenus tranquillement à leur place [1]? »

Ces critiques acerbes ont-elles été méritées par le club de Lorient? Il n'entre point dans notre plan de le rechercher maintenant. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces lignes nous présentent au vif l'image vraie de celui de Vannes. L'étude des procès-verbaux de cette prétentieuse association nous le montrera nettement.

Nous verrons ces bourgeois vaniteux promener sur tout leur encombrante médiocrité, leur tyrannique insuffisance. Les membres de la municipalité, du district, du département, comme ceux de nos assemblées parlementaires, recevront presque journellement leurs députations et leurs adresses, leurs encouragements et leurs blâmes, leurs dénonciations et leurs menaces. Comme Atlas, pour employer le style de l'époque, ils s'imaginent porter sur leurs épaules non pas le ciel, il est vrai, mais le département du Morbihan, ou mieux la France entière, et ce fardeau n'a rien qui épouvante ces ignorants enivrés de leur importance inconstitutionnelle, et devenus subitement compétents en toutes choses.

I. C'est d'abord à la municipalité qu'ils prodiguent, sans en être priés, leurs lumières et leurs conseils. On les croirait offi-

[1] Cité par R. Kerviler, *Armorique et Bretagne*, III, 32.

Digitized by Google

ciellement chargés de l'administration de la ville; on dirait qu'à leurs yeux les élus de la cité sont tellement incapables ou imprévoyants qu'il faut indiquer à ces pauvres têtes leurs plus élémentaires obligations comme leurs plus graves devoirs. Entrons dans quelques développements,

Vannes, on le sait, avait vu, en février 1791, les paroisses circonvoisines se soulever tout à coup pour protéger la liberté de leur évêque, Mgr Sébastien-Michel Amelot, menacée, leur disait-on, par la révolution grandissante. Le bruit de la lutte s'était répandu au loin, et de plusieurs endroits on paraissait s'apprêter à accourir au secours de la ville attaquée. La défaite des paysans avait rendu cette bonne volonté inutile. A l'instant le club, à peine né, se substitua sans hésitation aux pouvoirs publics et chargea ses commissaires à la correspondance d'écrire aux diverses communes afin d'annoncer le rétablissement de la tranquillité et les inviter partant à réserver pour d'autres occasions leur besoin de dévouement. Une lettre fut rédigée à cet effet et la municipalité priée de la rendre publique [1].

Les troubles que nous venons de rappeler ayant montré la nécessité d'une plus attentive et plus continuelle vigilance, on avait créé une garde de nuit. Le club y trouva une toute naturelle occasion d'apporter ses conseils au corps municipal. Il lui demanda de défendre aux citoyens appelés à l'honneur de veiller sur le sommeil de leurs frères, de se faire remplacer pour quelque motif que ce fût, vu, disait-il, les inconvénients qui en pourraient résulter dans les circonstances critiques que traversait la ville [2].

Le succès qu'obtint cette requête encouragea sans doute les *Amis de la Constitution;* du moins ils ne s'arrêtèrent pas en si beau chemin. Dans la suite, en effet, les remplacements ayant été autorisés pour la garde nationale, ils se crurent en droit d'intervenir encore. Ils députèrent donc à la municipalité, la priant « de faire contribuer tous les citoyens aisés d'une somme proportionnée à leurs facultés et d'après le rôle des on tributions mobilières à la charge des citoyens peu fortunés qui, ne

[1] Séance du lundi 14 février 1791.

[2] Cette affaire donna lieu à nombre de motions plus ou moins vexatoires de la part de quelques membres du club; mais la majorité eut le bon goût de les rejeter. Les violents n'allaient guère tarder à reprendre le dessus.

Digitized by Google

pouvant (servir par eux-mêmes), seraient par suite obligés de solder un homme à leur place [1]. » Ils voulaient en outre que les officiers municipaux donnassent la liste de tous les citoyens aptes au service de nuit, et que les noms de ceux qui se dévoueraient ainsi fussent affichés en double dans la salle de la mairie [2].

Cette dernière motion visait-elle à honorer les braves, toujours prêts à se dépenser pour la défense de l'ordre? Cachait-elle, au contraire, un piège, ou, si l'on veut, indiquait-elle une indispensable précaution? Toujours est-il que la garde nationale n'inspirait qu'une médiocre confiance aux *Amis de la Constitution*. Dès le moment de sa création, certains se sentirent envahis par la défiance; ce qui valut à la municipalité, de la part des clubistes, des conseils à temps et à contretemps.

Un membre tout effrayé vint un jour avertir la société « qu'il y avait dans la garde nationale plusieurs individus suspects d'incivisme; » il voulait donc entre autres choses qu'on priât les officiers municipaux « de ne confier d'armes à aucun citoyen qu'il n'eût fait individuellement devant elle le serment civique, qu'il n'eût signé sur un registre ce serment ou fait signer à sa requête. »

Ce vœu, on le conçoit, portait trop visiblement le cachet de la suspicion pour n'être point agréé de ces amis de la fraternité. La municipalité fut donc mise en demeure de veiller plus fidèlement sur la tranquillité publique [3].

Les gardiens du Capitole vannetais venaient à peine de repousser l'ennemi de ce côté, qu'ils devinèrent sa présence sur un autre point. Sur le rapport d'un clubiste affirmant qu'il se pratiquait un tel accaparement de salpêtre que « les débitants pouvaient à peine suffire au concours prodigieux des paysans qui venaient en acheter, on proposa d'engager la municipalité à prendre des mesures efficaces, en ordonnant de ne délivrer de la poudre qu'à ceux qui seraient munis d'un billet » du maire ou de l'un des conseillers; un autre membre demanda par amendement qu'on priât les magistrats « de prohiber le port des armes à quiconque n'était pas citoyen actif et d'enjoindre aux gen-

[1] Séance du vendredi 18 janvier 1793.
[2] Séance du 20 janvier 1793.
[3] Séance du 8 mai 1792.

Digitized by Google

darmes d'arrêter et de désarmer tous ceux qu'on trouverait en armes et qui ne seraient pas inscrits sur le registre d'activité [1]. » L'amendement et la motion furent applaudis, et une députation envoyée de suite à l'hôtel de ville.

Les dangers que créaient les dispositions suspectes de certains gardes nationaux écartés, tout n'était pas fini ; les clubistes n'avaient pas suffisamment rempli leur rôle de sauveurs. La municipalité l'apprit à ses dépens.

Les yeux de la population vannetaise étaient encore choqués par des traces trop apparentes et trop nombreuses d'un passé détesté. Il fallait qu'une cité dont les murs abritaient une réunion des *Amis de la Constitution* fût débarrassée au plus tôt de ces vestiges de la tyrannie et de la féodalité. Dès sa première séance, le zèle de la société se manifesta sur ce point. « Un honorable membre » avait remarqué que plusieurs édifices publics et particuliers portaient des armoiries extérieures : n'était-ce pas intolérable pour des amis de l'égalité ? Il signale la chose à l'assemblée, et à l'instant, d'une voix unanime, celle-ci décide d'enjoindre à l'autorité communale de les faire disparaître sans retard. Évidemment, ce vœu fut reçu avec bienveillance.

C'était un premier pas ; mais nos chatouilleux bourgeois ne pouvaient s'en contenter. Aussi revinrent-ils bientôt à la charge. D'ailleurs il y avait urgence. Qu'on en juge. A Vannes, au chef-lieu du Morbihan, on lisait encore, en mars 1791, des noms de rues « rappelant le souvenir d'une hiérarchie qui n'existait plus et à laquelle les Français avaient renoncé sans retour [2] ; » il y avait la rue des Chanoines, des Duchesses, du Chapitre, etc. ! Quoi de plus choquant pour des hommes émancipés ! Les clubistes sentirent l'inconvenance de telles dénominations et la municipalité fut sollicitée de déraciner un abus si criant. Elle était en état de comprendre, nous le savons déjà, la délicatesse de sentiments des *Amis de la Constitution*. Aussi eut-elle à cœur de s'en remettre à la société même pour apporter les modifications réclamées. Celle-ci, toute joyeuse de ce rôle, prit aussitôt la chose en main, et avec l'aide gracieuse des dames citoyennes, proposa les changements suivants : la rue des Chanoines deve-

[1] Séance du samedi 31 mai 1792.
[2] Séances du 5 et du 8 mars 1791.

Digitized by Google

nait rue de l'Égalité ; celle des Duchesses, rue de la Bienfaisance; celle du Four-du-Chapitre, rue de la Constitution; celle du Four-du-Duc, rue de la Concorde. Quelques places même reçurent un nom plus conforme au progrès des idées. La place du Marché s'appela place de la Liberté; celle des Lices, place de la Réunion [1].

Les officiers municipaux admirèrent-ils l'œuvre des clubistes ? C'est probable. Pourtant, ils ne se hâtèrent point de réaliser ses géniales conceptions; et la société en fut réduite à réitérer ses prières deux mois plus tard [2].

Par bonheur pour la France, ce zèle ardent ne se dépensait pas uniquement en ces minuties. Les membres de la Société avaient parfois des envolées plus sublimes, des visées plus hautes ; ils étaient notamment toujours en éveil pour deviner et prévenir les dangers qui pouvaient menacer la constitution. Sur ce sujet, les députations à la mairie se succédaient sans interruption, comme si les clubistes eussent eu le monopole du patriotisme et de la prudence. Tantôt la municipalité était conviée à faire monter sur un affût un vieux canon dont on pourrait peut-être tirer parti contre les ennemis de l'ordre de choses nouveau [3]; tantôt on la pressait d'exiger le serment civique de quiconque tiendrait une école publique, de travailler à arrêter la diffusion d'écrits incendiaires [4]. Parfois même des châtiments lui étaient demandés contre ceux qui se permettaient de ne pas admirer tout ce que les clubistes admiraient. Le 14 février 1791, par exemple, un frère « témoigna son étonnement de ce que la veille, pendant qu'on battait la générale et publiait la loi martiale, on avait vu plusieurs citoyens sans armes et qu'entre autres le sieur Castagny fils jouait sur son violon un air dérisoire. Un autre fit la motion de prier la municipalité de punir, suivant la rigueur des lois, ledit sieur Castagny; ce que la Société adopta. » En conséquence, elle chargea ses secrétaires de se rendre à l'hôtel de ville pour dénoncer ce fait [5].

Un peu plus tard, dans la séance du 31 mars 1791, un clubiste

[1] Séance du samedi 26 mars 1791.
[2] Séance du 10 mai 1791.
[3] Séance du 26 février 1791.
[4] Séance du 18 juin 1791.
[5] Séance du lundi 14 février 1791.

Digitized by Google

se plaignit qu'on osât chansonner la Révolution. Un tel crime méritait une correction exemplaire. Un membre proposa donc aussitôt qu'on montât sur un âne tous ces chanteurs inconstitutionnels et qu'on leur fît faire ainsi le tour de la ville. Le châtiment était sévère ; mais les *Amis de la Constitution*, en veine d'indignation, trouvèrent mieux encore : un second frère demanda par un amendement que ces mécréants eussent « le dos tourné vers la tête de l'âne, tenant la queue pour bride. Cette motion avec l'amendement ayant été vivement applaudie, la Société arrêta de députer vers la municipalité pour la prier de rendre incessamment une ordonnance de police à ce sujet [1]. » Et les hommes qui s'occupaient de pareilles niaiseries se croyaient appelés à changer la face du monde !

S'il était dangereux de ne se courber pas jusqu'à terre devant la constitution, de n'en point admirer tous les détails, il était presque aussi périlleux de s'attaquer à ses défenseurs. Les clubistes surtout participaient à son inviolabilité et devenaient par leur zèle pour elle personnes sacrées. Dans la séance du 8 septembre 1791, un frère accusa violemment une femme qui avait tenu contre un membre de la Société des propos injurieux, accompagnés de menaces. L'assemblée arrêta que la dénonciation en serait faite aux officiers municipaux, décidément ravalés au rôle d'humbles serviteurs des clubistes, et sans retard nomma des députés à cet effet. Ceux-ci partirent aussitôt pour s'acquitter de la charge qu'on leur confiait. Sans doute ils exposèrent avec habileté le crime commis et en mirent éloquemment en relief la gravité ; car, à l'instant, les membres de la municipalité annoncèrent qu'ils allaient envoyer chercher la femme coupable et « prier MM. les témoins de se transporter à l'hôtel commun [2]. » Les procès-verbaux ne nous disent point quelle fut la punition d'une créature assez dénaturée pour critiquer un *Ami de la Constitution ;* nous voulons penser que le châtiment fut de nature à effrayer les réfractaires. La fraternité révolutionnaire ne demandait pas moins.

Les deux derniers faits que nous venons de relater nous montrent que les clubistes, dans leur besoin d'empiétements

[1] Séance du 31 mars 1791.
[2] Séance du 8 septembre 1791.

Digitized by Google

sur les droits des élus de la cité, ne s'arrêtaient pas devant la dénonciation. Bien que chaque page de cette étude nous doive fournir des preuves de cette grave accusation, il semble bon cependant d'en réunir ici dès maintenant quelques-unes.

Les professeurs du collège avaient reçu l'ordre de se retirer sous trois jours; mais ils avaient cru pouvoir ne point prendre à la lettre cette sévère injonction. C'était compter sans l'espionnage des *Amis de la Constitution*. Ceux-ci, en effet, coururent en toute hâte, comme s'ils eussent craint qu'on ne les devançât, en donner avis à la municipalité et lui rappeler ses devoirs [1].

Précédemment le sous-principal du même établissement avait invité certains de ses élèves à remercier Dieu avec lui de la protection spéciale dont il avait couvert l'évêque du diocese. La Société ne l'a pas plus tôt appris qu'elle députe vers le conseil de ville pour lui demander de prescrire une enquête et punir le délinquant si le fait était exact [2]. Une autre fois, ces vertueux amis de la fraternité, ayant remarqué que quelques gardes nationaux s'étaient dispensés d'assister aux cérémonies publiques et à l'assemblée primaire, somment la municipalité de les désarmer sur-le-champ.

Les fonctionnaires étaient pourtant plus particulièrement en butte aux tracasseries inquisitoriales de ces délateurs infatigables. Ils dénoncent la directrice des postes coupable d'avoir sollicité un délai pour la prestation du serment [3], l'imprimeur de la ville, Galles, pour « l'inconstitutionnalité de sa conduite [4], » enfin le vénérable évêque du diocèse [5] et cent autres.

Ainsi rien n'échappe à ces tyranneaux; tout devient de leur ressort, tout est de leur compétence. Leurs délégués harcèlent journellement les officiers municipaux; ils les assaillent de leurs conseils hautains, pour ne pas dire de leurs ordres, sur les cimetières, les réverbères, les jeux de hasard, le port des armes, les proclamations à publier, le logement des troupes de passage, la sûreté des témoins, les passeports, les permis de chasse, les pompes et les pompiers, les visites domiciliaires et les cabarets.

[1] Séance du 18 juin 1791.
[2] Séance du 14 février 1791.
[3] Séance du 17 mai 1792.
[4] Séance du 2 juin 1792.
[5] Séance du 28 mars 1791.

Digitized by Google

C'est vraiment la mouche du coche, mais une mouche enragée et venimeuse trop souvent.

Et ce joug qu'ils faisaient peser sur les magistrats de Vannes, comment ceux-ci le supportaient-ils? Vraiment on reste stupéfait devant la facilité avec laquelle les pouvoirs locaux abdiquaient en faveur de ces intrigants. La municipalité ne connaissait vis-à-vis d'eux qu'une énervante obséquiosité, une déconcertante soumission.

Aussi bien on lui signifie brutalement un jour ce qui l'attendait si elle se fût permis la moindre résistance. Dans la séance du 10 novembre 1791, un clubiste s'éleva violemment contre un arrêté relatif à l'ouverture des églises : les représentants de la ville avaient cédé à un mouvement de libéralisme. Les *Amis de la Constitution* ne le purent endurer. Eh quoi ! l'on osait songer, malgré leur avis, à un acte de cette sorte ! C'était trop d'audace. A la presque unanimité, ils décident d'en référer au directoire du département, de le faire juge entre eux et le corps municipal. On verrait bien qui, dans ce désaccord, finirait par triompher [1].

Le lendemain, l'indignation de la Société n'était pas encore calmée, loin de là. On se détermina donc à s'adresser non plus aux autorités morbihannaises, mais bien à l'Assemblée nationale.

Il est aisé de deviner si les pauvres municipaux tremblèrent alors de tous leurs membres. D'ailleurs ce fut la première et dernière incartade de cette espèce qu'on eut à leur reprocher.

Nous venons de signaler avec quel sans-gêne les clubistes vannetais en agissaient à l'endroit du conseil de ville. Vis-à-vis de l'administration du district, c'était conduite pareille : même ingérence, même hardiesse, même tyrannie. Un fait suffira largement à nous montrer jusqu'où ils portaient leurs prétentions usurpatrices. Le 27 juin 1791, un membre dénonça un trait d'incivisme du sieur Brulon, l'un des administrateurs de ce directoire. A l'instant et sans plus ample informé, la Société « nomma un comité pour rédiger la demande qu'une nombreuse députation devait faire à MM. les commissaires du roi et au département pour obtenir la suspension du coupable » des fonctions qu'il exerçait. Et tout cela, qu'on ne l'oublie pas, de la part d'une association sans existence légale et sans autre pouvoir

[1] Séance du 10 novembre 1791.

Digitized by Google

que celui qu'elle tenait de son audace ou de la peur qu'elle inspirait!

Mais il est temps de voir le club en face d'une autorité plus haute.

II. Qu'il ait tyrannisé la municipalité et le district, c'est déjà fort exorbitant. Sans doute, il s'arrêta là; et ces bourgeois inexpérimentés, ces hommes d'État improvisés durent sentir qu'aller plus avant serait odieux ou grotesque. Il y aurait erreur à le croire. Les *Amis de la Constitution* se firent les mentors hargneux et intransigeants de l'administration départementale comme des administrations locales.

C'est d'abord relativement aux intérêts plus généraux de la ville que se manifestent les empiètements des *Amis de la Constitution* sur les droits du directoire du Morbihan.

L'attaque du 13 février restait pour ces braves un véritable cauchemar. Les communes voisines de Vannes n'allaient-elles pas reprendre les armes? Les clubistes le craignaient. Aussi, comme s'ils eussent été chargés de la défense commune, députent-ils vers le département afin de le « prier de se joindre à eux pour engager la ville de Lorient à céder des fusils, la pièce de canon amenée de chez le recteur de Saint-Patern, de procurer deux pièces de campagne et de prolonger le plus qu'il sera possible le séjour à Vannes de MM. les artilleurs, à l'effet de former des parties des gardes nationales, une compagnie de canonniers [1]. » Le lendemain, pour rendre les troupes plus sûres, la Société, à l'unanimité et par acclamation, décide de demander aux mêmes autorités, en faveur des bataillons de ligne, « un supplément de paie de 3 francs par jour depuis leur départ de Lorient jusques et y compris le jour de leur retour [2]. »

Cette touchante sollicitude s'étendit bientôt encore et les gendarmes eux-mêmes en sentirent les bienfaisants effets. C'est ainsi que dans la séance du 15 mai 1791, on demanda par députation au département de hâter les nominations en cette troupe d'élite; qu'un peu plus tard on priait ces mêmes administrateurs de porter à un grade plus élevé un fidèle soldat de ce corps que de bons patriotes appuyaient chaudement [3].

[1] Séance du 14 février 1791.
[2] Séance du 15 février 1791.
[3] Séance du 2 septembre 1791.

Digitized by Google

A côté des gendarmes, les simples citoyens : sur eux aussi s'épand la bonté d'âme des clubistes ; ce qui leur fournit une précieuse occasion de nouveaux actes d'ingérence inconstitutionnelle. Nous les voyons, sur l'initiative des dames citoyennes, inviter les membres du directoire du Morbihan à procurer du travail aux indigents, leur recommander un infortuné « que les circonstances présentes mettaient hors d'état de gagner sa vie », un déserteur « détenu depuis plus de cinq mois dans les prisons de la ville où il pourrissait [1]. » Ce même jour, 21 février 1791, ils « chargèrent encore deux membres de la Société d'aller deux fois par mois visiter les prisons à l'effet de vérifier le genre de délit de ceux qui y seraient détenus et d'en faire poursuivre les jugements [2], » proclamant ainsi sans ambages qu'à leurs yeux les autorités départementales ne remplissaient pas suffisamment ce devoir, ou du moins qu'elles avaient besoin d'être tenues en haleine.

Il est pénible de constater que les *Amis de la Constitution* ne restaient pas longtemps dans les sphères sereines de la charité, si peu désintéressée qu'elle fût, si maladroitement qu'ils la pratiquassent; l'esprit sectaire reprenait bien vite le dessus. Les actes de suspicion et surtout les dénonciations au département ne chômaient pas. Nous savons déjà que c'était l'une de leurs manières les plus habituelles d'imposer leur autorité usurpée aux diverses administrations.

L'enseignement attira d'abord l'attention tracassière des clubistes. « Un membre a représenté, dit le procès-verbal du 20 août 1791, qu'il était instant de prendre des mesures propres à remonter le collège de cette ville [3], qu'en laissant la jeunesse

[1] Séance du 21 février 1791.

[2] *Ibid.*

[3] L'éducation des garçons ne préoccupait pas seule les *Amis de la Constitution*. Voici sur ce point deux singuliers passages des procès-verbaux Dans la séance du dimanche 3 avril 1791, un clubiste « fit une motion tendant à inviter tous les membres de cette assemblée à concourir à un plan d'éducation en faveur des dames et à exposer leurs idées touchant cette question : *quelle est l'influence des dames sur les mœurs des citoyens ?* Tous les membres instruits et zélés pour le bien public ont été engagés à faire des mémoires relatifs à ce sujet. »

Le lendemain lundi, « un membre reprit la motion relative à l'éducation des dames et sur l'influence de ce sexe charmant sur les mœurs des hommes. Il a proposé d'inviter les dames à concourir à ce travail et à donner leurs idées relativement à leur éducation. Il a été décidé qu'elles seront invitées à

Digitized by Google

aux soins de surveillants qui ne connaissent pas la liberté et qu'une vile aristocratie conduit autant que le fanatisme, il en résulterait les plus grands malheurs dans l'éducation; c'est pourquoi il a fait la motion de demander au département qu'il soit exigé de tous les maîtres et maîtresses de pension chargés de la jeunesse et même des instituteurs de leurs maisons le serment civique exigé par la loi de toute personne chargée de l'éducation publique [1]. »

Un autre jour on suppliait les corps administratifs « de surveiller les dames ursulines » dans l'enseignement qu'elles donnaient aux enfants de la ville et de remplacer au plus tôt les ecclésiastiques qui dirigeaient l'école militaire [2]. Cette dernière proposition avait été faite au nom des dames clubistes par l'organe de leurs commissaires.

Dans la suite on se montra plus dur encore vis-à-vis des « ci-devant professeurs de séminaire. » On pria le directoire du département de ne tenir aucun compte de la requête qu'ils lui avaient adressée « pour récupération des lits et meubles dont ils jouissaient dans cette maison d'éducation [3]. » Il convenait vraiment à ces prôneurs de fraternité de solliciter des châtiments contre de courageux prêtres coupables seulement de rester fidèles à leur foi.

Inutile d'ajouter que les fonctionnaires n'étaient pas plus épargnés devant l'administration départementale que devant la municipalité.

Au reste, le Morbihan tout entier avait à souffrir de l'ingérence audacieuse de ces redresseurs de torts. Dans la séance du 29 juin 1791, un membre annonça « que le décret qui supprimait toutes les armoiries n'avait pas encore eu son exécution dans plusieurs endroits; l'assemblée arrêta (sur-le-champ) qu'elle prierait Messieurs du département d'écrire circulairement aux districts pour qu'ils enjoignent aux municipalités de leur ressort de faire enlever toutes les armes et même celles qui se trouvent dans les églises. » Dans le même esprit de mesquinerie tyrannique, les *Amis de la Constitution* demandaient aux corps

méditer sur cet objet important et à communiquer le résultat de leurs méditations. » N'est-ce pas idyllique ?

[1] Séance du 20 août 1791.

[2] Séance du 22 mai 1791.

[3] Séance du 17 mai 1792.

Digitized by Google

administratifs de presser le rasement des châteaux forts, comme si leur vue seule eût blessé ces dévots de l'égalité [1].

Parfois les empiétements des clubistes revêtaient un caractère plus odieux. C'est ainsi que le district d'Auray fut signalé au département à cause de son insouciance et de sa négligence à déférer « à cette administration supérieure les curés et vicaires de la paroisse de Plouharnel...., pour avoir non seulement refusé de prêter le serment, mais encore s'être permis de déduire des motifs injurieux à l'Assemblée nationale et les avoir souscrits au pied de l'instruction de nos suprêmes législateurs affichée à la porte de leur église, sur le décret du 27 novembre [2]. »

Les municipalités étaient à leur tour traitées avec une pareille désinvolture. La séance extraordinaire du 24 février 1791, par exemple, venait de s'ouvrir quand un clubiste « proposa de dénoncer celles qui n'avaient point ordonné à leurs membres de se rendre aux assemblées primaires pour le choix des électeurs ; » il demandait en outre que les administrations fussent suppliées « de ne rien négliger pour découvrir les auteurs de la séduction ou de la force qui avaient empêché ces municipalités de s'assembler [3]. »

C'était donc une véritable surveillance, une surveillance de tous les instants, tracassière et inconstitutionnelle, que le club exerçait sur l'administration départementale ; une ingérence méticuleuse et tyrannique qu'il se permettait sans vergogne. Et le pouvoir régulier obéissait sans mot dire aux avis comme aux désirs de ces audacieux intrigants.

Avec quelle impudence d'ailleurs ils imposaient leurs volontés, quelques brefs détails nous le diront.

Les *Amis de la Constitution* venaient de fixer les jours de leurs séances et d'en réduire le nombre à cause du peu de zèle qu'on mettait à s'y rendre. C'était un échec qu'il fallait dissimuler. Pourquoi ne se servirait-on pas à cet effet du directoire départemental? En conséquence, on invita ce corps à ne se réunir, lui aussi, que deux fois la semaine, mais bien entendu à des heures autres que le club [4]. Les intérêts du Morbihan en

[1] Séance du 22 mars 1792.
[2] Séances des 16 et 18 février 1791.
[3] Séance du 24 février 1791.
[4] Séance du 24 février 1793. Cf. Archives dép. du Morbihan, série L. 253.

Digitized by Google

souffriraient peut-être, mais au moins la société usurpatrice serait couverte ; n'était-ce pas le principal ?

Quelques mois plus tard, changement de tactique : les calculs égoïstes et mesquins des *Amis de la Constitution* ne s'étaient point réalisés. Le département recevra de nouveaux ordres et devra modifier son règlement pour la plus grande commodité des bourgeois qui le domestiquent : on lui signifiera de s'assembler « plus tard et point les jours de réunion des amis de la liberté et de l'égalité républicaine [1]. »

Dans cette même journée, ils osèrent davantage encore, et sans le moindre scrupule ils décidèrent de reprocher au département sa mollesse, et de lui dicter les résolutions à prendre vis-à-vis des suspects [2].

Et devant tant d'audace les administrateurs du Morbihan baissèrent encore docilement la tête ! C'est qu'ils savaient à quels ennuis ils s'exposaient en ne le faisant point. Un jour ils avaient répondu à une odieuse injonction de la Société que les mesures demandées n'entraient point dans leurs attributions. A l'instant, les clubistes, furieux, arrêtèrent d'informer l'Assemblée nationale du conflit soulevé, en lui exposant l'état de la question, en lui montrant la nécessité d'agir promptement suivant leurs vues [3].

On devine si la perspective de pareilles luttes devait effrayer de timides fonctionnaires toujours sous le coup d'une révocation, même de châtiments plus graves. Aussi, comme ils étaient prompts à obéir [4], prompts à se justifier, empressés de se disculper quand les *Amis de la Constitution* paraissaient n'être pas contents d'eux. C'est ainsi, pour nous restreindre à un seul fait, que dans la séance du 21 juillet 1793, « le président donna lecture d'une lettre du département à la Société, (lettre) dont l'objet était de désabuser par un exposé lumineux de la conduite et des principes de cette administration tous ceux qui auraient conçu quelque soupçon sur la sincérité de son attachement à l'unité et indivisibilité de la république. »

Séance du 23 avril 1793.

[2] *Ibid.*

[3] Séance du 11 septembre 1791.

[4] Une députation va « présenter les remerciements de la Société à Messieurs du département qui ont parfaitement entré dans ses vues en renvoyant un commis de leurs bureaux, vivement soupçonné. » Séance du mardi 12 juillet 1791.

Digitized by Google

Vraiment était-il possible de s'humilier davantage devant des intrigants sans mandat comme sans valeur [1] ?

III. Cet effacement coupable des diverses administrations locales accrut l'outrecuidance des clubistes. Puisque dans le Morbihan tout cédait si facilement au moindre signe de leur volonté, pourquoi ne parleraient-ils pas avec hardiesse aux représentants de la France, aux assemblées parlementaires, sous quelques noms qu'on les désignât? Nos bourgeois émancipés n'étaient pas hommes à reculer devant cette audace. Entrons dans certains détails, au risque de tomber dans une sorte de monotonie. Ce spectacle est trop instructif pour que nous n'y fixions pas, du moins en passant, nos regards. Nous verrons que si les députés recevaient autant de conseils, d'encouragements et de dénonciations des autres parties du pays que de ce coin de la province, ils devaient se trouver fort empêchés de tenir compte de tout.

Les clubistes de Vannes étaient prêts à donner sur toute chose des avis dont nul ne sentait le besoin.

L'armée pourtant, nous l'avons noté, semblait attirer plus particulièrement leur sollicitude importune et inutile.

C'est en faveur des prisonniers pour désertion que se produit d'abord leur intervention près de nos représentants. Ils réclament pour eux, on ne sait vraiment pourquoi, une amnistie de l'Assemblée nationale. Leur crime, disent-ils, n'est pas si grand; s'ils ont abandonné le drapeau, c'est qu'on prolongeait leur service outre mesure [2]. Plus tard même, cette bienveillance pour les coupables prit de plus amples proportions : ils demandaient qu'on les relâchât tous sans même connaître des causes de leur incarcération [3].

Une autre catégorie de militaires attira pareillement l'intérêt des *Amis de la Constitution*. On refusait d'enrégimenter « les soldats qui avaient été congédiés dans le moment de la révolution pour s'être montrés citoyens. » Par bonheur, le club de

[1] Les autorités régénérées par Prieur de la Marne ne semblent pas s'être courbées aussi facilement sous la tyrannie du club : du moins « la défiance fut bientôt à l'ordre du jour entre elles et la Société. » Cf. lettre de Tréhouart à Prieur, 15 frimaire an II (5 décembre 1793). Archives nat., AFII 277, plaq. 2321, pièce 62.

[2] Séance du 5 mars 1791.

[3] Séance du 17 septembre 1791.

Digitized by Google

Vannes veillait et nos législateurs, mis par lui au fait de cette situation, purent y apporter remède.

Ils purent semblablement, grâce à la même intervention, toujours aussi peu constitutionnelle, protéger plus efficacement les braves défenseurs de la patrie contre les injustices possibles des tribunaux militaires. Un membre, en effet, suggéra aux députés d'ordonner qu'un officier reconnu coupable d'avoir condamné à tort dans un comité de discipline, serait puni du double de la peine infligée; qu'en outre, dans chaque conseil de guerre, il y aurait un nombre égal de juges pris dans les divers grades [1]. Dans la suite, pour inculquer plus sûrement l'esprit d'égalité qui devait régner dans l'armée, dût la discipline en souffrir, un clubiste « donna lecture d'un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, tendant à supprimer le salut militaire d'usage dans les garnisons; » ce qui fut, on le devine, agréé sans difficulté [2].

Les chefs, s'il faut en juger par les requêtes adressées à Paris, jouissaient d'une moindre faveur auprès des clubistes. Non contents, en effet, de conseiller qu'on se montrât sévère dans le choix qu'on en faisait, ils demandèrent aux députés un décret qui les forçât à « rejoindre promptement leurs corps respectifs et à prononcer devant les officiers municipaux des lieux de leurs garnisons et à la tête de leurs troupes, le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de se conformer en tout à la discipline et de ne jamais porter les armes contre leurs concitoyens qu'ils ne soient légalement requis par les corps administratifs [3]. »

C'est encore la défiance envers les chefs qui perce dans la pétition suivante envoyée aux représentants. On voulait « que les militaires qui, aux approches du 14 juillet de chaque année, devaient obtenir la croix de Saint-Louis, fussent réunis, au jour de la fédération, » à la maison commune, où ils prêteraient serment entre les mains des membres des municipalités, en présence des corps constitués et des troupes nationales et de ligne. On demandait en outre « que ceux qui la recevraient dans un autre temps que celui précédemment désigné ne pussent l'obtenir qu'en présence de la municipalité du lieu [4]. »

[1] Séance du 4 octobre 1791.
[2] Séance du 28 février 1792.
[3] Séance du 2 avril 1791.
[4] Séances du 3 novembre 1791, du 5 mai 1792.

Digitized by Google

Cette défiance se montre plus outrageante dans l'adhésion enthousiaste à une adresse du club de Brest réclamant de l'Assemblée nationale le licenciement des officiers de marine, coupables sans doute de ne pas fraterniser avec l'écume de la ville [1]; surtout dans « une adresse à la Convention tendant à ce que les généraux de nos armées navales n'y fussent employés qu'autant qu'ils seraient munis d'un certificat des ports où ils auraient servi depuis la révolution. » (Séance du 22 janvier 1793.)

Il serait aisé de multiplier les exemples de cette ingérence étrange de quelques clubistes ignorants dans les affaires de la nation entière. Nous les verrions donnant aux représentants du pays des conseils sur le licenciement des troupes, la suppression des régisseurs, directeurs et inspecteurs des douanes, l'abolition des livrées que dans certains régiments les tambours portaient encore, la prompte organisation de la gendarmerie, le choix des fonctionnaires, des généraux, la surveillance des assemblées primaires, les droits de timbre, la diminution du nombre des districts, les qualités requises des juges de paix. D'autres fois nous les entendrions indiquer sans vergogne à ces mêmes représentants ce que demande d'eux l'intérêt de l'État, dans quelles circonstances, par exemple, ils peuvent permettre d'entretenir des ambassadeurs auprès des puissances étrangères, ou mieux encore leur signifier qu'ils n'ont qu'à terminer au plus tôt l'œuvre qui leur est confiée et à céder la place à d'autres élus [2]. Ils nous apparaîtraient notifiant à la Constituante les points qui devaient entrer dans la « grande charte française [3] » et détaillant ce qu'il était utile de fixer pour le fonctionnement régulier du pouvoir exécutif « jusqu'à l'âge compétent du Dauphin [4]. » Enfin, comble d'impudence, nous surprendrions ces prétendus *Amis de la Constitution* s'arrogeant le droit de distinguer entre les décrets des corps législatifs, de noter ceux qu'à leur sens il fallait modifier ou bien, au contraire, « regarder comme constitutionnels [5]; » pressant la Constituante de punir ses membres

[1] Séances des 4 et 7 juin 1791.
[2] Séance du 28 juillet 1791.
[3] Séance du 13 août 1791.
[4] Séance du 12 juillet 1791.
[5] Séance du 12 juillet 1791. Cf. séance du 19 juin 1793.

Digitized by Google

qui soutenaient les prérogatives royales plus que ne l'eussent voulu ces étranges intrigants [1].

Faut-il ajouter que le club de Vannes daignait adresser parfois ses félicitations aux membres de la représentation nationale [2], condescendance bien flatteuse assurément pour les députés de la France !

De telles démarches ne dénotaient pour l'ordinaire qu'une extravagante fatuité, probablement inconsciente d'elle-même ; d'autres y joignaient le sceau de l'odieux. Non contents de dénoncer à la municipalité, au district, au département, les clubistes vannetais dénonçaient encore aux assemblées parlementaires. On nous pardonnera d'appuyer cette assertion de quelques preuves.

Le club venait à peine de naître qu'un membre fit la motion, aussitôt aggravée et adoptée, de signaler « tant au comité militaire de l'Assemblée nationale, aux différents clubs du royaume, qu'aux états-majors, sous-officiers et soldats de leurs corps respectifs, les officiers en semestre ici, qui, quoique ayant dû entendre battre la générale dimanche 13 de ce mois (février 1791), ne prirent pas les armes et ne se rangèrent pas sous le drapeau rouge [3]. »

Les administrateurs n'étaient guère plus épargnés par ces infatigables accusateurs. Voici ce que nous lisons, en effet, dans le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le jeudi 24 juin 1791 : « Un membre s'est plaint de l'affectation avec laquelle quelques membres des corps administratifs se sont dispensés d'assister aux cérémonies publiques et à l'assemblée primaire ; et la Société a arrêté que ces messieurs seraient dénoncés à l'Assemblée nationale et au club des jacobins [4]. »

[1] Cf. séance du 12 juillet 1791.

[2] Séance du 28 juin 1791.

[3] Séance du dimanche 20 février 1791. Voici les noms de quelques-uns de ces officiers :

Guyet, ci-devant de Keransquer, capitaine, régiment d'Anjou ;

Guyet, ci-devant de Keransquer, lieutenant, régiment d'Anjou ;

Le Mintier, ci-devant de Léhélec, capitaine au régiment du duc de Berry, cavalerie ;

Grénédan (du Plessis), lieutenant au régiment de Navarre ;

Gouvello, officier au régiment du duc d'Angoulême ;

Gouvello, capitaine en second au régiment de Penthièvre, infanterie.

[4] Séance du 24 juin 1791. — Notons à la décharge des *Amis de la Constitution* que les autorités encourageaient ces empiétements. Voici ce qu'on trouve

Digitized by Google

Il semble inutile d'ajouter que les délations contre les simples particuliers se multipliaient plus encore. Le 25 septembre 1791, par exemple, un membre « donna lecture d'un projet de pétition à présenter à l'Assemblée nationale, à l'effet de prescrire des peines rigoureuses contre ceux qui, dédaignant de profiter de l'amnistie générale, continueraient leurs criminelles intrigues chez les puissances étrangères, et contre ceux qui ne cesseraient de tenir des propos incendiaires propres à égarer les habitants des villes et des campagnes assez crédules pour donner dans le piège qu'on leur tend ; la Société a adopté ce projet et arrête que ladite pétition sera immédiatement adressée à l'Assemblée nationale [1]. »

Ainsi rien, dans le Morbihan, n'échappait à l'espionnage et aux dénonciations des *Amis de la Constitution* [2]. Ce vaste champ d'action leur sembla parfois cependant trop étroit ; ils portèrent leurs regards et leurs empiétements au delà des limites du département. C'est vraiment puéril de sotte suffisance. On en pourra juger.

Un sous-officier du 92e ayant été insulté à Liège, les clubistes s'imaginent que la nation entière a été outragée « dans la personne de ce brave militaire » ; et comme s'ils se croyaient, dans leur naïveté, seuls attentifs aux intérêts de la France, ou du moins chargés de défendre son honneur, ils s'adressent à l'Assemblée législative, au ministre des affaires étrangères, les priant d'exiger réparation de cette injure [3].

Quelques jours auparavant ils ne s'étaient guère montrés moins audacieux. Ce n'étaient plus uniquement leurs concitoyens qui profitaient de leur sollicitude ; les peuples voisins avaient part, eux aussi, à leurs soins fraternels. Le procès-

dans le procès-verbal de la séance du 6e jour de la 3e décade du 1er mois de l'an II de la république une et indivisible (26 octobre 1793) : « On a lu une adresse du ministre de la guerre aux sociétés populaires, avec le décret de la Convention nationale y annexé, par lequel les sociétés populaires sont invitées à surveiller les agents infidèles et particulièrement ceux envoyés à la suite des armées. »

[1] Séance du 25 septembre 1791.

[2] Cf. séance du 5 juillet 1791.

[3] Séance du 22 novembre 1791. — Un peu plus tard, un fait analogue se reproduisit : « Une partie de la garnison française ayant été massacrée à Francfort, les clubistes de Vannes, à cette nouvelle, décident d'envoyer « une adresse à la Convention nationale pour demander qu'une vengeance éclatante soit tirée de cette atrocité. » Séance du 2 décembre 1792.

Digitized by Google

verbal du 27 septembre 1791 nous révèle ce fait curieux. Un membre, y lisons-nous, est monté à la tribune et a dit qu'il importait à la France et au « peuple allemand de lui faire passer l'état de notre constitution militaire, qu'il fallait à double motif nommer des interprètes et les choisir en assurance parmi les soldats patriotes du régiment de Walsh ; cette motion ayant été bien accueillie, M. le président a prié Messieurs du régiment de Walsh de continuer leur correspondance avec les soldats allemands et de les instruire de la constitution militaire française [1]. »

N'est-ce pas vraiment touchant ?

Ces cœurs généreux, toutefois, n'avaient pas de la sorte suffisamment épanché le trop-plein de leur bienveillance universelle. Ils firent donc proposer « à nos frères de Jersey une union et fédération [2] », n'hésitant pas à croire que là, pour ces étrangers, serait une source abondante de lumière et de bonheur.

Ce fut sans doute une compensation, minime, il est vrai, de l'échec subi par un membre du club, qui avait inutilement pressé de conclure une alliance fraternelle avec les libres Anglais et avait eu la poignante douleur de voir ajourner cette motion humanitaire [3].

IV. Si nous voulions être complet, nous devrions, avant de terminer ce chapitre, signaler comme spécimens quelques actes d'ingérence du club de Vannes vis-à-vis des divers ministres, des commandants de nos armées [4], de l'évêque intrus du Morbihan. Mais nous en avons assez dit pour donner la vraie physionomie de cette singulière société.

De ce qui précède se dégage, nous semble-t-il, une conclusion indéniable : les administrations locales, soumises à une surveillance de tous les instants, assaillies de récriminations et de conseils, d'injonctions et de menaces, toujours sous le coup de blâmes, de révocations et d'emprisonnements, courbaient la tête par crainte et lâcheté devant les clubs locaux, comme d'ailleurs

[1] Séance du 27 septembre 1791.
[2] Séance du 18 août 1791.
[3] Séances des 17, 22 et 24 septembre 1791.
[4] « La Société a arrêté qu'il serait écrit aux clubs de Brest, Morlaix et Quimper pour les prier de veiller à ce que M. Toustain, commandant la 13e division militaire, exécute promptement l'article de la loi qui a rapport au refus de serment de 6 officiers du régiment ci-devant Rouergue. » 5 juillet 1791.

Digitized by Google

les représentants du pays devant ceux de Paris. C'était donc, du haut en bas de l'échelle, l'oppression de la majorité par une turbulente et audacieuse minorité, la mainmise des violents sur le pouvoir; c'était le règne de l'espionnage et de la peur, de l'arbitraire et de l'illégalité, le tout évidemment caché sous des formules sonores et creuses, des protestations hypocrites.

Si l'on veut savoir, au surplus, jusqu'à quel point ces hommes, qui sans cesse se réclamaient de la loi et s'instituaient eux-mêmes les gardiens incorruptibles de la loi, se mettaient à l'aise, quand leurs intérêts le demandaient, vis-à-vis de ses prescriptions les plus formelles, qu'on lise l'extrait suivant tiré des registres de la société de Vannes. Le 29 septembre 1793, un membre parlait en ces termes plus suggestifs qu'élégants : « Frères et amis, depuis longtemps il eût été à désirer que dans cette ville.... il fût organisé un comité de surveillance. Mais la municipalité a reconnu comme nous l'impossibilité de faire nommer les douze membres, qui doivent le composer, par une assemblée primaire aussi nombreuse que l'exige la loi, puisque cette assemblée, en raison de la population de ce canton, devrait être de plus de huit cents personnes ; et certes alors le plus grand nombre se trouverait être de ceux bien connus pour aimer peu la révolution, puisque le nombre de ceux qui assistent ordinairement à ces sortes d'assemblées s'élève à peine à trois cents. Mais si cependant les malintentionnés pour cette fois s'y présentaient, nul doute qu'ils choisissent pour membres du comité des gens qui leur seraient parfaitement dévoués. Pour parer à ce grave inconvénient, je propose que l'assemblée envoie un message vers la municipalité et les autres autorités constituées, inviter cette première pour, de concert avec elles toutes réunies, faire la convocation d'une assemblée primaire où seraient seulement appelés 1° tous ceux qui ont voté à cette même réunion (tenue) pour délibérer si oui ou non la constitution serait acceptée (vous savez qu'elle le fut unanimement) ; 2° les fonctionnaires publics appelés dans ce moment hors la commune par les devoirs de leur état ; 3° les grenadiers de notre garde (nationale), lors de service sur la route aux postes d'Ambon et de Sarzeau [1]. »

Cette motion inconstitutionnelle et liberticide fut adoptée par

[1] Archives nationales, AFII 268, plaq. 2256, pièce 6.

Digitized by Google

le club à l'unanimité [1]. Portée à la municipalité et aux corps constitués, elle reçut un semblable accueil. On put donc procéder sans retard à la formation du comité de surveillance. Douze noms sortirent des urnes, le plus favorisé avec 88 voix, le moins avec 39 sur 800 inscrits et 169 votants [2]. Et ces élus d'une minorité dérisoire allaient décider de la liberté, souvent de la vie des habitants d'une ville de 12,000 âmes et de plusieurs communes environnantes; ils allaient le faire au nom des droits qu'ils tenaient du suffrage universel et de la confiance de leurs concitoyens, comme on ne manquerait pas de le répéter [3]!

II.

Jusqu'ici nous avons plus spécialement fixé nos regards sur les empiétements inconstitutionnels des clubistes vannetais; nous allons maintenant les voir, foulant aux pieds les principes si prônés de la fraternité et de l'égalité, se faire les persécuteurs éhontés, les bourreaux infatigables de leurs adversaires. Il nous faut appuyer sur un sujet que précédemment nous avons dû seulement effleurer, prouver que si tous les opposants eurent, on l'a vu, à souffrir de leurs délations, quelques-uns cependant se trouvèrent particulièrement honorés de leur haine et de leurs dénonciations. De ce nombre furent, en première place, les prêtres insermentés. Nous les montrerons poursuivis, traqués avec barbarie, sans relâche, comme si le clergé fidèle eût menti impudemment aux devoirs sacrés qu'il avait juré de remplir. C'est un spectacle vraiment étrange que celui de ces ignorants bourgeois en remontrant à leur curé et lui faisant la leçon, la menace à la bouche et le fouet à la main.

On devine que la *constitution civile* fut le point de départ et la cause principale de ces luttes déplorables. Au début, nous le reconnaissons avec joie, les clubistes semblaient animés d'in-

[1] Archives nat., AFII 268, plaq. 2256, pièce 6.

[2] Archives nat., AFII 269, plaq. 2256, pièce 2.

[3] Il est juste de remarquer que les élus eurent un moment des doutes sur le sérieux de leur élection. Cf. Arch. nat., *ibid.*, pièces 3 et 5. — Ils restèrent pourtant en charge jusqu'au jour où Prieur (de la Marne) les fit arrêter et emprisonner comme trop tièdes pour la Révolution. Cf. Arch. nat., AFII 275, plaq. 2308.

Digitized by Google

tentions pures. Un de nos frères de Lorient, lisons-nous dans le procès-verbal du 14 février (séance du matin), poussé par « le désir de la paix et de la concorde, a proposé de députer des membres vers l'évêque et les principaux ecclésiastiques fonctionnaires publics de cette ville (Vannes) pour les engager, au nom du Dieu de paix, de la patrie et de la constitution, à considérer que leur refus obstiné de prêter le serment [1] était une des causes de la scène trop malheureuse dont nous fûmes hier les témoins [2], et pour leur représenter que, s'ils persistaient, il y aurait à craindre qu'elles ne se renouvelassent d'une manière encore plus tragique [3]. »

Cette démarche, quels qu'en aient été du reste les motifs, devait nécessairement échouer, et la responsabilité des suites que cet état de choses allait amener retombait tout entière sur des législateurs imprévoyants et impies. Les clubistes de Vannes ne le comprirent pas, imbus qu'ils étaient des principes les plus faux en matière religieuse. La lutte commença donc sans retard contre les prêtres fidèles.

Vers le milieu de février, on avait informé la Société que le supérieur du grand séminaire, M. Le Gall, avait promis de se soumettre publiquement à la constitution civile du clergé; et de fait, dans une lettre au maire de Vannes, M. Dubodan fils, il annonçait cette résolution. Mais bientôt de plus mûres réflexions et de plus ferventes prières lui montrèrent qu'il ne pouvait aller jusqu'à cette concession. A cette nouvelle, les clubistes s'irritèrent violemment. « Un membre fit la motion formelle de prier les administrations de lui retirer la direction du séminaire, attendu que sa conduite l'en rendait indigne, et de lui nommer un successeur à la cure dont il était pourvu, pour n'avoir pas dans le délai prescrit obéi à la loi [4]. »

Cet orateur intolérant avait à peine quitté la tribune qu'un autre plus intransigeant encore lui succéda. « Les décrets de l'Assemblée nationale, dit-il, portent que tous les séminaires

[1] On sait que le 27 novembre 1790, la Constituante rendit un décret obligeant tous les ecclésiastiques qui avaient un titre à prêter le serment de soumission à la constitution civile du clergé.

[2] Il s'agit de l'attaque de Vannes par les paysans des paroisses voisines.

[3] Séance du lundi 14 février (dix heures du matin).

[4] Séance du 15 février 1791.

Digitized by Google

doivent être fermés et qu'ils ne peuvent être ouverts (et ce dans les villes seulement où l'évêque est conservé), qu'après que les supérieurs et les directeurs desdits séminaires auront été nommés. (Or), par une contravention formelle à la loi, le sieur Le Gall a continué de donner et faire donner ses leçons; il a même été assuré que depuis les vacances, nulle autre matière ne se traite dans les écoles que celle relative à la constitution civile du clergé et il est certain que le résultat de la discussion ne porte les jeunes étudiants à rien autre chose qu'à la désobéissance et à l'insurrection. » En conséquence, je propose de supplier Messieurs du département de tenir closes les portes de cet établissement jusques après la nomination et le serment des vicaires, supérieurs et directeurs. Je voudrais qu'on demandât en outre à nos magistrats de s'occuper sans retard de la nomination des régents du collège « au lieu et place de ceux qui n'ont pas fait la soumission pour la prestation du serment. »

Ces diverses motions obtinrent les plus vifs applaudissements, et à l'unanimité la Société arrêta de députer vers le département pour le prier de les prendre en la plus grande considération [1].

Le club venait de sauver la patrie en assurant aux enfants de Vannes un enseignement conforme aux idées nouvelles et en faisant éloigner de leurs chaires les maîtres qui jusque-là l'avaient dispensé avec un entier dévouement; il ne s'arrêta pas en si beau chemin, car l'erreur à déraciner se présentait sous mille autres formes.

Sur la dénonciation, apportée par un membre, d'une brochure contre la constitution civile du clergé, brochure « qui respirait à chaque ligne le poison de l'aristocratie la mieux caractérisée », la Société décida de signaler au club des jacobins cet écrit incendiaire [2].

Quelques mois plus tard, les vertueux *Amis de la Constitution* préservaient encore la foi des habitants du Morbihan d'une manière non moins efficace. On annonçait de Ploërmel qu'on avait lu dans les paroisses voisines « une prétendue lettre pastorale du ci-devant évêque de Saint-Malo et un prétendu bref du pape, » mais que malheureusement le recteur propagateur de ces docu-

[1] Séance du 15 février 1791.
[2] Séance du 26 février 1791.

Digitized by Google

ments criminels s'était évadé. Il fallait pourtant qu'il reçût le châtiment de son forfait. Sans tarder, les clubistes arrêtent d'écrire pour avoir « le signalement de ce prêtre turbulent et fanatique, avec prière à nos frères de cette localité d'envoyer dans les Sociétés voisines le même signalement [1]. » Quant aux deux pièces incriminées, cause de cet émoi, elles devaient, à leur sens, être promptement jetées au feu ; ce à quoi la municipalité fut heureuse de se prêter [2].

Ainsi, qu'on veuille bien le remarquer, voilà quelques bourgeois d'une culture religieuse pour le moins fort médiocre qui s'arrogent le droit de juger, en un clin d'œil, au milieu du bruit d'une réunion, de l'orthodoxie d'écrits émanés du pape et d'un évêque ! Sans doute, eux aussi, du moins à leurs propres yeux, étaient devenus, comme le janséniste de Pascal, *grands théologiens en peu de temps*. L'affiliation à la Société des *Amis de la Constitution* n'était-elle pas de nature à leur donner instantanément toute science ?

On ne s'étonnera plus, après cela, de les entendre crier au scandale quand le recteur de Saint-Patern, par exemple, affirme « que c'était une erreur mensongère de dire que le concile de Trente, pour ce qui regardait la discipline, n'avait pas été admis en France [3]. » Évidemment ils avaient élucidé toutes les questions relatives à cette célèbre assemblée !

Ils savaient aussi quand un prêtre était digne ou non d'exercer les fonctions ecclésiastiques, ce qu'il lui était à propos d'enseigner et de faire pour l'avantage de la religion [4]. Voilà pourquoi, après avoir pris connaissance « d'une adresse des frères de Lorient tendant à prier M. l'évêque de retirer tous les pouvoirs des prêtres réfractaires du ressort », ils arrêtèrent que MM. le président et les commissaires se rendraient vers le prélat pour appuyer cette sage demande [5], pourquoi surtout ils veillaient sur l'Église avec la sollicitude de fils dévoués à l'endroit d'une mère tendrement aimée, en butte aux attaques d'infatigables ennemis.

D'ailleurs, pour se convaincre de la vivacité de ce zèle étrange,

[1] Séance du 17 mai 1791.
[2] Cf. séance du 28 mai 1791.
[3] Séance du 31 mai 1791.
[4] Cf. séance du 5 avril 1792.
[5] Séance du 18 juin 1791.

Digitized by Google

il suffira de lire le procès-verbal du 29 juin 1791. « Un membre, y est-il dit, a représenté que le service de la religion exigeait que les églises des paroisses fussent seules ouvertes; l'assemblée a (donc) décidé que Messieurs du département seraient fortement engagés à faire fermer toute communication extérieure des églises, chapelles des villes et campagnes autres que celles des paroisses [1]. » Le lendemain cette décision fut affirmée de nouveau [2].

C'était donner clairement à entendre qu'elle semblait trop importante pour rester lettre morte. Aussi, le 5 juillet, la Société nomma-t-elle des délégués pour se retirer vers les administrateurs du Morbihan avec mission de les presser de faire droit à cette requête sans aucun retard [3]. Le département, probablement moins préoccupé du bien de la religion et plus soucieux peut-être des principes de liberté, ne comprit pas d'abord la portée de l'acte qu'on sollicitait de sa piété : il n'agit point. Devant ces lenteurs, nos sœurs, les dames citoyennes, furent contraintes d'entrer en lice. Le 9 juillet, elles poussèrent les clubistes à revenir vigoureusement à l'attaque. Ceux-ci, tout heureux de répondre au civisme et à la surveillance active de ces dames, renouvelèrent leur arrêté sur cet objet et choisirent des députés pour aller « présenter itérativement leur vœu à Messieurs du département [4]. » Ces vertueux chrétiens durent grandement se réjouir quand la députation, de retour, annonça que les respectables magistrats « avaient prévenu les désirs de la Société [5]. »

A Vannes, tous ne se montraient pas d'une pareille déférence pour les idées du club. On y apprit un jour, par exemple, que la messe avait été célébrée dans un oratoire privé. C'était un intolérable scandale pour les dévots et libéraux *Amis de la Constitution*. L'assemblée arrêta donc qu'on avertirait le département en lui demandant de commencer des recherches et d'établir sans retard un corps de garde dans cette maison réfractaire [6].

[1] Séance du 29 juin 1791. — Précédemment, toujours, sans aucun doute, pour le plus grand bien de l'Église, nos clubistes, que les petits détails n'effrayaient point, avaient sollicité la suppression des marguilliers.
[2] Séance du 30 juin 1791.
[3] Séance du 5 juillet 1791.
[4] Séance du 9 juillet 1791.
[5] Séance du 9 juillet 1791.
[6] Séance du 29 juin 1791.

Digitized by Google

Vers le même temps, l'administration du Morbihan était informée que cette audace se renouvelait au château de Limoges. On la suppliait donc d'empêcher un acte aussi subversif, tandis que le directoire du district était à son tour sollicité d'agir dans le même sens et notamment de faire maçonner au plus tôt une porte secrète qui communiquait de l'enclos des Capucins dans celui d'un particulier [1].

Quelques mois plus tard, le champ de la persécution s'était élargi ; tant il est vrai que rien n'échappait au besoin de tyrannie de ces prôneurs de l'égalité ! « Il fut observé, dit le procès-verbal du 11 novembre, que les religieuses de cette ville, au mépris des ordres qui leur avaient été donnés de ne laisser entrer qui que ce soit dans leurs églises, y faisaient néanmoins introduire par leurs parloirs toutes les personnes qui se présentaient ; il fut arrêté qu'on députerait vers la municipalité pour l'instruire de cet abus, la prier de rappeler (aux récalcitrantes) les ordres qu'elle leur avait précédemment donnés et leur enjoindre de s'y conformer [2]. »

Il n'est pas superflu de noter qu'en une affaire de si minime importance, les *Amis de la Constitution*, comme pour violer plus sûrement les droits de la liberté, s'adressèrent successivement au directoire du département, à celui du district et à la municipalité. Quelle incroyable poussée de zèle ! Mais poursuivons.

Par la dénonciation d'un membre de la Société, on sut un jour qu'une procession devait avoir lieu dans les environs de Vannes « pour implorer les lumières du Saint-Esprit afin qu'il lui plût de souffler à Louis XVI de ne pas accepter la charte constitutionnelle qui devait lui être présentée incessamment. » A l'instant, on décida de presser les corps administratifs d'envoyer un détachement de la garde nationale pour escorter les fidèles ou plutôt pour s'opposer à ladite manifestation [3]. Bien plus, craignant que le département ne se rendit pas à leur sollicitation, les *Amis de la Constitution* chargèrent quelques-uns d'entre eux d'aller tout voir de leurs propres yeux et d'informer la Société de ce qui se serait passé [4].

[1] Séance du 7 mai 1791.
[2] Séance du 11 novembre 1791.
[3] Séance du 25 août 1791.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Ce même jour, le club fut prévenu d'un autre danger fort menaçant pour l'État : on apprenait qu'une quête allait se faire à Vannes. Cet abus, on le conçoit, ne pouvait se tolérer. La municipalité fut donc avertie et priée de concerter les mesures utiles en si périlleuse occurrence [1].

Tout cela était bien étrange : ce qui suit semble l'être encore davantage. La Société entendit, le 27 août 1795, la dénonciation d'un de nos frères de Belle-Isle-en-Mer, contre le recteur du Palais dans la ville de ce nom. Il l'accusait d'avoir accordé, lors d'un mariage récent, dispense de deux bans sans le consentement de l'évêque constitutionnel ; « d'avoir pris et donné aux parties contractantes toutes les qualités futiles et imaginaires usitées dans l'ancien régime. » Un autre membre annonça également qu'un semblable délit avait été commis à Sarzeau [2].

Sur ces effrayantes révélations, un frère proposa de signaler le recteur susdit de Belle-Isle à l'accusateur public, « et l'assemblée arrêta que l'extrait du procès-verbal serait envoyé à l'accusateur du district d'Auray et pareille copie à la Société des *Amis de la Constitution* de la même ville [3]. »

De telles dénonciations furent complétées par d'autres non moins singulières. Des religieuses s'étaient permis de procéder à leurs élections sans la présence d'un officier municipal. Dans un temps où l'on avait sans cesse à la bouche le mot de liberté, cet acte si inoffensif et si naturel fut tenu pour une criante insubordination. Le club pria les pouvoirs publics de la réprimer sévèrement, sous peine aux récidivistes de se voir séparées de leurs sœurs et placées en d'autres couvents [4]. Une autre fois, informé que quelques personnes ne se soumettaient pas à la ridicule proclamation de la municipalité relativement au baptême des enfants [5], il décida d'en prévenir l'accusateur public. Enfin, le recteur de Saint-Salomon ayant avancé le temps de la communion pascale, le procureur-syndic du district fut invité à faire tout ce qui serait en son pouvoir afin d'en découvrir les raisons et savoir en même temps « d'où lui étaient venus les

[1] Cf. séance du 25 août 1791.
[2] Séance du 27 août 1791.
[3] Séance du 27 août 1791.
[4] Séance du 22 mai 1791.
[5] On y imposait une tyrannique réglementation dont il était impossible de saisir l'utilité.

Digitized by Google

prétendus ordres de ce qu'il appelait le *seul et légitime évêque* [1]. »

I. L'attention des clubistes toutefois n'était pas tellement absorbée par le soin de surveiller le culte et ses moindres cérémonies, qu'ils perdissent de vue les prêtres insermentés. Sur eux spécialement, ils avaient toujours les yeux ouverts, avec quelle tendre sympathie, nous le verrons !

C'est d'abord de l'évêque, Mgr Amelot, qu'ils s'occupent. Effrayé des dangers qu'il courait, ce prélat avait dû, après avoir tenu tête à l'orage pendant près de deux ans, chercher son salut dans la fuite. A cette nouvelle, le club s'émut. Il commença par prier le département de pourvoir au remplacement du fugitif, ainsi que des autres fonctionnaires publics qui avaient refusé le serment [2]. Mais bientôt cette punition parut insuffisante à ces hommes dont les excitations révolutionnaires avaient contribué à jeter des prêtres irréprochables dans les dures nécessités de la désobéissance. L'ordre du jour ayant ramené la discussion « sur la motion d'un de nos frères de Lorient tendant à savoir si la Société dénoncerait à l'accusateur public M. l'évêque et autres fonctionnaires publics suspectés de s'être coalisés pour abandonner à la fois les troupeaux qui leur étaient confiés et les *avoir abandonnés sans en prévenir les corps administratifs;* l'assemblée, par assis et levé, arrêta qu'on les dénoncerait (pour ce crime) et que MM. les secrétaires prieraient M. l'accusateur public de les poursuivre avec toute la célérité que lui prescrivent les lois [3]. »

Ce devoir accompli, la noble tâche des *Amis de la Constitution* n'était pas finie. Tous les prêtres insermentés n'avaient pas, en effet, cru devoir prendre le chemin de l'exil. Beaucoup, au contraire, s'étaient cachés au milieu de populations fidèles et continuaient, autant que les circonstances le permettaient, d'exercer leur ministère [4]. Cet état de choses fournit au club

[1] Séance du 4 avril 1791.

[2] Séance du 16 février 1791. — A cette date, Mgr Amelot était caché à Vannes. Rentré en son palais épiscopal six jours plus tard, 22 février, il fut saisi le 28 du même mois et conduit à Paris comme un criminel. Ce fut en octobre seulement qu'il quitta la France. Cf. Tresvaux du Fraval, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, I, 195 et 196.

[3] *Ibid.*

[4] Le conventionnel Prieur (de la Marne), en mission dans le Morbihan, porte à deux cents le nombre de ces vaillants. Au Comité de salut public, 8e jour du second mois de l'an II (29 octobre 1793). Archives nat., AFII 275.

Digitized by Google

de multiples occasions de satisfaire son besoin d'espionnage et de dénonciations. Ses sentiments à l'endroit de ces infortunés se manifestèrent sans retard, spécialement dans la séance à laquelle assistèrent les commissaires du roi, le 1er mars 1791. Après avoir affirmé que les troubles du Morbihan avaient leur source dans le fanatisme, le président continuait : « Qu'elle est cruelle, Messieurs, la position où nous nous trouvons tous en ce moment où nos frères des campagnes sont perfidement trompés par ceux mêmes qui, placés au milieu d'eux pour les gouverner suivant les lois de notre religion sainte et les édifier par leurs exemples, sont les premiers à allumer dans leurs âmes toutes les fureurs du fanatisme [1].... Quoi ! est-il donc possible que ces âmes de boue, ci-devant vénérées et privilégiées, soient enfin parvenues à séduire nos campagnes au point de les armer contre ceux mêmes qui viennent de briser les chaines que leur avait forgées l'aristocratie féodale.... Qu'ils viennent donc, ces prêtres sanguinaires qui, par leurs séditieux sermons...., ont armé leurs paroissiens, qu'ils viennent se repaître de l'horrible spectacle de ces malheureuses victimes expirantes *(sic)* sous les coups d'une armée de citoyens qui ont juré à l'Éternel, que nous adorons tous, de verser leur sang pour soutenir la constitution du royaume. Qu'ils viennent, ces prélats qui, par une infernale coalition, ont osé s'élever contre la constitution du clergé et semer de détestables principes désavoués par les vrais ministres de la religion [2]. Qu'ils viennent; ils doivent être satisfaits, le sang innocent a coulé; la nécessité d'une juste défense a rougi la terre du sang de nos frères. Qu'ils viennent; mais que le repentir les amène...., qu'ils chassent de leurs âmes le serpent de l'envie, les fureurs de l'intérêt personnel.... Que le remords leur arrache enfin l'aveu trop tardif des seuls motifs qui les ont portés à s'élever avec autant de fureur contre la nouvelle organisation du clergé, qu'ils publient hautement qu'il est à leur connaissance intime que l'Assemblée nationale n'a jamais porté la plus légère atteinte à la religion, qu'elle n'a que sagement

[1] On sait que pour les clubistes le fanatisme consistait à demeurer inébranlablement attaché à la seule véritable religion.

[2] Personne n'ignore, au contraire, que toute la partie saine du clergé, tous les évêques, à l'exception de quatre, et enfin le pape, condamnèrent cette œuvre schismatique.

Digitized by Google

détruit les abus que quelques-uns de ses ministres avaient introduits dans sa police extérieure [1]. »

Ces déclamations mensongères se répétaient sans cesse ; on eût dit que les clubistes voulussent excuser à leurs propres yeux les excès auxquels ils allaient se porter, ou étouffer par leurs éclats de voix les plaintes si justifiées de leurs victimes. Bientôt, en effet, ils mirent leurs actes en rapport avec la haine implacable qu'exhalaient ces propos.

Ils débutent par un appel à la délation, pour qu'aucun de ceux qui sont demeurés fidèles à Dieu n'échappe à leur poursuite.

Dans la séance du 27 mars, un membre de la Société, aux applaudissements de ses camarades, engage « tous les amis de la constitution et Messieurs des galeries [2] qui sont aussi amis de la loi, à dénoncer les prédicateurs incendiaires. Il termine sa motion, remarque naïvement le secrétaire émerveillé, par une figure de rhétorique où il a représenté l'hydre anticonstitutionnelle prête à rendre l'âme, mais ayant encore assez de force pour mordre les pieds des bons citoyens [3]. »

Cette invitation fut entendue : les accusations arrivèrent de tous côtés. On signale à l'animosité des clubistes, et partant à celle de tous les violents, les recteurs de plusieurs paroisses de Vannes, le supérieur du grand séminaire, les professeurs du collège, l'archidiacre de la cathédrale, les vicaires de Saint-Pierre. On ne peut apporter contre eux que des allégations vagues, incohérentes; mais qu'importe? ils n'ont pas fait acte de foi à l'infaillibilité doctrinale de l'Assemblée nationale ; la mort seule était capable d'expier ce forfait.

Parfois cependant on articule quelques griefs. Dans la séance du 28 mars, un membre s'éleva avec indignation contre « les supérieures des communautés religieuses qui n'avaient pas jugé à propos de faire sonner (pour une solennité schismatique),

[1] Séance du 1er mars 1791.

[2] Les assistants qui ne faisaient pas partie du club.

[3] Séance du 27 mars 1791. — Puisque l'occasion s'en présente, nous ne nous résignons pas à priver le lecteur d'une autre figure de rhétorique cueillie dans ces mêmes procès-verbaux. Il s'agit du lancement d'un petit bateau dans le port de Vannes. « Un membre, lisons-nous, a invité la Société à se trouver samedi soir sur le port pour voir le navire nommé la *Constitution* sortir comme une grande fille de son berceau et prendre son premier élan pour se faire voir d'un pôle à l'autre malgré les complots des vents aristocrates. » Séance du samedi 16 avril 1791.

Digitized by Google

comme elles le devaient. (En conséquence), il fut décidé qu'il serait envoyé sur-le-champ une députation à MM. les officiers municipaux pour les prier de sommer ces supérieures de rentrer dans leur devoir [1]. »

C'était vraiment urgent; mais voici qui l'était encore davantage. « Un frère dit que la plupart des religieux qui, en vertu des décrets, avaient quitté leurs cloîtres, éprouvaient journellement de la part de leurs communautés des refus formels d'ornements pour dire la messe; il fit (donc) la motion de prier la municipalité d'ordonner qu'il en serait fourni à tous les religieux retirés [2]. »

La municipalité était digne de cette tâche : elle s'en acquitta diligemment, comme les procès-verbaux nous l'apprennent; le club même reçut l'assurance que pareil abus ne se renouvellerait plus [3].

Toutefois il ne suffisait pas de prévenir pour la suite de semblables désordres, de quelque nature qu'ils fussent d'ailleurs; les coupables devaient être punis. Les clubistes s'employèrent sans relâche à cette besogne tout à fait dans leurs habitudes.

Ils députèrent d'abord vers le conseil de ville pour lui demander de « faire défense à tous les ecclésiastiques qui désapprouvaient la constitution civile du clergé de porter le ruban national [4]. » Ce n'était guère cruel, on le voit, mais bientôt les propositions moins étranges se multiplièrent. La Société commença par se prononcer vivement contre une pétition « soi-disant faite aux représentants du pays, tendant à ce qu'il y eût des églises consacrées aux prêtres réfractaires [5] » : elle comprenait que cette mesure ferait le vide autour des intrus.

Aux yeux du club, en effet, loin de favoriser les prêtre fidèles, il fallait bien plutôt continuer de les accabler de châtiments. Un membre proposa donc de les exiler « pour un temps » du lieu de leur domicile. Cette mesure plaisait fort aux *Amis de la Constitution;* mais était-elle opportune? Ils ne le savaient pas. Aussi

[1] Séance du lundi 28 mars 1791.
[2] Séance du mardi 15 février 1791.
[3] Cf. séance du 4 avril 1791.
[4] Séance du 22 mai 1791.
[5] Séance du 10 mai 1791.

Digitized by Google

leur sembla-t-il sage de consulter « nos frères les jacobins de Paris [1]. »

La réponse demandée n'était pas encore arrivée quand cette affaire revint en délibération. Les clubistes de Lorient priaient ceux de Vannes de les soutenir dans une requête qu'ils adressaient aux commissaires du roi et aux administrateurs du département. Or cette requête relative aux prêtres insermentés, qu'elle qualifiait de séditieux, « tendait à les éloigner pendant six mois, afin que les recteurs, curés, etc., qui devaient les remplacer, eussent le temps de calmer les esprits, de gagner les cœurs et la confiance de leurs paroissiens. »

A peine eut-on pris connaissance de ce factum, que des délégués de la société de Lorient se présentèrent ; et, pour bien faire entendre la pensée de leur club, lurent « un extrait de la délibération de leur assemblée. » On y demandait l'exil des prêtres démissionnaires pour refus de prêter serment, quelle qu'eût été d'ailleurs leur conduite.

Quand précédemment on avait examiné cette affaire à Vannes, on s'était contenté de réclamer l'éloignement des ecclésiastiques *incendiaires et réfractaires à la loi*. La divergence entre les deux clubs était notable. L'addition de nos frères de Lorient excita donc de grands débats. On remarqua entre autres choses que cette exigence contrariait visiblement l'article de la *Déclaration des droits de l'homme* consacrant la liberté des opinions. Par contre, on fit observer qu'en se contentant d'écarter seulement les prêtres reconnus incendiaires ou réfractaires à la loi, on ne gagnerait rien ; qu'il était bien plus sûr de les dénoncer tous à l'accusateur public ; car « la difficulté consistait à découvrir les manœuvres secrètes des tartufes encalottés qui soufflaient dans les âmes timorées le feu de la discorde et le fanatisme, sous prétexte de diriger leur conscience. »

En présence de ce double courant, les bourgeois de Vannes, comme il arrive d'ordinaire, se rangèrent du côté des violents et étendirent leur délibération du 9 avril précédent aux prêtres démissionnaires pour refus de serment, et décidèrent en outre d'adhérer à la pétition faite à l'Assemblée nationale par les Lorientais [2].

[1] Séance du 9 avril 1791.
[2] Séance du 21 avril 1791.

Digitized by Google

Faut-il croire que les modérés étaient absents quand cette résolution prévalut? La chose paraît probable; toujours est-il que dans les réunions suivantes la question fut remise en délibération. Le 15 mai, un membre affirma « que l'arrêté pris relativement à l'éloignement des prêtres réfractaires ou qui refusaient le serment ne devait point avoir son exécution, eu égard à des décrets postérieurs du corps législatif [1]; » il en proposa donc l'abrogation Cette fois le club ne se crut pas suffisamment informé et renvoya sa décision à une séance ultérieure. En fait, deux jours plus tard la discussion se rouvrit, et après de longs débats l'ajournement fut adopté [2]. Mais le lendemain, à l'occasion d'un arrêté du département de la Loire-Inférieure sollicitant une loi provisoire qui permit de chasser temporairement de leurs domiciles les prêtres réfractaires ou simplement démissionnaires pour refus de serment, les violents revinrent à la charge. De nouveau, bien que la divergence portât « beaucoup plus sur la formalité de cette dernière motion que sur le fond de la question, » on se sépara sans prendre de résolution.

Cette conclusion était une reculade ; les modérés fléchissaient. Aussi la bataille ayant peu après recommencé, cédèrent-ils piteusement, et le club décida qu'il serait « député vers MM. les administrateurs du département et MM. les commissaires du roi pour les prier de rendre une ordonnance qui contraignît tous les prêtres qui avaient refusé le serment, de s'éloigner au moins à quatre lieues de leur résidence au fur et à mesure qu'ils seraient remplacés [3]. »

Ce premier succès encouragea les ennemis du clergé fidèle. Deux semaines ne s'étaient pas écoulées qu'ils reprirent les armes. Cette fois ils ne réclamaient pas un châtiment général; ils voulaient seulement qu'on aggravât les mesures déjà concertées en envoyant à Lorient une quinzaine d'ecclésiastiques qui, disaient-ils, « par leurs propos, leurs actions et de fourbes menées, troublaient la tranquillité publique et bouleversaient la ville et les campagnes voisines [4]. » Quelques clubistes défendirent les accusés, « qu'ils respectaient et que même ils croyaient

[1] Séance du 15 mai 1791.
[2] Séance du 17 mai 1791.
[3] Séance du 22 mai 1791.
[4] Séance du mardi 7 juin 1791.

Digitized by Google

incapables d'employer aucun moyen pour troubler l'ordre [1]. » Ils demandaient au moins que tous les membres de la société ne fussent pas contraints, comme le *motionnaire* le souhaitait, de signer la requête d'exil. Après de vifs débats, on trouva une atténuation aux exigences des plus acharnés, qui finalement néanmoins restaient les maîtres du champ de bataille; il fut convenu que « M. le président et MM. les secrétaires apposeraient seuls leur nom à la pétition et qu'elle serait envoyée par députation à la municipalité [2]. »

Cette demi-victoire des exaltés fut bientôt complétée. Quinze jours plus tard, « un membre ayant observé que la possibilité du trouble suffit pour être autorisé à solliciter l'éloignement des ecclésiastiques, » l'assemblée applaudit à cette motion et « chargea des députés de présenter son vœu à Messieurs du département [3]. »

Les sectaires, toutefois, n'avaient de la sorte atteint que quelques prêtres fidèles ; il fallait qu'aucun n'échappât à leur tyrannie. Un arrêté fut pris en ce sens. On ne voit pas qu'il y ait alors eu opposition au sein du club ; les modérés avaient baissé lâchement la tête. Les pouvoirs administratifs furent donc invités à jeter dans les fers tous les ecclésiastiques insermentés [4], et, un peu plus tard, à « faire arrêter toutes les personnes dont la présence dans la ville serait suspecte, notamment tous les prêtres réfractaires [5]. »

Tout pour le moment obéissait donc aux moindres désirs du club : il était prudent de profiter du vent favorable. Les *Amis de la Constitution* n'y manquèrent pas. En conséquence, ils demandèrent « à Messieurs du département qu'ils eussent à renouveler leur proclamation relative aux non-conformistes qui mettaient le trouble dans le pays, disaient-ils; à ordonner aux municipalités d'y tenir la main avec la plus grande rigueur et d'arrêter tous ceux dont la présence leur serait connue ou dénoncée par des citoyens de probité pour être nuisible, d'ordonner en même temps que tout prêtre qui serait reconnu pour courir

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 18 juin 1791.
[4] Séance du 30 juin 1791.
[5] Séance du 23 juillet 1791.

Digitized by Google

les campagnes et qui ne se tiendrait pas au lieu de son domicile serait arrêté et conduit au Port-Louis.

« Et quant aux prêtres réfractaires qui habitaient la ville de Vannes, ils supplièrent Messieurs du département de les faire arrêter et conduire de suite au Port-Louis, comme le seul moyen de rétablir la tranquillité, et, pour y parvenir plus sûrement, d'autoriser tout citoyen à arrêter ou faire arrêter ceux dont la liste leur serait présentée par les députés qui leur porteraient la présente.... ; enfin de prier Messieurs de la municipalité de surveiller particulièrement les prêtres qui n'avaient pas prêté le serment civique [1]. »

Ainsi des prêtres, auxquels on ne pouvait reprocher que la fidélité à leurs devoirs, étaient mis à la discrétion du premier vaurien ; tout citoyen était autorisé à arrêter ou faire arrêter une catégorie de Français que des gens sans mandat leur désignaient ! Et notons-le, les clubistes de Vannes, non contents d'introduire ces pratiques odieuses dans leur ville, travaillaient à les généraliser dans tout le Morbihan. Ils encourageaient leurs pareils, notamment ceux d'Hennebont [2] et du Faouët [3], à marcher à leur suite dans cette voie de proscription, et si, par exemple, l'accusateur public laissait échapper quelques victimes, on le dénonçait lui-même au pouvoir [4].

Tant de tracasseries, ou plutôt de persécutions, ne déconcertaient ni ne lassaient les prêtres fidèles. Les *Amis de la Constitution*, irrités de cette noble énergie, saisirent d'autres armes : ils résolurent de soumettre ces courageux par la faim.

Les pouvoirs publics, on le sait, après les avoir dépouillés de leurs biens, leur avaient assuré en compensation une modique pension. Nos intègres bourgeois s'emploient pour que cette dette sacrée ne soit point acquittée en totalité [5]. Bientôt même ils se jugent encore trop généreux dans leur parcimonie injuste et décident « une pétition à l'Assemblée nationale pour la prier de rendre un décret qui supprime tout traitement à tout prêtre non assermenté [6]. »

[1] Séance du 27 juillet 1791.
[2] Séance du 20 août 1791.
[3] Séance du 27 août 1791.
[4] Séance du 26 août 1791.
[5] Séance du 10 septembre 1791.
[6] Séance du 5 novembre 1791 ; cf. séance du 3 avril 1792.

Digitized by Google

Ils voulaient en outre que cette mesure odieuse s'appliquât à ceux qui, après avoir prêté serment, l'auraient rétracté [1]. Et pour que personne ne fût oublié, ils arrêtèrent, dans la séance du 5 avril 1792, que les administrateurs du Morbihan seraient suppliés « d'enjoindre qu'il fût tenu dans chaque municipalité du ressort une liste exacte contenant le nom de tous les prêtres réfractaires avec la date de leur arrivée et sortie de chaque canton...., et que ces différentes listes fussent envoyées et déposées au département [2]. »

Vers ce même temps, néanmoins, et nous nous plaisons à le signaler, la Société eut une lueur de bon sens et de libéralisme. Un membre ayant proposé qu'on rédigeât « une adresse à l'Assemblée nationale pour obtenir un décret pour le mariage des prêtres et la suppression des costumes des ecclésiastiques hors de leurs fonctions, » la question préalable obtint la majorité des suffrages [3].

Ce succès de la justice et de la modération fut éphémère. Moins de dix jours après, on se résolut, au milieu d'applaudissements presque unanimes, à solliciter la déportation des prêtres fidèles [4]; et pour bien marquer que ce n'était pas une surprise, on renouvela cette requête un peu plus tard [5]. Quelques-uns trouvèrent même que ce châtiment pour des crimes imaginaires était insuffisant, et de nouvelles rigueurs furent prônées. Un membre demanda par exemple, inutilement il est vrai, que la détention s'ajoutât à la déportation [6].

On voit quel zèle déployaient les clubistes vannetais pour bien asseoir le règne de la tyrannie.

Une chose pourtant les chagrinait encore. Tant de pétitions pouvaient s'égarer dans les bureaux de l'Assemblée nationale, par suite rester lettre morte ou du moins n'obtenir que tardivement leur effet. Pour parer à cet inconvénient, on adressa une supplique au département afin de le décider, en attendant la réponse des autorités supérieures, à faire deux fois le jour

[1] Cf. séance du 3 avril 1792.
[2] Séance du 5 avril 1792.
[3] Séance du 12 avril 1792.
[4] Séance du 19 avril 1792.
[5] Séance du 5 mai 1792.
[6] Séance du samedi 19 mai 1792.

Digitized by Google

l'appel nominal des prêtres insermentés [1], surtout on le pressa d'exécuter les décrets sollicités contre eux, sans se préoccuper de la sanction de ces divers arrêtés par les pouvoirs compétents [2]. On avouera, il est bon de le noter à la hâte, que pour des défenseurs acharnés de la légalité, une telle conduite paraît tout au moins surprenante.

Quelques mois plus tard, on osa aggraver encore ces mesures oppressives. On demanda notamment au ministre de l'intérieur de transporter les ecclésiastiques fidèles au Mont Saint-Michel et de réduire leur traitement journalier à 10 ou 15 sols [3]. Enfin on sollicita de la Convention elle-même des gratifications pour ceux qui feraient saisir l'un de ces malheureux [4] et, par contre, des impositions extraordinaires sur les communes où l'un d'eux serait arrêté [5]. Et aussitôt, sans doute pour ôter tout scrupule aux citoyens timorés, un membre donna l'exemple de ces odieuses délations qu'on prônait à ses côtés [6].

Voilà jusqu'à quelles profondeurs étaient descendus ces apôtres de la fraternité révolutionnaire. Bientôt pourtant, ils trouvèrent moyen de s'enfoncer plus avant encore.

[1] Séances du samedi 26 mai et du vendredi 1er juin 1792.

[2] Séance du mardi 29 mai 1792. — C'est ce que fit le conseil général du département. Le 14 août 1792, les neuf tyranneaux qui le composaient, tous membres influents du club, signaient l'arrêté suivant :

ARTICLE 1er

Les administrations de district sont autorisées à arrêter et faire conduire directement à la citadelle de Port-Louis *tous les ecclésiastiques non assermentés*, vagabonds ou perturbateurs, et généralement ceux dont la détention leur paraîtra utile à la tranquillité de leur ressort.

ARTICLE 2

Sans préjudice de cette mesure, le conseil se réserve et à son directoire de prendre contre tous les ecclésiastiques non assermentés de son territoire, et suivant les circonstances, tous et tels arrêtés qu'ils jugeront convenables.

ARTICLE 3

Enfin arrête que l'Assemblée nationale sera suppliée d'ordonner la déportation de tous les ecclésiastiques du royaume non assermentés. Archives départementales du Morbihan, série L.

[3] Séance du 23 avril 1793.

[4] Pour stimuler les dénonciateurs et activer la persécution, le club décida d'ouvrir un registre d'honneur « où chaque citoyen viendrait inscrire ce qu'il obtiendrait contre quelques-uns des prêtres » insermentés. Cf. séance du 29 mai 1792.

[5] Séance du 27 avril 1793.

[6] Séance du 15 décembre 1792.

Digitized by Google

« Les prêtres sont les causes de tous nos maux, s'écria l'un des clubistes dans la séance du quatrième jour de la première décade du second mois (25 octobre 1793). En restant sur le territoire de la république, ils ont désobéi à la loi ; ils doivent en être punis. Je propose donc ce qui suit :

« 1° Que dans une proclamation on fixe un délai de quatre ou six jours, pendant lequel ils auraient la faculté de se présenter eux-mêmes aux municipalités en demandant à se conformer à la loi qui ordonne leur déportation, sinon, et après le délai passé, qu'il soit fait une fouille générale par la force armée dans toutes les communes où l'on soupçonnerait qu'il y en aurait de cachés.

« 2° Que tout prêtre insermenté qui serait arrêté soit traité comme les émigrés rentrés, et puni de mort.

« 3° Que les communes dans le ressort desquelles le prêtre serait arrêté soient condamnées à une amende de deux mille livres qui seraient partagées entre le dénonciateur et ceux qui concourraient à l'arrestation.

« 4° Que les biens de tous ceux qui, depuis la proclamation susdite, auraient eu connaissance de la retraite d'un prêtre insermenté ou qui lui auraient donné un asile, soient confisqués au profit de la nation.

« 5° Enfin, que les religieuses qui, regrettant les chaînes qu'elles s'étaient données...., n'ont pas sorti librement et volontairement de leurs couvents, soient renfermées jusqu'à la paix comme personnes suspectes [1]. »

Il semble vraiment superflu de mettre en relief tout ce qu'il y a d'odieux dans la conduite de ces forcenés : les faits déjà cités ne sont que trop tristement éloquents. Notons donc seulement que la plupart des mesures tyranniques et sanguinaires décrétées par la Convention contre les prêtres insermentés avaient été sollicitées, parfois à plusieurs reprises, par le club de Vannes, et vraisemblablement par les sociétés similaires répandues sur la surface du pays; que souvent nos représentants se contentaient de codifier les pétitions de leurs commettants. Assurément, si l'on eût dit à nombre de ces bourgeois grisés de mots et grossièrement imprévoyants au moment où ils fondaient leurs associations que, dans l'espace de trois ans, ils descendraient si bas, ils eussent protesté et crié à l'injustice, à la calomnie. Ils ne savaient pas encore combien il est aisé, en temps de révolu-

[1] Archives nationales, AFII 275, plaq. 2308.

Digitized by Google

tion surtout, de se laisser dominer et entraîner par les violents, d'oublier ou du moins de fouler aux pieds à leur contact les principes les plus élémentaires de modération et d'équité.

II. A côté des prêtres, fidèles à leur Dieu, les nobles, fidèles à leur roi, occupèrent une place à part dans la haine des clubistes vannetais. Ils les poursuivirent d'abord dans leurs personnes et les forcèrent à émigrer, ils les traquèrent ensuite dans leurs biens, qu'ils convoitaient pour eux-mêmes ou leurs pareils.

Le premier qui eut l'honneur d'attirer les regards des *Amis de la Constitution* fut « Dubot, ci-devant du Grégo. » Dans la séance du 15 février, un membre de la Société vint affirmer tenir de la voix publique que cet aristocrate « avait à son manoir de Kerglas nombre de fusils et *peut-être de canons;* » un autre ajouta avoir en effet remarqué que parmi « les fusils dont étaient armés nos frères des campagnes ameutées, » plusieurs étaient à deux coups et garnis en argent [1]. Ces découvertes sensationnelles émurent vivement les clubistes et soulevèrent d'orageux débats. On les termina en arrêtant d'envoyer des commissaires au directoire du district pour le supplier d'ouvrir les yeux de ce côté. Les délégués rapportèrent des réponses très satisfaisantes, car les administrateurs des départements, auxquels on les avait renvoyés, leur affirmèrent avoir « un moyen sûr de tranquilliser la Société et qu'elle en recevrait le lendemain des nouvelles » avant dix heures du matin [2].

Cet acte inutile de tyrannie de la part du pouvoir rassura les bourgeois vannetais, et ce succès si facilement obtenu soutint leur bonne volonté. Aussi les persécutions continuèrent-elles avec entrain. Parmi les victimes de leur haine, on doit citer M. de Boishue et spécialement M. de Botherel, « ci-devant procureur-syndic des ci-devant états de la ci-devant province de Bretagne [3]. »

Bientôt on imagina des moyens plus expéditifs et on dénonça en masse. Un membre, par exemple, et sa motion fut agréée, proposa « d'adresser aux différents clubs du royaume la liste des ci-devant nobles et gentilshommes qui s'étaient absentés de Vannes depuis l'instruction du procès des infortunés habitants

[1] Séance du 15 février 1791.
[2] *Ibid.*
[3] Cf. séance extraordinaire du 27 mai 1791.

Digitized by Google

des campagnes faits prisonniers dans la malheureuse journée du 13 février, ou qui s'en absenteraient [1]. »

D'ailleurs, tout choquait dans ceux qu'on qualifiait d'aristocrates, tout, jusqu'à leur nom. C'est ce que montre une requête présentée dans la séance du 8 mars 1795. Un membre, lisons-nous dans le procès-verbal, demanda qu'on envoyât « une pétition à toutes les municipalités du département, pour les prier d'écrire aux ci-devant seigneurs qui portent le nom de leurs villes, bourgades et bourgs ou villages, qu'ils aient à y renoncer, et de changer ces noms si elles le tiennent des ci-devant seigneurs [2]. » Cette fois pourtant, le bon sens triompha, et la proposition fut ajournée. Ce ne fut là qu'une courte éclaircie; les clubistes revinrent bientôt à la plus sotte intolérance.

Les *Amis de la Constitution* s'associaient pour saper l'ancien état de choses, et certes ils eussent rempli la France de leurs cris, si le pouvoir s'était permis de leur contester ce droit; mais ils n'entendaient pas qu'à leur ligue on opposât une autre ligue. Ils dénonçaient donc avec fureur, sans doute au nom de l'égalité, la formation d'une société des *Amis de la monarchie* [3]; ils poursuivaient et signalaient à tous les clubs circonvoisins le comte de Gamaches, coupable du crime énorme de ne pas s'incliner devant la tyrannie des frères de Brest [4].

Ces mesures iniques ne sont rien pourtant devant celles prises le 25 juin 1791. Les clubistes eux-mêmes en sentirent la gravité. Aussi fut-il décidé « que les citoyens, une fois entrés (dans la salle de réunion), ne pourraient sortir qu'à la fin de la séance », les militaires de garde seuls exceptés [5]. Après diverses motions, en effet, « un membre demanda la priorité pour celle tendant à s'assurer de tous citoyens suspects. L'assemblée (alors) chargea des commissaires de se retirer avec les secrétaires pour en faire la liste. » Lorsque ceux-ci présentèrent le résultat de leurs recherches, le président proposa quelques amendements, puis « l'assemblée arrêta principalement que les chefs de conspiration seraient tous renfermés [6]. » Le lendemain, on continua cette

[1] Séance du mercredi 23 février 1791.
[2] Séance du 8 mars 1791.
[3] Séance du samedi 19 mars 1791.
[4] Séance du 18 juin 1791.
[5] Séance du 25 juin 1791.
[6] *Ibid.* — C'était un digne prélude de cette abominable *loi des suspects*,

Digitized by Google

œuvre exécrable, en nommant « une députation pour se retirer vers le comité permanent de la municipalité, à l'effet de lui communiquer les renseignements convenables [1] » et sans doute aussi pour faire régulariser son ingérence illégale.

En tout cas, la mise en pratique de cette odieuse résolution ne tarda guère. Un clubiste ayant annoncé qu'un citoyen, au moment où on le désarmait, avait déclaré hautement qu'avant huit jours on s'en repentirait, « ce propos téméraire fixa l'attention de l'assemblée et elle arrêta (sans se demander si elle en avait le droit) que ce particulier serait de suite saisi, conduit à la municipalité pour être par elle statué ce qu'elle jugera à propos; (elle décida de plus) qu'une députation instruirait MM. les officiers municipaux de l'objet de l'arrêté. La députation, de retour, annonça que la municipalité avait (sans autre forme de procès) fait incarcérer ce mauvais citoyen [2]. »

La Société, dans cette même séance, agit tout aussi tyranniquement contre l'un de ses membres. Le sieur Champagne, en effet, y fut violemment accusé, et comme « les faits cités contre lui ne parurent pas douteux, il fut arrêté qu'on s'assurerait de suite du coupable et qu'on prierait la municipalité de lui enlever en public la médaille dont il était décoré. » A l'instant même, des commissaires furent nommés et les vœux arbitraires de l'assemblée exaucés par une administration servile [3].

Parfois la rage des *Amis de la Constitution* s'exerçait d'une manière plus inoffensive. M. de Bouillé, par exemple, fut voué au plus profond mépris : ce qui probablement ne dut guère l'inquiéter [4].

Tous, on le devine, n'étaient pas en état de braver comme lui les fureurs de ces tyranneaux, et l'on s'explique que plusieurs aient quitté cette patrie pour laquelle souvent leurs ancêtres avaient si généreusement versé leur sang et qui maintenant ne leur offrait plus d'asile sûr. Les clubistes, inquiets de ce mouve-

dont deux ans plus tard le Comité de salut public devait faire son principal instrument de règne et grâce à laquelle plus de 100,000 Français furent emprisonnés.

[1] Séance du 26 juin 1791.

[2] Séance du 25 juin 1791.

[3] *Ibid.* Cf. séance du 27 juin 1791.

[4] Séance du 5 juillet 1791. — Il semble inutile de rappeler qu'il commandait l'armée chargée de favoriser la fuite de Louis XVI en juin 1791.

Digitized by Google

ment que leurs folies avaient créé, prièrent les législateurs de s'y opposer, et plus spécialement d'empêcher l'exportation du numéraire. Ce fut inutile, on le sait.

III. La haine des *Amis de la Constitution* ne fut point pour cela sans aliment. Ils ne pouvaient s'en prendre aux personnes de leurs adversaires, ils s'en dédommagèrent sur leurs biens.

Depuis longtemps ils tenaient leurs regards fixés de ce côté ; car ils flairaient une proie [1] d'autant plus alléchante qu'ils savaient devoir peu débourser pour se faire mettre en possession de ces propriétés, quelles que fussent les conditions apparentes de la vente.

Moins de quinze jours, en effet, après sa fondation, la Société de Vannes chargeait ses secrétaires de solliciter de Messieurs du

[1] En fait, lorsqu'on parcourt les registres officiels qui contiennent, d'une part, la désignation des biens nationaux vendus, d'autre part, en regard, le nom des acquéreurs, on est stupéfait de la multitude de clubistes qui de la sorte s'emparèrent des propriétés de leurs victimes. A les entendre parler, ces infatigables redresseurs de torts, on dirait des hommes d'un désintéressement complet, uniquement occupés des intérêts de l'État, tout imprégnés des grands principes de l'humanité et de la vertu ; à les voir agir, on se croirait en présence de vulgaires charlatans qui n'épargnent rien, ni motions odieuses, ni protestations mensongères de patriotisme, ni dénonciations infâmes pour arriver à se rendre maîtres des richesses qu'ils convoitent. Il serait aisé de dresser une liste fort longue de ces vols déguisés, perpétrés en faveur des *Amis de la Constitution*, et bien rares seraient ceux que nous trouverions purs de cette souillure. Qu'il nous suffise de citer quelques noms. Un certain Josse, marchand de bois (séance du 16 février 1791) et clubiste des plus écoutés, achète en trois fois pour 631,000 fr. de biens d'émigrés, et ce n'est pas tout, car il n'oublia pas les biens d'église. Danet aîné ne se contente pas de se faire adjuger par des compères le couvent des capucins et celui des cordeliers avec leurs enclos et leurs chapelles, il étend sa rapacité sur de nombreuses terres en Baud, Plaudren, Vannes, etc. Kerviche aîné le dépasse encore : il ne se porte pas acquéreur de moins de quarante propriétés, dont plusieurs fort considérables. Son frère même et l'une de ses plus proches parentes suivent de leur mieux l'exemple de leur aîné. Il n'est pas jusqu'à l'un des prêtres apostats affiliés au club qui n'imite ses collègues dans ces acquisitions à vil prix. Sur cette question, voir Archives du Morbihan, *Répertoire des minutes d'actes de la vente des biens nationaux de première origine ; Registre contenant le nom des émigrés dont les biens ont été vendus.... et le nom des acquéreurs.* Notons que ces achats de biens volés n'étaient pas seulement actes de rapacité : c'étaient aussi trop souvent actes de platitude. Ces lâches clubistes savaient faire de la sorte leur cour aux puissants du jour : « j'ai des biens d'émigrés, j'ai acheté de leurs mobiliers, j'ai acheté des biens nationaux, » écrivait l'un des anciens présidents de la société, Esnoul, à Prieur de la Marne, pour l'apitoyer sur son sort. Archives nat., AFII 126, plaq. 967, pièce 33. Voir également la lettre de Georgelin à Prieur, Josselin, 23 messidor an II (11 juillet 1794) ; Arch. dép. du Morbihan, série L, 1270.

Digitized by Google

département ou du district « une proclamation portant défense aux ci-devant seigneurs et à leurs agents d'exiger de nos frères et amis, les habitants des campagnes, des redevances en grains ou en argent stipulées dans la plupart des baux ou baillées de l'ancien régime, pour droit de moulure [1]. » Elle décidait même de pousser l'Assemblée nationale « à déclarer nulles, comme contraires aux droits de l'homme, de pareilles clauses ou redevances [2]. »

L'émigration vint bientôt après fournir aux clubistes un prétexte pour presser leur marche en avant. La première mesure prise par eux fut de réclamer de nos représentants un décret qui contraignît « les fermiers, régisseurs, etc., des réfractaires qui s'expatriaient volontairement à ne leur envoyer que du numéraire représentatif [3]. » D'autres projets plus radicaux se succédèrent sans interruption. Dans la séance du 15 mai, un membre s'employa effrontément à obtenir qu'on sollicitât du parlement « une loi par laquelle les émigrants seraient soumis pendant leur absence à une double imposition ; un autre demanda que leurs biens fussent séquestrés jusqu'à leur rentrée dans le royaume [4]. » Tout cela parut fort hardi à quelques-uns et divers amendements furent acceptés, « entre autres celui d'écrire à tous les clubs, particulièrement à celui des jacobins, pour qu'ils donnassent des instructions relatives à cette matière [5]. »

Les jacobins de Paris encouragèrent-ils à continuer dans cette voie? C'est probable. Du moins, dans la suite, les motions se multiplièrent sur ce point. L'un voulait que les biens des ci-devant nobles fussent confisqués au profit de la nation ou de leurs héritiers; l'autre, qu'ils n'en perçussent les revenus qu'en assignats; un troisième, que les municipalités fussent autorisées à se procurer les noms et les domiciles des émigrants. Ces divers vœux furent consignés dans une adresse à l'Assemblée nationale et dans des lettres écrites aux clubs du Morbihan et des départements voisins [6].

[1] Séance du 24 février 1791.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 11 mai 1791 ; cf. séance du 3 octobre 1791.
[4] Séance du 15 mai 1791.
[5] *Ibid.*
[6] Séance du samedi 28 mai 1791.

Digitized by Google

Ces mesures, semble-t-il, avaient de quoi satisfaire les plus impatients ; pourtant elles parurent trop lentes ; il fallait des moyens plus expéditifs. « Il fut donc arrêté que Messieurs du département seraient provisoirement priés d'ordonner le séquestre » des biens convoités [1] ; il serait toujours temps d'envoyer une adresse aux pouvoirs législatifs pour les inviter à s'occuper de cet objet [2].

Une dernière précaution restait à prendre pour assurer l'entière exécution de ce plan de vol légal : on pouvait craindre que quelque victime ne fût oubliée. Le club vannetais y pourvut. Il décida de prier les administrateurs du Morbihan « de donner des ordres aux districts de son ressort de faire la liste de tous les citoyens émigrés », et d'adresser ensuite le tableau général de ces infortunés à l'Assemblée nationale [3].

Il était vraisemblable en outre que quelques-uns au moins des « ci-devant » possédaient des biens en plusieurs départements. Or comme, en dehors du lieu de leur résidence habituelle, il était possible qu'on ignorât s'ils avaient effectivement quitté le royaume, le club conclut que l'Assemblée nationale devait « charger le département de se faire rendre compte par les municipalités de tous les Français (pour lors) absents de leurs domiciles et résidant en pays étranger, » il demanda de plus qu'on publiât la liste complète des émigrants [4].

Rien donc ne pouvait plus échapper au séquestre : les clubistes vannetais, pour atteindre ce résultat, avaient vraiment déployé de la constance et de la perspicacité.

Ils s'aperçurent bientôt néanmoins que leur œuvre de haine n'était pas encore parfaite.

Un jour viendrait peut-être où les exilés reverraient leur patrie ; ils essaieraient sans doute alors de rentrer en possession de leurs anciens domaines. Il importait de rendre la chose impossible. A cet effet, la société rédigea une pétition pour supplier les représentants « de décréter que les biens mobiliers des émigrés seraient vendus et que les revenus de leurs biens-fonds seraient consignés pour être employés de suite aux frais de la

[1] Séance du 25 juin 1791.
[2] *Ibid.*
[3] Séance du 5 avril 1792.
[4] Séance du 17 avril 1792.

Digitized by Google

guerre [1]. » Dix jours plus tard, nouvelle aggravation, le club ajouta à la vente des propriétés mobilières la confiscation des propriétés foncières [2].

C'était le vol sans phrase.

Les *Amis de la liberté et de l'égalité*, comme ils allaient bientôt s'intituler, avaient lieu d'être contents de leur zèle liberticide.

Il semble que leur soif de vengeance contre des vaincus dût être amplement étanchée. Il n'en était rien pourtant. Les clubistes redoutèrent que les biens ainsi dérobés ne trouvassent des acquéreurs dévoués et que, grâce à la délicate connivence de ces derniers, les possesseurs injustement spoliés ne recouvrassent dans la suite les richesses de leurs ancêtres. Une pétition fut présentée par eux aux administrateurs du département : ils demandaient qu'on exclût « les ci-devant moines ou prêtres et les régisseurs ou agents des ci-devant seigneurs des adjudications, à titre de fermes, des biens nationaux qu'ils avaient occupés ou régis [3]. »

Nous nous arrêtons là dans l'énumération de ces actes multiples d'odieuse tyrannie. Aussi bien le lecteur a suffisamment compris jusqu'où étaient descendus, entraînés par quelques meneurs violents, ces bourgeois ignorants et prétentieux, naguère encore si modérés. Vraiment ce spectacle nous réconcilierait presque avec la Convention qui tous les jours, de tous les points du pays, voyait affluer dans ses bureaux ces adresses injustes et sauvages, et devait partant s'imaginer que le pays tout entier lui faisait une obligation formelle de marcher toujours plus fermement dans la voie d'une persécution effrénée et sanguinaire.

P. Bliard.

[1] Séance du 8 mai 1792.
[2] Séance du samedi 19 mai 1792.
[3] Séance du 14 décembre 1792.

Digitized by Google

NAPOLÉON EN RUSSIE

1812

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS DES ARCHIVES ESPAGNOLES

Londres, au printemps de 1812, était en grande effervescence. Le centre de la résistance à Napoléon avait toujours été là ; et la conflagration générale qui s'annonçait en Europe donnait une ardeur nouvelle à l'activité de ses adversaires. Parmi les plus affairés et les plus confiants se trouvaient les ambassadeurs espagnols. Représentants — chez la nation qui fournissait sans se lasser les subsides de la guerre — du peuple qui seul encore la soutenait par son indomptable patriotisme, leur position était remarquée.

Dans les salons du West-End et les allées de Hyde Park, passait, en fier hidalgo et en grand seigneur qu'il était, le comte de Fernan Nuñez. Fils du dernier ambassadeur d'Espagne auprès de Louis XVI, il avait été de la jeune cour de Ferdinand VII. Il avait été aussi du voyage forcé de Bayonne, au mois de mai 1808, et il s'en souvenait. Il en était revenu avec un poste honorifique, imposé par Napoléon auprès de Joseph Bonaparte. Dès que la fortune tourna contre *el Rey intruso*, il démasqua une opposition qu'il alimentait sous main en armant ses vassaux contre l'envahisseur. Ses biens furent séquestrés et lui déclaré traitre. Depuis lors, il avait fourni un service assez brillant aux armées espagnoles, donné une adhésion chaleureuse aux Cortès. Il était maintenant envoyé par la Junte de Cadix, en Angleterre, pour y remplacer le duc de l'Infantado, nommé président de la Junte suprême. Il avait débarqué, après une pénible navigation, le 1er avril 1812.

Il arrivait dans le milieu le plus sympathique du monde à la

Digitized by Google

cause de l'indépendance espagnole. Les Anglais, Wellington en tête, qui se battaient dans la péninsule, formulaient — nous avons leur correspondance — les plus graves réserves dans leur admiration sur les soldats, les généraux et les ministres espagnols ; ils multipliaient même leurs reproches et leurs plaintes au sujet de ces « alliés ». Mais à distance, au bord de la Tamise, les citoyens de la Cité s'enthousiasmaient et, en bons calculateurs, escomptaient l'avantage moral et surtout matériel de cette guerre qui fournissait aux troupes britanniques un terrain d'action sur le continent.

Pour ne pas quitter les documents espagnols, à l'examen desquels j'ai borné cette étude, je relève, aux archives de Simancas [1], la preuve de cette sympathie nationale dans les dépêches des ambassadeurs de Séville et de Cadix.

C'est d'abord, à la première nouvelle de la résistance contre Napoléon, l'enthousiasme de Londres tout entier (23 juillet 1808). — Le gouvernement britannique fait mettre en liberté tous les prisonniers espagnols qui se trouvent en Angleterre (4,000 hommes) et les fait transporter en Espagne (27 juillet 1808). — Il envoie trois millions de piastres fortes à répartir également entre la Galice, les Asturies et l'Andalousie (28 juillet). — L'évêque catholique de Londres, dans la chapelle catholique de cette ville, chante un *Te Deum* en l'honneur de la capitulation de Baylen (18 août). — On accélère les préparatifs pour aller chercher en Danemark les troupes espagnoles du marquis de la Romana (19 août). — Formation à Londres d'un comité de souscription en faveur des soldats espagnols ; envoi d'effets et de médicaments (21 mars 1809). — La frégate *la Minerve* emporte en Galice seize millions de réaux (25 avril). — Le 9 juin 1809, c'est l'alliance officielle entre l'Angleterre et Ferdinand VII. — Les membres du club de Pitt, la haute aristocratie anglaise, offrent un banquet au ministre d'Espagne (29 mai 1811). — Suivant les ordres de la Régence, l'ambassadeur espagnol provoque à Londres une souscription en faveur des troupes de l'*Empecinado*, et dès le premier jour elle fournit 10,000 francs (26 juillet 1811).

Voilà, en débarquant, quelles traditions de sympathie pour ses compatriotes trouvait établies Fernan Nuñez. Présenté aus-

[1] Archivio general. *Estado. Legajos* 8171-8173.

Digitized by Google

sitôt au Régent, en relations avec le *Peerage*, unissant à la dignité castillane l'affabilité française, qu'il tenait de sa grand'-mère, Marie de Rohan, il se mêlait très fort aux gens et cherchait à découvrir les secrets diplomatiques pour en faire part à son gouvernement, plus anxieux que personne des événements.

Chacun regardait avec de grands yeux le spectacle qui s'allait donner dans le nord de l'Europe, le combat suprême pour ou contre l'omnipotence impériale; on savait en jeu la liberté du monde. Fernan Nuñez écrit régulièrement à la Junte les nouvelles; il recueille les bruits, sans toujours assez les contrôler, comme nous le verrons, acceptant volontiers tout ce qui flatte ses espérances, et certain d'ailleurs, plus il sera optimiste et triomphant, de satisfaire la passion politique de ceux qui l'envoient. Mais par ce côté-là justement se manifeste le double intérêt de ces lettres : nous voyons ainsi le sentiment intime des ennemis de Napoléon, la façon dont ils connaissent les événements et celle dont ils les apprécient; c'est de la psychologie en même temps que de l'histoire. Qu'on n'y cherche pas un précis exact, un résumé technique des opérations militaires franco-russes; on entendra seulement chez les alliés le bruit de la passion du moment, et bientôt le cri d'espérance, de délivrance et de salut.

La correspondance de Fernan Nuñez — du printemps de 1812 à l'hiver de 1813 — est aux archives de Simancas [1]. Je n'en prendrai que les pièces concernant la campagne de Russie; toutes ne sont pas en clair, plusieurs étaient chiffrées. Je donne ici une traduction littérale de l'espagnol. J'ai suivi le texte avec scrupule, plus soucieux de la vérité de l'expression que de sa forme littéraire. Un très rapide commentaire explicatif et rectificatif m'a paru nécessaire; il encadre chacune des dix lettres qui vont suivre.

Nous savons qui les a écrites; ceux qui les reçoivent sont d'abord don Ignacio de la Pezuela, secrétaire des affaires étrangères, et son successeur, don Pedro Gomez Labrador, un des diplomates les plus connus qu'ait possédés l'Espagne au début

[1] Dans les *Papiers d'État*. « Inventaire de l'ambassade d'Angleterre, » cartons 8171 et 8173. Je renvoie, pour de plus amples renseignements, à mon rapport de *Mission en Espagne* en 1896 (Imprimerie nationale, 1898).

Digitized by Google

du XIXe siècle et qui devait être son plénipotentiaire au congrès de Vienne. Voilà les personnages; nous avons déjà indiqué le cadre; précisons le décor. La grande armée a traversé toute l'Allemagne et s'approche de la frontière russe; derrière elle marchent, en tributaires plus qu'en alliés, les contingents autrichiens, prussiens, saxons, polonais, bavarois, wurtembergeois, hollandais et italiens. A l'autre bout du continent, les troupes françaises, répandues en Espagne, font tête aux soldats espagnols, portugais et anglais; à la tête de ces derniers, Wellington s'avance vers Madrid. Toute l'Europe est en armes.

N° I. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Après avoir couvé depuis si longtemps, la guerre entre la Russie et la France est enfin commencée. Les trois premiers bulletins de la grande armée, insérés dans les journaux de Paris et reproduits dans les divers périodiques de cette capitale [Londres] vous feront connaître le passage de la frontière, au fleuve du Niémen, par Napoléon à la tête de ses troupes, et la retraite d'Alexandre, avec ses soldats, jusqu'à la Dwina, suivant son plan de défense.

Ces papiers publics, — je vous les envoie inclus, — vous feront parfaitement connaître la correspondance échangée entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-Cloud au sujet de leurs différends; le second l'a publiée comme une justification de sa rupture, tandis que c'est, au contraire, la manifestation de sa perfidie et de son ambition et en même temps de la modération et des justes représentations du premier.

En plus de ces documents officiels, les journaux anglais, se référant à des lettres venues de Hollande, prétendent que le quatrième bulletin donne avis déjà de l'entrée de l'armée française, avec Bonaparte, à Wilna où avaient été le quartier général russe et l'empereur Alexandre. Cette ville, et du reste tout le pays également, est abandonnée et laissée sans subsistances.

Les nouvelles de Suède confirment tous ces événements; elles annoncent de nombreuses désertions chez le contingent prussien incorporé à l'armée française, et la prochaine coopération d'un corps suédois et russe sous les ordre de Bernadotte; ce prince serait débarqué par les Anglais avec leur arrière-garde, et sa présence amènerait la conclusion d'un traité d'alliance entre les trois gouvernements. La chose paraît très probable et cette cour [Londres], qui entretient déjà un ministre à Stockholm, vient de nommer, à Saint-Pétersbourg, un

Digitized by Google

ambassadeur extraordinaire qui n'est autre que lord Cathcart, général distingué et politique habile, qui va partir incessamment pour son poste.

En même temps que s'exécute ce grand changement dans le nord de l'Europe, il s'en accomplit, au nord de l'Amérique, un autre d'une non moins grande gravité, quoique de conséquence fort différente pour ce pays-ci : le Congrès des États-Unis — l'avis en a été porté par un navire de New-York — a voté la guerre contre la Grande-Bretagne ; et la sanction du pouvoir exécutif manque seule encore pour voir commencer les hostilités.

Voilà ce que j'avais à communiquer à Votre Seigneurie et je prie Dieu qu'il la garde en santé pendant de longues années.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 22 juillet 1812.

La guerre avait été déclarée le 22 juin; le 24, l'armée française franchissait le Niémen dans le formidable appareil dont M. Vandal a donné une description qui restera :

« Soudain, le soleil brille, apparu sur l'horizon, et monte dans un ciel pur, rasant le sol de sa rayonnante clarté, il fait courir sur le front de nos lignes un éclair qui se répète et se prolonge à l'infini, un interminable scintillement de baïonnettes, de lances, de sabres et de cuirasses. Tout s'illumine, tout se discerne, et le spectacle se découvre dans la magnificence de son ensemble et de la précision de ses détails. — Sur l'amphithéâtre des collines, un immense déploiement de troupes en marche, deux cent mille hommes qui s'ébranlent et s'avancent à la fois, régulièrement, posément, d'un pas égal et vaillant; partout l'aspect de l'action et de la force disciplinées, l'invasion coordonnée et méthodique, dans son formidable élan. L'armée de première ligne est là tout entière, en grande tenue de combat, avec ses innombrables états majors, ses uniformes de toutes nuances, ses longues files de plumets rouges, ses aigles brillant au soleil, ses drapeaux illustrés d'inscriptions glorieuses, l'armée débarrassée pour un jour de son lourd attirail de convois, allégée et libre, superbe d'entrain et d'animation, aspirant à se dévouer. Les tristesses de la veille, l'ennui et la souffrance des longues marches ne sont plus qu'un rêve oublié ; l'allégresse du matin a dissipé cette brume, elle dilate les cœurs et les rouvre aux magiques espoirs. Et les colonnes débordent des sommets, s'engagent sur les pentes où se creusent trois sillons principaux,

Digitized by Google

descendent par ces ravins en étincelantes coulées d'acier, se rapprochent, se côtoient sans se mêler, convergent toutes au point de passage, s'allongent et s'amincissent pour traverser les ponts, puis reprennent leur ampleur, leurs distances, — et lentement s'épandent sur la terre russe [1]. »

Les six premiers corps, à côté du quartier général de l'Empereur et de la garde, étaient commandés par Davout, Oudinot, Ney, le prince Eugène, Gouvion-Saint-Cyr; les trois réserves de cavalerie aux ordres des généraux Nansouty, Montbrun et Grouchy. A l'aile droite, le roi Jérôme, Poniatowski, les généraux Reynier et Vandamme, les cavaliers de Latour-Maubourg, les Autrichiens de Schwarzenberg. A l'aile gauche, le Xe corps et le maréchal Macdonald. — Deux armées russes, respectivement dirigées par Barclay de Tolly et Bagration, s'étageaient en avant d'une troisième, en réserve.

Le plan de campagne avait été longuement médité chez les Russes; le Français d'Allonville, l'Allemand Wolzogen, le Livonien Barclay, le Prussien Phull, et d'autres encore, avaient donné leur avis motivé.

La retraite de Wellington derrière les lignes de Torrès Vedras avait fait la plus profonde impression sur les esprits militaires de l'époque. Le général Scharnhorst suivait avec une attention enthousiaste chaque nouvelle qui venait d'Espagne, parce qu'il n'attendait que de cette marche une rapide délivrance de l'Europe [2].

Traîner la guerre en longueur, la Russie en trouvait un exemple vivant dans son histoire. Lorsque Charles XII entra en Pologne, ce fut la tactique de Pierre le Grand, qui sut l'affaiblir en lui enlevant ses fourrages et ses vivres. Alexandre estima donc habile de se dérober, et il commença ce fameux mouvement de recul qui attirait pas à pas l'armée française jusqu'au cœur du pays ennemi. La cavalerie de Murat, entrant le 28 juin à Wilna, après un choc assez vif, trouvait les ponts détruits, les

[1] *Napoléon et Alexandre*, t. III.

[2] On trouvera un résumé complet de ces idées et le texte intégral de ces divers Mémoires dans la très remarquable introduction mise, par M. le lieutenant Fabry, en tête de la collection de documents sur la *Campagne de Russie* (t. Ier). Cette vaste publication, dont le tome IV va paraître, remplit déjà plus de 2,000 pages pour arriver à la bataille de la Moskowa.

Digitized by Google

magasins brûlés, et chacun en ressentait une poignante surprise, sans se douter que ce devait être, pour de plus formidables incendies, le sinistre présage.

De son côté, Bernadotte, arguant des obsessions tyranniques de Napoléon pour forcer la Suède au blocus continental et profitant de la froideur qui s'en était ressentie entre Stockholm et Paris, envoyait à Pétersbourg le comte Charles de Löwenhielm, muni d'instructions formelles pour la conclusion d'une alliance offensive et défensive [1] : la Finlande assurée à la Russie; la Norvège promise à la Suède; trente-cinq mille Russes unis aux troupes suédoises devaient faire une diversion sur les derrières de l'armée française. — L'entrevue d'Abo, au mois d'août, précisait ces premières conventions, mais l'on voit que dès juillet le comte de Fernan Nuñez en était bien informé.

N° II. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Depuis ma dernière lettre, des nouvelles me sont venues du théâtre de la guerre du nord. Tant par Paris, dans les huitième et neuvième bulletins français, que par la Suède, dans les relations russes et les avis particuliers, elles ne nous apprennent pas de grands détails ni d'opérations importantes en elles-mêmes ; ce sont seulement des mouvements précurseurs d'événements considérables. Quand on les a comparés les uns avec les autres, le résumé de tous ces documents, — en négligeant les jactances de Napoléon, — c'est que rien n'a pu couper les troupes d'Alexandre ni troubler l'armée de Bagration dans les mouvements qu'elles ont effectués hors de Wilna, le 17 du mois passé. Les premières se sont retirées à Witepsk, en excellent ordre, après avoir escarmouché, dans leur camp de Drissa, sur la Dwina et au pont de Dunaberg, avec les Français; les secondes, après un combat victorieux contre une partie du corps de Davoust, ont rétabli leurs communications avec leurs camarades.

Ainsi, toutes réunies maintenant en des points choisis et de défense facile, les forces russes sont animées par les avantages qui viennent de signaler les débuts de leur prudente campagne, par l'amour de leurs foyers et de leur patrie, au centre de laquelle ils combattent, continuellement renforcées par les réserves établies dans l'intérieur et la nouvelle levée que vient d'ordonner Alexandre, pourvues de tout le nécessaire

[1] Voir les *Mémoires du général de Suremain*, chapitre VIII.

Digitized by Google

au milieu d'un pays à la fois désert et stérile, en face d'un ennemi harassé de longues marches, fatigué de la température, sans approvisionnements, souffrant de la disette, privé de solidité, de secours et d'espérance, n'ayant ni butin pour soutenir ses souffrances, ni trophées pour maintenir son ardeur, — en un pareil contraste, le résultat ne paraît pas douteux lors du grand choc qui aura lieu, selon toutes les apparences, à Witepsk ou dans les environs.

En même temps, l'expédition véritablement forte, formée en Suède, augmentée tout ce mois-ci, atteindra son but, que l'on croit être la Prusse, sous les ordres de Bernadotte. Cette puissante diversion commence déjà à se faire sentir, puisque Bonaparte, pour renforcer le corps de Victor qui défend son arrière-garde, a détaché le corps de Régnier [Reynier].

A ces circonstances favorables, il convient d'ajouter la ratification de la paix entre la Turquie et la Russie, qu'affirment les lettres de Pétersbourg; les triomphes de Wellington ; l'héroïsme des Espagnols, et l'approche de l'hiver augmentant jusqu'à l'extrême les privations actuelles des Français. Ce ne sera point leur moindre ennemi dans les pays qu'ils occupent. Tous ces obstacles à l'ambition napoléonienne, ces appuis de la justice universelle, donnent le juste espoir de voir les opérations militaires du nord obtenir, cette année, sinon la ruine du tyran, du moins son humiliation; sinon la liberté des nations, du moins l'heureux augure de cette délivrance tant souhaitée.

Que Dieu garde Votre Seigneurie de longues années.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 14 août 1812.

Cette lettre est exacte dans ses relations militaires, sensée dans ses déductions politiques. Napoléon avait quitté Wilna le 16 juillet; l'armée de Barclay, suivant son plan, se retirait à notre gauche, en bon ordre; à notre droite, Bagration passait sans encombre la Bérésina, malgré Davout, dont les forces étaient diminuées, après le départ mécontent du roi Jérôme. Le choc des deux troupes eut lieu cependant à Mohilew le 23. Les corps français engagés eurent la victoire, mais Bagration put continuer son mouvement de concentration en arrière.

La paix avec les Turcs, si à propos conclue, avait permis à Alexandre de rappeler ses troupes échelonnées en Moldavie, leur ordonnant de remonter vers la Pologne pour se joindre au général Tormasof. Elles étaient commandées par l'amiral Tchitchagoff et en sous-ordre par Langeron.

Digitized by Google

Les *Mémoires* [1] de celui-ci nous donnent tout le détail de cette partie de la campagne. Après une marche forcée, la jonction eut lieu, le 20 septembre, sur les bords du Styr ; les Russes trouvèrent en face d'eux le corps de Schwarzenberg.

Le triomphe de Wellington auquel fait allusion la joie de Fernan Nuñez, c'est la bataille que nous appelons des Arapiles et les Espagnols de Salamanque, livrée le 22 juillet; Marmont y fut blessé; elle entraîna la retraite des Français et l'abandon de Madrid, où Wellington parvint le 12 août.

N° III. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Nous avons déjà reçu ici onze bulletins de l'armée française de Russie. Napoléon y annonce, dans ses conquêtes, une pause qui, cette fois, en sera la fin. — Après avoir relaté trois actions particulières avec les deux premières armées russes, à la fin de juillet et dans les parages de Witepsk, une autre avec le corps détaché du comte de Wittgenstein, non loin de Riga, il a le regret de ne pouvoir réclamer la victoire, car on sait officiellement que ces rencontres ont été avantageuses à ses adversaires. Après avoir avoué un autre échec subi en Volhynie par une division saxonne contre une division de Bagration, on voit qu'il ignorait encore la concentration de toutes les forces d'Alexandre à Smolensk et aux bords du Borysthène. Ayant énuméré ses positions sur ce fleuve, il dit mettre ses troupes dans des quartiers de repos à cause de la chaleur, plus forte actuellement en Russie qu'en Italie.

Cet arrêt inespéré de Bonaparte dans sa marche, au lieu d'accourir aux clochers de Pétersbourg et de Moscou, comme le prophétisait sa proclamation en passant le Niémen, l'assurance que de son côté donne Alexandre de ne point cesser la guerre, quand même ses deux capitales seraient envahies, puis la coopération de la Suède et la conclusion de la paix avec la Turquie, et le triomphe de Wellington (sa grandeur apparaît à l'œil le plus aveuglé, bien qu'il soit publié dans le *Moniteur* sous les fausses couleurs dont ce journal a l'habitude), tout cela contribue à ouvrir le plus beau champ d'espérance devant cette guerre du Nord.

M. Zorter (?), le ministre anglais aux États-Unis, vient d'en arriver;

[1] Les écrits de Langeron, bien connus des érudits, se trouvent aux Archives des Affaires étrangères, dans la série RUSSIE, *Mémoires et documents*. — Pour les campagnes de 1812 à 1814, le texte va être publié par la *Société d'histoire contemporaine*, tome XXVIII de sa collection.

Digitized by Google

c'est l'effet de la déclaration de guerre et de l'ouverture des hostilités; mais il a laissé à Halifax son secrétaire et il espère un changement heureux dans la politique américaine, quand on saura, de la part du gouvernement anglais, la révocation des ordres qui ont servi de prétexte à la rupture.

S. A. R. le prince Régent a conféré à lord Wellington, en récompense de ses services signalés à Salamanque, la dignité de marquis en Grande-Bretagne, sous le titre de Wellington [1].

Dieu garde longtemps Votre Seigneurie.

LE COMTE DE FERNAN-NUÑEZ.

Londres, 26 août 1812.

La phrase de Fernan Nuñez est pleinement juste : dans les combats glorieux livrés contre Barclay les 25, 26 et 27 juillet, Napoléon n'avait guère fait de chemin en avant, et ses rencontres « avaient été avantageuses à ses adversaires », car elles satisfaisaient leur calcul de fatiguer l'armée française, l'entraînant de plus en plus à travers les steppes de la Russie. C'est pour lui donner un moment de repos que Napoléon s'arrêta à Witepsk, ses contingents déjà réduits de près de moitié. Cependant, dès le 11 août, il reprenait sa marche, poursuivant l'offensive contre les Russes, qu'il cherchait à rencontrer, dit Thiers, « n'importe où et n'importe comment. » Nous allons voir bientôt le résultat de cette impatience, dans les lettres suivantes.

De cette opiniâtreté d'Alexandre, à laquelle les Anglais, les Espagnols et ici particulièrement Fernan Nuñez attachaient tant d'espérance, Langeron nous a transmis un témoignage bon à rapporter. C'est la conversation du général piémontais Michaud avec le Tsar, en arrivant à son camp :

« Sire, votre armée n'avait qu'une seule inquiétude. — Et « laquelle? — Elle a craint que Votre Majesté ne fît la paix. — « Jamais! Napoléon fût-il à Kazan. — En ce cas, Sire, je vous « félicite d'avance de vos triomphes. Un souverain qui possède « un tel caractère et une telle énergie ne perd pas ses États. »

[1] Wellesley, pour ses divers succès dans la péninsule, fut comblé de titres et de dignités : Pair d'Angleterre et baron Douro de Wellesley, vicomte Wellington de Talavera (26 août 1809); — Comte de Vimeiro (26 octobre 1811); — Grand d'Espagne et duc de Ciudad Rodrigo (10 février 1812); — Comte de Wellington (18 février); — Chevalier de la Toison d'Or (12 août); — Marquis de Torrès Vedras (4 septembre); — Duc de Victoria (18 décembre). — Avec une donation de 100,000 livres sterling, avancé dans la pairie comme marquis de Wellington, le 18 août 1812.

Digitized by Google

N° IV. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Il vient de nous arriver de nouveaux Bulletins de l'armée française, portant les numéros 12, à Witepsk, 13 et 14 à Smolensk, et datés des 21 et 23 août.

Le premier et le dernier de ces documents ne contiennent rien de notable, se bornant à des descriptions du territoire, du climat et des positions. Le second relate l'entrée dans Smolensk, le 18, après une lutte acharnée qui aurait duré du 17 jusqu'au 18 au point du jour, pour se terminer par l'évacuation et l'incendie total de la place par les Russes. Il parle aussi d'une autre action, le 19, où il suppose que ces derniers furent encore battus; il relate un combat entre Tormason (*sic*) et les Autrichiens, où ceux-ci eurent également le dessus; d'autres encore, les 17 et 18, entre Oudinot et Wittgenstein, sur la Dwina; ce dernier aurait été repoussé. Mais de semblables récits sont toujours accompagnés de mensonges. Ils déclarent que les pertes des vainqueurs sont au moins égales, sinon supérieures, à celles des vaincus; avouent avoir eu hors de combat dix à douze mille hommes, huit généraux, parmi lesquels Oudinot, gravement blessé. Ce maréchal fut attaqué et poursuivi vigoureusement, le 16, par celui que l'on disait avoir été battu le 1er août.

Sébastiani aurait été défait le 8, en face de Smolensk; l'armée russe aurait effectué librement sa retraite sur Moscou, sans laisser un seul de ses magasins, et chanté un *Te Deum*, comme si elle avait remporté la plus complète des victoires. Ce sont là les plus récentes nouvelles du théâtre de la guerre; mais il convient de les tenir pour plus ou moins suspectes, tant que nous n'en aurons pas directement de Russie. Les derniers renseignements parvenus de là-bas nous donnent la marche de l'armée de Turquie [1] pour se réunir aux Ier et IIe corps moscovites. On ne peut savoir ce qu'il y a de sûr ou d'incertain dans les projets de Napoléon.

Les apparences de la situation intérieure de la France montrent les pertes que lui a fait subir la guerre au Nord et au Midi. Le Sénat a tenu trois sessions extraordinaires; les dépôts des régiments, les garnisons des forts et des places fortes se dirigent en Espagne, au nombre de dix mille hommes. Le *Moniteur* dit que Masséna les commande [2].

[1] Armée russe employée contre les Turcs.

[2] Le maréchal Masséna ne sortit pas de France, et son commandement resta nominal.

Digitized by Google

Que Votre Seigneurie veuille bien accepter, en mon nom personnel, mes compliments pour la conquête et la délivrance de notre héroïque capitale, Madrid! C'est là un des fruits de l'inoubliable victoire de Salamanque par l'immortel Wellington.

Que Dieu vous garde de bien longues années!

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 9 septembre 1812.

Smolensk fut, en effet, une horrible bataille. Sans entrer ici dans une digression théorique sur les mérites tactiques qui amenèrent la rencontre [1], on peut dire que, dans son impatience, l'empereur fit canonner la place, mal fortifiée, pour obliger les Russes à en sortir; nous ne primes les faubourgs qu'après six heures d'un affreux carnage, la ville et les magasins incendiés, et vingt mille cadavres sur le sol.

« Autrefois, dans nos longues courses victorieuses, lorsque nous pénétrions dans des villes conquises, après un premier moment de terreur, les habitants, rassurés par la bienveillance ordinaire du soldat français, revenaient dans leurs demeures qu'ils n'avaient pas songé à détruire et dont ils se hâtaient de nous faire partager les ressources. Il n'y avait d'incendies que ceux que nos obus avaient involontairement allumés. Dans cette dernière campagne, surtout depuis que la frontière moscovite était franchie, nous trouvions partout la solitude et les flammes, et si quelques rares habitants restaient dans nos mains, la terreur et la haine régnaient sur leurs visages. Les juifs, si nombreux en Pologne, si serviables par avidité, si empressés à nous offrir une hospitalité dégoûtante mais utile, les juifs eux-mêmes manquaient, car il n'en existait point au delà de la frontière polonaise. En voyant ces flammes, cette solitude, ces cadavres gisant dans les rues, nos soldats commencèrent à comprendre que ce n'était point là une de ces guerres comme ils en avaient tant vu, et dans lesquelles, avec des actes brillants et de l'humanité,

[1] Voir la préface du colonel de Coutanceau, chef de la section historique du ministère de la guerre, au tome III des documents de la *Campagne de Russie*, publiés par le lieutenant Fabry. — Napoléon, dans ses Commentaires, prétend avoir tourné les Russes. Clausewitz déclare l'opération incompréhensible. Boutourlin blâme son auteur de ne l'avoir pas achevée. L'opinion moyenne, qui semblerait la meilleure, paraît avoir été donnée, dès 1820, par le marquis de Chambray, général d'artillerie : Napoléon voulait, les tournant ou non, en venir à une grande bataille avec les Russes.

Digitized by Google

on désarmait l'ennemi. Ils sentirent que c'était une lutte plus grave. Mais le goût de l'extraordinaire les dominait et les entrainait ; la vue de Napoléon les transportait toujours, et ils croyaient marcher à une expédition merveilleuse qui surpasserait toutes celles de l'antiquité [1]. »

L'armée française passa le Dniéper et continua sa poursuite. C'est à quoi fait allusion Fernan Nuñez, quand il parle d'une « autre action le 19. » Elle eut lieu sur le plateau de Valoutina, entre les fantassins de Ney, les cavaliers de Murat, contre les divisions de Barclay ; des milliers de morts et de blessés tombèrent; et l'armée russe put cependant passer encore.

Loin de là, la lutte entre Tormasof et Schwarzenberg s'était produite, le 12 août, sur notre extrême droite. Les Autrichiens demeurèrent victorieux. Napoléon attacha tant d'importance à ce succès de ses « alliés », qu'il leur envoya un don de 500,000 francs, des croix sans nombre, et voulait que son beau-père donnât à Schwarzenberg le grade de feld-maréchal. Il voulait ainsi se tromper un peu et en imposer beaucoup aux autres.

Il savait bien que les Autrichiens faisaient la guerre à contre-cœur. Langeron — que l'on aime à citer, comme un témoin oculaire, sur toute cette campagne — a dit qu'il existait entre les deux armées russe et autrichienne « un commerce de politesse et des égards réciproques qui rappelaient les guerres de Louis XIV et de Louis XV, égards que les guerres de la Révolution avaient fait disparaître. » Et il rapporte, le tenant du prince Philippe de Hesse, que les croates et les chasseurs ôtaient les balles des cartouches et tiraient à poudre; après un feu continuel, il n'y avait personne de tué ni de blessé, comme on peut se l'imaginer [2].

A gauche, Oudinot, vainqueur de Wittgenstein à Jacoubowo (29 juillet), à Drissa (1er août), livrait encore bataille le 17 à Polotsk et y recevait une grave blessure; la victoire était due à Gouvion-Saint-Cyr, blessé aussi, et on lui envoyait le bâton de maréchal.

Les huit généraux frappés dont parle Fernan Nuñez sont seu-

[1] Thiers, *Consulat et Empire*, t. XIV, p. 225.

[2] Cette camaraderie entre soldats devenait de la politesse raffinée entre souverains. L'empereur de Russie renvoyait à l'empereur d'Autriche les drapeaux pris sur ses troupes. On pourra lire les curieuses lettres échangées à ce sujet entre Roumansoff et Metternich (octobre 1812) dans les notes de l'édition des *Mémoires de Langeron*, publiée par la *Société d'histoire contemporaine*.

Digitized by Google

lement au nombre de six, en y comptant le duc de Reggio et Gouvion-Saint-Cyr : Deroy, Sierbein, Verdier et Raglowich. Les Russes perdaient les généraux Berg, Gamen et Kozatchehkowski.

On conçoit la joie patriotique de Fernan Nuñez en considérant les événements d'Espagne. Cette entrée de Wellington à Madrid avait tenu du délire ; les rues jonchées de fleurs, les balcons tendus de draperies, les cloches à toute volée, les manteaux, les écharpes sous les pas du cheval du duc, qui, en mettant pied à terre, fut, dit Stocqueler, violemment *(vehemently)* embrassé par les femmes, aux étreintes desquelles il eut peine à se soustraire.

N° V. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Je vous envoie ci-jointe une relation que m'a adressée, dans une lettre du 22 septembre, datée de Stockholm, don Pantaléon Moreno y Daoiz, me chargeant de vous faire connaître les avantages remportés dernièrement par les Russes, sous les ordres d'Houtousof (*sic*), contre les Français dirigés par Napoléon en personne.

Ce fâcheux (?) papier a détruit l'impression de tristesse que nous avait laissée le dix-huitième bulletin français. Ce bulletin, Votre Seigneurie l'a certainement reçu il y a trois ou quatre jours dans les papiers de Paris ; c'est celui qui porte, avec la date du 10 [septembre], l'indication de localité de Mojaisk, bourg à quarante ou cinquante lieues de Moscou [1]. Nos nouvelles sont en complète contradiction avec ce premier document rempli d'incroyables faussetés. Ce qui se peut conclure, par déduction, de plus certain, quand on compare les faits, c'est lorsque Bonaparte déclare que Koutousoff [2] s'est retiré en bon ordre sur ses positions d'arrière-garde, venant de Moscou où s'est donnée l'action principale du 7 juillet (*sic*). Or, Mojaisk, d'où est daté le bulletin, est de quatre lieues plus avancé que Moscou dans les terres. Il est permis de penser que les autres résultats de la bataille sont précisément inverses à ceux que relate le bulletin, ou qu'ils sont les mêmes en changeant les termes du tout au tout. Au reste, quand nous n'aurions pas d'autres motifs de défiance, sa lecture suffirait à nous convaincre que les Français ont souffert au moins autant que

[1] 25 lieues seulement.

[2] *Michel Koutousoff* (1745-1813) se distingua contre les Polonais et les Turcs. Ambassadeur à Constantinople (1793) ; gouverneur de l'Ukraine (1794) ; commandant en chef des forces russes à Austerlitz. Livra à Napoléon la bataille de la Moskowa. Conduisit contre nous toute la retraite de Russie comme généralissime.

Digitized by Google

les Russes, et ne pourront vraisemblablement cueillir le fruit d'une victoire qui n'est que misère et dislocation pour les vainqueurs. Sur ce point, ils gardent un silence complet; ils ne mentionnent aucun drapeau enlevé, aucun régiment détruit, le nom d'aucun général russe ou mort, ou prisonnier, ou blessé, — sauf l'indication vague et générale de 40 à 50,000 hommes hors de combat. — La constance d'Alexandre, espérons-le, arrêtera la marche de Buonaparte jusqu'à ce que l'expédition suédoise qui est maintenant en route pour sa destination, et les neiges de l'hiver, notre meilleur allié, arrivent l'un et l'autre à temps pour lui faire risquer sa retraite ou empêcher son entrée dans Moscou.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 7 octobre 1812.

On reconnaitrait difficilement dans cette lettre qu'il s'agit de la fameuse bataille de la Moskowa. Il est vrai que ce choc prodigieux avait coûté aux deux adversaires des pertes équivalentes; il est plus vrai encore que tous deux, dans leurs « Bulletins », altéraient la vérité. Napoléon n'osait parler du nombre lamentable des morts, qui aurait indiqué l'affaiblissement de ses régiments avec l'énergie de la résistance de ses adversaires. Koutousoff écrivait à Alexandre pour lui annoncer qu'il prenait les devants afin de mieux couvrir Moscou! Ce vieux trompeur recevait 500,000 roubles de gratification, chacun de ses soldats 20, et l'on chantait des *Te Deum* à Pétersbourg.

Mais ce sont là, pour tous, des victoires à la Pyrrhus.

N° VI. *A don Ignacio de la Pezuela.*

MONSIEUR,

Voici la série des bulletins de l'armée française dans le Nord; elle continue jusqu'au vingt et unième, elle commence avec le dix-neuvième. Tous trois sont datés de Moscou, les 16, 17 et 20 du mois passé [septembre].

Il est maintenant indubitable que Buonaparte est en possession de la vieille capitale de la Russie. Mais les circonstances mêmes que mentionnent ces relations et les nouvelles de Pétersbourg font bien voir l'inutilité absolue de cette conquête.

Buonaparte est entré le 14 dans Moscou, après un combat dans les rues. Pour mieux dire, il est au milieu des cendres de la ville. Car il est certain, on l'écrit de la Russie, et quels que puissent être les motifs encore un peu obscurs, soit que le feu ait été mis par ce monstre ou par les habitants et leur gouverneur (les bulletins les en accusent),

Digitized by Google

cette magnifique cité a été incendiée, et à l'exception de la citadelle a été presque entièrement la proie des flammes. Est-ce le but que Buonaparte se proposait en occupant Moscou ? Trouver là, avec de bons quartiers d'hiver, des approvisionnements, des richesses, les moyens et les effets d'une terreur effroyable pour assurer l'humiliation désespérée de l'empire russe, c'était bien là son plan. Le feu l'a privé des premiers, et au lieu de rencontrer les derniers, cette catastrophe horrible a augmenté chez le peuple la soif de la vengeance, sans pouvoir affaiblir la constance de son souverain. Une énergique protestation a manifesté de nouveau la résolution de ne point traiter avec l'ennemi, et repoussant les propositions faites depuis ce vain triomphe, fidèle à la voix qui l'appelle à la défense du trône et de la patrie, Alexandre pousse chacun à prendre les armes.

S'il en faut croire les dépêches de Koutousoff et la proclamation dont je viens de parler, les Français, réellement battus, malgré leurs assertions, à la bataille de la Moskowa, ont seulement été adroits à manœuvrer, au prix des plus grands efforts, pour faire retirer les Russes à vingt milles au sud de Moscou, dont la position stratégique était indéfendable, et devenait sans valeur après qu'on en avait sauvé et retiré tout ce qu'il importait. Les Français, après cet avantage purement nominal (*sic*), sont exposés à être attaqués au premier jour de front par Hutusoff, dont l'armée augmente à chaque moment, sur leurs derrières par Tomazoff qui réunira promptement 100,000 hommes, et sur les flancs par Epen (*sic*) et Wittgenstein renforcés de 20,000 baïonnettes. Le chemin de Pétersbourg est couvert par une division nombreuse. La capitale et Riga sont à l'abri, défendues par un rigoureux hiver qui, avec la disette, dévorera certainement plus vite que l'épée les envahisseurs de Moscou, privés, au milieu des ruines, de ce qui les pourrait défendre contre de tels ennemis ; affaiblis de tant de façons, les Français sauraient-ils résister à la population de toute la Russie ?

Tel est le tableau que présentent les nouvelles du jour, et sa vue, loin de diminuer les espérances de liberté pour l'Europe entière que nous offre le spectacle de la guerre du Nord, fait grandir de plus en plus la persuasion que l'héroïsme de la Russie, imitant l'héroïsme de l'Espagne, pourra bien être la ruine de la tyrannie, si, comme il est vraisemblable, Alexandre ne laisse pas son cœur s'ouvrir à la faiblesse ou à l'intrigue.

L'ambassadeur russe qui devait être accrédité auprès de cette cour (Londres) est arrivé.

Dieu garde Votre Excellence nombre d'années.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 21 octobre 1812.

Digitized by Google

Ces réflexions sont justes et les événements vont les corroborer. L'incendie de Moscou, on le voit, excitait déjà tantôt l'indignation, tantôt l'enthousiasme, selon qu'on l'attribuait aux Français envahisseurs, ou aux Moscovites patriotes. On lit dans les *Mémoires* de Langeron : « L'incendie de Moscou, cet acte héroïque, cette terrible et sublime résolution, dû au dévouement le plus admirable et au patriotisme le plus ardent, avait anéanti les ressources que Napoléon comptait y trouver pour s'y maintenir pendant l'hiver, et ce que la flamme n'avait pas dévoré, le peu de provisions qui eussent pu encore nourrir l'armée française pendant quelques mois, fut dilapidé en peu de jours, par le pillage. »

D'autre part, le gouverneur Rostopchine se défendait volontiers de cette cruauté tragique. Il publia dans ce sens une brochure à Paris, en 1823, et d'après le comte de Ségur, Rostopchine aurait, dès 1816, écrit à une de ses filles : « Ce qu'il y a de drôle, c'est que ma profonde célébrité tient à l'incendie de Moscou, *événement que j'ai préparé, mais que j'ai été loin d'effectuer.* »

N° VII. *A don Pedro Gomez Labrador.*

MONSIEUR,

Nous avons reçu des papiers publics de Paris, jusqu'à la date du 29 octobre. Ils insèrent deux Bulletins de la Grande Armée française en Russie, portant les numéros 22 et 23, et tous deux datés de Moscou, le dernier du 9 octobre. Leur contenu n'offre rien de particulier. Quelques observations météorologiques sur le temps se mêlent à de grandes impostures sur les magasins de vivres qui se trouvent, comme par enchantement, sous les cendres et les décombres. A côté de ces forfanteries ridicules, on devine quelques signes de crainte et de misère, tels que la description des nouvelles défenses du Kremlin (la citadelle) et le récit des excursions des Cosaques dans les alentours; il est vrai qu'on ajoute que Murat, Ney et Eugène dominent tous les chemins, que les neiges ne commenceront pas avant novembre, que les paysans apportent aux marchés des provisions abondantes et que la contrée présente l'aspect de la fertilité. Pour cette dernière particularité, on ne saurait avoir de doute, car on l'apprend dans ces mêmes Bulletins qui ne peuvent relater un seul mouvement ni mentionner une seule escarmouche sans affirmer qu'ils ont été funestes aux Russes. Mais en lisant leurs gazettes et leurs lettres les plus dignes de crédit, on voit que les Russes, plongés dans l'inaction,

Digitized by Google

paraît-il, ne laissent pas de troubler le repos de leurs soi-disant vainqueurs.

Dans les derniers avis parvenus, on assure que Docteras (*sic*) a reconquis Smolensk et que Tormazow et Kutusow ont obtenu des avantages partiels mais considérables, tandis que Winzingerode et Wittgenstein — qui protègent les routes de Pétersbourg avec les anciennes armées et les corps revenus des frontières de Turquie, — forment un cercle d'investissement tout près de Moscou, interceptent les convois avec l'arrière-garde française et commencent à incommoder grandement l'ennemi par des guérillas russes qui font la guerre à l'espagnole. La résistance est nationale. L'esprit qui la soutient est tout patriotique. Dans une nouvelle proclamation, Alexandre a répété qu'il épuisera la coupe d'amertume avant que d'accepter aucune paix, et il ordonne une levée de 400,000 hommes, réclamant le secours de son peuple, en particulier de sa noblesse, suivant l'honneur et dans la loyauté habituelle de cette classe, attendant qu'elle sacrifie ses richesses et brûle ses palais, avant d'en laisser la jouissance aux envahisseurs, lui donnant en exemple le peuple qui a fait ce même sacrifice de ses chaumières et de son sang. Ainsi, tous les intérêts du vaste empire des tsars convergent en un seul; les difficultés matérielles de la nature apportent une aide physique aux grandes ressources de la défense; c'est une digue élevée en face du flot de l'ennemi, qui augmentera ses moyens particuliers pour la ruine de l'envahisseur, la liberté de la Russie et la restauration de l'ordre politique en Europe.

Cette perspective agréable présentée par une résistance extérieure contre le tyran de la France ne paraissait pas susceptible de trouver actuellement une aide intérieure; quand, par une fortune inespérée, une opposition soudaine éclate dans le pays même contre le monstre, et dans sa propre capitale. La façon dont a été connu cet événement singulier n'est pas moins extraordinaire que l'événement lui-même. Le récit des journaux français ouvre aux conjectures un champ immense. Dans le *Moniteur* du 24 octobre est insérée une note officielle du ministre de la police Savary; elle nous apprend que quatre anciens généraux, avec quinze autres officiers et quelques gardes nationaux, attaquèrent, le 23 courant, les hôtels du ministre et du préfet de police, celui du commandant militaire de Paris, faisant courir le bruit de la mort de Buonaparte (cette preuve des désirs secrets de la France entrait dans leur calcul). Mais, en une demi-heure, ils furent tous pris; on nomma une commission spéciale pour les juger sur l'heure, sur le chef d'imposture. La plus grande tranquillité règne parmi le peuple. Cela se passait le 24 (octobre), et jusqu'au 29 les journaux n'ont parlé ni de la conspiration, ni du procès, ni des exé-

Digitized by Google

cetions qui l'ont suivi; mais les lettres de la « Rive opposée » affirment que le *complot* est plus grave, plus compliqué et se ramifie dans plusieurs départements. On attend avec anxiété des nouvelles subséquentes et dès maintenant cet événement prouve jusqu'à l'évidence ce que l'on ne savait pas : le désenchantement profond pour le gouvernement de Napoléon; les conséquences, dans la circonstance actuelle, n'ont pas été obtenues, mais elles peuvent avoir plus de succès une autre fois, car le fond de ce sentiment d'opposition doit grandir avec la répression même, et il y a lieu d'espérer que nous ne sommes pas loin de l'anéantissement de l'oppresseur du genre humain.

Dieu garde Votre Excellence de longues années.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 4 novembre 1812.

On entend l'accent d'espoir et de triomphe de l'envoyé de la junte suprême; contre l'invincible Bonaparte, la fortune tourne enfin, les Russes « font la guerre à l'espagnole, » et en France, le trône du « tyran » est ébranlé par ses « généraux. » — Étouffée autant que possible par la police, la tentative du général Malet n'eut pas alors la répercussion morale, et ne prit pas l'importance symptomatique que depuis l'histoire lui attribue justement. Toutefois, le son de cloche n'échappait point à la perspicacité hostile des ennemis de Napoléon; et comme le montre la lettre de Fernan Nuñez, ils en devinèrent tout l'intérêt. Les « nouvelles subséquentes » qu'il attendait impatiemment ne confirmèrent pas de suite ses désirs; mais nous voyons que tous ces détails menaçants franchissaient les frontières, malgré les précautions des policiers. On avait d'abord arrêté les courriers aux barrières de Paris, et il y a encore aux Archives du quai d'Orsay tout un volume de la copie de ces correspondances saisies.. . inutilement: lettres privées, émissaires aux aguets, voyageurs, nouvellistes ont bientôt fait de colporter l'aventure et de lui donner des couleurs mystérieuses dont elle se grossit plus qu'elle ne diminue.

Fernan Nuñez ne parle pas ici à son interlocuteur habituel; il écrit au chevalier de Labrador qui tenait en main les fils de toute la diplomatie espagnole et prenait chaque jour davantage une importance marquée dans les affaires extérieures de son pays.

Digitized by Google

N° VIII. *A N....* (?)

[Chiffrée.] — « *Très réservée.* »

EXCELLENCE,

Dans ma dernière conférence avec le ministre des affaires étrangères, lord Castlereagh m'a fait connaître une dépêche chiffrée envoyée par l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Saint-Pétersbourg : lord Caltcar (*sic*). Elle mentionnait les dernières ouvertures de Napoléon pour la paix. Et comme elle offre un intérêt considérable pour donner une idée tout à fait exacte des sentiments de la cour de Russie, lord Castlereagh m'a autorisé à la communiquer à Votre Excellence, sous la condition expresse de la porter à la seule connaissance de Son Altesse la Régence des Espagnes; il importe de ne point la publier avant que l'empereur Alexandre ne juge opportun de le faire, car cette nouvelle ne nous est pas venue par la voie officielle, mais par l'intermédiaire secret de leur ambassadeur, lord Catcar (*sic*). — J'ai donné l'assurance que Votre Excellence agirait avec sa discrétion habituelle, et que Son Altesse verrait certainement là une preuve de la confiance et de la bonne harmonie qui règne entre les deux États.

Le 5 (vieux style), 17 octobre, après les cérémonies accoutumées et tout l'apparat correspondant à sa venue au camp russse, le duc de Wurtemberg eut un entretien avec le prince de Kutusoff, mais en présence d'un autre général, comme le prince l'avait désiré. Wurtemberg exprima les vifs désirs qu'avait son maître Napoléon de renouer l'alliance avec Alexandre, à qui il gardait une estime particulière. Il se plaignit de la manière barbare dont les Russes faisaient cette guerre, surtout les Cosaques, leurs cruautés, et le système ridicule et atroce de brûler les villes et villages, quand les Français agissaient d'une façon si différente en belligérants d'une nation civilisée.

Il demanda si l'Empereur ou la nation étaient disposés à faire une paix convenable pour les deux puissances; c'était l'unique désir de son maître; tout au moins, dans l'impossibilité immédiate, s'ils accéderaient à un armistice de plusieurs mois, pendant la plus grande rigueur de la saison. Dans ce second cas, Napoléon ne ferait pas la moindre difficulté, pour plaire à Alexandre, de retirer son armée des territoires conquis.

Enfin, s'il serait accordé que Napoléon envoyât à Saint-Pétersbourg une personne de distinction, pour parler à Alexandre une heure seulement; pendant le voyage et jusqu'au retour de cet envoyé, il y aurait une suspension d'armes.

Le général Kutusoff répondit que ni l'Empereur, ni la noblesse, ni le peuple, ni aucun individu ne voudraient entendre à une proposi-

Digitized by Google

tion de paix, et que toutes les classes de la nation étaient si décidées sur ce point, qu'on regarderait comme un traître quiconque en ferait la proposition.

Que la conduite des Russes dans cette guerre n'était point du tout cruelle, mais seulement la conséquence de l'invasion des Français; le peuple russe regardait cette invasion comme plus affreuse et plus atroce que celle qu'il avait subie des Tartares.

On était fort loin d'accorder un armistice; le climat, dur en effet, était indifférent aux Russes, et quant à permettre le passage d'un émissaire à Saint-Pétersbourg, il était impossible d'en faire même la proposition, puisque l'Empereur, les nobles, le peuple tout entier ne voulaient entendre parler que de la destruction de l'armée qui avait envahi leur territoire.

Pendant tout le temps de cette conférence, le général duc (*sic*) de Benningsen et le prince Wolkonsky, aide de camp d'Alexandre, s'étaient portés aux points avancés de la ligne et eurent une conversation avec Murat. Celui-ci, entre autres choses, leur déclara que parmi ses plus dures souffrances, il comptait d'être venu d'un si beau climat comme l'Italie, faire la guerre au milieu des neiges, dans un pays ravagé, à travers des villes en cendres; il ajouta d'autres expressions de son découragement.

La nouvelle de cette conversation est arrivée jusqu'à Alexandre. Il l'a désapprouvée hautement; il a voulu le montrer aux deux généraux, leur infligeant une punition et leur faisant savoir toute sa désapprobation ; afin que chacun le sût, il les privait de leur emploi. On pense cependant que cette résolution dernière n'aura pas d'effet, car plusieurs de leurs parents, alliés à Alexandre, ont intercédé en leur faveur.

Que Votre Excellence me permette d'exprimer ici ma satisfaction de voir, qu'à l'exemple des héroïques efforts de ma patrie bien-aimée, il y a encore une autre nation en Europe, dont la conduite et la constance vont prouver à tout l'univers que c'est assez d'avoir la résolution d'être libre et indépendant pour pouvoir résister au tyran qui prétend asservir tous les autres peuples.

Dieu garde Votre Excellence de longues années.

Excellence, Votre très fidèle et attentionné serviteur vous baise les mains.

LE COMTE DE FERNAN-NUÑEZ.

Londres, 14 novembre 1812.

Les désirs de Napoléon pour obtenir un armistice et arriver à la paix sont connus. Cette démarche du duc de Wurtemberg ne l'était pas; elle est fort curieuse. — On serait en droit peut-

Digitized by Google

être de se demander s'il n'y a pas ici confusion dans la dépêche de Fernan Nuñez, les détails secondaires de sa lettre s'accordant tout à fait avec ceux que donne Thiers [1] sur l'envoi du général de Lauriston aux avant-postes moscovites; mais ce ne sont ni les mêmes dates ni les mêmes personnages. Le roi de Wurtemberg [2] fournissait un contingent de quinze mille hommes à la Grande Armée; son fils, le prince Royal, s'y était également rendu; toutefois il ne peut être question de lui dans la circonstance du 17 octobre, car nous avons une note de sa sœur Catherine, du 15 du même mois, qui annonce le retour de son frère, « arrivé de l'armée, » le 10, à Stuttgard [3]. Il aurait laissé le commandement des Wurtembergeois (IIIe corps, aux ordres du maréchal Ney) à son cadet, le second fils de la princesse Caroline de Brunswick [4], et ce serait ce duc de Wurtemberg que nous trouverions ici en cause. Si Fernan Nuñez ne confond pas les choses et les gens, version peu admissible pour un diplomate qui reçoit directement du premier ministre d'Angleterre communication des propres dépêches de son ambassadeur à Saint-Pétersbourg, on conclura que le duc de Wurtemberg a été envoyé faire une tentative suprême auprès d'Alexandre. La première (j'adopte l'hypothèse qu'il y en a eu deux) avait été l'envoi de Lauriston au camp de Koutousoff (4 octobre). Le récit pittoresque nous a été laissé par Langeron, qui le tenait mot à mot de Koutousoff lui-même, trois semaines après, à Wilna.

Koutousoff était entouré de son état-major, il reçut poliment mais froidement Lauriston; il prit la lettre que Napoléon écrivait à l'empereur Alexandre et celle qu'il lui adressait à lui-

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XIV, p. 417.

[2] Frédéric Ier (1754-1816). Roi par la grâce de Napoléon en 1806. Son allié enthousiaste jusqu'en 1813. Accorda et voulut reprendre à ses sujets une « constitution » libérale. Célèbre par son obésité et ses emportements de caractère. Il était le père de cette princesse Catherine, femme de Jérôme, qui donna à toute l'Europe une si belle leçon de dignité conjugale en 1814.

[3] « *15 octobre 1812*. Le prince royal de Wurtemberg est arrivé de l'armée le 10 de ce mois à Stuttgard. Mon père le trouve mieux portant qu'il ne s'y attendait.... » *Journal de la reine Catherine* (Mémoires du roi Jérôme, t. VI). — Et précisément à la suite de ces lignes se lit le renseignement suivant, erroné, mais qui indique bien la persistance de ces bruits de paix : « *17 octobre*. On prétend que l'empereur a envoyé le maréchal Ney à Saint-Pétersbourg pour négocier. Cette nouvelle n'est pas « officielle. »

[4] Le roi de Wurtemberg s'était marié deux fois : à Caroline de Brunswick et à la princesse Charlotte d'Angleterre.

Digitized by Google

même, et les posa sur sa table, sans lire la sienne; il remarqua bientôt l'impatience de M. de Lauriston, et s'en amusant, il le poussa à bout, en lui parlant pendant une heure de choses très différentes, de son séjour à Pétersbourg, où Lauriston avait été très bien reçu dans la maison de Mme Koutousoff, du climat, des chemins; enfin Lauriston le pria d'éloigner les témoins et de lire la lettre. Koutousoff la lit, après avoir éloigné tous ceux qui étaient dans sa chambre, et la remet tranquillement sur la table. Lauriston, étonné de ce sang-froid, lui dit que Napoléon désirait voir finir une guerre cruelle. « Finir, s'écria Koutousoff, mais elle n'est pas commencée pour nous, c'est à présent que nous allons la faire. » Lauriston encore plus étonné, après quelques mots sur la position des armées, se plaignit de la barbarie des paysans russes, qui immolaient à leur rage, et avec une cruauté inouïe, tous les Français qui tombaient dans leurs mains. Koutousoff lui répondit : « Nos paysans ne sont pas encore aussi avancés dans la « civilisation que les vôtres, monsieur le comte, et ils ont en- « tendu parler des anciennes invasions des Tartares, des bar- « bares que leurs ancêtres ont détruits. » A ce mot de barbares, Lauriston se récria. Koutousoff reprit : « Mais nos paysans, voyant 600,000 ennemis porter chez eux le fer et la flamme, ont pu les comparer aux barbares qui, autrefois, en faisaient autant. »

On remarque que la démarche du duc de Wurtemberg est donnée par Fernan Nuñez comme étant du 17 octobre. La date est curieuse quand on examine les conséquences immédiates de l'insuccès. Le 18 au matin, Koutousoff surprend Murat, qui s'était mal gardé derrière les bois de Winkovo, tranquille, trop tranquille sans doute au sortir de la conversation qu'il venait d'avoir avec les officiers russes. C'est le 29 que l'Empereur, désormais fixé sur l'inutilité de ses démarches, ordonne la retraite et quitte Moscou, ce à quoi son esprit se refusait désespérément afin de ne pas perdre son prestige militaire. Ces ambassades au camp de Koutousoff (Lauriston et Wurtemberg) furent la dernière carte jetée par Napoléon sur le tapis vert avant de quitter la formidable partie qu'il avait si témérairement entreprise et qu'il sentait perdue.

L'ère des désastres commence et le comte de Fernan Nuñez ressent plus que personne l'émotion qui agitait Londres en ces jours extraordinaires. Une Française, Mme de la Ferronnays

Digitized by Google

(Mlle de Montsoreau), les a vécus, les a dépeints, dans ses charmants *Souvenirs d'une pauvre vieille :* « On ne vivait plus, on ne respirait plus. Il n'y avait dans la ville qu'un cri, qu'une parole : le journal ! le journal ! Il s'en publiait un d'heure en heure. Le cri *Great news !* des colporteurs faisait accourir jeunes et vieux haletants, hors d'eux-mêmes. Le cœur palpitait, on ne savait où on en était. Rêvait-on ? Les enfants eux-mêmes ne s'occupaient d'autre chose. La ville entière semblait avoir un accès de fièvre chaude. On ne saurait imaginer aujourd'hui la folie des rues de Londres à cette époque, ni les sentiments qui nous déchiraient [1]. »

N° IX. *A don Pedro Gomez Labrador.*

« *Très réservée.* » — [En chiffres.]

EXCELLENCE,

Sous la date du 12 courant et profitant du courrier qui partait cette nuit-là pour Lisbonne, j'ai fait remettre, par cette voie, à Votre Excellence les premières nouvelles que l'on commençait à publier sur les événements militaires de Russie entre les deux dates des 18 et 22 du mois dernier. Aujourd'hui j'ai le plaisir de faire tenir à Votre Excellence deux exemplaires de la gazette extraordinaire publiée dans la nuit même où partait le courrier, et d'ajouter, — pour que vous vouliez bien les transmettre à la Régence du royaume, — les différents détails intéressants reçus, sous le sceau du secret, par ce gouvernement-ci de son envoyé auprès de la cour de Saint-Pétersbourg. Lord Castlereagh a eu la bonté de me les communiquer, en me prévenant qu'il n'était pas opportun de les répandre encore dans le public, et qu'il m'en donnait connaissance pour l'instruction particulière de la Régence.

Sous cette réserve, je vais rapporter à Votre Excellence les principaux détails que j'ai pu réunir en quelques notes rapides que j'ai prises moi-même à la secrétairerie d'État, sur les dépêches confidentielles de lord Cathcar.

Napoléon avait fait partir de Moscou différents corps dans la di-

[1] Voir : *Le comte de la Ferronnays en émigration*, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD. — Il est bon, je crois, de rappeler ici la réponse de Louis XVIII à une députation anglaise qui lui demandait de patronner une fête donnée pour célébrer les victoires russes : « J'ignore si le désastre de l'armée française est un des moyens dont la Providence veut se servir pour rétablir l'autorité légitime ; mais ni moi, ni aucun des princes de ma famille, ne pouvons nous réjouir d'événements qui sont un si grand deuil pour notre patrie. »

Digitized by Google

rection de Twer[1] et Jarowslow; et également du côté de Saint-Pétersbourg, afin de faire croire que telle était l'orientation de la marche de son armée, tandis que Ney et Murat étaient déjà réunis et prenaient position sur le fleuve Nava. Le véritable dessein de Napoléon était de faire passer, sans être troublé, le gros de ses troupes sorties de Moscou par le chemin de Mojaisk à Smolensk; et pour cela le corps de Murat se tenait sur les bords de la Nava. Le prince Kutusow devina le plan; il attaqua Murat sans tenir compte du mouvement des autres corps vers le nord.

Poniatowski est mort; les généraux français Merey, Jonville, et Daru, on le croit, ont été faits prisonniers; lord Cathcart n'ose pas le donner comme certain; pour ce qui regarde Daru, directeur de la caisse et des approvisionnements de l'armée, sa présence est tout à fait normale; s'il a été pris, il est à croire que le Trésor militaire est tombé également aux mains des Russes.

Parmi ceux qui prirent part à l'affaire et qui contribuèrent à son succès, il faut mentionner lord Adarwoiz. — Les Cosaques forment une cavalerie comme on n'en a jamais vu; leur ardeur est si grande qu'ils ne font quartier à aucun Français, malgré les efforts de leurs chefs pour les contenir; on s'explique ainsi que dans l'affaire du 18, il n'y ait pas plus de 1,500 prisonniers français. La cavalerie de l'ennemi se trouve en si mauvais état et leurs routes sont si défoncées par la neige, qu'on ne peut transporter les bagages et les effets militaires.

Le général Platow, cette même journée du 18, était dans les environs de Smolensk avec quinze régiments de cavalerie, en bonne force et attendant là pour empêcher la retraite du gros de l'armée ennemie.

L'expédition qui se fit sur Riga produisit l'effet désiré; à cause de ce mouvement, les Français ayant diminué leurs forces sur la Dwina, les généraux Wittgenstein et Steinheil purent attaquer Macdonald et Saint-Cyr, approcher de Polotsk, bien que cette place fût défendue par une double palissade, et marcher sur Minsk pour couper, par là aussi, le passage à l'ennemi.

On ignore tout à fait si Napoléon marchait avec le gros de son armée, en retraite vers Smolensk, ou s'il était présent à l'action du 18, avec Murat; les dires des prisonniers ne coïncident pas sur ce point; mais ils sont d'accord pour annoncer que la plus grande partie des forces françaises est en retraite sur cette route; ils ne peuvent préciser si la colonne défaite, celle qui était aux ordres de Murat, forme l'avant-garde ou l'arrière-garde.

[1] A 175 kilomètres de Moscou.

Digitized by Google

Le corps commandé par le prince Kutusoff demeure sur la rive du fleuve Nava, ayant à sa droite Kolumna, à sa gauche Kolwa, et Tolwa derrière. On croit que les Français vont se voir contraints à une action générale pour essayer de sauvegarder le passage de leur armée; et on espère que l'issue en sera favorable aux armes russes.

L'escadre qui était à Saint-Pétersbourg et dans les autres ports doit arriver prochainement en Angleterre, cela est convenu; aux dernières nouvelles, elle était déjà dans la Baltique. Notez que l'escadre embossée dans le Suitburgo (?), dès qu'on a connu la victoire du 18, a reçu l'ordre de l'empereur de se ravitailler en Suède et de se mettre également en route pour l'Angleterre; de sorte qu'il ne reste plus en Russie un seul navire de guerre. L'empereur Alexandre espère que cette marque de confiance méritera toute l'attention du gouvernement britannique pour obtenir des secours maritimes, dans une amitié réciproque; il ne peut donner à toute l'Europe et à l'Autriche en particulier, une plus forte preuve de sa fermeté et de sa résolution à continuer la guerre.

Que Dieu garde Votre Excellence de longues années.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 19 novembre 1812.

Dans le chaos des événements, les bruits les plus violents étaient, comme il advient toujours en pareille circonstance, les mieux entendus, les mieux compris, les mieux acceptés. Fernan Nuñez transmet donc les nouvelles les plus noires. Ainsi fait-il mourir bénévolement Daru, qui soutint au contraire, avec fermeté, les fatigues de cette tragique retraite.

Ce qu'il dit de la flotte russe est en revanche strictement véridique: soit sur la pression de lord Cathcart, soit par un des mouvements chevaleresques qu'il aimait, soit par crainte de voir les Français arriver dans ses ports, Alexandre confia à l'Angleterre ses navires chargés des trésors et des archives de l'État. L'impression fut grande à Londres et dans ce monde où vivait l'ambassadeur d'Espagne; il insiste sur l'événement et le souligne.

N° X. *A S. E. don Pedro Gomez Labrador.*

EXCELLENCE,

Nous avons reçu les Bulletins de l'armée française en Russie; ils portent les numéros 26 et 27, sont datés des 23 et 27 octobre et des lieux situés entre Moscou et Smolensk.

Digitized by Google

Les journaux de Paris, d'après des lettres (vraies ou supposées) de Wilna, affirment que Napoléon est arrivé le 8 novembre dans cette ville [1], qu'il y est fixé et en bonne santé. Mais ces correspondances ne disent rien de ses légions ; et nous ignorons de la sorte si elles l'ont suivi, ou si elles sont restées derrière.

Les bulletins insérés dans les journaux de cette capitale [Londres] relatent toutes les difficultés rencontrées par ce bandit couronné dans sa retraite : pendant huit jours, sa marche changea plusieurs fois de direction, à cause d'une foule d'obstacles naturels et militaires, jusqu'à ce qu'enfin il se décidât à reprendre le chemin par où il s'était avancé au début de la campagne.

Ses constantes affirmations d'abondance, de beau temps, d'excellentes routes, et toutes les vantardises avec lesquelles il se flattait d'avoir surpassé les Russes et triomphé de leur fortune, tout cela est aussi croyable que les inventions imaginées pour couvrir la reculade des Français. Quelles que soient, même le plus judicieusement du monde, ses explications sur les deux actions qui ont eu lieu après le 18 octobre, et à considérer seulement la topographie de la Russie, l'état de la saison avancée, la désolation du pays, on demeurera convaincu qu'en sa marche il n'a pas moins souffert par les armes que par les privations et la misère. Dans une de ces affaires, la première, les bulletins laissent voir que Hutusoff (*sic*) empêcha Napoléon de prendre la direction de Kalouga, obligeant la grande armée à se concentrer pour pouvoir se défendre et lui causant des pertes que l'on assure monter à 2,000 hommes, parmi lesquels un général. Dans la seconde action, il fut surpris, presque enlevé par 6,000 cosaques qui pénétrèrent dans son camp, enlevèrent six canons ; la garde impériale n'eut que le temps de courir contre eux, et bien qu'elle ait pu les refouler, l'imminence du danger et l'audace de l'attaque prouvent que l'entreprise ne fut pas sans résultat.

Le vingt-sixième bulletin vante l'humanité du tyran de n'avoir pas exécuté le plan (suggéré sans doute par ses propres instincts) de ravager toute la contrée à vingt lieues à la ronde; il ne tient pas compte des calamités déjà infligées à des peuples innocents, il ne remarque pas que Buonaparte était enveloppé à la distance de 5 milles. Ce bulletin dit aussi que Ney, le 23, fit sauter le Kremlin de Moscou, quand nous savons qu'y étaient entrées dès le 22 les troupes de Winzegerode, et qu'on y avait fait celui-ci prisonnier, avec une félonie naturelle aux esclaves de France; — et ce fameux bulletin termine en découvrant que la nouvelle position de l'armée française l'éloigne de Saint-Pétersbourg et de ses magasins, pour employer ses expres-

[1] Smolensk. — Napoléon y séjourna du 9 au 14.

Digitized by Google

sions, « l'éloigne de son objet et de ses moyens d'y parvenir. »

Un des commentateurs de cet écrit, dans sa sécurité, tranquillement ajoute : qu'un sentiment d'humanité prévaudra probablement dans le cabinet d'Alexandre pour terminer cette guerre avant que les immenses préparatifs disposés pour le printemps prochain ne le réduisent à une complète impuissance politique.

La proclamation publiée par le gouvernement russe depuis ces derniers événements excite les habitants du pays pour qu'ils entravent de toutes les manières la retraite de l'ennemi. L'envoi de son escadre en Angleterre est une nouvelle assurance de l'esprit de décision qui l'anime contre l'oppresseur du genre humain.

Dieu garde Votre Excellence de longs jours.

COMTE DE FERNAN NUÑEZ.

Londres, 2 décembre 1812.

Sur l'enlèvement possible de l'Empereur par un parti de cosaques, Fernan Nuñez ne disait rien de trop. Le 25 octobre, sur les bords de la Longea, passée à la nage par ces cavaliers intrépides, Napoléon fut subitement enveloppé de leurs bandes et les généraux qui l'entouraient durent mettre absolument l'épée à la main; les dragons de la garde arrivèrent à temps pour les sauver. Mais l'attaque n'était pas sans importance, puisque les cosaques enlevèrent des canons et des bagages.

Ney ne fit pas sauter le Kremlin; la besogne en fut dévolue au maréchal Mortier; il l'exécuta dans la nuit du 23 au 24 octobre; avant de sortir de Moscou, il avait fait prisonnier le général Wintzingerode et son aide de camp, le colonel Léon Nariskine, aventurés dans la ville [1]. L'ambassadeur espagnol avait tort de croire le fait inexact.

De sa correspondance diplomatique nous ne possédons pas davantage sur la campagne de Russie. Il a dû continuer ses « Bulletins » avec un accent d'enthousiasme grandissant à mesure que nos catastrophes augmentaient. En quelques semaines, tous nos vaincus étaient vengés de vingt ans de victoire. Les lettres précédentes nous ont montré cet esprit implacable qui confondait, hélas! non sans quelque raison, la colère avec la justice [2]. Ils voyaient tous dans ces revers inouïs

[1] Ils furent délivrés par le général Wittgenstein, quand on les conduisait en France, après avoir subi une scène violente de Napoléon.

[2] Le comte de Fernan Nuñez retourna en Espagne à la fin de 1813. Ferdi-

Digitized by Google

de Napoléon le châtiment et la main de la Providence. C'est à ce titre surtout que j'ai recueilli ces documents nouveaux sur la campagne de Russie, moins pour fournir des renseignements inconnus sur les opérations militaires que pour noter les impressions des contemporains en face de cette guerre de cinq mois qui, par des coups de théâtre successifs, changeait la face du monde. Je trouvais au reste, je l'avoue, un intérêt particulier à entendre sur la lutte de la Russie l'opinion d'un Espagnol, écho des deux nations dont le patriotisme, au nord et au midi, a triomphé pour s'être sacrifié lui-même. Les flancs déchirés de sanglants coups de bec, l'ours et le lion ont saisi l'aigle dans leurs griffes et l'ont étouffé.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

nand VII le renvoya auprès de la cour de Londres en 1815. Ambassadeur en France au mois de mai 1817, il fut destitué par les Cortès à la révolution de 1820. Il continua de résider à Paris, où il mourut d'une chute de cheval, le 26 octobre 1821.

Digitized by Google

MÉLANGES

I.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE CENT ANS [1]

L'historien qui, pour étudier la guerre de Cent ans, ne voudrait pas remonter plus haut que les premières années du règne de Philippe VI de Valois, ne pourrait pas saisir les causes réelles de cette lutte gigantesque. Pendant tout le XIIIe siècle et au commencement du XIVe, on voit déjà l'Angleterre souvent en différend avec la France. Si, au cours de quelques règnes, la guerre n'éclata pas, de longues et délicates négociations seules arrêtèrent le conflit. Tous ces faits sont donc le témoignage bien probant qu'une cause permanente de rivalité subsistait depuis longtemps déjà entre les deux peuples. Or, quelle est cette cause, sinon la situation du roi d'Angleterre vis-à-vis du roi de France ?

Par le fait de la conquête de l'Angleterre, le duc de Normandie acquérait une puissance au moins égale à celle du roi de France, mais n'en restait pas moins son vassal. Cette puissance, qui fut encore considérablement accrue par l'extraordinaire fortune des Plantagenets, ne pouvait manquer, d'un côté, de porter ombrage au suzerain et, de l'autre, d'inspirer souvent au vassal des idées d'indépendance. Or, pour compliquer cette situation bizarre et par une sorte d'ironie du sort, il était arrivé que plus la puissance du roi d'Angleterre s'était accrue, plus aussi les liens de vassalité qui l'enchaînaient au roi de France s'étaient multipliés. Guillaume le Conquérant et ses successeurs immédiats n'étaient vassaux du roi de France que pour la Normandie ; les Plan-

[1] *Les préliminaires de la guerre de Cent ans. La Papauté, la France et l'Angleterre, 1328-1342. Thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris,* par Eugène Déprez, membre de l'École française de Rome. Paris, A. Fontemoing, 1902, in-8.

Digitized by Google

tagenets le devinrent en outre pour l'Anjou et la Guyenne ; ils détenaient ainsi la plus belle moitié de la France. On conçoit facilement qu'en face d'une puissance aussi menaçante, la politique de nos rois ait cherché par tous les moyens possibles à rejeter peu à peu hors des limites du royaume ces vassaux qui pouvaient devenir pour eux de dangereux ennemis.

Saint Louis et ses prédécesseurs furent presque toujours en guerre avec eux. Philippe Auguste était même parvenu à s'emparer de toutes leurs possessions continentales ; mais les rois d'Angleterre ne cessant de s'insurger contre le fait accompli et les Capétiens n'ayant pas encore la force nécessaire pour imposer à leurs adversaires une renonciation définitive, saint Louis conclut avec Henri III le traité de Paris en 1259. Des concessions réciproques étaient faites ; la Normandie, la Touraine et le Poitou restaient la propriété du roi de France, la Guyenne était rendue au roi d'Angleterre qui, pour cette province, redevenait vassal de nos rois. Comme, dans ce traité, bien des points obscurs restaient en suspens, sous les successeurs de saint Louis, le Parlement eut souvent à jouer un rôle important dans les conflits qui surgirent entre les souverains des deux pays. Les choses en étaient même arrivées à ce point que presque par la seule action politique et judiciaire, les possessions du roi d'Angleterre se trouvaient, à l'avènement de Philippe de Valois, réduites à une étroite bande côtière allant de la Charente à l'Adour.

Mais, en 1328, l'Angleterre avait à sa tête un roi jeune, ambitieux, à l'esprit souple et entreprenant. Il sut habilement profiter des difficultés que le nouveau roi de France vit surgir dès les premières années de son règne. La cérémonie de l'hommage qu'il devait lui rendre fut un motif choisi pour contester la nature de cet hommage et pour formuler des réserves au sujet des terres confisquées par le prédécesseur de Philippe VI. Cependant, cette question fut facilement réglée par les jurisconsultes, et dans les années qui suivirent, les deux monarques semblèrent même se rapprocher. La papauté, en effet, chercha à les unir dans une action commune contre les infidèles ; de sérieux préparatifs furent faits par Philippe VI en particulier ; et comme, en même temps, on parlait des fiançailles d'Édouard, comte de Chester, l'héritier présomptif du trône d'Angleterre, avec Jeanne, fille de Philippe VI, il pouvait ne pas sembler téméraire d'espérer que la paix ne serait pas de sitôt rompue entre les deux pays.

Mais, aux causes déjà en suspens, vinrent encore s'en ajouter de nouvelles qui, peu à peu, tendirent la situation : ce furent les guerres d'Écosse et le bannissement de Robert d'Artois. Philippe VI se montra toujours favorable aux Écossais dans toutes les luttes qu'ils eurent à soutenir contre l'Angleterre ; de plus, comme Robert, banni

Digitized by Google

de France, avait trouvé asile auprès d'Édouard III, Philippe VI, qui ne pouvait en obtenir l'extradition, était en droit de confisquer la Guyenne sur son vassal rebelle, et il eût pu, dans le cas d'un conflit avec Édouard, profiter de l'alliance écossaise pour tenir son rival en échec dans son île. Mais la papauté désirait, dans l'intérêt de la croisade, maintenir la paix entre les deux pays; aussi, sur ses instances, Philippe VI laissa intervenir Benoît XII dans le conflit anglo-écossais et révoqua l'ordonnance de confiscation déjà faite au sujet de la Guyenne.

Cette politique hésitante ne pouvait que faire le jeu d'Édouard. Trouvant en Philippe de Valois un adversaire irrésolu, sans cesse à la remorque du pape, il sut avec habileté mettre à profit toutes les fautes commises par son indécision, et tandis que celui-ci hésitait à l'attaquer, le roi d'Angleterre, après s'être allié à Louis de Bavière, lui déclarait la guerre, tout en protestant vis-à-vis de Benoît XII qu'il ne faisait que se tenir sur la défensive.

A partir de ce moment, la cour de Rome ne cesse d'envoyer des nonces et des prélats auprès de chacun des deux adversaires pour les amener à une réconciliation; mais, tandis que Philippe VI prêtait l'oreille aux avis de Benoît XII, Édouard allait toujours de l'avant. Aussi, l'historien qui voudrait juger la conduite des deux adversaires, sans mettre en ligne de compte l'action de la papauté, ne pourrait comprendre les hésitations et les tergiversations de Philippe de Valois qui, d'un côté, se trouva souvent paralysé par sa docilité à suivre les conseils pacifiques donnés par la cour apostolique, et, d'un autre côté, était sans cesse aiguillonné et provoqué par les attaques et les menaces de son adversaire, qui avait rompu toute entrave et fermé ses oreilles à toute suggestion. C'est ce que M. Déprez fait ressortir dans son ouvrage. Il a su très bien retracer le caractère de chacun des personnages principaux mis en scène, surtout celui d'Édouard. On voit qu'il a étudié et qu'il connaît d'une manière toute particulière l'histoire d'Angleterre pendant cette période. Pour ce qui est du caractère de Benoît XII, nous ne souscrirons pas sans réserves au jugement qu'il porte sur ce pape. S'étant placé peut-être trop exclusivement au point de vue français, il se montre souvent dur envers lui. En effet, si l'on veut bien juger les actes d'un souverain pontife, il ne faut pas oublier qu'il a entre les mains les intérêts de l'Église universelle et qu'il doit s'efforcer de tenir la balance égale entre tous les États de la chrétienté. Or, Benoît XII gouvernait l'Église dans un moment bien difficile; il lui fallait agir avec une grande circonspection et une grande fermeté en même temps, pour éviter une rupture avec l'Allemagne et peut-être avec l'Angleterre. Aussi, par là s'explique son ardeur à rechercher tous les moyens possibles de ré-

Digitized by Google

concilier les deux adversaires; mais, comme l'expose M. Déprez, il n'était pas écouté également bien des deux côtés. Édouard, moins chevaleresque que Philippe VI, plus retors, tenait peu compte des admonestations du pape. Si l'on ajoute à cela que le roi de France fut souvent hésitant et perplexe par crainte de trahison de la part de ceux qui l'entouraient, on aura, dans bien des cas, l'explication de la conduite de Philippe de Valois et des succès d'Édouard.

Au point de vue militaire, la cause des victoires du roi d'Angleterre tient aussi à ce qu'il avait des troupes plus homogènes, mieux disciplinées et de meilleurs archers que le roi de France; mais, tout ce qui touche à l'organisation militaire, M. Déprez n'a eu qu'à l'effleurer dans ses chapitres sur la campagne de Thiérache et sur la campagne de Tournaisis. Son ouvrage est avant tout un exposé aussi complet que possible des causes politiques de la guerre de Cent ans et des négociations politiques qu'elle provoqua entre les cours de Londres, de Paris et le Saint-Siège. Cependant, comme il l'annonce dans son introduction, il ne faut pas perdre de vue, en le lisant, qu'il s'est surtout proposé de mettre en relief l'action anglaise; c'est, en quelque sorte, l'histoire de cette période écrite principalement d'après les documents anglais. On expliquera de la sorte plusieurs lacunes au point de vue français, qui pourraient frapper. En somme, malgré quelques divergences dans l'appréciation de certains faits et de certains personnages, on ne peut que louer l'auteur de ce travail; il a fait preuve, en le produisant, d'une grande connaissance des sources de l'histoire d'Angleterre et a bien su les mettre à profit.

J. VIARD.

II.

SAINT ANTOINE DE PADOUE ET L'ART ITALIEN

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION

Il n'est guère à l'heure actuelle, dans le monde catholique, de saint plus populaire que saint Antoine de Padoue, j'allais dire de saint plus à la mode, mais je m'en voudrais de risquer le moindre mot plaisant à l'adresse du pieux personnage qui, s'il est honoré par de nombreux et fervents dévots, n'a aussi que trop d'ennemis irrespec-

Digitized by Google

tueux toujours prêts à diriger sur lui les pointes d'un esprit de fort mauvais aloi. On traite volontiers son culte de superstition et les bons mots vont leur train sur le privilège qu'aurait son nom de faire retrouver les objets perdus...., fût-ce même, dit-on, en y mettant le prix, un portefeuille ministériel égaré par le chef d'un notable parti. Mais à ces faciles plaisanteries ne peut-on opposer ce qu'il y a de touchant et de respectable dans les naïves supplications que lui adressent chaque jour des milliers de voix, et ne suffit-il pas de parcourir les petites listes d'offrandes circulant un peu partout, pour se sentir vraiment ému de la douce et simple confiance de tant de souscripteurs ? Quel est d'ailleurs l'emploi de ces dons ? Le plus généreux certes, et le plus charitable, puisqu'ils servent à assurer du pain, le *pain de saint Antoine*, à une armée qui grossit sans cesse, celle des misérables.

Au surplus, je ne veux pas insister sur ces sottes attaques, puisque saint Antoine vient, en quelque sorte, d'en être vengé par le beau livre que lui a consacré récemment M. Conrad de Mandach et qui a pour titre : *Saint Antoine de Padoue et l'art italien*[1]. C'est l'étude des chefs-d'œuvre qu'inspira la belle et grande figure du saint aux peintres et aux sculpteurs de la péninsule du XIIIe au XVIe siècle.

I.

M. de Mandach nous donne d'abord une biographie très intéressante de saint Antoine de Padoue. Fernand Martins de Bulhom, — tel était son nom de famille, — naquit à Lisbonne en 1194 ou 1195. Il appartenait à la haute aristocratie du pays. Porté de bonne heure cependant vers la vie religieuse, il entra à quinze ans au couvent des Augustins de Santa-Cruz de Coïmbre et là, pendant huit ans, se livra avec passion à l'étude des Écritures et des Pères de l'Église. Mais sa nature ardente ne trouvant plus bientôt entière satisfaction dans ces travaux, il obtient d'être reçu dans l'ordre des Franciscains et part pour le Maroc, avec le secret espoir d'y conquérir la couronne du martyre. La maladie déjoue ses projets. A peine débarqué, il est forcé de reprendre la mer pour regagner sa patrie ; mais une violente tempête le jette sur les côtes de Sicile et, arrivé à Messine, il apprend qu'un chapitre général des Franciscains va se réunir à Assise ; il s'y rend aussitôt, et après y avoir entendu les exhortations de saint François à ses frères, il s'abandonne entièrement aux volontés du

[1] *Saint Antoine de Padoue et l'art italien*, par Conrad de Mandach, docteur de l'Université de Paris, avec une préface de M. Eugène Müntz, membre de l'Institut. Paris, Laurens, 1899, gr. in-8, IV-368 p.

Digitized by Google

« Père séraphique », reçoit, sur ses inspirations, l'ordination à Forli, et commence dès lors sa glorieuse carrière de prédicateur, qui ne devait être interrompue que pendant le temps assez court où il accepta les fonctions de lecteur en théologie à Bologne.

M. de Mandach caractérise très bien l'œuvre de prédication de saint Antoine. « Jusque-là, dit-il, les Frères mendiants se trouvaient toujours désarmés devant les arguments des adversaires de l'Église. Antoine fut le premier Franciscain qui, dans ses combats avec les hérétiques, se plaça sur le terrain de la discussion scientifique et religieuse, et il eut ainsi plus d'une fois l'occasion de penser avec reconnaissance à son séjour à Santa-Cruz, pendant lequel il avait amassé des trésors de sagesse tenus continuellement à sa disposition par son admirable mémoire.... Toute la science qu'il avait acquise n'était d'ailleurs à ses yeux qu'un moyen destiné à agir sur les cœurs et à les amener au bien. La grande facilité avec laquelle il s'assimilait les dialectes des divers pays, — il parlait en langue vulgaire et non en latin, — s'unissait chez lui à une rare puissance de la voix. Suivant la légende primitive, le nom d'Antoine, qu'il avait adopté, « était un présage de ce qu'il serait un jour comme prédicateur de la parole divine; car Antoine veut dire : *le tonnerre d'en haut*. En effet, quand il révélait à tous, même aux parfaits, les mystères de la sagesse suprême, les vérités profondes de l'Écriture, sa voix retentissait comme la trompette et le tonnerre du Sinaï » (légende primitive)[1].

Tout cela explique parfaitement l'ascendant que la prédication d'Antoine exerça bientôt sur les foules. Et ce ne fut pas seulement en Italie qu'il répandit la bonne parole. Nous le trouvons à Montpellier, au Puy, à Limoges, à Bourges en 1225. Revenu cependant en 1227 dans la péninsule, un an après la mort de saint François, il est nommé ministre provincial de la marche de Trévise. Mais bientôt déchargé de cette fonction, il se fixe, vers 1230, à peu près définitivement à Padoue et prodigue là jusqu'à sa mort aux habitants les trésors de science, de charité et d'éloquence qui lui avaient valu du souverain pontife le surnom d'*Arche du Testament*. « A Padoue, nous raconte M. de Mandach, Antoine avait commencé par prêcher dans les églises, mais la foule nombreuse n'y trouvant pas suffisamment de place, il dut parler en plein air. On accourait de toutes parts à sa prédication. Non seulement les habitants de la ville, y compris l'évêque, le clergé et la noblesse, se pressaient en rangs serrés autour de sa chaire, on venait aussi de la campagne et des villes lointaines pour entendre les paroles de paix et de salut. La légende primitive évalue l'assistance à 30,000 personnes. Ce qui entraînait ces multi-

[1] *Saint Antoine*, p. 4 à 7, *passim*.

Digitized by Google

tudes, ce n'était pas simplement le désir d'entendre la parole éloquente d'un homme de talent, c'était bien plutôt « la certitude de trouver le salut dans les instructions du serviteur de Dieu. » En effet, Antoine était plus qu'un savant, plus qu'un orateur, c'était un apôtre. Ses paroles remplissaient d'enthousiasme les cœurs et leur communiquaient l'inépuisable charité dont il était animé. Même dans ses sermons écrits, qui nous sont parvenus et qui ne sont que l'ébauche et comme le squelette de ceux qu'il a prononcés, on le voit paraître lui-même, avec le double caractère de sa personnalité : comme un docteur méditant et approfondissant les problèmes théologiques et comme l'apôtre franciscain qui étudie les cœurs pour remédier aux maux des peuples et apprend à connaître leurs besoins pour y subvenir [1]. »

Mais tant de travaux épuisèrent bientôt les forces d'Antoine et il dut aller chercher quelque repos à Camposampiero, petit bourg près de Padoue, où, suivant la tradition, il s'établissait entre les branches d'un noyer pour y prier et y méditer. C'est en revenant dans sa ville préférée qu'il expira à Cella, faubourg de Padoue, le 13 juin 1231. Moins d'un an après, le 30 mai 1232, avait lieu à Spolète la canonisation du pieux et fidèle disciple de saint François.

II.

Telle est cette vie, dont nous ne connaissons malheureusement que trop peu les détails, mais dont M. de Mandach nous donne, dans la plus importante partie de son livre, l'illustration. C'est en effet non seulement aux représentations isolées de saint Antoine, mais aussi à la reproduction des scènes capitales de son existence, — surtout à celle de ses miracles, — dans l'art italien qu'est consacré le reste du volume.

Il existe, on le sait, à Subiaco un portrait authentique de saint François, portrait d'une exécution primitive et sommaire sans doute, mais où paraît bien se refléter du moins l'âme simple et ardente du Père séraphique. Nous ne possédons au contraire aucune représentation contemporaine de saint Antoine, bien qu'une peinture à la détrempe sur bois conservée au presbytère de la basilique du *Santo*, à Padoue, passe pour rendre les traits véritables du saint. Un diptyque de l'Académie de Florence, attribué à Bonaventure Berlinghieri et datant de la fin du XIIIe siècle, nous donnerait peut-être d'Antoine une « effigie » se rapprochant davantage de la réalité. De cette œuvre toutefois et de divers documents écrits, il est seulement permis d'in-

[1] *Saint Antoine*, p. 9.

Digitized by Google

férer que saint Antoine était un homme de taille au-dessous de la moyenne, très corpulent, — à la fin de sa vie, il souffrait même d'hydropisie, — au visage large, aux traits assez forts et accentués, au teint bronzé. Il est probable qu'il ne portait point la barbe, car si quelques artistes le représentent barbu, il ne faut point ajouter beaucoup d'importance à ce détail, ces mêmes artistes prêtant souvent l'aspect d'un vieillard au saint, qui mourut, on le sait, âgé d'environ trente-six ans.

Cette absence de documents iconographiques contemporains devait laisser aux artistes des siècles suivants une entière liberté de conception, étant données surtout d'autre part la rareté des renseignements historiques relatifs à la personne du saint et la lenteur avec laquelle son culte, — au contraire de celui de saint François, — se répandit dans la péninsule. Pas une époque, quoi qu'il en soit, pas une école, pas un maître qui n'ait donné au saint de Padoue une physionomie particulière, chacun s'inspirant très librement tour à tour des données les plus diverses. Les uns, et Giotto en particulier au XIVe siècle, envisagent surtout dans saint Antoine le prédicateur nourri de la moelle des Écritures et des Pères et donnent à ses traits la dignité, la gravité, le caractère imposant qui conviennent à l'interprète de la parole de Dieu ; comme attribut caractéristique à cette époque, on lui accorde presque exclusivement un livre, faisant ainsi allusion à sa science profonde des saints écrits. On sent que les artistes sont encore guidés et dominés par la tradition et que l'écho des prédications d'Antoine n'est pas entièrement éteint. Dans la première moitié du XVe siècle, au contraire, les représentations du saint échappent à cette dernière influence, deviennent moins expressives, plus banales : le visage perd la majesté et la grandeur dont l'avait paré l'art du XIVe siècle ; saint Antoine n'est le plus souvent chez Fra Angelico, chez Filippo Lippi, chez Benozzo Gozzoli, qu'un moine honnête et bienveillant, qu'un personnage quelconque à l'air doux et aimable ; au livre attribut primitif s'ajoute et se substitue même une flamme, ou un cœur, symbole de l'amour ardent du saint pour la divinité. Au milieu du XVe siècle, apparaît enfin un type un peu modifié et qui se perpétuera, avec d'infinies variantes, il est vrai, jusqu'à nos jours : peintres et sculpteurs donnent de préférence au visage d'Antoine une expression extatique de foi ardente, d'adoration muette. L'objet auquel s'adressent les hommages du saint n'est point toujours figuré dans l'œuvre : comme par exemple dans la superbe toile de l'Ortolano, — dont M. de Mandach nous a donné une si belle reproduction en tête de son livre, — ou dans le tableau du Pérugin à l'église Santa-Croce de Florence. Mais très souvent aussi, c'est vers la céleste apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus que se dirigent les regards empreints de mys-

Digitized by Google

tique piété du saint. Et M. de Mandach nous explique très bien les raisons de cette dévotion particulière prêtée à saint Antoine envers la Vierge Marie ; raisons purement accidentelles d'ailleurs et ne reposant sur aucune tradition, car il n'y a, dans l'association de la personne du saint au groupe divin, que rencontre et combinaison de deux thèmes également chers aux artistes italiens : la glorification de saint Antoine et le *Triomphe de la Vierge,* décoration habituelle des retables. Ce sujet de l'apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus ou de ce dernier seulement au saint de Padoue devient, dans tous les cas, très rapidement populaire. Lorenzo de San-Severino le traite le premier un peu timidement en 1496; Cola dell'Amatrice le reprend, quelques années après, avec plus de liberté ; puis les compositions du même genre se multiplient au XVIe siècle, et à partir du XVIIe, « l'enfant Jésus devient un véritable attribut de saint Antoine », non seulement chez les maîtres italiens, mais aussi dans les toiles magnifiques des Van Dyck et des Ribeira.

III.

Quelque infinie variété de chefs-d'œuvre qu'ait pu susciter la représentation même isolée de la figure si populaire de saint Antoine, tout cela n'est rien cependant au prix de l'admirable diversité des œuvres d'art qu'ont suggérées aux maîtres les événements de la vie du saint et avant tout ses miracles.

Quel fait miraculeux ou non de l'existence de saint Antoine lui vaut d'être invoqué particulièrement aujourd'hui par les personnes à la recherche d'un objet perdu ? En réalité, on l'ignore. L'auteur, un certain Gonzaga, qui parle pour la première fois, — à la fin du XVIe siècle seulement, remarquons-le, — de cette prérogative du saint, raconte pour la justifier la découverte faite par saint Antoine dans le corps d'un poisson d'une bourse égarée par son propriétaire. Un autre hagiographe, Cardoso, et plus tard le P. Papebroch, au XVIIe siècle, rapportent à propos du saint une anecdote analogue, où la bourse est seulement remplacée par un anneau. Mais ces épisodes, avant de faire partie de la légende de saint Antoine, avaient été insérés dans la vie de beaucoup d'autres saints, et dans tous les cas on ne connaît pas de compositions, illustrant ce thème, antérieures au XVIIe siècle.

Peut-être, il est vrai, trouverait-on, — en forçant un peu les choses, — l'explication du privilège attaché au nom de saint Antoine, dans un autre de ses miracles qui, lui, a, depuis le XIVe siècle, servi de sujet à de nombreuses compositions, dont la plus magistrale est assurément le bas-relief de Donatello à l'église du *Santo* à Padoue. Ce miracle est celui qu'on est convenu d'appeler le miracle de l'avare.

Digitized by Google

« Invité un jour à prêcher auprès d'un mort, dit un naïf récit du XIVe siècle, saint Antoine choisit le texte suivant : *Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur*. Puis il ajouta : « Puisque ce mort préférait son argent à Dieu, son cœur se trouvera, non pas en lui, mais avec ses pièces d'or dans sa cassette. » En effet, lorsqu'on se mit à chercher le cœur du défunt, on le trouva dans la cassette. » Cette découverte imprévue et extraordinaire, — due à la parole inspirée de saint Antoine, — du cœur de l'avare là où certainement personne n'aurait pensé qu'il fût, a pu donner naissance à la prérogative qu'on attribue de nos jours au saint.

Nous ne pouvons passer ici en revue tous les miracles de saint Antoine, ni surtout énumérer les mille chefs-d'œuvre qui en perpétuent le souvenir et qui sont bien faits, dans tous les cas, pour venger les maîtres de la péninsule du reproche, qu'on leur a si souvent adressé, d'avoir sacrifié à la théorie de l'art pour l'art. Cette observation est faite par M. Müntz dans la magistrale préface qui accompagne le livre de M. de Mandach. Et en effet les illustrations de la légende de saint Antoine sont là pour prouver que les peintres et les sculpteurs italiens n'ont jamais eu simplement pour but de flatter les goûts artistiques des classes supérieures, mais qu'ils ont cru aussi avoir mission de satisfaire les pieuses aspirations du plus grand nombre. Parmi tant de belles pages qu'a inspirées le culte de saint Antoine, quelques noms toutefois dominent les autres, et au premier rang celui de Donatello. A côté du miracle de l'avare, dont j'ai déjà parlé, voici racontés dans le marbre par le même artiste, dans cette même église du *Santo* à Padoue : le miracle de l'enfant nouveau-né, auquel saint Antoine donne la parole pour qu'il puisse attester la vertu de sa mère accusée d'adultère ; — le miracle de la mule, que la puissance surnaturelle du saint force à s'agenouiller devant la sainte Hostie, afin qu'ainsi soit confondue la race perverse des hérétiques ; — le miracle du jeune Léonard, auquel saint Antoine remet la jambe qu'il a perdue ; tout cela rendu avec ce mouvement, cette animation, cette intensité de vie, cette fougue, cette multiplicité de personnages, cette science merveilleuse des groupements, cet art inimitable du décor et de la mise en scène qui caractérisent l'œuvre de Donatello et qui conviennent si bien d'ailleurs aux sujets qu'il avait là à traiter.

D'autres épisodes de la vie miraculeuse du saint exigeaient, on le sent, des artistes d'autres qualités, telles par exemple l'Apparition de saint François pendant la prédication de saint Antoine, ou la naïve et touchante histoire de la prédication du saint aux poissons accourant pour l'entendre aux bords du rivage. Mais il ne faudrait pas connaître l'admirable diversité et le prodigieux renouvellement de l'art italien, pour croire que de pareils épisodes n'aient pu trouver

Digitized by Google

des interprètes capables d'en rendre le charme pénétrant ou la grâce naïve. Quel maître pouvait traduire l'effet saisissant et le caractère mystique de l'apparition de saint François mieux que ne l'a fait Fra Angelico dans le panneau conservé aujourd'hui au musée de Berlin? « Saint François y apparaît dans un nuage, à mi-corps, étendant les bras en croix. Au-dessous de sa personne, on lit sur un cartouche : « *Pax vobis.* » Saint Antoine, qui prêchait un instant auparavant au milieu de la cellule, s'est retourné brusquement pour se jeter à genoux devant l'apparition. Sa surprise est si grande qu'il est obligé de se soutenir d'une main. Il lève l'autre en signe d'admiration et d'action de grâces et fixe du regard le Père séraphique. Les quatre frères assis sur des bancs manifestent tous la surprise et l'éblouissement que leur cause l'apparition. L'un d'eux n'a pu supporter la vive lumière qui émane de saint François. Il s'affaisse sur le sol et cache sa tête entre ses mains. Saint Antoine est vu de dos; on n'aperçoit qu'une partie de son visage, mais le peu que l'on en voit est animé d'un air de telle félicité et l'attitude trahit des sentiments d'une telle ardeur qu'on distingue à première vue le saint prédicateur des moines effrayés qui l'entourent. Le côté dramatique de la scène n'a jamais trouvé d'interprète plus fidèle. » — De même, et bien que le vitrail de l'église Saint-François à Assise, où a été retracée au XIIIe siècle la prédication aux poissons, ne puisse se comparer, au point de vue de l'exécution artistique, au chef-d'œuvre de Fra Angelico, la grâce et la foi profonde qui s'en dégagent sont telles cependant qu'on est tenté de préférer ce simple et naïf récit à la page brillante que Véronèse a consacrée à ce miracle, l'un des plus touchants de la vie de saint Antoine.

Faut-il le dire d'ailleurs en terminant, si belles et si parfaites que soient les œuvres que, depuis le commencement du XVIe siècle, les maîtres italiens ont consacrées à saint Antoine, — et l'on ne peut accuser M. de Mandach de ne pas les avoir fait valoir et par ses descriptions et par les superbes illustrations de son livre, — l'on se sent malgré soi toujours porté à revenir vers ces productions du XIIIe, du XIVe, du XVe siècle, où les artistes ont mis, sinon autant d'art, du moins plus de sincérité, plus d'émotion vraie, plus de foi que leurs successeurs. C'est que dès le XVIe siècle apparaît cette inspiration conventionnelle, se constate cette absence de sentiment religieux profond, s'accuse cette impersonnalité des maîtres, qui sans doute impriment à leurs œuvres le cachet distinctif de leur talent, mais n'y font rien passer trop souvent de leur pensée, de leurs convictions, de leurs croyances.

De telles constatations font au surplus, — en dehors de son intérêt hagiographique et religieux, — le prix de l'ouvrage de M. de Man-

Digitized by Google

dach. Il doit intéresser à la fois les croyants et les artistes ; les croyants, en leur faisant mieux connaître et la vie et l'histoire du culte d'un saint particulièrement populaire ; les artistes, en leur permettant d'apprécier et de comparer les chefs-d'œuvre d'une extraordinaire variété qu'un même thème a pu inspirer à des maîtres de régions et d'écoles différentes pendant l'âge d'or de l'art italien.

PIERRE DE VAISSIÈRE.

III.

NOËL BÉDIER

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(1533-1534)

Noël Bédier, *Natalis Beda*, né au Mont Saint-Michel [1], maître ès arts, principal du collège de Montaigu, docteur et syndic [2] de la Faculté de théologie de Paris, fut le plus courageux champion de l'Église contre les premiers hérétiques de son temps en France. Il livra d'abord le bon combat contre Érasme, dont Luther a pu justement dire que lui-même n'avait fait que couver l'œuf que celui-là avait pondu ; car, bien qu'Érasme ait modifié considérablement son attitude et son langage dans la suite, il n'en a pas moins puissamment favorisé le protestantisme naissant. Bédier condamna le divorce de Henri VIII [3], en dépit du roi de France aussi bien que du roi d'Angleterre. Il émit de sages réserves touchant l'enseignement des nouveaux « professeurs royaux, » et il fit censurer le *Miroir de l'âme pécheresse*, ouvrage de la reine de Navarre [4].

[1] A.-L. Herminjard : *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*, I, 10, n. 5.

[2] Cette nouvelle charge, dont il fut le premier titulaire, l'absorba tellement qu'il lui devint impossible d'exercer ses fonctions à Montaigu, et qu'il dut s'en remettre à d'autres.

[3] Voir plus loin, p. 579, n. 2. — Le Grand : *Hist. du divorce de Henri VIII*, I, 177 et suiv.

[4] Ce *Miroir* était plus damnable encore que ne le jugeait Bédier, puisqu'on

Digitized by Google

François Ier et sa sœur, les politiques et les hérétiques sournois qu'il démasquait, l'avaient surtout en horreur : tous lui ont fait l'honneur de le considérer comme l'âme de la résistance au torrent des nouveautés à la mode, et comme le sujet le plus digne de leurs traits, dont pas un ne lui a été épargné, jusque sur les tréteaux, où il était du plus grand ragoût de livrer sa personne aux railleries des histrions. Humiliés, enragés de sa fermeté, les du Bellay ont pensé l'accabler aux yeux mêmes de la postérité, en cherchant, dans leurs *Mémoires*, à lui ravir précisément cette auréole de courage qui, plus encore que sa science, lui devait mériter l'estime des honnêtes gens; et ils n'ont pas mal réussi, bien que Montaigne eût averti du peu de crédit que méritaient les deux frères [1].

Noël Bédier a souffert persécution pour la vérité, et il est enfin mort en exil pour elle. Les auteurs gallicans, obligés de convenir qu'il eut toujours raison au fond, excusent par la hardiesse de son langage l'injustice du roi à son égard [2], comme si, en de pareilles circons-

y découvre aujourd'hui une nouvelle preuve de l'affreuse passion que l'auteur nourrissait à l'égard de son propre frère. (Voir les *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, II, 20, publiées par M. Génin.)

Pour ce qui est du fond de l'ouvrage, tous « les dogmes de la réforme » s'y trouvent. (Mme Darmesteter : *La reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême*, p. 142.)

M. Léopold Delisle a publié un acte par lequel la Faculté s'est vue contrainte de désavouer la condamnation qu'elle avait portée.

[1] Montaigne a bien dit : « Il ne se peut qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs ici [Guillaume et Martin du Bellay] un grand déchet de la franchise et liberté d'écrire qui reluit ès anciens de leur sorte.... C'est ici plutôt un plaidoyer pour le roi François Ier qu'une histoire. Somme, pour avoir l'entière connoissance du roi François et des choses advenues de son temps, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit.... ; » car ils sont de ces écrivains qui « font métier » de tromper le public.

[2] Crévier déclare qu'il ignore quelle avait été, au juste, la raison de l'exil, et quelle fut la cause du rappel de Bédier. « ....Au commencement du mois de juillet [1533], Noël Beda, que nous avons vu, dit-il, jusqu'ici, triomphant, était exilé, aussi bien que quelques docteurs en théologie. *On ne nous dit point quelle avait été la cause de leur exil : je tâcherai de la deviner....* » (*Hist. de l'Université de Paris*, V, 268.) Il remonte à l'affaire du divorce de Henri VIII d'Angleterre, en 1530. (*Ibid.*, p. 220.) «.... Beda suivit d'abord, dans cette affaire, son caractère et ses engagements.... Mais il ne se soutint pas.... *si nous en croyons les illustres frères du Bellay.* .. » Le témoignage des illustres frères du Bellay, âmes damnées de la cour, vaut ici moins que rien : L'intérêt qu'ils avaient à diffamer le vaillant syndic est trop évident. Crévier continue (p. 271) : « La conduite variable que tint Beda, dans une occasion d'un si grand éclat, donna prise sur lui et *dut* diminuer les égards que l'on avait eus, jusque-là, pour un zèle violent, mais cru sincère. » L'auteur note ensuite le caractère intraitable que montra Bédier, à propos du livre de la reine de Navarre : *Le Miroir de l'âme pécheresse;* c'est une forte contradiction, car notre syndic aurait dû être porté à céder plutôt dans une affaire qui intéressait directement le roi de France.

Le Grand (*loc. cit.*, p. 182) a dit la vérité touchant l'affaire d'Angleterre :

Digitized by Google

tances, la vérité pouvait jamais triompher sans être défendue par des hommes de ce rude caractère. Quel historien instruit et de bonne foi, chrétien ou non, voudrait aujourd'hui prétendre que la France eût pu résister à l'assaut du protestantisme, si la Providence n'y avait suscité des hommes tels que Noël Bédier, au XVIe siècle?

C'est bien parce qu'il se rencontra alors trop peu de prêtres de cette trempe que l'hérésie a pu cependant s'implanter chez nous dans une si large mesure, et que saint Vincent de Paul [1], au milieu du XVIIe siècle, se trouvait fondé à écrire aux évêques de France, à propos du jansénisme : « Que ne doit-on pas faire pour éteindre ce feu?.... Qui ne se jettera sur ce petit monstre, qui commence à ravager l'Église, et qui, enfin, la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance? *Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions....* »

M. le chanoine Feret, curé de Saint-Maurice de Paris, dans sa récente compilation [2], n'est malheureusement pas sorti du lieu commun, à l'égard de ce célèbre personnage, qui eût mérité mieux qu'une

l'évêque de Senlis a faussé la délibération de la Faculté de théologie de Paris. — Voir aussi *Anne de Montmorency* (p. 182-183), par M. Francis de Crue.

Le continuateur du P. Longueval (*Hist. de l'Église gallic.*, livre LII, an. 1529 et suiv.), en bon jésuite gallican de son époque, taxe, bien entendu, Beda d'indiscrétion ; mais il expose assez exactement les choses et il justifie suffisamment le syndic.

[1] *M. Vincent à l'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle*, 23 avril 1651. (Ulysse Maynard : *Saint Vincent de Paul.....* nouv. édit., 1873, t. II, p. 358-359.) Cité par M. Charles Maignen (dans la *Vérité française* du 23 septembre 1901), à propos du libéralisme et du naturalisme, qui, sous forme d' « américanisme » et de « démocratie chrétienne, » menacent de plus en plus l'Église, et rendent notre époque si semblable à celle des commencements du protestantisme.

[2] *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*. L'auteur parle du « zèle sincère, ardent, mais souvent inconsidéré et intempestif de Beda » (IIe partie, t. I, p. 52). Il revient plus loin encore (t. II, p. 7) sur ce « zèle indiscret, emporté, par lequel le syndic avait, suppose-t-il, donné prise contre lui. » M. Feret emboîte simplement le pas aux protestants, sans appuyer d'aucune preuve un jugement dont la rigueur égale au moins celle de l'historien gallican Crevier (voir *Hist. de l'Université de Paris*, V, 281-282), quoi qu'il en dise (t. II, p. 17). Lui-même, cependant, rapporte (t. I, p. 53) un discours de notre vaillant syndic, qui se trouve de la plus grande modération, touchant le collège royal. Il en est de même du livre contre Érasme : *In Erasmi Paraphrases* (t. I, p. 138).

L'auteur rend très mal compte (I, 338-345) du rôle de Bédier dans l'affaire du divorce de Henri VIII.

D'autre part, il est plein d'indulgence pour tous les mauvais agissements de François Ier, et ne paraît rien sentir de la perversité de Marguerite.

Digitized by Google

notice si brève et si peu exacte, de la part d'un historien ecclésiastique, à notre époque.

Nous n'avons à insister ici que sur les faits relatifs aux deux documents inédits de 1533 que nous publions [1], d'après les copies déposées aux Archives fédérales de Berne [2], et qui complètent ceux qu'a déjà donnés M. Herminjard.

La reine de Navarre avait pour chapelain Gérard Roussel (*Rufus*), hérétique notoire [3]. Aux mois de mars et d'avril de l'année 1533, tandis que François Ier se dirigeait vers Marseille, pour y rencontrer le pape Clément VII [4], ce Roussel prêcha publiquement à la cour : « Les théologiens, — d'après la relation très exacte, quant aux faits, d'un protestant contemporain [5], — le dénoncèrent au roi, qui les renvoya dédaigneusement au chancelier (*ab hoc contempti sunt et rejecti ad cancellarium* [6]), lequel les remit aussi honteusement (*turpiter*) à l'évêque [7], dont ils furent ouvertement joués (*hic aperte illos illusit*). Ils s'adressèrent enfin au premier président [8], qui, bien qu'ami de la Sorbonne, connaissant l'intention du roi, délaissa leur cause (*tamen deseruit caussam*).... Ils commencèrent alors à vociférer (*vociferari*) contre les hérétiques et les luthériens, et en même temps contre le roi, sa sœur et l'évêque, qu'ils accusèrent de prouver, par leur silence, qu'ils étaient tels que ceux dont ils prenaient la défense. On rendit compte du tout à l'évêque et à la reine de Navarre. Bédier, cependant,

[1] Une lettre du cardinal du Prat au roi (Tournus, 20 décembre 1533), et une lettre du roi au grand maître Anne de Montmorency (Épagny, 24 décembre 1533).

[2] Je regrette d'avoir omis, dans mon précédent article sur *François Ier et la première guerre de religion en Suisse* (*Revue* du 1er avril 1902), l'expression de ma reconnaissance envers M. le docteur Kaiser, archiviste fédéral, qui m'a si obligeamment communiqué les documents placés sous sa garde.

[3] Dans une lettre de mai 1533, adressée par Marguerite de Navarre « à mon neveu M. le grand maître, » la reine proteste ne connaître Roussel que depuis cinq ans; mais il apparaît, d'autre part, qu'elle le devait connaître depuis 1521, et il est prouvé, par une lettre de Roussel lui-même, qu'il était son chapelain depuis le milieu de l'année 1526. (Herminjard, III, 53, n. 6.)

A propos de la correspondance de la reine de Navarre avec le grand maître, notons que M. de Crue (*Anne de Montmorency*, p. 245) s'est trompé, à la suite de M. Génin (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, I, 282 et n. 3), en supposant que le « Jacobin » dont Marguerite se plaint à Montmorency, dans une lettre de 1532, n'était autre que Bédier, qui jamais n'a appartenu à aucun ordre religieux.

[4] François avait quitté Paris les premiers jours de mars ; il n'y revint que les premiers jours de février de l'année suivante 1534. (Herminjard, III, 130, n. 10.)

[5] Nous empruntons cette curieuse relation à Jean Sturm, professeur de rhétorique et de dialectique, gagné à l'hérésie par les ouvrages de Martin Bucer et les prédications de Gérard Roussel (Herminjard, III, 57, n. 23). Il écrit ici, en latin, à Bucer, de Paris, le 23 août 1533. (*Ibid.*, p. 72 et suiv.)

[6] Le cardinal Antoine du Prat.

[7] Jean du Bellay.

[8] Pierre Lizet.

Digitized by Google

invitait par écrit ses orateurs, comme en vertu d'un décret des théologiens (*quasi ex scito theologorum*), à ne cesser d'exciter le peuple dans leurs sermons. Le peuple, à son tour, commença à murmurer et à menacer. » La satire se donna carrière contre la reine, par la presse, par les estampes et sur le théâtre : « Ce devint un vrai tumulte (*et omnino res coepit esse* θορυβώδης).

« Entre temps, les théologiens dressaient leurs articles. Le roi de Navarre, à l'instigation de sa femme, ainsi que l'évêque, sollicitèrent le roi, montrant l'importance de la chose, rappelant le souvenir de Berquin et de la cruauté dont on avait usé envers lui, et dénonçant le crime de sédition. Il plut au roi que Bédier et ses orateurs, d'une part, et Gérard Roussel, de l'autre, demeurassent chacun dans sa maison, comme en une prison privée, et qu'on informât de l'hérésie et de la sédition qui paraissait avoir été provoquée contre le roi. *Mais, en somme, on s'occupa peu de l'hérésie....* Le roi, qui était déjà à Lyon, s'en allant conférer avec le pape, voulut qu'on informât du *crime de sédition* et qu'on le châtiât.

« Les théologiens présentèrent alors leurs articles au roi. Le roi, irrité, se moqua d'eux comme d'un troupeau d'ânes d'Arcadie (*irrisit tanquam Arcadicorum pecorum*), et ils revinrent à Paris. On invita les prédicateurs à dire qui leur avait permis ou ordonné d'exciter le peuple et d'offenser le roi. Ils répondirent : « Ç'a été par le consentement et le bon plaisir de nos maîtres; » ce que les théologiens, voyant le péril, se prirent à nier. A la fin, on découvrit que tout cela venait de Beda. Aussitôt le roi donna des lettres et le parlement un arrêt, en vertu desquels Bédier et trois autres furent immédiatement exilés à deux journées de Paris [1]. *J'ai appris que c'était l'intention du roi que Bédier ne revînt jamais* [2].

[1] En effet, le 16 mai 1533, Noël Bédier, François Le Picart, seigneur d'Atilly et de Villeron, licencié en théologie, maître au collège de Navarre, et un religieux de l'ordre des Mathurins, avaient été cités devant le parlement. On avait ordonné « à chacun d'eux de choisir un certain lieu, par forme d'exil, à trente lieues de Paris, et distant l'un de l'autre, et qu'ils eussent à sortir de la ville vingt-quatre heures après la signification de cet arrêt, avec défense d'enfreindre leur ban, sous peine de la vie; de ne plus prêcher, ni faire leçon, ni aucune assemblée; de communiquer ensemble directement ni indirectement, en quelque sorte que ce fût, jusqu'à ce que le roi en aurait autrement ordonné. » (Hilarion de Coste, cité par Herminjard : *Ibid.*, III, 56, n. 20.) On désigne ailleurs un quatrième exilé. (Herminjard : *Ibid.*, III, 57-58, n. 28.) Le chiffre quatre s'accorde avec la lettre du roi que l'on verra tout à l'heure, et où il est parlé de Bédier, de Le Picart « et autres » exilés, et plus loin, de « leurs compagnons. »

Le 5 juillet, l'Université délibéra de demander le rappel des docteurs. (Crévier, V, 273.)

[2] Les hérétiques, grâce surtout à la reine de Navarre, étaient renseignés à la perfection sur tout ce qui se passait à la cour.

Digitized by Google

« Voyez le retour des choses : hors les vieux Priams et un petit nombre d'autres, il n'est personne qui soit favorable à ces prêtres phrygiens. Les jeunes théologiens commencent à être éclairés.... »

L'entrevue du pape et du roi eut lieu du 11 octobre au 12 novembre [1], à Marseille : « elle ne se passa guère qu'en paroles et en signes extérieurs d'amitié, » comme le dit Raynaldi [2]. Clément VII, ébloui par l'alliance, si glorieuse pour les Médicis, si honteuse pour la maison de France [3], si funeste pour la chrétienté, qui se conclut le 28 octobre, n'était pas en posture d'obtenir grand'chose de François Ier, et, en réalité, il n'obtint rien.

Dès le 25 novembre, à Avignon, nous voyons le roi préparer une alliance plus étroite avec ses compères d'Allemagne [4]. Cependant, le 10 décembre, il ordonne au parlement de Paris de poursuivre rigoureusement les luthériens dont la secte « pullule [5]. » Il était à Lyon, où il avait passé quelque temps peu auparavant, sans inquiéter aucunement la secte [6]. C'est que, jusqu'alors, malgré les faits qui lui en donnaient le démenti, il avait convenu à sa politique de nier que l'hérésie existât vraiment dans ses États. Mais l'audace des novateurs touchait aux dernières bornes : le 1er novembre, Nicolas Cop, recteur de l'Université, avait prononcé le fameux discours composé par Calvin. Aussi bien fallait-il paraître donner quelque suite à l'entrevue de Marseille, d'autant qu'il s'agissait de mieux couvrir le jeu des alliances allemandes.

Tout allait si bien naguère, grâce à la bienveillance de l'évêque de Paris et à la protection du roi et de la reine de Navarre! « On avait

[1] Raynaldi : ad an. 1533, c. LXXXVIII. — M. Herminjard (III, 147, n. 6) s'est trompé en disant que le pape n'aurait quitté Marseille que le 20, et il a été suivi par M. de Crue (p. 214). — Le continuateur du P. Longueval (*Hist. de l'Église gallicane*, liv. LIII, an. 1533, notes) fait cette remarque : « Presque tous les auteurs disent que la cour romaine séjourna trente-quatre jours à Marseille ; il n'y en a que trente-trois depuis le 11 d'octobre jusqu'au 12 de novembre, et il faut comprendre encore, dans ce nombre, celui de l'arrivée et celui du départ.... » Le P. Berthier aurait pu ajouter que Raynaldi lui-même, qui donne exactement les dates de l'arrivée et du départ, s'est ainsi contredit, aux chap. LXXXV et LXXXVIII des *Annales* : il aura été copié par d'autres, qui n'auront pas songé à refaire le calcul du nombre des jours.

[2] Ad an. 1533, c. LXXVII.

[3] L'empereur d'abord n'y put croire.

[4] Du Bellay. — Herminjard, III, 147, n. 6.

Le roi charge M. d'Izernay de rassurer ses alliés luthériens touchant son entrevue avec le pape. (Édouard Rott : *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses*.... I, 390.)

[5] Herminjard, III, 114....

[6] Le 25 août, Berchtold Haller, de Berne, vantait à Bullinger la tolérance dont jouissaient leurs coreligionnaires, à Lyon comme à Paris. (Herminjard, III, 75, n. 20-21.)

Digitized by Google

commencé à prêcher ouvertement le Christ, *palam praedicare Christum*, écrit Martin Bucer [1], et voici que les nôtres sont aujourd'hui dans le plus grand discrédit! La tête du recteur Cop est mise à prix; il y a près de trois cents prisonniers à Paris. » C'est évidemment le fruit des noces de Marseille : « il faudra que nos saints versent leur sang pour célébrer ces noces hérodiennes, *sic nuptiis istis herodianis sanguine sanctorum litabimus.* »

Cop ni Calvin n'avaient la vocation du martyre [2] : celui-là s'enfuit jusqu'à Bâle, son pays. Maître Jean gagna le Midi, puis il approcha de la frontière; lorsque l'alarme sera tout à fait chaude, il mettra encore le Jura entre lui et le bûcher, dont il saura généreusement, plus tard, procurer la gloire à Servet.

Le 19 février 1534, Érasme, signalant la persécution, dit que Bédier a été rappelé, avec ses collègues, et qu'il triomphe pleinement, *triumphat serio* [3]. Mais, au moment où Érasme écrivait cela, la persécution avait déjà cessé.

Bédier était revenu à Paris, en effet, tout à la fin de décembre, et l'on a pu supposer qu'il avait été gracié en raison des nouvelles dispositions que semblait nourrir le roi [4].

La vérité est que notre syndic ne fut l'objet d'aucune grâce, et qu'il ne fut momentanément rappelé à Paris que pour un tout autre motif. Les deux lettres suivantes le prouvent :

Le Cardinal de Sens [5] *au Roi* [6].

Tournus, 20 décembre 1533.

Sire, j'ai reçu, sur le chemin, un paquet venant de Suisse.... J'ai trouvé

[1] De Strasbourg, vers le 13 janvier 1534, à Ambroise Blaarer, à Constance. (Herminjard, III, 129.)

[2] M. Reuss le constate, dans un très bon article du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (1899), où il critique si judicieusement le tome Ier du *Jean Calvin* de M. Doumergue qu'il ne serait pas nécessaire d'y revenir.

L'avouerai-je toutefois? M. Doumergue m'intéresse par la franchise avec laquelle il se déclare fidèle disciple de Calvin, croyant au calvinisme : cela distrait de Genève moderne, où, bien qu'on se soucie fort peu de la doctrine même de Me Jehan, l'état d'esprit calviniste demeure aussi entier que jamais.

[3] Herminjard : III, 130, n. 5.

[4] Crévier (V, 277) suppose que c'est le scandale donné par le discours du recteur Cop qui dut déterminer le rappel de Bédier : « l'indiscrétion et la témérité du recteur Cop firent, dit-il, par contre-coup, du bien à Beda, et facilitèrent son retour. Il n'en devint pas plus sage.... »

[5] Antoine du Prat, cardinal archevêque de Sens, chancelier de France, que le pape avait nommé son légat perpétuel dans le royaume.

[6] Cette lettre ne se trouve pas, au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à la place que M. Rott a marquée dans sa précieuse *Histoire de la*

Digitized by Google

dans icelui paquet un livre que.... Boisrigault [1] m'envoie, et le nom de celui qui l'a envoyé en Suisse, comme votre plaisir sera de faire voir au premier feuillet tourné d'icelle lettre qu'il m'écrit. C'est un livre hérétique luthérien et *malicieusement composé contre votre honneur* [2], et est en français, *sous le nom de Beda, qui dit que lui avez pardonné, pour ce qu'il a délaissé l'erreur où il était par ci-devant, et est retourné à entendre et connoitre la vraie foi.* Le livre est très scandaleux, et *n'est besoin le communiquer à beaucoup de gens, pour les fausses persuasions qu'il contient.* Je ne sais, Sire, s'il vous recorde que vous dis, à Rouen, comment fut trouvé à Paris, chez un libraire, plusieurs livres luthériens qu'il avait imprimés ; aussi furent trouvées lettres missives de quelqu'un de Suisse pour faire aller par delà un imprimeur en français : icelui libraire fut mis en prison, pour lui faire son procès. Il serait bon, parlant sous votre correction, savoir avec Chandeion et Mesnager qu'est devenu ce prisonnier, et voir sa confession. Pareillement serait expédient envoyer icelui livre au premier président de Paris, pour se informer de celui qui se intitule, au commencement du livre, l'avoir imprimé à Paris, et aussi de celui qui l'a envoyé en Suisse, pour faire prendre l'un et l'autre. Semblablement *serait bon envoyer icelui livre à Beda, pour savoir s'it l'avoue ou non*, et, s'il l'avoue, le faut emprisonner et faire son procès ; s'il le désavoue, faudra faire un épigramme bien composé en latin et en français sur icelui désaveu, et, après qu'il sera imprimé, l'envoyer partout. Faudra aussi, sous votre correction, *faire brûler icelui livre et tous les autres semblables* qu'on trouvera, sur les dix heures, à l'issue du parlement, en la cour du palais, avec le cri en tel cas nécessaire, afin que chacun sache que c'est, et écrire à notre saint-père *et aux cantons chrétiens* ce que sur ce aura été fait, et *mander à Boisrigault qu'il achète tous les livres qu'il trouvera par delà semblables à cestuy pour les envoyer.*

.... A Tornuz, ce matin XXme décembre [1533]....

CAR^al^ DE SENS.

Le Roi au grand maître Montmorency [3].

Espagny, 24 décembre 1533.

Mon cousin,

Par la dernière poste qui m'est venue de Suisse, Boisrigault a adressé à M. le Légat un livre que je vous envoie, qui est scandaleux, plein d'hérésies, et *tant touchant à mon honneur* qu'il est besoin y donner prompt remède ; et, afin de savoir l'auteur d'une œuvre si méchante et si malicieuse, vous ferez venir le premier président de Paris par devers vous, et autres bons personnages que vous aviserez ; et regardez par ensemble les meilleurs expédients

représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses.... (I, 317, n. 8).

[1] Louis Daugerant de Boisrigault, ambassadeur du roi en Suisse.

[2] C'est nous qui soulignons.

[3] Bibl. nat., ms. fr. 3044, or.

Montmorency avait assisté aux États du Languedoc, dont il était gouverneur (13-18 novembre) ; il était ensuite venu à Paris sur la demande pressante du parlement, pour réprimer l'insolence des luthériens. (De Crue, p. 215-217.)

Digitized by Google

qui se pourront tenir pour en entendre la vérité.... Je vous envoie les lettres que ledit légat m'en a écrites et celles que ledit Boisrigault lui a envoyées; mais, outre le contenu en icelles, je veux et entends *que vous envoyiez querir Beda*, et, s'il désavoue d'avoir fait le livre dessus dit, je vous ordonne *le rappeler*, ensemble le docteur Picard et autres qui furent quant et eux bannis de Paris, pour le fait des prédications, et leur commander de prêcher et publier par Paris la calomnie des méchants qui avaient imposé audit Beda avoir fait œuvre si damnable que ledit livre, et leur enjoignez qu'ils ayent à confuter, en leurs prédications, les graves et exécrables erreurs qui y sont. Et où ledit Beda serait si malheureux d'avouer qu'il eût fait ledit livre, faites-le constituer prisonnier et faire son procès, *et néanmoins rappelez ledit Picard et leurs compagnons, pour l'effet que dessus*, pourvu qu'ils n'en soient consentants ne approuvants ledit livre, car, s'ils étaient consentants et approuvants, vous entendez assez ce qu'ils auraient mérité. Et, de tout ce que vous aurez fait en cette matière, ensemble et autre chose dont je vous ai donné charge, vous m'avertirez souvent et bien au long.... Remontrez auxdits prêcheurs qu'ils prêchent distinctement. FRANÇOIS. BAYARD.

Le livre en question est celui qu'on sait avoir été intitulé : *La confession de maistre Noël Beda*, et au sujet duquel M. Théophile Dufour, le savant bibliothécaire de la ville de Genève, a écrit [1] : « Nous n'avons vu de cet ouvrage qu'un exemplaire incomplet des premiers et des derniers feuillets [2].... Le folio 5, par lequel il débute, contient, au recto et au verso, la fin d'une épître dédicatoire au roi de France....

« Bien que le titre manque, et que, nulle part dans le texte, le nom de l'auteur supposé...., Noël Beda, ne soit prononcé, il est hors de doute, à nos yeux, que cet ouvrage est bien celui qui fut imprimé à Neuchâtel, sous le titre : *La confession de maistre Noël Beda* [3], et qui contenait une épître faite au roi par ledit Beda. »

La *Bibliothèque française* d'Antoine du Verdier [4] fait observer que ce livre était « faussement imposé à feu maistre Noël Beda. »

[1] Théophile Dufour : *Notice bibliographique sur le catéchisme et la confession de foi de Calvin (1537) et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neufchâtel dans les premiers temps de la Réforme (1533-1540)*. Genève, 1878, p. 118-120.

[2] L'extrême rareté de ce livre s'expliquerait par la lettre que nous venons de publier, du cardinal du Prat, où ce personnage propose de faire brûler tous les exemplaires qu'on trouvera à Paris, et de faire acheter, par l'ambassadeur en Suisse, dans le même but évidemment, tous les exemplaires que celui-ci découvrira de son côté. A noter aussi ces mots : «.... et n'est besoin le communiquer [ce « livre »] à beaucoup de gens.... »

Il s'explique ainsi que le seul exemplaire connu se trouve amputé des premiers et derniers feuillets, où se devait rencontrer le nom de Beda.

[3] Pet. in-8 gothique de Pierre de Vingle. (Dufour : *ibid.*)

[4] Lyon, 1585, p 244. — Herminjard : *ibid.*, III, 143, n. 3-4.

Digitized by Google

Il était, selon toute probabilité, d'Antoine Marcourt, de Lyon, prédicant à Neuchatel depuis 1530 ou 1531 [1].

Le document que nous allons reproduire, d'après M. Herminjard [2], achève d'éclairer sur l'incident.

Louis Daugerant [de Boisrigault] au Conseil de Genève [3].

Soleure, 20 février 1534.

Magnifiques seigneurs, le roi a été averti comme il a été imprimé, à Neufchâtel, plusieurs livres, lesquels ont été composés par aucun de la nation de France [4], et dont est pareillement l'imprimeur [5], lesquels livres sont intitulés : La confession de maistre Noël Beda, où il y a une épître faite au roi par ledit Beda, vous avisant, Messieurs, pour certain que jamais ledit livre ne fut fait par ledit Beda et ne vint oncques à la connaissance du roi.

A cette cause, ledit seigneur m'écrit faire poursuite de par deçà contre ceux qui ont fait telle méchanceté, ce que je fais, et en ai parlé à messeigneurs des Ligues [6], ensemble leur ai montré plusieurs desdits livres, lesquels sont publiés et vendus en divers lieux. Et sont lesdits seigneurs délibérés d'être aidants à faire punir les méchants, là où ils se pourront trouver [7], lesquels

[1] Dufour : *loc. cit.* — Herminjard, III, 142, n. 2. — La lettre de Boisrigault au roi, du 27 février 1534, que nous citons plus loin (n. 6), confirme cette supposition.

[2] Herminjard : *ibid.*, 142-144.

[3] Genève, quoique fort ébranlée, n'avait pas encore apostasié.

[4] Nous venons de voir que ce devait être Antoine Marcourt, originaire de Lyon.

[5] L'imprimeur, Pierre de Vingle ou Wingle, était aussi de Lyon, et établi à Neuchâtel, comme Marcourt (Herminjard, III, 142, n. 3). Son nom indiquerait peut-être une origine antérieure suisse, car il y avait beaucoup de gens de cette nation établis à Lyon pour y jouir des privilèges commerciaux octroyés par les traités d'alliance. Les Suisses, établis surtout dans cette ville, n'ont pu manquer de contribuer beaucoup à la propagation de l'hérésie en France, ainsi que nous l'avons marqué dans notre étude sur *François Ier et la première guerre de religion en Suisse.*

[6] Le recès de la diète de Baden, du 10 février 1534, relate les plaintes de l'ambassadeur du roi. (Note de M. Herminjard.)

M. de Boisrigault écrit de Soleure au roi, à la date du 27 février (Bibl. nat., ms. fr. 3096, f° 87, or. : « Ne faudrai [à la prochaine diète de Baden].... de bien poursuivre le fait.... de ces diaboliques livres, pour avoir justice de ces méchants qui les ont composés et imprimés.... Je suis bien averti que [les cantons zwingliens] sont mal contents de moi, de la poursuite que je fais de cesdits livres, et en ont tenu quelque propos. *Ceux de Neufchâtel ont envoyé vers eux pour cet effet....*

« Sire, il y a gros brouillis à Genève, et déjà la plus grande part du conseil sont tombés en ces opinions damnables, à l'instigation de Farellus et ses disciples qui sont là.... »

L'ambassadeur parle ensuite de l'attitude de Berne, d'une part, et de Fribourg, de l'autre, en ces circonstances.

[7] Sur la demande de l'ambassadeur, les cantons prièrent la comtesse de Neufchâtel d'ordonner une enquête qui n'aboutit pas. (Note de M. Herminjard.)

Digitized by Google

n'osent mettre leurs noms dans leurs livres, mais y mettent celui d'*un homme de bien, de bonne vie et conversation,* [ce] qui donne bien à connaître que le contenu desdits livres ne vaut rien. Et, à ce que je vois, c'est une piperie et tromperie pour mieux attirer le peuple à leur opinion, disant que ledit Beda, *qui est le plus grand docteur de France,* s'est mis de la leur, et que le roi y a consenti [1].

Je vous avise, Messieurs, que les paillards méchants ont faussement et méchamment dit et écrit, car l'expérience est bien contraire, vu les grandes punitions que ledit seigneur fait faire tous les jours, en son royaume, de tels galants, abuseurs de peuple et sophisticateurs de la parole de Dieu, et dresseurs de monopoles [2], pour ruiner les pauvres chrétiens sous ombre de la parole de Dieu, par leur grande malignité, et ne se peut soutenir par tout homme de bon entendement, ne aussi ne se trouve par écrit dans l'Évangile, ne en autre Écriture sainte que l'on doive tâcher à faire un chrétien par fausseté et tromperie; mais je crois bien que cela se trouvera bien aux écritures et commandements du diable.

Et pour ce, Messieurs, que j'ai été averti que, en votre ville, y a beaucoup de cesdits livres, et que par aventure, sous couleur d'iceux, plusieurs personnes y pourraient prendre fondement, pensant le contenu d'iceux être véritable, mais au contraire est vraie menterie, vous assurant, Messieurs, que, si le roi tenait lesdits faussaires, qu'il en ferait faire telle punition que il en serait mémoire et à l'exemple de tous autres, de quoi vous ai bien voulu avertir, afin qu'il vous plaise le faire entendre à votre peuple et faire prendre et brûler lesdits livres comme abusifs et scandaleux. Et, si ceux qui les ont faits se retiraient en votre ville, vous plaira les vouloir faire arrêter prisonniers, afin qu'ils répondent en justice, pour en attendre le droit et punition selon raison. En ce faisant, ferez grand plaisir et service au roi, qui le reconnaîtra envers vous.

Ledit seigneur est averti de quelques différends qne vous avez entre vous pour la foi, dont lui déplait très fort. Vous êtes bons et sages; vous savez bien considérer toutes choses là-dessus qui sont à noter, et la disposition du temps, qui passe la persuasion des hommes [3]. Il vous plaira me faire réponse, afin de là faire entendre audit seigneur roi le vouloir que aurez à lui faire service....

DAUGERANT [4] dit BOISRIGAULT.

Lorsque M. de Boisrigault écrivait de la sorte, il ignorait que la persécution avait presque cessé en France, dans les premiers jours de ce

[1] Les lettres précédentes font comprendre que c'était bien là ce qui avait piqué le roi, d'autant que, sa conduite prêtant à de forts soupçons, il devait craindre les effets que pouvait produire à Rome, et chez les catholiques de France, de Suisse et d'ailleurs, l'allégation qui le concernait dans ce libelle.

[2] Ce terme signifiait alors *embûche, piège, tromperie, intrigue,* etc....

M. Herminjard (*ibid.*, III, 144, n. 10) rappelle ici que Clément Marot accusait les docteurs de Sorbonne de « prêcher au peuple un tas de *monopolles.* » Il ajoute que les registres du conseil de Genève (4 juin 1527) emploient cette expression dans le sens d'*intrigues.*

[3] Voilà bien une réserve aussi vague que diplomatique.

[4] Et non *Dangerant,* comme il se trouve chez M. Herminjard.

Digitized by Google

mois de février [1], au retour du roi, qui, à la fin de janvier, avait eu avec le landgrave de Hesse une amicale entrevue à Bar-le-Duc [2]. C'est « merveille ; » ces messieurs sont « pleins d'espoir, » et il y a de quoi : « un certain Augustin prêche l'*Évangile* à la porte du Louvre [à Saint-Germain l'Auxerrois probablement], devant un grand concours de peuple ; au Louvre même, c'est le carme barbu d'Italie, que le pontife a donné à sa nièce, qui enseigne très librement le Christ (*docet liberrime Christum* [3]). La reine, sœur du roi, gouverne la nièce du pape.... Roussel est en liberté et Beda en prison [4].... » Cela dit tout.

En effet, François Ier, toujours, au fond, plein de complaisances personnelles pour les beaux esprits de la prétendue réformation, et profondément irrité de s'être vu obligé de sévir contre eux, s'était donné le plaisir de relâcher Roussel, dont il fit plus tard un évêque en Béarn [5] selon le cœur de la reine de Navarre ; en même temps, ce prince, auquel le titre de chevalier par excellence a été, sous tant de rapports, décerné avec si peu de raison, poursuivait de sa haine implacable le pauvre prêtre que son ambassadeur en Suisse, assez mauvais catholique pourtant, nommait tout à l'heure « le plus grand docteur de France [6], » et dont le seul tort était d'avoir constamment opposé la force de la vérité pure et de ce qui avait été jusqu'alors le droit de la chrétienté, à sa politique sceptique, toute moderne, et à la perfide duplicité de sa sœur [7]. Aussi Myconius assure-t-il savoir

[1] Herminjard : *ibid.*, III, 130, n. 10 ; 143, n. 9 ; 160-162.

[2] Herminjard, III, 131, n. 11 ; 147, n. 6. — Bucer écrivait déjà, le 3 février, à Ambroise Blaarer : « Nous recevons de meilleures nouvelles de France.... La reine de Navarre s'oppose efficacement aux mauvais desseins. Le landgrave est, à présent, auprès du roi, *apud Gallum*, ce qui nous déplaît assez, *quod nobis admodum dolet*. Qu'est-ce là autre chose que se rendre en Égypte ?,... » Par traité secret du 27 janvier, le roi s'engagea à fournir aux princes protestants d'Allemagne les subsides nécessaires pour reprendre à la maison d'Autriche le duché de Wurtemberg, que le duc Ulrich recouvra, en effet, par ce moyen, en 1535.

Afin d'excuser auprès du landgrave et autres luthériens d'Allemagne les poursuites exercées contre les hérétiques de son royaume, François Ier baptisait ceux-ci, en bloc, du nom d' « anabaptistes. » (De Crue : *Anne de Montmorency*, p. 236.)

[3] Catherine de Médicis entendit si librement le Christ prêché par un chapelain si légèrement choisi, que M. Janssen a pu justement la nommer « la reine athée. » (*L'Allemagne et la Réforme*, IV, 342.)

[4] Oswald Myconius à Henri Bullinger (en latin) : Bâle, 8 avril 1534. (Herminjard : *ibid.*, III, 160-162.) — Un Allemand a cependant été brûlé pour avoir parlé contre la présence réelle, écrit Nicolas Cop, de Bâle (*Ibid.*, p. 158) ; mais ce n'est là qu'un accident. Myconius dit qu'il s'agit d'un Genevois. (*Ibid.*, n. 4.)

[5] De Crue : p. 217. — Génin : I, 219, 298-391.

[6] Herminjard, III, 143.

[7] A propos de l'affaire des placards et des accusations auxquelles elle était

Digitized by Google

« de source certaine, » et nous pouvons l'en croire, que « le roi ne veut pas de mal à l'*Évangile*, et qu'il ne dissimule qu'à cause de ses évêques [1]. »

En février ou mars, Bédier est accusé de lèse-majesté, pour des propositions « contenues dans un libelle publié antérieurement, et qui avait pour titre : *Oraison faite au roi de France par les trois docteurs de Paris bannis et relégués, requérant d'être rappelés de leur exil* [2].

Survient le scandale des placards [3] (18 octobre) : Le prince, de toutes façons si corrompu, semble ému, autant au moins de l'injure personnelle qui lui a été infligée que des atroces blasphèmes proférés contre l'Église en général et le saint sacrifice de la messe en particulier. Au mois de novembre, la Faculté de théologie, secondée par l'Université en corps, croit l'occasion bonne de demander la liberté de ses docteurs; au bout de quelques jours, François laisse sortir Le Clerc et Le Picard des prisons de l'évêché, mais il y retient Bédier, et prononce qu'il sera définitivement exilé [4].

Jean Sturm était bien informé quand il écrivait, dès le 23 août 1533 : « J'ai appris que l'intention du roi était que Beda ne revînt jamais [5]. »

exposée, ainsi que ses protégés, Marguerite se disculpe en écrivant à son frère : « Sire, nuls de nous n'ont été trouvés sacramentaires » (Génin, II, 14), ce qui ne voulait pas dire qu'elle ne fût point luthérienne. La seule religion positive qu'elle eut, en somme, ainsi que tant de ses pareils, à son époque, et comme la plupart des protestants de langue française aujourd'hui, c'était celle de la haine de l'Église catholique, et elle était d'autant plus enragée que son rang la réduisait, en public, au parti de l'hypocrisie.

[1] Myconius à Bullinger, 28 février 1534 (Herminjard, III, 145).

« En 1535, François Ier assurait les luthériens, par l'entremise de son ambassadeur du Bellay, qu'il partageait leurs opinions sur la plupart des points disputés, et que leurs doctrines de la justification, du libre arbitre et de l'Eucharistie, lui agréaient particulièrement.... Quant au pape, François était d'avis qu'il n'avait la préséance sur les autres évêques que par le droit humain, et point du tout de par le droit divin.... » (Janssen : *l'Allemagne et la Réforme*, III, 281.)

En 1532, il avait fait entendre au pape que la France pourrait bien imiter une partie de l'Allemagne et de la Suisse, et lui, le roi, en agir comme son bon frère d'Angleterre. (Herminjard, III, 464, n. 8.) N'avait-il pas déja menacé le saint pontife Adrien VI du sort de Boniface VIII ! (Janssen : II, 329.)

[2] Herminjard, III, 159, n. 2.

Crévier (V, 277) suppose que Bédier avait été gracié après l'affaire du recteur Cop, et que c'est pour de nouvelles imprudences qu'il aurait été de nouveau condamné (voir plus haut, p. 584, n. 4) ; on voit ici que c'est pour un fait du temps de son premier exil, en mai 1533.

[3] Les « placards » et « petits livrets » étaient du même Antoine Marcourt qui avait fabriqué la prétendue *Confession de Beda* (Herminjard, III, 225).

[4] Herminjard, III, 162, n. 15.

[5] Voir plus haut, p. 582.

Digitized by Google

En 1535, François Ier est de plus en plus en coquetterie avec les luthériens; il ne tient pas à lui que Mélanchthon ne vienne en France jouir de ses bonnes grâces : c'est Mélanchthon et ses amis qui dédaignent ses avances les plus pressantes.

Le 7 mars, Noël Bédier ne sort de la geôle épiscopale que pour faire amende honorable sur le parvis de Notre-Dame [1] et se voir reléguer ensuite à l'abbaye du mont Saint-Michel, au pied duquel il était né, et où il mourut le 8 janvier 1537 [2].

« François, dit Mme Darmesteter [3], envoya le trop zélé théologien mourir de rhumatisme dans un cachot humide du mont Saint-Michel, et on ne parla plus d'hérésie. » A défaut de cette bienheureuse humidité, le bûcher, on le sent, eût été pour Bédier pain bénit, aux yeux de l'aimable auteur, qui, avec tant d'autres, réserve les trésors d'une sensibilité excessive — oh! combien! — à tout le genre humain, hormis les catholiques fidèles.

Si la reine de Navarre n'eût pas embrassé le *pur* Évangile, quelle belle Messaline l'histoire, accommodée au goût des centuriateurs, n'eût-elle point faite de « la Marguerite des marguerites des princesses! »

Nous nous croyons mieux fondé que Martin Bucer à rappeler l'histoire d'Hérode, quand nous voyons Marguerite exiger, en quelque sorte, du roi, qu'elle n'eût demandé qu'à pouvoir payer des effets de son amour incestueux [4], la condamnation de l'homme de Dieu, qui ne craignait pas de fatiguer la cour de son cri importun.

Les Jésuites, providentiellement institués à Montmartre, le 15 août 1534, allaient bientôt travailler avec succès à relever l'étendard catholique, que « les vieux Priams » n'avaient plus la force de tenir assez haut pour mettre à la raison « les jeunes théologiens » qui « commençaient à être éclairés, » et dont certaine école néo-catholique de nos jours ravive si tristement le souvenir!

ALBERT HYRVOIX.

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier* : « An. 1535. — Au dit an, le dimanche *sixième* de mars, avant Pâques, Beda, docteur en théologie, fit amende honorable au parvis de la grande église Notre-Dame, à cause de quelques lettres qu'il avait écrites, lesquelles furent présentées au roi, qui les envoya au parlement, avec injonction de faire la justice dudit Beda. »

[2] Herminjard : III, 272, n. 7 ; 305-306, n. 4.

[3] *Loc. cit.*, p. 154. Le chapitre intitulé *la Sorbonne*, dans ce sémillant opuscule, est d'une inexactitude toute romanesque.

[4] C'est ce que M. Gaston Paris (*Journal des savants*, 1896, p. 281) nomme doucement « cette affection *vraiment unique* que Marguerite avait vouée à son frère. » Il est vrai que le savant philologue va jusqu'à parler ensuite de « l'*exagération* qu'elle portait dans ce sentiment qui a dominé toute sa vie. »

Digitized by Google

IV.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LES PROTESTANTS

APRÈS LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION [1]

Le protestantisme, en rompant l'unité religieuse de la France, avait introduit au plus intime de la nation une cause de troubles et de désordres incessants. L'autorité royale ne pouvait fermer les yeux sur cet état de choses et ses conséquences. C'était encore un grave souci pour les évêques et tous les membres du clergé, préoccupés surtout des dangers que l'hérésie faisait courir aux âmes. Comment faire disparaître un mal dont la politique et la religion avaient également à se plaindre? En d'autres termes, comment ramener les protestants à la foi catholique et à l'unité religieuse?

Le clergé, agent providentiel d'un retour si désirable, avait à sa disposition les multiples ressources de l'apostolat. Mais la sagesse et l'intelligence des évêques, le dévouement et le savoir-faire des curés et des religieux, ne sauraient obtenir un succès définitif, sans le concours efficace de la puissance politique. Dès lors, une nouvelle question se pose : comment harmoniser cette double action religieuse et politique? Comment assigner à chacune la sphère où elle devra se mouvoir? Comment, après une sage distribution des rôles, assurer cette continuité et cette unité de direction, sans lesquelles les efforts les plus généreux risquent d'échouer?

On sentait généralement le besoin de se préparer avec cette prudence. Par malheur, la réalité ne répondait pas toujours au bon vouloir. C'est faute d'avoir assez mûri et harmonisé leur action contre le protestantisme que le roi et les évêques eurent souvent à déplorer l'insuccès relatif de leurs efforts. La nécessité d'une organisation forte et sage de l'action religieuse se fit surtout sentir après la révoca-

[1] Archives de l'histoire religieuse de la France. *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés (1698)*, publiés avec une introduction, des appendices et des notes, par Jean Lemoine. Paris, Alph. Picard et fils, 1902. In-8 de xlviii-412 p.

Digitized by Google

tion de l'édit de Nantes. Louis XIV et ses ministres s'en préoccupèrent. Les hauts fonctionnaires et les évêques devaient entrer dans leurs vues. Le premier volume, que vient de publier la SOCIÉTÉ DES ARCHIVES RELIGIEUSES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, nous en fournit la preuve.

Les mesures énergiques qui avaient suivi la révocation de l'édit de Nantes pouvaient faire croire à une ruine complète du protestantisme. Les ministres étaient bannis; les temples, rasés, et les exercices du culte hérétique, sévèrement prohibés. Si des réformés avaient, en grand nombre, pris spontanément la route de l'Angleterre, des Pays-Bas, de la Prusse ou de la Suisse, et causé par là un préjudice très grave aux intérêts industriels et commerciaux de la France, la majorité de ceux qui restaient dans le pays avait renoncé à l'hérésie et s'était fait inscrire sur la liste des enfants de l'Église catholique. Ils reçurent le nom de « réunis » ou de « nouveaux catholiques. » Les évêques, témoins de ces abjurations, rappelaient dans la suite la sincérité au moins apparente et même l'empressement avec lesquels la plupart abandonnaient leur religion. Toujours est-il que, au début, ils remplissaient exactement leurs devoirs de catholiques, assistant à la messe les dimanches et fêtes, communiant à Pâques, observant les jeûnes et les abstinences, etc.

Mais ces bonnes dispositions furent de courte durée. Moins de dix ans après la révocation de l'édit de Nantes, on vit les « nouveaux catholiques » pratiquement éloignés de l'Église. Ils se trouvaient protestants de cœur. Comme l'absence de ministres et le défaut de temples leur rendaient impossibles les exercices de la religion réformée et qu'il leur était difficile d'organiser des assemblées pieuses, ils s'abstenaient de toute pratique religieuse et vivaient dans une complète indifférence. Les diocèses du Midi étaient, plus que ceux du centre et du nord, désolés par cette sorte d'apostasie. Dans ces dernières régions, les protestants étaient moins nombreux. Ceux qui abjurèrent n'eurent pas à subir les influences déplorables que nous devrons bientôt constater au sud. S'il y avait parmi eux des récalcitrants, leur petit nombre les réduisait à l'impuissance.

Tout autre était la situation des diocèses du Midi et de quelques-uns de l'Ouest. L'intendant de la Rochelle appelle l'attention du Roi sur un fait d'une gravité spéciale. Les *réunis* du diocèse de Saintes avaient pris les sacrements de l'Église dans une telle horreur que beaucoup refusaient de se marier. Plusieurs s'en allaient, il est vrai, en Angleterre ou en Hollande, contracter mariage devant des ministres de la religion réformée et revenaient ensuite chez eux. Mais c'était le plus petit nombre. Les autres se condamnaient au célibat. Cet état de choses, joint à l'émigration, avait fait descendre de 400,000 à

Digitized by Google

300,000 la population du diocèse[1]. On avait ailleurs moins de scrupule. Les unions se contractaient sans cérémonie religieuse et sans déclaration; ces concubinages, en se multipliant, faisaient surgir de graves inconvénients.

D'où provenaient toutes ces défections? Telle est la question qui se présente d'elle-même à l'esprit. Il a fallu, pour les provoquer et les rendre durables et obstinées, tout un ensemble de circonstances dont l'histoire conserve le souvenir. La conduite des membres du clergé et des représentants du Roi avec les nouveaux catholiques manquait d'unité; les évêques et les intendants n'ont aucune peine à le reconnaître. Il n'en fallait pas davantage pour déconcerter le zèle des hommes d'action et donner aux récalcitrants mille raisons de leur échapper. Beaucoup parmi ces derniers s'excusaient de manquer la messe, en déclarant que le Roi ne l'exigeait pas; et ils alléguaient, à l'appui de leur prétention, la liberté dont jouissaient leurs coreligionnaires d'autres contrées. Les intendants et leurs agents étaient, dans ces conditions, exposés à toutes les incohérences de l'arbitraire; cela ne faisait qu'accroître les difficultés. Et on conçoit aisément la légitimité des plaintes formulées à ce sujet par les évêques. Le clergé n'était pas lui-même sans mériter quelques reproches. Les intendants se plaignaient avec raison des embarras que leur causait le zèle indiscret de certains prêtres. Ce n'est pas tout. L'intendant du Languedoc et l'évêque de Viviers sont d'accord pour dénoncer l'insuffisance morale et intellectuelle des curés, au moins dans les paroisses des Cévennes. Le premier écrivait à M. de Châteauneuf, le 22 août 1698 : « Il arrive très souvent qu'il y a dans les paroisses, principalement des Cévennes et du Vivarais, des curés qui ne sont pas vicieux par leurs mœurs, mais qui sont si ignorants qu'ils ne peuvent en aucune manière instruire les nouveaux convertis[2]. » « La plus grande partie des curés sont très ignorants, avait-il précédemment déclaré dans un autre mémoire, et les catholiques aussi bien que les huguenots sont très malcontents de leur conduite[3]. » Aussi verrons-nous les évêques réclamer la présence au milieu des réunis de prêtres instruits et vertueux. Cela s'imposait d'autant plus que les préjugés des protestants contre les religieux les portaient à n'accepter guère que l'action du clergé séculier.

Ces constatations, quelle que soit leur importance, ne suffisent pas à expliquer l'état d'esprit de la plupart des protestants réunis. Il faut

[1] Lettre de M. Bégon, intendant de La Rochelle, 8 mai 1695, dans *Mémoires des évêques de France*, p. 350.

[2] Ouv. cité, p. 318.

[3] Ouv. cité, p. 311. Voir ce que dit sur ce sujet l'évêque de Viviers dans son *Mémoire*, p. 265.

Digitized by Google

chercher une autre cause, dont l'influence a été beaucoup plus efficace et profonde.

En dehors d'un certain nombre d'hommes très sincèrement convertis, dont la vie resta toujours exemplaire, la masse des nouveaux catholiques était plutôt faite pour se laisser conduire. La peur et l'entraînement n'avaient pas été sans contribuer à leur abjuration. Ils conservaient dans leur cœur un attachement au culte sacrifié qu'une action étrangère pourrait habilement raviver. C'est ce qui eut lieu. Voici comment les choses se passèrent dans le Dauphiné. Tout alla bien jusqu'en 1686. Mais alors, « les choses ont changé de face, et, à la réserve d'un petit nombre, dans Grenoble et dans quelques autres villes, les autres sont pires qu'ils n'étaient avant leur abjuration. » C'est l'évêque Étienne Le Camus qui parle. « Je ne peux attribuer un changement si prompt et si universel qu'aux lettres circulaires que les hérétiques des Cévennes et du Vivarais et les réfugiés à Genève et en Suisse leur ont écrites, les assurant que le prince d'Orange les rétablirait dans le libre exercice de leur religion [1]. »

Ils ne se bornaient pas à échanger des lettres, on peut en être assuré.

Que se passait-il dans le Vivarais et les Cévennes ? L'évêque de Viviers, Charles-Antoine de la Garde Chambonas, va nous le dire. Les conversions lui avaient paru sincères, même empressées. Les consistoriaux montraient seuls de la réserve et de l'humeur. Ils formaient l'état-major des communautés protestantes. Convertis à regret, ils ne se résignèrent jamais à voir leur puissance anéantie. Faits à la joie du gouvernement, implacables, orgueilleux, ils voulaient coûte que coûte rester quelque chose. Les protestants étrangers, ennemis de la France, avec qui le Roi et ses armées étaient aux prises, avaient leur confiance et leur affection. En attendant d'eux un concours efficace, ils mettaient tout en œuvre pour rétablir leur autorité personnelle : « l'industrie, l'artifice, le déguisement, le mensonge.... Ils se flattaient de tout mettre en combustion dans le royaume sans égard pour les lois divines et humaines, sans respect pour le Roi et sans considération pour la patrie. » Ce sont eux surtout qui entretenaient chez leurs coreligionnaires « le désir continuel de se tirer de l'état monarchique pour pouvoir vivre en républicains [2]. »

Il faut voir dans ces *consistoriaux* des meneurs intéressés et fanatiques, qui, par leurs propos et leurs libelles, subornaient les faibles et excitaient les femmes, restées plus que les hommes fidèles d'esprit au calvinisme. On les trouve encore dans le diocèse d'Alais, où

[1] *Mémoire concernant les nouveaux convertis du diocèse de Grenoble*, p. 269.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles, archevêque de Paris*, ouv. cité, 239-240.

Digitized by Google

l'évêque, François Chevalier de Saulx, les qualifie « chefs des malintentionnés, faisant tous leurs efforts pour débaucher les peuples à mesure qu'on agit pour les rendre catholiques [1] » ; dans le diocèse de Nimes, où Fléchier fait de leur influence et de la crainte d'encourir leur inimitié l'un des motifs qui empêchent un grand nombre de nouveaux catholiques de pratiquer [2] ; dans celui de Montpellier, où l'évêque, Colbert de Croissy, les traite de « chefs de parti et de prédicants [3] » ; dans celui de Rieux, où l'évêque, Antoine-François de Berthier, représente ces « vieux piliers de consistoire » comme la cause unique du mal. « La difficulté qu'il faut surmonter étant une affaire de cabale et non pas de religion, il ne faut que détruire la cabale. Cette cabale roule dans chaque lieu où il y avait exercice sur un consistoire secret [4]. » Le prélat conclut en réclamant le bannissement de ces hommes turbulents, les vrais fauteurs des troubles.

Le rôle néfaste joué par ces agitateurs ne pouvait échapper à la vigilance de l'intendant du Languedoc, Lamoignon de Bâville. « Ces chefs de parti, écrit-il dans son mémoire à M. de Châteauneuf, qui, ayant été les chefs du consistoire avant la conversion générale, conservent toujours la même autorité et entretiennent l'esprit de cabale [5]. » Les ministres, réfugiés en Suisse ou en Angleterre, s'appuyaient sur eux pour continuer leur action directrice sur leurs anciens fidèles. Quelques *nouveaux catholiques* de Normandie leur servaient volontiers d'intermédiaires [6].

Les *consistoriaux* trouvaient de précieux auxiliaires dans certains réunis, investis de charges importantes, bien qu'ayant renoncé aux pratiques du catholicisme. Bâville et les évêques signalent, entre autres, les officiers de justice, maires, médecins et apothicaires, « mauvais convertis, qui par leurs exemples, leurs conseils, leur action, faisaient un grand mal » ; les médecins et les pharmaciens surtout, qui s'érigeaient parfois en ministres auprès des malades [7].

Chose digne de remarque : la présence de ces *consistoriaux* et leur action sont constatées dans les pays où la fermentation hérétique fut la plus active à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il n'est pas téméraire de rejeter sur eux la responsabilité des troubles qui amenèrent des répressions sanglantes. Les nouveaux catholiques ne se bornaient pas à s'éloigner de l'Église et des sacrements. Ils se

[1] *Mémoire touchant les nouveaux catholiques*, p. 215.
[2] P. 202.
[3] P. 196.
[4] P. 172.
[5] P. 317.
[6] *Mémoire de l'intendant de Normandie*, p. 356-357.
[7] P. 317.

Digitized by Google

réunissaient en assemblées clandestines. Malgré le désarmement, ils conservaient en cachette des armes pour s'en servir au besoin. D'autres, sollicités par les émigrés, prenaient la route des nations hérétiques. Cette agitation et ces relations causaient de légitimes inquiétudes, surtout quand ces peuples étaient en guerre avec la France.

Louis XIV, avant d'appliquer au mal un remède efficace, voulut s'entourer de tous les conseils propres à l'éclairer. Pendant que Pontchartrain demandait aux intendants leur opinion, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, écrivait aux évêques pour savoir leur pensée sur la manière de traiter les anciens hérétiques mal convertis. Nous ne dirons rien des mémoires envoyés par les archevêques de Sens et de Reims, les évêques de Meaux, de Chartres, de Châlons, de Soissons et des diocèses du centre. Les nouveaux convertis étaient peu nombreux dans les paroisses soumises à leur juridiction. Ils constatent à regret l'indifférence religieuse à laquelle beaucoup s'abandonnent et reconnaissent que le Roi peut et doit prendre des mesures pour les ramener, mais leurs réponses sont loin d'offrir le même intérêt que celles des prélats du Midi. Ces derniers se montrent beaucoup plus préoccupés de la situation difficile créée dans leurs diocèses par l'attitude de ces hommes, huguenots d'esprit et de cœur. La lecture des rapports communiqués par les intendants produit la même impression.

Le cardinal de Noailles, dans sa lettre aux évêques, ne cache pas son sentiment personnel. Tout en demandant le maintien intégral de la révocation de l'édit de Nantes et une intervention nette de l'autorité royale pour assurer son observation fidèle, il se montre hostile à l'emploi des mesures rigoureuses contre les individus. Comme les évêques des diocèses voisins de Paris, il croit sage de ne point obliger les nouveaux catholiques à l'assistance à la messe. C'est pour préparer sur ce point et sur tous les autres une entente parfaite qu'il consulte, au nom du Roi, les évêques intéressés à ce grave sujet [1].

Évêques et intendants sont d'accord pour demander une grande unité de conduite. L'évêque de Saint-Pons, Pierre de Percin de Montgaillard, croit même qu'il y aurait lieu de réunir à cet effet un concile national [2]. Ils réclament tous la suppression des assemblées hérétiques. L'instruction religieuse des réunis et de leurs enfants est, cela va sans dire, le principal objet de leur sollicitude. Nous avons parlé de l'insuffisance de certains curés. Il fallait à tout prix les remplacer par des hommes plus capables. Mais comment faire, lorsque ces prêtres, propriétaires de leur titre, refusaient un changement? Il y aurait

[1] *Lettre du cardinal de Noailles aux évêques du Languedoc*, p. 360-361.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles*, p. 179.

Digitized by Google

à étendre sur ce point les droits des évêques. Le ministère des curés ne pouvait suffire à tous les besoins. Les missions exerçaient une influence salutaire. « Il serait nécessaire, d'après le sentiment de Bâville, d'établir dans quelques endroits du Vivarais et des Cévennes des prêtres de Saint-Lazare qui apprendraient, par leurs bons exemples, la manière dont les prêtres doivent vivre, et, selon leur institution, iraient prêcher de village en village, ce qui ferait plus de fruit que des missions passagères [1]. »

Tous les soins donnés à la bonne éducation et à l'instruction religieuse des enfants risquaient d'échouer, s'ils ne trouvaient pas au sein de leur famille la fidélité aux exercices de la religion catholique. Mais que faire pour l'imposer aux adultes ? Car il ne suffisait pas de les soustraire à la mauvaise influence des consistoriaux et de leurs adeptes. Les évêques du Languedoc et l'intendant Bâville ne se font aucune illusion. Le plus instruit et le plus modéré de tous, Fléchier, ne croit guère à l'efficacité de la douceur. L'expérience acquise par un long séjour dans le diocèse de Nîmes et des relations continuelles avec les nouveaux catholiques donnent à ses paroles un grand poids.

« Chargé dans mon seul diocèse de quarante mille nouveaux convertis, avec lesquels je converse depuis onze ans et dont je vois les dispositions présentes, je reconnais, comme saint Augustin le reconnut de son temps, que la prédication, la raison, la dispute, la conférence et tous les offices de la charité et de la sollicitude pastorale n'avancent guère leur conversion, s'ils ne sont soutenus de la crainte des lois et des ordonnances du prince,... Depuis huit ou dix ans qu'on les a laissés dans leur liberté, quoi qu'on ait écrit ou prêché, en a-t-on vu revenir quelqu'un ?.... Il faut donc affaiblir ce parti en guérissant leur ignorance non par des controverses odieuses, mais par des enseignements solides et par des explications judicieuses de nos mystères, et brisant pour ainsi dire leur endurcissement *par une autorité prudente mais forte qui les réduise du moins à se faire instruire.* Ce sont les deux moyens de ramener les hérétiques dans le sein de l'Église, l'instruction et la crainte [2]. » Plus loin, l'évêque de Nîmes précise davantage son sentiment : « Je crois que le roi peut et, si j'ose le dire, doit obliger les nouveaux convertis d'aller à l'église écouter les instructions et assister à la messe. Il s'agit de ramener une multitude à l'unité de la foi, ce qui ne peut se faire sans les convoquer dans un même lieu.... Ils ne sont pas dans l'état des catéchu-

[1] *Mémoire au sujet des remèdes qu'on peut apporter en Languedoc pour la conversion des protestants*, p. 311.
[2] *Mémoire au cardinal de Noailles*, p. 200-201.

Digitized by Google

mènes ou infidèles ; ils reconnaissent Jésus-Christ par profession, ils ont été baptisés en son nom..., ils se sont soumis à l'Église par un engagement solennel, je veux dire par un acte public accompagné d'affirmation et de serment, sans qu'il paraisse aucune rétractation, du moins publique ; la foi de leur abjuration enregistrée dans nos greffes subsiste toujours à notre égard, nous avons droit de les considérer comme nos frères, quand même leur réunion ne serait que feinte [1]. »

Tel est aussi le sentiment des collègues de Fléchier. Ils lui donnent une importance si grande qu'ils ne reculent pas devant le labeur de longues dissertations basées sur l'histoire, le droit et la théologie pour le motiver avec plus de force. François Chevalier de Saulx, évêque d'Alais, va même jusqu'à déclarer les nouveaux convertis soumis à l'obligation de communier le jour de Pâques. Ne sont-ils pas, en effet, tenus, comme tous les catholiques, d'observer les prescriptions du canon *Omnis utriusque sexus* [2] ? La crainte des communions sacrilèges empêchait tous les autres prélats d'adopter cette opinion excessive.

L'évêque de Saint-Pons tombait dans l'excès contraire. Non content de ne pas imposer aux réunis l'assistance à la messe, à l'exemple de Bossuet et des évêques du Centre et du Nord, il prétendait même qu'on n'avait pas le droit de la leur permettre. Les arguments qu'il invoque à l'appui de sa thèse ne résistent guère à l'épreuve d'un examen sérieux [3].

Puisque les nouveaux convertis sont tenus de suivre les instructions et d'entendre la messe, que va-t-on faire pour rendre cette obligation efficace ? Les évêques demandent que l'autorité royale intervienne. Mais plusieurs parmi eux se figurent qu'il sera inutile d'exercer la moindre pression. Les réunis sont les sujets très fidèles du Roi, pensent-ils. Comment hésiteraient-ils à remplir tous leurs devoirs de catholiques du jour où le Roi leur aurait fait connaître sa volonté formelle ? L'insistance avec laquelle les consistoriaux leur citaient l'exemple des provinces où leurs coreligionnaires avaient pleine liberté, leur laissait entendre que le Roi ne tenait pas à les voir à la messe. Mais il ne fallait pas être un pessimiste obstiné pour qualifier ces espérances d'illusoires. Le retour de ces hommes aux pratiques du catholicisme ne pouvait s'effectuer avec tant de facilité.

Les évêques clairvoyants savaient que l'autorité possède des moyens très efficaces de fortifier le bon vouloir des faibles. La crainte

[1] *Ibid.*, p. 206.
[2] P. 213-237, où il motive longuement son avis.
[3] P. 181-183.

Digitized by Google

de la famille, le prestige des consistoriaux, les retiennent. A cette influence pernicieuse il faut opposer une influence salutaire. Les représentants du Roi n'ont qu'à fermer l'accès des fonctions importantes et enviées aux hommes qui ne sont pas fidèles aux exercices du culte catholique. Qu'il est facile de multiplier les encouragements discrets et pratiques, sans violenter les consciences ! Quels que soient la bonne volonté des intendants et leur zèle à seconder les évêques, il est bon de prévoir que tous les réunis ne se prêteraient pas à leur action avec le même empressement. Beaucoup même résisteraient. Quelle conduite tenir à leur égard ?

L'évêque d'Alais, qui voulait rendre obligatoire la communion pascale, ne veut à aucun prix l'emploi des mesures violentes. « C'est tout perdre que de ne pas les obliger, écrit-il. Je ne dis pas forcer, mais obliger, c'est-à-dire exciter et engager par des voies charitables qui ont été marquées dans ce mémoire ou autres équivalentes [1]. » Mais revenons à Fléchier ; personne ne s'est mieux que lui rendu compte de l'état des esprits. « L'esprit humain, soit pour introduire la vérité, soit pour introduire l'erreur, se conduit par certains principes qui se renouvellent selon les temps, et ce que saint Augustin rapporte des Donatistes se vérifie dans presque toutes les circonstances dans la conduite des hérétiques d'aujourd'hui. Il est donc à propos de tenir à leur égard la même conduite. Cette secte-ci doit finir comme les autres ont fini, par la diligence et l'application des prélats et par l'autorité du prince, un peu par persuasion et par remontrances, un peu par commandement et par contrainte.

« Je n'entends point par ce mot des moyens durs et violents, mais des remèdes efficaces, je parle d'une contrainte qui porte à la conversion et non pas au désespoir, qui soit plutôt une correction qu'un châtiment, qui n'éloigne pas et n'aigrisse pas ceux qui sont méchants et qui n'inquiète pas ceux qui sont ou qui veulent devenir bons, qui les pousse mais qui ne les frappe pas, et que ce ne soit pas tant une punition de l'erreur où ils sont qu'un avertissement de la quitter [2]. »

On ne saurait témoigner plus de modération.

L'intendant du Languedoc lui-même préconise l'à-propos de la discrétion et de la douceur. « Les contraintes doivent être sages et modérées, écrit-il, et quand les nouveaux convertis verront qu'on ne leur demande rien à présent que de faire instruire leurs enfants dans les écoles publiques et de venir eux-mêmes à la messe, je suis

[1] P. 236-237. Les voies charitables dont il parle ont été proposées plus haut, p. 220.

[2] P. 204. Fléchier prend soin de dire que cette douceur ne saurait être de mise avec les séditieux qui, contrairement aux édits, excitent des troubles, etc.

Digitized by Google

persuadé qu'ils prendront, eux, leur résolution [1]. » Dans un autre mémoire où il s'exprime avec plus de netteté, on le voit s'écarter de cette douceur et réclamer contre les « gens mutins, désobéissants et parlant mal de la religion » la prison, « s'ils sont du menu peuple, » et le bannissement de leur province, s'ils appartiennent aux classes supérieures [2]. Bâville prend soin, il est vrai, de ne pas faire retomber l'odieux de ces mesures sur les membres du clergé. « Cette espèce de contrainte, déclare-t-il, ne doit jamais venir des ecclésiastiques, qui doivent toujours parler avec une extrême douceur et ne pas sortir des termes que la charité leur prescrit. Il ne s'agit que de savoir si la puissance temporelle peut tenir ce discours : *il faut aller à l'église, il faut aller à la messe* [3]. »

La modération empreinte dans tous ces documents contraste avec la rigueur déployée en d'autres circonstances par les intendants du roi. Les catholiques de France ne veulent pas imiter les protestants de l'Angleterre et des royaumes du nord, qui ne reculaient devant aucune violence contre les papistes. Tout chez eux les porte alors aux ménagements. Le roi a triomphé par les armes des puissances hérétiques, ses ennemies du dehors. Les calvinistes de l'intérieur, leurs alliés naturels, ne peuvent plus attendre de leur victoire un changement à leur situation. La prudence leur impose donc le calme. Pourquoi les représentants de Louis XIV auraient-ils troublé ces bonnes dispositions? Elles leur sont trop favorables.

Tout autre fut leur conduite, lorsqu'ils se trouvèrent en face d'hommes profitant de la guerre extérieure pour allumer la guerre civile sous un prétexte religieux. Les querelles doctrinales se doublaient alors de désordres politiques. La politique avait le devoir d'intervenir avec la force et la rigueur que comporte son action dans des circonstances aussi graves. L'historien ne saurait l'oublier.

Les mémoires des évêques et des intendants arrivèrent à Versailles. L'archevêque de Paris, qui étudia les premiers, a laissé dans un rapport au roi son impression personnelle. Son langage est celui d'un évêque. Après avoir développé son sentiment sur une action apostolique et son efficacité, il conclut en ces termes :

« Je sais que ces moyens sont longs, mais quoi que l'on fasse, la conversion de ce qui reste en France de mal convertis n'est pas un ouvrage de peu d'années. Nous avons l'exemple de l'Espagne, où les conversions forcées et précipitées produisirent ces mauvais chrétiens que l'on nomme moresques, et qu'il faut chasser cent ans après en

[1] P. 299.
[2] P. 309.
[3] P. 306.

Digitized by Google

dépeuplant le pays [1]..... » Inutile d'ajouter que le cardinal de Noailles ne partage pas l'opinion de ceux qui voulaient obliger les nouveaux catholiques à l'assistance aux offices. Son avis prévalut dans les conseils du roi.

Les sentiments développés en cette circonstance par le cardinal de Noailles et la plupart des membres de l'épiscopat contrastent singulièrement avec ceux que leur attribuent les historiens protestants et les philosophes humanitaires du XVIIIe siècle. Ceux-ci ont tout fait pour s'attribuer, aux yeux du public, l'honneur d'avoir les premiers réclamé des mesures de douceur à l'endroit des hérétiques.

Après avoir mûrement délibéré sur cette grave question, Louis XIV publia sa déclaration du 13 décembre 1698, qui fut bientôt suivie d'instructions particulières adressées aux intendants et aux évêques. C'est bien le cas de redire les paroles de Rulhière, que M. Lemoine a mises en tête de son volume : « Il paraîtrait au premier coup d'œil que jamais, dans un siècle plus célèbre par la science du gouvernement, par le génie et tous les talents de tous les genres, on n'a discuté avec plus de soin et de maturité une plus importante question. »

Les pages qui précèdent montrent l'importance historique de la publication des *Mémoires des évêques de France*. Nous n'insistons pas sur le soin que le savant éditeur a mis à nous donner un texte irréprochable et à l'accompagner de notes qui en précisent la portée. Son introduction mérite une lecture très attentive. Ce volume, par lequel débute la jeune et laborieuse *Société des archives religieuses de la France*, lui fait le plus grand honneur. Il contribuera à augmenter le nombre et l'ardeur des sympathies qui sont allées à elle dès le jour de sa fondation [2].

Dom J.-M. Besse.

[1] P. 364.

[2] On annonce, pour les années 1902 et 1903, la publication des travaux suivants : *Correspondance du cardinal Jean du Bellay*, par MM. Bourilly et de Vayssière ; — *Les épreuves des Églises de France pendant les guerres de religion*, par M. Le Grand ; — *Nonciatures de Paul III depuis son avènement jusqu'à la mort de François Ier (1534-1547)*, par G. Salles.

Digitized by Google

V.

MONUMENTA ECCLESIAE LITURGICA

La publication d'un recueil de textes liturgiques est un événement pour ceux qui s'intéressent à l'histoire et à l'archéologie chrétiennes [1]. C'est à deux bénédictins du monastère français de Farnborough : dom F. Cabrol, déjà salué comme un maître en ce qui concerne la *prière antique*, et dom H. Leclerc, traducteur des *Actes des martyrs*, que nous sommes redevables de ce magnifique travail.

La collection a pour but de publier les textes de toute nature qui contiennent les sources des liturgies qui subsistent, ou nous offrent les vestiges des liturgies disparues. Dans le premier volume, qui vient de paraître, nous trouvons les textes antérieurs à la paix de l'Église, les textes authentiques seulement : les apocryphes et divers compléments sont réservés pour un volume à part, puis viendront les sources de la période suivante jusqu'au IXe siècle.

L'avant-propos (p. I-X) contient, outre le plan général de la collection, une très curieuse bibliographie des tentatives antérieures. Cette revue des travaux publiés sur la liturgie par les érudits du XVIe au XVIIIe siècle est pleine d'intérêt. La Renaissance surtout nous arrive avec un bagage considérable. La critique enthousiaste de cette époque s'exerçait sur tous les sujets : elle ne négligea pas les institutions liturgiques et peut-être trouverait-on encore à prendre dans les livres de ces chercheurs qui, à défaut d'éducation scientifique, apportaient dans leurs travaux beaucoup d'ardeur et de patience.

Deux dissertations, dues à la plume de D. Leclercq, précèdent les textes. La première a pour titre : *De liturgiis antenicaenis inter se conlatis*. Son but est « d'initier le lecteur au service qu'il peut « tirer de cette collection de fragments liturgiques pour la reconsti- « tution des anciens types euchologiques, par voie de confrontation « des formules identiques qui ont surnagé dans les textes. » C'est donc un modèle des recherches que l'on peut exécuter à l'aide de la collection, mais un modèle à peine dégrossi et non achevé, car les

[1] *Monumenta Ecclesiae Liturgica.* — Reliquiae liturgicae vetustissimae ab *F. Cabrol* et *H. Leclercq* editae. Sectio I ab aevo apostolico ad pacem ecclesiae. Parisiis, F. Didot, 1 vol. in-4.

Digitized by Google

comparaisons ébauchées ne sont accompagnées que d'un commentaire très bref et n'offrent guère qu'un canevas à de nouvelles études. Ces comparaisons se suivent sans lien et leur ensemble présente un aspect de mosaïque, que le sujet d'ailleurs exigeait : nous n'avons pas affaire à une dissertation, mais à une série de petites dissertations sur divers objets, avec des rapprochements sous forme de tableaux. Le premier de ces tableaux marque les rapports entre le rituel *synagogal* et le rituel chrétien : les édifices, les personnes, les objets sacrés, les rites sont comparés par une série de renvois aux textes. Cette recherche nous fait toucher du doigt la « compénétration partielle » des institutions de l'ancienne et de la nouvelle loi. « Cette mystérieuse Église de Jérusalem, dans laquelle se sont élaborées les institutions essentielles de la liturgie.... était composée de Juifs qui voyaient dans le nouveau culte un simple prolongement de l'ancien. Quand les esprits commencèrent à se détacher d'eux, les usages liturgiques étaient déjà consacrés » (p. XI-XXV ; cf. p. 193*).

Viennent ensuite diverses études sur les anciens livres de formules liturgiques, sur l'origine grecque d'un *transitorium ambrosien* et de divers passages lyonnais étudiés par D. Cagin et D. Cabrol (p. XXVI-XLV)[1]. L'un des plus curieux est un fragment de préface qui présente huit des dix catégories d'Aristote, *de fonte quodam graeco e philosopho desumpta*, nous dit le P. Leclercq, et c'est là, en effet, une source assez inattendue des anciennes liturgies.

Une autre remarque intéressante est encore empruntée à D. Cabrol. C'est un rapprochement entre l'avant-messe, l'office canonial considéré dans matines, et les *vigiles* de l'Église primitive. Dans le *Livre de la prière antique* (p. 83), dom Cabrol y avait déjà fait allusion. Il a exposé ses arguments dans la *Revue du clergé français* (1900). M. Paul Lejay (*Rev. d'hist. et de litt. relig.*, 1902, p. 282) en a contesté quelques parties, tout en louant fort l'auteur, dont la thèse, citée ici, nous paraît très solidement appuyée. Trois reconstitutions, vrai *travail de bénédictin*, complètent la comparaison des liturgies anténicéennes. La première est celle du Διατεσσάρων de Tatien, d'après les versions arabe et latine et les commentaires de saint Éphrem (p. XLV-LXXIV); la seconde, celle de l'homiliaire d'Origène, « à l'aide de l'*incipit* et du *desinit* des textes scripturaires qu'il commente » (p. LXXVI-LXXXI; cf. p. XXIII); la troisième, la plus considérable, et, à mon sens, la plus curieuse, est celle du *Liber psalmorum antenicaenus*, exécutée avec les fragments des psaumes cités en latin par

[1] Si le critique des Actes des Martyrs pouvait à bon droit maudire le moyen âge, en est-il de même du *liturgiste* et de l'archéologue? Pourquoi rencontrons-nous, p. XLV, « cloaca medievalis ? »

Digitized by Google

les Pères et les écrivains ecclésiastiques antérieurs à la paix de l'Église (p. CLXIII-CLXXXIV).

La recherche, le classement et la comparaison des sources épigraphiques occupent la seconde dissertation qui, comme la première, est plutôt une série de remarques qu'un travail suivi et composé. Le P. Leclercq a fait de nombreux et de longs emprunts à de Rossi, sans doute pour faire sentir à ses lecteurs qu'on ne saurait jamais étudier trop à fond ce Mabillon de l'épigraphie chrétienne.... Malgré ces emprunts, la dissertation contient une grande part originale. En tête, voici quelques pages d'histoire et de bibliographie relatives aux collections d'inscriptions chrétiennes (p. XCII-XCVIII), ensuite une liste de cent vingt-cinq acclamations liturgiques extraites des inscriptions et accompagnées, en guise de commentaire, de détails sur la distinction des *tituli* païens et chrétiens (p. XCVIII-CXII)[1]. L'auteur cherche enfin, par l'étude spéciale de quelques inscriptions et par la comparaison d'un grand nombre d'autres, à retrouver, gravés sur la pierre, les rites funéraires, la hiérarchie ecclésiastique, les dogmes, les sacrements et le culte. C'est une excellente introduction aux inscriptions liturgiques choisies et réunies dans le volume (nos 2775, 3802, 4162, 4389), un nouvel exemple des services que le recueil est appelé à rendre.

Les *Monumenta* comprendront de nombreuses tables. Dès à présent on nous en donne deux, essentielles. La première, sous le titre de *Conspectus voluminis primi*, est un inventaire complet des ouvrages écrits antérieurement à Nicée et dont le titre au moins nous est parvenu, les numéros des textes sont indiqués en face. Je voudrais, pour ma part, qu'un signe distinguât les ouvrages perdus, disposition qui aurait, au point de vue de la clarté, de grands avantages. La seconde table, ou *index epigraphicus*, est une liste alphabétique des inscriptions.

« Les textes viennent ensuite; le présent volume en contient 4,402; on les a classés par pays et par matière : Écriture sainte, Pères apostoliques — conciles — épigraphie — actes des martyrs — hagiographes. » Chaque fragment est accompagné d'un numéro, les formules liturgiques sont mises en évidence. Dans les textes épigraphiques, en tête sont placés le lieu et la date, puis viennent le *titulus* et sa traduction, enfin les commentaires et la bibliographie variant d'une ligne à dix colonnes selon l'importance du texte. Les dernières pages sont consacrées à une courte dissertation, d'après de Rossi, sur le canon pascal d'Hippolyte et à une liste d'errata[2].

[1] La démonstration serait plus parfaite, si l'auteur avait disposé en ordre les cent vingt-cinq acclamations, et rappelé les numéros des *Mon. Eccl. Lit.* qui les contiennent.

[2] Il me semble que les erreurs suivantes seraient à ajouter à la liste ; je me

Digitized by Google

Ce premier volume nous annonce une collection très remarquable. Évidemment, tout n'y est pas inédit. Le rôle d'un semblable livre d'érudition a changé depuis les Martène et les Ruinart : il s'agit toujours de créer un instrument d'étude unique, mais au lieu d'un *Thesaurus anecdotorum* on a un guide excellent au milieu de travaux spéciaux, réunissant les matériaux qu'ils offrent épars. Un ouvrage de ce genre sera certainement goûté et utilisé par les érudits, que certains littérateurs peuvent bien déprécier, mais dont en définitive les patientes recherches préparent et élaborent la science historique.

LÉONCE CELIER.

permets de les signaler aux savants auteurs : p. XL, note 4, ect., lisez *etc.* — C. Politantis : *C. Politanis.* — Quaeque tribus versibus : *quatuor.* — XLVI, note 8, translatione latine : *latina.* — XC, collatis : *conlatis* est employé dans le reste du vol. — XCIII, Est-ce Bottarius ou Bottarus? — XCV, bona i commoda *i e* (id est). — XCVII, comparate pondere : *comparato.* — CXXVII, sin : *sint.* — CXXVIII, imom : *immo.* — CXL, haec vera opinio : *vero.* — 275, l'indiction : l'*induction.* — 192*, relliquae epigraphicae : lisez *ex martyrum actibus.* — 197*, raciomiciis : *raciociniis.* — Je n'ose proposer les corrections suivantes que sous réserve de mon ignorance philologique : p. XXIII, lacinata, lisez *laciniata* (lacinia). — XXXIX, genuitas : *genuinitas* (genuinus). — XLI, non paucos vel : *nec.* — XCII, heinc : *heic.* — XCVIII, rependum : *rependendum.*

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Académie des inscriptions et belles lettres. Communications de MM. Oppert, Salomon Reinach (le meurtre d'Orphée, le style de Phidias), F. de Mély (les représentations de Notre-Seigneur Jésus-Christ), Audollent et Ruprich-Robert, Gauckler, Delamarre, Clermont-Ganneau, d'Arbois de Jubainville, Desplagnes, Stéphane Gsell, Bouché Leclercq, Pottier (la danse des morts dans l'antiquité), Émile Mâle (influence sur l'art des XVe-XVIe siècles de la *Bible des pauvres* et du *Speculum humanae salvationis*), Léon Dorez, Barbier de Meynard, Collignon, Héron de Villefosse, Fernand Grenard, les PP. Prosper et Barnabé. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures de MM. Gabriel Monod, Charles Gomel (les actes financiers de l'Assemblée législative), Henri Carré (le rappel du Parlement par Louis XVI). — Concours et prix. — Congrès. — Sociétés savantes. — Revues et publications nouvelles. — Nécrologie : M. Paul Jacquin.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 6 juin, a entendu la lecture, par M. Oppert, d'un mémoire sur la partie du cylindre de Gudea, relative au percement d'un aqueduc pour la conduite dans cette ville des eaux du Tigre. M. Salomon Reinach a traité du moulage des statues dans l'antiquité.

Le 13 juin, M. F. de Mély, par l'étude des représentations de Notre-Seigneur Jésus-Christ depuis les premiers siècles, a confirmé par l'archéologie les arguments historiques qui combattent l'authenticité du suaire de Turin. Un rapport de MM. Audollent et Ruprich Robert, communiqué par M. Héron de Villefosse, fait connaître les fouilles exécutées en 1901 au Puy-de-Dôme : les restes d'architecture, les trouvailles de bijoux et de monnaies, semblent infirmer le témoignage de Grégoire de Tours sur la destruction du temple de Mercure dès le temps de Valérien et de Gallien.

Le 20 juin, M. Gauckler commentant, dans une note dont M. René Cagnat a donné lecture à l'Académie, une inscription trouvée dans le sud tunisien, expose l'opinion que l'on appelait *burgi centenarii* des postes militaires commandés par un centurion. M. Delamarre a communiqué un décret de la confédération des Cyclades, maintenant les habitants d'Herakleia dans la libre et exclusive jouissance de leurs pâturages.

Le 27 juin, M. Clermont-Ganneau a fait une communication sur le mont Hermon et sur son dieu, et M. d'Arbois de Jubainville a parlé

Digitized by Google

de la légende de la pierre de Jacob, sur laquelle repose le trône du couronnement en Angleterre.

A la séance du 4 juillet, M. Clermont-Ganneau a expliqué un fragment d'inscription grecque trouvée dans les mines de l'antique Beersabée, sur la frontière méridionale de la Palestine. Le fragment, qui appartient probablement à un édit byzantin prescrivant le paiement de certaines redevances, est précieux par les renseignements que l'on en peut tirer pour la géographie et l'organisation administrative de la Palestine. On y relève, notamment, le nom d'un *vicarius*. Le lieutenant Desplagnes a exposé le résultat de ses fouilles dans les *tumuli* qui longent les marigots et les lacs de la région comprise entre Tombouctou et Goundam. Ces gourgoussou, — c'est le nom local des *tumuli*, — seraient, suivant l'explorateur, antérieurs à la conquête islamique et révèlent des affinités avec les anciennes populations berbères du nord et les races nègres de la Guinée.

Une curieuse lecture de M. Salomon Reinach, dans les séances du 11, du 18 et du 25 juillet, a pour objet de montrer, dans le meurtre d'Orphée par les femmes de Thrace, une légende fondée sur un sacrifice rituel. Il rapproche de cette légende celle de Dionysos Zagreus, déchiré et dévoré par les Titans sous la forme d'un jeune taureau. Dans cette légende, thrace aussi, la victime du sacrifice rituel est un animal sacré, le taureau. La substitution à l'animal d'un homme provient d'une exégèse postérieure qui ne reconnaît plus à la bête un caractère sacré. Orphée, vêtu d'une peau de renard, comme les femmes qui le déchirent et qui en tirent leur nom de bassarides (βασσαρευς, renard), n'est que la figure du renard, totem sexuel des Thraces. A la même séance du 11 juillet, M. Stéphane Gsell a signalé la découverte, par M. Jacqueton, à N'gaous, dans la province de Constantine, de trois vases sacrés et d'un coffret en marbre qui contenait des reliques des saints Julien, Laurent, Félix et Pasteur, déposés en cet endroit en 581, par l'évêque du lieu Columbus.

Le 11 juillet également, M. Bouché-Leclercq a donné communication d'un mémoire dont il a terminé la lecture à la séance suivante, sur l'origine du culte de Sérapis, qu'il regarde comme une adaptation du culte memphite d'Osiris-Apis, accomplie par la volonté et sous le règne de Ptolémée Ier Soter.

Un fragment de vase grec trouvé à Suse par M. de Morgan et que M. Pottier a pu reconstituer en le comparant à un vase plastique du musée britannique, est particulièrement intéressant par le sujet qu'il représente, et où M. Pottier, dans un mémoire lu le 25 juillet à l'Académie, pense trouver une commémoration allégorique de la victoire des Grecs sur les Perses à Marathon : entre les jambes d'un cheval se trouve une amazone vaincue ; la technique et le style permet-

Digitized by Google

tent d'attribuer ce vase à la fabrication athénienne du ve siècle. M. Émile Mâle, auteur d'un ouvrage qui a fait époque sur la sculpture au XIIIe siècle, a étudié, le 25 juillet, l'influence exercée sur l'art des XVe et XVIe siècles par la *Bible des pauvres* et le *Speculum humanae salvationis*. Ces deux ouvrages ont été copiés, notamment, par les auteurs des tapisseries de la Chaise-Dieu en Auvergne, par ceux des tapisseries de l'histoire de Notre-Dame, à la cathédrale de Reims ; ils ont été utilisés pour l'ornementation des livres d'heures des premiers imprimeurs français auxquels ils ont fourni les figures symboliques des marges.

A la séance du 1er août, nous relevons deux notes, l'une de M. Salomon Reinach sur la Vénus de Milo qu'il pense avoir été restaurée plus fortement qu'on ne le croit ordinairement ; la seconde, de M. Dorez, sur des copies à la sanguine de tableaux et d'esquisses de Léonard de Vinci, conservées à la Bibliothèque nationale ; et une communication de M. Barbier de Meynard sur la traduction, par M. Clément Huart, d'une inscription turque de la mosquée de Péking, fort intéressante, malgré sa date récente (1757), parce qu'elle mentionne expressément l'établissement en Chine, au VIe et au IXe siècle, des Turcs Ouïgours.

Le 8 août, M. Clermont-Ganneau a rectifié la traduction de quelques inscriptions grecques de Syrie, mal interprétées jusqu'ici. M. Collignon a montré l'intérêt pour l'étude des influences attiques en Asie Mineure d'une tête féminine en marbre du musée du Louvre et provenant de Thralles. M. Héron de Villefosse a communiqué les résultats des fouilles de la nécropole de Sainte-Monique à Carthage, où le P. Delattre a découvert un nouveau sarcophage et une longue épitaphe.

Le 13 août, M. Clermont-Ganneau a communiqué de la part de M. Fernand Grenard, vice-consul de France à Sivvas, les photographies d'une grande inscription hittite découverte à Palangah. Il a insisté davantage sur deux inscriptions grecques découvertes sur le sommet du mont des Oliviers par les PP. Prosper et Barnabé, de la custodie franciscaine de Terre sainte. La première est l'épitaphe collective de six religieux d'un des monastères qui couvraient le mont des Oliviers ; la deuxième est l'épitaphe d'un certain Josepios, « prêtre du sanctuaire nouvellement fondé de l'Apparition de l'Ange, » c'est-à-dire, suivant M. Clermont-Ganneau, du lieu voisin de l'Ascension où, d'après la légende, un ange serait apparu à la Vierge, une palme à la main, pour lui annoncer sa fin prochaine. Dans une note sur les reclus du Sérapéum de Memphis, M. Bouché-Leclercq repousse l'interprétation de possédés que certains érudits donnent du mot κάτοχοι, alors que ce terme désigne en réalité, selon lui, des reclus.

Digitized by Google

A la séance du 22 août, M. Salomon Reinach a essayé de dégager les caractères distinctifs du style de Phidias, particulièrement dans les traits du visage. M. Clermont-Ganneau a proposé une nouvelle lecture d'une inscription phénicienne, récemment entrée au Louvre, qui s'applique, selon lui, à un prêtre de Malak-Astarté, l'énigmatique divinité si populaire à Tyr. Un canthare gréco-romain de terre émaillée, conservé dans les galeries du Louvre, a fourni à M. Edmond Pottier le sujet d'une curieuse dissertation. Il se rapporte par le genre aux vases que l'on a qualifiés de vases aux squelettes, mais il est le premier où l'on trouve des personnages dansants, et il fournit par là une nouvelle donnée pour l'histoire des origines antiques de la Danse des morts, qui a tant inspiré nos artistes du moyen âge.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Gabriel Monod a lu, le 7 juin, une notice sur Henri-Vincent Perrens, père de M. C. Perrens, l'académicien et historien récemment décédé. A la même séance et à la suivante, M. Charles Gomel a communiqué un mémoire sur les actes financiers de la Législative après le 10 août. D'après lui, à aucun moment cette assemblée ne se préoccupa de la rentrée des impôts, comptant sur des émissions successives d'assignats pour se procurer les ressources nécessaires. Après le 10 août, pour calmer l'émotion causée par la chute de la monarchie, elle vota, sans se soucier de la détresse du trésor, des dépenses considérables; puis, pour augmenter les revenus de l'État, elle mit la main sur les biens du clergé et des émigrés, décida la fonte et le monnayage de tous les objets d'or ou d'argent que l'on trouverait dans les châteaux royaux, les églises ou les maisons d'émigrés, et soumit les revenus des valeurs mobilières à des taxes énormes.

Dans un mémoire lu le 26 juillet par M. Achille Luchaire, M. Henri Carré s'est attaché à montrer que le rappel des parlements par Louis XVI fut une des grandes fautes politiques du roi; Louis XVI se crut obligé en conscience à faire justice à des corps qu'il jugeait avoir des droits à la stabilité; Turgot s'efforça en vain de lui montrer combien, en un temps où des réformes nécessaires s'imposaient, il était impolitique de rappeler des corps jaloux défenseurs de leurs privilèges. L'acte du roi, dicté par un sentiment de justice, ne fut regardé, même à l'étranger, que comme une capitulation et le pouvoir royal en perdit de son crédit.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Stanislas Julien entre MM. de Groot (1,000 fr.), pour le quatrième tome de *The Religious System of China*, et le capitaine Lacroix (500 fr.) pour ses études de numismatique annamite. Les 1,000 fr. de la fondation Delalande-Guérineau ont été partagés également entre MM. Chauvin, pour sa *Bibliographie des ouvrages arabes depuis 1810*, et

Digitized by Google

Israël Lévi, pour son édition-traduction du texte hébreu de l'*Ecclésiaste*, nouvellement retrouvé. Le prix Lagrange a été décerné à M. G. Raynaud pour son édition d'Eustache Deschamps. M. l'abbé Eugène Martin a obtenu le prix Prost avec son *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié.*

Sur les ressources de la fondation E. Piot, 2,000 fr. ont été accordés à M. Legrand, consul de France à Philippopoli, pour lui permettre la continuation de ses fouilles en Thrace, et 1,000 fr. à MM. Audollent et Ruprich-Robert, pour poursuivre celles qu'ils ont entreprises au Puy-de-Dôme.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné 1,500 fr. sur la fondation Drouyn de Lhuys à M. Albert Waddington (*Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France*, t. XVI). Le prix du budget, d'une valeur de 2,000 fr., a été attribué au mémoire de MM. Georges Saint-Yves et Jules Chavanon. Le sujet du concours était l'histoire de 1800 à 1810 d'un des départements faisant partie d'une des anciennes provinces d'Alsace, de Lorraine, de Champagne, de Picardie et de Flandre. Sur la fondation Thorel, 500 fr. ont été accordés à MM. Melfort et Cartault (*Histoire de la famille Lebrun*).

L'Académie française a décerné à M. Gourdon le prix de Courcel pour son ouvrages sur *les Chansons de geste.*

Parmi les sujets mis ou maintenus au concours par l'Académie des inscriptions, les suivants intéressent nos études : prix du budget (2,000 fr.), pour 1903 : *Étudier avec détails une période de l'histoire de l'Indo-Chine* (délai, 31 décembre 1902); pour 1904, *Étude critique sur l'origine des textes imprimés ou manuscrits des ordonnances de saint Louis* (31 décembre 1903); prix Bordin (3,000 fr.), pour 1903 : *Étudier l'authenticité et le caractère des monographies qui composent l'Histoire Auguste, l'époque où elles ont été composées et quels en sont les auteurs* (31 déc. 1902) ; — *Quels ont été les sentiments des Romains et leurs principes de gouvernement à l'égard des Grecs pendant la période républicaine* (même date) ?

L'Académie des sciences morales et politiques a prorogé au 31 décembre 1903 le sujet proposé pour 1902 du prix Félix de Beaujour (5,000 fr.) : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France de 1789 à nos jours.* Elle a de même prorogé au 31 décembre 1904 le concours pour le prix Saintour, dont le sujet était : *De la notion de l'État d'après les écrivains du XVIIIe siècle et de l'influence qu'elle a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution* (prix : 3,000 fr.). Une mesure semblable et pour le même délai a été prise pour le prix Bordin (2,500 fr.) : *Rapports de la politique coloniale et de la politique*

Digitized by Google

européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789.

Elle a mis au concours pour le sujet du prix ordinaire à décerner en 1904 dans la section d'histoire générale (2,000 fr.; délai : 31 décembre 1903) une étude sur l'influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie. Le sujet du prix Bordin dans la même section pour 1903 (même valeur; 31 décembre 1902) est une étude sur un général de la République ou de l'Empire, étude qui ne doit pas être un travail technique sur les campagnes, mais une biographie psychologique. Le sujet du prix Saintour pour 1904 (3,000 fr., 31 décembre 1903) est l'histoire de la liberté d'écrire en France aux XVIIIe et XIXe siècles, dans ses rapports aussi bien avec l'autorité religieuse qu'avec l'autorité civile. La section d'économie politique a choisi comme sujet du prix Léon Faucher en 1904 (31 décembre 1903; 3,000 fr.) la vie et l'œuvre de Bastiat. Elle a mis au concours pour le prix Rossi (4,000 fr.) à décerner en 1905 (31 décembre 1904) une histoire économique de la laine.

La Société Jablonowski met au concours pour 1904 une étude sur les formes du crédit public dans leur développement historique antérieurement au XIXe siècle; pour 1905, une étude sur le régime financier de la Grèce jusqu'à la domination romaine, d'après les sources écrites et notamment d'après les inscriptions. La valeur des prix est de 1,000 marks. Le délai pour la remise des manuscrits, qui, selon l'usage, ne doivent pas porter le nom de l'auteur, est fixé au 30 novembre 1903 et 1904.

Cette fois encore nous avons à signaler les comptes rendus de deux sections du Congrès international d'histoire tenu à Paris en 1900 (*Annales internationales d'histoire. Congrès de Paris 1900.* Paris, Armand Colin, in-8 de 277 et 182 p.). L'*Histoire comparée des littératures* (5e section) est représentée par quatorze mémoires, sans y comprendre une conférence de M. Brunetière sur *la littérature européenne.* Ce sont : *Le Français en Angleterre*, par M. Johan Vising; *La naissance de l'élément comique dans le théâtre religieux*, par M. M. Wilmotte; *Les sources italiennes de l'* « *Olive* » de du Bellay, par M. Joseph Vianey; *Une adaptation portugaise du Tartufe de Molière* (de Castilho), par M. Louis de Sarran d'Allard; *Voltaire en Hongrie*, par M. I. Kont (analyse); *Zaïre de Voltaire et ses quinze traductions italiennes*, par M. E. Bouvy; *George Sand et Shakespeare*, par M. C. Latreille; *Shakespeare dans les pays de langue française*, par M. le docteur Émile Redard; *Aperçu de l'influence de la littérature française sur la littérature suédoise*, par M. E. Wrangel; *La langue et la littérature du grand-duché de Luxembourg*, par M. Jules Keiffer; *Les belles-lettres et l'érudition en Amérique au point de vue académique*, par M. J.-E. Spingarn; *L'influence de*

Digitized by Google

la littérature française dans la littérature arménienne contemporaine, par M. A. Tchobanian ; *Welches ist das älteste Drama des Sophokles?* par M. Georgios Mistriotis ; *Un' interpretazione scientifica delle fonti elegiache e della poesia del dolore*, par M. Puglisi Pico. Il n'y a pas moins de dix-sept mémoires dans la 7e section (*Histoire des arts du dessin : Note sur une statue de sainte Anne de l'atelier de Verneuil au Perche*, par M. le chanoine Porée ; *Identità di forma architectonica nelle case di Pisa nel medio evo e in quelle comuni di Roma antica*, par M. Clemente Lupi ; *Le portrait de Philibert de La Platière à Chantilly*, par M. de Maulde La Clavière ; *Le peintre Louis Finson*, par M. A. Bredius ; *Uno scultore lorenese a Roma nel sec. XVII* (Claudio Porissimi), par M. Stanislas Fraschetti ; *Du classement, de la conservation et de la reproduction des tableaux de maîtres dans les musées d'Europe*, par M. C. de Mandach ; *Peintres-médailleurs français des XVe et XVIe siècles*, par M. Adrien Blanchet ; *Projet d'organisation d'un inventaire photographique de la France*, par M. J.-E. Bulloz ; *L'encre dans les dessins des vieux maîtres*, par M. E. Durand-Gréville ; *Les antiquités chrétiennes de la Grèce*, par M. Georges Lampakis ; *Magister Nicholas Pietri de Apulia* (ou Nicolas Pisanus), par M. E. Bertaux ; *Les collections d'œuvres d'art françaises du XVIIIe siècle appartenant à l'empereur d'Allemagne*, par M. Paul Vitry ; *Una Bibbia francese del principio del sec. XV*, par M. Adolfo Venturi ; *Un nuovo quadro di Giorgione*, par M. Adolfo Venturi ; *L'influence de l'art français sur l'art allemand au XIIIe siècle*, par M. G. Dehio ; *Guillaume Marcillat*, par M. E. Modigliani ; *Un Bois gravé du XIVe siècle*, par M. Jules Protat.

Une circulaire du ministre de l'instruction publique d'Italie et du magistrat de Rome nous apprend que le Congrès international des sciences historiques, qui s'était trouvé indéfiniment ajourné, se tiendra à Rome au mois d'avril prochain.

La direction des *Monumenta Germaniae historica* annonce comme étant sous presse les ouvrages suivants : t. XIV des *Auctores antiquissimi*, comprenant les poésies de Mérobaudes, de Dracontius et d'Eugène de Tolède, publiées par M. Vollmer, et le *Codex Salmasianus* dont M. Traube s'est chargé ; — le t. IV, par M. Krusch, des *Scriptores merovingicae aetatis*, consacré aux vies de saints ; — le t. XXXI des *Scriptores*, consacré par M. Holder-Egger aux chroniques italiennes du XIIIe siècle ; — le t. VI des *Deutsche Chroniken*, par M. Seemüller ; — la fin des *Leges Visigothorum*, par M. Zeumer ; — le t. Ier des diplômes carolingiens, par M. Mühlbacher.

La Commission saxonne d'histoire a sous presse : Le livre des fiefs de Frédéric le Sévère de 1349, dont la préparation a été confiée à

Digitized by Google

MM. Lippert et Beschorner; — le t. Ier, par M. Gess, des actes et lettres du duc Georges; — le t. II, par M. Brandenburg, de la correspondance politique du duc-électeur Maurice; — le recueil d'actes sur la guerre des paysans, par M. O. Merx; — les propos de table de Luther, publiés par M. E. Kroker, d'après un manuscrit de la collection Mathesius à Leipzig; — l'instruction d'un métayer de l'électeur Auguste (1570), qui met au clair l'administration d'un grand domaine à cette date, publiée par MM. Wuttke et Ermisch; — les actes des États au XVIe siècle, par M. Voldemar Görliz; — le premier volume, rédigé par M. Joh. Kretzschmar, de l'histoire de la ligue d'Heilbrom de 1633; — l'édition par M. Haake des lettres du roi Auguste; — la correspondance de l'électrice Maria-Antonia avec Marie-Thérèse, publiée par M. Lippert; — le recueil, par M. E. Flechsig, des chefs-d'œuvre de la peinture et de la sculpture saxonnes au XVe et au XVIe siècle, reproduits en photographie; — le fac-similé, entrepris avec le concours de la fondation Savigny, du manuscrit à miniature du Miroir de Saxe, publié avec un texte explicatif par M. Karl von Amira; — une étude sur le rôle économique de Leipzig en Allemagne jusqu'à la fin du XVIe siècle, par M. Armin Tille; — la première partie d'une géographie historique des évêchés saxons, consacrée par M. Becker à l'évêché de Meissen. La Commission a encore formé le plan d'une histoire de la vie intellectuelle à Leipzig, pour laquelle plusieurs collaborateurs ont déjà été trouvés. M. Wustmann y traitera de la musique, M. Böhmer de l'Église, M. R. Haenel de l'art, M. Witkowski de la littérature.

Le neuvième volume des *Lectures et mémoires* de l'Académie Sainte-Croix d'Orléans (Orléans, M. Marron, 1902, in-8 de XII-543 p., avec 15 grav.) ne comprend qu'un seul travail. C'est une histoire de l'*Abbaye de Micy-Saint-Mesmin-lez-Orléans (502-1790)*, par M. l'abbé Eugène Jarossay, à qui l'on doit des travaux analogues sur l'abbaye de Fontaine-Jean et sur l'abbaye de Ferrières. Volume intéressant où l'auteur ne se borne pas à de sèches annales du monastère, mais où il s'efforce de nous faire pénétrer dans sa vie intellectuelle et religieuse [1].

Ce n'est aussi qu'un seul mémoire qui suffit à remplir le cent sixième volume des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* : l'*Histoire de Saint-Étienne à Arne*, par feu M. Jean-Nicolas-Isidore Louis. Saint-Étienne, à Arne, n'a pas joué le même rôle dans l'histoire que le monastère de Saint-Mesmin et il pourrait paraître étonnant qu'on ait pu lui consacrer un si fort volume (Reims, F. Michaud, 1902, in-8 de VII-621 p.); c'est que l'auteur n'a voulu laisser échapper

[1] De nombreuses fautes d'impression déparent malheureusement ce volume.

Digitized by Google

aucun détail, qu'il n'a rien négligé pour rendre son travail complet, pour nous donner un tableau précis de la vie d'une petite commune à travers les âges. On remarquera particulièrement dans ce travail les arguments produits par M. Louis pour revendiquer en faveur de sa patrie la bataille dite de Rethel (15 décembre 1650). Une des parties les moins curieuses n'est pas ce que l'auteur dit du langage parlé à Saint-Étienne et des usages du pays.

Dans la *Bibliothèque de bibliographies critiques*, dont nous avons entretenu déjà nos lecteurs, nous avons à leur signaler deux nouveaux fascicules : le premier consacré à *Taine*, par M. Victor Giraud, qui nous donne tour à tour des renseignements précis sur: 1. les manuscrits du grand écrivain; 2. les œuvres publiées de son vivant, y compris les articles de revues; 3. les ouvrages posthumes; 4. les fragments de la correspondance; 5. les ouvrages publiés sur Taine; — le deuxième est une bibliographie critique de la *Sigillographie française* par M. Adrien Blanchet.

En avril dernier a commencé la publication d'une revue mensuelle consacrée à la Haute Silésie, où une place sera faite naturellement à l'histoire. C'est M. Zivier qui dirige cette revue, intitulée *Ober-Schlesien, Zeitschrift zur Pflege der Kenntniss und Vertretung der Interessen Oberschlesiens* (Kattowitz, Böhm frères).

Æsus, par H. L. (Paris, Vigot frères, 1902, in-8 de 44 p.) est une simple fantaisie, sans valeur d'aucune sorte, que nous ne mentionnons ici que pour éviter une perte de temps à ceux de nos lecteurs qui, se fiant au titre, croiraient y trouver une dissertation sérieuse sur ce dieu gaulois.

Les *Osservazioni sulla tecnica e saggi monetali antichi* de M. M. Piccione (Roma, tip. editrice romana, 1902, in-8 de 22 p.) ont pour objet d'établir qu'il y a trop de fantaisie dans les appréciations des numismates, et que l'on devrait se préoccuper d'établir des raisons techniques pour distinguer les falsifications des monnaies antiques.

Dans une assez curieuse dissertation, M. Giorgio La Corte soumet à un nouvel examen la question de savoir si les *Barbaricini* dont parle Procope sont deux peuples distincts ou un seul : *I Barbaricini di Procopio (de Bello Vandalicorum*, II, 13) (Torino, Vincenzo Bona, 1901, in-8 de 23 p.). Il identifie les Barbaricini, dont le nom, selon lui, dérive de Barbaria, avec les Iliesi, dont parle Tite-Live.

M. L.-M. Hartmann, que ses beaux travaux sur l'histoire d'Italie ont fait connaître honorablement, avait préparé une lecture pour le congrès international des sciences historiques qui devait se tenir à Rome, au printemps dernier. L'ajournement, qui paraissait indéfini, de cette session l'a décidé à publier son travail sous ce titre : *Corporis*

Digitized by Google

chartarum Italiae specimen (Rome, Ermanno Loescher, 1902, in-8 de x-20 p.). L'importance des documents d'archives qui ont renouvelé l'histoire italienne, la difficulté de connaître ceux mêmes qui sont publiés, par suite de leur dispersion dans des collections dont l'accès n'est pas toujours facile, a suggéré à M. Hartmann la pensée d'un vaste recueil où seraient rassemblées les chartes relatives à l'histoire d'Italie, analogue à ceux où l'on réunit les inscriptions latines et les inscriptions grecques. Mais l'énorme multiplication des chartes à partir du XIIIe siècle, en diminuant la valeur de chacune pour l'historien, en rend le recueil plus difficile. M. Hartmann voudrait donc que l'on se bornât à publier dans le *Corpus* qu'il médite les chartes antérieures au XIIIe siècle. Pour la première période qui s'étendrait jusqu'à la fin du VIIIe siècle (774 ou 800), les chartes seraient disposées dans l'ordre purement chronologique, et un travail critique en éliminerait soigneusement les apocryphes ; on n'y ferait pas non plus rentrer les documents conservés dans des cartulaires comme les registres de Farfa et de Subiaco. Pour la seconde période du IXe au XIIIe siècle, les documents seraient disposés suivant les pays. Les avantages de ce système sont trop évidents pour qu'il soit utile d'insister dessus. Pour la période postérieure au XIIIe siècle, on se contenterait de simples regestes. M. Hartmann a joint à son mémoire un spécimen de la façon dont devrait être conçu le recueil pour la seconde période. Ce spécimen porte sur les chartes de Ravenne du IXe siècle. La transcription des documents serait précédée : 1° d'un formulaire où chaque espèce d'acte, emphytéose, donation, etc., serait disséquée suivant ses éléments diplomatiques : invocation, date, etc. ; 2° d'une liste des rédacteurs des actes : tabellions de la cité de Ravenne, notaires de l'église de Ravenne, etc. ; 3° de l'indication des sources. Dans la transcription des actes, les parties de pure formule, que l'on retrouverait dans le formulaire, seraient omises. L'on ne peut que souhaiter de voir entendu l'appel que fait M. Hartmann aux représentants de l'érudition médiévale en Italie pour une publication qui ne saurait manquer de rendre les plus grands services à nos études.

M. E. Teilhard de Chardin nous semble élucider avec bonheur un point obscur d'histoire d'Auvergne. A la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, on voit mentionnés, concurremment avec le titre de seigneur d'Olliergues, deux Robert, l'un qualifié de Velay, l'autre de Clermont. M. Teilhard de Chardin fait valoir des raisons plausibles pour faire de ces deux Robert un seul et même personnage, frère inconnu de Guillaume VIII, comte d'Auvergne et mari d'Iselt, dame d'Olliergues et héritière de la maison des Meymont : *Robert de Velay ou de Clermont* (Clermont-Ferrand, Louis Bellet, 1901, in-8 de 15 p.).

Digitized by Google

L'Université de Paris, 1224-1244, par M. René Delègue (*Bibliothèque internationale de l'enseignement supérieur*. Paris, A. Chevalier-Marescq, 1902, in-8 de 48 p.), est la suite naturelle du travail que M. Achille Luchaire avait donné dans la même collection sur l'Université sous Philippe Auguste. La conclusion en est aussi la même : « Ce n'est pas le roi de France, ce n'est pas l'évêque de Paris, c'est le pape qui règne sur l'Université. » Pour faire cette étude, M. Delègue s'est principalement servi du cartulaire de l'Université de Paris, publié par le P. Denifle ; il a recherché tour à tour l'enseignement de l'Université et sa position vis-à-vis du droit et de la philosophie ; le rôle de l'Université dans la défense de la foi et de la discipline ; les rapports de ce corps avec les ordres religieux, avec le légat, avec l'évêque, avec le roi [1].

Un canoniste du XVIe siècle, le cardinal Giacomo Simonetta, qui a fait quelque figure dans la Curie romaine, a trouvé un biographe dans M. Eugène Sol (Extrait des *Annales de Saint-Louis des Français*. Rome, impr. de Philippe Cuggiani, 1902, in-8 de 48 p.). Il nous retrace son éducation juridique à l'Université de Padoue, le relief où le mit, dès 1505, son traité des Réserves ecclésiastiques ; les fonctions et les honneurs auxquels les papes l'appelèrent. Il nous donne quelques indications sur ses ouvrages : Traité des réserves, traité des deux signatures, un volume de décisions de la rote, le rapport dans la cause de saint François de Paule ; enfin la correspondance réduite à quatre lettres et six conseils au duc de Mantoue.

Les quelques documents inédits dont s'est servi M. Louis d'Haucour pour nous raconter à nouveau *la Conspiration de Cinq-Mars* n'ajoutent pas grand'chose à ce que l'on savait de cet épisode célèbre de notre histoire (Paris, Albert Fontemoing, 1902, in-16 de 122 p.).

On ne lira pas sans intérêt l'étude consacrée par M. Georges Louis Beer à la politique économique de Cromwell (*Cromwell's policy in its economic aspects*. Extrait de la *Political science Quarterly*. Boston, Ginn and Co, 1902, in-8 de 55 p.). Il montre notamment ce qu'eurent d'original les vues du protecteur au point de vue des colonies.

Poursuivant des études, dont nous avons eu déjà occasion de signaler les premières, sur l'ancienne Académie d'Angers, M. l'abbé F. Uzureau nous donne dans deux brochures extraites des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers* : 1° la liste des membres titulaires et associés de 1685 à 1793, suivie de celle des directeurs, des chanceliers et des secrétaires perpétuels [2];

[1] Il est au moins exagéré de dire que le pape est « hostile à la philosophie » parce qu'il ne veut pas que la théologie lui soit asservie (p. 10).

[2] *Ancienne Académie d'Angers. Membres titulaires et associés* (1685-1793). Angers, Germain et G. Grassin, 1902, in-8 de 34 p.

Digitized by Google

2° la liste des travaux présentés aux séances, d'après les procès-verbaux originaux[1]. Il y a là des renseignements utiles sur l'histoire du mouvement intellectuel à Angers au XVIIIe siècle.

Le même érudit a publié dans la revue qu'il dirige sous ce titre : *l'Anjou historique*, un article sur *les Angevins et la famille royale à la fin de l'ancien régime* (Angers, Siraudeau, 1902, in-8 de 60 p.), où l'on trouvera consignés des renseignements, empruntés en grande partie aux affiches d'Angers, sur les fêtes et cérémonies qui eurent lieu dans l'Anjou à l'occasion de la mort de Louis XV, de l'avènement et du sacre de Louis XVI, de la naissance du dauphin et autres événements intéressant la famille royale. Ce n'est pas l'un des détails les moins curieux de cette brochure que le récit de la cérémonie exécutée par les francs-maçons de Beaufort à l'occasion de la mort de Louis XV.

Aumônier du Champ des martyrs, M. l'abbé Uzureau s'efforce depuis quelques années de faire revivre devant nous quelques-unes des victimes qui y ont versé leur sang pour la foi, et nous avons à diverses reprises signalé ces études qui formeront les chapitres d'un volume attachant. Il nous en donne aujourd'hui un nouveau, consacré à deux filles de Saint-Vincent de Paul, les sœurs Marie-Anne et Odile, assassinées le 1er février 1794, au nom de la liberté, pour avoir refusé de prêter le serment de liberté et d'égalité. M. Uzureau résume fort rapidement l'histoire des sœurs d'Angers avant la Révolution, et nous donne sur leur conduite pendant cette sanglante époque, sur les tentatives réitérées que l'on fit avant et après la mort des deux sœurs pour leur arracher un serment que presque toutes refusèrent avec constance, des renseignements qu'on lira avec le plus grand intérêt[2].

Ce n'est, au contraire, qu'un intérêt fort restreint que présente l'*Histoire d'un troupeau sous le Directoire*, publiée par le même érudit dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, et en tirage à part (Angers, Germain et Grassin, 1902, in-8 de 7 p.).

Nous recevons, bien en retard pour la signaler longuement, une assez curieuse brochure publiée à l'occasion du succès de l'*Aiglon*. *L'Actualité historique illustrée. Le duc de Reichstadt. La Comédie française* (Paris, Émile Paul, 1900, in-8 de 110 p., illustré), contient les morceaux suivants : les Historiens du duc de Reichstadt; — Le duc de Reichstadt et les poètes, par M. Jules Garsou; — Berceau et tom-

[1] *Ancienne Académie d'Angers. Les travaux présentés aux séances.* Angers, Germain et G. Grassin, 1902, in-8 de 74 p.

[2] *Les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution. Martyre des sœurs Marie-Anne et Odile.* Angers, J. Siraudeau; Paris, économat des filles de la Charité, 1902, in-8 de 63 p., avec 3 gravures.

Digitized by Google

beau, lettre de Marie-Louise ; portraits et lettres du duc de Reichstadt ; — Entretiens du duc et de Marmont; Notes de Malfatti; — La Comédie française aux Madelonnettes en 1793 et son sauveur Labussière, par M. le comte Fleury ; — Mme de Staël et Talma ; — Autour de la duchesse de Berry ; — Plaintes du sculpteur Houdon contre son beau-frère, par M. L. Tuetey ; — Auteurs et comédiens (lettres de Voltaire, Mlle Clairon, etc.).

Des *Lettres inédites de Ch. de Montalembert* ne peuvent être que bien accueillies du public. Celles que M. l'abbé G. Périès a été assez heureux pour trouver et qu'il nous fait connaître (Paris, Just Poisson, 1902, in 8 de 40 p.) sont au nombre de dix, échelonnées du 17 mai 1848 au 16 juillet 1858. L'illustre orateur s'y épanche devant des amis intimes sur les affaires de la politique comme sur les événements de famille.

M. Denis Roche a bien fait de nous résumer, d'après l'ouvrage russe de M. A.-Th. Koni, *la Vie du docteur Haas, un bienfaiteur des prisonniers en Russie* (*1780-1853*) (Paris, Émile Paul, 1902, in-8 de 39 p., avec 6 fig.). On ne peut lire sans émotion le récit de cette admirable charité, qui, sans se laisser rebuter par les difficultés de l'œuvre, rechercha tous les moyens d'améliorer le sort matériel et moral de malheureux traités alors d'une façon vraiment inhumaine.

A l'occasion de la dernière visite en France du tsar et de la tsarine, M. le comte Fleury, directeur du *Carnet*, a publié, en un élégant petit volume, bien illustré, des notes sur le voyage d'Alexandre II en 1867 et sur les séries de Compiègne : *Les Souverains russes en France. Notes sur Compiègne* (Paris, Émile Paul, 1901, in-8 de 40 p., avec 22 illustr., dont 8 hors texte).

On trouvera un guide utile et des indications assez sûres pour l'étude de l'histoire des États-Unis et de toute l'Amérique septentrionale, centrale et méridionale, dans le volume que M. Josephus Nelson Larned vient de publier sous les auspices de l'Association des bibliothécaires des États-Unis : *The literature of American history* (Boston, Houghton, Mifflin and Co, in-8, IX-588 p.). Pour la rédaction des quatre mille notices critiques qui composent ce volume, M. Larned s'était assuré la collaboration des professeurs les plus distingués des Universités du nouveau monde.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera prochainement rendu compte : *Annibal dans les Alpes*, par P. Azan (Picard et fils, in-8) ; — *Aus den Tagen Bonifaz VIII. Funde und Forschungen*, von Dr H. Ginke (Münster, Aschendorff, in-8) ; — *Le Saint-Suaire de Turin est-il authentique ?* par F. de Mély (Poussielgue, in-8) ; — *Lanfranc, conseiller politique de Guillaume le Conquérant*,

Digitized by Google

par E. Longuemare (Champion, in-8) ; — *Le Bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre*, par le P. Ludovic de Besse (Mame, 2 vol. in-8) ; — *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire. Les Pères de l'Oratoire recommandables par la piété ou par les lettres, qui ont vécu sous Mgr le cardinal de Bérulle*, par le P. L. Batterel, publiés par A.-M.-P. Ingold (Picard et fils, in-8); — *J.-H. Newman*, par G. Grappe (Béduchaud, in-12); — *Documents relatifs aux états généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*, publiés par G. Picot (Leroux, gr. in-4); — *Les Préliminaires de la guerre de Cent ans. La Papauté, la France et l'Angleterre (1328-1342)*, par E. Déprez (Fontemoing, in-8); — *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Baguenault de Puchesse. T. VIII, *1582-1585* (Impr. nationale, gr. in-4); — *La Comtesse de Bonneval. Lettres du XVIIIe siècle*, par G. Michaut (Fontemoing, in-12); — *Histoire financière de la Législative et de la Convention*, par C. Gomel. T. I (Guillaumin, in-8); — *Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793*, par R. Blachez (Perrin, in-12); — *Napoléon Bonaparte and the siege of Toulon*, by C.-J. Fox (Washington, Law Reporter Company, in-8); — *Bibliographie napoléonienne*, par F. Kircheisen (Chapelot, in-8) ; — *Guerre d'Espagne. Capitulation de Baylen. Causes et conséquences*, par le lieutenant colonel Clerc (Fontemoing, in-8); — *Le Prince Eugène et Murat, 1813-1814. Opérations militaires. Négociations diplomatiques*, par M. H. Weil. T. IV et V (Fontemoing, 2 vol. in-8); — *La France sous la monarchie constitutionnelle*, par G. Weill (Société française d'édition d'art, in-8); — *Souvenirs militaires du général comte de Lorencez*, publiés par P. de Bourgoing (Émile Paul, in-8); — *Morts et funérailles royales*, par le vicomte de Grouchy (*Le Carnet*, in-8); — *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par J. Guiffrey. T. V (Impr. nationale, gr. in-4); — *Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés (1698)*, publiés par J. Lemoine (Picard et fils, in-8); — *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie*, publiés par A. Longnon. T. Ier (Impr. nationale, gr. in-4); — *La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle*, par l'abbé E. Deberre (A. Picard et fils, in-8); — *Les Finances de la commune de Douai*, par G. Espinas (Picard et fils, in-8); — *La Marine et le Commerce de Nantes*, par E. Gabory (Rennes, Oberthur, in-8); — *Die Besetzung der Deutschen Bistümer unter der Regierung Kaiser Friedrichs II (1212-1250)*, von H. Krabbo (Berlin, E. Ebering, in-8); — *Kaiser Friedrich II und die römischen Cardinäle in den Jahren 1227 bis 1239*, von F. Fehling (Berlin, E. Ebering, in-8); — *Die Politik der Schmalkaldener vor Ausbruch des schmalkaldischen Krieges*, von Dr A.

Digitized by Google

Hasenclever (Berlin, E. Ebering, in-8); — *Versuche einer allgemeinen Volksbewaffnung in Süddeutschland während der Jahre 1791 bis 1794*, von W. Wendland (Berlin, E. Ebering, in-8); — *Volfgang von Salm Bischof von Passau (1540-1555). Ein Beitrag zur Geschichte des 16. Jahrhunderts*, von Dr R. Reichenberger (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8); — *Les Avoués de Saint-Trond*, par C. Leclère (Fontemoing, in-8); — *Relation de Terre sainte (1533-1534)*, par Greffin Affagart, publiée par J. Chavanon (Lecoffre, in-8); — *Le Marquis de la Fayette et la révolution d'Amérique*, par C. Tower. T. Ier (Plon-Nourrit, in-8).

Presque au même moment où la *Revue* se trouvait frappée à la tête et au cœur par la mort de son vénéré directeur le marquis de Beaucourt, elle faisait une autre perte bien sensible dans la personne de M. Paul Jacquin, notre imprimeur. Nos lecteurs et nos collaborateurs ont su apprécier le soin et l'intelligence qu'il apportait depuis près de quinze ans au travail délicat de l'impression de notre recueil. Nous adressons à sa veuve l'expression de toute notre sympathie.

E.-G. Ledos.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Dans son histoire de Charles VI, le religieux de Saint-Denis avoue avoir emprunté à Jacques de Nouvion les détails qu'il rapporte sur l'ambassade envoyée par le roi et le clergé de France en Italie, durant l'été de 1407, pour favoriser le rapprochement et l'abdication des deux papes Grégoire XII et Benoît XIII et mettre fin au schisme qui désolait la chrétienté. M. Noël Valois a retrouvé la relation mise si largement à contribution par le religieux et que, sur le propre témoignage de celui-ci, on peut restituer à son véritable auteur[1]. Le texte conservé dans le manuscrit latin 12544 de la Bibliothèque nationale est malheureusement incomplet et très défectueux par suite de l'incroyable négligence du copiste. En le publiant, M. Noël Valois a eu soin de reproduire en regard les passages du religieux qui en sont la copie abrégée, c'est-à-dire une grande partie des chapitres XV, XVI, XVII et XX du livre XXVIII. La relation de Jacques de Nouvion offre d'autant plus d'intérêt que l'auteur, secrétaire de Charles VI et du duc d'Orléans, et humaniste distingué, fit partie de l'ambassade dont il nous a laissé le récit. L'attribution à Jacques de Nouvion des faits relatifs à l'ambassade de 1407 contenus dans le chapitre XX du livre XXVIII du religieux de Saint-Denis empêchera les savants qui cherchent à découvrir la personnalité de ce chroniqueur anonyme de s'égarer sur une fausse piste. En effet, ce n'est pas le religieux qui était à Rome au mois de juillet 1407, comme on avait pu le croire, mais Jacques de Nouvion, et c'est à ce dernier que s'appliquent ces mots de l'histoire de Charles VI : *Qui hec scripsit audivit quemdam Romanum....* On ne doit identifier le religieux avec aucun des membres de la grande ambassade de 1407.

— M. Arvède Barine, qui nous contait naguère les années héroïques de la Grande Mademoiselle, nous retrace aujourd'hui les années d'exil qui suivirent la victoire définitive du Roi sur les Frondeurs[2].

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1902 : *Jacques de Nouvion et le religieux de Saint-Denis.*

[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1902 : *La Grande Mademoiselle. L'exil, la vie en province, querelles de famille.*

Digitized by Google

Ses rêves de gloire s'étaient à jamais évanouis ; elle arriva tout en pleurs au château de Saint-Fargeau. Une vie nouvelle s'ouvrait qui ne laissa pas d'exercer sur elle une salutaire influence, l'obligeant à chercher en elle-même les ressources qui s'y trouvaient et qu'elle ne soupçonnait pas. Le château de Saint-Fargeau lui offrit un asile paisible, mais les murs délabrés suintaient la misère et l'ennui. Mademoiselle supporta bravement cette complète absence de tout bien-être et s'efforça de profiter des loisirs que lui avait créés la politique. M. Arvède Barine nous fait un brillant tableau de la vie que l'on menait à la petite cour de Mademoiselle. La chasse entretenait la vigueur du corps, tandis que la lecture des romans à la mode, les causeries littéraires et les discussions sur l'amour faisaient passer agréablement le temps. Gaston, lui aussi, souffrait de voir son rôle d'agitateur politique terminé ; il s'y résignait cependant, car il avait compris que s'il ne s'était pas produit de changement dans les abus qui avaient été le prétexte de la Fronde, il s'en était fait un profond dans les esprits : le vent était à l'obéissance, non à la rébellion. Comme les anciens Frondeurs, il songeait à se rapprocher du Roi, et déplorait les visites que sa fille, demeurée l'alliée de Condé, venait lui faire à Blois et qui risquaient de le compromettre. Abandonné de ses anciens amis, attristé de sa solitude, il s'était jeté dans la dévotion, et sous l'influence de Madame, il se préoccupait de l'avenir des filles qu'il avait eues de son second mariage. Ayant gaspillé la plus grande partie de sa fortune, il lui sembla tout naturel, pour soutenir son rang et pourvoir ses filles, de considérer les biens de Mademoiselle comme les siens propres. Par malheur pour lui, Mademoiselle, de son côté, avait pris goût à l'argent : elle entendait ne rien perdre de ce qui lui appartenait et même s'enrichir encore. Ces prétentions contraires devaient amener un conflit entre le père et la fille : Gaston refuse, et pour cause, de rendre à Mademoiselle ses comptes de tutelle, et ne pouvant pas la dépouiller de sa fortune, il la prive de ses gens d'affaires, entre autres du dévoué Préfontaine, et menace de l'enfermer dans un couvent. Mademoiselle, obligée de s'occuper seule de ses immenses domaines, se révèle administratrice de premier ordre et étonne les hommes de loi par sa science des affaires. Mais la partie n'est plus égale le jour où Gaston obtient l'appui de Mazarin ; bientôt un arrêt du conseil lui donne gain de cause. Sa victoire le rendit généreux et il recommanda sa fille à la bienveillance du ministre : celui-ci s'empressa de mettre fin à l'exil de la Grande Mademoiselle, qui d'ailleurs avait rompu avec Condé. L'épreuve avait assez duré, et, suprême consolation, ce fut au milieu d'une troupe de cavaliers que la Grande Mademoiselle, comme un chef d'armée, vint rejoindre le Roi à Sedan.

Digitized by Google

— L'épouvantable catastrophe de la Martinique donne un regain d'actualité à la description de cette île et de l'île de Saint-Christophe par le P. Jean Hallay, de la Compagnie de Jésus, que publie M. Albert Savine [1]. On y lira surtout avec intérêt les pages où le P. Hallay retrace les mœurs et les coutumes des habitants de ces îles. Le bon accueil qu'ils faisaient aux missionnaires et la joie avec laquelle ils les écoutaient leur expliquer les mystères de la création et de la rédemption indiquaient suffisamment qu'avec quelques efforts ces pays s'ouvriraient aux lumières de la foi. Le P. Hallay conclut ainsi sa relation : « Quant au proffit spirituel qu'on peut faire en ce pays-là, il y a des milliers d'âmes auxquelles l'Évangile n'a jamais esté presché, pour lesquelles aborder, il faut traverser deux cents lieues de pays, qui sont néantmoins dociles, innocentes, paisibles, capables de tout, pourvu que vous ne soyez ny Espagnols, ny Portugais, ny Anglais, et qu'ils soient traittés simplement et sans violence. Il y a pour occuper jusqu'à trois cents des nostres s'ils y veulent aller, sinon Dieu en suscitera d'autres ! »

— M. Émile Gabory termine son importante étude, plusieurs fois signalée ici, sur la marine et le commerce de Nantes au XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe (1660-1715) [2]. Après avoir rappelé le tort que les corsaires biscayens, flessingois et jersiais causèrent au commerce de Nantes, il passe en revue les divers moyens employés par cette ville pour empêcher la prise des navires marchands : les convois qui escortaient ces navires et les défendaient en cas d'attaque, les gardes-côtes, chargés surtout de protéger les bateaux de pêche et la navigation côtière, enfin l'établissement de batteries sur les points du littoral plus particulièrement menacés. On sait que, tandis que les pirates agissaient, en temps de paix comme en temps de guerre, en dehors de toute légalité, les corsaires recevaient une autorisation écrite de leur gouvernement et étaient soumis à des lois et à des règlements. M. Gabory esquisse rapidement le rôle des corsaires nantais pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne, et fait ressortir les services rendus à la France par les Cassard, les Vié et les Crabosse. La vie des armateurs, des commerçants et des matelots qui formaient le fond de la population autochtone, les institutions de Nantes et la description des ports environnants font l'objet des derniers chapitres.

— Par un codicille spécial, Louis XIV mourant avait désigné le P. Le Tellier pour remplir les délicates fonctions de confesseur auprès

[1] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 août 1902 : *La Martinique et les Antilles au XVIIe siècle. Relation du P. Jean Hallay, de la Compagnie de Jésus* (1657).
[2] *Annales de Bretagne*, avril 1902.

Digitized by Google

de son petit-fils. Le parti janséniste, alors triomphant, n'eut pas de peine à obtenir que la volonté dernière du roi défunt fût annulée sur ce point comme elle l'était déjà sur tant d'autres : l'abbé de Fleury fut nommé confesseur du jeune Louis XV. En 1722, un nouveau choix s'imposa, l'abbé de Fleury, très âgé, ne pouvant plus s'acquitter des devoirs de son ministère. Le P. P. Bliard, à l'aide de documents inédits, retrace les efforts que le cardinal de Noailles et les jansénistes tentèrent pour écarter définitivement tout religieux et en particulier tout Jésuite de la charge de confesseur du Roi[1]. Cette fois, les Jésuites trouvèrent des défenseurs dans le cardinal Dubois et dans Philippe V d'Espagne, qui déterminèrent le régent à fixer son choix sur le P. de Linyères, dont on vantait la piété, les lumières et la modestie (21 mars 1722). Cette nouvelle excita la colère des adversaires de la Compagnie de Jésus. Noailles, archevêque de Paris, refusa d'accorder au P. de Linyères les pouvoirs nécessaires. Pour éviter le scandale, sans cependant permettre à l'archevêque de tenir en échec la volonté royale, Dubois songea d'abord à fixer le séjour du Roi à Versailles, d'où il pourrait aisément se rendre à Saint-Cyr, dans le diocèse de Chartres, dont l'évêque avait approuvé le P. de Linyères. Mais l'expédient parut indigne de la majesté royale. On eut alors la pensée de porter le litige devant le souverain pontife, mais on redouta encore l'opposition que les jansénistes pourraient faire à cette démarche, et il fut décidé que Louis XV écrirait une lettre personnelle à Innocent XIII pour le prier d'accorder au P. de Linyères les pouvoirs que lui avait refusés Noailles. Le pape se hâta d'envoyer le bref attendu et, dans sa réponse au Roi, le félicita d'avoir choisi ce religieux comme confesseur. Toutefois, le régent redoutait à un tel point que Noailles ne se laissât aller à quelque éclat, qu'il préféra ne faire exécuter le bref que dans le diocèse de Versailles, comme on en avait eu d'abord l'intention. Cet excès de prudence froissa le souverain pontife dont on avait sollicité et obtenu une faveur pour n'en pas oser faire usage. Après la première communion (le 22 juin 1722) et la confirmation du Roi (9 août), et sur une nouvelle démarche de sa part, Noailles se décida enfin à donner au P. de Linyères les pouvoirs qu'il avait jusque-là vainement demandés (avril 1723).

— Les contemporains de Frédéric le Grand l'ont mal jugé, allant trop loin les uns dans l'éloge, les autres dans le blâme : aussi ne peut-on demander aux mémoires de l'époque les véritables traits de sa physionomie. Ses œuvres littéraires nous le montrent plutôt comme il voulait paraître que comme il était réellement. Si l'on veut savoir ce que fut le politique et l'homme, c'est, d'après M. Louis Paul-Dubois,

[1] *La Quinzaine*, 16 juillet 1902 : *le Choix d'un confesseur de Roi, 1722.*

Digitized by Google

sa correspondance politique qu'il faut interroger [1]. Là on le voit vivre et agir au jour le jour, et, contre son gré sans doute, nous découvrons les replis les plus cachés de son âme. La tâche qu'il assume est immense: lui seul fait mouvoir tous les rouages de l'État. Ses ministres, qu'il consulte dans les grandes occasions, ne connaissent qu'une des faces de sa politique. Cette identification de l'État avec la personne du souverain n'est pas sans danger, car Frédéric a un grave défaut: il est mauvais diplomate, manquant de sang-froid et ne sachant pas tenir sa langue. Par contre, à la fécondité de l'imagination et à la promptitude de la conception, il joint une merveilleuse puissance de raisonnement. Ces qualités lui permettent de savoir toujours mettre les circonstances à profit: à peine ses adversaires ont-ils combiné un plan, qu'il a pénétré leurs desseins et trouvé le moyen d'en empêcher la réussite et d'en tirer avantage pour lui-même. S'il tente volontiers la fortune, il ne le fait qu'après s'être prouvé à lui-même qu'elle ne peut le trahir, et au milieu de ses succès, il sait s'arrêter à propos. Aussi, malgré son amour de la guerre, en quarante-six ans de règne, ne la déclare-t-il qu'une fois, l'année même de son avènement. En dépit de ses qualités, il se trompe quelquefois dans ses prévisions et dans ses calculs. La facilité avec laquelle il échafaude un système politique ne lui laisse pas la patience d'attendre le résultat de ses opérations lorsqu'il est trop lent à se dessiner, et elle lui inspire les décisions les plus contradictoires. Enfin, affranchi de tous préjugés et de tous sentiments, il ne sait pas en calculer les effets chez autrui: c'est ainsi qu'il n'arrive jamais à pénétrer l'état d'esprit de Louis XV, de Marie-Thérèse ou de Mme de Pompadour. — En politique, « ses moyens » sont ceux de ses voisins: embrouiller une situation parfaitement claire, rejeter sur autrui sa propre faute, provoquer son adversaire, répandre de fausses nouvelles, tout cela n'est qu'un jeu pour lui. Ce qui le rend supérieur à ses voisins, c'est l'art avec lequel il sait employer à propos le moyen qui conduit directement au résultat voulu. Aussi fait-il bon marché du formalisme, de la sentimentalité et des traditions des cours ou des chancelleries, ainsi que des alliances, pour lui « affaires de parade. » Il ne compte jamais que sur ses propres forces. — Serviteur-né de l'État, le but unique de sa vie est de travailler au bien de l'État. L'accomplissement de ce devoir sacré ne lui permet pas de reconnaître le droit des gens et de pratiquer la morale privée, qui pourraient être en contradiction avec lui. La Prusse est morcelée et ouverte de tous côtés à l'invasion, il sait en

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet et 1er août 1902 : *Frédéric le Grand d'après sa correspondance politique. I. Le politique. II. L'homme.*

Digitized by Google

réunir les tronçons épars et lui donner la cohésion qui lui manque. Sa politique doit donc être avant tout une politique de conquêtes dirigée contre l'Autriche. C'est encore à l'aide de la correspondance de Frédéric le Grand, renfermant, à côté des papiers politiques, de nombreuses lettres familières où se révèle la personnalité de leur auteur, que M. Paul Dubois recherche ce que fut l'homme. Il essaie de déterminer en quelles proportions se sont combinées les deux forces qui ont contribué à former son être moral : d'une part, la nature, c'est-à-dire la race, le passé; d'autre part, la culture philosophique et littéraire du siècle où il a vécu. Comme les hommes instruits de son temps, il a été un intellectuel, cultivant sans cesse son intelligence et s'assimilant ses immenses lectures; mais, tandis que ses contemporains se meuvent dans l'abstraction, Frédéric vise au concret : il demande à la philosophie l'art de penser juste, et dans la mauvaise fortune, c'est à elle qu'il s'adresse pour dompter la violence de ses passions. A l'influence de son siècle il emprunte encore cette sensibilité de surface, cette finesse de pensée, ce scepticisme facile, cette raillerie légère, qui chez lui sont des phénomènes purement transitoires et ne doivent point nous tromper sur l'énergie et l'exubérance du tempérament qu'elles nous cachent. La nature est en lui la force prépondérante, il lui doit les éléments constitutifs de sa personnalité : l'ardeur du tempérament, la passion de l'action, la puissance de l'esprit positif, le sens de son devoir envers l'État. Ce sont ces qualités naturelles qui ont fait de lui un fondateur d'empire.

— Au moyen de documents inédits empruntés aux archives du ministère des affaires étrangères, M. Alfred Bourguet retrace les efforts que tenta Choiseul, dès qu'il eut en mains la conduite de nos affaires extérieures (1758), pour entraîner les Provinces-Unies dans nos intérêts, ou tout au moins pour obtenir d'elles une stricte neutralité dans notre duel avec l'Angleterre [1]. D'après ses instructions, notre ministre, d'Affry, qui venait de recevoir le titre d'ambassadeur, s'efforça de donner aux Hollandais une haute idée de la puissance de la France et des ressources dont elle disposait, et en leur inspirant confiance dans leurs propres forces, de les encourager à les développer. Dès cette époque, escomptant l'antipathie et la haine que l'Angleterre s'attirait par ses agressions brutales et son insatiable cupidité, Choiseul songeait à former contre elle une ligue des neutres où seraient entrées les puissances septentrionales de l'Europe. D'après ce projet, la Russie et la Suède auraient assuré la sécurité de la mer Baltique, le Danemark aurait défendu la mer depuis le Sund jusqu'à

[1] *Revue historique*, juillet-août 1902 : *Le duc de Choiseul et la Hollande.*

Digitized by Google

la Manche, tandis que les Provinces-Unies auraient gardé la Manche. Ce projet n'aboutit pas alors, mais d'Affry put bientôt annoncer à son gouvernement la décision prise par les États d'armer vingt-cinq vaisseaux et d'envoyer une ambassade à Londres pour y porter plainte contre les agissements de l'Angleterre à l'égard de la République.

— Lorsque le parlement de Paris condamna la Société de Jésus à payer les dettes occasionnées par les opérations commerciales du P. La Valette, les Jésuites de France négocièrent un emprunt auprès des Jésuites d'Espagne. L'étude de M. Alfred Bourguet sur ces négociations prouve que Louis XV et Choiseul, regardés comme les adversaires de la Compagnie de Jésus, la secondèrent alors sincèrement et mirent tout en œuvre pour que les Jésuites espagnols vinssent en aide à leurs confrères français [1]. Notre ambassadeur à Madrid, le marquis d'Ossun, intervint personnellement auprès du provincial général des Jésuites de Madrid et du P. de Torrès, procureur général des Missions. Ces Pères, considérant combien la situation de leur ordre était précaire en France, hésitaient à risquer les trois millions de livres qui leur étaient demandés. Louis XV fit savoir qu'il prenait sous sa protection spéciale les biens des Jésuites de son royaume, afin qu'aucun événement ne pût frustrer les prêteurs des rentes créées en leur faveur sur ces biens et de leurs droits d'hypothèque. Cette garantie empêchait que l'hypothèque, que les Jésuites espagnols auraient donnée sur leurs biens pour réaliser eux-mêmes l'emprunt, pût jamais avoir un effet réel, et il semblait qu'elle dût lever tous les obstacles. Cependant, après de longs pourparlers et malgré les instances de notre ambassadeur, obéissant fidèlement aux instructions de Choiseul, le provincial et le procureur général déclarèrent qu'ils ne pourraient venir au secours des Jésuites de France, aussi longtemps que Charles III ne leur accorderait pas l'autorisation de le faire. M. A. Bourguet se demande si l'intervention opportune des Jésuites espagnols n'aurait pas permis à l'ordre, fort des sympathies de Louis XV, de résister victorieusement aux attaques qui allaient être dirigées contre lui.

— Mirabeau a joué un trop grand rôle dans l'histoire pour que les faits qui se rapportent plus spécialement à sa vie privée n'offrent encore de l'intérêt. M. Paul Cottin, qui s'est déjà occupé des amours de Mirabeau avec Sophie de Monnier, recherche si l'irrégularité de la conduite de cette dernière au couvent des Saintes-Claires de Gien avait pu, ainsi qu'on l'a cru, être une des causes de son abandon

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 2 : *Une négociation diplomatique du duc de Choiseul relative aux Jésuites* (*1761-1762*).

Digitized by Google

par son amant[1]. Il prouve d'une façon certaine que ni le jeune de Raucourt, ni le docteur Ysabeau, son médecin, ni le P. Maillet, directeur spirituel des Saintes-Claires, ni le P. Le Tellier, son confesseur, ne sauraient être soupçonnés d'avoir entretenu avec elle d'autres relations que celles de l'amitié. Il fallait la jalousie de Mirabeau pour prendre ombrage des rapports que le hasard avait établis entre eux et Sophie de Monnier. — Dans une autre étude, M. Paul Cottin nous retrace *Les dernières pages du roman de Mirabeau et de Sophie de Monnier*[2]. Mirabeau était enfermé à Vincennes depuis près de quatre ans, lorsqu'il obtint enfin l'autorisation de descendre chaque jour à Paris. Il déplorait alors amèrement une liaison qui avait occupé plusieurs années de sa vie et qui, en se prolongeant, risquait de lui barrer le chemin de la fortune : il engagea Sophie à se réconcilier avec son mari. Étonnée de ce conseil, Mme Monnier représentait à Mirabeau combien cette idée lui répugnait et persistait dans son projet de poursuivre l'annulation du jugement rendu contre elle. L'irrégularité de la correspondance de Mirabeau, l'obscurité voulue de ses lettres, finirent par lui ouvrir enfin les yeux. Le premier mouvement de colère et d'indignation passé, elle se résigne et trouve encore le courage de demander pardon à son ami de l'avoir fatigué de ses plaintes. Avant la séparation définitive, Mirabeau parvint à s'introduire dans le couvent des Saintes-Claires et y resta enfermé cinq jours (mai 1781). En septembre 1789, il apprit, d'un de ses collègues de l'Assemblée nationale, le suicide de Mme Monnier.

— Les *Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont* (1776-1789), que publie M. A. Caus, n'apportent pas de faits nouveaux à l'histoire du règne de Louis XVI, mais elles révèlent les sentiments et le caractère d'un prélat qui fut l'un des membres les plus distingués de l'épiscopat à la veille de la Révolution[3]. Une claire compréhension des nécessités de l'époque lui montre l'urgence des réformes financières et économiques : aussi applaudit-il aux efforts de Turgot, de Malesherbes et de Necker, et, s'élevant au-dessus des préjugés de caste, condamne-t-il les privilèges pécuniaires des deux premiers ordres, dont il souhaite seulement que l'on maintienne la situation politique et administrative.

— M. Marcel Marion continue son intéressante étude sur l'*État des classes rurales au XVIIIe siècle dans la généralité de Bordeaux*[4]. Il établit que l'absence ou le mauvais état des routes était, dans les

[1] *Le Carnet*, août 1902 : *Mirabeau et Sophie de Monnier. La vérité sur la conduite de Sophie aux Saintes-Claires de Gien (1778-1783).*
[2] *Revue des études historiques*, juillet-août 1902.
[3] *Revue historique*, juillet-août, septembre-octobre 1902.
[4] *Revue des études historiques*, mai-juin, juillet-août 1902.

Digitized by Google

campagnes, une cause de misère bien plus certaine que les impôts. Il explique comment le service de la milice, qui n'imposait pourtant pas de dures obligations aux paysans, fut de toutes les charges royales la plus impopulaire. Pour y échapper, les jeunes gens émigraient en masse dans les villes, ou se décidaient à des mariages hâtifs. La dîme était, en Guyenne, la source la plus abondante de revenu pour le clergé; après les impôts royaux, c'est elle qui prélevait la plus grosse part des biens du paysan. Cependant, quand celui-ci a satisfait le roi et le clergé, il doit encore s'acquitter des droits seigneuriaux, qui, nombreux et compliqués à l'infini, sont, à l'occasion, une source abondante d'abus. Ce n'est point que les seigneurs se montrent toujours intraitables : souvent ils abandonnent à leurs tenanciers indigents une grande partie de leurs créances, ou consentent en leur faveur à des commutations de droits avantageuses. Malgré tout, les cahiers du tiers état de la généralité de Bordeaux sont unanimes à demander la suppression de la féodalité, car si elle impose des sacrifices moins grands que la fiscalité royale et que la dîme, ces sacrifices sont plus fréquents, plus désagréables et plus vexatoires. Examinant l'état général de l'agriculture et des classes rurales, M. Marion constate que, à la veille de la Révolution, les campagnes se dépeuplent au profit des villes : les enfants des laboureurs méprisent la profession de leurs pères et s'empressent d'apprendre un métier. De même, les classes riches et aisées abandonnent aussi la campagne et n'y veulent pas laisser leurs capitaux. Les professions libérales s'en éloignent aussi et n'y sont représentées que par des hommes ignorants ou tarés : médecins et curés sont le plus souvent au-dessous de leurs fonctions; quant aux gens de justice de toute espèce, ils n'ont d'autre souci que de susciter partout la haine et la discorde et de ruiner les infortunés plaideurs.

— Le maintien par l'Assemblée constituante, dans la nuit du 4 août 1789, du droit de champart, assimilé aux rentes foncières et compté parmi les droits utiles, provoqua le soulèvement des populations rurales du Gâtinais [1]. M. A. Hugues, qui nous en fait l'histoire, montre que les officiers municipaux encouragèrent la sédition, bien loin de prêter main-forte aux percepteurs. Malgré l'occupation militaire des principaux districts du Gâtinais, les troubles ne prirent fin que le jour où l'Assemblée législative sanctionna l'abolition de tous droits féodaux non justifiés par une concession primitive de fonds (25 août 1792), ce qui revenait à supprimer le champart.

— Dans les études de M. Albert Sorel relatives à la paix d'Amiens [2],

[1] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e trimestre de 1902 : *Le droit de champart en 1790 et la révolte des paysans du Gâtinais.*

[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er et 15 août et 1er septembre 1902 : *La paix*

Digitized by Google

on retrouve la même sûreté d'information, la même rectitude de jugement, la même clarté d'exposition qui distinguèrent ses travaux sur l'histoire diplomatique du Directoire. Quelque glorieuse que la paix de Lunéville fût pour la France, tant que l'Angleterre, victorieuse sur mer et maîtresse de nos colonies, ne la ratifiait point, elle n'avait que la valeur d'un armistice et notre suprématie n'était pas définitivement établie en Europe. Des raisons d'ordre différent engagèrent les deux adversaires restés en présence à consentir à la paix. L'Angleterre, devenue une puissance industrielle, la souhaitait ardemment, parce qu'elle lui permettait de chercher sur le continent de nouveaux débouchés pour ses produits et enfin l'affranchissait, pour quelque temps du moins, de la crainte de voir Bonaparte tentêr une descente dans son île. Elle entendait bien d'ailleurs ne pas reconnaître les nouvelles conquêtes de la France sur le continent et reprendre la lutte dès qu'une occasion favorable se présenterait. Bonaparte, de son côté, aspirait à la paix, qu'il voulait exploiter au profit de la France : grâce à elle, il créerait notre marine, referait la fortune publique en relevant notre industrie, et donnerait un nouvel essor à nos colonies. L'erreur de Bonaparte fut de croire que l'Angleterre ne rouvrirait pas les hostilités, et que dans les loisirs de la paix il pourrait résoudre à son profit les questions qui étaient posées devant l'Europe et mettre l'ennemie héréditaire dans l'impossibilité de nous disputer la prééminence en Europe. Pour pétrir l'Europe à sa volonté, il comptait sur la Russie, dont il avait reçu les avances; malheureusement, la mort de Paul Ier allait bientôt le priver de cet allié nécessaire. Cet événement ne le rebuta pas, et tandis que les négociations traînaient en longueur, il travaillait avec ardeur à fermer le Portugal, l'Espagne et Naples aux Anglais, à fortifier notre situation dans le nord de l'Italie et enfin à réorganiser l'Allemagne. Les conflits qui avaient rendu pendant si longtemps la paix impossible subsistant toujours, on ne put signer les préliminaires du traité d'Amiens qu'en se réfugiant de part et d'autre dans l'équivoque. Pitt, notre irréconciliable adversaire, avait dû céder la place à Addington, qui eut pour mission de faire valoir au Parlement britannique les avantages du nouvel accord ; mais lorsque les gens d'affaires surent qu'il ne contenait aucune clause avantageuse pour le commerce de l'Angleterre et reconnaissait implicitement toutes les conquêtes de la France, ce fut parmi eux une explosion de colère : d'une seule voix ils déclarèrent que la guerre à outrance eût mieux sauvegardé leurs intérêts qu'une paix laissant la France maîtresse du marché du continent. A Paris, la nouvelle de la paix fut

d'Amiens. I. *Comment furent signés les préliminaires de la paix*. II. *Comment la paix fut signée*. III. *Comment la paix fut appliquée*.

Digitized by Google

accueillie sans enthousiasme : notre orgueil national n'admettait pas l'abandon de l'Égypte que nos armées avaient occupée. Les préliminaires signés, Bonaparte avait hâte de conclure la paix, tandis que le cabinet anglais, escomptant une crise intérieure ou la mort du Premier Consul, mettait tous ses soins à prolonger les pourparlers. Bonaparte résolut de brusquer le dénouement en affolant l'opinion publique en Angleterre : il fit répandre le bruit que la guerre allait éclater, que l'Angleterre ne pourrait compter sur le secours d'aucune puissance et que l'empereur Alexandre, en particulier, marchait de concert avec le gouvernement français. Le moyen réussit et le traité d'Amiens fut enfin signé. M. A. Sorel montre combien il est faux de croire, comme le font certains « amateurs de spéculations, » que Bonaparte eût pu rendre la paix définitive. Pour cela, il aurait fallu que l'Europe acceptât la prépondérance de la France sur le continent, prépondérance qu'elle avait toujours combattue depuis Louis XIV ; que la France, exaltée par les conquêtes de la Révolution, renonçât à la Méditerranée, à l'Égypte, aux Indes, aux Antilles, ouvrît son territoire au commerce anglais, en un mot s'avouât vaincue par son ennemie héréditaire; enfin, en supposant possibles toutes ces conditions, il aurait encore fallu que dans une autre Europe, Bonaparte fût lui-même un autre homme, et qu'abdiquant son propre génie, il s'exposât à être renié par la France et bafoué par l'Europe. Il ne pouvait en être ainsi. En attendant la reprise des hostilités, ce fut une lutte entre les deux adversaires pour l'exploitation de la paix. Bonaparte entreprit tout à la fois de réorganiser la France, de refaire sa fortune, de fortifier ses positions en Europe et de surveiller étroitement l'Angleterre. Dans cette lutte. il eut à se défendre à l'intérieur contre les partisans de l'Angleterre : les « illusionnés » et les « intéressés » ; les admirateurs forcenés de la constitution anglaise, convaincus de son désintéressement, et les nouveaux riches plaçant leurs fonds à Londres et n'ayant confiance que dans le crédit britannique. La reprise des relations avec l'Angleterre avait décidé un grand nombre d'Anglais à visiter la France. Ce ne fut pas sans dépit qu'ils constatèrent la prospérité de ce pays et reconnurent que Bonaparte n'était pas le parvenu prétentieux et extravagant que leurs gazettes leur avaient dépeint. Cette jalousie était partagée par le tsar, qui ne comprenait une république qu'humble et effacée. Bonaparte s'attendait à la guerre, mais il ne croyait encore qu'à une alliance entre la Russie et l'Angleterre et estimait à tort, pendant de longues années, que l'Autriche observerait une neutralité bienveillante. En attendant que l'Angleterre réussisse à former une nouvelle coalition contre la France, elle fait entendre d'incessantes récriminations : elle renvoie à son adversaire les reproches qu'il lui adresse de ne pas remplir les

Digitized by Google

engagements pris à Amiens; s'il réclame l'évacuation de Malte, elle se plaint de la médiation qu'il a imposée à la Suisse depuis la paix.

— M. Paul Marmottan nous donne d'intéressants détails sur le séjour que Lucien Bonaparte fit à Florence, du 17 avril au 5 novembre 1808 [1]. La sympathie de son frère pour Pie VII, son intimité avec le cardinal Consalvi, à une époque où il songeait à une rupture avec le Vatican, irritaient Napoléon. Par l'entremise de Joseph, Lucien reçut l'ordre de quitter Frascati et de se retirer en Toscane avec sa famille. Le bruit se répandit que l'Empereur allait relever le trône d'Étrurie et le donner à son frère; en tout cas, Lucien ne vint point à résipiscence et vécut en simple particulier à Florence, dont l'incorporation à l'empire eut lieu cinq semaines après son arrivée. Prévoyant un long séjour dans la ville des Médicis, il fit venir de Rome ses meubles les plus précieux, ses chevaux et ses équipages, et s'installa au palais Ximénès que lui céda son parent le général Fiorella. Les Toscans accueillirent avec enthousiasme un prince dont on louait les goûts artistiques et la générosité. A peine arrivé, en effet, il visite les marchands en vogue et les galeries particulières, et protège les arts et les artistes. Il est gêné des hommages qu'il reçoit, plus que jamais décidé à garder l'incognito et à repousser toutes les offres de royauté qui pourraient lui être faites. D'après Tassoni, le chargé d'affaires d'Italie à Florence, il paraîtrait, en effet, qu'en mai 1808, Joseph lui aurait proposé, au nom de l'Empereur, le royaume de Naples. Cette tentative, non plus que celle que tenta Élisa, ne réussit : Lucien ne voulait pas se séparer de sa femme et dédaignait les trônes : au mois de novembre 1808, il obtint enfin d'habiter la terre de Canino, achetée récemment au pape et située à vingt-cinq lieues de Rome.

— L'invasion de la France par les alliés avait décidé Napoléon à mettre un terme à la captivité de Pie VII, et bientôt le pontife rentra dans Rome au milieu des acclamations populaires; mais s'il ressaisissait son pouvoir temporel, ses États n'en étaient pas moins singulièrement amoindris. Pie VII, qui, captif à Fontainebleau, avait déjà réclamé à l'Autriche la restitution des provinces dont l'avait dépouillé la Révolution française, voulut faire entendre de nouvelles protestations. Consalvi avait donné tant de preuves de son habileté et de son intelligence, qu'il se trouva tout désigné pour représenter le saint-siège auprès des souverains qui s'apprêtaient à remanier la carte de l'Europe. A l'aide des dépêches adressées par Consalvi au cardinal Pacca, prosecrétaire d'État, et des réponses de Rome conservées aux Archives du Vatican, M. le vicomte de Richemont nous retrace les

[1] *Revue historique*, juillet-août 1902 : *Lucien Bonaparte à Florence.*

Digitized by Google

différentes phases de la mission dont avait été chargé Consalvi [1]. Pie VII avait considéré le retour des Bourbons comme un heureux présage pour l'Église : son ambassadeur devait donc tout d'abord féliciter Louis XVIII de son avènement, puis comme les articles organiques avaient, durant de longues années, entravé la liberté de l'Église, en demander l'abolition et faire ses efforts pour établir en France la paix religieuse sur de solides fondements. Le souverain pontife ne tenait pas au maintien du Concordat lui-même, et si le roi manifestait le désir de le voir aboli, Consalvi était autorisé à négocier un nouvel accord. Les circonstances ne permirent point à l'ambassadeur de traiter la question religieuse, et sa mission se borna à l'examen de la question politique. Quelque diligence qu'il fît, il ne put arriver à Paris que le 1er juin : depuis vingt-quatre heures déjà le traité qui reconnaissait à la France la possession d'Avignon et du Comtat Venaissin était signé, et les souverains alliés avaient quitté la ville. Talleyrand fit à Consalvi l'accueil le plus empressé, l'assura de la bienveillance du gouvernement français et promit de soutenir au Congrès de Vienne les intérêts du saint-siège, mais lui déclara que la cession d'Avignon et de Carpentras à la France était irrévocable : la France ne tenait pas, sans doute, à la possession de ce territoire, mais les alliés avaient décidé de supprimer à l'avenir toutes les enclaves et de former des États parfaitement homogènes. Louis XVIII eut pour Consalvi les paroles les plus affables et protesta de son dévouement au chef de l'Église, mais fit entendre à peu près le même langage que son ministre relativement à la cession du Comtat : après les concessions et les sacrifices auxquels la France avait été condamnée, le roi, sous peine de perdre toute popularité, ne pouvait songer à dépouiller le pays des quelques compensations qu'il avait reçues ; mais avec le temps les choses pouvaient s'arranger. Malgré le peu d'espoir qu'il gardait après ces entretiens, Consalvi, pour ne point paraître acquiescer au traité de Paris, adressa à Talleyrand une note où il protestait contre l'occupation d'Avignon. En même temps qu'il rendait compte de ses démarches au prosecrétaire d'État, il lui traçait la conduite que le pape devait tenir avec les ambassadeurs étrangers, enveloppant ses conseils des marques de la plus haute déférence. Prêt à parler au nom du saint-siège devant l'Europe assemblée, il lui importait que son action ne fût pas contrariée par une trop grande condescendance de Pie VII et que l'on ne pût dire que le saint-père était « plus conciliant et plus traitable que ses ministres. »

— Les Mémoires et les Souvenirs sur la révolution de 1830 ne manquent point, mais la plupart, émanant de témoins intéressés, sont fort

[1] *Le Correspondant*, 25 juin 1902 : *La France et le Saint-Siège en 1815.*

Digitized by Google

sujets à caution; aussi lira-t-on avec intérêt les lettres, écrites presque chaque jour pendant les mois de juillet, août et septembre 1830, par le comte de Villeneuve-Bargemon à son beau-père, le comte de Brosses, préfet du Rhône, qui offrent cette particularité rare de refléter les sentiments d'un homme d'un désintéressement absolu, jugeant les événements en toute impartialité et sans aucune préoccupation personnelle [1]. La perte de sa situation de directeur général des postes n'inspire aucun regret au comte de Villeneuve-Bargemon et n'altère en rien l'équité de ses appréciations; de même, son attachement aux Bourbons, qu'il prouva en repoussant les avances du régime nouveau, ne l'empêche pas de blâmer l'aveuglement de Charles X, l'imprévoyance des ministres qui, chez Polignac, confinait à l'inconscience, et de noter l'habileté de Louis-Philippe, donnant des gages à la fois aux républicains qui avaient fait la révolution et aux constitutionnels qui l'avaient conduit au trône, mais impuissant d'ailleurs à gouverner.

— En signalant ici même la publication des *Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante*, nous avons noté le peu d'attrait que les fonctions politiques exerçaient sur lui. Les événements qui suivirent ne modifièrent pas sa manière de voir [2]. Le vote de la Constitution civile du clergé avait alarmé sa conscience. Sur le conseil de l'évêque d'Auxonne, il se résigna à y prêter serment, mais à la formule par laquelle il s'engageait à maintenir de tout son pouvoir la constitution du clergé, il eut soin d'ajouter cette restriction : « pour le civil seulement, » puis déposa chez un notaire une déclaration où il rappelait les termes de son serment et affirmait qu'il avait entendu ne parler que du civil et excepter formellement tout ce qui pouvait toucher au spirituel. Cependant les insultes et les menaces dont les membres du clergé étaient l'objet à Paris dès cette époque, comme aussi la conscience de l'inutilité de son rôle, lui faisaient souhaiter la clôture de l'Assemblée, où « tout allait en dégringolant. » Sous la Législative, il rappelle seulement les menus faits intéressant la vie de sa paroisse : parmi ceux-ci, nous signalerons l'établissement à Gien d'un club dont les séances eurent lieu dans l'église Saint-Louis. La crainte de perdre toute son église obligea Vallet, malgré sa répugnance, à consentir à la prêter pour cet objet. Il constate à ce propos que, depuis l'établissement de la république, les mauvaises têtes ont commencé à se monter. La Terreur était proche; en 1793, Laplanche et Collot-d'Herbois, députés

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet 1902 : *les Journées de juillet 1830. La veille et le lendemain d'une révolution. Souvenirs d'un témoin.*

[2] *Nouvelle Revue rétrospective*, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre 1902.

Digitized by Google

de la Convention, vinrent à Gien et déclarèrent que Vallet correspondait avec les émigrés et que sa tête devait tomber sur l'échafaud. On fit une perquisition au presbytère, mais elle n'amena la découverte d'aucuns papiers compromettants et Vallet ne fut plus inquiété. Cependant, aux environs de Gien, toutes les églises avaient été fermées et les révolutionnaires se plaignaient que le culte continuât à la paroisse Saint-Louis : le bruit se répandit que Santerre, à la tête de cinquante hussards, marchait sur Gien pour procéder à la fermeture de l'église. Vallet comprit que toute résistance était impossible; il prit le chemin de Paris, mais arrivé à Montargis il fut arrêté. La chute de Robespierre seule lui sauva la vie. Revenu à Gien, il fut chargé, en qualité de commissaire, d'aller visiter les granges dans les campagnes, de faire porter le blé dans la ville et de veiller à la distribution du pain à la maison commune. A Pâques 1795, il eut la joie de rouvrir son église et d'y célébrer la messe au milieu d'un immense concours de peuple. Après l'Évangile, il monta en chaire et prêcha sur ce texte : *Peccavimus Domino.* Ce jour-là et les jours suivants, le curé ne quitta pas l'église, occupé jusqu'au soir à baptiser et à confesser. Le calme était revenu à Gien et Vallet remarque avec satisfaction que, de 1796 à 1799, il ne s'y passa rien de remarquable; et en effet, pendant ces quatre années, il ne nous parle que de ses relations avec son confrère le curé de Saint-Laurent et de l'abandon que ses parents lui firent de leurs biens pour lui permettre de vivre.

— Nous signalerons plus brièvement les articles suivants qui se rapportent à l'histoire locale ou à la biographie. On trouvera dans les premières pages de l'étude de M. Eugène de la Combe sur *le Château de Saint-Puy, ses anciens seigneurs et la famille de Monluc*, l'histoire des origines de l'ancien château, primitivement appelé Sompoy, en gascon Soum Pouy (du latin *Summum Podium*), et une courte notice biographique sur Fredelon, premier seigneur de Saint-Puy et du comté de Gaure au xe siècle [1].

— Les premiers chapitres de la monographie consacrée par M. le docteur Augier à l'*Abbaye de Ré* nous retracent la fondation de cette abbaye, élevée en 1178 par deux moines cisterciens : Isaac, abbé de Notre-Dame de l'Étoile, et Jehan, abbé de Trizay, sur les terres que la munificence d'Ébles de Mauléon, seigneur de Châtelaillon et de l'île de Ré, mit à leur disposition [2].

— Millau demeura sous la domination anglaise depuis 1362 jusqu'au mois de décembre 1370, où la ville fit sa soumission au roi de France. M. Paul Meyer publie une *lettre de Jean Chandos et de*

[1] *Revue de l'Agenais*, juillet-août 1902.
[2] *Revue du Bas-Poitou*, avril-juin 1902.

Digitized by Google

Thomas de Felton aux consuls et habitants de Millau (du 1er février 1368), où ceux-ci, après avoir loué les Millavois de leur fidélité au prince de Galles, leur annoncent l'envoi prochain de secours contre les bandes de Perrin de Savoie ou autres aventuriers qui ravagent le pays [1].

— Dans un nouveau chapitre de ses *Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du Consulat*, M. Clément-Simon nous fournit des détails très précis sur l'industrie et le commerce de cette ville au xve siècle, et principalement sur l'industrie et le commerce de la draperie [2].

— En publiant le cahier des doléances de la paroisse de Saint-Aignan-sur-Roë en 1789, M. F. Laurain remarque que cette sorte de documents n'a pas la valeur absolue qu'on a voulu leur attribuer. Au point de vue économique, notamment, les renseignements qu'ils renferment doivent être soumis à un rigoureux contrôle. Parmi les demandes des habitants de Saint-Aignan, notons : la liberté individuelle, la liberté « légitime » de la presse, la responsabilité des ministres, la convocation périodique des États généraux [3].

— M. F. le Lay nous décrit *La fête de la Trinité. Porhoët vers la fin du XVIIe siècle*, à l'époque de toute sa splendeur, où pèlerins et marchands accouraient en foule à la petite ville aujourd'hui bien oubliée, les uns pour implorer saint Méen, patron des pelés et des galeux, les autres pour vendre leurs denrées [4].

— Dans une intéressante dissertation sur l'*Église et le tombeau de saint Pavin au Mans*, M. Julien Choppée s'attache à prouver que le sarcophage trouvé sous le maître-autel de cette église, démolie en 1901, est celui de saint Pavin, qu'une tradition constante a toujours mis à la place où il fut découvert [5].

— La continuation par M. Henri Stein des *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux des XIIIe et XIVe siècles, originaires du Gâtinais*, contient une notice biographique sur les personnages suivants : Baudouin de Dannemois, bailli de Cotentin (de 1224 à 1227) ; Jean de Chaintreaux, bailli de Mâcon vers la fin du xiiie siècle ; Robert de Châteaulandon, bailli de Troyes (1329) ; Guillaume de Bagneaux, ambassadeur extraordinaire de Louis VIII auprès de l'empereur d'Allemagne Frédéric II (1224) ; Guillaume de Villethierry, châtelain et

[1] *Le Moyen âge*, janvier-février 1902.
[2] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, octobre-décembre 1901.
[3] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e semestre de 1902 : *Les doléances de Saint-Aignan-sur-Roë*.
[4] *Annales de Bretagne*, avril 1902.
[5] *Revue historique et archéologique du Maine*, 2e trimestre de 1902.

Digitized by Google

bailli de Gisors de 1219 à 1227; Renaud de Villethierry, bailli de Caen au commencement du XIIIe siècle; Thibaut de Nangeville, sénéchal de Toulouse (1269); Aubert de Nangeville, sénéchal de Rouergue (1290); Philippe de Corquilleroy, grand veneur de Charles V et de Charles VI [1].

— Dans son étude sur *Le clergé de la Vendée pendant la Révolution* [2], M. Edgar Bourloton nous donne une notice biographique sur Caillé, curé des Essarts, André-François Hilaret et Louis-Benjamin Robin des Baraudières, vicaires de la même paroisse.

— La publication par M. Émile de Perceval des lettres de César Faucher au préfet de la Gironde et au maire de Bordeaux, en avril 1814, pour protester contre l'ordre qu'il avait reçu de quitter Bordeaux, fournit une preuve que si dès 1814 une réaction royaliste s'est produite à Bordeaux, ce mouvement n'eut pas alors la violence de celui qui éclata une année plus tard et dont les frères Faucher devaient être les victimes [3].

ALBERT ISNARD.

[1] *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e trimestre de 1902.
[2] *Revue du Bas-Poitou*, avril-juin 1902.
[3] *Revue des études historiques*, mai-juin 1902 : *Un épisode de la vie des frères Faucher, la province en 1814.*

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Weltgeschichte, *unter Mitarbeit hervorragender Fachgelehrten*, herausgegeben von Dr Hans F. Helmolt. Dritter Band, zweite Hälfte (p. 339-735). Leipzig und Wien, Verlag des Bibliographischen Instituts, 1901, in-8, cartes et grav.

C'est à l'Afrique, abstraction faite du Magreb, qu'est consacrée la dernière partie du tome III de l'excellente *Weltgeschichte* publiée à l'Institut bibliographique de Leipzig, sous la direction du docteur Hans F. Helmolt. Des deux chapitres dont se compose ce fascicule, le second, rédigé par M. Carl Niebuhr, fournit un résumé très précis de l'histoire de l'Égypte depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'expédition anglaise pour la reprise du Soudan égyptien, expédition dont la bataille d'Omdurman marque le terme le 2 septembre 1898. Je ne puis pas cependant ne pas regretter que, dans le paragraphe consacré aux acquisitions durables de l'érudition contemporaine (p. 693-694), l'auteur se soit borné à parler du déchiffrement des hiéroglyphes; sans aucun doute, c'est là un point très intéressant de l'histoire de l'érudition au XIXe siècle, et pleine et entière justice est rendue par M. Carl Niebuhr aux mérites de notre Champollion ; mais n'eût-il pas convenu d'élargir un peu le cadre de ce paragraphe ? Si l'étude archéologique de l'Égypte amène sans cesse des modifications dans les conclusions déjà formulées, il était néanmoins intéressant d'en esquisser brièvement l'histoire ; l'œuvre des Mariette (cité aux p. 592 et 637), des Maspéro (dont le nom n'est pas prononcé), de l'École française du Caire, de tant de savants, parmi lesquels les Allemands tiennent une place si honorable, méritait, à notre avis, d'être retracée dans ses grandes lignes en un paragraphe d'ensemble, et c'est là une lacune qui, nous l'espérons, sera comblée dans la prochaine édition de l' « Histoire universelle » du docteur H. Helmolt.

Non moins intéressant est le premier chapitre du fascicule, rédigé par le docteur Heinrich Schurtz, et consacré à l'Afrique intérieure, à l'Afrique noire. Il me semble difficile de condenser plus de renseignements ethnographiques et historiques en quelques dizaines de pages (p. 389-574) que ne l'a fait dans la circonstance le savant allemand, et je vois volontiers dans ce chapitre de la *Weltgeschichte*, et dans les précieux tableaux généalogiques et dynastiques qui l'accompagnent, un excellent manuel historique à l'usage de ceux qui font de l'Afrique leur étude spéciale. — On trouve, cependant, dans le travail du docteur H. Schurtz, quelques erreurs historiques; la plus grave est celle de la page 480, où no-

Digitized by Google

tre auteur écrit que « les tentatives des Français pour participer au commerce africain commencent plus tard que celles des Anglais et des Hollandais. » Cela n'est pas exact, même avec le correctif « à peine plus tard » (*kaum später*) employé par l'auteur ; sans vouloir, en effet, examiner ici la question si controversée de la présence des Français en Guinée au XIVe siècle, notons que, dès l'année 1541, des documents authentiques constatent le départ de quatre navires du petit port de La Bouille, près Rouen, pour la « Terre de Guinée » (Gosselin : *Documents authentiques pour servir à l'histoire de la marine normande*, p. 143-144), et que le « Cap à Trois Pointes » est nommé dans des actes datés de 1543, 1546, etc. (Id., *ibid.*, p. 144-146). On peut en conclure que les Normands de Rouen n'en étaient pas alors à leurs premiers voyages dans ces parages, et que, par conséquent, leurs efforts pour participer au commerce africain sont, à tout le moins, contemporains de ceux des Anglais et des Hollandais.

Comme toujours, l'illustration est excellente et présente un très grand intérêt. Pourquoi, cependant, comme terme de comparaison avec les dessins des Boschimans donnés page 415, ne pas avoir reproduit quelques-unes de ces curieuses « pierres écrites » du sud oranais qu'étudie si soigneusement M. G.-B.-M. Flamand, et qui remontent à l'époque néolithique : soit celle de Tiout, soit celle de la « roche carmillie, » aux environs d'Aïn-Sefra ? Peut-être trouverons-nous des rapprochements de ce genre dans les planches qui accompagnent l'*Urgeschichte der Kultur* du docteur Heinrich Schurtz, que nous n'avons pas encore pu voir. — Quant aux cartes, elles sont excellentes, et c'est plaisir de s'y reporter en lisant le texte des collaborateurs du docteur Hans F. Helmolt.

HENRI FROIDEVAUX.

—

Le Danube et le régime des traités, par P. G. CANDILLI. Bucarest, imprimerie de Gobl fils, 1901, in-8 de 93 p.

La Question des péages aux Portes de fer, par le MÊME. Bucarest, imprimerie de Gobl fils, 1900, in-8 de 70 p.

I. — Après des considérations générales sur les fleuves internationaux, « le Danube, dit M. Candilli, est soumis, bien que fleuve international, à un régime des plus variables. Depuis Ulm, point où il devient navigable, et jusqu'à Orsova, le Danube relève uniquement du droit interne austro-hongrois. D'Orsova à Galatz, il reste sous l'autorité des États riverains, malgré les règlements sanctionnés par la conférence de Londres, mais dépourvus d'efficacité (?). De Galatz à la mer, il est soumis au régime de la Commission européenne, à l'exception du bras de Kilia » (p. 88). Le travail de M. Candilli a principalement pour objet de protester contre la décision de la conférence de Londres, laquelle a exclu de ses délibérations la Roumanie, un des principaux États riverains. Cette protestation avait déjà été formulée en 1883 par M. Bertillon dans le *XIXe Siècle :* elle est fondée en droit. Le travail que nous annonçons sera consulté avec fruit sur une question importante à plusieurs titres.

II. — C'est le congrès de Vienne qui a fixé des règles pour régir la navigation sur les cours d'eau qui tra-

Digitized by Google

versent ou séparent les territoires de plusieurs États. M. Candilli donne le texte des articles 108 à 118, destinés à assurer et à réglementer la navigabilité commune sur ces cours d'eau.

De 1854 à 1899 (et ce n'est pas fini), cette réglementation a donné lieu à des communications ou décisions diplomatiques, reproduites textuellement dans le substantiel volume de M. Candilli.

La partie du Danube comprise entre Moldava et Torna-Séverine est encombrée d'obstacles naturels de diverses sortes. Une décision de l'heptarchie européenne, dont M. Candilli raconte la genèse et dont il reproduit intégralement les termes, confia l'amélioration et, ce qui est encore plus grave, l'administration technique et financière de cette partie du fleuve exclusivement à l'empire austro-hongrois. Une complication fâcheuse provient de ce que cette section, située pour sa principale longueur sur le territoire hongrois, se prolonge jusqu'à la ville importante de Torna-Séverine en territoire roumain. Il en résulte naturellement une situation très tendue et très irritante entre la Hongrie et la Roumanie.

M. Candilli estime avec beaucoup de raison que ces questions ne peuvent pas être résolues par la Hongrie seule, mais qu'elles doivent être déférées à une conférence des États riverains du Danube navigable.

A. D'AVRIL.

—

GILLES DE LESSINES : **De unitate formae** (texte et étude) par M. DE WULF, professeur à l'Université de Louvain. Paris, Alph. Picard, 1902, in-4 de 222 p.

Cet ouvrage est le premier d'une collection entreprise par l'Université de Louvain, sous ce titre : *Les philosophes du moyen âge*. Il se divise en deux parties bien distinctes, et à peu près d'égale étendue, une étude préliminaire en guise d'introduction, et le texte inédit du *De unitate formae* de Gilles de Lessines, d'après deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque nationale de Paris, l'autre de Bruxelles.

L'étude préliminaire, très développée, très documentée, d'une langue ferme, concise, véritablement philosophique, bien qu'entachée de quelques néologismes, nous renseigne abondamment sur tout ce qui est de nature à éclairer l'œuvre du philosophe flamand, et à la situer dans son milieu historique et doctrinal. Une série d'excellents exposés sur les questions qui sont la base et comme l'âme de toute l'argumentation, préparent et facilitent l'accès des hauteurs métaphysiques, où Gilles entraîne et maintient presque constamment son lecteur. Mais c'est au côté historique que vont les prédilections visibles de M. de Wulf, et que sont réservés les plus amples développements.

Parmi les grands courants d'idées qui alimentèrent l'activité intellectuelle du XIIIe siècle, l'antagonisme fut particulièrement vif entre le système appelé assez improprement augustinien, et celui qui tient de saint Thomas son origine et son nom, celui-ci n'étant d'ailleurs qu'une refonte du premier assez hybride, en un tout plus compact, plus homogène et plus un. L'une des questions les plus longuement et les plus ardemment débattues fut celle des formes.

En 1272, le dominicain Robert Kilwardby, grand tenant de l'augustinisme, montait sur le siège primatial de Cantorbéry, et obtenait par là même la haute surveillance sur l'Uni-

Digitized by Google

versité d'Oxford, dont il était, depuis vingt-quatre ans, l'une des lumières par son enseignement. Se faisant comme un point d'honneur de défendre la doctrine qui avait été celle de toute sa vie, il résolut de lutter contre le flot montant des idées thomistes, qu'il considérait comme une innovation dangereuse, et en 1277 il usa de son autorité pour en prohiber l'enseignement. Il composa même contre elles, sur la question spéciale des formes, un écrit auquel la qualité de son auteur donna un retentissement considérable. C'est contre un adversaire si redoutable que, dans son *De unitate formae*, eut à s'élever Gilles de Lessines, simple bachelier de l'Université de Paris, humble disciple de saint Thomas, dont il avait longtemps suivi les leçons avec assiduité.

Gilles suppléa par le talent à l'infériorité de sa situation, et nombre de ses pages ne seraient pas désavouées de son illustre maître. Ce ne sont pas, comme on pourrait s'y attendre, les arguments directs qui dominent dans cette œuvre ; la question semble moins étudiée en elle-même que dans les principes qui lui servent de fondement; la matière et la forme surtout y sont traitées avec une ampleur, une variété d'aspects, une vigueur de logique vraiment magistrales ; après un exposé si complet, Gilles n'avait plus qu'à mettre en regard, d'un côté, la solution thomiste, de l'autre l'augustinienne, pour montrer combien la première cadre plus heureusement avec la métaphysique péripatéticienne, et au contraire à combien d'objections insolubles se heurte la seconde.

Si quelques arguments empruntés à la physique surannée de l'époque nous apparaissent aujourd'hui dénués de force, si des réponses parfois prolixes sont accordées à des objections qui ne méritaient que le dédain ou quelques mots de réfutation, l'ensemble de l'œuvre n'en reste pas moins substantiel, vivant, fécond, montrant un siècle d'intense culture intellectuelle, et un auteur d'une réelle supériorité, et parfaitement au courant des idées de son temps.

T. Calvi

—

Raymundiana, *seu Documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam seu scripta*. auct. F. Balme, C. Paban et J. Collomb. Fascicule 2. Rome-Stuttgart, 1901, in-4 de 107 p.

J'ai signalé naguère, dans cette *Revue*, le premier fascicule des *Raymundiana*, œuvre consacrée à réunir en un volume tous les fragments des historiens, tous les actes et, d'une manière générale, tous les écrits du XIIIe siècle qui peuvent contribuer à faire la lumière sur la vie de saint Raymond de Pennafort. Ce premier fascicule d'un ouvrage qui doit former le quatrième volume des *Monumenta ordinis Fratrum Prædicatorum historica*, était dû à la collaboration des RR. PP. Balme et Paban. Depuis lors, le R. P. Balme est mort, et c'est le R. P. Collomb qui a été chargé de poursuivre à sa place le travail entrepris. Le second fascicule, qui a paru en 1901, porte encore le nom du R. P. Balme, qui, dans les dernières années de sa vie, s'était occupé activement de le préparer.

Ce second fascicule comprend soixante-quatre documents coordonnés sur une période qui commence en 1204 et finit en 1241. C'est un recueil d'actes et de textes dont un certain nombre sont inédits ou peu connus.

Digitized by Google

On y trouvera notamment nombre de bulles adressées par Grégoire IX à Raymond, ou tout au moins concernant des affaires auxquelles le saint dominicain fut mêlé, soit au cours de son ministère en Espagne, soit lorsqu'il fut général des Frères Prêcheurs. On y remarquera (n° 3), la préface d'un traité juridique et canonique inédit qui paraît devoir être attribué à saint Raymond et qui est conservé dans un manuscrit du Vatican provenant de la Borghesiana : il serait fort à désirer que l'on nous donnât plus de détails sur cet ouvrage, que ne mentionne pas M. de Schulte dans son histoire de la littérature canonique. Puissions-nous voir bientôt s'achever le monument élevé par les RR. PP. Dominicains à l'honneur de leur troisième général : c'est un vœu que nous avons déjà exprimé et que nous ne pouvons que renouveler.

P. F.

—

Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant, par l'abbé Élie LONGUEMARE. Caen, Jouan; Paris, Champion, 1902, in-8 de XIX-225 p.

C'est une figure attachante et digne d'arrêter l'attention de l'historien que celle de ce moine austère, savant, administrateur, qui sortit de son cloître pour jouer un rôle prépondérant dans la conquête de l'Angleterre. La seconde moitié du XIe siècle eut pour caractéristique l'efflorescence de l'ordre monastique et la prédominance de son action dans l'Église et dans la société tout entière; c'est l'époque des grands papes que Cluny donna à l'Église et qui la délivrèrent de ses hontes intérieures et des oppressions usurpatrices de la puissance laïque : cette période était bien une de ces ères convulsées qu'on appelle un tournant de l'histoire, où une société se substituait violemment à une autre; elle est particulièrement intéressante à étudier. Lanfranc est une des personnalités qui en résument les caractères les plus saillants et qui en font le mieux ressortir l'ensemble. Nous le voyons tout d'abord étudiant avec passion, puis professant avec succès le droit dans les diverses universités d'Italie et de France ; puis, obéissant à une vocation et à la soif surnaturelle d'oubli et d'humilité, il va prendre le froc monastique à l'abbaye normande du Bec. Dieu se contente du sacrifice généreux de son serviteur et lui rend cette notoriété humaine qu'il avait voulu fuir. Pour subvenir à la détresse de son monastère, il y établit une école où, autour de sa chaire, vinrent se presser un grand nombre d'élèves et où il forma des hommes illustres et des saints comme saint Anselme. C'est alors que commencent ses relations avec Guillaume, duc de Normandie, qui comprit tout le service que ce moine savant et pieux pouvait lui rendre dans son œuvre de la conquête et se l'attacha par les dignités, les faveurs et les liens d'une forte amitié qui ne se démentit jamais. L'auteur nous montre le rôle si important de Lanfranc dans la conquête : sa nomination à l'archevêché de Canterbury; ses efforts pour rétablir la discipline et l'union entre les parties ennemies de l'Église d'Angleterre; son dévouement pour défendre ses fidèles contre les exactions. Si, en présence des révoltes des Saxons, il se prononce et agit contre eux avec une vigueur et une animosité qui se ressentent un peu trop de son amitié

Digitized by Google

pour le conquérant, il joue, soit sur son siège épiscopal, soit dans les conseils du roi, un rôle éminemment conciliateur et pastoral. Lanfranc fut l'intermédiaire chargé de traiter les intérêts de la nouvelle Église d'Angleterre vis-à-vis du saint-siège. Nous reprocherons à l'auteur de méconnaître un peu, en faveur de son héros, la grandeur et l'utilité de la lutte de saint Grégoire VII contre l'Empire. Peu de temps après la mort du conquérant, Lanfranc, disgracié par le successeur de ce dernier, mourut dans la tristesse et le découragement, en présence de son œuvre qui paraissait devoir disparaître avec lui. L'auteur termine cette biographie très consciencieusement faite par un aperçu sur le rôle joué par Lanfranc soit dans les sciences, soit dans l'Église, et par la nomenclature des ouvrages du bienheureux et des manuscrits relatifs à l'abbaye du Bec.

Dom A. du Bourg.

—

Le bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre, par le P. Ludovic de Besse, capucin (Tours, Mame). Paris, Œuvre de Saint-François d'Assise, 1902. T. I. *La vie*, xx-475 p. T. II. *L'œuvre ou le prêt à intérêt*, vi-471 p.

Au lendemain des désastres de la guerre de 1870, généreuse tentative pour réagir contre les défaillances du passé et profiter des leçons du présent, surgit l'œuvre des cercles catholiques et, répondant à l'appel vibrant et convaincu de quelques officiers de l'armée française, des hommes de toutes les classes de la société se réunirent pour étudier leurs devoirs envers leurs frères les ouvriers et les moyens de les accomplir. Ceux qui eurent la bonne fortune de prendre part aux premières assemblées générales de l'œuvre se rappellent l'impression d'étonnement que tous ressentirent quand ils virent apparaître à la tribune un humble fils de Saint-François, et quand ils entendirent le P. Ludovic de Besse, dans un langage aussi remarquable par le fond que par la forme, tout embrasé de l'amour de Dieu et du zèle des âmes et avec une connaissance de la matière que n'eût pas désavouée un financier de profession, étudier les moyens de subvenir aux difficultés économiques des travailleurs, leur faciliter l'épargne et les mettre à l'abri des prêts usuraires, qu'ils ne pouvaient éviter, et où venaient disparaître ordinairement leurs ressources et toutes leurs espérances d'avenir. Le capucin entreprit cette campagne avec une conviction et un dévouement admirables : il se fit l'apôtre des banques populaires. Grâce à lui, un grand nombre de ces établissements appelés à rendre de si grands services à la classe ouvrière furent fondés et prospérèrent pendant quelque temps ; si le défaut d'hommes dévoués se consacrant à cette œuvre a empêché cette dernière de généraliser et de perpétuer ses bienfaits, ce fut du moins une noble tentative qui prouve la fécondité de l'Église pour toutes les questions vitales de la société : c'est peut-être une semence pour l'avenir.

Chose étrange, dans la mission qu'il accomplissait, le P. Ludovic de Besse ne faisait que continuer une tradition de l'ordre de Saint-François. Dans cette famille des chevaliers de la *noble dame Pauvreté*, s'est trouvée une suite d'hommes qui, après avoir renoncé absolument à tous les biens de ce monde pour

Digitized by Google

eux-mêmes, se faisaient financiers en faveur des petits, en faveur des pauvres, pour leur procurer les moyens de passer de la pauvreté à l'aisance et au légitime développement de leur travail.

Le plus illustre de ce groupe franciscain fut le bienheureux Bernardin de Feltre, le fondateur et le propagateur des monts-de-piété. Le P. Ludovic de Besse a cru, avec raison, qu'en étudiant l'action de son glorieux devancier, qu'en redisant et sa vie et son œuvre, il n'élèverait pas seulement un monument à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'ordre séraphique, mais qu'il continuerait et féconderait un apostolat que les circonstances ne lui permettaient plus d'exercer par la parole. De là les deux volumes qu'il vient de publier et dont nous sommes heureux de saluer l'apparition.

Après les si remarquables approbations que les personnages les plus autorisés accordent à son ouvrage et qui en constituent le meilleur compte rendu, le P. Ludovic de Besse débute par une introduction magistrale dans laquelle il fait ressortir l'importance et l'opportunité de son livre par la similitude des maux dont souffrait la société au xve siècle et de ceux dont elle meurt de nos jours. Est-ce à la première ou à la seconde de ces périodes que se rapporte ce tableau : « En haut, c'étaient des fortunes « scandaleuses transformant les « hommes en jouisseurs. En bas, « c'étaient la gêne, la misère avec « ses souffrances et ses révoltes. « Entre ces deux extrêmes apparais- « sait partout l'usurier juif, prêtant « de l'argent, pour corrompre et « pour voler. »

La vie du bienheureux Bernardin de Feltre n'a pas seulement, dans la pensée de l'auteur, pour but l'édification des fidèles, mais doit faire « ressortir l'influence sociale de la sainteté. » Le P. Ludovic de Besse, en nous exposant toutes les sources où il a été puiser ses documents, nous fait comprendre et apprécier la valeur de son œuvre au point de vue historique. Ce premier volume est en effet un modèle du genre; sous une forme élégante et attachante, sachant éviter la monotonie malgré les répétitions des faits dans une vie si pleine mais si une, le P. Ludovic de Besse suit son héros pas à pas, année par année, tantôt dans ses prédications et ses merveilleux succès pour la conversion des âmes, tantôt dans ses fondations de monts-de-piété. On pourra composer d'autres vies du bienheureux ; mais elles ne pourront jamais être plus complètes et plus intéressantes.

Dans le second volume, le P. Ludovic de Besse étudie la théorie de l'œuvre du bienheureux Bernardin de Feltre, les idées qui l'ont inspiré. Comme ces idées sont les mêmes que celles qui l'ont guidé lui-même, cette partie est particulièrement importante et l'auteur peut examiner la plupart des problèmes de la société contemporaine et en chercher la solution aux lumières de la foi. Après une étude des plus documentées sur l'état de la société au xve siècle et sur les efforts faits par l'Église et les religieux pour y porter remède, le P. Ludovic de Besse examine, au point de vue théologique, toutes ces questions controversées, du progrès matériel, de la richesse, du prêt à intérêt. Certainement les ennemis de l'Église ne pourront lui jeter à la tête le reproche d'être un esprit rétrograde et opposé aux marches en avant. Il expose avec une

Digitized by Google

remarquable clarté la question des banques, qui sont l'âme du commerce et de l'industrie et qu'il faut rendre chrétiennes si on veut christianiser le travail. Il fait voir dans la vie sociale le rôle de la *monnaie*, qui commence par être une *épargne*, se transforme en *capital* et finit par devenir *marchandise*. Il explique et légitime cette dernière opération, en n'en méconnaissant pas les abus et les dangers. De là il déduit le changement de discipline de l'Église relativement aux opérations du prêt à intérêt, et le rôle que le prêtre peut prendre dans ce mouvement, en y concourant du haut de la chaire chrétienne, comme l'ont fait le bienheureux Bernardin et le P. Ludovic de Besse lui-même.

Après avoir appuyé ses théories sur une suite d'intéressantes monographies de monts-de-piété dans divers États, l'auteur étudie à la lumière des mêmes principes les applications contemporaines des idées de Bernardin de Feltre. Cette dernière partie est d'une importance capitale et d'une incontestable actualité. Il est nécessaire que les catholiques aillent y puiser les lumières et les énergies dont ils ont besoin pour éclairer et féconder leur action.

Dom A. du Bourg.

—

Die Verfasser der sogenannten Fredegar-Chronik, von Gustav Schnürer. Fribourg en Suisse, librairie de l'Université, in-4 de 264 p. (*Collectanea friburgensia*, t. IX).

La chronique dite de Frédégaire est la source historique la plus importante du VIIe siècle et l'une des plus intéressantes du moyen âge. Image fidèle de la rude société du temps, l'histoire et la légende y ont trouvé place ; on y peut voir, sur les ruines du monde ancien, s'épanouir les premières fleurs de la civilisation moderne. Aussi, tout ce qui touche à la chronique elle-même ou à la personnalité énigmatique de son auteur attire-t-il l'attention du monde savant. Depuis le jour où les lettrés du XVIe siècle ont donné droit de cité à un écolâtre inconnu nommé Frédégaire, en lui attribuant la paternité de cette œuvre, il s'en est trouvé d'autres pour douter de ce fait, et la discussion est restée ouverte. Parmi les savants qui se sont occupés de cette question, nous citerons Adrien de Valois, Monod et Bruno Krusch, le dernier en date, l'éditeur de la chronique dans les *Monumenta Germaniae historica*. Krusch était entré le premier dans une voie féconde en attribuant la chronique, non à un seul auteur comme on l'avait fait jusqu'alors, mais à trois écrivains différents M. Schnürer, entrant dans la même voie, est arrivé, par des arguments nouveaux, à des conclusions analogues, tout en se séparant du critique allemand sur la part respective de chacun des trois auteurs, le caractère de leur œuvre et leur patrie. La critique pénétrante de M. Schnürer s'est exercée sur les parties de la chronique consacrées à l'histoire du VIIe siècle. Selon lui, le premier des trois auteurs de la chronique (A.) a poussé son récit jusqu'à l'année 617 ; il a utilisé non seulement le *Liber generationis*, saint Jérôme et Idace, mais des extraits des six premiers livres de Grégoire de Tours et Isidore ; M. Schnürer croit que l'existence d'*Annales bourguignonnes* n'est pas prouvée, mais que le chroniqueur a utilisé une source aujourd'hui perdue, où étaient racontées les guerres de Thierry II.

Digitized by Google

Ce premier auteur était originaire de Genève; il écrivait à Luxeuil ou à Remiremont. M. Schnürer va même plus loin; il croit pouvoir l'identifier avec Agrestius. Quoi qu'il en soit, cet auteur était en relations avec Wernachar, l'ennemi de Brunehaut, et toute son œuvre respire la haine contre cette femme; ce que M. Kurth avait déjà montré dans son étude sur Brunehaut. Le second auteur (B.) est un Franc du sud; il fait preuve, lui aussi, de particularisme bourguignon, et son patron, si je puis m'exprimer ainsi, est Flaochad; il a vécu longtemps dans les villas royales des environs de Paris et, des trois auteurs, c'est celui qui mérite le plus de confiance. Le troisième enfin (C) est un des partisans de Grimoald, maire d'Austrasie, il écrivait vers 658; chez lui comme chez le premier de ses prédécesseurs, la passion politique prend trop souvent le dessus. Telles sont les conclusions auxquelles arrive M. Schnürer; elles sont, certes, en progrès notable sur les opinions antérieurement accréditées. Pour y arriver, l'auteur a dû, il est vrai, user souvent de conjectures ingénieuses, mais lui-même ne s'en cache pas, et nous ne pourrions lui reprocher d'en avoir abusé. Les vérités historiques les mieux acquises ne sont-elles pas, du reste, le plus souvent le résultat de conjectures heureuses, et n'est-ce pas ainsi que progresse la science?

Tout ce que l'on peut exiger, c'est que l'auteur n'essaie pas de dissimuler la valeur réelle de ses arguments; sous ce rapport, le livre de M. Schnürer est à l'abri de tout reproche. Ce mémoire aura puissamment contribué à élucider un des problèmes les plus obscurs de l'historiographie du moyen âge; ses conclusions, si elles ne sont pas toutes définitives, seront cependant difficilement dépassées.

Dans un appendice assez étendu, M. Schnürer a recherché l'origine de l'attribution de cette chronique à Frédégaire; cette origine, il croit l'avoir trouvée dans une erreur paléographique de Goldast qui aurait mal lu un passage mal conservé de ses manuscrits.

A. Delescluse.

—

Les serments carolingiens de 842, par Adolphe Krafft. Paris, Ern. Leroux, 1902, in-8 de VIII-150 p.

Le titre que porte ce mince volume ne donne pas une idée très exacte de ce qu'il contient. Il se divise en deux parties distinctes, dont la première (p. 2-64), sous le titre de Préliminaires historiques, est consacrée à une dissertation assez confuse sur l'ethnographie de l'Alsace et de l'Allemagne méridionale, dont il ne nous semble pas que la science de l'histoire puisse profiter beaucoup. La seconde partie est un commentaire sur le double texte, roman et tudesque, du serment que se prêtèrent réciproquement, en 842, Louis le Germanique et Charles le Chauve, chacun dans l'idiome employé par les sujets de son frère (p. 65-131), auquel se trouve joint le serment prêté par les barons de la Neustrie et de la Germanie dans la langue dont ils faisaient usage. Ces textes, insérés dans la chronique de Nithard, présentent, en raison de leur date ancienne et de quelques altérations que le copiste a pu leur faire subir, de graves difficultés d'interprétation. M Krafft émet sur plus d'un passage des conjectures qui méritent d'être prises en considération, et sous ce

Digitized by Google

rapport le travail auquel il s'est livré ne manque assurément pas de valeur.

Ce qu'on ne peut voir sans surprise, c'est la forme sous laquelle nous ne dirons pas qu'il expose, mais plutôt qu'il enveloppe sa pensée. M. Krafft est évidemment très familier avec la langue française; il se pique même de faire usage d'un français très moderne, car il emprunte volontiers des expressions au style spécial des écrivains boulevardiers. Telle est cependant la puissance d'une influence de race : il réussit souvent à manquer de clarté autant que le plus nébuleux des auteurs allemands. Un Français d'origine, qui se donnerait la tâche d'être autant qu'il le pourrait énigmatique, ne parviendrait jamais à rendre ses idées si difficiles à saisir pour le lecteur.

L. DE N.

—

La diplomatie carolingienne (843-877), par Joseph CALMETTE. Paris, Em. Bouillon, 1901, in-8 de XX-221 p.

M. J. Calmette s'est proposé d'étudier dans cet ouvrage, qui forme le 135e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études, les relations politiques du roi Charles le Chauve avec ses frères et ses neveux, souverains de l'Italie, de la Provence, de la Lotharingie et de la Germanie. Ces rapports, auxquels une ambition peu scrupuleuse présidait plus souvent que la cordialité ou la bonne foi, furent d'une nature compliquée, difficile et sujette à de fréquentes variations. M. Calmette les a très soigneusement étudiés, et n'a rien négligé pour porter la lumière sur une question d'autant plus obscure que les documents contemporains sont rares, confus et souvent contradictoires. Force lui a donc été de recourir à l'hypothèse ; mais il faut lui rendre cette justice qu'il n'en a point abusé. On pourra faire usage de son livre sans avoir à se retrancher dans un sentiment de méfiance.

Il nous paraît toutefois nécessaire, en raison des conséquences qu'il en fait découler, de signaler une erreur qu'il n'a adoptée que sur la foi d'une grave autorité. Eudes, comte d'Anjou, ne peut être identifié avec le comte de Troyes du même nom, malgré que la terre de Nogent en Othe, voisine de cette dernière ville, lui eût été donnée par Charles le Chauve le 11 octobre 849. Ce qui le prouve, c'est qu'il était mort, de même que Guandilmodis son épouse, avant l'an 872 (voir le diplôme CXLV de la Pancarte noire), tandis qu'Eudes, comte de Troyes, vivait encore en 877, ainsi que l'a constaté M. d'Arbois de Jubainville à l'aide des titres concernant Chaource (*Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 62-446).

L. DE N.

—

La tapisserie de Bayeux, par A. MARIGNAN, Paris, E. Leroux, 1902, in-12 de XXVI-195 p.

Cet élégant petit volume est destiné à soutenir une théorie nouvelle : c'est que la tenture de Bayeux, loin de remonter, comme on le croit généralement, au XIe siècle, ne date que de la seconde moitié du XIIe. Les raisons alléguées par M. Marignan sont les suivantes : d'abord les costumes, les armes, les objets de toute nature, représentés par ce monument unique du travail d'aiguille, lui paraissent fort semblables à ceux qu'il trouve dans les œuvres de la sculpture et de la sigillographie du siècle suivant. Il en conclut que cette tenture ne peut

Digitized by Google

dater du XIe siècle, où les formes en usage devaient, suivant lui, être tout autres, bien que la rareté des documents ne lui permette pas de le prouver. Puis, frappé de l'analogie que présentent les scènes représentées à Bayeux avec les récits de Wace, il soutient que c'est d'après le texte du poète que les tableaux de la conquête ont été dessinés. Il ne s'arrête pas à examiner si cet auteur n'a pu lui-même s'inspirer de l'œuvre artistique qu'il avait sous les yeux. M. Marignan passe tout à fait sous silence les motifs qui ont déterminé l'opinion des historiens, tels que les noms, inscrits sur la tenture, de trois obscurs tenanciers de l'église de Bayeux, fort oubliés un siècle plus tard, mais dont l'authenticité est démontrée par le Doomesday. Il omet aussi de mentionner la forme purement anglo-saxonne du nom d'Hastings où se révèle l'origine insulaire de l'œuvre.

Sous forme d'appendice, M. Marignan donne une dissertation sur la date de la chanson de Roland (p. 133-181). Se maintenant dans le même ordre d'idées, il soutient qu'on lui assigne une époque trop reculée. Mais qui prouve trop ne prouve rien. D'après les raisonnements de M. Marignan, le poème ne daterait que de la fin du XIIe siècle; il en mentionne cependant une traduction allemande antérieure à l'an 1139. Une argumentation démentie par les faits pèche nécessairement dans sa base.

L. DE N.

—

Un grand rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet (1476-1557?), par A. HAMON. Paris, Oudin, 1901, gr. in-8 de XXI-430 p.

Cet ouvrage est le fruit heureux de dix ans de travail opiniâtre, de recherches minutieuses, comme en témoignent les innombrables références rejetées en notes érudites au bas de chaque page. Il s'occupe d'une époque encore bien obscure de notre histoire littéraire : celle qui précéda la fameuse Pléiade, et dont J. Bouchet fut l'un des précurseurs. Procureur des La Trémoille, après avoir reçu la tonsure ecclésiastique, il fut l'ami et le correspondant de presque tous les écrivains de son temps. Outre que ses nombreuses pages de prose et de poésie révèlent des faits littéraires curieux, fixent des dates indécises, elles rendirent encore des services à la langue française : elles aidèrent à façonner le moule poétique où Ronsard coula ses vers : les idées de cet auteur, sur bien des points, devancent celles de la Pléiade. En dépit de l'extravagance de ses rimes et de la fadeur de ses allégories, ses ouvrages concoururent à la formation de notre poésie lyrique. Jean Bouchet, qui, jusqu'à cette heure, n'avait pas trouvé d'historien, appartenait à cette école littéraire dite des *grands rhétoriqueurs* qui fleurit vers la seconde moitié du XVe siècle. Le livre de M. Hamon comprend trois parties : I. La vie. II. L'écrivain. III. La versification, l'orthographe, la grammaire.

Dans la première, on trouve les idées curieuses de J. Bouchet sur la société du XVe siècle dont il fait une critique acerbe dans l'une de ses premières productions : *Les regnars traversant ;* puis il devient procureur des La Trémoille et poète en titre de la famille; il eut une grande passion pour le théâtre, et comme auteur, et comme *impresario*. Il fit représenter, à Poitiers et ailleurs, des mystères qui obtinrent un vif

Digitized by Google

succès. Il considérait tout drame comme une action et non à la façon d'un récit ; des détails inédits sont fournis sur la mise en scène, les acteurs, le costume, la prononciation tels qu'ils les entendait.

Tout en cultivant les Muses, il ne négligeait point le culte chrétien. Il eut un catholicisme très pur et très fervent et attaqua avec ardeur les erreurs de Luther.

La deuxième partie concerne l'écrivain. Comme annaliste, il se proposa toujours de moraliser et d'inspirer l'amour de la France et du Poitou. Son ouvrage principal, dans cet ordre, furent les *Annales d'Aquitaine*, qu'on accueillit avec éloges, qu'on imita et copia souvent; il se livra à la recherche des vieilles chartes, des traditions locales, à l'étude des ouvrages antérieurs, mais sa critique fut d'une parfaite naïveté, même elle est parfois gênée par la peur de déplaire ou par excès de patriotisme. Néanmoins, elles resteront un livre de consultation où brillent, avec son sens, sa délicatesse, son grand cœur de patriote et de chrétien. Poète, J. Bouchet, de l'école de rhétoriqueurs, eut de ceux-ci l'emphase, l'antithèse, le jeu de mots, les allégories de la poésie du moyen âge; ses œuvres poétiques ne manquent ni d'imagination, ni de sensibilité et de naturel, mais elles sont déparées par la recherche des mots plutôt que de l'idée, les énumérations, les antithèses, la pompe, l'imitation maladroite de l'antiquité, l'impersonnalité du style.

Il critique les vices et les défauts de tous ; ses écrits sont un tableau poussé au noir de la société au XVIe siècle : peuple, noblesse, clergé, rois, femmes. Mais J. Bouchet ne tarda pas à mettre en lumière les remarquables perfections de ceux qu'il critique avec une âpre exagération, genre littéraire de l'époque.

Le travail le plus estimable, tout à fait personnel et fort utile aux grammairiens, de M. Hamon fait l'objet de la troisième partie : versification, orthographe, grammaire, des œuvres de J. Bouchet. Il y considère comment celui-ci usait de la rime, de la césure, de l'enjambement, de l'inversion, comment il pratiquait l'élision et se comportait avec les hiatus. Ensuite, il étudie l'orthographe : voyelles, diphtongues, consonnes; les formes grammaticales : substantifs, articles, degrés de comparaison, noms de nombre, pronoms, verbes; et enfin la syntaxe. Cette partie bien informée sera, pour étudier notre langue du XVe et du XVIe siècle, d'un secours très précieux.

LOUIS ROBERT.

—

Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire, par le colonel BORRELLI DE SERRES. Extrait de la *Gazette numismatique française*, années 1901-1902. Paris, Picard, in-8 (pagination de la revue).

M. le colonel Borrelli de Serres, au cours de ses travaux sur l'administration et la comptabilité au moyen âge, a été amené naturellement à étudier la question des monnaies; et au cours de cet examen, il dut se préoccuper des accusations de faux monnayage lancées contre plusieurs souverains du XIVe siècle, et en particulier contre Philippe le Bel.

Dans deux articles de la *Gazette numismatique française* qui, réunis, forment un élégant volume, il passe au crible d'une critique très serrée

Digitized by Google

les différents documents sur lesquels de Saulcy, de Wailly, Boutaric et d'autres érudits et numismates se sont appuyés pour étayer le procès fait à Philippe le Bel au sujet de l'émission du numéraire sous son règne. Il démontre, dans la première partie, que beaucoup de textes, dont malheureusement les originaux sont perdus, ont été mal transcrits. Ceux qui, au siècle dernier et au cours de ce siècle, pour étudier ces questions, s'appuyèrent sur ces textes erronés en tirèrent naturellement, la plupart du temps, des conclusions en contradiction avec la vérité.

Après ce premier travail de critique, M. Borrelli de Serres, s'appuyant sur des documents contemporains ou des leçons rectifiées de documents perdus, démontre que le nombre des variations et l'affaiblissement par le titre et le poids ont été exagérés, et que l'accusation de faux monnayage tombe devant les analyses des monnaies de ce règne. Ces articles se terminent par des notes sur le marc de Paris et le marc de la Rochelle et sur la taille du denier de Paris, et par des tableaux : 1° des listes des prix de l'or et de l'argent ; 2° du prix du marc d'argent de 1288 à 1336 ; 3° des conditions des espèces d'argent et de billon de 1289 à 1330 ; 4° de la réglementation des monnaies seigneuriales en 1315. Cet ouvrage, fait avec le soin et la critique que M. le colonel Borrelli de Serres apporte généralement à ses productions, jettera certainement un jour nouveau sur la question monétaire au XIVe siècle.

J. VIARD.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte BAGUENAULT DE PUCHESSE. Paris, Imp. nationale, 1901, t. VIII, in-4 de XXIX-579 p.

Cette publication de premier ordre, d'une si grande importance pour l'histoire du XVIe siècle, avance vers son terme avec activité. Le présent volume comprend la correspondance de la reine pendant toute l'étendue des années 1582 à 1585, période marquée par la désastreuse expédition de Strozzi aux îles Açores, la malencontreuse invasion des Pays-Bas par François, duc d'Anjou, la mort de ce prince incapable et turbulent, la formation de la Ligue, et le pitoyable traité de Nemours, signé par Catherine et imposé à Henri III, après plus de trois mois de pourparlers. On a souvent accusé Catherine de Médicis de duplicité ; il est loin d'être prouvé qu'elle se soit volontairement exposée à ce reproche. Son malheur était d'avoir une confiance sans bornes dans son aptitude pour les négociations, et comme elle tenait essentiellement à les faire aboutir, on parvenait toujours, à force de ténacité, à lui arracher les concessions les plus funestes, qu'il devenait ensuite impraticable de mettre à exécution. Après qu'en traitant avec les protestants, elle se fût laissé entraîner à leur tout accorder pour obtenir une paix qu'elle déclarait indispensable, elle n'hésita pas à anéantir toutes les conventions passées avec eux, dès qu'elle eut entrepris de négocier avec les princes ligueurs. Ceux-ci, à leur tour, lui extorquèrent tout ce qu'ils voulurent, en ne répondant pas à ses avances et en prolongeant des pourparlers pendant lesquels leurs forces ne cessaient de s'accroître, tandis que celles du roi

Digitized by Google

perdaient tout leur ressort. Par malheur, la correspondance de la reine pendant cette période critique offre de grandes lacunes, plusieurs de ses lettres les plus importantes ayant été perdues.

Il est impossible de refuser à M. le comte Baguenault de Puchesse le juste tribut d'éloges mérités par le soin extrême qu'il a apporté à joindre à cette belle publication toutes les indications de nature à en accroître l'intérêt. Nous craignons toutefois que pour la correction des épreuves il n'ait pas trouvé de la part de l'Imprimerie nationale tout le concours dont un pareil établissement ne devrait jamais se montrer avare. Il est regrettable qu'elle laisse sortir de ses presses des fautes qu'on ne trouverait pas dans des typographies du même ordre à l'étranger, ni même dans les meilleures imprimeries de l'industrie privée. N'est-il pas fâcheux de défigurer le nom d'un grand maître de l'ordre de Malte en donnant à Jean de la Cassière le pseudonyme de la Carrière? Signalons aussi une confusion produite par le déplacement d'une note, qui fait attribuer à Salomon de Béthune, baron de Rosny, ce que Catherine dit de Jacques de Tilly, seigneur de Blaru (p. 368) : on peut s'assurer, en se reportant à la table (p. 526), que ce n'est pas au savant éditeur que cette faute peut être imputée. L. DE N.

—

Journal de Jean Vallier, *maître d'hôtel du roi*, publié pour la Société de l'histoire de France, par H. COURTEAULT et P. DE VAISSIÈRE. T. I. Paris, H. Laurens, 1902, in-8 de 406 p.

Voici de nouveaux mémoires sur la Fronde, restés jusqu'à présent inédits. On n'en possède qu'une partie s'étendant de 1648 à 1657 ; ils comprenaient au moins six années précédentes. Le premier volume publié contient l'année 1648 et les huit premiers mois de la suivante. Le journal de Jean Vallier méritait d'être connu. L'auteur est un homme bien informé, grave, pondéré et de bon jugement. Il se montre attaché à l'autorité royale, quoique peu sympathique à Mazarin. Comme il n'a guère recherché le côté anecdotique de l'histoire, il ne sera pas très goûté de la classe des lecteurs qui veulent surtout être amusés; mais son témoignage aura droit à ne pas être négligé, et devra à l'avenir être pris en sérieuse considération par tous ceux qui s'occuperont des temps de la Fronde.

M. Courteault, qui a fourni l'annotation de ce tome Ier, s'est parfaitement acquitté de sa tâche. Il donne sous une forme concise tous les renseignements utiles. Cette édition ne laissera sans doute rien à désirer quand elle sera parvenue à son terme : jusque-là le public sera privé d'une partie des indications dont la nécessité se fait sentir, l'introduction et la table des noms étant réservées pour le dernier volume. L. DE N.

—

La vie de Messire Henry de Béthune, *archevêque de Bordeaux* (1604-1680), par L. BERTRAND, bibliothécaire du grand séminaire de Bordeaux. Paris, Alph. Picard; Bordeaux, Feret, 1902, 2 vol. in-8 de XI-440 et 471 p. avec une planche fac-similé d'autographe.

Quand on saura que le héros de ce livre est le prélat dont le pape Innocent XI a dit : *Optandum ut quam simillimis archiepiscopo Burdigalensi*

Digitized by Google

præsulibus abundet Ecclesia, et que son biographe est l'érudit et sagace écrivain de l'*Histoire des séminaires de Bordeaux et de Bazas*, de la *Bibliothèque Sulpicienne*, etc., on sera fixé sur l'intérêt et la valeur de cet ouvrage.

L'intérêt est à chacune de ces pages si remplies de faits, de détails, d'anecdotes, d'aperçus, enfin de choses introuvables ailleurs et que l'intrépide et heureux chercheur a découvertes en de nombreux manuscrits, dans des imprimés rarissimes, dans des archives et correspondances encore inexplorées. Ce n'est pas que messire Henry de Béthune ait été ce qu'on appelle « un grand homme ; » on « ne trouvera rien de bien éclatant dans sa vie ni dans ses œuvres, » nous dit son biographe. Il « fut simplement et avant tout ce qu'il devait être : il fut *évêque*. » Mais à l'époque où vécut ce noble descendant des Béthune et des Bouteiller de Senlis, ce n'était pas peu de chose que d'être « simplement évêque, » le *præsul catholicus*, comme le qualifia Innocent XI.

C'est bien ainsi que se révèle Henry de Béthune dans les intéressants chapitres consacrés à son influence et à ses œuvres soit pendant les dix-huit années d'épiscopat à Maillezais, soit durant les trente et un ans qu'il passa sur la chaire métropolitaine de Bordeaux. Sacré avec dispense d'âge, à vingt-six ans, ce fils de l'ambassadeur de Louis XIII à Rome pouvait, malgré son jeune âge, en remontrer aux doyens de l'épiscopat français, et mérita les éloges d'hommes éminents, tels que le cardinal de Bérulle et Vincent de Paul.

A tous égards cette figure épiscopale méritait donc d'être mise en relief ; il importait de l'arracher à la demi-obscurité où quelques spécialistes et de rares travailleurs du Bordelais avaient pu seuls la rencontrer. Rien, à peu près rien n'avait été écrit à son sujet. On ne connaissait jusqu'ici que les données ordinaires de la *Gallia Christiana* et du *Clergé de France* de du Temps, une courte notice de Lopès dans l'*Église métropolitaine de Sainct-André de Bordeaux*, et l'article de la *France pontificale*, où M. Fisquet « n'a corrigé aucune des erreurs commises par ses devanciers et en a ajouté de nouvelles. » Tout cela, jeté dans un même moule et élaboré avec les mêmes éléments insignifiants, était loin de donner ce qu'on appelle une *Vie*.

Mais voilà que pendant plus de vingt ans, — sauf les interruptions imposées par le professorat — M. l'abbé Bertrand a étudié son personnage en vrai bénédictin. Il a fouillé bibliothèques et archives ; et, après en avoir extrait de nombreux articles, qui n'étaient que des épisodes de cette *Vie*, il est arrivé à former ces deux volumes, très distincts des brochures et mélanges destinés, dès le principe, à en composer les principaux chapitres. Tandis que l'auteur reste surpris des proportions qu'a prises son étude, chacun s'en félicite. Nul surtout ne ratifiera la qualification sous laquelle le vénérable et docte sulpicien présente son œuvre : quoi qu'il en dise, ce n'est point le *debilis et imbecilli senis senile opus*. Étendue des recherches, vigueur et précision du style, finesse des aperçus, justesse des appréciations, mots spirituels et malicieux dont est assaisonné le récit, tout cela témoigne contre pareil jugement et fait même espérer que ce n'est point une « dernière œuvre, » un chant du cygne, le *hæc scriptis ultima meta meis*.

Digitized by Google

Où le consciencieux auteur nous paraît en défaut, c'est dans le titre trop particulier de *Vie* donné à cette importante histoire. N'avoue-t-il pas lui-même (*Préface*, p. IX) qu'il a « voulu, dans une certaine mesure, faire connaître les mœurs de son temps, ainsi que les principaux personnages du clergé, tant séculier que régulier, qui vécurent sous cet épiscopat? » Là était le titre exact; et nous ne croyons pas nous tromper en disant que si ces deux volumes portaient comme en-tête : *Henry de Bethune, archevêque de Bordeaux. Sa vie, ses œuvres et son temps*, non seulement l'attention du lecteur et des travailleurs serait plus vivement frappée et sollicitée, mais l'œuvre remarquable qui vient enrichir l'histoire de l'Église au XVIIe siècle serait exactement caractérisée.

Malgré ce desideratum et à l'encontre des excuses qu'apporte le trop modeste historien, nous pensons pouvoir dire en toute franchise qu'il vient de réaliser ce que Sainte-Beuve appelle « une biographie bien faite. » Celle-ci, en effet, n'est pas de « ces biographies minces et sèches, de ces notices exiguës et précieuses où l'écrivain a la pensée de briller, et dont chaque paragraphe est effilé en épigramme. » Il y a ici, comme le désire le célèbre critique, « de larges, copieuses et parfois même diffuses histoires de l'homme et de ses œuvres. » Que si d'après l'opinion de Sainte-Beuve, « même des diffuses histoires, » loin d'être un défaut, sont comme une qualité, pourquoi serions-nous plus sévère que ce maître, lorsque telles « histoires même diffuses » viennent se mêler au récit général sous la plume de notre biographe?

Qu'on jette simplement un coup d'œil sur les sommaires des vingt chapitres qui composent la *Vie* de ce prince de l'Église, et on verra que ce livre peut être classé parmi ceux dont le même critique a dit : « qu'il n'est point de lecture plus récréante, plus délectable et à la fois plus féconde en enseignements de toute espèce. » Par exemple, les chapitres consacrés à l'affaire du duc d'Épernon avec Henri de Sourdis, prédécesseur de notre archevêque, — à l'assemblée de Nantes, — à la Fronde, — au Jansénisme, — aux abbayes de Mauléon et de Cormery, — à l'histoire des Chapitres de Maillezais et de la primatiale, sont des pages du plus haut intérêt à plusieurs points de vue. Et comme ces récits sont basés sur des documents de première valeur, dont bon nombre inédits, on voit leur importance, et l'on aurait tort de les tenir pour « hors-d'œuvre » ou « histoires diffuses. » Ils démontrent au contraire combien un des panégyristes de notre prélat a pu dire en toute vérité que « personne ne fut plus Français par le cœur et par la foi plus Romain : *nemo magis affectu Gallus; at nemo magis fide Romanus.* » (Le R. P. Guibert, S. J., dans le *Funebris panegyricus*).

Quant à sa vie et à son administration épiscopale, on ne saurait les raconter d'une façon plus complète, plus intéressante et mieux documentée. Au simple point de vue de la documentation, l'abondance des notes et des extraits témoigne, dans les bas de pages, combien sérieusement a été fait cet ouvrage; quelles recherches, quels soins il a coûtés. Depuis le premier chapitre, consacré à la famille de Béthune (et que, certes, on ne voudra pas considérer « comme une de ces *Introductions* que les gens hâtifs ne lisent pas »), jusqu'aux trois derniers chapitres, qui traitent

Digitized by Google

de la personne, de la mort et de la succession de messire Henry, l'intérêt ne fléchit pas un instant. Le plan lui-même, vrai modèle pour toute sorte de biographies, aide puissamment à l'attrait, par la variété que donne au récit la combinaison de l'ordre chronologique des faits avec leur ordre logique. Ainsi se déroulent, au milieu des épisodes ci-avant signalés, les premières années du futur évêque, — sa nomination à l'épiscopat, — son administration du diocèse de Maillezais, — sa translation à l'archidiocèse de Bordeaux, et dans ce milieu ses rapports avec le Chapitre, le clergé séculier, les paroisses, les religieux et les religieuses placés sous sa houlette. Enfin, on le voit, soit aux assemblées générales du clergé, soit dans sa conduite d'abbé commendataire de Cormery et de Mauléon.

Resterait à parler de l'*Appendice* qui accompagne chacun de ces beaux volumes, complétés par des tables analytique et alphabétique, très utiles pour les recherches; mais nous avons déjà dépassé les limites ordinaires d'un bulletin bibliographique. Signalons toutefois quatre panégyriques ou oraisons funèbres de l'archevêque; le *Zima Sosipater*, singulière tragédie composée dans le collège des Pères Jésuites pour l'entrée du prélat dans son archidiocèse; une curieuse satire inédite sur l'affaire de la Clie; des lettres ignorées de M. Tronsson et autres personnages.

Tous ces matériaux, réunis et fondus avec la *Vie* du primat d'Aquitaine, constituent un vrai monument qui fait le plus grand honneur au savant sulpicien, et servira pour une bonne part à l'illustration de l'église de Bordeaux. Fruit d'un immense labeur, ces pages seront lues avec autant d'édification que d'intérêt et de profit.

C. Daux.

—

Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey. T. V. Jules Hardouin-Mansart et le duc d'Antin (1706-1715). Paris, Imp. nationale, 1901, in-4 de IV-1,057 p. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France* publiés par les soins du ministre de l'instruction publique).

Ce volume complète la publication des comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV; il comprend les années 1706 et suivantes jusqu'en 1715. Si l'on veut avoir une idée des renseignements que peut fournir ce volume aux érudits et aux artistes, il suffira de parcourir la table des matières placée à la fin. On trouvera là l'énumération de tout ce qui fut fait pendant ces dix années à Versailles pour la maçonnerie, le jardinage, la serrurerie, la peinture, la sculpture, la marbrerie, les glaces, etc., à Trianon, aux châteaux de Compiègne, de Fontainebleau, de Chambord, de Meudon et de Chaville, de la Muette, de Monceaux, de Saint-Germain, de Noisy, de Marly, aux Gobelins et à la Savonnerie, au jardin royal; des subventions accordées aux académies de Paris et de Rome, etc. A la fin de ce volume, avant les tables qui permettent de le consulter très facilement, M. Guiffrey a donné un tableau récapitulatif de toutes les dépenses effectuées pour les bâtiments royaux de 1664 à 1715. Le total s'élève à 198,957,579 livres, soit une moyenne de quatre millions par an. Il s'était proposé, dans l'introduction, « de faire un retour sur les divers chapitres des bâtiments, de rechercher l'impor-

Digitized by Google

tance des travaux effectués dans chaque palais, d'exposer les détails précis et nouveaux fournis par ces comptes à l'histoire de l'art et des maisons royales; » mais il dut renoncer à ce projet; le sujet est si vaste qu'il réservera ce travail pour un volume spécial devant former une introduction générale aux comptes des bâtiments. Nous ne pouvons que formuler un vœu, c'est de le voir bientôt paraître; il sera ainsi le digne couronnement de cette œuvre destinée à projeter une si vive lumière sur tout le mouvement artistique du grand siècle.

J. VIARD.

—

Bossuet et les extraits de ses œuvres diverses, par Fortunat STROWSKI. Paris, Lecoffre, 1901, in-12 de VII-510 p.

C'est une heureuse idée que celle qui a présidé à la composition de ce livre. Les pages extraites de Bossuet ne forment pas un simple recueil de morceaux choisis; elles sont encadrées dans un bref commentaire où l'œuvre entière, dont elles sont tirées, est sommairement expliquée; elles sont en outre, autant que possible, placées à leur date dans la vie de Bossuet. On a donc une sorte d'histoire de Bossuet racontée par ses œuvres; il est facile de concevoir tout ce que gagnent et les pages citées et le récit même à cette habile combinaison. M. Strowski a mis en lumière, grâce à ce procédé, les idées auxquelles Bossuet tenait le plus et qu'il considérait comme essentielles. Son commentaire et ses notes, tout en s'inspirant des meilleures publications relatives à Bossuet, sont très personnels et généralement justes. L'éditeur a bien rempli son programme et l'on peut affirmer de ce petit livre qu'il constitue un guide commode pour qui voudra pénétrer dans l'œuvre si vaste de Bossuet.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Archives nationales. Conseil de commerce et bureau du commerce, 1700-1791. Inventaire analytique des procès-verbaux, par Pierre BONNASSIEUX. Introduction et table par Eugène LELONG. Paris, Impr. nationale, 1900, in-4 de LXXII-699 p.

L'administration des Archives nationales, soucieuse de faire connaître au public les immenses richesses que renferme le palais Soubise, s'est efforcée, depuis quelque temps, de multiplier les inventaires. Non contente de mettre à la disposition des lecteurs des répertoires généraux pouvant les guider à travers une série, elle choisit encore dans les différentes séries les parties les plus importantes ou les plus anciennes et en fait dresser des inventaires analytiques qui donnent un bon résumé de chaque pièce et souvent même la copie de la pièce. C'est sur ce plan que furent déjà publiés les *Actes du parlement*, par Boutaric; les *Layettes du Trésor des chartes*, par Teulet et de Laborde; les *Titres de la maison de Bourbon*, par Huillard-Bréholles et Lecoy de la Marche; l'*Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, par Valois, etc. Cette série se trouve enrichie aujourd'hui d'un nouveau volume qui ne le cède en rien aux précédents, ni par l'intérêt qu'il présente ni par le soin apporté à son exécution.

L'Inventaire des procès-verbaux du conseil de commerce sera, en effet, pour l'histoire économique, indus-

Digitized by Google

trielle et commerciale du XVIIIe siècle, une mine dans laquelle tous les érudits qui s'intéressent à ces questions pourront puiser les renseignements les plus précis. On peut même dire que dans cet inventaire, grâce à la table très détaillée placée à la fin, on a le fil conducteur permettant de donner une bonne histoire du commerce pendant un siècle. C'est ce qu'avait bien compris M. Bonnassieux, chargé en premier lieu de ce travail, et il s'était proposé de retracer cette histoire dans une longue introduction. Malheureusement, la mort ne lui permit pas de terminer ce travail, dont quelques fragments seuls furent publiés dans différentes revues. Son successeur, M. Lelong, s'est borné à esquisser, en tête de ce volume, une bonne histoire du conseil de commerce dans laquelle il a bien fait saisir son rôle, ses attributions, sa composition. A la suite de cette esquisse très précise et très claire, il a donné en appendice deux listes : l'une alphabétique, comprenant tous les commissaires, intendants de commerce, fermiers généraux, inspecteurs généraux des manufactures et du commerce, secrétaires ; l'autre donnant les noms des députés du commerce classés chronologiquement sous ceux des villes représentées par eux. Comme une notice biographique a été dressée pour chacun de ces personnages, on trouve ainsi dans ce travail des renseignements intéressants sur une quantité d'hommes plus ou moins célèbres du XVIIIe siècle. Une table de plus de deux cents pages permet de consulter très facilement ce volume et de mettre à profit toutes les indications qu'il renferme.

J. VIARD.

Mémoires du chevalier de Quincy, publiés pour la Société de l'histoire de France par LÉON LECESTRE. Paris, Renouard, 1901, t. III, in-8 de XXIII-386 p.

M. Lecestre vient de terminer la publication des intéressants mémoires, restés inédits jusqu'à lui, de Joseph Sevin, chevalier de Quincy. Le récit des dernières campagnes du règne de Louis XIV, tracé d'après ses souvenirs personnels par un officier plein d'ardeur et d'intelligence, méritait d'être connu. Ce volume contient, outre la fin des Mémoires (p. 1-283), une notice préliminaire sur le chevalier de Quincy, et des pièces justificatives concernant sa biographie (p. 283-310). L'éloge de la manière soignée et judicieuse avec laquelle M Léon Lecestre remplit ses fonctions d'éditeur n'est plus à faire, et il serait difficile de signaler un point laissant à désirer dans l'édition des Mémoires dont la Société de l'histoire de France lui a confié la publication.

L. DE N.

Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions du cardinal de Tencin, par Maurice BOUTRY, d'après les archives du ministère des affaires étrangères. Paris, Émile Paul, 1902, in-8 de 326 p.

Au moment où l'on vient de faire paraître une thèse sur le cardinal Dubois, il est intéressant de signaler la récente publication que M. Maurice Boutry a consacrée à l'un de ses plus célèbres collaborateurs, au cardinal de Tencin. Tencin était bien l'homme qui convenait au ministre de Louis XV, à la créature du Régent : même ambition, même absence de dignité morale, même mépris des

Digitized by Google

lois les plus élémentaires de l'honnêteté mondaine. M. Boutry n'a pas eu la prétention de faire une biographie complète de l'archevêque d'Embrun. Il a simplement choisi, parmi les événements les plus importants auxquels Tencin se trouva mêlé, ceux où se reflète le mieux son caractère. C'est ainsi que son étude commence par le récit de la mission confiée en 1721 à celui qui n'était alors que l'abbé de Vézelay, comme conclaviste du cardinal de Bissy, après la mort de Clément XI ; agent secondaire, Tencin sut bientôt prendre le premier rang à Rome, et après l'élection d'Innocent XIII, ce fut lui qui s'entremit le plus activement pour faire obtenir à l'archevêque de Cambrai le chapeau cardinalice. A la suite de cette première négociation, Tencin se trouva bientôt le plus apte à remplir les fonctions d'attaché ou de chargé d'affaires à Rome. Malheureusement pour lui, la mort de Dubois, puis du duc d'Orléans, lui enleva deux puissants protecteurs. S'il sut se faire subir par Fleury, son influence prépondérante était morte, et il dut bientôt quitter Rome pour prendre possession de l'archevêché d'Embrun. Quasiment disgracié à la cour de Louis XV, il se consacra à l'administration de son diocèse, et se signala par sa violence et sa dureté lors du concile d'Embrun, contre Soannen et les jansénistes. Le chapeau de cardinal récompensa ses efforts, et bientôt après il retourna à Rome.

Peu après, il arrivait à supplanter le faible duc de Saint-Aignan. Ce fut son triomphe. Lors de la mort de Clément XII, il put se croire un moment le maître du conclave. Mais son esprit moqueur, curieux, attardé à d'infimes détails, son manque d'élévation morale, lui faisaient perdre l'ascendant qu'il eût pu exercer. Toutefois l'élection de Benoît XIV et l'affection du pape pour l'ambassadeur de France, durent effacer chez lui l'ennui des premières déceptions. Ce fut la fin de sa carrière diplomatique, son insuffisance éclatait. Il revint en France, fut quelque temps nommé au conseil d'État. Mais son nom, le souvenir de sa sœur, lui étaient un obstacle, même à Versailles. Il se retira dans son archevêché de Lyon, où il termina obscurément une vie qui, mal commencée, finit cependant dans le calme et la dignité.

LÉON MIROT.

—

La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, par G. LACOUR-GAYET, docteur ès lettres, professeur à l'école supérieure de marine. 1 vol. in-8 de x-572 p.

Voilà un excellent livre, sérieux, très bien documenté, d'une exposition claire, méthodique et intéressante, un de ces livres, enfin, que la *Revue des questions historiques* se fait un devoir de recommander à tous ses lecteurs. L'histoire de notre marine a été assez négligée jusqu'ici ; elle est à faire, et l'on commence à s'y mettre sérieusement. L'auteur de *La marine sous Louis XV* vient d'en écrire l'une des pages les plus émouvantes. Son livre ne se recommande pas seulement par l'intérêt qu'il provoque et qui se maintient d'un bout à l'autre du volume sans défaillance; c'est un livre qui serait d'une utilité incontestable à nos hommes d'État, si nous avions des hommes d'État, je dis de ceux qui ne sacrifient pas à une vaine popularité, et qui ne cherchent que la gloire et la grandeur de

Digitized by Google

leur patrie. Il est incontestable, par l'étude de notre histoire, que souvent les grandes parties politiques se sont jouées moins sur les champs de bataille que sur les mers ; pour être plus exact, il faut dire avec l'auteur que la France est une puissance à la fois maritime et continentale, et que ses deux forces de terre et de mer devraient d'ordinaire agir de concert.

Nous ne savons que trop, par exemple, que la grande cause de l'échec définitif de Napoléon a été la faiblesse navale de la France. Après avoir lu le livre de M. Lacour-Gayet, on reste convaincu que nos défaites répétées durant cette longue période du règne de Louis XV furent dues également à notre infériorité navale.

Une autre leçon reste à tirer de ces pages. Nos matelots, nos officiers, sont généralement admirable ; il y a parmi ces derniers des chefs de première valeur, égaux à tout le moins, sinon supérieurs, à ceux que l'Angleterre met au premier rang de ses marins. Pourquoi donc tous ces échecs sur toutes les mers, dans toutes nos colonies, pourquoi ces prodiges de bravoure et d'habileté accomplis en vain ? Presque toujours la faute en revient à nos politiques. La direction manque de suite, de fermeté, de persévérance, de hauteur de vues ; souvent des passions mesquines viennent compromettre le succès des entreprises les mieux préparées. A ce point de vue, ces pages sont tristement instructives, et hélas ! on ne voit pas que depuis Louis XV, nous ayons fait de ce côté aucun progrès. Toujours la même nonchalance, les mêmes négligences, les mêmes contradictions, la même faiblesse en face d'un ennemi qui lui, au contraire, suit depuis des siècles une ligne politique inflexible, et avec une logique, une ténacité que rien ne décourage, qui ne recule au besoin ni devant la violence ni devant la perfidie, marche au but qu'il s'est fixé, l'hégémonie de l'Angleterre sur toutes les mers.

Nous recommandons surtout les chapitres sur la première guerre maritime entre la France et l'Angleterre, et la guerre maritime de Sept ans. Le chapitre xv, *Le projet du comte de Broglie*, et l'étude des différents projets de descente en Angleterre, sont aussi d'un grand intérêt, et pourront même être médités avec profit par nos marins. Si plusieurs données du problème ont changé, les conditions d'exécution restent cependant les mêmes, à peu d'exceptions près.

Toute cette histoire de la marine sous Louis XV est faite presque exclusivement d'après les documents originaux des archives de la marine ; c'est dire qu'elle est complètement neuve et de première main. Peut-être les conclusions de l'auteur sur la politique du cardinal Dubois seraient-elles aujourd'hui quelque peu modifiées par l'étude de la récente thèse du P. Bliard sur *Dubois, cardinal et premier ministre* (Lethielleux, 2 vol. in-8, 1902).

Les chapitres de cette histoire de la marine militaire ont été donnés sous forme de conférences devant nos officiers à l'école supérieure de marine, sous la présidence des amiraux Bienaimé et Gervais. Elles ont dû plus d'une fois faire tressaillir cet auditoire d'élite, et nous espérons que ces leçons du savant et brillant professeur porteront leurs fruits.

F. C.

—

Digitized by Google

Un Diplomate français à la Cour de Catherine II. 1775-1780. *Journal intime du chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie*, publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes par L.-N. Labande. Paris, Plon-Nourrit, 1901, 2 vol. in-8 de LXXXI-366 et 434 p.

Le chevalier de Corberon, d'une vieille famille de Bourgogne, était entré jeune dans la diplomatie. D'abord attaché à la légation de France à Clèves, il ne tarda pas à partir en 1775 pour la Russie comme secrétaire du marquis de Juigné. Il y resta cinq ans, et pendant ce temps-là sut se créer des relations utiles et des sympathies fidèles et rendre à son pays de réels services. D'un esprit brillant, causeur agréable, versificateur au besoin, acteur apprécié, il fut reçu à bras ouverts dans les salons de Moscou et de Pétersbourg, où l'on aimait les modes et l'esprit français; il y faisait jouer ou y jouait lui-même les pièces de Voltaire et de Marivaux. Les femmes aimaient sa galanterie et il noua avec plusieurs d'entre elles, et non des moins considérables, avec des frêles de l'Impératrice entre autres, des intrigues dont il a soin de raconter les péripéties dans son journal et dont il savait tirer parti. Mais ses succès du monde ne l'éblouissaient pas et ne lui faisaient pas oublier le but de sa mission. Observateur sagace et prévoyant, il savait se rendre compte des ressources de l'immense empire russe, de l'utilité que ces ressources pouvaient présenter pour la France, du fort et du faible de cette puissance colossale, des ressorts du gouvernement et des intrigues de la Cour. Tout cela était soigneusement consigné dans son journal et dans ses lettres à son frère et à quelques autres correspondants. Il n'était pas moins au courant de toutes les manœuvres des autres diplomates et des efforts des puissances pour attirer dans leur orbite cet empire si nouveau encore et déjà d'un poids si considérable. Il rendit par là de nombreux services au marquis de Juigné, qu'il éclairait par sa connaissance des choses et des hommes. Mais ces services furent plus importants encore, lorsque M. de Juigné ayant été forcé, par sa santé, de rentrer en France, le chevalier de Corberon fut officiellement chargé d'affaires en Russie. Ayant plus d'initiative, il put exercer une influence plus sérieuse. Il contribua beaucoup alors à rapprocher la cour de Versailles et celle de Pétersbourg, entre lesquelles régnait un certain froid depuis l'ambassade peu heureuse du baron de Breteuil. Il sut préparer un traité de commerce entre les deux puissances et conclure cette Ligue des neutres qui rendit tant de services à la France et à l'Espagne dans cette lutte contre l'Angleterre dont sortit l'indépendance des États-Unis. Aussi était-il le seul que redoutât et que détestât l'ambassadeur d'Angleterre, Harris, le futur comte de Malmesbury. En revanche, l'Impératrice, qui avait eu d'abord contre le chevalier d'assez fortes préventions à cause de sa fermeté dans l'affaire d'un certain Robasoni, avait fini par l'apprécier au point qu'elle l'avait demandé comme ministre de France. La demande ne fut point acceptée et, à la fin de 1780, Corberon dut quitter la Russie, où il laissait les meilleurs souvenirs et les amitiés les plus solides. Il ne tarda pas non plus à abandonner complètement la diplomatie et à se retirer à Avignon, où il s'occupa de sciences physiques et surtout de sciences occultes. Le brillant diplomate, disciple de Rousseau, devint

Digitized by Google

le disciple de Mesmer et des Illuminés. Son journal, conservé à la bibliothèque d'Avignon et dont une partie est aujourd'hui publiée, offre un piquant intérêt : c'est le tableau tracé par un observateur sagace, quoique sans prétention, de cette cour de Pétersbourg et de cette société russe si brillantes en apparence, mais frottées plutôt qu'imprégnées de civilisation, et où, suivant le mot célèbre, il suffisait de gratter le Russe pour retrouver le cosaque et le sauvage.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Le régime de la presse pendant la Révolution française, par ALMA SÖDERJELM. T. II. Paris, Welter, 1901, in-8 de III-216 p.

Le tome Ier de cette étude, que nous avons déjà signalé ici, s'arrêtait au 9 thermidor : c'était la thèse de doctorat de Mlle Alma Söderjelm. Dans celui-ci, elle embrasse la période thermidorienne et le Directoire tout entier : le 18 brumaire an VIII forme sa limite.

Ces cinq années peuvent se diviser en deux parties, très différentes l'une de l'autre. Dans la première, la liberté de la presse est sans bornes, la presse royaliste se donne toute carrière, les hommes et les choses de la Terreur subissent, par les journaux du moins, la loi du talion; la constitution de l'an III n'est qu'un rempart insuffisant et la victoire de vendémiaire qu'un apaisement passager. L'an IV et l'an V sont pour le Directoire une dure période ; il élabore des lois, il arrête des journalistes que les tribunaux acquittent; il augmente la taxe des journaux ; il décrète sur les colporteurs. Les élections de l'an V, qui font triompher l'opposition de droite, confirment la liberté de la presse, et l'on peut dire que c'est en partie sous l'aiguillon de ces audacieuses et incessantes attaques que le Directoire se décide au coup d'État du 18 fructidor.

Nous arrivons à la seconde partie. Le Directoire, par la loi du 19 fructidor et par divers arrêtés, tient maintenant la presse en bride ; le ministère de la police générale en a la surveillance ; en l'an VII, un arrêté condamne nombre de journalistes à la déportation. Ce n'était pas la première fois : la plupart avaient échappé ; quelques-uns vont à l'île d'Oléron. Dans toute cette période, plus de liberté, et l'auteur en dénonce avec raison « l'agonie. »

A côté des publications de M. Hatin et de M. Tourneux, celle de Mlle Alma Söderjelm tiendra une place honorable et utile. On trouvera dans son livre le résumé des discussions des assemblées, la mention et d'intéressants extraits de brochures de circonstance, enfin un ensemble qu'on ne rencontrerait pas ailleurs. Peut-être y aurait-il à regretter que l'auteur, si bien instruite de son sujet, ne nous ait pas fait connaître de plus près les physionomies des Laharpe, des Fiévée, des Fontanes, des Richer-Sérizy, qui furent les organes des honnêtes gens d'alors. Mais n'avons-nous pas à féliciter l'auteur de s'être déjà, bien qu'étrangère, si intimement initiée à nos journaux d'autrefois et à nos affaires, qu'elle a fait de son livre une source d'instruction non seulement pour tout Français, mais, parmi ceux-ci, même pour les hommes studieux et informés? Son grade de docteur conquis, elle eût pu délaisser sa tâche; elle l'a continuée, elle l'a poursuivie jusqu'au terme, et son second volume soutient le mérite du premier.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par J. Guillaume. T. IV. Paris, Imprimerie nationale, 1901, in-8 de LXIV-1,024 p.

Nous en sommes au tome IV de cette publication : il compte, avec une introduction en petit texte, près de onze cents pages, et l'éditeur se plaint de n'avoir plus que deux volumes à sa disposition pour arriver à la fin de la Convention : il est, paraît-il, condamné désormais à reproduire purement et simplement le texte des procès-verbaux et des arrêtés exécutoires, sans pouvoir y ajouter ni notes ni pièces annexes.

Nous ne nous associerons pas à ses regrets. Quelque hommage que nous soyons disposé à rendre à son érudition et à ses soins d'éditeur, nous ne pouvons le dissimuler, il y a abus, il y a excès. N'était-ce pas assez d'exhumer ces pauvres procès-verbaux, qui souvent méritent si peu cet honneur, sans leur donner pour cortège ces interminables plans pour l'instruction publique, ces extraits de séances de la Convention et tant d'autres pièces qu'on peut trouver ailleurs, pour peu que l'on se sente le courage de les chercher ? Plus les procès-verbaux sont détaillés, plus ils sont insignifiants, c'est M. Guillaume lui-même qui l'avoue, et il ajoute que « la faute en est moins au secrétaire qu'au Comité lui-même, lequel parfois semble oublier que sa mission est de travailler à préparer la législation que la République lui demande, pour s'absorber dans l'examen et le jugement de morceaux de poésie et d'autres envois qui ne mériteraient pas d'attirer son attention » (p. LXII).

Je ne prétends pas qu'il n'y eût pas lieu d'assortir quelques pièces à ces procès-verbaux; mais il fallait faire une sélection au lieu de donner confusément ce qui est commun avec ce qui est rare et de laisser croire à une importance que le Comité n'a jamais eue. On sait ce qu'était devenue l'instruction publique sous la Convention ; en quelques pages, on en raconterait l'histoire, la lamentable histoire.

Ces réserves faites contre un système de publication non moins fatigant pour le lecteur que ruineux pour les finances de l'État, il n'est que juste de signaler l'érudition minutieuse de l'éditeur : nul ne connaît le sujet mieux que lui, et l'introduction qu'il a placée en tête de ce volume n'en témoigne pas moins que l'annotation dont il a accompagné les textes.

Victor Pierre.

Les soldats de l'Église, par Geoffroy de Grandmaison. Paris, maison de la Bonne Presse, s. d., in-8 de 370 p., illustré.

Ce n'est point une galerie de soldats d'épée que nous présente M. Geoffroy de Grandmaison avec une suprême élégance de style et de typographie. Il s'agit de soldats peut-être plus vaillants: ils ont combattu le bon combat non quelques heures, quelques mois, mais leur vie entière, sacrifiant tout à la grande cause de l'Église, tourmentée, brisée par l'assaut infatigable de ses ennemis. Les soldats de M. de Grandmaison l'ont défendue valeureusement par la plume, ce glaive autrement puissant que celui de l'acier le plus fin, le mieux trempé, par l'action généreuse, par l'exemple suggestif. Ils sont donc de grands soldats, Joseph de

Digitized by Google

Maistre, le P. de Magallon, le restaurateur des Frères de Saint-Jean de Dieu ; Mgr de Mazenod, le fondateur des oblats de Marie-Immaculée; l'abbé d'Alzon, disciple de Lamennais et créateur des Assomptionnistes; le charitable vicomte de Melun ; le saint et éloquent P. de Ravignan ; le cardinal Pie, qui brilla sur le siège de saint Hilaire; l'incomparable Louis Veuillot, qui fut un héros de la plume; l'érudit Dom Guéranger, le restaurateur en France de la liturgie romaine ; le suave Mgr de la Bouillerie, l'évêque gentilhomme; Mgr Berteaud, l'ami de L. Veuillot et l'orateur lyrique hors de pair; le généreux Hervé Bazin ; Mgr Sauvé et le P. de l'Hermite, fils spirituel de Mgr de Mazenod, tous inégalement célèbres, mais tous évoquant les plus nobles et quelquefois les plus grands souvenirs religieux du XIXe siècle. Le livre est écrit, avec un très vif souci de l'exactitude puisée aux meilleures sources d'informations, et est artistement illustré. Il fera beaucoup de bien à notre jeunesse comblée des biens de la fortune, mais veule et tout éprise de sport. Au contact de ces illustres personnages, laïques pour un certain nombre, elle contractera des habitudes de générosité, de force d'âme et d'élan pour le bien.

LOUIS ROBERT.

—

Le parti républicain sous la monarchie de Juillet ; formation et évolution de la doctrine républicaine, par J. TCHERNOFF. Paris, Pedone, 1901, in-8 de XXII-496 p.

Le parti républicain, chassé du pouvoir au 18 brumaire, a lutté *per fas et nefas* pendant trois quarts de siècle avant de s'y réinstaller. Les élections de 1877, qui l'ont enfin ramené aux affaires, n'auraient point consacré son établissement définitif, s'il n'avait été en possession d'un corps d'idées arrêtées. Un coup de main peut suffire pour instituer un régime ; seule une doctrine peut le faire vivre. Le parti républicain n'avait pas encore élaboré de doctrine en 1830. Aussi, bien qu'il eût fourni les gros bataillons à l'émeute qui emporta la Restauration, il ne put mettre sur pied un gouvernement, et il dut laisser Louis-Philippe relever le trône. L'expérience ne fut pas perdue. Les républicains mirent à profit les dix-huit années de la monarchie de juillet pour dégager les principes qu'ils appliqueraient le jour où les circonstances leur livreraient à nouveau les destinées du pays. Ce sont ces principes, modifiés par l'expérience malheureuse de 1848, qu'ils mettent en œuvre depuis vingt-cinq ans. Nous tous, qui en ressentons bon gré, mal gré, le contre-coup, nous avons intérêt à les bien connaître. Se proposer, comme l'a fait M. Tchernoff, d'en étudier la genèse, c'était aborder un sujet d'une haute portée.

Le livre, dit avec raison M. Esmein dans la préface qu'il lui consacre, résume un grand labeur et une somme de recherches considérables, encore qu'il soit un peu compact, me permettra-t-on d'ajouter, et écrit sans beaucoup de relief.

La doctrine républicaine a pour base l'idée de la souveraineté nationale, imaginée par Rousseau, professée comme parole d'Evangile par les hommes de la Révolution, et admise à la légère par un trop grand nombre de royalistes. Puisque le peuple est souverain, le pouvoir politique doit lui appartenir. Donc, l'établissement du suffrage universel s'impose. Le

Digitized by Google

gouvernement n'est pas un but; ce n'est qu'un moyen, le moyen d'assurer le bonheur du plus grand nombre. D'où la nécessité de réformes sociales. Comment s'y prendre pour réaliser cet idéal ? Babeuf s'était adonné, dès la fin du XVIIIe siècle, à la solution du problème. Le Directoire avait si peu apprécié ses efforts qu'il lui avait offert pour récompense l'échafaud. Trente-cinq ans plus tard, il se trouva un groupe d'hommes assez naïfs pour reprendre ses conceptions et le célébrer comme leur chef. D'autres rêveurs, Saint-Simon, Fourrier, Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet, rebâtirent aussi à leur façon l'ordre social. Ces ancêtres de la doctrine républicaine sont en même temps ceux du collectivisme. Communauté d'origine, soit dit en passant, qui explique à merveille comment la république bourgeoise a pu trouver chez les socialistes un dévouement à toute épreuve, dans chacune des crises qu'elle a traversées. En travaillant pour elle, ils travaillaient pour eux-mêmes ; ils concouraient à sauver l'instrument indispensable des réformes entrevues.

La doctrine républicaine fut exposée au Parlement par les représentants qu'y comptait le parti; mais, fait bien autrement important, elle se répandit dans la petite bourgeoisie et dans les masses ouvrières, grâce à la propagande infatigable des sociétés secrètes; et son succès, dans ces milieux, fut d'autant plus vif, qu'elle flattait leurs instincts d'égalité et leur faisait miroiter l'amélioration de leur sort. C'est dans les sociétés secrètes que trouvèrent un personnel toujours prêt à l'émeute les agitateurs de la démocratie, bons bourgeois comme Ledru-Rollin ou Garnier-Pagès, qui se croyaient aptes à gouverner, parce qu'ils étaient aptes à plaider, ou simples bohèmes, comme Barbès ou Blanqui.

M. Tchernoff expose la doctrine républicaine avec une sympathie non dissimulée, quoique discrète. Probablement, les lecteurs de la *Revue des questions historiques* ne l'envisagent pas avec la même complaisance ; ce qui m'enhardit à exprimer sur son compte ma propre opinion. Si les théories professées par le parti au pouvoir expliquent l'appui constant qu'il a trouvé dans les classes populaires, elles rendent compte aussi des résultats médiocres qu'il a procurés au pays. Le vice essentiel du système consiste à demander à la politique ce qu'elle ne peut donner : l'amélioration individuelle du sort de chacun. La tâche du gouvernement est de pourvoir aux intérêts généraux de l'État : diplomatie, guerre, marine, justice, finances, tels sont les services essentiels qu'il doit assurer. Quant à la prospérité des citoyens pris à part, c'est affaire personnelle à chacun d'eux. L'état social se modifie assurément, mais peu à peu, de jour en jour, sous la pression incessante des faits. Ce n'est pas un Saint-Simon, un Fourrier, un Louis Blanc, ni aucun autre, qui le reconstruiront jamais selon leur fantaisie. Et heureusement. Car Proudhon arriverait le lendemain, pour démontrer qu'ils se sont trompés et que tout est à refaire. Mais en persuadant au peuple que son bonheur dépend d'une réforme législative, qu'il serait réalisé depuis longtemps si des ennemis publics ne s'y opposaient, on est parvenu à fausser dans les esprits le sens politique, à détourner des intérêts vitaux du pays les regards de la foule, pour les retenir sur des chimères, et on a ainsi organisé la décadence la-

Digitized by Google

mentable dans laquelle nous nous enlisons.

H. Rubat du Mérac.

—

Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle. Lacordaire, par Gabriel Ledos. Préface du R. P. Ollivier. Paris, librairie des Saints-Pères, 1902, in-18 de xi-231 p.

Par son éloquence, qui a laissé chez ses auditeurs un souvenir ineffaçable; par les services éminents qu'il a rendus à l'Eglise; par la sainteté de sa vie, Lacordaire méritait que son nom fût inscrit en tête d'une série de biographies consacrées aux grands hommes de l'Église au xixe siècle. Mais retracer dignement les étapes brillantes et souvent aussi douloureuses d'une carrière si bien remplie n'était point une tâche aisée. M. Ledos a su s'en acquitter à souhait, et a prouvé qu'après Montalembert, le P. Chocarne, Foisset et M. le comte d'Haussonville, on pouvait écrire des pages originales sur Lacordaire. Résumant les travaux de ses devanciers, il s'est attaché surtout à nous faire connaître l'âme de l'illustre dominicain, et à nous découvrir les mobiles de ses actes. En rappelant son union momentanée avec Lamennais, la part qu'il eut à la fondation de l'apologétique de la chaire, et la restauration en France des Frères prêcheurs, il met en lumière la droiture de son caractère, son dédain des avantages que peut procurer le monde, la sûreté de son jugement, et par-dessus tout son amour de la France, son inébranlable fidélité à l'Église, et, lorsqu'il est sûr de répondre à l'appel de Dieu, son énergie à triompher des obstacles que la timidité ou l'envie font sans cesse renaître sous ses pas. La préoccupation de M. Ledos de faire ressortir l'unité de la vie qu'il nous retrace ne l'a pas empêché d'ajouter, quand l'occasion s'en présente, des renseignements nouveaux, puisés à des sources que ses devanciers ont négligées. C'est ainsi qu'il détermine les influences que subit Lacordaire dans sa première éducation et dont on retrouve plus tard la trace. Ayant à parler d'un homme qui fut à la fois un saint prêtre et le plus grand orateur religieux dont la France se soit enorgueillie depuis Bossuet, l'auteur ne s'est pas laissé aller à louer indistinctement toutes ses opinions et tous ses actes. S'il les explique toujours, il ne s'interdit point à l'occasion une restriction ou un blâme, montrant ce qu'il y eut parfois de chimérique dans les aspirations de Lacordaire, dénonçant ses injustes préventions contre les jésuites, critiquant les réformes introduites à Sorèze et surtout à Oullins et qui tendaient à rétablir dans ces écoles le régime universitaire.

Dans un livre qui est avant tout une œuvre de vulgarisation, on ne saurait trop louer l'élégante simplicité d'un style qui rend les nuances les plus délicates de la pensée et s'adapte d'une façon exacte au sujet.

A. Isnard.

—

Souvenirs de M. Delaunay, de la Comédie française, recueillis par le comte Fleury, avec une préface de M. Claretie. Paris, Calmann Lévy, in-12.

Il serait bien difficile de trouver rien d'historique dans les « Souvenirs » de M. Delaunay. Ce ne sont qu'anecdotes sur la carrière des artistes : Mlles Georges, Rachel, la Ristori, Augustine et Madeleine Brohan, Sophie Croizette, pour ne parler que des

Digitized by Google

mortes. Bien entendu, les acteurs, les directeurs et aussi les auteurs sont mentionnés de temps en temps; et un *index* nous donne assez utilement la nomenclature d'un grand nombre de pièces jouées au Théâtre-Français depuis un demi-siècle, avec les circonstances, assez futiles souvent, qui ont concouru à leur échec ou à leur succès.

Lecture facile, qui n'apprend pas grand'chose, même en littérature, mais qui dénote chez le comédien, si longtemps l'un des rois de la scène, une singulière bienveillance et une très juste appréciation du caractère et des mérites de chacun. Ce qui prouve que, même quand il s'agit de théâtre, on peut intéresser sans dire du mal d'un « prochain » qui a pourtant d'ordinaire bien des défauts.

—

CHANOINE ALBANÈS : **Gallia christiana novissima**, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse CHEVALIER. — *Province d'Aix*, un vol. in-4 de XVI-615 pages. — *Arles*, un vol. in-4 de 1,436 colonnes, avec 28 sceaux et 1 fac-similé. — Valence, 1899 et 1900, Imprimerie valentinoise.

Les deux volumes ci-dessus indiqués du *Gallia christiana novissima*, que M. le chanoine Ulysse Chevalier a tirés de l'héritage scientifique de M. le chanoine Albanès, sont des œuvres d'une importance capitale, qu'il importe de signaler aux lecteurs de la *Revue*.

I. Le premier est consacré à la province ecclésiastique d'Aix; toutefois, il en exclut les diocèses de Nice et d'Antibes, qui, l'un dès le Ve siècle, l'autre dès le XIe, échappent à la juridiction du métropolitain d'Aix. Il en résulte que les seuls diocèses dont il soit question dans ce volume sont, avec celui d'Aix, ceux d'Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron. L'ouvrage est rédigé sur le plan du *Gallia christiana*, en ce sens que pour chaque Église on y lit, après une courte notice historique, géographique et bibliographique, une série de notices sur chacun des évêques, et des notices beaucoup plus brèves sur les prévôts des chapitres. On n'y trouvera rien de plus : à la différence du *Gallia christiana* des frères Sainte-Marthe, ce volume ne fournit aucun renseignement sur les monastères de la province d'Aix, dont l'étude est réservée à un autre volume de la publication. Ensuite sont placées les pièces justificatives concernant l'histoire de chaque église.

Ce qui frappe au premier abord, c'est la richesse des informations et l'abondance des documents. Si, par exemple, je considère les *Instrumenta* qui constituent les pièces justificatives de l'histoire de l'église d'Aix, je constate qu'ils forment un recueil de cent vingt pièces, allant du XIe siècle à la fin du XVIIIe. La plupart de ces documents sont inédits; ils sont empruntés principalement aux séries conservées aux Archives des Bouches-du-Rhône et du Vatican. De même, les *Instrumenta* de Gap comptent quatre-vingt-douze numéros tirés des Archives des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône et des dépôts romains. On rencontre parmi ces documents une quantité considérable de provisions, provenant pour la plupart des Archives du Saint-Siège. L'usage qu'en a fait M. Albanès prouve tout l'intérêt que présentent l'étude et la publication de ces provisions.

Au surplus, à côté des documents qu'il a publiés, M. Albanès en a connu et transcrit ou analysé une

Digitized by Google

infinité d'autres, qu'il a omis dans la composition de ce volume, si bien que M. Chevalier a l'espoir de publier un jour un volume complémentaire de pièces inédites, extraites des dossiers de la province d'Aix.

Le résultat du travail de M. Albanès est considérable. Il rétablit, dans les listes des prélats de Provence, une vingtaine de noms qui, jusqu'ici, y avaient été omis. Il en élimine un très grand nombre qui y figuraient indûment. Il fait justice d'un certain nombre de dédoublements grâce auxquels, sur certaines listes, avaient été multipliés les évêques. Il donne leurs noms aux anonymes et découvre les personnalités cachées sous des pseudonymes. Il rectifie les fausses dates qui « pullulent ». Qui s'est servi de son ouvrage n'usera plus désormais qu'avec une réserve extrême et d'incessantes précautions du vieux recueil des frères de Sainte-Marthe.

Je voudrais avoir le loisir de montrer ici comment une foule de documents publiés dans ce volume auront leur répercussion sur l'histoire générale ; comment, par exemple, telle lettre atteste nettement la politique ambitieuse de Charles d'Anjou qui, en 1257, a l'intention de ceindre la couronne d'Arles (Gap, XXVI) et comment telle autre lettre révèle chez le dauphin Humbert II l'intention de s'assujettir l'évêque de Gap, en 1338 (Gap, XLIV), c'est-à-dire en cette année même où, d'un autre côté, il s'efforce d'abolir à son profit l'indépendance de la métropole, de Vienne. L'historien trouvera ample profit dans l'étude de ce volume. Il est toutefois une tendance de M. Albanès qui pourrait être dangereuse pour le lecteur si elle n'apparaissait pas si clairement : c'est sa prédilection, plus sentimentale que scientifique, pour les légendes provençales. Il n'abandonne ni saint Lazare à Marseille, ni saint Maximin à Aix, ni saint Auspice à Apt, il est même très irrité contre les « dénicheurs de saints », comme il dit, qui saccagent des récits qui lui sont chers depuis ses plus jeunes années. Cependant il ne paraît jamais avoir jeté sur le papier les bases d'une démonstration de la réalité objective de ces légendes ; au moins M. Ulysse Chevalier n'en a-t-il retrouvé aucune trace dans ses écrits. Les deux ou trois documents favorables aux légendes qui ont été insérés dans les *Analecta novissima* ne remontent pas à une époque antérieure au milieu du XIe siècle, et, pour plus d'une raison, semblent suspects. On fera bien de les rapprocher de l'étude publiée récemment par M. Georges de Manteyer dans les *Mélanges* de l'École de Rome (tome XVII), sous ce titre : *Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles-Toulon vers 1120.*

II. M. Albanès avait recueilli d'innombrables documents sur l'histoire ecclésiastique de la province d'Arles. Déjà M. Chevalier a tiré de ces papiers un volume uniquement consacré à l'église de Marseille, qui a été en son temps signalé aux lecteurs de la *Revue*. Voici encore un volume entièrement consacré à la métropole d'Arles : on n'y trouve aucune rédaction, mais seulement des documents publiés *in extenso* ou analysés. Le nombre de ces documents est représenté par le chiffre formidable de 3,876 : ils sont groupés chronologiquement sous les noms, d'abord des archevêques, puis des prévôts d'Arles : beaucoup sont inédits. On y remarque les actes des conciles de la province d'Arles, dont quelques-

Digitized by Google

uns sont publiés pour la première fois, les statuts du chapitre métropolitain, nombre de statuts synodaux du diocèse (nos 3316 et suiv.), datant du xve siècle et qui n'avaient pas été livrés à la publicité, et une foule d'actes intéressant la personne et le gouvernement de chacun des archevêques. Pour ne citer qu'un exemple, ce volume offre une très riche collection de documents concernant le bienheureux Louis Aleman, qui joua un si grand rôle dans l'histoire ecclésiastique de la première moitié du xve siècle. On y trouve notamment plus de trois cents actes le concernant (nos 1843 et suiv., 3346 et suiv.), et le texte des miracles attribués à son intercession (nos 1918-1919 et 3714).

Les renseignements abondent sur presque toutes les périodes de l'histoire ; on ne peut guère signaler qu'une grande lacune, entre Wolbert, évêque en 683 (n° 186) et Elifant, évêque en 788 (n° 187). Les documents présentent l'intérêt le plus varié : ils méritent d'être étudiés non seulement au point de vue de l'histoire ecclésiastique de la Provence, sur laquelle ils projettent une très abondante lumière, mais aussi au double point de vue de l'histoire politique et administrative, et aussi à celui de l'histoire économique, comme le démontreraient, entre autres textes, les nombreux documents de date ancienne (xe siècle : nos 270, 274, 280 et suiv.) sur la culture des vignes. Même l'histoire littéraire y est intéressée : ainsi la lettre de François de Grignan, l'archevêque bien connu par les lettres de Mme de Sévigné, montre comment Baluze forma sa collection, dont le tome CCCLXXX est composé de pièces adressées à Colbert par le trop docile prélat. Les textes relatifs aux archevêques d'Arles finissent mélancoliquement par la mention du service célébré à Saint-Trophime, le 2 septembre 1814, pour le repos de l'âme de Jean-Marie Dulau, l'archevêque assassiné aux Carmes par les massacreurs de septembre. Je ne sais pourquoi M. Albanès n'y a pas ajouté la mention de la bulle de Pie VII, datée de 1817, rétablissant le siège d'Arles (en même temps que celui de Vienne) et celle de l'ordonnance royale nommant à ce siège M. Le Blanc de Beaulieu, ancien évêque de Soissons. Cet archevêque fut préconisé en cette même année 1817 ; mais là s'arrête son histoire. Le rétablissement du siège d'Arles ne put être réalisé suivant les vues du gouvernement de Louis XVIII. Et cependant, à défaut du zèle pour les intérêts religieux, qui manquait à beaucoup des parlementaires d'alors, il semble qu'un sentiment de piété envers les souvenirs historiques eût commandé ces restaurations, qui eussent rendu aux vénérables métropoles de Saint-Trophime d'Arles et de Saint-Maurice de Vienne, pour ne parler que de celles-là, quelque chose de leur antique splendeur. Il faut que le sens historique ait été bien atrophié en France pour qu'on ait lésiné sur ces créations. Il est vrai que c'est l'époque où l'on convertissait en caserne le palais des papes d'Avignon, tandis qu'à l'autre extrémité de la France, on jetait à bas les nefs gothiques de l'illustre abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer.

En présence d'une masse énorme de documents comme celle que nous offre M. Albanès, documents qui se présentent sous un aspect correct et satisfaisant (je fais cependant mes réserves pour les documents imprimés sans que les abréviations aient été complétées), il n'y a place que

Digitized by Google

pour des sentiments de profonde gratitude. Cette gratitude s'adresse au regretté chanoine Albanès, dont les recherches contribueront largement à refaire l'histoire de sa chère Provence ; elle s'adresse aussi à son infatigable éditeur, M. le chanoine Chevalier, qui a mis au point l'œuvre de son ami et l'a livrée au public. Ils ont attaché leurs noms à une œuvre capitale pour l'histoire ecclésiastique de la France. On sait que dans la province ecclésiastique d'Auch un travail non moins utile a été entrepris par les soins du R. P. Guérard ; plût à Dieu que ces exemples salutaires fussent suivis dans les diverses provinces de l'Église de France !

PAUL FOURNIER.

—

Évolution du testament en France des origines au XIIIe siècle, par Henri AUFFROY, docteur en droit. Paris, Arthur Rousseau, 1901, in-8 de 770 p.

Il est peu de matières, dans l'histoire du droit privé, qui offrent un intérêt égal à celui que présente le sujet traité dans ce livre. En effet, le testament est la manifestation par excellence du droit individuel : il ne triomphe que sur les ruines des régimes fondés sur la propriété collective, communauté de village ou communauté de famille. Au surplus, il va de soi qu'entre les deux régimes extrêmes de la propriété individuelle et de la propriété collective, il y a place pour des régimes transactionnels où le testament joue un rôle. C'est un de ces régimes transactionnels qu'a adopté notre droit coutumier.

L'auteur partage son étude en quatre périodes. La première, celle des origines, va de la fondation du royaume franc à 550 ; la seconde, désignée sous le nom de période franque, commence en 550 pour finir à 900 ; la troisième, intitulée période de l'évolution canonique et féodale, s'étend jusqu'à 1240 ; la quatrième et dernière période, qui a pour centre le règne personnel de saint Louis, s'achève en 1300. A chacune de ces périodes correspond une partie de l'ouvrage. Chacune de ces parties est elle-même subdivisée en deux titres disposés avec beaucoup d'art pour se faire équilibre et terminés par un parallèle. Dans la première partie, l'auteur oppose au testament romain dont il fait connaitre sommairement les règles, les institutions barbares, dépourvues de la notion de testament qu'elles remplacent tant bien que mal par diverses déformations des actes de transmission entre-vifs. La seconde période est marquée par deux faits : dans le droit barbare se développent, sous des formes différentes, les dispositions à cause de mort, tandis que, sous l'influence des idées et des pratiques germaniques, le testament romain achève de se désagréger. La troisième partie met en regard la formation du testament canonique et coutumier et l'évolution du testament méridional. Les résultats de cette double évolution sont marqués dans la quatrième partie, traitant successivement du testament coutumier et du testament des pays de droit écrit. L'auteur termine son livre par une conclusion où, en quelques pages, il résume ses idées générales, et par un certain nombre de documents destinés à servir de pièces justificatives.

Ce livre est une œuvre faite avec beaucoup de conscience, au prix d'un travail considérable ; il décèle un effort de composition qu'on ne saurait trop louer. L'auteur a bien

Digitized by Google

compris qu'il ne suffit pas de recueillir « une collection plus ou moins abondante de renseignements concrets et individuels, ni même de les classer méthodiquement : il faut les coordonner, les relier, les fondre, et pour ainsi dire tracer le dessin dont ils pointillent le contour. » Toutefois peut-être est-on en droit d'adresser une critique au plan qu'il a choisi : l'exposition, divisée entre quatre parties dont chacune est subdivisée en deux titres, y est fragmentée à tel point qu'il n'est pas toujours facile d'en découvrir les grandes lignes.

On rencontre dans ce livre des idées très justes, qu'il était important de mettre en lumière. J'aime assez l'explication que donne l'auteur (p. 133) du *nullum testamentum* de Tacite. « Le testament, dit-il, n'est pas une conception naturelle qui germe spontanément dans l'esprit humain. Cette conception ne peut naître que dans certains milieux ; elle implique une organisation déjà savante ; le *nullum testamentum* n'est pas seulement vrai, il est vraisemblable. » Ainsi compris, le *nullum testamentum* n'est pas une conséquence de la copropriété familiale (p. 169) ; toutefois le sentiment des droits des proches parents a dû fortifier la répugnance des Barbares pour une institution dont ils ne comprenaient pas le sens juridique. Cette même idée a été accueillie récemment dans une intéressante étude de M. Édouard Lambert (*La tradition romaine sur le testament et l'histoire comparative*, p. 11), où l'auteur dit fort bien que la difficulté de concevoir le testament a formé, dans les coutumes de l'Europe occidentale, « un obstacle à la propagation du testament romain beaucoup plus durable que la copropriété familiale elle-même » — Quant à la copropriété familiale, jusqu'au XIIe siècle, selon M. Auffroy, et je crois qu'il a raison, elle se manifeste seulement par la distinction, « parfaitement consciente » entre les biens venus de succession et les acquêts, et par l'intervention des proches parents dans les aliénations. Au XIIe siècle, à l'époque où reparaissent les véritables legs, et où s'opère d'ailleurs une renaissance juridique, la théorie des réserves coutumières se forme et se précise. Qu'il me soit aussi permis de faire remarquer que le livre de M. Auffroy rend très bien compte d'un caractère du testament du moyen âge qui n'a pas toujours été suffisamment mis en lumière ; ce testament, principalement dans les pays coutumiers, est avant tout un acte de conscience individuelle : celui qui va mourir s'y propose comme but essentiel de se mettre en règle vis-à-vis du souverain Juge par des restitutions conformes au devoir de justice et par des aumônes conformes au devoir de charité. Qui n'est pas convaincu de cette idée comprendra fort mal le testament du XIIIe siècle, celui dont nous parle Beaumanoir dans un chapitre de ses Coutumes de Beauvoisis.

Sur d'autres points, les idées de M. Auffroy rencontreront des objections. Il est intéressant de comparer les grands traits de l'histoire qu'il trace des exécuteurs testamentaires avec les conclusions auxquelles aboutit M. Robert Caillemer dans le beau livre qu'il vient de consacrer à l'exécution testamentaire (*Origine et développements de l'exécution testamentaire*, Lyon, 1901). Visiblement M. Auffroy admet que, même dans le haut moyen âge, l'exécuteur peut n'être qu'un « mandataire posthume » au-

Digitized by Google

quel aucun droit réel n'a été conféré sur les biens de la succession. Pour de graves raisons, M. Caillemer se refuse à voir dans les exécuteurs de cette époque autre chose que des intermédiaires de transmission, investis par le *de cujus* d'un droit de propriété qu'ils doivent faire passer aux véritables destinataires du legs. Aussi M. Caillemer explique fort facilement — plus facilement que M. Auffroy — la saisine des exécuteurs testamentaires, qui persiste dans notre droit coutumier. En tout cas, tous deux, M. Auffroy comme M. Caillemer, ont bien compris que la solution donnée à cette question est d'une importance capitale dans l'histoire du testament.

Au cours de son exposé, M. Auffroy s'est servi du testament de saint Césaire d'Arles (il en a même reproduit le texte) sans mentionner les attaques dirigées par M. Bruno Krusch contre l'authenticité de ce testament; dom Germain Morin y a répondu dans la *Revue Bénédictine* (1899), trop tard, je crois, pour que M. Auffroy ait pu utiliser cette réponse. J'eusse aussi voulu que M. Auffroy, qui cite le petit testament de saint Remy, nous dit ce qu'il pense des observations présentées par M. Krusch au sujet de ce testament (*Neues Archiv*, 1899). C'est un sujet qui devrait bien tenter un historien du droit.

PAUL FOURNIER.

—

Archives historiques du Poitou, t. XXX et XXXI. Poitiers, Soc. fr. d'imp. et de librairie, 1899-1901, 2 vol. gr. in-8 de VI-595 p. et XIX-590 p.

Le tome XXX nous offre la suite du cartulaire des sires de Rays, publié par M. René Blanchard, dont la première partie avait paru dans le tome XXVIII. Il contient, de CI à CCCXXVI, le texte de deux cent vingt-six documents et complète la publication qui se termine par une ample table onomastique et géographique. Les pièces sont disposées dans l'ordre du cartulaire; il est regrettable que l'éditeur n'ait pas donné une table chronologique qui aurait facilité les recherches.

Le tome XXXI, publié par les soins de M. Léo Desaivre, est un recueil de documents. Voici l'énumération des principaux: Cartulaire de l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars de 1206 à 1253; Chartes et pièces diverses relatives à cet établissement, de 1235 à 1776, qui avaient été copiées par M. Ledain dans les archives du duc de la Trémoille; Rôles de gens de guerre du Poitou, de 1367 à 1673, copies dues à M. Louis de la Rochebrochard; lettres d'abolition de Charles VII, en date du 24 mai 1447, et du 25 février 1448, et comptes de Jean Bastier, recevant l'amende de 18,800 livres que durent payer les « malfaicteurs et délinquans »; ces documents, tirés des Archives nationales, sont accompagnés d'un commentaire dû à M. Paul Guérin; Documents relatifs à Noirmoutiers (1438-1569) transcrits sur les originaux appartenant à M. Beaupoil, avocat à Châtellerault; Statuts de la faculté des arts de l'Université de Poitiers, publiés avec une notice préliminaire, par M. Alfred Barbier; Lettres de François de Rochechouart, chambellan de Charles, duc d'Orléans, puis sénéchal de Toulouse et grand maître des eaux et forêts du Languedoc sous Louis XII, publiés par M. Léo Desaivre; Liquidation du douaire de la reine Marie Stuart, documents extraits des pa-

Digitized by Google

piers de la famille de Blackvood, et communiqués par M. Pierre Charreyron, bâtonnier de l'ordre des avocats à Limoges; État des chemins et châteaux du Poitou, dressé en 1611 par René Androuet du Cerceau et publié par M. Arthur Labbé, avec une intéressante introduction; Un synode en haut Poitou au XVIIe siècle, publié par M. Alfred Barbier; Voyage de Maximilien Aubéry à la cour de Louis XIV (26 janvier-30 mars 1668), publié par le même, avec une introduction biographique; Inventaire des meubles existant dans le château de Richelieu au 1er mars 1788, avec les prix s'élevant à un total de cent treize mille sept cent quarante-six livres, avec l'état des statues et bustes de marbre. — Le volume est terminé par une table des noms de personnes et de lieux; mais on a omis les noms contenus dans les rôles de montres et revues et dans les comptes de 1448.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXX. *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. Ier. Paris, A. Picard; Saintes, Mlle Brueau Saint-Médard, 1901, gr. in-8 de 438 p.

La majeure partie des archives de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély fut brûlée par les protestants au XVIe siècle. Le chartrier fut reconstruit au siècle suivant par les Bénédictins; mais, à la Révolution, l'abbaye disparut avec la presque totalité des archives. Ce sont les documents sauvés de la destruction ou reconstitués par les Bénédictins, que la Société des archives de la Saintonge et de l'Aunis entreprend de publier. On a pris pour base le manuscrit n° 5451 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, copie faite, au XVIIIe siècle, d'un cartulaire du XIIe siècle, se composant de notices ou d'analyses des titres conservés au Trésor. Mais on a indiqué en note les variantes empruntées à d'autres copies conservées dans divers dépôts publics ou à des textes donnés dans le *Gallia christiana*.

Les documents compris dans ce tome Ier, au nombre de trois cent trente-six, sont des Xe, XVe et XIIe siècle. Dans un second volume, on donnera, avec une nombreuse série de documents inédits, une histoire de l'abbaye, avec un aperçu de ses possessions.

Ce tome XXX est terminé par une table chronologique des documents publiés dans les tomes XXVII à XXX des Archives historiques.

—

Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (510-1200), von Fritz KIENER. Leipzig, Dyksche Buchhandlung, 1900, in-8 de XII-295 p. avec une carte.

Les Allemands considèrent comme parties de leur domaine historique toutes les régions qui ont dépendu, à une époque quelconque et pour un laps de temps quelconque, du saint Empire romain germanique, et revendiquent de ce chef la Provence avec tout l'ancien royaume d'Arles. Il ne faut donc pas s'étonner qu'après la biographie de Charles d'Anjou de Sternfeld, ce soit un autre Allemand qui nous donne l'étude d'ensemble qui manquait encore sur les anciennes constitutions ou institutions de la Provence. M. Kiener s'est fondé pour l'écrire sur une étude approfondie des sources, soit générales et déjà

Digitized by Google

imprimées, soit locales et déjà signalées ou tout à fait inédites. Car il a retrouvé dans les archives de Provence un certain nombre, assez modeste d'ailleurs, de documents encore inconnus. Il n'est pas étonnant, au surplus, que le nombre n'en soit pas grand, car les originaux ont presque complètement disparu en divers accidents, et comme les érudits de la vieille Provence, confrères et successeurs de Peiresc, se sont malheureusement assez peu intéressés à ces questions d'institutions nationales médiévales, les copies de ces vieux documents ne se sont pas multipliées.

Le livre est divisé, sans grand souci des idées générales exposées ou expédiées, en trois pages de préface, en quatre parties chronologiques : I. Constitution de la Provence sous les Ostrogoths. II. sous les Mérovingiens. III. sous les Carolingiens, et sa transformation sous l'influence de la féodalité. IV. Création des consulats. Ce chapitre, d'une étendue plus considérable que celle des trois autres ensemble, consiste, après un court exposé de la question en général, et avec des considérations sur les causes de la création du consulat (mal placées entre des études particulières au lieu de se trouver à la suite de cet exposé), en une série d'études juxtaposées sur l'histoire du consulat à Arles, Marseille, Nice, Avignon, Apt, Sorgues, Grasse, Château-Renaud, Brignoles et Tarascon. Aucun ordre rationnel et logique, soit géographique, soit historique, n'a présidé à ce classement. M. Clerc, qui a donné une bonne étude sur ce volume (*Annales du Midi*, XIII, 220 et suiv.), pense qu'Arles a été placée en tête parce qu'elle nous fournit « le type le mieux achevé et le plus connu surtout » de la constitution consulaire en Provence, mais cette explication judicieuse et vraisemblable ne me paraît pas justifier le procédé de Kiener : la seule méthode à suivre en pareil cas est celle des filiations de constitution, comme Giry l'a fait pour les *établissements de Rouen* et leurs dérivés.

M. Kiener ne se borne pas à s'occuper des institutions politiques. Les questions économiques tiennent une grande place dans son étude. Il ne faut toutefois pas la leur accorder trop large, car les consulats créés avant 1150 ne l'ont pas été pour des raisons d'économie sociale, mais pour cause d'amélioration dans le régime judiciaire, et ce n'est qu'à une époque postérieure que ces questions commerciales et industrielles ont pris une importance assez grande pour intéresser les pouvoirs publics.

Le volume est d'une érudition excellente, un peu confuse parfois et trop compacte, comme ici par exemple : « *Eine Herrschaft Theodeberts werd zu Arles für die Jahre 538 p. 546 à 548 belegt.* Ep. Arelat. Gen. n. 38. Ep. aust. N. 10. M. G. Ep. III. 57, 124 (Ueber den Inhalt von Ep. Arelat. Gen. N. 38. Siehe die von Krusch gegebene Erklärung MG. SS. Rer. Mer. III, 444. Auch besass er sehr wahrscheinlich in Arles eine Münztalle. M. Prou, *Monnaies mérov*, introd., p. 104. » Ce n'est pas évidemment d'une lecture bien facile, et il faut avoir quelques in-folio sous la main pour lire avec fruit un pareil grimoire.

M. Kiener a joint à son mémoire divers appendices sur la Provence dans les partages mérovingiens, de 536 à 558, de 595 à 681 ; sur le patriciat mérovingien et burgonde, sur les vicomtes d'Avignon et de Sisteron, et onze documents inédits. — En somme, ce livre, d'aspect peu attrayant, ren-

Digitized by Google

dra les plus grands services aux historiens de la Provence.

L.-G. Pélissier.

—

L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. *Histoire et archéologie*, par Dom Dijon. Grenoble, Falque, 1902, in-4 de xxviii-385-lxxxix p.

Saint-Antoine est une localité du département de l'Isère, qui fut le centre de l'ordre hospitalier des Antonins. Ces religieux, supprimés en 1775 par la fameuse commission des réguliers, furent remplacés par les chanoinesses de Malte, en attendant la complète disparition de la vie religieuse. La Révolution conserva le monastère et l'église abbatiale. Depuis quelques années, Dom Gréa, le zélé restaurateur de la vie canoniale en France, a remis une âme dans ce vaste et beau corps, en y installant une communauté fervente. Il a compris que, pour faire une œuvre efficace et durable, il devait rattacher le présent au passé. L'un de ses chanoines s'est consacré à l'histoire de son monastère. Mais l'histoire de Saint-Antoine se confond avec celle de l'ordre tout entier. Elle demande une longue préparation.

Dom Dijon, tout en continuant ses recherches à travers les dépôts où sont dispersées les archives des Antonins, a donné deux travaux qui font bien augurer de son ouvrage définitif. Je n'ai à parler que de l'histoire et de la description de l'église. Après avoir indiqué brièvement les sources manuscrites et imprimées de l'histoire des Antonins, et donné un rapide aperçu de cette histoire, il aborde son sujet. Une église paroissiale et un prieuré bénédictin (v. 1088) s'élevèrent successivement près du castel de la Motte-Saint-Didier. L'arrivée des reliques de saint Antoine (d'une authenticité fort douteuse) vers 1070, la fondation des *Frères de l'aumône* ou Antonins et leur rôle durant la peste du *feu Saint-Antoine*, donnèrent à la localité une importance considérable. Une nouvelle église, que bâtirent les Bénédictins, fut consacrée par Calixte II (1119). Elle fut transformée au siècle suivant. Les travaux ne discontinuèrent pas pendant deux ou trois cents ans. L'auteur suit tous ces travaux et fait l'historique de la construction de chacune des chapelles. Les ravages des huguenots nécessitèrent des réparations coûteuses, qui furent terminées au xviie siècle.

Après cet exposé, Dom Dijon entreprend la description archéologique de l'église, du trésor et des objets précieux, que renfermait la sacristie. Il le fait avec exactitude et sobriété. Grâce aux nombreuses illustrations de son ouvrage, luxueusement imprimé, l'auteur met sous nos yeux, dans toute sa beauté, l'église de Saint-Antoine. Ce travail, qui est un hommage éclatant rendu aux anciens Antonins, fait le plus grand honneur à la jeune communauté qui leur succède. Puisse-t-elle vivre en paix sous les voûtes de son admirable basilique!

J. Besse.

—

Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, publiés par Auguste Longnon, membre de l'Institut. T. I : Les fiefs. Paris, Impr. nationale, 1901, in-4 de liii-809 p. et pl. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par les soins du ministre de l'instruction publique.)

Les documents que M. Longnon publie dans ce travail lui ont per-

Digitized by Google

mis de donner un état, aussi exact que possible, de la Champagne pendant un siècle environ, soit de la fin du XIIe siècle jusqu'au dernier quart du XIIIe siècle. Ce premier volume, qui paraît aujourd'hui, ne contient que des textes relatifs aux fiefs champenois, suivis en appendice d'un certain nombre de morceaux concernant également la noblesse champenoise ou la géographie féodale du comté de Champagne et de Brie.

Ces documents sont :

1° Le livre intitulé *Feoda Campanie*, dont la rédaction, commencée vers 1172, se prolongea jusqu'en 1243 environ.

2° Les rôles des fiefs constitués sous le règne de Thibaud le Chansonnier en 1249 et en 1252.

3° Le livre des hommages faits à Thibaud V, composé vers 1265.

4° Le rôle des fiefs du comté de Champagne sous la régence de Blanche d'Artois, 1274-1275.

5° Des pièces diverses, au nombre de cinq, dont la plus ancienne date de 1280 environ et la plus récente de 1332; ces cinq pièces sont de peu d'étendue et d'un caractère essentiellement fragmentaire.

A la suite viennent des appendices comprenant :

1° Une suite de listes de chevaliers champenois convoqués pour les guerres du roi de France, de 1214 à 1350.

2° Des fragments de la chronique d'Aubry de Trois-Fontaines, donnant d'intéressants renseignements généalogiques sur plusieurs maisons champenoises, suivis d'une généalogie de la maison de Conflans, rédigée en 1350.

3° Soixante-dix-neuf chartes, allant de 1143 à 1350, ayant trait aux liens féodaux qui unissaient le comte de Champagne à ses suzerains.

Une table très importante des noms propres de lieux et de personnes termine ce travail, qui sera des plus utiles à consulter par tous les érudits s'occupant de la géographie champenoise au moyen âge.

J. VIARD

—

Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. *Maîtres et écoliers* (1228-1900), par Antoine DELOUME. Toulouse, Privat, 1900, in-8 de 170 p.

Il est peu d'écoles dont le passé soit aussi glorieux que celui de la Faculté de droit de Toulouse. Un des membres les plus distingués de cette Faculté, M. Antonin Deloume, bien connu par d'importants travaux, s'est donné le plaisir de faire revivre ce passé dans le volume que je signale au lecteur. Ce n'est point une œuvre d'érudition, chargée de notes et de citations : c'est un écrit vif, alerte, pittoresque, composé avec amour. On y voit naître l'Université de Toulouse à la suite du traité de 1228, qui prépare l'annexion du Languedoc. D'abord l'influence ecclésiastique prédomine dans cette école créée par les papes; cependant, l'enseignement du droit civil, c'est-à-dire du droit romain, qui, d'après M. Deloume, y fonctionne dès le milieu du XIIIe siècle, n'y est nullement entravé. Les légistes s'y donnent carrière; est-ce à cela qu'il faut attribuer ce fait que, dans le conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII, les maîtres de Toulouse prennent résolument parti pour le roi? — Au XVe siècle, à l'autorité pontificale se substitue, à Toulouse comme dans les autres Universités, l'influence du Parlement. C'est sous cette influence que vécut la Faculté pendant la période la plus brillante

Digitized by Google

de son existence ; je veux parler du XVIe siècle. Cette période ne fut point calme pour la Faculté; M. Deloume s'attache à faire revivre les conflits qui, à diverses reprises, y troublèrent profondément les esprits. La diversité des opinions religieuses et aussi les rivalités entre les nations (entre lesquelles se partageaient les étudiants) en furent les causes principales. C'est sans doute cette agitation qui effraya Cujas au point de lui rendre le séjour de Toulouse insupportable. M. Deloume s'attache à démontrer que le grand romaniste n'a pas été écarté de Toulouse à la suite d'un concours dont les juges lui auraient préféré Forcadel. « Cujas n'a pas été évincé, dit M. Deloume, car il n'a pas concouru. » Il se retira à Cahors pour y trouver « la paix et le calme nécessaires à sa nature, à son enseignement et à ses travaux. » — S'il avait vécu un siècle plus tard, le calme ne lui eût pas fait défaut à Toulouse. Au XVIIe siècle, la Faculté, sous l'égide de l'administration royale, entre dans une période tranquille au cours de laquelle, tout en continuant de tenir un rang honorable parmi ses congénères, elle participe au déclin de toutes les écoles d'enseignement supérieur. Le fait principal de son histoire à cette époque est la création par Louis XIV de la chaire de droit français.

Un dernier chapitre retrace brièvement l'histoire de la Faculté de droit au XIXe siècle. Ce siècle s'achève par la reconstitution des Universités provinciales; l'auteur y exprime, en terminant, les vœux et les espérances que lui inspire cette reconstitution.

P. F.

—

Archives municipales de Bordeaux. Tome VII. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783, commencé par Dast le Vacher de Boisville, repris et terminé avec tables chronologique, analytique et alphabétique, par Ariste Ducaunnès-Duval. T. II. Bordeaux, Impr. nouvelle, F. Pech et Cie, 1901, in-4 de VIII-780 p.

Nous avons déjà signalé le premier volume de cette publication, paru en 1896. Ce volume, tout entier consacré à la lettre A, avait été entièrement publié par M. Dast le Vacher de Boisville. Il avait préparé l'impression du tome II quand la mort vint le frapper en 1899. Son successeur, M. Ducaunnès-Duval, en acceptant de continuer ce gigantesque travail, a suivi exactement la même méthode. Le volume qu'il offre maintenant au public contient tous les articles placés sous la rubrique de la lettre B. Quelques-uns d'entre eux sont très étendus et peuvent offrir un grand intérêt aux érudits qui voudraient étudier l'ancienne administration municipale de Bordeaux ; nous citerons en particulier ceux qui concernent la jauge des barriques, le droit du Bigueyriau, les bouchers, les boulangers, les bourgeois, etc. Deux tables terminent ce volume et permettent de l'utiliser facilement : une table chronologique et analytique et une table alphabétique des noms propres de personnes, de lieux et de matières.

J. Viard.

—

La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles, par René Fage. Paris, Alph. Picard et fils, 1902, in-8 de VII-451 p.

Tulle était une petite ville de province, siège d'un évêché. Sa population ne dépassait guère 7,000 ou

Digitized by Google

8,000 habitants. Située sur les bords de la Corrèze, entourée de hautes collines, sans grands moyens de communication avec le reste du royaume, elle offre le type de la cité d'ancien régime, qui se suffit à elle-même. L'évêque est le premier personnage du pays. Il a un nombreux clergé sous ses ordres. Les communautés religieuses se sont beaucoup développées au XVIIe siècle. Autour de chaque paroisse et de chaque couvent, des confréries et des congrégations groupent la majorité des fidèles. La religion tenait une grande place dans l'existence des citoyens de Tulle. — Les anciennes familles nobles ont disparu. Les bourgeois et les ennoblis ont acheté leurs fiefs et pris leur titre. Parmi eux se recrutent les hauts fonctionnaires des administrations de la justice et des finances. Les autres fonctions sont réservées à la petite bourgeoisie. Celle-ci a des représentants riches, généralement adonnés au commerce. A Tulle, ni grand commerce ni grande industrie, sauf une manufacture d'armes et des papeteries. Des artisans avec leurs apprentis et quelques ouvriers fabriquent dans leurs petits ateliers ce qui est nécessaire à la population. L'organisation des ouvriers, l'état du commerce, de l'agriculture, le régime alimentaire, l'état des habitations, les charges municipales sont étudiés avec soin. M. Fage, qui connait son vieux Limousin à fond, emprunte aux archives et aux imprimés les détails les plus circonstanciés. Les traits de mœurs et les tableaux intéressants abondent sous sa plume. Il a réussi à laisser de côté toutes les généralités, que l'on est sûr de rencontrer partout, afin de se borner à ce qui appartient à sa ville de Tulle. Cette population de province, telle qu'il nous la présente, n'était pas malheureuse. L'hôpital recueillait les indigents. Les autres se suffisaient par leur travail. Il n'y avait pas de grosses fortunes. Les bourgeois, cependant, étaient très à l'aise. Sauf les années de gelée ou de grêle, on ne manquait de rien. Bourgeois, commerçants et artisans pouvaient, les jours de fête et dans les circonstances solennelles, se réunir et organiser des banquets abondamment servis. Il fait bon pénétrer, à la suite de travailleurs tels que M. Fage, dans la vie intime de nos pères Ce spectacle assainissant est très utile aux Français du XXe siècle.

J. Besse.

Versailles, ses eaux, leur quantité, leur qualité, depuis Louis XIII jusqu'à ce jour. Description sommaire des travaux hydrauliques exécutés par ordre du roi Louis XIV pour l'embellissement du palais, du parc et l'assainissement de la ville de Versailles, par Maximilien Gavin. 2e édition. Paris, Société d'éditions scientifiques, 1902, in-8 de IX-116 p. et pl., 12 fr.

L'ouvrage de M. Gavin est à la fois historique et scientifique. Dans la partie scientifique que nous signalons seulement, il analyse l'eau prise dans les différents réservoirs créés pour assurer l'alimentation de la ville de Versailles; il expose les moyens qu'il a employés pour faire cette analyse et fait ainsi connaitre la qualité des eaux fournies à la ville.

La partie historique offre un exposé succinct mais technique et souvent intéressant de tous les travaux entrepris par Louis XIV pour amener l'eau qui était nécessaire, tant pour l'approvisionnement de la ville et du châ-

Digitized by Google

teau que pour les jeux des différentes pièces d'eau du jardin. En parcourant cette partie, on se rendra compte de toutes les difficultés surmontées et de l'importance de l'œuvre qu'il fallut exécuter pour arriver à l'accomplissement d'une aussi gigantesque conception. L'ouvrage se termine par l'itinéraire de l'eau dans les différents réservoirs et bassins du parc, depuis son point de départ jusqu'à son écoulement par les égouts, le canal et le ru de Gally dans la Mauldre, on verra ainsi tout ce qu'il y eut à faire pour assurer le fonctionnement régulier de plus de quatorze cents jets que comprenait, sous Louis XIV, le parc du château de Versailles.

J. Viard.

—

Les gens du roi au parlement de Bretagne, par G. Saulnier de la Pinelais. Rennes et Paris, Alph. Picard, 1902, in-8 de xxi-468 p.

L'histoire de ce que nous appelons aujourd'hui la magistrature debout dans ses rapports avec le parlement de Bretagne est le sujet qu'un ancien avocat général breton, M. Saulnier de la Pinelais, a traité avec une grande compétence et de laborieuses recherches. Il en examine l'origine, en suit le développement, en expose le fonctionnement. Rien ne ressemble moins au ministère public de nos jours, assujetti à toutes les volontés, à tous les caprices d'un garde des sceaux de passage, préparé aussi mal que possible par ses antécédents au pouvoir exorbitant dont il est revêtu, que l'indépendante et hautaine classe de magistrats qui, sous l'ancien régime, remplissait, non sans restrictions, une mission analogue. Il ne faudrait pas prendre trop au sérieux le titre de gens du roi qui leur était attribué. En réalité, leur indépendance à l'égard de l'autorité royale ne connaissait presque point de bornes; c'était vis-à-vis du corps puissant auprès duquel ils exerçaient leurs fonctions que le lien de la subordination se faisait sentir. Si leur prestige ne s'en ressentait pas, c'est qu'il reposait surtout sur une grande autorité morale, un mérite personnel imposant et des travaux infatigables.

M. Saulnier de la Pinelais s'est attaché à traiter une matière du plus grand intérêt avec toute la gravité qu'elle pouvait réclamer, dont sa profession et son caractère s'accommodaient d'ailleurs fort bien. Mais en bannissant soigneusement de son livre tout le côté anecdotique qui aurait pu facilement y trouver place, s'il n'a rien sacrifié de l'instruction que l'on peut y puiser, il en a certainement réservé l'usage aux lecteurs les plus sérieux.

L. de N.

—

Der Bauernkrieg in Steiermark (1525). Eine historische Studie, von Dr M. M. Rabenlechner. Freiburg i. B., Herder, 1901, in-8 de 56 p.

« Cet opuscule, dit l'auteur dans la préface, est le commentaire d'une note de Janssen dans son *Histoire du Peuple allemand.* » C'est le récit, tenté pour la première fois, de la part que prit la Styrie à la *Guerre des paysans.*

Nous sommes dans les vallées de l'Enns et de la Mur. Là aussi, autour de la réforme religieuse prêchée par Luther, se groupent de nombreux mécontentements, et en particulier, ceux des paysans. Les heures tragiques de l'Église catholique viennent souvent de ses pactes trop prolongés

Digitized by Google

avec les puissances de la terre : de cœur avec les petits par sa doctrine, elle est trop souvent avec les grands par son administration. Au xve siècle, elle ne fait pas assez siennes les plaintes des paysans laboureurs; au xvie, c'est en se tournant contre elle que les paysans croient pouvoir trouver un soulagement à leurs maux.

Dans le présent ouvrage, nous voyons d'abord la Styrie ravagée à la fois par les Turcs et par les luttes intestines entre les seigneurs. Le peuple est accablé d'impôts. Pourquoi tant de calamités ? Luther va le dire : c'est parce que les puissants ont oublié la loi du Christ. Du reste, l'astrologie promet aux opprimés un bonheur prochain : en 1525, éclate la révolte des *Paysans;* le 7 juin, l'archevêque de Salzbourg, le fameux cardinal Matthieu Lang, se trouve assiégé dans la forteresse de sa ville épiscopale. Bientôt la Styrie entière se soulève. A la première rencontre avec les rebelles, le capitaine Dietrichstein voit ses soldats s'enfuir et se mutiner. Une nuit, les *Paysans* s'emparent de la ville de Schladming; Dietrichstein est pris avec tous ceux qui lui sont restés fidèles (3 juillet 1525). La situation s'aggrave encore de la rivalité des Wittelsbach et des Habsbourg, la Bavière trouvant son intérêt à soutenir les rebelles contre l'Autriche. Pourtant, à la fin d'août, les Paysans demandent grâce et obtiennent du duc Louis de Bavière une amnistie complète. Mais Ferdinand d'Autriche ne ratifie pas cette disposition, et les mois suivants, l'on sévit cruellement contre les rebelles. La ville de Schladming est brûlée. La maison d'Autriche commençait ainsi cette série de représailles maladroites qui devaient constamment lui enlever le fruit de ses victoires.

Dans cette étude, nous n'avons trouvé ni documents inédits ni faits nouveaux. Mais pour ceux qu'intéresse l'histoire de la Styrie, il est agréable et utile de trouver là, placé en bonne lumière, tout ce qui se rapporte à cet épisode de la *Guerre des Paysans*. L'auteur s'est tenu constamment dans le détail des faits concernant son sujet : la révolte des paysans de Styrie, et les opérations militaires qu'elle a entraînées. Aussi est-ce seulement dans une note (p. 18-19) qu'il parle de la connexion de cette révolte avec la prédication de Wittenberg. Il avait évidemment le droit de se placer à ce point de vue : mais son étude a, par là même, un intérêt beaucoup plus restreint.

Pour suivre les opérations militaires, nous avons cherché à nous aider d'un atlas. Il ne nous a pas été d'un grand secours : sans doute était-il incomplet. Pourtant, l'auteur lui-même semble avouer çà et là que les lieux dont il parle ne sont pas très connus (par exemple, p. 28 : Kasten, près Weier). Il eût donc été bon, semble-t-il, d'accompagner d'une carte une étude qui fait passer devant nos yeux tant de châteaux et de petites villes de Styrie.

J. Paquier.

Die katholische Restauration in den ehemaligen Kurmainzer Herrschaften Königstein und Rieneck. Nach archivalischen Quellen dargestellt von Dr Jakob Schmidt. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902, in-8 de xii-124 p.

Sous le titre d'*Éclaircissements et compléments à l'histoire du peuple allemand de Janssen*, M. Ludwig Pastor publie des séries de recherches historiques destinées à jeter une lumière

Digitized by Google

définitive sur les points les plus intéressants de l'histoire de l'Église catholique en Allemagne. La présente livraison commence le troisième volume de ces études. De tels travaux sont du plus haut intérêt, car ils peuvent satisfaire les lecteurs les plus avides de certitude, lesquels sont les seuls que devraient toujours se proposer les historiens.

Au commencement du XVIIe siècle, la principauté électorale de Mayence était en retard sur les autres États ecclésiastiques de l'Allemagne pour la réparation des ravages causés par le protestantisme. Des régions entières dépendant des princes-archevêques étaient encore protestantes en 1601, à la mort de Wolfgang de Dalberg, dont le pontificat avait duré vingt ans. Ce n'est pas que ce prélat manquât de bonne volonté ; mais la faiblesse de son caractère avait été désastreuse.

Son successeur, Jean Adam de Bicken, eut un pontificat malheureusement très court (1602-1604) ; mais il déploya dans le rétablissement de la foi et du culte une énergie aussi intelligente qu'héroïque. L'auteur s'arrête, avec des détails vivants, précis et toujours appuyés de témoignages certains, sur la restauration du catholicisme dans deux seigneuries, Kœnigstein, appartenant aujourd'hui au duché de Nassau, et Rieneck, devenu maintenant une partie du diocèse de Wurzbourg. Si l'on veut voir une fois de plus combien le mal est facile à faire et combien difficile la réparation, il faut lire ces pages, écrites d'ailleurs dans la bonne manière.

Jean Adam mourut le 10 janvier 1604, et ce fut un grand malheur pour la restauration du catholicisme. C'est que son successeur Jean Schweikart de Cronberg n'avait pas le même esprit d'énergique décision. Cependant la gravité de son caractère et la droiture de sa foi sont dignes de tous éloges. Le mouvement de retour au catholicisme se continua, bien qu'avec une allure ralentie. S'il y eut de la faute de Schweikart, les difficultés nombreuses et redoutables qu'il rencontra excusent ses hésitations et même ses défaillances. Encore une fois, il est plus aisé d'accumuler des ruines que de les relever.

Cette étude, qui se renferme modestement dans les bornes de deux seigneuries de l'ancienne principauté ecclésiastique de Mayence, a cependant nécessité des recherches multiples et difficiles, tant dans les ouvrages historiques déjà existants que dans les liasses volumineuses des archives de Mayence et principalement de Wurzbourg

De tels travaux ne sont pas seulement instructifs par ce qu'ils contiennent ; ils nous donnent de plus d'excellentes leçons pour étudier et écrire l'histoire de l'Église : nul parti pris, nulle déclamation, jamais d'hypothèse de tendance, jamais d'insinuation sans preuve. Il résulte d'une si bonne méthode une grande clarté pour l'esprit et une parfaite sécurité pour le jugement. Ce n'est pas peu de chose. F. N.

—

Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par M. Albert LEFAIVRE. Paris, Perrin, 1902, 2 vol. in-8 de 441 et 459 p.

Nous annoncions dernièrement dans cette *Revue* un ouvrage de M. de Bertha consacré à la glorification de la Hongrie. Le travail plus étendu que M. A. Lefaivre vient de publier

Digitized by Google

est conçu dans un sentiment contraire. La partie historique vise seulement les deux siècles pendant lesquels la nation hongroise est demeurée sous la domination ottomane.

Ne pouvant suivre pas à pas l'auteur dans un récit très détaillé de cette longue période, nous devons nous borner à exposer ses appréciations générales et ses conclusions. « C'est de l'Allemagne, dit-il, que les Hongrois reçurent les premiers rudiments de civilisation et de culture intellectuelle. » De véhémentes protestations ont surgi, chez les Croates, les Transylvains, les Slovaques, généralement chez toutes les nationalités antidualistes, contre les fêtes célébrées en l'honneur de cet Arpad, dont l'existence n'est pas, paraît-il, bien établie.

M. Lefaivre justifie le choix de l'époque adoptée pour ses investigations par la considération suivante : « Parmi les sujets d'études.... les plus fécondes sont les périodes critiques où leur génie, leur caractère, ont subi la menace des dangers suprêmes sous l'étreinte d'un conquérant étranger ou de convulsions intérieures.... Ce sont là les épreuves qui donnent la mesure de leur force morale et mettent en relief leurs qualités dominantes » (p. 6). Après avoir rappelé que la défense contre les Anglais a préparé la grandeur de la France, l'auteur ajoute : « Des phénomènes et des transformations analogues ont été produits chez les Hongrois par la domination musulmane.... Tœkeli s'unit aux Turcs dans leur tentative sur Vienne » (p. 7).

Ici, M. Lefaivre signale les services rendus à la civilisation chrétienne par la maison d'Autriche et la restauration des forces nationales de la Hongrie sous l'égide du catholicisme : « La papauté fut l'âme de la défense chrétienne dans la vallée du Danube : la délivrance des Hongrois fut la pensée dominante de tous les pontifes romains » (p. 10).

Le livre de Thou est loué ; ceux de Sacy et de Sayous contredits. Un chapitre est consacré au progrès du protestantisme en Hongrie (p. 89). On lira avec intérêt la brillante intervention de Michel le Brave (p. 218-249).

Le deuxième volume aboutit naturellement à la paix de Passarowitz (1718), « qui fut, pour l'Autriche, le couronnement de sa tâche émancipatrice » (p. 245). Vers 1750, environ cent mille Serbes émigrèrent en Russie : « La perspective la plus intolérable pour eux, c'était de subir le *jus hungaricum*, dont ils n'ignoraient pas le mépris et les iniquités envers la race slave (II, p. 429). En effet, la Pragmatique Sanction avait inféodé dans l'État hongrois, affranchi des Turcs, plusieurs millions de Slaves et de Roumains absolument réfractaires à cette sujétion (II, p. 430).

Pour chacun des volumes, un index alphabétique des noms propres facilitera les recherches dans l'intéressante publication de M. A. Lefaivre.

A. D'AVRIL.

—

Souvenirs de W. Liebknecht, traduits par G.-C. PROD'HOMME et Ch.-A. BERTHAND. Paris, G. Bellais, 1901, in-16 de XVI-190 p.

On ne lira pas sans intérêt ces souvenirs de jeunesse du célèbre socialiste allemand, né en mars 1826, et mort subitement en août 1900, après avoir contristé quelques-uns de ses amis politiques par son attitude indépendante à l'occasion de l'affaire Dreyfus. Il retrace familièrement, et

Digitized by Google

non sans verve, quelques épisodes, datant d'un demi-siècle, de sa vie de conspirateur et d'exilé. Séjours en Suisse avant et après 1848, séjour à Londres en 1850, *de mon temps de maître d'école*, comme dit l'auteur; on comprend qu'il ait aimé, dans ses vieux jours, à repasser, par la mémoire, ces lointaines aventures. Il y a des anecdotes amusantes : l'accueil, en 1849, à la frontière française, des insurgés fugitifs du grand-duché de Bade, la bonhomie du maire alsacien qui sympathise avec eux, la promenade des dignes gendarmes qui, sous prétexte de conduire ces suspects à la légion étrangère, les mènent près de la Suisse, et les laissent évader, en ayant soin, toutefois, de tirer deux coups de feu à blanc. A noter aussi cette observation sur le changement d'esprit de la jeunesse universitaire allemande : avant 1848, elle était généralement antiétatiste, antigouvernementale ; aujourd'hui, elle se pique d'être universelle, pratique, rougit de l'idéal et ne s'enthousiasme que pour ce qui est.

Baron J. Angot des Rotours.

—

L'Histoire de Guillaume Le Maréchal, publiée pour la Société de l'histoire de France, par Paul Meyer. Paris, Renouard, 1901, t. III, in-8 de CLX-304 p.

Guillaume Le Maréchal, comte de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 à 1219, fut un des principaux personnages de son temps. L'attention des historiens s'était cependant fort peu portée sur lui, et le cours de sa vie était resté jusqu'à nos jours à peu près inconnu. Il n'en sera plus de même à l'avenir : la publication d'une précieuse chronique versifiée, trouvée dans la riche collection réunie à Cheltenham par feu sir Thomas Phillipps, est venue attirer sur ce personnage un intérêt bien justifié. Si l'auteur du poème n'a point fait connaître son nom, il nous apprend que son œuvre a été inspirée, pour ne pas dire dictée, par l'écuyer du comte, Jean d'Erlee, qui l'avait fidèlement suivi pendant le cours d'une longue carrière. C'est dire que le document ne donne guère que des récits de première main ; c'est aussi faire comprendre qu'ils sont exclusivement inspirés par un sentiment d'admiration enthousiaste pour le héros. Du reste, si les épisodes de sa vie sont racontés avec beaucoup de nerf et d'attrait, les renseignements sur l'histoire du temps y abondent, de même que les peintures les plus pittoresques des mœurs contemporaines.

Mais il n'est pas donné à beaucoup de lecteurs de mettre à profit une source si abondante de notions intéressantes, quand il faut aller les chercher parmi dix-neuf mille vers composés dans le dialecte anglo-normand de la première moitié du XIIIe siècle. C'est pourquoi, après avoir publié dans deux premiers volumes le texte du poème, M. Paul Meyer a eu la très heureuse pensée de donner dans un troisième tome une traduction abrégée, où se trouve, sous une forme également commode et attrayante, tout ce que l'œuvre originale contient de substantiel et d'intéressant. Il a ajouté encore beaucoup à la valeur du document en y joignant une multitude de notes aussi satisfaisantes que possible, qui éclairent parfaitement tous les points du récit et donnent de précieux renseignements biographiques sur les innombrables personnages dont on voit figurer le nom : une ample table des

Digitized by Google

matières fournit d'ailleurs toute facilité pour les retrouver. Enfin une introduction très complète, où l'abondance d'indications instructives ne laisse jamais place à la satiété, rend ce volume un des plus séduisants parmi ceux qui font revivre les temps héroïques de l'ancienne chevalerie.

L. DE N.

—

Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle. II. J.-H. Newman. Essai de psychologie religieuse, par Georges GRAPPE. Préface de Paul Bourget, de l'Académie française. Paris, P.-J. Béduchaud, 1902, in-16 de XVII-167 p.

L'histoire religieuse de l'Angleterre au XIXe siècle n'offre guère de figure plus haute et plus intéressante que celle de Newman. Sa situation dans l'Église anglicane, son influence prépondérante sur le mouvement tractarien, l'émotion produite par sa conversion au catholicisme, les jalousies mesquines et les injustes suspicions auxquelles il fut en butte pendant quelque temps, les services qu'il rendit à la vie religieuse par la restauration de l'Oratoire, la pourpre cardinalice dont, sur le déclin de ses jours, Léon XIII honora ses vertus et ses mérites, l'universel hommage de regrets rendu à son tombeau, attirent sur lui l'attention de quiconque veut se faire une idée du mouvement religieux de la Grande-Bretagne au siècle dernier. L'on a déjà écrit beaucoup sur lui, même en France. Par le sous-titre même qu'il donne à son travail, M. Georges Grappe déclare nettement qu'il ne veut pas simplement résumer ou remplacer les biographies antérieures. En même temps qu'il s'efforçait de familiariser le grand public avec ce génie, il s'est attaché à pénétrer le caractère du grand cardinal, à rechercher l'unité de cette vie, à comprendre ce caractère dont « certaines inflexions » ne sont pas « sans réserver des surprises déconcertantes. » Et à ce point de vue, la lecture de son travail ne sera pas sans fruit, même pour ceux qui ont étudié Newman dans des ouvrages plus développés.

Quant aux lecteurs auxquels le livre est plus spécialement destiné, ils y trouveront sur le cardinal et sur le mouvement auquel il fut mêlé des notions précises, ils y puiseront de salutaires réflexions sur des pensées qui agitent les âmes contemporaines; ils y apprendront l'amour de cette belle intelligence et de ce noble cœur, et peut-être cela leur donnera-t-il l'envie d'entrer en plus intime connaissance avec Newman par la lecture de ses propres écrits.

E.-G. L.

—

Le Conseil de Brabant. Histoire, organisation, procédure, par ARTHUR GAILLARD. T. II : Organisation et procédure. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, in-4 de XV-424 p.

Dans un premier volume, M. Arthur Gaillard a retracé l'histoire du conseil de Brabant, fait connaître ses origines et son extension. Le volume qu'il donne aujourd'hui est consacré à son organisation et à la procédure qui y était suivie « Ce conseil était, dans le sens le plus large, le plus étendu du mot, *un conseil souverain de justice*. Sa mission consistait à *administrer la justice*, en prévenant, réprimant ou réparant toute atteinte qui pouvait être portée, soit à la constitution et aux privilèges du duché, soit à la liberté légitime et aux droits des citoyens. Il cumulait dans une certaine mesure les attributions des

Digitized by Google

pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif modernes. » Sa juridiction s'étendait, en première instance comme en appel, sur les duchés de Brabant et de Limbourg. Dans le chapitre où M. Gaillard délimite l'étendue de cette juridiction, il s'est attaché à relever soigneusement les districts, villes et villages sur lesquels elle s'exerçait. Dans les chapitres suivants, il étudie successivement la compétence du conseil en matière contentieuse, l'étendue de ses attributions pour l'expédition des grâces et des octrois, et la publication des ordonnances, statuts et règlements sur toutes les matières qui se rattachaient à l'administration de la justice et de la police dont la direction suprême lui était confiée. Il examine ensuite l'organisation du conseil, le rôle et l'importance de l'office du chancelier de Brabant, des conseillers de Brabant, des maîtres des requêtes et des présidents du rôle, de l'avocat fiscal et du procureur général. Ce volume fait donc connaître dans tous les détails l'organisation de ce conseil, et quand M. Gaillard aura fait paraître son troisième volume, dans lequel il promet de traiter des greffiers et des secrétaires, des avocats, des procureurs, des huissiers et du receveur des exploits, il aura terminé un travail de premier ordre sur cette grande institution.

J. Viard.

—

L'Albania, *notizie geografiche, etnografiche e storiche*, per Arturo Galanti. Rome, Società edit. Dante Alighieri, 1901, in-12 de 261 p. et une carte. (*Biblioteca italo-albanese*. I.)

La société Dante Alighieri, qui remplit en Italie le même rôle que l'Alliance Française en France, mais avec plus de succès et avec plus d'écho dans l'opinion, se préoccupe de cette question albanaise qui semble en train de devenir une question adriatique et peut-être européenne. Le mariage du roi d'Italie avec une princesse de Montenegro a rappelé à l'Italie l'ancienne domination vénitienne sur les côtes orientales de l'Adriatique, et la possession éventuelle de ces côtes, dans le cas d'un dépècement final de l'homme malade, — la domination économique et morale, en tout cas, — est devenue un dogme italien. C'est pour favoriser cette direction de l'opinion qu'a été composé le présent ouvrage, livre scolaire, manuel de vulgarisation muni d'une copieuse bibliographie, mais sans appareil d'érudition. Il suffira d'indiquer les matières sommairement traitées dans les deux parties dont il se compose. La première comprend des notions géo- et ethnographiques : la géographie physique, la Petite et la Grande-Albanie, origine du peuple et du nom albane ou shkëpëria, langues dominantes, population, religions et conditions économiques. La seconde partie, sous le nom de notions historiques, présente un résumé succinct, mais substantiel, de ses annales : 1° L'antiquité jusqu'à la conquête romaine milanaise; 2° Les Byzantins, les Bulgares, les Serbes, les Normands, la dynastie des Balscia, les Turcs et Venise (395-1421); 3° Georges Castriota, dit Scanderbeg, la conquête et la domination turque, les colonies albanaises en Italie (de 1421 à 1750), l'époque des beys et pachas héréditaires, des Busciatli de Scutari, Ali de Tepelen (1750-1831); le dernier chapitre donne des informations sur l'époque récente, sur la Ligue albanaise et sur les colonies

Digitized by Google

albanaises actuellement existantes en Italie, dont on s'attache ici à mettre en évidence l'importance sociale et historique, pour resserrer d'autant mieux les liens italo-albanais et justifier davantage les prétentions politiques des Italiens. Une carte indique assez sommairement la répartition de ces colonies sur le sol italien. Tout en étant destiné surtout à la vulgarisation et à la propagande, ce livre restera donc un intéressant symptôme d'un mouvement historique qui ne fait que commencer, et qui marque dans la Triplice une forme nouvelle et intéressante de l'irrédentisme. C'est surtout à ce titre qu'il intéressera les historiens.

L. G. P.

—

I Trattati commerciali della Repubblica fiorentina, per Gino Arias. Vol. I, secolo XIII. Florence, Le Monnier, 1901, in-12 de XXII-524 p.

C'est l'œuvre d'un débutant qui montre de la bonne volonté, de l'ardeur et un goût réel pour les études historiques, mais qui a trop hâtivement publié ce mémoire. Malgré les lauriers académiques qu'il lui avait valus, il aurait gagné à être revisé, mis au courant de la bibliographie, et plus mûrement médité. On s'étonne de la sévérité des jugements de l'auteur sur les ouvrages de ses prédécesseurs, de Balducci-Pegoletti à Doren et à Ferretto. On s'étonne d'une assertion comme celle-ci : « Les documents doivent servir *seulement* de preuve et de contrôle aux argumentations de l'historien. » C'est purement inepte. L'historien devrait donc construire un système en l'air et le tirer tout entier de sa cervelle avant de voir s'il a fondement dans les matériaux positifs de l'histoire. Ce qu'on peut dire de plus indulgent pour l'auteur, c'est qu'il a peut-être voulu dire que les documents d'archives doivent seulement servir de contrôle aux textes des historiographes. Ce ne serait guère moins absurde. Mieux vaut croire à une boutade irréfléchie et n'en point tenir rigueur à l'auteur.

L'ouvrage d'Arias est divisé en deux parties : la première étudie, par ordre, les traités conclus par la République dans tout le XIIIe siècle, recherche les raisons qui y ont donné lieu et les rattache au développement synchronique de la constitution florentine. La seconde partie examine séparément les divers articles des traités et les groupe d'après les principes de droit auxquels ils se rattachent : ainsi il étudie, dans leur valeur juridique précise, les représailles, les traités et la législation des approvisionnements, les traités commerciaux de caractère financier, la procédure commerciale. Le volume se termine par une série de cinquante-deux documents inédits provenant des archives de Vienne, Florence, Bologne et du Vatican.

Il y a une singulière disparité de méthode dans cet ouvrage ; dans la première partie, où la méthode de recherche et de reconstruction historique règne, on voit que l'auteur a pris pour modèle le travail de Gaetano Salvémini, *Magnati e popolani;* dans la seconde, où la méthode doit être toute juridique, l'auteur reproduit fidèlement les théories de Gaudenzi dans ses *Statuti bolognesi*, et celles de Del Vecchio et Casanova dans leurs *Rappresaglie*. D'où un certain malaise dans l'équilibre et une réelle confusion dans l'ouvrage.

Une tentative originale de M. Arias, c'est d'avoir voulu discerner, dans les

Digitized by Google

négociations diplomatiques du XIIIe siècle, malgré les incessants bouleversements de la constitution, quelques-unes des tendances caractéristiques de la politique florentine; il les réduit à deux: le besoin d'atteindre la mer, le besoin de s'ouvrir, par l'Apennin, la route de Bologne ; ce sont là les deux grands mobiles de la politique commerciale de Florence, qui a absolument besoin de la mer et de la montagne pour les importations et les exportations qui nourrissent son industrie, ses échanges et sa puissance. Il faut en ajouter, avec l'auteur lui-même, un troisième : l'ouverture de la route vers Rome, où visaient spécialement les changeurs florentins ; et pendant tout le XIIIe siècle, Florence ne cesse de lutter contre Sienne pour s'ouvrir ce chemin. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas recherché si cette politique florentine (déborder pour ne pas être étouffé) a été une invention particulière de cette commune, ou si ce n'est pas une politique naturelle à tous les États commerçants et en particulier à toutes les communes médiévales italiennes.

Mais la documentation de l'auteur est insuffisante ; il est loin d'avoir connu tous les traités et conventions commerciales conclus par Florence au XIIIe siècle : ainsi, il a laissé de côté tous les traités de Florence et de Sienne avec Colle, ceux de Colle avec Volterra et Poggibonsi, de Sienne et de Florence avec Orvieto, faute d'avoir connu ou étudié les *Istrumentari del comune di Colle di Valdelsa* (de Lisini), et le *Codice diplomatico della città d'Orvieto* (de Fumi).

Dans le tableau général de la politique commerciale de Florence au XIIIe siècle, il oublie trop que les événements commerciaux ne constituent pas toute la vie d'un peuple ; que le commerce n'est qu'un des facteurs économiques de l'histoire, et qu'enfin les circonstances, les passions, le contre-coup des événements politiques, ne sont pas étrangers, dans des villes comme Florence, Sienne, Pise et autres communes au développement de l'histoire. Son tableau est d'ailleurs trop circonscrit. S'il connaît, en dehors de la Toscane, Bologne et Rome et un peu Gênes, il ne tient pas compte de l'Italie septentrionale, de ses communes industrielles et commerçantes et de ses si puissants banquiers, Venise, Milan et Asti entre autres. On voit que ce livre, malgré ses mérites, est assez superficiel et fort incomplet.

On en lira une véritable réfutation dans un article approfondi de M. Casanova, *Bulletino Senese di Storia Patria*, t. VIII, p. 461-481, que doivent connaître tous ceux qui auront à se servir du livre d'Arias.

L.-G. Pélissier.

—

Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, *con documenti degli archivi italiani e stranieri*, par Italo Raulich. Vol. II. *Dall' occupazione di Saluzzo alla pace di Vervins* (1588-1598). Milan, Hœpli, 1902, in-12 de 450 p. (*Biblioteca scientifico-letteraria.*)

Ce second volume du grand ouvrage de M. Raulich présente les mêmes qualités et les mêmes défauts que le premier dont j'ai eu le plaisir de rendre compte ici même : les défauts sont une certaine confusion dans le récit et quelque peine à dominer l'abondance des matériaux. Mais comme on les lui pardonne volontiers ! Comme on les oublie vite

Digitized by Google

en songeant à cette richesse même de matériaux, à cette documentation sûre, abondante, point avare de références précises, généreuse en citations et en extraits ; à cette patience méritoire dans la composition, et, fût-ce au prix de quelque lourdeur, à la solidité de cette construction historique! M. Raulich nous prévient que l'histoire de l'administration et des institutions de la Savoie fera l'objet d'un volume spécial. Nous ne trouvons donc dans celui-ci que la suite de l'histoire militaire et diplomatique de Charles Emmanuel pendant ces dix années (1588-1598).

Ces dix années (1588-1598) sont, au reste, des plus remplies : la troisième guerre de Genève, la guerre de Provence, la guerre sur les Alpes, les victoires de Bricherasio et de Cavour, la paix de Vervins, ces grands épisodes forment chacun le sujet d'un copieux chapitre, richement documenté, trop plein de faits précis et de détails, dont aucun n'est négligeable, pour pouvoir être résumé ici.

J'insisterai seulement sur l'importance que ce volume a pour l'histoire de France. Le chapitre II, *L'impresa di Provenza* (p. 98-298) et le suivant, dans une grande partie, seront désormais indispensables aux historiens qui s'occuperont du règne de Henri IV et de l'histoire de la Provence. Ils seront même d'autant plus utiles qu'ils sont fondés à peu près uniquement sur les sources italiennes, surtout diplomatiques (Vatican, Venise, Turin, Simancas) et qu'ils fournissent ainsi une version des événements fort différente et tout à fait diverse des chroniqueurs provençaux de la Ligue. (Il ne faut, du reste, pas faire un trop grand grief à Raulich d'avoir ignoré ceux-ci, car, à notre plus grande honte, la plupart sont encore inédits.) Ce chapitre est vraiment magistral. M. Raulich expose d'abord longuement les préparatifs de cette expédition, le caractère de représailles contre l'invasion franco-genevoise en Savoie que veut lui donner Charles-Emmanuel, l'opposition des Espagnols et du pape à cette invasion ; la première intervention, à Grenoble, en faveur des catholiques, approuvée cependant par les Espagnols mêmes et bien accueillie par les Provençaux (députation à Charles-Emmanuel, discours de l'évêque de Riez). La bataille d'Ivry, — gagnée par Henri IV, — change les dispositions des Espagnols et du pape, qui encouragent Charles-Emmanuel à faire la guerre. Après la mort du cardinal de Bourbon, Charles-Emmanuel envoie Martinengo en Provence, passe le Var, et entre à Aix au milieu de l'enthousiasme de la population, puis à Marseille. Raulich suit pas à pas l'évolution des sentiments des Provençaux à l'égard de Charles-Emmanuel, le parallélisme des manœuvres de la diplomatie générale, de la politique espagnole, et de la politique du duc de Savoie, et fait bien comprendre les incertitudes, les à-coups, les arrêts localement non motivés, parfois stratégiquement fâcheux de la marche de Charles-Emmanuel en Provence. On s'explique bien la nécessité de son voyage en Espagne, et comment les succès de Lesdiguières, d'une part, le peu d'encouragement de Philippe II, de l'autre, rendent inutile pour lui sa victoire de Berre. Les Provençaux, ses partisans, se découragent ; les Toscans commencent à intriguer à Marseille, et Charles-Emmanuel, après la rébellion de Marseille contre lui, songe décidément à quitter la Provence. On ne saurait montrer, sous ce trop bref résumé,

Digitized by Google

tout ce qu'il y a de neuf dans le récit du professeur Raulich. — Mais ce récit nous fournit un exemple frappant de ce défaut de composition qui lui est familier : il semblerait que cette relation de la guerre de Provence soit finie seulement à la retraite du duc et ne doive former qu'un seul chapitre. Raulich finit le chapitre *Impresa di Provenza* à l'entrée de Charles-Emmanuel à Marseille ; toute la suite forme le paragraphe 1er du chapitre suivant : *Guerra sull' Alpi*, bien que le récit de la guerre défensive de Charles-Emmanuel sur les Alpes contre Lesdiguières ne commence bien nettement qu'au paragraphe 2. — Ce lapsus n'empêche pas que ce chapitre fournisse des vues très nouvelles et d'excellents documents à cette période de l'histoire de Provence.

Il faut souhaiter le prompt achèvement de cette histoire de Carlo Emanuele qui, sans être peut-être définitive, restera cependant longtemps le livre classique sur cet illustre défenseur, diplomate et militaire, de la grandeur de sa dynastie et de l'indépendance italienne.

L.-G. Pélissier.

—

Amy A. Bernardy : **Venezia e il Turco nella seconda metà del secolo XVII,** con documenti inediti e prefazione di P. Villari. Florence, Civelli, 1902, in-8 de vi-144 p.

M. Villari, qui a tenu, contre son habitude, à présenter au public cette première œuvre (thèse de licence historique) d'une élève exceptionnellement intelligente de l'*Istituto* de Florence, en indique, avec un sourire indulgent, les défauts très apparents : « Mlle Bernardy, qui est une modeste jeune personne, semble parfois un jeune officier de cavalerie qui traîne son sabre dans les rues avec grand fracas. Elle veut imiter Carlyle, et elle a tort ; son style est emphatique, et elle émet avec une témérité trop juvénile des sentences trop absolues. Le dessin qu'elle a fait lithographier sur la couverture de son livre a un aspect symbolique. »

Mais le fond de cette étude, consacrée à une question peu approfondie, sinon négligée, par les historiens de Venise, est fort sérieux. C'est un tableau des relations de la Sérénissime et du Turc de 1645 à 1699, de la guerre de Candie à la paix de Carlowitz. L'auteur raconte la lutte que, pour défendre sa grande possession insulaire, Venise eut à soutenir contre l'agression ottomane. Elle montre comment, malgré les faiblesses de sa décadence, les ingratitudes et les jalousies des autres États, elle donna des preuves nouvelles et admirables de son ancien héroïsme, qui ne furent pas toujours couronnées de succès. Les sept premiers chapitres sont consacrés à l'expédition de Candie, à la capitulation et à ses conséquences (fort bien étudiées au point de vue européen) ; les chapitres viii-ix, à la *Sacra Lega* et à *Franciscus Maurocenus Peloponnesiacus*. Les derniers montrent la substitution de l'hégémonie autrichienne à celle de Venise dans la lutte contre les Turcs et racontent la paix de Carlowitz. Le travail est fondé sur les documents de l'*Archivio dei Frari* à Venise, dont un grand nombre sont cités par fragments dans le cours même de la narration, et trois textes diplomatiques fort importants (sur la capitulation de Candie, la *sacra Lega* et la ligue avec la Russie), cités en appendice. C'est, en somme, un travail digne d'estime et qui sera utile aux

Digitized by Google

historiens de la décadence vénitienne. La bibliographie que Mlle B. a donnée en appendice (p. 130-142) est copieuse, mais d'une telle confusion qu'elle ne rendra aucun service.

L.-G. Pélissier.

—

Antonio Salvotti ed i processi del Ventuno, per Alessandro Luzio. Rome, Società edit. Dante Alighieri, 1901, in-12 de 327 p., et portrait. (*Biblioteca storica del risorgimento italiano*, publiée par T. Casini et V. Fiorini, série III, 1-2).

On sait quel est le but de la bibliothèque historique du Risorgimento (ou relèvement) italien. Il s'agit de publier des documents, lettres, mémoires, actes officiels, et des mémoires et dissertations, sur toutes les périodes et toutes les régions où s'est produit le grand mouvement qui, né pendant l'époque napoléonienne, a abouti à la formation de l'unité de l'Italie. Deux séries de douze volumes chacune ont déjà paru : apportant des suppléments d'informations sur le congrès cispadan et les cinq journées de Milan ; sur la Carboneria, le statut de Charles Albert, le brigandage, le parlement napolitain, des biographies des principaux ouvriers de l'indépendance, des études générales ou particulières sur les émeutes, les révolutions et les guerres de 1820 et 1821, 1831, 1848, 1849, 1867. Ces publications sont généralement conçues dans un esprit nationaliste et libéral très prononcé. Cependant, et le présent travail en est une preuve de plus, la collection mérite réellement son nom d'historique, par un remarquable souci d'impartialité, dans des questions controversées depuis si longtemps et si brûlantes encore pour quelques esprits.

M. Luzio, le savant directeur des archives de Mantoue, étudie ici une intéressante figure de magistrat italien au service de l'Autriche, sur lequel on a longtemps fait peser des accusations infamantes de perfidie et de cruauté. Chargé d'instruire les procès de 1821 contre les carbonari et les conspirateurs de 1821, il aurait, selon la légende, employé « les plus exquises perfidies » pour torturer moralement les accusés, leur extorquer des aveux aggravant la situation de leurs coaccusés ; il est un de ceux que vise le Romito del Cenisio, de Berchet,

....Dove iroso quel le giudica
Che bugiardo le accusa;

et après les témoignages et accusations de Misley, d'Andryane, Gualterio, Lafarina, Vannucci, M. d'Ancona, dans un beau livre récent sur Confalonieri, a admis l'authenticité de cette légende de cruauté et d'astuce infernale.

M. Luzio démontre la parfaite inanité de ces accusations dans la présente étude sur Salvotti. Dans le procès Pellico-Maroncelli, on voit Pellico, converti au catholicisme par son influence, lui écrire des lettres de reconnaissance ; on constate l'humanité de Salvotti et de sa femme à l'égard des accusés. Dans le procès Confalonieri, il s'efforce de sauver l'accusé, et demande à l'empereur François, à plusieurs reprises, la grâce de Confalonieri ; non seulement la légalité est parfaitement respectée par les juges en 1821, mais Salvotti fait entreprendre une réforme de la procédure autrichienne et G. Furzi porte un jugement favorable à son égard. C'est enfin Salvotti qui propose à l'empereur François de suspendre le procès pour les petits coupables, et qui l'obtient. — Luzio conclut que l'histoire de ces procès

Digitized by Google

est à refaire, que certaines sources longtemps respectées, comme les fameux Mémoires d'Andryane, n'ont aucune valeur historique, et que la responsabilité des cruautés ou duretés commises dans ce procès revient tout entière à l'empereur d'Autriche. — Une biographie de Salvotti, agréablement contée, et avec sympathie, encadre cet épisode principal de sa vie, et des documents bien choisis terminent ce volume avec une note importante sur le colloque de Metternich avec Confalonieri. — Ce volume fait souhaiter l'apparition prochaine des deux volumes de preuves et de documents (le réquisitoire de Salvotti dans le procès Pellico-Maroncelli, et le compte rendu des procès-verbaux du procès Confalonieri), qu'annonce l'auteur.

L. G. P.

—

Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900. *L'empereur Kouang-Siu.* Ire partie : 1875-1887, par Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes. Paris, F. Alcan, 1902, in-8 de 648 p.

Le protectorat des missions catholiques « a été, pendant longtemps, dit M. H. Cordier, la pierre angulaire de notre politique dans l'Extrême-Orient » (p. 625). Ce protectorat, en vertu d'une bulle de Nicolas V (1454), avait d'abord été exercé par le Portugal seul. La protection de la France en Chine date de l'envoi de cinq Jésuites par Louis XIV en 1635. L'article 6 de la convention de Pékin, conclue en 1860, marque que les biens des Missions catholiques leur seront rendus par l'entremise du ministre de France. La protection française est confirmée par l'obtention de privilèges pour l'achat de propriétés, par des dons en argent, par la délivrance de passeports dont M. Cordier cite en traduction le texte chinois et la rédaction française (p. 627). On trouvera, à la suite, les rapports et la proclamation de 1862, destinés à servir de sauvegarde aux missionnaires catholiques sans distinction de nationalité. M. Cordier raconte avec détail les tentatives, généralement infructueuses, de plusieurs puissances, à l'effet de soustraire leurs nationaux missionnaires au protectorat de la France.

Le volume, dont nous saluons ici l'apparition, est le deuxième de l'œuvre capitale entreprise par M. Cordier ; il va de 1875 à 1887 et contient la première partie du règne de l'empereur Kouang-Siu. Il est accompagné d'un tableau généalogique de la famille impériale de Chine. Les affaires du Tong-Kin y occupent naturellement une large place. Le troisième volume est en préparation, pour paraître dans le courant de mars. J'espère que l'auteur ne s'arrêtera pas, comme il le prévoyait, à l'année 1900, et qu'il nous éclairera aussi sur les graves événements qui ont éclaté de nos jours, et qui occupent naturellement une si grande place dans les préoccupations, voire même dans les anxiétés, de tous. Nul n'est capable au même degré d'y apporter la lumière.

A. d'Avril.

Le Gérant : L. PIQUET.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE-DOUZIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1902

La Protection apostolique au moyen age, par **M. l'abbé Camille Daux** 5

La Crise montaniste, par **M. V. Ermoni**, de la Congrégation de la Mission 61

Le Marquis de Dangeau et le Palatin, 1672-1673, par **M. F. des Robert** 97

Les écoles militaires en France sous la Révolution et l'Empire, par **M. Arthur de Ganniers** 157

Mélanges : Les Gestes des martyrs romains, par **M. Paul Allard** 222

La Bataille de Dive, par **le comte de Neuville** 234

Le Journal d'Antonio Morosini et sa contribution a l'histoire de Jeanne d'Arc, par **M. Marius Sepet** 249

Courrier anglais, par **le P. Zimmermann** 260

Chronique, par **M. E.-G. Ledos** 273

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard** . 298

Bulletin bibliographique 314

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1902

Le Marquis de Beaucourt, par **M. E.-G. Ledos** 369

La Liturgie baptismale en gaule avant Charlemagne, par **Dom de Puniet** 382

Digitized by Google

Le Pouvoir royal en Gascogne sous les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens, par **M. A. Degert** . . . 424

La Participation de l'Espagne a la guerre d'Amérique, par **M. François Rousseau** 444

Un Club en province au début de la Révolution (1791-1793), par **M. P. Bliard** 490

Napoléon en Russie, 1812, d'après les documents inédits des archives espagnoles, par **M. Geoffroy de Grandmaison** 538

Mélanges : Les Préliminaires de la guerre de Cent ans, par **M. J. Viard** 567

Saint Antoine de Padoue et l'art italien, par **M. Pierre de Vaissière**. 570

Noël Bédier, d'après des documents inédits, par **M. Albert Hyrvoix** 578

L'Épiscopat français et les protestants après la révocation de l'édit de Nantes, par **Dom J. Besse** 592

Monumenta ecclesiae liturgica, par **M. Léonce Celier** 603

Chronique, par **M. E.-G. Ledos** 607

Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard**. . 622

Bulletin bibliographique 639

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Œuvres complètes de Flavius Josèphe, traduites en français sous la direction de M. Théodore Reinach. Tome Ier : Antiquités judaïques, livres I-V. Traduction de M. Julien Weil 314

Eduard Winkelmann's Allgemeine Verfassungs-Geschichte als Handbuch für Studierende und Lehrer, herausgegeben von Alfred Winkelmann 315

Weltgeschichte, unter Mitarbeit hervorragender Fachgelehrten, herausgegeben von Dr Hans F. Helmolt. 639

Le Danube et le régime des traités, par P. G. Candilli . . . 640

La question des péages aux Portes de fer, par P. G. Candilli . 640

Alexander der Grosse und die Idee des Weltimperiums in Prophetie und Sage, von F. Kampers 315

Digitized by Google

L'Apollinarisme. Étude historique, littéraire et dogmatique sur le début des controverses christologiques au IVe siècle, par G. Voisin 315
Studî e documenti di storia del diritto, par Gino Arias . . . 317
Gilles de Lessines : De unitate formae (texte et étude), par M. de Wulf 641
L'Église et les origines de la Renaissance, par Jean Guiraud . 317
La politica di Papa Paolo III e l'Italia, per Carlo Capasso . . 319
Les danses macabres et l'idée de la mort dans l'art chrétien, par L. Dimier 320
L'Église et le rachat des captifs, par Paul Deslandres. . . . 320
La propriété foncière du clergé sous l'ancien régime et la vente des biens ecclésiastiques, par Lecarpentier 320
Annuaire pontifical catholique, par Mgr Albert Battandier. Ve année 320
Sainte Agnès dans la légende et l'histoire, par L. de Kerval. . 321
Saint Hilaire, par le R. P. Largent 321
Saint Boniface, par G. Kurth 322
Lanfranc, moine bénédictin, conseiller politique de Guillaume le Conquérant, par l'abbé Élie Longuemare 643
Actus beati Francisci et sociorum ejus, edidit Paul Sabatier . 323
Les Fioretti, par le baron Chaulin. 324
Vie de saint François d'Assise, par le R. P. Bernard d'Andermatt, général des Capucins 325
Vie de sainte Claire d'Assise, par le R. P. Léopold de Chérancé. 326
La légende dorée du bienheureux Jacques de Voragine, traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits, par Teodor de Wyzewa 326
Raymundiana, seu documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforti vitam seu scripta, auct. F. Balme, C. Paban et J. Collomb. Fasc. 2 642
Vie du bienheureux Crispin de Viterbe, par le R. P. Pie de Langogne 327
Le bienheureux Bernardin de Feltre et son œuvre, par le P. Ludovic de Besse 644
Saint Gaëtan (1480-1547), par R. de Maulde La Clavière . . . 327
Saint Fidèle de Sigmaringen, par le P. Fidèle de La Motte Servolex 328
L'Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle. Jean Ogilvie, Écossais, jésuite, torturé et mis à mort pour la foi à Glascow le 10 mars 1615, déclaré vénérable, d'après les documents contemporains presque tous peu connus ou inédits, par le R. P. James Forbes, S. J. 329

Digitized by Google

Morts ou vivants? Suppression et survivance de la Compagnie de Jésus, par J. Clavé 330
Les grands mystères d'Éleusis, par M. Foucart 331
Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter, par Joseph Hansen 332
Vercingétorix, par M. Camille Jullian, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux 333
Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. T. XII. 335
Die Verfasser der sogenannten Fredegar-Chronik, von Gustav Schnürer 646
La famille à l'époque mérovingienne, par Ch. Galy 336
Les serments carolingiens de 842, par Adolphe Krafft 647
La diplomatie carolingienne (843-877), par Joseph Calmette. . 648
La tapisserie de Bayeux, par A. Marignan. 648
Histoire de France sous la direction de M. Ernest Lavisse. Tome III : Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII (1137-1226), par Achille Luchaire; Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328), par Ch.-V. Langlois. Tome IV : Les premiers Valois et la guerre de Cent ans (1328-1422), par A. Coville; Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492), par Ch. Petit-Dutaillis . 337
Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire, par le colonel Borrelli de Serres 650
L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes. Étude critique précédée d'une lettre à Mgr Touchet, évêque d'Orléans, par M. l'abbé Ph.-H. Dunand 338
Un grand rhétoriqueur poitevin, Jean Bouchet (1476-1557 ?), par A. Hamon 649
Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés, par Édouard Rott 339
Relations diplomatiques de Genève avec la France, par Francis de Crue, professeur à l'Université de Genève 340
Lettres de Catherine de Médicis, publiées par M. le comte Baguenault de Puchesse 651
La France au milieu du XVIIe siècle (1648-1661), d'après la correspondance de Gui Patin. Extraits publiés avec notice bibliographique par Armand Brette et précédés d'une introduction par Edme Champion. 341
Le Jansénisme dans l'ancien diocèse de Vence, par Georges Doublet 342

Digitized by Google

Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi, publié par H. Courteault et P. de Vaissière. T. I. 652
La vie de messire Henri de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680). par L. Bertrand 652
Un prélat janséniste. Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, 1651-1679, par Jean Gaillard 342
Bossuet et les extraits de ses œuvres diverses, par Fortunat Strowski 656
La Société française du XVIe siècle au XXe siècle, par Victor du Bled. 2e série, XVIIe siècle 343
Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, publiés par M. Jules Guiffrey. T. V. Jules Hardouin-Mansart et le duc d'Antin (1706-1715) 655
Archives nationales. Conseil de commerce et bureau du commerce, 1700-1791. Inventaire analytique des procès-verbaux, par Pierre Bonnassieux. Introduction et table par Eugène Lelong. 656
Louis XV et Marie Leczinska, d'après de nouveaux documents, par Pierre de Nolhac. 344
Mémoires du chevalier de Quincy, publiés par Léon Lecestre . 657
Dubois, cardinal et premier ministre, par le P. P. Bliard, de la Compagnie de Jésus 345
Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions du cardinal de Tencin, par Maurice Boutry 657
La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, par G. Lacour-Gayet. 658
L'Alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre (1735-1788), par P. Coquelle. 347
Le duc d'Aiguillon et la Chalotais, par Barthélemy Pocquet. T. III 348
Un diplomate français à la cour de Catherine II. 1775-1780. Journal intime du chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie, publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes par L.-N. Labande. . . 660
Le régime de la presse pendant la Révolution française, par Alma Söderjelm. T. II. 661
Mémoires du lieutenant général de Suremain (1794-1815), publiés par un de ses petits-neveux 349
J.-B. Carrier, par Alfred Lallié 350
Les Accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires, par P. Montarlot 351
Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, publiés et annotés par J. Guillaume. T. IV . 662

Digitized by Google

Mémoires de la comtesse de la Villirouët, née de Lambilly, par le comte de Bellevue. 352
Charette et la guerre de Vendée, par René Bittard des Portes. 353
Mémoires du général baron Desvernois, publiés sous les auspices de sa nièce, Mme Boussu-Desvernois, avec une introduction et des notes par Albert Dufourcq. 1789-1815. L'Expédition d'Égypte. Le Royaume de Naples 354
Campagnes et garnisons. Souvenirs anecdotiques et militaires du colonel Biot, aide de camp du général Pajol, publiés d'après le manuscrit de M. G. Froberger, son petit-neveu, avec une introduction et des notes, par le comte Fleury 354
Souvenirs du Congrès de Vienne (1814-1815), du comte de la Garde-Chambonas, publiés avec une introduction et des notes par le comte Fleury. 356
Souvenirs de Sainte-Hélène, par la comtesse de Montholon, 1815-1816, publiés sous les auspices du vicomte de Couëdic de Kergoualer, son petit-fils, par le comte Fleury. 357
Les soldats de l'Église, par Geoffroy de Grandmaison . . . 662
Le parti républicain sous la monarchie de juillet; formation et évolution de la doctrine républicaine, par J. Tchernoff. . 663
Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle. Lacordaire, par Gabriel Ledos 665
Mes souvenirs. La guerre de Crimée et la cour de Napoléon III, par le comte de Reiset 356
Mes souvenirs. Les débuts de l'indépendance italienne, par le comte de Reiset 358
Souvenirs de M. Delaunay, recueillis par le comte Fleury . . 665
Chanoine Albanès : Gallia christiana novissima, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse Chevalier. . . 666
Les Problèmes politiques et sociaux à la fin du XIXe siècle, par E. Driault 359
La France catholique en Orient, par le R. P. Hilaire de Barenton. 360
La congrégation du Grand Orient et les congrégations à la Chambre française en 1901, par un patriote. 361
De l'union dans la société française, par L. Crouslé, professeur honoraire de l'Université de Paris 361
Les traités internationaux devant les Chambres, par Louis Michon 362
Les chiffres secrets dévoilés. Étude historique sur les chiffres, par le commandant Bazeries 363
Essais de critique sur l'histoire militaire des Gaulois et des Français, par Théodore Duret 363

Digitized by Google

Les noms de lieux romans en France et à l'étranger, par le docteur J. Meynier. 364
Les vraies origines de la langue française. Ses rapports avec l'anthropologie et la physique du globe, par Marsillac. . . 365
Évolution du testament en France des origines au XIIIe siècle, par Henri Auffroy. 669
Archives historiques du Poitou, t. XXX et XXXI. 671
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXX. Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély, t. Ier 672
Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulate (510-1200), von Fritz Kiener. 672
Histoire de Saint-Calais, par l'abbé Froger 365
L'Église abbatiale de Saint-Antoine en Dauphiné. Histoire et archéologie, par dom Dijon 674
Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, publiés par Auguste Longnon. T. Ier. Les fiefs . . . 674
Aperçu historique sur la Faculté de droit de l'Université de Toulouse. Maîtres et écoliers (1228-1900), par Antoine Deloume 675
Archives municipales de Bordeaux. Tome VII. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783, commencé par Dast le Vacher de Boisville, repris et terminé par Ariste Ducaunnès-Duval 676
La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles, par René Fage . . 676
Versailles, ses eaux, leur quantité, leur qualité, depuis Louis XIII jusqu'à ce jour, par Maximilien Gavin 677
Les gens du roi au parlement de Bretagne, par G. Saulnier de la Pinelais 678
Histoire de l'enseignement secondaire dans le (département du) Rhône de 1789 à 1900, par M. Chabot, professeur de science de l'éducation à l'Université de Lyon (et) M. S. Charléty, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. 366
La Condition des paysans dans la sénéchaussée de Rennes, à la veille de la Révolution, par E. Dupont 367
Der Bauernkrieg in Steiermark (1525). Eine historische Studie, von Dr M. M. Rabenlechner 678
Die katholische Restauration in den ehemaligen Kurmainzer Herrschaften Kœnigstein und Rieneck. Nach archivalischen Quellen dargestellt von Dr Jakob Schmidt 679
Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie (1526-1722), par M. Albert Lefaivre. 680

Digitized by Google

Souvenirs de W. Liebknecht, traduits par G.-C. Prod'homme et Ch.-A. Bertrand 681
L'Histoire de Guillaume Le Maréchal, publiée par Paul Meyer. 682
Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle. II. J.-H. Newman, essai de psychologie religieuse, par Georges Grappe. 683
Le Conseil de Brabant. Histoire, organisation, procédure, par Arthur Gaillard. T. II 683
L'Albania, notizie geografiche, etnografiche e storiche, per Arturo Galanti 684
Trattati commerciali della Repubblica fiorentina, per Gino Arias 685
Cenni storici sulle imprese scientifiche, marittime e coloniali di Ferdinando I, granduca di Toscana (1587-1609), par Gustava Uzielli 368
Storia di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, con documenti degli archivi italiani e stranieri, par Italo Raulich. Vol. II. 686
Amy A. Bernardy : Venezia e il Turco nella seconda metà del secolo XVII, con documenti inediti e prefazione di P. Villari. 688
Antonio Salvotti ed i processi del Ventuno, per Alessandro Luzio 689
Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900. L'empereur Kouang-Siu. 1re partie : 1875-1887, par Henri Cordier. 690

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ALBANÈS (chanoine), 666.
ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. D'), 335.
ARIAS (Gino), 685.
ARIAS (Gino), 317.
AUFFROY (Henri), 669.
BAGUENAULT DE PUCHESSE (le comte), 651.
BALME (F.), 642.
BATTANDIER (Mgr Albert), 320.
BAZERIES (le commandant), 363.
BELLEVUE (comte DE), 352.
BERNARD D'ANDERMALT (R. P.), 325.
BERNARDY (Amy A.), 688.
BERTRAND (L.), 662.
BERTRAND (Ch.-A.), 681.
BIOT (colonel), 354.
BITTARD DES PORTES (René), 353.
BLED (Victor DU), 343.
BLIARD (le P. P.), 345.
BONNASSIEUX (Pierre), 656.
BORRELLI DE SERRES (le colel), 650.
BOUSSU-DESVERNOIS, 354.
BOUTRY (Maurice), 657.
BRETTE (Armand), 341.
CALMETTE (Joseph), 648.
CANDILLI (P. G.), 640.
CAPASSO (Carlo), 319.
CATHERINE DE MÉDICIS, 651.

Digitized by Google

CHABOT, 366.
CHAMPION (Edme), 341.
CHARLÉTY (S.), 366.
CHAULIN (le baron), 324.
CHEVALIER (chanoine Ulysse), 666.
CLAVÉ (J.), 330.
COLLOMB (J), 642.
COQUELLE (P.), 347.
CORBERON (chevalier DE), 660.
CORDIER (Henri), 690.
COUËDIC DE KERGOUALER (vicomte DE), 357.
COURTEAULT (H.), 652.
COVILLE (A.), 337.
CROUSLÉ (L.), 361.
CRUE (Francis DE), 340.
DAST LE VACHER DE BOISVILLE, 676.
DELAUNAY, 665.
DELOUME (Antoine), 675.
DESLANDRES (Paul), 320.
DESVERNOIS (général baron), 354.
DIJON (dom), 674.
DIMIER (L.), 320.
DOUBLET (Georges), 342.
DRIAULT (E.), 359.
DUCAUNNÈS-DUVAL (Ariste), 676.
DUFOURCQ (Albert), 354.
DUNAND (l'abbé Ph.-H.), 338.
DUPONT (E.), 367.
DURET (Théodore), 363.
FAGE (René), 676.
FIDÈLE DE LAMOTTE-SERVOLEX (le P.), 328.
FLEURY (le comte), 354, 356, 357, 665.
FORBES (le R. P. James), 329.
FOUCART (M.), 331.
FROBERGER (M.-G.), 354.
FROGER (l'abbé), 365.
GAILLARD (Arthur), 683.
GAILLARD (Jean), 342.
GALANTI (Arturo), 684.
GALY (Ch.), 336.
GARDE-CHAMBONAS (comte DE LA), 356.
GAVIN (Maximilien), 677.
GILLES DE LESSINES, 641.
GIRAUD (Jean), 317.
GRANDMAISON (Geoffroy DE), 662.
GRAPPE (Georges), 683.
GUIFFREY (Jules), 655.
GUILLAUME (J.), 662.
HAMONT (A.), 649.
HANSEN (Joseph), 332.
HELMOLT (Dr Hans F.), 639.
HILAIRE DE BARENTON (le R. P.), 360.
JOSÈPHE (Flavius), 314.
JULLIAN (Camille), 333.
KAMPERS (F.), 315.
KERVAL (L. DE), 320.
KIENER (Fritz), 672.
KRAFFT (Adolphe), 647.
KURTH (G.), 322.
LABANDE (L.-N.), 660.
LACOUR-GAYET (G.), 658.
LALLIÉ (Alfred), 350.
LANGLOIS (Ch.-V.), 337.
LARGENT (R. P.), 321.
LA VILLIROUËT (comtesse DE), 352.
LAVISSE (Ernest), 337.
LECARPENTIER, 320.
LECESTRE (Léon), 657.
LEDOS (Gabriel), 665.
LEFAIVRE (Albert), 680.
LELONG (Eugène), 656.
LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ (R. P.), 326.
LIEBKNECHT, 681.
LONGNON (Auguste), 674.
LONGUEMARE (l'abbé Élie), 643.
LUCHAIRE (Achille), 337.
LUDOVIC DE BESSE (le P.), 644.
LUZIO (Alessandro), 689.

Digitized by Google

MARIGNAN (A.), 648.
MARSILLAC, 365.
MAULDE LA CLAVIÈRE (R. DE), 327.
MEYER (Paul), 682.
MEYNIER (J.), 364.
MICHON (Louis), 362.
MONTARLOT (P.), 351.
MONTHOLON (comtesse DE), 357.
NOLHAC (Pierre DE), 344.
PABAN (C.), 642.
PATIN (Gui), 341.
PIE DE LANGOGNE (R. P.), 327.
POCQUET (Barthélemy), 348.
PROD'HOMME (G.-C.), 681.
QUINCY (chevalier DE), 657.
RABENLECHNER (Dr M. M.), 678.
RAULICH (Itala), 686.
REINACH (Théodore), 314.
REISET (comte DE), 356, 358.
ROTT (Édouard), 339.
SABATIER (Paul), 323.
SAULNIER DE LA PINELAIS (G.), 678.
SCHMIDT (Dr Jakob), 679.
SCHNÜRER (Gustav), 646.
SÖDERJELM (Alma), 661.
STROWSKI (Fortunat), 656.
SUREMAIN (général DE), 349.
TCHERNOFF (J.), 663.
UZIELLI (Gustavo), 368.
VILLARI (P.), 688.
VALLIER (Jean), 652.
VAISSIÈRE (P. DE), 652.
VOISIN (G.), 315.
WEIL (Julien), 314.
WINKELMANN (Alfred), 315.
WINKELMANN (Eduard), 315.
WULF (M. DE), 641.
WYZEWA (Teodor DE), 326.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE VEUVE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La *partie technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de plus de cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (boulevard Saint-Germain). — Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Brisgau, B. Herder; à Vienne, Girold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Société belge de librairie (Oscar Schepens et Cie), 16, rue Treurenberg; à Rome, Desclée, Lefebvre et Cie, 20-21, via Santa Chiara; à Madrid, José Ruiz y Ce, 13, plaza Santa Ana; à Montréal, Alphonse Leclaire, directeur de la *Revue canadienne,* 290, rue de l'Université.

Digitized by Google

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à la rédaction, 5, rue Saint-Simon.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.

La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 4, rue Bernard Palissy, Paris.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA *REVUE* :

Table des tomes XLI à LX, 1 vol. gr. in-8. — Prix : 8 fr.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE VEUVE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

HALL USE

JUN 18

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 098 669 229

Digitized by Google